UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté de Philosophie, Arts et Lettres

Commission doctorale Histoire de l'Art et Archéologie

Institut des Civilisations, Arts et Lettres

L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET SPATIALE DES AGGLOMERATIONS DANS LE NORD DE LA GAULE AU HAUT-EMPIRE

Un miroir des étapes de l'acculturation dans les cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres

Vol. 1 – Synthèse

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie

Erika WEINKAUF

Sous la direction du Professeur Laurent VERSLYPE, promoteur

et du Professeur émérite Raymond BRULET, co-promoteur

Louvain-La-Neuve

2021

À mes grands-parents et mon oncle,

À mes parents,

À tous celles et ceux qui m'ont soutenue…

Remerciements

La thèse est peut-être un long travail personnel, mais elle ne s'opère pas en solitaire. Chaque discussion, avis, conseil et remarque constructive ont été des éléments qui en ont façonné et amélioré les réflexions et les approches. Chaque aide, geste ou parole ont été une source indispensable dans laquelle j'ai puisé la force pour continuer et pour enfin l'achever. À toutes ces personnes qui m'ont entourée et à toutes celles qui ont croisé mon chemin, je tiens ici à les remercier…

M. Brulet, vous êtes le premier à m'avoir donné ma chance, le jour même de mon diplôme. Ce point de départ a été le début de ma formation d'archéologue et le début de cette thèse qui, au fil du temps, a été complétée et enrichie par vos nombreuses remarques pertinentes et vos nombreux conseils. Ce merci ne s'adresse pas seulement à vous en tant que promoteur, mais aussi à vous en tant que personne. Vous m'avez incitée à sortir de ma zone de confort, vous m'avez épaulée et souvent entourée, notamment lors de ces colloques à l'étranger où j'ai découvert en vous une figure paternelle que je n'oublierai jamais…

Laurent, merci d'avoir repris le flambeau en tant que promoteur-successeur. Tes réflexions, avis et suggestions ainsi que tes mises au point relatives à l'état d'avancement de la recherche ont été des moteurs indispensables qui ont souvent procuré à ce travail un point de vue différent, un angle d'approche novateur et qui lui ont donné les coups d'accélérateur nécessaires pour la faire progresser. Je ne te remercierai jamais assez pour la confiance que tu m'accordes chaque jour, pour le temps que tu investis afin de m'offrir le meilleur cadre de travail possible et qui te vaux quelques cheveux gris en plus…

Papa, tu es sans aucun doute le troisième homme de cette thèse. Correcteur avisé et premier regard critique de ces travaux avant leur soumission à mes responsables, j'ai parfois écrit et réécrit autant de fois que nécessaire face à ta moue non satisfaite et je ne te remercierai jamais assez pour cette exigence que tu m'as inculquée. Cette thèse est en réalité le fruit d'un travail d'équipe, de notre équipe... Maman, tu es mon agent de l'ombre. Comment te dire merci… Ma base, mon soutien indéfectible, tu as fourni un travail considérable pour moi en permettant que cette thèse et, notamment lors de sa rédaction, soit l'unique objectif de mon esprit…

À toutes mes collègues du Centre d'archéologie national (CRAN), un immense merci. Fabienne, ma Fafa, tu as toujours trouvé la solution pertinente et pointé, sous ton œil aguerri, les moindres faiblesses dans mes travaux… Tes dix, onze, douze, treize… commandements ont dicté chaque ligne écrite ici… Catherine, notre connexion neuronale m'a toujours surprise, un mot, une remarque, un conseil, un article envoyé sont toujours arrivés au moment le plus opportun dans mes réflexions. Je ne pourrai jamais assez remercier Anne-Michel, mon agent logistique, ma conseillère, mon fournisseur en chocolat et en douceurs qui ont souvent été d'un grand réconfort, Véronique et Alizée, fidèles au poste, à m'écouter et à m'épauler, Lise, Inès, Annick, Amélie, Véronique (Jonet), Martine, Sophie et Sylvie, mes CRANneuses, mes soutiens…

Je tiens également à remercier ici mes collègues de la Faculté de philosophie, art et lettres, Murielle, Nicolas Amoroso, Geoffrey, Caroline, Agnès, Guillaume, Nicolas Meunier, qui, pendant de nombreuses années, ont partagé à leur tour mon bureau. Ce lieu est devenu plus qu'un endroit de travail. Grâce à ces gens formidables, il s'est transformé en un lieu de vie, de partage, de bienveillance et d'éclats de rire… À vous tous du fond du cœur merci… Merci aussi à Josiane, Roxane, Anne-Marie, Jean-François et François-Xavier, des bibliothécaires hors pairs et des personnes sur lesquelles j'ai pu

à chaque fois compter. Ils ont à mes yeux une valeur inestimable, tant par l'aide qu'ils m'ont accordé que pour les signes d'amitié qu'ils m'ont offerts…

Je ne peux pas oublier non plus mes collègues de l'Administration de l'Enseignement et de la Formation (ADEF), Valérie, Eliz, Ingrid, Jérémie, Olivier, Jean-Marc, Isabelle Putman, Isabelle Lecroart, Marie, Arnaud, Catherine, Christophe, Laura, Marie-Eve, Pascale, Pauline, Cécile et Claire, qui m'ont toujours assuré de leur soutien, m'ont continuellement encouragée… Mais je tiens à adresser un merci tout spécial à Philippe Parmentier, mon responsable au sein de ce service, qui, par sa grande compréhension, ses qualités humaines, sa gentillesse et surtout sa grande patience, m'a offert la possibilité d'organiser au mieux mon travail et de dégager un maximum de temps pour enfin permettre de terminer cette thèse dans les meilleures conditions possibles. Je ne le remercierai jamais assez…

Un merci tout spécial à Raphaël Clotuche (INRAP, France). Tu ne le sais peut-être pas, mais tu es à l'origine de la fin de cette thèse. C'est grâce à l'un des ouvrages vers lequel tu m'as dirigée un jour pour un sujet tout autre que j'ai découvert l'article qui a marqué mes réflexions et surtout débloqué une situation méthodologique dans laquelle j'étais coincée depuis longtemps … Cet article a été LA révélation…

Enfin, ma vie et la conduite de cette thèse ne seraient rien sans ma famille, sans mes amis… Leur soutien inconditionnel a été ma véritable force. Ma fratrie d'abord, à qui je dois énormément et sur qui je me suis reposée pendant ces années, Éric, Wilhelm, Ingrid, Kristel, Jürgen et Johann, mais aussi les douces moitiés Caroline, Cédric, Mickaël, Charline et Marie. Clin d'œil et remerciement spécial à mon frère Johann qui a partagé ce travail au quotidien et qui a supporté sans broncher mes hauts et mes bas, séché parfois mes larmes et partagé mes joies. Je ne te remercierai jamais assez non plus. Une pensée pour mes neveux, mes bébés, Arthur, Julien, Alexandra, Lukas, Charline, Camille et Théssa, qui ont été chaque jour une source de joie et une force. Un remerciement spécial à ma famille, dans le sens large cette fois, qui a toujours cru en moi et m'a épaulée quotidiennement… Je terminerai par mes amis, trop nombreux pour être cités ici, mais à qui je dois énormément. Kik, Kika, Kiko et Enriko vous remercie du fond du cœur… (chacun s'y reconnaîtra ainsi). J'en citerai un toutefois, François, mon meilleur ami, ma base, mon pilier. Merci de m'avoir parfois secouée, très souvent encouragée, de temps en temps réconfortée mais d'avoir toujours cru en mes capacités et de m'avoir donné cette confiance…

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION…….. 15

PARTIE 1. CADRE DE LA RECHERCHE……... 25

CHAPITRE 1. LE PROJET DE RECHERCHE…… 27

1.1. *Functional zoning* : définition du sujet, questionnement et objectifs de la recherche…… 27
1.2. Les cadres géographique et chronologique de l'étude…….. 30
1.2.1. La géographie physique des territoires…….. 31
1.2.2. La géographie administrative des territoires…….. 33
1.2.3. Le cadre chronologique…….. 39

CHAPITRE 2. TERMINOLOGIE, ÉTAT DES QUESTIONS ET CADRE THÉORIQUE…… 45

2.1. La question des zones fonctionnelles…… 46
2.1.1. Un concept à traduire et à définir…… 46
- Traduction…… 47
- Définitions…… 47
- Zoning/zonage fonctionnel, zonation fonctionnelle ou zone fonctionnelle ?..... 52
- Zone fonctionnelle : nomenclature scientifique officielle ?..... 53
2.1.2. Un concept, des approches……..... 55
- Un concept aux mains des sciences spatiales et sociales…….. 55
- Introduction de la problématique en archéologie…… 63
- Développement d'approches spatiales adaptés à des conditions de terrain spécifiques 72
- Quel bilan ?..... 92
2.1.3. L'activité dicte la fonction…….. 94
- Activité contre usage du sol……... 95
- Les fonctions urbaines…….. 96
- Le système trifonctionnel…….. 99
2.2. La question du fait urbain dans le Nord de la Gaule à l'époque romaine……. 101
2.2.1. Un vocabulaire emprunté…… 101
- Urbain et ses dérivés…… 101
- La ville…….. 102
- L'agglomération…… 104
2.2.2. Développement d'une notion moderne…….. 106
- Lieu urbain, lieu de pouvoir……... 107
- L'agglomération, une autre forme de l'habitat urbain…….. 112
- L'approche en réseau…… 123
2.2.3. Fait urbain romain : composantes et perspectives…….. 131
- La ville romaine…….. 131
- L'agglomération romaine…….. 137
- Déclinaison du fait urbain en fonction de différentes perspectives……. 149
2.3. La question relative au concept intellectuel de « romanisation »……. 153
2.3.1. Retour sur la définition…… 153
2.3.2. Un concept intellectuel sujet à débat…….. 154
- Première période (fin XIX^e^-début du XX^e^ siècle) : l'expression de la domination de Rome…….. 154
- Deuxième période (1970-1998) : l'attention portée aux territoires conquis…….. 156
- État de la recherche actuelle (vers 1998 à aujourd'hui)……. 159

- Romanisation : assimilation, intégration ou acculturation ?..... 161
2.3.3. Appréhender le processus d'acculturation au sein des agglomérations romaines provinciales……..... 163
- Des composantes urbaines spécifiques comme indices d'acculturation…… 164
- Des principes d'inclusion ou d'exclusion dictés par la société…… 170
- Dynamiques et différenciations régionales…… 202

PARTIE 2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE…….. 207

CHAPITRE 3. ÉLABORATION DE L'APPROCHE SPATIALE DES ZONES FONCTIONNELLES DANS LE CADRE SPÉCIFIQUE DES AGGLOMÉRATIONS ROMAINES…… 209

3.1. L'approche critique de la documentation archéologique…… 212
3.1.1. L'identification des vestiges…… 213
3.1.2. La localisation des vestiges……. 217
3.1.3. Un système de datation harmonisé……..... 218
3.1.4. La mise au point d'une base de données……. 221
3.2. La restitution du paysage construit……. 223
3.2.1. Identifier le centre habité et la zone périphérique : le recours aux marqueurs spatiaux……. 225
3.2.2. Estimer la superficie du centre habité et l'extension de la zone périphérique…… 229
- Estimation de la superficie du centre habité…….. 229
- Estimation de l'extension de la zone périphérique……. 231
- La zone tampon……... 232
3.2.3. Appréhender la structuration spatiale……..... 233
- Essai de restitution du découpage spatial…….. 233
- La question des propriétés…… 235
3.3. Le traitement graphique de la documentation archéologique……. 237
3.3.1. La carte de répartition des lieux fonctionnels……. 237
3.3.2. Les plans topo-chronologiques…… 238
3.3.3. De la schématisation et à la modélisation des agglomérations et de leur organisation fonctionnelle…….. 240

CHAPITRE 4. LES AGGLOMÉRATIONS DES CITÉS DES MÉNAPIENS, DES NERVIENS ET DES TONGRES……... 245

4.1. Inventaire critique des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres…….. 246
4.1.1. La liste des agglomérations potentielles……. 246
4.1.2. Les agglomérations potentielles rejetées…… 250
- Les sites hors cadre géographique…… 251
- Les sites relevant d'un autre type d'occupation…….. 251
- Les sites à caractère indéterminé……. 256
4.1.3. Liste arrêtée des agglomérations ménapiennes, nerviennes et Tongres au Haut-Empire……... 258
4.2. Les données relatives aux agglomérations du Nord de la Gaule…… 259
4.2.1. Les sources écrites et cartographiques…….. 259
- Les sources textuelles……... 260
- Itinéraire et document géographique…… 269
- Les sources épigraphiques…….. 273

- Des statuts et des noms…….. 281
4.2.2. Les sources archéologiques……. 283
- Les bibliographies arrêtées et répertoires de sites…… 284
- Les chroniques de fouilles et inventaires de sites…… 285
- Rapports, publications et travaux…… 288
4.3. Enregistrement de la documentation relative aux agglomérations……. 290
4.3.1. Élaboration de notices descriptives normalisées……..... 290
4.3.2. Développement d'outils de comparaisons…… 297
4.3.3. Approche objective du réseau des agglomérations…….. 300
- Choix de la méthode…… 300
- Définition des descripteurs et des modalités……... 301
- Attribution des scores……... 304

PARTIE 3. MISE EN ŒUVRE ET RÉSULTATS DE L'APPROCHE SPATIALE DES ZONES FONCTIONNELLES DES AGGLOMÉRATIONS MÉNAPIENNES, NERVIENNES ET TONGRES… 307

CHAPITRE 5. ANALYSE CRITIQUE DES DONNÉES FONCTIONNELLES ……..... 309

5.1. Les vestiges liés à la fonction de communication…… 310
5.1.1. État général de la documentation…….. 310
- Niveaux d'identification…… 312
- Évaluation de la localisation…… 313
- Datation des vestiges……. 313
5.1.2. Les types d'axes de circulation identifiés…….. 313
- Les chaussées…….. 314
- Les diverticules…… 317
- Les rues internes…….. 319
- Les *ambiti* et servitudes d'intervalle……. 320
- Les axes internes des nécropoles…….. 321
5.2. Les vestiges liés à une fonction « publique »…… 321
5.2.1. État général de la documentation…….. 322
- Niveaux d'identification…… 322
- Évaluation de la localisation…… 322
- Datation des vestiges……. 323
5.3.2. Des édifices publics difficiles à interpréter……. 323
- La basilique de marché présumée de l'agglomération de Tournai…..…… 324
- Des édifices publics de plans variables……. 325
5.3. Les vestiges liés à la fonction religieuse…… 327
5.3.1. État général de la documentation…… 327
- Niveaux d'identification…… 328
- Évaluation de la localisation…… 329
- Datation des vestiges……. 329
5.3.2. Des lieux de culte de tradition indigène et des sanctuaires…..…….. 330
Les lieux de culte de tradition indigène…… 331
Les sanctuaires gallo-romains……... 334
Le *mithraeum* de l'agglomération de Tirlemont…… 337
5.4. Les vestiges liés à la fonction militaire…….. 341
5.4.1. État général de la documentation…… 341
- Niveaux d'identification…… 342
- Évaluation de la localisation…… 342

- Datation des vestiges…… 343
5.4.2. Des ouvrages militaires…….... 343
- Les ouvrages militaires précoces…….. 344
- Les ouvrages militaires tardifs…… 346
- Les cas particuliers de Flobecq et de Rumst…… 347
5.5. Les vestiges liés à la fonction résidentielle……..... 348
5.5.1. La mise en œuvre des maisons…….. 349
5.5.2. Les modèles indigènes……... 351
- Les fonds de cabane…….. 352
- Les maisons allongées en bois et en torchis……..... 352
5.2.3. Les maisons gallo-romaines……..……. 354
- Les maisons longues ou en bande (ou *Streinfenhaüser*)…… 355
- Les maisons à cour intérieure (ou *domus*)…….. 358
- Les halles barlongues…… 359
- Les maisons de type *villa*…… 360
5.6. Les vestiges liés à la fonction commerciale……. 362
5.6.1. État général de la documentation…….. 362
- Niveaux d'identification…… 363
- Évaluation de la localisation…… 364
- Datation des vestiges…… 364
5.6.2. Des bâtiments et des infrastructures à caractère commercial…… 364
- Les boutiques et les étals de marchands…… 366
- Les *horrea*…….. 367
- Les ports, quais et débarcadères……... 371
5.7. Les vestiges liés à la fonction artisanale…….. 372
5.7.1. Les artisanats du feu…….. 374
- Le travail de la céramique……... 374
- Le travail des métaux…… 385
- Le travail du verre, de la pierre et du sel…… 399
5.7.2. Les artisanats liés à la transformation des matières animales…… 405
- État général de la documentation…… 405
- Trail du cuir…… 407
- Travail de la viande……... 411
- Travail de l'os, de la corne et de la colle animale…… 412
5.7.3. Les artisanats liés à la transformation des matières végétales…… 413
- État général de la documentation…… 413
- La meunerie de l'agglomération de Liberchies…… 415
- Les boulangeries…….. 416
- Le travail de torréfaction à Merendree…….. 417
5.8. Les vestiges liés à la fonction de services…… 418
5.8.1. État général de la documentation…….. 418
- Niveaux d'identification…… 418
- Évaluation de la localisation……... 419
- Datation des vestiges…… 419
5.8.2. Des lieux de restauration et d'accueil, des lieux d'aisance et des lieux voués à la salubrité publique…… 419
- Les auberges……..... 420
- Les latrines publiques…… 424
- Les décharges « publiques »…… 426
5.9. Les vestiges liés à la fonction de loisirs…… 428

5.9.1. État général de la documentation…… 428
- Niveaux d'identification…….... 429
- Évaluation de la localisation……... 430
- Datation des vestiges…… 430
5.9.2. Des bâtiments d'eau et de spectacles…… 430
- Les thermes publics et privés…….. 431
- Le théâtre de l'agglomération de Famars…… 435
5.10. Les vestiges liés à la fonction funéraire…… 436
5.10.1. État général de la documentation…….. 436
- Niveaux d'identification…… 439
- Évaluation de la localisation…….. 439
- Datation des vestiges…… 439
5.10.2. Des champs funéraires et des sépultures de prestige……. 440
- Les nécropoles……. 441
- Les *tumuli*……... 447
- Le cas des sépultures isolées……... 448

CHAPITRE 6. DISCRIMINATION DES AGGLOMÉRATIONS PAR LE RECOURS AUX DONNÉES FONCTIONNELLES…….. 451

6.1. Mise en œuvre de la méthode dite de « palmarès »……. 451
6.1.1. Préparation des données et application de la méthode…….. 452
6.1.2. Remarques générales sur les résultats des deux palmarès……. 453
6.2. Classement des agglomérations en fonction du palmarès 2……. 455
6.2.1. Les agglomérations de classe 1……. 456
6.2.2. Les agglomérations de classe 2……. 457
6.2.3. Les agglomérations de classe 3……. 458
6.2.4. Les agglomérations de classe 4……. 459
6.2.5. Les agglomérations de classe 5……. 460
6.2.6. Les agglomérations de classe 6…….. 461
6.3. Détermination du niveau de fiabilité et sélection des sites exploitables…….. 462

CHAPITRE 7. CONFRONTATION DES TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES……... 465

7.1. Évolution des agglomérations investiguées au regard du canevas chronologique harmonisé……. 466
7.1.1. Les antécédents (de La Tène III final ou La Tène D2)……. 466
7.1.2. Le Haut-Empire (-20/-10 à 270/275)…… 468
- Phase 1 (-20/-15 à + 40) : administration et gestion des territoires conquis …….. 470
- Phase 2 (40-69/70) : développement d'un programme d'infrastructures…… 473
- Phase 3 (69/70-100) : généralisation du phénomène des agglomérations…….. 475
- Phase 4 (100-172/174) : période d'apogée des agglomérations……. 475
- Phase 5 (172/174-270/275) : entre maintien et premiers signes de crises…….. 476
7.1.3. L'Antiquité tardive (270/275-476) et pérennité au haut Moyen Âge (476-X^{e} siècle)……... 478
7.1.4. Conclusion……. 481
7.2. Reconstitution du territoire des agglomérations sélectionnées par l'analyse des marqueurs spatiaux……..... 485
7.2.1. Les centres habités……... 487
- Un nouveau regard sur l'estimation des superficies des centres habités…… 487

- Forme des implantations, morphologie des centres habités…… 490
- Réseau viaire et parcellaire…… 499
7.2.2. La zone périphérique……... 508
- Une question de distance : périphérie proche et périphérie éloignée…… 508
- Des ceintures non continues aux multiples pôles structurés…… 511
7.2.3. Conclusion…….. 518
7.3. Des lieux fonctionnels connectés répondant à une même organisation spatiale…….. 520
7.3.1. Une question d'implantation : le principe d'inclusion et d'exclusion des espaces à l'épreuve des données de terrain…… 521
- Des implantations dans le respect du sens commun prôné par Rome……..... 524
- Double position et anomalie : expressions d'une forme de liberté et matérialisations d'opportunités et de stratégies……... 545
7.3.2. De l'implantation à l'organisation des espaces fonctionnels…….. 547
- La modélisation spatiale, un outil conceptuel indispensable……... 548
- Les axes routiers et les éléments topographiques, des facteurs déterminants dans l'emplacement des lieux d'activités……..... 557
- Centre habité et périphérie : des organisations fonctionnelles différenciées…… 577
- La formation de zones de convergence populaire…… 586
- La matérialisation de l'interaction entre le centre habité et sa périphérie : réaffectations et déplacements des activités……. 589
7.3.3. Conclusion…….. 596

PARTIE 4. DES TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES AU RÉSEAU DES AGGLOMÉRATIONS MÉNAPIENNES, NERVIENNES ET TONGRES……. 599

CHAPITRE 8. LES AGGLOMÉRATIONS, ENTRE ACCULTURATION ET ANCRAGE DANS LE TERROIR…… 601

8.1. Un réseau d'agglomérations, trois configurations différentes…….. 602
8.1.1. Une ossature réticulée dictée par les voies de communication…….. 603
- L'ossature du réseau des agglomérations ménapiennes…… 604
- L'ossature du réseau des agglomérations nerviennes……... 606
- L'ossature du réseau des agglomérations tongres…… 607
8.1.2. L'influence des marges et des chefs-lieux dans le développement des agglomérations…… 608
- Le rapport aux frontières……... 609
- Le rapport aux chefs-lieux……. 615
8.2. Les agglomérations, meilleures sources d'approche pour l'étude de l'acculturation…….. 619
8.2.1. Architecture et espace comme médiateurs matériels d'acculturation au sein des agglomérations……. 621
- Introduction d'édifices publics issus de la culture romaine dans l'espace construit des agglomérations…….. 623
- Adoption de nouvelles formes résidentielles…….. 625
- Multiplication et diversification des lieux commerciaux et artisanaux……. 626
- Développement de bâtiments de stockage en rupture avec des formes gauloises…… 628
- Développement d'infrastructures de services……. 628
- Recours à des formes architecturales funéraires plus visuelles…… 629

- Mise en place d'un système de découpage spatial régulier et d'un parcellaire « en bande »…….... 630
- Formation d'esplanades publiques et de zones de convergence populaire…… 631
8.2.2. Une acculturation progressive, mêlée à un terroir restant bien présent….. 631
- Phase 1 (-20/-15 à + 40) : le « choc » des cultures…….. 633
- Phase 2 (40-69/70) : les premiers signes concrets d'acculturation…….. 635
- Phase 3 (69/70-100) : un profond changement sociétal en marche……. 637
- À partir de la phases 4 (à partir de 100) : habiter et aménager l'espace à la manière « gallo-romaine »……... 638
8.2.3. L'acculturation différenciée selon les régions : des indications plus que des affirmations arrêtées……..... 642
- Profil des agglomérations en fonction du nombre de critères accordés……. 647
- La cité des Ménapiens : une romanisation mesurée……. 651
- La cité des Nerviens : une imprégnation de l'acculturation à tous les niveaux…… 653
- La cité des Tongres : siège de grands foyers d'acculturation……. 654
8.3. L'organisation fonctionnelle et spatiale des agglomérations au Haut-Empire, reflet de sociétés en mutation……. 656

CONCLUSION **665**

BIBLIOGRAPHIE **683**

TABLE ET SOURCE DES ILLUSTRATIONS **789**

LISTE DES TABLEAUX **801**

INTRODUCTION

L'analyse des zones fonctionnelles des agglomérations du Nord de la Gaule, sujet de la présente thèse, tire son origine d'un des projets de recherches engagés dans le cadre des Pôles d'Attraction Interuniversitaires (PAI)[1]. Entendu comme l'analyse de l'organisation de ces occupations à travers les secteurs fonctionnels qui les composent, cette approche tend également à envisager que, derrière chaque aménagement des zones d'activités, peut être perçu le reflet de la société qui en est à l'origine et qui se romanise ici[2]. Le sujet est envisagé pour trois *civitates* particulières de cette région de la Gaule que sont les territoires des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres et dans le cadre chronologique précis du Haut-Empire (fin du I^er^ siècle avant J.-C. - III^e^ siècle après). La question est uniquement posée pour les agglomérations et non pour les chefs-lieux de ces territoires, un choix délibéré présentant de plus larges perspectives. Cette sélection se révèle en effet intéressante car elle offre l'opportunité d'envisager l'analyse des zones d'activités autrement que dans le cadre strict des grands centres urbains, lieux multifonctionnels de prédilection pour ce type d'étude, et permet d'appréhender le phénomène de la romanisation sous l'angle d'une des meilleures sources d'approche du processus en termes d'occupations.

Les zones fonctionnelles forment un concept qui est totalement étranger aux archéologues jusque dans les années 1950[3], alors que, depuis plus d'un siècle, urbanistes, géographes et sociologues en expérimentent bien l'approche à travers un des meilleurs laboratoires d'observation, la ville, ce foyer de concentrations et d'actions humaines et terrain favorable au développement des institutions et des fonctions. Les sciences sociales et spatiales laissent donc un héritage fondamental pour l'archéologie lorsque cette dernière s'intéresse enfin au sujet. La discipline trouve en effet dans toute cette émulation intellectuelle antérieure, élaborée à partir des réflexions rationnelles de l'organisation de l'espace bâti[4], des

[1] Les PAI sont des programmes quinquennaux gérés par le Bureau de la politique scientifique de Belgique (Belspo). Cette thèse s'intègre dans le PAI VI/22, ou réseau 22 de la phase VI des PAI (2007-2011).
[2] *Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VI (2007-2011)*, 2006, p. 18.
[3] Un des premiers archéologues à l'avoir introduit au sein de la discipline est R. Martin, spécialisé dans l'approche des villes grecques de la période classique (MARTIN, 1955 ; MARTIN 1974).
[4] Voir notamment CERDÀ, 1867 (= CERDÀ, 1979) ; SITTE, 1889 (= SITTE, 1996) ; HOWARD, 1898 ; HOWARD, 1902.

représentations cartographiques[5] et des premiers essais de modélisation spatiale[6], un socle théorique sur lequel elle construit progressivement ses propres analyses fonctionnelles. Si la géographie et la sociologie marquent fortement les démarches archéologiques, la mise en œuvre de ces dernières n'est cependant pas opérée sans quelques adaptations, dictées ici par des contraintes inhérentes à la discipline. Les occupations anciennes constituent en effet des cadres d'analyses spécifiques où le rapport société/espace n'est pas le seul paramètre à prendre en considération. L'environnement et les conditions de la recherche se révèlent des variables toutes aussi importantes qui impactent considérablement les réflexions et obligent à diversifier les approches. Les analyses par secteurs d'activités proposées par R. Laurence[7], A. Wallace-Hadrill[8] ou encore N. Monteix[9] par exemple ne restent ainsi applicables que sur des sites archéologiques complètement dégagés où, à chaque vestige peut être attribuée une fonction claire et bien précise. L'analyse contextuelle, quant à elle, est une démarche fonctionnelle spécifique, appliquée sur des terrains peu ou non-urbanisés et réalisée dans un cadre méthodologique multidisciplinaire et programmé[10]. En basant les réflexions sur les agglomérations du Nord de la Gaule, des bourgades partiellement ou totalement sous-jacentes à des niveaux encore habités, et en nous fondant uniquement sur une documentation archéologique en l'état, sans possible retour sur le terrain, nous actionnons donc des paramètres bien différents et soulevons la possibilité de mettre au point une toute nouvelle approche des zones fonctionnelles de ces occupations particulières.

Les agglomérations provinciales constituent un sujet de recherches à elles seules et restent la cible de nombreux débats qu'ils soient d'ordres terminologique ou conceptuel. L'origine de ces vives discussions en est la définition même, qui, depuis le premier essai de caractérisation de M. Mangin, B. Jacquet et J.-P. Jacob en 1986[11], n'a, en réalité, guère changé et demeure très ouverte, permettant en conséquence d'introduire sous ce terme, des réalités archéologiques fort contrastées. L'agglomération romaine souffre donc d'un manque de définition claire et précise, mais plus que par défaut d'intérêt pour la question, le problème réside essentiellement dans le fait que ce type d'occupation n'est reconnu par aucun statut

[5] Voir notamment FEAD, 1933 ; KRÖCHER, 1913 ; GEISLER, 1918 ; DE GEER, 1923 ; JAMES, 1933.
[6] Voir notamment les travaux importants dans ce domaine réalisés par les sociologues de l'École de Chicago (PARK, BURGESS & MCKENZIE, 1967) et des chercheurs qui ont écrit à leur suite (HOYT, 1939 ; HARRIS & ULLMAN, 1945).
[7] LAURENCE, 1994 ; LAURENCE, 1995.
[8] WALLACE-HADRILL, 1995.
[9] MONTEIX, 2010.
[10] Voir notamment VERMEULEN & BOULLART, 2001 ; Martens, 2004 ; Martens, 2005 ; BINTLIFF *et al.*, 2008 ; VERMEULEN, 2008 ; BINTLIFF, 2013.
[11] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 18.

juridique comme l'est, au contraire, la ville et qu'elle n'est donc uniquement appréhendée que par les constats archéologiques réalisés sur le terrain. Et c'est là toute la problématique car, l'agglomération, au contraire de son chef-lieu, n'est pas un instrument de la politique romaine. Elle n'est donc pas tenue de répondre à certains critères d'ordres spatial et architectural qui, malgré certaines variations d'une ville à l'autre, permet à tout citadin et à tout voyageur occasionnel de reconnaître un lieu urbain tant dans son aménagement (trame viaire orthogonale) que dans les édifices publics principaux qui le composent (temples, thermes…). La bourgade prend, en réalité, sa forme agglomérée qu'au terme d'un processus de développement qui s'opère de manière spontanée, d'où résulte une morphologie qui lui est propre. Ce manque d'uniformité rend donc le travail de définition assez difficile, mais non insurmontable. Si cette diversité est perçue comme un frein dans l'espoir de trouver un jour LA définition, elle constitue, en revanche, une source de richesse dans l'approche du processus de romanisation de ces occupations. Fruits du développement de petits noyaux d'habitats non structurés et formés de populations locales, ces bourgades sont en effet beaucoup plus ancrées dans leur terroir que ne le sont leur chef-lieu et chaque indice de romanisation perçu en leur sein est un élément d'autant plus parlant et révélateur de l'ouverture progressive de ces sociétés conquises à la culture romaine[12].

L'analyse des zones fonctionnelles est une approche spatiale qui nécessite de se baser sur un échantillonnage suffisant de sites, indispensable en effet pour effectuer des comparaisons valables et fiables. Dans une région où les villes se résument aux trois chefs-lieux, les agglomérations, plus nombreuses et couvrant une grande partie des territoires, constituent très vite le meilleur choix à opérer. Si l'introduction des capitales des cités a été un temps envisagé dans les réflexions, les villes gardent des composantes intrinsèques tout-à-fait spécifiques qui rendent toute comparaison issue de l'analyse fonctionnelle impossible à réaliser avec les occupations placées sous leur autorité. L'approche des zones d'activités s'est donc maintenue au réseau des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres, et a été abordée ici en respectant bien les limites territoriales romaines. Cette remarque s'avère importante car les trois *civitates* investiguées sont recalées au sein d'un cadre géopolitique actuel assez complexe partagé entre trois territoires nationaux : la Belgique (Wallonie et Flandre), la France et les Pays-Bas. Ce morcellement impacte naturellement les recherches et, dans le cadre des agglomérations, favorise davantage un développement de la question par terroir que par cité

[12] MARTIN, 1977, p. 175 ; MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 17 ; POULTER, 2002, p. 388.

romaine proprement dite[13]. La présente thèse offre donc ici l'opportunité de rassembler cette information fragmentée et de proposer une synthèse non par influence régionale contemporaine, mais bien par territoire romain.

Si une limite importante au travail doit être soulignée, elle concerne sans aucun doute la grande disparité documentaire qui caractérise les agglomérations approchées. Ces lacunes, parfois très importantes pour certains sites, empêchent donc de se prononcer sur certains aspects de la question et amènent à être très prudents concernant les interprétations. La recherche archéologique est une science en perpétuelle évolution et les données acquises ou les réflexions proposées peuvent donc à tout moment être réinterprétées. C'est un fait que nous devons garder continuellement à l'esprit. Comme nous l'avons clairement explicité plus haut, tout retour sur le terrain n'est nullement envisagé ici. Toute l'étude des agglomérations s'appuye donc sur deux types de sources de valeur inégale. Les documentations tant écrites qu'iconographiques, qu'elles soient de natures textuelle, cartographique ou épigraphique, forment le premier groupe, tandis que la documentation archéologique constitue le deuxième et est rassemblée à l'aide des bibliographies arrêtées, des répertoires de sites, des chroniques de fouilles, des inventaires de sites, des rapports, des publications et des divers travaux traitant du sujet. C'est la documentation qui est de loin la plus importante car c'est uniquement par ce biais que l'approche des zones fonctionnelles est à même d'être menée, tandis que les cartes et autres mentions trouvées constituent des informations complémentaires qui sont susceptibles d'éclairer sur le statut de certaines occupations ou sur leur rôle au sein de la cité.

La thèse est organisée en deux volumes se distinguant entre la synthèse (volume 1) et le catalogue auquel sont associées les annexes (volume 2).

Le résultat de la recherche (volume 1) est articulé en quatre parties. La première permet d'inscrire le sujet de la thèse dans son contexte, d'en appréhender ses objectifs ainsi que les diverses composantes qui lui sont liées. La deuxième est consacrée à la constitution de l'approche des zones fonctionnelles et à la sélection des sites. La troisième est entièrement vouée à la mise en pratique de l'approche et à la présentation des résultats. La quatrième, enfin, replace les agglomérations au sein de leur réseau et développe le processus de romanisation de ces bourgades.

[13] Voir par exemple pour la Belgique et ses régions : FAIDER-FAYTMANS, 1953 ; WANKENNE, 1972 ; BRULET, 1985d ; BRULET, 1986b ; BRULET, 2008a, p. 82-110 ; DEGRYSE & BIESBROUCK, 2013.

La première partie se compose de deux chapitres, dont le premier est dévolu à la présentation générale du sujet (Chapitre 1). Le projet étant formulé au sein d'un programme de recherches fédéral, il est important d'en comprendre sa genèse ainsi que de cerner les questionnements et les objectifs posés dès le départ par le réseau. Ce chapitre permet également de replacer le sujet dans les cadres géographique et chronologique sélectionnés et d'argumenter pour chacun d'eux les raisons de ce choix. Le deuxième chapitre s'attache à préciser les trois problématiques distinctes que soulève la démarche engagée ici : le concept de zones fonctionnelles, le phénomène du fait urbain dans la région approchée et le concept de romanisation (Chapitre 2). Chaque point est d'abord défini ainsi que chacune des notions qui lui sont liées. Ces éléments sont ensuite replacés dans leur contexte historiographique, chronologiquement depuis leur formation jusqu'au dernières acquisitions récentes les concernant. Enfin, un dernier point est consacré aux apports théoriques qui ont été construits autour de chacun de ces thèmes et qui peuvent à leur tour servir de supports ou d'outils de compréhension à la démarche développée dans le cadre de la thèse.

La deuxième partie est composée elle aussi de deux chapitres. Le premier est entièrement consacré à l'élaboration de l'approche spatiale des zones fonctionnelles, construite spécifiquement pour les agglomérations romaines (Chapitre 3). Cette dernière est pensée comme un processus s'articulant en quatre étapes allant du traitement critique de la documentation archéologique, de l'essai de restitution du paysage construit (centre et périphérie), de l'élaboration des phases topo-chronologiques des zones fonctionnelles à la modélisation des espaces, opération essentielle pour uniformiser des plans complexes et variés et qui est mise en œuvre ici grâce à l'outil chrono-chorématique du Centre national d'archéologie urbaine de Tours (CNAU, France). Le deuxième chapitre traite en particulier des agglomérations des trois cités envisagées (Chapitre 4). L'absence d'une définition claire des agglomérations entraîne, au sein de ces territoires, un usage d'une nomenclature faussée pour certains sites et véhiculée par la littérature. Un travail de discrimination de l'ensemble des agglomérations ou supposées l'être s'avère donc essentiel, effectué au regard d'une nouvelle définition de ces occupations qui est dressée sur une série de critères archéologiques systématiquement associés aux bourgades. C'est également au sein de ce chapitre que sont exposés tous les détails concernant le modèle de notice descriptive normalisée utlisé pour chaque site arrêté et inventorié et créé dans le seul but d'enregistrer et de décrire chaque agglomération de la manière la plus uniforme et la plus complète possible. Sont également présentés tous les descripteurs et les modalités associées, nécessaires à l'élaboration d'un classement normalisé des agglomérations de la région étudiée. Ces derniers sont destinés à être

intérrogés selon la méthode d'analyse dite « de palmarès », mise en œuvre dans un des chapitres suivants (Chapitre 6) .

La troisième partie se compose de trois chapitres. Le premier est entièrement dédié à l'analyse des composantes fonctionnelles des agglomérations inventoriées au chapitre précédent (Chapitre 5). Elles sont approchées et étudiées en fonction de leur bâti ou de leurs traces restantes et réparties selon les dix fonctions de référence, définies par les sciences sociales et spatiales, c'est-à-dire la fonction de communication (COMMU), la fonction publique (PUB), la fonction religieuse (REL), la fonction militaire (MIL), la fonction résidentielle (RESID), la fonction commerciale (COM), la fonction artisanale (ART), la fonction de services (SERV), la fonction de loisirs (LOIS) et la fonction funéraire (FUN). Le deuxième chapitre vise ensuite le classement des agglomérations, opéré à l'aide de la méthode dite « de palmarès » et basé sur l'acquisition des connaissances fournies par les notices descriptives et des informations procurées par l'analyse de leurs composantes fonctionnelles (Chapitre 6). Six classes sont ainsi déterminées et dix-sept bourgades sélectionnées en raison de leur dossier documentaire fiable et de la chronologie assurée de leurs composantes bâties. Le troisème chapitre est centré sur la confrontation des trajectoires individuelles de chaque site composant l'échantillon sélectionné précédemment (Chapitre 7). Cet examen comparatif permet de cette manière de préciser chronologiquement le processus de formation et de développement des bourgades de la région approchée, de restituer leur paysage habité, composé d'un centre et d'une périphérie et d'en appréhender chaque élément (superficie ou étendue, forme, structuration) ainsi que d'observer l'implantation, l'articulation et les interrelations qui caractérisent les différents lieux fonctionnels se répartissant entre les deux pôles constituant chaque occupation (centre et périphérie).

La quatrième et dernière partie est formée par un chapitre unique (Chapitre 8). Ce dernier est consacré à la définition du réseau des bourgades de la région de la Gaule questionnée ici et à la problématique de la romanisation de ces dernières. Il s'ouvre ainsi sur une mise en perspective plus large des agglomérations en replaçant chacune d'entre elles au sein du système réticulé de la région concernée. Ce réseau est appréhendé dans son articulation (voies de communication) et au regard de chaque territoire présentant chacun une configuration qui lui est propre. Les rapports qu'entretiennent certaines agglomérations vis-à-vis des frontières et des chefs-lieux de cité sont ensuite abordés afin d'observer si la distance par rapport à ces éléments peut réellement impacter le développement des occupations concernées. La réfexion s'achève enfin par l'examen de la question de la romanisation au sein des trois pays, précédé par la mise au point d'une liste de critères forts en matière d'acculturation et élaborée à partir

de l'analyse des données de deux médiateurs matériels associés au sujet de la thèse, l'architecture (Chapitre 5) et l'espace (Chapitre 7). En basant les réflexions sur ces deux médiateurs, le phénomène de la romanisation peut être approché selon deux angles différents. Le premier est basé sur la notion de « progression » et sous-entend la possibilité d'observer chronologiquement l'acceptation et l'adhésion progressives des populations conquises aux pratiques et coutumes de l'Empire. Le deuxième angle concerne la notion d'« intensité » et recouvre l'idée que d'un territoire à l'autre, le processus d'acculturation est susceptible de différer. Pour ce faire, les résultats de l'analyse des critères de romanisation et leur nombre pointé au sein de chaque agglomération sont traduits sous la forme de profils de bourgades, au nombre de huit. Cette méthode permet de décrire le plus justement possible le niveau d'acculturation de chaque profil et permet de dépasser le simple travail de comptage des indices.

Le catalogue et les annexes sont regroupés en un seul et même volume (volume 2). Pour des raisons de pertinence, la totalité des fiches descriptives des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres inventoriées n'ont pas été présentées, mais uniquement celles issues de l'échantillon de sites les mieux documentés et les mieux datés. Ces notices sont placées en première partie de l'ouvrage. Classées en fonction de chaque cité, elles sont exposées par ordre alphabétique. Les cartes, les plans et les tableaux indispensables à l'approche des zones fonctionnelles sont insérés au fur et à mesure dans le texte et selon les nécessités du discours. Les annexes forment enfin la dernière partie du volume.

PARTIE 1

CADRE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE 1

LE PROJET DE RECHERCHE

L'analyse des zones fonctionnelles des agglomérations du Nord de la Gaule est un sujet qui tire son origine de l'un des projets de recherches engagés dans le cadre des Pôles d'Attraction Interuniversitaires (PAI). Les PAI sont des programmes quinquennaux gérés par le Bureau de la politique scientifique de Belgique (Belspo) qui visent à soutenir des équipes de chercheurs du pays œuvrant en réseau, toutes disciplines confondues[14]. L'archéologie y forme un groupe (ou réseau) au sein duquel collaborent plusieurs universitaires et membres d'institutions nationales issus de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), de la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven), de l'Universiteit Gent (UGent), de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB) et de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR). Toutes ces équipes belges travaillent en partenariat avec des universités étrangères telles l'Universiteit Leiden (UL, Pays-Bas) et l'University of Ljubljana (ULjub, Slovénie)[15]. À chaque PAI, est défini un sujet général fonctionnant comme un fil conducteur pour divers projets d'études associés (ou *Work Package* - WP) que chaque équipe de recherches, liée à une zone géographique et historique précise, s'engage à développer.

1.1. *Functional zoning* : définition du sujet, questionnement et objectifs de la recherche

Le PAI VI/22, ou réseau 22 de la phase VI des PAI, est lancé en 2007 sous la supervision de M. Waelkens de la Katholieke Universiteit Leuven (KUL). Le réseau prend le nom de FRER, acronyme du sujet principal proposé à l'ensemble des équipes et dont le titre complet est *The transition from Republic to Empire: The impact of romanization on cities and countryside in Italy and the provinces (2nd/1st century BC-2nd/3rd century AD)*[16]. À travers l'observation de plusieurs régions de l'Empire, l'idée est d'apporter une contribution substantielle au débat concernant le concept intellectuel qui est celui de la romanisation (Chapitre 2), en combinant des méthodes et des pratiques tant archéologiques qu'interdisciplinaires.

[14] http://www.belspo.be/belspo/iap/intro_en.stm (Consultation, décembre 2017).
[15] *Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VI (2007-2011)*, 2006, p. 2-3 ; *Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VII (2012-2017)*, [2011], p. 2-3.
[16] *Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VI (2007-2011)*, 2006, p. 1.

Plusieurs axes de recherches sont formulés pour appréhender au mieux les niveaux d'interprétation de ce concept, pour évaluer le bien-fondé de cette notion et pour décrire les multiples et diverses expressions des rapports entre Rome et les territoires conquis. Tous ces axes d'études ont en commun la ville, considérée comme un instrument et un symbole de la puissance romaine[17] et, par ce fait, un terrain propice à l'étude des processus d'acculturation voire d'unification[18]. Le développement urbain proprement dit constitue l'un des axes de recherches envisagés et est abordé par le biais de plusieurs WP, dont le WP 6, intitulé *Functional zoning*, sujet qui a inspiré la présente thèse.

Par *functional zoning*, le réseau FRER entend aborder l'organisation des villes, qu'elles soient nouvelles ou d'anciennes occupations désormais romanisées, à travers les secteurs fonctionnels qui les composent. L'idée est d'appréhender ces différents lieux en identifiant les fonctions qui y sont liées et en observant l'évolution de ces endroits pour en noter d'éventuels changements d'activités résultant d'une évolution urbaine plus large[19]. Mais, dans le cadre du PAI VI, observer les différentes parties de la ville en fonction de leurs activités n'est pas une simple étude topographique, c'est également envisager que, derrière chaque aménagement des secteurs urbains, peut être perçu le reflet de la société qui en est à l'origine et qui se romanise ici[20]. La ville est ainsi considérée comme un construit social[21]. Accepter ce postulat de départ, c'est « autoriser à chercher derrière l'apparent désordre des éléments, une organisation, des organisations révélatrices des sociétés »[22]. Dans cette perspective, la communauté urbaine transforme la ville selon ses besoins, la structure selon son organisation propre et détermine ses fonctions[23]. L'espace urbain et la société sont donc deux entités qui ne peuvent être séparées. Chacune agit constamment sur l'autre et elles ne peuvent être comprises que dans leurs interrelations[24]. À chaque phase de développement constatée sur le terrain, est ainsi corrélée une modification du comportement de la société qu'il faut tenter d'appréhender.

La ville constitue sans aucun doute un excellent terrain pour ce genre d'exercice, mais il existe des occupations qui tendent elles aussi à diversifier leurs fonctions et à vivre « à la romaine ». Ce sont les agglomérations. La question de la « romanisation » est d'autant plus

[17] CHEVALLIER, 1981, p. 1 ; PELLETIER, 1982, p. 7 ; MERTENS, 1986, p. 39 ; OWENS, 1991, p. 121 ; GROS, 2005, p. 155 ; VAN ANDRINGA, 2015, p. 19.
[18] *Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VI (2007-2011)*, 2006, p. 4.
[19] *Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VI (2007-2011)*, 2006, p. 11.
[20] *Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VI (2007-2011)*, 2006, p. 18.
[21] ZANKER, 2000, p. 25 ; SÉGAUD, 2007, p. 11.
[22] GALINIÉ, 1999, p. 13.
[23] GALINIÉ, 2000, p. 77 ; SÉGAUD, 2007, p. 145.
[24] HILIER & HANSON, 1984 ; SANDERS, 1990, p. 44 ; LAURENCE, 1994, p. 19 ; LAFON, SATRE & MARC, 2011, p. 7.

intéressante pour ces groupements humains qu'ils n'endossent aucun rôle de représentation, jouissant ainsi d'une assez grande liberté dans le développement de leurs infrastructures, et qu'ils sont beaucoup plus ancrés dans leur terroir[25]. Être capable de mesurer le processus d'acculturation des agglomérations, c'est en outre percevoir le degré d'imprégnation du mode de vie romain à une échelle bien plus large qui est celle de la cité car ces occupations forment un véritable réseau en étant beaucoup plus nombreuses que leurs chefs-lieux, ces villes proprement dites. L'axe de recherches *functional zoning* proposé par le PAI peut donc tout aussi bien être envisagé pour ces sites. Cette possibilité à laquelle s'ajoute l'avantage de travailler sur un échantillonnage plus conséquent nous ont finalement incité à modifier le champ d'investigation initialement prévu et à concentrer notre attention sur les agglomérations et non sur les villes. Ce changement a d'autant plus de sens que les diverses composantes des hauts lieux urbains ont déjà fait l'objet d'une étude approfondie pour le Nord de la Gaule[26], cadre géographique sélectionné ici et sur lequel nous reviendrons plus loin (Cf. point 1.2 de ce chapitre).

Si l'objet initial de la recherche a été redéfini, le questionnement et les objectifs annoncés par le réseau FRER concernant le WP6 n'ont en aucun cas été modifiés, seulement adaptés au nouveau sujet. Par le thème *functional zoning*, on entend donc saisir les rythmes et les modalités d'assimilation des coutumes romaines à travers l'organisation et le développement des différents lieux d'activités et ces perspectives sont activées par trois questions :

- À partir de la documentation archéologique disponible, est-on bien en mesure de dégager, de l'ordonnance générale des éléments construits, des indices pertinents révélant une adoption ou *a contrario* un rejet du schéma d'implantation fonctionnel des occupations romaines traditionnellement véhiculé par la littérature et les constats de terrain ? ;
- Les agglomérations étant des lieux construits, tout changement perçu dans l'architecture ou dans la manière de bâtir peut-il à son tour signifier une modification de la société à son espace et induit-il corolairement un réagencement topographique des fonctions ? ;

[25] MARTIN, 1977, p. 175 ; MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 17 ; POULTER, 2002, p. 388.
[26] COQUELET, 2011a.

- Toutes les modifications observées, tant dans le choix des lieux d'implantation des activités que dans le construit des bâtisses, peuvent-elles être considérées comme les effets de la « romanisation » à elles seules ?

L'analyse fonctionnelle des agglomérations romaines comme l'envisage le réseau FRER n'est pas une méthode proprement dite, mais constitue une approche spécifique des espaces, appelée à être testée sur différentes occupations provinciales de l'Empire. Or, pour que ce procédé procure des résultats pertinents, il doit être adapté aux spécificités de chaque région romaine envisagée, comme aux réalités de terrain et aux données archéologiques disponibles. En fonction de ces divers paramètres, il peut donc y avoir plusieurs démarches opératoires possibles. Quel que soit le procédé employé, le réseau FRER pose une série d'objectifs au chercheur qui s'y attelle[27] :

- Appréhender *a minima* l'étendue habitée considérée et, si possible, la structuration de son espace ;
- Déterminer l'usage de chaque terrain investigué sur base d'un traitement complet et uniforme des données archéologiques ;
- Analyser les divers lieux fonctionnels dans un cadre spatio-temporel ;
- Porter une attention particulière aux zones artisanales et, plus particulièrement, aux activités sensées être tenues éloignées des habitats afin de voir si cette vision traditionnelle ne doit pas être revisitée.

1.2. Les cadres géographique et chronologique de l'étude

Le projet *functional zoning* fait partie des études menées par le Centre de recherches d'archéologie nationale (CRAN) de l'UCLouvain dont la zone d'investigation couvre le Nord-Ouest de la Gaule. La question se pose particulièrement pour trois divisions administratives romaines de cette vaste région que sont les cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres. Si ces trois territoires sont contigus sur le plan géographique, la question est tout autre d'un point de vue institutionnel. Dans le cadre des limites fixées définitivement au Haut-Empire, sous le règne de Domitien (fin du I^{er} siècle après J.-C.), les deux premiers territoires relèvent en effet de la province de Gaule Belgique tandis que la cité des Tongres appartient à la Germanie inférieure[28]. La région formée par ces trois cités couvre, en fait, une bonne partie de l'actuel

[27] *Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VI (2007-2011)*, 2006, p. 18.
[28] RAEPSAET-CHARLIER, 2008a, p. 153 ; RAEPSAET-CHARLIER & RAEPSAET, 2011, p. 634-637 ; RAEPSAET, 2013.

territoire belge qui reste un champ d'observation privilégié du CRAN (Fig. 1). Ce choix géographique est donc tout à fait arbitraire, mais il offre en retour la possibilité d'ouvrir l'enquête à de larges perspectives comparatives.

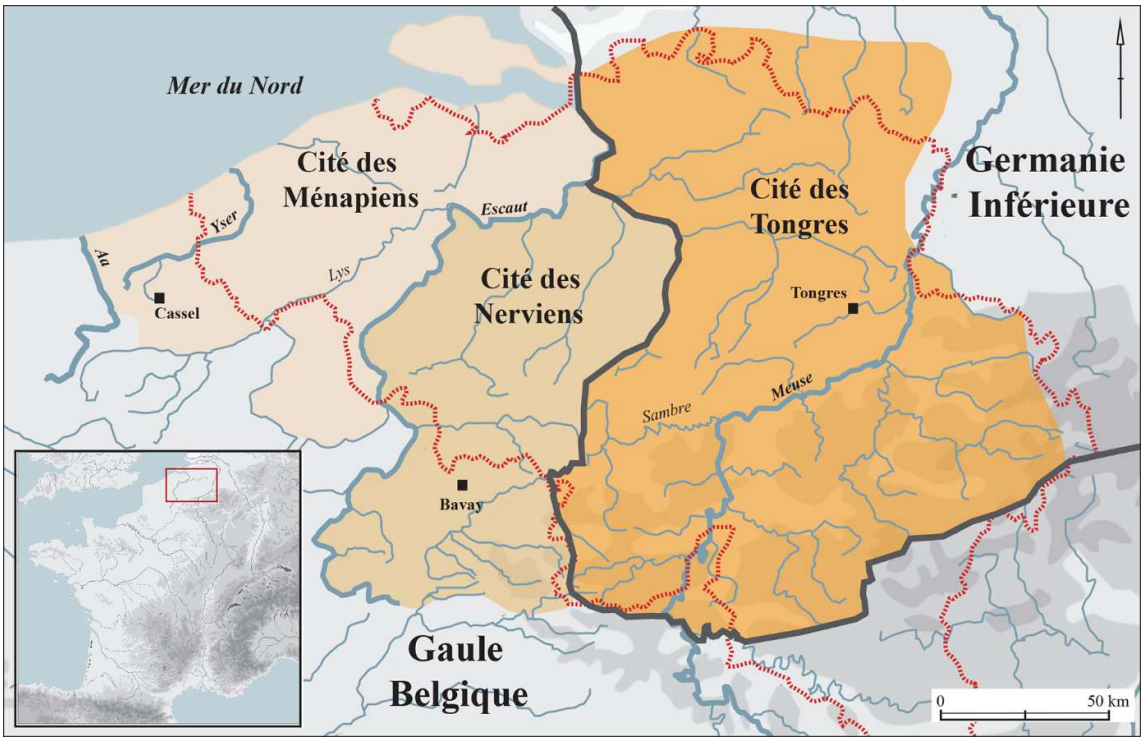

Fig. 1. Cadre géographique de la recherche : les cités romaines des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres dans leurs limites provinciales, au Haut-Empire (en rouge : territoire géopolitique de l'actuelle Belgique) (infographie © UCLouvain-CRAN).

1.2.1. La géographie physique des territoires

L'étude s'appuie sur un cadre naturel assez varié, bordé à l'ouest par la Mer du Nord et parcouru par un réseau hydrographique dense, structuré autour de l'Aa, de l'Yser, de l'Escaut (et de son affluent, la Lys) et de la Meuse (et de son affluent, la Sambre) (Fig. 2). Trois contrées aux caractéristiques physiques totalement différentes forment le territoire considéré ici. Il s'agit des plaines sableuses au Nord, des bas-plateaux limoneux au centre et du massif schisteux ardennais au Sud, situé au-delà du sillon mosan[29].

[29] *Deuxième atlas de Belgique*, 1978-1984, cartes II.1 et II.3.

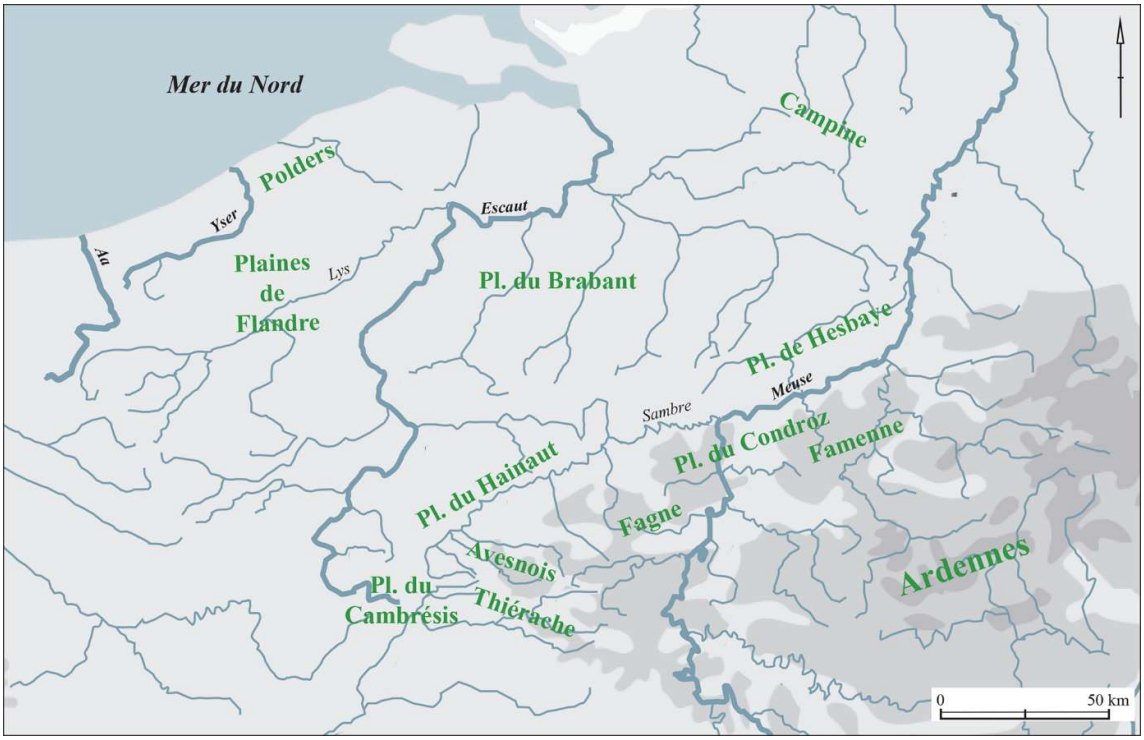

Fig. 2. Géographie physique des territoires (infographie © UCLouvain-CRAN).

Au Nord, la région côtière est formée de cordons littoraux et de massifs dunaires, les Polders, qui se prolongent par les plaines maritimes de Flandre se caractérisant par un substrat sableux ou argileux recouvert de sédiments marins. Le relief ne dépasse pas dans cette région une dizaine de mètres, ce qui ne la protège ni de l'humidité ni des grandes marées[30]. Elle connaît ainsi, entre les III^e^ et les IV^e^ siècles après J.-C., un bouleversement environnemental important, la transgression marine dite de Dunkerke II, qui envahit les côtes et qui repousse le littoral de 10 à 30 km vers l'intérieur des terres[31]. Cette première région se compose également, au-delà des plaines de Flandre, de la partie septentrionale du plateau brabançon, de la Campine ainsi que de la plupart des vallées avoisinantes qui conservent des sols sableux assez pauvres et dont l'altitude ne dépasse pas les 50 m[32].

Au sud-est de cette contrée sableuse, s'élèvent, jusqu'à 350 m, une série de plateaux, séparés par une entaille importante, le sillon Sambre et Meuse, orienté est-ouest. Au nord de cette dépression, se dressent les plateaux de Hesbaye, du Hainaut et du Cambrésis, recouverts d'une épaisse couche de lœss chargée d'un humus très fertile[33] ; tandis qu'au sud, cette couche

[30] TAVERNIER & AMERYCKX, 1970, p. 3-4.
[31] TAVERNIER & AMERYCKX, 1970, p. 8-10 ; ERVYNCK *et al.*, 1999.
[32] *Deuxième atlas de Belgique*, 1978-1984, caret II.3.
[33] GODART & FELTZ, 2009, p. 30 et p. 34-37.

limoneuse y est beaucoup moins épaisse et plus discontinue et tapisse les reliefs du Condroz ainsi que les régions de la Thiérache et de l'Avesnois[34].

Le plateau du Condroz constitue la limite avec la troisième contrée naturelle, formée par un paysage beaucoup plus accidenté. Il se compose de crêtes et de dépressions qui caractérisent la Fagne et la Famenne, régions très discontinues d'un point de vue pédologique, et de l'Ardenne, dont le point culminant se situe à 694 m et qui se rattache à une formation géologique plus importante qui est celle du massif rhénan[35].

Ces formations naturelles déterminent évidemment des terroirs ayant chacun leur spécificité tant en termes de qualité de sol (qui favorisent certaines cultures et élevages[36]) que de ressources naturelles (qui déterminent des zones d'extraction importantes[37]). Ces configurations géomorphologiques et hydrographiques distinctes influencent en outre l'habitat qui peut y prendre des formes assez caractéristiques[38].

1.2.2. La géographie administrative des territoires

Toute cette région comprise entre le littoral et les premiers grands dénivelés de l'Ardenne forme l'une des marges de la zone frontalière septentrionale de l'Empire, matérialisée par le cours du Rhin. Son organisation territoriale procède d'une première réforme administrative édictée sous Auguste, en 27 ou en 16/13 avant J.-C.[39], puis d'une seconde sous Domitien, en 84 ou 85 après J.-C.[40], qui fixe de manière définitive les limites de la province de Gaule Belgique (capitale : Reims-*Durocortorum*) et de celle de Germanie inférieure (capitale : Cologne-*Colonia Claudia Ara Agrippinensium*) dont la frontière partage notamment ces contrées (Fig. 1). Si les cités des Ménapiens et des Nerviens sont bien intégrées à la province de Gaule Belgique dès la réforme territoriale d'Auguste, l'appartenance provinciale de la cité

[34] GODART, 2014, p. 30 et p. 35-39.
[35] GODART & FELTZ, 2010, p. 30 et p. 35-38.
[36] Par exemple, la très fertile couverture limoneuse traversant une bonne partie de la région en question et favorisant l'installation d'établissements romains ruraux avec une économie à vocation agricole (ROYMANS & THEUWS 1991, p. 12-13 ; VANDERHOEVEN, MARTENS & VYNCKIER, 2001, p. 59 ; BAKELS, 2009).
[37] Par exemple, l'exploitation, dès l'Antiquité, du calcaire au sein des bassin carriers de Tournai (cité des Ménapiens) et de Namur (cité des Tongres) (ROLLAND, 1944 ; AMAND, 1984b ; BEDON, 1984, p. 51 ; NYS, 1993, p. 49-52 ; COQUELET, CREEMERS & DREESEN, 2014, p. 57-59) ou l'exploitation du minerai de fer dans la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse couvrant une partie de la cité des Tongres (BONENFANT, 1983 ; BONENFANT, DE FOSSE & FONTANA, 1986 ; DE FOSSE, 1986 ; DE FOSSE, 1993 ; DOMERGUE *et al.*, 2006).
[38] Par exemple les différences notables constatées entre les habitats établis sur les sols limoneux et ceux installés sur les sols sablonneux (DE CLERCQ, 2003 ; DE CLERCQ, 2009 ; DE CLERCQ, 2010 ; MARTIN, 2016-2017, p. 338-346).
[39] Faute de sources plus explicites, il est difficile de dater cette première organisation entre les deux gouvernements d'Agrippa et les séjours d'Auguste en Gaule, remontant à 27 et à 16-13 avant J.-C. (RAEPSAET-CHARLIER, 2008a, p. 153 ; RAEPSAET-CHARLIER & RAEPSAET, 2011, p. 634-637).
[40] RAEPSAET-CHARLIER, 2008a, p. 163.

des Tongres reste discutée pour la période antérieure à Domitien[41]. En revanche, dès 84 après J.- C., elle dépend assurément de la Germanie Inférieure[42]. À l'aube de l'Antiquité tardive, en 297 après J.-C., cette région tout comme le reste de l'Empire sont touchés par une troisième grande réforme administrative voulue par Dioclétien et qui implique un changement dans les noms des anciennes entités ainsi qu'une multiplication et des regroupements différents de ces dernières. La province de Gaule Belgique est de cette manière subdivisée en deux, les provinces de Belgique Première (*Belgica prima*) et Seconde (*Belgica Secunda*), tandis que la province de la Germanie Inférieure est rebaptisée Germanie Seconde (*Germania Secunda*)[43].

Les cités, ou *civitates*, sont des nouvelles entités administratives que Rome circonscrit sur base des limites territoriales correspondant peu ou prou aux anciens territoires des peuplades gauloises. Les territoires ménapien, nervien et tongre sont de cette manière issus ou liés à des peuplades ou ethnies remontant à l'époque de l'indépendance[44] et mentionnées par César dans son *De Bello Gallico*[45]. Mais les tribus celtiques des Ménapiens, des Nerviens, des Aduatiques ou encore des Éburons, qui occupent les terres septentrionales avant la conquête et dont il est question ici, sont toutefois difficiles à appréhender en raison de la carence des sources archéologiques à leur propos, couplées avec une documentation historique tout aussi peu loquace (Fig. 3)[46]. Dans tous les cas, lors de la première organisation des territoires gaulois sous Auguste, les Ménapiens et les Nerviens semblent retrouver leur espace de vie dans une relative cohérence géographique[47]. L'ethnogenèse de la cité des Tongres est, en revanche, plus discutée. En effet, la formation de cette *civitas* résulte d'un regroupement de territoires jadis occupés par des peuples qui, si l'on se fie à l'interprétation des textes antiques, auraient été décimés durant la guerre des Gaules (Aduatiques, Éburons et tribus clientes telles les Condruses et les Pémanes)[48]. Afin de repeupler cette contrée nouvellement constituée, l'autorité romaine aurait alors procédé à une politique de déplacement d'un groupement humain, peut-être de faible

[41] RAEPSAET, 2013.
[42] CAROLL, 2001, p. 15 ; RAEPSAET-CHARLIER, 2008a, p. 159-167.
[43] BRULET, 1990d, p. 3.
[44] RAEPSAET, 2013, p. 111.
[45] Voir pour les Aduatiques : CÉSAR, *De Bello Gallico (La guerre des Gaules)*, livre II, 4, §9 ; II, 31, §4 ; V, 27, §2 ; V, 38-39 ; VI, 2, §3 ; pour les Éburons : *BG*, II, 4, §10 ; IV, 6, §4 ; V, 24, §4 ; V, 28, §1 ; V, 29, §2 ; V, 39, §3 ; V, 45, §3 ; V, 58, §7 ; VI, 5, §4 ; VI, 31, §5 ; V, 32, §1-2, 4 ; V, 32, §1-2 et 4 ; V, 34, §8 ; V, 35, §1, 4 et 6 ; pour les Ménapiens, *BG*, II, 4, §9 ; III, 9, §10 ; III, 28, §1 ; IV, 4, §2, 4-5 et 7 ; IV, 22, §5 ; IV, 38, §3 ; VI, 2, §3 ; VI, 5, §4-6 ; VI, 6, §2 et 4 ; VI, 9, §1 ; VI, 33, §1 ; pour les Nerviens : *BG*, II, 4, §8 ; II, 15, §3 ; II, 16, §2 ; II, 17, §2, 4-5 ; II, 19, §1 ; II, 23, §4 ; II, 19, §1 ; II, 23, §4 ; II, 28, §1 ; II, 29, §1, II, 32, §2 ; V, 24, §2 ; V, 38-58 ; VI, 2, §3 ; VI, 3, §1 ; VI, 29, §4 ; VII, 75, §3.
[46] LEMAN-DELRIVE, 2009, p. 123.
[47] FISCHTL, 1994, fig. p. 4-5 ; HEINRICHS, 2001, p. 58-62, cartes 1-3 ; ROYMANS, 2004, p. 24, fig. 3.1 ; RAEPSAET, 2013, p. 111.
[48] RAEPSAET, 2013, p. 113-114.

importance, provenant peut-être des régions péri-rhénanes[49]. F. Martin s'est récemment penchée sur la question et a confronté les données véhiculées par la littérature antique aux traces matérielles[50]. Les conclusions de son étude amènent premièrement à relativiser la vision d'un territoire exsangue de sa population car seule la Hesbaye semble avoir été la plus gravement touchée par la guerre menée par César. Les changements observés après la conquête au sein de la zone occupée sous-entendent ensuite que, si des déplacements de population se sont bien effectués, ces derniers ont été réalisés à un niveau régional. Ce constat est en outre appuyé par une continuité des traditions potières et par l'absence d'éléments exogènes qui démontrent que la composition démographique de la cité des Tongres est exclusivement formée de populations indigènes. En ce sens, la contribution de groupes péri-rhénans dans le repeuplement de ce territoire ne peut donc être confirmée[51].

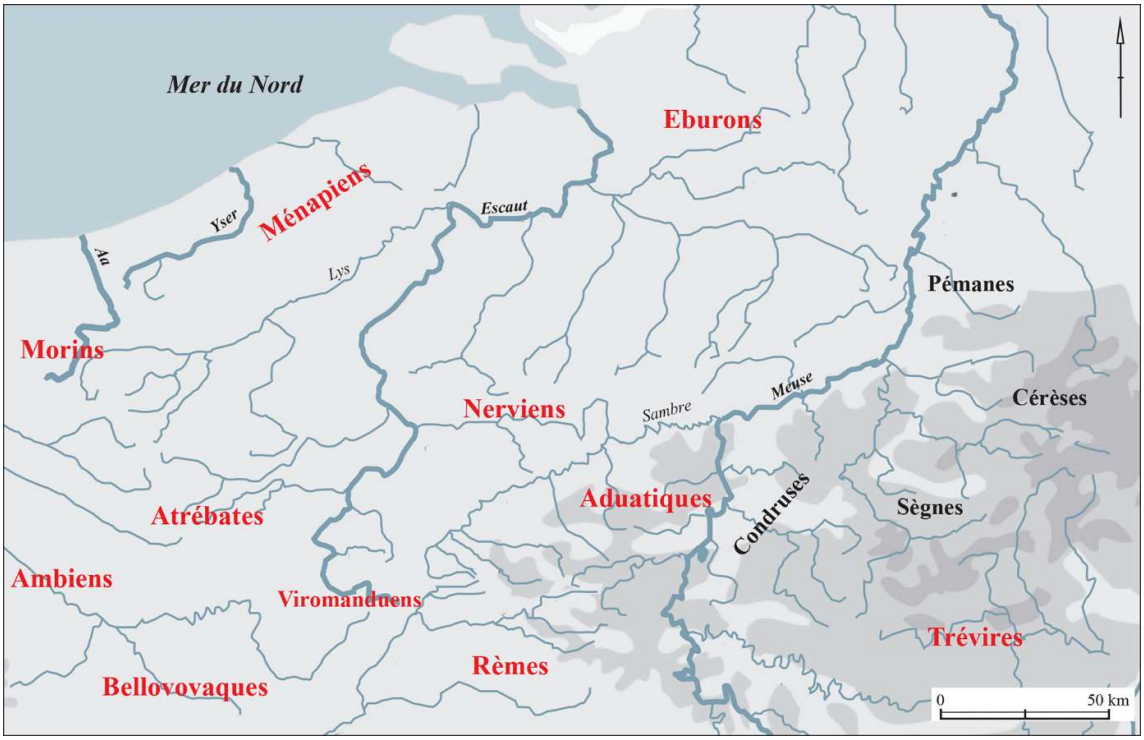

Fig. 3. Les principaux peuples gaulois (en rouge) et tribus clientes (en noir) occupant le Nord de la Gaule à l'époque de l'Indépendance (d'après BRULET, *2008a, p. 27, fig. 24) (Infographie © UCLouvain-CRAN).*

La reconstitution précise des frontières de ces territoires nouvellement intégrés à l'Empire se révèle être un exercice difficile et suscite toujours de nombreuses réflexions qu'il ne s'agit pas ici d'alimenter, mais plutôt d'en présenter les principales conclusions pour les trois

[49] RAEPSAET, 2013, p. 113 et 136.
[50] MARTIN, 2016-2017.
[51] MARTIN, 2017, p. 82.

cités qui nous concernent. Hormis une approche archéologique, les chercheurs recourent souvent à deux méthodes pour restituer les limites administratives des cités : l'emploi des sources écrites latines et l'étude des anciennes limites des évêchés médiévaux et modernes. Les textes anciens sont malheureusement peu nombreux et se résument à quelques récits et passages de César (I^er siècle avant J.-C.), Strabon (I^er siècle avant- I^er siècle après J.-C.), Pline l'Ancien (Ier siècle après J.-C.), Tacite (I^er-II^e siècles après J.-C.) ou encore de Ptolémée (II^e siècle après J.-C.). Les renseignements que ces auteurs procurent sont cependant souvent imprécis, donnant lieu à des interprétations délicates, et ne concordent pas toujours entre eux[52]. La deuxième approche consiste à recourir à la démarche dite régressive reposant sur l'étude des limites des frontières des diocèses médiévaux et modernes pour restituer les cités de l'Antiquité tardive et remonter ensuite à celles du Haut-Empire[53] ; l'idée étant que l'administration ecclésiastique s'est calquée sur l'administration civile romaine[54]. Ces anciennes frontières diocésaines offrent en outre l'avantage d'une permanence garantie, s'accompagnant de quelques découvertes épigraphiques et archéologiques relativement exceptionnelles. Si cette approche s'avère être assez concluante, il n'en reste pas moins que la concordance dans le tracé des frontières n'est que supposée car les délimitations depuis le Haut-Empire ont pu évoluer dans le cadre des réformes administratives[55]. De plus, comme le souligne S. J. de Laet, cet exercice ne vaut que pour les quelques *civitates* qui ont été christianisées à l'époque romaine et où siégeait depuis un évêque[56]. Quelle que soit la méthode envisagée, les conclusions auxquelles les chercheurs arrivent au terme de leurs études montrent que, dans cette région caractérisée par un réseau hydrographique dense, les fleuves et les rivières jouent un rôle majeur de frontières naturelles.

Les limites de la cité des Ménapiens, avec à leur tête Cassel-*Castellum Menapiorum*, sont assez bien appréhendées dans leur ensemble grâce aux travaux pionniers de S. J. de Laet et de P. Leman[57]. La frontière septentrionale reste cependant problématique et alimente encore des discussions[58]. À l'ouest, la cité des Ménapiens longe la mer du Nord sans doute jusqu'au fleuve Aa qui marque le début de la frontière sud. Cette dernière coïncide alors avec les vallées formées par ce fleuve et de trois rivières : la Lys, la Deûle et la Scarpe. Elle suit ensuite le cours de la Scarpe jusqu'à sa confluence avec l'Escaut. Toute la frontière orientale est déterminée par

[52] DE LAET, 1961b, p. 20.
[53] GOUDINEAU, FÉVRIER & FIXOT, 1980, p. 95.
[54] DE LAET, 1961b, p. 26.
[55] BRULET, 2008a, p. 46.
[56] DE LAET, 1961b, p. 26.
[57] DE LAET, 1961b ; LEMAN, 1967 (pour la frontière sud essentiellement).
[58] DE CLERCQ, 2009 ; RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 2013.

le cours de ce fleuve[59]. Au nord, en revanche, les choses se compliquent quelque peu car les Ménapiens se confondent à cet endroit avec les Frisiavons[60]. Si S. J. de Laet détermine l'*Helinium*, ancien nom de l'estuaire de la Meuse (actuellement Nieuwe Maasmond[61]) comme frontière septentrionale[62], les travaux de W. De Clercq ainsi que de G. Raepsaet et de M.- T. Raepsaet-Charlier montrent au contraire que cette limite doit plutôt être envisagée plus au sud et suivre le cours de l'Oosterschelde, devenu le bras principal de l'estuaire de l'Escaut[63].

La cité des Nerviens, que la réforme administrative d'Auguste place sous l'autorité de Bavay-*Bagacum*, est également assez bien circonscrite. L'étude de G. Faider-Faytmans reste fondamentale pour la connaissance des frontières de ce territoire, et le réexamen du dossier réalisé par X. Deru, en 2009, n'a pas réellement remis en cause les conclusions de l'archéologue[64]. G. Faider-Faytmans emploie la démarche régressive qui semble donner des résultats très satisfaisants dans le cadre du territoire nervien, mais elle préfère rester prudente en soulevant le fait que les limites de la cité, comme celles du diocèse de Cambrai (nouveau chef-lieu nervien durant l'Antiquité tardive), ont pu subir des extensions ou des amputations au cours des siècles[65]. Ainsi, si G. Faider-Faytmans intègre hypothétiquement la région située à l'ouest de Cambrai, coincée entre la rive droite de la Sensée et le cours de l'Escaut[66], R. Brulet préfère ôter cette partie qui est annexée selon lui à partir de l'Antiquité tardive[67]. En suivant l'avis de ce dernier, la limite sud-ouest est ainsi déterminée, au Haut-Empire, par l'Escaut et remonte ensuite son cours jusqu'à sa source, située au sud du territoire. À partir de cet endroit, la ligne de démarcation traverse le plateau du Cambrésis jusqu'aux premiers contreforts des Ardennes, à hauteur des régions de la Thiérache et de l'Avesnois avant de remonter vers le nord et former la limite est en suivant successivement les cours de la Hante, du Piéton, de la Dyle, puis enfin celui du Ruppel dont la confluence avec l'Escaut détermine la frontière nord[68].

La cité des Tongres est l'un des territoires les plus étendus des Gaules, avec Tongres-*Atuatuca Tungrorum* comme chef-lieu. L'identification de ses frontières reste cependant délicate à examiner comme le montre assez bien l'étude de M.-T. Raepsaet-Charlier, et ce, pour trois raisons principales : le peu de sources antiques précises et sûres à disposition, l'inexistence

[59] DE LAET, 1961b, p. 31.
[60] BOGAERS, 1971.
[61] RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 2013, p. 213.
[62] DE LAET, 1961b, p. 31.
[63] DE CLERCQ, 2009, p. 16, figuur 1.1. et p. 17 ; RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 2013, p. 212, fig. 1 et p. 234.
[64] FAIDER-FAYTMANS, 1952 ; DERU, 2009.
[65] FAIDER-FAYTMANS, 1952, p. 346.
[66] FAIDER-FAYTMANS, 1952, p. 347.
[67] BRULET, 1990d, p. 8 ; BRULET, 2008a, p. 52, fig. 62 et 63.
[68] FAIDER-FAYTMANS, 1952, p. 347-358 ; DERU, 2009, p. 187-190.

d'une unité culturelle (les *Tungri* n'étant pas un peuple mentionné par César, il n'y a pas de possibilité d'observer une continuité entre les données protohistoriques et la cité romaine) et un contexte des régions voisines ne fournissant que peu de données historiques ou géographiques exploitables par défaut pour l'identification des limites de la cité des Tongres[69]. La meilleure base de travail est donc, pour M.-T. Raepsaet-Charlier, l'approche régressive à partir des limites de l'évêché de Tongres-Maastricht-Liège[70]. La limite occidentale se confond ainsi avec celle de la cité nervienne décrite précédemment. Au sud, et plus précisément au sud-ouest, la frontière débute avec la source de l'Eau Noire, affluent du Viroin, puis s'appuie sur une section du cours de la Meuse et de la Semois avant de cheminer le long de la voie romaine Reims-Cologne. Plus loin, la limite méridionale se confond avec la frontière nord-ouest de la cité des Trévires, délimitée par les cours de l'Ourthe occidentale puis orientale, avant de remonter en ligne droite jusqu'à la Gueule dont elle suit le lit jusqu'à sa confluence avec la Meuse. Le ruban frontalier correspond ensuite à la limite du territoire de Xanten pour enfin atteindre la limite septentrionale de la cité qui reste très discutée, venant buter contre les cités des Bataves et des Frisiavons[71]. L'extrême nord-ouest pourrait en tous cas débuter à l'emplacement du site romain de Breda (Pays-Bas, prov. Brabant septentrional), établi sur la rive droite du Mark[72].

La région ainsi délimitée dans ses frontières administratives est une zone située à l'intérieur de l'Empire, mais non loin cependant des frontières septentrionales de ce dernier, ce qui en fait un secteur stratégique pour Rome[73]. Les cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres constituent, en ce sens, un arrière-pays qui est souvent sollicité par les militaires casernés sur le *limes*[74] tant pour ses ressources naturelles, ses produits manufacturés que pour ses hommes en âge de servir[75]. L'histoire de ces *civitates* est dès lors marquée par la présence de l'armée (présence romaine la plus ancienne dans le Nord de la Gaule à l'origine de la défense des territoires conquis), vecteur non négligeable de la manière de construire et de vivre à la romaine[76]. Les militaires sont en effet les instruments de l'organisation du cadre administratif et matériel de cette région et qui contribuent dès le départ à l'émergence de leur *caput civitatis*[77].

[69] RAEPSAET-CHARLIER, 1994, p. 50-51.
[70] RAEPSAET-CHARLIER, 1994, p. 52.
[71] RAEPSAET-CHARLIER, 1994, p. 52-57.
[72] RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 2013, p. 212, fig. 1.
[73] MERTENS, 1983b.
[74] Le rôle d'arrière-base logistique jouée par la ville de Tongres est d'ailleurs souvent invoquée par rapport aux camps du limes rhénan (COQUELET, 2011a, p. 11).
[75] La Gaule tout comme d'ailleurs la Rhénanie sont considérées comme des viviers d'auxiliaires recrutés sur des bases ethniques (DERKS & ROYMANS, 2006 ; van DRIEL-MURRAY, 2008).
[76] WIGHTMAN, 1985, p. 65 ; COQUELET, 2011a, p. 11.
[77] MERTENS, 1983b, p. 155 et p. 162-164 ; VANDERHOEVEN, 1996, p. 231-233 ; COQUELET, 2011a, p. 8 et p. 41-46.

Si une attention toute particulière est donc bien accordée à cette région par le pouvoir central, elle n'en demeure pas moins une zone géographique très éloignée pour ce dernier. Cette vision est d'ailleurs résumée par l'historien romain Tacite dans ses *Historiae* qui, au I^er^ siècle après J.- C., place le territoire des Ménapiens *extrema Galliarum*[78], à l'extrémité des Gaules. Situées aux confins de l'Empire, ces trois cités devaient donc sans aucun doute présenter un caractère périphérique pour Rome[79]. À l'inverse, cet éloignement devait être également ressenti par ces populations septentrionales, non seulement géographiquement, mais sans doute aussi culturellement, politiquement et socialement[80]. Comme le souligne d'ailleurs G. Woolf, la culture « romaine » dans ces régions est plus un révélateur de statut que d'une identité ethnique ou politique[81].

1.2.3. Le cadre chronologique

Le cadre chronologique dans lequel sont menées les réflexions se conforme aux bornes temporelles établies par le PAI VI, c'est-à-dire entre le milieu du I^er^ siècle avant J.-C. et la deuxième moitié du III^e^ siècle après J.-C. Ces trois siècles correspondent au Haut-Empire, période charnière pour l'occupation de la région étudiée, qui s'ouvre par la conquête définitive de la Gaule[82]. L'annexion des derniers territoires septentrionaux marquent le début d'une relative paix, malgré quelques épisodes violents comme la tentative de conquête de la Germanie[83] et la révolte des Bataves[84].

Cette stabilisation permet surtout de structurer progressivement ces terres désormais romaines, un travail dont s'acquitte Auguste par la mise en place de son organisation administrative au cours des deux dernières décennies du I^er^ siècle avant J.-C. Cette réforme s'accompagne de la construction des premières artères routières, le long desquelles sont implantés les chefs-lieux des cités nouvellement définies[85]. La mise en œuvre de ce vaste réseau

---

[78] *At Ciuilem immensis auctibus uniuersa Germania extollebat, societate nobilissimis obsidum firmata. Ille, ut cuique proximum, uastari Vbios Treuiorosque, et aliam manum Mosam amnem transire iubet, ut Menapios et Morinos et extrema Galliarum quateret*. […].
« Cependant, Civilis voyait les immenses apports de la Germanie tout entière accroître sa puissance, l'alliance, étant garantie par les otages choisis parmi les plus nobles. Il fait ravager le pays des Ubiens et des Trévires par les nations les plus voisines, et il fait passer la Meuse à une autre troupe, chargée de harceler les Ménapiens, les Morins et les marches de Gaules. […]. » (TACITE, *Historiae (Histoires)*, livre IV, 28, §1).

[79] DE CLERCQ, 2010, p. 213.

[80] WOOLF, 1990.

[81] WOOLF, 1998, p. 238-249.

[82] RAEPSAET-CHARLIER, 2008a, p. 143-158.

[83] SYME, 1996, p. 358-363 ; MALCOLM, 2004, p. 44-59 ; WERNER, 2007, p. 10-12.

[84] BRUNT, 1960 ; STEVENSON & MOMIGLIANO, 1996, p. 842-846 ; ROYMANS, 2004, p. 144-146 ; COSME, 2011.

[85] CHEVALLIER, 1997, p. 229 ; CORBIAU, 2013, p. 4-5.

de communication est confiée à Agrippa qui, après s'être chargé de la mise en service de liaisons routières du sud vers le nord[86], s'emploie à relier l'ouest et l'est du nord de la Gaule par des routes transversales[87]. La région examinée est ainsi traversée par la voie partant de Boulogne pour rejoindre Cologne établie sur le Rhin et cet itinéraire est sans doute aménagé entre 20 et 10 avant J.-C.[88] Cette route constitue la dorsale routière majeure des territoires investigués en permettant de relier leurs trois chefs-lieux : Cassel (cité des Ménapiens), Bavay (cité des Nerviens) et Tongres (cité des Tongres). La création de cette voie s'inscrit clairement dans une politique de défense des territoires frontaliers et pour répondre aux vues conquérantes de la dynastie julio-claudienne sur la Bretagne. Cette chaussée conservera cette importance stratégique tout au long du Haut-Empire à laquelle s'ajoutera une perspective économique[89]. Le réseau routier est complété peu avant le milieu du I^er^ siècle après J.-C., notamment à l'initiative de Claude, ce qui facilite la communication entre les différentes capitales des *civitates* du Nord de la Gaule. La ville de Bavay est désormais directement reliée à Reims et à Trèves, voie dont l'itinéraire est au moins assuré jusqu'à l'agglomération de Dinant, mais qui devient incertain à travers le Condroz[90]. La ville de Tongres est pour sa part mise en relation avec Metz[91] et Trèves, chaussée dont le tracé est au moins connu jusqu'au nord de la Meuse, grâce aux découvertes réalisées dans l'agglomération de Jupille-sur-Meuse[92]. La question de l'existence d'une deuxième grande dorsale placée au nord de la région investiguée est également posée. Elle aurait ainsi doublé la chaussée Bavay-Cologne en reliant Cassel et Tongres[93]. Si des tronçons de voie sont bien avérés entre le chef-lieu ménapien et le site de Wervik[94], entre les agglomérations nerviennes de Velzeke et d'Asse[95] et entre Tirlemont et sa

[86] Voies en partance de Lyon et gagnant notamment le front de mer et du Rhin :
Τὸ δέ Λούγδουνον ἐν μέσῳ τῆς χώρας ἐστίν, ὥσπερ ἀκρόπολις, διά τε τὰς συμβολὰς τῶν ποταμῶν καὶ διὰ τὸ ἐγγὺς εἶναι πᾶσι τοῖς μέρεσι. Διόπερ καὶ 'Αγρίππας ἐτεῦθεν τὰς ὁδοὺς ἔτεμε, τήν διά τῶν Κεμμένων ὀρῶν μέχρι Σαντόνων καὶ τῆς 'Ακουιτανίας, καὶ τήν ἐπὶ τὸν Ῥῆνον, καὶ τρίτήν τήν ἐπὶ τὸν ὠκεανόν, τήν πρός βελλοάκοις καὶ Ἀμ<β>ιανοῖς, τετάρτη δ' ἐστιν τήν Ναρβωνῖτιν καὶ τήν Μασσαλιωτικήν παραλίαν.
« […]Lugdunum occupant le centre de la Celtique, dont cette ville est en quelque manière la citadelle par sa situation au confluent des fleuves et à proximité des différentes parties du pays, Agrippa en a fait le point de départ des grandes routes : celle qui traverse les Monts Cemmènes et aboutit chez les Satones et en Aquitaine, celle du Rhin, celle de l'Océan, qui est la troisième et qui même chez les Bellovaques et les Ambiani, enfin celle qui conduit en Narbonnaise et au littoral massolitique et qui est la quatrième. […]. » (STRABON, *Géographie*, livre IV, VI, §11).
[87] CORBIAU, 2013, p. 4.
[88] MARIËN, 1967 ; MERTENS, 1983c, p. 330-331 ; LEMAN, 1985 ; CORBIAU, 2012.
[89] COQUELET, 2011a, p. 10.
[90] CORBIAU, 1985a ; CORBIAU, 1985b ; CORBIAU, 2014 ; CORBIAU, 2015 ; CORBIAU, 2017a.
[91] CORBIAU, 2005 ; CORBIAU, 2017c.
[92] Essai de restitution du passage de la voie au sein de l'agglomération : COQUELET, 2015, p. 128, fig. 91.
[93] BRULET, 2008a, p. 66.
[94] VERBRUGGE, 2010, p. 55 et p. 57.
[95] BRAECKMAN, DE MULDER & ROGGE, 1995, p. 274-275.

capitale Tongres[96], leur appartenance à un tracé routier plus vaste reste cependant hypothétique mais tout-à-fait probable[97]. Des connexions entre ces deux grands axes s'opèrent au moins à hauteur des agglomérations nerviennes les plus septentrionales de ce territoire que sont Velzeke, Asse (vers Bavay) et Elewijt (vers l'agglomération de Sauvenière (Baudecet)), toutes trois fondées dès Auguste. Ces voies seraient attribuables au travail d'Agrippa[98] tout comme d'ailleurs la chaussée partant de Bavay en direction du site de Vermand établi plus au sud, dans la cité des *Viromandui* voisine[99]. Enfin, au nord de la chaussée hypothétique Cassel-Tongres, le tracé des routes au sein de la cité des Ménapiens est à appréhender au conditionnel[100] et le réseau de voies dans la partie septentrionale du territoire des Tongres est moins bien suivi.

Ces axes routiers, couplés avec des voies fluviales navigables tels que l'Escaut et la Meuse et certains de leurs affluents comme la Lys et la Sambre[101], jouent un rôle prépondérant dans le développement des occupations qui les jalonnent. Si Cassel, Bavay et Tongres sont les premières villes à être fondées au cours des dernières décennies du I^er^ siècle avant J.-C. grâce au réseau routier qui se met en place par Agrippa, elles ne sont pas les uniques occupations à naître de la chaussée. Afin d'assurer des étapes régulières sur les parcours routiers importants, des bourgades sont judicieusement aménagées le long de ces derniers et se multiplient sous le règne de Claude, lorsque le réseau routier prend sa forme définitive dans la région[102]. De simples haltes, certaines prennent progressivement de l'importance dès l'époque flavienne et se transforment en véritables agglomérations, à la structuration spatiale parfois complexe, et caractérisées par une diversification reconnue des activités. Ces agglomérations deviennent de nouvelles formes d'habitat « multifonctionnel », mais toujours placées sous l'autorité des chefs-lieux (Fig. 4).

[96] VANDERHOEVEN, VYNCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 136-139.
[97] ROGGE & VERMEULEN, 1993, p. 59, fig. 1 ; VAN DURME & ROGGE, 1995.
[98] ROGGE, 1971 ; CORBIAU, 2017b.
[99] DELMAIRE *et al.*, 2011, p. 59.
[100] VERMEULEN, 2001.
[101] CORBIAU, 2000.
[102] RAEPSAET-CHARLIER & RAEPSAET, 2011, p. 654-655.

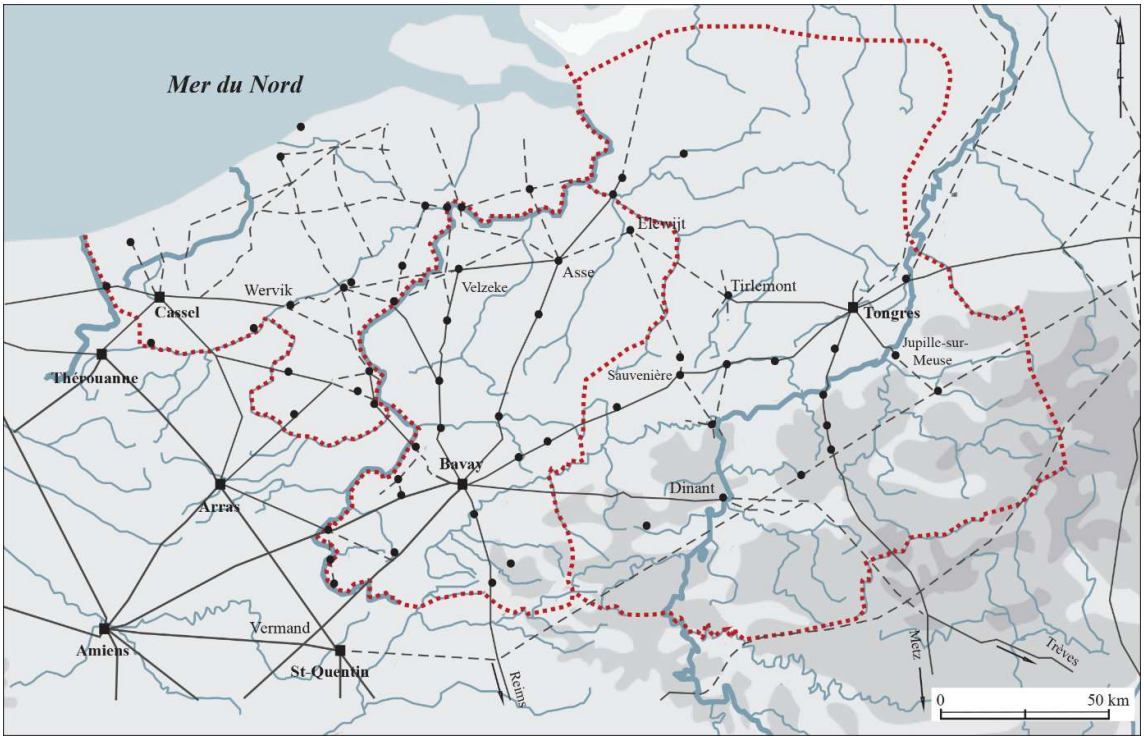

Fig. 4. Réseau routier dans le Nord de la Gaule au Haut-Empire (voies avérées – tracés continus ; voies hypothétiques – tirets) : localisation des chefs-lieux et des agglomérations des cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres et mention des agglomérations signalées dans le texte (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Le cadre chronologique de la recherche s'achève dans la deuxième moitié du III^e^ siècle qui correspond à une période de transition avec l'Antiquité tardive. Cette période est marquée par une « crise »[103] qui affecte, à des degrés divers, toutes les régions de l'Empire[104]. On assiste ainsi à une rupture assez nette tant dans l'urbanisation que dans la manière de vivre et par une présence militaire beaucoup plus importante dans la région, en raison de l'insécurité permanente planant aux frontières. Les chefs-lieux des trois cités changent de physionomie par la réduction de leur espace urbain, désormais protégé par des remparts imposants[105]. Concernant les agglomérations, la situation est contrastée. Certaines se rétractent ou disparaissent, d'autres, jadis prospères au Haut-Empire, continuent à subsister aux côtés de leur chef-lieu, et occupent des situations spécifiques le long de fleuves navigables que sont l'Escaut et la Meuse[106]. À ces changements qui affectent tous les aspects de la société romaine, s'ajoute le bouleversement

[103] Cette crise est, certes, considérée comme assez grave « pour susciter des réactions aptes à modifier de façon significative le monde romain » (GIARDINA, 2006, p. 16), mais elle n'est pas aussi dramatique que le laisse envisager l'historiographie traditionnelle ou, au contraire, minime voire même inexistante comme le suggèrent certains (CARRIÉ & ROUSELLE, 1999, p. 9-25 et p. 89-144).
[104] WITSCHEL, 1999 ; MODÉRAN, 2003, p. 19-60.
[105] COQUELET, 2011a, p. 233-265.
[106] BRULET, 2017b ; KASPRZYK & MONTEIL, 2017b.

environnemental provoqué par la transgression marine Dunkerke II qui entraîne une réorganisation profonde de l'habitat au sein des franges les plus septentrionales de l'Empire dont font partie les plaines sableuses ménapiennes[107].

Dans l'optique d'une analyse des secteurs d'activités et de leur développement, la période du Haut-Empire est donc le cadre chronologique parfait pour mener l'enquête. Elle permet en effet d'étudier les différentes composantes des agglomérations depuis leur naissance jusqu'à leur profonde transformation qui s'opère au cours de la transition avec l'Antiquité tardive. L'avantage fournit par ce cadre chronologique est en outre couplé à un échantillonnage de sites suffisant, soit soixante agglomérations avérées inventoriées, qui permet d'effectuer des comparaisons valables et fiables. Tous les facteurs sont donc réunis pour observer de manière pertinente l'introduction de la culture romaine au sein de ces occupations à travers la structuration, l'organisation et le développement de leurs zones fonctionnelles.

[107] PAEPE, 1960 ; THOEN, 1978 ; THOEN, 1981 ; LEBECQ, 1996 ; ERVYNCK *et al.*, 1999 ; VERSLYPE, 2003, p. 554-555.

CHAPITRE 2

TERMINOLOGIE, ÉTAT DES QUESTIONS ET CADRE THÉORIQUE

La démarche soutenue dans le cadre de la thèse vise à expérimenter une approche spatiale des agglomérations établies dans le Nord de la Gaule par le biais des zones fonctionnelles. Son objectif est de mettre en évidence les effets du processus de romanisation à travers l'aménagement de ces occupations, afin de tenter de discerner ce qui répond clairement à une ordonnance fonctionnelle romaine, reflet d'une organisation spatiale importée, ou ce qui s'en éloigne, pouvant être le témoin d'un maintien de traditions indigènes voire correspondre à une manière de disposer des lieux tout à fait nouvelle et issue de la combinaison romano-gauloise. Le sujet engagé ici soulève trois problématiques distinctes dont il est nécessaire de poser préalablement quelques réflexions.

Le concept de **zones fonctionnelles** est le sujet même de la thèse. Cette notion est à l'origine créée et développée par les sciences sociales et spatiales afin de comprendre les principes spatiaux directeurs des villes contemporaines. Chacun à leur tour, géographes, sociologues et économistes, vont proposer des approches tantôt pratiques, tantôt très théoriques du sujet dont les archéologues finissent par s'inspirer pour les villes historiques. Ces expériences ne s'avèrent toutefois pas très heureuses et les contraignent à développer leurs propres démarches, mieux adaptées à ces réalités anciennes et aux analyses de terrain. L'une de ces méthodes spécifiques à notre discipline et envisagée pour des lieux « urbains » peut-elle servir comme modèle aux agglomérations romaines comme nous le proposons dans le cadre de la présente thèse ou devons-nous songer à élaborer une nouvelle approche ?

Les agglomérations romaines établies dans le Nord de la Gaule constituent le champ d'expérimentation de l'analyse fonctionnelle. Les connaissances acquises ces trente dernières années concernant ces occupations ont profondément modifié le regard de la communauté scientifique à leur propos. Nombre de chercheurs les intègrent désormais au **fait urbain**, considérant, en ce sens, que villes et agglomérations appartiennent au même phénomène. Or, cette perspective ne fait pas l'unanimité. L'une des raisons principales de ces désaccords est que la notion même d'agglomération demeure encore et toujours le sujet de nombreux débats, qu'ils soient d'ordres terminologique ou conceptuel, provoqués par l'absence d'une définition claire et précise de ce type de groupement humain. Il s'avère donc essentiel de plancher sur ce terme et sur ce qu'il recouvre car il en va de l'opérabilité même de la démarche fonctionnelle

envisagée ici. En effet, cette démarche est conçue pour et ne fonctionne que sur des sites marqués par une diversité des activités développées en leur sein. Au terme de ces diverses mises au point terminologiques, serons-nous donc en mesure de s'assurer que les agglomérations soient bien des terrains d'investigation valables et pertinents au même titre que leurs chefs-lieux ?

Le concept intellectuel de **romanisation** constitue la toile de fond de l'enquête. Il n'est cependant pas dépourvu de nuances ni de critiques à son égard, victime d'un passé historiographique empreint de circonstances contemporaines qui en ont à chaque fois influencé son approche. Ce concept renvoie à un processus par lequel les territoires conquis par Rome assimilent les différents aspects de sa culture, mais ce transfert est cependant loin d'être unilatéral. Appréhender la romanisation en archéologie passe obligatoirement par des médiateurs matériels et ceux que nous envisageons ici sont des espaces construits répondant chacun à une fonction (ou zones fonctionnelles). Espace et architecture sont ainsi les deux paramètres selon lesquels les réflexions doivent être envisagées, considérés tous deux comme des matériaux culturels. Toute adoption ou adaptation au regard de ces derniers peuvent former autant d'indices d'une acculturation des populations indigènes. Mais, la rencontre de ces deux cultures, romaine et autochtone, s'effectue-t-elle à la même vitesse, de la même manière et selon une même intensité dans toutes les régions conquises ou est-on amené à distinguer ce que les céramologues appellent dans leur jargon « des faciès régionaux » ?

2.1. La question des zones fonctionnelles

2.1.1. Un concept à traduire et à définir

Functional zoning est le titre anglais donné au *Work Package* 6, cette thématique de recherche initiée par les programmes fédéraux PAI VI/22 (2007-2011) ayant donné à son tour naissance à l'intitulé de la thèse. La traduction française de l'adjectif et du substantif formant cette expression ne rencontre pas de réel problème. En revanche, lorsqu'on se penche sur la signification des termes traduits, on détecte quelques subtilités sémantiques qui forcent à être prudent quant à leur utilisation pour le sujet traité ici et à réfléchir à l'emploi d'un vocable adéquat. La variété des dénominations relatives à la problématique, pointées au sein de la littérature scientifique, montre cependant toute la difficulté de trouver les termes justes.

Traduction

D'après le dictionnaire Anglais-Français *Harrap's Compact*, l'adjectif *functional* se traduit par fonctionnel[108], tandis que le substantif *zoning*, également accepté en langue française dans sa version originale[109], l'est par zonage[110]. Cette dernière traduction est en tout cas privilégiée dans divers dictionnaires francophones spécialisés notamment en géographie[111]. Dans son *Dictionnaire de la géographie*, P. Georges propose en outre de traduire le terme *zoning* par celui de zone, sous prétexte que le mot zonage est une formulation parfois critiquée[112]. Il fait ainsi fi du suffixe anglais *-ing* qui sert à former le participe présent et à exprimer l'action. L'expression anglaise *functional zoning* se traduit donc littéralement par zoning/zonage fonctionnel ou, plus librement, par zone fonctionnelle.

Définitions

Le terme **zoning** tout comme celui de **zonage** sont des néologismes qui apparaissent dans la langue française dans le courant de la première moitié du XX^{e} siècle[113], dans un contexte marqué par le développement de politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire déjà en mouvement dès le siècle précédent[114]. Les dictionnaires généraux ou spécialisés et quelques travaux scientifiques, notamment en droit, s'accordent à définir le zoning/zonage comme l'action de découper un territoire en zones, organisées préalablement selon des règles et auxquelles sont affectés différents usages :

> « [Zonage] Réglementation organisant la répartition d'un territoire en zones et fixant pour chacune d'elles le genre et les conditions de l'utilisation du sol (agriculture, industrie, habitat, etc.). »
> (*Le Grand Robert*, 1996, p. 875)

> « [Zonage] En France, ce terme désigne la technique de planification urbaine visant à déterminer les zones d'affectation du sol : destination d'usage, modalités d'utilisation, possibilités et contraintes, réglementation corrélative. Dans ce sens, le zonage est donné dans ses grandes lignes par les « schémas directeurs », précisé dans les « schémas de secteur », et plus encore par les

[108] FORBES & SMITH, 1989, p. 149.
[109] *Le grand Robert*, 1996, p. 877.
[110] FORBES & SMITH, 1989, p. 496.
[111] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 469 ; GEORGES, 1993, p. 493 ; WACHTER, 2003, p. 1006 ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 313.
[112] GEORGES, 1993, p. 493.
[113] *Le grand Robert*, 1996, p. 875 et 877.
[114] BERNASCONI, 1982, n° 3 ; GEORGES, 1993, p. 493 ; SCHERRER, 1998, p. [1] ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 223 et 292-293 ; AUTHIER & COUDROY DE LILLE, 2015, p. 18.

« plans d'occupation des sols ». […] En fait, le terme de zonage recouvre à la fois le concept d'organisation volontaire de l'espace urbanisé et l'outil réglementaire utilisé pour la mise en œuvre du concept. […]. »
(GEORGES, 1993, p. 493-494 [Dictionnaire de géographie])

« [Zoning] Pour l'urbaniste, le zoning, traduit depuis quelques années par zonage, consiste à distribuer de manière rationnelle, dans l'espace urbain, les diverses fonctions économiques et sociales. La ville est découpée en zones qu'on aménage afin de rendre l'ensemble vivable, rentable et efficace. »
(PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 313 [Dictionnaire de géographie])

« [Zoning] The general process of subdividing geographical space for some purpose, especially for implementing public space-use policy. While usually applied to land designations, zoning can also relate to water bodies and to reconcile the competing demands of various commercial and recreational uses. Whatever the context, individual tracts, or zones, are identified with some preferred uses(s) either by positive designation (for example, low-cost housing or community recreation) or, by precluding undesirable ones, through negative, exclusionary, zoning. »
(HOARE, 1994, p. 682 [Dictionnaire de géographie])

« [Zoning] A term used to describe the practice of dividing a city or region into tracts of land, or zones, for the purposes of land-use planning. Each zone is assigned a set of permitted uses (e.g. residential, commercial, industrial or some subdivision of these, such as single family residential), often overlain by regulations on density, height and design. »
(MCCANN, 2009, p. 816 [Dictionnaire de géographie])

« Le zonage consiste à créer des entités spatiales qui forment en règle générale des taches sur un espace donné. Comme le maillage, le zonage est une action, celle qui conduit à la zone, un ensemble d'objets et leurs contours. Il existe autant de zonages que de critères qui les construisent. Sur un même espace, un même territoire, il peut y avoir une multitude de zonages différents. »
(KADDOURI, 2004, p. 50 [Étude - géographie])

« [Zonage] Il désigne cette technique de répartition de la ville ou du territoire en différentes zones : zones rurales, zones industrielles, zones d'habitation à des fins diverses, protection, aménagement. »
(BERNASCONI, 1982, n° 3 [Étude - droit])

« [Zonage] Cette méthode ancienne désigne le recours au découpage d'un territoire en plusieurs zones auxquelles sont affectées différents usages. »
(CADIOU, 2008, p. 46 [Étude - droit])

Le zoning/zonage renvoie donc au fait ou à l'action d'élaborer des zones qui ne s'effectuent pas de manière aléatoire ou spontanée, mais qui sont réalisées dans un cadre

réglementé et au sein d'une planification convenue préalablement. Les zones considérées sont donc pensées à l'avance tout comme leur implantation. Or, l'agencement des divers secteurs d'un espace habité peut très bien être l'expression et le résultat d'un développement non programmé, évoluant au gré des besoins de sa population. Dans ce cas précis, c'est au substantif **zonation** qu'il faut se reporter, un autre néologisme remontant au début du XX^e^ siècle[115] et parfois confondu avec le terme zonage[116]. La zonation ne renvoie pas à l'action de « faire des zones », mais elle est le moyen par lequel est comprise l'organisation des différents secteurs d'un espace habité qui s'est progressivement mis en place :

> « [Zonation] Terme qu'il y a lieu de réserver à l'appréhension de la division de l'espace urbain en aires homogènes ou marquées de façon très dominante par une caractéristique soit morphologique dérivée de l'histoire du développement urbain, soit fonctionnelle : zone centrale, périphérique, zone d'habitat, d'activité économique, d'espaces libres, etc., notamment avant l'intervention de l'urbanisme opérationnel : c'est donc plutôt l'expression d'une différenciation spatiale dérivée de l'évolution spontanée de la ville (dénommée parfois « zonage spontané » ou « zonage de fait »). »
> (GEORGES, 1993, p. 494 [Dictionnaire de géographie])

Le terme **zone** employé par P. Georges comme traduction libre du terme anglais *zoning*[117] désigne ce qui résulte du zoning/zonage ou de la zonation[118]. L'entrée de ce mot dans le vocabulaire français est bien plus précoce que ceux précédemment définis et survient dans le courant du XII^e^ siècle[119]. À cette époque, une zone désigne un espace en forme de ceinture ou de bande :

> « [Zone] n. f. - 1119, en géogr., inusité jusqu'au XIVe s. – […] ; lat. zona; grec zônê, proprt « ceinture » […] I. Il s'agit d'un espace en forme de ceinture, de bande. »
> (*Le grand Robert*, 1996, p. 875)

> « [Zone] Au sens large, mais peu recommandé en géographie, un espace quelconque, éventuellement en demi-cercle ou couronne, […]. »
> (BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 469 [Dictionnaire de géographie])

> « Etymologiquement, il vient du grec « zônê » et du latin « zona » et désigne une « ceinture », une « bande » ».
> (BERNASCONI, 1982, n° 1 [Étude – droit])

[115] *Le grand Robert*, 1996, p. 875.
[116] GEORGES, 1993, p. 494.
[117] GEORGES, 1993, p. 493.
[118] KADDOURI, 2004, p. 50.
[119] *Le grand Robert*, 1996, p. 875.

Depuis la fin du XVI[e] siècle[120], une zone peut correspondre à un espace sans forme particulière, un secteur voire une région :

> « (1587, répandu XVIIIe s.). + Surface ; partie (d'une surface ou d'un volume). Espace, région, secteur. »
> (*Le grand Robert*, 1996, p. 875)

> « La signification primitive est cependant élargie et le terme de zone en est venu à désigner une surface quelconque, ou plus précisément toute partie d'une surface : zone d'un séisme, zone littorale. Dans cette nouvelle acception, l'utilisation du terme s'est développée pour s'introduire notamment dans le vocabulaire militaire, puis économique, pour désigner un espace, une région, un secteur »
> (BERNASCONI, 1982, n° 2 [Étude – droit])

Plus spécifiquement, pour les urbanistes contemporains, une zone correspond à n'importe quelle partie d'un ensemble urbain. Cela sous-entend donc que ces dites parties peuvent autant se présenter sous l'aspect d'un quartier, d'un îlot, d'une maison ou encore d'un bâtiment public :

> « Les urbanistes emploient le terme de zone pour distinguer des parties quelconques d'un ensemble urbain. Mot anglais, le zoning, parfois traduit par zonage, désigne la division volontaire d'une ville ou d'une agglomération en fractions consacrées de préférence à une certaine forme d'utilisation du sol. »
> (GEORGES, 1993, p. 495 [Dictionnaire de géographie])

Si les termes zoning, zonage, zonation et zone peuvent être employés seuls, ils sont souvent accompagnés d'un qualificatif qui permet de lever une certaine imprécision qui découle de leur définition[121]. L'ajout de ce complément évite ainsi de s'interroger sur le type de découpage et d'organisation des secteurs ou sur le type de zone auquel on est confronté. Le qualificatif choisi pour l'intitulé du *Work Package* 6 est celui de **fonctionnel**. Cet adjectif fait référence à ce qui remplit une fonction pratique avant d'avoir, par exemple, tout autre caractère décoratif ou esthétique :

> « De fonction. Cour. Qui remplit une fonction pratique (chose) avant d'avoir tout autre caractère (par exemple décoratif, esthétique); qui tire ses qualités (y compris, le cas échéant, ses qualités esthétiques) de l'adaptation à sa fonction. »
> (*Le grand Robert*, 1996, p. 599)

[120] *Le grand Robert*, 1996, p. 875.
[121] GEORGES, 1993, p. 495 ; CADIOU, 2008, p. 46.

L'association de ce qualificatif avec le terme zoning et ses dérivés n'est pas anodine. L'adjectif fonctionnel est issu du substantif « **fonction** » qui, dans un sens très général, se définit comme étant le rôle, l'activité ou la destination caractéristique remplie par quelque chose au sein d'un ensemble[122]. Le terme « fonction » peut cependant prendre une signification plus spécifique, comme en biologie, où il désigne alors l'« ensemble des propriétés actives concourant à un même but chez l'être vivant »[123]. Mais, P. Menget apporte quelques précisions à cette dernière définition :

> « En biologie, les progrès de l'étude systématique de l'organisme ont amené à établir une distinction entre les organes ou les appareils et les fonctions, qui sont l'ensemble coordonné des opérations que ces appareils effectuent pour le maintien de la vie. Ainsi, à chaque appareil ou système d'organes correspond une fonction qui concourt à l'équilibre et à la vie de l'organisme. L'étude des appareils fait l'objet de l'anatomie, celle des fonctions relève de la physiologie. »
> (MENGET, 1996, p. 608)

Cette conception de la fonction employée en physiologie est récupérée, dès le XVIII[e] siècle, par les sciences sociales et spatiales qui se constituent alors en discipline. La géographie, et, en particulier, la géographie urbaine fait ainsi de l'étude des fonctions des villes son activité fondamentale et de cette recherche naît la notion de « fonction urbaine »[124]. Par le jeu de glissement du champ sémantique d'une discipline à l'autre, la ville est comparée « à un être vivant dans lequel les organes accomplissent des fonctions de rythmes et de nécessités différentes mais qui sont liés par une complémentarité générale »[125]. Les organes sont donc les différentes parties de la ville réparties en son sein, autrement dites les zones (quartiers, îlots…)[126], qui remplissent chacune une fonction, déterminée par l'une des activités urbaines répertoriées, c'est-à-dire les activités liées à la vie quotidienne de la population (fonction résidentielle), au commerce (fonction commerciale), aux services et à l'administration (fonctions administratives et de services) et à l'industrie (fonction industrielle). De par les relations que ces zones entretiennent entre elles, les fonctions deviennent des sortes d'outils permettant d'appréhender au final la manière dont est organisé l'espace urbain :

---

[122] *Le grand Robert*, 1996, p. 597.
[123] *Le grand Robert*, 1996, p. 597.
[124] CHABOT, 1952, p. 21 ; BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 104 ; SJOBERG, 1965, p. 87 ; RUBY, 2003, p. 370 ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 119.
[125] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41. Voir aussi : BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 104 ; GALINIÉ, 2000, p. 37 ; PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41.
[126] GEORGES, 1993, p. 495.

> « [Fonctions (fonctions urbaines)] L'application des activités urbaines à un cadre spatial correspondant à l'aire d'influence de la ville : fonctions locales, liées à la vie quotidienne de la population urbaine (on emploie même le terme discutable de« fonction résidentielle» pour définir le rôle de lieu d'habitation de la ville, et plus particulièrement de certains de ses quartiers), fonction commerciale, fonction de service et d'administration de desserte des besoins de la population résidente, fonctions régionales, concernant un espace directement dominé par la ville et associant campagnes et autres villes, fonctions nationales et internationales des capitales et des grandes métropoles à rayonnement continental ou universel. […]. »
> (GEORGES, 1993, p. 197 [Dictionnaire de géographie])

> « [Fonction urbaine] […] la fonction est un attribut essentiel des villes, qui caractérise leur organisation en système. […] On distingue classiquement les fonctions centrales (par exemple administratives, commerciales), qui sont des activités de services destinées à des populations ou des entreprises situées dans la zone d'influence de la ville, et les fonctions spécialisées (par exemple industrielles, touristiques), dont l'aire de marché peut être bien plus étendue et discontinue (en réseau). »
> (PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 119 [Dictionnaire de géographie])

> « Elle [la ville] a donc des fonctions variées qui permettent son existence ; la répartition de ces fonctions doit être examinée, à la fois en elle-même, pour déterminer en particulier le type de la ville (industrielle, tertiaire...), et sur le plan spatial. Les fonctions sont en effet inégalement réparties ce qui introduit les zones que l'on appelle, plus généralement, des quartiers et déterminent, par les relations que les quartiers ont entre eux, la circulation interne, intense, caractéristique de la ville ».
> (PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41)

Dans une perspective d'étude impliquant la notion d'espace, comme c'est le cas de la présente recherche, l'adjectif fonctionnel ne doit donc pas être employé dans son sens général, mais être défini comme étant ce qui relève de la fonction et, plus particulièrement, de la fonction urbaine.

Zoning/zonage fonctionnel, zonation fonctionnelle ou zone fonctionnelle ?

Si l'on s'en tient aux définitions présentées au point précédent, le zoning/zonage fonctionnel est donc l'action d'élaborer des zones de manière programmée auxquelles on attribue une fonction urbaine donnée. La zonation fonctionnelle, quant à elle, est ce qui permet de comprendre l'organisation spontanée des différents secteurs fonctionnels urbains, tandis que la zone fonctionnelle correspond à une partie de la ville (quelle qu'elle soit sa forme) au sein

de laquelle se développe l'une des activités urbaines. Trois expressions assez semblables, mais à la signification bien différente.

Une organisation rationnelle des zones et une implantation programmée de ces dernières sont deux aspects importants auxquels renvoient les termes zoning et zonage. Employer ces derniers dans le cadre de réalités urbaines anciennes qui ne sont pas forcément caractérisées par une politique d'aménagement rendent leur usage quelque peu anachronique[127]. En archéologie, si l'on veut donc désigner l'agencement général des divers secteurs d'un espace habité, la prudence serait plutôt d'employer le terme zonation, revêtu d'une notion de développement spatial plus spontané. Le terme zone, lui, n'est aucunement discutable. Il désigne un lieu géographique qui, associé au cadre urbain, renvoie à un espace quelconque de la ville. Son utilisation permet donc de faire référence à plusieurs types de lieux (quartier, îlot, bâtiment...), sans leur accoler dès le départ un terme qui pourrait être sujet à controverse comme l'est par exemple celui de « quartier », un mot nécessitant en effet des preuves matérielles suffisantes pour être employé en tant que tel[128]. Le caractère neutre et sans équivoque de zone a donc été un critère déterminant dans le fait de traduire librement *functional zoning* par « zone fonctionnelle ».

Zone fonctionnelle : nomenclature scientifique officielle ?

L'expression *functional zoning* et sa traduction libre « zone fonctionnelle » ne sont pas des intitulés « consacrés » au sein de la littérature archéologique. Lorsqu'on se penche sur les nombreuses publications traitant du sujet, on constate un panel de déclinaisons, allant de la simple utilisation des termes zoning, zonage ou zonation à une combinaison substantif/adjectif telle que proposée ici.

Les termes zoning et zonage employés seuls, sans l'ajout de qualificatif, rencontrent le plus d'occurrences dans les travaux consultés, mais avec le problème anachronique que leur utilisation suppose et l'inévitable notion de planification que leur signification recouvre. Le substantif zoning est intégré au vocabulaire archéologique dès les années 1950, à une époque où la discipline se tourne vers les avancées en matière d'urbanisme réalisées par d'autres sciences humaines, sociales et spatiales afin élaborer ses propres réflexions à ce sujet[129]. Outre les approches que ces sciences proposent, les archéologues adoptent également leur vocable[130].

[127] ESPOSITO & SANIDAS, 2013, p. 12 ; GRUET, 2008, p. 106-107.
[128] ÉTIENNE, 2004, p. 140 ; ESPOSITO & SANIDAS, 2013 ; HELLEMANN, 2013, p. 24 ; SALIOU, 2013, p. 40.
[129] LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 22.
[130] MARTIN, 1974, p. 46, 51 et 99 ; RAPER, 1977, p. 197 ; MARTIN, 1987b, p. 90 ; OWENS, 1991, p. 35, 38 et 48.

Le terme zoning doit ainsi ses lettres de noblesse au sociologue E. Burgess[131], membre éminent de l'École de Chicago, qui, le premier, emploie ce néologisme pour désigner l'élaboration et la planification des secteurs fonctionnels urbains[132].

Le substantif zonage, repéré au sein des travaux francophones, est quant à lui généralement vidé de toute notion d'action, celle de « faire des zones », et de toute notion de planification. Il renvoie à un terme générique, désignant le résultat de la division d'un espace habité par des zones remplissant une fonction précise[133]. Or, cette vision des choses est la définition même du terme zonation, malheureusement peu employé (ou mal compris). P. Arnaud est un des rares archéologues à en faire usage, le faisant intervenir dans le cadre de l'organisation spatiale des faubourgs des villes romaines[134]. Quant à l'utilisation adéquate du mot zonage au sein de la discipline, il se fait dans un cadre purement administratif contemporain et ne correspond pas au concept de « zones fonctionnelles » comme nous l'envisageons ici. Lié à la politique de prévention du Patrimoine mise en place dans plusieurs pays européens depuis une trentaine d'années, le terme zonage est ainsi étendu à certaines cartes archéologiques établies pour la protection des vestiges archéologiques. Il désigne donc un outil de planification placé en amont des aménagements et qui vise à rationaliser la prescription archéologique du territoire[135].

Les expressions *functional zoning* et « zonage fonctionnel », si elles ne sont pas fréquentes dans la littérature scientifique[136], sont bien présentes dans les travaux des chercheurs liés aux réseaux FRER et CORES[137] des PAI[138]. Dans les autres cas rencontrés, l'adjectif « fonctionnel » est bien gardé, mais à zoning et zonage sont substitués d'autres termes non connotés. Ces termes peuvent se classer en deux groupes, ceux qui désignent un lieu géographique comme zone[139], quartier/secteur (*area* en anglais)[140] voire espace[141], et ceux qui

[131] LAFON, MARC & SARTRE, 2011, p. 23.
[132] BURGESS, 1967, p. 48 et p. 50.
[133] Voir par exemple : CHEVALLIER, 1974, p. 733 ; CHEVALLIER, 1981, p. 10 ; PELLETIER, 1982, p. 181 ; FONTAINE, SATRE & TEKKI, 2011 ; FONDRILLON *et al.*, 2013, p. 279.
[134] ARNAUD, 1998a, p. 81 ; ARNAUD, 1998b, p. 13.
[135] Notamment pour la Belgique (Wallonie) (GUILLAUME, 2010 ; GUILLAUME *et al.*, 2013), pour la France (GAIFFE, IZAK-IMBERT & PISANI, 2013) ou encore pour l'Espagne (ALAIX, 2013).
[136] CHEVALLIER, 1974, p. 681 ; BRADLEY, 1993, p. 40.
[137] Acronyme du PAI VII/09 (2012-2017), intitulé *Comparing Regionality and Sustainability in Pisidia, Boeotia, Picenum and NW Gaul between Iron and Middle Ages (1,000 BC - AD 1,000)* (*Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VII (2012-2017)*, [2011]).
[138] BINTLIFF *et al.*, 2002, p. 36 ; BINTLIFF *et al.*, 2008, p. 562 ; VERMEULEN, 2008 ; VERMEULEN, 2012, p. 43 et p. 50 ; VERMEULEN, 2014, p. 153 ; BINTLIFF, 2013, p. 200 et p. 204.
[139] KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991, p. 373 et p. 375.
[140] FEAD, 1933, p. 454 ; JAMES, 1933, p. 286 et p. 294 ; RODRIGUEZ *et al.*, 1995, p. 409 ; BINTLIFF, 2013, p. 197.
[141] CLAVEL & LÉVÊQUE, 1971, p. 107.

se rapportent à des manières d'approcher les zones ou les secteurs d'un espace habité comme différenciation (*differentiation* en anglais)[142], organisation (*organization* en anglais)[143], explication[144] ou encore analyse[145].

2.1.2. Un concept, des approches

Suivant les définitions présentées au point précédent, l'étude des zones fonctionnelles est une approche spatiale spécifiquement envisagée pour des espaces habités présentant une certaine diversité des activités que sont les occupations « urbaines ». Le meilleur laboratoire d'observation est, en ce sens, la ville. Foyer de concentrations et d'actions humaines et terrain favorable aux institutions, la ville est en effet le lieu multifonctionnel par excellence[146]. L'idée d'approcher l'espace urbain par l'analyse de ses fonctions n'est pas neuve ni l'apanage de l'archéologie. Elle fait partie intégrante des problématiques développées depuis plus d'un siècle par nombre d'urbanistes, de géographes et de sociologues faisant eux aussi de la ville un sujet d'étude à part entière. De leurs travaux, ont émergé des réflexions et des méthodes qui ont ensuite servi de socle théorique aux premières analyses fonctionnelles développées en archéologie.

Un concept aux mains des sciences spatiales et sociales

LA NAISSANCE D'UN CONCEPT

Le XIX^e^ siècle est caractérisé en Europe et aux États-Unis par une industrialisation importante des villes. La multiplication des usines entraîne une demande de main-d'œuvre importante qu'il faut ensuite pouvoir loger. C'est au sein des périphéries, que bourgeonnent ces nouveaux logements, construits le plus souvent sans aucun ordre ni règlement[147]. Devant l'aspect anarchique de certains quartiers, des voix s'élèvent. Ingénieurs et architectes tentent alors d'endiguer ce phénomène en proposant des alternatives et des solutions théoriques qui ne peuvent être trouvées qu'au sein d'une organisation plus rigoureuse de l'espace[148]. Le Catalan, I. Cerdà, est l'un d'entre eux et de loin le plus célèbre. De sa plume, naît en 1867 le terme

[142] SAUNDERS, 1981, p. 63 ; BRADLEY, 1993, p. 23, 28 et 93 ; MILLET, 2001, p. 64.
[143] MARTENS, 2004, p. 106 ; MARTENS, 2005, p. 242 ; MARTENS, VANHAVERBEKE & WALKENS, 2008, p. 149, fig. 8.
[144] GALINIÉ, 2000, p. 31.
[145] GALINIÉ, 2000, p. 72 et 84 ; MAGERMAN, 2006.
[146] *Le grand Robert*, 1996, p. 746 ; GINOUVES *et al.*, 1998, p. 172-173 ; GALINIÉ, 2000, p. 20.
[147] PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 292-293.
[148] Voir entre autres : CERDÀ, 1867 (= CERDÀ, 1979) ; SITTE, 1889 (= SITTE, 1996) ; HOWARD, 1898 ; HOWARD, 1902.

« urbanisation », du mot espagnol *urbanización* lui-même formé de la racine latine *urbs*, qui lui permet de désigner à la fois le mécanisme d'aménagement de l'espace, planifié ou non, et les lois ou principes immuables qui le régissent[149]. Ce terme est intégré au sein de son traité *Teoría General de la Urbanización* qui devient l'ouvrage fondateur de l'urbansime en tant que discipline autonome[150]. Cette œuvre comprend en outre la présentation du projet d' I. Cerdà de l'extension de la ville de Barcelone décidée en 1859. Il livre sa vision idéale de l'organisation de la ville désormais agrandie, ordonnée de rues et d'îlots et basée sur un principe fonctionnel. Au sein de ce réseau réticulaire, s'agencent ainsi de manière parfaitement équilibrée les différents secteurs nécessaires au bon fonctionnement du « vivre ensemble » tels que les zones résidentielles, les parcs, les commerces et les industries (Fig. 5).

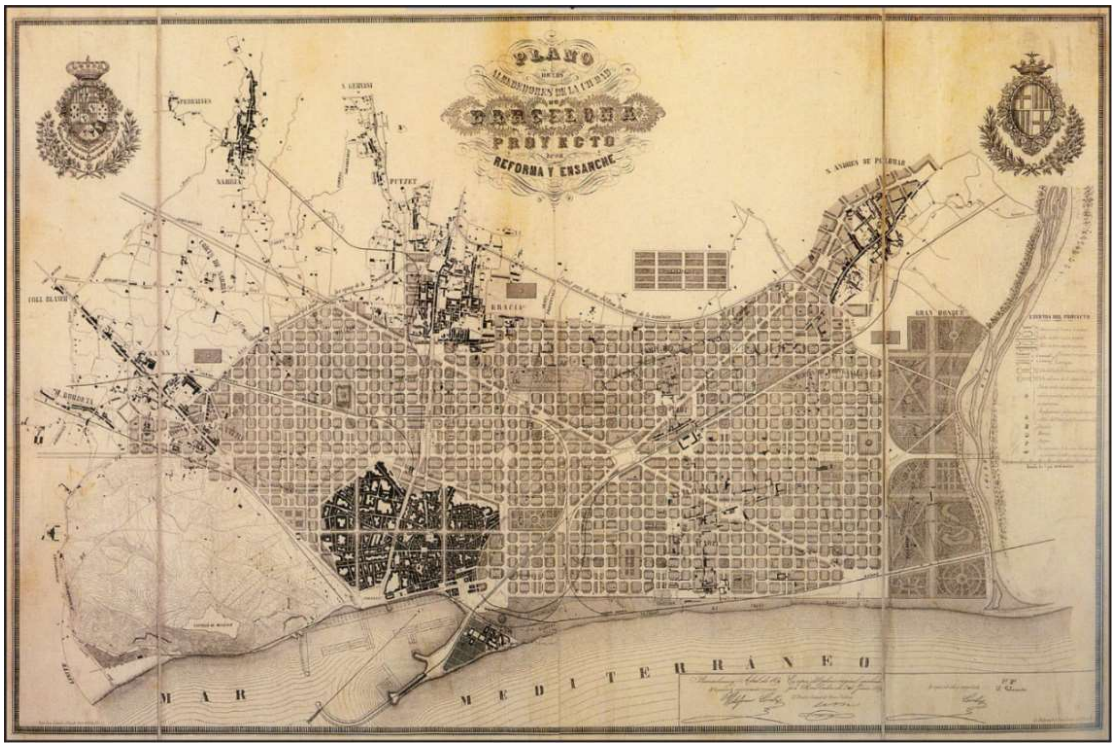

Fig. 5. Projet d'extension d'I. Cerdà des faubourgs de la ville de Barcelone (Espagne) (1859) (Source de l'illustration : https://www.archdaily.com.br/br/880894).

LES PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS CARTOGRAPHIQUES

Dresser des plans, et en l'occurrence des plans de villes, n'est pas un travail nouveau pour les géographes[151]. Cependant, au début du XX^{e} siècle, les récents progrès et réflexions en

[149] CERDÀ, 1979, p. 82 [30]-83 [32].
[150] CHOAY, 1996, p. 187 ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 292.
[151] FEAD, 1933.

matière d'urbanisme inspirent certains d'entre eux à repenser ces représentations graphiques et à ne plus les considérer comme de simples outils aidant à se localiser, mais à désormais les élaborer en véritables documents géographiques[152]. De ces réflexions, naissent les plans fonctionnels, réalisés dans l'unique but de représenter la répartition et l'implantation des activités au sein d'une ville contemporaine donnée[153]. Les premiers exemplaires sont produits en Europe de l'Est, selon un graphisme d'abord relativement simple, ensuite plus développé et détaillé, attirant par ce fait l'attention des promoteurs immobiliers et des chambres de commerce qui finiront par en parrainer la production, du moins partiellement[154].

Le plus ancien plan fonctionnel relevé est réalisé, en 1913, par H. Kröcher pour la ville polonaise de Stettin (Fig. 6)[155]. Le géographe emploie une méthode de représentation assez basique où le centre urbain, surligné par une teinte rosée, constitue un point focal à partir duquel sont tracés deux cercles concentriques équivalant chacun à une distance précise de 4 et 10 km. À l'intérieur de ces auréoles, le géographe dessine deux sortes de contours, matérialisant les limites administratives de la ville et celles de secteurs industriels. La réflexion d'H. Kröcher pour Stettin est reprise, dès 1918, par W. Geisler[156] pour la ville de Danzig, qui forme en réalité à l'époque une entité politique indépendante située entre l'Allemagne et la Pologne[157]. W. Geisler ne reproduit toutefois pas le graphisme d'H. Kröcher, mais propose un plan fonctionnel plus développé, au visuel plus parlant (Fig. 7). Il ramène ainsi l'échelle d'observation à l'espace urbain proprement dit qu'il subdivise en parcelles, recevant chacune une couleur associée au type de bâtiment qui y est aménagé (maisons à étages, bâtiments administratifs, églises, etc.).

[152] CHABOT, 1952, p. 137.
[153] FEAD, 1933, p. 454-455.
[154] FEAD, 1933, p. 455.
[155] KRÖCHER, 1913.
[156] GEISLER, 1918.
[157] FEAD, 1933, p. 454-455.

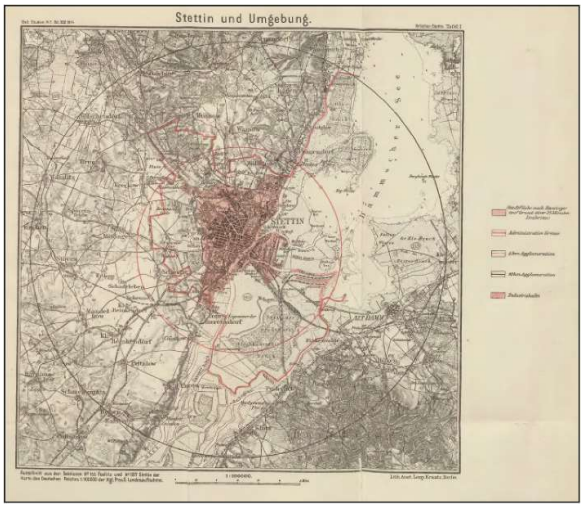

Fig. 6. Plan fonctionnel de Stettin et de ses environs : espaces urbain, limites administratives et des secteurs industriels (d'après KRÖCHER, 1913, carte annexe).

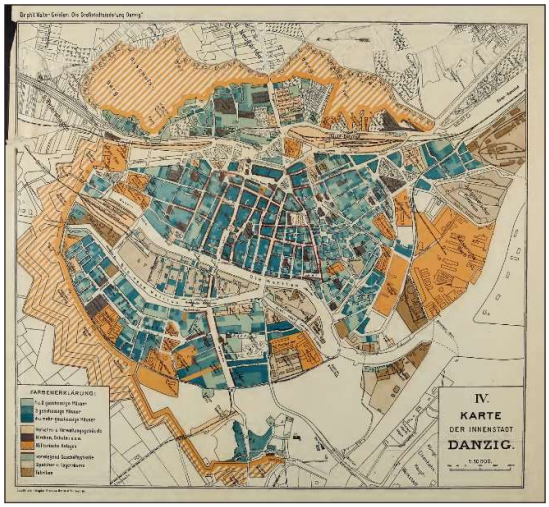

Fig. 7. Plan fonctionnel de Danzing : localisation des différents types bâtiments (d'après GEISLER, 1918, carte annexe IV).

Les plans fonctionnels touchent ensuite d'autres parties de l'Europe, et notamment la Suède, un pays qui va d'ailleurs le plus intensément les exploiter en commençant par sa capitale[158]. S. de Geer publie ainsi, en 1923, le plan fonctionnel de Stockholm qui marque une nouvelle étape dans le rendu graphique de ces plans particuliers (Fig. 8)[159]. Par nécessité ou par obligation de l'éditeur, S. de Geer substitue aux couleurs vives précédemment utilisées par W. Geisler une palette de teintes grises à laquelle il ajoute une série de symboles. Chaque teinte renvoie à une des activités économiques développées au sein de la ville (quartiers des affaires, administratif, centres commerciaux, du commerce maritime, etc.) et chaque symbole à des éléments urbains particuliers (passages à niveaux, etc.). Très soucieux de représenter un maximum d'informations sur cette carte, mais coincé par une variation chromatique limitée, S. de Geer passe quelque peu à côté d'une visualisation claire des différentes composantes urbaines de la capitale suédoise. Ce modèle graphique discuté va pourtant servir d'exemple pour nombre de plans fonctionnels qui seront produits par la suite et parmi lesquels, à titre d'exemple, figure celui de la ville brésilienne de Rio de Janeiro, dressé par P. E. James en 1933 (Fig. 9)[160].

[158] FEAD, 1933, p. 455 ; CHABOT, 1952, p. 137.
[159] DE GEER, 1923.
[160] JAMES, 1933.

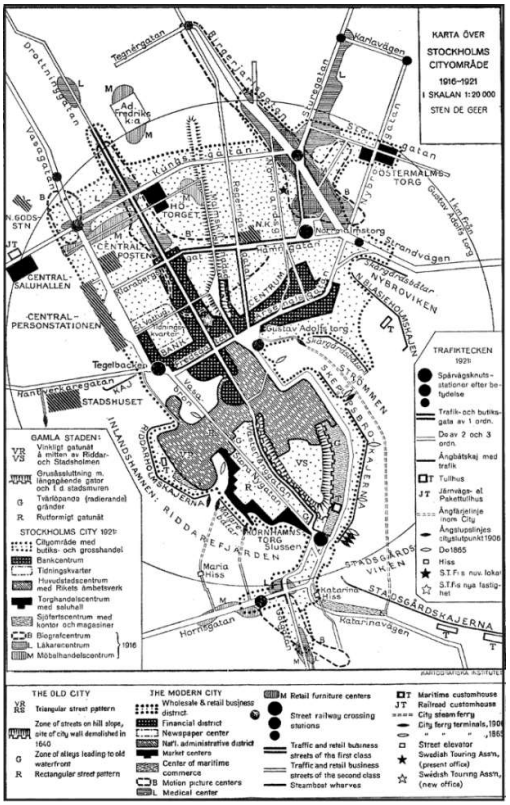

Fig. 8. Plan fonctionnel de Stockholm : localisation des secteurs économiques (d'après DE GEER, 1923, p. 502, fig. 2).

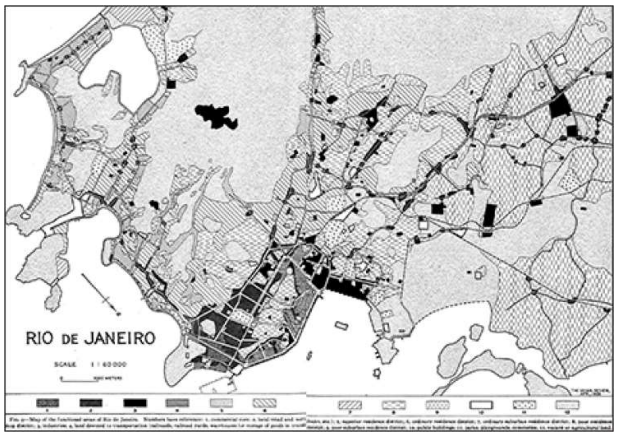

Fig. 9. Plan fonctionnel de Rio de Janeiro : localisation des secteurs résidentiels et économiques (d'après JAMES, 1933, p. 288-289, fig. 9).

Les plans fonctionnels constituent une base documentaire précieuse pour la branche « fonctionnaliste » de la géographie des années 1940 et 1950. Empruntant ses paradigmes aux sciences physiques et naturelles, cette école va assimiler la ville à une machine ou à un organisme, dont il sera nécessaire d'en comprendre le fonctionnement notamment à travers ses activités[161]. Ces recherches n'atteignent cependant pas réellement cet objectif, mais conduisent les réflexions vers la simple élaboration de classifications fonctionnelles des centres urbains[162] et dont les plus connues sont celles élaborées par C. D. Harris, G. Chabot et G. Alexandersson[163].

LES PREMIÈRES RÉFLEXIONS THÉORIQUES

Les réflexions quant au processus d'établissement et de développement des lieux d'activités urbaines, manquant cruellement aux plans fonctionnels des géographes, sont

[161] CLAVAL, 1999, p. 2.
[162] GEORGES, 1993, p. 197 ; CLAVAL, 1999, p. 2.
[163] HARRIS, 1943 ; CHABOT, 1952 ; ALEXANDERSSON, 1956.

apportées quelques années plus tard par les sociologues de l'École de Chicago[164] qui font de la ville le sujet central de leurs recherches. Ce courant de pensée naît en 1915 au sein du département de sociologie et d'anthropologie de l'Université du même nom, sous l'impulsion de son fondateur, R. E. Park [165]. Ce dernier en donne les réflexions théoriques de base, celles de l'écologie humaine[166], appliquée à la lettre par deux de ses collaborateurs, E. Burgess et R. D. McKenzie, qui en traduisent les aspects pour les secteurs fonctionnels urbains. Pour ce faire, les deux chercheurs appuient leurs propos sur des théories et des modèles spatiaux, élaborés à l'origine pour des réalités économiques. Ces approches théoriques vont susciter un intérêt immense et émulatif au sein du monde scientifique en même temps que de nombreuses critiques. H. Hoyt, C. D. Harris et E. L. Ullman en vont ainsi de leurs commentaires, mais, loin de contrecarrer ces approches novatrices, en améliorent au final les principes[167].

E. Burgess est de loin le meilleur transcripteur de la théorie de l'écologie humaine. Ses réflexions sur le comportement de sélection de la concurrence, au sein desquelles les activités humaines sont distribuées en fonction des valeurs foncières, le mènent à proposer, en 1925[168], le premier outil conceptuel consacré aux structures intra-urbaines : le modèle des zones concentriques[169]. Cette représentation spatiale abstraite relève des modèles appelés « auréolaires » se présentant, comme leur nom l'indique, sous la forme d'une structure en anneaux concentriques où chaque auréole correspond à une distance. Cette dernière est définie à partir d'un point donné et calculée en fonction de phénomènes assez discontinus qui peuvent se propager dans toutes les directions[170]. E. Burgess élabore son outil à partir du modèle auréolaire original de l'économiste allemand J. H. von Thünen, formalisé en 1826[171] et créé dans le cadre d'une recherche centrée sur la compréhension de la répartition des productions agricoles implantées dans une plaine isotrope, autour d'une ville donnée (Fig. 10)[172].

---

[164] À ne pas confondre avec le mouvement architectural moderniste du même nom qui se développe au même moment et dans la même ville (COULON, 1992, p. 6).
[165] CLAVAL, 1968, p. 9 ; COULON, 1992, p. 7 ; CHAPOULIE, 2009, p. 58.
[166] Approche dénommée de cette manière en raison de l'analogie réalisée avec l'écologie végétale. Cette dernière va permettre à R. E. Park de se servir de ses principes pour saisir l'ensemble des relations entre les citadins au sein de leur milieu de vie. Ces relations sont alors pensées en termes de compétitivité, de dominance, de symbiose ou encore de conflit (CLAVAL, 1968, p. 11 ; COULON, 1992, p. 3 ; HIEBERT, 1994, p. 62 ; GRAFMEYER & JOSEPH, 2004 p. III ; CHAPOULIE, 2009, p. 59).
[167] COSINSCHI & RACINE, 1998, p. 129.
[168] Schéma publié au sein de l'ouvrage, *The City*, qui fera l'objet de plusieurs rééditions, dont la quatrième, publiée en 1967, est utilisée dans le cadre de la thèse (PARK, BURGESS & MCKENZIE, 1967).
[169] COSINSCHI & RACINE, 1991, p. 129 ; HIEBERT, 1994, p. 62.
[170] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 47 et p. 438.
[171] BURGESS, 1967, p. 55, fig. 2 ; CLARKE, 1977b, p. 26 ; COSINSCHI & RACINE, 1991, p. 129.
[172] VON THÜNEN, 1910, I[ère] partie, paragraphe 2 [p. 12] ; BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 438 ; HURIOT, 1994, p. 7.

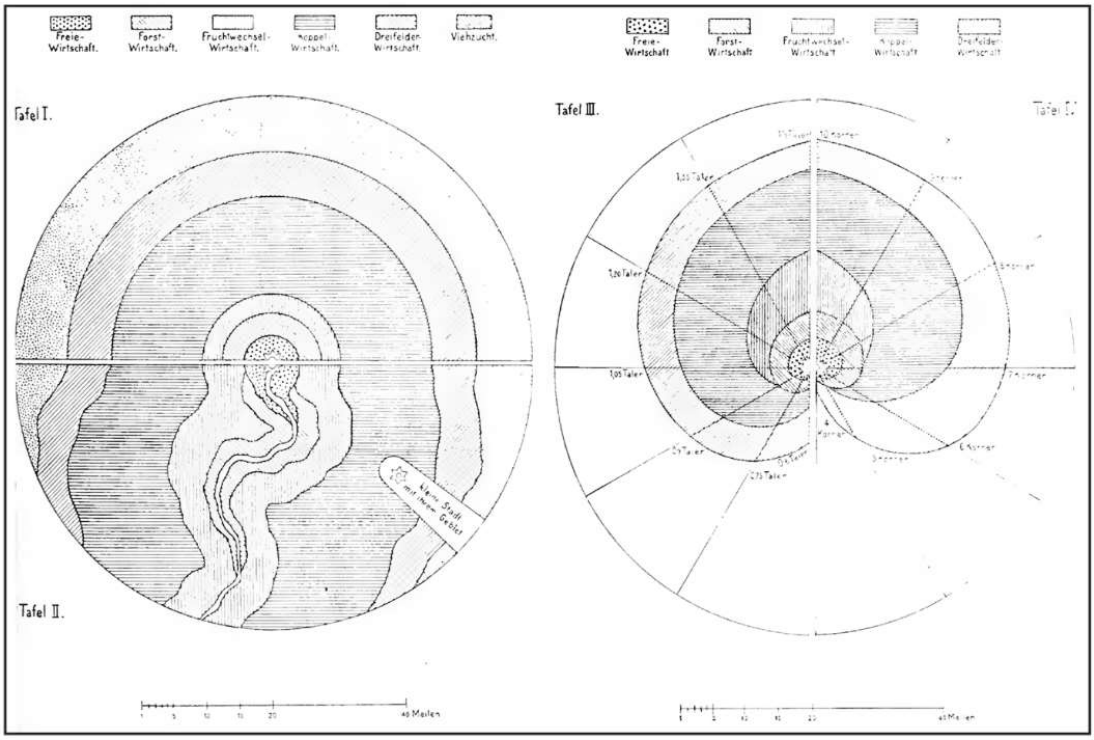

Fig. 10. Modèle de J. H. von Thünen : « Anneaux de Thünen » ou « Cercles de culture ». Taf. I-II - Les cercles et leurs déformations : une rivière navigable et une petite ville. Taf. III-IV – Les cercles et leurs déformations : prix à la ville et fertilités variables (d'après VON THÜNEN, 1910, III^e partie, Taf. I & II [p. 387] et Taf. III et IV [p. 389]).

Le modèle des zones concentriques d'E. Burgess est, quant à lui, réalisé à partir de l'observation de la ville de Chicago pour laquelle le sociologue distingue une certaine logique organisationnelle, mise en évidence par un cadre naturel propice au développement d'une zonation simple et bien visible[173]. Pour le sociologue, la ville est organisée autour d'un noyau central, le centre-ville, abritant les activités administratives, commerciales et industrielles. Se succèdent ensuite progressivement des zones concentriques, caractérisées pour les deux premières par des industries légères et des grossistes, pour les trois suivantes par des logements de la classe inférieure, moyenne et supérieure, puis enfin, pour la sixième, par des usines importantes (Fig. 11)[174]. L'élaboration et la planification de ces secteurs fonctionnels sont résumées sous le terme de zoning[175].

Dès 1939, la théorie d'E. Burgess est commentée par H. Hoyt, mais ce dernier ne va pas fondamentalement s'y opposer[176]. Il propose, au contraire, un modèle alternatif, nommé

[173] CLAVAL, 1968, p. 10-11.
[174] KUKLICK, 1980, p. 828 ; COSINSCHI & RACINE, 1998, p. 129 ; HIEBERT, 1994, p. 62.
[175] BURGESS, 1967, p. 48 et 50.
[176] COSINSCHI & RACINE, 1998, p. 129.

« modèle des secteurs radiants » ou « modèle sectoriel »[177], qui suggère une structure intra-urbaine organisée en quartiers, dévolus chacun à un usage particulier et rayonnant autour d'un centre urbain par des voies principales. La transcription graphique de ces quartiers se fait ici à l'aide de rayons ou de secteurs divergents, certains se spécialisant dans l'industrie, d'autres dans la résidence (Fig. 12)[178]. Cette combinaison donne au final un modèle qui améliore le schéma concentrique de base par l'intégration de la notion de direction des quartiers et de leurs distances par rapport à un centre urbain[179].

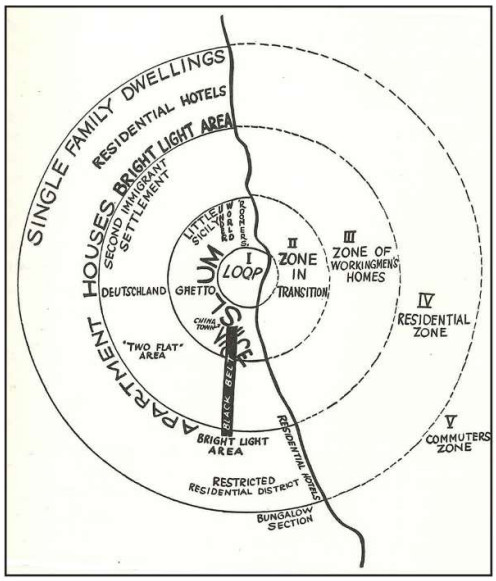

Fig. 11. Modèle des « zones concentriques » d'E. Burgess (d'après BURGESS, 1967, p. 55, fig. 2).

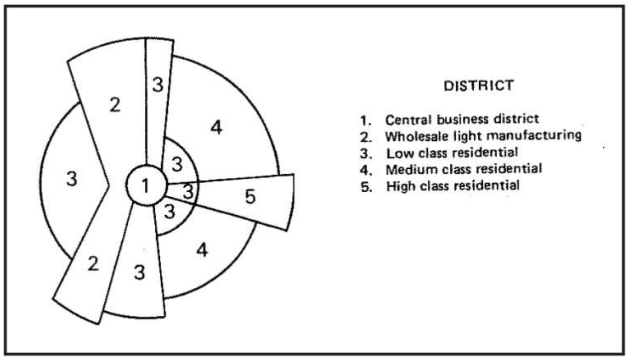

Fig. 12. Modèle synthétique des « secteurs radians » d'H. Hoyt (d'après HARRIS & ULLMAN, 1945, p. 13, fig. 5).

R. D. McKenzie propose, de son côté, un outil conceptuel plus original et plus élaboré que son collègue E. Burgess. Il le formule, en 1933, à partir de ses réflexions étendues à l'ensemble des villes américaines et le nomme modèle des « noyaux multiples »[180]. R. D. McKenzie part du principe que « toute communauté humaine est limitée par ce qu'elle peut produire et par l'efficacité de son mode de distribution »[181]. N'importe quel type de communauté est ainsi formé de petits centres qui ont pu commencer comme des sites de voisinage. Ces zones se sont ensuite progressivement peuplées et, sous la poussée démographique croissante, ont obligé l'unité entière (le territoire de la communauté) à se

[177] HOYT, 1939 ; CLAVAL, 1968, p. 12.
[178] CLAVAL, 1968, p. 12 ; COSINSCHI & RACINE, 1998, p. 130 ; RONCAYOLO, 1996, p. 41.
[179] HAGGETT, 1965, p. 123 ; CLARKE, 1977b, p. 26.
[180] MCKENZIE, 1933.
[181] « […] that the size of any human community is limited by what it can produce and by the efficiency of its mode of distribution. » (SAUNDERS, 1981, p. 53).

restructurer. Ce développement ne s'effectue pas de manière exponentielle. Il s'arrête à son point culminant lorsque la taille de la population est la mieux ajustée à la capacité de la base économique susceptible à le supporter. Si un nouvel élément vient perturber cet équilibre (innovation technologique, nouveau mode communication…), le processus d'ajustement se réenclenche jusqu'à ce qu'un nouveau point culminant soit atteint[182]. Ce modèle est pour C. D. Harris et E. L. Ullman le meilleur outil conceptuel pour toute problématique urbaine[183]. Dans leur article de 1945 consacré à la synthèse des modèles spatiaux urbains, ces deux géographes américains ne font ainsi pas que reprendre le modèle de R. D. McKenzie, mais ils le précisent en mettant l'accent sur l'éclatement de l'espace urbain en une structure multi-nucléaires, articulée par les axes de transports[184]. C'est ce schéma revisité qui sera transmis à la postérité (Fig. 13)[185].

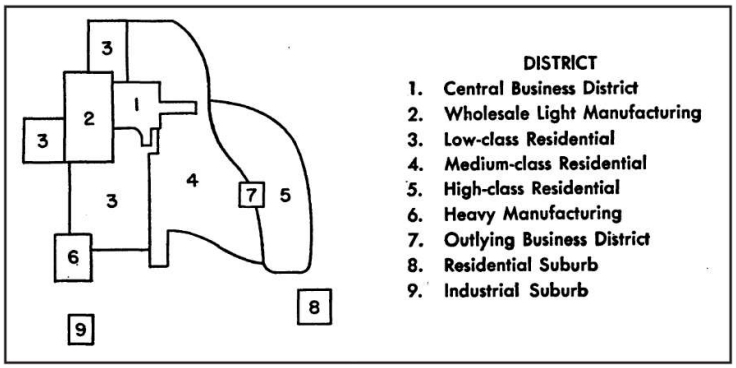

Fig. 13. Modèle synthétique des « noyaux multiples » de R. D. McKenzie, repris et précisé par C. D. Harris et E. L. Ullman (d'après HARRIS & ULLMAN, 1945, p. 13, fig. 5).

Introduction de la problématique en archéologie

La compréhension de l'organisation et du développement des villes, basée sur l'analyse de leurs secteurs fonctionnels, est peut-être une problématique développée depuis le début du XX^{e} siècle en géographie et en sociologie, mais elle reste étrangère à l'archéologie jusque dans les années 1950. Pour la période classique en particulier, le sujet urbain reste traditionnellement un objet historique, abordé par le biais d'approches sociologique[186], économique[187] et politico-institutionnelle[188]. La ville antique est donc, selon cette vision, considérée comme le produit de

[182] CLARKE, 1977b, p. 26 ; HAGGETT, 1965, p. 180 ; SAUNDERS, 1981, p. 53.
[183] HARRIS & ULLMAN, 1945, p. 17.
[184] COSINSCHI & RACINE, 1991, p. 129-130.
[185] Voir entre autres : AYENI, 1979, p. 13, fig. 1.2.2a ; COSINSCHI & RACINE, 1991, p. 130, fig. 1.
[186] FUSTEL DE COULANGES, 1866.
[187] WEBER, 1921.
[188] GLOTZ, 1928 ; EHRENBERG, 1951.

systèmes fonctionnels générateurs de son architecture et de son espace et non comme une structure spatiale proprement dite[189].

Un pas est franchi au début du XX^e^ siècle, lorsque les archéologues sont progressivement gagnés par les avancées scientifiques des urbanistes[190], des géographes[191] et des sociologues[192] en matière de morphologie et de fonctionnement des villes contemporaines. L'espace urbain devient désormais un objet en tant que tel, étudié simultanément comme un espace (ou une forme matérielle) et une communauté, leur permettant de renouveler totalement les approches des grands sites archéologiques grecs et romains découverts et dégagés depuis le XVIII^e^ siècle, tels Pompéi (XVIII^e^ siècle), Priène (milieu du XVIII^e^ siècle), Délos (milieu XIX^e^ siècle), Pergame (milieu du XIX^e^ siècle) ou encore Olynthe (début du XX^e^ siècle)[193]. Cependant, les auteurs de ces premières synthèses se gardent bien de parler d'un éventuel urbanisme pour ces villes anciennes[194]. Ce terme est en effet encore trop discuté pour l'époque et peut être perçu comme anachronique par leurs contemporains[195]. Cette prudence est levée au lendemain de la seconde Guerre Mondiale où les archéologues n'hésitent plus désormais à parler d'urbanisme antique[196]. Suite à cette révolution sémantique qui secoue alors la discipline, certains chercheurs vont vouloir aller au-delà de la simple description des lieux urbains et vont se fixer comme objectif de percevoir, derrière l'enchevêtrement des ruines conservées, la présence d'une logique spatiale qui pourrait éventuellement être actionnée par un agencement raisonné ou non des lieux fonctionnels.

R. Martin est l'un d'entre eux. Il ne va pas seulement se contenter de reposer ses réflexions sur le concept d'urbanisme, il va également étoffer sa gamme lexicale en empruntant à l'École de sociologie de Chicago le vocabulaire nécessaire à l'approche des zones fonctionnelles urbaines qu'il développe[197]. R. Martin est un archéologue français, spécialisé dans l'approche des villes grecques de la période classique. Ses études l'amènent à constater que ces « cités »[198] répondent à un urbanisme fonctionnel plutôt qu'à un aménagement urbain esthétique[199]. Il pose les bases de cette réflexion dans un article qu'il publie en 1955[200], puis y

[189] LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 21.
[190] Voir entre autres : CERDÀ, 1867 (= CERDÀ 1979) ; SITTE, 1889 (= SITTE, 1996) ; HOWARD, 1898 ; HOWARD, 1902.
[191] Voir entre autres : HARRIS, 1943 ; CHABOT, 1952 ; ALEXANDERSSON, 1956.
[192] Voir entre autres : BURGESS, 1925 (= BURGESS, 1967) ; MCKENZIE, 1933 ; HOYT, 1939 ; HARRIS & ULLMAN, 1945.
[193] LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 22-23.
[194] Voir entre autres : HAVERFIELD, 1913 ; VON GERKAN, 1924.
[195] LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 22.
[196] Voir par exemple : HOMO, 1951 (= HOMO, 1971).
[197] LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 22.
[198] Terme entendu ici dans le sens de « ville ».
[199] MARTIN, 1987b, p. 103.
[200] MARTIN, 1987b.

consacre un chapitre entier dans son ouvrage majeur, *L'urbanisme dans la Grèce antique*, qu'il édite un an plus tard[201]. Pour appuyer ses dires, R. Martin trouve dans l'urbanisme contemporain une analogie parfaite à celui qui s'opère dès le V^e^ siècle avant J.-C. en Grèce, ce qui lui permet ainsi d'introduire pour la première fois dans le vocabulaire archéologique la notion de zoning, élaborée E. Burgess quelques années auparavant[202]. La préoccupation de l'urbanisme, tant ancien que moderne, s'exprime ainsi pour R. Martin dans « l'établissement du *zoning*, élaboration raisonnée du plan urbain et répartition imposée des diverses zones de constructions : administrative, résidentielle, commerciale, industrielle, d'après les fonctions que chacune d'elles est appelée à remplir »[203]. Si Aristote est pour lui le premier théoricien de l'urbanisme fonctionnel, c'est bien au travers des exemples concrets du Pirée (Fig. 14) et de Milet (Fig. 15) que ce principe prend tout son sens. L'analyse des plans de ces villes, remontant au V^e^ siècle avant J.-C., montre en effet pour lui une organisation fonctionnelle assez claire, imposant la répartition des zones réservées à des fonctions définies[204].

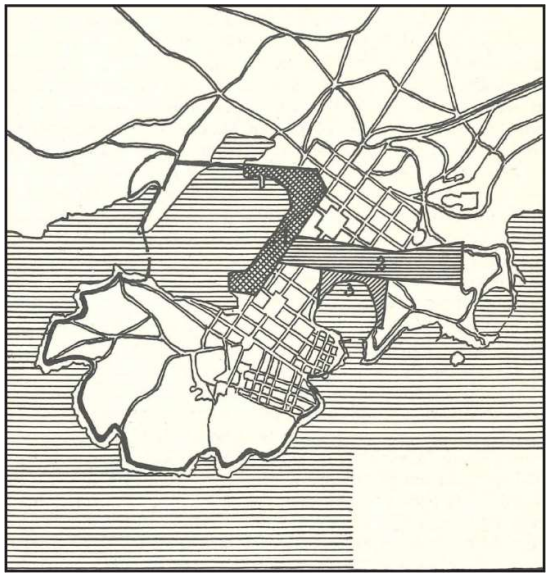

Fig. 14. Plan des zones fonctionnelles du Pirée au V^e^ siècle avant J.-C. : zones 1- commerciale ; 2- administrative ; 3- religieuse (d'après MARTIN, 1974, p. 107, fig. 7).

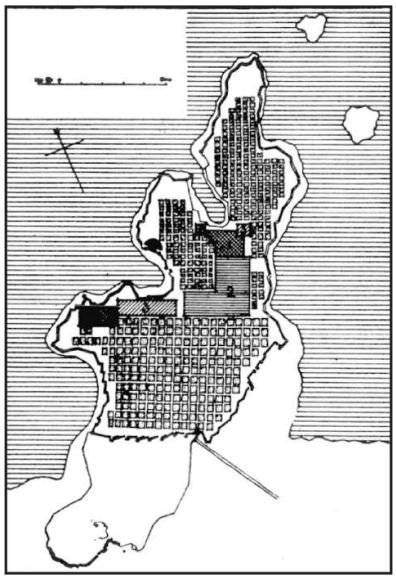

Fig. 15. Plan des zones fonctionnelles de Milet au V^e^ siècle avant J.-C. : zones 1- commerciale ; 2- administrative ; 3- religieuse (d'après MARTIN, 1987, p. 98, fig. 102).

[201] MARTIN, 1974, p. 97-126.
[202] BURGESS, 1967, p. 48 et 50.
[203] MARTIN, 1987b, p. 90.
[204] MARTIN, 1987b, p. 91 et 94.

À la suite des travaux de R. Martin, partisans[205] ou, au contraire, opposants[206] à sa vision des choses adoptent eux aussi ces termes empruntés aux écoles d'architecture et de sociologie urbaine, mais sans aucune autre forme de réflexion. Ce manque de précision terminologique au sein du débat entraîne à sa suite une levée de boucliers, notamment de B. Gruet qui souligne tout le danger de recourir à ces concepts jugés totalement anachroniques. Il n'y a jamais eu, selon lui, d'aménageur durant l'Antiquité et aborder l'organisation de l'espace urbain en termes de répartition des secteurs d'activités est beaucoup plus opportun que d'imaginer l'existence de règlements stricts définissant préalablement l'implantation des quartiers en fonction de leur nature[207].

Il faut attendre une quinzaine d'années plus tard pour que la problématique des zones fonctionnelles soit enfin pensée pour les sites urbains romains. Une ville en particulier va servir de lieu d'observation privilégié à l'expérimentation de plusieurs approches spatiales en raison de la remarquable conservation de ses vestiges figés depuis le I^{er} siècle après J.-C. : Pompéi.

H. Eschebach est un des tout premiers à aborder le sujet en 1970[208]. Cette expérience pionnière se résume cependant à l'élaboration d'une carte d'implantation des différents secteurs de la ville, à l'image des plans fonctionnels réalisés jadis par les géographes au début du XX^{e} siècle. Il n'intègre donc pas la notion temporelle associée étroitement à celle de développement et ne dresse ainsi qu'un état de la ville, soit le dernier, stoppé par l'éruption du Vésuve. Il réalise un premier document graphique sur base d'un travail minutieux d'attribution de fonction à chaque parcelle de l'espace urbain qu'il identifie à partir d'une analyse du bâti et qu'il combine, lorsque cela est possible, à une source écrite (inscription par exemple). À chacune de ces identifications, est attribuée un code formé de trois chiffres permettant au lecteur de localiser aisément le bâtiment et sa fonction associée sur le plan général : le chiffre romain indique la région ; le premier chiffre arabe mentionne l'insula ; le deuxième chiffre arabe désigne la bâtisse[209]. Il propose un autre plan cinq ans plus tard et table là sur une représentation beaucoup plus visuelle qu'il accompagne de quelques commentaires restant assez sommaires[210]. Pour l'élaboration de sa nouvelle carte, H. Eschebach recourt à une palette chromatique qui s'inspire notamment du plan fonctionnel dressé, en 1918, par W. Geisler pour la ville de Danzig

[205] Voir entre autre : OWENS, 1991, p. 48.
[206] Voir entre autres : BENEVOLO, 2004, p. 44 ; TREISTER, 1996, p. 194-195.
[207] GRUET, 2008, p. 101-102, p. 106-107.
[208] ESCHEBACH, 1970.
[209] ESCHERBACH, 1970, p. 115.
[210] ESCHEBACH, 1975.

(Fig. 7)[211]. À chaque parcelle, est ainsi attribuée une couleur renvoyant à des types de bâtiments ou à une série de bâtisses, sensées par ce fait relever d'une même fonction. Or, l'association des entrepôts commerciaux avec les habitats privés de même que les restaurants avec les lupanars reste assez peu compréhensive (Fig. 16).

Fig. 16. Plan des zones fonctionnelles de Pompéi (I^er^ siècle après J.-C.) dressé par H. Eschebach. En rose : bâtiments publics, places et bains ; en rose surligné de rouge : sanctuaires ; en brun : services municipaux ; en rouge : maisons de corporations d'artisans et des entrepreneurs de transports ; en jaune : boutiques ; en bleu : tavernes, auberges, bars à vin, restaurants, lupanars et maisons de jeux ; en mauve : entreprises et dépôts commerciaux, maisons privées, dépôts de matériaux de construction ; en beige : bâtiments strictement résidentiels ; en vert : surfaces horticoles, sans traces de péristyle (d'après ESCHEBACH, *1975, carte annexe).*

Le travail d'H. Eschebach, s'il se résume à ce stade de l'enquête à un simple recollement de l'information, a le mérite d'établir la première base de référence des zones fonctionnelles à l'échelle de toute la ville[212]. Cette documentation graphique devient une source d'information précieuse pour les études ultérieures qui s'attellent désormais à essayer de comprendre le processus ou l'explication logique, qu'il soit d'ordre sociologique ou économique, derrière la répartition des activités. Ces démarches sont fort variées faisant appel à des réflexions très théoriques et à des outils conceptuels ou travaillant encore sur l'ensemble des fonctions urbaines ou, en revanche, à partir d'un échantillonnage d'activités précises, telles les fonctions commerciales et productives aux structures archéologiques nombreuses et visuellement évidentes.

R. A. Raper s'essaye le premier à l'exercice en 1977 et, pour appuyer son propos, recourt aux principes de la *New Archaeology* [213]. Ce courant de pensée anglo-saxon, qui émerge une

[211] GEISLER, 1918, carte annexe IV.
[212] MONTEIX, 2010, p. 148.
[213] RAPER, 1977.

dizaine d'années plus tôt, ne veut plus simplement identifier les cultures passées et définir leurs limites spatiales et temporelles, mais envisage dorénavant de soutirer un maximum d'informations aux vestiges archéologiques récoltés en s'ouvrant à l'anthropologie, aux sciences économiques, à la géographie ainsi qu'aux sciences de la terre et de la vie[214]. Pour ce faire, ses membres les plus illustres, tels que L. Binford, D. L. Clarke et C. Renfrew, introduisent de nouvelles techniques et types de données, telles les mathématiques et les statistiques, et élargissent les questions méthodologiques et théoriques[215]. En outre, leur travail se base sur une approche hypothético-déductive[216] et sur l'utilisation de modèles de représentation de l'espace[217]. L'intérêt de la modélisation est formulé par D. L. Clarke au sein de son article majeur, publié de manière posthume en 1977[218]. L'auteur y expose la nécessité de l'employer quelle que soit l'échelle d'investigation à laquelle l'archéologue est confronté car, seule, cette approche formalisée permet de dégager les schémas et les formes d'organisation spatiale récurrente et d'en examiner les processus qui en sont à l'origine[219]. Cette manière d'approcher l'espace étant assez neuve pour l'époque, D. L. Clarke n'a pas d'autre choix que de se reporter, pour chacune des échelles qu'il distingue c'est-à-dire la micro échelle (se situant au sein des structures : pièces, maisons…), la semi-micro échelle (se plaçant à l'intérieur des sites : centres habités, cérémoniels…) et la macro échelle (se positionnant entre les sites : réseau d'occupation…), aux modèles déjà existants et développés par les sciences sociales et spatiales[220]. Mais, pour les villes en particulier, relevant de la semi-micro échelle, D. L. Clarke conseille en particulier de se tourner vers les modèles élaborés par les anthropologues[221], les environnementalistes[222] et les architectes[223], plus adaptés aux réalités archéologiques de ces lieux géographiques. Le recours aux modèles offre donc à R. A Raper la possibilité de poser un regard différent sur la ville ancienne de Pompéi et, par la même occasion, de réviser la « théorie

[214] GENTELLE, 1992, p. 222-223 ; CAUWE *et al.*, 2007, p. 11 ; CHOUQUER & WATTEAUX, 2013, p. 210 ; FAVORY, 2016, p. 11.
[215] CHOUQUER & WATTAUX, 2013, p. 210 ; FAVORY, 2016, p. 12.
[216] À la base, cette démarche consiste à formuler des hypothèses, pour ensuite recueillir les données et les tester en vue de réfuter ou d'appuyer lesdites hypothèses. La formulation des hypothèses repose sur une série de variables, classées selon leur nature structurelle ou fonctionnelle (CLEUZIOU *et al.*, 1973, p. 41).
[217] DJINDJIN, 2011, p. 58 ; FAVORY, 2016, p. 11-12.
[218] CLARKE, 1977.
[219] CLARKE, 1977, p. 9 ; BRUNET, 1980, p. 254 ; DURAND-DASTÈS, 1992, p. 311 ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 16 et p. 189 ; DJINDJIN, 2011, p. 58 ; CHOUQUER & WATTEAUX, 2013, p. 210 et 214.
[220] CLARKE, 1977, p. 11-14.
[221] LÉVY-STRAUSS, 1971 ; DOUGLAS, 1972.
[222] SOMMER, 1969.
[223] MARCH & STEADMAN, 1971 ; MARTIN & MARCH, 1972 ; ALEXANDER, 1976.

du zoning », initiée des dizaines d'années plus tôt par R. Martin pour les cités grecques du V^e^ siècle avant J.-C.[224]

R. A. Raper part du postulat que l'implantation des différents secteurs d'activités est le résultat de l'adaptation de la population à son environnement urbain et non le fruit d'un aménagement programmé. Pour appréhender ce processus, R. A Raper fait appel aux théories et aux modèles initiés pour le sujet urbain par les sociologues de l'école de Chicago, E. Burgess, R. D. McKenzie et S. M. Willhelm[225], et de leurs commentateurs, H. Hoyt, C. D. Harris et E. L. Ullman[226] et non à ceux des anthropologues, des environnementalistes ou des architectes pourtant préconisés par D. L. Clarke. Ces travaux sont, pour lui, les plus pertinents pour l'analyse fonctionnelle qu'il se propose de réaliser, étant établis sur le principe d'une représentation spatiale urbaine formée de secteurs dédiés à des activités précises. Or, ces secteurs fonctionnels sont, dans le cadre de ces études, des éléments d'un urbanisme pensé, aménagés selon le principe du zoning. Ce terme, par définition contraire à son postulat de départ, va pourtant être employé par R. A. Raper de manière assez libre et sans aucune autre forme de réflexion. Les résultats qu'il tire de l'exploitation successive du « modèle des zones concentriques » d'E. Burgess, de la théorie du « schéma d'action social » de S. M. Willhelm, du « modèle sectoriels » d'H. Hoyt et du « modèle des noyaux multiples » de C. D. Harris et E. L. Ullman, développées à partir de l'outil conceptuel de R. D. McKenzie, le laissent cependant quelque peu perplexe. Aucune de ces approches théoriques testées n'apporte, au final, une mise en valeur de secteurs fonctionnels bien distincts. Ces approches et outils conceptuels, bien que prometteurs, sont en effet formulés pour des villes industrielles contemporaines où les zones socio-économiques sont prédominantes, ce qui ne semble pas le cas pour le site pompéien. Cet état de fait empêche donc R. A. Raper d'énoncer clairement une conclusion et de présenter des éléments concrets d'un processus de développement urbain qui serait actionné par la dynamique sociale[227].

Plus d'une quinzaine d'années plus tard, R. Laurence cherche à son tour à détecter derrière le plan de la ville de Pompéi une certaine logique organisationnelle et de fonctionnement par des approches moins traditionnelles[228]. Il se penche ainsi sur l'étude de son prédécesseur, R. A. Raper, mais ne peut que constater l'inadaptation de son approche. Pour R. Laurence, la ville est bien un construit social comme le proposait R. A. Raper, mais pour en

[224] MARTIN, 1974.
[225] BURGESS, 1925 (= Burgess, 1967) ; MCKENZIE, 1933 ; WILLHELM, 1962.
[226] HOYT, 1939 ; HARRIS & ULLMAN, 1945.
[227] RAPER, 1977, p. 218.
[228] LAURENCE, 1994 ; LAURENCE, 1995.

saisir son fonctionnement, il est nécessaire de proposer une stratégie alternative de recherche aux modèles spatiaux d'inspiration sociologique. Il va ainsi puiser dans le travail des architectes B. Hillier et de J. Hanson les bases théoriques nécessaires à cette nouvelle approche en appliquant les principes de leur logique sociale de l'espace que l'on peut discerner au sein d'un environnement bâti[229]. En choisissant cette voie, R. Laurence va complètement se détourner d'une approche fonctionnelle comme l'entendait R. A. Raper pour se concentrer sur une analyse de la structuration de l'espace urbain. L'élément-clé de l'expérience est la rue, considérée comme le lieu public d'interaction sociale. Pour illustrer concrètement ces interactions et les rencontres au sein de l'environnement urbain, il choisit, comme éléments archéologiques exploitables, les portes s'ouvrant sur la voirie et les graffiti laissés sur les façades externes des bâtiments[230]. En analysant ces données et en les croisant, il arrive à la conclusion que la structure spatiale de Pompéi est bien le fruit d'une certaine logique organisationnelle de nature sociale. Elle peut notamment être perçue par la concentration importante des portes et des graffitis le long des voies venant des entrées de la ville et menant au forum, ce qui illustre une fréquentation importante de ces dernières et matérialise par ce fait une interaction sociale forte entre les habitants et les visiteurs, et, par extension, entre la ville et son arrière-pays[231].

Les réticences de R. Laurence à expliquer l'organisation de l'espace de Pompéi par l'analyse de ses secteurs d'activités ne va pas entamer la volonté d'autres chercheurs à tenter l'expérience. L'étude d'A. Wallace-Hadrill en est un parfait exemple[232]. Pour ce dernier, une bonne connaissance des zones fonctionnelles est, au contraire, fondamentale pour percevoir la texture urbaine[233]. L'archéologue anglais investigue cependant le sujet à partir de certaines activités, et non de toutes[234], et se garde bien d'impliquer toute notion de zoning dans sa démarche ou de recourir aux modèles fort critiqués issus de la sociologie urbaine. Il emploie une méthode plus classique, établie sur la combinaison de sources écrites et de données de terrain. Par cette méthode, son objectif est de proposer une lecture de l'organisation spatiale de Pompéi basée sur des principes moraux. Il élabore son hypothèse sur les réflexions du philosophe romain Sénèque, qui, dans un passage de ses *Dialogues*, perçoit une géographie

[229] HILLIER & HANSON, 1984.
[230] LAURENCE, 1995, p. 65-66.
[231] LAURENCE, 1995, p. 72.
[232] WALLACE-HADRILL, 1995.
[233] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 43.
[234] Cette méthode basée sur l'échantillonnage n'est pas neuve pour le site romain. Elle est en effet initiée une dizaine d'année plus tôt par G. F. La Torre qui se penche à l'époque sur la répartition des activités commerciales et productives, visuellement évidentes à travers la ville de Pompéi tels que les débits de boissons, les auberges, les boulangeries ou encore les établissements spécialisés dans le textile (LA TORRE, 1988).

morale dans la ville[235]. Chaque zone, chaque bâtiment ou monument recèlent ainsi en eux une charge éthique, fondée sur une échelle allant de la vertu au vice, et qui dicte leur implantation au sein de l'espace urbain[236]. Pour étayer sa démonstration, A. Wallace-Hadrill combine plusieurs indicateurs archéologiques. Il relève ainsi les lieux dont l'activité n'est pas tenue en grand estime par la société romaine, tels les restaurants, les auberges et les hôtels, et ceux dont l'activité est totalement rejetée de la vie respectable et des privilèges légaux qui y sont liés, c'est-à-dire les lupanars. Ces relevés topographiques sont ensuite croisés avec l'observation de l'empreinte des ornières des véhicules et de leur profondeur, encore visibles au sein du réseau viaire (détermination des rues les plus fréquentées, etc.)[237]. Les résultats obtenus par ces divers indices lui permettent au final d'affirmer les dires de Sénèque. À Pompéi, sont ainsi bien perçus deux mondes que tout oppose et pourtant imbriqués l'un dans l'autre : la vie publique d'un côté, le monde de l'échange, du commerce et des services de l'autre. En fonction de leur charge morale, les activités sont réparties au sein de l'espace urbain et certaines, plus tolérées, sont implantées à une distance proche du cœur de la ville. Cette dualité n'empêche toutefois pas ces deux mondes de cohabiter et de s'épanouir, mais en conservant symboliquement leur distance et leur pureté mutuelles[238].

Plus récemment, N. Monteix a porté un regard neuf dans le dossier relatif à la topographie urbaine de Pompéi[239]. Très critique vis-à-vis de ses prédécesseurs, ce dernier veut désormais appréhender l'implantation des activités par l'usage d'une nomenclature correcte (celle relative aux lieux de métier) et éviter de tomber dans des raisonnements trop simplistes à propos du sujet, depuis trop longtemps véhiculés pour lui. Il prône également une approche plus factuelle, basée sur des réflexions d'ordre logique et non plus abstraites, voire émergeant de concepts moraux, comme en étaient imprégnées le travail d'A. Wallace-Hadrill[240]. De ce

---

[235] […] *Altum quiddam est uirtus, excelsum et regale, inuictum infatigabile : uoluptas humile seruile, imbeeillum caducum, cuius statio ac domicilium fornices et popinae sunt. Virtutem in templo conuenies, in foro, in curia, pro muris stantem, puluerulentam, coloratam, callosas habentem manus, uoluptatem latitantem seapius ac tenebras captantem circa balinea ac sudatoria ac loca aedilem metuentia, mollem, eneruem, mero atque ungento madentem, pallidam aut fucatam et medicamentis pollinctam*.
« […] La vertu est quelque chose d'élevé, de noble, de royal même, d'invincible, d'inlassable ; la volupté est basse, servile, faible, chétive ; son poste, son domicile sont les lupanars et les tavernes. On rencontre la vertu au temple, au forum, à la curie, debout devant les remparts, couverte de poussière, le visage hâlé, les mains calleuses ; la volupté, généralement furtive et en quête des ténèbres, aux abords des bains, des étuves, des lieux qui craignent la police, molle, énervée, dégoutante de vin et de parfums, pâle, fardée, embaumée comme un cadavre. » (SÉNÈQUE, *De vita beata (De la vie heureuse)*, VII, 3).
[236] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 39.
[237] TSUJUMURA, 1991.
[238] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 57.
[239] MONTEIX, 2010.
[240] WALLACE-HADRILL, 1995.

dernier, il reprend toutefois la méthode par échantillonnage en concentrant son analyse sur les métiers liés à l'alimentation et au textile. Cela lui permet, au final, d'énoncer des conclusions plus générales sur l'organisation fonctionnelle du site romain et de démontrer qu'il n'y a pas une, mais plusieurs explications permettant de comprendre la structure du tissu productif de la ville. Il s'agit des besoins de sa population, la facilité d'approvisionnement en matières premières et les impératifs techniques. Le choix de l'implantation des lieux de métier ne se résume donc pas à la seule nécessité d'avoir pignon sur des rues importantes. En outre, comme l'avait déjà souligné R. Laurence[241], N. Monteix démontre qu'il est impossible d'établir, pour Pompéi, une cartographie des zones économiques, autrement dit de percevoir des quartiers artisanaux éventuels. La ville offre en effet une mixité des secteurs au sein desquels aucune fonction ne domine une autre. De plus, les lieux de production sont concentrés dans les environs du forum, ce qui brise la vision traditionnelle véhiculée par la littérature classique ou par les travaux d'A. Wallace-Hadrill[242] d'un artisanat tenu éloigné du cœur de la ville[243].

Développement d'approches spatiales et d'outils adaptés à des conditions de terrain spécifiques

La problématique des zones fonctionnelles ne va pas rester cantonnée aux villes grecques et romaines remarquablement conservées. Elle intègre progressivement les approches menées sur d'autres sites historiques à caractère urbain, mais à la structure spatiale parfois très lacunaire. Cette réalité de terrain ne freine aucunement les diverses expérimentations, mais encourage au contraire les archéologues à faire preuve d'inventivité et à développer des outils adaptés à cette contrainte. L'analyse des zones fonctionnelles connaît un remarquable essor à partir des années 1990 grâce à l'intégration, au sein de la discipline, des Systèmes d'Information Géographique (SIG) qui révolutionnent les analyses spatiales tant en termes de précision de la localisation des vestiges qu'en termes d'application de l'outil et de génération de cartes de répartition des restes archéologiques[244].

Comme pour les travaux consacrés aux zones fonctionnelles pompéiennes, les activités urbaines sont, au sein des diverses enquêtes, abordées de manière globale ou approchées par la technique d'échantillonnage. Sans surprise, les structures de production, bien appréhendées, bien détectées et aisément identifiables, constituent le sujet privilégié des observations

[241] LAURENCE, 1995.
[242] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 57.
[243] MONTEIX, 2010, p. 158.
[244] PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 17 et p. 265 ; RODIER, 2011, p. 20.

partielles. Or, ces études débouchent rarement sur des considérations générales relatives à l'ensemble des activités urbaines, mais se cantonnent à décrire les infrastructures liées aux artisanats concernés et à observer leur implantation topographique au sein des villes anciennes étudiées[245].

Que l'archéologue choisisse de cibler quelques activités ou d'aborder l'ensemble des fonctions urbaines, il doit préalablement saisir l'espace jadis habité en question. Si la fouille traditionnelle reste un des moyens sûrs d'obtenir les informations souhaitées, les contraintes économiques, le souci de préservation du patrimoine et la forte dépendance des opérations archéologiques vis-à-vis de la programmation des travaux en milieu urbain, amènent de plus en plus les chercheurs à trouver des techniques et des méthodes d'interventions alternatives leur permettant de restituer le périmètre des occupations anciennes. Les moyens mobilisés impactent bien évidemment la manière d'aborder les zones fonctionnelles et contraignent les archéologues à développer là aussi des stratégies d'études. La problématique des zones fonctionnelles intègre ainsi une approche spatiale spécifique qu'est l'analyse contextuelle et un outil particulier qu'est la modélisation. Cette approche spatiale et cet outil conceptuel ne sont cependant pas réellement novateurs, mais sont issus des réflexions de la *New Archaeology*.

L'ANALYSE CONTEXTUELLE : APPROCHE SPATIALE DE TERRAINS PEU OU NON URBANISÉS

L'analyse contextuelle est l'approche par excellence choisie pour l'analyse des zones fonctionnelles de sites urbains anciens, conservés plus spécifiquement sous des sols vierges et dégagés[246]. Pour ces contextes archéologiques spécifiques, les grandes excavations sont restées pendant longtemps la meilleure manière d'extraire du sol les données nécessaires à la reconstruction du passé. Or, le développement des techniques de fouilles permet désormais de favoriser des méthodes beaucoup moins onéreuses et destructrices. Prospections au sol, relevés topographiques, relevés géomorphologiques, prospections aériennes, prospections géophysiques et géochimiques constituent ainsi les nouvelles pratiques dont disposent les archéologues[247]. Ce large éventail d'études de surface permet actuellement d'accroître le

[245] Voir entre autres : ESPOSITO & SANIDAS, 2013 et les principaux colloques consacrés à ce sujet : BÉAL & GOYON, 2002 ; POLFER, 2001 ; POLFER, 2005 ; BALLET, CORDIER & DIEUDONNÉ-GLAD, 2003 ; CHARDRON-PICAULT, 2010 ; FONTAINE, SARTRE & TEKKI, 2011.
[246] VERMEULEN, 2008, p. 233.
[247] Voir entre autres : FRANCOVICH & PATTERSON, 2000 ; VANHABERBEKE *et al.*, 2008 ; RODIER, 2011 ; CORSI, SLAPSAK & VERMEULEN, 2013.

potentiel d'exploration des sites urbains anciens et, en particulier, ceux localisés autour du bassin méditerranéen, conservés pour la plupart au sein de zones bien dégagées[248].

L'analyse contextuelle est un outil d'interprétation des vestiges, exploité à l'origine pour des études archéologiques menées à une échelle réduite, telle une unité domestique par exemple. Elle est initiée par les travaux de L. R. Binford, membre éminent de la *New Archaeology*, qui s'attèle, dès les années 1960, à mettre en évidence et à comprendre les processus d'implantation des fonctions composant un espace donné[249]. Les sociétés ayant laissé peu de traces architecturales constituent son champ d'investigation. Son observation se reporte donc sur les artefacts. À l'aide des statistiques, il analyse leur répartition et leur concentration et parvient, au final, à déterminer des assemblages qui matérialisent les zones d'activités. L. R. Binford introduit une manière de traiter l'espace qui est rapidement adoptée par les préhistoriens, démunis en termes de sources écrites et constamment amenés, eux aussi, à utiliser autant de catégories matérielles que possible afin de déterminer la ou les fonctions au sein des habitats[250]. Cette méthode est progressivement reconnue par les autres chercheurs et notamment ceux spécialisés en archéologie classique qui, plus que d'autres, en exploitent pleinement son potentiel tant à l'échelle réduite, celle des maisons[251], qu'à celle de tout un site encore partiellement ou totalement enfoui[252]. La problématique des zones fonctionnelles n'est pourtant pas un des premiers objectifs poursuivis par les archéologues travaillant sur ces contextes archéologiques spécifiques, concentrant davantage leurs premières recherches sur les modifications géomorphologiques de ces occupations, sur l'évaluation de leur superficie, sur l'établissement de leurs phasages chronologiques ou encore sur la planification d'éventuelles excavations[253]. Mais, de plus en plus soucieux d'affiner leur connaissance de ces paysages urbains, ils vont progressivement être amenés à intégrer dans leurs analyses la question de la répartition des secteurs d'activité et, par ce fait, à transposer à leur champ d'investigation l'analyse contextuelle initialement prévue à des espaces plus réduits.

Hormis quelques variantes, les étapes clés de l'analyse contextuelle appliquées aux sites urbains se révèlent être assez semblables d'une étude à l'autre et peuvent être illustrées par l'un des tout premiers exemples répertoriés à ce sujet. Il s'agit du travail de S. Keay et de ses

[248] BINTLIFF *et al.*, 2008, p. 542 ; VERMEULEN, 2008, p. 233 ; BINTLIFF, 2013.
[249] BINFORD, 1962 ; BINFORD & BINFORD, 1968 ; BINFORD, 1972.
[250] VANHAVERBEKE, 2008, p. 4. Voir entre autres : WHALLON, 1973 ; WHALLON, 1974 ; FLANNERY, 1976 ; AUDOUZE *et al.*, 1981.
[251] Voir entre autres : NEVETT, 1999 ; NEVETT, 2008 ; ALLISON, 2001 ; ALLISON, 2004 ; AUVERTIN, 2018.
[252] ALCOCK, 1991, p. 421.
[253] Voir entre autres : BINTLIFF & SNODGRASS, 1985 ; WALKER, 1985 ; BINTLIFF & SNODGRASS, 1988a ; BINTLIFF & SNODGRASS, 1988b ; BINTLIFF & SNODGRASS, 1988c ; BINTLIFF, HOWARD & SNODGRASS, 1999.

collaborateurs, réalisé au début des années 1990 sur la ville romaine de Peñaflor, localisée en Espagne[254].

Appréhender les limites de l'espace habité débute, dans tous les cas, par un aperçu des données déjà disponibles du terrain (fouilles ou prospections antérieures), couplé à des approches topographiques et géomorphologiques de ce dernier (Fig. 17-a). Les zones inexplorées (ou l'emplacement présumé du site, dans le cas extrême où il n'a jamais été exploré) sont examinées par diverses approches non destructives choisies selon des stratégies réfléchies, établies en fonction de la nature du terrain et des objectifs poursuivis[255]. Par exemple, dans le cas Peñaflor, les archéologues recourent à la résonnance électromagnétique pour les secteurs méridionaux qui n'avaient jamais été prospectés (Fig. 17-b)[256]. Quelle que soit la technique sélectionnée, chacune a pour objectif de restituer la structure spatiale sans devoir faire appel à des excavations parfois coûteuses (Fig. 17-c).

[254] KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991.
[255] KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991, p. 371-372.
[256] KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991, p. 373.

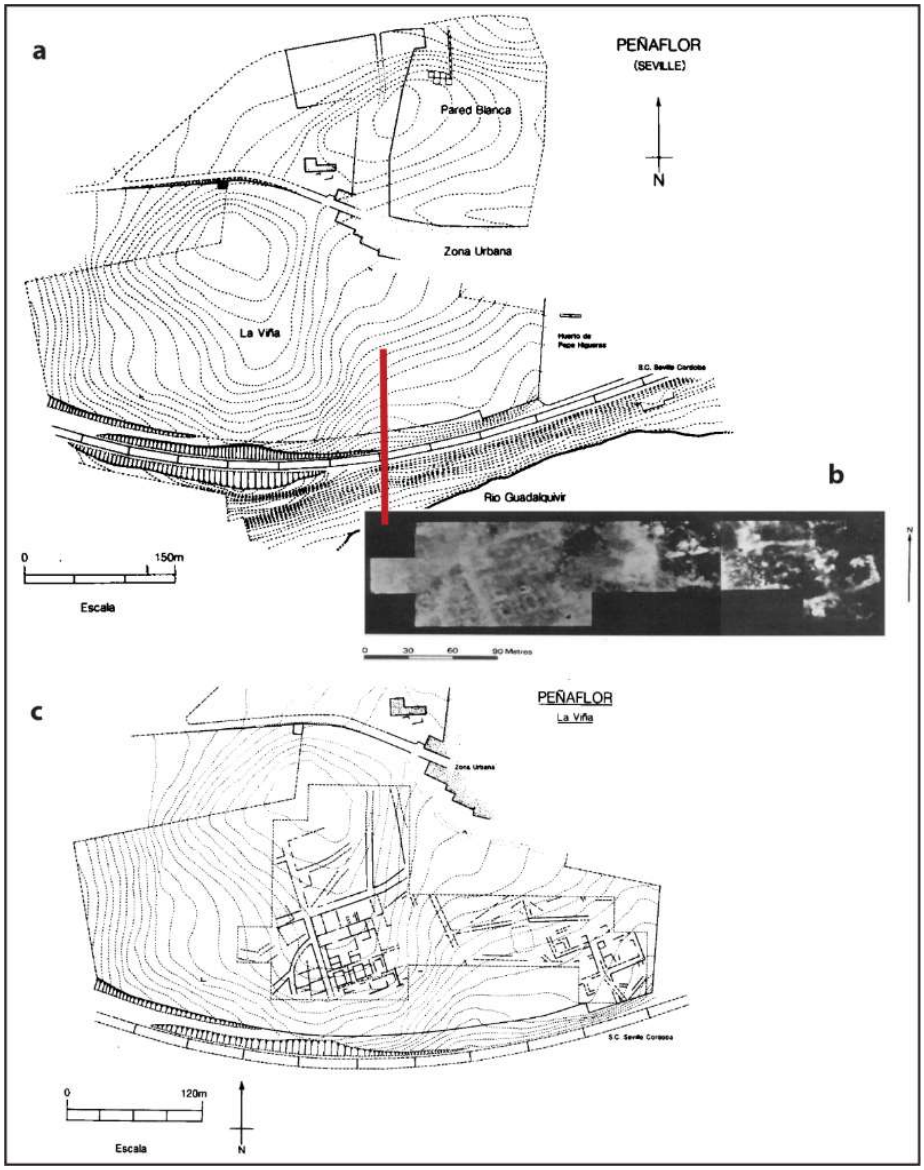

Fig. 17. Le site romain de Peñaflor (Espagne) : relevés topographique et géomorphologique (a) ; prospection électromagnétique effectuée sur la partie méridonale du site (b) ; reconstitution du plan général des vestiges (c) (d'après KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991, p. 374, fig. 1 & fig. 2 ; p. 376, fig. 3).

Du plan restitué grâce aux imageries renvoyées par ces différentes techniques, il faut ensuite en analyser l'organisation fonctionnelle. Si les fouilles traditionnelles permettent de déterminer les structures mises au jour, l'exercice s'avère être plus compliqué lorsque l'archéologue n'est face qu'à un relevé général de vestiges encore enfouis et qu'il faut pouvoir interpréter sans recourir aux excavations, du moins dans un premier temps. Pister la présence de bâtisses au plan spécifique est une première étape de ce travail, mais qui ne suffit pas. Les chercheurs ont alors recours à une autre approche du terrain et opèrent des ramassages de

surface des divers artefacts et matériaux de construction. La collecte de ces indices archéologiques vise à observer leur répartition et à surtout observer des concentrations pouvant constituer des assemblages, révélateurs de la nature fonctionnelle d'un lieu. La prospection n'est pas réalisée aléatoirement, mais répond à une méthode bien définie. Sur l'ensemble de l'espace à investiguer est ainsi apposée une matrice, servant de point de repères aux différentes découvertes qui sont ensuite géoréférencées. Cette méthode est initiée par R. Million, dès 1964, sur le site précolombien de Teotihuacán, implanté dans la vallée de Mexico[257]. Mais, contrairement à l'examen de l'entièreté de la surface de chaque carré de la grille proposé par ce dernier, les archéologues s'essayant à l'analyse contextuelle vont plutôt préférer réaliser des échantillonnages au sein de chaque surface délimitée par le maillage, avec les risques inhérents de mauvaise représentativité que cela comporte[258]. Pour le site romain de Peñaflor, seuls 9 m² de chaque maillage de 30 x 30 m de côté sont ainsi aléatoirement prospectés (Fig. 18)[259].

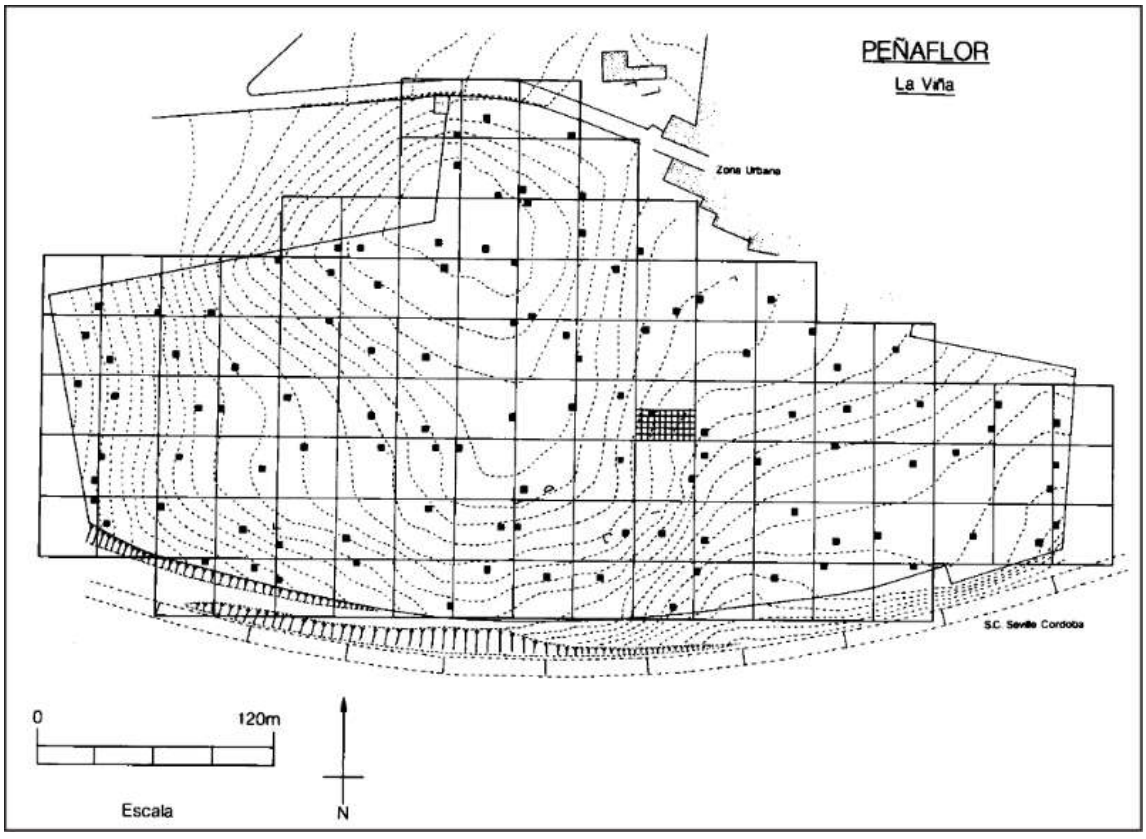

Fig. 18. Ville romaine de Peñaflor (Espagne) : quadrillage de la zone urbaine (30 x 30 m) et ramassage de surface (en noir, carré 3 x 3 m) (d'après KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991, p. 377, fig. 4).

[257] MILLON, 1964.
[258] BINTLIFF, 2013, p. 195.
[259] KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991, p. 373-375.

S. Keay est une figure de proue en matière d'exploitation de l'analyse contextuelle et continue par la suite ses expériences sur d'autres villes romaines telles qu'Italica, située près de Peñaflor[260], ou Falerii Novi, localisée dans le Latium (Italie)[261]. Cependant, il ne va pas être le seul à en reconnaître le potentiel. Les études de S. E. Alcock pour le site urbain de Phlius (Grèce)[262], d'H. L. Patterson et de son équipe pour la ville étrusque de Véies[263] et celle romaine de *Forum Novum* (actuellement Vescovio - Italie)[264] ou encore les recherches de D. L. Stones et de ses collaborateurs pour la ville romaine de *Leptiminus* (actuellement Lamta - Turquie)[265], en sont de parfaits exemples. Mais, l'application de l'analyse contextuelle associée spécifiquement avec la problématique des zones fonctionnelles prend surtout un certain essor dès 2007, lors du lancement de la phase VI des PAI et du *Work Package* 6 associé (*Functional Zoning*) (Chapitre 1), où la question de l'organisation et du développement des différents secteurs urbains y est envisagée notamment pour les villes des régions de Béotie (Grèce), d'Italie centrale et de Pisidie (Turquie).

J. L. Bintliff, de l'Université de Leiden (UL, Pays-Bas), lance le projet « Béotie » dès 1978[266]. Dans un premier temps, il prospecte la région avec ses collaborateurs et vise, en particulier, les villes grecques d'Askra (campagnes 1982 et 1985), d'Haliartos (1985), de Thespiae (1985-1986) et d'Hyettos (1990-1991), avec pour seul objectif d'en connaître leur étendue et leur phasage chronologique général[267]. La question des activités des quartiers n'est posée qu'en 2002 alors que l'équipe se penche sur le cas du site urbain de Tanagra (2000-2004)[268]. Les prospections de surface et les analyses géophysiques sont les moyens choisis pour collecter les informations à ce propos[269]. J. L. Bintliff décide toutefois de modifier la méthode d'investigation de terrain, en renonçant à l'approche par échantillonnage au sein de la matrice. Toute la surface urbaine doit désormais être prospectée, à l'image du travail pionnier de R. Millon[270]. Ce changement paye et les résultats obtenus par ce moyen lui apportent, ainsi qu'à son équipe, des précisions importantes quant au développement de la ville[271]. Ces avancées

[260] RODRIGEZ HIDALGO *et al.*, 1995 ; RODRIGEZ HIDALGO *et al.*, 1999.
[261] KEAY *et al.*, 2000 ; KEAY *et al.*, 2004.
[262] ALCOCK, 1991.
[263] GAFFNEY, PATTERSON & ROBERTS, 2004.
[264] PATTERSON *et al.*, 2004.
[265] STONE *et al.*, 2011.
[266] BINTLIFF, 2012, p. 44.
[267] BINTLIFF & SNODGRASS, 1985 ; BINTLIFF & SNODGRASS, 1988a ; BINTLIFF & SNODGRASS, 1988b ; BINTLIFF & SNODGRASS, 1988c ; BINTLIFF, HOWARD & SNODGRASS, 1999.
[268] BINTLIFF *et al.*, 2002, p. 36-38.
[269] BINTLIFF *et al.*, 2008.
[270] MILLON, 1964.
[271] BINTLIFF *et al.*, 2008, p. 542.

assez prometteuses dans la compréhension de l'organisation urbaine de Tanagra n'empêchent pas J. L. Bintliff de rester prudent. L'approche des fonctions selon les assemblages de surface demeure une problématique assez complexe et ces indices ne sont pas infaillibles ni à l'abri d'une interprétation subjective[272].

En 2000, le projet « Vallée de Potentia » est entrepris par F. Vermeulen et son équipe de l'Université de Gand (UGent). Comme pour le groupe de recherches néerlandais précédent, les universitaires gantois se fixent comme premiers objectifs de reconnaître archéologiquement cette région d'Italie centrale baignée par la rivière Potentia et d'en établir les grands jalons chronologiques[273]. Ils manifestent très vite leur intérêt pour les villes en y incluant le désir d'y dégager les grandes lignes de leur organisation fonctionnelle[274]. Les nombreuses approches non destructives qu'ils emploient, couplées le cas échéant à des données stratigraphiques, sont pour eux des alternatives aux grandes excavations traditionnellement choisies pour reconstituer le passé de ces sites urbains. Par ces méthodes, leur objectif est de détecter les discontinuités des superficies des villes investiguées, la fluctuation de leur espace bâti et les changements progressifs dans l'implantation de leurs quartiers fonctionnels[275]. Aux détections géophysiques et prospections de surface, ils ajoutent également les imageries par photographies aériennes. Ces relevés n'apportent pas seulement des compléments d'informations, mais ils deviennent un véritable outil pour la reconnaissance des structures archéologiques. Leur seule utilisation permet, en effet, de déjà obtenir des données très encourageantes sur la répartition fonctionnelle de certaines villes romaines comme celle d'Helvia Ricina et ainsi de fournir aux chercheurs les indices essentiels pour cibler les zones potentiellement intéressantes en vue d'explorations plus poussées (Fig. 19)[276].

[272] BINTLIFF, 2013, p. 198.
[273] VERMEULEN & BOULLART, 2001 ; VERMEULEN, MONSIEUR & BOULLART, 2002 ; VERMEULEN *et al.*, 2003 ; VERMEULEN & VERHOEVEN, 2004 ; VERMEULEN, VERHOEVEN & SEMEY, 2005.
[274] VERMEULEN & BOULLART, 2001, p. 13-14.
[275] VERMEULEN, 2008, p. 233.
[276] VERMEULEN, MONSIEUR *et al.*, 2005, p. 39-44.

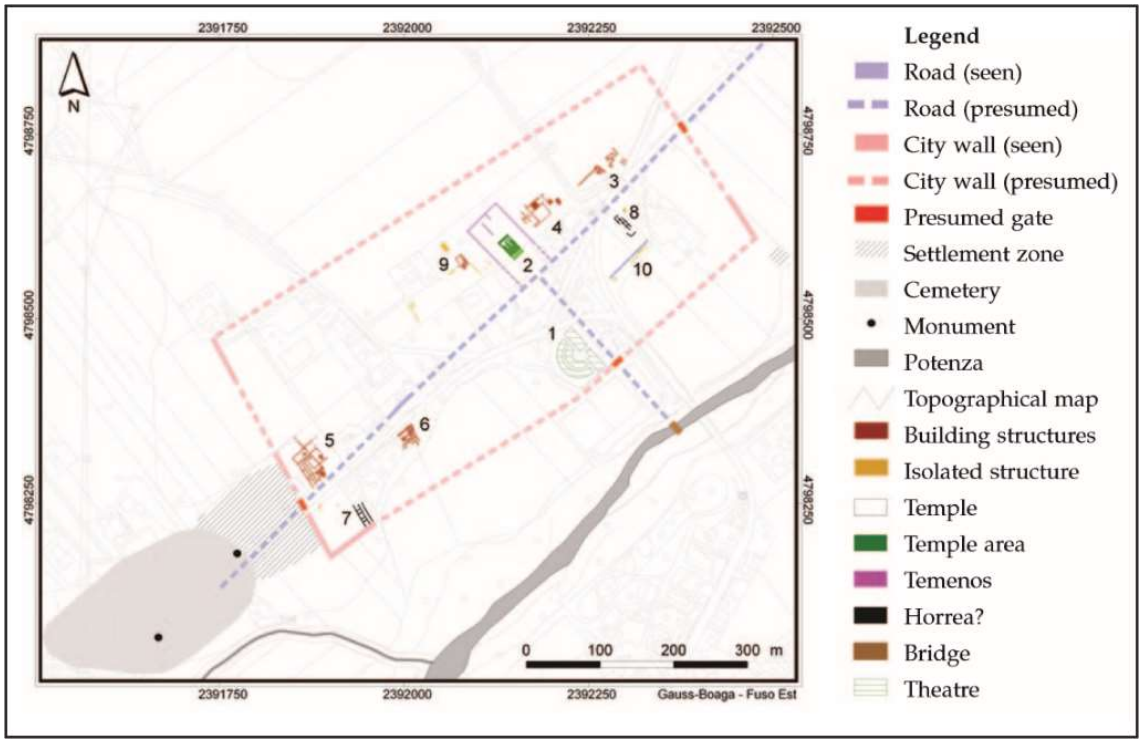

Fig. 19. Ville romaine de Helvia Recina (Italie) : les structures majeures repérées par photographies aériennes (d'après VERMEULEN, MONSIEUR et al.*, 2005, p. 40, fig. 10).*

La ville gréco-romaine de Sagalassos, localisée dans le sud-est de la Turquie actuelle, est un des champs d'investigations privilégiés de la région de Pisidie, étudiée par M. Waelkens et de son équipe de la Katholieke Universiteit Leuven (KULeuven). Au début de leur enquête, les chercheurs ne connaissent de ce site urbain que les infrastructures du centre historique mises au jour par des fouilles antérieures, mais rien de son développement ni de son organisation fonctionnelle tant intramuros qu'au sein des périphéries[277]. Pour combler cette lacune importante, F. Martens est chargée dès 1998 d'entamer un vaste programme de sondages qui couvrirait le territoire urbain et ses alentours. Ses recherches s'intègrent au sein d'une thèse qu'elle dépose en 2004, puis qu'elle publie en 2011[278]. La ville de Sagalassos présente une topographie particulière en étant établie sur des terrains en pente raide parés d'une couverture végétale encore bien présente. Ces facteurs environnementaux obligent l'universitaire à adapter ses méthodes en matière de prospections et d'adjoindre, à son travail, les études géophysiques et géochimiques[279]. Tout comme J. L. Bintliff avant elle, F. Martens avoue, elle aussi, les limites que l'utilisation des méthodes non destructives engendre en termes d'affinement de la

[277] MARTENS, 2005, p. 229-230 ; MARTENS *et al.*, 2008, p. 128.
[278] MARTENS, 2004 ; MARTENS, 2011.
[279] MARTENS, 2005, p. 229-230.

chronologie et des fonctions attribuées à des lieux particuliers. Mais ces lacunes, loin de constituer pour elle des handicaps dans les approches des sites urbains, sont au contraire appelées à devenir des stimulants au développement de futures recherches[280].

LA MODÉLISATION : OUTIL CONCEPTUEL POUR UNE ARCHÉOLOGIE URBAINE

Tous les sites archéologiques ne sont malheureusement pas repérés au sein de terrains dégagés de toute végétation ou de toute construction, ne favorisant pas de ce fait l'application de méthodes non-destructives[281]. Les villes romaines de Gaule, par exemple, sont le plus souvent sous-jacentes à plusieurs niveaux d'occupations. La restitution du passé de ces sites anciens et de leur espace se fait donc au gré des découvertes réalisées, la plupart du temps, à la suite d'excavations parfois très réduites, menées avant la conduite de travaux urbains. Dans ce cadre, aucune stratégie d'investigation ne peut être programmée.

Le fait que ces villes soient caracétrisées par une occupation continue et donc pensées en ce sens sur du long terme influence grandement les réflexions des archéologues quant à la manière d'aborder leur développement et à la manière de reconstituer la superficie de leur occupation au regard de chaque période concernée. Les sources écrites et archéologiques constituent la base documentaire de ces sites urbains. Les données écrites, voire même épigraphiques, sont cependant variables d'une époque à l'autre, et ne portent que rarement sur des données spatiales. Lorsque ces informations sont par ailleurs fournies, les termes employés pour un lieu spécifique ou un établissement en général sont parfois très ambigus et les descriptions qui en sont réalisées ne permettent pas d'en restituer un plan précis et encore moins de replacer un endroit avec exactitude au sein de l'espace urbain. Les données archéologiques restent donc la plupart du temps la seule source de connaisances et un support de datation essentiel[282]. Relever, identifier et pointer ces vestiges sur une carte sont une chose, les replacer dans le cadre urbain correspondant à leur chronologie en est une autre. La restitution de ce dernier peut néanmoins être réalisée à l'aide de divers moyens que sont, par exemple, l'approche par la morphologie et la planimétrie urbaine[283], l'étude du bâti[284] ou encore les analyses paléo-environnementales[285].

---

[280] MARTENS, 2005, p. 250.
[281] KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991, p. 371.
[282] MERLIN, 1985 ; CHOUQUER, 1994 ; GAUTHIEZ, 1999, p. 18.
[283] GAUTHIEZ, 1999, p. 19 ; DUFAŸ, 2002, p. 36 ; ROBERT, 2003, p. 116 ; GARMY, 2009, p. 93.
[284] GARMY, 2009, p. 117-129.
[285] FICHES, 1993 ; BURNOUF, 2008, p. 27-29 ; GARMY, 2009, p. 135.

Dans cette recherche globale des différentes occupations pensée à long terme, l'attention portée à l'identification et à la localisation des quartiers fonctionnels n'est pas une problématique secondaire, mais elle constitue le moyen d'appréhender l'espace urbain de même que son organisation. L'importance d'intégrer la question des fonctions aux études générales et diachroniques des villes est d'ailleurs soulignée par l'archéologue H. Galinié. L'« explication fonctionnelle », expression établie selon ses termes[286], est en effet pour lui un passage obligé et l'outil le plus opératoire par lequel peuvent enfin s'ordonner des informations qui, traitées individuellement, sont insignifiantes et peu utilisables[287]. Mais d'une phase chronologique à l'autre, la documentation archéologique peut fortement varier, ce qui rend tout travail de réflexion et de mise en lumière de traits urbains continus ou spécifiques très difficile.

Une solution à ces limites de représentation et d'heuristique est trouvée en 2001 par les géographes et les archéologues du Centre national d'archéologie urbaine de l'Université de Tours (CNAU) auxquels H. Galinié s'associe dès le départ[288]. Modéliser les espaces est pour eux la clé du problème car cela permet de simplifier des représentations de réalités très diverses et très inégales archéologiquement parlant, de les traiter et d'en saisir les propriétés, les grandes articulations liées à leur évolution ainsi que les fonctionnements par la mise en valeur des centres polarisants et des axes structurants[289]. Le CNAU développe un outil conceptuel, la chrono-chorématique, spécifiquement adapté au cas urbain et permettant de l'observer sur un temps assez long. Sur ces cartes schématiques de l'évolution urbaine, ne sont désormais plus représentés des points géo-localisés de tous les vestiges identifiés par les fouilles, mais des entités urbaines référées à des types fonctionnels transhistoriques[290].

Par son travail, le CNAU réintroduit en fait la modélisation en archéologie urbaine dont les potentialités n'avaient jamais vraiment été exploitées. Importée au sein de la discipline par la *New Archaeology* dans les années 1960[291], cet outil conceptuel avait été spécifiquement testé pour la ville de Pompéi par R. A. Raper une dizaine d'années plus tard. Mais non adapté, à l'époque, aux réalités du lieu et à sa société, les résultats que l'archéologue avait retiré de cette méthode n'éclairaient en rien son postulat de départ. Cette expérience s'est donc soldée par un relatif échec[292]. L'archéologie urbaine va donc rester pendant longtemps assez frileuse à

[286] GALINIÉ, 2000, p. 31.
[287] GALINIÉ, 2000, p. 72 et p. 31.
[288] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 68.
[289] BRUNET, 1980, p. 254 ; DURAND-DASTÈS, 1992, p. 311 ; DUFAŸ, 2002, p. 36 ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 189.
[290] DUFAŸ, 2002, p. 36 ; DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013, § 11.
[291] CLARKE, 1977a.
[292] RAPER, 1977.

exploiter tout outil conceptuel pour son propre champ d'investigation et va marquer un certain retard dans ce domaine au contraire des études menées à de petites échelles[293] et à grande échelle, focalisées sur les réseaux d'occupation[294].

Les bases théoriques de la chrono-chorématique reposent sur l'approche formalisée de l'espace du géographe R. Brunet, la chorématique, élaborée au début des années 1980[295]. La chorématique est un terme issu du néologisme chorème, formé de la combinaison du mot grec *khorê* (région ou espace géographique) et du suffixe -ème employé systématiquement en linguistique[296]. Elle est entendue comme une méthode de modélisation des structures élémentaires de l'espace géographique, définie comme étant « la science (ou art) du traitement des chorèmes et de l'interprétation des structures spatiales par la reconnaissance et la composition des chorèmes »[297]. Le chorème désigne, pour R. Brunet, une structure spatiale élémentaire géographique qui forme, avec d'autres, une sorte d'alphabet permettant de représenter l'ensemble des mondes possibles et réels quelle qu'en soit l'échelle[298]. Vingt-huit figures ponctuelles, linéaires et surfaciques de base de toute distribution spatiale sont ainsi mises au point par le géographe (Fig. 20)[299].

[293] Voir entre autres : GRAHAME, 2000 ; PERRING, 2002 ; LETESSON, 2009 ; HARMS, 2010 ; AUVERTIN, 2018.
[294] Voir entre autres : CLARKE, 1972b ; ELLISON & HARRIS, 1972 ; HAMMOND, 1972 ; HODDER, 1972 ; JARMAN, 1972 ; LITVAK KING & GARCIA MOLL, 1972 ; MANSON, 1972 ; RENFREW, 1974 ; KOSSO & KOSSO, 1995 ; NAKOINZ & KRAUSSE, 2005 ; NAKOINZ & STEFFEN, 2007 ; NAKOINZ, 2009 ; NAKOINZ, 2010.
[295] BRUNET, 1980.
[296] BRUNET, 1980 ; BRUNET, 1987, p. 190 ; BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 97.
[297] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 97.
[298] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 97.
[299] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 68 ; GARMY, 2009, p. 109.

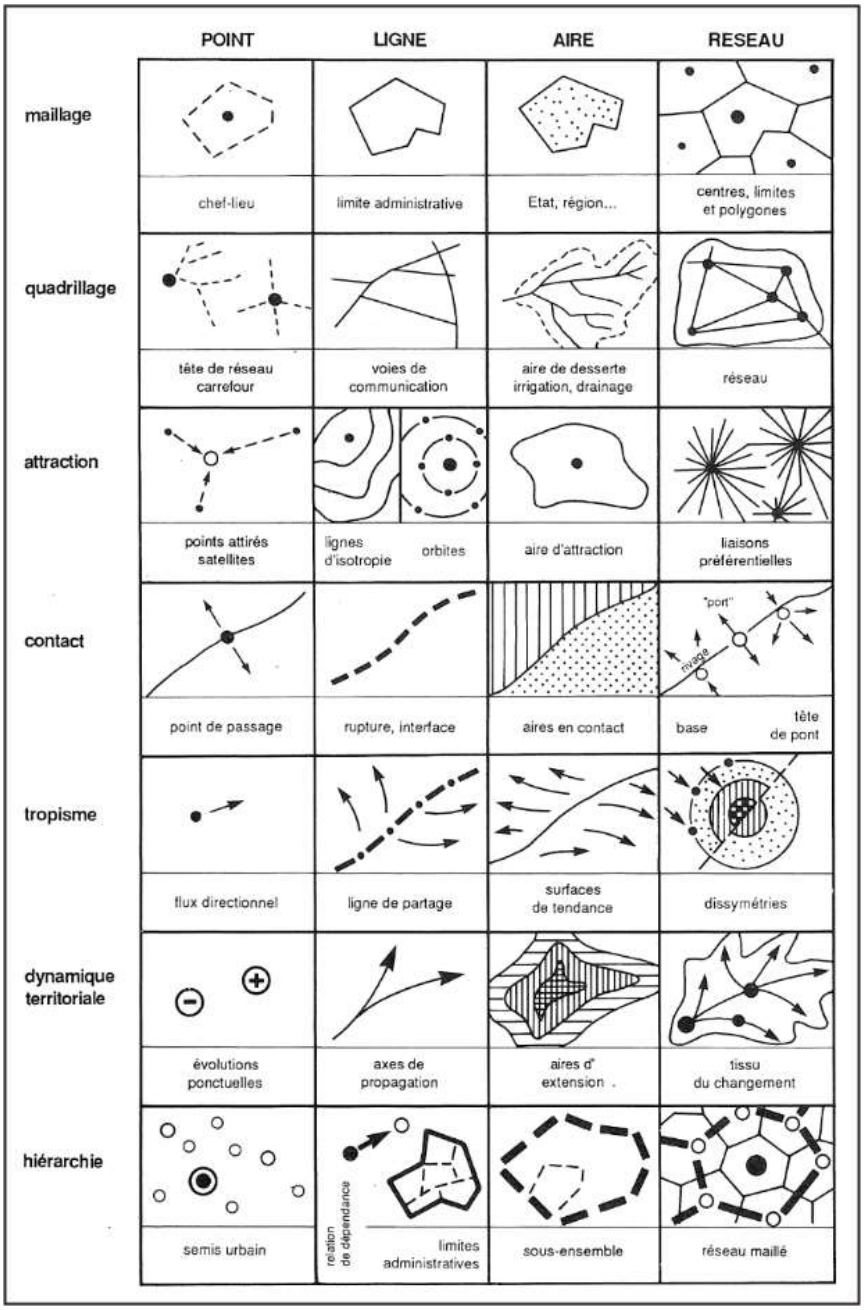

Fig. 20. La table des chorèmes : les vingt-huit figures de base de toute distribution spatiale (d'après BRUNET, *1987, p. 161, fig. 64.1).*

Cette grammaire graphique a toutefois une faiblesse. Les modèles produits par la combinaison des chorèmes ne renvoient, en effet, qu'à des réalités synchroniques. Toute profondeur chronologique est absente des analyses, ce qui fausse quelque peu, et dès le départ, la perspective des géographes travaillant sur du long terme, obligés de privilégier les dernières

décennies du lieu considéré en occultant son passé[300]. Conscients de ce problème, des géographes comme H. Théry ou C. Grataloup, membre du CNAU, vont apporter la dimension temporelle manquante au prototype original. La chorématique de R. Brunet devient ainsi pour le premier la « chorématique historique »[301], pour le second « chrono-chorématique »[302]. Grâce à cette modification majeure, les processus de formation des réalités spatiales sur une période assez longue ou à une période donnée de leur histoire peuvent désormais être appréhendés[303]. Face à ces multiples possibilités, historiens et archéologues urbains, pourtant peu enclins à modéliser leur espace de travail, ne pouvaient qu'en être séduits et, en particulier, par la chrono-chorématique de C. Grataloup.

B. Dufaÿ est l'un des membres du CNAU qui le premier tente, en 2002, d'adapter à l'archéologie des villes la démarche chrono-chorématique[304]. L'outil est testé sur quatre chefs-lieux de canton du département des Yvelines, en France. Son objectif est de comprendre l'évolution pluriséculaire de ces villes et de dépasser la simple idée supposée d'un accroissement de leur espace urbain à partir du centre, par anneaux concentriques ou par extension selon les axes de communication. Pour lui, la réalité est bien plus complexe et ne peut être déchiffrée que par l'utilisation de l'outil conceptuel[305]. Le passage du plan topo-chronologique « classique », nécessaire pour comprendre la ville, au plan modélisé demande cependant un travail de schématisation préalable[306]. Pour cette étape indispensable vers l'abstraction qui synthétise mais n'explique pas encore assez, B. Dufaÿ met en lumière les surfaces urbaines en fonction de la période prise en compte (représentées selon diverses couleurs), les grands axes structurants de ces évolutions, telles les voies de communication, les centres polarisants liées aux domaines civils (marché, mairie), religieux (église) et militaires (château), ainsi que les points ou lignes de blocages (Fig. 21)[307].

[300] DUFAŸ, 2002, p. 37 ; BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 68.
[301] THÉRY, 1986.
[302] GRATALOUP, 1993, p. 191 ; GRATALOUP, 1996, p. 42.
[303] GRATALOUP, 1993, p. 191.
[304] DUFAŸ, 2002.
[305] DUFAŸ, 2002, p. 33 et p. 36.
[306] FERRAS, 1993, p. 10-12.
[307] DUFAŸ, 2002, p. 37.

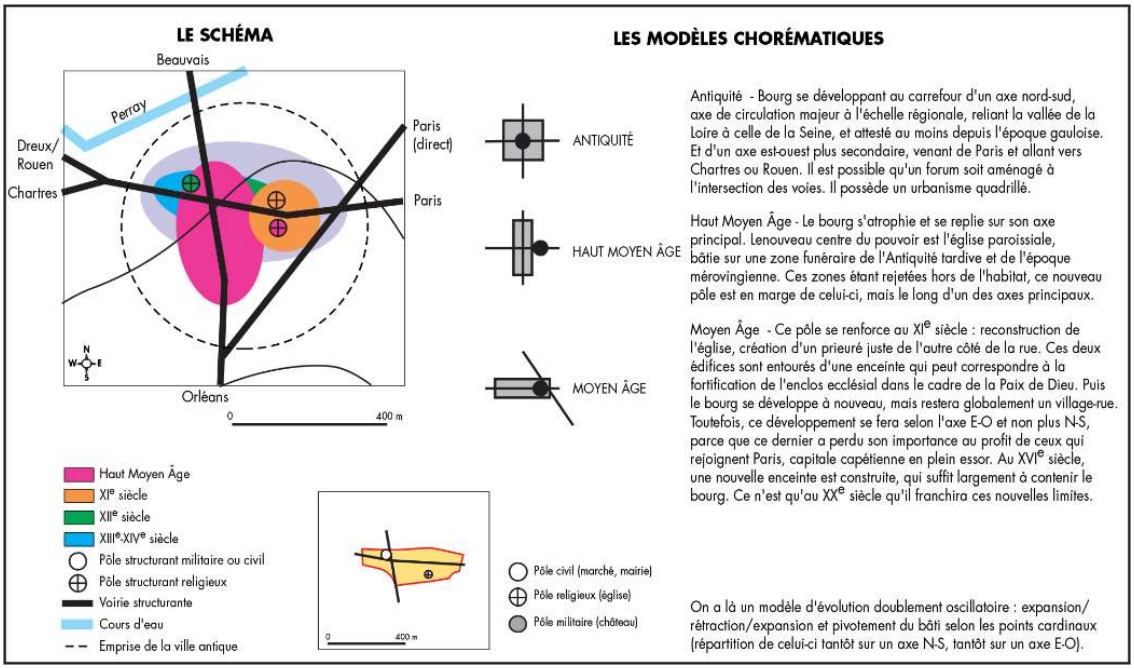

Fig. 21. Adaptation de la chrono-chorématique par B. Dufaÿ : exemple d'analyses schématique et chrono-chorématique de la ville d'Ablis (France) (d'après DUFAŸ*, 2002, p. 34, fig. 2).*

De ces divers schémas, il peut ensuite passer à la modélisation. Pour ce faire et à partir des données traitées par l'abstraction, il élabore un petit nombre de chorèmes nécessaires et suffisants qu'il combine pour réaliser une série de modèles. La modélisation lui permet au final de mettre en avant des traits urbains majeurs liés à chaque période traitée, ce qui l'autorise alors à dresser une première synthèse relative au processus de développement des quatre villes prises en compte par l'étude (Fig. 22).

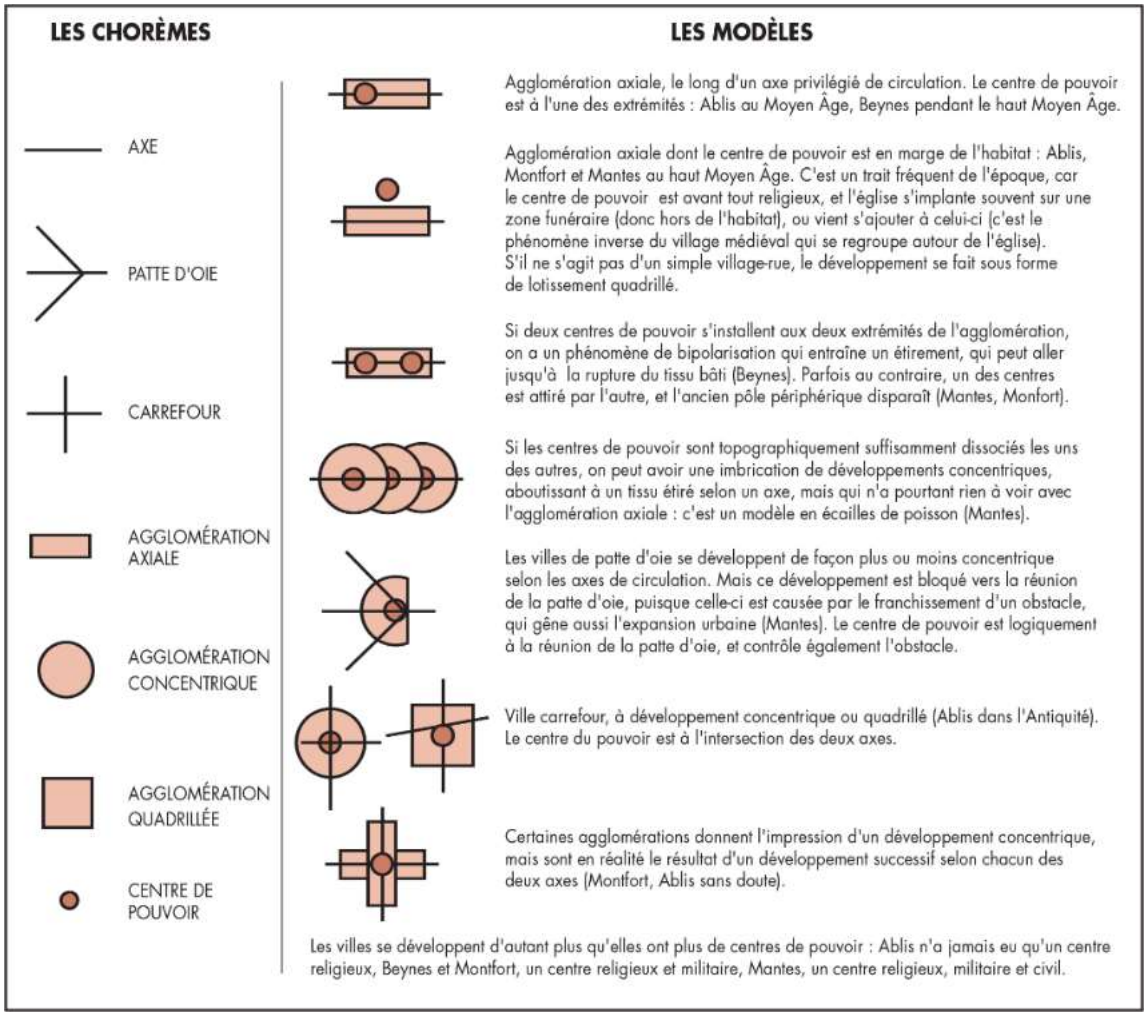

Fig. 22. Essai d'élaboration de modèles urbains à partir de l'analyse chrono-chorématique des villes d'Albis, de Montfort-l'Amaury, de Beynes et de Mantes-la-Jolie (France) (d'après DUFAŸ, *2002, p. 36, fig. 6).*

Cet essai individuel débouche, en 2005, sur une tentative collective plus aboutie et plus ambitieuse de l'utilisation de la chrono-chorématique[308]. Les membres du CNAU ne se limitent plus à quelques villes françaises, mais ouvrent désormais leur champ d'investigations à l'ensemble des sites urbains du territoire national, tous envisagés sur la totalité de leur développement, de l'Antiquité au milieu du XX^{e} siècle[309]. La vision et les objectifs du groupe rejoignent ceux de B. Dufaÿ. Leur travail s'inscrit ainsi dans une logique à très long terme où la ville est assimilée à une composition ou un composé et non au fruit d'un ordre imposé[310]. La modélisation de chaque trajectoire individuelle des villes doit en outre déboucher sur une réflexion plus générale en effectuant un travail de comparaison de leur processus de formation

[308] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005 ; GARMY, 2009, p. 110.
[309] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 69 ; *Atelier chrono-chorématique*, 2010, p. 1.
[310] DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013, § 3.

sur toute la durée de leur occupation aussi bien que leur situation respective à un moment donné[311].

Le travail de schématisation reste pour ce groupe l'étape essentielle vers la modélisation et peut se répéter plusieurs fois en fonction de la complexité des plans topo-chronologiques envisagés. Des voies, aménagements, structures défensives, militaires, civiles, religieuses, funéraires, artisanales et commerciales présents sur les premières cartes synthétiques ne subsistent ainsi que les implantations majeures cernées au sein d'un contour urbain simplifié[312]. De cette schématisation rigoureuse, peuvent être déduits le modèle ou la représentation conceptuelle de la forme de la ville extraite de sa localisation tant dans le temps que dans l'espace. La ville, lieu de concentration d'hommes et d'activités s'agglomérant autour d'un carrefour, est ainsi représentée par un cercle qui n'a ni échelle ni orientation ni datation, car le modèle ne donne à voir que des positions relatives. La ville est plus précisément matérialisée par une superposition de cercles concentriques, représentant des auréoles de croissance autour d'un centre habité et caractérisé par une série de fonctions, sur lesquels on appose une croisée, symbolisant les axes de communication (Fig. 23)[313]. Le modèle auréolaire ainsi produit par le CNAU est donc de nature diachronique et non synchronique comme les modèles précédemment proposés par J. H. von Thünen[314] ou par E. Burgess[315] de l'École de Chicago, au sein desquels chaque cercle correspondait à une distance précise[316]. Cette forme circulaire de base est cependant susceptible d'être modifiée en fonction d'éléments géomorphologiques impactant l'implantation urbaine. Un cours d'eau navigable par exemple oblige à représenter l'espace habité en deux demi-cercles de taille différente si ce dernier se développe de part et d'autre de cet élément naturel. L'obstacle induit donc une dissymétrie urbaine qu'il faut absolument représenter[317].

[311] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 63.
[312] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 73.
[313] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 73 ; DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013, § 18.
[314] VON THÜNEN, 1910, III^e partie, Taf. I & II [p. 387] et Taf. III et IV [p. 389].
[315] BURGESS, 1967, p. 55, fig. 2.
[316] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 48.
[317] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 73.

Fig. 23. Chrono-chorématique : représentation modélisée de la ville et de la croisée, symbolisant les axes de communication (d'après Lefèvre, 2016, p. 311, fig. 1).

Cette méthode d'approche de l'espace en trois étapes – conception de plans topo-chronologiques, schématisation et modélisation - peut être appliquée à chacune des villes envisagées et à l'ensemble de leur histoire. Par ce travail, on élabore la trajectoire individuelle des villes. Cependant, étudier ces centres urbains sur du long terme renvoie de manière inévitable à la notion de temps. Or, si l'on peut établir les étapes-clés de l'urbanisme des villes[318], chaque occupation humaine a son propre développement, simultané ou décalé par rapport à l'ensemble du réseau auquel il appartient. La solution à cette difficulté est trouvée dans la réalisation d'un système chronologique souple. Le temps est ainsi découpé en phases qui ne se calquent pas sur un découpage temporel canonique. En effet, lorsque le chercheur dispose d'assez d'éléments matériels organisant l'espace urbain d'une manière particulière à une période donnée, il peut établir l'existence d'une phase qui va se distinguer de la précédente et ainsi de suite. Dans cette optique, la topographie dicte ici la chronologie[319]. Le modèle produit pour chaque phase identifiée est appelé le chorotype (Fig. 24). Les chorotypes simplifient donc

[318] Voir entre autres : PINOL, 2003 ; LAFON, SATRE & MARC, 2011.
[319] LEFÈVRE, 2016, p. 311.

la lecture spatiale de chaque phase de développement de la ville étudiée et mettent en avant, pour chacune de ces étapes, les éléments urbains les plus importants et les plus significatifs.

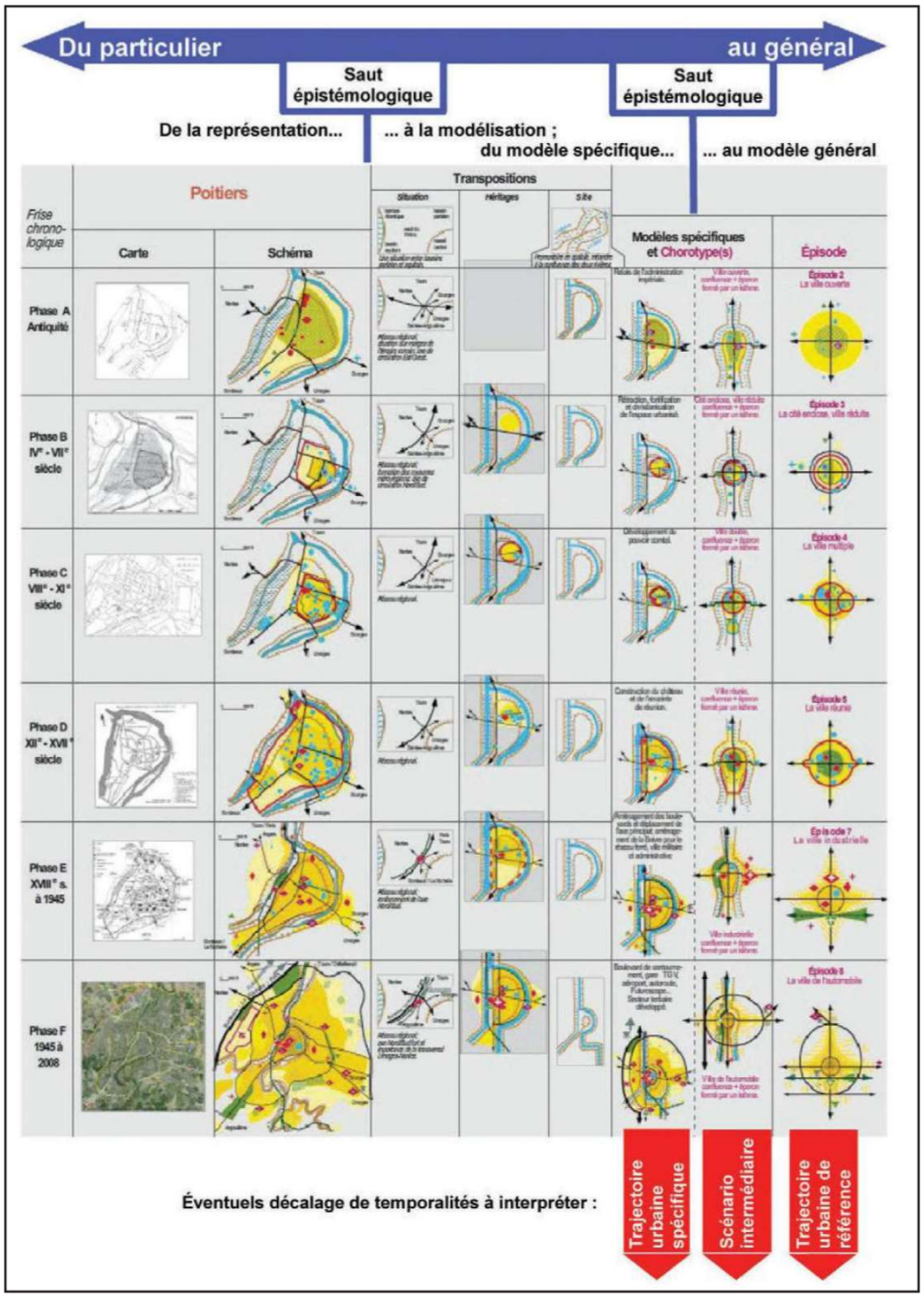

Fig. 24. Exemple de l'application de la chrono-chorématique à la ville de Poitiers (France) : les phases de développement identifiées de la ville (col. 1) auxquelles sont associées les plan topo-chronologiques (col. 2), les schématisations (col. 3), les schématisations plus rigoureuses tenant compte des effets de situations et de l'héritage de la phase précédente (col. 4, 5 et 6), les chorotypes (col. 7 et 8) et les chorotypes de références (col. 9) (d'après DESACHY & DJAMENT-TRAN, *2013, § 27, fig. 6).*

La chrono-chorématique permet cependant d'aller plus loin dans l'analyse et d'amener ces observations locales et particulières à l'échelle du réseau d'occupation. À chaque phase urbaine identifiée, peut ainsi correspondre un épisode urbain de référence, préalablement formulé par les chercheurs du CNAU sur la base d'une étude générale du phénomène urbain en France[320]. Ils déduisent ainsi huit stades de transformations connues pour ce dernier : l'oppidum (épisode 1 : jusqu'à -50), la ville ouverte (épisode 2 : -50/250), la cité enclose ou ville réduite (épisode 3 : 250/900), la ville multiple (épisode 4 : 900/1250), la ville réunie (épisode 5 : 1250/1600), la ville royale (épisode 6 : 1600/1840), la ville industrielle (épisode 7 : 1840/1945) et la ville de l'automobile (épisode 8 : 1945/nos jours)[321]. Pour chaque épisode, est lié un modèle théorique, ou chorotype de référence, regroupant les caractéristiques urbaines types et majeures qu'une ville appartenant au réseau urbain français est sensée avoir à un moment donné de son histoire[322]. Ces modèles de référence ne se basent pas sur une représentation hypothétique ou rêvée de la ville à ses différents stades de développement, mais sur des observations objectives et scientifiques du fait urbain. En fonction de la taille des villes (petite, moyenne, grande), de leur degré de centralité (déterminé par l'importance du ou des territoires polarisés autour des centres urbains) et des périodes-clés de l'urbanisation, les chercheurs du CNAU ont pu établir 1152 cas théoriques qu'ils ont ensuite traités pour extraire les traits urbains récurrents et révélateurs de chaque épisode de la chrono-chorématique et constituer au final la trajectoire-type d'une ville de France (Fig. 25)[323].

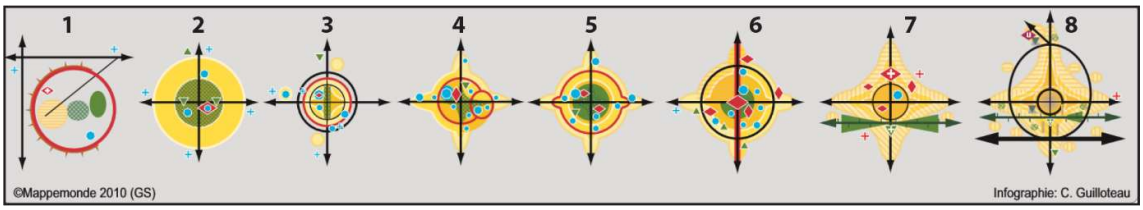

Fig. 25. La trajectoire-type d'une ville de France : l'oppidum (épisode 1), la ville ouverte (épisode 2), la cité enclose ou ville réduite (épisode 3), la ville multiple (épisode 4), la ville réunie (épisode 5), la ville royale (épisode 6), la ville industrielle (épisode 7) et la ville de l'automobile (épisode 8) (d'après Atelier chrono-chorématique*, 2010, fig. p. 2).*

Ces modèles de référence fonctionnent donc comme des sortes d'étalons auquels les chorotypes des villes étudiées peuvent être confrontés. L'écart ainsi constaté avec le modèle général doit amener le chercheur à noter les spécificités urbaines pour chacun des cas

[320] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 70.
[321] DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013, § 20.
[322] *Atelier chrono-chorématique*, 2010 ; DJAMENT & GRATALOUP, 2010, p. 9.
[323] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 69-71.

rencontrés. Cette démarche comparative ouvre au final de nombreux champs de réflexions en permettant de confronter la ville théorique à la ville historique ; de souligner des similitudes ou des différences constatées entre plusieurs villes à la même époque et d'en dégager des types de villes ; enfin, d'analyser la transformation de l'espace urbain attaché à un site en particulier voire à un ensemble de villes afin d'en extraire des éléments essentiels liés à leur processus de formation[324].

Les nombreuses possibilités qu'offre la chrono-chorématique ainsi que les représentations urbaines claires et simplifiées qui en résultent en font actuellement l'outil de modélisation de référence en archéologie urbaine[325]. Son application autorise cependant à dépasser le cadre strict de la ville. Ce moyen de représentation de l'espace peut ainsi être employé pour analyser l'interaction entre une ville donnée et sa région environnante[326] ou être adaptée, dans sa version originale qu'est la chorématique, à des sujets bien particuliers comme le démontre P. Garmy dans son étude consacrée aux relations réciproques des ponts sur les formes des villes antiques riveraines[327].

Quel bilan ?

Quel bilan peut-on tirer de l'examen critique des travaux consacrés aux zones fonctionnelles et à leur mise en œuvre au sein des diverses démarches spatiales ?

Premièrement, depuis le XIX^{e} siècle, le concept est intégré à de multiples approches qui ont en commun un même champ d'application, celui de la ville, et ce lieu géographique reste tout à fait spécifique dans ses composantes intrinsèques indifféremment de la période envisagée. Aucune démarche fonctionnelle n'est donc réfléchie pour d'autres formes d'habitat que sont les agglomérations pouvant pourtant, elles aussi, répondre d'une organisation spatiale, mais il est vrai moins structurée, moins normée et corolaire à un agencement fonctionnel un peu plus difficile à saisir.

Deuxièmement, la littérature produite par les sciences sociales et spatiales fournit des éléments de lecture clés pour la compréhension des fonctions mêmes, mais son intérêt s'arrête sans doute à cet aspect de la question. On peut souligner toutefois le travail des sociologues

[324] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 63.
[325] Voir LEFÈVRE, 2016 et plusieurs contributions au sein des actes du colloque *Archéologie de l'espace urbain* (2013) où l'analyse chrono-chorématique y tient une grande place (ANDRÉ-LAMAT *et al.*, 2013 ; MEUNIER, 2013, PICHARD, 2013).
[326] CROMBEZ, 2008.
[327] GARMY, 2011.

urbains, tels que E. Burgess[328] ou R. D. McKenzie[329], qui ont le mérite d'introduire l'outil conceptuel qu'est la modélisation au sein de la problématique de la ville et, de ce fait, dans les démarches fonctionnelles. Le recours à cette représentation spatiale simplifiée, mais théorisée, leur permet en effet de mettre en avant les composantes urbaines les plus pertinentes et de saisir visuellement le sens de l'agencement des divers quartiers. Cet instrument ne pouvait que séduire les penseurs de la *New Archaeology*, tels que D. L. Clarke[330], qui étaient alors en quête, dans les années 1960, d'approches plus novatrices pour une discipline appelée pour eux à être « dépoussiérée ». Mais ce mouvement est naissant à l'époque et trouve ses premiers modèles au sein des travaux des sciences sociales et spéciales plus avancés dans ce domaine[331]. Si des outils conceptuels sont vite adaptés aux réalités antiques, ce sont avant tout les échelles d'observations réduites à des surfaces limitées[332] ou, au contraire, étendues à toute une région qui en bénéficient[333], laissant ainsi le domaine urbain comme le parent pauvre de l'histoire. C'est dans ce contexte de désœuvrement théorique pour les villes que R. A. Raper entame ses réflexions pour le site de Pompéi et décide d'y appliquer une démarche fonctionnelle modélisée[334]. Ne pouvant se baser sur aucun exemple adapté à son échelle d'observations, mais ne cherchant pas non plus à en élaborer une, il se tourne logiquement vers les approches spatiales des sociologues urbains. Mais, l'ancien site romain est certes une ville et la lecture de ses vestiges est aisée, à l'image des grandes métropoles industrialisées, mais elle est occupée par une société bien différente des villes contemporaines qui dicte, selon des règles qui lui sont propres, l'organisation de son espace. Les résultats peu concluants qui résultent de cette étude en fait un cas d'école en démontrant que la transposition d'une démarche fonctionnelle d'une discipline à une autre sans aucune forme d'adaptation ne fonctionne pas, d'autant plus si elle n'est pas d'abord pensée en fonction du rapport espace/société.

Le troisième constat que l'on peut réaliser est qu'en archéologie, cette relation société/espace n'est pas le seul paramètre à devoir être envisagé. L'environnement et les conditions de la recherche entrent également dans l'équation, influençant le travail méthodologique des chercheurs sur lequel reposent ensuite les démarches fonctionnelles. Les

[328] BURGESS, 1967.
[329] MCKENZIE, 1933.
[330] CLARKE, 1977.
[331] CLARKE, 1977, p. 11-14.
[332] BINFORD, 1962 ; BINFORD & BINFORD, 1968 ; BINFORD, 1972.
[333] CLARKE, 1972b ; RENFREW, 1974.
[334] RAPER, 1977.

approches des secteurs d'activités de R. Laurence[335], d'A. Wallace-Hadrill[336] ou encore N. Monteix[337] ne sont ainsi applicables que sur des sites archéologiques complètement dégagés où, à chaque vestige, peut être attribuée une fonction claire et bien précise. L'analyse contextuelle, quant à elle, est une démarche fonctionnelle spécifique appliquée sur des terrains peu ou non urbanisés et réalisée dans un cadre méthodologique multidisciplinaire et programmé. Cet environnement de recherche ne colle donc absolument pas au nôtre, confronté à des occupations partiellement ou totalement sous-jacentes à des niveaux encore habités et dépendant entièrement d'une documentation archéologique en l'état.

Force est donc de constater que si chaque approche fonctionnelle apporte son lot de réflexions et de notions théoriques sur lesquelles s'appuyer, aucune ne peut cependant servir de modèle type pour l'analyse des zones fonctionnelles des agglomérations du Nord de la Gaule. Nous sommes donc appelés à construire nous-mêmes cette approche (Chapitre 3). Pour mener à bien cet exercice, nous avons toutefois la possibilité de nous appuyer sur la chrono-chorématique développée par le CNAU[338]. Pouvant en effet être appliquée à un autre champ de recherche que la ville, la modélisation offre surtout la possibilité de représenter spatialement des lieux fonctionnels de manière simplifiée et de comprendre aisément leur agencement en vue de les confronter. Au contraire des modèles jadis élaborés par les sociologues urbains, cet outil conceptuel est adapté au discours archéologique et à des réalités de terrain proches des sites étudiés ici, souvent caractérisés par des données lacunaires avec lesquels nous devons composer.

2.1.3. L'activité dicte la fonction

Dès sa constitution en discipline reconnue, au XVIII^{e} siècle, la géographie urbaine fait de l'étude des fonctions des villes sa recherche fondamentale. De son approche minutieuse de la question naît la notion de « fonction urbaine »[339]. Toute démarche fonctionnelle, qu'elle émane des réflexions urbanistiques, sociologiques ou encore archéologiques, repose entièrement sur le socle théorique élaboré par cette science spatiale autour de cette notion.

[335] LAURENCE, 1994 ; LAURENCE, 1995.
[336] WALLACE-HADRILL, 1995.
[337] MONTEIX, 2010.
[338] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005.
[339] CHABOT, 1952, p. 21 ; BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 104 ; SJOBERG, 1965, p. 87 ; LÉVY & LUSSAULT, 2003, p. 370 ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 119.

Activité contre usage du sol

Il est un des principes fondamentaux en géographie urbaine auquel l'archéologue ne peut se soumettre : l'activité dicte la fonction. L'espace de la ville est ainsi distribué en divers lieux ou zones, spécialisés ou diversifiés, répondant à des besoins « basiques », ou communs à tout groupement humain, et à des activités spécifiques qui servent ensemble au bien-être de la communauté. Toute activité ou, du moins, l'activité principale qui y est reconnue induit en conséquence une fonction[340].

Mais que signifie concrètement le terme « activité » ? Ce nom commun est en usage dans la langue française depuis le XV^e^ siècle. De la faculté d'agir, de produire un effet à la qualité d'une personne active, l'activité se définit dès le XIX^e^ siècle comme étant « l'ensemble des actes coordonnés et des travaux de l'être humain (individus, groupes…) »[341]. C'est cette dernière définition qui retient l'attention des géographes, mais ces derniers la dotent progressivement d'une connotation économique. Les activités urbaines se distinguent en effet pour ces derniers en deux catégories. La première fait écho aux travaux réalisés par la société dans le cadre du « vivre ensemble » ou, dans une vision purement économique, elle renvoie à tous les services au consommateur. La population peut recourir à ces activités, dites internes ou banales[342], assez souvent (travail du boulanger, du mécanicien…) ou plus rarement (le tribunal…)[343]. La deuxième catégorie concerne les activités qui représentent la raison d'être de la ville, censées justifier son existence et son développement, de même que lui apporter les ressources nécessaires à sa « vie »[344]. Intitulées, par opposition au premier groupe, activités externes ou spécifiques, elles se rapportent à tous les producteurs de biens intermédiaires (agriculture, industrie, services au producteur) « dont les produits transitent par des activités banales [ou internes] pour atteindre leur destinataire final [le consommateur] »[345]. Les activités urbaines se réduisent donc, au regard de ces réflexions, à des « portions de l'activité humaine employées à la production de biens et de services »[346].

Si, en archéologie, les activités économiques sont des paramètres essentiels pour l'étude des occupations anciennes, elles ne sont absolument pas suffisantes pour reconstituer leur organisation spatiale et pour en observer leurs différentes phases de développement. La ville,

[340] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41.
[341] *Grand Robert*, 1996, p. 105.
[342] La fréquentation ou la non-rareté ne sont pas les critères repris pour définir l'adjectif « banal » (BEGUIN, 1992, p. 515).
[343] ALEXANDERSSON, 1956, p. 14-20 ; BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 104-105 ; BEGUIN, 1992, p. 515.
[344] ALEXANDERSSON, 1956, p. 14-20 ; BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 104-105.
[345] BEGUIN, 1992, p. 516.
[346] *Grand Robert*, 1996, p. 105.

ou tout autre type de groupement humain, est un tout et l'ensemble des actions menées par sa société doit être pris en compte, si insignifiantes soient-elles aux yeux de certains. Le terme « activité » doit donc être employé dans sa définition initiale qui tient compte autant des actes posés que du travail accompli par une population donnée. Une autre alternative est de substituer à ce terme, sujet à débat, un vocable plus clair et plus adéquat comme celui proposé par H. Galinié : l'« usage du sol »[347]. Cette expression est assez neutre pour tenir compte de toutes les possibilités pouvant être rencontrées par un archéologue sur le terrain. Le principe fondamental en géographie urbaine, soit « l'activité dicte la fonction », peut être reformulé en archéologie par « l'usage du sol dicte la fonction ».

Les fonctions urbaines

Il ne faut pas s'imaginer qu'il existe autant de fonctions que d'activités identifiées car ces dernières peuvent se regrouper et former une seule et même catégorie. Les géographes[348], les sociologues[349] et les urbanistes[350] ont réfléchi très tôt à la question et, de leurs réflexions, émergent deux types de fonctions : celles qui répondent à des principes partagés par l'ensemble des Hommes (donc pas spécifiques à un type d'occupation donné) et celles qui naissent à la suite de l'évolution des besoins d'une société donnée. Ces dernières sont donc chronologiquement et spatialement variables.

Toute société humaine qui se construit aménage différents espaces qui répondent immédiatement à ses besoins, puis au bon fonctionnement de la communauté. Cette manière de procéder entraîne *de facto* une certaine spécialisation des lieux[351]. Quelle que soit la forme que prennent ces espaces naissants, toute société les ordonne selon des principes intemporels et universels partagés par l'ensemble des humains. Le géographe R. Brunet les nomme les « fondements de la vie sociale »[352] et l'anthropologue M. Segaux, « universaux »[353]. On peut les résumer sous les termes habiter, spécialiser, communiquer et gouverner[354]. Traduits pour le cas particulier des occupations urbaines, ils correspondent chacun à des fonctions précises. On

[347] GALINIÉ, 2009, p. 200.
[348] Voir entre autres : TOWER, 1905 ; HARRIS, 1943 ; CHABOT, 1952 ; POWNALL, 1953 ; NELSON, 1955 ; HART, 1955 ; ALEXANDERSSON, 1956, p. 14-20 ; BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 101-198 ; SCHWARZ, 1966 ; GEORGES, 1993, p. 197.
[349] Voir entre autres : ANDERSON & LINDEMAN, 1928, p. 19-21 ; SJOBERG, 1965, p. 87-91.
[350] Voir entre autre : PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41-59.
[351] BRUNET, 2001, p. 14.
[352] BRUNET, 2001, p. 21.
[353] SEGAUX, 2007, p. 12.
[354] Tout corps social a besoin de se gouverner, ou d'être gouverné, au sens le plus large de ce mot (BRUNET, 2001, p. 30).

construit ainsi des maisons (fonction résidentielle), on crée des espaces répondant à des besoins spécifiques (fonctions commerciales et industrielles/artisanales), on établit des moyens de communication pour faciliter les échanges (fonction de communication) et on consacre des espaces dédiés à la gestion et à la « gouvernance » de la ville (fonctions politique, administrative, religieuse et militaire) :

- La fonction **résidentielle** est l'une des plus évidentes car la ville est une concentration humaine[355]. Mais, habiter, et donc s'abriter et se loger, est avant tout un fait anthropologique qui concerne toute l'espèce humaine. Il se traduit par la construction de maisons qui diffèrent d'une époque et d'une culture à l'autre et qui se déclinent, au sein même de la ville, sous différentes formes[356] ;

- Les fonctions **commerciale** et **industrielle** relèvent d'une division spatiale du travail qui « contribue à spécifier les lieux en les spécialisant »[357]. Le commerce (boutiques, marchés…) est considéré comme l'activité la plus répandue au sein des villes et est même envisagé comme la fonction fondamentale de tout centre urbain[358]. L'adjectif « industriel » renvoie ici à toutes les étapes de la chaîne opératoire, de l'exploitation de la matière première à la fabrication de produits finis. Dans l'esprit des chercheurs en sciences sociales, il est employé dans une perspective de production à large échelle et ne concerne pas vraiment les ateliers traditionnels de transformation des produits qui caractérisent les villes avant la naissance de la grande industrie au XIX^{e} siècle[359]. En fonction de la période envisagée, l'adjectif « artisanal » doit donc être privilégié ;

- La fonction de **communication** est l'une des conséquences de la spécialisation des lieux car ces derniers supposent qu'ils puissent échanger entre eux, mais également être accessibles pour les clients potentiels[360]. Cette fonction est matérialisée par des voies routières (routes, rues, ruelles) qui desservent l'ensemble des parcelles et qui assurent également à la ville une connexion avec les autres centres habités environnants[361] ;

- Les fonctions **politique**, **administrative**, **religieuse** et **militaire** font référence au fait que tout corps social a besoin de se gouverner ou d'être gouverné. Son organisation,

[355] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41.
[356] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41 ; BRUNET, 2001, p. 20 ; SÉGAUX, 2007, p. 65.
[357] BRUNET, 2001, p. 26.
[358] BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 121 ; GALINIÉ, 2000, p. 30.
[359] SJOBERG, 1965, p. 89-90 ; PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 45.
[360] BRUNET, 2001, p. 28-29.
[361] DOUADY, 2014, p. 148.

l'ensemble de ses activités et de sa production doivent en effet être assurés et ses conflits internes éventuels résolus[362]. La ville est par définition le lieu d'exercice du pouvoir[363]. Cette autorité peut être attestée par la présence de bâtiments renvoyant à sa présence effective (palais, châteaux…) ou, à défaut, de bâtiments le représentant (bureaux, tribunaux…). La fonction administrative est ainsi souvent associée à la fonction politique car elle assure d'une certaine manière le fonctionnement des rouages institutionnels[364]. Mais, dans le cadre d'occupations anciennes subordonnées directement à d'autres, comme c'est le cas des agglomérations provinciales romaines, cette fonction politico-administrative peut s'avérer inexistante. Il n'en demeure pas moins que certains bâtiments tournés vers la vie communautaire existent, sans qu'il soit par ailleurs permis d'en dire davantage. Pour des raisons de prudence et dans l'attente de données complémentaires, on emploiera donc un terme plus générique ici et qui est celui de « **public** ». Le domaine religieux a souvent été, par le passé, un instrument du pouvoir et c'est à ce titre qu'il figure parmi cette liste. On regroupe sous cet intitulé commode des usages de sol divers et variés allant du temple au sanctuaire, de l'église paroissiale au siège épiscopal[365]. La fonction militaire est indissociable de l'autorité et de l'administration. Par la présence de fortification, de *castrum*, de casernes ou autres infrastructures martiales, l'autorité doit pouvoir maintenir sa domination sur la population, mais également la protéger d'attaques externes éventuelles[366].

Enfin, tout établissement humain qui atteint un certain seuil de complexité, développe des espaces qui ne sont plus nécessaires à sa « survie », à son économie ou à sa gouvernance. Ils apportent un bien-être supplémentaire non seulement à la population résidente, mais également aux hôtes de passage. Ces fonctions urbaines spécifiques concourent, comme les autres fonctions qualifiées de « fondamentales », au développement général de la ville. Ces activités (ou usages du sol) sont répertoriées au sein des fonctions dites de **services** (auberges, restaurants…) et les fonctions de **loisirs** (thermes, théâtres…)[367].

La portée universelle de ces réflexions en matière de différenciation fonctionnelle en fait la base de toute démarche portant sur l'organisation des secteurs d'activités. L'archéologie en reprend donc les principes, mais ajoute cependant une dernière fonction fondamentale, la

[362] BRUNET, 2001, p. 30.
[363] GALINIÉ, 2000, p. 27.
[364] BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 184 ; SJOBERG, 1965, p. 87-88 ; PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 46-48.
[365] GALINIÉ, 2000, p. 27.
[366] BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 117 ; SJOBERG, 1965, p. 88.
[367] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 49.

fonction **funéraire**, à laquelle aucune étude en sciences spatiales et sociales n'accorde réellement d'importance. Pour des raisons « pratiques », le devoir d'enterrer ou d'incinérer les défunts est ainsi souvent intégré au sein de la fonction religieuse[368], mais, dans le cadre des sociétés historiques, on ne peut absolument pas négliger ces espaces dévolus aux morts pouvant en effet se révéler d'excellents repères spatiaux[369].

Le système trifonctionnel

À chaque activité, ou usage du sol, est donc associée une fonction qui, d'une manière ou d'une autre, participe au développement de la société, mais certaines fonctions plus que d'autres y jouent un rôle plus important. Il s'agit des fonctions liées au contrôle des populations et des territoires (fonctions politiques, administratives, militaires), à l'expression de la religiosité (fonction religieuse) et aux activités économiques au sens large du terme (commerciales, artisanales, de services et de loisirs). Ce constat repose sur « l'*a priori* communément accepté qu'il existe des détenteurs de l'autorité sur place, aux prérogatives délimitées spatialement. Leur action engendre, ou non, un développement économique, toujours contrôlé par une autorité civile et/ou religieuse dans les sociétés urbaines préindustrielles »[370]. Tout changement constaté dans l'un de ces domaines entraîne donc *de facto* des changements au sein de la société. Ces fonctions sont donc considérées comme déterminantes.

Les activités liées à ces fonctions particulières sont généralement réparties de manière implicite et informelle au sein d'un système qualifié de trifonctionnel en raison des trois catégories de fonctions qui le constituent[371]. Le système de classement le plus utilisé par les archéologues est celui qui a été établi en macro-économie par l'économiste et statisticien C. G. Clarke en 1947 qui ordonne les activités en trois grands secteurs, à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Le premier secteur regroupe les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles (agriculture, sylviculture, pêche et activités minières), le second concerne les artisanats et les industries de la transformation et le troisième rassemble toutes les activités non marchandes (politique, administratif…)[372]. Cette classification des fonctions est certes envisagée à l'origine pour des occupations humaines

[368] GALINIÉ, 2000, p. 27.
[369] MARTENS, 2005, p. 242.
[370] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 69.
[371] GALINIÉ, 2009, p. 202.
[372] CLARK, 1960, p. 76-255.

contemporaines, mais la définition de chaque catégorie présentée ici est assez large et ouverte pour que cette répartition puisse, sans aucun problème, servir d'outil d'interprétation dans un cadre archéologique[373].

Cet avis n'est cependant pas partagé par tous. H. Galinié, par exemple, juge ce classement hors d'échelle et anachronique et propose une distribution des fonctions plus en phase avec les sociétés préindustrielles[374]. Ces dernières sont désormais réparties en fonctions banales, développées et statutaires :

- Les fonctions rassemblées sous l'intitulé « **banal** » ne regroupent plus les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, mais sont celles, à l'image des activités banales des géographes[375], qui sont nécessaires au fonctionnement d'une société et à la satisfaction des besoins quotidiens de la population (métiers de bouche, artisanats locaux…) ;

- L'exploitation des ressources naturelles est l'œuvre des fonctions **développées** qui intègre également la mise à profit d'une localisation avantageuse, entraînant par conséquent une multiplication des activités de production, de transformation et d'échange. Ces activités placent donc l'occupation donnée au sein d'un réseau de circulation des produits à plus ou moins longue distance ;

- Enfin, les fonctions **statutaires** découlent d'un choix d'implantation de représentants civils, militaires et/ou religieux au sein d'une occupation donnée, voulu par une autorité centrale afin de contrôler la population selon une assise territoriale[376].

Si le système de classement d'H. Galinié est pensé et prévu pour des réalités archéologiques, il n'est pas sans failles et peut être discuté, notamment sur le principe de répartition entre activités banales et développées. Certains lieux de production, telle la forge par exemple, sont en effet assez difficiles à catégoriser, l'évaluation de la clientèle et de l'échelle de production restant le plus souvent un exercice impossible à réaliser[377].

[373] Voir entre autres : MANGIN & TASSEAUX, 1992, p. 463-465 ; BÉNARD *et al.*, 1994, p. 231-241 ; MANGIN, 1994, p. 49-53 ; BRULET, 2008a, p. 86-87 ; BARET, 2015, p. 153.
[374] GALINIÉ, 2000, p. 33, note 12.
[375] ALEXANDERSSON, 1956, p. 14-20 ; BEAUJEU-GARNIER & CHABOT, 1963, p. 104-105 ; BEGUIN, 1992, p. 515.
[376] GALINIÉ, 2000, p. 33 ; GALINIÉ, 2009, p. 202.
[377] GALINIÉ, 2009, p. 202.

2.2. La question du fait urbain dans le Nord de la Gaule à l'époque romaine

2.2.1. Un vocabulaire emprunté

Le fait urbain est un phénomène économique et social complètement étranger aux Romains[378]. C'est une notion totalement initiée par les sciences historiques qui ont nourri leurs propos à partir d'un vocabulaire emprunté aux sciences sociales et spatiales. Définir certains de ces termes est une étape nécessaire si nous voulons recourir à ces descriptions dans les débats qui animent la communauté scientifique face à leur adaptation au contexte romain.

Urbain et ses dérivés

Le terme **« urbain** », du latin *urbanus* (de la ville)[379], est un adjectif couramment utilisé dans la langue française depuis le XVIII[e] siècle. Il désigne ce qui est de la ville, ou des villes, par opposition à tout ce qui concerne le domaine rural[380], c'est-à-dire les campagnes[381]. Cet adjectif a donné naissance à d'autres mots connexes, régulièrement employés par les chercheurs dans le cadre de la problématique ici traitée. Il s'agit de l'urbanité et de l'urbanisation. L'**urbanité** est, par définition, le caractère de ce qui est urbain[382] et, plus précisément, est « l'indicateur de l'état spécifique de l'organisation des objets de société au sein d'une situation urbaine donnée […]. L'urbanité est tant un résultat du fonctionnement de l'organisation urbaine qu'un opérateur de l'organisation et de son fonctionnement »[383]. L'**urbanisation** est, quant à elle, le fait de prendre un caractère urbain[384], mais ce terme désigne en outre le processus de concentration de la population et des activités dans des agglomérations urbaines ou à caractère urbain :

> « Processus de concentration de la population et des activités dans des agglomérations de caractère urbain ».
> (LÉVY & LUSSAULT, 2003, p. 961 [Dictionnaire de géographie])

> « […] Plus fréquemment, il s'agit de la concentration croissante dans les villes (autrefois) et dans les agglomérations urbaines (aujourd'hui). »
> (CLAVAL, 2010, p. 796 [Dictionnaire de l'urbanisme])

[378] LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 19-20 ; PICHON, 2011, p. 263.
[379] GAFFIOT, 1989, p. 599.
[380] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 452 ; *Le grand Robert*, 1996, p. 597 ; MERLIN & CHOAY, 2010, p. 795.
[381] *Le grand Robert*, 1996, p. 510.
[382] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 452 ; *Le grand Robert*, 1996, p. 597.
[383] LÉVY & LUSSAULT, 2003, p. 966.
[384] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 452 ; *Le grand Robert*, 1996, p. 597.

Par essence, l'adjectif urbain est donc lié aux villes, mais il peut tout aussi bien être associé à d'autres lieux géographiques que sont les agglomérations.

La ville

Tenter de définir la **ville** est un exercice difficile en raison des nombreuses variantes qui existent, formulées selon l'époque, le pays ou encore la discipline académique[385]. Cette diversité d'appréciations pousse certains chercheurs, comme P. Garmy, à préconiser de ne pas en réaliser l'expérience « sous peine de se condamner aussitôt à l'impuissance scientifique et de se cantonner aux solutions les plus faibles, aux pratiques les plus pauvres »[386]. Ce point de vue est certes défendable, tout comme est également celui d'en dégager au moins les caractéristiques majeures et essentielles qui fait d'un lieu une ville, à défaut d'en procurer une définition universelle. Pour ce faire, il est nécessaire de revenir sur les définitions proposées pour le terme ville par quelques dictionnaires et travaux spécialisés en sciences sociales et spatiales :

> « [Ville] Agglomération plus ou moins importante, dont les habitants se consacrent à des activités étrangères à l'exploitation du sol, telles que l'industrie, le commerce, l'artisanat, etc. »
> (*Grand Larousse de la langue française*, 1971-1978, p. 6484)

> « [Ville] Milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions (notamment d'habitations), et dont les habitants travaillent pour la plupart à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration. »
> (*Le Grand Robert*, 1996, p. 746-747)

> « [Ville] Assemblage ordonné d'un nombre assez considérable de maisons disposées par rues, et limitées souvent par une enceinte. »
> (Centre national de Ressources textuelles et lexicales (CNTRL) :
> http://www.cnrtl.fr/definition/ville (04/02/19)

> « [Ville] Agglomération d'immeubles et de personnes de quelque importance, qui à l'origine se distinguait de la campagne agricole. »
> (BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 461-462 [Dictionnaire de géographie])

> « [Ville] Groupement de population agglomérée défini par un effectif de population et par une forme d'organisation économique et sociale. […] Ces groupements ont pour base le

[385] DUBY, 1980, p. 66-67 ; FICHTL, 2005, p. 199 ; BEDON, 2001, p. 11 ; LUSSAULT, 2006, p. 1218 ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 302 ; LAFON, MARC & SARTRE, 2011, p. 7-8 ; REDDÉ, 2015, p. 3.
[386] GARMY, 2012b, p. 18.

rassemblement d'activités différentes, qui a lui-même pour conséquence la formation d'une société complexe (*société urbaine*). »
(GEORGES, 1993, p. 483 [Dictionnaire de géographie])

« [La ville des citadins] La ville est un espace nécessairement très structuré, collectivement organisé de telle sorte que la concentration d'une multitude d'hommes, d'activités et d'institutions ne dégénère pas en un Babel ingérable. »
(LÉVY, 1999, p. 218-219 [Étude - Géographie])

« [Ville] Objet par essence géographique, la ville se caractérise par une complexité spatiale liée à la conjonction de la densité et de la diversité. »
(LÉVY, 1999, p. 398 [Étude - Géographie])

« [Ville] Néanmoins, le mot « ville » désigne, généralement, tout groupement permanent d'une population relativement importante en un même lieu. C'est encore la conjonction de ces deux « éléments » - une concentration d'habitants et un espace géographiquement restreint – qui permet de définir une ville, et cela malgré l'incroyable disparité démographique […]. »
(PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 304 [Dictionnaire de géographie])

« [Ville] Trois conditions sont indispensables pour qu'un établissement humain constitue une ville : *l'agglomération de constructions* […] ; *certains traits sociaux* de la population, le statut au XVIII^e^ siècle […], la diversité aujourd'hui […], et les activités de relation […] ; *une certaine dimension* […]. »
(MERLIN & CHOAY, 2010, p. 822 [Dictionnaire d'urbanisme])

De cette analyse, ressortent quatre traits majeurs que l'on peut résumer ainsi : la ville est avant tout un *lieu géographique*, caractérisé par une *densité* tant humaine que bâtie et une *diversité* des activités, le tout évoluant au sein d'une *structuration spatiale* pouvant être complexe. Cette structuration spatiale renvoie en outre à une notion précise, importante et indissociable de la ville qui est celle de l'**urbanisme**. Du latin *urbs* (ville)[387], ce terme apparaît assez tardivement dans la langue française, soit en 1910, afin de désigner une nouvelle discipline née des exigences de la société industrielle alors en développement[388]. Le mot est à l'origine formé sur le néologisme espagnol *urbanizacion*, créé sous la plume de l'architecte-ingénieur catalan I. Cerdà en 1867, pour qui ce mot désigne à la fois le mécanisme d'aménagement de l'espace, planifié ou non, et les lois ou principes immuables qui le régissent[389]. En sciences sociale et spatiale, l'urbanisme devient la science, l'art et/ou la

[387] GAFFIOT, 1989, p. 599.
[388] CHOAY, 1996, p. 187 ; *Le Grand Robert*, 1996, p. 597 ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 292.
[389] CERDÀ, 1979, p. 82 [30]-83 [32].

technique de l'organisation spatiale des établissements humains et, selon le droit administratif, qualifie l'ensemble des règles juridiques qui régissent l'espace urbain en question[390] :

> « [Urbanisme]
> 1. Ensemble des arts et des techniques concourant à l'aménagement des espaces urbains en fonction de données démographiques, économiques, esthétiques en vue du bien-être humain et de la protection de l'environnement.
> 2. Ensemble des règles juridiques concernant l'utilisation du sol en milieu urbain. »
> (*Le Grand Robert*, 1996, p. 597)

> « [Urbanisme]
> 1. Ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement.
> 2. Ensemble des règlements permettant aux pouvoirs publics de contrôler l'utilisation du sol en milieu urbain. »
> (Centre national de Ressources textuelles et lexicales (CNTRL) :
> http://www.cnrtl.fr/definition/urbanisme - 04/02/19)

> « [Urbanisme]
> 1. Ensemble des règlements et des actions qui font la ville.
> 2. Science ou art de la réalisation de villes ou de quartiers urbains, de l'aménagement des espaces urbains. »
> (BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 452 [Dictionnaire de géographie])

L'agglomération

Le terme **agglomération** entre dans la langue française au XVIII[e] siècle. Cependant, il ne prend le sens courant de « concentration d'habitations » qu'un siècle plus tard[391], renvoyant ainsi à une notion suffisamment vague pour correspondre à des réalités très diverses[392].

> « [Agglomération] Cour. Concentration (d'habitations), formant une unité. => Bourg, bourgade, ensemble, hameau, localité, village, ville. »
> (*Le grand Robert*, 1996, p. 177)

> « [Agglomération]
> a) Rassemblement d'hommes ou de maisons n'ayant pas accédé au rang de ville ou de nation.

[390] MERLIN & CHOAY, 2010, p. 797.
[391] *Le grand Robert*, 1996, p. 177.
[392] BÉNARD *et al.*, 1994, p. 22 ; PETIT & MANGIN, 1994a, p. 10 ; CRIBELLIER, 1999, p. 12.

b) Groupement de maisons d'habitation contiguës ou très voisines, bordant une voie publique ou s'en approchant et possédant une vie propre. (...) Tout groupe d'au moins vingt bâtiments, à l'exclusion des constructions édifiées en vue de servir de support à la publicité, dont aucun n'est distant de plus de 100 mètres du bâtiment le plus voisin. »
(Centre national de Ressources textuelles et lexicales (CNTRL) :
http://www.cnrtl.fr/definition/agglom%C3%A9ration (04/02/19)

« [Agglomération] En géographie, réunion d'habitations. »
(BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 20 [Dictionnaire de géographie])

« [Agglomération] *Géogr. Hum*. Groupe d'habitations contigües ou rapprochées (distance minimum 200 m) hébergeant au moins 50 personnes (définition de l'I.N.S.E.E.). Un hameau, un village sont des agglomérations au même titre que les villes. »
(GEORGE, 1993, p. 7 [Dictionnaire de géographie])

« [Agglomération] […] En géographie, les agglomérations sont généralement définies par la continuité du bâti : les constructions doivent être « suffisamment » proches les unes des autres pour que, ensemble, elles forment un tout perceptible dans le paysage. Le seuil de continuité est variable selon les pays ou les auteurs […]. Certaines définitions utilisent aussi un critère de densité ou associent la densité à la continuité du bâti. »
(LÉVY & LUSSAULT, 2003, p. 48 [Dictionnaire de géographie])

« [Agglomération] […] La définition de la population agglomérée s'est faite à la fois plus souple et plus complète : « On doit considérer comme agglomérée la population rassemblée dans des maisons contigües ou réunies entre elles par des parcs, jardins, vergers, chantiers, ateliers et autres enclos de ce genre, même si les habitations ou enclos sont séparés l'un de l'autre par une rue, une route, une rivière, un canal, une promenade, une voie de chemin de fer ou des remparts » […] ».
(CLAVAL & MERLIN, 2010, p. 20 [Dictionnaire de l'urbanisme])

« [Agglomération] C'est, à la fois, le processus de concentration de constructions, d'activités ou de population sur un espace restreint et le résultat de ce processus. »
(PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 6 [Dictionnaire de géographie])

Le vocable « agglomération » désigne de multiples lieux géographiques dont le point commun est de présenter un *habitat proche* ou *contigu*, voire *dense*, bordant éventuellement *une voie publique*. En ce sens, la ville est une agglomération au même titre qu'un bourg ou qu'un village. L'agglomération n'est donc pas un type d'occupation précis, mais une catégorie de lieux, qualifiée par certains de « fourre-tout » bien commode[393]. Mais, comme à chaque fois qu'une imprécision se présente, les géographes associent au terme concerné un adjectif, sensé

[393] BURNHAM, 1994, p. 232 ; BELLET, 1999, p. 7.

en révéler sa nature ou sa caractéristique dominante. Rurale, industrielle ou touristique, une agglomération peut aussi être urbaine[394]. Pour obtenir ce statut, la condition est qu'elle présente une certaine urbanisation, c'est-à-dire qu'en son sein, soit entamé ce processus de concentration de population et d'activités[395]. Dès lors, la ville est une agglomération urbaine, mais toute agglomération urbaine ne peut être considérée comme une ville, cette dernière restant en effet un lieu géographique spécifique qui se distingue des autres occupations « urbaines » par une structuration spatiale, ou un urbanisme, plus complexe. Le degré d'urbanité joue donc ici un rôle majeur dans la distinction des lieux géographiques « urbains », plaçant les villes au niveau le plus élevé.

2.2.2. Développement d'une notion moderne

La notion de fait urbain envisagée dans le cadre de la société romaine provinciale prend racine dès la Renaissance où l'Europe redécouvre les grandes « cités » antiques[396]. L'image de Rome au temps de sa splendeur imprègne les esprits et pousse les amateurs locaux à déceler dans les anciennes villes provinciales de l'Empire (colonies, municipes et chefs-lieux) les éléments les plus spectaculaires copiés directement de leur capitale. L'idée du fait urbain ne prend toutefois de réelle substance et ne devient sujet de réflexion qu'à partir du XX^{e} siècle au sein des premières synthèses régionales de l'occupation romaine, favorisées et permises par un mouvement d'explorations de terrain à caractère scientifique entamé un siècle auparavant[397]. Ce phénomène économique et social n'y est cependant envisagé qu'au travers des villes, détentrices du pouvoir. C'est après la Seconde Guerre mondiale, au cours des années 1960, que cette notion tend une première fois à être reformulée sous l'impulsion des travaux d'archéologues anglais et allemands qui consacrent alors leurs recherches sur une forme d'habitat romain jusque-là méconnue, l'agglomération, révélant divers degrés d'urbanité qui interpellent[398]. À partir de ces travaux pionniers, la conception du fait urbain au sein des provinces romaines va être étroitement liée à la conception que les archéologues auront de ces occupations.

[394] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 20-21.
[395] LÉVY & LUSSAULT, 2003, p. 961 ; CLAVAL, 2010, p. 796.
[396] DAUX, 1948, p. 22-23 ; GRIMAL, 1961, p. 8-9 et p. 16-17 ; MOATTI, 1994, p. 31 et p. 82 ; ROLAND, 2003.
[397] CUMONT, 1914, p. 81 (ou p. 9) ; GRENIER, 1934, p. 669-670 ; BREUER, 1944, p. 32-33.
[398] Voir entre autres : HARTLEY, 1952 ; HARTLEY, 1954 ; HARTLEY & KAINE, 1954 ; PENN, 1958, PENN, 1959 ; PENN, 1960 ; CHARLTON, 1961 ; TODD, 1970 ; VON PETRIKOVITS, 1977.

Lieu urbain, lieu de pouvoir

Jusqu'au milieu du XX^e^ siècle, le fait urbain des régions provinciales romaines et, en particulier, pour le Nord de la Gaule, ne se conçoit qu'à travers le passé des colonies, des municipes et des chefs-lieux, ces villes d'apparat et de propagande[399], concentrant les institutions politiques en leur sein[400].

ROME, MODÈLE DE LA VILLE ANTIQUE (XVI^E^-XVII^E^ SIÈCLES)

Les premières approches du passé antique des villes de la Gaule prennent leur source dans le monde des antiquaires qui se développe à la Renaissance[401]. À cette époque, les voyages vers la Méditerranée sont favorisés par la restructuration des grandes voies commerciales, traversant des régions au passé archéologique resté fort riche et aux ruines encore bien visibles et remarquables que l'Europe découvre. Dans la conscience collective, se forge ainsi la vision d'une ville antique fastueuse, parée de bâtiments imposants, comme devait l'être la capitale de l'Empire romain[402]. Forts de cette image, des érudits locaux vont à leur tour se tourner vers le passé antique de leurs propres villes, attirés par les quelques vestiges encore observables ou interpellés par les découvertes fortuites de structures ou d'éléments mobiliers remontant à cette époque. Ces amateurs d'antiquité ne sont toutefois animés d'aucun sens critique ni de préoccupations scientifiques et seul compte la nécessité de transmettre à la postérité le faste ancien de ces villes. Ils ne rapportent donc, au sein de leurs écrits, que les aspects les plus spectaculaires et les artefacts les plus remarquables[403] et consignent leurs observations sous la forme de commentaires assez limités, accompagnés très rarement de plans ou de croquis[404]. Ces témoignages n'en restent pas moins des sources d'informations précieuses, surtout quand certaines de ces découvertes ont depuis disparu ou ont été détruites[405]. Les premiers indices archéologiques relevés pour les villes romaines de Bavay et de Tongres remontent au XVI^e^ siècle et illustrent assez bien l'engouement manifesté par les érudits locaux. Ces chefs-lieux ne regorgent pas peut être pas de ruines aussi impressionnantes qu'à Rome, mais les auteurs s'attèlent néanmoins à mettre en avant les quelques restes de tronçons maçonnés de leur

[399] MARTIN, 1977, p. 173.
[400] MARTIN, 1974, p. 30-31 ; BEDON, 1999, p. 17.
[401] COQUELET, 2011a, p. 13.
[402] DAUX, 1948, p. 22-23 ; GRIMAL, 1961, p. 8-9 et p. 16-17 ; MOATTI, 1994, p. 31 et p. 82 ; ROLAND, 2003.
[403] COQUELET, 2011a, p. 13.
[404] Pour la région étudiée dans le cadre de la thèse, nous disposons, par exemple, d'un des rares plans de signalement de découvertes, réalisé sous la plume de C. Masse en 1731 pour le site de Bavay. Ce dernier a été reproduit par P. Thollard : THOLLARD, 1996, fig. p. 2-3.
[405] COQUELET, 2011a, p. 14.

enceinte respective[406] et, pour Bavay, à exposer également les vestiges d'un ensemble thermal sous l'église paroissiale et l'aqueduc de Floursies[407]. Si ce patrimoine s'avère donc assez pauvre, nombreux sont cependant les recensements de mobilier dont les pièces les plus précieuses, telles les inscriptions, les monnaies, les bijoux ou encore les petites statuettes en bronze, sont davantage mises en avant.

À LA RECHERCHE DU PASSÉ ROMAIN DES VILLES PROVINCIALES (XVIII^E SIÈCLE)

Dès le XVIII^e siècle, les érudits locaux ne vont plus se contenter de noter scrupuleusement leurs observations d'infrastructures romaines encore en élévation ou les trouvailles diverses et variées réalisées aléatoirement au sein des villes, ils vont délibérément en sonder le sous-sol. Ces premiers terrassements sont l'œuvre de curieux, de collectionneurs et de passionnés d'archéologie stimulés par la recherche de « trésors ». Leur démarche est donc dépourvue de toute méthodologie et de réflexions préalables car seul compte le potentiel archéologique du lieu et l'espoir d'y trouver les ruines et les objets les plus intéressants. Les creusements sont, en outre, effectués sur des surfaces très réduites, sans aucune attention portée à la stratigraphie ni à la localisation précise des ruines et du mobilier exhumé. Si à Tongres, les secteurs funéraires romains occupent principalement l'attention de ces archéologues de la première heure en étant régulièrement visités[408], à Bavay, en revanche, les explorations sont bien plus nombreuses et débutent sur le forum avant de s'étendre au-delà des limites strictes de la ville[409]. Deux personnages vont particulièrement être actifs au sein de l'ancien chef-lieu nervien. Le premier, J.-B. Lambier, peut être considéré comme un « fouilleur » car il publie et localise autant que faire se peut une partie de ces trouvailles[410], mais le second, A. Carlier n'est qu'un collectionneur acharné, voyant en Bavay un lieu d'approvisionnement exceptionnel d'objets précieux, dont il est plus important d'en écarter les rivaux éventuels que de répertorier et de déterminer la provenance des vestiges mis au jour[411].

---

[406] Pour Bavay : MASSE, 1731 (dans LEMAIRE, 1912, p. 97-98) ; pour Tongres : ORTELIUS & VIVIANUS, 1584, p. 22 ; BOXHORNIUS, 1633, p. 81 ; FOULLON, 1735, p. 21 ; HEYLEN, 1783, p. 420 et p. 453-454.
[407] MIRAEUS, 1624, p. 40 ; RUTEAU, 1648, p. 28-29 ; MASSE, 1731 (dans LEMAIRE, 1912, p. 94-97).
[408] *Antiquités découvertes à Tongres*, 1780, p. 221-224 ; *Antiquités découvertes à Tongres, la plus ancienne ville du Pays de Liège*, 1781, p. 282-283 ; DE VILLEFAGNE, 1788, p. 357-358 ; HEYLEN, 1783, p. 454-455 ; DRIESEN & VAN HERCK, 1796, p. 107-108.
[409] DELMAIRE *et al.*, 2011, p. 47.
[410] LAMBIEZ, 1773.
[411] DELMAIRE *et al.*, 2011, p. 49-50.

Les premières explorations des villes romaines à caractère scientifique (XIX^e siècle)

Un tournant important dans l'histoire de l'exploration archéologique des villes du Nord de la Gaule survient au début du XIX^e siècle avec l'apparition des sociétés savantes. Sous leur impulsion, sont en effet engagés des programmes de fouilles à l'origine des premières véritables opérations archéologiques en milieu urbain. Ces dernières restent cependant assez limitées par la densité du bâti et servent essentiellement à alimenter les vitrines des musées liés aux différentes sociétés[412]. Cassel, Bavay et Tongres jouissent de cette politique de recherches, débouchant, en fonction du site, sur des résultats mitigés. Le passé romain de Cassel, révélé par les sources écrites et les itinéraires routiers antiques, reste assez mal connu archéologiquement parlant malgré les efforts de la Société française d'archéologie d'extraire de son sol des éléments pertinents[413]. Bavay, par contre, reste un lieu privilégié de trouvailles remarquables. Le site bénéficie de fouilles suivies, sous l'œil averti de M. Hénault qui prend d'ailleurs part à la création de la Société des amis de Bavay. Au contraire de ses prédécesseurs, M. Hénault n'enrichit pas une collection privée, mais, animé d'un véritable esprit d'archéologue, collabore étroitement avec le musée communal à qui il confie toutes ses découvertes[414]. L'espace urbain de la ville de Tongres fait, quant à lui, l'objet d'exhumations sporadiques de diverses substructions que les amateurs d'archéologie prennent soin d'annoter et de localiser[415]. Mais, à l'époque, ce qui attire particulièrement l'attention des fouilleurs sont les vastes zones funéraires visitées depuis le siècle dernier et régulièrement explorées par la Société scientifique et littéraire du Limbourg[416]. Ces sociétés archéologiques consignent par ailleurs les résultats de leurs activités de terrain au sein de leur propre revue comme, par exemple, *Pro Nervia*, consacré au site de Bavay et de ses alentours[417]. Ces bulletins sont peut-être les premiers pas vers une production scientifique, mais ils n'en restent pas moins des publications de qualité fort variable où font souvent défaut une rigueur dans la description des vestiges, la localisation précise des trouvailles et l'analyse critiques de ces dernières. Les diverses notices rendent également compte de méthodes de fouilles et de récolement de l'information assez archaïques. Les observations se limitent, de cette manière, aux seules substructions mises au jour, accompagnées encore trop rarement de plans ou de croquis, et aucune considération n'est

[412] Brulet, 2008a, p. 11 ; Coquelet, 2011a, p. 15.
[413] Cousin, 1860, p. 53 : De Smyttère, 1860, p. 191-202.
[414] Delmaire *et al.*, 2011, p. 53.
[415] Huybrigts, 1896 ; Van de Weerd, 1930.
[416] Bauwens-Lesenne, 1975, p. 81.
[417] Delmaire *et al.*, 2011, p. 55.

donnée à la stratigraphie. Le mobilier, pour peu qu'on le juge digne d'intérêt, n'est donc associé à aucun contexte, rendant caduque toute tentative de datation relative des objets et, par extension, des structures[418]. Mais, ces sociétés archéologiques étant très actives, ces publications discutées restent la source principale d'informations pour cette période[419].

Le temps des premiers bilans (première moitié du XX^e siècle)

Le mouvement engendré par le travail des sociétés savantes entraîne à sa suite une certaine émulation. En Belgique, par exemple, est créé au début du XX^e siècle le premier Service des Fouilles au sein des Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles. Le champ d'études de ce dernier, loin de se limiter au cadre strict des villes et à la période romaine, est au contraire assez large et couvre l'ensemble du territoire. De nombreux sites de natures très diversifiées sont ainsi explorés, notamment par le baron A. de Loë et d'E. Rahir qui sillonnent le pays pour y effectuer des interventions limitées[420]. Mais, que l'on soit en Belgique ou ailleurs en Europe, l'action conjuguée des différents groupes archéologiques « officiels » ou privés permet d'accumuler progressivement assez de connaissances sur l'occupation romaine des régions examinées et donne enfin l'occasion de dresser des premiers bilans, prenant la forme de synthèses historiques, limitées à un territoire national ou portées par une ambition plus large. Lorsque l'on se penche sur le contenu de ces travaux pionniers, on constate que deux formes d'habitats spécifiques attirent principalement l'attention des chercheurs : la ville romaine, lieu de pouvoir, restant un sujet privilégié de leur discours, et la *villa*, représentante des grands domaines fonciers. Ce sont, en réalité, les occupations romaines les mieux appréhendées à l'époque et les plus facilement détectables sur le terrain de par leur organisation spatiale et leurs infrastructures spécifiques. D'autres formes d'habitats sont par ailleurs attestées au sein des différentes études parmi lesquelles on retrouve des bourgs ou des bourgades que les archéologues nomment *vici*. Ces occupations font, selon eux, partie intégrante du paysage rural des cités provinciales, mais l'état de connaissance encore limité dans certaines régions, comme en Belgique, empêche les archéologues de pousser plus avant dans leurs réflexions à leur sujet[421], alors que dans d'autres, comme en Allemagne ou en France, des questions relatives à leur aménagement spatial et à leur place réelle au sein de l'organisation du territoire sont déjà

[418] Coquelet, 2011a, p. 15.
[419] Brulet, 2008a, p. 11.
[420] Brulet, 2008a, p. 11.
[421] Cumont, 1914, p. 81-82 (ou p. 9-10) ; Breuer, 1944, p. 63-75.

posées[422]. L'archéologue français A. Grenier est peut-être l'un des plus prolixe à leur propos. Au sein de son *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, il consacre, en effet, un chapitre entier aux « *Vici*. Bourgades et villages »[423]. A. Grenier désigne par *vicus* ce que certaines occupations ne sont pas, c'est-à-dire des municipes, des colonies, des chefs-lieux et des *villae*. Il existe pour lui des grands et des petits *vici*, pouvant prendre la forme de bourgades en bord de route, d'un village dans la campagne voire même d'un hameau[424]. Mais, de ces physionomies différentes, les bourgades routières restent, de loin, les plus nombreuses, constituées d'un temple et parfois d'un théâtre et dont la population est majoritairement composée de commerçants et de petits artisans[425].

Les débuts de l'archéologie urbaine (1940-1950)

Le début de la seconde Guerre mondiale sonne le glas de ce dynamisme archéologique et des premières réflexions scientifiques relatives aux diverses occupations romaines. Le mouvement de violence qui s'abat alors sur l'Europe n'entraîne pas que la destruction des habitats, il occasionne également des dégâts irréversibles de collections archéologiques, soigneusement récoltées avant le début du conflit et conservées au sein d'institutions muséales. À Cassel, les bombardements de 1940 anéantissent ainsi non seulement le musée, mais également toutes les découvertes provenant du Mont des Récollets et de la Terrasse du château[426].

Au sortir de la guerre, les archéologues tirent, contre toute attente, avantage des paysages urbains meurtris. Les destructions massives engendrées par les combats leur offrent en effet la possibilité de sonder en de nombreux endroits le sous-sol des villes qui ont payé le plus lourd tribut durant les offensives. Cette opportunité n'est malheureusement pas saisie partout comme l'atteste le cas de Cassel où, en 1949, la reconstruction de la partie septentrionale de la Grand-Place est menée sans aucun suivi archéologique, anéantissant tout espoir de découvrir des substructions antiques pour cette partie historique sensible de l'ancien chef-lieu ménapien[427]. Hormis ce triste exemple, on assiste fort heureusement à une vague de renouveau archéologique un peu partout en Europe et, plus particulièrement, au sein des pays les touchés par la guerre, tels l'Allemagne, la Pologne, la partie occidentale de la Russie et, dans une

[422] Oelmann, 1923 ; Grenier, 1934, p. 695-725.
[423] Grenier, 1934, p. 695-725.
[424] Grenier, 1934, p. 695.
[425] Grenier, 1934, p. 179 et p. 725.
[426] Leman, 1984, p. 143.
[427] Leman, 1984, p. 143.

moindre mesure, les pays nordiques et la Grande-Bretagne, qui vont manifester la plus grande prise de conscience patrimoniale et mettre en place une politique d'archéologie urbaine assurant l'accompagnement de la reconstruction des centres historiques[428].

L'agglomération, une autre forme de l'habitat urbain

Le « boom » immobilier d'après-guerre, dont les villes ne font pas uniquement l'objet, met à mal le patrimoine archéologique et oblige les fouilleurs à repenser leur manière d'opérer. Si la période 1960-1970 correspond aux années de réflexions et de mise en place d'interventions de sauvetage, les années 1980 vont déboucher sur le développement de l'archéologie préventive. La multiplication des opérations de terrain qu'engendre la prise de conscience scientifique, publique et politique face à la nécessité de sauvegarder un patrimoine historique en danger entraîne une meilleure connaissance des multiples formes d'habitats, longtemps gardées dans l'ombre des grandes villes antiques. Les agglomérations romaines, encore nommées à l'époque *vici*, bénéficient ainsi des avancées de la recherche et vont progressivement se détacher du paysage rural dans lequel les archéologues du début du siècle les avaient initialement insérées par manque de connaissance à leur sujet.

Les villes et les « petites villes » (1960-1975)

Les années 1960 sont inaugurées, en Europe, par un développement important de l'immobilier qui se traduit par une transformation profonde du paysage urbain contemporain. Mais, cette reprise de l'activité économique est loin d'être réjouissante pour l'archéologie et annonce malheureusement la période la plus sombre et la plus dévastatrice pour le patrimoine des villes[429]. Les travaux alors en plein essor, stimulés par l'accélération de la déprise rurale, la concentration et la rénovation des bâtiments causés en partie par le « baby-boom » d'après-guerre, s'effectuent en effet sans cadre légal, ne contribuant pas au développement d'un contrôle scientifique[430]. Cette situation est d'autant plus désastreuse que les progrès techniques augmentent considérablement la puissance des moyens de terrassement et détruisent des millions de mètres-cubes de sédiments archéologiques[431]. C'est donc dans ce contexte assez précaire pour le patrimoine que les sociétés archéologiques s'activent à nouveau et qu'à leurs

[428] Garmy, 1997, p. 201.
[429] Garmy, 1997, p. 202.
[430] Brulet, 2008a, p. 13 ; Coquelet, 2011a, p. 16.
[431] Garmy, 1997, p. 202.

côtés, se joignent d'autres institutions muséales ou centres universitaires et des associations de bénévoles et d'archéologues privés[432]. Ces derniers sont très actifs tant en zone urbaine (citons J.-C. Carmelez à Bavay[433] ou M. Amand à Tournai) qu'au sein de secteurs moins densément lotis, débouchant sur la découverte de sites importants tels les agglomérations romaines de Liberchies ou de Clavier (*Vervoz*), toutes deux localisées en cité des Tongres[434].

Malgré le dynamisme manifeste des actions de terrain, la recherche peine à produire des monographies de sites (colonies, chefs-lieux ou agglomérations que l'on appelle alors *vici* sans aucune autre distinction) qui, en outre, se révèlent être souvent partielles[435]. Ces nouvelles connaissances incitent toutefois quelques chercheurs à actualiser les premières synthèses régionales de l'occupation romaine, jadis écrites au début du XX^{e} siècle. S. J. Wankenne est l'un des archéologues qui s'essayent à l'exercice en 1972 pour le territoire belge[436]. Armé de données plus complètes relatives aux sites qu'il traite, sa vision de l'organisation des cités romaines ne change pas fondamentalement de celle de ses prédécesseurs, F. Cumont et J. Breuer, mais en ce qui concerne les *vici*, il prend un soin particulier à ne pas les étiqueter en « habitat rural » ou « urbain ». Si cette précaution d'usage n'est que le reflet d'une certaine prudence, quelques archéologues ne vont pas hésiter à franchir le pas et entrevoir la possibilité d'envisager les *vici* comme des formes urbaines. Ainsi, un an avant la parution de l'ouvrage de S. J. Wankenne, se tient à Strasbourg un colloque dédié aux villes d'occident, abordées à travers diverses thématiques[437]. À cette occasion, l'archéologue français R. Martin se désole quelque peu du champ de réflexion trop réduit de la recherche en matière d'urbanisme. Pour lui, il ne faut pas seulement se limiter aux villes nouvelles et officielles, mais il est tout aussi intéressant de se pencher sur les « petites villes » qui « offrent les traits d'une génération plus spontanée, à croissance plus lente, où les phénomènes urbains, l'introduction des structures architecturales, plans ou édifices publics, l'évolution de l'habitat sont plus hésitants, plus étroitement dépendants des fonctions mêmes de la cité et par conséquent nous en livrent un visage plus vrai et moins fardé »[438]. Trois ans plus tard, sa réflexion est suivie par son homologue J. M. Desbordes qui pose très clairement l'idée que le titre de « ville » peut être effectivement

[432] BRULET, 2008a, p. 13.
[433] DELMAIRE *et al.*, 2011, p. 56.
[434] BRULET, 2008a, p. 13.
[435] PETIT & MANGIN, 1994a, p. 7.
[436] WANKENNE, 1972.
[437] Permanence et discontinuité de la ville dans le temps et dans l'espace, rôle des communications fluviales dans la genèse et le développement des villes antiques, méthodes de détermination du relief antique des villes (DUVAL & FRÉZOULS, 1977).
[438] MARTIN, 1977, p. 175.

octroyé à certaines agglomérations et pas seulement aux chefs-lieux comme le proposait A. Grenier au début du siècle[439]. Ces réactions et l'expression « petite ville » dont ces archéologues usent ne sont nullement anodines et illustrent une tendance de la recherche qui se développe alors depuis quelques années au-delà de la Manche et du Rhin.

Les archéologues britanniques et allemands se penchent en effet depuis bien longtemps sur ce que les archéologues nomment communément à l'époque *vici*, correspondant aux agglomérations. C'est à partir de leur travail pionnier que la problématique concernant ces occupations spécifiques prend réellement toute son importance et que le fait urbain romain au sein des provinces est repensé[440]. En Allemagne, la question des habitats groupés prend racine assez précocement, dès les années 1920, avec les travaux de F. Oelmann[441] avant d'être reprise et développée des dizaines d'années plus tard notamment par H. von Petrikovits[442]. En Grande-Bretagne, les agglomérations sont particulièrement visées par les opérations archéologiques depuis le début du XX^{e} siècle, mais ces interventions concentrent principalement leur attention sur les enceintes entourant encore certaines d'entre elles[443]. Ce travail de terrain favorise néanmoins la connaissance de ces habitats et poussent de plus en plus les scientifiques à s'interroger sur ces occupations et à investiguer plus en détail leurs diverses composantes internes (temple, ateliers artisanaux…)[444]. Ces travaux, ciblés à la base sur des cas bien particuliers, apportent leurs lots d'informations et servent enfin de socle à des synthèses plus générales dont une première est écrite par M. Todd en 1970[445]. Mais, l'école anglaise va encore plus loin dans ses réflexions et ouvre ses travaux à des approches méthodologiques nouvelles qu'elle puise directement dans le courant anglo-américain de la *New Archaeology* qui se développe alors à l'époque et qui se démarque de l'archéologie traditionnelle. I. Hodder en est le principal représentant sur le territoire britannique et un grand nom de l'archéologie spatiale qui naît de ce mouvement[446]. L'intérêt des agglomérations ne réside pas seulement, pour lui, dans l'analyse de leur espace et de leurs composantes, mais surtout dans le réseau que ces dernières forment, chacune occupant une place et exerçant une certaine influence sur son territoire. Il intègre à ses études des méthodes mathématiques qui lui permettent ainsi d'estimer

[439] DESBORDES, 1974, p. 98.
[440] BURNHAM, 1994, p. 227 ; PETIT & MANGIN, 1994a, p. 7 ; BRULET, 2008a, p. 290.
[441] OELMANN, 1923.
[442] VON PETRIKOVITS, 1977.
[443] BURNHAM, 1994, p. 227.
[444] Voir entre autres : HARTLEY, 1952 ; HARTLEY, 1954 ; HARTLEY & KAINE, 1954 ; PENN, 1958, PENN, 1959 ; PENN, 1960 ; CHARLTON, 1961.
[445] TODD, 1970.
[446] CHOUQUER & WATTEAUX, 2013, p. 210-214.

le rayonnement de chacune d'elle et de proposer une modélisation du réseau[447]. Que l'on soit en Allemagne ou sur le territoire britannique, les chercheurs dirigent très fortement leurs réflexions sur le caractère urbanisé des agglomérations qu'ils exhument et qui se différencient en ce sens de structures de type plus rural[448]. C'est la raison pour laquelle cette constatation les conduit à nommer les agglomérations « petites villes », expression traduite par *Kleinstädte* ou *small towns* en fonction du pays. Cette dénomination somme toute assez parlante entend donc que les agglomérations peuvent tout aussi bien prendre un caractère urbain à l'image du chef-lieu dont elles dépendent, d'où l'ajout de l'adjectif « petit ». Il faudra quelques années avant que cette manière d'envisager les choses gagne la communauté scientifique notamment belge et française, traditionnellement orientée dans une perspective opposée ou, du moins, plus prudente.

Les villes et les VICI *(1975-1985)*

Les menaces se précisant un peu partout, en ville comme ailleurs, la question patrimoniale éveille enfin les consciences scientifiques, publiques et politiques au cours des années 1970. Or, la réponse archéologique apportée à cette situation de crise est assez diversifiée, ne s'effectuant pas simultanément et encore moins en tous lieux. Les Britanniques font office de pionniers en la matière en expérimentant et en mettant en œuvre des concepts et des méthodes qui servent ensuite d'exemples à toute l'Europe. Mais jusque-là, rien de comparable ne se met en place avant la fin des années 1970, hormis peut-être en France où quelques équipes d'archéologues, nourries et formées de l'expérience anglo-saxonne, s'activent à Tours, à Douai ou à Lyon[449]. Force est donc de constater que les interventions restent malheureusement très limitées, n'apportant guère de solutions concrètes au problème de la sauvegarde d'un passé toujours très mal protégé[450].

Pour les villes en particulier, les archéologues tirent la sonnette d'alarme et consacrent une partie de leurs recherches à fournir des pistes de réflexions, sous peine de perdre une grande partie des témoins matériels du passé antique et médiéval de ces lieux[451]. La situation est telle qu'un colloque est dédié au sujet à Tours, en 1980, intitulé *Archéologie urbaine*[452]. À cette occasion, archéologues français, néerlandais et anglais exposent chacun leur réponse face à

[447] Hodder, 1972.
[448] Brulet, 2008a, p. 90.
[449] Garmy, 1997, p. 202.
[450] Brulet, 2008a, p. 13 ; Coquelet, 2011a, p. 16.
[451] Coquelet, 2011a, p. 16.
[452] *Archéologie urbaine*, 1982.

l'état d'urgence soulevé dans toute l'Europe. Tous soulignent l'insuffisance des moyens financiers qui leur sont octroyés par les pouvoirs publics ainsi que la nécessité de développer légalement une collaboration avec les aménageurs[453]. Ce colloque marque les esprits, mais les choses ne changent pas du jour au lendemain et la question du patrimoine reste un sujet sensible[454]. Ce symposium provoque néanmoins une onde de choc qui se traduit enfin par une modification de la situation quelques années plus tard[455]. Il se révèle également fondateur pour l'archéologie urbaine en France qui tente à l'époque de se développer en discipline. En 1984, est ainsi créé, à Tours même et sous l'égide du Ministère de la Culture, le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU)[456].

La sauvegarde des vestiges historiques et archéologiques n'est pas le seul fait marquant des années 1970 et du début des années 1980. Les travaux lancés quelques années auparavant par les chercheurs anglais et allemands concernant les « petites villes », c'est-à-dire les agglomérations, se répercutent au sein des autres pays et déclenchent un certain engouement pour ces habitats groupés, en outre stimulé par des opérations archéologiques en plein développement. L'accumulation des connaissances à leur sujet débouchent, en 1975, sur la tenue de deux colloques importants, l'un à Oxford et l'autre à Tours. Le premier symposium, *The Small Town of Romain Britain*[457], n'est que la suite logique des travaux réalisés outre-Manche, imprégnés de réflexions relatives au caractère urbain de ces occupations de « rang inférieur » et de méthodes novatrices concernant leur réseau[458]. Mais, cette large avance des chercheurs britanniques sur ces questions se réduit quelque peu par la tenue du second colloque qui marque le point de départ du réel intérêt de la problématique des agglomérations en France. Le titre choisi pour ce symposium, *Vicus gallo-romain*[459], montre toutefois que les chercheurs du continent préfèrent continuer à recourir à la terminologie latine, introduite dans le vocabulaire archéologique depuis le début du siècle[460], et non à la désignation anglaise *small town* pouvant être très discutée. Or, le terme *vicus* se révèle l'être tout autant comme le soulève E. Wightman. Selon elle, l'usage strict du terme *vicus* ne désigne pas pour les Romains n'importe quelle agglomération, mais un lieu paré d'une certaine grandeur et ayant une place et une fonction précise dans le système administratif. Accepter ce substantif dans un sens plus

[453] COQUELET, 2011a, p. 16.
[454] CLAVAL, 1986.
[455] GARMY, 1997, p. 202.
[456] LORANS & RODIER, 2013, p. 17.
[457] RODWELL & ROWLEY, 1975.
[458] HODDER, 1975.
[459] CHEVALLIER, 1976a.
[460] CUMONT, 1914, p. 81-82 (ou p. 9-10) ; OELMANN, 1923 ; GRENIER, 1934, p. 695-725 ; BREUER, 1944, p. 63-75.

large, c'est donc s'exposer au risque de perdre cette distinction importante dans le cadre du monde romain[461]. Ce sens général soulevé par E. Wightman est cette pluralité de sites que les chercheurs tentent de contenir sous le vocable *vicus* et dont plusieurs communications à Tours en constituent l'exemple[462]. Ce colloque va dès lors poser plus de questions qu'il ne va réellement apporter de réponses en matière de nomenclature (doit-on penser à revoir l'emploi du terme *vicus* ?) et de définition (comment définir ces groupements habités, plus ou moins lâches, se déclinant du chef-lieu de cité au hameau agricole ?) et auxquelles les chercheurs vont être incapables de répondre, du moins, dans l'immédiat[463].

Dans tous les cas, les colloques d'Oxford et de Tours interpellent l'ensemble de la communauté scientifique sur la question des « petites villes » et des *vici* et, surtout, sur le caractère très urbanisé dont certaines de ces occupations font preuve. Envisager un fait urbain romain élargi n'est plus l'idée de quelques chercheurs[464], mais gagne progressivement de nombreux partisans. Alors qu'ils se seraient auparavant penchés exclusivement sur les centres urbains officiels, travaux et symposiums consacrés aux villes ouvrent désormais progressivement leur discours à la problématique des agglomérations[465]. Ainsi, en 1980, paraît une série incontournable en France sous la direction de G. Duby, celle de l'*Histoire de la France urbaine*[466]. Au sein du premier volume, *La ville antique des origines au IX^e^ siècle*[467], le terme *vicus* y est encore mentionné dans la préface pour désigner toutes « bourgades satellites de la *civitas* », lieux de résidence de nobles de seconde zone tentant de copier les comportements des chefs-lieux[468], mais lui a ensuite préféré des expressions telles qu'« agglomérations secondaires »[469] ou même « villes secondaires »[470], empruntés aux chercheurs anglais et allemands. Ces dernières sont entendues comme des occupations placées à la tête de circonscriptions plus petites et bien intégrées au sein du réseau urbain romain aux côtés des chefs-lieux[471]. Leur définition n'est malheureusement pas plus précise, mais l'ouvrage introduit une formulation, celle d'« agglomération secondaire », dont les archéologues vont par la suite

[461] WIGHTMAN, 1976, p. 60.
[462] La contribution de S. J. Wankenne est un bel exemple. Selon ce dernier, le terme *vicus* peut désigner autant un chef-lieu que des occupations assimilées à des villes (dans le sens moderne du terme) et des « villages » (WANKENNE, 1976).
[463] BARET, 2015, p. 33-34.
[464] Voir entre autres : DESBORDES, 1974, p. 98 ; WANKENNE, 1976, p. 33 ; MARTIN, 1977, p. 175.
[465] PETIT & MANGIN, 1994a, p. 7.
[466] DUBY, 1980.
[467] FÉVRIER *et al.*, 1980.
[468] DUBY, 1980, p. 17.
[469] GOUDINEAU, FÉVRIER & FIXOT, 1980, p. 94.
[470] GOUDINEAU, FÉVRIER & FIXOT, 1980, p. 101 et p. 103.
[471] GOUDINEAU, 1980, p. 94.

faire usage comme alternative au terme controversé de *vicus*[472]. Plusieurs contributions proposées lors de colloques tenus à la même époque alimentent à leur tour la problématique des agglomérations en abordant le sujet sous différents angles d'approche. La conception d'un réseau urbain s'étendant au-delà des seuls chefs-lieux est ainsi soulignée par P.-A. Février et P. Leveau en 1980, lors du symposium d'Aix-en-Provence consacré aux *Villes et campagnes dans l'Empire romain*[473]. Villes et agglomérations « secondaires » forment ensemble l'habitat groupé, opposé à l'habitat dispersé de nature rurale, et doivent désormais se concevoir comme les deux faces d'un même phénomène urbain[474]. Deux ans plus tard, le colloque de Saint-Riquier dédié aux *Villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire*[475] est l'occasion pour E. Frézouls de réitérer l'idée, déjà soulevée auparavant par J.-M. Desbordes, S. J. Wankenne, R. Martin[476], de pouvoir envisager les agglomérations au caractère urbain affirmé comme des villes au sens géographique du terme, et ce, afin de les intégrer définitivement et sans autre forme de discussion au sein de l'habitat urbain[477]. Sans être aussi catégorique sur la question, M. Mangin souligne, en 1984, à l'occasion de la rencontre *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique*[478], combien il est difficile dans certains cas et, particulièrement, dans les provinces de l'Occident non méditerranéen du monde romain, de différencier clairement la ville et l'agglomération « secondaire » tant du point de vue du géographe moderne que de celui de l'archéologue[479]. Ces diverses réflexions amènent donc à concevoir l'agglomération comme un élément essentiel de l'urbanisation de la Gaule au même titre que les villes officielles, un fait que n'hésite pas à souligner J. Mertens à Paris en 1984[480], lors du colloque sur *Les débuts de l'urbanisation en Gaule et dans les provinces* voisines[481].

Les villes et les « agglomérations secondaires » (1985-2000)

Assez mise à mal face à la poussée de l'immobilier dans les années 1970, l'archéologie trouve enfin le moyen de répondre concrètement aux nombreux chantiers qui menacent sans cesse le patrimoine dans la décennie suivante. Un peu partout en Europe, se développent ainsi

[472] Baret, 2015, p. 35.
[473] Février & Leveau, 1982.
[474] Février & Leveau, 1982, p. 13.
[475] *Les villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire*, 1984.
[476] Desbordes, 1974 ; Wankenne, 1976 ; Martin, 1977.
[477] Frézouls, 1984, p. 77-78.
[478] Leveau, 1985.
[479] Mangin, 1985, p. 113.
[480] Mertens, 1985, p. 263.
[481] *Les débuts de l'urbanisation en Gaule* […], 1985.

des opérations préventives désormais soutenues par une série de décrets ou de lois et placées généralement sous la tutelle du Ministère de la Culture[482]. En Belgique, par exemple, l'archéologie n'est plus une compétence nationale, mais régionale, et, dès 1988, les interventions archéologiques relèvent de la responsabilité des entités fédérées[483]. Cela se traduit, en Région wallonne, par la création, au sein de la Division du Patrimoine, d'un Service de l'Archéologie intégré à l'aménagement du territoire[484], et, en région flamande, par celle de l'*Instituut voor het Archeologisch Patrimonium* (Institut du patrimoine archéologique)[485]. Si la situation d'un point de vue légal n'est pas encore optimale, le cadre préventif des opérations permet enfin et surtout d'intervenir avant la conduite de grands chantiers telles la revitalisation des centres urbains et l'extension de zones habitées ou encore la création de zonings industriels. En outre, le décapage de certains de ces secteurs est parfois effectué sur de larges superficies souvent vierges de toute recherche, procurant enfin à l'archéologue la possibilité de porter un autre regard sur les vestiges en observant un site dans son ensemble, depuis ses éléments construits jusqu'à la reconstitution de son paysage[486].

Les années 1980 inaugurent également l'essor de l'archéologie urbaine qui s'érige progressivement en véritable discipline. La ville, au contraire de tout autre lieu, doit être approchée et pensée différemment. En effet, rares sont celles qui n'ont pas survécu à la période médiévale ou ont été déplacées, générant ainsi une certaine complexité pour la recherche par ces occupations successives et continues[487]. Pour appréhender ces stratigraphies délicates, il devient donc nécessaire aux yeux des archéologues de terrain de conjuguer enfin deux conceptions fondamentales, mais divergentes, qui sont celles de l'archéologie de la ville (ou archéologie urbaine) et l'archéologie en ville (ou en milieu urbain). La ville n'est, en effet, pas seulement un terrain d'interventions archéologiques dispersées à travers son espace (archéologie en milieu urbain), mais elle doit également être envisagée dans toutes ses dimensions historiques (archéologie urbaine). Dès lors, cela suppose un projet scientifique préalable, là où l'archéologie en milieu urbain ne se contentait que d'accumuler les résultats de fouilles, souvent organisées en réponse à des menaces de destruction[488]. Dans cette perspective de recherche urbaine totalement repensée, les archéologues attendent aussi un changement complet de vieilles habitudes qui avaient jadis eu des conséquences assez dévastatrices et qui

[482] FRIER, 2004 ; DEMOULE, 2007.
[483] BRULET, 2008a, p. 14.
[484] PLUMIER, 2007.
[485] DEGRYSE & BIESBROUCK, 2013, p. 14.
[486] BRULET, 2008a, p. 14-15.
[487] COQUELET, 2011a, p. 16.
[488] GARMY, 1997, p. 203 ; GALINIÉ, 1999, p. 13 ; COQUELET, 2011a, p. 16.

consistaient à limiter l'intérêt au seul passé antique, sacrifiant ainsi systématiquement les vestiges des périodes plus récentes tenus en peu d'estime. La ville doit désormais devenir un sujet étudié sur son évolution complète, depuis sa création jusqu'à la période subactuelle[489]. Cette modification de l'approche des villes va de pair avec un changement complet du milieu archéologique même, désormais professionnalisé, et du progrès remarquable des méthodes scientifiques qui ne se manifestent pas que dans la manière d'extraire du sol les vestiges du passé. Aux côtés des fouilleurs, se joignent désormais d'autres spécialistes qui interviennent surtout durant la phase dite « post-fouilles » et qui viennent enrichir et diversifier l'approche des données archéologiques (céramologues, numismates…)[490]. Cette cohorte d'experts ne serait complète sans la présence d'autres spécialistes (la généralisation de l'interdisciplinarité aidant) dont le travail constitue l'apport le plus déterminant sur le plan méthodologique. Les préhistoriens avaient pourtant et depuis longtemps reconnu la nécessité d'intégrer à leurs études les données issues des sciences de la terre (géologie, pédologie, micromorphologie…), des sciences de la vie (palynologie, dendrochronologie…), de la chimie (dosage des éléments traces…), de la physique (prospections et sondages géophysiques…), des mathématiques et des statistiques (analyses factorielles, polygonales…), mais cette logique n'allait cependant pas de soi pour les archéologues des périodes historiques et encore moins pour les archéologues travaillant en milieu urbain, où la surabondance des sources documentaires classiques de même que la présence des vestiges matériels l'avaient rendue jusque-là superflue[491].

Ces changements en matière d'encadrement de la fouille, marquant profondément l'archéologie urbaine, se propagent progressivement à l'ensemble de la discipline tout en allant de pair avec le développement des opérations préventives. Les plus grands bénéficiaires de ce regain de la recherche de terrain ailleurs qu'en ville sont les agglomérations, de mieux en mieux appréhendées et qualifiées encore souvent de *vici*. À partir des années 1980, on ne compte plus les mentions de cette désignation latine dans les chroniques de fouilles européennes tant elles sont nombreuses[492] et on assiste à la rédaction de nombreuses monographies de sites[493] de même qu'à un nouveau genre d'ouvrage pour le sujet : le corpus. Ce dernier devient très vite un outil

[489] GARMY, 1997, p. 203 ; GALINIÉ, 1999, p. 14-15.
[490] GARMY, 1997, p. 205.
[491] GARMY, 1997, p. 205 ; COQUELET, 2011a, p. 17.
[492] PETIT & MANGIN, 1994a, p. 7.
[493] Les chercheurs britanniques sont parmi les plus prolifiques dans ce domaine (PARTRIDGE, 1981 ; LEACH, 1982 ; CUNLIFFE & DAVENPORT, 1985 ; DOOL *et al.*, 1985 ; MILLETT & GRAHAM, 1986 ; STEAD & RIGBY, 1986 ; DRURY, 1988 ; POTTER & TROW, 1988 ; RODWELL, 1988 ; WICKENDEN, 1988 ; etc.). Notons que pour la région concernée par la thèse en particulier, on compte quelques monographies de sites disponibles à l'époque, consacrées notamment aux agglomérations de Braives (BRULET, 1981a ; BRULET, 1983a ; BRULET, 1985a ; BRULET, 1990a ; BRULET, 1993a) et de Liberchies (BRULET, 1987a ; BRULET & DEMANET, 1993 ; BRULET & DEMANET, 1997).

de recherches indispensable. Les synthèses qui y sont proposées, propres à un territoire donné, se basent en effet sur des informations désormais présentées de manière systématique à l'aide de fiches normalisées. De ces données, parfaitement traitées, découlent des réflexions plus que pertinentes, montrant de cette manière toute l'importance de publier les résultats des fouilles, même en leur état partiel[494]. La France va se montrer pionnière dans la rédaction de ces ouvrages. Le premier corpus, consacré aux agglomérations de la Franche-Comté, est publié en 1986 par M. Mangin, B. Jacquet et de J.-P. Jacob[495]. L'emploi de la formulation « agglomération secondaire », que les auteurs entérinent définitivement pour la suite de la recherche[496], et la définition de cet habitat, cruellement absente jusque-là et qu'ils procurent enfin[497], font de cet ouvrage l'un des fondements de la problématique relative à ces occupations. En outre, munis de données quantitatives pourtant limitées, M. Mangin et ses collaborateurs tentent pourtant un premier essai de classification hiérarchique, mais ils restent assez vagues sur la manière dont sont déterminés et attribués les niveaux. Ces derniers sont basés sur une série d'indices fonctionnels et se distinguent en cinq classes d'agglomérations chapeautées par le chef-lieu[498]. Suite à la publication de ce corpus, la recherche sur les agglomérations se voit dotée d'autres inventaires de ce genre, centrés sur les régions de Côte-d'Or[499], de Lorraine[500] ou encore du Centre[501]. Tous les auteurs s'alignent sur les justifications données par M. Mangin et B. Jacquet à propos l'usage d'« agglomération secondaire », mais n'entendent pas tous en respecter *stricto sensu* la définition et on constate parfois, dans les réflexions, l'intégration des chefs-lieux, eux aussi entendus comme des agglomérations[502]. Les auteurs, étant un peu plus fournis en données de terrain, proposent au sein de chaque corpus des typologies élaborées selon le caractère urbain des lieux[503], les fonctions répertoriées[504] ou selon le degré de certitude

[494] BARET, 2015, p. 39.
[495] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986.
[496] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 17-18.
[497] Rappel de cette définition présentée au point 2.2.1. Urbain, ville et agglomération : précisions terminologiques et débats – *Selon les sciences historiques* : « Tous sites archéologiquement attestés qui se situent entre la ferme ou la villa isolée et la capitale de cité : du 'village' de paysans et de la station routière modeste à l'agglomération dont 'le paysage est très proche de celui de la ville chef-lieu'. » (MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 18).
[498] Les cinq classes d'agglomérations sont : les villages de paysans ou sites mal connus, les agglomérations à une ou deux fonctions et au rayonnement réduit, les agglomérations à fonctions incomplètes et au rayonnement local, les agglomérations à fonctions incomplètes mais rayonnement notable et, enfin, les agglomérations à fonctions complètes et au large rayonnement (MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 226 et p. 227, fig. 72).
[499] BÉNARD *et al.*, 1994.
[500] MASSY, 1997.
[501] BELLET, CRIBELLIER & FERDIÈRE, 1999.
[502] BÉNARD *et al.*, 1994, p. 264.
[503] BÉNARD *et al.*, 1994, p. 264.
[504] MASSY, 1997, p. 421-422.

accordé à la présence d'une agglomération[505]. J. Bénard, l'un des auteurs de l'atlas de la Côte-d'Or, offre en outre un classement hiérarchique du réseau d'occupation de la région, à l'image de celui précédemment proposé pour la Franche-Comté, mais y inclut cette fois le chef-lieu[506].

Les premiers essais de synthèses régionales relatives aux agglomérations « secondaires » qui fleurissent au sein des corpus incitent d'autres chercheurs à réaliser des bilans similaires pour leur propre zone de travail. Les années 1980 et 1990 sont ainsi marquées par la multiplication de travaux de ce genre, prenant rarement la forme de monographies[507] mais plutôt de contributions insérées dans des revues et des actes de colloques[508]. L'un de ces symposiums et non des moindres est celui qui se tient à Bliesbruck-Rheinheim en 1992. Intitulé *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*[509], il constitue pour l'historiographie, après le colloque de Tours tenu en 1975, une autre étape importante dans la connaissance de ces habitats[510]. Les actes proprement dits[511] rassemblent une série de synthèses régionales inégalement documentées, où, de temps à autre, l'auteur tente d'élaborer une typologie[512] voire exceptionnellement un classement hiérarchique[513]. Les réflexions introductives tout comme les conclusions de l'ouvrage sont surtout empreintes des idées de M. Mangin, l'un des auteurs du premier corpus de la Franche-Comté[514] et co-organisateur du colloque aux côtés de J.-P. Petit. Le symposium lui offre donc à ce titre une vitrine idéale pour exposer ses réflexions concernant la nécessité d'user désormais de l'expression plus heureuse d'« agglomération secondaire » au détriment du terme controversé de *vicus* et de proposer sa définition de cette occupation, co-écrite quelques années auparavant avec B. Jacquet[515]. Les arguments qu'il propose sont assez novateurs pour l'époque et vont répondre à de nombreuses questions restées en suspens depuis le symposium de Tours. C'est pourquoi, une grande partie de la communauté scientifique va, à bien des égards, être séduite par cette nouvelle conception du sujet. Si l'on se penche concrètement sur le contenu des

[505] BELLET, CRIBELLIER & FERDIÈRE, 1999, p. 14-16.
[506] Il répertorie ainsi six niveaux d'occupations : niveau 1 (le chef-lieu), niveau 2 (Alésia), niveau 3 (les agglomérations à fonctions plus ou moins complètes et au rayonnement large), niveau 4 (les bourgs), niveau 5 (les stations routières) et niveau 6 (les villages) (BÉNARD *et al.*, 1994, p. 264-265).
[507] SMITH, 1987 ; BURNHAM & WACHER, 1990.
[508] PETIT & MANGIN, 1994a, p. 7.
[509] PETIT & MANGIN, 1994a.
[510] CHEVALLIER, 1976a.
[511] Ces actes sont accompagnés d'un second volume prenant la forme d'un atlas aux notices normalisées, à l'image de celles des corpus (PETIT & MANGIN, 1994b).
[512] BURNHAM, 1994 ; GILLES, 1994 ; LEVEAU, 1994 ; MANGIN, 1994 ; SOMMER, 1994.
[513] MASSY, 1994.
[514] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986.
[515] MANGIN & JACQUET, 1986, p. 18.

synthèses régionales proposées à partir des années 1980, on constate qu'hormis la volonté de comprendre l'origine, la morphologie et l'architecture des agglomérations « secondaires » [516], nommées encore *vici* dans certains cas, les chercheurs mettent énormément d'énergie à identifier les différentes formes de ces habitats pour en proposer des typologies[517]. Reconnaissant tantôt des agglomérations « secondaires » totalement urbaines, tantôt urbaines et rurales selon les cas, ces classements reflètent avant tout une situation propre à une région donnée et sont souvent élaborés à partir d'un protocole particulier. Ces typologies sont donc chacune en quelque sorte « uniques », ne pouvant jamais être utilisées universellement[518]. Cela va donc conduire, dans les années 2000, à les décrier et à s'en détacher au profit d'autres moyens de classement[519].

L'approche en réseau

Les années 2000 et 2010 sont marquées par un renouvellement des questions relatives à l'habitat urbain romain, que ce dernier soit entendu comme la ville proprement dite, siège de l'administration, ou comme une agglomération. L'accumulation des connaissances permise par la multiplication des opérations archéologiques joue certes un rôle majeur dans ce bouleversement épistémologique, mais ce changement doit également beaucoup au développement de l'archéologie spatiale et de l'utilisation généralisée d'outils comme les Systèmes d'Information Géographique (SIG)[520]. L'apport de ces nouvelles techniques va ainsi bouleverser l'approche des villes, en particulier en France, où l'archéologie urbaine, alors en plein essor, va nécessiter le recours à des méthodes de représentations spatiales simplifiées, dû à une prise en compte désormais de toutes les dimensions historiques, mais inégalement documentées, des villes[521]. La problématique relative aux agglomérations est également impactée par ces nouveaux moyens de recherches. Les questions de nomenclature, de genèse et de forme de ces habitats qui avaient pourtant animés les débats durant les décennies précédentes

[516] MANGIN, 1983 ; BRULET, 1985d ; BRULET, 1986b ; BURNHAM, 1986 ; LABRE & BONVALOT, 1986 ; BURNHAM, 1987 ; SMITH, 1987 ; BURNHAM, 1988 ; BROWN, 1995 ; BURNHAM, 1995 ; GECHTER, 1995 ; KING, 1995 ; GAILLOU, 1996 ; BARRUOL, 1998 ; AUPERT, FINCKER & TASSAUX, 1998.

[517] MANGIN, 1987 ; BURNHAM & WACHER, 1990 ; MANGIN & TASSAUX, 1992 ; LEVEAU, 1993 ; BÉNARD *et al.*, 1994, p. 264 ; BURNHAM, 1994 ; GILLES, 1994 ; LEVEAU, 1994 ; MANGIN, 1994 ; SOMMER, 1994 ; HIÉRNARD, 1995 ; MASSY, 1997 ; CRIBELLIER, 1999, p. 14-16.

[518] BRULET, 2017a, p. 327.

[519] BERTONCELLO, 2002, p. 40 ; GARMY, 2002, p. 29-30 et p. 35 ; LEVEAU, 2002, p. 11 ; RAYNAUD, 2002, p. 39 ; MONTEIL, 2007, p. 78 ; COQUET, 2011, p. 77 ; GARMY, 2012b, p. 195.

[520] PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 17 et p. 265 ; RODIER, 2011, p. 20.

[521] Ces réflexions débouchent sur l'élaboration par le CNAU de l'outil conceptuel, la chrono-chorématique, présenté longuement au point 2.1.2. Un concept, des approches - *Développement d'approches spatiales adaptées aux réalités historiques et à leur évolution*, auquel nous renvoyons le lecteur.

sont loin d'être abandonnées[522], mais elles sont désormais reléguées au second plan au profit d'une perception du sujet, non plus dans ce qu'il a d'unique, mais dans des relations, des interdépendances et des trajectoires envisagées dans la longue durée[523]. L'agglomération, forme urbanisée, s'insère ainsi dans un réseau d'occupations urbaines, comptant également son chef-lieu, qu'il faut pouvoir désormais appréhender et hiérarchiser. C'est au sein des travaux du groupe européen *Archeomedes*, aguerri aux méthodes propres à l'archéologie spatiale et travaillant sur l'évolution de l'habitat dans la moyenne et basse vallée du Rhône durant les deux derniers millénaires[524], que les chercheurs vont puiser les ressources méthodologiques nécessaires pour réaliser le classement de ces habitats urbains. Si la première décennie des années 2000 est une période d'essais en tous genres dans ce domaine, ces dix dernières années sont quant à elles synonymes de l'aboutissement de ces diverses tentatives par la publication de deux travaux de recherches importantes écrites sous la plume de P. Garmy[525] et de F. Baret[526].

*L'INFLUENCE DES TRAVAUX D'*ARCHAEOMEDES *(2000-2010)*

À partir des années 2000, envisager les occupations à l'échelle d'un système ou d'un réseau territorial devient une préoccupation constante de la communauté scientifique, tournée vers la problématique du fait urbain romain en Gaule et stimulée par une archéologie spatiale alors en plein développement[527]. Mais, afin d'appréhender au mieux cette perspective supra-locale, la plupart des chercheurs vont désormais refuser de s'appuyer sur les nombreuses typologies existantes qui sont devenues à leurs yeux des classements figés, ne faisant que créer des césures artificielles entre les sites et cristalliser les écueils de la documentation[528]. Ils veulent dorénavant s'appuyer sur des approches plus normalisées qui leur permettent de caractériser le plus exactement les occupations urbaines qu'ils traitent et d'ainsi poser les bases d'un classement général qui tiendrait compte de la hiérarchie du réseau urbain, depuis la ville

[522] Par exemple, concernant la nomenclature, certains vont justifier le fait de continuer à employer l'expression « agglomération secondaire » (MONTEIL, 2007, p. 73-74 ; CRIBELLIER, 2012, p. 9 ; GARMY, 2012a, p. 183), alors que d'autres vont préconiser de désormais recourir au terme seul d'agglomération (DONDIN-PAYRE, 2007, p. 402 ; FAVORY, 2012, p. 40-42). D'autres encore vont militer pour un retour en grâce de la notion latine de *vicus* (LEVEAU, 2002 ; LEVEAU, 2006, p. 159 ; LEVEAU, 2012, p. 173).
[523] COQUET, 2011, p. 77.
[524] VAN DER LEEUW, FAVORY & FICHES, 2003.
[525] GARMY, 2012b.
[526] BARET, 2015.
[527] RAYNAUD, 2002, p. 40.
[528] BERTONCELLO, 2002, p. 40 ; GARMY, 2002, p. 29-30 et p. 35 ; LEVEAU, 2002, p. 11 ; RAYNAUD, 2002, p. 39 ; MONTEIL, 2007, p. 78 ; COQUET, 2011, p. 77 ; GARMY, 2012b, p. 195.

chef-lieu à la plus petite et la moins développée de ses entités[529]. Afin de puiser les éléments méthodologiques nécessaires au traitement de ces sites urbains, de nature certes similaire, mais bien différents dans leurs composantes intrinsèques, des chercheurs vont se tourner en particulier vers les réflexions du groupe européen *Archaeomedes* qui, depuis les années 1990, tente de comprendre l'évolution de l'habitat dans la moyenne et basse vallée du Rhône durant les deux derniers millénaires[530]. Inspirée directement de la géographie spatiale, la démarche de ce programme repose sur la mise au point d'un large éventail de descripteurs, ou variables de nature archéologique, chronologique et environnementale, qui lui permet de décrire de manière homogène toutes les formes des établissements retenus dans cette région[531]. Ces variables sont ensuite soumises à des outils d'analyses statistiques spécifiques que sont l'Analyse Factorielle des Correspondance (AFC)[532] et la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH)[533] qui permettent de « visualiser la structure globale des descripteurs pour rendre compte de leur organisation, de leurs complémentarités et de leurs oppositions »[534]. De cette analyse multicritère, ressortent au final onze classes de sites qui reflètent chacune l'un des niveaux hiérarchiques du réseau d'occupation concerné (classes A à K)[535]. Pour les membres d'*Archaeomedes*, grâces aux critères qualificatifs et quantificatifs auxquels ils ont dorénavant recours, toutes les occupations peuvent enfin être caractérisées plus justement et plus précisément qu'elles ne l'étaient jadis par les typologies empiriques, généralement fondées sur les seuls critères de superficie ou de richesse relative des éléments mobiliers[536]. Or, comme le souligne toutefois P. Leveau, si cette classification se distingue bien de la démarche typologique, elle s'avère ne pas réellement la remplacer car, aux types, se substituent désormais des classes, à la seule différence que ces dernières ne sont plus préalablement définies par l'observateur[537].

Un des premiers archéologues à se baser sur la classification établie par le programme *Archaeomedes* est C. Raynaud. En 2002, ce dernier formule une proposition spécifique pour les agglomérations du Languedoc-Roussillon en poursuivant l'objectif de rendre compte de la

[529] GARMY, 2012b, p. 258.
[530] VAN DER LEEUW, FAVORY & FICHES, 2003, p. 5-7.
[531] FAVORY *et al.*, 1998, p. 157-158 ; LEVEAU, 2012, p. 170.
[532] L'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) a pour objectif de repérer les modalités les plus discriminantes et les associations de modalités (BERTONCELLO, 2002, p. 41 ; BARET, 2015, p. 199).
[533] La Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) est complémentaire de l'AFC et vise à mettre en évidence des classes d'individus et à effectuer des regroupements (SANDERS, 1989, p. 176).
[534] FAVORY, GIRARDOT & RAYNAUD, 2003, p. 203.
[535] LEVEAU, 2012, p. 170.
[536] FAVORY, GIRARDOT & RAYNAUD, 2003, p. 204-205.
[537] LEVEAU, 2012, p. 170.

diversité et de la complexité de ces situations, où les activités et les fonctions apparaissent bien moins tranchées au regard de ce que les travaux antérieurs avaient entendu montrer jusque-là[538]. Sa méthodologie est assez simple. Il établit une première distinction entre les agglomérations en fonction de leur taille et leur organisation spatiale, puis complète ce tri par la combinaison de cinq autres descripteurs inspirés de la classification du groupe européen (localisation, superficie, durée d'occupation, distance au chef-lieu paroissial, présence ou absence d'une église). Son analyse lui permet ainsi d'obtenir un classement formé de cinq groupes d'agglomérations se distinguant les uns des autres en fonction de la durée des dites occupations[539]. La même année, F. Bertoncello s'essaye au même exercice, mais pour l'habitat antique implanté sur l'actuel département français du Var. Contrairement à C. Raynaud, il ne limite pas son étude à l'habitat groupé (chef-lieu et agglomérations), mais englobe également l'habitat rural dans ses réflexions, et recourt concrètement à la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH)[540]. Afin de réaliser au mieux son analyse, F. Bertoncello se base sur cinq descripteurs (superficie, matériaux de construction, variété du mobilier, durée d'occupation et niveau fonctionnel), subdivisés en vingt-deux modalités[541]. Les résultats qu'il obtient en combinant l'ensemble des critères se révèlent être quelque peu décevants. Les variables choisies sont en effet essentiellement formelles et ne lui permettent pas d'opérer une distinction claire entre les habitats groupés et ruraux, aucune modalité sélectionnée n'apparaissant réellement spécifique à l'un ou l'autre type d'occupation[542]. Cette étude en demi-teinte va en tout cas montrer pour la suite que l'exercice de classification à l'aide des analyses multifactorielles n'est opérant que si l'on traite chaque forme d'habitat indépendamment[543].

Si les travaux d'*Archaeomedes* inspirent, d'autres archéologues vont également se tourner vers des techniques d'analyses multicritères plus simples et plus rapides à mettre en place pour leur classement au regard de ceux proposés par le programme européen. La méthode dite de « points » ou de « palmarès » est l'une d'entre elles et consiste à attribuer une note à chaque modalité définie par le descripteur. La somme obtenue par l'addition de ces notes se présente sous la forme de points que l'on attribue à chaque site étudié et, en fonction des dits

[538] RAYNAUD, 2002, p. 41.
[539] Les agglomérations d'origine préromaine désertées avant la fin de l'Antiquité (groupe A), les agglomérations d'origine préromaine occupées jusqu'au Moyen Âge (groupe B), les agglomérations d'origine gallo-romaine désertées avant la fin de l'Antiquité (groupe C), les agglomérations du Haut-Empire occupées jusqu'au Moyen Âge (groupe D) et les agglomérations de l'Antiquité tardive (groupe E) (RAYNAUD, 2002, p. 42-47).
[540] BERTONCELLO, 2002.
[541] BERTONCELLO, 2002, p. 41.
[542] BERTONCELLO, 2002, p. 50.
[543] BARET, 2015, p. 146-147.

points accumulés, place ce dernier au sein d'une hiérarchie[544]. Cette méthode est initiée très tôt pour les villes par C. Goudineau qui avait alors établi, en 1980, une liste de vingt-cinq critères croisant des données matérielles (monuments, nécropoles, remparts), sociopolitiques (statuts, magistratures) et archéologiques[545]. Vingt ans plus tard, c'est au tour de F. Dumasy de l'exploiter pour l'élaboration du classement des occupations urbaines du Berry antique en se basant sur des critères qui, selon lui, sont spécifiques aux agglomérations (superficie, tissu urbain, nécropoles) ou qui suggèrent son importance (implantation, durée d'occupation, inscriptions, parure monumentale). Il obtient six niveaux d'occupations, avec en tête le chef-lieu, mais dont l'élaboration n'est aucunement portée à la connaissance du lecteur[546]. E. Freyssinet est heureusement plus loquace à ce propos dans la thèse qu'elle propose en 2007, consacrée à l'occupation romaine du territoire établi entre la Meuse et le Rhin[547]. Elle distingue ainsi trois groupes d'occupations, répartis en fonction d'un nombre de points obtenus par l'addition de leurs fonctions, de la superficie (quand celle-ci est supérieure à 20 ha), de sa position sur une voie importante et de la transmission éventuelle du nom du lieu par les sources anciennes[548]. Enfin, dans le tourbillon des approches normalisées qui animent les années 2000, on assiste à quelques cas particuliers d'élaborations de classements basés sur des évaluations plus subjectives. C'est le cas du travail de C. Hervé qui, en 2004, tente de hiérarchiser les agglomérations de la *civitas Turonorum* sur base de l'attribution d'une valeur d'importance qu'il accorde à chaque fonction présente au sein des occupations concernées[549]. Cette attribution de valeur repose en conséquence entièrement sur l'image que le chercheur peut s'en faire au regard de la documentation disponible et non sur de réels critères qualificatifs et quantificatifs[550].

Vers des classements de l'habitat urbain plus aboutis (à partir de 2010)

Ces premiers essais de classifications de l'habitat urbain débouchent dix ans plus tard sur des approches plus abouties de la question. Elles sont l'œuvre de deux archéologues en

[544] Baret, 2015, p. 192.
[545] Goudineau, 1980, p. 263-283.
[546] Dumasy, 2001, p. 81.
[547] Freyssinet, 2007.
[548] La répartition des points se fait comme suit : nom antique (connu = 1 ; supposé = 0,5), sur une voie importante (= 1), superficie (> à 20 ha = 1), par fonction (= 1 ; fonction supposée = 0,5), chronologie (= 1, longue durée, depuis La Tène finale avec une continuité avérée après l'époque romaine ; = 0,5, commencement à La Tène finale et se termine durant l'Antiquité tardive ou commencement au début de l'époque romaine avec une continuité (Freyssinet, 2007, p. 217).
[549] Hervé, 2012, p. 41-43.
[550] Baret, 2015, p. 80.

particulier, P. Garmy et F. Baret[551], qui profitent pleinement des expériences de leurs prédécesseurs.

P. Garmy entame très tôt ses réflexions sur les approches en réseau. En 2002 déjà, il milite pour une approche globale des territoires, où seraient combinés les formes de l'habitat groupé et de l'habitat rural[552]. Rejetant alors complètement les typologies qu'il considère comme des impasses méthodologiques, il se tourne vers le modèle des places centrales du géographe allemand W. Christaller[553], comme l'avaient fait d'ailleurs et bien des années auparavant les archéologues anglais et allemands tels que I. Hodder[554] ou J. Künow[555]. Il décrit cette approche comme assez robuste « particulièrement quand on l'emploie pour modéliser des situations antérieures aux bouleversements du XX^{e} siècle »[556]. Il souligne, en outre, qu'il faut néanmoins l'adapter au cas particulier de l'archéologie romaine, notamment dans la définition des seuils[557], et ce, afin de pouvoir observer les seuils proprement dits des éléments liés à l'*urbanistas* (thermes, édifices de spectacle…) et des grandes infrastructures romaines (aqueducs)[558]. Mais pour observer cela, il est impératif, selon lui, de ne plus envisager chaque pôle isolément, mais comme des éléments en interaction au sein d'un territoire dont ils constituent l'armature. Dans cette optique, les analyses statistiques développées par le groupe *Archeaomedes* sont des outils à ne pas négliger, mais à utiliser avec réflexion[559]. Trois ans plus tard, il co-écrit un article avec L. Kadouri, C. Rozenblat et L. Schneider[560], dans lequel il expose les premières ébauches de son « système de villes », entendu comme une approche du réseau

[551] M. Monteil devrait être ajouté à cette liste. Travaillant sur les agglomérations de l'ouest de la province de Lyonnaise, ce dernier a défendu un mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches en 2012 et dans lequel il livre son propre classement hiérarchique de ces occupations, élaboré sur base de la méthode dite de « palmarès ». Cependant, ce travail n'est toujours pas publié et reste non accessible au public (MONTEIL, 2012).
[552] GARMY, 2002, p. 27.
[553] Complétée quelques années plus tard par l'économiste A. Lösch, la théorie des places centrales considère la ville comme un centre de service régional. Traduite en archéologie, elle souligne le fait que les « sociétés complexes exigent des foyers (en place et en temps) où se réalisent certaines fonctions sociales, économiques, religieuses et politiques et que la réunion de ces foyers, dans un territoire circonscrit, marque la première étape de la genèse urbaine. Enfin, le degré d'intensification de la fonction de service effectuée dans un tel lieu suscitera des formes d'établissements urbains qui diffèreront à la fois sur le plan fonctionnel et physique » (CUNLIFFE, 1985, p. 1).
[554] HODDER, 1972.
[555] KÜNOW, 1988.
[556] GARMY, 2002, p. 29.
[557] En géographie humaine, les seuils, au sens abstrait, « marquent, dans l'espace, le temps ou le mouvement, une rupture, une discontinuité, une limite. On connaît ainsi des seuils d'apparition ou de manifestation, et des seuils d'extinction, de plafonnement ou de saturation de phénomènes : ils indiquent des valeurs entre lesquelles se tient le phénomène. D'autres quantités ou variations ont des seuils de renversement ou de rebroussement, à partir desquels le mouvement change de sens. » (BRUNET, FERRAS & THERRY, 1992, p. 410).
[558] GARMY, 2002, p. 29-31.
[559] GARMY, 2002, p. 32-34.
[560] GARMY *et al.*, 2005.

urbain dans la longue durée, une conception qu'il finit par défendre au sein de son mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches, déposé en 2009[561] puis publié en 2012[562]. P. Garmy consacre la deuxième partie de cet ouvrage à expérimenter des approches théoriques des réseaux d'occupations (par ex. la loi de Reilly, forme particulière de la loi de gravité) à travers trois cas concrets : le corpus bordelais, la cité de Lodève et la cité de Nîmes. Au sein du dernier exemple, il s'emploie en particulier à exploiter les méthodes et les analyses multifactorielles qui, depuis quelques années déjà, fleurissent au sein de la littérature scientifique. Plus qu'exploiter, son objectif est de confronter la méthode dite de « palmarès » et l'analyse statistique de la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH). Pour ce faire, il détermine une série de descripteurs qualitatifs et quantificatifs dont les variables, en fonction de la nature du descripteur, peuvent être notées en présence-absence (1 ou 0) ou être évaluées en données chiffrées[563]. Il obtient ainsi un premier classement hiérarchique en fonction des points accordés à chaque descripteur (méthode dite de « palmarès ») qu'il compare, à titre indicatif, à celui réalisé sur base des superficies[564]. Il constate 62 % de concordance. Loin donc de le satisfaire, il met alors en œuvre le classement par CAH qui lui permet d'obtenir sept classes de sites. Il opère le même exercice de comparaison avec son premier classement effectué à partir des points et note une corrélation entre la méthode dite de « palmarès » et le classement automatique[565]. Tout ceci démontre l'opérabilité de la première méthode, simple et rapide à mettre en place, puisqu'elle est cohérente avec la hiérarchie définie par le CAH[566].

Enfin, F. Baret est l'un des derniers auteurs à être présenté ici. Sa thèse, qu'il dépose en 2015, lui permet de se consacrer aux agglomérations romaines établies dans le Massif Central dont il entend bien comprendre et appréhender les différents niveaux hiérarchiques placés sous leur chef-lieu[567]. Tout comme P. Garmy, il reconnaît les limites des typologies et préfère plutôt recourir à des classifications réalisées à partir de l'analyse des données archéologiques[568]. Pour ce faire, il se tourne vers la littérature existante à ce sujet dont il puise les éléments méthodologiques à l'efficacité démontrée, nécessaires à l'élaboration de ses

[561] GARMY, 2009.
[562] GARMY, 2012b.
[563] Trois descripteurs qualificatifs sont notés en présence-absence (aqueduc, schéma d'urbanisme, toponymie antique) et neuf descripteurs quantificatifs en données chiffrées (pérennité, ancienneté, durabilité, desserte, statut à l'époque carolingienne, nombre de nécropoles, nombre d'épitaphes, nombre d'inscription lapidaires, nombre d'inscriptions attestant de fonctions publiques, civiles ou religieuses, nombre de monuments) (GARMY, 2012b, p. 267-279).
[564] GARMY, 2012b, p. 282-286.
[565] GARMY, 2012b, p. 285-297.
[566] BARET, 2015, p. 91.
[567] BARET, 2015, p. 17-18.
[568] GARMY, 2015, p. 41.

propres réflexions. Les travaux du programme *Archaeomedes* et de P. Garmy deviennent ainsi ses principales sources d'inspiration qu'il adapte cependant à son propos. Il met au point onze descripteurs développés au regard des données archéologiques disponibles qu'il subdivise en quatre-vingt-deux modalités et auxquelles il lui est possible d'ajouter trois autres modalités correspondant aux niveaux de fiabilité des sites[569]. Fort de ces critères qualitatifs et quantificatifs, il les soumet ensuite à plusieurs méthodes et analyses multicritères déjà éprouvées par les travaux antérieurs de ses prédécesseurs (la méthode dite de « palmarès », l'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) et la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH)) auxquels il ajoute deux autres analyses statistiques, soit l'Analyse en Composante Principale (ACP)[570] et l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM)[571]. Après avoir critiqué et comparé chacune des propositions de classification permises à partir de ces méthodes variées, il ressort que la classification obtenue par le couple ACM/CAH lui semble la plus pertinente car elle lui permet d'exploiter plus amplement les capacités d'analyse offertes par les descripteurs archéologiques choisis. F. Baret propose donc au final cinq niveaux d'occupation, allant du chef-lieu de cité (niveau 1) aux agglomérations hypothétiques les plus mal connues (niveau 5)[572].

Après P. Garmy, F. Baret montre à quel point il est désormais nécessaire de construire la perception du fait urbain en l'encrant dans l'un des derniers enjeux de la recherche archéologique actuelle qui n'est autre que celui de caractériser et de comprendre les interactions entre toutes les formes de l'habitat urbain et leur rôle dans la structuration territoriale des cités. Pour appréhender au mieux cette problématique et obtenir des résultats plus justes, tenant compte de toute la documentation disponible, le discours doit également et dorénavant recourir à des méthodologies normalisées et éprouvées (descripteurs archéologiques, classification des sites à l'aide d'analyses statistiques multivariées, analyses spatiales), une démarche rendue jusque-là impossible avec l'utilisation des typologies empiriques[573].

[569] Les onze descripteurs concernent l'implantation du site, les modes de constructions, l'occupation protohistorique éventuelle, la présence de monuments publics, les nécropoles, la superficie de l'occupation, la durée d'occupation, les activités artisanales présentes, l'occupation médiévale éventuelle, la morphologie du site et les voies de communication (BARET, 2015, p. 148-150).
[570] L'Analyse en Composante Principale (ACP) s'emploie sur des données quantitatives (BARET, 2015, p. 197).
[571] L'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) est une technique factorielle qui s'applique aux tableaux « individus-variables » avec des variables catégorielles (BARET, 2015, p. 199).
[572] BARET, 2015, p. 340-341.
[573] BARET, 2015, p. 443.

2.2.3. Fait urbain romain : composantes et perspectives

Colonia, *municipa*, *caput civitis*, *vicus*… sont autant de noms donnés par les Romains à des lieux géographiques en fonction de leur statut. L'archéologie va les simplifier et englober ces réalités au sein de « catégories » qu'elle baptise en recourant à un vocabulaire géographique, défini plus haut. La transposition de ces termes au contexte romain ne se fait toutefois pas sans difficultés ni débats. Le substantif « agglomération » reste, par exemple, un terme d'attente[574] d'une occupation pour laquelle une définition claire tarde à être donnée, engendrant encore à l'heure actuelle pas mal de discussions sur sa nature, ses caractéristiques… Certains archéologues demeurent ainsi peu enclins à intégrer les agglomérations au sein du fait urbain en raison de leur caractère imprécis.

La ville romaine

Définir la ville romaine se révèle être un exercice tout aussi difficile que celui réalisé pour la notion de ville dans son sens large. En effet, la littérature scientifique, spécialisée en sciences historiques, procure trois types de définitions en fonction de l'argument avancé par les auteurs et de leurs objectifs. Ces arguments sont de nature juridique, archéologique et socio-politique.

L'ARGUMENT JURIDIQUE

La conception moderne de la ville est peut-être basée sur des considérations spatiales et quantitatives, mais la vision qu'en ont les Romains est tout autre car ils ne la voient pas comme un phénomène social et ne tiennent absolument pas compte du poids démographique. Seul est important le statut juridique octroyé au lieu par le pouvoir central[575]. La ville romaine, qu'elle soit nouvelle ou érigée sur d'anciennes fondations, est ainsi définie comme un centre politique, administratif, culturel et économique, gérant tout un territoire et pour laquelle l'enceinte est souvent un symbole :

> « Nous serions donc tentés de définir la ville gallo-romaine en ces termes : c'est une agglomération (dotée ou non d'un passé) qu'une décision politique a placée ou laissée à la tête

[574] MONTEIL, 2007, p. 74 ; BRULET, 2017a, p. 316.
[575] MERTENS, 1996, p. 261-262 ; GINOUVÈS *et al.*, 1998, p. 172-173 ; BEDON, 1999, p. 17 ; BEDON, 2001, p. 11 ; POULTER, 2002, p. 388 ; LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 19-20 ; GROS, 2005, p. 156 ; FICHTL, 2005, p. 201 ; PICHON, 2011, p. 263.

d'un territoire et où, en vertu de cette position dominante, une part importante des surplus agricoles se dépense pour rendre sensible (et éventuellement accentuer) la hiérarchie sociale. »
(GOUDINEAU, 1980, p. 386)

« Qu'il s'agisse d'un site neuf ou d'une restructuration, le but était le même : il s'agissait de créer des villes au plein sens du terme, tel que l'entendaient les Romains, c'est-à-dire des centres politiques, administratifs, culturels et économiques. »
(BEDON, 1985, p. 87)

« Les villes, dans le sens romain du terme, sont des centres à vocation essentiellement administrative et politique, gérant tout un territoire et pour lesquels l'enceinte urbaine est souvent un symbole. »
(MERTENS, 1985, p. 261)

« Au départ, les villes étaient placées à la tête d'une *civitas*, une cité, c'est-à-dire, selon Cicéron, un peuple installé sur un territoire, doté d'institutions qui y avaient leur siège […] : pour les Romains, la fonction politique était indissociable de la ville ; en son absence, une agglomération même importante, ne pouvait prétendre au titre de ville. C'est la ville qui incarnait la cité devant les hommes et devant les dieux, d'où l'ambivalence du mot *civitas* qui peut désigner tantôt la cité, tantôt uniquement sa capitale. »
(BEAUJARD & PRÉVOT, 2004, p. 17)

« On peut caractériser une ville d'après sa position juridique au sein d'une hiérarchie codifiée par les différents droits qui régissaient l'Empire romain et juxtaposaient des communautés différentes et inégales sous l'autorité de l'*Urbs*, la Ville par excellence. »
(REDDÉ, 2015, p. 3)

L'importance qu'accorde le pouvoir romain au statut juridique ne peut se comprendre qu'en se penchant sur le rôle que ce dernier entend faire jouer aux villes. Rome construit et favorise avant tout un système de gouvernements autonomes[576]. Ces villes doivent être des relais dans l'administration, dirigées soit par des membres de l'aristocratie locale soit par des gens ayant servi l'État romain. Dans tous les cas, des personnes forcément intégrées et promues[577]. Les grands centres urbains sont dès lors perçus comme le socle de l'état civilisé[578] et forment une institution qui est la plus à même de maintenir l'ordre et la paix de même que de promouvoir la civilisation au sens romain du terme[579]. Pour ce dernier point, les villes sont donc les plus aptes à « unifier autant que faire se peut, par-delà les diversités ethniques et les

[576] LE ROUX, 1998, p. 39 ; VAN ANDRIGA, 2015, p. 19.
[577] VAN ANDRIGA, 2015, p. 19.
[578] MERTENS, 1986, p. 39.
[579] OWENS, 1991, p. 121.

substrats culturels, le mode de vie et les ambitions sociales des classes dirigeantes. »[580]. Par conséquent, elles deviennent d'excellents moyens de diffusion de la vie « à la romaine » au sein des diverses cités. Ces territoires ne constituent donc plus « des entités isolées ou même opposées, mais les éléments d'une même construction »[581].

L'ARGUMENT ARCHÉOLOGIQUE

Par égard à tout ce que la ville peut lui apporter, le pouvoir romain soutient vivement sa croissance au sein de ses provinces[582]. Cela se traduit notamment par une politique que l'on pourrait qualifier de « subvention », à l'origine de certaines réalisations urbaines qui servent ensuite d'exemple et encouragent les élites locales à en faire de même[583]. De cette double intervention, résulte le développement de l'urbanisme[584]. Comme le souligne B. Pichon : « au-delà de cette définition juridique [de la ville], les Romains ont forgé le concept d'*urbanitas*, que l'on pourrait traduire par « civilisation », qu'ils opposent à la *feritas* (« sauvagerie primitive »). La vie urbaine à la romaine est un des éléments essentiels définissant cette *urbanitas*. Au Haut-Empire, l'*urbanitas* se caractérise par une agglomération régulièrement structurée et comportant certains équipements indispensables à la pratique du mode de vie romain : place publique, sanctuaires, édifices de spectacle, thermes »[585]. L'importance du développement de ce patrimoine public et commun caractérisant les villes romaines devient donc pour certains archéologues un trait essentiel dont il faut tenir compte dans la définition de la ville. En prônant cette approche plus archéologique, c'est désormais l'ensemble public monumental qui fait sens et qui est supposé définir des fonctions et un statut urbain et non plus l'aspect juridique à lui seul[586] :

> « La ville se définit ensuite comme une organisation collective, réunissant ce qui constitue le patrimoine public et commun des habitants : des lieux de réunion, des temples, des lieux de culture et de distraction. »
> (PELLETIER, 1982, p. 5)

[580] GROS, 2005, p. 255
[581] CHEVALLIER, 1981, p. 1.
[582] OWENS, 1991, p. 121.
[583] DRINKWATER, 1983, p. 142 ; FERDIÈRE, 2005a, p. 206-207
[584] PELLETIER, 1982, p. 7 ; LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 19.
[585] PICHON, 2011, p. 263.
[586] REDDÉ, 2015, p. 3.

« Puisqu'il faut bien choisir des critères – et en ayant conscience de leur caractère pragmatique et assez grossier – je considère comme ville, dans le monde romain, une agglomération répondant au moins à l'un des trois critères suivants et à plus forte raison à deux et trois critères :

- existence attestée d'institutions municipales spécifiques : magistratures, ordre des décurions, etc. ;
- aménagement de l'espace clairement destiné à l'implantation d'une communauté organisée : quadrillage orthogonal, axes privilégiés, espaces réservés pour des places, et même remparts ;
- existence d'édifices civils à usage communautaire : curie, basilique, thermes publics, monuments des spectacles, etc. - à l'exclusion des temples qui peuvent parfaitement être extra-urbains, et de ceux des monuments des spectacles ou des édifices balnéaires qui sont directement liés à des sanctuaires. »

(FRÉZOULS, 1984, p. 77-78)

« […] [Les villes] regroupent en même temps des fonctions administratives, politiques, religieuses et économiques et présentent une organisation fonctionnelle (pas obligatoirement strictement orthonormée !) de l'espace urbain, avec forum, temple, basilique, curie, monuments des eaux et monuments des jeux ; ces agglomérations, sièges du pouvoir, disposant des bâtiments et du personnel nécessaires à la gestion de la *res publica*, dont l'éclat, l'extension et la parure monumentale varient selon la situation géographique, le statut, la bienveillance de l'autorité centrale ou la puissance des notables, sont le lieu où les élites, d'origine rurale, exercent de préférence leur hégémonie. »

(PAUNIER, 1994, p. 283-284)

« La ville réalise ses diverses fonctions dans les bâtiments consacrés à la vie politique, administrative, judiciaire, dans son architecture édilitaire, artisanale et commerciale, de la culture et des loisirs, et évidemment dans son architecture domestique […]. Mais leur groupement aboutit à une réalité plus riche que la somme de ces constructions : ici intervient la notion d'urbanisme, l'organisation qui fait de l'ensemble de ces bâtiments une réalité vivante, fonctionnant d'une manière particulière »

(GINOUVÈS *et al.*, 1998, p. 173)

La définition archéologique de la ville est donc avant tout basée sur la notion d'urbanisme, c'est-à-dire sur la manière dont les villes romaines sont organisées. Pour R. Ginouvès et ses collaborateurs, auteurs du *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*, cet urbanisme antique et, en particulier, l'urbanisme romain se révèle être assez standardisé et peut être défini de manière bien plus détaillée que la définition générale que l'on peut donner à cette notion (Chapitre 2). C. Coquelet ajoute, en outre, que pour les villes

du Nord de la Gaule, l'urbanisme apparaît encore plus complexe et correspond plutôt, dans des proportions très variables d'une ville à l'autre, aux trois formes évoquées par ces auteurs[587] :

> « L'urbanisme se caractérise aussi par l'organisation des circulations qui déterminent des blocs de construction ou îlots, ensemble de constructions entièrement entouré par des rues (*insula*). Ces blocs peuvent être de formes très diverses, conséquence d'un mouvement libre des rues, dans ce que l'on appelle l'urbanisme spontané […], ou bien ces îlots sont tous égaux, avec une forme rectangulaire, conséquence d'un tracé des rues écartées selon des distances égales et se coupant à angle droit, dans ce que l'on appelle l'urbanisme milésien ou hyppodaméen […] ; ces blocs peuvent appartenir, dans une même ville, à plusieurs systèmes avec des dimensions différentes ; ils peuvent se diviser eux-mêmes selon une formule indéfiniment répétée. On évoque parfois aussi un troisième type d'urbanisme dit « monumental. »
> (GINOUVÈS *et al.*, 1998, p. 174-175)

L'ARGUMENT SOCIO-POLITIQUE

Pour certains chercheurs, les définitions procurées par les arguments juridiques et archéologiques ont quelque peu déformé la perception de la ville antique, envisagée à partir de centres urbains du Haut-Empire, au statut reconnu et marqués par leur plan régulier et leur équipement monumental[588]. Face à cette image restrictive, toute idée de ville sur le territoire considéré par la présente étude, et ce, avant l'arrivée des Romains, n'est donc pas réellement envisageable[589]. Or, depuis quelques années, le fait urbain dans le Nord de la Gaule a tendance à ne plus être considéré comme le pur produit de la civilisation méditerranéenne, mais à être, au contraire, un processus déjà largement entamé par la présence des *oppida*, et plus particulièrement dans leur dernière phase de développement à la Tène finale[590]. Définis comme des places fortes établies à des endroits stratégiques et des centres politiques, militaires, administratifs, économiques et culturels, les *oppida* ne présentent pas une urbanisation aussi développée que les villes romaines, mais se caractérisent plutôt par une certaine modestie de leurs structures derrière leur enceinte[591]. En ce sens, nombre d'archéologues restent très prudents dans la nomenclature employée pour désigner ces occupations spécifiques. Mais, certains n'hésitent plus à désigner ces lieux comme étant des villes[592] ou, du moins, à souligner

[587] COQUELET, 2011a, p. 20.
[588] GOUDINEAU & PEYRE, 1993, p. 47 ; BEDON, 1999, p. 48.
[589] DE LEAT, 1960, p. 3 ; MERTENS, 1980, p. 75.
[590] AUDOUZE & BUCHSENSCHUTZ, 1989, p. 316 ; BEDON, 1999, p. 53 ; LAFON, 2006, p. 69.
[591] BEDON, 1999, p. 52 ; PICOT, 2002, p. 533 ; PINGEL, 2007, col. 166 ; LAUWERS, 2013, p. 4905.
[592] KRUTA, 1979, p. 110 ; GOUDINEAU, 1980, p. 84-87 ; GOUDINEAU & PEYRE, 1993, p. 47 ; LE ROUX, 1998, p. 195 ; FICHTL, 2005, p. 10 ; PICHON, 2011, p. 286.

leur caractère urbain[593] ou pré/proto-urbain[594], voire à les présenter comme des formes d'une urbanisation embryonnaire[595]. Pour clore ce débat et envisager la ville antique sous un autre angle, M. Reddé propose de s'éloigner des définitions traditionnellement données et de privilégier plutôt l'argument socio-politique pour la caractériser. Pour lui, la ville est avant tout un « lieu central » dans lequel s'exerce le pouvoir. En ce sens, le statut octroyé par un quelconque gouvernement de même que la taille du lieu et/ou son organisation importent peu, c'est l'importance que la ville représente pour son territoire environnant qui constitue le critère déterminant. Dans cette perspective, la ville peut donc prendre différentes formes :

> « […] Mais ne vaut-il pas mieux caractériser une capitale par sa fonction essentielle, qui est d'être un « lieu central » dans lequel s'exerce le pouvoir ? Définition ni juridique, ni archéologique, mais sociologique et politique, qui fait fi de la taille matérielle de ce pôle et de son organisation urbanistique. Cette définition, si on l'accepte, invite à remonter à l'époque de l'indépendance et à se tourner de nouveau vers les *oppida* de la Gaule chevelue pour en suivre le parcours jusqu'à l'époque romaine. »
> (REDDÉ, 2015 p. 5)

Certes, la ville peut être définie par son urbanisme, comme l'entendent d'ailleurs les géographes, tout comme elle peut être envisagée comme un lieu d'influence pour son territoire, ouvrant de ce fait la notion de « ville » à d'autres occupations qui ne répondent pas à un certain « stéréotype », mais, pour le pouvoir romain, un seul critère reste envisageable pour caractériser un lieu comme étant une ville : celui du statut et donc de la reconnaissance juridique qu'il lui octroie :

> « Si une cité pouvait exister sans véritable centre urbain possédant les monuments typiques de la vie civilisée, la ville n'en était pas moins indissociable de la cité. Quand la cité comptait plusieurs agglomérations (y compris ayant un décor monumental), seule celle où s'exerçaient les activités civiques était considérée comme ville (*oppidum* ; *caput ciuitatis*) et s'identifiait à la *ciuitas* ou à la *polis*. »
> (JACQUES & SCHEID, 1990, p. 248)

Dans le Nord de la Gaule, au Haut-Empire, ne sont donc considérées comme villes proprement dites, et désignées en tant que telles, que des occupations correspondant à des réalités juridiques précises que sont les colonies (*colonia*), les municipes (*municipium*) et les

[593] GARMY, 1992, p. 223.
[594] LEMAN, 1979, p. 5 ; BUCHSENSCHUTZ, 1994, p. 150.
[595] GOUDINEAU & KRUTA, 1980, p. 231.

chefs-lieux de cités (*caput civitatis*)[596]. Une colonie est, par définition, une ville romaine fondée par l'envoi de colons sur un territoire pris à une nation ; de droit romain lorsqu'elle est occupée par des citoyens romains, de droit latin si ses habitants ont renoncé à leur citoyenneté[597]. Un municipe est considéré, quant à lui, comme une des institutions les plus importantes du droit administratif romain[598]. C'est une ville de peuplement indigène, soumise à Rome et obligée de lui payer des impôts, mais à laquelle restait le droit de s'administrer par un sénat et une curie[599]. Enfin, le chef-lieu est une ville, capitale d'une unité administrative qu'est la cité, division fondamentale de la province romaine[600]. Au sein des trois cités envisagées ici, soit celles des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres, le nombre de villes à proprement parler est très limité et se résume aux trois chefs-lieux : Cassel, Bavay et Tongres, ville qui accèdera par ailleurs au rang de municipe dans le courant du II^e^ siècle après J.-C.[601]

L'agglomération romaine

DÉFINITION

L'agglomération romaine a longtemps souffert d'un manque de définition claire et précise[602]. Plus que par défaut d'intérêt pour la question (la recherche n'étant en effet en plein développement que depuis une trentaine d'années[603]), le problème réside essentiellement dans le fait que ce type d'occupation n'est reconnu par aucun statut juridique comme l'est, au contraire, la ville. L'agglomération n'est donc uniquement appréhendée que par les constats archéologiques réalisés sur le terrain. Or, n'étant pas un instrument de la politique romaine à proprement parler, l'agglomération n'est pas tenue de répondre à une certaine image de la vie « à la romaine » (quadrillage, présences de monuments publics spécifiques…) et se développe plus spontanément, assimilant de manière importante voire peu ou pas du tout, les manières romaines de vivre et de construire. Bien ancrée dans le terroir indigène, l'agglomération est donc l'une des meilleures sources d'approche pour l'étude de l'acculturation en fonction des

[596] MANGIN, 1983, p. 39 ; MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 17 ; PETIT & MANGIN, 1994a, p. 7 ; PAUNIER, 1994, p. 283-284 ; MERTENS, 1996, p. 261-262 ; MASSY, 1997, p. 12 ; LE ROUX, 1998, p. 195 ; BEDON, 1999, p. 17 ; DONDIN-PEYRE & RAEPSAET-CHARLIER, 1999 ; BEDON, 2001, p. 11 ; LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 140 ; PICHON, 2011, p. 372 ; BARET, 2015, p. 37 ; AUVERTIN, 2018, p. 3.
[597] BEDON, 2001, p. 11-12 ; PICOT, 2002, p. 190 ; GALSTERER, 2003, p. 546.
[598] PURCELL, 2012a, p. 973.
[599] BEDON, 2001, p. 12 ; PICOT, 2002, p. 492 ; GALSTERER, 2006, p. 194.
[600] DONDIN-PAYRE, 2007, p. 398 ; RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 2011, p. 637.
[601] RAEPSAET-CHARLIER, 1995.
[602] BRULET & WEINKAUF, 2017, p. 372.
[603] MONTEIL, 2007, p. 73.

régions[604]. De ce fait, elle répond à des morphologies assez variées qui ont pendant longtemps rendu difficile le travail de définition[605]. M. Mangin, B. Jacquet et J.-P. Jacob s'y sont pourtant attelés en 1986, procurant au monde scientifique la définition de référence, régulièrement reprise depuis au sein des travaux[606] :

> « Tous sites archéologiquement attestés qui se situent entre la ferme ou la *villa* isolée et la capitale de cité : du 'village' de paysans et de la station routière modeste à l'agglomération dont 'le paysage est très proche de celui de la ville chef-lieu'. »
> (MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 18)

Cette définition est formulée à l'époque dans l'optique de couvrir des réalités archéologiques fort contrastées, au caractère alors encore peu développé[607]. Elle décrit donc une catégorie bien commode de sites hétéroclites, mais qui, en l'absence de plus de précision, engendre pour la période romaine « un amalgame très confus d'où ne sort que la reconnaissance d'une situation mal comprise »[608]. Cette définition a longtemps convenu, faute de mieux, mais force est de constater qu'elle doit dès aujourd'hui être repensée afin de sortir de cette impasse. Ce travail ne peut cependant être efficient que si la notion même d'agglomération est elle-même reconsidérée. En ce sens, l'agglomération ne doit plus être assimilée à une catégorie, mais elle doit correspondre à un type d'occupation spécifique, répondant à des propriétés bien définies.

Le terme agglomération, adopté depuis quelques années par les chercheurs francophones en sciences historiques, a délibérément été emprunté au lexique de la géographie humaine pour son caractère relativement neutre, renvoyant à la désignation d'un habitat proche ou contigu, voire dense, bordant éventuellement une voie publique (Chapitre 2). Pas encore assez précis pour déterminer clairement ce qu'est une agglomération romaine, ces paramètres constituent cependant la base d'une nouvelle définition[609], à laquelle doivent ensuite être greffés des éléments archéologiques pertinents et récurrents constatés pour ce type d'occupation :

- Une agglomération romaine est ainsi et avant tout une communauté humaine organisée[610], placée sous l'autorité d'un centre urbain important qu'est la ville[611]. Cette dépendance juridique exclut donc d'emblée de l'équation toutes les occupations

[604] MARTIN, 1977, p. 175 ; MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 17 ; POULTER, 2002, p. 388.
[605] POULTER, 2002, p. 388.
[606] BARET, 2015, p. 38.
[607] MONTEIL, 2007, p. 74.
[608] BELLET, 1999, p. 7.
[609] MANGIN & TASSEAUX, 1992, p. 461.
[610] TERNES, 1976, p. 25 ; COQUET, 2011, p. 75 ; DONDIN-PAYRE, 2007, p. 402.
[611] PETIT & MANGIN, 1994a, p. 10 ; MASSY, 1997, p. 12.

provinciales auxquelles le titre de « ville » est accordé par le pouvoir central, soit les colonies, les municipes et les chefs-lieux. Des glissements sémantiques du genre « une ville est une agglomération[612] » ou « une agglomération peut être une ville[613] », que l'on peut parfois relever dans les travaux, plus que brouiller le débat, ne sont surtout pas acceptables au regard du sens strict de la « ville » entendu par les Romains[614] ;

- L'agglomération romaine relève ensuite de la catégorie des habitats groupés ou agglomérés dont fait également partie son chef-lieu[615]. L'agglomération présente donc une certaine densité d'occupation[616] qui la distingue de la catégorie des habitats dispersés ou éclatés, que sont les hameaux et les maisons isolées[617] ainsi que les relais routiers, d'emprise très modeste et principalement constitués d'un, voire de plusieurs bâtiments remplissant les fonctions de service et d'accueil pour les voyageurs[618] ;

- La majorité des agglomérations résultent du développement de groupements humains établis à l'origine en bord de voie, principalement des axes routiers majeurs[619]. Le rôle de la route est donc ici perçu comme un facteur d'attraction et d'agrégation essentiel de l'habitat[620], écartant en conséquence de ce schéma les occupations qui ne doivent leur existence qu'à la présence d'un autre élément décisif. C'est le cas des *canabae*, prenant naissance à proximité d'un camp de légionnaires et d'auxiliaires romains[621], et des « villes-sanctuaires »[622] / « agglomérations-sanctuaires »[623] / « complexes cultuels urbanisés »[624], se développant autour de certains centres religieux importants. Ces agglomérations-sanctuaires constituent par ailleurs des types d'occupation bien

[612] Bedon, 1985, p. 83 ; Garmy, 1997, p. 204 ; Bénard *et al.*, 1994, p. 264.
[613] Frézouls, 1984, p. 77 ; Mangin & Jacquet, 1986, p. 18 ; Bénard, 1994, p. 264.
[614] Pelletier, 1982, p. 5 ; Mertens, 1996, p. 261-262 ; Ginouvès *et al.*, 1998, p. 172-173 ; Bedon, 1999, p. 17 ; Bedon, 2001, p. 11 ; Poulter, 2002, p. 388 ; Lafon, Marc & Sartre, 2003, p. 19-20 ; Gros, 2005, p. 156 ; Fichtl, 2005, p. 201 ; Pichon, 2011, p. 263.
[615] Ternes, 1976, p. 18 ; Février & Leveau, 1982, p. 13 ; Mangin, Jacquet & Jacob, 1986, p. 13 ; Ferdière, 1996 ; Cribellier, 1999, p. 12 ; Coquet, 2011, p. 75 ; Leveau, 2012, p. 172 ; Monteil, 2014, p. 50.
[616] Faider-Feytmans, 1953, p. 12 ; Chevallier, 1976b, p. 3 ; Metzler, 1994, p. 249 ; Barruol, 1998, p. 33-34 ; Brulet, 2008a, p. 84 ; Coquet, 2011, p. 75 ; Vilvorder, 2013, p. 31 ; Nouvel *et al.*, 2016, p. 279.
[617] Labre & Bonvalot, 1986, p. 229 ; Brulet, 1986b, p. 88 ; Bertoncello, 2002, p. 41.
[618] Raepsaet & Raepsaet-Charlier, 2011, p. 655.
[619] Rougier, 1976, p. 175 ; Ternes, 1976, p. 25 ; Brulet, 1994, p. 123 ; Massy, 1997, p. 412 ; Vilvorder, 2013, p. 31 ; Nouvel *et al.*, 2016, p. 279.
[620] Leveau, 2016, p. 281.
[621] Berard, 1993 ; Sommer, 2001 ; Wierschowski, 2005, col. 790-791 ; Eaton, 2013, p. 1294.
[622] Dechezlepêtre, 2015, p. 10 ; Scheid, 2015, p. 453.
[623] Mangin & Tasseaux, 1992, p. 465.
[624] Guyard *et al.*, 2015, p. 232.

spécifiques, présentant une organisation spatiale originale et occupant une position bien particulière au sein de la cité[625] ;

- Enfin, l'agglomération romaine se distingue de toute autre occupation par le développement et la multiplication d'activités dépassant les travaux de simple maintenance ou d'autarcie locale. L'artisanat et le commerce y jouent ainsi un rôle majeur et essentiel[626].

Au regard de ces réflexions, une agglomération romaine peut donc bien correspondre à un type d'occupation spécifique qui se distingue des *canabae*, des agglomérations-sanctuaires, des stations routières, des auberges et des hameaux répondant, pour leur part, à leurs propres caractéristiques. Une agglomération romaine est en ce sens :

> « Une communauté humaine organisée, placée sous l'autorité d'un chef-lieu et caractérisée par un bâti plus ou moins dense, établi le plus souvent le long d'une voie de communication importante jouant le rôle de facteur d'attraction et d'agrégation de l'habitat. Cette communauté développe et multiplie en outre des activités économiques relevant, en particulier, des secteurs secondaire et tertiaire (artisanat et commerce). »

La définition proposée ici reste délibérément ouverte pour permettre d'intégrer des morphologies d'agglomérations très variées dont l'habitat et la structuration spatiale reflètent, selon le terroir, une assimilation progressive, importante ou, *a contrario*, très partielle, de coutumes et de techniques de construction romaines. Les éléments relatifs à l'organisation spatiale de ces occupations (rues greffées à la chaussée principale par exemple) et les équipements urbains romains spécifiques (thermes publics, temples…), pourtant et souvent mentionnés par les chercheurs[627], ne sont donc pas repris comme critères fondamentaux définissant ces occupations. Ils ne sont, en réalité, que le reflet du degré d'urbanité du lieu. En se développant de manière spontanée, les agglomérations offrent en effet des paysages contrastés allant d'une physionomie aux infrastructures dites « urbaines » fort peu développées à celle proche de leur ville chef-lieu. Mais, quelle que soit la forme qu'elle prend, une agglomération reste une agglomération. Or, cette perspective est mise à mal par l'emploi dans

[625] SCHEID, 2015, p. 454-455 ; LEVEAU, 2016, p. 281.
[626] ROUGIER, 1976, p. 175 ; TERNES, 1976, p. 25 ; METZLER, 1994, p. 249 ; FERDIÈRE, 2006/2007, p. 10 ; COQUET, 2011, p. 75 ; VILVORDER, 2013, p. 31.
[627] TERNES, 1976, p. 25 ; METZLER, 1994, p. 249 ; VILVORDER, 2013, p. 31.

la littérature d'expressions telles qu'agglomération urbaine[628], semi-urbaine[629] ou rurale[630], débouchant ainsi sur des classements arbitraires de ces occupations, où l'utilisation de notions modernes tout aussi discutées, tels que (petite) ville[631], bourg ou village[632], alimente l'idée que l'agglomération oscille entre deux mondes : l'urbain et le rural. Or, en se basant sur la définition nouvellement formulée des agglomérations, ce clivage urbain/rural n'a plus lieu d'être, ce qui permet d'envisager ces occupations comme les maillons d'un même réseau[633], se distinguant certes l'une de l'autre par un degré de développement différencié qui ne pourra être apprécié que par une approche normalisée de la documentation archéologique, permise par les analyses multicritères sur lesquels nous reviendront par la suite (Chapitre 4).

Qu'il soit entendu dans son sens moderne ou antique, le terme agglomération est assurément « bien commode », mais il nécessite obligatoirement des précisions lorsqu'on l'envisage comme un lieu géographique spécifique. Ce vocable n'est donc pas « parfait », c'est un concept d'attente[634] « qui ne demande qu'à être dépassé et explosé, lorsque la recherche le permettra »[635]. La littérature exposée au point précédent montre bien à quel point ce substantif n'est pas le seul à être employé pour désigner, en sciences historiques, ce type d'occupation romaine. Or, chacune des autres appellations proposées s'avère être autant discutée que le terme agglomération lui-même[636]. Deux écoles se distinguent. La première, privilégiée par les historiens, préfère recourir à des terminologies latines, tandis que la deuxième, favorisée par les archéologues, opte plutôt pour des dénominations contemporaines plus neutres, sous prétexte que l'on ne peut rien tirer, ou pas grand-chose, des textes antiques[637]. Il y a donc autant d'appellations qu'il y a de conceptions et de particularismes nationaux[638].

[628] PICHON, 2012 ; LEVEAU, 2013, p. 11.
[629] MANGIN & TASSAUX, 1992, p. 463 ; LEVEAU, 1993, p. 290 ; LEVEAU, 1994, p. 187 ; VILVORDER, 2007 ; BRULET, 2008a, p. 91.
[630] MANGIN & TASSAUX, 1992, p. 463 ; BÉNARD *et al.*, 1994, p. 242 ; LEVEAU, 1994, p. 189 ; DERU, 2016, p. 43 ; AUVERTIN, 2018, p. 3, note 12 et p. 5.
[631] TODD, 1970 ; RODWELL & ROWLEY, 1975 ; MARTIN, 1977, p. 173 ; VON PETRIKOVITS, 1977 ; WHIGHTMAN, 1985, p. 91 ; BURNHAM, 1986 ; BURNHAM, 1987 ; KÜNOW, 1988, p. 58 ; BURNHAM & WACHER, 1990 ; MANGIN & TASSEAU, 1992, p. 463 ; LEVEAU, 1993, p. 290 ; BÉNARD *et al.*, 1994, p. 242 ; BURNHAM, 1994 ; GAILLOU, 1994 ; LEVEAU, 1994, p. 187 ; MANGIN, 1994, p. 58 ; TASSAUX, 1994, p. 201 ; BROWN, 1995 ; BURNHAM, 1995 ; WACHER, 1995 ; RUST, 2006 ; MONTEIL, 2007, p. 74 ; BRULET, 2008a, p. 91 ; BRÜGGLER, 2010, p. 16
[632] MANGIN & TASSAUX, 1992, p. 463 et p. 465 ; LEVEAU, 1993, p. 291 ; BÉNARD *et al.*, 1994, p. 242 ; LEVEAU, 1994, p. 188 ; BRULET, 2008a, p. 93.
[633] GARMY, 2009, p. 153.
[634] MONTEIL, 2007, p. 74.
[635] BRULET, 2017a, p. 316.
[636] GARMY, 1994, p. 286-287 ; TARPIN, 1999, p. 280.
[637] TARPIN, 2002, p. 1.
[638] BRULET, 2017a.

LES DÉSIGNATIONS LATINES

Longtemps privée d'une définition claire, l'agglomération a, comme nous l'avons précédemment souligné, souvent été appréhendée comme une notion très vague. Cela a donc conduit certains chercheurs à voir dans des occupations ou des structures intermédiaires romaines spécifiques, désignées par les termes latins *canabae*, *castellum*, *castrum*, *forum*, *conciabulum*, *mansio* ou *mutatio*[639], des formes d'agglomération tout à fait envisageables. Or, ces lieux sont loin de répondre à la définition entendue ici. En effet, les *canabae* sont des occupations civiles qui se développent à proximité de camps de légionnaires et d'auxiliaires romains[640]. Les *castella* et les *castra*, mieux connus comme camps militaires de dimensions moins importantes que ceux des légionnaires précédemment cités[641], peuvent également désigner des habitats fortifiés de rang inférieur[642] ou, plus particulièrement, pour les *castella*, renvoyer à des occupations placées en position de dépendance juridique sur le territoire de la cité, dans les provinces romaines d'Afrique du Nord[643]. Le *forum*, quant à lui, n'est pas seulement un lieu de marché[644], mais il désigne aussi, dans le langage courant, un établissement généralement situé dans les zones avancées de la conquête et, dès la fin de la République, « il devient un élément de nom propre d'agglomérations, dont il explicite ainsi l'origine »[645]. La notion latine de *conciliabulum* a été employée par G. C. Picard dans les années 1970 et 1980 pour déterminer des centres de rassemblement dotés d'équipements monumentaux qui lui paraissaient en inadéquation avec leur implantation « rurale »[646]. Cette conception est depuis reconnue comme étant une fiction pour la Gaule, où ces lieux sont toujours cultuels et prennent la suite d'un sanctuaire remontant à l'époque de l'Indépendance ; ce qui explique leur implantation particulière sans rapport avec le schéma administratif et spatial de la cité gallo-romaine[647]. La *mansio* est, par définition, une auberge disposant de commodités pour la nuit[648], mais ce terme désigne en outre un habitat routier comprenant une infrastructure officielle de poste (relais, étables, bureau de contrôle, forge, etc.) dans le cadre du *cursus publicus* remontant à l'administration augustéenne[649]. Les *mutationes* sont eux aussi des relais routiers, mais

[639] BRULET, 2017a, p. 317.
[640] BERARD, 1993 ; SOMMER, 2001 ; WIERSCHOWSKI, 2005, col. 790-791 ; EATON, 2013, p. 1294.
[641] HERZ, 2003, col. 1178 ; LE BOHEC, 2013, p. 153-154.
[642] HERVÉ, 2012, p. 147.
[643] LEVEAU, 1993, p. 280 ; LEVEAU, 1994, p. 181 ; HERZ, 2003, col. 1178 ; LEVEAU, 2012, p. 167.
[644] HÖCKER, 2004, col. 510 ; GOODMAN, 2013, p. 2732.
[645] TARPIN, 1999, p. 137.
[646] PICARD, 1970 [1972], p. 66-67 ; PICARD, 1983, p. 415
[647] DONDIN-PAYRE, 2012, p. 161 ; HARTZ, 2015, p. 136.
[648] PICOT, 2002, p. 453 ; KOLB, 2005, col. 253 ; KOLB, 2013, p. 4264.
[649] CROGIEZ, 1990, p. 391 ; RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 2011, p. 655 ; LEVEAU, 2014a, p. 14.

d'emprise modeste et non pourvus d'hébergement, où étaient entretenus des chevaux frais, réservés uniquement aux courriers publics[650]. Pour le Nord de la Gaule en particulier, *mansio* et *mutatio* semblent toutefois relever d'une fonction technique dans des bâtiments spécifiques sans valeur juridique ou administrative propre, plutôt qu'être réellement des lieux d'une communauté civique[651].

De tous les termes latins répertoriés au sein des travaux et employés dans la désignation de lieux, celui de *vicus* se rapproche sans doute le plus de la notion d'agglomération, envisagée dans sa formulation initiale de réalité polymorphe[652]. Pour justifier l'usage de *vicus* dans ce sens précis, historiens et archéologues s'appuient sur une série de cinq sources écrites latines[653], alors que bien d'autres textes et inscriptions font référence au sujet mais sont la plupart du temps passés sous silence[654]. Les auteurs latins, systématiquement cités au sein de l'analyse historique traditionnelle, sont ainsi Jules César et Varron (tous deux contemporains), Sextus Pompeius Festus (II^e^ siècle après J.-C.), Grégoire de Tours (VI^e^ siècle après J.-C.) et Isidore de Séville (VII^e^ siècle après J.-C.)[655].

Jules César mentionne à de très nombreuses reprises le terme *vicus* dans son *De Bello Gallico*[656]. Cependant, contrairement aux auteurs qui écrivent à sa suite, il n'en donne pas une description précise ni n'en présente leurs spécificités. Tout au plus sait-on que ces « bourgs » des tribus celtes sont subordonnés à des centres plus importants que sont les *oppida*[657]. L'écrivain Varron est lui un peu plus loquace à ce propos. À travers certains passages de deux de ses œuvres, *De re rustica* et *De lingua latina*, on perçoit que la notion de *vicus* peut prendre deux sens distincts, à savoir un village, considéré comme lieu d'approvisionnement possible pour les propriétaires des grandes *villae*, ou un quartier urbain[658].

> […] *Item si ea oppida aut <uici in> uicinia aut etiam diuitum copiosi agri ac uillae, unde non care emere possis quae opus sunt in fundum, quibus quae supersint uenire possint* […]. […] *Si*

[650] PICOT, 2002, p. 493 ; KOLB, 2013, p. 4264 ; COLLEONI, 2016, p. 5.
[651] RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 2011, p. 655.
[652] BRULET, 2017a, p. 317.
[653] F. Favory réalise une lecture très critique des passages de ces auteurs et invite à la prudence dans leur manipulation (FAVORY, 2012, p. [4]-[5]).
[654] Pour plus d'informations à leur sujet, nous renvoyons aux recherches de M. Tarpin qui en a réalisé une liste exhaustive notamment en 2002 (TARPIN, 1993 ; TARPIN, 2002).
[655] BRULET, 2017a, p. 317-318.
[656] Les passages au sein desquels Jules César fait allusion aux *vici* sont trop nombreux pour tous les reproduire ici. Nous renvoyons cependant aux différentes parties précises du texte, notamment répertoriées par R. Chevallier en 1976 (CHEVALLIER, 1976b, p. 3, note 2) : CÉSAR, *De Bello Gallico (La guerre des Gaules)*, I, 5, §2 ; I, 11, §5 ; I, 28, §3 ; II, 7, §3 ; III, 1, §4 ; III, 6, §4 ; III, 29, §3 ; IV, 4, §6 ; IV, 19, §1 ; VI, 43, §2 ; VII, 14, §5 ; VII, 17, §3 ; VIII, 5, §1.
[657] BURNAND, 1994, p. 734-735 ; RORISON, 2001, p. 1 ; BRULET, 2017a, p. 317.
[658] TARPIN, 2002, p. 55 et 89.

enim a fundo longius absunt oppida aut uici, fabros parant quos habeant in uilla, sic ceteros necessarios artifices […].
« […] De même, s'il y a dans le voisinage des bourgs ou des villages ou encore, appartenant à des riches, des fermes ou des champs bien pourvus, où l'on puisse acheter à bon compte ce dont on a besoin pour le domaine, auxquels ce qu'on a de trop puisse être vendu […]. […] Si en effet les bourgs et les villages sont trop loin du domaine, ils [les grands propriétaires] se procurent des ouvriers qu'ils gardent à la ferme, ainsi que les autres spécialistes indispensables […]. »
(Varron, *De re rustica (économie rurale)*, livre I, 16, §3-4).

Quos ad uecturas, item instituendum ut inania primum ducant plaustra et, si possis, per uicum aut oppidum : creber crepitus ac uarietas rerum consuetudine celeberrima ad utilitatem adducit. […].
« Ceux [les bœufs] que l'on destine au trait, il faut pareillement leur apprendre à tirer d'abord des charriots à vide, et, si c'est possible, dans un village ou dans un bourg : les bruits nombreux et la variété des objets, par l'accoutumance de la foule, les amène à pouvoir servir utilement. […]. »
(VARRON, *De re rustica (économie rurale)*, livre I, 20, §3).

In oppido vici a via, quod ex utraque parte viae sunt aedificia. […].
« Vicus (quartier d'une ville) vient de via (rue), parce que les deux côtés d'une rue sont bordés d'édifices. […]. »
(VARRON, *De lingua latina (De la langue latine)*, livre V, 145).

Deux siècles plus tard, le grammairien Sextus Pompeius Festus s'attèle à écrire *De Significatione Verborum*, une sorte de dictionnaire. Festus y donne trois sens à *vicus*, ceux de village et de quartier urbain, tous deux déjà avancés par Varron, auxquels est ajoutée une troisième définition qui présente ce terme comme étant un bâtiment privé, muni d'une entrée individuelle et considéré comme une maison de rapport[659].

***Vici** appellari incipiunt ex agris, qui ibi villas non habent, ut Marsi aut Peligni, sed ex vicis partim habent remp. et jus dicitur, partim nihil eorum et tamen ibi nundinae aguntur negotii gerendi causa, et magistri vici, item magistri paci quotannis fiunt ; altero, quum id genus aedificiorum definitur, quae continentia sunt his opidis, quae itineribus regionibusque distributa inter se distant, nominibusque dissimilibus discriminis causa sunt dispartita ; tertio, quum id genus aedificiorum definitur, quae in oppido prive, id est, in suo quisque loco proprio ita aedificat, ut in eo aedificio pervium sit, quo itinere habitatores ad suam quisque habitationem habeat accessum : qui non dicuntur vicani sicut ii, qui aut in oppidi vicis, aut hi, qui in agris sunt, vicani appellantur.*

[659] CHEVALLIER, 1976b, p. 2 ; TARPIN, 2002, p. 53-56 et p. 88-89 ; LETTA, 2005 ; RORISON, 2001, p. 1 ; BRULET, 2017a, p. 317.

« **Vici**. On commence à donner le nom de bourgs à des localités de la campagne, et qu'habitent des hommes qui n'y ont point de domaines, comme les Marses et les Pélignes, mais qui ont, du sein de ces bourgs, une sorte d'état où se rend aussi la justice ; ou bien encore ils n'ont rien de ces droits, et pourtant il s'y tient des marchés pour faire des affaires ; et chaque année l'on y nomme des maîtres du bourg ou des maîtres du canton. Dans un second sens, le mot *vicus* désigne les constructions qui se trouvent contiguës dans les villes, et qui sont séparées entre elles et distribuées par rues et par quartiers, et sont désignées par des noms différents, afin de pouvoir être distinguées les unes des autres. Dans un troisième sens, le mot *vicus* s'applique à cette sorte de construction qu'une personne fait dans une ville pour son propre compte privé, c'est-à-dire sur son propre fonds, de telle façon que, dans cette construction, il y avait un passage, un chemin qui donne à chacun des habitants un accès à son habitation ; ces habitants ne sont pas appelés *vicani*, comme l'on appelle *vicani* ceux qui vivent dans les quartiers de la ville ou dans les localités rurales. »

(FESTUS, *De Significatione Verborum (De la signification des mots)*, livre XIX)

Plus tardivement encore, au Haut Moyen-Âge, l'évêque Grégoire de Tours aborde le sujet au sein de son œuvre, l'*Histoire des Francs*[660], mais il associe au terme *vicus* ceux de *castellum* et de *castrum*[661]. Selon sa vision, le *vicus* concernerait un habitat ouvert pourvu d'une *ecclesia* (ou lieu religieux chrétien), tandis que les deux autres désigneraient des occupations fortifiées[662]. Dans tous les cas, ces termes se rapportent à des établissements de rang inférieur et montrent qu'il y a une forme de continuité avec la situation dans l'Antiquité[663]. Enfin, Isidore de Séville, revient sur le terme *vicus* un siècle plus tard et l'aligne, quant à lui, avec *castellum* et *pagus* au sein de son œuvre, les *Etymologae*. Il les décrit ainsi comme des communautés toutes subordonnées à « de cités plus grandes »[664]. Le *vicus* est, en particulier, une petite occupation formée de maisons et aménagée de rues, mais totalement dépourvue de mur de fortification[665].

Vici et castella et pagi hi sunt qui nulla dignitate ciuitatis ornantur, sed uulgari hominum conuentu incoluntur, et propter paruitatem sui maioribus ciuitatibus attribuuntur. Vicus autem dictus ab ipsis tantum habitationibus, uel quod uias habeat tantum sine muris. Est autem sine munitione murorum ; licet et uici dicantur ipsae habitationes uris. Dictus autem uicus eo quod sit uice ciuitatis, uel quod uias habeat tantum sine muris.

[660] GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum (Histoire des Francs)*, de R. Latouche, Paris, les Belles Lettres (Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge), 1996.
[661] C. Hervé a dénombré dans l'ouvrage de Grégoire de Tours 1131 mentions de ces trois termes latins. Les passages concernés ne seront donc pas reproduits ici (HERVÉ, 2012, p. 145, note 3).
[662] HERVÉ, 2012, p. 150.
[663] HERVÉ, 2012, p. 145 ; BRULET, 2017a, p. 317.
[664] RORISON, 2001, p. 1.
[665] CHEVALLIER, 1976b, p. 2 ; LEVEAU, 2002, p. 10 ; BRULET, 2017a, p. 317-318.

> « Les *uici*, les *castella* et les *pagi* sont ceux qui ne sont pas distingués par la dignité de la cité, mais dont les habitants ne sont qu'un rassemblement populaire, et qui, à cause de leur petitesse sont mis sous la dépendance de cités plus grandes. Le *uicus* est ainsi appelé parce qu'il a seulement des habitations, ou bien parce qu'il n'a que des voies, sans murs. Il est dépourvu de murs de fortification ; il est vrai que l'on appelle aussi *uici* les habitants même de la ville. Le nom de *uicus* vient soir du fait qu'il tient une place d'une cité, soit qu'il n'a pas des voies, sans murs. »
> (ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologae (Les Étymologies)*, XV, 2, §11-12)

Le terme *vicus* recouvre peut-être de multiples sens chez ces auteurs anciens, mais pour les chercheurs contemporains des caractéristiques majeures peuvent être mises en avant, donnant à ce mot le sens d'un habitat groupé et ouvert, subordonné à un chef-lieu et pouvant parfois faire preuve d'un certain degré d'autonomie[666]. Ce terme latin peut donc convenir à des réalités fort diverses qui ne sont ni des villes ni des *villae* non plus. Usité dès le début du XX^e^ siècle dans la désignation de ces occupations intermédiaires à l'époque très mal appréhendées[667], ce terme n'acquiert ses lettres de noblesse qu'au lendemain du colloque de Tours, tenu en 1975 et intitulé pour l'occasion *Vicus gallo-romain*[668]. Son usage est toutefois remis en question par un passage de l'*Édit* d'Ulpien, juriste romain du III^e^ siècle après J.- C. et cité dans le *Corpus du droit civil* de Justinien[669] :

> *Ulpianus lib. 61 ad Edictum. Qui ex vico ortus est, eam patriam intelligitur habere, cui reipublicae vicus ille respondet*.
> « *Ulpien au liv. 61 sur l'Édit*. Celui qui est né dans un village qui dépend d'une ville, est censé y avoir son domicile, comme s'il était dans la ville même. »
> (JUSTINIEN, *Corpus iuris civilis (Corpus de droit civil)*. *Digestorum seu Pandectarum (Digeste ou Pandectes)*, L, 1, §30).

Le *vicus* serait ainsi un titre accordé à certaines communautés comme une sorte de distinction honorifique, mais non comme un statut[670]. Nombre d'archéologues invitent dès lors à ne faire utilisation de ce terme pour un lieu donné que si une source écrite en apporte la preuve de son attestation[671]. Malgré cette recommandation, d'autres continuent à l'utiliser en

[666] CHEVALLIER, 1976b, p. 3 ; WIGHTMAN, 1976, p. 59-64 ; RORISON, 2001, p. 1.
[667] Voir entre autres : CUMONT, 1914, p. 81-82 (ou p. 9-10) ; GRENIER, 1934, p. 695-725 ; BREUER, 1944, p. 63-75.
[668] Voir entre autres : CHEVALLIER, 1976a ; LEVEAU, 1994, p. 182 ; TASSAUX, 1994, p. 202 ; LEVEAU, 2002, p. 5.
[669] BRULET, 2017a, p. 316.
[670] DONDIN-PAYRE, 2007, p. 402.
[671] JOHNSON, 1975, p. 79 ; TERNES, 1976, p. 18 ; ROUGIER, 1976, p. 174 ; WIGHTMAN, 1976, p. 60 ; MAGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 18 ; PETIT & MANGIN, 1994a, p. 10 ; BERTRANDY, CHEVRIER & SERRALONGUE, 1999, p. 70 ; POULTER, 2002,

l'envisageant comme un concept archéologique préalablement bien défini[672] alors que d'autres encore, comme P. Leveau, en préconise même son retour en grâce dans la désignation des formes d'habitat groupé afin de mieux pouvoir les comparer et les confronter aux *villae*[673].

LES TERMES ET LES EXPRESSIONS EMPRUNTÉS À LA TERMINOLOGIE MODERNE

Les termes et les expressions empruntés au lexique des sciences humaines et spatiales reflètent tout autant la persévérance des chercheurs à trouver la notion la plus adéquate pour nommer ces occupations romaines. Chacun de ces mots exprime un aspect de la problématique, variant en fonction d'une vision très urbaine ou économique du sujet ou voulant en souligner son caractère polymorphe[674].

Ainsi, les archéologues anglais et allemands, précurseurs dans le développement de la recherche relative aux agglomérations[675], sont parmi les premiers à se détacher de la nomenclature latine. Face à des occupations dont le paysage comporte bien souvent les éléments d'une certaine *urbanitas* (structuration régulière et équipements publics), le terme géographique de « ville » est, pour eux, celui qui semble le plus évident[676]. Or, ces « villes » ne sont pas des lieux de pouvoir, ces « vraies » villes dans le sens antique du terme, c'est pourquoi à ce substantif est généralement ajouté un qualificatif qui permet de percevoir la dépendance juridique de ces occupations à leur chef-lieu. La littérature anglo-saxonne, allemande et même francophone regorge ainsi d'expressions telles que *small town*[677], *little town*[678], *Kleinstädte*[679], *Quasi-Städte*[680], « petite ville »[681] ou encore « ville secondaire »[682]. Ces déclinaisons du sujet sont cependant très discutables dans le strict cadre juridique du monde romain et renvoient, en outre, à une vision faussée de la réalité où toutes les agglomérations présenteraient un degré d'urbanisation très avancé, ce qui n'est évidemment pas le cas.

---

p. 398 ; DONDIN-PAYRE, 2007, p. 402 ; RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 2011, p. 650 ; FAVORY, 2012, p. 42 ; TARPIN, 2012, p. 180.

672 WIGHTMAN, 1976, p. 60 ; LEDAY, 1980, p. 203-204 ; RORISON, 2001, p. 3 ; BRULET, 2006, p. 32 ; MARTENS & MAGERMAN, 2008 ; DEGRYSE & BIESBROUCK, 2013 ; LEVEAU, 2013, p. 11.

673 LEVEAU, 2002.

674 BRULET, 2017a, p. 316.

675 PETIT & MANGIN, 1994a, p. 7.

676 BRULET, 2017a, p. 318.

677 TODD, 1970 ; RODWELL & ROWLEY, 1975 ; WHIGHTMAN, 1985, p. 91 ; BURNHAM, 1986 ; BURNHAM, 1987 ; BURNHAM & WACHER, 1990 ; BROWN, 1995 ; BURNHAM, 1995 ; WACHER, 1995 ; RUST, 2006.

678 BRÜGGLER, 2010, p. 16.

679 VON PETRIKOVITS, 1977.

680 KÜNOW, 1988, p. 58.

681 MARTIN, 1977, p. 173 ; MANGIN & TASSEAU, 1992, p. 463 ; BURNHAM, 1994.

682 GOUDINEAU, FÉVRIER & FIXOT, 1980, p. 101 et 103 ; MONTEIL, 2007, p. 74.

D'autres chercheurs abordent la problématique sous un angle plus économique et puisent dans le vocabulaire des sciences sociales les notions nécessaires à la dénomination des occupations envisagées ici. Les travaux du géographe W. Christaller[683] et de l'économiste A. Lösch[684] inspirent particulièrement les archéologues qui adaptent leur théorie des « lieux centraux »[685] aux agglomérations romaines. Ces dernières, tout comme leur chef-lieu, sont désormais assimilées à des centres économiques d'importances différentes proposant à leur population et à leur territoire environnant une série de biens et de services. Dans cette optique, ces occupations sont désignées par *Zentrale Orte*[686], *Oberzentren*[687], *centrale plaatsen*[688] ou, plus particulièrement encore, « centres secondaires »[689], *secondary centres*[690]*, rural centres*[691]*, kleine Orten*[692], *piccoli centri*[693] ou *centri minori*[694].

Les notions modernes de « ville » ou de « centre » ne satisfont bien évidemment pas tout le monde. La recherche avançant, les archéologues se confrontent à des réalités contrastées dont il faut désormais tenir compte selon eux. C'est ainsi que le terme « agglomération », au sens plus neutre et soulignant ce caractère polymorphe constaté, entre dans le vocabulaire des archéologues francophones. On lui adjoint cependant le qualificatif de « secondaire », pour introduire l'idée de dépendance par rapport à un pôle principal, c'est-à-dire le chef-lieu[695]. L'expression « agglomération secondaire » et son pendant italien *insediamenti minori*[696] satisfont la communauté scientifique pendant de nombreuses années[697], avant que des voix s'élèvent progressivement sur l'emploi du qualificatif « secondaire »[698]. Il ne pose *a priori* pas de problème dans le cadre d'une relation subordonnée au chef-lieu, mais son usage introduit en revanche pour certains, dont M. Dondin-Payre, l'existence d'une hiérarchie entre les localités

[683] CHRISTALLER, 1966 (traduction de l'édition originale de 1933).
[684] LÖSCH, 1967 (3e édition de la traduction anglaise datée de 1940).
[685] Cette théorie explique, au sein d'un même territoire, la taille et le nombre des centres urbains ainsi que leur distance les uns par rapport aux autres (PUMAIN, 2004, p. 2).
[686] KÜNOW, 1988.
[687] SOMMER, 1994.
[688] DE CLERCQ, 2009, p. 252-253.
[689] GOUDINEAU, 1980, p. 358, 374 et 380 ; GOUDINEAU, FÉVRIER & FIXOT, 1980, p. 107.
[690] WILLEMS, 1984, p. 107-112 (vicus, pagus) ; KING, 1995.
[691] HIDDINK, 1991, p. 204-205.
[692] VON PETRIKOVITS, 1977, p. 103 et 116.
[693] D'ANDRIA, 1979, p. 314 ; COARELLI, 1985, p. 364.
[694] MANCONI, TOMEI & VERZAR, 1981, p. 373.
[695] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 18 ; MANGIN, 1995, p. 302 ; FREYSSINET, 2007, p. 137 ; MONTEIL, 2007, p. 74 ; FAVORY, 2012, p. [2] ; LEVEAU, 2012, p. 169.
[696] SANTORO, 1999.
[697] FERDIÈRE, 1996, p. 195-196 ; MASSY, 1997, p. 12 ; TARPIN, 1999, p. 279 ; LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 140, note 1.
[698] GANDINI, 2006, p. 123 ; TARPIN, 2009, p. 137 ; TARPIN, 2012, p. 180 ; BRULET, 2017a, p. 316.

du territoire qui pourrait se traduire par l'idée d'un meilleur statut pour certaines d'entre elles[699]. C'est la raison pour laquelle, depuis ces dernières années, la plupart des archéologues trouvent désormais suffisant de parler d'agglomération[700].

Déclinaison du fait urbain en fonction de différentes perspectives

Si la ville romaine est l'élément de base indiscuté du phénomène urbain de l'époque, tous les chercheurs n'ont pas un avis aussi tranché concernant les agglomérations et certains les envisagent plutôt comme des formes de l'habitat rural ou, du moins, une partie d'entre elles. Comme nous l'avons souligné précédemment, le caractère imprécis que ces dernières occupations gardent toujours au sein de la littérature ne facilite pas des avis communs sur la question. À cette difficulté, s'ajoutent les différentes perspectives que les archéologues attribuent à l'adjectif « urbain ». En soumettant la définition nouvellement formulée pour les agglomérations à ces divers points de vue, peut-on espérer aboutir au final à une notion de fait urbain satisfaisante sur laquelle pouvoir développer nos propos ?

LE FAIT URBAIN LIE A LA NOTION DE VILLE

Le qualificatif urbain est ici entendu dans sa définition stricte, c'est-à-dire, ce qui est de la ville, ou des villes, par opposition à tout ce qui concerne le domaine rural[701], les campagnes[702]. L'adjectif urbain et la notion de ville sont donc étroitement corrélés. Si l'on transpose cette concordance dans le cadre juridique romain, comme le fait X. Deru, le fait urbain se limite rigoureusement aux seuls centres politiques importants, que sont les colonies, les municipes et les chefs-lieux, reléguant automatiquement les agglomérations au domaine rural[703]. Or, pour certains chercheurs comme P. Leveau, « il n'est pas nécessaire qu'une agglomération ait les institutions juridiques romaines pour qu'elle soit une ville. Le débat sur la réussite urbaine de Rome en Gaule perd une grande partie de son intérêt si l'on ne précise pas à quel type de ville on se réfère »[704]. Pour appréhender le fait urbain dans sa globalité, et plus précisément dans le cadre des provinces gauloises, P. Leveau préconise donc d'opter pour

[699] DONDIN-PAYRE, 2007, p. 402 ; DONDIN-PAYRE, 2012, p. 161
[700] LEVEAU, 2002, p. 9 ; PELLECUER, 2005 ; DONDIN-PAYRE, 2007, p. 402 ; BRULET, 2008a, p. 83 ; DONDIN-PAYRE, 2012, p. 153 ; LEVEAU, 2012, p. 171-172 ; BARET, 2013, p. 31 ; BARET, 2016 ; BRULET, 2017a, p. 320 et 330 ; BRULET, 2017b, p. 126-127.
[701] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 452 ; *Le grand Robert*, 1996, p. 597 ; MERLIN & CHOAY, 2010, p. 795.
[702] *Le grand Robert*, 1996, p. 510.
[703] DERU, 2016, p. 43.
[704] LEVEAU, 1983, p. 929.

une notion plus large de la ville répondant à la définition donnée en géographie humaine, c'est-à-dire un lieu géographique, caractérisé par une densité tant humaine que bâtie et par une diversité des activités, le tout évoluant au sein d'une structuration spatiale pouvant être complexe (Chapitre 2). Une agglomération peut donc se révéler être une ville tout autant que son chef-lieu si elle répond à ces derniers critères. De cette réflexion, naît le concept de « ville agglomération » sur lequel de nombreux chercheurs élaborent leurs réflexions pour justifier l'appartenance de ce type d'occupation au fait urbain[705]. Mais, entendre l'agglomération uniquement dans ce sens, c'est ne tenir compte que des formes les plus urbanisées en ignorant totalement les physionomies les plus modestes, alors que ces dernières sont tout autant des agglomérations[706]. Pour certains archéologues, comme P. Leveau ou F. Favory, il est donc nécessaire de ne pas concevoir le sujet comme des occupations purement urbaines, mais d'accepter qu'elles puissent également relever d'une autre nature et correspondre à des formes de l'habitat rural tel le village ou, à un autre niveau, le bourg qui assure la transition entre le complexe villageois et le complexe urbain[707]. Nombre de classements typologiques proposés pour les agglomérations suivent ainsi cette logique[708], mais ne font dès lors qu'entretenir l'idée que sous le vocable « agglomération » s'amassent des sites hétéroclites, de natures tout aussi variées, alternant entre l'urbain et le rural.

Le fait urbain lié aux notions d'urbanité et d'urbanisme

Face à une société romaine où l'usage de la notion de ville reste envers et contre tout très réglementée[709], certains archéologues ne vont pas opter pour une définition stricte du qualificatif urbain pour juger la nature d'un site donné, mais privilégier, au contraire, une approche plus ouverte en abordant la question sous l'angle de l'urbanité, c'est-à-dire en se basant sur le caractère de ce qui est urbain à l'époque romaine[710]. Afin de définir au mieux ce caractère urbain, les chercheurs se tournent vers les caractéristiques qui font d'un lieu une ville romaine en observant des éléments aussi divers que la topographie, la démographie… que des

[705] Todd, 1970 ; Desbordes, 1974, p. 98 ; Wankenne, 1976, p. 33 ; Martin, 1977, p. 175 ; Goudineau, Février & Fixot, 1980, p. 101-109 ; Frézouls, 1984, p. 77-78 ; Mangin, 1985, p. 113 ; Burnham, 1986 ; Burnham, 1987 ; Burnham & Wacher, 1990 ; Burnham, 1994 ; Tassaux, 1994, p. 201 ; Brown, 1995 ; Burnham, 1995 ; Gechter, 1995 ; King, 1995, p. 189-190 ; Wacher, 1995 ; Le Roux, 1998, p. 197 ; Bedon, 2001, p. 11-12 ; Rust, 2006 ; Garmy, 2009 ; Pichon, 2011, p. 264 ; Garmy, 2012b.
[706] Favory, 2012, p. 5, § 9.
[707] Leveau, 1983, p. 928-931 ; Favory, 2012, p. 6, § 20.
[708] Voir entre autres : Mangin & Tassaux, 1992, p. 463 et p. 465 ; Bénard *et al.*, 1994, p. 242 ; Leveau, 1994, p. 187-190 ; Massy, 1994, p. 103-104 ; Brulet, 2008a, p. 91 et p. 93 ; Auvertin, 2018, p. 5.
[709] Jacques & Scheid, 1990, p. 248 ; Beaujard & Prévot, 2004, p. 17.
[710] Kolb, 1984 ; Pichon, 2011, p. 264.

composantes relatives à son organisation, c'est-à-dire de son urbanisme, et qui se résument par un espace habité régulièrement structuré comportant certains équipements indispensables à la pratique du mode de vie romain tels des lieux de réunion, des temples, des édifices civils à usage communautaire (curie, basilique, thermes publics, monuments de spectacles…) ainsi que des bâtiments artisanaux et commerciaux[711]. H. Galinié nomme ces éléments les marqueurs urbains qui offrent plus que d'autres la possibilité « d'approcher, d'apprécier, d'estimer à défaut de mesurer le caractère urbain d'un établissement humain qui atteint un seuil de complexité »[712]. Selon ces chercheurs, si les agglomérations ne répondent pas à tous les critères du mode de vie urbaine, elles remplissent assez de ces conditions pour répondre au qualificatif urbain[713]. Mais, en se basant uniquement sur ces repères urbanistiques, la recherche ne fait encore qu'aborder partiellement la problématique des agglomérations en focalisant l'attention sur les formes les plus urbanisées d'entre elles, laissant en suspens la question de l'appartenance au fait urbain des habitats les plus modestes.

LE FAIT URBAIN LIÉ À LA NOTION D'URBANISATION

Envisager le fait urbain en fonction de la notion d'urbanisation est sans doute le meilleur moyen d'appréhender ce phénomène économique et social dans sa globalité, tout en respectant la réalité juridique romaine. Par définition, l'urbanisation est le fait de prendre un caractère urbain[714] et désigne, plus particulièrement, le processus de concentration de la population et des activités au sein d'une occupation urbaine ou à caractère urbain[715]. Suivant cette notion, l'octroi du caractère urbain d'un site se fait donc essentiellement en fonction de critères socio-économiques et non pas sur un statut juridique quelconque ou sur la nécessité d'être une ville, voire encore sur l'obligation de répondre à des critères urbanistiques précis. Pour les archéologues appuyant leurs réflexions sur cette perspective, une occupation romaine, qu'elle soit une ville proprement dite ou une agglomération, est avant tout urbaine à partir du moment où elle constitue un lieu dans lequel une population se regroupe et développe un mode de vie différent de celui des campagnes, en fournissant, en plus de travaux agricoles éventuels, des services plus spécialisés, fruits des activités de type secondaire ou tertiaire (artisanat, commerce

[711] PELLETIER, 1982, p. 5 ; FRÉZOULS, 1984, p. 77-78 ; PAUNIER, 1994, p. 283-284 ; GINOUVÈS *et al.*, 1998, p. 173 ; PICHON, 2011, p. 263.
[712] GALINIÉ, 2009, p. 201.
[713] Voir entre autres : DRINKWATER, 1985, p. 55 ; MERTENS, 1985, p. 263 ; GROS, 1998, p. 20-21 ; RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 2011, p. 633 ; PICHON, 2012.
[714] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 452 ; *Le grand Robert*, 1996, p. 597.
[715] LÉVY & LUSSAULT, 2003, p. 961 ; CLAVAL, 2010, p. 796.

et services)[716]. Caractériser le fait urbain en fonction la notion d'urbanisation permet donc de respecter le statut propre à chaque occupation concernée, les villes d'une part, les agglomérations de l'autre, et, pour ces dernières en particulier, d'intégrer au sein du phénomène toutes les morphologies possibles, de la plus modeste à la plus urbanisée. Dans cette perspective, l'agglomération peut être envisagée comme un type d'occupation bien particulier répondant certes à de multiples visages mais à une seule nature : celle de l'urbain.

Au sein des provinces gauloises, le fait urbain prend au final la forme d'un réseau composé de villes, c'est-à-dire de centres politiques et administratifs, et d'agglomérations polymorphes[717] qui, plus qu'habiller le réseau routier, vont participer au projet économique romain reposant sur la production et la redistribution de biens[718]. Pour la région septentrionale en particulier, les villes étant en nombre très limité, les agglomérations vont occuper les vastes espaces laissés entre les chefs-lieux de cité et principalement constituer les mailles de ce réseau urbain dont les ouvertures seront dès lors plus ou moins petites[719]. Si les agglomérations relèvent bien de la même nature que leur chef-lieu, elles restent cependant sous leur autorité et ne revêtent pas la même importance. Or, loin de les envisager comme des éléments coincés dans un système dichotomique où se répartissent d'un côté les villes et, de l'autre, les campagnes[720], il faut désormais les considérer comme des structures économiques urbaines intermédiaires, étant complémentaires d'une part de la *villa* en assurant la transformation des produits issus de ses exploitations[721] et d'autre part des alternatives au nombre limité de villes en assurant une grande partie de la distribution et de la diffusion des produits manufacturés[722].

[716] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 18 ; MANGIN, 1996, p. 9 ; BUCHSENSCHUTZ, 2000, p. 61 ; LAFON, MARC & SARTRE *al.*, 2003, p. 147 et 149 ; ANCEL, 2012, p. 23.
[717] BARET, 2016, p. 170.
[718] BRULET, 2017a, p. 316.
[719] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 18 ; AUPERT, FINCKER & TASSAUX, 1998, p. 68 ; GROS, 1998, p. 20-21 ; PICHON, 2011, p. 286 ; BARET, 2016, p. 170 ; BRULET, 2017a, p. 316.
[720] LABRE & BONVALOT, 1986, p. 239 ; BRULET, 2008a, p. 83 ; TARPIN, 2009, p. 136.
[721] LABRE & BONVALOT, 1986, p. 239.
[722] BRULET, 2017a, p. 316.

2.3. La question relative au concept intellectuel de « romanisation »

2.3.1. Retour sur la définition

La « romanisation » est un concept intellectuel qui remonte à la première moitié du XIX[e] siècle[723], à une époque où le verbe « romaniser », jusque-là entendu comme « transformer en roman (romancer) ou suivre les dogmes de l'Église catholique romaine »[724] prend, en 1833, un nouveau sens, celui de « donner, imposer les mœurs romaines, la langue latine (aux peuples vaincus) »[725]. De ce verbe nouvellement formulé, est ainsi construit le substantif « romanisation » qui en signifie l'action[726].

Le terme » romanisation » entre dans le langage des historiens, puis dans celui des archéologues qui l'emploient pour désigner, dans un sens très large, la diffusion de la civilisation romano-italienne, de sa langue et de sa culture, au sein des territoires conquis qui forment son empire[727]. La notion est progressivement conceptualisée, renvoyant à un processus tantôt perçu comme un transfert linéaire total (assimilation[728]) ou partiel (intégration[729]) des traits structurels et culturels romains, tantôt comme la fusion des cultures romaine et indigène (acculturation[730])[731]. Quelques exemples tirés de la littérature existante permettent d'illustrer toutes les nuances apportées au propos :

> « […] cette adoption d'une civilisation étrangère au détriment de la culture indigène traditionnelle n'a été rendue possible que par un changement radical dans la mentalité des habitants de la Gaule septentrionale. »
> (DE LAET, 1966, p. 953)

[723] LE ROUX, 2004, p. 287.
[724] *Le Grand Robert*, 1996, p. 452.
[725] *Le Grand Robert*, 1996, p. 452.
[726] *Petit Larousse illustré*, 1990, p. 855.
[727] WOOLF, 2008, col. 663.
[728] Entendue comme l'action de transformer, de convertir en sa propre substance (*Le Grand Robert*, 1996, p. 614).
[729] Entendue comme l'établissement d'une interdépendance plus étroite entre les partie d'une société (*Le Grand Robert*, 1996, p. 654-655).
[730] Entendue comme l'adaptation d'un individu à une culture étrangère avec laquelle il est en contact, ou à un nouveau milieu socio-culturel dans lequel il se trouve transplanté (*Le Grand Robert*, 1996, p. 74).
[731] R. Brulet a très bien résumé les trois nuances du concept en illustrant son propos par l'exemple des sociétés gauloises établies dans le Nord de la Gaule. Lorsque que la romanisation se confond avec l'action de civiliser, l'objectif premier vise l'assimilation des peuples conquis, ce qui suppose une perte totale d'identité de ces derniers. Lorsque la romanisation devient synonyme d'un concept basé sur l'intégration, il correspond au contraire à une situation de maintien de l'identité culturelle des peuples conquis, dans un environnement qui affiche cependant leur obédience aux valeurs de la culture dominante. Enfin, quand la romanisation renvoie au concept d'acculturation, il suppose que le contact étroit et permanent de deux cultures d'origine différente favorise leur fusion et débouche sur un produit de synthèse original (BRULET, 2008a, p. 15).

> « […] the process by which the inhabitants come to be and to think of themselves as Romans. »
> (HARRIS, 1971, p. 147)

> « Pour les historiens, la romanisation consiste en un processus complexe regroupant à la fois des transformations structurelles (politiques, administratives) et leurs effets sur la culture indigène. »
> (FEUGÈRE *et al.*, 1998, p. 300)

> « […] utilisé pour rendre compte de la soumission d'une société et d'un territoire conquis aux formes d'organisation voulues par Rome […]. »
> (LE ROUX, 2004, p. 287)

> « Le terme « romanisation » est traditionnellement utilisé pour rendre compte de façon globale des transformations connues par les peuples conquis par Rome. […] la « romanisation n'est pas un processus qui a pour objectif de fusionner les identités pour les fondre dans un seul modèle uniforme. »
> (DE CLERCQ, 2010, p. 214 et p. 216)

> « […] désigne le processus d'acculturation par lequel une civilisation intégrée à l'Empire adopte la langue et la culture romaine. »
> (BARRIER, 2014, p. 22)

Ces diverses conceptions du sujet ne peuvent se comprendre que dans une mise en perspective plus globale car chacune est, en effet, influencée par le cadre contemporain dans lequel elle est énoncée[732]. Le point suivant est ainsi consacré à l'historiographie, mais il n'a pour but que de procurer les grands jalons historiques de la question rendant compte de son évolution sémantique et non de s'engager dans un débat conceptuel. Cet exercice est appelé au final à permettre de positionner le travail au sein de ces approches variées.

2.3.2. Un concept intellectuel sujet à débat

Pendant longtemps, la romanisation est un concept intellectuel implicite, formulé selon une lecture de l'histoire voyant en la domination de l'Empire la marque d'une intégration programmée, complète et cohérente des peuples conquis à la civilisation romaine[733]. La donne change quand l'archéologie soumet cette conception aux réalités matérielles qu'elle exhume et se heurte à des indices contradictoires, n'illustrant aucunement cette assimilation complète

[732] LE ROUX, 2004, p. 296 ; BRULET, 2008a, p. 15.
[733] LE ROUX, 2004, p. 287.

suggérée. La romanisation va dès lors être considérée sous d'autres angles, être nuancée, le terme va même être envisagé avec plus de circonspection, voire rejeté, avant d'être réhabilité.

Première période (fin XIX^e^-début du XX^e^ siècle) : l'expression de la domination de Rome

T. Mommsen et F. Haverfield sont deux historiens, l'un allemand, l'autre anglais, à qui l'on doit, dès le XIX^e^ siècle, le succès du concept de romanisation[734]. Lorsque T. Mommsen écrit son livre, entre 1854 et 1886, *Römische Geschichte*[735], il appuie ses réflexions sur l'observation d'un abondant matériel romain retrouvé au sein des régions occidentales, entendu à l'époque comme appartenant à l'arrivant, et sur de nombreuses études numismatiques, épigraphiques et quelques découvertes archéologiques allant également dans le sens d'une culture importée[736]. L'historien allemand pense donc avoir suffisamment d'éléments pour constater de l'ampleur de l'adoption de tous les aspects de la civilisation romaine par les locaux et déduire, de ce fait, de la supériorité de l'Empire sur les territoires conquis[737]. Il désigne ce processus par le terme *Romanisierung*. Ce substantif trouve vite écho au sein de l'école anglaise par l'intermédiaire de F. Haverfield qui le traduit par *romanization* et qui n'hésite pas à l'employer dans le titre de son ouvrage paru en 1905[738]. Sous sa plume, le concept désigne la manière dont les provinces entrent dans la civilisation en abandonnant leur propre modèle culturel, - langue, art, religion, mode de vie urbaine, culture matérielle -, pour le remplacer par celui de Rome. Selon les régions toutefois, ce processus peut être appelé à être favorisé ou retardé. Par leurs réflexions, les deux historiens ouvrent la voie à une conception de la romanisation entendue comme une assimilation des territoires conquis d'où résulte un nouveau monde nécessairement plus agréable à vivre que le précédent grâce à la civilisation du vainqueur et de ses valeurs[739]. Cette vision romano-centrique et ordonnée de l'évolution en séduit plus d'un[740], aidée par un cadre colonial et nationaliste européen marquant cette époque et par une conception des cultures humaines évaluées sur une échelle linéaire allant de « primitives » à « civilisées »[741].

[734] LE ROUX, 2004, p. 287.
[735] MOMMSEN, 1931-1933.
[736] FREEMAN, 1997, p. 31.
[737] ROTHE, 2013, p. 5876.
[738] HAVERFIELD, 1915.
[739] LE ROUX, 2004, p. 290.
[740] JULIAN, 1920-1926 ; ROSTOVTZEFF, 1926.
[741] BRULET, 2008a, p. 15 ; LE ROUX, 2004, p. 296 ; ROTHE, 2013, p. 5876.

Le concept intellectuel de romanisation proposé par T. Mommsen et F. Haverfield ne change que très peu jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. On note toutefois la publication de quelques travaux qui apportent certaines nuances à l'idée jusque-là véhiculée d'un prosélytisme culturel[742]. R. G. Collingwood, par exemple, introduit la notion de fusion et l'idée d'une civilisation mixte romano-britannique dans un premier ouvrage, *Roman Britain*, qu'il édite en 1932[743], puis d'un second, *Roman Britain and the English Settlements*, qu'il co-écrit avec J. N. L. Myres cinq ans plus tard[744]. Cette fusion n'est cependant pas réalisée de manière homogène et ne touche en réalité que les élites et les grands centres urbains, laissant les villages et les classes sociales les plus pauvres à un monde indigène qui semble encore subsister. En exposant cette théorie, l'historien anglais revisite pour la première fois la conception de la romanisation, perçue non plus ici comme un processus d'assimilation pure, mais bien comme une acculturation, mêlant assimilation et intégration[745]. Le contexte martial et nationaliste qui secoue l'Europe de l'entre-deux-guerres impacte également la vision des contemporains sur la question comme en témoigne l'ouvrage *The Roman Revolution* de R. Syme, paru en 1939, servant de moyen de propagande contre les dictateurs de l'époque[746]. R. Syme voit ainsi dans la romanisation le simple résultat du despotisme d'Auguste qui ne fait qu'annihiler les populations conquises.

Deuxième période (1970-1998) : l'attention portée aux territoires conquis

La décolonisation européenne des années 1950 et 1960 conduit les chercheurs à réévaluer les raisons profondes se cachant derrière les entreprises impérialistes. Ce mouvement de réflexions amène naturellement les historiens à revisiter profondément le concept de romanisation envisagé depuis le siècle dernier comme un processus salvateur et civilisateur[747]. Un groupe d'érudits, appelés « post-colonialistes », va ainsi prendre le contre-pied de cette perception, animés par une critique très vive de la notion d'impérialisme. La base de cette nouvelle approche est posée, en 1976, par l'historien français M. Bénabou dans son ouvrage *La résistance africaine à la romanisation*[748] où, pour la première fois, la romanisation met en avant une perspective autochtone. Loin de souligner les effets positifs de la domination romaine, il

[742] ROTHE, 2013, p. 5877.
[743] COLLINGWOOD, 1932.
[744] COLLINGWOOD & MYRES, 1937.
[745] LEPOT, 2014, p. 14.
[746] SYME, 1967.
[747] LE ROUX, 2004, p. 296 ; WOOLF, 2008, col. 664 ; ROTHE, 2013, p. 5877.
[748] BENABOU, 1976.

attire au contraire l'attention sur ses aspects les plus négatifs tels la nature violente de la conquête et du contrôle des territoires par Rome ainsi que l'imposition forcée de nouvelles institutions. Ce tableau assez noir l'amène donc à soulever la question de la résistance des peuples conquis, « ouverte » dans certains cas, illustrée par les rébellions et les sabotages ; « dissimulée » dans d'autres, souvent nommée « résistance culturelle »[749]. Cette opposition des conquis face au conquérant qui imprègne le travail de M. Bénabou enclenche à sa suite un réexamen des certitudes du concept de romanisation qui avaient été jusque-là patiemment engrangées[750]. Si l'idée de « résistance », côté francophone, gagne assez bien les esprits[751] encourageant même Y. Thébert de faire usage de la notion de « déromanisation »[752] ; côté anglais, on reste prudent[753]. La majorité des Bretons ne se voient certes pas comme Romains, mais cet état de fait ne résulte pas d'une action de « résistance », elle découle plutôt de l'ignorance de la culture du conquérant[754].

L'insatisfaction à l'égard de la romanisation qui se manifeste à l'époque ne concerne pas uniquement les historiens. Le progrès de la pratique archéologique de la fin des années 1960, accentué par le développement des interventions préventives des années 1980[755], concourt à une nette augmentation des données de terrain qui reflètent une image plus nuancée de l'étendue réelle de la culture romaine dans l'Empire[756]. L'archéologie appose dorénavant elle aussi son point de vue sur la question, plus objectif sans doute que celui des historiens, jugé plus subjectif vis-à-vis des documents[757]. Dans cette entreprise, la discipline bénéficie de nouveaux modèles interprétatifs qui contribuent à la remise en question de la romanisation. La collecte de tous les artefacts (et non plus seulement les plus marquants) et l'amélioration des techniques de fouilles permettent en effet le développement de recherches spécialisées qui se s'étendent à tous les domaines de la société, tels que la famille, les techniques, la vie matérielle ou encore les pratiques alimentaires, et dont résultent finalement de nouvelles perspectives, allant du général vers le local, du centre vers les périphéries[758]. La romanisation n'est dès lors plus envisagée sous l'angle strict d'une vison romano-centrique, mais se tourne progressivement vers les peuples conquis en mettant l'accent sur leur apport et leur implication

[749] WOOLF, 2008, col. 664.
[750] LE ROUX, 2004, p. 294.
[751] BARRUOL, 1976.
[752] THÉBERT, 1978. Notion reprise plus tard par HASELGROVE & SCULL, 1992.
[753] HINGLEY, 1997; MATTINGLY, 1997b ; WEBSTER, 1997.
[754] BRULET, 2008a, p. 16.
[755] FRIER, 2004 ; DEMOULE, 2007.
[756] ROTHE, 2013, p. 5878.
[757] LEPOT, 2014, p. 15.
[758] LE ROUX, 2004, p. 297.

concrète dans le processus. Ce renversement de point de vue incite les archéologues à développer et à tester de nouvelles approches que l'on peut regrouper en quatre tendances.

Le recours aux sciences sociales constitue l'une des premières. Les théories et le matériel comparatif offerts par ces disciplines sont pour les chercheurs des éléments susceptibles d'enfin fournir d'autres modèles de lecture[759]. Ils vont donc trouver dans les réflexions des systèmes mondiaux des sociologues[760] (intégrant le principe centre/périphérie) et dans la théorie anthropologiste de l'acculturation[761] (désignant tous les phénomènes d'interaction qui résultent du contact de deux cultures[762]) la base théorique et méthodologique nécessaire pour effectuer des parallélismes avec la culture romaine provinciale[763].

Une deuxième orientation des recherches tire son origine des débats sur la nature réelle de la romanisation, initiés dans les années 1970 par le groupe des « post-colonialistes ». Nombreux sont ceux désormais qui ne conçoivent plus le processus comme un mouvement actionné directement par Rome, mais comme un mécanisme où les élites autochtones jouent davantage un rôle déterminant. En adoptant la manière de vivre à la romaine, non par obligation mais par conscience de ce qu'elles pouvaient y gagner en matière de statut et d'avantages, ces élites vont en effet, créer une émulation au sein du reste de la population par leur action, aboutissant au final à une synergie de tous ces acteurs[764]. Introduit par des archéologues tels que P. A. Brunt[765], R. MacMullen[766] et C. Haselgrove[767], ce point de vue est particulièrement développé au sein de l'ouvrage de M. Millett, *Romanization of Britain*[768], publié en 1990, où l'auteur y exagère cependant quelque peu la part accordée aux élites locales dans la romanisation qui devient plutôt, selon cette vision, une « auto-romanisation »[769]. Le processus est ici à nouveau nuancé et montre que les populations indigènes peuvent pleinement intégrer l'Empire tout en étant autorisées à définir leur identité propre[770].

---

[759] ROTHE, 2013, p. 5878.
[760] Voir entre autres AMIN, 1973 ; WALLERSTEIN, 1974-1989.
[761] Voir entre autres THURNWALD, 1932 ; REFIELD, LINTO & HERSKOVITS, 1936 ; HERSKOVITS, 1938 ; HALLOWELL, 1945 ; BEALS, 1953 ; MALINOWSKI, 1961.
[762] WACHTEL, 1974, p. 124.
[763] Idée centre/périphérie issue de la sociologie voir : GROENMAN-VAN WAATERINGE, 1983 ; idée de l'acculturation issue de l'anthropologie voir : CLAESSEN, 1983 ; BLOEMERS, 1983 ; ROYMANS, 1983 ; SLOFSTRA, 1983 ; VAN DER LEEUW, 1983 ; BLOEMERS, 1990.
[764] ROTHE, 2013, p. 5878.
[765] BRUNT, 1976,
[766] MACMULLEN, 1984 ; MACMULLEN, 2003.
[767] HASELGROVE, 1987.
[768] MILLETT, 1990.
[769] Notion notamment reprise par TORELLI M., 1996 ; SPICKERMANN, 2001, col. 1121.
[770] LEPOT, 2014, p. 15.

Le renversement de perspective de la vision traditionnelle romano-centrique au sein de la discipline archéologique coïncide troisièmement avec la montée d'un certain scepticisme vis-à-vis des sources textuelles latines, contrebalancé par un regain accru de l'intérêt qu'apporte concrètement, quant à lui, un matériel qui ne peut mentir[771]. Les chercheurs ne vont plus seulement se contenter d'interroger ces témoignages de terrain à partir de questions structurelles telles que l'urbanisation, la langue, la citoyenneté ou encore l'armée, mais leur attention va également porter sur des aspects plus subjectifs de l'ordre de l'idéologique, du psychologique, du religieux ou encore de l'interaction culturelle[772]. Dans cette optique, le champ d'investigation quitte le domaine élitaire des provinces pour se tourner vers le reste de la population vivant en grande partie dans les campagnes, où les modifications des habitudes indigènes face à la romanisation, notamment au sein de la sphère privée, sont les plus à mêmes d'être évaluées et étudiées[773].

L'apport de toutes ces synthèses régionales aboutit à une image plus nuancée du processus de romanisation au sein même de l'Empire qui semble ainsi s'opérer à des vitesses et des degrés divers en fonction des provinces comme le montrent assez bien les travaux de W. Groenman-van Waateringe[774] et de C. R. Whittaker[775]. Ce changement culturel devient donc plus difficile à saisir à l'aube des années 2000, semblant affecter, au sein même d'une région, des groupes sociaux de manière différente à des moments différents et, à une échelle plus globale, à déjà imprégner certains territoires bien avant la conquête alors que, dans d'autres, ce changement demeure complètement étranger[776].

État de la recherche actuelle (vers 1998 à aujourd'hui)

L'image de populations provinciales comme des « romanisés partiels », pour reprendre l'expression de P. Le Roux[777], oriente la suite des recherches d'une romanisation lente et non plus comprise comme un transfert unilatéral de la culture du vainqueur sur les vaincus, mais comme un processus d'échanges multiples et réciproques. L'école anglaise va particulièrement mener ses travaux en ce sens et conduire à l'idée d'une rupture nécessaire avec les études antérieures sur le sujet[778]. Les réflexions de G. Woolf inaugurent cette nouvelle ère et

[771] ROTHE, 2013, p. 5878.
[772] PICARD, 1981 ; ROYMANS, 1990 ; DERKS, 1998.
[773] OKUN, 1989.
[774] GROENMAN-VAN WAATERINGE, 1980.
[775] WHITTAKER, 1994.
[776] ROTHE, 2013, p. 5878.
[777] LE ROUX, 2004, p. 294.
[778] LE ROUX, 2004, p. 294-295.

imprègnent profondément les approches ultérieures[779]. Dans son ouvrage *Becoming Roman : the Origins of Provincial Civilization in Gaul*[780], paru en 1998, il y expose les bases de sa théorie. Se plaçant dans la lignée des études sur l'implication des élites, c'est bien par leur biais que le reste de la population se romanise, mais, contrairement à ce que soulignent ses prédécesseurs, il ne résulte pas de ce processus une adoption d'une culture strictement « romaine », mais bien une « culture romaine provinciale » ou plutôt des « cultures romaines provinciales », aidant à la création d'une civilisation impériale « dans laquelle à la fois les différences et les similitudes arrivent à proposer un modèle cohérent »[781]. Si le terme « romanisation » a encore un sens pour G. Woolf malgré les modifications majeures qu'il apporte au concept, d'autres de ces pairs ne vont pas aller dans ce sens et en rejeter complètement la notion. C'est le cas de S. Alcock[782] et surtout de R. Hingley qui, non seulement s'attaque au mot[783], mais également à la vision selon lui trop restrictive d'un processus actionné par les seules élites locales. Il synthétise ses objections dans son livre, *Globalizing Roman Culture* qu'il édite en 2005[784]. Selon lui, la diffusion des coutumes et des mœurs romaines ne peut se concevoir que dans le cadre d'une diversité régionale qui exploite ses propres ressources et ses propres habiletés. C'est au travers de sa population indigène, - marchands, artisans, hommes libres, fermiers -, et non plus au travers l'élite, que ce processus s'actionne de par les effets de mouvements et de contacts entre ces personnes humbles car c'est elles qui véhiculent la culture matérielle symbolisant les relations entre l'Empire et ses territoires conquis[785].

Enfin, P. Le Roux, conscient de l'impact des idées anglaises sur le concept de romanisation, tente en 2004 de revenir sur ces questions et de réhabiliter un terme et une notion bien malmenés depuis quelques années[786]. D'un point de vue méthodologique, rien ne s'oppose pour l'historien français à valider de nouveau ce concept intellectuel que ce dernier exprime l'action, ou non, de l'Empire, ou des modalités diverses et variées ou encore qu'il produise sur les territoires conquis un impact ou une portée importante voire relative. La romanisation n'est pas une « machine à uniformiser » ni ne suit un développement automatique et l'auteur en est bien conscient, mais redonner du crédit à cette notion c'est « retrouver les temps de Rome, c'est-à-dire d'une histoire romaine, qui n'exclurait pas plus la capitale que les provinciaux, qui

[779] TERRENATO, 1998 ; WEBSTER, 2001 ; BERRENDONNER, 2003 ; OUZOULIAS & TRANOY, 2010.
[780] WOOLF, 1998. Voir aussi : WOOLF, 2001 ; WOOLF, 2002.
[781] BRULET, 2008a, p. 16-17.
[782] ALCOCK, 2001. Voir aussi les remarques à ce sujet dans le compte-rendu de MATTINGLY, 2002.
[783] HINGLEY, 2005, p. 2.
[784] HINGLEY, 2005.
[785] HINGLEY, 2005, p. 108.
[786] LE ROUX, 2004.

tiendrait surtout compte des lieux et des moments »[787]. Côté francophone, le message est en tous cas bien entendu. D. Paunier n'hésite pas à faire usage du mot et du concept dans le colloque qu'il propose en 2005 à Lausanne[788], de même que M. Reddé et ses collaborateurs dans leur étude des effets de ce processus dans l'Est de la Gaule qu'ils publient en 2011[789]. Mais les débats antérieurs ont laissé de profondes traces dans les esprits et, voulant éviter toute levée de boucliers, les archéologues qui en ont désormais recours préfèrent s'entourer de quelques précautions d'usages[790] que résume assez bien D. Paunier dans son avant-propos : « […] cette notion reste un outil méthodologique utile, sinon indispensable, pour décrire et mieux comprendre les mutations qui ont affecté les peuples soumis par Rome, aussi bien dans les provinces qu'en Italie même. À condition, toutefois, d'abandonner toute lecture univoque et simpliste de l'histoire, de se débarrasser de tout préjugé culturel, de s'affranchir de l'idéologie colonialiste héritée du XIX^{e} siècle et de renoncer à toute interprétation romano-centriste et irénique des évènements »[791].

Romanisation : assimilation, intégration ou acculturation ?

C'est sur cette question posée par R. Brulet dans son ouvrage, *Les Romains en Wallonie*, que s'ouvre les conclusions d'un concept intellectuel si souvent débattu et du sens qu'il serait bon de désormais lui attribuer[792].

Quels que soient les débats et les points de vue sur le sujet, les études menées ces dernières années démontrent clairement que l'intégration des provinces à l'Empire ne constitue plus un phénomène unilatéral générant une culture uniforme, mais qu'elle concorde au contraire à une multitude d'actions engendrant une diversité au sein des territoires conquis. Certes, Rome a su créer une image « uniforme » par l'imposition de la langue latine, du droit romain, par la monumentalisation des villes, par la construction d'un réseau routier important et par la création des entités administratives, mais ces marqueurs forts, habituellement relevés pour illustrer la « romanisation », cachent derrière une pléiade de particularismes locaux que tentent de définir chaque jour les chercheurs à travers les différentes sources, documents ou matériel

[787] LE ROUX, 2004, p 295.
[788] PAUNIER, 2006.
[789] REDDÉ *et al.*, 2011.
[790] ROTH, 2007, p. 9-10.
[791] PAUNIER, 2006, p. 9.
[792] BRULET, 2008a, p. 15.

archéologique[793]. L'assimilation telle qu'envisagée par les historiens de la fin du XIX^{e} siècle n'a donc pas eu lieu, ce qui répond à la première partie de la question.

La romanisation est-elle donc synonyme d'intégration ? Partiellement, répond R. Brulet, en tous cas pour les provinces gauloises, mais il ajoute très vite que « […] cette vision de l'évolution du monde romain fait l'impasse sur la dynamique des peuples et des mentalités »[794]. Pour lui, cette fusion des cultures a été conduite plus en avant, ce qui amène à envisager plutôt la « romanisation » comme un processus d'acculturation[795]. Cette nuance est bien partagée par la communauté scientifique depuis les travaux de J. H. F. Bloemers[796], de J. Slofstra[797] et de G. van der Leeuw[798] qui en avaient jeté les bases dans les années 1980 en s'inspirant de la théorie de l'acculturation élaborée en anthropologie et entendue comme l'ensemble des phénomènes résultant du contact direct et continu entre des groupes d'individus de cultures différentes entraînant des changements immédiats de l'un ou des types culturels[799]. Mais comme toute notion engagée dans la recherche, l'acculturation fait aussi l'objet de prudence. Tant pour C. Courbot que pour A. Ferdière, par exemple, recourir à ce terme n'engage en effet qu'une réflexion et non une interprétation d'une évolution culturelle[800].

Au final, quelle position doit-on adopter face à ces incessantes modérations et prudences dans les termes employés ? P. Le Roux a bien démontré que le mot même de « romanisation » peut tout à fait réintégrer les divers discours et qu'il est important de redonner du crédit à cette notion[801]. C'est en effet un outil méthodologique qui reste utile, comme le souligne d'ailleurs D. Paunier, mais qui requiert qu'on le dote d'une définition préalable débarrassée du lourd poids de l'historiographie traditionnelle[802]. La romanisation est loin en effet d'être une « machine à uniformiser »[803], mais elle agit comme le révélateur de la diversité et de la complexité[804]. Il résulte de ce processus des apports réciproques actionnés par la rencontre entre les cultures méditerranéennes et gauloises que résume à lui seul le terme « acculturation ». Rien n'empêche

[793] Le Roux, 2004, p. 291 ; Lepot, 2014, p. 20.
[794] Brulet, 2008a, p. 15.
[795] Brulet, 2008a, p. 15.
[796] Bloemers 1983 ; Bloemers, 1990.
[797] Slofstra, 1983.
[798] van der Leeuw, 1983.
[799] Refield, Linto & Herskovits, 1936, p. 148-149.
[800] Courbot, 2000, p. 141 ; Ferdière, 2006, p. 122.
[801] Le Roux, 2004, p 295.
[802] Paunier, 2006, p. 9.
[803] Le Roux, 2004, p. 295.
[804] De Clercq, 2010, p. 216.

donc d'user de ce mot au sein même de notre propre propos au même titre que celui de romanisation et d'envisager ces deux substantifs comme des synonymes[805].

2.3.3. Appréhender le processus d'acculturation au sein des agglomérations romaines provinciales

En archéologie, le processus d'acculturation s'observe essentiellement par le biais de la culture matérielle[806]. Cette dernière est un concept vague élaboré par la discipline, pouvant se définir comme « l'assemblage de vestiges matériels (pollens, céramique, os d'animaux, objets manufacturés, sols, monuments, parcellaire) supposés caractéristiques d'un ou plusieurs groupes résidentiels en un temps donné »[807]. Il s'agit donc des restes concrets des activités humaines passées et non de l'immatériel ou de phénomènes abstraits pouvant se décliner sous la forme de relations sociales ou de perceptions individuelles et collectives de la réalité auxquels les archéologues n'ont malheureusement pas toujours ni directement accès[808]. Ces dernières années, la céramique constitue le bien matériel le plus exploité au sein des études consacrées au phénomène de la romanisation[809], et ce, en raison de sa production en nombre, de sa chaîne opératoire bien appréhendée et de son utilisation par toutes les couches de la société[810]. Elle n'est cependant pas le seul médiateur par lequel nous pouvons tenter de comprendre les interactions culturelles. Les édifices, les habitats, les activités de même que la localisation des espaces dans lesquels ces constructions s'insèrent le sont tout autant car chacun de ces éléments incorpore des matériaux pouvant être acquis ou adaptés par d'autres cultures[811]. Au sein des agglomérations, formes d'habitat pouvant être intégrées au fait urbain élargi, quelle part réelle Rome apporte-t-elle dans l'expression architecturale, dans la manière de construire ou encore dans l'agencement spatial des divers lieux fonctionnels qui forment ensemble les composantes bâties de ces occupations provinciales ? Assiste-t-on à une certaine homogénéité pour chacun de ces paramètres ou peut-on relever des différences d'une région à l'autre ? De même, leur assimilation suit-elle un dynamisme général similaire ?

Pour répondre à ces interrogations, il est nécessaire avant tout d'établir une base de travail, de s'appuyer, en somme, sur des référents afin de pouvoir observer correctement le

[805] BARRIER, 2014, p. 22.
[806] MACMULLEN, 2003, p. 183-187.
[807] FONDRILLON *et al.*, 2005, p. 3.
[808] FONDRILLON *et al.*, 2005, p. 3.
[809] Voir par exemple la thèse de S. Barrier consacrée à la céramique fine (BARRIER, 2014) et celle d'A. Lepot dédiée aux céramiques culinaires (LEPOT, 2014).
[810] LEPOT, 2014, p. 9.
[811] HINGLEY, 2005, p. 73.

degré d'imprégnation des habitudes romaines dans ces domaines. Ce travail implique donc de se reporter aux lieux urbains de références que sont Rome, capitale de l'Empire, et les villes romaines qui jouissent d'une assez bonne connaissance de leurs composantes. Cette démarche autorise l'élaboration de points de comparaison solides sur lesquels nous pouvons, au final, construire le discours autour des agglomérations proprement dites. L'une des premières questions à envisager est de savoir s'il est possible de dégager des villes des éléments bâtis qui leur sont tout-à-fait spécifiques et qui correspondent à une tradition ou à un trait de la civilisation romaine. Une deuxième interrogation porte sur l'implantation de ces espaces qui peut être envisagée de deux manières : l'idée d'un emplacement spécifique au sein de l'espace habité d'une part, la perspective que ces éléments puissent être soumis au principe d'inclusion/exclusion, régi par une réglementation ou à des règles implicites dérivant de la tradition romaine d'autre part. La dernière question est corolaire à la précédente et concerne l'appréhension de l'espace habité proprement dit et des secteurs qui gravitent autour de cet ensemble cohérent et que l'on nomme « périphéries ». Quels sont les critères sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour cerner les limites de chacune de ces parties, sachant que les villes peuvent être des lieux ouverts ?

Les paramètres de référence relevés grâce aux réponses données à ces interrogations s'inscrivent dans le cadre spécifique des villes entendues dans le sens romain du terme. Bases solides pour élaborer des comparaisons, ils sont cependant amenés à être adaptés et parfois retravaillés, au niveau du vocabulaire notamment, si nous voulons les appliquer spécifiquement au cas des agglomérations (Chapitre 3). En effet, si ces dernières peuvent effectivement être envisagées comme des occupations relevant du fait urbain, elles n'en demeurent pas moins des formes d'habitat spécifiques dont il faut tenir compte pour rendre l'analyse fonctionnelle opératoire et percevoir au mieux l'adoption ou d'adaptation des formes et des usages de l'Empire en la matière.

Des composantes urbaines spécifiques comme indices d'acculturation

L'Empire ayant besoin de relais administratifs pour gérer au mieux son immense territoire favorise la construction de villes[812]. Ces dernières forment des lieux de gouvernements autonomes, qui restent cependant totalement dépendants de Rome et qui s'insèrent au sein d'une hiérarchie avec, en tête, les capitales de provinces, derrière lesquelles viennent ensuite les

[812] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 215 ; VAN ANDRINGA, 2015, p. 19.

colonies, les municipes et, enfin, les chefs-lieux de cités[813]. Chacune de ces villes a pour rôle de maintenir l'autorité de l'Empire ainsi que la paix et de promouvoir la civilisation au sens romain du terme[814]. Pour ce faire, l'administration centrale met en place un système de communication officiel dont les moyens sont principalement visuels[815]. Le message d'unité et de l'ordre impérial sont ainsi transmis à travers les monuments, les bâtiments, l'architecture et la trame dans laquelle ces divers éléments s'insèrent, or seule une partie de la population, alphabète et cultivée, est en réalité vraiment capable d'en appréhender totalement le sens et, selon l'endroit, l'interprète à sa manière[816].

Le travail de communication visuelle à l'aide de ces médiateurs entraîne inévitablement une certaine homogénéité dans la forme et le bâti des villes romaines et ce constat est d'autant plus prégnant pour les nouveaux centres urbains du Nord de la Gaule, construits *ex nihilo*[817]. Dès les premières études sur l'urbanisme romain, ces similitudes encouragent certains chercheurs à construire l'image d'une « ville romaine idéale »[818] ou sorte de modèle théorique qui est alors sensé constituer la quintessence du phénomène urbain en vue de l'appliquer ensuite à chaque cas rencontré de manière à établir des variables[819]. Loin de faire l'unanimité, certains archéologues voient dans ce modèle universel « fabriqué » un danger pour les études de terrain[820]. Il constitue selon eux un instrument de nivellement typologique faisant table rase de situations urbaines provinciales fort variées[821]. Or, ce pluralisme est un fait dont il faut tenir compte et qui se manifeste dès la phase de construction de ces villes[822]. Archéologiquement parlant, on ne peut toutefois nier l'apparence très reconnaissable des centres urbains romains même si des différences peuvent effectivement bien être constatées[823]. Il ne faut pas oublier que ces villes restent des « miroirs », des « vitrines » pour Rome[824] et, en tant qu'expression de la société romaine, ils constituent les meilleurs vecteurs de sa politique unificatrice[825]. Comme le

[813] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 215.
[814] OWENS, 1991, p. 121 ; LE ROUX, 1998 p. 39 ; VAN ANDRINGA, 2015, p. 19.
[815] BONFANTE, 2001, p. 5.
[816] FAVRO, 1996, p. 6-7 ; MILES, 2000, p. 48-50 ; WOOLF, 2000a, p. 875-876 ; HINGLEY, 2005, p. 72-73.
[817] VAN BERCHEM, 1977, p. 25 ; GRIMAL, 1983, p. 15 ; FRÉZOULS, 1984, p. 81 ; WIGHTMAN, 1984, p. 63-65 ; BEDON, 1985, p. 95 ; MACDONALD, 1986a, p. 1-5 ; NEVETT & PERKINS, 2000, p. 216 ; BEDON, 2001, p. 17 ; COQUELET, 2011a ; PÉCHOUX, 2015, p. 252 ; AUVERTIN, 2018, p. 314.
[818] Voir entre autres PELLETIER, 1982, p. 5 ; FRÉZOULS, 1984, p. 77-78 ; PAUNIER, 1994, p. 283-284.
[819] GOUDINEAU, 1980, p. 67 ; NEVETT & PERKINS, 2000, p. 216.
[820] GARMY, 2009, p. 91.
[821] MANSUELLI, 1982, p. 31 ; CHEVALLIER, 1988, p. 406.
[822] MANSUELLI, 1982, p. 31.
[823] DRINKWATER, 1983, p. 143 ; PITTE, 1983, p. 61 ; KING, 1990, p. 3-5 ; BEDON, 2001, p. 17 ; NEVETT & PERKINS, 2000, p. 237 ; AUVERTIN, 2018, p. 314.
[824] BEDON, 1985, p. 95.
[825] CLAVEL & LÉVÊQUE, 1971, p. 103-104 ; GROS, 2010, p. 521.

souligne ainsi P. Pinon, se refuser à toute comparaison entre ces lieux, c'est encourager à concevoir chaque cas comme particulier et donc interdire toute typologie et, par conséquent, toute construction de modèle et de tentative de restitution des plans urbains les moins bien conservés[826]. Or, bien encadrée dans une problématique explicite, cette restitution est un moyen de connaissance pertinent et performant[827].

P. Zanker écrit en 2000 un article important sur l'origine de ce schéma urbain répétitif constaté au sein des provinces[828]. Il y émet l'idée qu'un type de ville romaine y a servi de gabarit, ce qui a ainsi assuré la bonne diffusion de l'idéologie impériale. Contrairement à ses prédécesseurs, P. Zanker ne propose pas un modèle théorique fabriqué, mais un modèle de référence qui s'entrevoit, selon lui, à partir de l'exemple des colonies créées durant l'expansion impériale de Rome dès la fin du premier millénaire avant notre ère[829]. À l'échelle régionale, chaque colonie est implantée sur une route majeure qui la met directement en relation avec l'ensemble des zones conquises et, par extension, avec sa capitale : Rome. De cette situation, naît un maillage dont les villes en sont les nœuds et qui assurent, par cette position, le contrôle de ce territoire romain en formation. Ce contrôle reste cependant placé sous l'autorité de l'*Urbs* à laquelle les colonies sont connectées de manière ombilicale par les voies de communication[830].

À la fin de la République et au début de l'Empire, l'espace des colonies prend une organisation régulière, composée de parcelles délimitées par des rues. Cette **planification « orthogonale »** n'est pas le fruit de la culture romaine car elle trouve ses racines dans les sociétés grecques et étrusques[831]. Elle permet cependant à Rome de créer un agencement spatial des lieux urbains directement lié à une idéologie de contrôle qui doit aider à façonner les institutions sociales et les attitudes de chacun dans un certain respect de l'ordre établi[832].

Si l'espace des villes répond bien à l'idéal de clarté et d'ordre qu'entend véhiculer le pouvoir, ce dernier le dote de bâtiments publics significatifs, sensés appuyer eux aussi le contrôle impérial et renforcer le modèle citadin romain[833]. Pour P. Zanker, il s'agit, pour les plus importants, du forum, de la basilique, de la curie, des temples, du théâtre, de l'amphithéâtre

[826] PINON, 1988, p. 5 et p. 8.
[827] FRÉZOULS, 1984, p. 81 ; CHEVALLIER, 1988, p. 407 ; PINON, 1988, p. 8.
[828] ZANKER, 2000.
[829] ZANKER, 2000, p. 25.
[830] PURCELL, 1990, p. 13 ; ZANKER, 2000, p. 28-29
[831] MUMFORD, 1961, p. 206-207 ; DUVAL, 1962, p. 219 ; WARD-PERKINS, 1970, p. 5-6 ; CLAVEL & LÉVÊQUE, 1971, p. 104 ; CHEVALLIER, 1974, p. 692 ; WARD-PERKINS, 1974, p. 27-32 ; OWENS, 1991 ; GARMY, 2009, p. 90-91.
[832] CLAVEL & LÉVÊQUE, 1971, p. 105 ; PITTE, 1983, p. 59 ; PERRING, 1991, p. 273-274 ; HINGLEY, 2005, p. 79.
[833] WHITTAKER, 1997, p. 145 ; FAVRO, 1996, p. 144-167 ; HINGLEY, 2005, p. 80.

et des thermes publics[834]. Le forum, la basilique et la curie sont les lieux où s'exerce l'administration locale[835]. Le **forum** est en particulier un espace concentrant tous les signes de la dignité municipale et un « lieu de mémoire » par la concentration, dans son environnement immédiat, d'édifices religieux (dont le principal est le capitole)[836] et administratifs et, sur son espace libre, de monuments commémoratifs et d'inscriptions honorifiques[837]. La **basilique** est l'un des bâtiments civils organiquement liés au forum et le plus représentatif du mode de vie des communautés romaine, italienne ou provinciale. Lieu multifonctionnel, elle abrite diverses activités dont les principales sont de natures judiciaire (lieu de tribunal) et économique (lieu d'échanges et de négociations)[838], mais on peut y ajouter la fonction administrative qui s'exprime à travers la **curie**, souvent intégrée à l'édifice tant en Italie que dans les provinces[839]. La trame urbaine, le forum, la basilique et la curie sont, selon P. Zanker, les éléments architecturaux de base de la vie citadine, mais, à partir du règne d'Auguste, s'ajoutent des structures monumentales non prévues à l'origine et qui changent définitivement le visage de la ville[840]. Outre le capitole, on voit apparaître, en effet, au sein des centres urbains importants, de nouveaux grands **temples**, ces lieux sensés matérialiser la présence « physique » des protecteurs divins[841], ainsi que des édifices destinés aux loisirs tels les théâtres, les amphithéâtres et les thermes publics. Le **théâtre** est l'une des composantes par excellence de l'*urbanitas* qui rencontre un certain succès au sein des provinces occidentales, bien que ces dernières n'ont, pour la plupart, aucune tradition en ce domaine avant l'arrivée des Romains. Cette fortune doit beaucoup à la codification de la pantonimie réalisée sous Auguste où cette représentation musicale et chorégraphique, au sein de laquelle le mime y joue un grand rôle, permet de dépasser les barrières de la langue[842]. Le théâtre remplit en outre une fonction sociale, religieuse et politique qui va bien au-delà de celle d'un monument de spectacle[843]. En effet, les réunions y sont périodiques et l'assemblée y est rigoureusement hiérarchisées en fonction des catégories sociales[844], ces édifices servent aussi parfois à des spectacles liés au culte[845] et le fait de s'assoir devant un mur de scène, où prennent place des représentations du personnel dirigeant

[834] ZANKER, 2000, p. 33-39.
[835] HÄUSSLER, 1999.
[836] DRINKWATER, 1983, p. 144 et 147.
[837] GROS, 1996, p. 207.
[838] GROS, 1996, p. 235.
[839] DRINKWATER, 1983, p. 144 ; GROS, 1996, p. 267-269 ; ZANKER, 2000, p. 36.
[840] ZANKER, 2000, p. 37.
[841] GROS, 1996, p. 122.
[842] GROS, 1996, p. 290 ; GROS, 2010, p. 527.
[843] ZANKER, 2000, p. 38 et p. 69 ; GROS, 2009, p. 291.
[844] RAWSON, 1987.
[845] PAULI-GABI, STEINER & WIBLÉ, 2002, p. 121.

à travers les effigies des empereurs régnants et de leurs divinités protectrices, constitue un acte d'allégeance et une autre manière de manifester son appartenance à la grande communauté des citoyens romains[846]. L'**amphithéâtre** est un lieu de spectacle bien plus imposant que le théâtre au sein duquel sont organisés des duels de gladiateurs ou de chasses[847]. Ces bâtiments surdimensionnés, les plus vastes édifices d'un seul tenant que la Romanité nous ait légués[848], ont ainsi pour rôle de transcender la puissance de l'Empire avec l'appui des spectacles sanglants qui s'y déroulaient, notamment par ces hommes engagés dans l'arène et considérés comme « agents occasionnels d'une dynamique de la victoire et du triomphe qui remontait jusqu'à l'empereur »[849]. Enfin, les **bains publics** sont assurément les complexes architecturaux qui témoignent le mieux de la romanisation des provinces[850]. Ces espaces sont peut-être considérés à juste titre comme des facteurs d'amélioration de l'hygiène publique[851], mais ils sont également des lieux de rencontres sociales importants au même titre que le forum ou la basilique[852]. Ces édifices thermaux sont généralement alimentés ainsi que le reste de la ville par des aqueducs qui symbolisent le contrôle des ressources naturelles[853]. Outre l'aspect fonctionnel et symbolique des édifices précédemment présentés, le système de communication visuelle mis en place par Rome est également appuyé par le développement d'une architecture commune. Tout citadin et tout voyageur occasionnel doivent, en effet, être capables de reconnaître n'importe quel édifice public dans n'importe quelle ville de l'Empire[854]. Pour ce faire, le pouvoir central encourage les élites locales, évergètes provinciaux finançant certaines de ces réalisations monumentales[855], à les construire selon un canon architectural dit augustéen qui s'inspire directement de la tradition italienne et, plus largement, de la tradition méditerranéenne[856]. Que ce soit sur le plan spatial, fonctionnel ou architectural, le pouvoir veille donc à uniformiser autant que faire se peut les centres urbains occidentaux, vitrines privilégiées de sa stratégie d'unification[857].

[846] GROS, 1996, p. 291 ; GROS, 2010, p. 524.
[847] GROS, 1996, p. 317 ; PAULI-GABI, STEINER & WIBLÉ, 2002, p. 108
[848] GROS, 1996, p. 317-318.
[849] GROS, 2010, p. 529.
[850] DRINKWATER, 1983, p. 147 ; PAULI-GABI, STEINER & WIBLÉ, 2002, p. 116.
[851] GROS, 2010, p. 531.
[852] WOOLF, 2001, p. 181 ; GROS, 2010, p. 531.
[853] PURCELL, 1995, p. 167 ; HINGLEY, 1997, p. 90.
[854] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 217.
[855] PELLETIER, 1982, p. 7 ; PAULI-GABI, STEINER & WIBLÉ, 2002, p. 77 ; LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 19 ; GROS, 2010, p. 522.
[856] MACDONALD, 1986b ; LAURENCE, 1994, p. 20 ; WALLACE-HADRILL, 2000, p. 299-303.
[857] WOOLF, 1998, p. 116-118 ; HAÜSSLER, 1999, p. 3 ; GROS, 2005, p. 255.

Dans cette recherche du discours impérial romain à travers le tissu et les composantes urbains, les réflexions s'articulent souvent autour des éléments architecturaux les plus visibles, plus rarement autour des infrastructures domestiques, commerciales ou encore artisanales, des parties pourtant intégrantes de l'espace des villes[858]. Or, l'architecture privée par exemple peut, au même titre que les édifices publics, être révélatrice de l'adoption ou de l'adaptation de traditions romaines[859]. S. P. Ellis et C. Coquelet ont ainsi bien démontré la présence, en milieu urbain, d'une pluralité de types d'habitats dont certains, relevant d'un plan plus élaboré, sont clairement inspirés de la culture méditerranéenne[860]. Ces maisons individuelles ne sont pas à la portée de tout un chacun et symbolisent, dans l'esprit romain, une certaine réussite sociale[861]. Elles relèvent donc d'une catégorie aisée, en partie des aristocrates italiens immigrés, mais également des locaux aspirant à une certaine reconnaissance sociale, ayant amassé assez d'argent pour leur permettre d'ériger de telles demeures[862]. L'adoption par l'élite locale de cette architecture domestique spécifique, caractérisée par une subdivision de l'espace interne plus complexe et incluant de nouvelles pièces chauffées par hypocauste ou des salles d'eau, - des éléments qui leur étaient jusque-là inconnus -, révolutionne très certainement leurs relations familiales et leur offrent des nouvelles manières de vivre, plus proches des habitudes romaines que de leurs habitudes traditionnelles[863]. Ces demeures remarquables ne sont cependant pas les seules à démontrer un changement progressif dans la manière d'habiter des citadins. Les maisons de plan allongé dont un côté est dirigé vers la rue sont également d'inspiration clairement italique[864]. Occupée par des classes sociales plus humbles, ces *Streifenhäuser*, ainsi nommées par S. Sommer[865], montrent que l'élite n'est pas la seule à être gagnée par des manières de construire différentes.

Le modèle de ville romaine, présenté par P. Zanker comme gabarit ayant servi à la création des grands centres urbains provinciaux dans la partie occidentale de l'Empire, peut finalement être utilisé comme élément de référence dans la recherche qui nous occupe. Ce dernier n'est pas une création théorique, mais une vision concrète des divers éléments urbains relevés à partir de l'observation attentive des colonies romaines et qui se répètent très clairement

[858] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 241-242 ; HINGLEY, 2005, p. 81.
[859] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 216.
[860] ELLIS, 2000 ; COQUELET, 2011a, p. 183-186.
[861] HALES, 2003 ; WALLACE-HADRILL, 1994, p. 10-11.
[862] WALLACE-HADRILL, 1994, p. 14 ; HALES, 2003, p. 245.
[863] HALES, 2003, p. 193 ; HINGLEY, 2005, p. 88.
[864] COQUELET, 2011a, p. 179-182 ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 53.
[865] KAISER & SOMMER, 1994, p. 374-376.

au sein des villes occidentales où se distinguent une planification régulière (sinon régulatrice[866]) de l'espace et la présence de bâtiments monumentaux spécifiques[867]. Bien que ce modèle nous aide à comprendre l'étendue du contrôle romain en matière de forme et d'architecture urbaines[868], il ne constitue nullement un idéal citadin rigide que Rome a imposé de force[869]. Les particularismes souvent relevés par les archéologues de terrain tant dans la planification des villes provinciales[870] que dans la gamme fréquemment incomplète des bâtiments publics spécifiques relevés par P. Zanker[871] montrent, au contraire, que ce modèle reste assez souple dans son application[872], pouvant être modifié en fonction des intérêts et des goûts locaux ainsi que de la disponibilité des ressources[873]. Pour P. Perkins et L. Nevett, cette souplesse dans l'application du gabarit, et notamment dans le cadre du programme édilitaire, a cependant certaines limites. Pour asseoir son autorité, Rome a en effet besoin que ses organes de pouvoir placés dans chaque ville provinciale soient comparables et a dû donc implanter avec une certaine « force » forum, basilique ou curie. En revanche, les autres édifices publics tels les temples, les théâtres, les amphithéâtres ou les bâtiments thermaux ne sont pas soumis à cette même pression et leur intégration dans la panoplie urbaine provinciale peut réellement être considérée comme un véritable révélateur d'un certain niveau d'adhésion de la population du lieu à une pratique culturelle romaine plus générale[874].

Des principes d'inclusion ou d'exclusion dictés par la société

Une trame urbaine régulière, la présence d'édifices publics spécifiques voire un habitat urbain typé sont peut-être les éléments romains les plus significatifs et les plus manifestes au sein des villes provinciales[875], mais le processus d'acculturation peut également s'y observer au travers de l'organisation de leur espace. En effet, la ville n'est pas seulement un centre monumental servant la politique de l'Empire, elle est également composée d'infrastructures domestiques, commerciales ou encore artisanales qui sont la manifestation matérielle de

[866] PINON, 1986, p. 26.
[867] WOOLF, 1998, p. 116-117 ; WOOLF, 2000b, p. 123 ; GROS, 2010, p. 522.
[868] ALCOCK, 2000, p. 224.
[869] HINGLEY, 2005, p. 82 ; VAN ANDRIGA, 2015, p. 20.
[870] PELLETIER, 1982, p. 35 ; CHEVALLIER, 1981, p. 9 ; PITTE, 1983, p. 66 ; PINON, 1986, p. 26-27 ; FÉVRIER, 1992, p. 183 ; BEDON, 1999, p. 268 ; COQUELET, 2011a, p. 61 et p. 64 ; PICHON, 2011, p. 278 ; AUVERTIN, 2018, p. 313.
[871] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 216.
[872] BEDON, 1985, p. 88.
[873] OWENS, 1991, p. 133 ; NEVETT & PERKINS, 2000, p. 239 et p. 241 ; HINGLEY, 2005, p. 82 ; LAFON, 2006, p. 76 ; GROS, 2010, p. 522.
[874] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 240-241.
[875] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 241-242 ; HINGLEY, 2005, p. 81.

différents groupes sociaux y vivant et y travaillant et ces acteurs sont tout aussi impliqués dans le projet d'urbanisme mais à différents niveaux[876]. La ville est en ce sens un construit social, le fruit d'une organisation pensée par sa population en fonction de ses besoins, mais aussi en fonction de ses règles[877]. Rome ne connaissant ni de principes abstraits et universels ni encore de théorie de l'espace construit[878], ce sont ainsi les autorités locales qui déterminent elles-mêmes les emplacements bâtis conformément aux exigences des lieux ou qui les érigent en fonction de la place disponible[879]. Or, il est difficilement concevable qu'au sein de ces « vitrines » du pouvoir, où ordre et clarté doivent se manifester, édifices monumentaux de même qu'habitats, boutiques, ateliers artisanaux et autres lieux fonctionnels ne répondent pas à certaines directives prescrites ou, du moins souhaitées, par l'administration centrale en matière d'implantation spatiale. Il n'est nulle question ici d'envisager une planification urbaine programmée comme l'entend la théorie de « zoning » des villes grecques développée par R. Martin[880], mais de concevoir que l'espace des villes romaines soit au moins réglementé par quelques principes communs afin d'éviter au minimum des conflits de voisinage ou pour répondre à des questions simples d'hygiène, de sécurité voire de bon sens[881].

L'APPLICATION DES PRINCIPES D'INCLUSION ET D'EXCLUSION À DIFFÉRENTS NIVEAUX

Dans ses observations sur les colonies romaines, P. Zanker remarque que si la trame urbaine y est conventionnelle et correctement mise en place avant la phase de construction, aucun édifice ou bâtisse n'ont en réalité de place fixe au sein de cet espace hautement régularisé[882], mis à part peut-être les bâtiments administratifs importants (forum, basilique et curies), placés au plus près du cœur de la ville[883]. Si certaines obligations en matière d'implantation urbaine existent, c'est en matière d'autorisation ou d'interdiction de s'installer au sein de la ville qu'il faut plutôt envisager la question.

En analysant l'organisation des villes romaines, D. Perring remarque que ces dernières sont soumises à deux formes générales et fondamentales d'agencement spatial qui sont celles de l'inclusion et de l'exclusion[884]. Selon le principe d'inclusion, l'organisation urbaine est

[876] REVELL, 2009, p. 56.
[877] ZANKER, 2000, p. 25 ; SÉGAUD, 2007, p. 11.
[878] LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 27.
[879] ZANKER, 2000, p. 39.
[880] MARTIN, 1955 ; MARTIN, 1974, p. 97-126.
[881] PERRING, 1991, p. 273-274.
[882] ZANKER, 2000, p. 39.
[883] DRINKWATER, 1985, p. 53 ; PERRING, 1991, p. 276 ; ZANKER, 2000, p. 39.
[884] PERRING, 1991, p. 273-274.

ordonnée de manière à favoriser un usage public de l'espace et encourage le développement de lieux spécifiques et bien identifiables, sensés à leur tour promouvoir la cohésion sociale. En revanche, selon l'autre principe, celui de l'exclusion, l'organisation urbaine est construite de façon à exclure ou dissuader des personnes ou des activités jugées indésirables, et ce, afin de réserver l'espace communautaire à des usages estimés plus acceptables[885]. Ces formes d'organisation spatiale peuvent être le fruit d'un programme édilitaire ou, le plus souvent, être ordonnées selon des lois voire des règles implicites, dictées par des pressions économiques ou sociales (ou principes moraux[886]). En ce sens, en fonction du lieu, de l'époque et bien sûr de la société, ces stratégies d'inclusion et d'exclusion peuvent évidemment être renouvelées et modifier en conséquence la physionomie de l'espace urbain[887].

Pour D. Perring, les principes d'inclusion et d'exclusion s'expriment surtout à travers l'ossature des voies urbaines[888] qui, plus que régulariser la circulation, facilitent l'accès aux édifices assurant la cohésion sociale de la ville (inclusion) ou, au contraire, complexifient les cheminements jusqu'à certains lieux (exclusion)[889]. Mais, la trame urbaine n'est pas le seul élément sur lequel ces deux formes d'agencement spatial peuvent être appliquées. Les travaux d'A. Wallace-Hadrill pour le site de Pompéi montrent en effet que des éléments construits peuvent également contenir une certaine « charge » éthique, les autorisant soit à s'installer au plus près du centre urbain (inclusion) soit à les interdire et à les en éloigner (exclusion)[890]. Si les principes d'inclusion et d'exclusion de ces lieux fonctionnels sont ici spécifiquement envisagés dans le cadre strict de l'espace urbain, ils peuvent être tout aussi bien être considérés dans une perspective plus large qui envisage et le centre urbain et les terrains établis au-delà de ses limites. Vu sous cet angle, ces stratégies déterminent dès lors des lieux spécifiques qui, par leur nature, sont acceptés ou bannis de la ville. Dans la reconstitution globale du paysage urbain, ces éléments construits deviennent donc des référents topographiques essentiels que F. Martens nomme *spatial markers* ou marqueurs spatiaux[891]. Mais, quels sont ces marqueurs spatiaux particulièrement liés aux villes romaines et sur quelle base peut-on les déterminer ?

[885] PERRING, 1991, p. 274.
[886] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 39.
[887] PERRING, 1991, p. 274.
[888] Voir aussi à ce sujet les travaux de R. Laurence (LAURENCE, 1994 ; LAURENCE, 1995) et d'A Wallace-Hadrill (WALLACE-HADRILL, 1995) entamés pour le site de Pompéi.
[889] PERRING, 1991, p. 275-280.
[890] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 39.
[891] MARTENS, 2005, p. 241.

LES MARQUEURS SPATIAUX

Les mécanismes d'inclusion et d'exclusion sont, d'après D. Perring, déterminés par la société même qui organise son espace habité[892]. Les villes provinciales étant intégrées à civilisation romaine, c'est donc naturellement vers les textes latins que se tournent les chercheurs pour tenter d'y déceler lois, règles ou coutumes en la matière leur permettant d'appréhender l'organisation générale des grands centres urbains. Cette approche par les sources écrites est justifiée par le fait que les preuves archéologiques qui peuvent être observées sur le terrain et ces dits documents proviennent du même contexte historique et culturel[893]. Il est vrai que l'on pourrait rétorquer que ces textes sont parfois de simples visions théoriques et ne concernent principalement que la ville de Rome qui, en termes de population, de superficie et d'organisation spatiale, ne rejoint en rien les villes provinciales qui nous concernent, mais, comme R. Laurence le souligne, ces témoignages peuvent toutefois contribuer à mieux cerner la conception que nous avons de la société urbaine romaine et cette contribution doit être considérée comme un principe directeur et non comme un paradigme déterminant[894]. Cette démarche s'avère d'autant plus nécessaire dans le cadre de la restitution du paysage des villes dites « ouvertes » où aucune limite matérielle de l'espace urbain ne peut être relevée, rendant très difficile le travail de différenciation du centre habité proprement dit avec les zones implantées au-delà, généralement qualifiées de périphériques[895]. Depuis quelques dizaines d'années, ces derniers secteurs font d'ailleurs l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs dont la plupart des réflexions sont appuyées sur l'analyse de marqueurs spatiaux spécifiques, à la valeur exclusive avérée par plusieurs sources antiques. G. Fabre est l'un des derniers archéologues à avoir synthétisé, à l'aide des textes, le travail de reconnaissance de ces zones situées en marge des villes et, comme R. Laurence, à avoir à nouveau souligné l'importance de recourir à la documentation écrite : « Pour ce territoire, qui peut sembler sans personnalité vraiment définie, l'apport de l'archéologie demeure donc essentiel, mais il convient cependant de ne pas négliger ce que ces documents écrits peuvent, par leur valeur normative comme par leur évocation de certains cas précis à des moments historiques donnés, apporter à la connaissance de notre thème »[896].

[892] PERRING, 1991, p. 274.
[893] LAURENCE, 1995, p. 64.
[894] LAURENCE, 1995, p. 64.
[895] REDDÉ, 2016, p. 651.
[896] FABRE, 2012, p. 21.

En compilant les diverses sources écrites latines dont les chercheurs font systématiquement usage dans leurs études, on remarque très vite qu'au regard de la masse documentaire disponible, seuls quelques textes sont, en réalité, vraiment exploitables dans l'exercice d'identification des marqueurs spatiaux. Mais, leur nombre est cependant inversement proportionnel à leur nature et cette variété documentaire entraîne *de facto* des différences dans la qualité et la pertinence des informations et c'est un fait dont il faut tenir compte. Ces sources écrites ont néanmoins le mérite de permettre de dresser une première liste de repères topographiques qui peuvent se répartir en fonction de la valeur inclusive ou exclusive dont ces textes les chargent. Cette liste est cependant loin d'être exhaustive car l'état de la documentation ne permet pas d'aller plus loin dans les réflexions. Elle n'illustre donc qu'une partie de l'ensemble des activités qui peuvent être développées au sein de l'ensemble du territoire de la ville qui comprend le centre et la périphérie. Les textes servant le propos se répartissent en quatre catégories principales :

- **Les lois** : les documents législatifs sont sans doute les sources écrites qui apportent le plus de précisions quant à l'implantation des marqueurs spatiaux ainsi qu'un certain poids légal à l'information donnée. Trois lois en particulier sont concernées par le sujet, les deux premières sont liées à Rome (Loi des XII Tables et Table d'Héraclée) et la troisième à une ville provinciale romaine, la *colonia Iulia Genetiva*, actuelle Urso, située dans la province de Séville, dans le sud de l'Espagne (Loi d'Urso). La *Lex Duodecim Tabularum* ou Loi des XII Tables est promulguée au V^e^ siècle avant J.-C. et constitue le premier corpus de lois romaines, rédigées à l'origine sur douze tables en bronze, toutes disparues depuis[897]. Leur contenu est cependant connu grâce aux nombreux commentaires d'auteurs postérieurs comme Cicéron qui s'en réfère dans son *Traité des lois* (*De Legibus*), écrit durant la première moitié du I^er^ siècle avant J.-C.[898] La *Lex lulia Municipalis* ou Table d'Héraclée est édictée par Jules César quatre siècles plus tard, vers 46 ou 45 avant J.-C., soit après la dictature de Sylla[899]. Également écrite sur des tables en bronze, son contenu semble rassembler des dispositions législatives antérieures et fixe les principes à respecter par toute loi municipale d'une cité romaine, notamment en matière de recensement[900]. La *Lex Ursonensis* ou *Lex Coloniae Genetivae Iuliae* (Loi d'Urso), est le texte de fondation de ladite colonie, contemporain

[897] CRAWFORD, 1996, p. 556-557.
[898] CICÉRON, *Traité des Lois*, 1968, p. XXXII ; CRAWFORD, 1996, p. 558-559.
[899] NICOLET, 1987, p. 3 ; NICOLET, 1988, p. 139-140 ; CRAWFORD, 1996, p. 359 ; AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 51.
[900] NICOLET, 1988, p. 139-140.

de la loi précédente (I^er siècle avant J.-C.). Le document qui nous est parvenu n'est pas l'original, mais bien une copie flavienne dont seules quatre des neuf tablettes originelles ont été conservées[901]. Si le texte législatif se réfère ici à une ville provinciale, il n'en reste pas moins que les lois présentées en son sein se rattachent au droit général romain, attestant que les valeurs romaines ne sont pas exclusives à l'*Urbs* et qu'elles sont bien exportées et intégrées selon divers degrés à travers l'Empire[902] ;

- **Les sources épigraphiques** : si la Table d'Héraclée et la Loi d'Urso peuvent figurer également dans cette catégorie, nous avons préféré ne regrouper ici que quelques inscriptions épigraphiques qui ne revêtent aucun aspect législatif. Ces mentions ne renvoient pas spécifiquement à des indications topographiques concernant les marqueurs spatiaux, mais elles viennent en appuyer le discours ;
- **Les œuvres à caractère technique** : la portée des renseignements procurés au sein de ces écrits est plus générale et un doute demeure quant à la valeur universelle des préceptes qui y sont dispensés[903]. Quoiqu'il en soit, le traité d'architecture de Vitruve, *De Architectura* (I^er siècle avant J.-C.), étant le seul ouvrage théorique concernant l'urbanisme romain à nous être parvenu[904], il reste une source majeure pour l'identification de nombreux marqueurs spatiaux et spécifiquement ceux chargés d'une valeur inclusive. Le manuel de Frontin dédié aux aqueducs de la capitale de l'Empire (I^er siècle après J.-C.)[905] et les traités d'agronomie de Varron (II^e-I^er siècles avant J.- C.)[906], de Columelle (I^er siècle après J.-C.)[907] et d'Agennius Urbicus (probablement du IV^e après J.-C.)[908], sans être des sources essentielles, viennent plutôt en appui en confortant certaines informations apportées par d'autres documents écrits ;
- **Les œuvres littéraires** : c'est également en rôle de soutien que les sources littéraires sont exploitées car les informations données par ces textes manquent souvent de précision surtout quand il s'agit d'autres villes que Rome. Lorsqu'elles concernent bien la capitale de l'Empire proprement dite, elles ne font qu'appuyer ce qu'on l'on sait déjà

[901] CRAWFORD, 1996, p. 395 ; BÉAL, 2002, p. 7 ; GALSTERER, 2005, col. 476.
[902] FABRE, 2012, p. 27.
[903] FABRE, 2012, p. 24-25.
[904] CLAVEL & LÉVÊQUE, 1971, p. 103.
[905] CAMPBELL & PURCELL, 2012, p. 763.
[906] STEM, 2013, p. 6948-6949.
[907] SPURR, 2012, p. 353.
[908] AGENNIUS URBICUS, *Contreverses*, 2005, p. XXI ; CAMPBELL, 2012, p. 38.

des marqueurs spatiaux auxquels elles font référence[909]. Les œuvres littéraires en question se déclinent en divers genres tels que les récits naturalistes de Pline l'Ancien (I^er siècle après J.-C.)[910] et historiques de Tacite (I^er-II^e siècles après J-C.)[911] et de Dion Cassius (II^e-III^e siècles après J.-C.)[912], la correspondance d'Ausone (IV^e siècle après J.- C.)[913], les compilations d'Aulu-Gelle (II^e siècle après J.-C.)[914], l'œuvre rhétorique de Dion Chrysostome (ou Dion de Pruse) (I^er siècle après J.-C.)[915], la compilation d'anecdotes de Valère Maxime (I^er siècle après J.-C.)[916] ou encore les textes poétiques de Martial (I^er siècle)[917] et de Juvénal (I^er-II^e siècles après J.-C.)[918].

Les marqueurs spatiaux propres au centre urbain – L'**enceinte** est sans doute l'un des premiers marqueurs spatiaux à mentionner, en raison de la limite physique et psychologique de la zone urbaine qu'elle constitue[919], et ce, que la fortification ait pour rôle de protéger ou de défendre ou qu'elle soit un ouvrage honorifique servant la propagande politique et idéologique du pouvoir central[920].

> *Moenibus circumdatis, sequuntur intra murum arearum diuisiones, platearumque et angiportuum ad caeli regionem directiones*. […].
> « Une fois l'enceinte construite, viennent la répartition des terrains à l'intérieur du mur et l'orientation des avenues et des ruelles. […]. »
> (VITRUVE, *De l'architecture*, livre I, VI, §1)

Pour l'identification des principaux marqueurs spatiaux implantés à l'intérieur de ces murs, c'est vers la description très théorique de la ville romaine de Vitruve (I^er siècle avant J.- C.) qu'il faut essentiellement se tourner. Ce dernier s'attèle en premier lieu à décrire les édifices publics majeurs dont tout centre urbain doit se doter, c'est-à-dire le forum, la basilique, la curie, les temples, le théâtre ou encore les thermes publics, ces mêmes bâtiments

[909] FABRE, 2012, p. 22.
[910] PURCELL, 2012b, p. 1162.
[911] MARTIN & WOORDMAN, 2012, p. 1426.
[912] RICH, 2012, p. 288.
[913] GREEN, 2012, p. 213.
[914] HOLFORD-STREVENS, 2012, p. 606.
[915] CUVIGNY, 1994, p. 12.
[916] WITTICK & LEVICK, 2012, p. 1534.
[917] CITRONI, 2012, p. 904.
[918] BRAUND, 2012, p. 782.
[919] PERRING, 1991, p. 282 ; GROS, 1996, p. 26 ; MARTENS, 2005, p. 241-242 ; LAFON, 2012, p. 57.
[920] PAULI-GABI, STEINER & WIBLÉ, 2002, p. 108 ; LAFON, 2012, p. 57.

relevés au sein du modèle urbain de P. Zanker[921] et qui assurent, au sein de la société romaine, une certaine cohésion sociale[922]. Exprimant la dignité municipale et symbole de l'administration romaine[923], le **forum**, auquel sont organiquement liées la **basilique** et la **curie**, doit être placé, selon Vitruve, au centre de l'espace habité dans le cadre des villes non-maritimes.

> *Diuisis angiportis et plateis constitutis, arearum electio ad opportunitatem et usum communem civitatis est explicanda aedibus sacris, foro, reliquisque locis communibus. Et si erunt moenia secundum mare, area, ubi forum constituatur, eligenda proxime portum; sin autem mediterranea, in oppido medio.* […].
> « Une fois le réseau des ruelles constitué et les avenues implantées, il faut étudier le choix des emplacements pour les édifices sacrés, le forum et les autres lieux communs en fonction de l'utilité publique et de l'intérêt général de la cité. Si l'enceinte borde la mer, l'emplacement pour implanter le forum doit être choisi près du port, mais pour une ville située à l'intérieur des terres, ce sera au milieu. […]. »
> (VITRUVE, *De l'architecture*, livre I, VII, §1)

> *Basilicarum loca adiuncta foris quam calidissimis partibus oportet constitui, ut per hiemem sine molestia tempestatium se conferre in eas negotiatores possint.* […]
> « […] Le site des basiliques doit être adjacent à la place publique et être établi à l'endroit le plus chaud possible, afin qu'en hiver les hommes d'affaires puissent s'y réunir sans avoir à supporter le mauvais temps. […]. »
> (VITRUVE, *De l'architecture*, livre V, I, §4)

> *Aerarium, carcer, curia foro sunt coniungenda, sed ita uti magnitudo < ac > symmetria eorum foro respondeant. Maxime quidem curia in primis est facienda ad dignitatem municipii siue ciuitatis.* […].
> « Trésor, prison et curie doivent être contigus à la place publique et il faut faire en sorte que leurs dimensions < et > proportions correspondent à celles de la place. C'est surtout la curie qui doit être construite en premier lieu, en fonction de la dignité du municipe ou de la cité. […]. »
> (VITRUVE, *De l'architecture*, livre V, II, §1)

Les **temples** constituent les derniers édifices publics pour lesquels Vitruve donnent encore quelques précisions concernant leur implantation au sein même de la ville, déterminée par la divinité qui y est honorée. Le temple protégeant la triade capitoline doit ainsi être érigé sur le point le plus élevé afin que Jupiter, Junon et Minerve puissent assurer la protection de la

[921] ZANKER, 2000.
[922] PERRING, 1991, p. 274.
[923] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 240-241.

plus grande partie de l'enceinte ; ce qui sous-entendend que les dieux ne peuvent protéger que ce qu'ils ont sous les yeux[924]. Les autres édifices religieux sont tenus d'être placés près de certains lieux fonctionnels selon la divinité sensée les habiter : le temple de Mercure au forum, ceux d'Isis et de Sérapis au marché, ceux d'Apollon et de Bacchus près du théâtre, celui d'Hercule près du gymnase ou de l'amphithéâtre ou encore du cirque.

> […] *Aedibus vero sacris, quorum deorum maxime in tutela ciuitas uidetur esse, ut Ioui et Iunoni et Mineruae in excelsissimo loco, unde moenium maxima pars conspiciatur, areae distribuantur. Mercurio autem in foro, aut etiam, uti Isidi et Serapi, in emporio ; Apollini Patrique Libero secundum theatrum; Herculi, in quibus ciuitatibus non sunt gymnasia neque amphitheatra, ad circum* […].
> « […] En ce qui concerne les édifices sacrés, pour les dieux qui sont surtout considérés comme les protecteurs de la cité : Jupiter, Junon, Minerve, qu'on leur attribue des emplacements à l'endroit le plus élevé afin que de là on découvre la plus grande partie de l'enceinte. Pour Mercure sera au forum ou encore, comme pour Isis et Sérapis, au marché ; ceux d'Apollon et Liber Pater [Bacchus] près du théâtre ; pour Hercule, dans les cités qui n'ont pas de gymnase ni d'amphithéâtre, près du cirque […]. »
> (VITRUVE, *De l'architecture*, livre I, VII, §1)

Pour ce qui est du **théâtre** et des **thermes publics**, Vitruve reste très évasif concernant leur emplacement dans la zone urbaine. Nous avons tout au plus quelques conseils sur la qualité des lieux qui doivent les accueillir, salubres pour l'un, les plus chauds de la ville pour les autres.

> *Cum forum constitum fuerit, tum deorum immortalium diebus festis ludorum spectationibus eligendus est locus theatro quam saluberrimus, uti in primo libro de salubritatibus in moenium collocationibus est scriptum.* […].
> « La place publique une fois établie, il faut, pour accueillir les spectateurs des jeux donnés lors des fêtes des dieux immortels, choisir pour le théâtre le site le plus salubre possible, d'après les indications du livre I concernant l'implantation des centres urbains. […]. »
> (VITRUVE, *De l'architecture*, livre V, III, §1)

> […] *Quonima haec nobis satis uidentur esse exposita, nunc insequentur balinearum dispositionum demonstrationes. Primum eligendus locus est quam calidissimus, id est auersus ab septemtrione et aquilone.* […]
> « […] Cet exposé me paraît suffisant : suivra donc maintenant la description de l'organisation des bains. Tout d'abord il faut choisir le site le plus chaud possible, c'est-à-dire tournant le dos au nord et au nord-est. […]. »
> (VITRUVE, *De l'architecture*, livre V, IX, §9 ; X, §1)

[924] PECHOUX, 2015, p. 250.

Le dernier apport important de l'œuvre de Vitruve réside dans la description de l'habitat proprement urbain qui s'avère être extrêmement diversifié. L'architecture des **maisons** doit en effet être déterminée, d'une part, par le statut social du propriétaire et, d'autre part, par l'activité professionnelle exercée par ce dernier. Vitruve témoigne donc que la maison urbaine ne remplit pas toujours la simple fonction domestique, mais peut parfois être un lieu multifonctionnel.

> *Cum ad regiones caeli ita ea fuerint disposita, tunc etiam animaduertendum est quibus rationibus priuatis aedificiis propria loca patribus familiarum et quemadmotum communia cum extraneis aedificari debeant.* […] *Igitur is qui communi sunt fortuna non necessaria magnifica uestibula nec tablina naeque atria quod in aliis officia praestant ambiundo neque ab aliis ambiuntur. Qui autem fructibus risticis seruiunt, in eorum uestibulis stabula, tabernae, in aedibus cryptae, horrea, apothecae ceteraque, quae ad fructus seruandos magis quam ad elegantiae decorem possunt esse, ita sunt facienda. Item feneratoribus et publicanis commodiora et speciosiora et ab insidiis tuta, forensibus autem et disertis elegantiora et spatiosiora ad conuentus excipiundos, nobilibus uero, qui honores magistratusque gerundo praestare debent officia ciuibus, faciunda sunt uestibula regalia, alta atria et peristylia amplissima, siluae ambulationeque laxiores ad decorem maiestatis parfectae ; praeterea bybliothecas, pinacothecas, basilicas non dissimuli modo quam publicorum operum magnificentia comparatas, quod in domibus eorum saepius et publica consilia et periuata iudicia arbitriaque conficiuntur. Ergo si his rationibus ad sigulorum generum personas, uti in libro primo de decore est scriptum, ita disposita erunt aedificia, non erit quod reprehendatur ; habebunt enim ad omnes res commodas et emendatas explicationes.* […].
>
> « Quand on aura ainsi établi l'orientation des pièces on doit alors être attentif aussi au type d'architecture que requièrent, dans les constructions des particuliers, les pièces privées du maître et à celui qui convient aux pièces également ouvertes aux personnes étrangères. […] En conséquence les gens de conditions ordinaires n'ont aucun besoin de cours d'entrée, de *tablina* ou d'atriums somptueux puisque ce sont eux qui s'acquittent de leurs obligations sociales en se rendant chez les autres, non les autres qui se rendent ainsi chez eux. Pour ceux, par ailleurs, dont l'activité est liée aux produits agricoles, il faut faire, dans leur cours d'entrée, des écuries et des boutiques, dans leur maison même, des caves, des greniers, des resserres et toute autre installation visant à une bonne conservation des produits plutôt qu'à une esthétique recherchée. Aux banquiers et aux fermiers des impôts il faut, suivant les mêmes principes, une architecture confortable et de très bel aspect, protégée aussi des agressions ; aux avocats et aux rhéteurs il faut, pour leur part, une architecture très élégante et spacieuse, permettant que les personnes rassemblées y trouvent place. Quant aux dignitaires, que l'exercice des plus hautes magistratures astreints à des obligations envers leurs concitoyens, il leur faut des vestibules de style royal, des atriums élevés et des péristyles immenses, de vastes parcs et promenades d'une beauté majestueuse ; il leur faut aussi des bibliothèques, des galeries de tableaux et des basiliques dont la magnificence de réalisation ne cède en rien à celle des bâtiments publics : c'est fréquemment

en effet dans leurs demeures qu'interviennent les délibérations publiques ainsi que les jugements et les arbitrages privés. Si donc les constructions sont ainsi aménagées, suivant ces principes, en fonction de chaque catégorie sociale, comme il a été écrit au premier livre à propos de la beauté fonctionnelle, il n'y aura rien à reprendre ; tout en effet y sera opportunément et parfaitement ordonné. […]. »

(VITRUVE, *De l'architecture*, livre VI, V, §1-3)

En dehors des bâtiments publics et de l'habitat, les sources écrites disponibles sont assez muettes sur le reste des espaces fonctionnels évoluant au sein même de l'espace urbain. Pour l'artisanat notamment, dont la présence est bien attestée en ville par les nombreuses découvertes archéologiques[925], on ne dispose malheureusement que de quelques rares textes écrits à son sujet et qui se limitent à deux activités en particulier : la forge et la foulerie.

La **forge** est reconnue comme un artisanat urbain grâce à un texte de Dion Chrysostome qui, sous le règne de Trajan, mène une opération d'urbanisme à Pruse de l'Olympe en Bithynie (Turquie) et, voulant y donner du lustre à la ville par un programme édilitaire ambitieux, démolit contre l'avis de nombreux citadins une forge, délabrée et composée de plusieurs bâtiments[926].

[…] *καί τινες ἦσαν οἱ σφόδρα ὀδυρόμενοι τό χαλκεῖον τό τοῦ δεῖνος, χαλεπῶς ἔχοντες, εἰ μή μενεῖ ταῦτα τά ὑπομνήματα τῆς παλαιᾶς εὐδαιμονίας, ὥσπερ τῶν Ἀθήνησι Προπυλαίων κινουμένων ἢ τοῦ Παρθενῶνος ἢ τό Σαμίων Ἥραιον ἡμᾶς ανατρέποντας ἢ τό Μιλησίων Διδύμειον ἢ τό νεών τῆς Ἐφεσίας Ἀρτέμιδος, ἀλλ' οὐκ αἰσχρά καί καταγέλαστα ἐρείπια πολύ ταπεινότερα τῶν κλισιων, οἷς ὑποδύεται τά πρόβατα, τῶν ποιμένων δέ οὐδεις ἂν δύναιτο εἰσελθεῖν οὐδέ τῶν γενναιοτέρων κυνῶν ἐφ' οἷς ὑμεῖς μέν ἠρυθριᾶτε, νή Δία διετρέπεσθε τῶν ἡγεμόνων εἰσιόντων, οἱ δέ ἀνδῶς ἔχοντες πρός ὑμᾶς ἐπέχαιρον καί ἐγέλων - ὅπου μηδέ τοῖς χαλκεῦσιν ἔζῆν διάρασθαι σχεδόν, ἀλλά εἰργάζοντο κεκυότες καί ταῦτα πίπτοντα καί ὑπερηρεισμένα ἃ πρός τήν πληγήν τοῦ ῥαιστρος ἔτρεμε καί διίσατο ἀλλ' ὅμως ἦσαν οἳ χαλεπῶς ἑωρων ἀφανιζόμενα τά οημεῖα τῆς ἔμπροσθεν πενίας καί ἀδοζίας, οὐχ ὅτι τῶν κιόνων ἔμελεν αὐτοῖς τῶν ἱσταμένων οὐδέ τῶν γείσων, οὐ τῶν οἰκοδομουμένων ἑραστηρίων ἄλλουσε, ἀλλ' ἵνα μηδέποτε μεῖζον ὑμεῖς ἐκείνω φρονῆτε.*

« […] Ces gens gémissaient bien fort sur la forge d'un tel, mécontents de voir disparaître ces souvenirs du bon vieux temps, comme si on touchait aux Propylées, au Parthénon, ou bien comme si nous abattions l'Héraion de Samos, le Didyméion de Milet ou le temple d'Artémis à Éphèse et non pas d'affreuses et ridicules masures beaucoup plus basses que les cabanes où se couchent les moutons et où aucun pâtre, aucun chien de race ne pourrait pénétrer. Vous-mêmes vous en rougissiez et vous n'en meniez pas large lorsque les gouverneurs y entraient et ceux qui

[925] Voir notamment BALLET, CORDIER & DIEUDONNÉ-GLAD, 2003 ; BÉAL & GOYON, 2002 ; CHARDRON-PICAULT, 2010 ; FONTAINE & SARTRE, 2011 ; POLFER, 2001 ; POLFER, 2005.

[926] BÉAL, 2002, p. 5.

ne vous portaient pas dans leur cœur y trouvaient matière à se réjouir et à rire : des masures où il était à peu près impossible aux forgerons de se tenir debout, mais où ils travaillaient courbés, et avec cela croulantes, étayées, branlant et se fissurant à chaque coup de marteau. Pourtant certains étaient contrariés de voir disparaître les marques de notre pauvreté et de notre obscurité passée ; ils se moquaient bien des colonnes et des corniches qui se montaient, des ateliers que l'on construisait ailleurs, mais ils ne voulaient pas que vous ayez plus d'ambition qu'eux-mêmes. »

(DION CHRYSOSTOME, *Discours*, XL, 8-9 – traduction CUVIGNY, 1994, p. 58-59)

[…] *ἀλλ' ὅπως μή καί τοῦτό μου διαβάλη τις, ὡς ἐγώ Στάγειρα καί κώμην καλῶ τήν πόλιν ταύτην δύναμαι γάρ ὁμόσας εἰπεῖν μηδεμίαν ἄλλην πόλιν ἐμοί κρείττω πεφηνέναι, κἂν εἰ μόνον εἶχε τό χαλκεῖον τό τοῦ δεῖνος, ὃ ἐγώ κατέλυσα ὁ τάς πολεις πορθῶν καί τάς ἀκροπόλεις.*

« […] Mais que personne ne me calomnie en disant que j'appelle notre cité une Stagire et que je la traite de bourg. Je puis en effet déclarer sous serment qu'aucune cité n'est pour moi supérieure à la nôtre, même si elle n'était constituée que de la forge d'un tel que j'ai détruite, moi le ravageur de cités et d'acropoles. »

(DION CHRYSOSTOME, *Discours*, XLVII, 11 – traduction CUVIGNY, 1994, p. 143-144)

Les **fouleries**, ou installations de foulons, consacrent leurs activités au nettoyage et à la finition du tissu. Ce sont des ateliers qui, malgré les nuisances qu'ils engendrent par l'usage de l'urine et du soufre, semblent typiquement urbains. Ils dépendent en effet de la ville, de sa population, de ses fabricants d'étoffe et d'installations spécifiques telles que les aqueducs (pour l'approvisionnement en eau) et les égouts (pour l'évacuation des eaux usagées)[927]. Cette relation est si étroite que les foulons doivent s'acquitter d'une redevance versée à la collectivité et ce fait est au moins attesté à Rome sous la République, évoqué indirectement par Frontin (I^{er} siècle après J.-C.), et peut-être à Pompéi mais cela reste encore discuté (*C.I.L.*, IV, Suppl. I, 3340, 141)[928]. En outre, ces installations ne relèvent pas toujours d'initiatives privées. L'autorité publique peut également s'y investir comme en témoignent deux inscriptions épigraphiques, l'une concernant la construction de fouleries par trois édiles à Arpinum (Latium, Italie) à la fin de la République (*C.I.L.*, X, 5682)[929], et, l'autre, indiquant la construction d'un bassin pour les foulons pris en charge par un légat de l'empereur à Evreux (France) au II^{e} siècle après J.-C. (*C.I.L.*, XIII, 3202)[930].

[927] BÉAL, 2002, p. 10-11.

[928] J. Andreau souligne cependant que rien n'indique, dans cette inscription, qu'il s'agit bien d'une taxe levée sur les foulons, ou relative à l'utilisation par les foulons d'un outillage appartenant à la colonie, ou d'une foulerie que la colonnie possède et qu'elle loue (ANDREAU, 1974, p. 69).

[929] BERANGER & FORTINI, 1978.

[930] DENIAUX, 1990 ; DENIAUX, 1995.

Sequitur ut indicemus quod ius ducendae tuendaeque sit aquae, quorum alterurn ad cohibendos intra modum impetrati beneficii priuatos, alterum ad ipsorum ductuum pertinet tutelam. […] *Apud antiquos omnis aqua in usus publicos erogabatur et ita cautum fuit : « Ne quis priuatus aliam ducat aquam quam quae ex lacu humum accidit, » (haec enim sunt uerba eius legis), id est quae ex lacu abundauit ; eam nos caducam uocamus. Et haec ipsa non in alium usum quam in balnearum aut fullonicarum dabatur, eratque uectigalis statuta mercede quae in publicum penderetur.*

« Nous avons maintenant à exposer la législation de l'adduction des eaux et celle de leur entretien : la première a pour objet de contenir les particuliers dans les limites de la concession obtenue, l'autre le maintien en état des conduites elles-mêmes. […] Chez eux [les anciens] toute eau était distribuée pour l'usage de tous, avec la prescription suivante : « Que pas un particulier ne prélève d'autre eau que celle qui tombe du bassin à terre » (tels sont les termes de cette loi), - c'est-à-dire l'eau qui a débordé du bassin, ce que nous appelons le trop-plein. Et même cette eau-là n'était accordée que pour l'usage des bains et des blanchisseries et il y avait une redevance de tarif à payer à l'État. »

(Frontin, *Les aqueducs de la Ville de Rome*, XCIV, 1-4)

Chirograpum Privati c(olonorum) c(oloniae) V(eneriae) C(orneliae) s(ervus)
ob fullon icas solute
[…]
(*C.I.L.*, IV, Suppl. I, 3340, 141)

P · GAVIVS · C · F …
CN · LONGIDIVS …
CN · TVLIVS …
N · COSSINVS …
TVRIM · MAI …
ET · INFERIOR …
(*C.I.L.*, X, 5682)

P. Suillius, P. [fil(ius)…… I I vir (?)]
opus piscinae [ex auctoritate]
viri clarissimi [C. Prastinae P] acati
legati Aug(usti), et ex or [dinis de] creto
ussibus fullon [um Mediol] an
nensium, d(ono) [d(edit)]

« Publius Suillius, fils de Publius… a fait don de l'ouvrage d'une piscine, avec l'autorisation de Pacatus, homme très illustre, légat d'Auguste, et à la suite d'un décret de l'ordre des décurions, pour les usages des foulons de Médiolanum »

(*C.I.L.*, XIII, 3202 – traduction DENIAUX, 1995, p. 199)

Les marqueurs spatiaux propres à la périphérie – Ces repères spatiaux sont principalement des lieux fonctionnels liés à des interdits d'ordre religieux, juridique, social ou politique qui excluent ou limitent leur présence au sein même de l'espace urbain[931]. Mais, tous les marqueurs spatiaux propres à la périphérie ne sont pas chargés d'une valeur exclusive dans le sens strict du terme et d'autres raisons peuvent entraîner leur installation au sein de cette zone.

Les **nécropoles** sont des marqueurs spatiaux hautement fiables lorsqu'il s'agit de déterminer la localisation de la périphérie d'une ville donnée, car ces lieux fonctionnels sont frappés par la plus forte et la plus importante exclusion dictée par la société romaine[932]. Pouvant débuter dès les limites urbanisées de la ville, l'implantation de ces espaces funéraires respecte néanmoins une limite instituée par des interdits religieux et juridiques régissant toutes cités afin de protéger le centre urbain de la souillure engendrée par la mort[933]. On dispose pour les nécropoles de deux sources écrites importantes, la Loi des XII Tables (V^e^ siècle avant J.-C.) et la Lois d'Urso (I^er^ siècle avant J.-C.), dont le contenu, à quatre siècles d'intervalle et en deux lieux différents, - Rome pour l'une, une ville provinciale pour l'autre -, reste le même, interdisant tout ensevelissement des défunts à l'intérieur des limites de la ville et régissant les bûchers. Le contrôle de la pratique de la crémation représente cependant plus un souci des autorités d'éviter tout incendie dans l'espace habité qu'à limiter les risques pour la santé, liés à la présence de corps[934]. Durant l'antiquité tardive, les dispositions vis-à-vis des nécropoles restent les mêmes comme en atteste l'agronome Agennius Urbicus (IV^e^ siècle après J.-C. probablement) qui, dans son traité, mentionne à nouveau le rôle funéraire de la périphérie en accueillant notamment les sépultures des nécessiteux. À cette dimension, il ajoute la présence d'aires de supplice qui tombaient eux aussi sous le joug d'un interdit religieux[935].

> *Atticus – Video quae sint in pontificio iure, sed quaero ecquidnam sit in legibus.*
> *Marcus – Pauca sane, Tite, et, ut arbitror, non ignota uobis. Sed ea non tam ad religionem spectant quam ad ius sepulcrum.* « *Hominem mortuum » inquit lex in XII,* « *in urbe ne sepelito neue urito ». Credo uel propter ignis periculum. Quod autem addit* « *neue urito », indicat non qui uratur sepeliri, sed qui humetur.* […].
> « Atticus – Je vois bien ce qui est dans le droit pontifical, mais je te pose cette question : qu'y a-t-il dans les lois ?

[931] PATTERSON, 2000, p. 102 ; BARRAND, 2012, p. 69.
[932] DRINKWATER, 1983, p. 151 ; BEDON, 1998, p. 10-11 ; PATTERSON, 2000, p. 92 ; TRANOY *et al.*, 2009, p. 253 ; FABRE, 2012, p. 27.
[933] BARRAND, 2012, p. 72.
[934] PATTERSON, 2000, p. 92 ; BÉAL, 2002, p. 8-9.
[935] ARNAUD, 1998a, p. 67 et p. 69 ; FABRE, 2012, p. 25-26.

Marcus – Bien peu de choses, Titus, et je pense, des choses que vous n'ignorez pas. Mais elles ne visent non pas tant les égards religieux dus aux tombeaux que leur condition juridique. « L'homme mort, dit la Loi des XII Tables, qu'on ne l'ensevelisse ni ne le brûle dans la Ville ». C'est, je pense, en raison du danger d'incendie. L'addition : « ni ne le brûle », indique que celui-là est « enseveli », non pas l'homme qu'on brûle, mais celui qu'on inhume. […]. »
(CICÉRON, *Traité des lois*, livre II, XXIII, §58)

Duae sunt praetera leges de spulcris, quarum altera priuatorum aedificiis, aletra ipsis sepulcris cauet. Nam quod « rogum bustumue nouum » uetat « propius sexaginta pedes adigi aedes alienas inuito domino », incendium uereri uidetur : item acerram uetat. Quod autem « forum », id est uestibulum sepulcri, « bustumue usu capi », uetat, tuetur ius sepulcrorum. Haec habemus in XII, sane secundum naturam quae norma legis est. […].
« Il y a encore deux lois relatives aux tombeaux : l'une a pour objet de veiller aux maisons particulières ; l'autre, aux tombeaux eux-mêmes. Car quand la loi défend « d'approcher un bûcher ou un brasier nouveau à moins de soixante pieds de la maison d'autrui sans l'autorisation du propriétaire », cette mesure est visiblement prise par crainte de l'incendie : de même, interdiction de l'usage de l'encens. Mais quand elle défend que le *forum*, c'est-à-dire le couloir d'accès au tombeau, ou le lieu du bûcher (*bustum*) fasse l'objet d'une prise de possession, elle protège le droit des tombeaux. Voilà ce que nous trouvons dans la Loi des XII Tables, conformément à la nature qui est la règle de la loi. […]. »
(CICÉRON, *Traité des lois*, livre II, XXIV, §61)

LXXIII Ne quis intra fines oppidi colon(iae)ue, qua aratro
circumductum erit, hominem mortuom
inferto neue ibi humato neue urito neue homi-
nis mortui monimentum aedificato […].
« LXXIII Que personne ne fasse pénétrer dans les limites de la ville ou de la colonie, telles que définies par l'araire, le cadavre d'un homme ; que nul ne l'y inhume ou ne le brûle, et que l'on n'y érige pas le monument funéraire d'un être humain […] »
(*Loi d'Urso*, LXXIII = *C.I.L.*, II, 05439 – traduction ARNAUD, 1998a, p. 66-67, note 8)

LXXIV Ne quis ustrinma nouam ubi homo mortuus
combustus non erit, proprius oppidum pas-
sus (quingentos) *facito* […].
« LXXIV Que nul ne construise un nouvel *ustrinum* où aucun cadavre n'aura été brûlé à une distance inférieure de 500 pas de la ville […]. »
(*Loi d'Urso*, LXXIV = *C.I.L.*, II, 05439 – traduction ARNAUD, 1998a, p. 67, note 10)

Habent et res p. loca suburbana inopum funeribus destinata, quae loca culinas appellant. Habent et loca noxiorum poenis destinata.

« Les *respublicae* ont aussi, dans leurs faubourgs, des lieux destinés aux funérailles des indigents ; ces lieux sont appelés *culinae*. Elles ont aussi des lieux destinés au châtiment des criminels. »
(AGENNIUS URBICUS, *Controverses*, 86.8 = BEHRENDS *et al.*, 2005, 253-254)

L'implantation de certains **temples** en périphérie relève de plusieurs explications possibles. La première est soulevée par un passage du traité de Vitruve où, selon le caractère de la divinité honorée, hostile et violent (Vulcain, Mars), sensuel (Vénus) ou, au contraire, d'une grande moralité (Cérès), il est préférable de construire leur temple *extra urbem*, mais toujours en bordure de l'espace urbain pour que les autorités puissent garder sans doute le contrôle de ces cultes et qu'ils restent accessibles pour des cérémonies officielles[936]. La deuxième raison qui peut être invoquée n'est pas tant la nature de la divinité que le caractère hostile supposé de cette dernière envers les Romains[937]. Ainsi, Dion Cassisus (II^e^-III^e^ siècles après J.-C.) relate les mesures spécifiques qui ont été prises pour exclure du pomerium les divinités égyptiennes (notamment Isis la déesse tutélaire) avant la bataille d'Actium, puis de l'élargissement de cette interdiction par Agrippa à 1 km de la ville de Rome[938]. Pour d'autres chercheurs, les raisons peuvent peut-être être trouvées ailleurs : un manque d'espace pour la création de nouveaux centre de culte[939], la survivance de lieux protohistoriques (pour les provinces en particulier)[940] ou même la recherche d'une certaine monumentalité à laquelle ces temples participent, offrant un caractère prestigieux de l'arrivée en ville et annonçant, selon L. Péchoux, « la qualité des élites qui la composent, leur capacité de financement et l'assimilation des modèles romains »[941].

[…] *Marti extra urbem, sed ad Campum; itemque Veneri ad portum. Id autem etiam Etruscis haruspicibus disciplinarum scripturis ita est dedicatum : extra murum Veneris, Volcani, Martis fana ideo colocari, uti non insuescat in urbe adulescentibus seu matribus familiarum ueneria libido, Volcanique ui e moenibus religionibus et sacrificiis euocata, ab timore incendiorum aedificia uideantur liberari : Martis uero diuinitas, cum sit extra moenia dedicata, non erit inter cives armigera dissensio, sed ab hostibus ea defensa a belli periculo conseruabit. Item Cereri extra urbem, loco, quo non omnes semper homines nisi per sacrificium necesse habeant adire : cum religione caste sanctisque moribus is locus debet tueri.* […].
« […] pour Mars, en dehors de la ville, mais près d'un terrain plat ; de même pour Vénus près du port. Les haruspices étrusques ont dit encore, dans les traités de leurs sciences, de placer les

[936] SCHEID, 2002, p. 57 ; PÉCHOUX, 2010, p. 22-23 ; FABRE, 2012, p. 24.
[937] SCHEID, 2002, p. 56-57.
[938] PATTERSON, 2000, p. 92 ; SCHEID, 2002, p. 57 ; PÉCHOUX, 2010, p. 23.
[939] ZIOLKOWSKI, 1992, p. 278.
[940] PÉCHOUX, 2010, p. 33.
[941] PÉCHOUX, 2015 p. 242-253.

temples de Vénus, Vulcain et Mars à l'extérieur de l'enceinte pour que le désir amoureux ne pénètre pas continuellement à l'intérieur de la ville dans le cœur des jeunes gens ou des mères de famille, et qu'une fois la puissance de Vulcain évoquée hors de murs par des rites et des sacrifices, les édifices paraissent libérés de la crainte des incendies. Quant à Mars, si l'on honore sa divinité hors de l'enceinte, il n'y aura pas de lutte armée entre les citoyens, mais il défendra la ville contre les ennemis et la préservera du péril de la guerre. De même pour Cérès, on lui attribuera un emplacement en-dehors de la ville, dans un endroit où tout le monde n'ait pas toujours besoin d'aller si ce n'est pour les sacrifices ; cet endroit doit être respecté avec piété et sainteté. […]. »

(VITRUVE, *De l'architecture*, livre I, VII, §1-2)

Δοκεῖ δέ ἔμοιγε καὶ ἐκεῖν τό τῷ προτέρῳ ἔτει, ἐπ' ἐζόδῳ αὐτοῦ, περὶ τε τόν Σάραπιν καὶ περὶ τήν Ἶσιν ψηφισθέν τέρας οὐδενός ἧττον γενέσθι τούς γά ναούς αὐτῶν, οὕς ἰδίᾳ τινές ἐπεποίηντο, καθελεῖν τῇ βουλῇ ἔδοζεν. Οὐ γάρ δή τούς θεούς τούτους ἐπί πολύ ἐνόμισαν, καὶ ὅτε γε καὶ ἐζενικησεν ὥστε καὶ δημοσιᾳ αὐτούς σέβεσθαι, ἔζω τοῦ πωμηρίου σφᾶς ἱδρύσαντο.

« Mais, à mon avis, il n'y eut pas de présage plus manifeste que le décret voté à la fin de l'année précédente à propos de Sérapis et d'Isis : le Sénat avait en effet décidé de détruire leurs temples que certains avaient édifiés à leurs frais. En tout cas, pendant longtemps, on ne pratiqua pas le culte de ces dieux et même quand on en vint à les honorer aussi publiquement, on les établit en dehors du pomerium. »

(DION CASSIUS, *Histoire romaine*, livre XL, 47, §3-4)

[…] *καὶ τάς ἐγγύας τάς πρός τό δημόσιον πρό τῆν πρός τῷ Ἀκτίῳ μάχης γενομένας, πλήν τῶν περί τά οἰκοδομήματα, ἀπήλλαζε, τά τε παλαιά συμβόλαια τῷ κοινῷ τι ὀφειλόντων ἔκαυσε. καί τά μέν ἱερά τά Αἰγύπτια οὐκ ἐσεδέζατο εἴσω τοῦ πωμηριου, τῶν δέ ναῶν πρόνιαν ἐποιήσατο τούς μέν ὑπ' ἰδιωτῶν τινων γεγενηένους τοῖς τε παισίν αὐτῶν καί τοῖς ἐκγόνοις, εἴγε τινές περιῆσαν, ἐπισκευάσαι ἐκέλευσε, τούς δέ λοιπούς αὐτός ἀνεκτήσατο.*

« […] Il annula les obligations contractées envers le trésor public avant la bataille d'Actium, excepté celles qui étaient relatives aux édifices, et il brûla les anciens registres de dettes envers l'État. Il n'admit pas dans l'enceinte du pomérium les cérémonies égyptiennes ; d'ailleurs il s'occupa des temples : ceux qui avaient été bâtis par des particuliers, il ordonna à leurs enfants et à leurs descendants, quand ils en existaient encore, de les réparer, et rétablit lui-même les autres. »

(DION CASSIUS, *Histoire romaine*, livre LIII, 2, §3-4[942])

[942] Traduit du texte anglais d'E. Cary : […] *He cancelled all obligations which had been given to the public treasury previous to the battle of Actium, except those secured by buildings, and he burned the old notes of those who were indebted to the state. As for religious matters, he did not allow the Egyptian rites to be celebrated inside the pomerium, but made provision for the temples ; those which had been built by private individuals he ordered their sons and descendants, if any survived, to repair, and the rest he restored himself* (DIO, *Roman History*, 1968, p. 197 et 199).

καὶ ὃς τά μέν ἄλλα οἰδοῦντα ἔπι εὑρών κατεστήσατο, τά τε ἱερά τά Αἰγύπτια ἐπεσιόντα αὖθις ἐς τό ἄστυ ἀνέστειλεν, ἀπειπών μηδένα μηδέ ἐν τῷ προαστείν αὐτά ἐντός ὀγδόου ἡμισταδιου ποιεῖν ταραχῆν δέ τινος περί τήν τοῦ πολιάρχου τοῦ διά τάς ἀνοχάς αιρουμένου χειροτονίαν συμβάσης οὐκ ἐπεκράτησεν αὐτῆς, ἀλλά ἄνευ τῆς ἀρχῆς ταύτης τόν ἐνιαυτόν ἐκεῖνον διεγένοντο.

« Agrippa calma les mouvements tumultueux qu'il rencontra encore, et réprima les rites égyptiens qui se glissaient de nouveau dans la ville, défendant absolument de les célébrer dans un espace de sept stades et demi en dedans des faubourgs ; de plus, l'élection du préfet urbain pour les Féries Latines ayant suscité quelques troubles, il ne put venir à bout de l'élection, et les fêtes eurent lieu, cette année-là, sans préfet. »

(DION CASSIUS, *Histoire romaine*, livre LIV, 6, §6[943])

L'implantation au-delà des limites de la ville des nécropoles et de certains temples montre à quel point les autorités romaines sont soucieuses de protéger cette dernière de toute menace qu'elle soit d'ordre moral ou physique. C'est également cette crainte qui les motive, selon de nombreux chercheurs, à confiner certaines activités artisanales dans la périphérie qu'elles jugent dangereuses ou, du moins, préjudiciables au bien-être des citoyens[944]. Comme pour l'artisanat dit « urbain » susmentionné, nous disposons de très peu de sources écrites mentionnant le rejet d'infrastructures artisanales en dehors du cadre habité. Il s'agit d'une part de la Loi d'Urso concernant une tuilerie et de passages extraits des poèmes de Martial (I^er^ siècle après J.-C.) et de Juvénal (I^er^-II^e^ siècles après J.-C.), faisant tous deux allusion à l'activité des tanneurs.

Le bannissement des **tuileries** hors de la ville est déduit d'un bref passage de la Loi d'Urso dont le texte n'est pas d'une clarté absolue et qui donne encore lieu à des controverses[945]. Les discussions portent essentiellement sur les termes latins *figlina* et *tegularium*, pouvant être traduits, pour le premier, par four[946] ou par atelier[947] et, pour le second par tuilier professionnel[948] ou aire de stockage (ou magasin de tuiles)[949]. J.-C. Béal propose de clore la question en argumentant que c'est de locaux et non d'hommes dont cette loi fait allusion et

[943] Traduit du texte anglais d'E. Cary : *Agrippa, then, checked whatever other ailments he found still festering, and curtailed the Egyptian rites which were again invading the city, forbidding anyone to perform them even in the suburbs within one mile of the city. And when a disturbance arose over the election of the prefect of the city, the official chosen on account of the Feriae, he did not succeed in quelling it, but they went through that year without this official* (DIO, *Roman History*, 1968, p. 297).

[944] CHEVALLIER, 1998, p. 28 ; PATTERSON, 2000, p. 93 ; DRINKWATER, 2002, p. 347 ; BARRAND, 2012, p. 69 ; LEMAIRE, 2015, p. 36.

[945] FABRE, 2012, p. 28.

[946] JACQUES, 1990, p. 151-152 ; ARNAUD, 1998a, p. 68, note 14.

[947] BÉAL, 2002, p. 8.

[948] ARNAUD, 1998a, p. 68, note 14.

[949] MINGAZZINI, 1959, p. 78-79 ; MOREL, 1987, p. 131, note 15 ; BÉAL, 2002, p. 8.

qu'en conséquence, la *figlina* est l'atelier, y incluant le four, et que le *tegularium* doit donc se rapporter à une autre phase dans la fabrication des tuiles et être le lieu de stockage de ces produits[950]. Reste la mention des 300 tuiles qui, elle aussi, en vient à être débattue. Qu'elle soit considérée comme une limitation de la capacité de production par atelier[951] ou comprise comme une mesure de superficie de ces dits ateliers[952], ces interprétations sont, pour les chercheurs qui les soumettent, des dispositions de protection contre les incendies et les nuisances engendrées par les fumées des fours[953]. Mais, là encore, J.-C. Béal propose une autre explication en replaçant, dans son ensemble, ces quelques lignes discutées de la Loi d'Urso. Ce texte fait ainsi suite à un article stipulant l'interdiction d'enlever les toitures d'un édifice, ou de le démolir, à moins qu'il y ait un engagement de le reconstruire devant les *duoviri* ou une autorisation des décurions (*Loi d'Urso*, LXXV)[954]. Cette interdiction vise donc à contrôler les chantiers privés en ville et la multiplication des bâtiments à moitié détruits ou construits et, par conséquent, à protéger l'esthétique du centre urbain[955]. Le reste de l'article LXXVI intégrant les quelques mots débattus ici va également dans le même sens, en interdisant la récupération et le stockage des terres cuites architecturales et en veillant à surveiller les reconstructions portant à conséquence sur le gros-œuvre et sur les toitures[956]. Comment au final comprendre cet extrait législatif ? Les travaux sur les fours de tuiliers de F. Le Ny ayant démontré que la plupart d'entre eux s'implantent non en ville, mais en milieu rural[957], la Loi d'Urso ne fait donc, pour J.-C. Béal, que confirmer, par la réglementation, une pratique habituelle et ne légifère en rien pour la sécurité de l'espace public. Elle ne fait que préserver la part de « majesté » de la ville et permet aux propriétaires terriens de conserver une source de revenus substantiels[958].

> *LXXVI Figlinas teglarias maiores tegularum CCC tegu-*
> *lariumq(ue) in oppido colon(iae) Iul(iae) ne quis habeto. Qui*
> *habuerit it{a} aedificium isque locus publicus*

[950] BÉAL, 2002, p. 8.
[951] MOMMSEN, 1877, p. 112 ; JACQUES, 1990, p. 151-152 ; ARNAUD, 1998a, p. 68.
[952] MINGAZZINI, 1959, p. 79-80.
[953] MOREL, 1987, p. 131, note 15 ; ARNAUD, 1998a, p. 69.
[954] *Ne quis in oppido colon(ia) Iul(ia) aedificium detegito / neue demolito neue disturbato, nisi si praedes / IIuir(um) arbitratu dederit se re<d>aedificaturum, aut / nisi decuriones decreuerint, dum ne minus (quinquaginta) ad- / sint, cum e(a) r(es) consulatur*. […]. « No-one in the town of the colonia Iulia is to unroof or demolish or dismantle a building, unless he shall have furnished guarantors, according to the decision of the *IIviri*, that he is about to rebuild it, or unless the decurions shall have decreed (that hem may), provided that not less than fifty be present, whenever that matter may be discussed. […]. » (*Loi d'Urso*, LXXV = *C.I.L.*, II, 05439 – traduction CRAWFORD, 1996, p. 424).
[955] BÉAL, 2002, p. 9.
[956] BÉAL, 2002, p. 9.
[957] LE NY, 1988.
[958] BÉAL, 2002, p. 10.

colon(iae) Iul(iae) esto eiusq(ue) aedificii quicumque in c(olonia)
G(enetiva) Iul(ia) i(ure) d(icundo) p(raeerit) s(ine) d(olo) m(alo) eam pecuniam in publicum redigito.
« LXXVI Que personne ne possède d'ateliers de tuilerie de plus de 300 tuiles, ni de *tegularium* dans le bourg de la Colonie Julienne. Quiconque en aura eu (un), que les bâtiments et l'endroit soient la propriété publique de la Colonie Julienne, et quiconque aura la compétence en matière de juridiction dans la Colonie Julienne devra verser au trésor public la somme (dérivée) de ce bâtiment. »
(*Loi d'Urso*, LXXVI = *C.I.L.*, II, 05439 – traduction BÉAL, 2002, p. 8)

L'odeur nocive qu'engendrent certaines activités artisanales est la cause, selon les archéologues, de leur éloignement du centre urbain par les autorités[959]. Or tous les artisanats malodorants ne sont visiblement pas logés à la même enseigne, en attestent les fouleries bien implantées en ville, et ce, malgré les effluves d'urine et de soufre qu'elles dégagent[960]. Les **tanneries**, quant à elles, semblent au contraire bien reléguées au-delà des limites urbaines, du moins à Rome et plus précisément dans le quartier périphérique du Trastévere, situé au-delà du Tibre[961]. C'est de ces installations artisanales nauséabondes qu'évoquent dans leurs écrits les poètes romains Martial et Juvénal. L'allusion aux tanneries au sein les *Épigrammes* de Martial est cependant très furtive, mais l'« odeur de peau écorchée d'un chien au-delà du Tibre » est un détail qui suggère que ces artisans ont dû exploiter la peau des chiens errants pour les transformer en cuir afin d'obtenir des produits bon marché. Cette démarche, semble-t-il autorisée, aurait ainsi conduit à contrôler le nombre des canins sans maîtres dans les rues de Rome[962].

Tam male Thais olet quam non fullonis auari
testa uestus media, sed modo fracta uia,
non ab amore recens hircus, non ora leonis,
non detracta cani transtiberina cutis,
pullus abortiuo nec cum putrescit in ouo,
amphora corrupto nec uitiata garo. […]
« Thaïs sent plus mauvais qu'une jarre de foulon avare qui vient de se briser au milieu de la rue ; plus mauvais qu'un bouc qui vient de faire l'amour ; que la gueule d'un lion ; qu'une peau

[959] AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 46 ; PATTERSON, 2000, p. 93.
[960] BÉAL, 2002, p. 10.
[961] MOREL, 1987, p. 131.
[962] SCOBIE, 1986, p. 419.

arrachée à la voracité d'un chien dans le quartier d'au-delà du Tibre[963] ; qu'un poulet décomposé dans un œuf qui n'a pu éclore ; qu'une amphore gâtée par la saumure pourrie. […]. »
(MARTIAL, *Épigrammes*, livre VI, XCIII)

Aut longos castrorum ferre labores si piget et trepidum soluunt tibi cornua uentrem cum lituis audita, pares quod uendere possis pluris dimidio, nec te fastidia mercis ullius subcant ablegandae Tiberim ultra, neu credas ponendum aliquid discriminis inter ungenta et corium, lucri bonus est odor ex re qualibet.
« Ou, s'il te répugne de supporter les longues fatigues des camps, si trompettes et cors, mêlant leurs accents, font tressauter et relâchent ton ventre, procure-toi des denrées que tu puisses revendre moitié plus cher, et pas de dégoût pour celles qu'il faut reléguer au-delà du Tibre : ne va pas croire qu'il y a une différence à faire entre les parfums et le cuir ; le gain sent toujours bon quelle que soit la marchandise. »
(JUVÉNAL, *Satires*, XIV, 198-205)

Dans une société urbaine ordonnée comme Rome, les édiles en charge de maintenir la propreté des rues ont dû prendre des dispositions en matière de gestion des déchets pour que ces derniers soient évacués hors des limites de la ville et être entreposés au sein de **décharges** périphériques[964]. La Table d'Héraclée (I^er^ siècle avant J.-C.) fait, en tous cas, mention de l'existence de passe-droits spéciaux qui permettent aux charriots transportant des *stercus* (soit « excréments » au sens strict, « déchets » au sens large mais discuté)[965] de circuler dans l'*Urbs* pendant la journée[966]. C'est sans doute de l'un de ces convois dont parle Tacite dans ses *Annales* (I^er^-II^e^ siècles après J.-C.), où il relate que Messaline, tentant d'échapper à son mari Claude, se cache dans un charroi prenant la route vers Ostie et transportant des *purgamenta hortorum*, ou immondices de jardin, qui devaient probablement finir leur course à la périphérie de la ville[967].

Quae plostra noctu in urbem inducta erunt, quo minus ea plostra inania aut stercoris exportandei caussa
post solem ortum h(oram) (decimam) diei bubus iumenteisue iuncta in u(rbe) R(oma) et ab u(rbe) R(oma) p(assus) mille esse liceat, e(ius) h(ac) l(ege) n(ihilum) r(ogatur).
« Les véhicules entrés à Rome pendant la nuit, s'ils sont vides ou destinés à l'enlèvement des ordures, peuvent être attelés à des bœufs ou à des mules après le lever du soleil et pendant 10

[963] À traduire plutôt par A. Scobie par : […] qu'une peau de chien écorché au-delà du Tibre […] (SCOBIE, 1986, p. 419).
[964] ROBINSON, 1992, p. 69-73 ; PATTERSON, 2000, p. 93.
[965] BODEL, 1994, p. 30 ; PATTERSON, 2000, p. 93.
[966] ROBINSON, 1992, p. 123-124 ; PATTERSON, 2000, p. 93.
[967] CHEVALLIER, 1998, p. 28, note 8 ; PATTERSON, 2000, p. 93.

heures de jour dans la ville de Rome et à proximité de celle-ci dans un rayon d'un mille. Ils n'encourent rien au titre de cette loi. »
(*Table d'Héraclée*, 66-67 = *C.I.L.*, I, 00593 – traduction ARNAUD, 1998a, p. 70, note 18)

Atque interim, tribus omnio comitantibus – id repente solitudinis erat – spatium urbis pedibus emensa, uehiculo, quo purgamenta hortorum excipiuntur, Ostiensem uiam intrat, nulla cuiusquam mesericordia, quia flagitiorum deformitas praeualebat.
« Et en attendant, accompagnée seulement de trois personnes, - tel était soudain son isolement – elle traverse toute la ville à pied et, montant sur un de ces charriots qui servent à enlever les ordures des jardins, elle s'engage sur la route d'Ostie, sans trouver la moindre pitié, car l'horreur de ses crimes l'emportait sur tout. »
(TACITE, *Annales*, livre XI, 32, §3)

Les marqueurs spatiaux implantés en périphérie ne constituent pas tous des lieux fonctionnels considérés comme dangereux ou inaptes à la vie communautaire, mais peuvent s'y développer pour des raisons tout-à-fait pratiques. Les **auberges**, par exemple, ont ainsi le droit de s'implanter à l'entrée des villes afin d'accueillir voyageurs et commerçants se rendant dans le centre urbain et qui doivent y séjourner, mais qui n'ont pas la possibilité d'être logés par les autorités publiques ou par des amis auxquels ils sont liés par un contrat d'*hospitium*[968]. L'un des passages des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime (I^er^ siècle après J.-C.) illustre très bien la situation en faisant allusion à l'aventure tragique de deux Arcadiens, l'un ayant pu descendre en ville chez une connaissance, l'autre ayant été obligé de prendre une chambre de location dans l'une des auberges périphériques à sa disposition[969].

[…] *Duo familiares Arcades iter una facientes, Megaram venerunt : quorum alter hospitem se contulit, alter in tabernam meritoriam devertit. Is, qui in hospitio erat, vidit in somnis comitem suum orantem : posse enim celeri ejus accursu se imminenti periculo subtrahi. […]. Corpus enim suum a caupone trucidatum, tum maxime plaustre ad portam ferri stercore coopertum. Tam constantibus familiaris precibus compulsus, protinus ad portam cucurrit, et plaustrum, quod in quiete demonstratum erat, comprehendit, cauponemque ad capitale supplicium perduxit.*
« […] Deux Arcadiens, amis intimes et voyageant ensemble, arrivèrent à Mégare, et allèrent loger, l'un chez son hôte, l'autre dans une auberge. Le premier voit en songe son compagnon qui le prie de venir le défendre contre la perfidie de l'aubergiste, l'assurant qu'il peut encore, en faisant diligence, le soustraire au danger qui le menace. […]. J'ai été assassiné par l'aubergiste, et en ce moment même on transporte hors de la ville, dans un tombeau, mon cadavre recouvert

[968] BEDON, 1998, p. 16 ; LEVEAU, 2013, p. 15-16 ; LEVEAU, 2016, p. 281-282.
[969] LEVEAU, 2016, p. 282.

de fumier. Cédant à de si vives prières, il court aussitôt à la porte de la ville, arrête le tombereau que lui avait désigné le songe, et fait traîner l'aubergiste au dernier supplice. »
(VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, livre I, VII, externa 10 = NISARD, 1841)

C'est pour des raisons évidentes de place que les **jardins maraîchers**, sensés approvisionner la ville en fruits et légumes, sont développés dans les secteurs périphériques, assez proches toutefois du centre afin de minimiser le retard dans le transport de ces produits périssables vers les marchés urbains[970]. Cette fonction agricole des terrains contigus à la ville est mentionnée à plusieurs reprises par les traités des agronomes romains tels que Varron (II^e^-I^er^ siècles avant J.-C.) ou Columelle (I^er^ siècle après J.-C.) et abordée dans l'œuvre du naturaliste Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* (I^er^ siècle après J.-C.). Si Pline parle bien, au livre 17, des faubourgs de la capitale de l'Empire, on n'en est absolument pas certain au livre 18, tout comme pour les passages écrits par les auteurs précédents, la périphérie mentionnée peut dès lors tout aussi bien renvoyer à celle de n'importe quelle ville italienne[971].

Itaque sub urbe colere hortos late expedit, sic uiolaria ac rosaria, item multa quae urbs recipit, cum eadem in longinquo praedio, ubi non sit quo deferri possit uenale, non expediat colere. […].
« Ainsi, aux portes de la ville, il est avantageux de cultiver de vastes jardins, par exemple des champs de violettes et de roses, et de même beaucoup de produits que la ville absorbe, alors que des cultures semblables, dans un domaine éloigné, faute d'un marché où les amener et les mettre en vente, sont à déconseiller. […]. »
(VARRON, *Économie rurale*, livre I, 16, §3)

Uitis autem uel ad escam uel ad defusionem deponitur. Ad escam non expedit instituere uineta, nisi cum tam suburbanus est ager, ut ratio postulet inconditum fructum mercantibus uelut pomum uendere. […].
En outre, le raisin est planté soit pour être mangé ou pour verser son jus. Ce n'est pas rentable d'établir des vignobles pour l'alimentation sauf si le terrain est si proche d'une ville que les conditions justifient la vente des grappes de raisins aux commerçants, comme nous le faisons avec d'autres fruits. […]. »
(COLUMELLE, *De l'agriculture*, livre III, 2, §1[972])

[970] AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 47 ; ARNAUD, 1998a, p. 75 ; CHEVALLIER, 1998, p. 27 ; PATTERSON, 2000, p. 102 ; BARRAND, 2012, p. 69.
[971] FABRE, 2012, p. 25.
[972] Traduction du texte anglais de H. B. Ash : « Further, the grape is planted either for eating or for the pouring forth of its juice. It is not profitable to establish vineyards for food unless the plot is so close to a city that conditions warrant the selling of the raw grapes to marketers, as we do other fruit. […]. » (LUCIUS JUNIUS MODERATUS COLUMELLA, *On Agriculture*, 1941, p. 233).

Nec minus miraculum in pomo est multarum circa suburbana fructu annuo addicto binis milibus nummum, maiore singularum reditu quam erat apud antiquos praediorum. Ob hoc insta et arborum quoque adulteria excogitata sunt, ut nec poma pauperibus nascerentur.

« Le miracle n'est pas moindre en ce qui concerne les fruits : le produit annuel de beaucoup d'arbres de la banlieue s'adjuge deux mille sesterces et chacun rapporte plus qu'un domaine autrefois. Voilà pourquoi furent imaginés la greffe et l'adultère des arbres, afin que même les fruits ne naissent pas pour les pauvres. »

(PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, livre XVII, I, §8)

Ille in agro quaestuosissimam iudicat uitem, non frustra, quoniam ante omnia de inpensae ratione cauit ; proxime hortos riguos, nec id falso, si sub oppido sint […].

« Il [Caton] estime que, dans un domaine, c'est la vigne qui rapporte le plus, et il n'a pas tort, puisqu'il s'est préoccupé avant tout de la dépense ; viennent ensuite les jardins bien irrigués, et ce n'est pas faux, pourvu qu'ils soient près d'une ville […] »

(PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, livre XVIII, VI, §29)

Enfin, la périphérie endosse une fonction résidentielle en accueillant les ***domus* suburbaines** de certains membres des autorités de la ville et ces dernières doivent s'implanter, comme les nécropoles, le long des voies menant au centre urbain[973]. Ces lieux de villégiatures ne peuvent toutefois pas en être trop éloignés, comme en atteste la Loi d'Urso et comme le souligne également Columelle, et ce, afin que cette distance ne gêne en rien leurs activités publiques[974].

[XCI]

[Si quis ex h(ac) l(ege) decurio augur pontifex c(oloniae) G(enitiuae) Iul(iae) factus [creatusue] erit, tum quicumque decurio augur pontifex huiusque
col(oniae) domicilium in ea col(onia) oppido propiusue it oppidum p(assus)(mille)
non habebit annis (suinque) proxumis, unde pignus eius quot satis
sit capi possit, is in ea col(onia) augur pont(ifex) decurio ne es-
to qui<q>ue IIuiri in ea col(onia) erunt eius nomen de decurio-
nibus sacerdotibusque de tabulis publicis eximendum
curanto […].

« XCI Tout décurion, augure, pontife de notre colonie qui n'aura pas établi, dans un délai de cinq ans, son domicile dans la ville ou dans un rayon d'1 mille autour de celle-ci, dont il soit possible de tirer un dépôt de garantie du montant prévu, qu'il ne soit plus augure pontife ou décurion. Les duomvirs de cette colonie vielleront à ce que son nom soit retiré des listes publiques de prêtres et de magistrats. »

(*Loi d'Urso*, XCI = *C.I.L.*, II, 05439 – traduction ARNAUD, 1998a, p. 68, note 16)

[973] CHEVALLIER, 1998, p. 30 ; BARRAND, 2012, p. 69.
[974] ARNAUD, 1998a, p. 68 ; BEDON, 1998, p. 13 ; FABRE, 2012, p. 27.

Quod ego paeceptum, si posset his temporibus observari, non immutarem. Nunc quoniam plerosque nostrum civilis ambitio saepe evocat ac saepius detinet evocatos, squitur ut suburbanum preadium commodissimum esse putem, quo vel occupato cotidianus excursus facile post negotia fori contingat.

« Puisque l'ambition politique exige la présence fréquente de la plupart d'entre nous, et quelle les retient éloignés plus souvent encore, il s'ensuit que je suis d'avis qu'un fonds suburbain [propriété suburbaine] constitue une solution des plus commodes : même pour une personne occupée, il est possible de s'y échapper facilement tous les jours après s'être acquitté de ses tâches politiques. »

(COLUMELLE, *De l'agriculture*, livre I, I, §19 – traduction ARNAUD, 1998a, p. 73, note 25)

Si l'on synthétise, à l'aide d'un tableau, l'identification des marqueurs spatiaux par les sources écrites (Tabl. 1), on remarque très vite que les fonctions qu'une ville peut développer sont loin d'être toutes représentées et ce fait est d'autant plus flagrant pour les activités artisanales dont on sait qu'elles sont très diversifiées à la période romaine. Ce tableau constitue cependant une base de travail qui est appelée à être complétée par les données de terrain. Il a également le mérite de mettre en lumière les deux parties bien distinctes, mais intégrantes, de toute ville romaine, le centre et la périphérie, montrant par conséquent que les faubourgs urbains ont eux aussi leur propre identité[975]. Mais, cette vision très dichotomique de la ville s'avère être, en réalité, un peu plus complexe[976].

[975] PLANA-MALLART, 2013, p. 128.

[976] DE POLIGNAC, 2006, p. 205 ; LEMAIRE, 2015, p. 33.

Partie de la ville	Marqueurs spatiaux	Source écrite de référence	Type de document	Date du document
CENTRE URBAIN	Enceinte	VITRUVE, *De l'architecture*, livre I, VI, §1	Traité technique	I^er s. av. J.-C.
	Forum	VITRUVE, *De l'architecture*, livre I, VII, §1	Traité technique	I^er s. av. J.-C.
	Basilique	VITRUVE, *De l'architecture*, livre V, I, §4	Traité technique	I^er s. av. J.-C.
	Curie	VITRUVE, *De l'architecture*, livre V, II, §1	Traité technique	I^er s. av. J.-C.
	Temple	VITRUVE, *De l'architecture*, livre I, VII, §1	Traité technique	I^er s. av. J.-C.
	Théâtre	VITRUVE, *De Architectura*, livre V, III, §1	Traité technique	I^er s. av. J.-C.
	Thermes publics	VITRUVE, *De l'architecture*, livre V, IX, §9 ; X, §1	Traité technique	I^er s. av. J.-C.
	Maison	VITRUVE, *De l'architecture*, livre VI, V, §1-3	Traité technique	I^er s. apr. J.-C.
	Forge	DION CHRYSOSTOME, *Discours*, XL, 8-9 ; XLVII, 11	Littéraire	I^er s. apr. J.-C.
	Foulerie	FRONTIN, *Les aqueducs de la Ville de Rome*, XCIV, 1-4	Littéraire	I^er s. apr. J.-C.
		C.I.L., X, 5682	Epigraphique	I^er s. av. J.-C.
		C.I.L., XIII, 3202	Epigraphique	II^e s. apr. J.-C.
PÉRIPHÉRIE	Nécropole	*Loi des XII Tables* ou CICÉRON, *Traité des lois*, livre II, XXIII, 58 ; XXIV, 61	Loi	V^e s. av. J.-C. Copie : I^er s. av. J.-C.
		Loi d'Urso, LXXIII-LXXIV	Loi	I^er s. av. J.-C. Copie : I^er s. apr. J.-C.
		AGENNIUS URBICUS, *Controverses*, 86.8	Traité technique	[IV^e s. apr. J.-C.]
	Temple	VITRUVE, *De l'architecture*, livre I, VII, §1-2	Traité technique	I^er s. av. J.-C.
		DION CASSIUS, *Histoire romaine*, livre XL, 47, §3-4 ; livre LIII, 2, §3-4 ; livre LIV, 6, §6	Littéraire	II^e-III^e s. apr. J.-C.
	Tuilerie	*Loi d'Urso*, LXXVI	Loi	I^er s. av. J.-C. Copie : I^er s. apr. J.-C.
	Tannerie	MARTIAL, *Épigrammes*, livre VI, XCIII	Littéraire	I^er s. apr. J.-C.
		JUVENAL, *Satires*, XIV, 198-205	Littéraire	I^er-II^e s. apr. J.-C.
	Décharge	*Table d'Héraclée*, 66	Loi	I^er s. av. J.-C.
		TACITE, *Annales*, livre Xl, 32, §3	Littéraire	I^er-II^e s. apr. J.-C.
	Auberge	VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, livre I, VII, externa 10	Littéraire	I^er s. apr. J.-C.
	Jardins maraîchers	VARRON, *Économie rurale*, livre I, 16, §3	Traité technique	II^e-I^er s. av. J.-C.
		COLUMELLE, *De l'agriculture*, livre III, 2, §1	Traité technique	I^er s. apr. J.-C.
		PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, livre XVII, I, §8 ; livre XVIII, VI, §29	Littéraire	I^er s. apr. J.-C.
	Domus suburbaine	*Loi d'Urso*, XCI	Loi	I^er s. av. J.-C.
		COLUMELLE, *De l'agriculture*, livre I, 1, §19	Traité technique	I^er s. apr. J.-C.

Tabl. 1. Tableau récapitulatif relatif à l'identification des marqueurs spatiaux en fonction des sources écrites disponibles et à leur localisation dans l'une des deux parties de la ville, soit le centre urbain ou la périphérie.

CENTRE ET PÉRIPHÉRIE

Centre et périphérie forment un couple dissymétrique qui naît, à l'origine, des réflexions de l'économiste contemporain S. Amin pour exprimer des relations de domination et de dépendance comme l'équivalent de l'opposition Nord-Sud[977]. Ces notions sont reprises par d'autres disciplines telles que la géographie qui donne à ce couple, aspatial en théorie, une traduction spatiale. Les lieux de pouvoir ne s'établissent en effet jamais n'importe où pour les géographes, mais se concentrent en des endroits précis regroupés dans le centre[978] et autour duquel gravite une périphérie. Cette dernière est définie par rapport à lui et, placée sous sa domination, elle est généralement exploitée afin de lui fournir des ressources et de la main-d'œuvre[979]. Intéressées par cette vision des choses, les sciences historiques s'en inspirent à leur

[977] AMIN, 1973.
[978] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 89.
[979] BRUNET, FERRAS & THÉRY, 1992, p. 343 ; PUMAIN, PACQUOT & KLEINSCHMAGER, 2006, p. 214.

tour[980] et exploitent ce couple dissymétrique de manière multiscalaire, en veillant toutefois à le manipuler avec prudence et à libérer ces termes d'inspiration économique de leur définition originale, et ce, afin de les adapter à chaque contexte historique[981]. Centre et périphérie peuvent ainsi être entendus comme deux zones, deux régions ou encore deux mondes (ex. romain et barbare)[982], mais dans une perspective purement urbaine, ils constituent les deux parties bien distinctes mais intégrantes d'une ville[983]. Dans le cadre des villes préindustrielles, le centre urbain correspond au noyau intensément bâti, pouvant être cerné ou non par une enceinte qui en matérialise sa limite et autour duquel gravitent des terrains, regroupés sous le terme de périphérie[984]. Ces espaces périurbains sont, en ce sens, implantés à l'articulation de la ville et en constituent son prolongement, mais tout en lui étant complémentaires en intégrant des activités et des fonctions qui servent directement son intérêt[985]. S'ils subissent l'influence du centre habité, eux aussi peuvent avoir un impact sur ce dernier[986].

À l'époque romaine, le centre urbain et la périphérie ont chacun leur identité propre comme nous l'avons vu au point précédent [987]. Or, la césure spatiale entre les deux n'est pas toujours celle établie par le tracé d'une enceinte et se révèle être même assez flexible en fonction du développement général de la ville[988]. La frontière entre le noyau habité et ses marges n'est donc pas définie une fois pour toute, mais est au contraire en continuelle évolution[989]. Au sein de cette dynamique urbaine, la périphérie est donc sans doute le meilleur point de repère dans l'observation de cette ligne de démarcation[990]. Les marges urbaines romaines sont habituellement dénommées *suburbium*, équivalent de l'adjectif suburbain en français[991]. Or, comme le souligne S. Augusta-Boularot, ce terme latin a une postérité qui ne correspond pas totalement à son usage dans l'Antiquité, du moins dans sa fréquence[992]. Ce substantif ne se rencontre en effet que très rarement dans les textes antiques, ne comptabilisant qu'une

[980] Moitrieux, 2011/2012, p. 11.
[981] Champion, 1989, p. 1 et 11.
[982] Besson, Blin & Triboulot, 2016, p. 21.
[983] Pumain, Sanders & Saint-Julien, 1989, p. 7-8 ; Brunet, Ferras & Therry, 1992, p. 88-89 ; Reynaud, 1992 ; Agusta-Boularot, 1998, p. 35 ; Brunet, 2001, p. 183-184 ; Pumain, Pacquot & Kleinschmager, 2006, p. 46-47 ; Plana-Mallart, 2013, p. 127 ; Bouffier, Menjot & Brelot, 2015, p. 39.
[984] Leveau, 2013, p. 16.
[985] Bouffier, Menjot & Brelot, 2015, p. 327 ; Ménart & Plana-Mallart, 2015b, p. 19.
[986] Lemaire, 2015, p. 33.
[987] Plana-Mallart, 2013, p. 128.
[988] Reddé, 2016, p. 651.
[989] Ménart & Plana-Mallart, 2015b, p. 20.
[990] Lemaire, 2015, p. 42.
[991] Fabre, 2012, p. 21 ; Leveau, 2013, p. 16.
[992] Agusta-Boularot, 1998, p. 39.

occurrence repérée dans un passage des *Philippiques* de Cicéron, remontant à la fin de la République[993] :

> *Hisce ego me uiis committam, qui Terminalibus nuper in suburbium, ut eodem die reuerterer, ire non sum ausus ? Domesticis me parietibus vix tueor sine amicorum custodiis. Itaque in urbe maneo et, si licebit, manebo.* [...]
> « Me confierai-je à ces routes, moi qui récemment, aux fêtes Terminales, désirant gagner la banlieue pour en revenir le même jour, n'ai pas osé le faire ? Dans les murs de ma maison à peine suis-je en sûreté sans la garde de mes amis. C'est pourquoi, je reste dans la Ville, et si on me le permet, j'y resterai. […]. »
> (Cicéron, *Philippica*, XII, X, §24)

Le *suburbium* cité par Cicéron se définit par comparaison avec l'*Urbs*, c'est-à-dire Rome, et désigne la zone *sub Urbe* ou « au bas », « au pied » de la Ville. Il n'y a donc, à l'origine, qu'un *suburbium*, celui de Rome[994]. L'adjectif latin *suburbanus* est en réalité celui qui est le plus fréquemment cité au sein de la littérature[995]. Il prend en outre une forme substantivée, *suburbanum*, à la fin du I^er^ siècle avant J.-C. et, au cours du siècle suivant, il n'est plus seulement appliqué à l'*Urbs* mais étendu à d'autres grandes villes d'Italie et de l'Empire[996]. Ce n'est pourtant pas ce terme mais bien celui de *suburbium* qui attire les savants du XIX^e^ siècle qui réfléchissent alors essentiellement à des questions institutionnelles concernant la ville de Rome. L'acceptation de ce vocable s'est donc construite en grande partie dès cette époque et continue à perdurer au sein de la littérature contemporaine, du moins par commodité[997].

Le *suburbium* de Rome a longtemps servi de modèle explicatif aux marges des autres villes de l'Occident romain. Si la tendance actuelle de la recherche est plutôt de le nuancer voire à s'en émanciper[998], M. Reddé rappelle toutefois que c'est vers l'*Urbs* qu'il faut « d'abord se tourner, si l'on veut disposer, non d'un modèle, mais d'une documentation exceptionnelle, à la fois écrite et archéologique, qui permet une meilleure appréhension du problème posé »[999]. Comme susmentionné, la limite entre les centres urbains romains et leur périphérie peut être définie de plusieurs manières et le cas de Rome constitue un très bon exemple. On note ainsi pour la capitale de l'Empire quatre catégories de limites : matérielles par les murs d'enceintes

[993] AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 39 ; REDDÉ, 2016, p. 650.
[994] AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 39.
[995] AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 40-44 ; LAFON, 2001, p. 199 ; GUILHEMBERG, 2010, p. 92.
[996] AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 43.
[997] GUILHEMBERG, 2010, p. 92 ; MÉNART & PLANA-MALLART, 2015b, p. 22.
[998] FABRE, 2012, p. 22 ; MÉNART & PLANA-MALLART, 2015b, p. 22.
[999] REDDÉ, 2016, p. 649.

(de l'enceinte servienne à l'enceinte aurélienne) ; cultuelles par les sanctuaires périurbains ; économiques par des lieux de production spécifiques ; fiscales, ce qui regroupe les limites légales, relatives au droit public, aux circonscriptions judiciaires ou encore au droit augural[1000]. Lorsqu'on aborde donc les limites d'une occupation urbaine quelle qu'elle soit, il est donc important de préciser à quelle frontière on se reporte car, au-delà de cette ligne et en fonction de sa nature, elle détermine sur le plan juridique des zones d'activités autorisées ou interdites[1001].

L'espace périphérique constitue un lien progressif entre le centre urbain et le reste du territoire[1002], mais jusqu'à quelle distance peut-il s'étendre ? Pour la capitale de l'Empire, les chercheurs citent souvent la Table d'Héraclée pour illustrer la définition légale de son *suburbium*. La Loi stipule en effet, et à plusieurs reprises, une limite de 1 mille (ou 1,495 km), mais cette distance devait être en réalité sensiblement plus étendue[1003] :

> *Quae uiae in urbem Rom(am) propiusue u(rbem) R(omam) p(assus) m(ille) ubei continente habitabitur sunt erunt* [...].
> « Toutes les voies qui sont ou seront dans la ville de Rome ou dans un rayon d'un mille autour de la ville, là où elle est habitée en continu [...]. »
> (*Table d'Héraclée*, 20 = *C.I.L.*, I, 00593 – traduction ARNAUD, 1998, p. 69, note 18)

> […] [*aediles*] *inter se paranto aut sortiunto, qua in partei urbis quisque*
> *eorum uias publicas in urbem Roma<m> propiusue u(rbem) R(omam) p(assus) m(ille) reficiundas sternendas curet, eiusque rei procurationem*
> *habeat.* […].
> « […] que les édiles obtiennent ou tirent au sort la partie de la ville dans laquelle chacun d'eux devra veiller à réparer et à paver les voies publiques à l'intérieur de la ville de Rome, ou dans un rayon d'un mille autour de la ville de Rome, ou en aura la charge par délégation. […]. »
> (*Table d'Héraclée*, 25-27 = *C.I.L.*, I, 00593 – traduction ARNAUD, 1998, p. 69, note 18)

> *Quo minus aed(iles) et IIIIuir(ei) uieis in urbem purgandeis, IIuir(ei) uieis extra propiusue urbem Rom(am) passus <m(ille)>*
> *purgandeis, queiquomque erunt, uias publicas purgandas curent eiusque rei potestatem habeant* [...].
> « Que les édiles et quattuorvirs chargés du nettoyage des voies dans Rome, et les duomvirs chargés de nettoyer les voies à l'extérieur de la ville de Rome et dans un rayon d'un mille autour de celle-ci veillent à faire nettoyer les voies publiques et en aient le pouvoir […]. »
> (*Table d'Héraclée*, 50-51 = *C.I.L.*, I, 00593 – traduction ARNAUD, 1998, p. 69, note 18)

[1000] CHAMPLIN, 1982 ; PATTERSON, 2000, p. 86-90.
[1001] PATTERSON, 2000, p. 90 ; REDDÉ, 2016, p. 651.
[1002] LEMAIRE, 2015, p. 42.
[1003] AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 51-52 ; ARNAUD, 1998a, p. 69 ; ARNAUD, 1998b, p. 11 ; CHEVALLIER, 1998, p. 25-26.

Quibus diebus uirgines Vestales re<gem> sacrorum flamines plostreis in urbe sacrorum publicorum p(opuli) R(omani) caussa
uehi oportebit, quaeque plostra triumphi caussa, quo die quisque triumpha<b>it, ducei oportebit, quaeque
plostra ludorum <causa>, quei <urbei> Romae <p(ropiu)ue> urbei Romae <p(assus) m(ille)> publice feient, inue pompam ludeis ctrciensibus ducei agei opus
erit […].
« Tous les chars qui conduiront, aux jours fixés, dans la Ville, les Vierges Vestales, le Roi des Sacrifices ou les Flamines pour y accomplir les rites, tous les chars qu'il faudra conduire pour le triomphe, le jour de tous les triomphes à venir, et tous les chars nécessaires aux jeux publics qui se tiendront à Rome ou à proximité de Rome dans un rayon d'un mille, qu'il faudra mener et conduire aux jeux du Cirque [...]. »
(*Table d'Héraclée*, 62-65 = *C.I.L.*, I, 00593 – traduction ARNAUD, 1998, p. 70, note 18)

Quae plostra noctu in urbem inducta erunt, quo minus ea plostra inania aut stercoris exportandei caussa
post solem ortum h(oram) (decimam) diei bubus iumenteisue iuncta in u(rbe) R(oma) et ab u(rbe) R(oma) p(assus) mille esse liceat, e(ius) h(ac) l(ege) n(ihilum) r(ogatur).
« Les véhicules entrés à Rome pendant la nuit, s'ils sont vides ou destinés à l'enlèvement des ordures, peuvent être attelés à des bœufs ou à des mules après le lever du soleil et pendant 10 heures de jour dans la ville de Rome et à proximité de celle-ci dans un rayon d'un mille. Ils n'encourent rien au titre de cette loi. »
(*Table d'Héraclée*, 66-67 = *C.I.L.*, I, 00593 – traduction ARNAUD, 1998, p. 70, note 18)

Quae loca publica porticusue <p>ublicae in u(rbe) R(oma) p(ropius)ue u(rbei) R(omae) p(assus) m(ille) sunt erunt. […]
[…] *loceisque publiceis u(rbis) R(omae) p(ropius)ue u(rbei) R(omae) p(assus) m(ille)* […].
« Les lieux publics, les portiques publics qui sont ou seront à Rome et dans un rayon d'un mille autour de celle-ci […] les jeux qu'à Rome ou dans un rayon d'un mille autour de la ville [...]. »
(*Table d'Héraclée*, 68-69 = *C.I.L.*, I, 00593 – traduction ARNAUD, 1998, p. 70, note 18)

Le texte législatif fait essentiellement mention de mesures relatives à la circulation et à l'entretien de la voirie de Rome tout comme à celui des rues de ses « faubourgs », mais le point de départ à partir duquel est calculée l'extension de ces zones périphériques reste assez flou. On sait tout au plus grâce au premier passage de la Table d'Héraclée, que ces dernières commencent à proximité de la ville, là où l'habitat est en continu. Pour S. Agusta-Boularot, le lieu de référence est sans doute le pomerium de Rome qui se confond avec la muraille servienne à la fin de la République (et date à laquelle la Table semble avoir été rédigée)[1004]. Cette distance

[1004] AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 52.

ne doit cependant pas s'entendre comme la limite d'un cercle dans le sens mathématique du terme comme le soulève P. Arnaud[1005], mais elle doit s'effectuer en suivant les voies de communication qui jouent un rôle important dans la structuration de ces espaces[1006]. Il ajoute également que, plus qu'une donnée juridique arbitraire, la distance d'1 mille correspond très certainement à une réalité économique ou urbanistique[1007]. Ainsi, si une activité devait être tenue éloignée de la ville pour une raison ou l'autre, elle devait rester implantée à une distance proche pour continuer à alimenter le centre urbain de ses produits et, surtout, pour ne pas perdre de l'argent par un temps de parcours trop long. Un mille est donc l'équivalent d'un trajet d'une demi-heure pour un piéton, pour un âne ou pour un voyageur en litière, ce qui autorise à travailler dans les faubourgs et à y déployer pleinement ses activités[1008]. Cette distance, somme toute théorique et définie spécifiquement pour la capitale de l'Empire, n'est sans doute pas applicable à toutes les villes provinciales romaines, même si, dans les faits, elle peut effectivement être atteinte comme à Ullastret, en Catalogne[1009]. Hormis de rares exemples, les limites des périphéries urbaines provinciales restent donc extrêmement variables, dépendantes de l'importance du centre proprement dit, de même que de la distance qui devait séparer ce dernier des agglomérations environnantes[1010]. Mais, quelle que soit la distance que l'on peut observer, elle ne doit, en tous cas, pas excéder la limite de 1 mille (ou 1,5 km) car les faubourgs des villes provinciales demeurent des espaces d'interactions économiques, basées sur des échanges quotidiens avec le centre urbain dont ils dépendent[1011].

Cette vision bipolaire de la ville, centre et périphérie, tout comme cette opposition « intérieur et extérieur » ne sont cependant pas aussi tranchées[1012]. H. Tréziny est sans doute l'un des archéologues à avoir le mieux saisi ces nuances et à les avoir appréhendées sous la forme d'un schéma explicatif assez général pour pouvoir être transposé à toutes occupations urbaines de l'Empire (Fig. 26)[1013].

[1005] ARNAUD, 1998a, p. 71.
[1006] ARNAUD, 1998a, p. 81 ; PLANA-MALLART, 2013, p. 134 ; BESSON, BLIN & TRIBOULOT, 2016, p. 22-23.
[1007] ARNAUD, 1998a, p. 72.
[1008] ARNAUD, 1998a, p. 75-80.
[1009] PLANA-MALLART, 2013, p. 135.
[1010] BARRAND, 2012, p. 71.
[1011] ARNAUD, 1998a, p. 80-81.
[1012] DE POLIGNAC, 2006, p. 205 ; LEMAIRE, 2015, p. 41.
[1013] TRÉZINY, 2012.

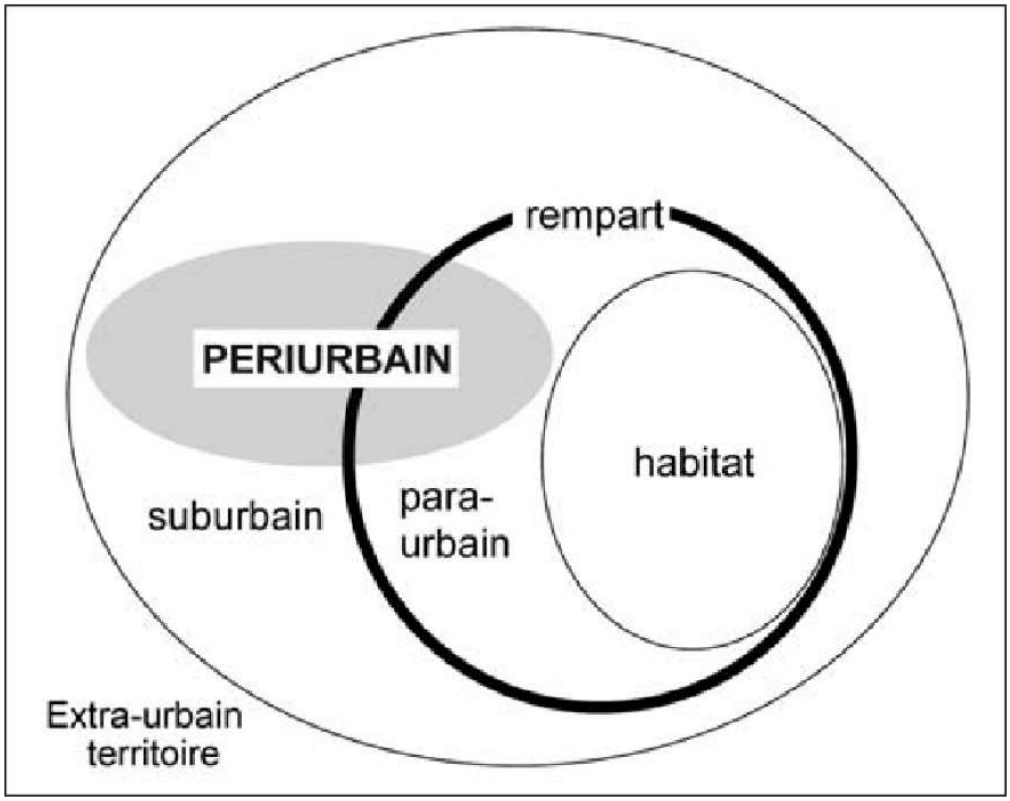

Fig. 26. Schéma de l'espace périurbain au sein des colonies grecques d'Occident (Sud de l'Italie et Sicile) (d'après Tréziny 2012, p. 35, fig. 2).

H. Tréziny travaille sur les villes grecques établies dans le Sud de l'Italie et en Sicile qui sont généralement cernées par une enceinte matérialisant bien la limite entre l'espace urbain et la périphérie. Cette limite est donc le plus souvent fixe et l'espace intramuros assez vaste pour contenir la croissance éventuelle de la ville[1014]. L'archéologue remarque cependant que, dans certains cas, l'espace dévolu à l'habitat *in urbem* n'est pas toujours entièrement occupé et que les terrains placés au plus près des remparts sont alors affectés à des activités qui, en tant « normal », se verraient reléguées dans les marges de la ville, soit au-delà du mur[1015]. Cet espace formé par ces terrains, il le nomme « para-urbain » pour le distinguer de la zone suburbaine proprement dite qui se développe bien au-delà des remparts. Para-urbain et suburbain forment ainsi, pour lui, les deux parties d'un espace périphérique élargi qu'est le périurbain, qui se situe certes le plus souvent extra-muros (suburbain), mais qui peut aussi s'étendre à l'intramuros (para-urbain)[1016]. Le recours au suffixe d'origine latine « sub- » et ceux d'origine grecque « para- » et « péri- » permet ainsi à H. Tréziny d'appréhender, par les mots, toute la complexité

[1014] TRÉZINY, 2012, p. 34.
[1015] TRÉZINY, 2012, p. 38-40.
[1016] TRÉZINY, 2012, p. 35.

des périphéries urbaines (et non de la périphérie au singulier) : « au bas » (sub-), « à côté » (para-) ou « autour » (péri-) de l'espace urbain. En se basant sur un repère spatial fixe qu'est l'enceinte, H. Tréziny démontre au final l'existence d'une zone périphérique transitoire qui fluctue en fonction du développement de l'espace urbain et qui atteste que toute limite, même matérielle, n'est, en réalité, ni fixe ni infranchissable et peut être outrepassée en fonction de certaines circonstances. Ces recherches n'ont pas pour but de remettre en cause la fonction des murailles antiques, mais à la nuancer en montrant qu'elles ne constituent pas une frontière absolue entre la ville et son environnement proche[1017]. Si l'on veut donc cerner et comprendre l'organisation générale d'une ville donnée, l'étude doit autant porter sur l'intra- que l'extra-muros, chacun de ces lieux géographiques urbains étant lié étroitement l'un à l'autre[1018].

Dynamiques et différenciations régionales

Si P. Zanker a bien démontré, à travers la présentation de son « gabarit », que la ligne directrice urbanistique proposée par Rome est bien suivie au sein des villes provinciales, du moins dans ses grandes lignes[1019], les quelques différences qui peuvent y être constatées montrent, quant à elles, une certaine liberté octroyée aux autorités locales par le pouvoir central dans la mise œuvre de ce modèle[1020]. Dans ce fait urbain provincial en construction, il ne faut pas non plus oublier les agglomérations qui se développent à la suite de ces grands centres administratifs et dont certaines s'inspirent de leur urbanisme, et ce, dans un cadre d'action tout aussi libre. Tous ces réajustements du modèle urbain d'origine concourent au final pour G. Woolf à générer, au sein des provinces occidentales, des formes urbaines et de monumentalité qui expriment de manière tout à fait nouvelle le pouvoir et l'autorité romaine[1021]. Les villes et les agglomérations sont donc pour ce chercheur les résultats originaux découlant d'un processus d'acculturation qu'il définit en plusieurs étapes, traduites sous la forme d'un tableau synthétique par A. Lepot (Tabl. 2)[1022]. En envisageant le concept sous cet angle, G. Woolf propose un des premiers modèles d'approche des dynamiques régionales[1023].

[1017] LEMAIRE, 2015, p. 35.
[1018] LEMAIRE, 2015, p. 33 et 42.
[1019] ZANKER, 2000.
[1020] OWENS, 1991, p. 133 ; NEVETT & PERKINS, 2000, p. 239 et p. 241 ; HINGLEY, 2005, p. 82 ; LAFON, 2006, p. 76 ; GROS, 2010, p. 522.
[1021] WOOLF, 2000b.
[1022] LEPOT, 2014, p. 21-22.
[1023] LEPOT, 2014, p. 22.

Étape 1	Contact (Pré-conquête)	Échanges commerciaux.
Étape 2	Choc des cultures (Conquête)	Soumission à un nouvel ordre et persistance de la diversité culturelle.
Étape 3	Période formative	Création de nouvelles différences entre les classes sociales, les régions et les individus.
Étape 4	Nouvelle culture	Création d'un nouvel ordre.

Tabl. 2. Schéma des quatre phases du processus d'acculturation de la Gaule énoncées par G. Woolf (WOOLF, 1998), synthétisés par A. Lepot (d'après LEPOT, 2014, p. 22, tabl. 1).

La romanisation en Gaule est un processus culturel complexe qui procède selon lui de la succession de quatre phases différentes : la pré-conquête, la conquête, la période formative et la nouvelle culture[1024].

La pré-conquête correspond à la période des premiers contacts qui s'illustrent notamment à travers les échanges commerciaux. Les produits sont importés et utilisés par l'autre culture, correspondant déjà à un signe précurseur d'une acculturation. Vient ensuite le temps de la conquête qui soumet la population vaincue aux nouvelles exigences du vainqueur. Cette période indéterminée est perçue comme un « choc » car elle est synonyme pour les indigènes d'une obligation à s'adapter à la nouvelle organisation provinciale et municipale ainsi qu'aux structures administratives. Cela ne se fait sans doute pas sans heurts et des résistances à l'acculturation se sont sans doute manifestées sous différentes formes. La période de formation peut être assimilée à une phase assez créative où l'émergence de nouvelles tendances et de demandes impactent les productions et les constructions, appelées à satisfaire désormais ces divers besoins. Elle reste cependant une période de transition, de germination, comprise essentiellement entre le I^{er} siècle avant et le I^{er} siècle après J.-C., qui annonce ensuite la phase finale qui est celle de l'émergence de la nouvelle culture, mélange de coutumes et de traditions anciennes, d'éléments importés et d'éléments résultant du brassage culturel[1025].

Ce que propose G. Woolf reste un schéma général car, comme nous l'avons souligné plus haut, chaque ville, et dans une plus large mesure, chaque région ne réagit pas de la même manière ni simultanément. De nombreux facteurs peuvent entrer en ligne de compte dans ces différenciations régionales et il faut pouvoir les identifier et les comprendre. L'apport de l'étude de N. Roymans sur cet aspect de la question est en ce sens intéressant à plus d'un titre[1026]. L'archéologue néerlandais travaille sur les zones limitrophes septentrionales de l'Empire,

[1024] WOOLF, 1997 ; WOOLF, 1998 ; WOOLF, 2001.
[1025] WOOLF, 1998, p. 238-249.
[1026] ROYMANS, 1996b.

précisément dans la région frontalière qui se situe dans les plaines humides du delta du Rhin, de la Meuse et de la Waal. D'après ces recherches, il conclut que les populations guerrières gauloises, loin d'être soumises, sont au contraire assimilées en fonction de leurs particularismes. Les différenciations régionales se manifestent donc avant tout pour lui par les populations indigènes qui y vivent. Bien les identifier constitue une première étape dans la compréhension du processus[1027]. Le facteur autochtone n'est cependant pas le seul à intervenir, le contexte géographique est tout aussi important. L'exploitation des ressources et des richesses des régions conquises par les Romains est un fait bien reconnu et les terres septentrionales de la Gaule sont loin d'être pauvres. Elles sont traversées par la ceinture des lœss qui s'étend depuis le bassin parisien et qui est très fertile pour l'agriculture[1028] et leur sous-sol regorge de matières premières tels que la pierre[1029] et le minerai[1030]. N. Roymans remarque donc que ce cadre naturel propice aux exploitations attire davantage l'attention du pouvoir en place sur ces secteurs, y entraînant sans doute une l'acculturation plus importante et plus rapide. Au contraire, les zones côtières, moins enclines à fournir des matières premières de qualité, sont donc moins intéressantes pour Rome et au sein desquelles on constate un certain maintien des traditions gauloises. Ce schéma est cependant loin d'être figé car, dans ces régions frontalières, la présence durable des militaires qui y sont casernés peut amener à de profonds changements[1031].

Dans le cadre géographique concerné par la présente thèse, l'observation du facteur ethnique est plus difficile car les populations autochtones qui occupent les futures terres ménépiennes, nerviennes et des Tongres restent encore assez mal documentées tant au niveau des sources écrites qu'archéologiques[1032]. À ce problème d'heuristique, se joint la question de la nature culturelle même de ces tribus établies au point de rencontre entre deux civilisations, celtique et germanique, et qui se sont longtemps côtoyées et mélangées à cet endroit à travers le commerce et les mouvements de peuples[1033]. D'après les dernières études sur le mobilier et les pratiques funéraires, une ligne de démarcation peut *a priori* être établie de l'embouchure de la Canche jusqu'au nord du confluent de la Meuse et de l'Ourthe et qui pourrait correspondre à

[1027] ROYMANS, 1996b, p. 100.
[1028] ROYMANS & THEUWS 1991, p. 12-13 ; VANDERHOEVEN, MARTENS & VYNCKIER, 2001, p. 59 ; BAKELS, 2009 ; DERU, 2009, p. 193 ; VANDERHOEVEN, 2013, p. 388-390.
[1029] ROLLAND, 1944 ; AMAND, 1984b ; BEDON, 1984, p. 51 ; NYS, 1993, p. 49-52 ; COQUELET, CREEMERS & DREESEN, 2014, p. 57-59.
[1030] BONENFANT, 1983 ; BONENFANT, DE FOSSE & FONTANA, 1986 ; DE FOSSE, 1986 ; DE FOSSE, 1993 ; DOMERGUE *et al.*, 2006.
[1031] ROYMANS, 1990 ; DE CLERCQ, 2009.
[1032] BRULET, 2008a, p. 28 ; LEMAN-DELRIVE, 2009, p. 123.
[1033] FICHTL, 2004 ; CUNLIFFE, 2006.

ces deux aires culturelles et/ou économiques[1034]. La question ethnique pour la région étudiée ici peut donc tout aussi bien être appréhendée selon cette partition nord/sud qu'en fonction d'un découpage tribal proprement dit.

Ces acculturations différenciées à plusieurs vitesses, illustrées par le travail de N. Roymans, forment une problématique de plus en plus développée au sein des travaux actuels qui s'attèlent à explorer les particularismes régionaux voire micro-régionaux, mais elles sont souvent abordées par le biais de la céramique comme l'attestent le travail d'A. Lepot[1035] ou encore celui de S. Barrier[1036]. Envisager le sujet à travers l'organisation spatiale et fonctionnelle des agglomérations, comme cela est prévu dans le cadre de la thèse, est donc une réflexion qui sort quelque peu des approches habituelles.

[1034] LEMAN, 2004 ; LEMAN-DELRIVE, 2009 ; MATHIOT, 2013, p. 67-70.
[1035] LEPOT, 2014.
[1036] BARRIER, 2014.

PARTIE 2

CADRE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 3

ÉLABORATION DE L'APPROCHE SPATIALE DES ZONES FONCTIONNELLES DANS LE CADRE SPÉCIFIQUE DES AGGLOMÉRATIONS ROMAINES

L'historigraphie relative à l'analyse des fonctions développée au chapitre 2 a montré que ce sujet a, depuis toujours, été exclusivement développé pour les villes, qu'elles soient contemporaines ou historiques, car ces dernières sont les lieux multi-fonctionnels par excellence. La présence d'une diversité d'usages du sol au sein d'une occupation donnée est donc la condition *sine qua non* pour espérer appliquer une démarche de ce genre sur d'autres formes d'habitat groupé et envisager d'en soutirer des résultats pertients. La définition désormais arrêtée pour les agglomérations et la démonstration de leur appartenance au fait urbain (Chapitre 2) font de ces occupations des candidats tout aussi intéressants et fiables pour une analyse fonctionnelle poussée de leurs diverses composantes.

Si les agglomérations sont bien reconnues comme sujets d'étude solides, il n'en reste pas moins qu'aucune démarche fonctionnelle n'a encore été envisagée pour ces occupations spécifiques. En retournant sur les multiples études consacrées au sujet pour les villes proprement dites, on remarque toute la variété des démarches existantes, tant d'une discipline à l'autre qu'au sein d'une même branche scientifique. L'expérience acquise à ce propos a, en outre, bien confirmé que les divers procédés envisagés ne sont pas universels[1037]. La ville est en effet le fruit d'un construit social et l'agencement spatial de ses activités dépend entièrement des besoins et des règles émis par sa population[1038]. L'organisation fonctionnelle d'une ville historique ne s'appréhende donc pas de la même manière que celle d'une ville contemporaine car la société urbaine est bien différente dans les deux cas[1039]. L'archéologie a, en ce sens, développé ses propres approches et c'est vers ces dernières que nous devons nous tourner pour élaborer une démarche spécifique aux agglomérations romaines. Si ces expérimentations demeurent profondément attachées aux cas particuliers des villes, chaque démarche formulée est construite en fonction de certaines contraintes inhérentes à la discipline que sont les conditions de terrain et l'état de conservation des vestiges. Ces exigences forment, en réalité, la base de toute réflexion avant la constitution de toute approche fonctionnelle et avec laquelle

[1037] RAPER, 1977.
[1038] CUNLIFFE, 1985, p. 1 ; ZANKER, 2000, p. 25 ; SÉGAUD, 2007, p. 11.
[1039] LAURENCE, 1994, p. 18-19.

nous devons également composer si nous voulons la mise au point d'une démarche opérante et applicable sur les agglomérations.

Tout chercheur s'essayant à la question de l'organisation des fonctions d'une occupation historique donnée est ainsi confronté à trois cas de figure dont il doit tenir compte pour élaborer un procédé pertinent et espérer obtenir des résultats probants :

- Des sites archéologiques totalement dégagés, aux structures bien conservées ;
- Des sites archéologiques conservés sous des couvertures dégagées ;
- Des sites archologiques conservés sous des couvertures densément ou partiellement urbanisées.

Dans le premier cas, la lecture de l'organisation spatiale des sites en question y est aisée tout comme la reconnaissance des fonctions liées aux divers bâtiments, et ce, grâce à une architecture encore en élévation à laquelle est associé un mobilier abondant et spécifique. Ces lieux archéologiques à ciel ouvert sont les meilleurs terrains d'expérimentations car les archéologues sont affranchis de tout problème préalable de restitution des espaces et d'identification des fonctions ainsi que de tout travail d'interprétation. La restitution du paysage habité constitue, au contraire, une problématique majeure dans les deux derniers cas. Les chercheurs doivent en effet d'abord s'y atteler avant de pouvoir émettre toute hypothèse relative à l'organisation fonctionnelle des espaces et cet exercice nécessite le développement de stratégies spécifiques en fonction de la nature des terrains investigués. Si dans le cadre des secteurs bien dégagés, le recours aux excavations reste un moyen sûr de trouver des réponses, cette démarche a un coût et ne répond pas toujours au souci de préservation du patrimoine[1040]. Les chercheurs se tournent donc vers des méthodes non-destructives qui impliquent de développer des approches interdisciplinaires, nécessitant à leur tour de programmer préalablement les recherches. Cette manière de procéder n'est malheureusement pas adaptée à l'étude de sites enfouis sous des zones densément loties et présentant parfois plusieurs niveaux d'occupation. Dans ces cas précis, les archéologues ne peuvent espérer investiguer chaque parcelle et la planification des interventions n'est pas vraiment envisageable, car l'action sur le terrain, principalement par le biais de la fouille traditionnelle, est généralement dictée par les divers projets d'aménagements ou de réhabilitations des secteurs contemporains. Le passé de ces sites se révèle en ce sens progressivement, obligeant les chercheurs à travailler à partir de plans partiels où subsistent souvent de nombreuses zones d'ombre.

[1040] VERMEULEN, 2008, p. 233.

La recherche engagée ici s'inscrit totalement dans le troisième cas de figure. Les nombreuses agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres sont en effet souvent sous-jacentes à des zones urbanisées, empêchant d'obtenir une vision complète de leur occupation. Le retour sur le terrain n'étant aucunement envisagé, les données matérielles à leur sujet sont entièrement récoltées à partir des publications et des rapports de fouilles. Nous travaillons donc sur base de cartes de répartition des zones fonctionnelles incomplètes, enrichies parfois par des acquisitions d'informations récentes. Face à ce problème d'heuristique, comment dès lors espérer soutirer des conclusions valables de l'approche spatiale des secteurs d'activités des agglomérations romaines que nous entendons mener ?

Les travaux dirigés par le Centre national d'archéologie urbaine de Tours (CNAU, France) constituent la clé du problème (Chapitre 2). Focalisant son attention sur des contextes archéologiques assez semblables aux nôtres et confronté aux mêmes problèmes heuristiques, ce groupe de recherches a mis au point un outil de représentation spatiale simplifiée, la chrono-chorématique, qui permet d'outrepasser la carrence documentaire[1041]. Cet instrument autorise en outre à traiter visuellement les occupations de la même manière, afin d'observer plus facilement leurs ressemblances ou leurs différences. Cet outil est donc parfait et aisément adaptable pour notre propos centré sur les agglomérations. Si son ajustement peut s'effectuer sans peine, il nécessite toutefois de le configurer. La chrono-chorématique a premièrement été mise au point pour une analyse de la ville sur du long terme, soit de la protohistoire à l'époque contemporaine[1042]. Nous sommes donc amenés à la reparamétrer pour une période précise de l'hisoire qui est celle du Haut-Empire, y incluant les premières années de l'occupation romaine dans la région prise en compte. Deuxièmement, l'analyse poussée des fonctions telle que nous l'entendons nous oblige à envisager toutes les fonctions existantes liées à une occupation donnée et non spécifiquement à celles qui concernent le contrôle des populations et des territoires, l'expression de la religiosité et les activités économiques, et ce, comme le suggère l'outil[1043]. Pour les membres du CNAU, les fonctions politiques, religieuses et économiques sont en effet les seules à pouvoir être considérées comme critères robustes, leur permettant avec d'autres paramètres (taille, centralité et dynamique) d'établir chaque épisode historique. Or, dans notre approche, tous lieux fonctionnels quels qu'ils soient sont des témoins de la société qui organise leur agencement au sein des agglomérations.

[1041] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 68.
[1042] *Atelier chrono-chorématique*, 2010.
[1043] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 69.

Dans notre démarche, la modélisation des espaces permise par l'outil chrono-chorématique intervient à la fin d'un processus qui compte en aval trois autres phases de travail nécessaires que sont l'analyse critique de la documentation archéologique, l'essai de restitution du paysage construit (centre et périphérie) et l'élaboration des phases topo-chronologiques des zones fonctionnelles (Fig. 27).

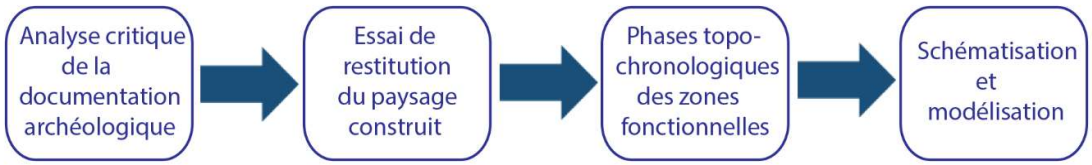

Fig. 27. Les quatre étapes de l'approche spatiale des zones fonctionnelles des agglomérations (Infographie © UCLouvain-CRAN).

3.1. L'approche critique de la documentation archéologique

L'approche spatiale des zones fonctionnelles repose principalement sur la documentation archéologique. Dès le début de l'enquête, elle doit donc faire l'objet d'un enregistrement complet et critique si l'on veut établir une base de données valables et exploitables sur laquelle seront ultérieurement engagés les réflexions et les raisonnements[1044]. Par complet, on entend une identification claire des indices archéologiques exhumés, une localisation précise des vestiges par le recours d'un Système d'Information Géographique (SIG) et une datation de ces derniers, au moins relative à défaut d'être précise. Déterminer ces trois paramètres, - identification, localisation et datation -, c'est en somme s'assurer de l'exactitude de l'usage de chaque lieu archéologique mis au jour.

Or, tout chercheur est confronté dès le départ à certaines limites inhérentes aux paramètres de l'enregistrement :

- L'identification des vestiges est un passage obligé pour déterminer leur fonction. Toutefois, ces indices archéologiques se présentent sous des formes très variées dont il n'est pas toujours aisé de soutirer une détermination précise, de même qu'ils ne revêtent pas la même valeur interprétative dans l'identification de la fonction ;
- Au niveau de la localisation, si chaque fouilleur est actuellement tenu d'enregistrer stratigraphiquement et topographiquement toute découverte qu'il effectue[1045], cette

[1044] GALINIÉ, 2009, p. 201.
[1045] GALINIÉ, 2009, p. 200-201 ; DJINDJIN, 2011, p. 140-166.

préoccupation n'a malheureusement pas toujours été ressentie et travailler sur d'anciennes interventions archéologiques présente parfois certains inconvénients, notamment au niveau de la précision de la localisation du terrain investigué ;

- La datation est une donnée primordiale en archéologie, or elle constitue l'indice le plus problématique. Elle est en effet souvent établie de manière relative, débouchant sur une chronologie parfois trop générale pour en extraire la moindre possibilité de découpage temporel (ex. « période romaine » sans plus de précisions), et les systèmes de datation employés peuvent en outre s'avérer très diversifiés.

Ces constats forcent donc à envisager des nuances pour les deux premiers paramètres de l'enregistrement et, pour le dernier, à trouver un système de datation harmonisé permettant de dépasser l'approximation de l'information.

3.1.1. L'identification des vestiges

L'identification de l'usage du sol est un acte familier pour l'archéologue. Ce dernier peut parfois apporter certaines précisions quand la situation l'exige, mais il les intègre rarement au sein d'un système d'évaluation de reconnaissance des vestiges. L'intérêt porté à ces nuances est particulièrement observé dans les études consacrées à l'artisanat pour lequel les différents degrés d'interprétation s'avèrent fondamentaux pour distinguer ce qui relève de la production ou de la diffusion des produits et pour s'assurer de la présence d'un atelier sans aucun doute possible.

M.-F. Meylan Krause et G. Schütz ont ainsi principalement porté leur attention sur la nature des vestiges artisanaux et, dans le cas de M.-F. Meylan Krause, sur ce que chacun de ces indices archéologiques peut apporter comme information aux chercheurs. Cette dernière distingue deux types d'indicateurs : ceux qui attestent de la production des objets manufacturés et ceux qui relèvent de leur diffusion[1046]. La première catégorie est la plus intéressante pour notre propos car elle implique des notions topographiques importantes dans le cadre d'une restitution spatiale des zones artisanales. Ainsi, plus qu'être des indicateurs indéniables d'une production artisanale donnée, les installations de production fixes que sont les fours et les aires de travail indiquent surtout la présence d'un ou des ateliers et, de cette manière, de leur localisation précise dans l'espace[1047]. En revanche, les outils et les instruments utilisés dans la production des produits, les résidus de la production, les ratés de fabrication et les dépôts de

[1046] MEYLAN KRAUSE, 2008.
[1047] MEYLAN KRAUSE, 2008, p. 5.

récupérateurs, s'ils relèvent bien de la fonction artisanale, n'offrent aucune certitude quant à la situation exacte du lieu de production qui leur est associé, sauf si ces témoins indirects sont en association avec d'autres indicateurs. Les outils et les instruments peuvent en effet être recyclés ou commercialisés et sont facilement transportables. Leur attribution à un artisanat en particulier constitue également tout une problématique car ils peuvent être communs à plusieurs corps de métier[1048]. Les résidus de fabrication attestent tout au plus d'une production réalisée dans les environs car ces derniers peuvent voyager ou être détournés afin d'être utilisés comme éléments de remblais, matériaux de construction ou encore comme moyens d'assainir les sols[1049]. Les ratés de fabrication sont généralement localisés non loin des ateliers, dans des fosses prévues à cet effet. Mais, la présence d'un dépotoir seul ne permet pas de situer un lieu de travail quelconque car il arrive que les déchets artisanaux soient transportés ailleurs et dispersés dans des fosses creusées en dehors des agglomérations[1050]. Les dépôts de récupérateurs de matériaux prêts pour le recyclage sont également des signes du travail des fondeurs ou des chaufourniers, mais les archéologues sont incapables de déterminer, en l'absence d'autres preuves, si ces matériaux sont refondus sur place, au sein d'un atelier hypothétique[1051]. G. Schütz s'est également attelé à distinguer la nature des vestiges artisanaux, mais il a simplifié son classement en deux types : les témoignages directs (ateliers, aires de travail et fours) et indirects (outils, déchets et ratés de fabrication, ébauches, dépotoirs et traces de travail visibles sur certains objets)[1052]. À la différence de M.-F. Meylan Krause, l'intérêt du chercheur réside principalement dans le fait que ces indices soient des indicateurs de production. Que ces témoignages attestent ou non de la présence d'un atelier et donc de sa localisation n'est qu'une question secondaire, seule compte pour lui leur répartition au sein de l'espace habité quelle que soit leur nature.

É. Roux et J.-P. Chimier se sont quant à eux penchés sur la question du degré de fiabilité relative à la présence d'un lieu de production[1053]. En effet, si pour certains usages du sol, le chercheur dispose d'indices sûrs afin de déterminer la présence d'un atelier (fours, foyers), d'autres activités laissent peu de traces au sol car elles n'ont pas besoin d'infrastructures développées. Pour ces artisanats spécifiques, l'archéologue n'a donc d'autre moyen que de se pencher sur les ratés et les déchets de fabrication (quand ces derniers ne sont pas recyclés) ainsi

[1048] MEYLAN KRAUSE, 2008, p. 5 ; TISSERAND, 2010.
[1049] DIEUDONNÉ-GLAD, 1999, p. 40 ; BIENFAIT, 2002, p. 71 ; MEYLAN KRAUSE, 2008, p. 6 ; LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 308-310.
[1050] BALLET, CORDIER & DIEUDONNÉ-GLAD, 2003 ; MEYLAN KRAUSE, 2008, p. 6.
[1051] MEYLAN KRAUSE, 2008, p. 6.
[1052] SCHÜTZ, 2010, p. 97.
[1053] ROUX & CHIMIER, 2012.

que sur les ébauches, les outils et les instruments de production. Mais, avoir recours à ce genre de témoignages archéologiques nécessite obligatoirement des études systématiques sur ces derniers[1054]. En fonction de la nature des vestiges artisanaux et du contexte de découverte associé (vestige artisanal seul ou en présence d'autres indicateurs), la présence des activités artisanales dans les habitats présentera un degré différent de fiabilité[1055] :

- Une production artisanale est de nature indéterminée lorsqu'elle n'est connue que par des mentions littéraires anciennes de structures de productions ou de déchets qui permettent difficilement de travailler sur le contexte de production car ces indications sont bien souvent évoquées à travers la mention de déchets ou d'outils ;
- Une production artisanale est de nature supposée lorsque les structures de fabrication sont connues ou que les déchets qui en résultent, en association éventuelle d'instruments et d'outils de travail, sont découverts dans des contextes bien appréhendés (ex. dépotoirs) ;
- Une production artisanale est attestée lorsque les structures de production et/ou outillage bien reconnaissables existent et que les productions soient connues, que ces dernières prennent la forme de produits finis ou de rebus. Dans ce dernier cas de figure, il est alors possible de déterminer la chaîne opératoire, d'identifier les productions et parfois leurs débouchés.

Si l'on transpose ces réflexions à l'ensemble des activités pratiquées au sein d'une occupation, on peut conclure que reconnaître un vestige ne détermine pas seulement la fonction à laquelle l'indice archéologique est attaché, mais que sa nature impacte également la perception que nous pouvons avoir du lieu de la découverte (vestige en place ou vestige pouvant être déplacé). En d'autres mots, la mise au jour de témoins liés à une fonction n'implique pas automatiquement que ladite fonction était à l'époque développée à l'endroit même de l'exhumation des indices. Dans le cadre d'une reconstitution des différentes zones fonctionnelles des agglomérations, il est donc essentiel de tenir compte de ce fait, au risque de décrire un paysage fondé sur des hypothèses erronées. La présente étude nécessite dès lors la mise en place d'un système de reconnaissance des vestiges qui doit, d'une part, prendre en considération le paramètre fonctionnel et la considération spatiale et, d'autre part, permettre d'établir des nuances. Chaque usage du sol est ainsi soumis à trois niveaux d'identification. Le premier niveau concerne l'indice archéologique proprement dit, le deuxième la fonction à

[1054] ROUX & CHIMIER, 2012, p. 86.
[1055] ROUX & CHIMIER, 2012, p. 86.

laquelle ce dernier renvoie et le troisième l'interprétation que l'on peut donner au dit indice archéologique :

- L'identification I (Id. I) concerne la simple description de l'indice archéologique mis au jour : mur, bâtisse sur poteaux, bâtiment sur fondations en pierre, four artisanal, déchets artisanaux… Les indices récoltés peuvent donc se décliner sous différentes formes. Or, au sein d'une analyse des espaces fonctionnels, ces variantes n'ont pas la même valeur interprétative et il est nécessaire de les distinguer. En fonction de sa nature, une donnée archéologique est qualifiée de directe quand elle renvoie une structure construite bien reconnue (bâtiment, cave, four, sépulture...), assurant ainsi un lieu défini, et d'indirecte quand elle correspond à la trace résiduelle d'une fonction ou d'une activité pouvant être réalisée ailleurs (matériaux de construction, rejets artisanaux, fosses dépotoirs…). La donnée archéologique ne peut, dans ces cas précis, constituer à elle seule un indice fiable dans la localisation d'un lieu ;
- L'identification II (Id. II) se rapporte à l'identification de la fonction à partir de l'indice archéologique mis au jour. La dénomination des fonctions repose sur la liste de référence arrêtée par les géographes, sociologues et urbanistes (les fonctions de communication, publique, religieuse, militaire, résidentielle, commerciale, artisanale, de services et de loisirs) et à laquelle nous ajoutons la fonction funéraire, essentielle pour l'étude des occupations romaines. L'état de conservation du vestige pouvant être fort variable, il est nécessaire d'également introduire des nuances pour cette identification. La fonction sera ainsi assurée lorsque le vestige ne laissera aucun doute à son sujet (ex. four de potiers) ou hypothétique lorsque le vestige pourra être interprété de diverses manières (ex. four sans plus de précision et sans éléments complémentaires -> four artisanal probable, mais pouvant tout aussi bien fonctionner dans un cadre domestique) ;
- L'identification III (Id. III) est liée à l'interprétation de l'indice archéologique mis au jour. Les termes ou attributions données peuvent ainsi renvoyer à des éléments que l'on peut classer dans des typologies établies par les chercheurs (ex. édifice sur fondations en pierre -> *fanum*). Comme pour les deux niveaux d'identifications précédentes, il est nécessaire d'apporter quelques nuances car, suivant l'état de conservation des vestiges, un doute peut subsister, c'est pourquoi cette interprétation pourra elle aussi être assurée ou soupçonnée.

Ce système d'identification mis en place est pensé pour une analyse individuelle de chaque vestige. Or, il arrive que le chercheur soit confronté à une combinaison d'indices directs et indirects, fonctionnant ensemble et renvoyant à la même fonction (ex. les ateliers artisanaux). Dans ces cas précis, l'analyse de reconnaissance portera sur l'ensemble formé (l'atelier) et non sur chacun des éléments qui le compose (four, rebus de production…).

3.1.2. La localisation des vestiges

Les archéologues sont actuellement tenus d'enregistrer stratigraphiquement et spatialement chaque donnée matérielle qu'ils découvrent, assurant par ce fait une localisation des vestiges aussi précise que possible[1056]. Si l'élaboration des plans de fouilles et leur intégration au sein des parcelles cadastrales sont les deux méthodes classiques et basiques de ce travail de repérage, les informations peuvent également être précisées grâce à l'utilisation de coordonnées géographiques obtenues à l'aide d'outils GPS ou par leur intégration au sein d'un des Systèmes d'Information Géographique (SIG) disponibles sur le marché[1057]. L'importance accordée à la localisation des vestiges n'a cependant pas toujours constitué un souci fondamental pour les fouilleurs. Tout chercheur est ainsi confronté tôt ou tard à exploiter des informations issues de publications, de rapports et de notes de fouilles anciens parfois très peu loquaces en la matière. Il est donc nécessaire d'établir pour ce paramètre des critères de précision, évalués en fonction de la qualité de l'information, pouvant aller de la mention d'au moins une parcelle cadastrale à l'évocation d'un lieu-dit ou d'un repère topographique que l'on pourrait encore exploiter. La localisation d'un indice archéologique est dès lors jugée :

- Précise, lorsque l'enregistrement spatial a été correctement effectué par le fouilleur. Nous disposons ainsi du numéro de la parcelle cadastrale fouillée (numéro fourni éventuellement avec les coordonnées géographiques associées), au sein de laquelle est callé un plan topographique précis et soigné des vestiges ;
- Moyennement précise, lorsque nous pouvons au moins situer la parcelle cadastrale explorée au sein de l'actuelle zone urbaine, assortie d'un plan schématique de la répartition des vestiges ;
- Incertaine, lorsque les indications données sont beaucoup trop vagues ou qu'elles ne correspondent plus à la réalité du terrain (ex. « à l'est de l'ancien chemin de terre » sans autre forme de précision) pour situer avec un certain degré d'exactitude la parcelle

[1056] GALINIÉ, 2009, p. 200-201 ; DJINDJIN, 2011, p. 140-166.
[1057] RODIER, 2011, p. 25.

cadastrale examinée. Cela nous oblige à nous rabattre sur les repères géographiques que sont les lieux-dits ou les indices topographique (méandre d'un cours d'eau, colline…).

L'objectif étant, au final, de produire des cartes de répartition des zones fonctionnelles les plus précises possibles, chaque localisation d'un usage du sol est associée à la parcelle cadastrale actuelle correspondante et est géo-référencée, et ce, quel que soit son niveau de précision[1058]. Ces informations sont procurées par les portails géomatiques officiels des pays couverts par la recherche, soit la Belgique[1059], la France[1060] et les Pays-Bas[1061]. Or, les données géo-scientifiques sont parfois liées à des Systèmes d'Information Géographique (SIG) fonctionnant à l'aide de différentes projections cartographiques qu'il est nécessaire d'harmoniser. Ainsi, les coordonnées Lambert 1993 (site InfoTerre® - France) et EPSG 28992 (site pdok® - Pays-Bas) ont été converties en Lambert 1972[1062], une des projections cartographiques belges exploitée par le CRAN dans ses divers projets cartographiques[1063].

3.1.3. Un système de datation harmonisé

La chronologie est une donnée essentielle en archéologie, sans laquelle il est impossible à la discipline d'ordonner les civilisations, les sites archéologiques et les objets. Le progrès des analyses physiques (carbone 14, potassium-argon, uranium-thorium, fission de l'uranium 238…) permet actuellement de fournir des datations assez précises. Y avoir recours constitue cependant un budget, c'est pourquoi la datation relative reste le moyen le plus utilisé par les fouilleurs. Elle est établie grâce à l'analyse stratigraphique, l'analyse typo-chronologique (ou périodisation par le mobilier et la stratigraphie) ou encore la sériation (ou périodisation du mobilier sans la stratigraphie)[1064]. Or, en fonction des conditions de fouilles (perturbation des

[1058] Les parcelles cadastrales avancées dans le cadre de la thèse correspondent aux numéros d'attribution les plus récents (2019-2020). Souvent sujets à des modifications, ces numéros de parcelles ne correspondent donc pas toujours à l'information avancée par les chercheurs dans leurs publications, écrites en effet antérieurement à cette période. Pour la localisation et la désignation des parcelles cadastrales actualisées voir https://geoportail.wallonie.be (Belgique/ Wallonie), https://cai.onroerenderfgoed.be/ (*Centraal Archeologische Inventaris* - Belgique/ Flandre), http://www.cadastre.gouv.fr (France), https://pdokviewer.pdok.nl (Pays-Bas).
[1059] http://www.ngi.be/topomapviewer.
[1060] http://infoterre.brgm.fr.
[1061] http://pdokviewer.pdok.nl.
[1062] Sites de conversion disponibles : http://www.ngi.be/FR/FR2-1-9.shtm ou http://zoologie.umh.ac.be/tc/default.aspx (Lambert 2008 vers Lambert 1972) ; http://tool-online.com/conversion-coordonnees.php (Lambert 1993 ou EPSG 28992 vers Lambert 1972).
[1063] Notamment le projet APIS (Roman and Early Medieval Archaeological Project) auquel cette étude participe et qui est présenté plus loin.
[1064] DJINDJIN, 2011, p. 245-281.

couches stratigraphiques, découvertes hors contexte…) ou de l'état de conservation des vestiges, il est parfois difficile de dater les structures ou les objets découverts.

Dans le cadre de la recherche que nous menons, la datation représente une véritable difficulté car seul un tiers des données archéologiques peut être daté selon une chronologie précise. Pour le reste, les éléments sont estimés selon des fourchettes chronologiques plus larges qui peuvent être exprimées en siècles ou correspondre à l'une des sous-périodes de l'époque romaine liée aux régions provinciales gauloises : la période romaine précoce (ca. - 50 à + 70), le Haut-Empire (ca. 70 à 275) ou l'Antiquité tardive (ca. 275-410)[1065]. Enfin, pour quelques vestiges, il demeure impossible d'apporter la moindre précision et nous pouvons, tout au plus, les classer en indices romains.

Nous sommes donc face à des systèmes de datation très variés avec lesquels nous devons composer pour établir les différentes occupations d'un lieu donné (établissement, maintien et changement d'affectation du sol) et ces informations doivent ensuite nous servir à construire les phases topo-chronologiques de l'espace habité dans son ensemble. Or, ce travail peut s'avérer difficile si nous maintenons l'idée d'un découpage temporel canonique (I^{er}, II^{e}, III^{e} siècles…). Confrontés au même problème d'harmonisation des données chronologiques, les membres du CNAU n'ont trouvé d'autre solution que de se dégager de cette division temporelle stricte et de développer, en contrepartie, un système de découpage plus souple. La contemporanéité des vestiges demeure pour eux la condition *sine qua non* dans la détermination d'une phase de développement urbain, mais elle n'est pas la seule. Le chercheur doit en effet prendre aussi en considération la manière particulière dont la ville est organisée à partir de ces faits matériels[1066]. C'est donc la topographie qui dicte la chronologie et non le contraire[1067]. Travaillant dans une perspective à long terme, les différences les plus marquantes d'une phase de développement urbain à l'autre s'observent, selon ces chercheurs, d'une période de l'histoire à une autre car la ville protohistorique ne s'agence pas de la même manière que la ville romaine du Haut-Empire et ainsi de suite. Les chercheurs du CNAU ont ainsi mis au point huit stades de transformation de la ville (de l'*oppidum* à la ville actuelle de l'automobile) qui leur servent de repères chronologiques dans l'analyse de n'importe quelle ville française et qu'ils nomment « épisodes »[1068].

[1065] DE CLERCQ, 2009, p. 17.
[1066] LEFÈVRE, 2016, p. 311.
[1067] LEFÈVRE, 2016, p. 311.
[1068] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 70 ; *Atelier chrono-chorématique*, 2010.

Ce système de phasage présente un avantage certain, mais il n'est malheureusement pas applicable dans le cadre strict de l'examen d'une période en particulier comme c'est le cas ici. L'idée est donc de subdiviser la période du Haut-Empire en plusieurs épisodes (y incluant les premières années d'occupation romaine de la région envisagée), déterminés à partir de la même approche méthodologique élaborée par le CNAU. Le PAI VII/9 (2012-2017), qui a suivi le PAI VI/22 (projet fédéral dans lequel le sujet de la thèse a été formulé), a été l'occasion d'établir ces dits épisodes à travers le *Work Package* 4 (*Urbanisation and regional building traditions*), visant à étudier le fait urbain dans sa dynamique de fondation, de croissance, de changement, de continuité et de désintégration[1069]. Les études individuelles des villes et des agglomérations des cités ménapiennes, nerviennes et tongres ont ainsi été replacées au sein d'une échelle d'observation plus large. Ce travail a permis d'élaborer les étapes marquantes de leur histoire, pouvant dès lors correspondre aux épisodes recherchés pour nos cas d'étude. Le cadre chronologique de la recherche peut ainsi être subdivisé en cinq phases permettant d'obtenir, pour les trois cités concernées, un canevas chronologique harmonisé. Chacune de ces phases est placée au sein de faits historiques, depuis le règne d'Auguste jusqu'à la transition vers l'Antiquité tardive :

- La phase 1 est datée du règne d'Auguste jusqu'à celui de Claude (-20/-15 à + 40). Elle est caractérisée par la mise en place du réseau routier (vers -20/19 voire vers -16/15) et par la création des chefs-lieux de cité (vers -10) ;
- La phase 2 est datée du règne de Claude à la dynastie flavienne (40 – 69/70). On y observe une première phase d'urbanisation des chefs-lieux et les prémices d'une occupation au sein des futures agglomérations ;
- La phase 3 est datée de la dynastie flavienne au début du II^{e} siècle (69/70 – 100). Elle correspond à la deuxième phase d'urbanisation des chefs-lieux et à la naissance des agglomérations proprement dites ;
- La phase 4 est datée du début du II^{e} siècle aux invasions Chauques[1070] (100 – 172/174). Elle coïncide avec l'apogée de l'urbanisation des chefs-lieux et au plein développement des agglomérations ;
- La phase 5 se situe entre les invasions Chauques et de nouvelles incursions dont est victime le Nord de la Gaule dans la deuxième moitié du III^{e} siècle[1071] (172/174 –

[1069] *Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VII (2012-2017)*, 2012, p. 5.
[1070] FERDIÈRE, 2005b, p. 185.
[1071] FERDIÈRE, 2005b, p. 294-295.

270/275). Cette phase correspond globalement à un maintien de la situation au sein des villes et des agglomérations. Les dernières années sont toutefois marquées par les premiers signes de profonds changements qui vont caractériser la période de transition vers l'Antiquité tardive.

3.1.4. La mise au point d'une base de données

La masse documentaire qu'engendre l'enregistrement complet des vestiges nécessite le recours d'une base de données afin de gérer de manière optimale l'information récoltée. Cette base de données est développée à partir du logiciel FileMaker Pro®, version 11 (2011) et est conçue de telle manière à servir le plus efficacement une analyse des zones fonctionnelles ultérieure. Tous les domaines sont donc élaborés en ce sens et répartis en cinq modules (Fig. 28) :

- Le module « situation » regroupe, d'une part, les rubriques liées à l'agglomération proprement dite (cité romaine d'appartenance, numéro attribué au site et son nom moderne) et, d'autre part, une rubrique concernant le numéro assigné à la zone fonctionnelle faisant l'objet de l'enregistrement ;
- Le module « identification » rassemble les trois niveaux d'identification exposés plus haut : description du vestige (Id. I), la fonction associée (Id. II) et l'interprétation de l'indice (Id. III). Chacune de ces interprétations est suivie d'une donnée numérique (1 ou 2) correspondant à la nuance que l'on peut accorder à l'identification en question : Id. I -> vestige direct (1) ou indirect (2) ; Id. II -> fonction assurée (1) ou hypothétique (2) ; Id. III -> interprétation assurée (1) ou hypothétique (2) ;
- Le module « localisation » procure la parcelle cadastrale actuelle sur laquelle est établie la zone fonctionnelle, suivie des coordonnées géographiques exprimées en Lambert 1972 et le niveau de précision accordé au lieu : précis (1), moyennement précis (2) et incertain (3) ;
- Le module « chronologie » réunit la rubrique « début et fin de l'occupation » respectant le système chronologique employé par le fouilleur, traduite ensuite selon le système chronologique uniforme employé dans la thèse et décliné en cinq phases : phase 1 (-20/15 – + 40), phase 2 (40 – 69/70), phase 3 (69/70 – 100), phase 4 (100 – 172/174) et phase 5 (172/174 – 270/275) ;

- Le module « bibliographie » se résume à une rubrique. Elle n'a pas la prétention d'être exhaustive, mais de renvoyer à une ou aux principales références concernant la zone fonctionnelle en question.

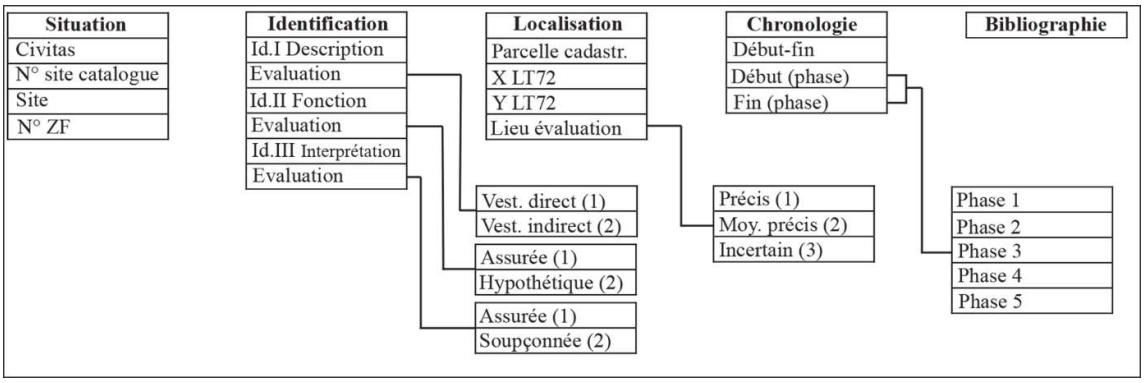

Fig. 28. Schéma simplifié du modèle conceptuel des données.

Cette base de données spécifique en alimente une autre d'une portée plus générale, nommée APIS, développée à partir du même logiciel FileMaker Pro® 11. Les informations injectées dans cette dernière proviennent des travaux menés par les divers chercheurs du CRAN et qui ont trait à tous types de sites, qu'ils soient répertoriés comme urbains ou ruraux, appartenant à la zone d'études du centre de recherches, soit le Nord-Ouest de la Gaule. Créée dans le cadre du *Roman and Early Medieval Archaeological Project*[1072], cette base de données rassemble, en outre, autant les indices archéologiques romains que médiévaux de ces occupations. Les rubriques y sont également regroupées par modules et conçues pour couvrir un maximum d'informations. Chaque site est ainsi localisé (module Situation), son cadre topographique analysé (module Topographie) comme le contexte de sa découverte (module Fouille), ses vestiges interprétés (module Interprétation) et une brève bibliographie clôture l'enregistrement (module Bibliographie). Les études spécifiques concernant le site même ou le mobilier archéologique (céramique…) sont associés sur des tables jointes (Fig. 29). La base de données est liée à un Système d'Information Géographique (SIG) mis au point par le CRAN et développé à partir du logiciel ArcGIS®, version 10.6 (2017). Ce SIG permet de modéliser les régions étudiées d'un point de vue géographique mais aussi géomorphologique à travers l'élaboration de cartes thématiques, et ce, afin de tester les modèles et les questionnements issus des études en cours[1073].

[1072] LEPOT, 2009.
[1073] LEPOT, 2014, p. 5-6.

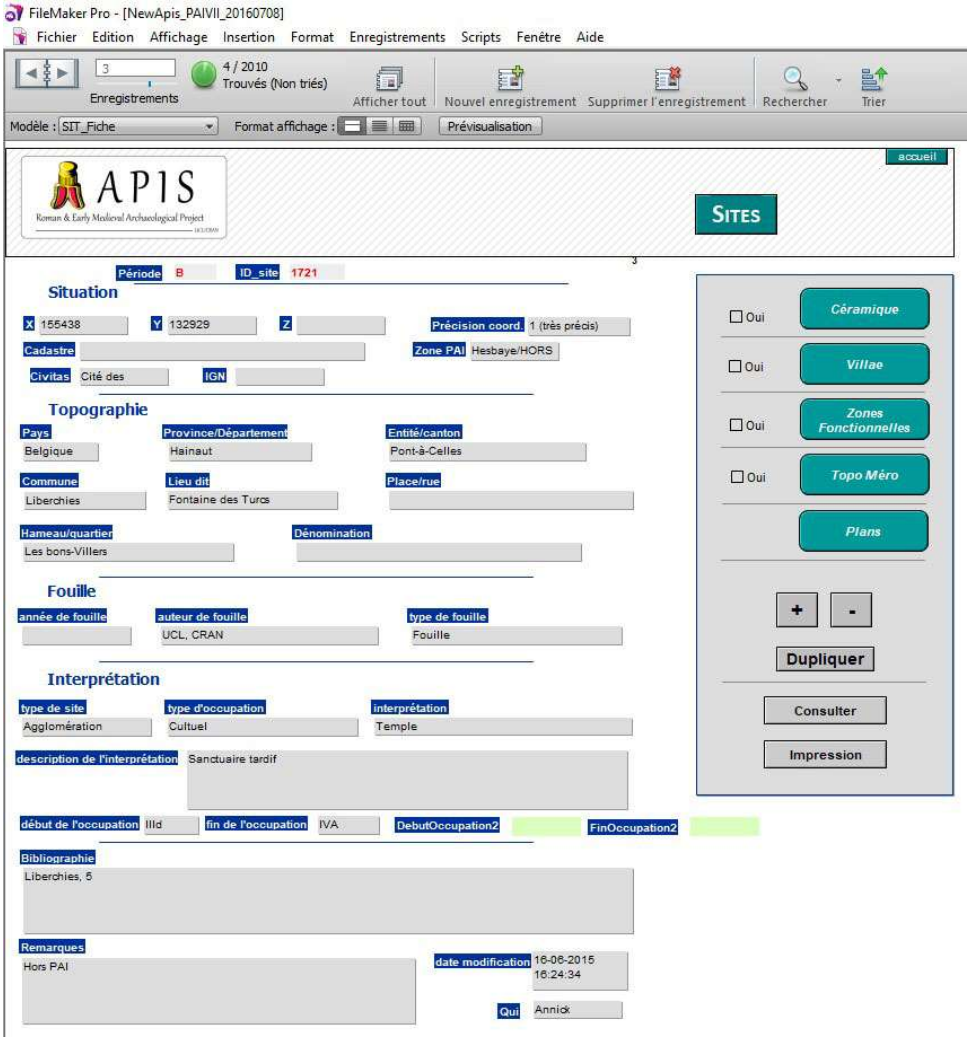

Fig. 29. Exemple de fiche d'encodage de site dans la base de données APIS (© UCLouvain-CRAN).

3.2. La restitution du paysage construit

Si l'on se réfère au chapitre théorique (chapitre 2), toute ville est composée de deux parties bien distinctes, mais indissociables, que sont son centre urbain et la zone périurbaine qui lui est liée[1074]. Cette bipolarité spatiale vaut également pour les agglomérations et cette dernière se révèle être tout aussi fondamentale quand on s'attelle à restituer, à étudier et à appréhender l'ensemble des phénomènes concernant ces occupations[1075]. Tout comme les chefs-lieux, les agglomérations sont en effet des formes d'habitat groupé qui développent diverses fonctions. Ces dernières sont déterminées et organisées par la communauté qui les anime et cet exercice

[1074] PLANA-MALLART, 2013, p. 128.
[1075] GRECO, 1996, p. 233.

ne se fait pas dans la plus complète anarchie ni sans tenir compte du bien-être de tous. Selon une logique propre à chaque occupation, les usages du sol sont donc répartis en fonction de cette bipolarité spatiale. Or, dans le cadre des agglomérations, recourir aux qualificatifs « urbain » et « périurbain » pour désigner le centre et les secteurs environnants les habitats s'avère être peu judicieux. En effet, si les agglomérations relèvent bien du fait urbain comme nous l'avons démontré au chapitre 2, elles n'en demeurent pas moins des formes d'habitat qui se distinguent bien des chefs-lieux. Elles présentent ainsi des physionomies assez variées au sein desquelles sont tantôt développées des infrastructures et des activités assez proches des villes tantôt assez éloignées. La solution au problème serait dès lors de recourir à des adjectifs de portée plus neutre. Aux « centre urbain » et « zone périurbaine » sont donc préférées les expressions « centre habité » et « zone périphérique ».

Ces questions de terminologie posées, il est nécessaire de s'interroger sur la reconnaissance du centre habité et de la zone périphérique de ces agglomérations à partir des indices archéologiques récoltés, mais en gardant bien à l'esprit que ce sont des occupations ouvertes dépourvues, en ce sens, d'une limite concrète. La réponse à cette question peut être trouvée en puisant dans les réflexions élaborées pour les hauts lieux urbains pouvant eux-aussi se révéler être des espaces « ouverts », marqués par l'absence d'une enceinte[1076]. Ces études révèlent en outre tout le dynamisme qui caractérise le centre et la périphérie et qui entraîne une perpétuelle mouvance de leurs frontières[1077]. Ce phénomène vaut aussi pour les agglomérations et doit dès lors être pris en compte dans l'élaboration de notre stratégie d'approche spatiale.

La démarche proposée ici, destinée à appréhender la bipolarité des agglomérations et sa variation, combine donc différentes approches déjà éprouvées en milieu urbain et nécessite de travailler en trois étapes :

- Définir l'espace habité et la zone périphérique à partir des marqueurs spatiaux conservés ;
- Estimer la superficie de l'habitat et appréhender l'étendue de la zone périphérique en ayant recours à l'hypothèse minimum ;
- Cerner la structuration de l'espace habité et de la zone périphérique par l'analyse des voies de communication et du parcellaire.

[1076] MASSY, 1997, p. 413.
[1077] GROS, 2010, p. 522 ; TRÉZIGNY, 2012 ; LEMAIRE, 2015, p. 33.

La reconstitution du paysage construit obtenue grâce à ce travail ne vaut évidemment que pour un stade particulier du développement de l'occupation et correspondant à une des cinq phases d'évolution du fait urbain, arrêtées pour la zone géographique étudiée (Cf. 3.1.3. de ce chapitre). Cet exercice est donc amené à être reconduit en autant de fois que nécessaire, en fonction de l'histoire même du site. En ce sens, il se peut que les cinq phases établies ne puissent être représentées dans cet exercice de restitution.

3.2.1. Identifier le centre habité et la zone périphérique : le recours aux marqueurs spatiaux

Grâce à l'analyse critique de la documentation, chaque usage du sol est identifié, associé à une fonction, localisé et daté. Ces lieux sont ensuite transposés sur une carte où ils forment un nuage de points qu'il faut pouvoir dissocier afin d'identifier ce qui relève de l'espace habité et de la zone périphérique.

Cet exercice ne peut être réalisé qu'en retournant aux réflexions théoriques de D. Perring[1078] et d'A. Wallace-Hadrill[1079] ayant trait à l'existence de lieux ou de bâtiments qui recèlent en eux une valeur inclusive ou exclusive, dictant leur implantation au sein ou en dehors des habitats. Une partie de ces marqueurs spatiaux, ainsi nommés par F. Martens[1080], a pu être déterminée en recourant aux sources écrites antiques disponibles à leur sujet (Chapitre 2, Tabl. 1). La valeur intégrative ou exclusive qui est accordée à chacun de ces marqueurs spatiaux est peut-être déterminée dans leur intime relation à l'espace urbain, mais, en les analysant de manière plus détaillée, on perçoit clairement que, derrière les lois ou les usages qui dictent leur implantation, se dégage une certaine logique conditionnée par un principe que l'on pourrait nommer le « bien vivre ensemble ». Cette valeur inclusive ou exclusive accordée aux lieux peuvent donc avoir une portée plus générale et convenir à d'autres formes d'habitat groupé comme le sont les agglomérations. Ainsi, pour être intégrés au centre habité, les espaces fonctionnels doivent, pour les Romains, témoigner d'une certaine cohésion sociale et n'être ni menaçants ni dangereux ni encore préjudiciables pour la communauté. Sont dès lors bannis, ou du moins souhaités tenus éloignés des habitats, les lieux jugés en inadéquation avec la vie communautaire afin d'éviter au minimum les conflits de voisinage et pour répondre à des questions d'hygiène, de sécurité et de bon sens.

[1078] PERRING, 1991, p. 273-274.
[1079] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 39.
[1080] MARTENS, 2005, p. 241.

Cette logique organisationnelle appréhendée, il devient envisageable de compléter la liste initiale des marqueurs spatiaux en attribuant à certaines zones fonctionnelles non mentionnées par les textes cette valeur intégrative ou exclusive qui serait établie ici par un travail de déduction. L'objectif de cette démarche est de pouvoir déterminer, pour chaque usage du sol mis au jour, la place que ce dernier doit normalement occuper au sein d'une agglomération donnée, ce qui permettrait, à terme, de cerner avec plus de précisions les limites du centre habité et de la zone périphérique et d'y observer des anomalies topographiques éventuelles. Cette nécessité d'établir des marqueurs spatiaux supplémentaires vaut surtout pour les activités commerciales et artisanales pour lesquelles les sources écrites sont très peu loquaces alors qu'elles occupent une place prépondérante au sein des agglomérations des trois cités romaines prises en compte dans le cadre de l'étude[1081].

Boutiques, entrepôts et ports sont les usages du sol liés à la fonction commerciale les plus susceptibles d'être rencontrés au cours de la recherche. Les boutiques sont des lieux essentiels au sein d'une communauté car elles répondent aux besoins quotidiens de la population (se nourrir, se vêtir) et à d'autres besoins moins vitaux (vente de produits de luxe…). Leurs activités n'engendrent, en outre, aucune nuisance et ne nécessitent pas d'infrastructures importantes, une pièce pouvant tout aussi bien faire l'affaire. L'importance que ces lieux commerciaux revêtent tant pour l'économie que pour les habitants justifient donc leur présence dans le centre habité et cette présence au cœur de l'occupation est d'ailleurs attestée indirectement par un passage de Vitruve, décrivant les divers types de maisons urbaines en fonction du statut de leur propriétaire, mais également en fonction de l'activité exercée par ce dernier[1082]. Les entrepôts sont des lieux de stockage de marchandises, de denrées alimentaires ou de matériaux de construction dont les dimensions dépassent largement celles d'une simple boutique. La question relative au besoin d'espace joue sans doute en faveur d'une implantation de ces bâtisses en des lieux permettant leur installation et leur déploiement et la zone périphérique semble être ainsi tout indiquée[1083]. Cet emplacement doit en outre coïncider avec la présence d'une voie routière proche ou une voie navigable par lesquelles transitent les

[1081] FERDIÈRE, 2006/2007, p. 10.

[1082] *Qui autem fructibus rusticis seruiunt, in eorum uestibulis stabula, tabernae, in aedibus cryptae, horrea, apothecae ceteraque, quae ad fructus seruandos magis quam ad elegantiae decorem possunt esse, ita sunt facienda*.

« Pour ceux, par ailleurs, dont l'activité est liée aux produits agricoles, il faut faire, dans leur cour d'entrée, des écuries et des boutiques, dans leur maison même, des caves, des greniers, des resserres et toute autre installation visant à une bonne conservation des produits plutôt qu'à une esthétique recherchée. » (VITRUVE, *De l'architecture*, VI, V, 2).

[1083] BEDON, 1998, p. 13 ; BARRAND, 2012, p. 72 ; LEMAIRE, 2015, p. 36.

produits destinés à être stockés ou vendus. Le port constitue une zone économique importante où sont quotidiennement embarquées et débarquées des tonnes de marchandises. Outre l'espace que ces lieux requièrent, la nuisance sonore que leurs activités engendrent incite sans doute à tenir cette zone à une certaine distance du centre urbain comme c'est le cas à Rome, au début du II[e] siècle avant J.-C., où le nouveau port (l'*Emporium*) est volontairement construit *extra Portam Trigeminam*[1084].

Par activités artisanales, nous entendons ici les activités visant à transformer les matières premières, qu'elles soient durables ou périssables, en produits finis destinés à être commercialisés[1085]. La valeur inclusive ou exclusive qui peut être attribuée aux ateliers suppose de tenir compte :

- De la relative dangerosité et du niveau de pollution engendrés par leurs activités ;
- De la nature des biens manufacturés et des services que ces lieux artisanaux produisent et offrent ;
- De la dépendance aux centres habités dans le cadre de la bonne réalisation de leur travail ;
- De la place que nécessitent leurs installations.

La forge, mentionnée par les textes comme activité urbaine (Chapitre 2), est un lieu artisanal qui ne nécessite pas d'infrastructures lourdes. Toutefois, cette activité requiert l'utilisation d'un ou plusieurs foyers, mais le dégagement de leurs fumées et les risques d'incendie liés à leur utilisation ne semblent pas ici conditionner son éloignement des habitats[1086]. En réalité, la forge fait partie des artisanats dits de « proximité » dont le travail consiste à répondre à des besoins rapides et directes de la communauté. Partant de ce constat, on peut supposer que d'autres activités, aux infrastructures toutes aussi légères et fournissant des produits essentiels du quotidien, puissent trouver légitimement leur place au sein du centre habité. C'est le cas, par exemple, des ateliers de bronziers[1087] et de plombiers, répondant à des demandes d'entretien journalier, et des artisanats liés à la transformation des matières animales (boucherie, charcuterie, tabletterie) ou végétales (meunerie, menuiserie), procurant des produits d'alimentation et de consommation de première nécessité[1088].

[1084] MOREL, 2001, p. 252.
[1085] BLONDÉ & MULLER, 1998b, p. 835.
[1086] DUVAUCHELLE, 2010, p. 52.
[1087] OLIVIER, 1988, p. 64.
[1088] FERDIÈRE, 2001, p. 13 ; SCHÜTZ, 2005, p. 122 ; FERDIÈRE, 2006/2007, p. 7 et p. 9 ; DUVAUCHELLE, 2010, p. 52 ; MOREL, 2010, p. 140.

Les fouleries sont également reconnues par les textes comme des activités artisanales urbaines (Chapitre 2). Les odeurs nauséabondes qu'elles peuvent engendrer ne constituent pas non plus ici une raison valable de les tenir éloignées des habitats. Le motif est que ces lieux artisanaux sont étroitement dépendants des centres habités[1089], tant dans l'approvisionnement des produits indispensables à leur travail (l'urine notamment) que dans la nécessité de recourir aux infrastructures hydrauliques.

Si l'aspect dangereux et polluants des activités sont à relativiser dans la détermination des lieux artisanaux, comment expliquer l'éloignement souhaité pour certaines activités telles les tuileries et les tanneries comme le mentionnent les textes (Chapitre 2) ? Pour comprendre cette discrimination entre ces activités, tout aussi polluantes et relativement dangereuses par l'emploi de foyers et de fours, il est peut-être nécessaire de prendre en considération un autre facteur qui est celui de l'espace. Les tuileries et les tanneries sont en effet composées de plusieurs postes de travail qui exigent une certaine amplitude[1090] et, pour les tuileries en particulier, d'adjoindre à ces secteurs de production une aire de stockage permettant d'accueillir les volumes de matériaux qu'elles produisent.

Cette question de place est donc ce qui conduit généralement les potiers à s'installer eux aussi hors des occupations[1091], et ce, même si l'image traditionnellement véhiculée pour cet artisanat reste encore celle d'une activité incommodante, automatiquement reléguées à une certaine distance des maisons[1092]. En ce qui concerne les ateliers de verriers établis dans les provinces occidentales romaines, ils sont, comme les fouleries, totalement dépendants des centres habités qui leur procurent la plus grande partie de leur matière première qu'est le verre à recycler[1093]. Mais, les observations de terrain montrent bien que cette dépendance n'engendre absolument pas ici d'intégration au sein de l'espace habité et que leurs ateliers demeurent même à une distance respectable de ce dernier et toujours non loin d'une voie de circulation importante[1094].

Au terme de ces réflexions, nous sommes à même de pouvoir compléter le tableau initial des marqueurs spatiaux par l'ajout d'une série d'autre indices (Tabl. 3). Cette liste constitue une base de références essentielle dans le cadre du travail de restitution du paysage construit, mais elle forme également une base de réflexions, en permettant de pointer d'éventuelles

[1089] Béal, 2002, p. 10-11.
[1090] Le Ny, 1988 ; Brulet, Dewert & Vilvoder, 2001 ; Frébutte & Gustin, 2006.
[1091] Duvauchelle, 2010, p. 53.
[1092] Chardron-Picault, 2007b, p. 29 ; Joly, 2010, p. 44-45 ; Barrand, 2012, p. 69.
[1093] Foy, 2010, p. 347.
[1094] Foy, 2010, p. 347-351.

singularités concernant l'implantation de certaines zones fonctionnelles qui doivent, au final, pouvoir être expliquées.

Marqueurs spatiaux à valeur intégrative
Enceinte
Forum
Basilique
Curie
Temple (triade capitoline surtout)
Théâtre
Thermes publics
Maison urbaine
Boutique
Forge
Atelier de bronziers
Atelier de plombiers
Boucherie/charcuterie
Tabletterie
Meunerie
Foulerie

Marqueurs spatiaux à valeur exclusive
Nécropole
Temple
Entrepôt
Port
Atelier de potiers
Tuilerie
Atelier de verriers
Tannerie
Auberge
Décharge
Jardins maraîchers
Domus/maison suburbaine

Tabl. 3. Listes des marqueurs spatiaux à valeur intégrative et exclusive. En noir : valeur déterminée par une source écrite latine ; en gris : valeur attribuée par déduction.

3.2.2. Estimer la superficie du centre habité et l'extension de la zone périphérique

Le regroupement des marqueurs spatiaux en fonction de la valeur qu'ils représentent et en fonction, bien entendu, de leur contemporanéité conduit à cerner visuellement le contour du centre habité, différencié des terrains avoisinants correspondant à la zone périphérique. À ce stade du travail, on peut dès lors estimer la superficie du cœur de l'occupation et percevoir l'extension (et non la superficie !) des secteurs placés au-delà.

Estimation de la superficie du centre habité

Dans le cadre des villes fermées, l'enceinte ne sert pas seulement à déterminer la limite du centre habité, elle permet également d'estimer, au carré de surface près, l'étendue de ce dernier[1095]. Dans le cas des occupations ouvertes comme le sont les agglomérations, cet exercice de mesure s'avère être plus difficile à réaliser. Même si les marqueurs spatiaux à valeur intégrative constituent des repères visuels sur lesquels le chercheur peut se référer, il n'est jamais assuré d'avoir entièrement atteint les limites réelles de l'habitat, et ce, même en ayant recours à des fouilles extensives.

[1095] MASSY, 1997, p. 413.

Si l'on se penche sur les publications ayant trait aux agglomérations romaines, on remarque très vite que le travail relatif au calcul de leur superficie n'est absolument pas homogène et qu'il aboutit même parfois à une surestimation de leur étendue[1096]. L'origine du problème est que l'appréciation spatiale de ces occupations est, en règle générale, réalisée à partir de la dispersion constatée des vestiges[1097]. Or, la superficie qui en est déduite soulève inévitablement quelques questions dont la première n'est autre que celle concernant les critères spatiaux pris en compte. Dans ces calculs de surface, les secteurs périphériques peuvent en effet avoir été intégrés, doublant par ce fait une superficie habitée qui ne correspond nullement à la réalité[1098]. La seconde interrogation porte sur le facteur diachronique qui serait considéré ou non dans les réflexions. Trop souvent l'étendue maximale est en effet évaluée sur base de toute la durée de l'occupation et non en fonction des phases topo-chronologiques, au cours desquels pourtant la superficie habitée en question peut se dilater ou, au contraire, se réctracter[1099].

En recourrant à l'approche par marqueurs spatiaux à valeur différenciée, le but est donc ici se s'assurer d'une estimation la plus pécise de la superficie de l'habitat, en excluant toute possibilité d'y intégrer des terrains liés à la zone périphérique. En outre, en regroupant ces marqueurs spatiaux en fonction de leur contemporanéité, on se précautionne également de toute image faussée de la réalité. Cet exercice nécessite néanmoins de prendre en considération certaines réalités de terrain, étroitement liées à la nature des interventions archéologiques (interventions d'urgence ou fouilles programmées) et de l'étendue réelle de leur action (fenêtres d'observations étroites ou larges décapages). Ces opérations impactent en effet inévitablement notre perception de l'occupation car, réalisées en fonction des travaux d'aménagement, elles laissent des surfaces non explorées entre les marqueurs spatiaux qu'il faut pouvoir comprendre. Pour pallier à ces limites interprétatives et éviter des raisonneents faussés, nous avons pris le parti de recourir à l'hypothèse minimum qui forme le seul état exploitable, mais toujours provisoire des connaissances[1100]. Le principe est simple. Le périmètre concentrant le plus grand nombre de marqueurs spatiaux à valeur inclusive contemporains est le plus suceptible de correspondre à cette superficie minimum[1101]. Il faut veiller toutefois à examiner les marqueurs spatiaux inclusifs pouvant graviter autour de ce centre habité ainsi appréhendé car ils peuvent

[1096] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 228 .
[1097] Voir, par exemple, le point 7 de la fiche descriptive proposée aux différents auteurs pour la rédaction de leur notice au sein de l'*Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies* (PETIT & MANGIN, 1994b).
[1098] MASSY, 1997, p. 413 ; BRULET, 2008a, p. 86.
[1099] TRÉMENT, 2000, p. 5.
[1100] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 228.
[1101] PINON, 1988, p. 28.

tout aussi bien correspondre à des témoins de l'occupation. L'appréciation de leur intégration ou de leur position en périphérie ne peut être mesuré qu'au cas par cas, en fonction des connaissances acquises concernant l'agglomération et de l'interprétation que l'on peut accorder à cet éloignement (surfaces non explorées ou surfaces fouillées n'ayant révélé aucune structure).

Estimation de l'extension de la zone périphérique

Une fois le centre habité appréhendé et sa surface calculée, l'attention peut se porter sur la zone périphérique, identifiée grâce à l'implantation des marqueurs spatiaux à valeur exclusive. L'exercice de restitution des marges des occupations est cependant rendu plus complexe car les marqueurs à valeur exclusive ne se regroupent pas en un seul et même ensemble cohérent, mais en petits groupements parfois très espacés. Les travaux de P. Arnaud démontrent en outre que les secteurs placés à proximité des limites de l'habitat proprement dit ont tendance à « s'écraser » contre ses frontières, tandis que ceux qui s'ordonnent le long des axes de communication se développent parfois assez loin en suivant la direction de leur tracé[1102]. La zone périphérique ne prend donc pas une fome homogène ni une physionomie précise, rendant par ce fait difficile toute tentative de calcul de superficie. C'est pourquoi, il est plus pertinent de tenter de mesurer son extension que son étendue, d'autant plus que s'assurer d'une connaissance complète des marges se révèle être tout à fait impossible.

La question est de savoir jusqu'à quelle distance raisonnable il est possible d'intégrer les marqueurs spatiaux exclusifs dans une zone identifiée comme périphérique, sans que soit soupçonnée une possible appartenance de ces derniers à des secteurs ruraux environnants. Le recours aux réflexions de P. Arnaud est encore une nouvelle fois sollicité. Sa démarche consiste à confronter la distance maximum des *suburbia* d'une ville comme Rome mentionnée par les textes latins, qui est celle de 1 mille (soit de 1,495 km), avec une simulation des coûts de transports de marchandises par voies routières et fluviales, et ce, selon les conditions de l'époque et en fonction de la variable « distance ». Il s'avère ainsi que, plus qu'une formulation abstraite énnoncée par les juristes romains, 1 mille correspond à une distance maximum et économiquement raisonnable qui permet aux artisans implantés en zone périphérique de transporter leurs productions jusqu'au centre habité sans perdre trop d'argent. Cette distance concorde également avec un temps de parcours d'une demi-heure pour un piéton ou un transport

[1102] ARNAUD, 1998a, p. 81.

en litière[1103]. Dans le cadre des agglomérations du Nord de la Gaule, il est peu probable que cette distance maximum puisse avoir été atteinte. Elle reste néanmoins une mesure théorique de référence, par-delà laquelle tout découverte n'est raisonnablement plus considérée comme faisant partie de la zone périphérique. Si la limite se situe en-deçà, comment peut-on l'appréhender ?

Pour répondre à cette question, il faut là encore recourir à l'hypothèse minimum. Le principe est de calculer la distance séparant la limite de l'espace habité précédemment posée et le marqueur spatial à valeur exclusive le plus plus proche. L'écart ainsi déduit reste la mesure de référence dans nos réflexions et demeure la donnée la plus sûre. On pourraît bien entendu envisager d'estimer l'étendue totale de la zone périphérique lorsque des marqueurs spatiaux à valeur exclusive se succèdent dans la même direction ou que l'on ait une connaissance suffisante de l'étendue des nécropoles. Mais, dans un cas comme dans l'autre, on est jamais assuré d'avoir investiguer l'entière surface de leur occupation.

La zone tampon

La surface de l'espace habité et l'extension de la périphérie sont appelées à être mesurées à chaque phase topo-chronologique identifiée car ces deux parties différentes mais indissociables des agglomérations sont loin d'être inertes. Leur dynamisme entraîne *de facto* une variation constante de leurs limites respectives qu'il faut pouvoir elle aussi mesurer. Afin de percevoir l'importance ou, au contraire, l'effet mineur de la fluctuation de ces espaces, il est nécessaire de mettre au point un système de visualisation et de le dénommer.

Nos réflexions se sont naturellement tournées vers les travaux d'H. Tréziny dédiés aux villes grecques du Sud de l'Italie et de la Sicile (Chapitre 2)[1104]. Ses recherches l'amènent en effet à réféchir sur la notion d'intérieur/extérieur de ces villes qui s'avère être beaucoup plus complexe, même dans le cas particulier des occupations urbaines fermées. Loin de remettre en cause le rôle de l'enceinte, il met surtout en lumière l'existence d'une zone transitoire qui se place concrètement entre l'habitat proprement dit et le suburbain (ou périphérie). Cette zone, il la qualifie de para-urbain et la définit comme étant un espace situé géographiquement sur le territoire cerné par l'enceinte, mais qui, délaissé par communauté, peut être investi par certaines fonctions considérées traditionnellement comme périphériques[1105]. La limite urbaine sensée

[1103] ARNAUD, 1998a, p. 78-80.
[1104] TRÉZINY, 2012.
[1105] TRÉZINY, 2012, p. 38-40.

être incarnée par l'enceinte devient donc relative et la présence de ce secteur transitoire invite tout archéologue à ne pas énnoncer de conclusions trop hâtives sur l'intégration éventuelle de fonctions non-urbaines au sein de l'habitat.

Au-delà des réflexions que ce genre d'étude peut susciter, c'est la notion même de zone transitoire qui éveille notre attention car c'est au sein de ce secteur que se manifeste le plus clairement la dynamique des espaces que sont le centre habité et la périphérie, et ce, peu importe le type d'occupation envisagée (ouverte ou fermée). Cette réflexion peut donc tout-à-fait être transposée au cas des agglomérations. Au sein de ces formes d'habitats dits ouverts, la zone transitoire ne peut toutefois être appréhendée qu'en observant le déplacement de la limite de l'espace habité qui se réalise au gré de son développement ou de son éventuelle régression. Dans cet exercice de reconstitution de cette zone, le rôle des plans topo-chronologiques est essentiel car ce sont eux qui fournissent les données nécessaires à sa visualisation, en procurant en effet la limite de l'espace habité primitif, sensé être le noyau minimal, et la limite de son extension maximale. L'écart ainsi constaté entre ces deux tracés forme un espace que nous dénommons ici la « zone tampon ». Tenir compte de cette zone tampon dans l'analyse des lieux fonctionnels s'avère être important car c'est en son sein que les changements de réaffectation du sol seront les plus manifestes, représentés notamment par le chevauchement de marqueurs spatiaux à valeur inclusive et exclusive.

3.2.3. Appréhender la structuration spatiale

Le centre habité et la zone périphérique forment des étendues structurées par une ou plusieurs voie(s) de communication[1106]. Suivant les cas de figure, ces axes routiers peuvent délimiter des espaces plus petits ou *insulae* (îlots), eux-mêmes subdivisés en parcelles correspondant à différentes propriétés. En fonction de la documentation archéologique disponible, ces différentes subdivisions spatiales peuvent être peu ou prou saisies.

Essai de restitution du découpage spatial

Si la trame viaire des villes varie souvent selon la topographie du lieu et des contraintes hydrographiques[1107], la forme générale du réseau urbain s'avère être assez reconnaissable, caractérisé par le croisement de deux axes majeurs que sont le *cardo maximus* et le *decumanus*

[1106] MAGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 214 ; MASSY, 1997, p. 412.
[1107] COQUELET, 2011a, p. 67-78.

maximus[1108], auxquels se greffent des entités régulières et répétitives de la taille d'un quartier (*insulae*)[1109]. Cette physionomie très structurée ne caractérise en aucun cas les agglomérations, la formation et l'agencement de leur espace résultant en effet d'un développement plus spontané. C'est la raison pour laquelle, la plupart de ces occupations développe un système viaire plutôt irrégulier, peu une organisation régulière[1110].

Ces réalités contrastées répondent cependant à une organisation des voies qui peut être hiérarchisée et sur laquelle tout chercheur se repose pour reconstituer l'ossature des agglomérations. Notons que chaque composante de ce « classement » n'existe pas toujours au sein de ces occupations et que, si ces différents types d'axes existent, ils sont parfois difficilement saisissables sur le terrain. L'axe principal et le plus aisé à appréhender est la chaussée connectée au réseau routier général reconnu et qui traverse fréquemment l'occupation. Le site peut être également desservi par une seconde chaussée qui forme alors un carrefour avec la première au sein même de l'occupation ou dans sa zone périphérique. À cette ou ces voies, peuvent être greffés des diverticules dont la fonction est de relier l'agglomération à une autre ou à un quelconque établissement qui n'est pas toujours connu. Viennent ensuite des rues internes et des dessertes de maison (*ambiti*) qui ont pour fonction de séparer les habitats. Ces rues et *ambiti* ne sont pas forcément connectés à la chaussée principale et peuvent se présenter sous la forme de chemins qui desservent et structurent des terrains établis en retrait de la route[1111].

Ces différents éléments peuvent créer, comme dans le cadre des villes, des découpages spatiaux s'apparentant à de véritables quartiers ou *insulae*, mais beaucoup moins conformes et de superficie très hétérogènes[1112]. Le travail de reconnaissance de ces îlots est par ailleurs souvent associé à l'observation des fondations d'habitats, faute d'un plan complet des indices relatifs aux axes de circulation. L'examen des maisons, de leur orientation commune, du parallélisme de leur façade avec la rue, de leur superposition d'une phase de construction à l'autre, indique en effet une contrainte spatiale forte qui peut être perçue par cette approche indirecte[1113].

[1108] CLAVEL & LÉVÊQUE, 1971, p. 104-105.
[1109] GOUDINEAU, 1980, p. 265-267 ; COQUELET, 2011a, p. 61.
[1110] BÉNARD *et al.*, 1994, p. 215.
[1111] BÉNARD *et al.*, 1994, p. 215-216 ; MASSY, 1997, p. 412 ; BRULET, 2008a, p. 93-95.
[1112] BÉNARD *et al.*, 1994, p. 229 ; PAULI-GABI, STEINER & WIBBÉ, 2002, p. 93 ; BRULET, 2008a, p. 95.
[1113] AUVERTIN, 2018, p. 299.

La structuration spatiale change complètement lorsque les limites du centre habité sont franchies car, comme le suggère P. Arnaud par ses recherches, la ou les chaussées principales deviennent les principaux éléments attractifs dictant l'implantation des lieux périphériques[1114].

La question des propriétés

Tout espace habité associé à une agglomération romaine est au moins divisé en des entités spatiales réduites à l'échelle de l'occupation que sont les propriétés[1115]. Ce découpage administratif demeure toutefois difficile à percevoir au sein de ces formes d'habitat en raison de l'état de conservation des vestiges[1116]. Depuis quelques années, la recherche s'attèle à mettre au point des méthodes et des outils, parfois en libre accès[1117], dont l'objectif est de faciliter le travail de reconnaissance de ces divisions[1118]. Le recours aux Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) joue un rôle essentiel dans l'élaboration de ces démarches en permettant d'effectuer différents types d'analyses que ces dernières aient trait à l'orientation ou à la forme des parcelles. Bien que toute cette émulation scientifique soit prometteuse pour l'archéologie[1119], ces réflexions et les outils associés ne fonctionnent actuellement pas en toutes circonstances car ils restent adaptés pour des plans cadastraux et des plans-terriers complets, ce qui n'est absolument pas le cas ici[1120].

Quel est donc le meilleur moyen de procéder dans le cadre des agglomérations ? La réponse est de recourir à la simple observation de la forme des habitats et de leur agencement. Cette démarche est, certes, tout-à-fait empirique, mais elle a donné des résultats plus que satisfaisants dans l'étude de l'habitat des agglomérations du Nord de la Gaule développée par R. Auvertin[1121]. Son enquête l'amène à distinguer deux groupes de parcellaires qui matérialisent, selon lui, la dichotomie urbain/rural propre à l'architecture de l'habitat. Il s'agit du parcellaire allongé (ou laniéré[1122]) et du parcellaire par enclos[1123]. Le parcellaire laniéré désigne un découpage du lot selon une forme rectangulaire qui s'allonge vers l'intérieur du

[1114] ARNAUD, 1998a, p. 81.
[1115] PAULI-GABI, STEINER & WIBBÉ, 2002, p. 94.
[1116] BÉNARD *et al.*, 1994, p. 230.
[1117] Par exemple l'outil MorphAL, développé par le programme ANR ALPAGE (AnaLyse diachronique de l'espace urbain PArisien : approche GEomatique), peut être gratuitement téléchargé sur le site même du projet : http://alpage.tge-adonis.fr/index.php/fr/cartographie/extension-sig.
[1118] CAMACHO-HÜBNER, 2009, p. 29-38 ; ROBERT, GROSSO & CHAREILLE, 2013.
[1119] NOIZET & GROSSO, 2011.
[1120] AUVERTIN, 2018, p. 299.
[1121] AUVERTIN, 2018.
[1122] GAUTHIEZ, 2003, p. 219 ; CAMACHO-HÜBNER, 2009, p. 38.
[1123] AUVERTIN, 2018, p. 299.

terrain et qui est disposé perpendiculairement à la voierie qu'il borde[1124]. Pour R. Auvertin, ce format est fondamentalement associé à l'urbanisme régulier, caractérisant aussi bien l'espace des villes que celui de la plupart des agglomérations[1125]. Le parcellaire par enclos se distingue du premier tant par sa morphologie et ses dimensions que par son aspect plus hétérogène et moins normalisé. En outre, l'enclos peut rassembler deux ou trois bâtiments, mais sa surface bâtie reste toujours faible[1126]. R. Auvertin retrouve ce type de découpage foncier dans les parcelles précoces des chefs-lieux augustéens et dans certaines agglomérations de l'Ouest de la Gaule, attestant d'un caractère « rural ». Pour lui, ce genre de lotissement renvoie donc à un mode d'occupation laténien, où l'enclos constitue l'élément de base du paysage[1127], et son adoption en milieu urbain doit se concevoir comme la « somme de propriétés rurales structurées par la voie […] et indique dès lors le poids des modèles ruraux sur l'urbanisme »[1128]. En ce sens, le lotissement par enclos est d'avantage, pour lui, le signe d'un attachement à un monde rural local qu'à cet urbanisme souhaité par Rome[1129]. Outre le fait que le découpage administratif peut lui aussi témoigner d'une adoption des usages romains, les travaux de R. Auvertin ont le mérite d'apporter une méthode d'approche des propriétés assez simple et qui se révèle assez efficace, pouvant dès lors être exploité pour notre propre recherche.

Cette contrainte spatiale attestée au sein des centres habités doit également être appliquée aux terrains périphériques. Mais pour ces secteurs, elle est encore plus difficile à appréhender et doit certainement être influencée par le cadastre plus que par une parcellisation stricte[1130]. La restitution du cadastre pouvant à elle seule constituer le sujet d'une recherche[1131], elle n'est pas envisagée dans le cadre de l'étude que nous menons. Par ailleurs, si cette donnée est disponible pour les secteurs examinés, elle sera bien entendu intégrée au discours. Dans le cas contraire, nous nous limiterons à quelques observations à partir des indices archéologiques récoltés. L. Corneille et M. Guy proposent ainsi un moyen simple d'au moins percevoir l'orientation du découpage en analysant la direction des murs (éventuellement encore en place) en combinaison avec les tracés routiers[1132].

[1124] GAUTHIEZ, 2003, p. 219 ; AUVERTIN, 2018, p. 300.
[1125] AUVERTIN, 2018, p. 300 et 306.
[1126] AUVERTIN, 2018, p. 309.
[1127] MATHIOT, 2013 ; HABERMEHL, 2011, p. 34-55.
[1128] AUVERTIN, 2018, p. 311-312.
[1129] AUVERTIN, 2018, p. 312.
[1130] CHOUQUER, 1983, p. 155 ; GROSJEAN, 2010.
[1131] BONNIE, 2009.
[1132] CORNEILLE & GUY, 1992, p. 239.

3.3. Le traitement graphique de la documentation archéologique

La méthode exposée jusqu'ici s'est principalement axée sur la manière la plus optimale de traiter les données archéologiques et sur les nombreuses possibilités qu'offrent leur exploitation dans le cadre de la restitution du paysage construit et de son organisation fonctionnelle. Ces indices sont toutefois appelés à être traduits sous une forme graphique car les plans qui en résultent constituent un élément fondamental pour leur interprétation. À chaque étape de la réflexion énoncée précédemment, est ainsi associé un plan spécifique venant appuyer le discours. Si ces derniers sont conçus pour appréhender chaque agglomération dans sa trajectoire individuelle, ces documents graphiques doivent, à terme, aider les observations à atteindre une échelle plus large afin de procéder à l'exercice de comparaison. Or, ce dernier ne peut être réalisé que si l'examen s'appuie sur des plans présentant un certain degré d'abstraction permettant une lecture uniforme des données. C'est à ce stade du travail que le recours à l'outil chrono-chorématique devient indispensable.

3.3.1. La carte de répartition des lieux fonctionnels

L'enregistrement des lieux fonctionnels est l'étape fondamentale de la recherche, mais cet inventaire ne pourrait être complet sans que soit associé à ce dernier un plan de répartition des vestiges au sein de la topographie actuelle. Les portails géomatiques IGN®[1133] (Belgique), InfoTerre®[1134] (France) et pdok®[1135] (Pays-Bas), liés à des institutions officielles et gouvernementales, fournissent des plans topographiques fiables et régulièrement mis à jour. Ces derniers constituent en ce sens les meilleurs fonds de carte disponibles. Or, ils restent des documents graphiques, accompagnés d'informations qui ne concernent pas toujours le propos et qui sont régis par une palette chromatique variée. Les lieux fonctionnels pointés risquent donc d'être noyés dans ce paysage déjà chargé en renseignements. C'est la raison pour laquelle nous avons pris le parti de recourir aux images satellitaires fournies par le site Google Earth Pro®[1136]. Outre le fait qu'elles soient au plus près de la réalité, ces images ont surtout l'avantage d'offrir un fond de carte plus dégagé, susceptible de mieux mettre en avant les informations envisagées.

[1133] http://www.ngi.be/topomapviewer.
[1134] http://infoterre.brgm.fr.
[1135] https://pdokviewer.pdok.nl.
[1136] https://www.google.com/intl/fr/earth/versions.

Chaque découverte localisée est associée à un numéro renvoyant à son enregistrement complet et à une couleur précise permettant de la discriminer. L'emplacement est ainsi en :

- Vert, lorsqu'il renvoie à un marqueur spatial à valeur inclusive ;
- Rouge, lorsqu'il renvoie à un marqueur spatial à valeur exclusive ;
- Noir, lorsqu'il renvoie à la découverte d'un tronçon d'axe de circulation (chaussée, diverticule, rue locale, rue interne ou *ambitus*). Si les voies constituent des repères visuels importants, la valeur que l'on peut leur attribuer est « neutre » car elles ne sont ni spécifiques au noyau habité, ni à la zone périphérique ;
- Gris, lorsqu'il renvoie à un lieu dont la valeur en tant que marqueur spatial n'a pu être déterminée ni par les textes (Chapitre 2) ni par le travail de déduction réalisé au point 3.2.1 de ce chapitre.

La carte de répartition des vestiges permet donc de déjà percevoir, et ce grâce à ce jeu des couleurs, la ou les concentrations des découvertes pouvant être associées au centre habité et aux terrains périphériques.

3.3.2. Les plans topo-chronologiques

La restitution du paysage construit s'effectue en regroupant les indices archéologiques selon leur contemporanéité. Cette démarche conduit à formuler les grands jalons de développement de l'occupation et à s'interroger également sur l'étendue proprement dite de l'espace habité au regard de chacune des phases topo-chronologiques reconnues. Entre donc ici en jeu le principe d'inclusion/exlusion[1137] des fonctions par rapport à l'espace communautaire. Il y a autant de plans topo-chronologiques qu'il y a de phases d'évolution identifiées pour l'agglomération concernée. Ces étapes de développement suivent le canevas chronologique harmonisé que l'on a pu établir dès le départ pour les trois *civitates* investiguées et qui couvrent les premières années de l'installation définitive romaine dans le Nord de la Gaule ainsi que le Haut-Empire (Cf. 3.1.3. de ce chapitre).

Pour appréhender au mieux la trajectoire individuelle des agglomérations, chaque phase topo-chronologique est munie de deux plans mis en parallèle. Ces derniers ont un fond de carte commun où sont redessinés les éléments topographiques essentiels, soit l'hydrographie (cours anciens, non canalisés si possible), les courbes de niveaux auxquels sont associés les axes structurants (chaussées, rues…), et ce, afin de reconstituer au plus près l'environnement de

[1137] PERRING, 1991, p. 274.

l'époque. Sur le premier plan, figurent les marqueurs spatiaux à valeur inclusive, exclusive voire même indéterminée qui permettent de cerner l'espace habité et de visualiser la zone périphérique. À ces marqueurs spatiaux, correspondent bien évidemment des lieux fonctionnels, renvoyant à des espaces construits ou à des indices résiduels d'un usage du sol ou d'un élément jadis construit. Le second plan a donc pour objectif de reproduire et de recaler ces différentes structures à partir des plans de fouilles disponibles. Or, cet exercice rencontre inévitablement certaines limites, dont la première n'est autre que l'absence de plans des vestiges. Les indices matériels peuvent deuxièmement être trop petits pour pouvoir figurer sur un plan général ou être troisièmement indirects et ne renvoyer à aucune structures fixes. Dans ces trois cas, on a donc recours à des symboles, sensés identifier la nature du lieu. Ces derniers sont en partie établis à partir des icônes employées dans l'ouvrage de R. Brulet, *Les Romains en Wallonie*[1138]. Tout symbole renvoyant à un indice archéologique indirect est entouré d'un cercle (Fig. 30).

[1138] BRULET, 2008a, p. 273.

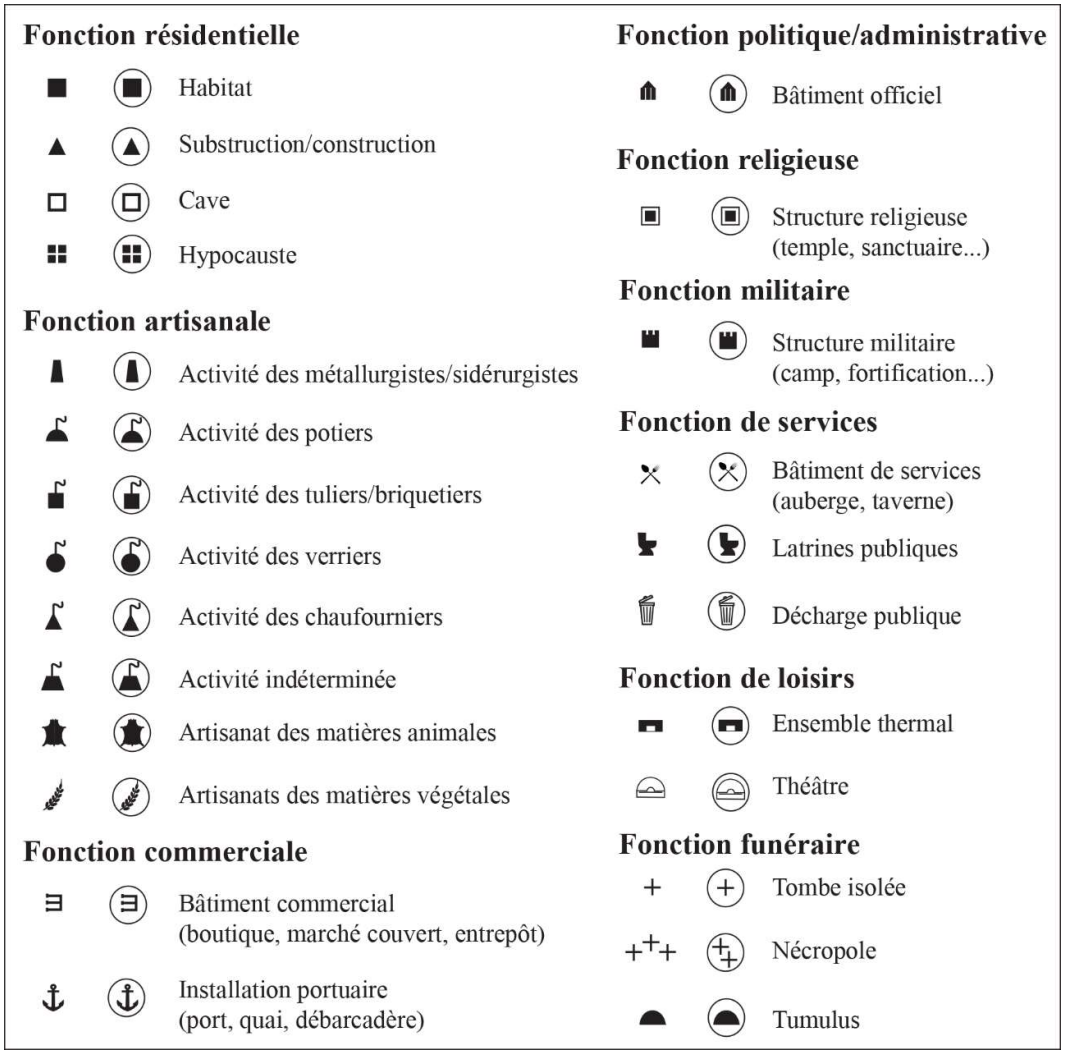

Fig. 30. Tableau récapitulatif des symboles et de leur signification sur les plans topo-chronologiques. Le cercle indique que le lieu est identifié sur base d'indices archéologiques indirects (Infographie © UCLouvain-CRAN).

3.3.3. De la schématisation et à la modélisation des agglomérations et de leur organisation fonctionnelle

Une fois la restitution du paysage construit réalisée en fonction des phases de développement du site, l'attention doit ensuite se porter sur l'organisation fonctionnelle proprement dite car, quelle que soit l'occupation concernée, l'implantation et la répartition de sa population ainsi que celle des activités qu'elle génère sont soumises à plusieurs paramètres déterminants[1139]. Cette analyse doit donc intégrer une approche multifactorielle et tenir compte,

[1139] DERYCKE, 1992, p. 665.

pour chaque lieu recensé, de son rapport à l'espace habité, de sa nature, de sa fonction, de sa localisation ainsi que de sa datation.

Dans leur état, les plans topo-chronologiques répondent à un visuel qui ne facilite aucunement l'observation de particularités ou de spécificités voire même d'anomalies qui pourraient apparaître dans l'implantation de certains usages du sol. La mise en avant de ces constatations ne peut être réalisée qu'en opérant une simplification graphique de ces situations, c'est-à-dire en recourant à la modélisation. Les modèles ont en effet une valeur heuristique démontrée car, que la situation géographique soit complexe ou non, elle peut être ramenée à une représentation élémentaire, révélant à son tour l'organisation spatiale sous-jacente[1140]. Mais avant d'atteindre ce niveau d'abstraction, chaque plan topo-chronologique doit impérativement passer par un travail de schématisation ou premier niveau de simplification.

Simplifier signifie avant tout opérer des choix. La fonction résidentielle étant la fonction élémentaire de toute communauté humaine[1141], elle ne constitue pas un élément discriminant, du moins dans l'espace habité. Cette fonction ne va donc pas y être représentée comme les autres activités, mais se confondre avec la représentation dudit espace, et ce, afin d'éviter de multiplier à outrance la représentation des habitats, ce qui finirait par complexifier la lecture du plan et occulterait des observations éventuellement importantes. En revanche, ces zones résidentielles sont intéressantes à noter lorsqu'elles se manifestent au sein des terrains périphériques.

Toujours dans ce même esprit de simplification, les lieux fonctionnels sont ramenés à de simples points auxquels on attribue une couleur selon la fonction identifiée. Le centre habité est également distingué par une teinte spécifique, tandis que la zone tampon est matérialisée par des tirets (Fig. 31). Le recours à cette palette chromatique et symbolique a, certes un rendu visuel plus parlant, mais a surtout pour but de discriminer au mieux chaque partie de l'occupation et ses divers espaces fonctionnels respectifs.

[1140] FERRAS, 1993, p. 12.
[1141] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41 ; BRUNET, 2001, p. 20 ; SÉGAUX, 2007, p. 65.

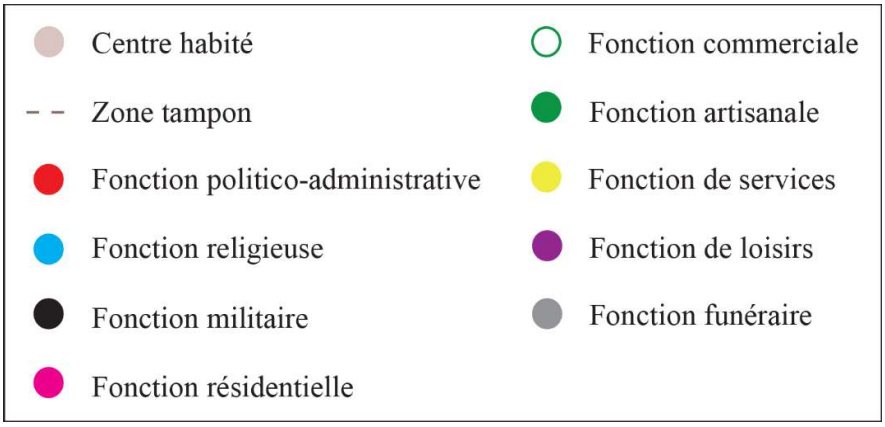

Fig. 31. Tableau récapitulatif des couleurs associées aux espaces et aux fonctions, exploitées au sein des plans schématiques et de modélisation (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Cette simplification de la représentation des divers éléments permet déjà de produire des cartes de répartitions schématisées. Mais, comme le souligne B. Dufaÿ, ces dernières ne constituent qu'une étape vers l'abstraction car, si elles synthétisent, elles n'expliquent pas encore assez[1142]. Elles restent surtout tributaires d'un agencement spatial, directement dicté par la topographie des lieux. On est donc encore loin d'une image uniforme des agglomérations. Cette dernière est procurée par la représentation conceptuelle élaborée à partir de l'outil chrono-chorématique, mais adaptée cependant à notre propos. Au sein de cette abstraction revisitée, n'existent plus d'échelle ni d'orientation comme d'ailleurs dans le modèle original car la modélisation a pour but que de mettre en évidence des positions relatives[1143]. Les lieux fonctionnels, pointés dans la couleur leur correspondant (Fig. 31), se répartissent ensuite au sein d'une représentation composée de trois parties distinctes et systématiquement représentées de la même manière d'une phase de développement à l'autre :

- Le centre habité, symbolisé par un disque de couleur orangée ;
- La zone tampon, illustrée par une auréole de teinte orangée plus claire entourant ledit disque, qui n'apparaît que lorsque l'espace habité n'a pas encore atteint sa pleine extension ou, au contraire, s'est réduit ;
- La zone périphérique qui ne subit pas de traitement particulier et qui se confond avec le fond du plan de couleur blanche.

[1142] DUFAŸ, 2002, p. 37.
[1143] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 73 ; DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013, § 18.

Sur ces trois parties, sont ensuite apposés le ou les axes routiers qui impactent de manière significative la localisation des espaces (axe routier principal, carrefour de voies routières structurantes) et la ou les voies fluviales navigables qui exercent la même influence sur ces derniers. Un fleuve ou une rivière importante peut en effet induire une dissymétrie dans la représentation du noyau habité si ce dernier occupe les deux rives (Fig. 32).

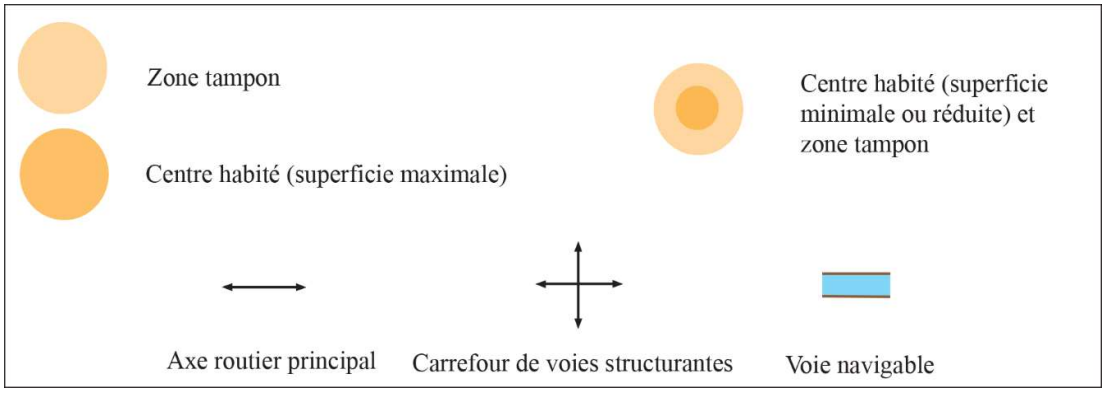

Fig. 32. Langage graphique utilisé dans la modélisation des agglomérations et de leur organisation fonctionnelle (Infographie © UCLouvain-CRAN).

En choisissant d'uniformiser la représentation des agglomérations, on permet non seulement de dépasser les écueils de la documentation, mais également d'exploiter ultérieurement ces plans simplifiés dans une perspective comparative générale. En effet, se limiter à étudier ces occupations romaines de manière individuelle, c'est se restreindre à ne réaliser qu'une collecte de faits, « une addition sans fin de matériel nouveau à du matériel ancien, donnant lieu à des exercices universitaires descriptifs […] »[1144]. Toutes les agglomérations et leur organisation fonctionnelle étant dorénavant présentées de la même manière, il devient aisé de confronter ces différentes trajectoires et de souligner les ressemblances mais également les différences dans l'implantation des usages du sol, qu'ils soient le fruit d'un maintien des traditions indigènes, d'une adaptation aux coutumes romaines voire de la combinaison des deux. De plus, la mise en perspective de ces modélisations au sein d'un système de datation harmonisé apporte l'opportunité d'évaluer ce processus d'acculturation graduel qu'est la romanisation, pouvant en effet être rapide à certains endroits, plus lent à d'autres.

Enfin, il faut garder à l'esprit que toutes ces cartes ne sont pas des cartes de certitude, de savoir acquis[1145]. Elles reflètent un état de la documentation archéologique récoltée à un

[1144] GENTELLE, 1992, p. 222.
[1145] BEECHING & BROCHIER, 1991, p. 14.

instant X. L'évolution de la recherche apportera sans doute des indices supplémentaires qui amèneront peut-être à devoir réenvisager certaines situations et à reformuler, en conséquence, les conclusions émises à leur sujet.

CHAPITRE 4

LES AGGLOMÉRATIONS DES CITÉS DES MÉNAPIENS, DES NERVIENS ET DES TONGRES

L'approche spatiale des zones fonctionnelles développée au chapitre 3 a été spécifiquement élaborée pour des agglomérations, enfouies le plus souvent sous plusieurs niveaux d'occupations et dont les connaissances se bornent à ce qui a été publié à leur sujet.

L'objectif du présent chapitre est donc de premièrement lister les sites ménapiens, nerviens et tongres qui peuvent potentiellemnt répondre à la notion d'agglomération et notamment au regard de la définition que nous avons arrêtée au chapitre 2. Cet examen critique s'avère essentiel car, au gré des réflexions et des perspectives sur la question, la littérature ne s'accorde pas sur un inventaire commun. La première étape du travail consiste dès lors à répertorier toutes les occupations mentionnées dans les travaux majeurs ayant trait aux agglomérations du Nord de la Gaule pour ensuite extraire celles qui ne peuvent prétendre à cette forme d'habitat que nous avons déterminé.

Le retour sur le terrain n'étant nullement envisagé, la deuxième étape de l'exercice concerne l'évaluation des sources disponibles et publiées, relatives aux agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres désormais arrêtées. Si l'archéologie demeure le principal point de départ de nos connaissances, les textes littéraires, les inscriptions épigraphiques ou encore les itinéraires routiers antiques apportent eux aussi leur lot d'informations, certes, assez réduites mais complémentaires.

La dernière étape porte sur la mise en forme et l'organisation de toutes les données récoltées. Ce travail débouche sur la mise au point d'un modèle de notice descriptive normalisée dont l'objectif est d'enregistrer le plus complètement possible chaque agglomération recensée. Cet enregistrement doit surtout permettre, à terme, de déterminer la potentialité du lieu en tant que site exploitable dans l'approche fonctionnelle que nous proposons ici. C'est la raison pour laquelle, toutes les rubriques de cette fiche sont conçues de telle manière à appuyer la démarche fonctionnelle, tout comme à permettre d'envisager, dans une réflexion ultérieure, une exploitation des données à une échelle plus large. La révaluation des données archéologiques des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres offre, en effet, la possibilité de

caractériser leur réseau et de proposer une première classification de ces sites, à l'image des travaux récents réalisés par P. Garmy[1146] ou encore de F. Baret[1147].

4.1. Inventaire critique des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres

Depuis de nombreuses années, l'inventaire des agglomérations du Nord de la Gaule est sujet à discussion en raison de la définition très large proposée par M. Mangin, B. Jacquet et J.-P. Jacob pour ces occupations[1148] et à laquelle se réfèrent de nombreux travaux majeurs traitant du sujet. Cette raison nous pousse donc à travailler en deux étapes afin de rendre notre propre recensement des agglomérations aussi précis et fiable que possible :

- Établir la liste des agglomérations potentielles, c'est-à-dire les sites interprétés comme tels dans la littérature sans que soit ici émis le moindre regard critique quant à leur attribution à la catégorie « agglomération » ;
- Opérer un premier filtre de cet inventaire au regard de la définition des agglomérations que nous avons arrêtée afin de déterminer les sites pouvant être rejetés de l'étude ;

4.1.1. La liste des agglomérations potentielles

Les trois *civitates* investiguées sont recalées au sein d'un cadre géopolitique actuel assez complexe partagé entre trois territoires nationaux, - Belgique (Wallonie et Flandre), France et Pays-Bas -, qui favorise plutôt un développement de la question relative aux agglomérations du Haut-Empire par terroir que par cité romaine proprement dite[1149]. Cette fragmentation de l'information n'empêche toutefois pas la production de cartes de répartition générale de ces occupations au sein de la littérature, à partir desquelles la liste des agglomérations potentielles peut facilement être dressée (Tabl. 4).

[1146] GARMY, 2012b.
[1147] BARET, 2015.
[1148] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 18.
[1149] Voir par exemple pour la Belgique et ses régions : FAIDER-FAYTMANS, 1953 ; WANKENNE, 1972 ; BRULET, 1985d ; BRULET, 1986b ; BRULET, 2008a, p. 82-110 ; DEGRYSE & BIESBROUCK, 2013.

Sources	Cité des Ménapiens	Cité des Nerviens	Cité des Tongres
PETIT & MANGIN, 1994b	16	20	21
BRULET, 2008	11	13	14
AUVERTIN, 2011	19	21	23
DERU, 2016	17	20	28
VERMEULEN, 2001	15	0	0
Rome en pays nervien, 2015	0	20	0

Tabl. 4. Répartition des agglomérations potentielles par cité romaine, listées au sein des principales cartes archéologiques relatives à leur sujet.

L'atlas des agglomérations « secondaires » de la Gaule Belgique et des Germanies, publié par J.-P. Petit et M. Mangin en 1994, reste la base de travail dans la réalisation de cet inventaire en proposant la première carte de synthèse de ces occupations urbaines[1150]. Les numéros d'identification renvoient à de courtes notices descriptives, regroupées par chapitres, eux-mêmes agencés, non par cité romaine, mais selon la région, le département voire le pays actuel concerné par la localisation des sites recensés : Nord-Pas-de-Calais[1151], Belgique (Wallonie)[1152], Belgique (Flandre) et Pays-Bas[1153]. Chaque auteur veille cependant à relier les agglomérations à leur cité romaine d'origine. On compte ainsi 57 agglomérations pour la région investiguée, partagées entre 16 occupations pour la cité des Ménapiens, 20 pour la cité des Nerviens et 21 pour la cité des Tongres.

En 2008, R. Brulet réalise un ouvrage de synthèse de l'occupation romaine de la partie méridionale de la Belgique, qu'il intitule *Les Romains en Wallonie*. Ses réflexions l'amène souvent à dépasser ce cadre géographique de départ et à proposer des cartes de répartition des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres, recalées au sein de leur circonscriptions administratives romaines[1154]. Il développe une approche plus critique de la définition donnée par M. Mangin, B. Jacquet et J.-P. Jacob et, sur base d'un réexamen des données archéologiques, n'extrait pas moins de 23 occupations, toutes cités confondues, de la liste établie dans l'*Atlas*. Il ajoute toutefois 4 nouvelles agglomérations issues du développement de la recherche de terrain (ex. Dinant et Jupille-sur-Meuse en cité des Tongres). La liste proposée par R. Brulet s'élève ainsi à 38 agglomérations, réparties en 11 occupations ménapiennes, 13 nerviennes et 14 tongres.

R. Auvertin est l'un des derniers chercheurs à s'être intéressé aux agglomérations du Nord de la Gaule et, plus spécifiquement, à leur habitat[1155]. La thèse qu'il dépose en 2018 repose

[1150] PETIT & MANGIN, 1994b, carte de couverture.
[1151] LEMAN, 1994.
[1152] BRULET *et al.*, 1994.
[1153] DE BOE & BRULET, 1994.
[1154] BRULET, 2008a, p. 114, fig. 144, 145 et 146.
[1155] AUVERTIN, 2018

en partie sur son mémoire de 2011, dans lequel il dresse une carte de répartion générale des agglomérations de cette partie de l'Empire[1156]. En prenant en compte toutes les interprétations possibles que la littérature accorde à ces occupations, il reprend la liste initiale des agglomérations proposées dans l'*Atlas*, mais y ôte 4 sites, à savoir Aardenburg, Destelbergen, Howardries, en cité des Ménapiens, et Momalle, en cité des Tongres. En revanche, il ajoute 4 nouvelles occupations, soit Aartrijke, Gand et Merendree (en cité des Ménapiens) et Gouy (cité des Nerviens). Sa liste compte au final 63 agglomérations, partagées entre 19 occupations ménapiennes, 21 nerviennes et 23 tongres.

La dernière carte archéologique générale exploitée dans la constitution de l'inventaire est l'œuvre de X. Deru. Elle est issue de son ouvrage *La Gaule Belgique*, paru en 2016[1157]. Pour ce faire, l'archéologue se base également sur la définition élargie proposée par M. Mangin, B. Jacquet et J.-P. Jacob et compile ainsi toutes les données procurées par les travaux de ses prédécesseurs. Il enlève par ailleurs 4 agglomérations ménapiennes (Bouvines, Destelbergen, Domburg et Howardries), 1 nervienne (Gouy) et 1 tongre (Momalle), mais ajoute le site Vodecée comme agglomération en cité des Tongres. Le catalogue ainsi formé ne compte pas moins de 65 agglomérations, distribuées en 17 occupations ménapiennes, 20 nerviennes et 28 tongres.

Enfin, si l'on se tourne vers des travaux menés à une échelle plus réduite qui est celle d'une cité en particulier, on peut additionner quelques sites potentiels. Le travail de F. Vermeulen sur la restitution de l'occupation de la cité des Ménapiens à l'époque romaine permet en effet d'ajouter 3 agglomérations dans le voisinage immédiat de Cassel (Steene, Watten et Thiennes) et une autre dans le secteur du littoral (Bruges)[1158]. De même, le catalogue de l'exposition consacrée à la cité des Nerviens, édité en 2015, fournit 3 autres occupations que sont Merbes-le-Château, Morlanwez et Montay[1159].

Cette compilation des données offre donc, pour la région investiguée, une liste d'agglomérations potentielles comportant au final 78 occupations, réparties en 26 agglomérations pour la cité des Ménapiens, 24 pour la cité des Nerviens et 28 pour la cité des Tongres (Tabl. 5 & Fig. 33).

[1156] AUVERTIN, 2011, p. 2, fig. 6 (vol. 3).
[1157] DERU, 2016, p. 29, fig. 20.
[1158] VERMEULEN, 2001, p. 20, fig. 4.
[1159] *Rome en pays nervien*, 2015, fig. p. 19.

N°	Agglomérations Cité des Ménapiens	A	B	C	D	E
1	Aardenburg	x	x		x	x
2	Aartrijke			x	x	
3	Bléharies-Hollain	x		x	x	
4	Bouvines		x	x		
5	Bruges					x
6	Courtrai	x	x	x	x	x
7	Destelbergen	x				
8	Domburg		x	x		x
9	Estaires	x	x	x	x	
10	Gand			x	x	x
11	Harelbeke	x		x	x	
12	Howardries	x				
13	Kerkhove	x		x	x	x
14	Kruishoutem	x	x	x	x	x
15	Merendree			x	x	
16	Oudenburg	x	x	x	x	x
17	Ploegsteert	x		x	x	
18	Steene					x
19	Thiennes					x
20	Taintignies	x		x	x	
21	Tournai	x	x	x	x	x
22	Templemars			x		
23	Waasmunster (Pontrave)	x	x	x	x	x
24	Watten					x
25	Wenduine	x	x	x	x	x
26	Wervik	x	x	x	x	x

N°	Agglomérations Cité des Nerviens	A	B	C	D	F
27	Asse	x	x	x	x	x
28	Bermerain	x	x	x	x	x
29	Blicquy (Camp romain)	x	x	x	x	x
30	Cambrai	x	x	x	x	x
31	Chapelle-lez-Herlaimont	x		x	x	
32	Elewijt	x	x	x	x	x
33	Escautpont	x	x	x	x	x
34	Etroeungt	x	x	x	x	
35	Famars	x		x	x	x
36	Flobecq	x	x	x	x	x
37	Givry	x	x	x	x	x
38	Gouy			x	x	
39	Hofstade	x		x	x	x
40	Kester	x	x	x	x	
41	Merbes-le-Château					x
42	Montay					x
43	Morlanwelz					x
44	Nimy-Maisières	x		x	x	x
45	Pommerœul	x	x	x	x	x
46	Pont-sur-Sambre	x		x	x	x
47	Les Rues-des-Vignes	x		x	x	x
48	Sains-du-Nord	x		x	x	x
49	Velzeke-Ruddershove	x	x	x	x	x
50	Waudrez	x	x	x	x	x

N°	Agglomérations Cité des Tongres	A	B	C	D
51	Amay-Ombret	x	x	x	x
52	Anvers	x		x	x
53	Bergilers	x		x	x
54	Braives	x	x	x	x
55	Ciney				x
56	Clavier (Vervoz)	x	x	x	x
57	Dinant		x	x	x
58	Erneuville (Wyompont)	x		x	x
59	Fontaine-Valmont	x		x	x
60	Grobbendonk	x	x	x	x
61	Huy	x	x	x	x
62	Jupille-sur-Meuse		x	x	x
63	Kemexhe			x	x
64	Kontich	x	x	x	x
65	Liberchies (Bons-Villers)	x	x	x	x
66	Maastricht	x		x	x
67	Momalle	x			x
68	Mortsel	x		x	x
69	Namur	x	x	x	x
70	Rumst	x	x	x	x
71	Sauvenière (Baudecet)	x	x	x	x
72	Strée				x
73	Taviers	x	x	x	x
74	Theux	x		x	x
75	Thuin				x
76	Tirlemont	x	x	x	x
77	Tourinnes-Saint-Lambert	x		x	x
78	Vodecée				x

Tabl. 5. Liste des agglomérations potentielles par cité romaine avec renvoi aux numéros de localisation présents sur la carte de répartition générale de ces occupations au sein de la région investiguée (Fig. 33). Mention des agglomérations relevées au sein de la littérature principale (colonnes bleues) et travaux régionaux (colonnes blanches) : A – PETIT & MANGIN, 1994b ; B – BRULET, 2008 ; C – AUVERTIN, 2011 ; D – DERU, 2016 ; E – VERMEULEN, 2001 ; F – Rome en pays nervien*, 2015.*

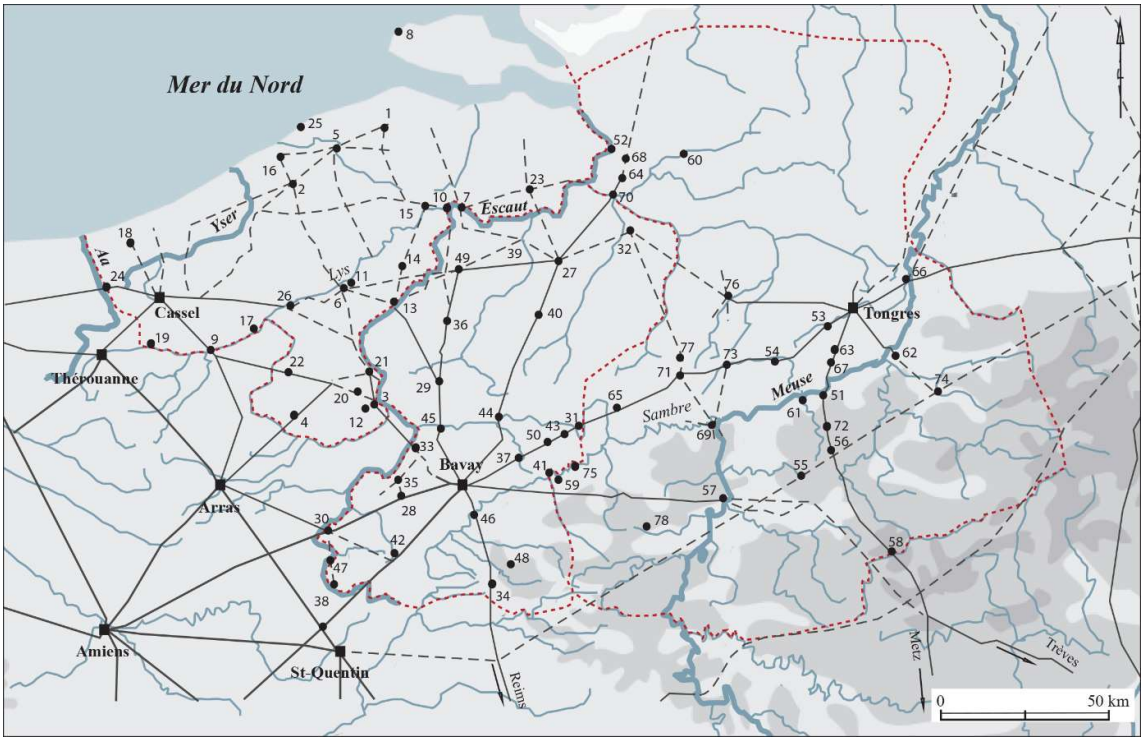

Fig. 33. Localisation des agglomérations potentielles ménapiennes, nerviennes et tongres citées par la littérature. Les numéros d'attribution se rapportent à ceux établis au tableau 5 (Infographie © UCLouvain-CRAN).

4.1.2. Les agglomérations potentielles rejetées

Le nombre très variable d'agglomérations potentielles d'une publication à l'autre nous oblige à soumettre chaque site potentiel relevé à un premier filtre critique afin de ne garder dans l'inventaire que les agglomérations assurées ou, du moins, susceptibles de l'être. L'objectif est ici de déterminer les localités qui peuvent être rejetées dès le départ et ce travail de sélection repose sur :

- Une vérification de l'implantation des occupations frontalières au regard des limites administratives romaines ;
- Un réexamen de l'interprétation d' « agglomérations » donnée aux sites en fonction de la définition que nous avons arrêtée pour ces dernières au chapitre 2 : « Toute communauté humaine organisée, placée sous l'autorité d'un chef-lieu et caractérisée par un bâti plus ou moins dense, établi le plus souvent le long d'une voie de communication importante jouant le rôle de facteur d'attraction et d'aggrégation de l'habitat. Cette communauté développe et multiplie des activités économqiues relevant, en particulier, des secteurs secondaire et tertiaire (artisanat et commerce) » ;

- Une première appréciation de la documentation archéologique qui, trop pauvre ou trop peu fiable, ne peut justifier qu'un lieu soit identifié à une agglomération.

Les sites hors cadre géographique

Le réseau hydrographique joue souvent le rôle de frontière naturelle dans la région investiguée. Une attention particulière doit donc être apportée aux sites qui égrènent leur parcours et, en particulier, à la rive sur laquelle l'occupation est implantée.

Cet examen topographique amène donc à réenvisager l'appartenance d'Estaires à la cité des Ménapiens. Le site romain d'**Estaires** (n° 9) est repris unanimement sur les cartes de répartition générales comme agglomération potentielle ménapienne, implantée sur la voie Cassel-Arras, en bordure de la Lys (Fig. 33). Cette localisation est basée sur l'idée depuis longtemps admise que les découvertes réalisées au *Pont d'Estaires* correspondent à l'ancienne occupation désignée par *Minariacum* reprise sur l'Itinéraire d'Antonin[1160]. Cette dernière y est placée à XI lieues de la capitale ménapienne (*Castellum*) et à XVIIII lieues du chef-lieu des Atrébates (*Nemetacum*)[1161]. Or, les vestiges placés au *Pont d'Estaires* et, plus largement, sur la commune d'Estaires se situent, en réalité, sur la rive droite de la Lys, entre ledit *Pont* et le lieu-dit les *Dix Cailloux*, à l'ouest de la route Cassel-Arras[1162]. Les vestiges appartiennent donc à la commune actuelle de La Gorgue et non à celle d'Estaires et leur implantation en rive droite de la Lys les relient directement à la cité des Atrébates voisine et non à celle des Ménapiens.

Dans ce travail de vérification territorialle, nous pouvons ouvrir une parenthèse concernant le site de Rumst (n° 70), localisé le long du Rupel et de son affluent la Nèthe, attribué par R. Brulet à la cité des Nerviens (Fig. 33)[1163]. Or, les vestiges concernant cette ancienne occupation romaine se localisent tous en rive droite de ces deux rivières, faisant de ce site une agglomération potentielle de la cité des Tongres et non de celle des Nerviens.

Les sites relevant d'un autre type d'occupation

« Tous groupements intermédiaires entre les « villes » sièges de l'autorité politique et les villas » est la définition très large qui a été donnée aux agglomérations lors du colloque de Bliesbruck-Reinheim/Bitche[1164], ouvrant par ce fait la possibilité d'intégrer sous cette

[1160] LANCIEN, 1900, p. 138-139 ; PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, 1938, p. 298.
[1161] *Itineraria Romana (Itinéraire d'Antonin)*, 377, 6-8.
[1162] DELMAIRE, 1996, p. 259.
[1163] BRULET, 2008a, p. 114, fig. 145.
[1164] PETIT & MANGIN, 1994a, p. 10.

appellation des types d'occupations bien différents. Si cette description a été suivie à la lettre par R. Auvertin et X. Deru dans leur recensement des agglomérations potentielles, R. Brulet a quant à lui développé une approche plus critique à leur sujet, en extrayant de cette catégorie sites-sanctuaires, relais routiers et sites de production. Ce travail de discrimination a servi de base à notre propre réflexion et nous a conduit à élaborer une définition plus précise de ces occupations que nous avons énoncée en introduction. Chaque agglomération potentielle relevée a ainsi été soumise à cette description, ce qui a amené à extraire du catalogue une série de sites non conformes aux caractérstiques formulées.

LES STATIONS ROUTIÈRES

Trois sites romains issus de la liste des agglomérations potentielles sont, en réalité, des groupements de bord de voie revelant de la catégorie « stations routières ». Il s'agit de Chapelle-lez-Herlaimont et de Bergilers, occupations établies sur la voie Bavay-Tongres, et d'Erneuville, site implanté sur la chaussée Tongres-Metz.

Chapelle-lez-Herlaimont (n° 31) correspond à un établissement routier nervien, situé à 44,5 km de Bavay (soit 30 milles romains), à peu de distance de la cité des Tongres voisine (Fig. 33). Les vestiges découverts au lieu-dit *Fontenelle* ou *Ville de Verviers* se résument à quelques murs de fondation et à un matériel archéologique abondant dont des objets en fer et en bronze ainsi que des pièces de harnachement. Ils sont attribuables à un relais de poste ou une *mansio* voire un poste frontière, mais en aucun cas à une agglomération proprement dite[1165].

Bergilers (n° 54) est un site localisé à une douzaine de kilomètres au sud-ouest de Tongres, son chef-lieu, et est établi sur les deux rives du Geer (Fig. 33). C'est au lieu-dit *Malpas* qu'ont été mis au jour les substructions d'un établissement, devant certainement correspondre à un petit relais routier[1166].

Enfin, **Erneuville** (n° 58) relevant de la même cité des Tongres est une occupation située à la limite du territoire trévire, en bordure de l'Ourthe (Fig. 33). Les fouilles ont révélé à cet endroit, et précisément au hameau de Wyompont, deux bâtiments chauffés par hypocauste, à 200 m d'un gué qui permettait le franchissement de la rivière et qui correspondent aux vestiges d'un ancien relais routier[1167].

[1165] MARIËN, 1967, p. 38-40.
[1166] THILL, 1968.
[1167] GEUBEL, 1939 ; CORBIAU, 1976 ; ANSIAU, 2000.

Les sites de Domburg, d'Hofstade et de Fontaine-Valmont sont repectivement établis en cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres et sont tous identfiés comme des centres religieux implantés aux confins de ces territoires.

Domburg (n° 8) est un sanctuaire situé sur le littoral de la mer du Nord qui devait encore s'étendre à quelques centaines de mètres plus au large (Fig. 33)[1168]. Ce site religieux abrite un temple dédié à la déesse Nehalennia[1169], auquel sont associés vingt-six autels votifs et une douzaine de fragments de statues voués à cette divinité. Dix autres autels consacrés à Hercule, à Neptune et à la déesse Burorina ainsi qu'une grande sculpture en pierre représentant la déesse romaine de la Victoire (1,6 m de haut) complètent les témoignages sacrés. Durant les années 1970 et 1980, des tessons de céramique datés entre les II^e^ et III^e^ siècles ont été glanés par un médiéviste à la retraite, M. I. Gerhardt, lors de prospections pédestres menées le long de la plage. Il s'agit peut-être là de témoignages liés à un habitat implanté dans la zone du sanctuaire[1170], mais en aucun cas à ceux d'une agglomération définie comme telle.

Le sanctuaire d'**Hofstade** (n° 39) est localisé au croisement de plusieurs voies routières secondaires, dont certaines proviennent en ligne droite des agglomérations potentielles nerviennes de Velzeke (n° 49) et d'Asse (n° 27) (Fig. 33). Au nord-ouest de la localité, domine une petite éminence, le Steenberg, qui s'élève de quelques mètres au dessus du ruisseau nommé Vondelbeek. À cet endroit, ont été découverts les fondations d'un *fanum* dont la *cella*, presque carrée (7 m de côté), n'était entourée d'aucun pérystile mais d'une enceinte de forme trapézoïdale (48 x 23 x 15 m). Ce petit temple succédait à un premier lieu religieux construit vers 60, puis détruit par un incendie peu avant 150. Les diverses statuettes retrouvées à cet endroit (Minerve, Vénus Anadyomènes et *Mater*) suggèrent que ces temples successifs devaient être liés au culte de la Terre-Mère, souvent associé à celui des sources. D'ailleurs, ces édifices se situent non loin de la source même du Vondelbeek[1171].

Le sanctuaire de **Fontaine-Valmont** (n° 59) est lui aussi un site frontière, établi à proximité de la cité nervienne voisine, à l'écart cependant des grandes voies de communication antiques, mais bien lié à ces dernières par un diverticule (Fig. 33). C'est au lieu-dit *Les Castellains* que se concentrent les découvertes associées à l'occupation religieuse comprenant des temples probablement dédiés à Apollon *medicus*, une colonne au cavalier à l'anguipède,

[1168] HONDIUS-CRONE, 1970, p. 619.
[1169] DE MAN, 1899, p. 10-11 et 17 ; VAN ZOOLINGEN, 2011, p. 9.
[1170] VERMEULEN, 1992, p. 156, fig. 91
[1171] DE LEAT, 1947 ; DE LAET, 1952.

des vestiges d'une construction sacralisant la *Fontaine Claus*, un probable *Asclépéion*, des monuments funéraires (un pilier, des mausolées), des thermes, un aqueduc et cinq zones d'habitats[1172].

LES ÉTABLISSEMENTS RURAUX

Les découvertes réalisées à Merbes-le-Château, en cité des Nerviens, et Mortsel, en cité des Tongres, sont liées à des établissements ruraux.

Merbes-le-Château (n° 41) se situe en bordure de la Sambre, non loin du sanctuaire de Fontaine-Valmont (n° 59) précédemment décrit (Fig. 33). C'est au lieu dit *Champ de Saint-Éloi* qu'ont été exhumés le corps de logis d'une *villa* romaine ainsi qu'une partie de son vaste domaine rural[1173].

Mortsel (n° 68) est un site très probablement établi en bordure d'une chaussée importante venant de Bavay. Le tracé de cette dernière est en effet avéré jusqu'à l'agglomération potentielle de Kontich (n° 64), à quelques kilomètres au sud de Mortsel, avant de devenir hypothétique en direction du nord (Fig. 33). Les fouilles du site Steenakker, une parcelle localisée entre la Gasthuishoeveweg, ancienne route reliant Borsbeek à Mortsel, et la ligne de chemin de fer, ont permis de mettre au jour une petite ferme romaine construite en pierre avec quelques éléments en bois ainsi que deux puits dans ses environs immédiats[1174].

LES SITES MILITAIRES

Aardenburg, Bruges et Morlanwez sont des sites romains liés à des occupations militaires.

Aardenburg (n° 1) est un site ménapien implanté sur la route côtière nommée *Zandstraat* par les chercheurs (Fig. 33). Il s'agit d'un établissement militaire édifié en 175 après J.-C. afin de répondre à un double objectif : celui de protéger cette route commerciale vitale et de défendre les territoires contre les incursions Chauques[1175]. Vers 225, tout indique que la garnison basée à cet endroit soit transférée à Oudenburg, où un nouveau camp est érigé. Abandonné par les militaires, le site d'Aardenburg est récupéré par une population civile. Cette occupation demeure cependant assez obscure et correspond à une période transitoire car, 35 ans

[1172] FAIDER-FAYTMANS, 1995 ; DOYEN, 2014, p. 148-149.
[1173] PARIDAENS *et al.*, 2010.
[1174] DE BOE, 1966 ; VERSTAPPEN, 2000.
[1175] TRIMPE BURGER, 1992, p. [1].

plus tard, les militaires reviennent sur les lieux et y restent jusqu'en 273[1176]. De cet épisode civil, ne subsiste que peu de choses, mais cela constitue une raison suffisante pour qu'Aardenburg soit parfois repris par certains travaux comme agglomération[1177].

Bruges (n° 5), annoncée comme agglomération par F. Vermeulen[1178], est une occupation ménapienne établie en bordure du littoral, en position centrale sur la chaussée *Zandstraat* précédemment citée (Fig. 33)[1179]. En raison d'une documentation archéologique assez pauvre, la reconnaissance de Bruges en tant qu'établissement militaire reste hypothétique[1180]. Néanmoins, la forme quadrangulaire dessinée par la Kraanrei, la Spiegelrei, la Groene Rei et la Sint-Annarei suggérère la présence d'un camp[1181].

Sur la route Bavay-Tongres, à quelques kilomètres au sud-ouest du relais routier de Chapelle-lez-Herlaimont (n° 31), est localisé le site romain de **Morlanwelz** (n° 43) (Fig. 33). Cette occupation ne correspond nullement à une agglomération, mais à deux fortifications militaires romaines tardives. Mis au jour au lieu-dit *Enceinte des Turcs* ou *Château des Sarrazins*, ces deux ouvrages ont d'abord été respectivement identifiés, au XIX^e^ siècle, comme une *villa* romaine et un *tumulus*, avant que J. Brueur ne vienne modifier ces interprétations en fouillant ce *burgus* de manière systématique[1182].

LES SITES DE PRODUCTION

Les occupations romaines d'Howardries, en cité des Ménapiens, et de Momalle, en cité des Tongres, sont des sites que l'on pourrait qualifier de « production » car les vestiges que l'on a extraits de leur sol sont principalement associés à un ou des ateliers artisanaux et non à une agglomération proprement dite.

Le site d'**Howardries** (n° 12) est implanté à quelques kilomètres à l'ouest de l'agglomération potentielle de Bléharies/Hollain (n° 3) placée sur la chaussée Bavay-Tournai (Fig. 33). C'est précisément au nord-ouest de l'actuelle commune d'Howardries, au lieu-dit *Le Planti* qu'ont été découvertes une dizaine de fours de potiers et une fosse de préparation de l'argile en vue du tournage. Des substructions très lacunaires d'un bâtiment comportant au moins deux pièces ont également été dégagés dans les environs immédiats de ces structures de

[1176] TRIMPE BURGER, 1992, p. [1-2] et [p. 8].
[1177] VERMEULEN, 1992, p. 156, fig. 91.
[1178] VERMEULEN, 2001, p. 20, fig. 4.
[1179] DE LOË, 1919 ; THOEN, 1978, p. 75.
[1180] THOEN, 1978, p. 145-147; THOEN & RYCKAERT, 1988 ; HOLLEVOET, 2011, p. 72.
[1181] THOEN & RYCKAERT, 1988.
[1182] BREUER, 1928 ; BREUER, 1930 ; BRULET, 1986a (fort Morlanwelz).

chauffe, ainsi que les restes d'un hyocauste à 6 m au sud, qui recouvrait l'un des dépotoirs de l'atelier. Enfin, on doit ajouter à cet invetaire archéologique, l'existence d'un four de tuilier implanté sur le territoire de la localité[1183].

Le site de **Momalle** (n° 67) est situé en bordure de la chaussée Tongres-Metz, à 1,5 km au sud de l'agglomération potentielle de Kemexhe (n° 63) (Fig. 33). Les découvertes réalisées à cet endroit, au lieu-dit *La Croix Ernoux*, se résument à deux fours de potiers dont la production de créamiques en *terra nigra* est datée de la période augustéenne[1184].

Les sites indéterminés

Enfin, Aartrijke (cité des Ménapiens), Anvers, Huy et Thuin (cité des Tongres) sont des sites pour lesquels les avis divergent fortement quant à leur appartenance à la catégorie « agglomération ». Et pour cause, les indices récoltés à leur sujet sont très faibles et consistent souvent en des témoignages résiduels de diverses fonctions (matériaux de construction, déchets artisanaux…) ou en des témoignages directs ne se rapportant pas à un centre habité potentiel proprement dit (nécropole), auxquels s'ajoute l'absence d'élément structurant telle qu'une voie routière qui permettrait d'au moins percevoir les prémices d'une organisation au regard de ces découvertes. À partir de ces données très lacunaires, il est donc difficile d'identifier ces lieux comme étant des agglomérations ou susceptibles de l'être, sauf si un élément archéologique plus pertinent vienne ultérieurement reconsidérer la question.

Aartrijke (n° 2) est un site ménapien établi en bordure du littoral, sur la voie nommée *Zeeweg* par la littérature[1185] qui relie Oudenburg (n° 16) et Courtrai (n° 6) (Fig. 33)[1186]. Les découvertes réalisées à cet endroit sont essentiellement monétaires[1187] dont un trésor composé de pièces datées entre le milieu du I^er^ et le milieu du II^e^ siècle après J.-C.[1188] On y a mis également au jour des traces d'habitat dont une série de trous de poteau formant un bâtiment de 11 x 6 m dans le voisinage duquel se trouvaient six canaux[1189]. Quelques fragments de tuiles et

[1183] AMAND, 1971.
[1184] DESTEXHE, 1982.
[1185] DHAEZE, DECORTE & VANHOUTTE, 2008, p. 35.
[1186] THOEN, 1978, p. 75.
[1187] Pour les découvertes antérieures à 1970 voir : BAUWENS-LESENNE, 1963, p. 1-2 et GOEMINNE, 1969. Pour les découvertes réalisées par détection de métaux voir : *Centraale archeologische inventaris* - CAI (www.cai.onroerenderfgoed.be) : année 2016 (cai 217222, cai 220167) ; année 2017 (cai 213070, cai 213072, ca 213179, cai 213771, cai 216544, cai 216975, cai 220169) ; année 2018 (cai 218572, cai 218584).
[1188] THIRION, 1961.
[1189] VERWERFT *et al.*, 2015.

des tessons de céramique (terre sigillée et poteries locales) remontant à la première moitié du I^er^ siècle après J.-C. complètent les vestiges exhumés[1190].

Anvers (n° 52) est un site implanté sur la rive droite de l'Escaut, aux confins nord-ouest de la cité des Tongres (Fig. 33). Depuis le XVIII^e^ siècle, de nombreuses découvertes romaines sont réalisées sur le territoire de la commune et particulièrement au cœur de l'ancienne ville médiévale, dans une zone délimitée par le cours du fleuve à l'ouest, Sint-Walburgis au sud et la Vermarkt au nord[1191]. La plupart de ces trouvailles sont malheureusement localisées avec peu de certitude, ce qui rend la répartition des vestiges incertaine. Les découvertes se déclinent essentiellement en tessons de poteries romaines, - datant l'occupation entre les II^e^ et III^e^ siècles après J.-C.[1192] -, à quelques monnaies et niveaux de sols[1193]. Aucune structure d'habitat n'a été mise au jour, mais on compte cependant parmi les vestiges relevés une concentration de fosses sur le site « Stadsparking », dont certaines sont assimilées à des tombes par les fouilleurs, et une dernière structure funéraire à le Sint-Michielskaai[1194].

Huy (n° 61) est une occupation établie en bordure de la Meuse, à quelques kilomètres à l'ouest de l'agglomération potentielle d'Amay/Ombret (n° 51), elle-même située sur la chaussée Tongres-Metz (Fig. 33). Si la localité de Huy est une agglomération avérée durant l'Antiquté tardive et une véritable petite métropole régionale à l'époque mérovingienne[1195], elle ne constitue pas un site significatif au Haut-Empire. On peut tout au plus parler de fréquentation durant cette période en raison des maigres indices contemporains récoltés, comme par exemple à la rue Sous le Château, où a été retrouvée une fosse isolée contenant des céramiques communes et des sigllées des II^e^ ou III^e^ siècles après J.-C.[1196]

Du site de **Thuin** (n° 75), établi en bordure de Sambre, à quelques dizaines de kilomètres au nord-est du sanctuaire de Fontaine-Valmont (n° 59), n'est appréhendée qu'une nécropole romaine, découverte au lieu-dit *Le Petit Paradis* ou *Les Trieux*[1197]. Aucune autre indication ou vestige n'est venu jusqu'ici attester de la présence d'une occupation, de type agglomération, dans les environs immédiats de ce champ funéraire comptant au moins 55 sépultures.

[1190] COOLS *et al.*, 1986 ; COOLS, 1988, p. 86 ; HOLLEVOET, 1986 ; RONIERE, 2009, p. 45-47.
[1191] Pour toutes les découvertes antérieures à 1965 voir : BAUWENS-LESENNE, 1965, p. 1-15.
[1192] WANKENNE, 1979, p. 72.
[1193] Pour les découvertes réalisées après 1965 voir essentiellement : OOST, 1987 ; BELLENS *et al.*, 2012.
[1194] BELLENS, VANDENBRUAENE & ERVYNCK, 2007.
[1195] WILLEMS, 1994, p. 259.
[1196] PÉTERS, 1998, p. 18.
[1197] FAIDER-FAYTMANS, 1965.

4.1.4. Liste arrêtée des occupations urbaines du Nord de la Gaule, au Haut-Empire

Le premier regard critique posé sur les agglomérations potentielles rerpises au sein de la littérature permet d'ôter, toutes cités romaines confondues, 18 sites de la liste et de ne garder que les occupations que l'on peut nommer avec une certaine assurance « agglomérations » ou, du moins, supposer fortement qu'elles le soient. On comptabilise ainsi 60 occupations toutes *civitates* confondues, réparties entre 20 agglomérations ménapiennes, 20 nerviennes et 20 tongres.

N°	Agglomérations de la cité des Ménapiens	N°	Agglomérations de la cité des Nerviens	N°	Aggloméartions de la cité des Tongres
1	Bléharies-Hollain	21	Asse	41	Amay-Ombret
2	Bouvines	22	Bermerain	42	Braives
3	Courtrai	23	Blicquy (Camp romain)	43	Ciney
4	Destelbergen	24	Cambrai	44	Clavier (Vervoz)
5	Gand	25	Elewijt	45	Dinant
6	Harelbeke	26	Escautpont	46	Grobbendonk
7	Kerkhove	27	Etroeungt	47	Jupille-sur-Meuse
8	Kruishoutem	28	Famars	48	Kemexhe
9	Merendree	29	Flobecq	49	Kontich
10	Oudenburg	30	Givry	50	Liberchies (Bons-Villers)
11	Ploegsteert	31	Gouy	51	Maastricht
12	Steene	32	Kester	52	Namur
13	Taintignies	33	Montay	53	Rumst
14	Templemars	34	Nimy-Maisières	54	Sauvenière (Baudecet)
15	Thiennes	35	Pommerœul	55	Strée
16	Tournai	36	Pont-sur-Sambre	56	Taviers
17	Waasmunster (Pontrave)	37	Les Rues-des-Vignes	57	Theux
18	Watten	38	Sains-du-Nord	58	Tirlemont
19	Wenduine	39	Velzeke-Ruddershove	59	Tourinnes-Saint-Lambert
20	Wervik	40	Waudrez	60	Vodecée

Tabl. 6. Liste arrêtée des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres. Les numéros d'attribution se rapportent à ceux de la carte de répartition générale des sites urbains dans la région investiguée (Fig. 34).

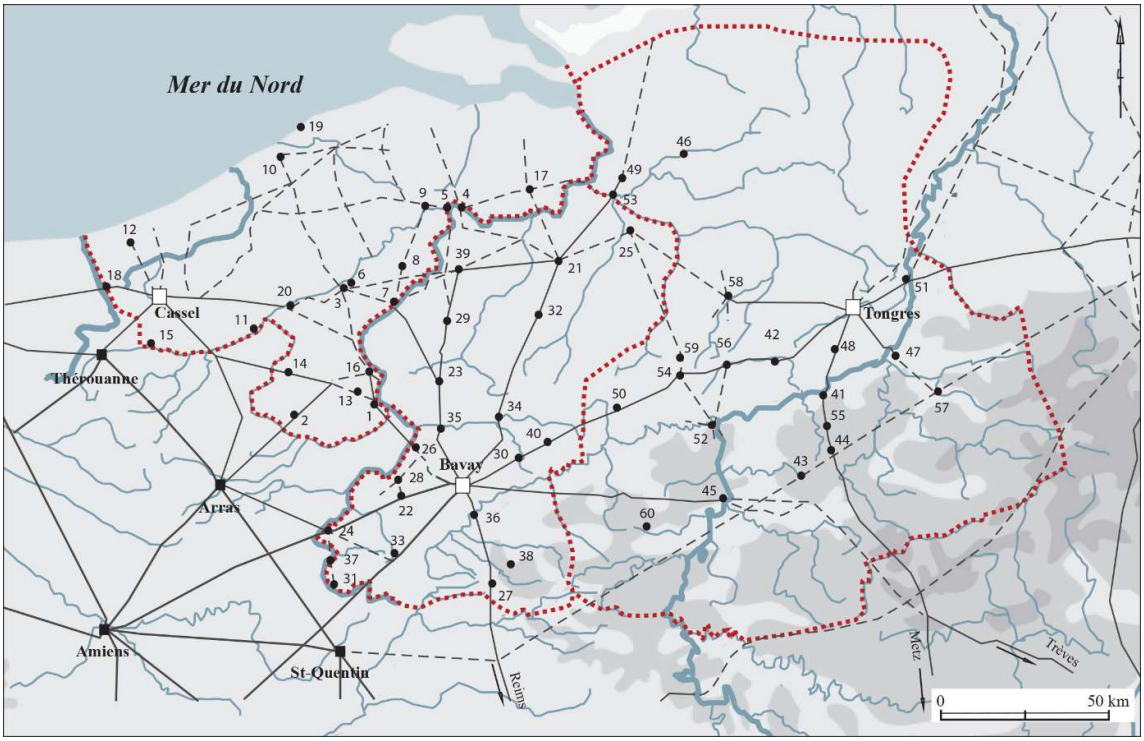

Fig. 34. Localisation des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres. Les numéros d'attribution se rapportent à ceux établis au tableau 6 (Infographie © UCLouvain-CRAN).

4.2. Les données relatives aux agglomérations du Nord de la Gaule

L'étude des agglomérations du Nord de la Gaule s'appuye sur deux types de sources, mais de valeur inégale. Les documentations tant écrites qu'iconographiques, qu'elles soient de natures textuelle, cartographique ou épigraphique, forment le premier groupe. À travers ces media, peuvent apparaître la mention des occupations examinées et toute information susceptible d'éclairer sur leur statut ou leur rôle au sein de la cité. La documentation archéologique constitue le deuxième groupe et est de loin la plus importante car c'est uniquement par ce biais que que l'approche des zones fonctionnelles est à même d'être menée.

4.2.1. Les sources écrites et iconographiques

Les œuvres littéraires antiques (voire même médiévales), les itinéraires, les documents géographiques ou encore les inscriptions, relatifs au sujet engagé ici, ne sont pas très abondants, mais ils apportent néanmoins quelques informations précieuses.

Les sources textuelles

Lorsqu'on se penche sur les sources textuelles antiques mentionnant en particulier le Nord de la Gaule, on remarque assez rapidement que, mis à part l'astronome et géographe Ptolémée, les auteurs du Haut-Empire s'intéressent essentiellement aux peuples, à l'histoire et au cadre géographique des cités nouvellement érigées dans cette région, dans une moindre mesure aux villes, c'est-à-dire les chefs-lieux, exceptionnellement aux agglomérations placées sous leur autorité. Les textes romains tardifs et ceux datés du début du haut Moyen Âge sont peut-être plus loquaces au sujet des occupations, mais ils demeurent néanmoins focalisés sur les villes ainsi que sur les lieux militaires récemment aménagés plutôt que sur les agglomérations proprement dites.

Bien que Jules César soit quelque peu antérieur au Haut-Empire, il est l'un des premiers auteurs à aborder les territoires examinés dans son *De Bello Gallico* qu'il écrit au I^er^ siècle avant J.-C. Sur fond de guerre des Gaules, il y évoque à plusieurs reprises les tribus qui peuplent le Nord de la Gaule à l'époque de l'Indépendance, parmi lesquelles on retrouve les Ménapiens[1198] et les Nerviens[1199], de même que les Aduatiques[1200], les Éburons[1201], les Condruses[1202] ou encore les Pémanes[1203] qui occupent, quant à eux, le territoire de la future cité des Tongres. César s'épanche peu sur le nom donné à leurs villages ou à leurs places fortes. On sait tout au plus que le territoire nervien comprenait des *oppida* qui n'ont, par ailleurs, jamais été déterminés avec certitude (livre II, 28, §3)[1204]. Il mentionne également la présence, au sein du pays éburon, du *castellum* d'*Atuatuca* (livre VI, 32, §3-4) qui, par son nom, le rapproche de la désignation latine de la future ville de Tongres, *Atuatuca Tungrorum*, mais qui, en réalité, ne correspond aucunement à l'emplacement de cette dernière[1205].

> *Quos Caesar, ut in miseros ac supplices usus misericordia uideretur, diligentissime conseruauit suisque finibus atque* ***oppidis*** *uti iussit et finitimis imperauit ut ab iniuria et maleficio se suosque prohiberent.*

[1198] CÉSAR, *De Bello Gallico (La guerre des Gaules)*, livre II, 4, §9 ; III, 9, §10 ; III, 28, §1 ; IV, 4, §2, 4-5 et 7 ; IV, 22, §5 ; IV, 38, §3 ; VI, 2, §3 ; VI, 5, §4-6 ; VI, 6, §2 et 4 ; VI, 9, §1 ; VI, 33, §1.
[1199] CÉSAR, *De Bello Gallico (La guerre des Gaules)*, livre II, 4, §8 ; II, 15, §3 ; II, 16, §2 ; II, 17, §2, 4-5 ; II, 19, §1 ; II, 23, §4 ; II, 19, §1 ; II, 23, §4 ; II, 28, §1 ; II, 29, §1, II, 32, §2 ; V, 24, §2 ; V, 38-58 ; VI, 2, §3 ; VI, 3, §1 ; VI, 29, §4 ; VII, 75, §3.
[1200] CÉSAR, *De Bello Gallico (La guerre des Gaules)*, livre II, 4, §9 ; II, 31, §4 ; V, 27, §2 ; V, 38-39 ; VI, 2, §3.
[1201] CÉSAR, *De Bello Gallico (La guerre des Gaules),* livre II, 4, §10 ; IV, 6, §4 ; V, 24, §4 ; V, 28, §1 ; V, 29, §2 ; V, 39, §3 ; V, 45, §3 ; V, 58, §7 ; VI, 5, §4 ; VI, 31, §5 ; V, 32, §1-2, 4 ; V, 32, §1-2 et 4 ; V, 34, §8 ; V, 35, §1, 4 et 6.
[1202] CÉSAR, *De Bello Gallico (La guerre des Gaules),* livre II, 4, §10 ; IV, 6, §4 ; VI, 32, §1.
[1203] CÉSAR, *De Bello Gallico* (*La guerre des Gaules*), livre II, 4, §10.
[1204] FAIDER-FAYTMANS, 1952, p. 343.
[1205] RAEPSAET-CHARLIER & VANDERHOEVEN, 2004, p. 51-52.

« César, soucieux de montrer qu'il était pitoyable aux malheureux et aux suppliants, prit grand soin de les [Nerviens] ménager : il leur laissa la jouissance de leurs terres et de leurs **villes**, et ordonna à leurs voisins de respecter et de faire respecter leurs personnes et leurs biens. »
(CÉSAR, *De Bello Gallico* (*La guerre des Gaules*), livre II, 28, §3)

Tum copiis in tres partes distributis inpedimenta omnium legionum ***Atuatucam*** *contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus, ubi Titurius atque Aurunculeius hiemandi causa consederant.*
« Après quoi il divisa ses troupes en trois corps et rassembla les bagages de toutes les légions à ***Atuatuca***. C'est le nom d'une forteresse. Elle est située à peu près au centre du pays des Eburons ; c'est là que Titurius et Aurunculéius avaient eu leurs quartiers d'hiver. »
(CÉSAR, *De Bello Gallico* (*La guerre des Gaules*), livre VI, 32, §3-4)[1206]

Les auteurs du Haut-Empire écrivant à la suite de César, tels le géographe Strabon (I^er^ siècle avant-début I^er^ siècle après J.-C.), le naturaliste Pline l'Ancien (I^er^ siècle après J.-C.), le poète Martial (I^er^- début II^e^ siècle après J.-C.) ou encore les historiens Tacite (I^er^- début II^e^ siècle après J.-C.), Appien (fin I^er^- première moitié du II^e^ siècle après J.-C.) et Dion Cassius (II^e^-début III^e^ siècle après J.-C.), ne sont pas plus prolixes à décrire ou même à citer explicitement une quelconque occupation implantée au sein du Nord de la Gaule. Les informations extraites de leurs œuvres restent ainsi essentiellement centrées sur les ethnies, dans une moindre mesure, sur la cité proprement dite.

Strabon, par exemple, souligne au sein de sa *Géographie* les origines germaniques des Ménapiens et des Nerviens (livre IV, III, §4). Cette idée est relayée par la suite par les historiens Tacite (*De situ ac populis Germaniae*, XXVIII, 4*)* et Appien (*Histoire romaine*, livre 4, I, §4), qui, en réalité, reposent leurs dires sur le récit même du géographe[1207]. Or, on peut s'interroger sur le bienfondé de cette information car Strabon, qui se fie lui-même à César, n'est jamais venu dans la région et confond les territoires nerviens et éburons dans sa description du Nord de la Gaule (livre IV, III, §5). En ce sens, l'origine germanique dont il parle serait donc plutôt à attribuer à cette dernière ethnie qu'aux Nerviens eux-mêmes[1208].

[…] *Τρηουήροις δὲ συνεχεῖς Νέρουιοι, καὶ τοῦτο Γερμανικὸν ἔθνος· τελευταῖοι δὲ Μενάπιοι πλησίον τῶν ἐκβολῶν ἐφ' ἑκάτερα τοῦ ποταμοῦ κατοικοῦντες ἕλη καὶ δρυμοὺς οὐχ ὑψηλῆς, ἀλλὰ πυκνῆς ὕλης καὶ ἀκανθώδους.* […] *Τῶν δὲ Τρηουίρων καὶ Νερουίων Σένονες καὶ Ῥῆμοι πρὸς ἑσπέραν οἰκοῦσιν, ἔτι δ' Ἀτρεβάτιοι καὶ Ἐβούρωνες· τοῖς Μεναπίοις δ' εἰσὶ συνεχεῖς ἐπὶ τῇ θαλάττῃ*

[1206] Voir également CÉSAR, *De Bello Gallico (La guerre des Gaules)*, livre VI, 35, §8 et §10.
[1207] DELMAIRE *et al.*, 2011, p. 43.
[1208] DELMAIRE *et al.*, 2011, p. 43.

Μορῖνοι καὶ Βελλοάκοι καὶ Ἀμβιανοὶ καὶ Σουεσσίωνες καὶ Κάλετοι μέχρι τῆς ἐκβολῆς τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ. […].

« […] Aux Trévères [Trévires] succèdent immédiatement les Nerviens, eux aussi peuple germanique. Enfin viennent les Ménapiens, qui habitent des deux côtés du fleuve [Rhin], près de ses embouchures, une région de marais et de forêts d'arbrisseaux peu élevés, mais épineux et denses. […] À l'ouest des Trévères [Trévires] et des Nerviens habitent les Sénones et les Rèmes, de même que les Atrébates et les Éburons. Aux Ménapiens succèdent immédiatement, sur le bord de la mer jusqu'à l'embouchure du Séquanas, les Morins, les Bellovaques, les Ambiani, les Suessiones et les Calètes. […] »

(STRABON, *Géographie*, livre IV, III, §4-5)

[…] *Treueri et Neruii circa adfectionem Germanicae originis ultro ambitiosi sunt, tamquam per hanc gloriam sanguinis a similitudine et inertia Gallorum separentur*. […].

« […] Les Trévires et les Nerviens, dans leur prétention à une origine germanique apportent même quelque vanité, comme si par cette gloire du sang, ils refusaient la ressemblance et la mollesse des Gaulois. […] »

(TACITE, *De situ ac populis Germaniae* (*La Germanie*), XXVIII, 4)

Μετὰ τούτους ὁ Καῖσαρ τοῖς καλουμένοις Βέλγαις ἐπιπεσὼν ποταμόν τινα περᾶσι, τοσούτους ἀπέκτεινεν ὡς τὸν ποταμὸν γεφυρωθέντα τοῖς σώμασι περᾶσαι. Νέρβιοι δὲ αὐτὸν ἐτρέψαντο, ἄρτι στρατόπεδον ἐξ ὁδοιπορίας κατασκευάζοντι αἰφνιδίως ἐπιπεσόντες, καὶ παμπόλλους ἐφόνευσαν, τοὺς δὲ ταξιάρχας καὶ λοχαγοὺς ἅπαντας· καὶ αὐτὸν ἐκεῖνον ἐς λόφον τινὰ μετὰ τῶν ὑπασπιστῶν πεφευγότα περιέσχον κύκλῳ. ὑπὸ δὲ τοῦ δεκάτου τάγματος αὐτοῖς ἐξόπισθεν ἐπιπεσόντος ἐφθάρησαν, ἑξακισμύριοι ὄντες. ἦσαν δὲ τῶν Κίμβρων καὶ Τευτόνων ἀπόγονοι. […]

« Après eux, César tomba sur les Belges, comme on les appelle. C'était au passage d'une rivière. Il en tua tant que leurs cadavres lui firent comme un pont pour la passer lui-même. Mais les Nerviens le mirent en déroute en tombant sur lui à l'improviste, tandis qu'après une longue marche, il dressait son camp : ils lui tuèrent beaucoup de tribuns et de centurions ; lui-même s'étant réfugié sur une hauteur, avec son escorte, s'y trouva cerné. Heureusement la X^{e} légion, tombant sur les derrières des ennemis, les extermina, quoiqu'ils fussent bien soixante mille. - Ils étaient de la race des Cimbres et des Teutons. […]. »

(APPIEN, *Histoire romaine*, livre 4, I, §4[1209])

Les données ne se limitent pas à des questions d'origines ethniques. Ainsi, dans son *Histoire naturelle*, Pline l'Ancien est le premier à souligner le statut de « peuple libre » octroyé

[1209] Traduit du texte anglais d'H. White : *Afterwards Caesar fell upon the so-called Belgae as they were crossing a river, and killed so many of them that he crossed the stream on a bridge of their bodies. The Nervii, however, defeated him by falling suddenly upon his army as it was getting itself into the camp after a march. They made a very great slaughter, killing all of his tribunes and centurions. Caesar, himself took refuge on a hill with his bodyguard, where the enemy surrounded him ; but, being assailed in the rear by the tenth legion, they were destroyed, although they were 60,000 in number. The Nervii were the descendants of the Cimbri and Teutones* (APPIAN, *Roman History*, 1912, p. 103 et 105).

aux Nerviens (livre IV, XVII. (31). 106) et à mentionner, au sein de la littérature, la *civitas* des Tongres (livre XXXI, VIII, §2)[1210]. Les informations fournies par d'autres auteurs peuvent également prendre une tournure plus anecdotique, comme dans les *Épigrammes* de Martial où ce dernier vente la renommée du savoir-faire ménapien en matière de charcuterie (XIII, LIII), voire plus historique, comme dans l'*Histoire romaine* de Dion Cassius qui revient sur les événements liés à la guerre des Gaules dans lesquels les tributs des Nerviens et des Ménapiens sont impliqués (livre XXXIX, 3 et livre XXXIX, 44). Dion Cassius nous apprend, en outre, qu'à l'époque de l'Indépendance, le territoire ménapien ne compte aucun centre communautaire important de type « villes » ou *πόλεις* (livre XXXIX, 44, §2), au contraire des Nerviens pourvus, comme le dit César, de plusieurs *oppida* (*De Bello Gallico*, livre II, 28, §3). Le pays ménapien n'est ainsi formé que de villages, du moins c'est ce que laisse sous-entendre l'historien en qualifiant leurs demeures de cabanes ou *καλύβαις* (livre XXXIX, 44, §2).

> *A Scaldi incolunt extera Texuandri pluribus nominibus, dein Menapi, Morini ora Marsacis* […]. *Introrsus Catoslugi, Atrebates, Neruii liberi* […].
> « À partir de l'Escaut, les habitants des régions côtières sont les Texuandres [Toxandres], qui ont plusieurs noms ; puis les Ménapes [Ménapiens], les Morins voisins des Marsaciens sur la côte […]. Vers l'intérieur les Castosluges, les Atrébates, les Nerviens, libres […]. »
> (PLINE L'ANCIEN, *Naturalis Historiae* (*Histoire naturelle*), livre IV, XVII. (31). 106)

> *Tungri ciuitas Galliae fontem habet insignem plurimis bullis stellantem, ferruginei saporis, quod ipsum non nisi in fine potus intellegitur.* […].
> « La cité gauloise de Tongres possède une source remarquable ; son eau pétille d'une quantité de bulles brillantes, elle a un goût ferrugineux, sensible seulement quand on finit de la boire. […]. »
> (PLINE L'ANCIEN, *Naturalis Historiae* (*Histoire naturelle*), livre XXXI, VIII, §12)

> Perna. *Cerretana mihi fiat uel missa licebit*
> *de Menapis : lauti de petasone uorent.*
> « *Jambon*. Qu'on me serve du jambon du pays des Cerritans (Cerdagne) ou qu'on m'en envoie (ils se valent) de chez les Ménapiens et que les gourmets dévorent le jambonneau ! »
> (MARTIAL, *Epigrammata* (*Épigrammes*), livre XIII, LIV)

> *Νέρουιοι οὖν τῆς μέν πεδιάδος (οὐ γάρ ἦσαν ἀξιόμαχοι) ἑκόντες αὐτῷ ἐξέστησαν, ἐς δέ δή τά ὄρη τά ὑλωδέστατα ἀνακομισθέντες, ἔπειτ' ἐπειδή καί ἐκεῖθεν <...> ἐπικατέδραμον ἀνέλπιστοι [...]. [...] καταλαβών αὐτούς ἐν τῷ ἑρύματι ἁρπαγήν ποιουμένους περιεστοιχίσατο καί κατεφόνευσε. Πράξας δέ ταῦτα, οὐδέν ἔτι μέγα ἔργον τούς λοιπούς Νερουίους χειρούμενος ἔσχε.*

[1210] RAEPSAET-CHARLIER & VANDERHOEVEN, 2004, p. 52.

« Les Nerviens, qui n'étaient pas de taille à le combattre [César], lui cédèrent volontairement la plaine pour se transporter sur les hauteurs les plus boisées, mais ensuite, lorsqu'<il essaya de les chasser> de là aussi, ils attaquèrent par surprise […]. […] et les ayant surpris alors qu'ils se livraient au pillage à l'intérieur des retranchements, il [César] les encercla et les massacra. Après ce succès, il n'eut aucune peine à soumettre le reste des Nerviens ».
(DION CASSIUS, *Histoire romaine*, livre XXXIX, 3, §1-2)

Καὶ μετὰ τοῦτο ἐπί τε Μωρίνους καὶ ἐπὶ Μεναπίους ὁμόρους σφίσιν ὄντας ἐστράτευσε, προσκαταπλήξειν τε αὐτούς ἐκ τῶν προκατειργασμένων καὶ ῥᾳδίως αἱρήσειν ἐλπίσας. Οὐ μέντοι καὶ ἐχειρώσατό τινας. οὔτε γὰρ πόλεις ἔχοντες ἀλλ' ἐν καλύβαις διαιτώμενοι, καὶ τὰ τιμιώτατα ἐς τὰ λασιώτατα τῶν ὀρῶν ἀνασκευασάμενοι, πολύ πλείω τούς προσμιξαντάς σφιστι τῶν Ῥωμαίων ἐκάκωσαν ἢ αὐτοί ἔπαθον. [...].
« Ensuite, il [César] fit campagne contre les Morins et contre leurs voisins, les Ménapes [Ménapiens], espérant qu'ils seraient terrifiés par ce qu'il avait accompli et qu'il les vaincrait aisément. Mais il ne réussit pas à les soumettre ; ils n'avaient pas de villes et vivaient dans des cabanes, et, ayant mis à l'abri ce qu'ils avaient de plus précieux sur les hauteurs les plus boisées, ils infligèrent bien plus de dommage aux Romains qui les affrontèrent qu'ils n'en subirent eux-mêmes. […]. »
(DION CASSIUS, *Histoire romaine*, livre XXXIX, 44, §1-2)

Le seul auteur à aborder des lieux habités en les nommant est le géographe Ptolémée. Au II[e] siècle après J.-C., ce dernier écrit un traité important, une synthèse des connaissances géographiques du monde gréco-romain qu'il nomme *Géographie*. Si le livre 1 jette les bases de sa méthodologie devant lui permettre de redessiner la carte du monde existant, les sept livres restant fournissent des listes de noms de lieux que Ptolémée détermine topographiquement et auxquels il attribue des coordonnées géographiques[1211]. C'est au sein de son livre 2, que le géographe aborde le Nord de la Gaule et y cite pour la première fois les trois chefs-lieux des *civitates* examinées, bien envisagées comme des « villes » :

Εἶτα μετὰ τὸν Ταβούλαν τοῦνγροι καὶ πολις
Ἀτουάτουκον *χδ′ L″ νβ′ L″γ″*
Εἶτα μετὰ τὸν Μόσαν ποταμόν Μενάπιοι χαί πόλις αὐτών
Κάστελλον *χε′ νβ′ δ″*
Ὑπό δέ τά εἰρημένα ἔθνη παρήκουσιν ἀρπτικώτατοι μέν Νερούιοι, ᾧ πόλις
Βάγακον *χε′ δ″ να′ γο′′*
« Ensuite, au-delà de la rivière *Tabulam*, sont les Tongres et leur cité de
Tongres 24° 30' 52° 50'
Après la rivière Meuse, viennent les Ménapiens et leur ville

[1211] BROTTON, 2013, p. 54-57.

Cassel 25° 52° 15’

Au-dessous de ces peuples, s’étendent, plus au Nord, les Nerviens et leur ville

Bavay 25° 15’ 51° 40’ »

(PTOLÉMÉE, *Géographie*, livre 2, IX, §5-6)

L’historien Tacite mentionne, quant à lui, au sein de ses *Historiae* l’agglomération de Maastricht, mais de manière tout-à-fait indirecte (livre IV, 66). En effet, sa narration de la rébellion batave de 69-70 lui offre l’occasion de se pencher sur le Nord de la Gaule et, notamment, sur les cités des Ménapiens et des Tongres, toutes deux atteintes par les incursions de Civilis. Il évoque à cette occasion le *pontem Mosae fluminis*, ce lieu de franchissement important de la Meuse localisé à Maastricht et cet ouvrage est à nouveau relevé par Ammien Marcellin, au IV^e^ siècle après J.-C., dans ses *Res Gestae* ou *Rerum gestarum libri* (livre XVII, 2)[1212] :

Occupatisque Sunucis et iuuentute eorum per cohortis composita, quo minus ultra pergeret, Claudius Labeo Baetasiorum Tungrorumque et Neruiorum tumultuaria manu restitit, fretus loco, qui ***pontem Mosae fluminis*** *anteceperat*.

« Après s’être emparé du pays des Sunuques, et en avoir organisé la jeunesse en cohortes, il [Civilis] trouva devant lui pour s’opposer à ses progrès Claudius Labeo avec une bande de Bétassiens, de Tongres et de Nerviens levés à la hâte. Labeo comptait sur sa position, car il avait mis préalablement la main sur **le pont de la Meuse**. […] »

(TACITE, *Historiae* (*Histoires*), livre IV, 66, §2)

Iulianus Caesar DC Francos Germaniam II uastantes obsidet et ad deditionem fame compellit. […]. *Hac Iulianus rei nouitate perculsus, et coniciens quorsum erumperet, si isdem transisset intactis, retento milite circumuallare disposuit …* ***Mosa fluuius***[1213] *praeterlambit ; et ad usque quartum et quinquagesimum diem, Decembri scillicet et Ianuario mense, obsidionales tractae sunt morae, destinatis barbarorum animis incredibili pertinacia reluctatis.*

« Julien César assiège six cents pillards Francs qui dévastaient la Germanie Seconde et, en les affamant, il les force à se rendre. […]. Julien, bouleversé par ce coup de surprise et supputant jusqu’où pouvaient aller les conséquences, s’il passait outre sans les attaquer, fit arrêter ses troupes et prit ses dispositions pour bloquer … ces fortins que baigne **la Meuse** [lire **au pont de la Meuse**] ; mais les délais du siège traînèrent en longueur pendant cinquante-trois jours, c’est-à-dire pendant les mois de Décembre et de Janvier, tant les barbares avaient résisté d’un cœur résolu, avec un acharnement incroyable. »

(AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae* (*Les choses accomplies* ou *Histoire*), livre XVII, II, §1-2)

[1212] PANHUYSEN & LEUPEN, 1990, p. 411 et p. 416-417.

[1213] Lire *quae (ad traiectum M)osa*. Erreur du copiste qui n’en a pas vraiment compris le sens géographique (AMMIEN MARCELIN, *Histoire*, 1970, p. 164, note 16).

Si les sources romaines tardives restent peu nombreuses à évoquer le Nord de la Gaule, elles sont néanmoins plus enclines à évoquer des villes et des agglomérations établies au sein de son territoire. Déjà évoqué plus haut, l'historien Ammien Marcellin, par exemple, cite ainsi à plusieurs reprises la ville de Tongres dans ses *Res Gestae* (livre XV, XI, 7 et livre XVII, VIII, 3) ; tandis que saint Jérôme ou Jérôme de Stridon (V^{e} siècle après J.-C.), l'un des quatre Pères de l'Église latine, évoque Tournai, agglomération devenue chef-lieu de la cité des Ménapiens[1214], dans l'une de ses correspondances où il narre les désastres des invasions de 406[1215].

> *At nunc numerantur prouinciae per omnem ambitum Galliarum : secunda Germania, prima ab occidentali exordiens cardine, Agrippina et* ***Tungris*** *munita, ciuitatibus amplis et copiosis*.
> « Mais aujourd'hui, voici les provinces que l'on compte sur toute l'étendue des Gaules : la Germanie seconde, qui est la première à se présenter du côté de l'Occident, défendue par les vastes et riches cités de Cologne et de **Tongres**. »
> (AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae* (*Les choses accomplies* ou *Histoire*), livre XV, XI, §7)

> « *Quibus paratis petit primos omnium Francos, eos uidelicet quos consuetudo Salios appellauit, ausos olim in Romano solo apud Toxandriam locum habitacula sibi figere praelicenter. cui cum* ***Tungros*** *uenisset, occurrit legatio praedictorum, opinantium reperiri imperatorem etiam tum in hibernis, pacem sub hac lege praetendens ut quiescentes eos tamquam in suis nec lacesseret quisquam nec uexaret. hos legatos negotio plene digesto oppositaque condicionum perplexitate ut in isdem tractibus moraturus, dum redeunt, muneratos absoluit*. »
> « Quand tout fut prêt, il [César] attaque avant tous les autres les Francs, c'est-à-dire ceux que la coutume a appelés Saliens, qui avaient osé depuis longtemps élire domicile sur le sol romain, en Toxiandrie. Il était arrivé à **Tongres**, quand vint à sa rencontre une délégation de ce peuple, qui s'imaginait que notre général se trouvait encore dans ses quartiers d'hiver ; elle offrait la paix, en stipulant que les Saliens vivraient en repos sur ce qu'ils considéraient comme leur territoire et qu'en contrepartie personne ne viendrait les attaquer ni les maltraiter. La question ayant été examinée point par point, César leur opposa des conditions compliquées ; et les gratifiant de présents, il les renvoya en disant qu'il ne quitterait pas ces lieux avant leur retour. »
> (AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae* (*Les choses accomplies* ou *Histoire*), livre XVII, VIII, §3)

> […] *Moguntiacus, nobilis quondam ciuitas, capta atque subuersa est, et in ecclesia multa hominum milia trucidata. Vangiones longa obsidione finiti. Remorum urbs praepotens, Ambiani Atrabatae,* « *extremique hominum Morini* », ***Tornacus****, Nemetae, Argentoratus, translatae in Germaniam.* […].
> « […] Mayence, jadis illustre cité, a été prise et détruite ; dans l'église, plusieurs milliers de personnes ont été massacrées ; Worms est ruinée après un long siège ; la très puissante ville de

[1214] DELMAIRE, 2004, p. 46-47.
[1215] DE JAEGHERE, 2015, p. 331.

Reims, Amiens, Arras, « Les Morins, ces plus lointains des hommes », **Tournai**, Nemetae, Strasbourg sont déportés en Germanie. […]. »
(SAINT JÉRÔME, *Ad Geruchiam*, CXXIII, 15)

Mais, les sources tardives les plus intéressantes dans la désignation des occupations ne sont pas à proprement parler des œuvres littéraires, mais deux documents officiels romains remontant à la fin du IV^e^ - début du V^e^ siècle après J.-C. : la *Notitia Galliarum* ou *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* (*Registre des provinces et cités de la Gaule*) et la *Notitia dignitatum* ou *Notitia dignitatum continet omnium tam civilium quam militarium dignitatum utriusque imperii occidentis orientisque* (*Registre de l'ensemble des dignitaires tant civils que militaires de l'empire d'Occident et d'Orient*).

Le premier document, la *Notitia Galliarum*, recense les *civitates* des différentes provinces des Gaules[1216]. Y est ainsi acté le transfert des capitales de cités ménapienne et nervienne qui survient au IV^e^ siècle après J.-C., prenant désormais le nom de leur nouveau chef-lieu : Tournai (pour les Ménapiens) et Cambrai (pour les Nerviens)[1217]. La dénomination de la *civitas* des Tongres reste, quant à elle, inchangée.

VI – In prouincia Belgica Secunda civitates num. XII :
[…]
Ciuitas ***Camaracensium***
Ciuitas ***Turnacensium***
[…].
(*Notitia Galliarum*, VI, 1 et 7-8)

VIII. In prouincia Germania secunda ciuitates num. II :
[…]
Ciuitas ***Tungrorum***
(*Notitia Galliarum*, VIII, 1 et 3[1218])

La *Notitia Dignitatum* est, quant à elle, un manuel officiel donnant la liste des hauts fonctionnaires romains[1219]. On y perçoit ainsi l'organisation hiérarchique des fonctions civiles et militaires de l'Empire romain, et ce, dans ses deux composantes : occidentale et orientale. Ce document doit cependant être manipulé avec prudence car certaines modifications partielles ont été effectuées pour l'armée occidentale de l'Empire, rendant parfois les informations

[1216] JOHNE, 2006b, col. 830.
[1217] DELMAIRE, 2004, p. 45-49.
[1218] La publication de la *Notitia Galliarum* est inclue dans celle de la *Notitia Dignitatum* (Cf. Bibliographie).
[1219] BRENNAN, 1996, p. 147.

incohérentes à ce propos[1220]. Néanmoins, la *Notitia Dignitatum* reste un document précieux pour la connaissance de la dénomination latine de certaines agglomérations du Haut-Empire, militarisées durant l'Antiquité tardive, telles que Courtrai (*Cortoriacum*), Liberchies (*Geminiacenses*), Tournai (*Turnacenses*), Oudenburg (*Portus Epatiacus* ?) et Famars (*Fanum Martis*). Il est à noter que l'attribution de *Portus Epatiacus* pour le site d'Oudenburg reste hypothétique[1221].

> *Legiones comitatenses XXXII :* […]
> ***Cortoriacenses***.
> ***Geminiacenses***.
> (*Notitia Dignitatum*. *In partibus Occidentis. V. Insignia viri illustris magistri peditum*, 223 et 245-246)
>
> *Intra Gallias cum uiro illustri magistro equitum Galliarum :* […]
> ***Geminiacenses***.
> ***Cortoriacenses***.
> (*Notitia Dignitatum*. *In partibus Occidentis. VII. Qui numeri ex praedictis per infrascriptas provincias habeantur*, 63 et 87-88)
>
> *Procuratores gynaeciorum :* […]
> *Procurator gynaecii* ***Tornacensis****, Belgicae secundae.*
> (*Notitia Dignitatum*. *In partibus Occidentis. XI. Insignia viri illustris comitis sacrarum largitionum*, 45 et 57)
>
> *Praepositus numeri* ***Turnacensium***, Lemannis.
> (*Notitia Dignitatum. In partibus Occidentis. XXVIII. Comes litoris Saxonici per Britanniam*, 15)
>
> *Sub dispositione viri spectabilis ducis Belgicae secundae :* […]
> *Tribunus militum Neruiorum,* ***Portu Epatiaci***.
> (*Notitia Dignitatum*, *In partibus Occidentis. XXXVIII. Dux Belgicae secundae*, 6 et 9)
>
> *Praefectus laetorum Neruiorum,* ***Fanomantis*** [***Fano Martis***] *Belgicae secundae.*
> (*Notitia Dignitatum*. *In partibus Occidentis. Insignia viri illustris magistri peditum. XLII. Item praeposituraе magistri militum praesentalis a parte peditum*, 39)

Enfin, on ne peut passer sous silence Grégoire de Tours, évêque et historien du VI^e^ siècle après J.-C. C'est en effet sous sa plume que le nom latin de Maastricht, *urbs Treiectinsis*, est enfin connu, alors que depuis le I^er^ siècle après J.-C., l'attention des auteurs est essentiellement braquée sur le pont qui enjambe la Meuse à cet endroit.

[1220] JOHNE, 2006a, col. 818-819.
[1221] MERTENS, 1962, p. 54.

> […] *Hic vero ad* ***Trajectensem*** *urbem accedens, modica pulsatus febre recessit a corpore : ablutusque a fidelibus, juxta ipsum aggerem publicum est sepultus.* […].
> « […] L'évêque s'étant rendu dans la ville de **Maastricht**, y fut attaqué d'une fièvre légère, dont il mourut. Son corps, lavé par les fidèles, fut enterré près de la grande voie publique. […]. »
> (GRÉGOIRE DE TOURS, *Decem libros historiarum* (*Histoire ecclésiastique des Francs*), livre II, V)

Itinéraire et document géographique

L'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger sont deux documents incontournables dans l'étude des chefs-lieux et des agglomérations du Nord de la Gaule. Ils attestent en effet de plusieurs localités étudiées, qui scandent le parcours de voies romaines traversant la région.

L'itinéraire d'Antonin (*Itineraria Antonini Augusti*), daté entre la fin du II^e^ et le milieu du IV^e^ siècle après J.-C., est souvent présenté comme un guide de voyage, recensant les villes-étapes de l'Empire romain et les distances qui les séparent[1222]. Or, il serait plutôt un recueil de *mansiones* ou étapes routières munies de greniers, destinés à récolter les approvisionnements servant au paiement en nature des soldats et des fonctionnaires[1223]. La plus grande partie du territoire romain, dont la Gaule, est couverte par les différents itinéraires présentés, mais non sans quelques lacunes[1224]. Pour la région investiguée, le document ne liste, par exemple, que six voies routières du réseau existant, traversant essentiellement les territoires ménapiens et nerviens, peu la cité des Tongres. Il s'agit de la Boulogne-Bavay (*portu Gesoricensi-Bagacum*), de la Cassel-Tournai (*Castello-Turnacum*), de la Cassel-Cologne (*Castello-Colonia*), de la Thérouanne-Tournai (*Tarvenna-Turnacum*), de la Thérouanne-Reims (*Tarvenna-Durocortoro*) et de la Bavay-Reims (*Bagacum-Durocortoro*). Entre ces différentes destinations, sont citées plusieurs agglomérations parmi lesquelles Wervik (*Viroviacum*) en cité des Ménapiens, Cambrai (*Camaracum*), Escautpont (*Pontes Caldis*), Etroeungt *(Duronum*) et Waudrez (*Vodgoriacum*) en cité des Nerviens, Braives (*Perniciacum*) et Liberchies (*Geminiacum*) en cité des Tongres (Fig. 35).

[1222] VAN BERCHEM, 1973, p. 123 ; COULON, 2006, p. 46 ; LEMAN, 2010, p. 56.
[1223] CHEVALLIER, 1997, p. 57.
[1224] CHEVALLIER, 1997, p. 56.

376, 2 Item a portu Geso-			376, 2 Aussi du port		
ricensi ***Baga-***			de Boulogne		
3 ***cum*** *usque*	*m. p. LXXXIII :*		3 à **Bavay**	83 lieues :	
4 Tarvenna		*m. p. XVIII*	4 jusqu'à Thérouanne	18 lieues	
5 ***Castello***		*m. p. VIII*	5 jusqu'à **Cassel**	9 lieues	
6 ***Viroviacum***	*m. p. XVI*		6 jusqu'à **Wervik**	16 lieues	
7 ***Turnacum***	*m. p. XVI*		7 jusqu'à **Tournai**	16 lieues	
8 Pontes Caldis	*m. p. XII*		8 jusqu'à Escautpont	12 lieues	
377, 1 ***Bagacum***		*m. p. XII.*	377, 1 jusqu'à **Bavay**	12 lieues.	
2 A ***Castello*** *per*			2 De **Cassel**		
compendium			à **Tournai**		
Turnacum *us-*			par un chemin de		
3 que	*m. p. XXXVIII :*		3 traverse	38 lieues :	
4 Minariacum	*m. p. XI*		4 jusqu'à Estaires	11 lieues	
5 ***Turnacum***	*m. p. XXVII.*		5 jusqu'à **Tournai**	27 lieues.	
6 A ***Castello*** *Colonia*	*m. p. CLXXII :*		6 De **Cassel** à Cologne	172 lieues	
7 Minariacum	*m. p. XI*		7 jusqu'à Estaires	11 lieues	
8 Nemetacum	*m. p. XVIIII*		8 jusqu'à Arras	19 lieues	
9 ***Camaracum***	*m. p. XIIII*		9 jusqu'à **Cambrai**	14 lieues	
378, 1 ***Bagacum***	*m. p. XVIII*		378, 1 jusqu'à **Bavay**	18 lieues	
2 ***Vodgoriacum***	*m. p. XII*		2 jusqu'à **Waudrez**	12 lieues	
3 ***Geminicum***	*m. p. X*		3 jusqu'à **Liberchies**	10 lieues	
4 ***Perniciacum***	*m. p. XXII*		4 jusqu'à **Braives**	22 lieues	
5 ***Aduaga Tungro-***			5 jusqu'à		
rum	*m. p. XIIII*		**Tongres**	4 lieues	
[…]			[…]		
9 Item Tarvenna			9 Aussi de Thérouanne		
Turnacum	*m. p. XLVIIII :*		à **Tournai**	49 lieues :	
10 Nemetacum	*m. p. XXII*		10 jusqu'à Arras	22 lieues	
11 ***Turnacum***	*m. p. XXVII.*		11 jusqu'à **Tournai**	27 lieues.	
379, 1 Item Tarvenna			379, 1 Aussi de Thérouanne		
Durocortoro	*m. p. CIII :*		à Reims	103 lieues :	
2 Nemetacum	*m. p. XXII*		2 jusqu'à Arras	22 lieues	
3 ***Camaracum***	*m. p. XIIII*		3 jusqu'à **Cambrai**	14 lieues	
[…]			[…]		
380, 1 A Samarobrivas			380, 1 D'Amiens		
Suessonas us-			à		
que	*m. p. LXXXVIIII:*		Soissons	89 lieues	
[…]			[…]		
7 Item a ***Bagaco*** *Ner-*			7 Aussi de **Bavay**		
viorum Durocor-			des Nerviens à		
toro Re-			Reims des		
8 morum usque	*m. p. LIII :*		8 Rèmes	53 lieues	
[…]			[…]		

(*Itineraria Antonini Augusti* (*Itinéraire d'Antonin*), 376-380)

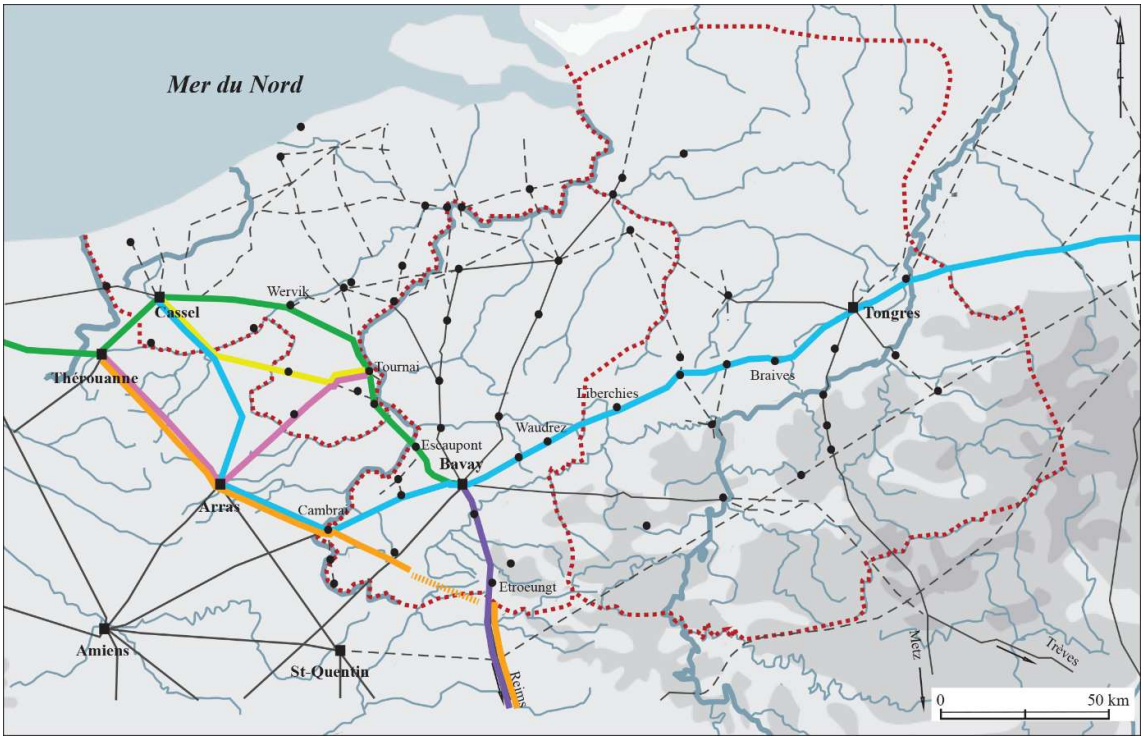

Fig. 35. Les voies routières répertoriées par l'Itinéraire d'Antonin (fin du IIe et le milieu du IVe siècle après J.- C.), traversant les cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres : Boulogne-Bavay (en vert) ; Cassel-Tournai (en jaune) ; Cassel-Cologne (en bleu) ; Thérouanne-Tournai (en rose) ; Thérouanne-Reims (en orange) ; Bavay-Reims (en mauve) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Toutes les distances avancées dans l'Itinéraire d'Antonin ne se traduisent pas en mille pas romain comme les initiales latines *m. p.* le suggèrent, mais en lieues gauloises (1 lieue équivalant à 2220 m). La lieue est généralisée dans les trois Gaules et les deux Germanies à partir de Septime Sévère (milieu IIe-début IIIe siècle après J.-C.), alors que dans d'autres province son usage reste exceptionnel[1225].

Si l'Itinéraire d'Antonin est un *itineraria adnotata*, c'est-à-dire un document qui ne comporte pas de représentation cartographique, ce n'est pas le cas de la Table de Peutinger (*Tabula Peutingeriana* ou *Peutingeriana Tabula Itineraria*) qui est compilée entre le début du IIIe et la fin du IVe voire le début du Ve siècle après J.-C.[1226] Prenant la forme d'un rouleau de parchemin composé de onze feuilles (6,82 x 0,34 m), la Table de Peutinger représente la totalité du monde romain connu à l'époque, de l'Angleterre à l'embouchure du Gange. Y figurent ainsi les voies routières (du moins celles jugées majeures), les villes principales, quelques agglomérations, mais également des fleuves, des forêts et des chaînes de montagne. Ce

[1225] BIJVANCK, 1931, p. 535 ; *ILB²*, p. 181-182 ; LEMAN, 2010, p. 59, note 24.
[1226] NICOLET, 1988 p. 114 ; CHEVALLIER, 1997, p. 56.

document est une copie datée d'entre les XII^e^ et XIII^e^ siècles, puis donnée au XVI^e^ siècle à Conrad Peutinger d'Augsbourg (d'où le nom donné à la Table). Il est actuellement conservé à la bibliothèque de Vienne en Autriche[1227].

Les représentations qui sont figurées sur cette carte ne sont absolument pas réalistes et comportent des déformations topographiques et géographiques considérables. Ces distorsions sont loin d'être le fruit de sources défectueuses, mais sont en réalité le résultat du mode de rédaction du document. Ce dernier doit en effet se percevoir comme une sorte de diagramme ou représentation schématique de la réalité, ne comportant pas d'échelle et ne respectant aucunement les distances[1228]. On recense 555 vignettes dont le rôle est d'indiquer les commodités de la route. Parmi ces dernières, 429 représentent deux tours à toits pointus, unies par un corps central et pourvues de portes, symbolisant les chefs-lieux des *civitates*[1229]. Les étapes routières, ou agglomérations, scandant le parcours des voies reliant ces capitales, ne sont pas représentées par un pictogramme. Mais, que l'on soit dans le cas des villes ou des agglomérations, les lieux sont mentionnés sous leur désignation latine, suivie d'un chiffre, correspondant à la distance séparant l'occupation de l'étape voisine. Comme pour l'Itinéraire d'Antonin, ces distances sont exprimées en lieues gauloises.

La région examinée dans le cadre de la thèse est représentée sur le deuxième feuillet de ce long rouleau de parchemin. On y voit illustrés trois des six trajets routiers mentionnées dans l'Itinéraire d'Antonin, à savoir la Boulogne-Bavay, la Bavay-Reims et la Cassel-Cologne (Fig. 36). Si pour les deux premières chaussées, le parcours s'avère être similaire, le tracé de la Cassel-Cologne diffère quelque peu. En effet, à partir du chef-lieu ménapien, la voie n'emprunte pas le chemin d'Estaires avant de se diriger vers Arras, mais transite par Thérouanne pour rejoindre ensuite le chef-lieu des Atrébates. Les noms latins accordés aux lieux sont également quelque peu modifiés par rapport à l'Itinéraire d'Antonin, à commencer par les chefs-lieux désormais baptisés *Castellum Menapiorum* (Cassel), *Bagaco Neruio(rum)* (Bavay) et *Atuatuca* (Tongres). Les agglomérations sont également concernées par ces changements : Wervik devient *Virovinum* ; Tournai, *Turnaco* ; Cambrai, *Camaraco* ; Waudrez, *Vogo Vorgiaco* ; Braives, *Pernaco* et Liberchies, *Geminico Vico*, une désignation qui sous-entend d'ailleurs que cette agglomération détient le statut de *vicus*[1230]. Notons toutefois que les noms latins des agglomérations d'Escautpont et d'Etroeungt restent inchangés (*Ponte Scaldis* et

[1227] MAGINI, 2003, p. 7 ; COULON, 2006, p. 46 ; LEMAN, 2010, p. 39.
[1228] CHEVALLIER, 1997, p. 54.
[1229] LÉVI & LÉVI, 1967, p. 65 ; MAGINI, 2003, p. 11.
[1230] BRULET & VILVORDER, 2008, p. 352.

Duronum), tandis que l'on voit apparaître une nouvelle agglomération nervienne sur la voie Cassel-Cologne, *Hermoniacum*, correspondant à la localité actuelle de Bermerain. Enfin, si l'on se penche sur les distances annoncées par la Table de Peutinger, ces dernières ne correspondent généralement pas à celles données par l'Itinéraire d'Antonin.

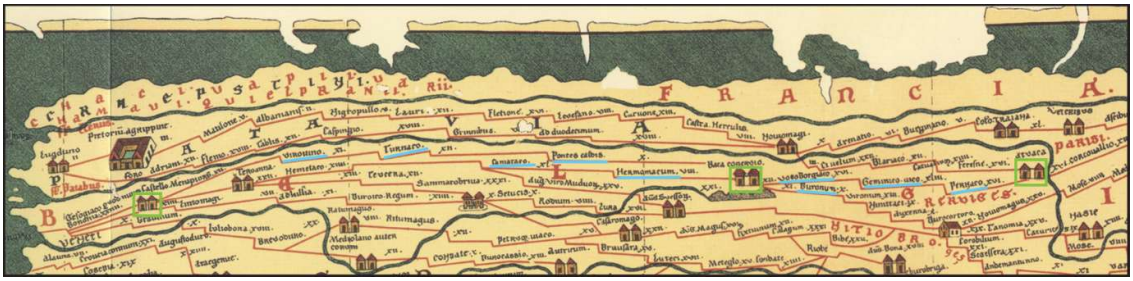

Fig. 36. Tabula Peutingeriana *ou* Peutingeriana Tabula Itineraria *(Table de Peuntinger), deuxième feuillet (Nord de la Gaule). Les chefs-lieux sont encadrés en vert et les agglomérations répertoriées surlignées en bleu. De gauche à droite :* ***à partir de*** **Castellum Menapiorum** *(Cassel) - chemin 1 :* Virovinum *(Wervik),* Turnaco *(Tournai*), Ponte Scaldis *(Escautpont),* Bagaco Neruio(rum) *(Bavay) ; chemin 2 :* Terruana *(Thérouanne),* Nemetaco *(Arras),* Camaraco *(Cambrai),* Hermoniacum *(Bermerain) :* ***à partir de*** **Bagaco Neruio(rum)** *(Bavay) – chemin 1 :* Vogo Vorgiaco *(Waudrez),* Geminico Vico *(Liberchies),* Pernaco *(Braives),* Atuatuca *(Tongres) ; chemin 2 (vers Reims) :* Duronum *(Etroeungt) (d'après* PRONTERA, *2003, carte annexe).*

Les sources épigraphiques

Sous cet intitulé, on entend ici tout texte gravé sur différents supports, que ces derniers soient lapidaires ou qu'ils prennent la forme d'objets de la vie quotidienne. Sont par ailleurs exclues de cette catégorie les diverses estampilles apposées sur certains récipients céramiques et éléments en terre cuite telles que les *tegulae*. Les inscriptions épigraphiques retrouvées en contexte d'habitat apportent, en réalité, peu de renseignements sur les localités examinées, mais les quelques données fournies n'en sont pas moins intéressantes.

La constitution du catalogue des inscriptions repose en grande partie sur l'exploitation des grands recueils épigraphiques dont le premier n'est autre que le *Corpus inscriptionum Latinarum* (*CIL*). Plusieurs tomes du volume XIII, consacrés aux inscriptions des Trois Gaules et des Germanies, concernent les trois cités romaines investiguées[1231]. Il s'agit du tome 1.2 (les inscriptions de Gaule Belgique), du tome 2.2 (les millaires entre autres), du tome 3.2 (les inscriptions sur *instrumentum*), du tome 4 (compléments des tomes 1 à 3) et du tome 6 (les inscriptions sur supports en terre cuite). Il faut ajouter la consultation de deux autres recueils nationaux majeurs, l'un lié à la France, *Inscriptions latines des trois Gaules*, œuvre de

[1231] HIRSCHFELD & ZANGEMEISTER, 1888-1943

P. Wuilleumier et réédité en 1984[1232] ; l'autre à la Belgique, *Les inscriptions latines de Belgique*, écrit par A. Deman et M.-T. Rapsaet- Charlier et édité une première fois en 1975, puis revu et augmenté en 2002[1233]. Ces deux éditions sont d'ailleurs connues sous l'abbréviation *ILB* et *ILB²*. Le recensement des inscriptions est enfin complété par quelques parutions issues de la bibliographie courante consacrée au sujet, *L'Année épigraphique* (*AÉ*), et d'une série de publications mentionnant la découverte de certaines inscriptions, jugées peu notables par les différents recueils ou simplement trouvées après la publication de ces derniers (Annexe 1).

Afin de bien cerner le sujet et d'évaluer l'importance du nombre de ces inscriptions au sein des agglomérations, nous avons délibérément inséré dans l'étude les documents épigraphiques retrouvés au sein de leur chef-lieu respectif. Au total, ce sont donc pas moins de 254 inscriptions épigraphiques qui ont été répertoriées, dont seules 49 d'entre elles, soit un peu moins de 20% de l'ensemble, ont pu être datées entre la fin du I^{er} et la deuxième moitié du III^{e} siècle. Ces 254 données épigraphiques se distinguent en inscriptions sur bornes milliaires, en inscriptions publiques, honorifiques, en dédicaces, en inscriptions religieuses, funéraires, indéterminées, sur *instrumentum* ou en graffiti (Tabl. 7).

[1232] WUILLEUMIER, 1984.
[1233] *ILB* = DEMAN & RAEPSAET-CHARLIER, 1975 ; *ILB²* = DEMAN & RAEPSAET-CHARLIER, 2002.

N°	Occupation urbaine	Borne	Publique	Religieuse	Funéraire	Indéterminée	Sur *instrumentum*	Graffites	Total
CITÉ DES MÉNAPIENS									**[7]**
6	Harelbeke							1	1
8	Kruishoutem			1					1
16	Tournai		2		2			1	5
CITÉ DES NERVIENS									**[157]**
	Bavay	1	6	6	14	12	23	78	140
22	Bermerain					1			1
24	Cambrai					1	1		2
25	Elewijt						1		1
27	Etroeungt	1							1
28	Famars			2			1		3
33	Montay	1							1
35	Pommeoeul					1	2		3
37	Les Rues-des-Vignes							1	1
38	Sains-du-Nord							2	2
39	Velzeke-Ruddershove						1		1
40	Waudrez							1	1
CITÉ DES TONGRES									**[90]**
	Tongres	1		9	2	5	2		19
41	Amay/Ombret						1		1
42	Braives							1	1
43	Ciney			1					1
47	Jupille-sur-Meuse			1	3				4
49	Kontich							1	1
50	Liberchies (Bons Villers)			3			4	20	27
51	Maastricht				8		1		9
52	Namur			2	10	1			13
53	Rumst		1						1
54	Sauvenière (Baudecet)			1					1
55	Strée			1					1
56	Taviers			1					1
57	Theux		1	3	3				7
59	Tirlemont			1			2		3
TOTAL GÉNÉRAL		**4**	**10**	**32**	**42**	**21**	**39**	**106**	**254**

Tabl. 7. Tableau récapitulatif du nombre d'inscriptions épigraphiques retrouvées au sein des chefs-lieux et des agglomérations et réparties selon leur nature.

Ces inscriptions sont réparties assez inégalement au sein des trois *civitates* investiguées. La cité des Nerviens vient ainsi en tête avec 157 inscriptions relevées, en majeure partie issues de sa capitale Bavay (140 inscriptions). La cité des Tongres occupe la deuxième position avec 90 inscriptions. Au contraire de la *civitas* précédente, c'est au sein d'une agglomération, Liberchies, que l'on retrouve le plus grand nombre d'inscriptions (27 inscriptions), talonnée ensuite par son chef-lieu Tongres (19 inscriptions) et d'une autre agglomération, Namur (13 inscriptions). Enfin, la cité des Ménapiens fait office de parent pauvre en ne recueillant que 7 inscriptions, en grande partie issues de l'agglomération de Tournai (5 inscriptions) (Fig. 37).

Sur l'ensemble du territoire pris en compte, seules huit bornes milliaires ont été découvertes, dont quatre sont reprises au sein du tableau 7 et associées à deux chefs-lieux (Bavay et Tongre) et à deux agglomérations nerviennes (Montay et Etroeungt). Le rôle de ces indicateurs routiers étant de scander le parcours des chaussées en des points privilégiés[1234], c'est aux abords des voies ou non loin de celles-ci que ces derniers ont été exhumés. On compte ainsi deux bornes milliaires sur la voie Bavay-Vermand (à hauteur de Maretz[1235] et de l'agglomération de Montay[1236]), deux sur la voie Bavay-Reims (à hauteur de Haut-lieu[1237] et de l'agglomération d'Etroeungt[1238]), une sur la voie Bavay-Asse (à hauteur d'Houdain-lez-Bavay[1239]) et deux autres sur la voie Bavay-Cologne (à hauteur de Péronnes-lez-Binche[1240] et de Tongres[1241]). Il faut ajouter à cette liste le milliaire découvert sur le forum de Bavay, en contexte de réemploi[1242].

Les indicateurs routiers de Maretz, de Haut-Lieu, d'Etroeungt et de Houdain-lez-Bavay sont anépigraphes, ce qui n'est pas le cas des quatre autres restants. Les milliaires de Montay et de Bavay n'apportent cependant aucune information sur les localités étudiées. Dans le premier cas, un fragment de l'inscription originale a été gardé et se limite à trois lettres *D.O.M.*[1243] ; dans le second, l'inscription est tout aussi incomplète et ne présente aucune donnée sur d'éventuelles destinations et leurs distances associées. Seule subiste la dédicace à l'empereur Sévère Alexandre (deuxième moitié du III^e^ siècle après J.-C.), d'après la proposition qu'en fait C. Hoët-Van Cauwenberghe[1244] :

> *[IMP CAES M AVR(elius)] SEVERV[S Alexander Aug ---/--- Imperat]OR II P(ater) P(atriae)---]*
> « L'empereur César Marcus Severus Alexander etc., salué général victorieux deux fois, père de la patrie […] »
> (HOËT-VAN CAUWENBERGHE, 2010, p. 232)

[1234] CHEVALLIER, 1997, p. 61.
[1235] VILLERS, 1885, p. 31.
[1236] DELMAIRE, 1996, p. 344.
[1237] LEBEAU, 1871b.
[1238] LEBEAU, 1871a.
[1239] DELMAIRE, 1996, p. 281.
[1240] CESSION-LOUPPE & DONNAY, 1982 ; *ILB²*, p. 185-186.
[1241] CORBIAU, 1983, p. 163 ; *ILB²*, p. 178-184.
[1242] HOËT-VAN CAUWENBERGHE, 2010.
[1243] DELMAIRE, 1996, p. 344.
[1244] HOËT-VAN CAUWENBERGHE, 2010.

Les indicateurs routiers de Tongres et de Péronnes-lez-Binche apportent, par contre, des informations précieuses. Le plus complet est sans aucun doute celui de Tongres, daté du début du III^e^ siècle après J.-C. Il se présente sous la forme d'un fragment de colonne de profil octogonal, découvert en 1820 près de la Kruispoort, située sur la chaussée Bavay-Tongres[1245]. Trois des cinq faces sont encore visibles. Sur la face 3, on peut y lire un premier itinéraire allant de Cassel (*Castello*) à Arras (*Nemetacum*) et un autre depuis Bavay (*Bagaco*). Tous deux sont associés à des distances exprimées en lieues gauloises[1246].

ITEM	De même, depuis
*A **CAS-***	**Cassel**
TELLO	
FINES ATREBATIV[M]	frontière (de la cité)
L(eugae) XIII	des Atrébates 13 lieues
NEMETAC(um) L(eugae) [---]	Arras lieues
ITEM	De même, depuis
*A **BA[GACO** ---*	**Bavay**

(*CIL*, XIII, 2, 2, 9158 ; traduction DEMAN & RAEPSAET-CHARLIER, 2002, p. 181)

Le milliaire de Péronnes-lez-Binche, remontant au moins à partir du deuxième quart du II^e^ siècle après J.-C., est un cylindre en pierre sur base rectangulaire, sur lequel est encore gravée la distance qui séparait l'endroit de sa capitale Bavay (*Bagaco*). Cette dernière n'est cependant pas exprimée en lieues gauloises, mais mesurée ici en *M. P.* ou mille romain (1 mille équivalant à 1481,50 m)[1247] :

*[IMP(eratori)] / CAES(ari) T(ito) / [AE]LIO HADR / IANO ANT / ONINO AVG(usto) / PIO P(atri) P(atriae) A **BA** / **G(aco)** NER(viorum) M(ilia) P(assuum) XXII*

« À l'Emperueur César Titus Aelius Hadrien Antonin Auguste le Pieux, père de la patrie. Depuis **Bavay** des Nerviens, 22 milles pas. »

(*ILB²*, 136)

LES INSCRIPTIONS À CARACTÈRE PUBLIC

Les inscriptions à caractère public sont au nombre de 10 et se répartissent entre les trois cités (Tabl. 7). Elles n'apportent peut-être pas d'informations sur les composantes fonctionnelles des occupations, mais elles permettent de prendre connaissance de faits

[1245] *ILB²*, p. 178.
[1246] *ILB²*, p. 181.
[1247] *ILB²*, p. 185-186.

historiques importants et d'approcher les populations des lieux par l'analyse onomastique, des charges honorifiques que certains citoyens ont pu exercer[1248] ou encore par la présence d'esclaves[1249]. Ainsi, l'une des trois inscriptions lapidaires exhumées à Bavay relate un fait historique important pour la ville (mais toujours discuté[1250]) qui est celui du passage de Tibère, alors adopté par Auguste au début du I^er^ siècle après J.-C.[1251] :

> *TI(berio) CAESARI AVGVSTI F(ilio) / DIVI NEPOTI ADVENTV / EIVS SACRVM / CN(aeus) LICINIVS C(aii) F(ilius) VOL(tinia) NAVOS*
> « A Tibère César, fils de César Auguste, petit-fils du divin César, à l'occasion de son arrivée, Gnaeus Licinius, fils de Caius Licinius, de la tribu Voltinia a consacré ce monument. »
> (*CIL*, XIII, 1, 2, 3570)

L'approche onomastique, notamment menée pour les inscriptions de Bavay[1252] et celles de Namur[1253], apporte des informations précieuses quant au statut de citoyen romain accordé à certains habitants des lieux, reconnaissable par la mention de la *tria nomina*[1254], ou au statut de pérégrins (ou ayant le statut d'homme libre), identifiable par la désignation d'un nom unique muni de la mention de filiation[1255]. Ces dernières se révèlent être ne sont seulement d'origine gauloise, mais également latine, germanique ou grecque[1256].

LES INSCRIPTIONS RELIGIEUSES

On dénombre 32 inscriptions religieuses, toutes *civitates* romaines confondues. Si quelques agglomérations ont livré certains de ces documents, telles Kruishoutem[1257], en cité des Ménapiens, Famars[1258], en cité des Nerviens, Ciney[1259], Jupille-sur-Meuse[1260], Liberchies

[1248] Par exemple, à Bavay : *CIL*, XIII, 1, 2, 3572.
[1249] Les mentions d'esclaves sont rares, mais ont par ailleurs été relevée à Bavay (WUILLEUMIER, 1984, n° 367) et à Namur (*CIL*, XIII, 1, 2, 3624).
[1250] LEMAN, 2001, p. 90.
[1251] DELMAIRE *et al.*, 2011, p. 45.
[1252] DELMAIRE, 1991 ; DELMAIRE *et al.*, 2011, p. 43-44.
[1253] RAEPSAET-CHARLIER, 2004.
[1254] RAEPSAET-CHARLIER, 1995, p. 215-216.
[1255] RAEPSAET-CHARLIER, 1995, p. 212.
[1256] RAEPSAET-CHARLIER, 1995, p. 215.
[1257] *ILB²*, 151.
[1258] *CIL*, XIII, 1, 2, 3580 ; FORT, 2013, p. 129.
[1259] *CIL*, XIII, 1, 2, 3629.
[1260] RAEPSAET-CHARLIER, 2008b, p. 99.

(Bons Villers)[1261], Namur[1262], Sauvenière (Baudecet)[1263], Strée[1264], Taviers[1265], Theux[1266] et Tirlemont[1267], en cité des Tongres, c'est au sein des villes chefs-lieux de Bavay[1268] et de Tongres[1269] que l'on note les plus grandes concentrations (Tabl. 7).

Ces inscriptions permettent en premier lieu d'approcher les cultes rendus au sein de ces occupations urbaines par la mention des divinités honorées, dont la moitié relève du panthéon romain ou, du moins, de la religion romaine : Jupiter, Apollon (accompagné parfois de l'épithète Smerturix[1270]), Mars (accompagné du surnon gallo-romain de Camulus[1271]), Vulcain (ou sous sa forme locale Volkano[1272]), Fortuna, les dieux Mânes ou encore la Maison Divine. L'autre moitié est attribuée à des divinités celtiques ou germaniques, telles Virathetis, les Mathronae (ici *Iares*[1273]), à des divinités nerviennes (ou au Génie de la cité des Nerviens), voire encore à une divinité orientale qu'est Mithra, soulevée dans plusieurs agglomérations que sont Liberchies (Bons Villers), Theux et Tirlemont[1274], en cité des Tongres.

Ces documents épigraphiques religieux apportent en second lieu des informations précieuses quant au statut attribué à deux occupations étudiées : Tongres et Theux. En 1990, est ainsi exhumé à Tongres un autel votif dont le texte, remontant au II^e^ siècle après J.-C. sans doute[1275], atteste de son statut de municipe[1276] :

> *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / ET GENIO / MVN(icipii) TVNG(rorum) / CAT(ius ?) DROVSVS / SAL(inator) MEN(apius)* (ou *(civitatis)*) *MEN(apiorum) / V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito)*
> « À Jupiter très Bon très Grand et au Génie du municipe des Tongres, Catius Drousus, saunier ménapien *ou* de la cité des Ménapiens, s'est acquitté de son vœu volontiers et à bon droit. »
> (*ILB²*, 159)

[1261] *ILB²*, 31 ; *ILB²*, 160 ; *ILB²*, 161.
[1262] *ILB²*, 164bis ; VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 202.
[1263] *ILB²*, 167.
[1264] *ILB²*, 51.
[1265] *ILB²*, 32.
[1266] *CIL*, XIII, 1, 2, 3613 ; *CIL*, XIII, 1, 2, 3614 ; *ILB²*, 46bis.
[1267] *ILB²*, 159ter.
[1268] *CIL*, XIII, 1, 2, 393* ; *CIL*, XIII, 1, 2, 3568 ; *CIL*, XIII, 1, 2, 3569 ; *CIL*, XIII, 1, 2, 3573 ; *AÉ*, 1969-1970, 410 ; *AÉ*, 1999, 1079.
[1269] *CIL*, XIII, 1, 2, 3591 ; *CIL*, XIII, 1, 2, 3593 ; *CIL*, XIII, 1, 2, 3594 ; *CIL*, XIII, 4, 11306 ; *ILB²*, 9 ; *ILB²*, 10 ; *ILB²*, 11 ; *ILB²*, 159 ; *ILB²*, 159bis.
[1270] RAEPSAET-CHARLIER, 2008b, p. 99.
[1271] *ILB²*, 151.
[1272] *ILB²*, p. 35.
[1273] *ILB²*, p. 254.
[1274] *CIL*, XIII, 1, 2, 3613 ; *CIL*, XIII, 1, 2, 3614 ; *ILB²*, 159ter ; *ILB²*, 161.
[1275] RAEPSEAT-CHARLIER, 1995, p. 365.
[1276] VANVINCKENROYE, 1994, p. 225 et p. 230-232.

L'inscription religieuse de Theux, quant à elle, ne fait pas que témoigner du nom latin de la localité, *Tectensium*, mais elle mentionne également son statut de *vicus*. Le texte remonte très probablement au règne de Gordien III (238-244), et plus précisément de 239 ou 241, et est issu de six fragments jointifs, retrouvés, en 1975 et 1979, dans les environs immédiats du *fanum*[1277]. Cette inscription pourrait constituer la dédicace placée sur l'épistyle de ce temple, dans son dernier état de construction du moins[1278]. A. Deman et M.-T. Raspeat-Charlier proposent deux versions possibles de ladite inscription[1279] :

> *[IN H(onorem) D(omus) D(ivinae) DEO* [ou *DEAE*) --- *ET GENIO VICANORVM TE]CTENSIVM PRO [SALVTE IMP(eratoris) D(omini) N(ostri) M(arci) ANT(onii)] GOR[DIANI AVG(usti)] [SE]VERV[S]* (ou *VERV[S]* ou *VER[ECCO]*) *[SE]CVNDINI* (ou *[VERE]UNDINI*) *FI[L(ius) D(ono) D(edit)].*
> « En l'honneur de la maison divine (= impériale), au dieu *ou* à la déesse --- et au génie des habitants du *vicus* de Theux, pour le salut de l'Empereur notre maître Marc Antoine Gordien Auguste, Severus *ou* Verus *ou* Vervecco, fils de Secundinus *ou* Vercundinus, a fait don de ce monument. »
> (*ILB²*, 46bis – version 1)

> *[IN H(onorem) D(omus) D(ivinae) DEO* [ou *DEAE*) --- *ET GENIO VICI SE]VERV[S]* (ou *VERV[S]* ou *VER[ECCO]*) *[SE]CVNDINI* (ou *[VERE]UNDINI*) *FI[L(ius)]*
> *[AEDILIS* (ou *CVRATO* ou *MAGISTER* ou *QVAESTOR*) *VICANORVM TE]CTENSIVM PRO [SE ET SVIS V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito)*
> *IMP(eratore) D(omino) N(ostro) M(arco) ANT(onio)]*
> *GOR[DIANO AVG(usto) ET AVIOLA CO(n)S(ulibus)]* (ou *[IMP(eratore) D(omino) N(ostro) M(arco) ANT(onio)] GOR[DIANO AUG(usto) II (=iterum) ET POMPEIANO CO(n)S(ULIBUS)]*).
> « En l'honneur de la maison divine (= impériale), au dieu *ou* à la déesse --- et au génie des habitants du *vicus*, Severus *ou* Verus *ou* Vervecco, fils de Secundinus *ou* de Verecundinus, édile *ou* curateur *ou* maître *ou* questeur des habitants du *vicus* de Theux, pour lui et pour les siens s'est acquitté de son vœu volontiers et à bon droit, sous le consulat de l'Empereur notre maître Marc Antoine Gordien Auguste pour la seconde fois et de Pompeianus. »
> (*ILB²*, 46bis – version 2)

[1277] MERTENS, 1976 ; BERTHOLET *et al.*, 1980.
[1278] RAEPSEAT-CHARLIER & DEMAN, 1983, p. 201-202 ; *ILB²*, p. 83-84.
[1279] *ILB²*, p. 84.

LES INSCRIPTIONS SUR *INSTRUMENTUM*

Les inscriptions sur *instrumentum* sont au nombre de 21 (Tabl. 7). Elles concernent prinicpalement des cachets d'oculistes, pourvus, dans certains cas, du nom du praticien, une des informations qui doit normalement revenir systématiquement sur ce genre d'objet, aux côté du collyre prescrit et de l'infection des yeux que ce dernier est censé traiter[1280].

LES GRAFFITES

Les graffites sont les sources épigraphiques les plus nombreuses, pour lesquelles on répertorie pas moins de 106 exemplaires, toutes cités confondues, soit 40 % des inscriptions relevées (Tabl. 7). De cette masse documentaire, un seul graffite attire notre attention en mentionant le nom latin de l'agglomération ménapienne de Tournai. Il s'agit d'une inscription, à l'authenticité par ailleurs contestée, sur un gobelet en sigillé daté du III^e^ siècle[1281] :

*GENIO**TvRNACESIV***
« Au Génie de Tournai »
(*CIL*, XIII, 1, 2, 3565)

Des statuts et des noms

Le bilan des informations procurées par les sources écrites et cartographiques s'avère bien maigre, mais non dénué d'intérêt. S'il est vrai que les textes et les inscriptions n'apportent pas réellement d'éléments concrets quant au fonctionnement même des occupations, leur contibution la plus importante pour le Nord de la Gaule concerne l'octroi de statuts particuliers et la désignation latine de certaines agglomérations et de leur chef-lieu. La zone d'étude ne fait pas office d'exception dans ce domaine et le même constat est noté au sein d'autres régions de la Gaule comme par exemple en Lorraine[1282] ou encore dans le Massif central[1283].

Concernant les statuts, nous sommes assurés de la condition de « peuple libre » accordé aux Nerviens au lendemain de la guerre des Gaules, un fait évoqué brièvement par Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, livre IV, XVII. (31). 106), et de la reconnaissance de Cassel, de Bavay et de Tongres en tant que chefs-lieux, et ce, grâce au témoignage de Ptolémée (*Géographie*, livre 2, IX, §5-6). Deux inscriptions religieuses évoquent également l'élévation

[1280] SALLES, 1982, p. 226.
[1281] Sur l'authenticité de l'inscription voir DE LONGPERIE, 1853 ; sur les raisons d'en douter voir SCHUERMANS, 1871, p. 70-80.
[1282] MASSY, 1997, p. 408.
[1283] BARET, 2015, p. 167.

de la ville de Tongres au rang de municipe (*ILB²*, 159), ainsi que du statut de *vicus* concédé à l'agglomération de Theux (*ILB²*, 46bis). Ce même statut de *vicus* semble aussi être décerné à l'agglomération de Liberchies (Bons Villers), de par la désignation latine même qui lui est donnée par la Table de Peutinger : *Geminico* ***Vico***.

Quant aux désignations latines, nous pouvons les certifier pour les trois chefs-lieux de cité ainsi que pour une quinzaine d'agglomérations placées sous leur autorité, et ce, en nous appuyant notamment sur les documents géographiques antiques que sont l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peuntinger et certaines sources administratives, littéraires et épigraphiques, tels que la *Notitia Galliarum* et la *Notia Dignitatum*, les œuvres de Ptolémée, d'Ammien Marcellin, de saint Jérôme et de Grégoire de Tours, auxquels s'ajoutent les bornes milliaires de Tongres et de Péronnes-lez-Binche (Tabl. 8).

N°	Occupation urbaine	Itinéraire d'Antonin	Table de Peutinger	Bornes milliaires	*Notitia Galliarum*	*Notitia dignitatum*	Autres
CITÉ DES MÉNAPIENS							
	Cassel (chef-lieu)	*Castellum*	*Castellum Menapiorum*	*Castello* (b. m. de Tongres)			*Κάστελλον* (Ptolémée) *Castello* (*CIL*, XIII, 9158)
3	Courtrai					*Cortoriacum*	
10	Oudenburg					*Portus Epatiacus* ?	
16	Tournai	*Turnacum*	*Turnaco*		*Civitas Turnacensium*	*Turnacum*	*Turnacum* (CIL, XIII, 6565) *Turnacus* (saint Jérôme)
20	Wervik	*Viroviacum*	*Virovinum*				
CITÉ DES NERVIENS							
	Bavay (chef-lieu)	*Bagacum*	*Bagaco Neruio(rum)*	*Bagaco* (b. m. de Tongres et b. m. de Péronnes-lez-Binche)			*Βάγακον* (Ptolémée)
22	Bermerain		*Hermoniacum*				
24	Cambrai	*Camaracum*	*Camaraco*		*Civitas Camaracensium*		
26	Escautpont	*Pontes Caldis*	*Ponte Scaldis*				
27	Etroeungt	*Duronum*	*Duronum*				
28	Famars					*Fanomantis* [*Fanum Martis*]	
10	Waudrez	*Vodgoriacum*	*Vogo Vorgiaco*				
CITÉ DES TONGRES							
	Tongres (chef-lieu)	*Aduaga Tungrorum*	*Atuatuca*		*Civitas Tungrorum*		*Ἀτουάτουκον* (Ptolémée) *Mun(icipii) Tung(rorum)* (*AE*, 1994, 1279) *Tungri* (Amien Marcellin)
42	Braives	*Perniciacum*	*Pernaco*				
50	Liberchies	*Geminiacum*	*Geminico Vico*			*Geminiacensens*	
51	Maastricht						*urbs Treiectinis* (Grégoire de Tours)
57	Theux						*Tectensium* (ILB², 46bis)

Tabl. 8. Récapitulatif des désignations latines données aux villes et à certaines agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres à partir des sources écrites et cartographiques.

4.2.2. Les sources archéologiques

Les quelques informations procurées par les sources textuelles et cartographiques apportent peut-être des informations précieuses pour certaines agglomérations des cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres, mais elles sont totalement insuffisantes pour mener à bien une recherche relative à leur organisation spatiale et fonctionnelle telle que nous l'entendons. Cette enquête, envisagée sur l'ensemble de ces occupations, repose donc, pour ne pas dire entièrement, sur les données archéologiques que ces dernières soient brutes, c'est-à-dire issues des différents rapports de fouilles, ou qu'elles soient publiées. L'intérêt de ce

chapitre est d'éclairer le lecteur sur la démarche heuristique entreprise pour récolter ces diverses informations, qui, rappelons-le, n'inclut aucun retour sur le terrain.

La recherche documentaire est dictée par les spécificités territoriales actuelles. La région investiguée couvre en effet et principalement deux pays que sont la France et la Belgique, elle-même subdivisée en deux régions (la Wallonie et la Flandre), et ces pays et régions ont chacun leur propre fonctionnement administratif en matière de patrimoine archéologique et de transmission de l'information.

Les bibliographies arrêtées et répertoires de sites

Le dépouillement des bibliographies arrêtées et des répertoires de sites a été le point de départ dans le travail de collecte de références pertinentes. Pour la Belgique, on dispose d'une série importante, rassemblée sous l'intitulé *Répertoires bibliographiques des trouvailles archéologiques*, rédigée entre 1959 à 1990 par le Centre de Recherches archéologiques en Belgique. Cette collection compte quatorze volumes, répartis selon les neuf provinces belges d'avant la quatrième réforme de la Constitution de 1995 (Anvers, Brabant, Flandre Occidentale, Flandre Orientale, Hainaut, Namur, Liège, Limbourg et Luxembourg) et en fonction de la période historique envisagée (âge de la pierre ou âge du bronze jusqu'aux Normands)[1284]. Deux volumes sont spécifiquement dédiés à des sites historiques belges importantes : Tongres[1285] et Tournai[1286], agglomération reprise dans le cadre de la thèse. Chaque volume se présente sous la forme d'une bibliographie raisonnée, dépouillée de manière systématique et critique et exposée selon un ordre chronologique par commune et hameau. Malgré quelques erreurs qui entachent parfois certaines références, ces ouvrages restent des guides précieux dans le dépouillement d'une documentation ancienne pas toujours aisément accessible.

La *Carte archéologique de la Gaule* est, quant à elle, est un pré-inventaire archéologique et un catalogue des trouvailles incontournable pour la France. Cette collection majeure compte actuellement 130 volumes, édités pour chaque département de la métropole (y compris la Corse) ou pour des villes historiques au passé particulièrement riche. Deux volumes nous concernent spécifiquement. Il s'agit des volumes 2 et 59, dédiés respectivement aux découvertes réalisées

[1284] KNAPEN-LESCRENIER, 1960 (Brabant) ; BAUWENS-LESENNE, 1962 (Fl. Orientale) ; DESITTERE, 1963 (Brabant) ; BAUWENS-LESENNE, 1963 (Fl. Occidentale) ; DEFIZE-LEJEUNE, 1964 (Liège) ; BAUWENS-LESENNE, 1965 (Anvers) ; KNAPEN-LESCRENIER, 1966 (Liège) ; BAUWENS-LESENNE, 1968 (Limbourg) ; KNAPEN-LESCRENIER, 1970 (Namur) ; CORBIAU, 1978 (Luxembourg) ; LESENNE, 1985 (Hainaut – arrond. Ath, Moucron et Tournai) ; LESENNE, 1987 (Hainaut – arrond. Soignies).
[1285] BAUWENS-LESENNE M., 1975.
[1286] LESENNE M., 1981.

dans les départements de l'Aisne[1287] et du Nord[1288]. Ces ouvrages sont en réalité bien plus que des bibliographies raisonnées. Chaque lieu de découverte est en effet attaché à une commune et est associé à des références bibliographiques commentées. En outre, les auteurs accompagnent parfois leur raisonnement de cartes de répartitions des vestiges qui s'avèrent être fort utiles, notamment pour les signalements de trouvailles fort anciennes et difficiles à localiser. C'est le même intérêt qui anime la reproduction de plans d'édifices ou de nécropoles, publiés à l'origine dans des volumes de revues de sociétés savantes locales qui ne sont pas non plus toujours faciles à consulter. L'examen de ces volumes offre donc un accès rapide à une quantité importante d'informations, certes bibliographiques, mais également archéologiques.

Les chroniques de fouilles et inventaires de sites

Si les répertoires bibliographiques et les pré-inventaires archéologiques présentés ci-dessus sont censés être exhaustifs aux dates de leur parution, les références récoltées et les données archéologiques acquises grâce à ces publications doivent bien évidemment être complétées par d'autres ouvrages, voire des plateformes en ligne, qui offrent régulièrement une information actualisée de la recherche de terrain.

Jusque dans les années 1990, la revue l'*Antiquité classique* tenait une chronique des fouilles réalisées sur le sol belge (et ce, toutes régions confondues), nommée « *Archéologie* ». Sous l'impulsion de la régionalisation, la Wallonie et la Flandre se sont ensuite chargées de communiquer chacune de leur côté l'actualité en matière d'opérations archéologiques. Depuis 1993, la partie francophone du pays publie annuellement la *Chronique de l'archéologie wallonne* (ou *CAW*). Cette revue informe des résultats de toute découverte, opération archéologique ou étude spécifique réalisées en Wallonie, non seulement par les agents de la région elle-même, mais également par ceux des diverses institutions scientifiques et de partenaires privés. Parallèlement à ces numéros annuels, sont édités des hors-séries, intitulés *Bibliographie de l'archéologie en Région wallonne* et *Répertoires bibliographiques des sites et trouvailles archéologiques* dont l'objectif est de produire, pour l'un, un inventaire raisonné des sources relatives à l'archéologie de la Wallonie éditées sur une période de trois ans et, pour l'autre, un inventaire raisonné, mais thématique, des sources archéologiques relatives au territoire, dispersées dans de nombreuses monographies, revues et collections qu'elles soient internationales, régionales ou locales. Si l'ensemble des volumes de la revue et des hors-séries

[1287] PICHON, 2000.
[1288] DELMAIRE, 1996.

peuvent être consultés en version papier, ils sont également accessibles en ligne et téléchargeables à partir du n° 23 de l'année 2015[1289]. Depuis 2019, une carte archéologique est directement accessible en ligne via le portail de la région wallonne[1290]. En accès libre, cette carte fonctionne en réalité comme un outil préventif. Elle géolocalise en effet les sites repris dans l'inventaire archéologique, dont les centres anciens figurant sur la carte de Ferrais (XVIII^e siècle), et informe ainsi le public si le secteur ou la parcelle cadastrale ciblée par leur recherche se situent dans une zone archéologique, potentielle ou non. Toute information supplémentaire, concernant par exemple des fouilles éventuellement pratiquées sur le lieu ou les découvertes potentielles qui peuvent y être faites, n'est donnée que sur demande, justifiée par des raisons valables (achat de biens immobiliers, etc.).

En Flandre, il n'existe pas de pendant à la revue *CAW*. Toutefois, la région a investi dans un inventaire archéologique en ligne, nommé *Centraal Archeologische Inventaris* (ou *CAI Databank*), développé par le *Vlaams Instituut voor het Onroerend Erfgoed* (VIOE) et hébergé sur le site de la région flamande lui-même[1291]. Or, cette plateforme n'est pas destinée à un usage public, mais à des professionnels avertis et des chercheurs. Une demande d'autorisation est donc requise pour y avoir accès, accompagnée des raisons poussant à formuler cette requête ; mais le sésame octroyé, il faut encore s'y connecter via sa carte d'identité. Ces mesures de sécurité sont à la hauteur des informations fournies. La plateforme propose un moteur de recherche avancé qui permet de cibler, la province, la commune et éventuellement la section de la commune visée selon un menu déroulant, ainsi que les lieux de découvertes comprenant les vestiges d'une période bien déterminée. Les résultats de la recherche peuvent être exportés sous la forme d'un tableau récapitulatif en format Excel©, comprenant, entre autre, la désignation du lieu de découverte, la parcelle cadastrale liée, le type de fouilles opéré (opération préventive, prospection…), un bref descriptif des données archéologiques exhumées ainsi que toute la bibliographie associée à la zone archéologique ciblée. De plus, lorsque les gestionnaires de la plateforme sont en mesure de le faire, ils associent à ces données une carte de localisation dudit lieu au sein de la topographie actuelle, accompagné d'un niveau de précision, exprimé en mètres. Grâce à ce dispositif, les découvertes peuvent donc être facilement géo-localisées.

Pour la France, il existe bien un pendant de la *CAW*. La revue en question se nomme *Bilan scientifique de la région -. Service régional de l'archéologie* et est éditée depuis 1991. Comme son nom l'indique, chaque région française a ses propres numéros et le territoire

[1289] http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros.
[1290] https://geoportail.wallonie.be/catalogue/9e11aa59-e36e-4440-99e9-8da32abbee83.html.
[1291] https://cai.onroerenderfgoed.be/.

régional qui nous concerne plus particulièrement est celui du Nord-Pas-de-Calais. Cette revue a pour objectif de signaler toutes opérations qui reposent notamment sur la délivrance administrative des autorisations de fouilles ou d'opérations soumises à rapport final (D.F.S. : document final de synthèse). Si tous les volumes sont disponibles en version papier, ceux édités à partir de 2010 sont accessibles en ligne et téléchargeables[1292]. Les numéros plus anciens, du moins à partir de l'année 1999, sont également en version numérique, mais ne peuvent être copiés[1293]. L'actualité archéologique en France compte également un autre canal de diffusion important qu'est celui de *Gallia Informations*. Née en 1987 de la revue de référence en matière d'archéologie nationale, *Gallia*, *Gallia Informations* a pour objectif d'informer le public des fouilles et des découvertes archéologiques opérées sur tout le territoire français. Jusqu'en 1997, cette revue est publiée sur papier (mais accessible sur le WEB via le portail Persée[1294]), puis jusqu'en 2003 sur CD-ROM, avant d'être mise en ligne et prendre le nom de l'*Archéologie de la France – Informations* (*AdlFI*). L'*AdlFI* poursuit le même but que la revue originale en diffusant gratuitement, et en flux continu ici, des informations scientifiques sur les opérations archéologiques menées en France. L'*AdlFI* fonctionne comme une base de données, munie d'un moteur de recherche et d'un index par mots-clefs[1295]. Enfin, il existe également en France un pendant de l'inventaire archéologique flamand *CAI Databank*, nommé la base *Patriarche*, acronyme de PATRImoine ARCHEologique. C'est en réalité une application informatique mise à la disposition des services régionaux de l'archéologie (SRA) et de l'administration centrale afin de gérer la carte archéologique de la France. Cette carte consiste en « un inventaire géoréférencé de toutes les traces archéologiques de la France, qu'il s'agisse des sites reconnus et fouillés, des sites potentiels renseignés par des sources extra-archéologiques ou par des anomalies de terrain, des objets ou des ensembles d'objets déplacés comme les collections publiques ou privées sans contexte »[1296]. Révélant donc des informations sensibles, cette base de données est protégée par un accès restreint. Sa consultation se fait sur rendez-vous dans les bureaux des Services régionaux de l'archéologie (SRA) et n'est permise qu'aux agents de l'État, de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, des services archéologiques et des autres services patrimoniaux des collectivités territoriales ainsi qu'aux enseignants et aux chercheurs des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherches[1297].

[1292] https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Les-publications-du-Nord-Pas-de-Calais-du-Service-regional-de-l-archeologie-SRA
[1293] https://www.netvibes.com/nordoc-archeo#Bibliographies.
[1294] https://www.persee.fr.
[1295] https://journals.openedition.org/adlfi/.
[1296] CHAILLOU & THOMAS, 2007, §3.
[1297] CHAILLOU & THOMAS, 2007, §8.

Enfin, les Pays-Bas ont également leur propre revue en matière d'actualité archéologique, appelée *Archeologische kronieken*. Ces chroniques sont provinciales (Zeeland, Limburg, et Noord-Brabant), éditées annuellement et sont fort utiles, notamment pour des signalements qui restent inédits. Tous les volumes, de 1974 à l'année en cours, sont disponibles et téléchargeables sur le WEB[1298].

Rapports, publications et travaux

La consultation et l'exploitation des répertoires archéologiques, des inventaires (qu'ils soient en version papier ou en ligne) et autres chroniques de fouilles permettent de rassembler une base bibliographique importante, composée de références renvoyant à des données publiées mais également inédites.

Les opérations archéologiques, réalisées tant sur le sol belge ou français, sont peut-être signalées, mais pas toutes publiées. Dans certains cas, il est nécessaire de retourner aux rapports de fouilles, livrant des données archéologiques brutes. Ces comptes rendus sont accessibles et consultables au sein des divers centres documentaires liés aux services régionaux tels l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP), pour la partie francophone de Belgique, le *Vlaams Instituut voor het Onroerend Erfgoed* (VIOE), pour la partie flamande, et le Service régional de l'archéologie (SRA), pour la France. Certains rapports sont par ailleurs disponibles en ligne, surtout pour la Flandre et la France, grâce aux sites du *Vlaams Instituut voor het Onroerend Erfgoed* (VIOE)[1299] ou au site officiel de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)[1300].

La publication des interventions archéologiques se déclinent essentiellement sous la forme d'articles de synthèse, issus pour la plupart de revues archéologiques locales voire régionales ou nationales. Nombre d'entre elles ont actuellement numérisé leurs volumes, du moins partiellement, les rendant disponibles sur leur propre site[1301] ou hébergés sur des portails tels que *Persée*[1302] ou *Gallica*[1303]. Les actes de colloques, les chapitres d'ouvrages collectifs ou

[1298] https://geschiedenisvanzuidholland.nl/kroniek.
[1299] https://oar.onroerenderfgoed.be/reeksen.
[1300] https://multimedia.inrap.fr/Ressources-documentaires/Ressources-en-ligne/p-17043-Rapports-d-operation.htm.
[1301] Voir par exemple : *Annales de la société archéologique de Namur* (ASAN - https://neptun.unamur.be/s/neptun/item-set/946) *; Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (BIAL - http://www.ialg.be/publications/bial/index.html) ; *Signa romana* (https://signaromana.wordpress.com/publications/).
[1302] https://www.persee.fr.
[1303] https://gallica.bnf.fr.

les notices de catalogues d'expositions constituent des autres sources d'articles. La plupart de ces documents restent disponibles en version papier, mais une partie d'entre eux fait également l'objet d'une politique d'accès en ligne grâce à des plateformes telles qu'*OpenEdition Books*[1304] ou grâce aux auteurs eux-mêmes, via des sites de réseaux sociaux tournés spécifiquement vers les chercheurs, tels *Academia*[1305] ou encore *ResearchGate*[1306].

La documentation publiée ne se limite cependant pas aux articles. Quelques opérations archéologiques ont fait l'objet de monographies, éditées, pour beaucoup, au sein de collections de portée nationale, comme par exemple *Archaeologia Belgica*, ou rattachées à une institution scientifique ou muséale. Parmi ces publications, on retrouve plus spécifiquement des monographies de sites dont les plus connues, pour la région investiguée, sont dédiées aux agglomérations de Braives[1307] et de Liberchies (Les Bons-Villers)[1308].

Il faut enfin ajouter à cette liste une série de travaux qui ne procurent pas, à proprement parler, de données archéologiques publiées comme nous l'avons entendu jusqu'ici, mais qui intègrent ces informations au sein d'une problématique plus large ou qui touchent une zone géographique particulière. Ces travaux ont le mérite de pouvoir croiser plus rapidement les références bibliographiques et de porter un regard critique sur les diverses découvertes réalisées sur les sites archéologiques qui nous occupent. Pour la Belgique, par exemple, on ne peut passer à côté d'ouvrages comme ceux écrits S. J. Wankenne[1309] ou encore *Les Romains en Wallonie* de R. Brulet, qui, bien que focalisé sur la partie francophone de la Belgique, est doté d'un atlas formé de notices de sites assez complètes[1310]. Les études réalisées dans le cadre d'une thèse sont également des mines d'informations. Citons ainsi le travail accompli par C. Coquelet sur les villes romaines des provinces de Belgique et de Germanie[1311], celui de R. Auvertin sur l'habitat des agglomérations du Nord de la Gaule[1312] ou encore celui de W. Dhaeze sur les occupations installées sur la ligne de défense côtière, le long de la mer du Nord[1313]. Il ne faut pas non négliger les travaux de Master, qui doivent bien sûr être manipulés avec prudence, mais

[1304] https://books.openedition.org.
[1305] https://www.academia.edu.
[1306] https://www.researchgate.net.
[1307] BRULET, 1981a (*Braives 1*) ; BRULET, 1983a (*Braives 2*) ; BRULET, 1985a (*Braives 3*) ; BRULET, 1990a (*Braives 4*) ; BRULET, 1993a (*Braives 5*).
[1308] BRULET, 1987a (*Liberchies 1*) ; BRULET & DEMANET, 1993 (*Liberchies 2*) ; BRULET & DEMANET, 1997 (*Liberchies 3*) ; BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001 (*Liberchies 4*) ; BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008 (*Liberchies, 5*) ; DEMANET & VILVORDER, 2015 (*Liberchies 6*).
[1309] WANKENNE, 1972 ; WANKENNE, 1979.
[1310] BRULET, 2008a.
[1311] COQUELET, 2005 ; COQUELET, 2011a (publication de la thèse).
[1312] AUVERTIN, 2018.
[1313] DHAEZE, 2011.

qui offrent néanmoins des informations intéressantes, de même qu'une recherche heuristique parfois assez poussée[1314].

4.3. Enregistrement de la documentation relative aux agglomérations

La récolte des données est une étape fondamentale de toute recherche, mais il faut pouvoir exploiter judicieusement ces informations sous peine de ne réaliser qu'une simple compilation de ces dernières.

Les réflexions entamées depuis ces trente dernières années sur les villes et les agglomérations (chapitre 2) sont une source d'inspiration précieuse car elles offrent divers moyens de tirer profit des données amassées à leur sujet pour notre propre approche de la question. Le premier procédé n'est autre que la mise au point d'un modèle de notice normalisé, permettant de décrire uniformément et complètement ici chaque agglomération et d'élaborer des tableaux de synthèse. Les autres démarches envisagées sont en lien direct avec l'un des enjeux actuels de la recherche, qui est celui de caractériser et de comprendre les interactions entre les occupations. En somme, il s'agit d'appréhender le réseau des agglomérations ainsi que leurs différences en se fondant sur une approche normalisée et non sur une appréciation subjective. Cette perspective s'avère importante dans l'étude des zones fonctionnelles que nous envisageons de mener car cette dernière ne doit pas rester cantonnée aux seules trajectoires individuelles, mais être portée au sein d'une vision plus large.

4.3.1. Élaboration de notices descriptives normalisées

Plusieurs modèles de notices descriptives spécifiquement élaborées pour les occupations relevant du fait urbain existent et dont on peut s'inspirer. Les premières initiatives concluantes sont celles qui ont été proposées au sein des divers corpus des agglomérations romaines, implantées au sein des régions françaises que sont la Franche-Comté[1315], la Côte-d'Or[1316], la Lorraine[1317], la région Centre[1318] ou encore le Languedoc-Roussillon[1319]. Sept rubriques reviennent systématiquement, mais dont l'intitulé peut varier d'une publication à l'autre. Il

[1314] Voir par exemple : PENNANT, 1985 (occupations en Pévèle, Mélantois et Tournaisis) ; ANSIEAU, 1988 (agglomération de Waudrez) ; CHALLE, 2002 (agglomérations nerviennes) ; AUVERTIN, 2011 (agglomérations de Gaule septentrionale et de Germanie) ; VANDEKASTEELE, 2013 (nécropole de Jupille-sur-Meuse).
[1315] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986.
[1316] BÉNARD *et al.*, 1994.
[1317] MASSY, 1997.
[1318] BELLET, CRIBELLIER & FERDIÈRE, 1999.
[1319] FICHES, 2002.

s'agit des sources (textuelles et épigraphiques), de l'historique des recherches, de l'environnement géographique, de la topographie antique, de la chronologie du site, du terroir et de la bibliographie. C'est d'ailleurs sur mêmes rubriques que F. Baret élabore ses propres notices descriptives, en les adaptant toutefois à sa recherche[1320].

Ces expériences éprouvées constituent la base de notre raisonnement, mais comme dans le cadre des réflexions de F. Baret, elles nécessitent quelques arrangements afin de s'accorder avec nos propres objectifs, centrés sur l'étude et l'approche des zones fonctionnelles des agglomérations. Certaines rubriques peuvent donc être reprises telles qu'elles, mais d'autres être totalement modifiées (Fig. 37).

L'**en-tête** de la notice est en quelque sorte la fiche d'identité de l'agglomération. Scindé en deux parties, elle comprend, dans la partie de gauche, le nom actuel de la localité, précédé du numéro d'inventaire qui lui est attribué. À droite, sont renseignés les éléments permettant de situer l'agglomération dans les limites administratives romaines (mention de la *civitas* concernée et du ou des nom(s) latin(s) donné(s) à l'occupation), et dans les limites actuelles (indication du pays, de la province ou du département, de la commune et de la section de commune éventuellement concernée).

La première rubrique est consacrée aux **cadres géomorphologique et topographique** du site. Elle comporte une brève description de l'emprise de l'occupation romaine au sein de la localité actuelle et des niveaux d'occupation sus-jacents, pouvant être notamment des terrains agricoles ou des zones densément bâties. Cette situation actuelle est mise en parallèle avec la position du site à l'époque romaine, particulièrement au sein de la cité à laquelle il appartient. Vient ensuite l'esquisse de l'environnement habité et naturel du lieu, comprenant une observation du terroir environnant (présence d'une *villa*, d'un hameau par ex.), des éléments majeurs du relief (plaine, colline, mont…) avec les cotes d'altitudes minimale et maximale, la nature du sous-sol et celle des couvertures pédestres (importantes pour d'éventuelles exploitations des ressources naturelles), et, enfin, les cours d'eau qui peuvent éventuellement traverser la zone archéologique (fleuve, rivière ou simple ruisseau).

La deuxième rubrique concerne l'**historique des recherches**. Ce dernier n'est pas envisagé dans une perspective exhaustive, mais dans une visée plus synthétique, qui met en avant les moments-clés des interventions de terrain auxquels sont associées les personnes-phares qui en ont conduit les opérations. Cette synthèse permet également de prendre conscience des conditions dans lesquelles les données archéologiques ont été récoltées, mais

[1320] BARET, 2015, p. 142-145.

aussi des contraintes topographiques et/ou administratives auxquelles les archéologues ont dû ou doivent peut-être encore faire face dans leur action.

La troisième rubrique rassemble les **sources écrites**, subdivisées en sources textuelles, itinéraires routiers, documents géographiques et sources épigraphiques. Pour une question de facilité dans la présentation des données, les inscriptions ont été regroupées en trois catégories différentes et non en sept comme initialement présentées dans le tableau 7. Les bornes milliaires, les inscriptions à caractère public, les inscriptions religieuse, funéraires et indéterminées sont ainsi regroupées sous l'intitulé « inscriptions lapidaires », tandis que les inscriptions sur *instrumentum* et les graffites constituent les deux catégories épigraphiques restantes.

La quatrième rubrique est dédiée à la **chronologie** générale de l'occupation. L'idée n'est pas ici d'uniquement se centrer sur le Haut-Empire, mais également de voir si le site est déjà précédemment occupé, ou du moins fréquenté, et s'il perdure durant l'Antiquité tardive voire même après. Il n'est pas question de retracer son histoire dans les moindres détails, mais de procurer au lecteur les grands jalons chronologiques. Pour les périodes antérieures et ultérieures, des précisions sont par ailleurs apportées sur la forme d'occupation du lieu, du moins lorsque les données sont assez suffisantes pour le permettre.

Les cinquième et sixième rubriques sont spécifiquement créées pour notre propos afin de mener à bien l'approche spatiale des zones fonctionnelles détaillée au chapitre 3.

La cinquième rubrique se rapporte de cette manière à la **restitution du paysage construit**. Elle est subdivisée en deux parties, dont la première consiste à récolter toutes les informations archéologiques, inédites ou publiées, liées aux diverses fonctions qu'une agglomération peut développer, c'est-à-dire les fonctions de communication (COMMU), publique (PUB), religieuse (REL), militaire (MIL), résidentielle (RESID), commerciale (COM), artisanale (ART), de services (SERV), de loisirs (LOIS) et funéraire (FUN). Chaque lieu inventorié est replacé dans son contexte de découverte et bénéficie d'une brève description. Le mobilier associé n'est détaillé que si ce dernier ne constitue que la seule trace de l'usage du sol ou s'il apporte un indice important relatif au fonctionnement ou à la datation de la zone ciblée. Cet état des lieux général est accompagné d'un tableau récapitulatif de l'information, comprenant le numéro d'inventaire attribué au lieu examiné, les trois éléments-clés d'un enregistrement complet d'une unité archéologique (identification, localisation et datation) et la valeur attribuée au vestige en tant que marqueur spatial et à laquelle est associée une couleur :

- Le numéro d'inventaire (N°) est unique pour chaque lieu relevé. Il est composé de deux codes. Le premier renvoie au numéro du catalogue donné à l'agglomération, tandis que le deuxième est le numéro octroyé au secteur archéologique proprement dit dans le cadre de la recherche (ex. 01-001, 01-002…) ;
- L'indice « identification » est détaillé en trois niveaux. Pour rappel, la première identification (Id1) concerne la description du vestige, auquel on associe un qualificatif qui rend compte de sa nature : vestige direct (1) ou vestige indirect (2). La deuxième identification (Id2) est relative à la fonction à laquelle renvoie le vestige. Cette fonction peut être assurée (1) ou hypothétique (2). La troisième identification (Id3) est centrée sur l'interprétation du vestige et cette dernière peut être assurée (1) ou soupçonnée (2) ;
- L'indice « localisation » est d'abord recalé au sein du cadastre actuel[1321], puis signalé selon les coordonnées centroïdes (X et Y) exprimées en Lambert 72, suivies par l'appréciation de son degré d'exactitude : précis (1), moyennement précis (2) ou incertain (3).
- L'indice « datation » est présenté de deux manières différentes. La première consiste à donner au lecteur la chronologie attribuée par l'archéologue au lieu selon le système de datation classique (années, siècles…) (Chrono 1)[1322] ; la seconde, à traduire ces données selon le canevas chronologique harmonisé, établi à partir de l'analyse du fait urbain de la région septentrionale de la Gaule (Chapitre 3) et qui, pour rappel, se subdivise en cinq phases (Chrono 2) : 1 (-20/-15 à +40), 2 (40-69/70), 3 (69/70-100), 4 (100-172/174), 5 (172/174-270/275) ;
- La dernière colonne est réservée à l'évaluation de la valeur attribuée au lieu en tant que marqueur spatial (M. S.). La cellule est en vert lorsque sa nature en fait un marqueur à valeur intégrative, en rouge quand elle s'évère être exclusive, en noir lorsqu'elle est considérée comme « neutre » (ex. les axes de circulation) et en gris quand on ne peut pas la déterminer.

[1321] Pour la localisation et la désignation des parcelles cadastrales actualisées voir https://geoportail.wallonie.be (Belgique/ Wallonie), https://cai.onroerenderfgoed.be/ (*Centraal Archeologische Inventaris* - Belgique/ Flandre), http://www.cadastre.gouv.fr (France), https://pdokviewer.pdok.nl (Pays-Bas).

[1322] Afin de rendre les datations les plus précises possibles, on privilégiera d'abord la mention des années, puis des siècles (divisés en quart (a, b, c, d) ou en demi (A, B) ou entier), puis la période si aucune datation n'est donnée mais que les vestiges ont bien été identifiés comme appartenant à cette époque (romaine).

Aux catalogue et tableau, correspond bien évidemment une carte de répartition des vestiges, pointés sur un fond extrait du site Google Earth Pro® afin de bien visualiser l'état actuel du couvert végétal ou de la densité de l'habitat. Chaque unité archéologique inventoriée est représentée par un repère coloré en fonction du type de marqueur spatial attribué au lieu, auquel est annexé le numéro d'inventaire. Sur base de cette analyse complète de la documentation archéologique, le niveau de fiabilité que l'on peut accorder à l'agglomération peut être évalué (agglomération avérée ou site d'agglomération). Cette évaluation est importante car de cette dernière dépend la suite de l'enregistrement. En effet :

- Si une occupation est qualifiée de « site d'agglomération » c'est que les indices sont suffisants pour percevoir la présence d'une agglomération, mais insuffisants pour en reconstruire un quelconque paysage construit et encore moins d'espérer analyser ses composantes fonctionnelles. L'enregistrement s'arrête à ce stade ;
- Si une occupation est qualifiée d' « agglomération avérée » mais que les données chronologiques concernant ses composantes sont insuffisantes, il est impossible d'espérer reconstituer ses différentes phases topo-chronologiques et de pousser plus loin l'analyse fonctionnelle. L'enregistrement s'arrête également à ce stade ;
- En revanche, si une occupation est qualifiée d' « agglomération avérée » et que la majorité des vestiges sont datés, si pas avec une grande précision, au moins suffisamment pour les recaller au sein des phases chronologiques établies, l'enregistrement peut se poursuivre et la démarche fonctionnelle être totalement appliquée.

Dans le cas où l'agglomération est avérée et ses composantes suffisamment datées, la restitution du paysage construit en fonction des phases chronologiques arrêtées dans le cadre de la thèse est réalisée concrètement au sein de la deuxième partie de la rubrique. Les lieux inventoriés sont donc regroupés selon leur contemporanéité. Pour chaque période, on évalue la superficie de l'habitat et l'étendue de la zone périphérique éventuelle, on examine le découpage spatial de l'occupation (trame viaire…), les limites des propriétés (*insulae*, parcelles cadastrales…) ainsi que la topographie des lieux fonctionnels identifiés. À chaque phase, sont associés deux plans au fond commun, muni des courbes de niveaux redessinés de même que les éléments topographiques essentiels (cours d'eau et axes de communication). Les lieux fonctionnels sont cependant représentés, sur l'un, sous leur forme de « marqueurs spatiaux », sur l'autre, par la reproduction du plan de leurs structures ou à l'aide d'un symbole (Chapitre 3).

La sixième rubrique concerne l'**analyse** approfondie **de l'organisation des espaces fonctionnels**. Pour que cet exercice soit efficace et surtout réalisable, les plans topo-chronologiques mis au point au sein de la rubrique précédente sont modélisés selon les principes établis par l'outil chrono-chorématique (Chapitre 3). Mais, dans le cas précis qui nous occupe, cette simplification de l'espace et de son organisation nécessite de délimiter préalablement la zone tampon, c'est-à-dire l'espace compris entre la limite du premier noyau habité et l'étendue maximale constatée pour ce dernier. Cette opération faite, chaque phase d'occupation est modélisée après avoir été préalablement schématisée. De cette frise représentant la trajectoire individuelle de l'occupation traitée, il est possible de formuler plusieurs constatations quant à l'organisation fonctionnelle du site, portant notamment sur :

- La nature des activités intégrées au centre habité ou, au contraire, situées en dehors ;
- La détection d'anomalies fonctionnelles au regard de la relation implantation/valeur accordée au marqueur spatial ;
- L'association de deux voire plusieurs fonctions au sein d'un même espace ou d'un même secteur ;
- La présence de secteurs liés à une activité spécifique, en dehors de la fonction domestique ;
- La réaffectation et/ou le déplacement de certains lieux fonctionnels ;
- Un regard sur les zones fonctionnelles qui n'ont pu être datées avec précision, mais dont l'existence peut, dans certains cas, apporter des informations précieuses ou confirmer le schéma d'implantations des usages du sol établi.

La septième et dernière rubrique concerne toutes les agglomérations, même celles qui n'ont pu être examinées sous l'œil de l'analyse fonctionnelle. Elle est en effet dédiée à la **bibliographie** consultée et propre à l'occupation.

Nº inv. LOCALITÉ ACTUELLE	**CITÉ ROMAINE** Désignation(s) latine(s) de la localité **PAYS** Province / département Commune Section de commune

1. Cadres géomorphologique et topographique

1.1. Situation
1.2. Topographie et altitude
1.3. Environnements pédologique et géologique
1.4. Réseau hydrographique

2. Historique des recherches

3. Sources écrites

3.1. Sources textuelles
3.2. Itinéraire et document géographique
3.3. Sources épigraphiques
3.3.1. Inscriptions lapidaires
Bornes
À caractère public
Religieuses
Funéraires
Indéterminées
3.3.2. Inscriptions sur *instrumentum*
3.3.3. Graffites

4. Chronologie

4.1. Antécédents
4.2. Occupation romaine du Haut-Empire
4.3. Occupation ultérieure

5. Restitution du paysage urbain

5.1. Les données archéologiques
5.1.1. Les vestiges liés à la fonction de communication (COMMU)
5.1.2. Les vestiges liés à la fonctions publique (PUB)
5.1.3. Les vestiges liés à la fonction religieuse (REL)
5.1.4. Les vestiges liés à la fonction militaire (MIL)
5.1.5. Les vestiges liés à la fonction résidentielle (RESID)
5.1.6. Les vestiges liés à la fonction commerciale (COM)
5.1.7. Les vestiges liés à la fonction artisanale (ART)
5.1.8. Les vestiges liés à la fonction de services (SERV)
5.1.9. Les vestiges liés à la fonction de loisirs (LOIS)
5.1.10. Les vestiges liés à la fonction funéraire (FUN)
5.1.11. Tableau récapitulatif des données

N°	Description	Id1	Fonction	Id2	Interprétation	Id3	Parc. cadastr.	X	Y	Niv Loca	Chrono 1	Chrono 2	M. S. (valeur)

5.1.12. Niveau de fiabilité accordée à l'occupation
5.2. Les phases topo-chronologiques
5.2.1. Phase 1 (-20/-15 à + 40) **->** 5.2.5. Phase 5 (172/174-270/275)
Superficie supposée du centre habité
Distance centre habité-zone périphérique
Découpage spatial
Limites des propriétés
Topographie des zones fonctionnelles

6. Analyse de l'organisation des espaces fonctionnels

6.1. Délimitation de la zone tampon
6.2. Modélisation de la trajectoire individuelle de l'occupation
6.3. Analyse des zones fonctionnelles
Les fonctions intégrées au centre habité
Les fonctions situées hors du centre habité
Les anomalies fonctionnelles
Les fonctions associées
Les secteurs fonctionnels spécifiques
Les lieux fonctionnels réaffectés et/ou déplacés
Les lieux fonctionnels à la datation imprécise

7. Bibliographie

Fig. 37. Exemple de la notice descriptive normalisée utilisée dans le cadre de la thèse.

4.3.2. Développement d'outils de comparaisons

Le principe des notices descriptives normalisées est de rendre fixes (donc non supprimables) chaque rubrique et sous-rubrique établies, et ce, même si aucune information ne vient les alimenter. Cette présentation systématique des données permet ainsi de créer des tableaux de comparaisons qui s'avèrent être des outils essentiels pour la confrontation des trajectoires individuelles étudiées.

Ces tableaux de comparaisons ne sont pas nouveaux et sont même automatiquement employés comme outils dans les travaux manipulant un corpus important de sites très variés, dans leur forme, leur structure et leur fonctionnement, comme c'est le cas des agglomérations. Les premiers modèles sont ainsi élaborés par M. Mangin, B. Jacquet et J.-P. Jacob dans le cadre de leur étude sur les agglomérations de Franche-Comté. Ils y proposent quatre tableaux de comparaisons centrés sur la topographie, les monuments et l'urbanisme (= Tabl. I), les fonctions économiques (= Tabl. II), la récapitulation des données (= Tabl. III) et sur l'évolution chronologique (= Tabl. IV)[1323]. Hormis le tableau III, les autres tableaux mis au point par M. Mangin et ses collègues sont repris par les auteurs d'autres corpus dont J.-L. Massy qui en améliore la présentation[1324]. C'est d'ailleurs cette version revisitée par J.-L. Massy qui est reprise dans les actes du colloque tenu à Bliesbruck-Reinheim/Bitche en 1994, assurant par ce fait la large diffusion de ces outils de comparaisons dans les travaux ultérieurs comme, par exemple, celui de F. Baret consacré aux agglomérations romaines du Massif Central[1325].

Grâce au symposium de 1994, une partie des agglomérations examinées dans le cadre de la recherche a donc déjà fait l'objet de ce genre d'exercice, mais avec l'état des connaissances de l'époque[1326]. La réouverture du dossier concernant ces occupations offre donc l'opportunité de revoir et de compléter les informations fournies alors, mais également d'ajouter de nouveaux sites de comparaisons découverts grâce au développement de la recherche de terrain. Par ailleurs, ces tableaux, bien que complets et éprouvés, ne peuvent pas être utilisés dans leur forme originale pour notre propos. Les rubriques concernant l'organisation des agglomérations (Tabl. 9), les fonctions (Tabl. 10) et la chronologie (Tabl.11) nécessitent en effet d'être quelque peu adaptées car les notices descriptives sur lesquelles elles reposent ont elles-mêmes été modifiés et orientées vers le sujet de la recherche.

[1323] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 213 (Tabl. I), p. 218 (Tabl. II), p. 219 (Tabl. III) et p. 223 (Tabl. IV).
[1324] MASSY, 1997, p. 426-427 (Tabl. I : organisation urbaine), p. 428-429 (Tabl. II : fonctions) et p. 430-431 (Tabl. III : évolution chronologique).
[1325] BARET, 2015, p. 153.
[1326] BRULET, 1994a, p. 130-131 (Tabl. I : organisation urbaine), p. 132-133 (Tabl. II : fonctions) et p. 134-135 (Tabl. III : évolution chronologique).

Organisation des agglomérations			
Extension	Centre habité	Minimum	2
		Maximum	2
	Zone périphérique	Minimum	3
		Maximum	3
	Occupation habitée	Dispersion min.	2
Inscriptions	Borne(s)		4
	Inscription(s) publique(s)		4
	Inscription(s) religieuse(s)		4
	Inscription(s) funéraire(s)		4
	Inscription(s) indéterminée(s)		4
	Inscription(s) sur *instrumentum*		4
	Graffite(s)		4
Réseau de communication	Chaussée(s)		4
	Voies(s) fluviale(s)	Navigation	4
		Franchissement (pont)	4
Structuration	Réseau régulier		1
	Réseau irrégulier		1
	Chaussée(s)		4
	Diverticule (s)		4
	Rue(s) interne(s)		4
	Ambitus/*Ambiti*		4
	Îlot(s)		1
	Propriété(s)		1
	Égout(s)		1
	Canalisation(s)		1
	Puits		1
	Aqueduc(s)		1
	Source(s)		1
	Cours d'eau		4
Bâtiments et lieux fonctionnels	Édifices publics	Basilique(s)	4
		Édifice(s) public(s)	4
	Édifices et lieux religieux	Aire(s) sacrée(s)	4
		Enclos rituel(s)	4
		Fanum/*fana*	4
		Temple(s) de plan hexagonal	4
		Temple(s) « classique(s) »	4
		Autre(s) élément(s) de sanctuaire (autel…)	4
		Temple(s) lié(s) aux cultes orientaux	4
	Architecture militaire	Ouvrage(s) défensif(s)	4
		Camp(s)	4
		Fortification(s)	4
	Architecture domestique	Fond(s) de cabane	1
		Maison(s) en bois et en torchis	1
		Maison(s) sur fondations « en dur »	1
		Maison(s) de type *Streifenhaus*	1
		Maison(s) de type *domus*	1
		Halle(s) barlongue(s)	1
		Maison(s) de type *villa*	1
		Maison(s) de type germanique	1
	Édifices et lieux commerciaux	Boutique(s)/étal(s)	1/4
		Horreum/*horrea*	4
		Port(s)	4
		Quai(s)/débarcadère(s)	1
	Ateliers artisanaux		4
	Bâtiments et lieux de services	Auberge(s)-relais	4
		Latrines publiques	4
		Décharge(s) « publiques(s) »	4
	Bâtiments de loisirs	Thermes publics	4
		Théâtre(s)	4
	Structures et lieux funéraires	Tombe(s) isolée(s)	4
		Monument(s) funéraire(s)	1/4
		Tumulus/*tumuli*	4
		Nécropole(s)	4
Légende	1 = Présence attestée 3 = Nombre exprimé en m	1 = Présence attestée 3 = Nombre exprimé en m	

Tabl. 9. Tableau comparatif relatif à l'organisation des agglomérations.

Répartition des fonctions par secteur économique	
Exploitation(s) agricole(s) proche(s)	
Stockage (silos et/ou *horreum*/*horrea*)	
Ressources naturelles	Gisement(s)
	Carrière(s)
	Argilière(s)
Terre cuite	Céramiques
	Terres cuites architecturales
Fer	Réduction
	Épuration/forgeage
	Indéterminé
Bronze	
Plomb	
Mercure	
Métal non précisé	
Verre	
Chaux	
Sel	
Artisanats des matières animales	Alimentation
	Cuir (tannerie, cordonnerie)
	Tabletterie
	Ostéocolle
Artisanats des matières végétales	Meunerie
	Boulangerie
	Torréfaction
Activité indéterminée	
Aménagement public	
Armée	
Religion	
Commerce	
Services	
Loisirs	
Circulation/Transport	Voie(s)
	Carrefour routier
	Rivière navigable
	Carrefour voie-eau
	Rupture de charge

Tabl. 10. Tableau comparatif relatif à la répartition des fonctions par secteur économique.

ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE	Avant 100 av. J.-C.	100 av. – 50 av. J.-C.	Époque romaine													Mérovingien	Carolingien	Médiéval-Modeme
			50 av. – 30 av. J.-C.	30 av. – 14 ap. J.-C.	14 - 40	40-70	70-100	100-150	150-200	200-250	250-275	275-300	300-350	350-400	400-450	450-500			

Tabl. 11. Tableau comparatif relatif à l'évolution chronologique des agglomérations.

4.3.3. Approche objective du réseau des agglomérations

Depuis les travaux de P. Garmy[1327] et de F. Baret[1328], il est difficile d'envisager les agglomérations d'une région comme n'appartenant pas au même réseau d'occupations. Grâce à leurs recherches, il est désormais possible de caractériser et de comprendre les interrelations entre ces lieux d'habitat et leur rôle dans la structuration territoriale des *civitates*. À la faveur du réexamen des données archéologiques des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres, la possibilité de réaliser ce même exercice nous est offerte. Cette opération s'avère importante pour notre propos car l'approche spatiale des zones fonctionnelles ne peut rester cantonnée aux seules trajectoires individuelles. En ayant recourt à cette perspective plus large, l'objectif est de voir s'il est possible de pointer d'éventuelles corrélations entre l'organisation des secteurs d'activités et la position qu'occupe les sites au sein de leur réseau, ce qui pourrait apporter des indices supplémentaires à nos réflexions relatives au processus de romanisation de ces lieux.

Choix de la méthode

Pour appréhender objectivement le réseau en question, il est nécessaire d'utiliser l'une des méthodes ou analyses multifactorielles, développées depuis quelques années en archéologie : la méthode dite de « points » ou de « palmarès » et les analyses statistiques telles que l'analyse Factorielle des Correspondances (AFC), la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH), l'Analyse en Composante Principale (ACP) et l'analyse des Correspondances Multiples (ACM) (Chapitre 2). L'idée n'est pas ici de tester chacun de ces outils, voire de les confronter ce qui pourrait constituer une thèse en soi, mais d'opter pour un procédé simple et rapide à mettre en place. Le meilleur choix pour notre propos s'avère être la méthode dite de « palmarès ». Pour rappel, la démarche consiste à attribuer une note à chaque modalité définie par un descripteur et la somme obtenue par l'addition de ces notes se présente sous la forme de points que l'on attribue à chaque site étudié. En fonction des points accumulés, le site peut être placé au sein d'une classification pouvant ensuite déboucher sur l'élaboration d'une hiérarchie réfléchie[1329]. Les travaux de P. Garmy ont bien démontré que cette méthode, bien qu'assez basique, procurent des résultats fiables (Chapitre 2).

[1327] GARMY, 2009 ; GARMY, 2012b.
[1328] BARET, 2015.
[1329] BARET, 2015, p. 192.

Mais avant de pouvoir établir ce classement, il est nécessaire de définir les descripteurs en question ainsi que leurs modalités associées au regard, évidemment, des données disponibles. En effet, si ce système est initié par les travaux du groupe *Archaeomedes*[1330], les chercheurs qui en ont fait usage par la suite montrent qu'il est nécessaire de l'adapter en fonction du corpus de sites envisagé et de l'information accessible[1331]. Il existe cependant une récurrence dans l'emploi de certains descripteurs, tels ceux relatifs à la superficie et à la durée d'occupation du site, à certaines fonctions et aux voies de communication. Ces éléments peuvent donc être repris pour notre propre propos, auxquels doivent cependant s'ajouter d'autres indicateurs que l'on peut définir à partir de l'analyse fonctionnelle poussée, menée sur chaque site inventorié.

Définition des descripteurs et des modalités

La définition et le choix des descripteurs ne sont pas des opérations qui s'effectuent sans réflexions préalables. Comme le fait très justement remarquer P. Garmy, il est nécessaire de prendre en compte certaines règles en la matière au risque de rendre ces critères inefficaces et sans intérêt. Il faut tout d'abord veiller à ce que les descripteurs soient représentatifs de ce que nous voulons évaluer à travers le calcul des scores. Dans le cas précis qui nous occupe, l'objectif est de voir, à travers la structuration de l'espace et la multiplication des zones fonctionnels, si l'agglomération tend vers un schéma d'occupation et de développement fonctionnel qui se rapproche de leur chef-lieu ou, au contraire, tend vers un schéma plus basique. Pour P. Garmy, les indicateurs doivent ensuite être autant que possible indépendants les uns des autres. En effet, certains critères peuvent sembler différents en apparence, mais recouvrir en réalité une même donnée sous deux ou plusieurs aspects. Il est également préférable de favoriser des descripteurs quantitatifs plutôt que qualitatifs et il faut enfin prendre soin à ce que les indicateurs soient renseignés pour tous les éléments du catalogue[1332].

Ces précaution prises, il est nécessaire d'établir les modalités associées à chaque descripteur arrêté. Pour ce faire, il existe deux options. La première est de définir la modalité selon le principe présence/absence. Cette forme est généralement envisagée dans des cas où une valeur numérique n'a pas de sens pour le critère défini ou que ce dernier ne dépasse pas l'unité[1333]. Dans le cadre de la thèse, cette forme d'évaluation est essentiellement réservée aux

[1330] FAVORY *et al.*, 1998, p. 157-158 ; LEVEAU, 2012, p. 170.
[1331] GARMY, 2012b, p. 258 ; BARET, 2015, p. 148.
[1332] GARMY, 2012b, p. 259.
[1333] GARMY, 2012b, p. 260.

édifices et espaces fonctionnels, et ce, même si plus d'une zone qui leur sont associées existent bien au sein du site. L'intérêt est en effet ici de percevoir la variété des activités et des types de construction qui restent ancrées dans la tradition indigène ou qui s'inspirent des modèles italiques. La deuxième option est d'exprimer une quantité chiffrée pour le critère retenu (nombre d'années, superficie…)[1334]. Les valeurs sont classées selon une proportion exponentielle, établies sur base de la différence notée entre les données récoltées pour toutes les agglomérations.

Les descripteurs envisagés ici sont élaborés à partir des notices descriptives normalisées. Ils sont au nombre de quatorze et renvoient à trois types de données pour lesquels nous pouvons obtenir une information certaine : les données chronologiques, les données morphologiques et les données fonctionnelles. Nous ajoutons à cette liste deux autres descripteurs, classés comme des éléments « bonus », à l'image du travail de F. Baret[1335] (Tabl. 12).

LES DESCRIPTEURS LIÉS AUX DONNÉES CHRONOLOGIQUES

Les données chronologiques comptent trois descripteurs.

Le premier se rapporte à la **durée de l'occupation**. Ce descripteur est présenté sous la forme de six modalités qui correspondent à différentes possibilités chronologiques relatives à l'implantation de l'occupation, avec une précision de l'ordre de 50 ans.

Les deuxième et troisième descripteurs sont focalisés sur les **antécédents** et la **pérennité** du site et sont respectivement évalués selon quatre et cinq modalités. Dans le premier cas, ces dernières servent à déterminer s'il y a déjà ou non une présence humaine sur les lieux à la protohistoire et, si oui, sous quelle forme : traces (fréquentation) ou groupement attesté (occupation assurée). Dans le deuxième cas, les modalités illustrent les différentes situations du site au sortir du Haut-Empire et précisent si l'occupation s'arrête à la fin du Haut-Empire, perdure au moins durant l'Antiquité tardive (BE ou Bas-Empire) ou encore si cette dernière continue au-delà, à l'époque médiévale.

LES DESCRIPTEURS LIÉS AUX DONNÉES MORPHOLOGIQUES

Deux descripteurs concernent spécifiquement la structuration de l'occupation, le premier étant la **superficie supposée du centre habité**. Les neuf modalités relatives à ce critère sont exprimées selon des paliers qui peuvent être définis par l'analyse des plans de répartitions

[1334] GARMY, 2012b, p. 260.
[1335] BARET, 2015, p. 200.

des marqueurs spatiaux. C'est volontairement que nous n'avons pas pris en compte l'étendue donnée des zones périurbaines car nous ne sommes jamais certains d'avoir bien atteint les limites de ces secteurs.

Le deuxième descripteur suit la même logique en ne se concentrant que sur la **structuration de l'espace habité**. Les neuf modalités exprimées ici ont pour objectif de décrire de manière la plus précise possible les différentes déclinaisons de la forme prise par l'occupation à partir des voies de communication : absence de voies (non repérées du moins), présence d'une chaussée principale ou d'un/de diverticule(s) ou d'une/de rue(s) interne(s) voire toutes les combinaisons possibles quand la présence de ces différents axes est attestée jusqu'à la formation d'un carrefour routier ou d'un « quadrillage ».

LES DESCRIPTEURS LIÉS AUX DONNÉES FONCTIONNELLES

Les neuf descripteurs suivants sont directement liés au sujet développé dans le cadre de la thèse. Ils concernent donc les lieux fonctionnels liés. Chaque critère annoncé est ainsi associé à l'une des fonctions répertoriées : **publique**, **religieuse**, **militaire**, **résidentielle**, **commerciale**, **artisanale**, **de services**, **de loisirs** et **funéraire**. Les modalités choisies pour la majorité de ces descripteurs sont simples et se déclinent en présence ou absence de ces fonctions (Cf. supra). Les modalités relatives aux descripteurs concernant la fonction résidentielle, les activités artisanales et le domaine funéraire sont, quant à elles, définies différemment. L'habitat est, en effet, la fonction inhérente à toute communauté humaine. Il n'y a donc aucun sens à la décliner selon le principe présence/absence. En revanche, ce qui peut constituer un indice discriminant est la diversité des types de construction constatée au sein d'une même localité. La même réflexion peut être engagée pour les activités artisanales, mais elle se joue ici sur l'évaluation de la nature et sur le nombre des lieux d'activités repérés : un seul, plusieurs mais centrés sur une activité particulière ou plusieurs mais liés à divers artisanats. Le domaine funéraire est également intimement lié au groupement humain et à sa manière de traiter ses défunts. Le principe présence/absence n'a donc pas non plus beaucoup de sens pour cette donnée. Ce qui est ici important, c'est de paramétrer les modalités en fonction de la forme prise par l'espace sépulcral relevé (tombes isolées, *tumuli* ou nécropoles), ainsi qu'en fonction du nombre de noyaux funéraires gravitant autour de l'espace habité.

LES DESCRIPTEURS « BONUS »

Dans l'élaboration des descripteurs mis en place afin de discriminer les agglomérations du Massif Central, F. Baret ajoute deux critères « bonus » dédiés aux inscriptions et aux infrastructures hydrauliques (aqueduc, canalisations…)[1336]. Le chercheur remarque en effet que ces deux éléments ne sont peut-être pas systématiques d'un site à l'autre, mais qu'ils constituent des données appréciables dans l'évaluation du niveau de complexité d'une occupation lorsqu'ils sont présents. Il s'avère que les mêmes réflexions peuvent être opérées pour agglomérations romaines du Nord de la Gaule. C'est pourquoi, nous avons également ajouté à la liste des quatorze descripteurs décrits ci-dessus, ces deux critères « bonus ». Les modalités choisies s'inspirent largement de celles élaborées par F. Baret, mais sont néanmoins adaptées à la documentation archéologique mise à notre disposition. Le bonus « **inscriptions** » est ainsi évalué à partir de six variantes, établies à partir des seuils d'effectifs de ces données découvertes au sein des agglomérations (Cf. 4.2.1). Le bonus « **infrastructures hydrauliques** » se décline, quant à lui, en quatre modalités, basées sur la présence ou l'absence d'équipements particuliers, les égouts/canalisations et les aqueducs, voire de la combinaison des deux.

Attribution des scores

L'attribution des scores, accordés à chaque modalité définie, constitue la dernière étape du travail. De manière générale, cet exercice ne pose pas de réel problème (Tabl. 12). Les modalités relatives aux critères « durée d'occupation », « superficie », « structuration », « fonction résidentielle », « fonction artisanale », « fonction funéraire » et les bonus « inscriptions » et « équipements hydrauliques particuliers » sont créées de telle sorte à refléter des degrés de complexité ou des grandeurs, auxquels nous n'avons plus qu'à attribuer une note croissante. De même, pour les modalités associées aux descripteurs « fonction publique », « fonction religieuse », « fonction militaire », « fonction commerciale », « fonction de services » et « fonction de loisirs », la note de 0 ou de 1 se fait automatiquement au regard de l'absence ou de la présence de ces usages du sol.

Les modalités liées aux descripteurs « antécédents » et « pérennité » sont plus délicats à évaluer. F. Baret fait ainsi remarquer, et à juste titre, qu'une implantation d'une occupation à une date particulière, même haute, ne traduit pas nécessairement une place spécifique au sein de la hiérarchie. Cette donnée ainsi qu'une continuation au-delà du Haut-Empire constituent

[1336] BARET, 2015, p. 200.

cependant, pour lui, des faits plus qu'intéressants pour la dynamique d'apparition et de la permanence des sites qui méritent ainsi de figurer parmi les critères discriminants[1337]. Si dans ses réflexions, F. Baret multiplie les modalités à leur sujet, nous avons opté, quant à nous, pour un nombre plus restreint. Concernant le critère « antécédents », aucune note n'est accordée lorsque nous disposons d'aucune information à ce sujet ou que nous sommes assurés d'une création *ex nihilo*. Un point est, par contre, donné lorsqu'une série d'indices laissent supposer l'existence d'une occupation antérieure au Haut-Empire, mais sans pour autant pouvoir en définir sa forme, tandis que deux points sont attribués quand ladite forme habitée est assurée. Quant au descripteur « pérennité », nul point n'est envisagé quand aucune information n'est émise à ce sujet ou quand il s'avère que l'occupation est détruite ou abandonnée à l'aube de l'Antiquité tardive. En revanche, un point est accordé lorsque le site semble encore fréquenté au Bas-Empire, deux points quand il perdure au cours de cette époque tardive et trois points lorsqu'il continue à exister au-delà, durant la période médiévale.

[1337] BARET, 2015, p. 201.

	Descripteur	Modalités	Valeur
DONNÉES CHRONOLOGIQUES	**Durée de l'occupation au Haut-Empire**	Pas d'information	0
		De 0 à 50 ans	1
		De 50 à 100 ans	2
		De 100 à 150 ans	3
		De 150 à 200 ans	4
		De 200 à 250 ans	5
		De 250 à 300 ans	6
		De 300 à 350 ans	7
	Antécédents	Pas d'information	0
		Pas d'occupation protohistorique	0
		Fréquentation	1
		Occupation assurée	2
	Pérennité	Pas d'information	0
		Pas d'occupation au BE	0
		Fréquentation au BE	1
		Occupation assurée au BE	2
		Occupation assurée au BE et période médiévale	3
DONNÉES MORPHOLOGIQUES	**Superficie maximum du centre habité**	Pas d'information	0
		0 à 5 ha	1
		5 à 15 ha	2
		15 à 20 ha	3
		20 à 25 ha	4
		25 à 30 ha	5
		30 à 35 ha	6
		35 à 40 ha	7
		> 40 ha	8
	Structuration du centre habité	Pas d'information	0
		Chaussée(s) **ou** diverticule(s) **ou** rue(s) interne(s)	1
		Chaussée(s) **ou** diverticule(s) **ou** rue(s) interne(s) **et** *ambiti*	1
		Chaussée(s) **et** diverticule(s) (+ *ambiti* possibles)	2
		Chaussée(s) **et** rue(s) interne(s) (+ *ambiti* possibles)	2
		Diverticule(s) **et** rue(s) interne(s) (+ *ambiti* possibles)	2
		Chaussée(s) **et** divertcule(s) **et** rue(s) interne(s) (+ *ambiti* possibles)	3
		Carrefour routier	3
		Quadrillage	4
DONNÉES FONCTIONNELLES	**Fonction publique**	Absence	0
		Présence	1
	Fonction religieuse	Absence	0
		Présence	1
	Fonction militaire	Absence	0
		Présence	1
	Fonction résidentielle	Pas d'information	0
		Habitat uniforme	1
		Évolution de l'habitat	2
	Fonction commerciale	Présence	0
		Absence	1
	Fonction artisanale	Pas d'information	0
		Artisanat restreint à une activité	1
		Artisanat spécialisé	2
		Artisanat diversifié	3
	Fonction de services	Absence	0
		Présence	1
	Fonction de loisirs	Absence	0
		Présence	1
	Fonction funéraire	Pas d'information	0
		Tombe(s) isolée(s) **et/ou** *tumulus*/*tumuli*	1
		Une nécropole (+ tomb(es) isolée(s) possibles)	2
		Une nécropole **et** *tumulus*/*tumuli*	3
		Plus d'une nécropole (+ tombe(s) isolées **et/ou** *tumulus*/*tumuli* éventuels)	3
BONUS	**Inscriptions**	Pas d'inscriptions	0
		1 -> 9	1 -> 9
		10 et +	10
	Équipements hydrauliques particuliers	Absence	0
		Égouts **et/ou** canalisations	1
		Aqueduc	1
		Égouts **et/ou** canalisations et aqueduc	2

Tabl. 12. Tableau des descripteurs et des modalités associées ainsi que la note accordée à chacune d'elles.

PARTIE 3

MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS DE L'APPROCHE SPATIALE DES ZONES FONCTIONNELLES DES AGGLOMERATIONS MENAPIENNES, NERVIENNES ET TONGRES

CHAPITRE 5

ANALYSE CRITIQUE DES DONNÉES FONCTIONNELLES

L'approche spatiale des zones fonctionnelles s'appuye avant tout sur une connaissance complète des divers lieux d'activités qui composent le territoire des 60 agglomérations potentielles relevées au chapitre 4. Cette masse documentaire, comptant au total 1399 lieux recensés, est abordée selon les dix catégories de fonctions qui ont été arrêtées au chapitre 2 et qui se distinguent en fonction de communication (COMMU), fonction publique (PUB), fonction religieuse (REL), fonction militaire (MIL), fonction résidentielle (RESID), fonction commerciale (COM), fonction artisanale (ART), fonction de services (SERV), fonction de loisirs (LOIS) et fonction funéraire (FUN).

Chaque catégorie de fonction est ici approchée selon le même canevas. Ce dernier débute par une première analyse critique des vestiges relevés, qui s'ordonne selon les étapes suivies pour leur enregistrement. Un regard est ainsi posé sur :

- Les trois niveaux d'identification qui concernent la description du vestige, l'identification de la fonction et l'interprétation accordée à l'indice archéologique et sur l'évaluation du niveau de fiablitié mesuré pour chacun de ces paramètres : vestiges directs (1) ou indirects (2) pour la description, fonction assurée (1) ou hypothétique (2) et interprétation assurée (1) ou soupçonnée (2) attribuée au vestige en question ;
- L'appréciation de la location du témoin archéologique et qui se décline en localisation précise (1), moyennement précise (2) et incertaine (3) ;
- La datation attribuée par les archéologues et transposée ensuite selon le canevas chronologique harmonisé que nous avons établi au chapitre 3 (phase 1 : -20/-15 à + 40 ; phase 2 : 40-69/70 ; phase 3 : 69/70-100 ; phase 4 : 100-172/174 ; phase 5 : 172/174-270/275).

Une attention est ensuite portée sur l'interprétation accordée au vestige enregistré et proposée par les chercheurs. Chacune de ces désignations est accompagnée d'un bref commentaire sur les connaissances générales acquises pour ces bâtisses ou ces lieux fonctionnels, auxquelles s'ajoute une mise en perspective des explications sur la région investiguée.

5.1. Les vestiges liés à la fonction de communication

Les vestiges répertoriés au sein de la fonction de communication concernent tous types d'axes de circulation construits, car, de la chaussée romaine au chemin desservant l'espace interne des nécropoles, chaque voie participe à la structuration des agglomérations et à l'aménagement des lieux fonctionnels.

5.1.1. État général de la documentation

Au sein de la base de données, on ne recense pas moins de 260 entrées relatives à la fonction de communication, soit 18,6 % des enregistrements (Tabl. 13[1338]).

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Chaussées principales										
01	Bléharies-Hollain	Route empierrée et assise en bois	1	COMMU	1	Bavay-Cassel	1	1	[< Auguste]	[< 1]
20	Wervik	Route empierrée	1	COMMU	1	Bavay-Cassel	1	1	[< Auguste]	[< 1]
26	Escautpont	Route empierrée	1	COMMU	1	Bavay-Cassel	1	2	[< Auguste]	[< 1]
40	Waudrez	Route empierrée	1	COMMU	1	Bavay-Tongres	1	1	-20/-10	< 1
42	Braives	Route empierrée	1	COMMU	1	Bavay-Tongres	1	1	-20/-10	< 1
50	Liberchies	Route empierrée	1	COMMU	1	Bavay-Tongres	1	1	-20/-10	< 1
27	Etroeungt	Route	1	COMMU	1	Bavay-Reims	1	2	[< Claude]	[< 2]
18	Watten	Route empierrée	1	COMMU	1	Cassel-Boulogne	1	3	[< Auguste]	[< 1]
03	Courtrai	Route empierrée	1	COMMU	1	Cassel-Tongres	1	1	Romain	/
06	Harelbeke	Route	1	COMMU	1	Cassel-Tongres	1	2	Romain	/
20	Wervik	Route en terre/route empierrée	1	COMMU	1	Cassel-Tongres	1	1	< Auguste	< 1
21	Asse	Route empierrée	1	COMMU	1	Cassel-Tongres	1	1	< Claude	< 2
25	Elewijt	Route	1	COMMU	1	Cassel-Tongres	1	2	[< Claude]	[< 2]
39	Velzeke	Route empierrée	1	COMMU	1	Cassel-Tongres	1	1	< Auguste/Tibère	< 1
58	Tirlemont	Route empierrée	1	COMMU	1	Cassel-Tongres	1	1	avant 40	< 1
51	Maastricht	Route empierrée	1	COMMU	1	Tongres-Cologne	1	1	< -20/-10	< 1
41	Amay-Ombret	Route empierrée	1	COMMU	1	Tongres-Metz	1	1	< 41	< 2
48	Kemexhe	Route empierrée	1	COMMU	1	Tongres-Metz	1	2	< 41	< 2
55	Strée	Route empierrée	1	COMMU	1	Tongres-Metz	1	1	< 41	< 2
46	Jupille/Meuse	Route empierrée	1	COMMU	1	Tongres-Trèves	1	1	< Ic	< 2
02	Bouvines	Route	1	COMMU	1	Arras-Tournai	1	2	< Ia	< 1
16	Tournai	Route dallée	1	COMMU	1	Arras-Tournai	1	1	[< IA]	[< 1/2]
32	Kester	Route	1	COMMU	1	Bavay-Asse	1	2	[< Auguste]	< 1
22	Bermerain	Assise en bois	1	COMMU	1	Bavay-Cambrai	1	2	Romain	/
23	Blicquy	Route	1	COMMU	1	Bavay-Velzeke	1	1	< -20/-10	< 1
39	Velzeke	Route empierrée	1	COMMU	1	Bavay-Velzeke	1	1	[< Auguste]	[< 1]
31	Gouy	Route	1	COMMU	1	Bavay-Vermand	1	3	[< Auguste]	[< 1]
33	Montay	Route empierrée	1	COMMU	1	Bavay-Vermand	1	2	[< Auguste]	[< 1]
12	Steene	Route empierrée	1	COMMU	1	Cassel-Steene	1	3	[< I]	[< 1]
15	Thiennes	Route empierrée	1	COMMU	1	Cassel-Thiennes	1	3	Romain	/
14	Templemars	Fossés bordiers	1	COMMU	1	Cassel-Tournai	1	2	[< Ib]	[< 2]
Chaussées secondaires										
21	Asse	Fossés bordiers	1	COMMU	1	Asse-Utrecht	1	1	< Claude	< 2
07	Kerkhove	Route en terre et fossés parallèles	1	COMMU	1	Blicquy-Merendree	1	1	[< Claude]	[< 2]
08	Kruishoutem	Route en terre	1	COMMU	1	Blicquy- Merendree	1	1	[< Ib]	[< 2]
09	Merendree	Fossés bordiers	1	COMMU	1	Blicquy- Merendree	1	2	[< Ib]	[< 2]
03	Courtrai	Route empierrée	1	COMMU	1	Tournai-Courtrai	1	1	[Claude]	[< 2]
09	Merendree	Route et photos aériennes	1	COMMU	1	Merendree-Gand	1	1	Id	< 3
10	Oudenburg	Ornières	1	COMMU	1	Oudenburg-Aardenburg	1	1	[Id]	[< 3]
25	Elewijt	Route empierrée avec scories	1	COMMU	1	Rumst-Elewijt-Sauvenière	1	2	Auguste	< 1
58	Tirlemont	Route	1	COMMU	1	Tirlemont-Sauvenière	1	1	Auguste	< 1
59	Tourinnes-St Lamb.	Route empierrée	1	COMMU	1	Tirlemont-Sauvenière	1	2	[IIc]	[< 4]
Diverticules										
22	Bermerain	Route « empierrée »	1	COMMU	1	Bermerain-Famars	1	2	Romain	/
46	Grobbendonk	Route « goudronnée »	1	COMMU	1	Grobbendonk-Tirlemont	1	1	< 40	< 2
02	Bouvines	Route « empierrée »	1	COMMU	1	Bouvines-Hollain	1	1	[< Ib]	[< 2]
17	Waasmunster	Bande de terre non bâtie	1	COMMU	1	Waasmunster-Asse	1	1	[< Ic]	[< 2]
04	Destelbergen	Route (en terre)	1	COMMU	1	Diverticule	1	2	[< milieu I]	[< 2]
07	Kerkhove	Fossés parallèles	1	COMMU	1	Diverticule	1	1	[< Claude]	[< 2]
10	Oudenburg	Ornières	1	COMMU	1	Diverticule	2	2	Romain	/

[1338] Un même axe peut parfois faire l'objet de plusieurs numéros d'enregistrement en fonction des différentes coupes qui ont été réalisées sur son tracé. Pour des raisons de clarté, ces numéros ont été ramenés ici à un seul et même enregistrement. Cette simplification des données explique donc l'écart entre les chiffres annoncés dans l'introduction et le nombre des enregistrements présentés dans le tableau synthétique.

12	Steene	Fossés bordiers	1	COMMU	1	Diverticule	2	2	[< I]	[< 1]
20	Wervik	Route en terre	1	COMMU	1	Diverticule	1	1	Auguste-III	1-5+
21	Asse	Route en terre	1	COMMU	1	Diverticule	1	1	avant Ic	[< 2]
23	Blicquy	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule 1	1	1	Romain	/
23	Blicquy	Fossés bordiers	1	COMMU	1	Diverticule 2	1	1	< IIa	< 4
24	Cambrai	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule	2	1	Romain	/
27	Etroeungt	Culture à la pousse moins bonne	1	COMMU	1	Diverticule	1	2	Romain	/
28	Famars	Route	1	COMMU	1	Diverticule (NO)	1	1	[< milieu I]	[< 2]
32	Kester	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule	1	2	[< Claude]	[< 2]
38	Sains-du-Nord	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule 1	1	1	< Flaviens	< 3
38	Sains-du-Nord	Route	1	COMMU	1	Diverticule 2	1	1	[< Flaviens]	[< 3]
41	Amay-Ombret	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule 1	1	1	[< 50]	[< 2]
41	Amay-Ombret	Route	1	COMMU	1	Diverticule 2	1	1	[< 50]	[< 2]
41	Amay-Ombret	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule 3	1	1	[< 50]	[< 2]
42	Braives	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule 1	1	1	< Ia	< 1
42	Braives	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule 2	1	1	< Ia	< 1
44	Clavier	Route	1	COMMU	1	Diverticule	1	1	< 50	< 2
45	Dinant	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule	1	1	Romain	/
46	Grobbendonk	Route « goudronnée »	1	COMMU	1	Diverticule	1	1	< 40	< 2
50	Liberchies	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule	1	1	< Ia	< 1
52	Namur	Route empierrée	1	COMMU	1	Diverticule 1	1	1	< Ia	< 1
52	Namur	Route	1	COMMU	1	Diverticule 2	1	1	[< Ia]	[< 1]
Rues internes										
07	Kerkhove	Chemin en terre	1	COMMU	1	Rue interne	1	1	[< Claude]	[< 2]
10	Oudenburg	Ornières	1	COMMU	1	Rue interne	2	1	avant IId	< 3/4
16	Tournai	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	2	< IIa	< 4
16	Tournai	Chemin dallée	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	1	< IIa	< 4
16	Tournai	Canalisation	1	COMMU	1	Rue interne 3	1	1	< IIa	< 4
16	Tournai	Chemin dallée	1	COMMU	1	Rue interne 4	1	1	< IIa	< 4
16	Tournai	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 5	1	1	< IIa	< 4
21	Asse	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne	1	1	< Ic	< 2
34	Nimy-Maisières	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne	2	3	Romain	/
28	Famars	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	< milieu I	< 2
25	Famars	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	1	< Flaviens	< 3
28	Famars	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne 3	1	1	< Flaviens	< 3
28	Famars	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne 3	1	1	< Flaviens	< 3
28	Famars	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne 4	1	1	< Flaviens	< 3
28	Famars	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne 5	1	1	Romain	/
35	Pommerœul	Chemin fait d'ossements	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	Romain	/
35	Pommerœul	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	1	Romain	/
35	Pommerœul	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 3	1	1	Romain	/
36	Pont-sur-Sambre	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	Romain	/
36	Pont-sur-Sambre	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	2	< Ib	< 2
38	Sains-du-Nord	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	< Flaviens	< 3
38	Sains-du-Nord	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	1	< Flaviens	< 3
38	Sains-du-Nord	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 3	1	1	< Flaviens	< 3
38	Sains-du-Nord	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 4	1	1	< Flaviens	< 3
38	Sains-du-Nord	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 5	1	1	< IIc	< 4
38	Sains-du-Nord	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 6	1	1	< IIc	< 4
38	Sains-du-Nord	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 7	1	1	< IIc	< 4
38	Sains-du-Nord	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 8	1	1	[< Flaviens]	[< 3]
39	Velzeke	Chemin empierré/chemin en terre	1	COMMU	1	Rue interne	1	1	< Id	< 3
40	Waudrez	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne	2	1	Romain	/
41	Amay-Ombret	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	< IIa	< 4
41	Amay-Ombret	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	1	< IIa	< 4
44	Clavier	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne	1	1	< 50	< 2
47	Jupille/Meuse	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	< Ic	< 2
47	Jupille/Meuse	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	1	< Id	< 3
47	Jupille/Meuse	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 3	1	1	avant IIa	<3
47	Jupille/Meuse	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 4	1	1	< IIa	< 4
49	Kontich	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	[< -Id]	[< 1]
49	Kontich	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	1	avant Ic	< 2
50	Liberchies	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	< 69	< 3
50	Liberchies	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	1	< 100	< 4
50	Liberchies	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 3	1	1	< 100	< 4
50	Liberchies	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 4	1	1	< 100	< 4
51	Maastricht	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	2	< IIB	< 4
51	Maastricht	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	2	< IIB	< 4
52	Namur	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	< Ic	< 2
52	Namur	Chemin en terre	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	1	< Ic	< 2
52	Namur	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 3	1	1	< II	< 4
56	Taviers	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne	1	1	après 165/175	< 4/5
58	Tirlemont	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne	1	1	< Flaviens	< 3
59	Tourinnes-St Lamb.	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne 1	1	1	Romain	/
59	Tourinnes-St Lamb.	Chemin	1	COMMU	1	Rue interne 2	1	3	avant IId	avant 5
60	Vodecée	Chemin empierré	1	COMMU	1	Rue interne	2	3	Romain	/
Ambiti										
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 1	1	1	< Id	<3
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 2	1	1	< Id	< 3
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 3	1	1	Id-II	3-4
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 4	1	1	Id-III	3-5+
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 5	1	1	Id-III	3-5+
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 6	1	1	Id-II	3-4
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 7	1	1	Id-II	3-4
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 8	1	1	II-III	4-5+
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 9	1	1	II-III	4-5+
28	Famars	Desserte de maison	1	COMMU	1	*Ambitus* 10	1	1	II-III	4-5+
38	Sains-du-Nord	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus*	1	1	< IIc	< 4
42	Braives	Desserte de maison en terre	1	COMMU	1	*Ambitus* 1	1	1	< IIa	< 4
42	Braives	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 2	1	1	< IIa	< 4
42	Braives	Desserte de maison en terre	1	COMMU	1	*Ambitus* 3	1	1	< IIa	< 4
42	Braives	Desserte de maison en terre	1	COMMU	1	*Ambitus* 4	1	1	< IIa	< 4
42	Braives	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 5	1	1	< 69/70	< 3
42	Braives	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	Ambitus 6	1	1	< IIa	< 4

42	Braives	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 7	1	1	< IIa	< 4
42	Braives	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 8	1	1	< IIa	< 4
44	Clavier	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 1	1	1	< IIa	< 4
44	Clavier	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 2	1	1	< IIa	< 4
44	Clavier	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 3	1	1	< IIa	< 4
44	Clavier	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 4	1	1	< IIa	< 4
44	Clavier	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 5	1	1	< IIa	< 4
44	Clavier	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 6	1	1	< IIa	< 4
44	Clavier	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 7	1	1	< IIa	< 4
44	Clavier	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 8	1	1	< IIa	< 4
50	Liberchies	Desserte de maison en terre	1	COMMU	1	*Ambitus* 1	1	1	< 69	< 3
50	Liberchies	Desserte de maison en terre	1	COMMU	1	*Ambitus* 2	1	1	< 69	< 3
50	Liberchies	Desserte de maison en terre	1	COMMU	1	*Ambitus* 3	1	1	< 69	< 3
50	Liberchies	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 4	1	1	< 69	< 3
50	Liberchies	Desserte de maison en terre	1	COMMU	1	*Ambitus* 5	1	1	< 69	< 3
50	Liberchies	Desserte de maison en terre	1	COMMU	1	*Ambitus* 6	1	1	< 69	< 3
50	Liberchies	Desserte de maison en terre	1	COMMU	1	*Ambitus* 7	1	1	< 69	< 3
50	Liberchies	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 8	1	1	69-Id	3
50	Liberchies	Desserte de maison empierrée	1	COMMU	1	*Ambitus* 9	1	1	< 100	< 4
Servitudes d'intervalle										
45	Dinant	Espace entre deux habitations	1	COMMU	1	Servitude d'intervalle	/	1	IIB-III	4-5
52	Namur	Espace empierré	1	COMMU	1	Servitude d'intervalle	/	1	< II	< 4
Axes internes de nécropoles										
47	Jupille/Meuse	Sentier empierré	1	COMMU	1	Axe nécropole 2	1	1	< Id	< 3

Tabl. 13. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des axes de circulation, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification

Description des vestiges (Id1) - Les vestiges se présentent, dans plus de 90 % des cas, sous la forme de sections de voies, appréhendées dans leurs diverses phases d'aménagement grâce à des coupes complètes ou partielles ou par la simple mise au jour de leur revêtement final. Dans certaines situations, il ne subsiste de ces axes que l'assise de soutien en bois nécessaire au passage des zones humides[1339] (1 cas), les fossés et les canalisations pouvant les border (5 cas), voire encore les traces d'ornières décelées en surface (3 cas). Le repérage des tracés peut également s'effectuer à l'aide des photographies aériennes, par l'observation d'espaces dégagés de toute construction ou encore par l'examen attentif du développement de la végétation ou des cultures. Ces moyens d'identification demeurent toutefois très marginaux (1 cas chacun). Mais, quelle que soit la forme prise par le témoin archéologique, ce dernier est qualifié de direct car il renvoie, dans tous les cas, à la localisation de l'aménagement de l'axe de circulation (indice évaluation 1).

Indentification de la fonction (Id2) – Chaque vestige relevé détermine une fonction de communication assurée (indice évaluation 1).

Interprétation des vestiges (Id3) – Concernant l'évaluation à accorder à l'interprétation des vestiges, elle ne se révèle pas aussi uniforme. Dans 98 % des cas, les axes ou les traces d'axes appréhendés sont reconnus de manière assurée (indice évaluation 1). Quelques doutes subsistent dans 5 cas au moins, causés par une mauvaise connaissance de

[1339] CORBIAU, 2013, p. 6.

l'organisation générale de l'agglomération. Ils concernent des axes de portée locale, c'est-à-dire des diverticules (3 cas) et des rues internes (3 cas) (indice évaluation 2).

Évaluation de la localisation

L'observation des axes de communication fait souvent l'objet d'une attention particulière de la part des archéologues qui, dans 80 % des cas, prennent soin de localiser avec assez bien de précision le lieu de leur découverte (indice évaluation 1). Les 20 % restants illustrent souvent des exemples découlant d'opérations anciennes où le principe d'exactitude a parfois été pris de manière très relative ; dans une moindre mesure, ils proviennent d'interventions récentes pour lesquelles on ne dispose pas de plan de fouilles publié. Le recoupement des informations textuelles et graphiques à notre disposition a toutefois permis à 17 % de ces données de pouvoir être pointées sur les plans, reclassant l'évaluation de leur localisation en moyennement précise (indice évaluation 2), exceptés les 3 % restants (indice évaluation 3).

Datation des vestiges

L'approche des axes de circulation par coupe étant le moyen d'observation le plus répandu, cette dernière fournit des indices matériels datables (ex. céramique), débouchant sur des chronologies assez précises dans 70 % des cas. Pour le reste, la datation est octroyée de manière supposée, soit en fonction d'une bonne connaissance de l'aménagement du réseau routier (pour les chaussées principales notamment), soit au regard des structures bien datées qui prennent place sur les abords des axes de circulation en question (22 %). Enfin, dans 8 % des cas, l'attribution à la période romaine peut être assurée, mais il demeure difficile de donner plus de précision.

5.1.2. Les types d'axes de circulation identifiés

L'interprétation accordée aux vestiges répondant à la fonction de communication permet de mettre en évidence six types d'axes de circulation différents : les chaussées, les diverticules, les rues internes, les *ambiti*, les servitudes de passage et les chemins desservant les espaces funéraires.

Les chaussées

Une voie est définie en tant que chaussée lorsqu'elle rejoint des chefs-lieux de cité ou qu'elle prend naissance à partir de l'une de ces capitales. Elle est alors considérée comme artère majeure du réseau. Il existe également des chaussées d'importance secondaire, dont le rôle est de relier les voies principales entre elles et d'ainsi compléter le maillage routier. Ce sont les axes régionaux ou locaux[1340]. Une bonne partie des agglomérations étant implantées le long de ces chaussées, la plupart des indices liés à la fonction de communication enregistrés les concernent (Tabl. 13).

Le réseau routier de la région investiguée est assez bien appréhendé tant dans sa structure que dans sa chronologie[1341]. La chaussée constitue donc un marqueur spatio-temporel très fiable dans la reconstitution du paysage construit des agglomérations et doit être le premier élément à être pointé, car c'est à la suite de son installation que naissent la plupart de ces occupations.

Les chronologies accordées aux sections de voies repérées sur les différents sites approchés concordent avec la vision d'un aménagement progressif du réseau de communication de la région. Ainsi, la plupart des grandes artères reliant les chefs-lieux de cité (la Cassel-Bavay et la Bavay-Tongres) sont, d'après les indices, bien aménagées au cours des deux dernières décennies du I^{er} siècle avant J.-C., à l'exception de la Bavay-Reims et des chaussées partant de Tongres en direction de Metz et de Trèves, qui ne le sont qu'à partir de la période claudienne. Concernant la Cassel-Tongres, le réexamen des données récoltées au sein des agglomérations tend à confirmer son existence et à mettre en évidence un aménagement progressif. Les sections appréhendées au départ de Cassel et de Tongres jusqu'aux premières agglomérations implantées sur le parcours, soit respectivement Wervik (n^{o} 20)[1342] et Tirlemont (n^{o} 58)[1343], remontent ainsi de manière assurée au réseau augustéen, tandis que les sections reliant les agglomérations nerviennes et tongres, soit Asse (n^{o} 21)[1344], Elewijt (n^{o} 25)[1345] et Tirlemont

[1340] CORBIAU, 2013, p. 5.

[1341] Les connaissances acquises concernant le réseau routier principal de la région investiguée reposent sur les travaux pionniers de J. Mertens (MERTENS, 1957 ; MERTENS, 1983c) et des études postérieures et complémentaires de J.-C. Carmelez (CARMELEZ *et al.*, 1988), de celles de M.-H. Corbiau (voir quelques références reprises en bibliographie finale) et de celles de P. Leman (LEMAN, 2001).

[1342] TERMOTE, 1991, p. 163 ; VERBRUGGE, 2010, p. 55 et p. 57 ; VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 49-59 ; BONCQUET & DE GRYSE, 2014, p. 63.

[1343] MARTENS, 2012, p. 152, fig. 4.1 ;

[1344] MERTENS, 1951 ; SCHELTENS, 1979, p. 23.

[1345] *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n^{os} 150601, 1232 & 150144 (https://cai.onroerenderfgoed.be/).

(n° 58)[1346], sont plus tardives et sont construites peu avant ou au cours de la période claudienne. Signalons par ailleurs que toutes les chaussées en partance des chefs-lieux ne relient pas toujours directement d'autres capitales, mais aboutissent d'abord à des agglomérations comme Asse (n° 21)[1347], Cambrai (n° 24)[1348], Velzeke (n° 39)[1349], Vermand[1350], Steene (n° 12)[1351], Thiennes (n° 15)[1352] et Tournai (n° 16)[1353]. Les données chronologiques relatives à ces dernières renvoient là aussi à des datations hautes, soit la période augustéenne, sauf pour la Cassel-Tournai qui est aménagée à l'époque de Claude. Quant aux chaussées dites « secondaires », la situation est plus contrastée. Les voies partant de l'agglomération d'Elewijt (n° 25)[1354] et de Tirlemont (n° 58)[1355] en direction de Sauvenière (n° 54) sont les plus précoces et sont les premiers axes à joindre la Bavay-Tongres et la « future » Cassel-Tongres. Elles sont suivies par une série de voies qui se développent à partir de l'époque claudienne et qui étoffent le réseau routier au nord des territoires investigués (Asse-Utrecht[1356], Blicquy-Merendree[1357] et Tournai-Courtrai[1358]) et par d'autres voies, plus tardives encore, mises en place sous les Flaviens, qui assurent des liaisons transversales entre les sites placés au sein de ces mêmes zones septentrionales (Gand-Merendree[1359] et Aardenburg-Oudenburg[1360]).

À leur passage au sein des agglomérations, les chaussées principales présentent une largeur oscillant entre 6 et 7 m, tandis que les chaussées secondaires ont une largeur moyenne sensiblement plus petite, de l'ordre de 5,50 m. Ces indicateurs métriques correspondent

[1346] VANDERHOEVEN, VYNCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 136-137 ; MARTENS & HAYEN, 2015, p. 10.
[1347] Cette voie a été recoupée au sein de l'agglomération de Kester (n° 32) (MERTENS, 1956 ; WESEMAEL & DEPRAETERE, 2015).
[1348] Cette voie a été recoupée au sein de l'agglomération de Bermerain (n° 32) (LANCIEN, 1904, p. 66).
[1349] De Bavay à Velzeke, cette voie a été recoupée à la hauteur de Blicquy (n° 23) (AMAND & DEMAREZ, 1971a, p. 9) et Velzeke même (n° 39) (BRAECKMAN, DE MULDER & ROGGE, 1995, p. 283-288).
[1350] Cette voie a été recoupée au sein des agglomérations de Gouy (n° 31) (PICHON, 2000, p. 248) et de Montay (n° 33) (LADRIÈRE, 1889-1890, p. 298-299 ; FLORIN & GAUMÉ, 1985, p. 12-15 ; DELMAIRE, 1996, p. 343).
[1351] PIGAULT DE BEAUPRÉ, 1858-1859, p. 84 ; DELMAIRE, 1996, p. 411.
[1352] PIGAULT DE BEAUPRÉ, 1858-1859, p. 79 ; DELMAIRE, 1996, p. 414.
[1353] Deux chaussées secondaires ont pour destination l'agglomération de Tournai (n° 16) : la Thérouanne-Tournai mentionnée par l'itinéraire d'Antonin qui transite par Arras (*Itineraria Antonini Augusti* (*Itinéraire d'Antonin*), 378, 9-11) et qui est recoupée au niveau des agglomérations de Bouvines (n° 2) (LEPLUS, 2014, p. 49) et de Tournai même (AMAND, 1973, p. 33-35, p. 37 et p. 42 ; LESENNE, 1981, p. 45), et la Cassel-Tournai, recoupée au sein de l'agglomération de Templemars (n° 14) (NEAUD, 2014b, p. 93).
[1354] MERTENS, 1950 ; MERTENS, 1954, p. 61 ; VYNCKIER, 2018, p. 35.
[1355] MARTENS, 2012, p. 152, fig. 4.1.
[1356] MAGERMAN & SAERENS, 2010a, p. 82.
[1357] Chaussée recoupée au niveau des agglomérations de Kerkhove (n° 7) (SERGANT *et al.*, 2019, p. 151-156 et p. 155, fig. 10), Kruishoutem (n° 8) (VERMEULEN & BRAECKMAN, 1995, p. 263-266) et Merendree (n° 9) (DE CLERCQ, 2001).
[1358] LÉVA & COENE, 1969, p. 7, fig. 1 ; DESPRIET, 1983, p. 65.
[1359] REYNS & BRUGGEMAN, 2014 ; *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n[os] 206400 & 207250 (https://cai.onroerenderfgoed.be/).
[1360] DHAEZE, 2010, p. 5-6.

globalement à la largeur moyenne de 6 m estimée par M.-H. Corbiau pour l'ensemble du réseau routier, qui ajoute d'ailleurs que cette distance « n'est ni uniforme, ni constante ; […] elle peut être nettement supérieure ou inférieure »[1361]. Dans certaines agglomérations, la largeur initiale de la chaussée est loin d'être immuable. Les fouilles effectuées sur le site « De Pionier » à Wervik (n° 20) ont en effet bien démontré une réduction drastique de la dimension de la Cassel-Tongres à son passage dans la périphérie de l'agglomération romaine, où, au cours d'une des phases d'aménagement de la voie qui n'a pu être datée avec précision, cette dernière passe de 12 m à 5 m de largeur[1362]. Le cas inverse existe également et a été observé pour la Tongres-Cologne à son passage au sein de l'agglomération de Maastricht. C'est précisément au cours d'une intervention réalisée à la Vrijthof, rue située en plein cœur de l'espace habité romain placé en rive gauche, que les archéologues ont pu observer un élargissement important de la chaussée lors du réaménagement de la zone au IIe siècle après J.-C. Large de 4 à 6 m à l'origine, la voie y a été étendue à 10 m[1363].

Le revêtement des chaussées est souvent empierré au sein des habitats, plus rarement en terre. Dans certains cas, les indices archéologiques relevés montrent que la surface de circulation d'une même route peut différer en fonction de l'endroit où l'on se trouve. Le cas de la Cassel-Tongres à son passage à Wervik constitue à nouveau un bon exemple. Cette chaussée y est appréhendée à partir de plusieurs tronçons qui ont permis de restituer son passage au sein de la périphérie romaine. Si à la hauteur du site « De Pionier »[1364], les fouilles ont mis en évidence une route en terre battue, les opérations menées à la Komenstraat montrent qu'à l'approche de l'espace habité proprement dit, on prend soin de la couvrir de blocs de silex au cours au IIe siècle après J.-C.[1365]

Les accotements des voies subissent des modifications importantes à hauteur des agglomérations lorsque ces dernières entament leur processus de développement. Le premier changement à soulever est sans doute celui lié à la perte progressive de l'intérêt accordé aux fossés-limites, dont la présence est parfois attestée à plusieurs mètres de distance de part et d'autre de la chaussée. Ces fossés ont pour fonction de déterminer un espace public au sein duquel aucune construction ne peut être réalisée[1366]. Si cette réglementation spatiale est bien respectée dans un premier temps, elle implique une perte importante en matière de terrains à

[1361] CORBIAU, 2013, p. 5.
[1362] VERBRUGGE, 2010, p. 55 et p. 57 ; VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 49-59.
[1363] BLOEMERS, 1973b, p. 244-250 ; PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 31-36 ; DIJKMAN, 1991.
[1364] VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 49-59 ; VERBRUGGE, 2010, p. 55 et p. 57
[1365] TERMOTE, 1991, p. 163 ; VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 49, fig. 43.
[1366] CORBIAU, 2013, p. 5.

bâtir qui devient très vite un frein majeur au développement des agglomérations. Cette interdiction va donc finalement être outrepassée. Cette problématique est bien documentée au sein des agglomérations de Braives[1367] et de Liberchies[1368], où, suite au remblaiement des fossés-limites encadrant la Bavay-Tongres peu avant la période flavienne, ces occupations ont enfin la possibilité de se structurer autrement et d'atteindre leur plein potentiel. Ce rapprochement des habitations au plus près de la chaussée entraîne à son tour une modification du rapport espace habité/voirie. Une attention particulière des abords routiers va peu à peu se manifester et devenir très concrète à partir du II^{e} siècle, où trottoirs, portiques et canalisations deviennent des équipements de la voierie, attestés par exemple au sein d'agglomérations comme Tournai[1369], Braives[1370], Jupille-sur-Meuse[1371], Liberchies[1372] ou encore Tirlemont[1373].

Les diverticules

Le diverticule, du latin *deverticulum*, littéralement « chemin écarté, détourné »[1374], correspond à un axe qui dessert les territoires voisins ou à une route qui relie une occupation à une autre, voire qui lui permet de rejoindre les principaux itinéraires routiers. Ces deux derniers cas de figure suggèrent toutefois que la destination de ces diverticules soit connue, ce qui est rarement le cas. On ne comptabilise en effet que quatre exemples pour lesquels on peut être assuré des deux points de rencontre, soit les routes reliant Bermerain à Famars, Grobbendonk à Tirlemont, Bouvines à Hollain et Waasmunster à Asse (Tabl. 13).

Sur le plan chronologique, la plupart des diverticules naissent dans le sillage de l'aménagement des chaussées auxquelles ils se greffent. Les plus précoces sont ainsi repérés à

[1367] BRULET, 1981d, p. 43 ; BRULET, 1983b, p. 19 et p. 26 ; BRULET, 1985a, p. 10-11 et p. 21 ; BRULET, 1990a, p. 19-20 et p. 24 ; BRULET, 1993, p. 38.
[1368] BRULET & DEMANET, 1993, p. 72-74 ; BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008, p. 15-18.
[1369] Trottoirs, portiques et canalisations notés pour les abords de l'Arras-Tournai-pays nervien et observés à la rue de Pont (AMAND, 1973, p. 33-35).
[1370] Présence de portiques précédant le pignon de certaines maisons (BRULET, 1985b, p. 22-25).
[1371] Aménagement « en dur » des abords de la Tongres-Trèves, relevé de la Place Gît-le-Coq à la rue des Cours (VANGUESTAINE & GUSTIN, 2004, p. 112 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2007, p. 113 ; COQUELET & GUSTIN, 2010, p. 138-139 ; COQUELET, 2012, p. 18).
[1372] Comme à Braives (n^{o} 42), on note la présence de portiques qui précèdent l'entrée de certaines maisons (DEMANET, 2015, p. 46-47 (A2) ; p. 47-48 (B2) ; 62-65 (C2) ; p. 66 (D2)).
[1373] Canalisation mise au jour le long de la Tirlemont-Sauvenière (MARTENS, 2012, p. 152, fig. 4.1).
[1374] GAFFIOT, 1989, p. 178.

Steene[1375], Wervik[1376], Braives[1377], Liberchies[1378] et Namur[1379] et se rattachent respectivement, dès le début du I^er^ siècle après J.-C., à la Cassel-Steene, la Cassel-Tongres et, pour les trois derniers exemples, à la Bavay-Tongres. Pour le reste, la majorité des axes intègre le réseau routier claudien. Les diverticules repérés à Sains-du-Nord et à Blicquy font cependant office d'exception. En effet, au sein de la première agglomération, les routes qui l'encadrent sont aménagées à l'époque flavienne[1380], tandis qu'à Blicquy, le diverticule 2, greffé à l'est de la voie Bavay-Velzeke, est construit plus tardivement encore, au début du II^e^ siècle après J.-C.[1381]

Si la largeur des diverticules observée au sein des habitats s'avère moins importante que les voies du réseau principal, oscillant ainsi entre 4,50 m et 5 m, leur revêtement est, en revanche, similaire et se présente donc en terre ou en un niveau empierré. À titre d'exception, on peut soulever l'exemple des deux diverticules exhumés au sein de l'agglomération de Grobbendonk, dont le niveau de circulation est tapissé d'une substance goudronnée, formée d'argile ferrugineuse ou de limonite encore liquide[1382].

Dans l'exercice de restitution du paysage construit des agglomérations, les diverticules sont souvent assimilés à des axes structurants secondaires. Or, dans certains cas comme à Grobbendonk et Namur, ils constituent au contraire la voie principale traversant l'occupation et jouissent alors, dès le II^e^ siècle après J.-C., des mêmes attentions que les chaussées en matière d'aménagement de leurs abords. La présence de portiques est ainsi signalée le long du diverticule 1 de l'agglomération de Grobbendonk[1383], tandis qu'à Namur, les fouilles réalisées sur le site du « Grognon » ont permis de mettre en lumière l'existence de caniveaux et de trottoirs dallés le long du diverticule 1, à son passage dans la zone de confluence de la Sambre et de la Meuse[1384].

[1375] DELAUNEY, 2012, p. 94.

[1376] VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 47-49 ; VERBRUGGE, 2010, p. 57.

[1377] À Braives, cette datation précoce concerne les deux diverticules observés : diverticule 1 (VILVORDER, 1993a, p. 63 ; CHARLIER *et al.*, 2001, p. 113) et diverticule 2 (BRULET, 1981d, p. 71).

[1378] CLAES *et al.*, 1974-1978, p. 26-29 ; BRULET, 1987d, p. 33.

[1379] À Namur, cette datation précoce concerne les deux diverticules appréhendés par les fouilles : diverticule 1 (LAUWERIJS, 1972 ; PLUMIER, 1996b, p. 83 ; PLUMIER, VANMECHELEN & DUPONT, 1998, p. 184 ; VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 200) et diverticule 2 (HANUT & PLUMIER, 2014a, p. 21 et p. 157).

[1380] Si l'aménagement des deux diverticules relevés au sein de l'agglomération remontent bien à la période flavienne (diverticule 1 = NEAUD, 2017, p. 142-143 ; diverticule 2 = NEAUD, 2013a, p. 84 ; NEAUD, 2017, p. 142), il se pourrait que le diverticule 1 soit la réappropriation romaine d'un chemin protohistorique (LORIDANT, 1997a, p. 4).

[1381] Deux diverticules ont été recoupés au niveau de l'agglomération, mais seul le diverticule 2 a pu être daté (AMAND, 1958, p. 425 ; DE LAET *et al.*, 1972, p. 14 ; SORNASSE, 2012, p. 129).

[1382] DE BOE, 1986b, p. 102.

[1383] C'est à travers la description des habitations qu'on perçoit la présence de portiques en bordure de la voirie (DE BOE, 1977, p. 31-33 ; DE BOE, 1986b, p. 112, fig. 6).

[1384] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 200.

Les rues internes

Une rue interne est un axe de circulation qui structure le territoire proprement dit de l'agglomération, qu'il s'agisse du centre habité ou de la zone périphérique. Les rues internes sont donc amenées à se multiplier (Tabl. 13). Ce type de voie apparaît généralement lorsque les noyaux habités originaux commencent à s'élargir ou que l'organisation spatiale des agglomérations tend à se complexifier. Dans certains cas toutefois, la rue interne est loin d'être un axe ajouté, mais constitue l'artère principale de l'occupation. Ce phénomène particulier est notamment observé pour les sites de Kerkhove[1385] et de Sains-du-Nord[1386], qui se développent tous deux en retrait d'une chaussée, la Blicquy-Merendree pour l'un, la Bavay-Reims pour l'autre. Cette situation décalée entraîne donc la mise en place d'un autre type de voie afin de permettre à ces habitats de se structurer. Mais qu'elles jouent un rôle secondaire ou principal, les rues internes apparaissent plus tardivement au sein des agglomérations au regard des chaussées et des diverticules. Ainsi, les plus anciennes ne remontent pas avant l'époque claudienne.

Les rues internes se déclinent en chemins de terre et en chemins empierrés. Le recours à des ossements pour le revêtement final est parfois noté. Ce fait reste toutefois marginal et n'est relevé que pour la rue interne 1 de l'agglomération nervienne de Pommerœul[1387]. Ce matériau d'origine animale a l'avantage d'être bon marché et assure un bon drainage[1388]. Les observations ont également permis de noter, comme pour les chaussées, des changements dans la qualité du revêtement d'une même rue en fonction des espaces constituant l'agglomération. C'est le cas de la longue rue interne de l'agglomération de Velzeke qui se greffe à la Cassel-Tongres. Cette dernière est en effet recouverte d'un empierrement à son passage au sein de l'espace habité, mais une fois les limites de l'emprise de l'occupation dépassées, son niveau de circulation est modifié en périphérie et se présente sous la forme d'une couche de limon dur et compact, dont la surface est encore marquée, à certains endroits de son parcours, d'enpreintes laissées par les charriots[1389].

[1385] La rue interne a été appréhendée à son entrée dans l'espace habité. On perd ensuite sa trace, mais l'orientation des maisons suit clairement l'orientation de cet axe (SERGANT *et al.*, 2019, p. 155-156 et p. 155, fig. 10).

[1386] Si huit sections de rues internes ont été mise au jour au sein de l'agglomération, la rue 1 (BROËZ, 1987, p. 47 ; LORIDANT, 1997a, p. 10) et la rue 8 (NEAUD, 2012 ; NEAUD, 2017, p. 144 (rue 6)) y jouent clairement le rôle d'axes structurants principaux. Leur liaison n'a malheureusement pu être établie.

[1387] BLOCH, BAUSIER & DUHANT, 2008, p. 39 (n° 20).

[1388] BLOCH, BAUSIER & DUHANT, 2008, p. 39.

[1389] BRAECKMAN, DE MULDER & DESCHIETER, 1997, p. 14 ; DE MULDER, DESCHIETER & BRAECKMAN, 1998, p. 49 ; DESCHIETER & DE MULDER, 2001, p. 157.

Les fouilles n'offrant généralement qu'une vue partielle des rues internes, il demeure difficile d'en évaluer leur longueur. En revanche, leur largeur est mieux connue et ne relève pas d'un module standard. Si la moyenne calculée est de 5 m, on note cependant un écart important entre les plus petites largeurs relevées, de l'ordre de 2 m environ, et les plus grandes, de l'ordre de 8 m. Dans certains cas, la largeur d'une rue peut être modifiée en fonction du développement de l'espace bâti. Tel est le cas de Sains-du-Nord, où la rue interne 8, qui joue le rôle d'axe structurant principal de l'agglomération, est réduite de près de 2 m afin de construite une bâtisse imposante sur le nouveau bord occidental aménagé au début du III^e^ siècle après-J.-C.[1390] À l'image des chaussées et des diverticules, les côtés des rues internes sont progressivement aménagés dès le II^e^ siècle après J.-C. et l'on note donc également pour ces dernières la présence de trottoirs et de portiques (ex. Sains-du-Nord[1391]) et de canalisations (ex. Tournai[1392] et Tourinnes-Saint-Lambert[1393]).

Les ambiti *et servitudes d'intervalle*

Un *ambitus*, participe du verbe latin *ambire*, littéralement « aller à l'entour »[1394], est l'équivalant latin de desserte de maison. Sa raison d'être est de desservir l'arrière des propriétés et de séparer un habitat de sa maison voisine dans le monde romain[1395]. La présence de ces axes de circulation apporte un niveau supplémentaire de complexification dans la structuration des espaces habités, car les *ambiti* conditionnent souvent le regroupement des maisons en lots d'une voire plusieurs unités[1396]. Les *ambiti* apparaissent et se multiplient donc à un stade de développement bien avancé des occupations qui s'opère déjà dès la période flavienne dans le cas de Famars[1397] et de Liberchies[1398] (Tabl. 13). Souvent empierrées, parfois en terre battue, les dessertes de maisons présentent des largeurs moyennes de 2 m pour les plus étroites et entre 4,50 m et 5,50 m pour les plus grandes.

Les servitudes d'intervalle sont, quant à elles, des lieux de passage très réduits qui se forment entre deux bâtisses non mitoyennes. Mais, plus que permettre de circuler, elles

[1390] NEAUD, 2017, p. 138.
[1391] Ce fait est essentiellement relevé pour la rue interne 8 (NEAUD, 2012 ; NEAUD, 2017, p. 144 (rue 6)).
[1392] Cet aménagement de canalisations y est d'ailleurs généralisé dès le II^e^ siècle après J.-C. (AMAND, 1973, p. 43-47).
[1393] Ce fait est constaté pour la rue interne 1 de l'occupation (DENS & POIL, 1911, p. 294-297).
[1394] GAFFIOT, 1989, p. 53.
[1395] https://www.cnrtl.fr/.
[1396] BRULET, 2008a, p. 95.
[1397] CLERGET *et al.*, 2012, p. 51-52 ; WILLEMS *et al.*, 2019, p. 258, fig. 2
[1398] DEWERT, VILVORDER & BRULET, 2001, p. 46-48 ; BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008, p. 24 ; DEMANET, 2015, p. 69 et 130 ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2.

remplissent surtout un rôle technique et sanitaire d'évacuation des eaux de pluie[1399]. Les servitudes d'intervalle peuvent être empierrées et n'excèdent pas 1 m de large. Elles sont assez difficiles à appréhender sur le terrain et c'est la raison pour laquelle peu d'exemples sont relevés dans les publications (Tabl. 13). Lorsque des traces concrètes de ces dernières peuvent être perçues, comme à Dinant[1400] ou à Namur[1401], elles sont souvent confondues avec un autre type d'axe de circulation.

Les axes internes des nécropoles

Les axes de circulation soulevés ici sont, comme le titre l'indique, associés à des lieux fonctionnels particuliers que sont les nécropoles. Ces champs funéraires peuvent s'étendre sur de larges superficies qui ne sont pas toujours structurées en fonction d'une voie fréquentée, souvent représentée par la chaussée[1402]. L'organisation spatiale des nécropoles peut donc être assurée par des cheminements internes se déclinant le plus souvent sous la forme de sentiers en terre battue, rendant donc ces axes difficilement détectables lors des fouilles. Pour la région investiguée, un seul exemple a pu être soulevé (Tabl. 13). Il a été relevé au sein de la nécropole sud-est de l'agglomération de Jupille-sur-Meuse, dénommé « nécropole de la Place Gallo-romaine » (ou nécropole 2), et se présente comme un empierrement large de 2 m autour duquel s'ordonnent les sépultures à incinération. Cet axe rejoint ensuite la Tongres-Trèves située à quelques dizaines de mètres à l'ouest[1403].

5.2. Les vestiges liés à une fonction « publique »

Certaines agglomérations approchées ont livré plusieurs bâtisses qui se distinguent clairement des autres éléments construits par un plan différent, par le soin apporté à leur aménagement et dont l'usage est très certainement tourné vers les besoins de la communauté. Mais, ne pouvant être identifiées à des types d'édifices précis issus de l'architecture monumentale romaine, les fouilleurs restent prudents quant à leur interprétation et préfèrent recourir à l'expression générique d'« édifices publics ». L'adjectif « public » est donc ici un terme d'attente, appelé à être précisé par le développement de la recherche.

[1399] BRULET, 2008a, p. 95.
[1400] VERBEEK, 2011, p. 147-148.
[1401] PETIT, TARTE & LEBRUN, 1994, p. 36.
[1402] BLAIZOT *et al.*, 2009, p. 254 et 262.
[1403] VANGUESTAINE & GUSTIN, 2003, p. 104.

5.2.1. État général de la documentation

Au sein de la base de données, 7 entrées seulement sont relatives à la fonction publique, soit 0,5 % des enregistrements (Tabl. 14).

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Basiliques										
16	Tournai	Édifice rectangulaire sur fondations en pierre	1	PUB	1	Basilique de marché (site de « La Loucherie »)	2	1	IIa-IIId	4-5+
Édifices à caractère public										
38	Sains-du-Nord	Mur de dimensions importantes	1	PUB	2	Édifice public (rue Docteur Chevalier)	2	1	IIIa-IVA	5-5+
49	Kontich	Édifice rectangulaire sur fondations en pierre	1	PUB	2	Édifice public (sites « Kapelleveld/ Steenakker »)	2	1	IIa-IIIA	4-5
51	Maastricht	Édifice sur fondations en pierre (plan partiel)	1	PUB	2	Édifice public (Havenstraat et Stokstraat)	2	1	II-III	4-5
52	Namur	Édifice rectangulaire sur fondations en pierre (plan partiel)	1	PUB	2	Édifice public 1 (site du « Grognon »)	2	1	IId-IIIB	5-5+
52	Namur	Édifice sur fondations en pierre (plan partiel)	1	PUB	2	Édifice public 2 (site du « Grognon »)	2	1	IIIA-IIIB	5-5+
52	Namur	Édifice sur fondations en pierre (plan partiel)	1	PUB	2	Édifice public 3 (site du « Grognon »)	2	1	IIIb/c-IIIB	5-5+

Tabl. 14. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux à caractère public, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification

Description des vestiges (Id1) - Les vestiges se présentent sous la forme d'édifices érigés sur fondations en « dur », au plan complet (4 cas) ou partiel (2 cas), voire très sommaire (1 cas). Dans tous les cas, ces témoignages archéologiques assurent avec certitude la localisation d'un lieu et sont donc qualifiés d'indices directs (indice évaluation 1).

Indentification de la fonction (Id2) – Si chaque vestige relevé atteste bien la présence d'un édifice, le caractère public est à assigner avec précaution dans la plupart des cas relevés. L'identification de la fonction demeure donc hypothétique (indice évaluation 2). Pour un enregistrement, elle est assurée (indice évaluation 1).

Interprétation des vestiges (Id3) – Il est souvent difficile pour les fouilleurs d'interpréter clairement ces vestiges et de les classer au sein d'une catégorie de bâtiments officiels romains reconnus. Si le terme « basilique » est parfois avancé (1 cas), l'expression « édifice public » demeure l'usage. La prudence incite donc à qualifier les interprétations suggérées comme soupçonnées (indice évaluation 2).

Évaluation de la localisation

Ces bâtiments relevant d'une certaine importance, les archéologues prennent soin de les décrire et de les localiser avec précision au sein de l'agglomération (indice évaluation 1).

Datation des vestiges

En règle générale, la datation des vestiges liés à la fonction publique est très précise, procurée par les nombreux indices matériels retrouvés dans le comblement des édifices ou dans leurs alentours immédiats.

5.2.2. Des édifices publics difficiles à interpréter

L'interprétation accordée aux vestiges relevant de la fonction publique a permis de mettre en évidence un type d'édifice romain, la basilique. Pour le reste, il demeure difficile d'attribuer une identification précise aux bâtiments, c'est pourquoi ils sont désignés sous l'appellation « édifices publics ».

Concernant la dispersion générale de ces bâtiments au sein de la région investiguée, ils ne sont pas l'apanage d'une cité en particulier, car chacune en compte un exemplaire au moins (Fig. 38). La cité des Tongres demeure toutefois la plus nantie où quatre de ces édifices ont été repérés, précisément à Kontich, Maastricht et Namur. La multiplication de ces bâtiments au sein de cette cité résulte plutôt ici d'un meilleur état de la recherche des agglomérations tongres. Ajoutons également que les édifices à caractère public (ou supposés l'être) sont assez bien représentés au sein d'agglomérations placées à des carrefours fluvio-routiers importants, telle l'agglomération ménapienne de Tournai et les agglomérations tongres de Maastricht et Namur.

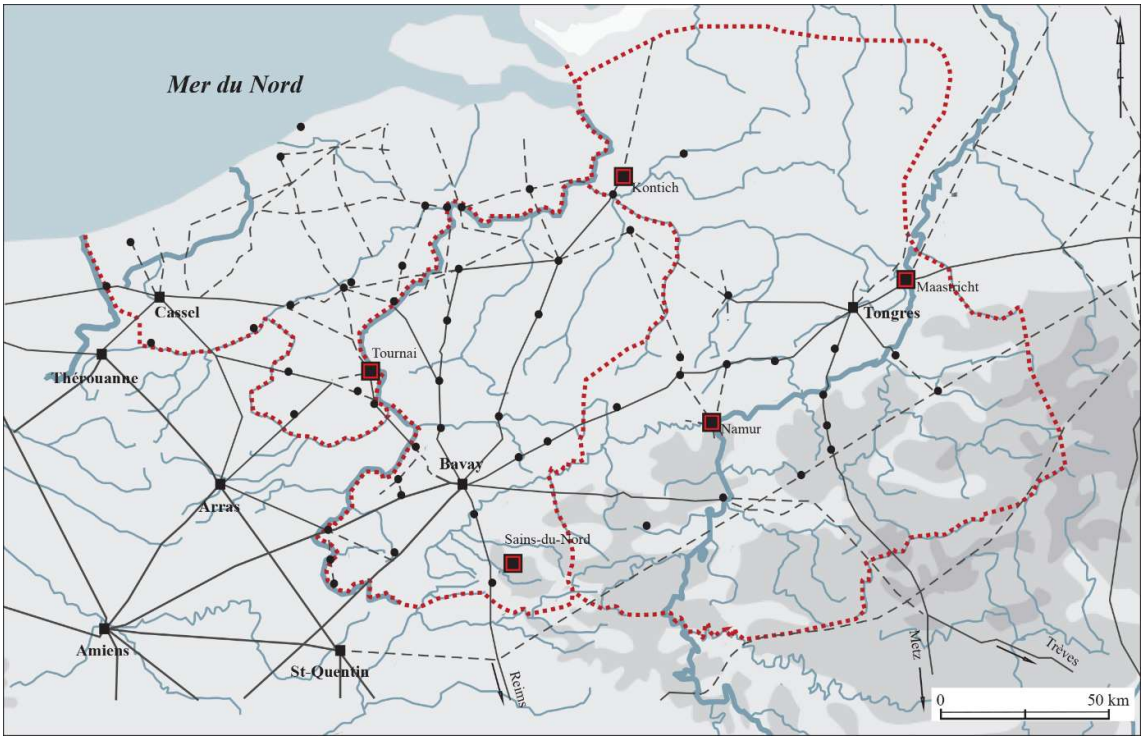

Fig. 38. Localisation des vestiges liés à la fonction publique, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des agglomérations concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

La basilique de marché présumée de l'agglomération de Tournai

La basilique est un bâtiment civil romain pouvant servir de lieu de rencontres, de réunions, de négociations commerciales et d'administration de la justice[1404]. Selon son emplacement et son rôle, cette bâtisse peut présenter des variations dans son aménagement, mais, globalement, elle répond à certaines caractéristiques architecturales qui peuvent se résumer comme suit : un plan généralement rectangulaire de proportions variables, pouvant comporter une à deux absides axiales ; une ou plusieurs entrées ouvertes sur les petits ou les longs côtés de la bâtisse ; la présence d'une ou plusieurs colonnades ornant un ou plusieurs côtés latéraux ; l'existence d'un vestibule d'entrée, prenant le plus souvent l'apparence d'un porche monumental ou d'un portique ; une organisation interne en une voire en cinq nefs ou aménagée en fonction d'un espace central, entouré de quatre colonnades en rectangles emboités constituant un péristasis intérieur simple ou double[1405]. Dans ces descriptions, il n'y a pas donc de réelles discriminations des espaces qui seraient spécifiquement dévolus à l'une ou l'autre

[1404] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 88.
[1405] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 89-90.

des activités répertoriées au sein de ce lieu construit. Seule l'administration de la justice nécessite un certain isolement et l'aménagement d'un podium plus ou moins élevé par rapport à l'espace environnant[1406].

Au sein des villes proprement dites, la basilique est un bâtiment civil organiquement lié au *forum*[1407]. Or, dans le cadre des agglomérations provinciales gauloises, la question de la présence d'une place publique reste de l'ordre de l'hypothèse, sauf peut-être à Bliesbruck, bourgade romaine localisée dans le département de la Moselle (France), où cet espace ouvert a clairement été mis en évidence[1408]. Dans le cadre des autres agglomérations envisagées ici, si l'existence d'une basilique est attestée, cette dernière est un édifice public indépendamment érigé et inséré au sein d'un espace bâti. Tel est sans doute le cas de l'agglomération de Tournai, qui a livré un bâtiment administratif sur le site de « La Loucherie » répondant assez bien aux caractéristiques architecturales des basiliques[1409]. Construit au début du II^e^ siècle après J.-C., l'édifice présente en effet un plan rectangulaire de grande dimensions (20 x 50 m) qui s'articule autour d'une cour centrale, entourée d'une colonnade à six pilastres placées sur ses longs côtés, ainsi que de deux grandes salles latérales (Fig. 39). Au terme « basilique » employé ici, les archéologues ont tenu toutefois à lui associer celui de « marché » qui stipule bien l'absence de toute administration de la justice notée en ce lieu.

Des édifices publics de plans variables

Quand les édifices répertoriés dans la catégorie « publique » ne sont pas conservés dans un état très lacunaire comme à Sains-du-Nord[1410] et Maastricht[1411], ils révèlent des plans assez variables comme le montrent les exemples de Kontich et de Namur.

À Kontich, c'est à cheval entre la « Kapelleveld » et le « Steenakker », que les fouilleurs ont mis au jour un édifice du II^e^ siècle après J.-C. qui se distingue en tous points des habitats en bois et torchis de la bourgade (Fig. 39). En effet, contrairement à ces derniers, la bâtisse est construite sur des fondations en pierre et présente un plan rectangulaire (8 m x 21 m), prolongé par une abside sur un des petits côtés latéraux, augmentant ainsi sa longueur de 6 m. Cette

[1406] GROS, 1996, p. 235.
[1407] GROS, 1996, p. 235.
[1408] PETIT & SANTORO, 2016.
[1409] MERTENS & RÉMY, 1974, p. 12-22.
[1410] De l'édifice public supposé, n'a été observé qu'un tronçon de fondations (NEAUD, 2012, p. 88 ; NEAUD, 2017, p. 149).
[1411] L'édifice public hypothétique s'y présente sous la forme d'un bâtiment partiel d'une longueur de 52 m, à l'espace interne subdivisé en plusieurs pièces dont une pourvue encore d'un hypocauste PANHUYSEN, 1996, p. 37-39 (gebouw A).

architecture différente, son implantation dans l'environnement immédiat du sanctuaire et sa position isolée du reste des maisons sont, pour les archéologues, des raisons suffisantes pour octroyer hypothétiquement à cet édifice un caractère public[1412].

À Namur, les trois édifices en question ont été découverts sur le site du « Grognon », situé à la zone de confluence de la Sambre et de la Meuse[1413]. La documentation archéologique se révèle très inégale d'un bâtiment à l'autre, rendant les interprétations extrêmement délicates. L'édifice le plus ancien, construit à la fin du II^e^ siècle après J.-C., est le mieux appréhendé. De forme rectangulaire, sa longueur peut être estimée à 22 m. Il est doté d'une cave à deux niches et à deux soupiraux, placée à l'un de ses angles. La liaison de son mur gouttereau avec un grand mur aménagé à la même époque en bord de Sambre atteste d'un même programme de construction et fonde l'hypothèse d'y voir un édifice à caractère public[1414]. À quelques distances de cet édifice, vers l'est, est construite une deuxième bâtisse, mais aménagée cette fois contre le mur du bord de Sambre et donc postérieurement à la fin du II^e^ siècle après J.-C. Les indices révèlent un plan en longueur, dessinant un grand espace desservi par un couloir tourné vers les temples qui se dressent non loin. Du troisième édifice, il ne reste pas grand-chose, mis à part deux portions de murs maçonnés érigées sur une terrasse artificielle vers le milieu du III^e^ siècle[1415]. Les maigres indices récoltés pour les deux dernières bâtisses incitent les archéologues à être prudents quant à leur interprétation, mais la recherche menée dans leurs environs immédiats tend à percevoir, dans le secteur de confluence, un centre public et religieux important, où ces les deux derniers édifices devaient sans doute jouer un rôle appréciable au même titre que le premier bâtiment[1416].

[1412] LAUWERS, 1968, p. 65.
[1413] Découverte récente, le plan détaillé de ces trois édifices n'a pas encore été communiqué, mais les fouilleurs ont procuré au public une orthophoto de la zone d'intervention, accompagnée des numéros de localisation de chaque vestige mis au jour et publiée en 2019 dans la revue *Signa* (VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 198, fig. 1).
[1414] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 203.
[1415] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 203.
[1416] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 202.

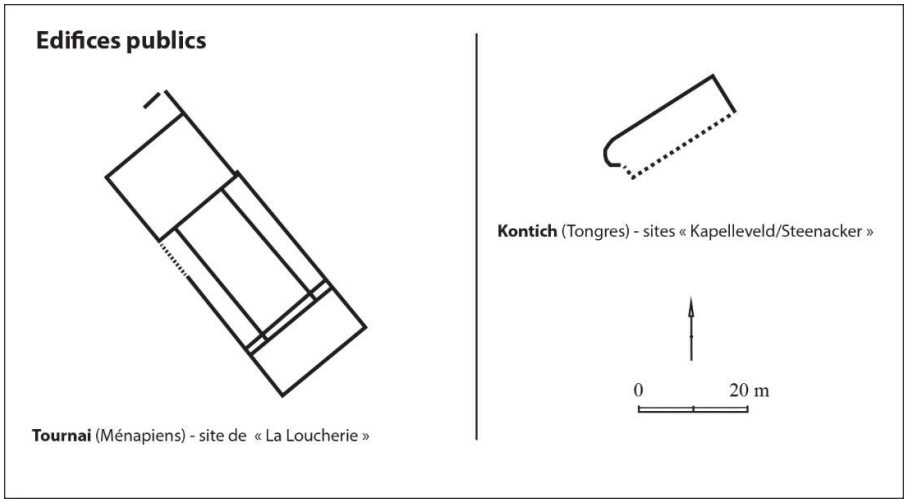

Fig. 39. Exemples de plans d'édifices publics ou supposés l'être, retrouvés au sein des agglomérations de Tournai (cité des Ménapiens) et Kontich (cité des Tongres) (Fonds de cartes : MERTENS & REMY, 1974, p. 32, fig. 14 (Tournai) ; VERBEECK & LAUWERS, 1987, p. 143, fig. 7 (Kontich) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

5.3. Les vestiges liés à la fonction religieuse

Les vestiges liés à la fonction religieuse concernent autant les ensembles et les édifices à l'architecture bien reconnue (sanctuaires, temples…) que les lieux renvoyant à la pratique d'un culte (enclos cultuels, *favissa*…).

5.3.1. État général de la documentation

Au sein de la base de données, 44 entrées relatives à la fonction religieuse ont été relevées, soit 3,1 % des enregistrements (Tabl. 15[1417]).

[1417] En fonction des décalages chronologiques pouvant se manifester entre les différents édifices d'un même complexe religieux (sanctuaire), ces derniers ont parfois été enregistrés séparément et non traités comme un ensemble homogène. Cela explique le nombre d'enregistrements plus important avancé dans l'introduction au regard de celui qui résulte du tableau présenté ci-dessus.

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Enclos rituels										
49	Kontich	Structures fossoyées	1	REL	1	Enclos rituel 1 (site « Kapelleveld »)	1	1	-Id à +Ib	1-2
49	Kontich	Structures fossoyées	1	REL	1	Enclos rituel 2 (site « Kapelleveld »)	1	1	-Id à +Ib	1-2
54	Sauvenière	Structures fossoyées	1	REL	1	Enclos rituel (site du « Béro » - Baudecet)	1	2	avant II	[2]
58	Tirlemont	Structures fossoyées	1	REL	1	Enclos rituel (site du « Grijpenveld »)	1	1	Auguste-Tibère	1
Aires sacrées										
49	Kontich	Espace délimité par un réseau de fossés	1	REL	2	Aire sacrée (site « Kapelleveld »)	2	1	-Id à +Ia	1
52	Namur	Espace avec épandage de dépôts et offrandes	1	REL	1	Aire sacrée (site du « Grognon »)	1	1	I	1-3
Sanctuaires gallo-romains										
06	Harelbeke	Édifice sur poteaux et *favissa*	1	REL	1	Sanctuaire (Olmenlaan)	2	2	Id-IIA (fav.) III (temple ?)	3-4 5
08	Kruishoutem	Autel	1	REL	1	Sanctuaire (Gamgestraat)	1	2	Flaviens-IV	3-5+
14	Templemars	Édifice	1	REL	2	Sanctuaire (*fanum* ?) (chemin de la Chapelle)	2	2	IIc-IIIB	4-5+
28	Famars	Édifice hexagonal sur fondations en dur, cerné d'un espace quadrangulaire	1	REL	1	Sanctuaire (*fanum* polygonal) (site de la « Rhônelle »)	1	1	IIB-IVa	4-5+
32	Kester	Enceinte et édifice ou esplanade pavée repérés par prospections magnétiques	1	REL	2	Sanctuaire (parcelle c. 0338)	2	2	Romain	/
35	Pommerœul	Colonne, base de colonne et linteau	2	REL	2	Sanctuaire (*fanum* ?)	2	2	Romain	/
37	Les Rues-des-Vignes	Un temple principal, des petits *fana*, un portique et un péribole repérés par photo aérienne	1	REL	1	Sanctuaire (parcelle c. ZA0070)	1	2	III	5-5+
38	Sains-du-Nord	Trois *fana*, un monument funéraire, un édicule ou autel et un péribole	1	REL	1	Sanctuaire (rue Moulin à Vent/rue Gabriel Péri)	1	1	[Ib]-IIIB	[2]-5+
39	Velzeke	Édifice en bois et *favissa*	1	REL	1	Sanctuaire 1 (Provinciebaan/Doolbosweg)	1	1	avant II	[2]-3
39	Velzeke	Un *fanum*, base d'un autel et un bâtiment annexe	1	REL	1	Sanctuaire 2 (Zwartestraat)	1	1	II-III	4-5
44	Clavier	Deux *fana* et un péribole	1	REL	1	Sanctuaire 1 (parcelle c. 260b)	1	1	Ic-Id/IIa IIIB	2-3/4 5-5+
44	Clavier	Un *fanum* et un édifice annexe repérés par photo aérienne	1	REL	1	Sanctuaire 2 (parcelle c. 260b)	1	1	[IIa-IIIA]	[4-5]
46	Grobbendonk	Trois *fana* et un péribole probable	1	REL	1	Sanctuaire (Vorselaarsebaan)	1	1	41-IIIa	2-5
47	Jupille-sur-Meuse	Un *fanum*, une exèdre, un autel, un bassin lustral, une esplanade et un péribole	1	REL	1	Sanctuaire (Place Gît-le-Coq)	1	1	Ic-IId	3-5
49	Kontich	Un *fanum*, un portique, une annexe et un probable péribole	1	REL	1	Sanctuaire (site « Kapelleveld »)	1	1	Flaviens-IId	3-5
50	Liberchies	Un fanum encadré d'un péribole et un édifice annexe	1	REL	1	Sanctuaire (site des « Bons-Villers »)	1	1	IIa-IIIB	4-5+
51	Maastricht	Péribole et base de colonnes	1	REL	1	Sanctuaire (Plankstraat/Onze Lieve Vrouweplein)	1	1	II-270	4-5
52	Namur	Deux *fana* et un temple « classique »	1	REL	1	Sanctuaire (site du « Grognon »)	1	1	IIa-IIIB	4-5+
54	Sauvenière	*Fanum*, annexe et *favissa*	1	REL	1	Sanctuaire (site du « Béro » - Baudecet)	1	1	II	4-5
57	Theux	*Fanum* et annexe	1	REL	1	Sanctuaire (« Juslenville »)	1	1	II-IIIa	4-5
60	Vodecée	Deux *fana* et un péribole	1	REL	1	Sanctuaire (« Crayats des Sarrasins »)	1	3	138-275	4-5
Mithraeum										
58	Tirlemont	*Mithraeum* et enceinte	1	REL	1	Sanctuaire (site du « Grijpenveld)	1	1	III	5
Favissa										
06	Harelbeke	Concentration mobilier religieux	2	REL	1	*Favissa* (Goed Ter Halle)	1	2	Romain	/
59	Tourinnes-St Lamb.	Fosse avec mobilier	1	REL	2	*Favissa* (parcelle c. 15b)	2	1	IIB-IIIA	4-5

Tabl. 15. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des édifices et lieux religieux, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification

Description des vestiges (Id1) - Dans leur grande majorité, les vestiges ont été appréhendés par l'archéologie de terrain. Pour quatre cas, c'est à la prospection magnétique (1 cas) et aux campagnes de photographies aériennes (2 cas) qu'on doit leur découverte. Ces interventions de nature variée ont permis de mettre au jour des édifices, des infrastructures et

des aires d'occupation bien délimitées qui assurent avec certitude la localisation d'un lieu. Ces vestiges sont donc qualifiés de vestiges directs (indice évaluation 1). Dans deux cas toutefois, les témoignages archéologiques se présentent sous la forme de zones d'épandage regroupant, pour l'une, des éléments architecturaux (colonne, linteau), pour l'autre du mobilier religieux assez caractéristique. Ces éléments ne localisant pas avec précision un lieu religieux, ils ont été classés comme indices indirects (indice évaluation 2).

Indentification de la fonction (Id2) – La forme des éléments construits et le mobilier caractéristique exhumé permet de lier ces éléments à la fonction religieuse dans plus de 90 % des cas (indice évaluation 1). Cette attribution est hypothétique pour 6 enregistrements, renvoyant à des éléments résiduels d'édifices ou à des données pouvant être attribuées à une autre fonction (indice évaluation 2).

Interprétation des vestiges (Id3) – Les vestiges liés à la fonction religieuse sont assez distinctifs au sein de l'espace bâti et rendent le travail d'interprétation assez aisé. L'évaluation de ce niveau d'identification est donc généralement assurée (indice évaluation 1). Dans 6 cas, l'interprétation accordée aux vestiges demeure soupçonnée, en raison de leur nature même (indices indirects par ex.) ou de leur état de conservation rendant leur lecture difficile (indice évaluation 2).

Évaluation de la localisation

Les indices procurés par les publications et les rapports de fouilles documentent assez bien la localisation des vestiges liés à la fonction religieuse. De cette manière, un peu moins de la moitié de ces derniers (19 cas) peuvent être pointés de manière très précise (indice évaluation 1) et, pour la grande majorité (24 cas), de façon moyennement précise (indice évaluation 2). On soulève une exception pour laquelle les données sont insuffisantes pour recaler le lieu relevé au sein de la topographie actuelle (indice évaluation 3).

Datation des vestiges

Pour 95 % des enregistrements, la datation des vestiges liés à la fonction religieuse est très précise, procurée par le mobilier associé (céramique, objets de culte), exhumé au sein des structures ou dans leur environnement immédiat. Dans 4 cas, cette datation n'a pu être effectuée, en raison notamment de l'absence de fouilles (repérage par prospections magnétiques).

5.3.2. Des lieux de culte indigènes et des sanctuaires

L'interprétation accordée aux vestiges relevant de la fonction religieuse a permis de mettre en évidence des lieux de cultes de tradition indigène, que sont les enclos rituels et les aires sacrées, et des complexes religieux gallo-romains, que sont les sanctuaires, comprenant temples, autels, édifices annexes, portiques ou encore périboles. En complément, nous pouvons ajouter à cette liste la présence de *favissa*, appréhendées parfois en contexte isolé et qui témoignent elles aussi d'une forme de religiosité, mais elles ne sont ici que pointées et citées, notre discours s'articulant en effet principalement sur les édifices et les ensembles religieux.

Concernant la dispersion générale de ces lieux de culte, que ces derniers soient avérés ou supposés, on les pointe dans chacune des cités investiguées. Leur représentation s'avère toutefois quelque peu déséquilibrée d'un territoire à l'autre (Fig. 40). Composantes fonctionnelles au sein de trois agglomérations ménapiennes et de six nerviennes, leur nombre s'accroît en cité des Tongres où onze bourgades révèlent leur présence, signe là encore d'un meilleur état de la recherche des occupations de ce territoire. Notons enfin que leur existence n'est pas toujours liée à des agglomérations établies directement le long d'une chaussée, mais que, dans un tiers des cas, elles fleurissent également au sein d'occupations placées en retrait du réseau routier principal (Famars, Les Rues-des-Vignes, Sains-du-Nord, Grobbendonk, Namur et Vodecée).

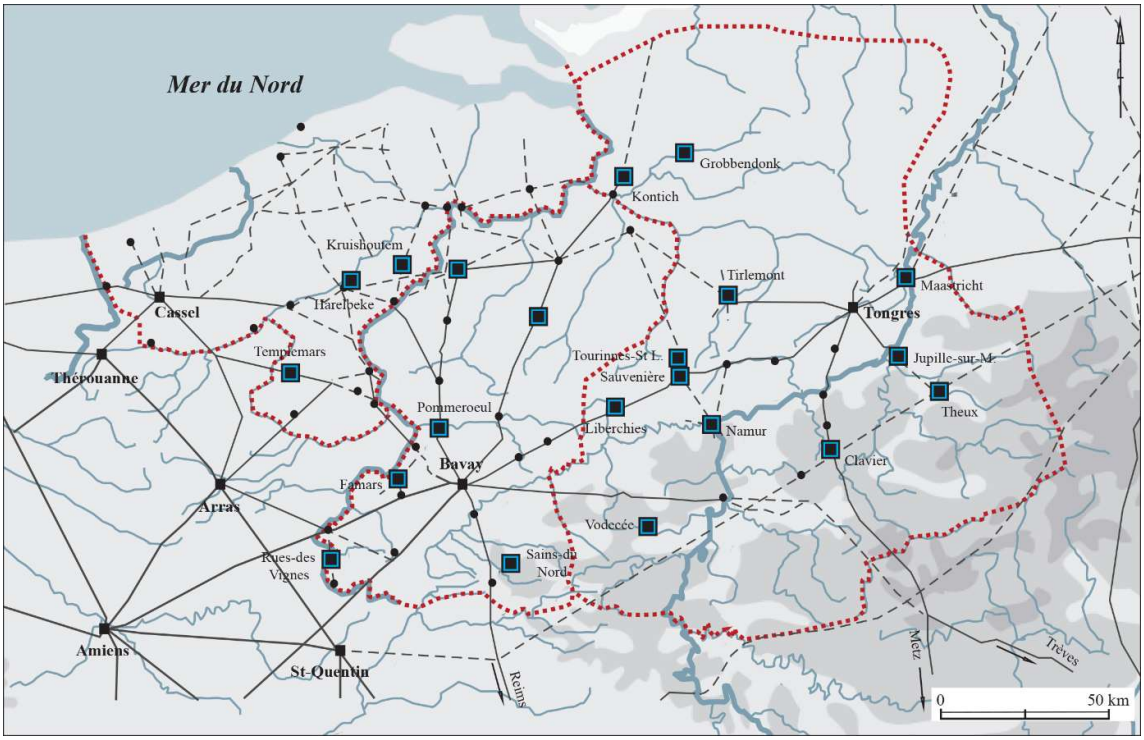

Fig. 40. Localisation des vestiges liés à la fonction religieuse, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des agglomérations concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Les lieux de culte de tradition indigène

Les enclos rituels et les aires sacrées sont deux formes de lieux de culte indigènes appréhendés au sein des agglomérations étudiées. Ces espaces religieux ne se retrouvent pas partout, mais se concentrent en cité des Tongres, où ils se répartissent entre les bourgades de Kontich, Namur, Sauvenière et Tirlemont (Fig. 40). Ils ne se développent pas non plus à n'importe quel moment de leur histoire. C'est en effet au cours de la période de transition gallo-romaine que ces lieux prennent naissance, précédant la fondation de ces agglomérations ou en étant simultanés (Tabl. 15).

L'étude et la compréhension des enclos rituels doivent beaucoup aux travaux pionniers de J. Slofstra et de W. van der Sanden qui les ont approchés dans le cadre particulier des régions mosanes et scaldiennes[1418]. Ces lieux cultuels se présentent ainsi comme des espaces quadrangulaires cernés d'un fossé (avec ou sans mur) ou d'une palissade, à l'intérieur desquels peut être érigé un édifice sur poteaux plantés. La superficie ainsi délimitée oscille entre 150 et

[1418] SLOFSTRA & VAN DER SANDEN, 1978.

2000 m² [1419]. Les enclos rituels retrouvés à Kontich[1420], Sauvenière[1421] et Tirlemont[1422] répondent assez bien à cette description (Fig. 41). Ils sont en outre aménagés selon une même orientation nord-ouest/sud-est, permettant aux angles de ces enclos d'être placés aux quatre coins cardinaux. Leurs dimensions, en revanche, ne répondent pas à un module standard. L'enclos de Kontich le mieux conservé (enclos 1) et celui de Sauvenière sont rectangulaires. Le premier présente une largeur de 18,30 m et une longueur de 31,50 m, tandis que l'autre est de taille plus réduite avec une largeur de 10,43 m et une longueur de 11,30 m. Ces structures couvrent donc respectivement une superficie de 576,45 m² et de 117,85 m². L'enclos de Tirlemont, par contre, se distingue des autres par sa forme carrée et par ses dimensions plus impressionnantes, atteignant en effet 60 m de côté et couvrant ainsi une superficie de 3600 m². Si les enclos de l'agglomération de Kontich n'ont livré aucune trace de structures aménagées au sein de leur espace interne, il n'en est pas de même pour les deux autres lieux de culte. En effet, un puits a été creusé au centre de l'enclos de Sauvenière, tandis qu'à l'angle nord-ouest de l'espace interne de la structure de Tirlemont, est érigé un bâtiment en bois de plan rectangulaire, présentant une largeur de 9 m et une longueur de 25 m.

Selon J. Slofstra et de W. van der Sanden, les enclos rituels sont liés au culte des ancêtres au sein des sociétés indigènes. C'est la raison pour laquelle ces espaces sont, à l'origine, placés à proximité des lieux funéraires et sont particulièrement liés aux *tumuli*[1423]. Ce rapport funéraire/religieux se modifie au cours de la période de transition gallo-romaine où certains de ces enclos deviennent des lieux cultuels à part entière. Ce fait concerne en particulier des enceintes aménagées simultanément à des occupations en formation, suggérant que le culte des ancêtres s'est alors orienté vers le culte d'un ancien en particulier qui a dès lors été perçu comme le fondateur (sans doute mythique) du lieu[1424].

S'il demeure impossible d'avancer toute hypothèse au sujet de l'enclos rituel découvert à Sauvenière, et ce, en raison d'une chronologie qui n'a pu être affinée[1425], des pistes de réflexions peuvent, en revanche, être avancées pour les enclos de Kontich et de Tirlemont. Ainsi, les enclos augustéens mis au jour au sein de la bourgade de Kontich relèvent peut-être, pour N. Venant et ses collègues, de la fonction originellement attribuée à ces aménagements

[1419] SLOFSTRA & VAN DER SANDEN, 1978, p. 125.
[1420] L'agglomération de Kontich en compte d'ailleurs deux exemplaires (VENANT *et al.*, 2015, p. 238-239).
[1421] PLUMIER & PLUMIER-TORFS, 1996, p. 21-22 ; PLUMIER, 2008, p. 528-529.
[1422] MARTENS *et al.*, 2002, p. 45 ; MARTENS, 2004, p. 26 ; MARTENS, 2012, p. 153 et p. 169-171.
[1423] SLOFSTRA & VAN DER SANDEN, 1978, p. 157-158.
[1424] SLOFSTRA & VAN DER SANDEN, 1978, p. 161.
[1425] L'enclos est en effet daté avant le II^e siècle après J.-C. sans plus de précisions (PLUMIER & PLUMIER-TORFS, 1996, p. 21).

qui est celle de rendre un culte aux ancêtres. Soutenir cette interprétation, c'est dès lors supposer l'existence d'un lieu funéraire probable dans l'entourage immédiat de ces enclos. Or, jusqu'à preuve du contraire, le site de Kontich n'a livré aucun vestige de ce genre, sauf si la probable aire sacrée qui les précède de quelques années, découverte à 60 m au nord-est, se révèle être au final une sépulture, et ce, en raison de sa superficie limitée et d'une forme proche de quelques monuments funéraires appréhendés dans la région[1426]. L'enclos de Tirlemont intègre, quant à lui, les enclos rituels liés au rite de fondation des agglomérations. M. Martens qui a eu l'occasion de l'étudier ainsi que le mobilier qui lui est associé plaide, en tous cas, pour cette hypothèse et ajoute que ce complexe cérémoniel devait certainement convenir au rassemblement d'un nombre important de personnes[1427].

Les aires sacrées sont des lieux de culte à ciel ouvert. Elles ont été appréhendées au sein des agglomérations de Kontich[1428] et de Namur[1429] (Fig. 40). À Kontich, comme nous venons de le souligner, l'interprétation de cet espace en tant qu'aire sacrée reste hypothétique, pouvant tout aussi bien être assimilée à une sépulture et fonctionner avec les enclos rituels plus tardifs. Son identification en tant qu'aire sacrée n'en demeure pas moins plausible. Cet espace est cerné par un réseau de fossés, larges de 0,70 à 0,70 m, lui donnant une forme rectangulaire de 7,50/7,95 m de largeur et de 8,10/8,70 m de longueur, soit une superficie de 69 m² environ (Fig. 41). Aucune construction n'est attestée à l'intérieur de cet espace ainsi élaboré. Des aménagements de ce genre trouvent écho ailleurs dans les provinces occidentales romaines. P. D. Horne et A. C. King attribuent à ces lieux le nom de « *fana* celtiques », une expression employée à défaut de mieux car dans deux nombreux cas, comme à Kontich, ces aires sacrées demeurent des espaces non aménagés[1430].

À Namur, la présence d'une aire sacrée est clairement attestée à la pointe de la zone de confluence entre la Sambre et la Meuse (site du « Grognon »). À la différence de l'espace cultuel de Kontich, le lieu religieux n'y est ici pas délimité. L'aire sacrée a été repérée à cet endroit grâce à un épandage de mobilier métallique (monnaies, fibules, épingles à cheveux, bracelets torsadés ou à tampons et rouelles ajourées), placé dans le limon du substrat dans une gestuelle incontestablement cultuelle. Des traces de rubéfaction ont également été observées dans le même secteur. Elles correspondent à des petits foyers qui devaient être allumés à même le sol et sans doute revêtir eux aussi un caractère cultuel. Au pied de la zone émergée du

[1426] VENANT *et al.*, 2015, p. 237.
[1427] MARTENS, 2012, p. 153.
[1428] VENANT *et al.*, 2015, p. 235-237.
[1429] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201.
[1430] HORNE & KING, 1980, p. 369-555.

confluent, les plages de graviers de l'interfluve sont scellées d'une épaisse couche de sédiment grisâtre qui contenait une série monétaire de plusieurs dizaines de pièces dont certaines très précoces (monnaie gauloise de type AVAVCIA et quelques as d'Auguste à l'autel de Lyon). Ces monnaies sont à rapprocher des nombreuses autres découvertes de ce genre réalisées dans le lit de la Sambre et rapportées depuis le XIX[e] siècle[1431]. Ces offrandes tout comme les dépôts votifs placés sur la terrasse participent à un même phénomène cultuel, lié au confluent et à la traversée de la Sambre et qui renvoie sans doute à une forme de rituel issu du monde celtique, consistant à déposer des offrandes métalliques dans un milieu liquide ou humide laissé à l'état naturel[1432].

Les sanctuaires gallo-romains

Au sein du monde romain, le sanctuaire est l'espace religieux par excellence. C'est un lieu sacré, dédié à une ou plusieurs divinités et qui comporte le plus souvent un autel et un temple, auxquels peuvent s'ajouter des bâtiments et des constructions diverses utiles à l'exercice du culte. Le tout peut être cerné par un péribole[1433]. Ces complexes religieux ne sont peut-être pas des composantes fonctionnelles systématiques au sein des agglomérations, mais ce sont des lieux courants, repérés dans vingt bourgades de la région approchée (Tabl. 15). Chacune d'elle a fourni un exemplaire, hormis l'agglomération nervienne de Velzeke et tongre de Clavier qui en comptent chacune deux[1434] et où la nécessité d'y construire un second sanctuaire est respectivement due à l'abandon du premier temple[1435] et à la destruction du premier lieu de culte[1436]. Les vestiges liés à ces espaces sacrés revêtent des formes assez caractéristiques pour être aisément identifiables. Dans quatre cas néanmoins, localisés à Harelbeke[1437], Templemars[1438], Kester[1439] et Pommerœul[1440], ce travail de reconnaissance n'a pu être effectué avec précision, laissant planer un doute sur l'interprétation accordée à ces lieux.

[1431] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201.
[1432] MORET, 2008, p. [5].
[1433] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 34 et p. 185.
[1434] À Famars les opérations de prospections de 2011 ont révélé des traces su sud de la rue de Feleine qui laissait présager d'un second sanctuaire au sein de la bourgade (CLOTUCHE, 2013, p. 62, fig. 61). Depuis, cette interprétation ne semble plus soutenue (CLOTUCHE *et al.*, 2017, p. 225, fig. 2), raison pour laquelle, ce lieu religieux hypothétique n'a plus été repris dans le cadre de nos discussions.
[1435] ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61.
[1436] WITVROUW, 1975-1976, p. 161.
[1437] DESPRIET, 1970a.
[1438] LASSAUNIÈRE, 2010, p. 102.
[1439] WESEMAEL & DEPRAETERE, 2015.
[1440] BLOCH, BAUSIER & DUHANT, 2008, p. 38.

Les sanctuaires avérés au sein des agglomérations apparaissent progressivement au cours du Haut-Empire. Les plus anciens, repérés à Sains-du-Nord[1441], Velzeke[1442], de Clavier[1443], Grobbendonk[1444] et Jupille-sur-Meuse[1445], sont érigés peu avant ou après le milieu du I^er^ siècle après J.-C. Ils sont suivis, dès la période flavienne, par les sanctuaires de Kruishoutem[1446] et de Kontich[1447], puis, à partir du II^e^ siècle après J.-C., par ceux de Famars[1448], Liberchies[1449], Maastricht[1450], Namur[1451], Sauvenière[1452], Theux[1453] et Vodecée[1454]. Enfin, le dernier à être aménagé est le sanctuaire de l'agglomération des Rues-des-Vignes[1455], construit dans le courant du III^e^ siècle (Fig. 40 et Fig. 41-42). Ce tableau chronologique posé appelle à trois constats.

Le premier concerne le changement opéré dans l'emploi des matériaux de construction des édifices religieux qui intervient dès l'époque flavienne. Si le bois caractérise en effet les sanctuaires de la première heure, la pierre s'impose progressivement, notamment dans les fondations, jusqu'à devenir la norme à partir du II^e^ siècle[1456]. Les anciens sanctuaires, tels celui de Clavier, de Grobbendonck et de Jupille-sur-Meuse, sont d'ailleurs reconstruits en « dur » sur le périmètre même des anciens édifices en bois.

La deuxième observation découle de la première. La modification dans la manière de bâtir entraîne en effet une monumentalisation des lieux religieux, accentué par la présence de portiques (Les Rues-des-Vignes, Sains-du-Nord et Kontich) et de péribole qui peuvent cerner les espaces et souligner parfois la présence d'esplanade (péribole attesté notamment à Kester, Les Rues-des-Vignes, Sains-du-Nord, Clavier [sanctuaire 1], Jupille-sur-Meuse, Liberchies, Maastricht et Vodecée). On note également un multiplication de traces d'éléments construits

[1441] NEAUD, 2014a, p. 89.
[1442] ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61 (sanctuaire 1).
[1443] WITVROUW, 1975-1976 (sanctuaire 1).
[1444] MERTENS, 1972 ; DE BOE, 1977, p. 21-25 ; DE BOE, 1986b, p. 113 ; REYNS & BRUGGEMAN, 2019, p. 137-140.
[1445] VANGUESTAINE & GUSTIN, 2004, p. 111-112 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2006, p. 167-169 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2007, p. 113 ; COQUELET, 2011b, p. 39-40 ; COQUELET & GUSTIN, 2013, p. 25-28.
[1446] ROGGE & BRAECKMAN, 1996, p. 96 (secteur A).
[1447] VERBEECK, 2001.
[1448] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[1449] CLAES, 1970, p. 37-38 ; CLAES, 1974.
[1450] PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 37-48 ; PANHUYSEN, 1996, p. 48-51.
[1451] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-202.
[1452] PLUMIER & PLUMIER-TORFS, 1996, p. 22 ; PLUMIER, 2008, p. 529.
[1453] BERTHOLET *et al.*, 1983 ; HERINCKX, 2008c, p. 433.
[1454] GHENNE & HERINCKX, 2008b, p. 567-568.
[1455] BLONDEAU, 2010.
[1456] Remarquons toutefois que si le sanctuaire d'Harelbeke (n° 6) finit par être confirmé, il attesterait d'une reprise de l'usage du bois dans la construction des édifices religieux au cours du III^e^ siècle après J.-C. (DESPRIET, 1970a).

aménagés dans les environs immédiats du temple principal, tels d'autres édifices religieux (Les Rues-des-Vignes, Sains-du-Nord, Clavier [sanctuaire 1], Grobbendonk, Liberchies, Namur et Vodecée) ou de bâtiments annexes (Velzeke [sanctuaire 2], Clavier [sanctuaire 2], Jupille-sur-Meuse, Kontich, Sauvenière et Theux), des autels (Kruishoutem[1457], Sains-du-Nord, Velzeke[1458], Jupille-sur-Meuse et Namur), voire encore des éléments liés à l'eau. Pour ces derniers, on relève en particulier un bassin lustral à Jupille-sur-Meuse qui permet d'exercer le rite de purification avant l'entrée dans le temple[1459] et des puits à Kontich[1460] et à Grobbendonk, où ces derniers étaient d'ailleurs accompagnés d'une mare, creusée à l'angle sud-ouest du premier temple et dont la fonction cultuelle reste toujours à déterminer[1461].

Le troisième constat porte sur la forme que prennent les temples au cours de l'évolution de ces sanctuaires. Qu'ils soient en bois ou en pierre, ces derniers répondent généralement à un type d'édifices particuliers, repris sous l'appellation générique de *fanum*, usitée dans le vocabulaire archéologique francophone depuis les travaux de L. de Vesly[1462]. Les *fana* se présentent en général sous la forme d'un bâtiment à *cella* de plan centré, carrée, légèrement rectangulaire, ronde ou polygonale, entourée ou non de galeries formant un déambulatoire[1463]. Les *cella* des temples relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres tendent plutôt vers une forme légèrement rectangulaire, présentant en moyenne une largeur de 6,8 m et une longueur de 7,1 m. Ils sont effectivement encadrés, pour la plupart, d'une galerie qui augmente bien évidement la superficie de l'ensemble religieux à, en moyenne, 9,79 m de largeur et 12,19 m de longueur. La forme originelle de la *cella* est parfois appelée à être modifiée, changeant complètement par ce fait la physionomie de l'édifice. Tel est le cas, par exemple, du *fanum* 3 du sanctuaire de Grobbendonk, aménagé, à la base, sur un modèle tout-à-fait classique d'un temple à *cella* carrée et galerie de 7,4 m de côté. La *cella* est par la suite dédoublée vers l'ouest, entraînant l'adaptation du déambulatoire et donnant à l'édifice une forme rectangulaire prononcée de 14,52 m de long[1464]. Si une *cella* légèrement rectangulaire semble donc être la norme au sein de la région investiguée, il est un cas où cette dernière prend une forme polygonale. Cet exemple a été observé au sein de l'agglomération de Famars, où la

[1457] Seul vestige d'ailleurs conservé de ce sanctuaire (ROGGE & BRAECKMAN, 1996, p. 96 (secteur A)).
[1458] Autel placé devant l'entrée du second sanctuaire de l'agglomération (BRAECKMAN, ROGGE & DE MULDER, 1997, p. 208-210).
[1459] COQUELET & GUSTIN, 2013, p. 26.
[1460] VERBEECK, 2001.
[1461] REYNS & BRUGGEMAN, 2019, p. 145.
[1462] DE VESLY, 1909, p. 155, cité par CABUY, 1991, p. 15. Or, *fanum* désigne, dans la littérature juridique et officielle latine, tout lieu sacré et non un type d'édifice spécifique (CABUY, 1991, p. 15).
[1463] CABUY, 1991, p. 15.
[1464] MERTENS & DE BOE, 1972 ; DE BOE, 1977, p. 27-28.

cella de l'édifice religieux, découvert lors des fouilles du site de « La Rhônelle » présente un plan hexagonal et est encadrée d'un espace de forme rectangulaire[1465]. Les *fana* à plus de quatre côtés, comme c'est le cas ici, ne sont pas courants dans le Nord de la Gaule, au contraire de l'Ouest et de l'Est. Près de la région investiguée, on retrouve néanmoins quelques exemplaires dans la cité des Trévires, à Trèves même ou encore à Dalheim[1466]. Ajoutons enfin que les temples relevés au sein des sanctuaires gallo-romains liés aux agglomérations ne relèvent pas tous de la catégorie des *fana*. Le sanctuaire de l'antique agglomération namuroise en est un très bon exemple. Ce lieu religieux, installé à la pointe de la zone de confluence de la Sambre et de la Meuse, compte trois temples érigés au début du II^e^ siècle après J.-C. Ces édifices se déclinent en deux *fana*, mais également en un temple aux accents plus classiques, pouvant intégrer les édifices à simple *cella* et *pronaos*. Ce temple dessine en effet un plan rectangulaire de 5,20 m de largeur pour 7,60 m de longueur, dont l'espace interne est subdivisé en deux parties d'importance inégale qu'on peut interpréter comme étant, pour l'un, une *cella* presque carrée placée à l'arrière et, pour l'autre, du vestibule qui la précède[1467]. Peu d'exemplaires de ce type ont été relevés en Gaule, mais la raison pourrait se trouver dans la sous-estimation de leur présence au sein des sanctuaires gallo-romains[1468].

Le mithraeum *de l'agglomération de Tirlemont*

C'est à Tirlemont, sur le site du « Grijpenveld », qu'un sanctuaire d'un nouveau genre est aménagé au cours III^e^ siècle après J.-C.[1469] Il relève des cultes orientaux, dédié au dieu Mithra, raison pour laquelle ce type d'édifice est nommé *mithraeum* (Fig. 40 et Fig. 42).

Le mithriacisme s'affirme en Gaule dans la seconde moitié du II^e^ siècle après J.-C. et est importé d'Italie via les axes commerciaux et par des soldats adeptes allant prendre garnison sur les frontières septentrionales de l'Empire. À partir du III^e^ siècle après J.-C., cette croyance salvatrice gagne les populations locales, entraînant une multiplication des *mithrea* tant au sein des villes que des agglomérations et des campagnes[1470]. Y. Dubois remarque d'ailleurs que, dans le cadre des agglomérations, les lieux de culte dédié au dieu Mithra, sont de préférence installés au sein de bourgades situées sur des axes routiers majeurs ou placés près d'un

[1465] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[1466] FAUDUET, 2010, p. 102.
[1467] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 202.
[1468] FAUDUET, 2010, p. 113-117.
[1469] MARTENS, 2004.
[1470] DUBOIS, 2012, p. 426-429.

sanctuaire important[1471]. L'archéologue ajoute en outre que, si les édifices peuvent être variés dans leurs dimensions et leur agencement, ces derniers répondent à un plan stéréotypé qui leur est propre. C'est ainsi que ces bâtiments s'articulent autour d'une crypte, *spelunca* ou *spaeleum*, à demi enterrée ou complètement enterrée, sensée représenter le cadre souterrain dans lequel le sacrifice rédempteur à l'origine du culte est effectué. Cette crypte est généralement voûtée, représentant la sphère céleste ainsi que l'antre rocheux dans lequel, selon la légende, Mithra sacrifie le taureau[1472].

Au regard des différents *mithrea* conservés en Gaule, celui de Tirlemont se révèle assez modeste. Tout comme les édifices de ce type, le *mithaeum* de cette bourgade est creusé dans le sol en place. Il n'en subsiste que les vestiges de l'allée centrale, délimitée par un léger creusement au niveau du sol et par un alignement de trous de poteaux. Un dépôt rituel est placé dans l'espace interne du temple, creusé dans une fosse délimitant un périmètre cruciforme (3 m x 4 m x 2 m) et munie d'un escalier aménagé sur son petit côté occidental. Un petit bassin de forme rectangulaire a également été découvert au milieu de la salle, construit à l'aide de tuiles posées verticalement dans le sol. Ce dernier servait sans doute à brûler de l'encens. Une palissade entoure l'aire sacrée du temple et, au sein de cet espace ainsi délimité, a été mise au jour une série de fosses dont l'une a livré les rejets d'un important festin.

[1471] DUBOIS, 2012, p. 426.
[1472] DUBOIS, 2012, p. 430.

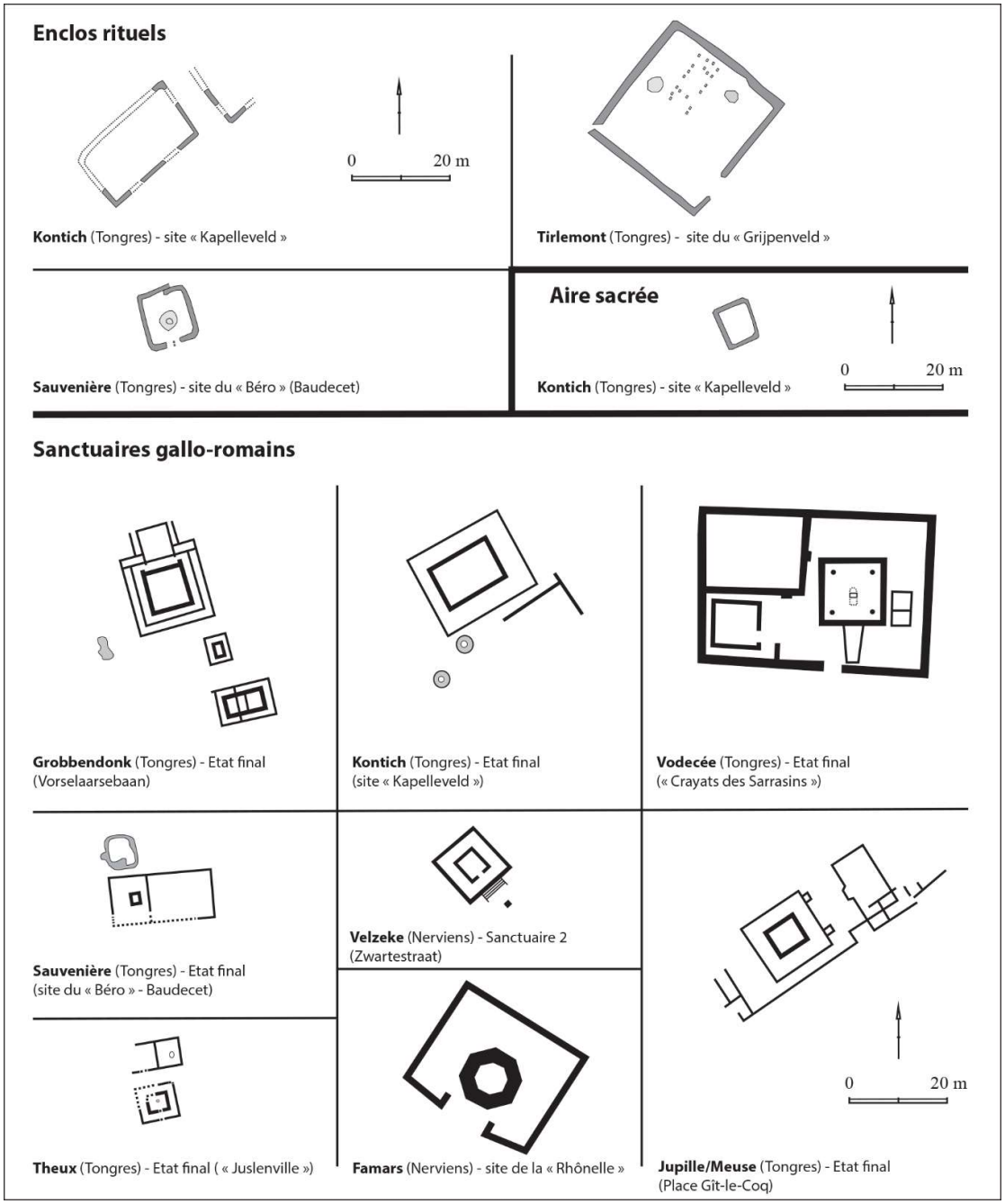

Fig. 41. Les enclos rituels et aire sacrée retrouvés au sein des agglomérations de Kontich, Sauvenière et Tirlemont (Cité des Tongres) (Fonds de cartes : VENANT et al.*, 2015, p. 236, fig. 1 (Kontich) ; PLUMIER & PLUMIER-TORFS, 1996, fig. p. 20 (Sauvenière) ; MARTENS, 2012, p. 263, fig. 154 (Tirlemont)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).*

Quelques exemples de sanctuaires gallo-romains retrouvés au sein des agglomérations de Famars et Velzeke (cité des Nerviens) et de Grobbendonk, Jupille-sur-Meuse, Kontich, Sauvenière, Theux et Vodecée (cité des Tongres) (Fonds de cartes : CLOTUCHE, 2020, p. 214, fig. 3 (Famars) ; MEEX & MERTENS, 1973, p. 18, afb. 10 (Velzeke) ; DE BOE, 1986b, p. 112, fig. 6 (Grobbendonk) ; COQUELET, 2015, p. 128, fig. 91 (Jupille-sur-Meuse) ; VERBEECK & LAUWERS, 1987, p. 143, fig. 7 (Kontich) ; PLUMIER & PLUMIER-TORFS, 1996, fig. p. 20 (Sauvenière) ; HERINCKX, 2008c, p. 433, fig. 275 (Theux) ; GHENNE & HERINCKX, 2008b, p. 567, fig. 522 (Vodecée)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

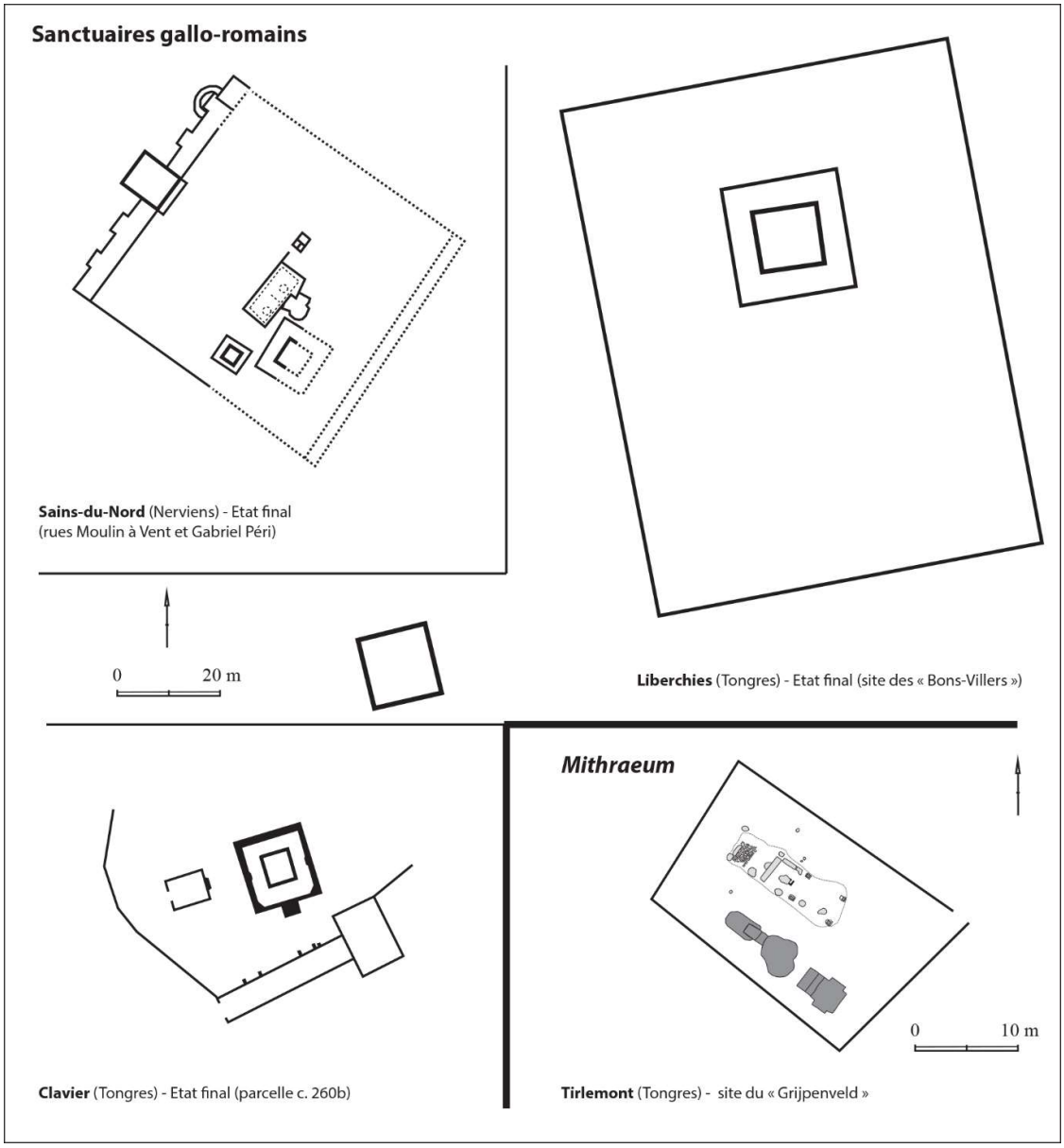

Fig. 42. Quelques exemples de sanctuaires gallo-romains retrouvés au sein des agglomérations de Sains-du-Nord (cité des Nerviens) et de Liberchies et Clavier (cité des Tongres) (Fonds de cartes : NEAUD et al.*, 2017, p. 133, fig. 1 (Sains-du-Nord) ; DEMANET & VILVORDER, 2015, p. 9, fig. 2 (Liberchies) ; BRULET, 2008a, p. 89, fig. 106 (Clavier)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).*

Le mithraeum *de Tirlemont (cité des Tongres) (Fonds de carte : MARTENS, 2012, p. 263, fig. 154 (Tirlemont))*

5.4. Les vestiges liés à la fonction militaire

Les vestiges liés à la fonction militaire concernent des ouvrages érigés par l'armée romaine ou supposés l'être. Ces infrastructures martiales, vérifiées ou hypothétiques, n'interviennent toutefois pas dans le développement même des bourgades. Elles sont en effet érigées bien avant les premières traces avérées de ces agglomérations ou plus tardivement encore, lors du déclin voire de la disparition de ces occupations. Si ces aménagements militaires n'ont donc aucun impact dans l'organisation des zones fonctionnelles associées aux bourgades civiles, ils ne peuvent être passés sous silence car ce sont des éléments construits qui font partie intégrante de l'histoire de ces sites pour la période du Haut-Empire (Chapitre 7). En outre, les ouvrages militaires présentés ici ne sont qu'une infime partie des initiatives de défense, tant précoces que tardives, des cités prises en compte. Ils ne sont relevés dans le cadre de la thèse que parce que leur présence sur le territoire de certaines agglomérations intervient au cours de l'une des cinq phases chronologiques que nous avons élaborées pour le Haut-Empire.

5.4.1. État général de la documentation

Au sein de la base de données, 17 entrées relatives à la fonction militaire ont été relevées, soit 1,2 % des enregistrements (Tabl. 16[1473]).

[1473] Au sein de la base de données, plusieurs numéros peuvent être attribués à une même zone en fonction des observations de terrain (ex. plusieurs coupes sur le tracé de fossés défensifs). Pour des raisons de clarté, ces numéros ont été regroupés en un seul enregistrement dans le tableau synthétique. C'est la raison pour laquelle on peut observer une différence entre le nombre des enregistrements repris au sein de la base de données et celui qui résulte du tableau ci-dessus.

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
03	Courtrai	Fossés en V 1 et 2	1	MIL	1	Camp militaire 1 (Site « Walle »)	1	1	Ia-Ib	1-2
03	Courtrai	Fossé en V 3	1	MIL	1	Camp militaire 2 (Vierschaarstraat)	1	1	Ia-Ib	1-2
03	Courtrai	Fossé en V 4	1	MIL	1	Camp militaire 3 (Hortenslaan)	1	1	Ia-Ib	1-2
10	Oudenburg	Succession de camps en bois et sur fondations en dur	1	MIL	1	Camp militaire (Kerkstraat)	1	1	IId/IIIa-Va	5-5+
16	Tournai	Fossé en V	1	MIL	2	Camp militaire (site de « La Loucherie »)	2	1	Auguste ou avant	1
20	Wervik	Fossés en V1 et 2	1	MIL	1	Camp militaire (site « De Pionier »)	2	1	Auguste	1
21	Asse	Concentration de céramiques précoces	2	MIL	2	Camp militaire (Borgstad)	2	1	Auguste	1
25	Elewijt	Fossé	1	MIL	1	Camp militaire (Waversebaan)	2	1	-20/-10	1
29	Flobecq	Fossés	1	MIL	2	Camp militaire (Champ Papiel)	2	2	Haut-Empire	/
39	Velzeke	Fossés et palissade	1	MIL	1	Camp militaire (Provinciebaan/Molenweg)	1	1	Auguste	1
46	Grobbendonk	Enceinte en bois	1	MIL	2	Camp militaire (parcelle c. 0198)	2	1	avant 41	1
50	Liberchies	Fortification en bois et en terre	1	MIL	1	*Burgus* (site des « Bons-Villers »)	1	1	IIIc-IIId	5-5+
53	Rumst	Mur et fossé	1	MIL	2	Ouvrage de défense	1	2	IId-IIIA	5
56	Taviers	Fortification, palissade et fossé	1	MIL	1	*Burgus*	1	1	IIIB-IVd/Va	5-5+

Tabl. 16. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des ouvrages militaire, avérés ou hypothétiques, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification

Description des vestiges (Id1) – La plupart des vestiges se déclinent en fossés et en éléments maçonnés qui permettent de localiser avec précision la zone militaire ou défensive concernée (indice évaluation 1). Dans un cas toutefois, les témoignages se rapportent à une concentration de céramiques et ont donc été rangés dans la catégorie indices indirects (indice évaluation 2).

Indentification de la fonction (Id2) – Le caractère martial des structures mises au jour est assuré dans la plupart des cas rencontrés (indice évaluation 1). Or pour 4 enregistrements, la fonction militaire demeure hypothétique (indice évaluation 2).

Interprétation des vestiges (Id3) – Les vestiges sont, dans l'ensemble, assez distinctifs pour leur accorder une interprétation assurée (indice évaluation 1). Dans 6 cas toutefois, les archéologues préfèrent rester prudents et présumer cette identification (5 cas) ou laisser la possibilité d'aborder les vestiges en fonction d'une autre interprétation (1 cas) (indice évaluation 2).

Évaluation de la localisation

Les indices procurés par les publications et les rapports de fouilles documentent assez bien la localisation des vestiges liés à la fonction militaire, pouvant dès lors être pointés selon un haut degré d'exactitude (indice évaluation 1). Dans 2 cas cependant, cette localisation est

moyennement précise (indice évaluation 2) et pour laquelle on dispose au moins de la parcelle cadastrale investiguée.

Datation des vestiges

La datation des vestiges est assez précise, procurée par le mobilier associé aux structures fossoyées (céramique). Dans 1 cas seulement, l'indice se rapporte au Haut-Empire, sans pouvoir le classer dans une tranche chronologique plus réduite.

5.4.2. Des ouvrages militaires

L'interprétation accordée aux vestiges relevant de la fonction militaire a permis de mettre en évidence des infrastructures défensives et des ouvrages militaires relevant du début de l'occupation romaine et de la fin du Haut-Empire.

Concernant la dispersion générale de ces secteurs, ils sont principalement groupés au sein d'agglomérations placées au nord des trois cités (Fig. 43). Les camps militaires les plus anciens égrènent en particulier le tracé de la future Cassel-Tongres (Wervik, Courtrai, Velzeke, Asse et Elewijt), tandis que les vestiges militaires les plus récents scandent le parcours d'axes routiers stratégiquement importants que sont la Bavay-Tongres (Liberchies et Taviers), dorsale économique majeure traversant une bonne partie de la région investiguée, ou encore la « Zandstraat », qui relie les forts de la ligne côtière (Oudenburg).

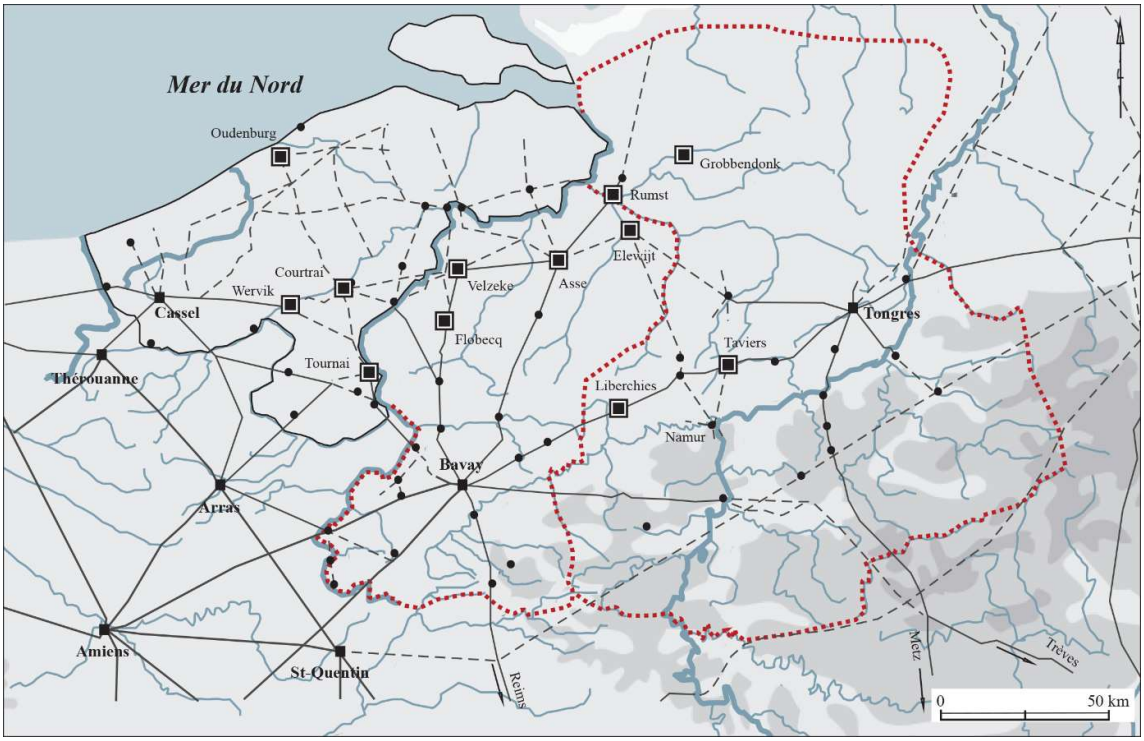

Fig. 43. Localisation des vestiges liés à la fonction militaire, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des agglomérations concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Les ouvrages militaires précoces

Au sein de la région investiguée, les ouvrages militaires les plus anciens ont été appréhendés de manière certifiée à Courtrai[1474] et Velzeke[1475], mais ils demeurent soupçonnés à Tournai[1476], Wervik[1477], Asse[1478], Elewijt[1479] et Grobbendok[1480]. À cette liste, il est nécessaire d'ajouter les cas de Liberchies et de Namur qui ont chacun livré de la céramique romaine très précoce en quantité suffisante (de la terre sigillée notamment) pour laisser sous-entendre, selon

[1474] VIÉRIN, 1959 ; LÉVA, 1961, p. 269-270 ; LÉVA & VIÉRIN, 1961a, p. 161-164 ;
[1475] ROGGE, 1980.
[1476] Un fossé en V a ainsi été observé sur le site de « La Loucherie » et, lors de sa découverte, a été interprété comme un camp de marche claudien en vue de la conquête de la Bretagne (MERTENS & RÉMY, 1974, p. 29). Or, cette interprétation a été remise en cause par un réexamen attentif des céramiques piégées dans son remblai car ces dernières se sont révélées bien plus précoces que déterminées au départ. Ce fait, couplé notamment avec une orientation du fossé que ne se conforme nullement à la structuration postérieure des chaussées, ont poussé les chercheurs à revisiter les conclusions initiales et à entrevoir dans cet aménagement fossoyé une infrastructure militaire augustéenne, voire un ouvrage de défense indigène plus ancien (BRULET & COQUELET, 2008, p. 371).
[1477] VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 89-106 ; VERBRUGGE, 2010, p. 57-59.
[1478] GRAFF & LENOIR, 1981.
[1479] MERTENS, 1954, p. 27 ; MERTENS, 1983a, p. 69-76.
[1480] DE BOE, 1977, p. 12-13 ; DE BOE, 1986b, p. 105.

certains chercheurs, la possible présence d'une base logistique militaire[1481]. Dans les deux situations cependant, l'emplacement de cette dernière reste à déterminer et, surtout, à confirmer. Les datations accordées aux aménagements et indices associés aux lieux militaires anciens relevés au sein du présent point les placent à une période augustéenne précoce, voire au tout début du I^er^ siècle après J.-C. Ces camps semblent fonctionner quelques années et rares sont ceux qui atteignent la période claudienne (ex. Courtrai). Ils correspondent donc à des sortes de camps provisoires qui précèdent la naissance des bourgades proprement dite.

Ces camps provisoires sont enserrés d'une enceinte fortifiée de terre et de bois qui présente un fossé parfois double et un talus surmonté par une palissade[1482]. Les camps militaires étudiés ici n'ont gardé essentiellement que des sections dudit fossé, souvent décrit au sein des publications comme « fossé en V » en raison de la forme qu'il prend en coupe (Fig. 44). Ce fossé fait en moyenne 4 m de large au sommet et est généralement conservé sur plus de 2 m de profondeur. Notons qu'à Grobbendonk, l'entrée du camp présumé a pu être localisée et est flanquée d'une structure pouvant être assimilée à une tour quadrangulaire, large de 4 m et longue de 10,30 m, bâtie sur six pieux imposants.

Les camps provisoires ont deux fonctions. Ils peuvent être des camps de marche, érigés à chaque étape d'une campagne militaire, ou être des camps de construction, c'est-à-dire des lieux d'hébergement d'une unité affectée à une opération de génie militaire (construction d'une route…)[1483]. La question relative à la fonction des camps militaires qui nous occupent a notamment été posée par J. Mertens dans un article qui demeure important pour notre propos et qui s'intitule *The Military Origins of some Roman Settlements in Belgium*[1484]. Pour J. Mertens, si la fonction de base arrière d'opérations militaires ne peut être exclue pour les camps pointés sur le territoire belge comme ceux de Velzeke, d'Asse et d'Elewijt, tous les camps relevés ici s'inscrivent plutôt dans le cadre d'une politique efficace d'Auguste en matière de gestion des territoires occupés. En ce sens, ils fonctionnent davantage comme des bases d'approvisionnement et de soutien logistique, gérés par et pour l'armée. Vers la seconde moitié du I^er^ siècle après J.- C., lorsque l'administration militaire se focalise sur les frontières rhénanes, ces camps sont abandonnés et l'arrière-pays, dont la région étudiée fait partie, est remise aux mains des civils[1485].

[1481] Liberchies : LEPOT & VILVORDER, 2013 ; Namur : RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 1997, p. 271-272.
[1482] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 30.
[1483] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 30.
[1484] MERTENS, 1983a.
[1485] MERTENS, 1983a, p. 162-164.

Les ouvrages militaires tardifs

Les lieux militaires concernés ici interviennent à la fin du Haut-Empire ou au cours de la période de transition avec l'Antiquité tardive. Il s'agit des camps attestés d'Oudenburg, de Liberchies et de Taviers.

La construction du camp militaire d'Oudenbourg, à la fin du II^e^ ou au début du III^e^ siècle après J.-C., entraîne l'abandon de la bourgade civile proprement dite. Ce camp présente une forme carrée de 150 m de côtés et résulte de plusieurs phases d'aménagement, mises en évidence par l'observation *intramuros* d'une accumulation consécutive de niveaux d'occupation, d'incendie et de nivellement (Fig. 44). On ne compte ainsi pas moins de trois camps en bois et de deux en pierre qui se sont superposés[1486]. Cet ouvrage martial intègre le *Litus Saxonicum* de manière assurée au IV^e^ siècle après J.-C.[1487], alors que la mise en place et le rôle de cette ligne défensive, destinée à protéger les côtes de la *Britannia* et de la Gaule, se met déjà en place dès la fin du II^e^ siècle après J.-C.[1488]

Les occupations de Liberchies[1489] et de Taviers[1490] ont révélé la présence d'un *burgus* tardif sur leur territoire, en lieu et place de leur ancienne occupation civile. Ces ouvrages sont tous deux implantés sur la Bavay-Tongres et érigés dès le troisième quart du III^e^ siècle après J.- C. La fortification routière de Taviers connaît deux phases de construction. Le premier fortin est ainsi entouré d'un rempart de terre retenu par un double alignement de pieux et d'un fossé en pente raide, tandis que le second est protégé, sur trois côtés, par une palissade construite partiellement sur le comblement du premier fossé. À ces modifications, s'ajoutent un double fossé qui ceinture le tout ainsi qu'une tour de garde probable, pressentie par les nombreux blocs sculptés trouvés dans le périmètre de la fortification[1491]. La fortification routière de Liberchies est aménagée sur la chaussée même, ce qui la distingue des autres constructions de ce genre[1492]. Il s'agit d'une bâtisse faite de bois et de terre restructurée à plusieurs reprises. Le système défensif comprend une zone de fossés et un rempart percé de deux accès (Fig. 44). La fortification est construite dans le secteur oriental d'une agglomération, certes très réduite, mais toujours en activité. Sa construction a d'ailleurs condamné les habitations à cet endroit et obligé

[1486] MERTENS, 1958 ; VANHOUTTE, 2005 ; VANHOUTTE, 2007a ; VANHOUTTE, 2007b.
[1487] VANHOUTTE, 2006, p. 130-131.
[1488] VANHOUTTE, 2015, p. 66.
[1489] GRAFF, 1955-1960 ; BAILLEUX & GRAFF, 1992, p. 33-35 ; BRULET, 1996-1997.
[1490] BRULET, 2019.
[1491] GHENNE & HERINCKX, 2008a, p. 526 ; BRULET, 2019, p. 59-74.
[1492] BRULET, 2002b, p. 134.

la population à réorganiser son espace de vie autour de cet ouvrage. L'abandon du *burgus*, à la fin du III^e^ siècle au plus tôt, entraîne finalement l'abandon définitif du site[1493].

Les fortifications de Liberchies et de Taviers intègrent une ligne de défense du territoire assez large, centrée sur la route allant de Bavay à Cologne et qui se prolongeait sans doute au-delà de Bavay et continuait vers Amiens. Les ouvrages défensifs pointés ici se situent dans la première période de la mise en place de cette initiative qui débute peu après le milieu du III^e^ siècle, entre 260 et 275, et qui consiste en l'aménagement d'une série de postes routiers[1494].

Les cas particuliers de Flobecq et de Rumst

Les vestiges découverts dans le Champ Papiel à Flobecq et ceux exhumés le long de la Nijverheidsstraat à Rumst sont les moins bien appréhendés et leur caractère militaire demeure discuté. En effet, les tronçons de fossés parallèles et au profil en V mis au jour à Flobecq posent toujours un problème spécifique d'identification, mais l'hypothèse de voir en ces témoins la présence d'un camp militaire de la fin du Haut-Empire ne doit pas être exclue[1495]. Le mur et le fossé aménagés quant à eux à Rumst, entre la fin du II^e^ siècle après J.-C. et la première moitié du siècle suivant, peuvent être d'origine militaire[1496] ou être également perçus comme une initiative civile destinée à protéger les habitations, à l'image de l'agglomération ménapienne de Kerkhove (n^o^ 7)[1497].

[1493] BRULET, 2002b, p. 133-135 ; BRULET & VILVORDER, 2008, p. 354.
[1494] BRULET, 2008a, p. 241.
[1495] VERSLYPE, 2008, p. 332.
[1496] SEVENANTS & VAN HEERSCH, 1987/1988, p. 26, note 1.
[1497] DE COCQ & ROGGE, 1988.

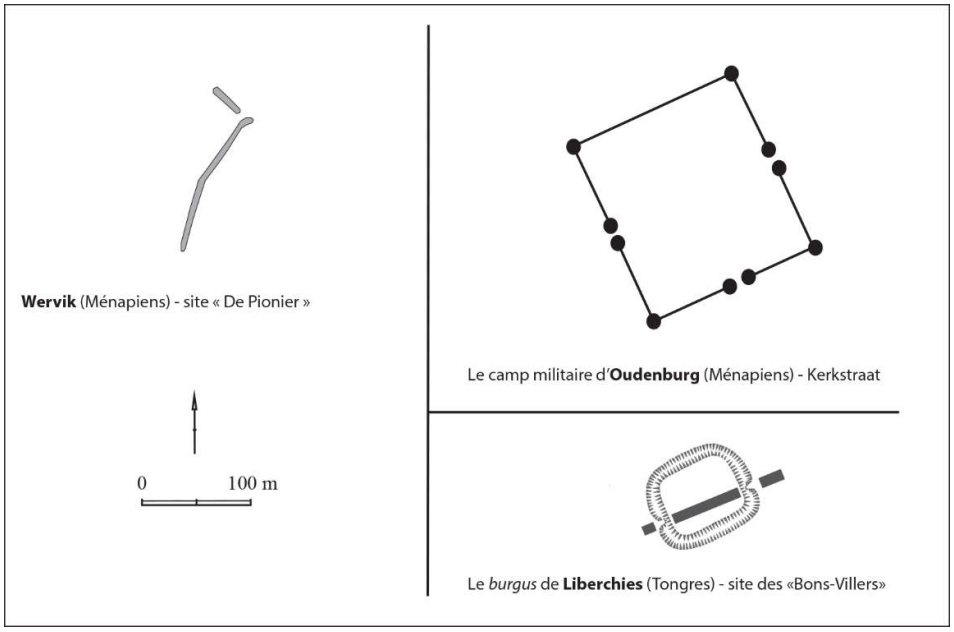

Fig. 44. Quelques exemples de camps militaires retrouvés au sein des agglomérations de Wervik et d'Oudenbourg (cité des Ménapiens) et de Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : VERBRUGGE, 2010, p. 53, fig. 1 (Wervik) ; DHAEZE & VANHOUTTE, 2009, p. 84, fig. 1 (Oudenburg) ; BRULET & VILVORDER, 2008, p. 359, fig. 136 (Liberchies)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

5.5. Les vestiges liés à la fonction résidentielle

Habiter est la fonction de base de toute occupation et, plus précisément ici, de toute agglomération. La maison en est la traduction matérielle. Elle est le foyer, le reflet le plus manifeste des personnes qui y habitent. C'est donc un élément anthropologique des plus intéressants car son architecture et son aménagement sont intimement liés à la culture qui les produit[1498].

Naturellement, les enregistrements associés à la fonction résidentielle sont extrêmement nombreux. En effet, on ne comptabilise pas moins de 633 entrées à ce sujet, soit 45,2 % des données récoltées, réparties entre 54 agglomérations, un nombre équivalant à 90 % des bourgades recensées[1499] (Fig. 45). Cette masse documentaire oblige donc à repenser la présentation de l'information imposée jusqu'ici et formulée à partir d'un tableau synthétique. Cette modification est en outre d'autant plus nécessaire que le dossier relatif à l'habitat se révèle

[1498] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41 ; BRUNET, 2001, p. 20 ; SÉGAUX, 2007, p. 65.

[1499] L'absence de la donnée résidentielle dans les neuf agglomérations restantes résulte d'un état de la recherche sur le terrain (Ploegsteert, Taintignies, Thiennes, Flobecq, Gouy, Kester, Montay et Kemexhe). Dans certains cas, cette absence procède aussi de la non-publication des données et de l'impossibilité d'accéder aux documents de « fouilles » originaux, parfois très anciens (ex. Gouy et Kemexhe).

très inégal d'un site à l'autre. En effet, pour de très nombreuses maisons relevées, les lacunes demeurent très importantes tant sur le plan chronologique qu'au niveau de leur morphologie, en raison d'un dégagement partiel de ces aménagements qui rend difficile l'observation de leur plan, de leur emprise et de leur organisation. La gestion des données et les limites constatées du sujet ont par conséquent conditionné la structure du présent chapitre. Une vue d'ensemble de la documentation est ainsi abordée à travers l'analyse de la mise œuvre des habitations, pour ensuite focaliser le discours sur les formes architecturales qui ont pu être identifiées, classées en fonction des modèles indigènes qu'elles suivent ou de leur caractère mixte, issu de la fusion des cutures gauloise et romaine.

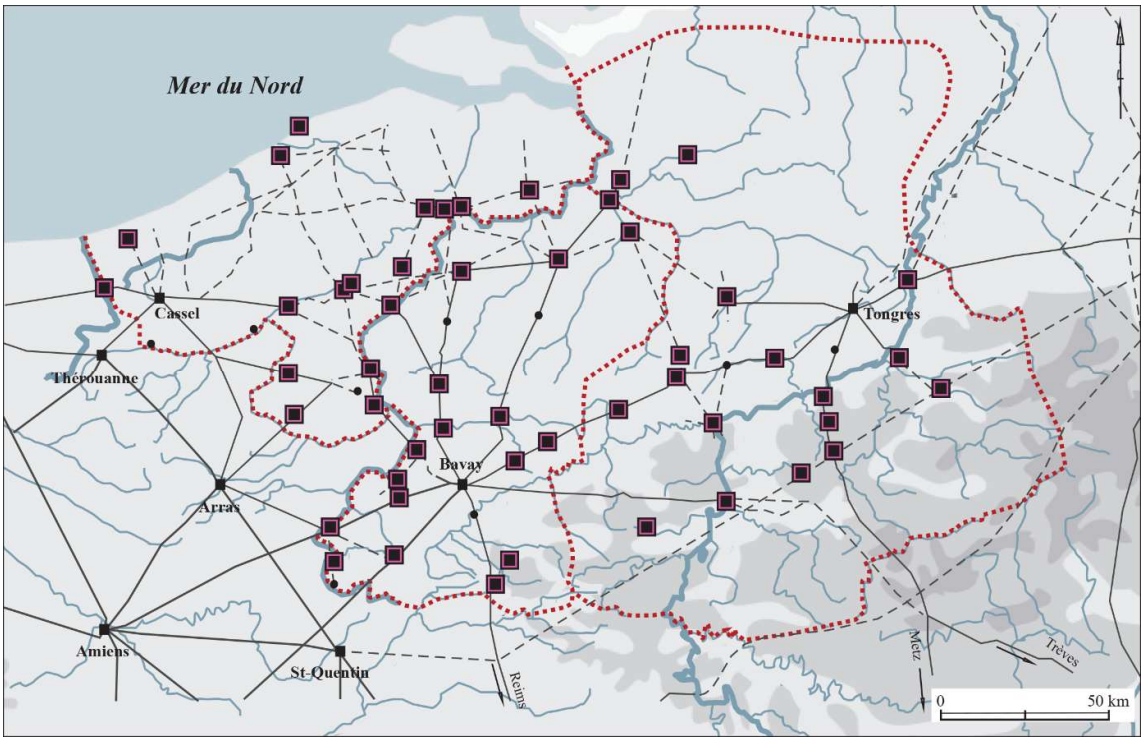

Fig. 45. Visualisation de la dispersion des lieux liés à la fonction résidentielle, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

5.5.1. La mise en œuvre des maisons

L'analyse de la mise en œuvre des habitations du Nord de la Gaule est une approche tout-à-fait technique du sujet sur laquelle de nombreux chercheurs se sont déjà penchés[1500].

[1500] Les habitations des villes et des agglomérations présentent de nombreux traits communs. Pour une analyse de la diversité des techniques de construction des maisons dans le cadre particulier des villes voir ZIELLING, 2001 et COQUELET, 2011a, p. 172-178. Pour les demeures répertoriées au sein des agglomérations voir AUVERTIN, 2018, p. 25-210.

C'est donc à partir de leurs réflexions, que nous proposons de présenter brièvement les diversités de construction qui ont été repérées dans les agglomérations de la région ciblée. Le propos porte ici principalement sur les techniques de fondations de ces habitations et non sur les techniques d'élévation qui demeurent impossible à établir dans la plupart des cas rencontrés. Il est également important de noter que l'observation des assises n'est pas toujours facilitée par les descriptions fournies par les fouilleurs, tantôt très détaillées, tantôt extrêmement sommaires.

L'utilisation de matériaux légers, tels que le bois, caractérise les demeures construites sur poteaux ou sur sablières basses. La première technique est la plus ancienne et la plus couramment employée dans l'architecture des maisons en bois des agglomérations investiguées. La seconde technique est une innovation constatée dans les aménagements et qui consiste à recourir à l'usage de poutres en bois dans les fondations des poteaux. Ces poutres peuvent être placées à même le sol ou reposer sur un lit de pierre. Cette mise en œuvre a notamment été pointée dans les bourgades de Courtai[1501], Jupille-sur-Meuse[1502] et Famars[1503], auxquelles on peut sans doute ajouter Harelbeke, pour laquelle mention est faite de la présence de « traces de murs de bois » dans la description d'une habitation[1504]. Dans les régions du Nord de la Gaule, le bois mais aussi le torchis sont les matériaux les plus faciles à travailler[1505], c'est la raison pour laquelle ils sont employés dans la construction des premiers habitats des agglomérations approchées et qui relèvent d'une architecture associée au répertoire indigène (Cf. infra).

Les fondations solides sont des assises désormais placées sur des solins en pierre. Ces derniers peuvent être liaisonnés ou non au mortier ou encore montés à l'aide de divers matériaux (moellons, tuiles…) avec lesquels ils forment un mur bahut qui sert ensuite de base à une élévation en torchis et pans de bois ou à une élévation en pierres. Cette technique de construction se généralise un peu partout à partir du II^e^ siècle après J.-C., mais des manifestations plus précoces, remontant dans la seconde moitié du siècle précédent, sont déjà observées au sein des agglomérations romaines de Tournai[1506], Famars[1507], Sains-du-Nord[1508], Velzeke[1509] et Namur[1510].

[1501] LÉVA & VIÉRIN, 1961a, p. 161 et p. 163.
[1502] COQUELET, 2016, p. 163.
[1503] CLOTUCHE, 2013, p. 118.
[1504] DESPRIET, 1970f.
[1505] CLOTUCHE, 2013, p. 117.
[1506] MERTENS & RÉMY, 1974, p. 12.
[1507] BEAUSSART, 1984, p. 108 ; BROËZ, 1987, p. 49-50 ; DELMAIRE, 1996, p. 228-229 (n° 24) ; ROGER, 2001, p. 44.
[1508] BROËZ, 1987, p. 49-50 (n° 5) ; LORIDANT, 1997a, p. 19 (029, 042 & 043) ; NEAUD, 2017, p. 139.
[1509] JANSSENS, 1977, p. 95 ; BRAECKMAN, DE MULDER & ROGGE, 1995, p. 273-280.
[1510] SIEBRAND, HANUT & COLETTE, 2011, p. 122 ; VANMECHELEN et al., 2019, p. 200

Les modifications apportées dans l'aménagement des fondations illustrent donc une évolution dans l'art de bâtir des maisons. Elle est cependant loin d'être uniforme. En effet, au sein des agglomérations investiguées, elle ne se manifeste pas partout ni en même temps ni de la même manière. On note ainsi trois cas de figure :

- Une résistance à toute nouveauté, entraînant un maintien des habitats en bois et en torchis, seuls modèles de maison répertoriés sur un site donné durant toute la durée du Haut-Empire : ce phénomène concerne surtout les agglomérations implantées dans les régions sableuses qui se développent au Nord de la région approchée (ex. Destelbergen[1511], Gand[1512], Harelbeke[1513], Kruishoutem[1514], Merendree[1515], Steene[1516], Wervik[1517] et Kontich[1518]), mais il touche également des bourgades situées plus au sud comme Vodecée[1519] ;
- Une résistance partielle, entraînant la coexistence de maisons en bois et de maisons sur fondations en « dur » observée pour un même site : tel est le cas par exemple d'Oudenburg[1520], Waasmuntser[1521], Blicquy[1522], Famars[1523], Velzeke[1524] ou encore Maastricht[1525] ;
- Une ouverture totale à la nouveauté, entraînant des phases de construction distinctes : c'est le cas de figure le plus couramment observé.

5.5.2. Les modèles indigènes

Les bourgades qui fleurissent dans le Nord de la Gaule à partir de la première moitié du I^er^ siècle après J.-C. sont avant tout composées de population dont l'héritage celtique est encore bien présent et qui se matérialise dans la construction de leurs maisons. Ces maisons dites

[1511] De Laet *et al.*, 1967 ; De Laet, Thoen & Bourgeois, 1986 ; De Logi & Dalle, 2013, p. 61-72.
[1512] Pour les habitats bien datés : Laleman, 1991a ; Laleman, 1991b.
[1513] Pour les habitats bien datés voir : Despriet, 1968 ; Despriet, 1970b ; Despriet, 1975, p. 199.
[1514] Bourgeois *et al.*, 2001, p. 148.
[1515] Pour les habitats bien datés voir : De Clercq *et al.*, 1998 ; Semey & Rommelaere, 1987 ; Reyns & Bruggeman, 2014.
[1516] Faupin, 2010, p. 137.
[1517] Goeminne, 1970, p. 14 ; Termote & Debonne, 1991, p. 97 ; Opsteyn, 1996, p. 175.
[1518] Verbeeck, Lauwers & de Boe, 1986 ; Verbeeck & Lauwers, 1987 ; Annaert, 1994, p. 90-91 ; Venant *et al.*, 2015.
[1519] Ghenne & Herinckx, 2008b, p. 566-567.
[1520] Pour les habitats bien datés voir : Dhaeze & Vanhoutte, 2009, p. 83-85.
[1521] Van Hove, 1996, p. 71-72.
[1522] Sornasse, 2012, p. 129.
[1523] Clotuche, 2013, p. 118 ; Clerget *et al.*, 2014, p. 64.
[1524] Deschieter & De Mulder, 2000, p. 161 ; Deschieter & De Mulder, 2001, p. 143 ; De Mulder & Deschieter, 2003, p. 276-277 ; Deschieter, 2003, p. 30 ; De Mulder & Deschieter, 2004, p. 37 ; De Mulder & Deschieter, 2005, p. 27-30.
[1525] Bogaers, 1951, p. 80 ; Bloemers, 1971-1972, p. 53 ; Dijkman, 1991.

indigènes sont cependant des produits de pratiques constructives régionales engendrant nombres de techniques et de formes différentes qui s'éloignent parfois des modèles laténiens[1526]. L'objectif n'est pas ici d'établir une typologie détaillée de ces demeures, mais de dégager les deux tendances observées à partir des exemples d'habitats les mieux appréhendés. Nous pouvons ainsi distinguer les « fonds de cabanes » et les maisons allongées en bois et en torchis.

Les fonds de cabane

Les fonds de cabane sont de petits bâtiments sur fond semi excavé, aménagés sur des poteaux de bois et recouverts d'une toiture en matériaux périssables. Cette technique de construction éphémère ne facilite malheureusement pas leur reconnaissance sur le terrain[1527]. Quelques exemplaires ont néanmoins pu être pointés avec assurance à Braives[1528], Jupille-sur-Meuse[1529] et Liberchies[1530]. À Tournai, en revanche, ils restent soupçonnés au regard des descriptions laconiques qui en ont été faites[1531].

Les fonds de cabane présentent des parois régulières et un volume simple de forme rectangulaire. En moyenne, les plus petites fosses présentent une largeur d'1,80 m et une longueur de 2,50 m, tandis que les plus grandes font 3,40 m de largeur et 5 m de longueur. Ce modèle d'habitat indigène apparaît à Liberchies dès le premier quart du I^{er} siècle après J.-C., tandis qu'à Braives et Jupille-sur-Meuse, il se développe dès le milieu de ce siècle. Ce type d'aménagement domestique semble abandonné dès la période flavienne.

Les maisons allongées en bois et en torchis

Les maisons allongées en bois et en torchis relèvent d'une forme d'habitat indigène qui est sans aucun doute le plus répandu au sein des agglomérations investiguées. Elles tirent leurs origines d'un prototype protohistorique, où gens et bétail étaient réunis à l'origine sous un même toit, d'où leur appellation de « maisons-étables »[1532]. L'introduction de ce modèle au sein des nouvelles bourgades en développement voit le lieu de stabulation du bétail disparaître. Ces bâtisses, devenues des demeures à part entière, restent construites sur poteaux plantés mais

[1526] AUVERTIN, 2018, p. 255.
[1527] DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 53.
[1528] BRULET, 1981d, p. 68-69 ; BRULET, 1983b, p. 21 ; BRULET, 1985b, p. 28-29 ; BRULET, 1990b, p. 11-12.
[1529] COQUELET, 2016, p. 162.
[1530] BRULET & DEMANET, 1997, p. 38-40 ; BRULET & DEMANET, 1993, p. 75 et p. 89-91 ; DEMANET, 2015, p. 52 et 73.
[1531] AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 113 ; MERTENS & RÉMY, 1974, p. 11-12 ; AMAND, 1984a, p. 31-35.
[1532] GERRITSEN, 2003, p. 45-50 ; MATHIOT, 2012, p. 20-23.

prennent désormais diverses variantes morphologiques qui se distinguent en fonction de l'aménagement de la charpente, reposant sur une ou plusieurs colonnades intérieures profondément ancrées dans le sol[1533].

Les maisons allongées en bois et en torchis ont particulièrement bien été étudiées au sein des agglomérations de Grobbendonk[1534], Kontich[1535], Braives[1536] et Liberchies[1537] où ces demeures bénéficient d'une assez bonne conservation de leurs vestiges. Le modèle à deux nefs y est assez bien représenté et se distingue en deux modules en fonction des dimensions observées (Fig. 46). Les plus grandes maisons font en moyenne une largeur de 11,50 m et une longueur de 24 m, tandis que les plus petites sont larges de 7,60 m et longues de 17 m. À Grobbendonk, Braives et Liberchies, ces maisons allongées se voient supplantées, à partir du II^{e} siècle après J.-C., par des demeures répondant à de nouvelles techniques de construction et surtout à de nouveaux modèles. Ce phénomène illustré par ces trois exemples se répand assez bien dans une bonne partie des agglomérations approchées, même si on note, dans certains cas, un maintien très partiel de ces demeures au-delà de la période flavienne (Blicquy, Famars, Velzeke et Maastricht). La bourgade de Kontich éclaire un autre aspect de la question. Les maisons allongées en bois et en torchis y demeurent en effet le seul modèle d'habitat durant toute la durée de l'occupation. Au sein de cette agglomération, comme dans d'autres bourgades des terres sableuses de la région investiguée (ex. Destelbergen, Gand, Harelbeke, Kruishoutem, Merendree, Waasmuntser, Wervik et Kontich), les populations vont rester assurément attachées de manière durable à cette architecture régionale et demeurer donc assez fermées aux formes romanisées d'habitations[1538].

[1533] AUVERTIN, 2018, p. 264 et p. 268.
[1534] DE BOE, 1986b.
[1535] VERBEECK, LAUWERS & DE BOE, 1986, p. 61-62 ; VERBEECK & LAUWERS, 1987, p. 140-141 ; ANNAERT, 1994, p. 90-91.
[1536] BRULET, 1981d, p. 39, 63 et 75 ; BRULET, 1985b, p. 24-25 ; BRULET, 1993c, p. 12 et p. 39.
[1537] BAILLEUX & GRAFF, 1992, p. 44-46 ; BRULET & DEMANET, 1997, p. 62 et p. 81 ; DEMANET & VILVORDER, 2013, p. 48 ; DEMANET, 2015, p. 42-44, 56, 60, 82-83, 85, 87, 101, 116 et 118-119 ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2.
[1538] DE CLERCQ 2009, p. 272-276 et 279-280.

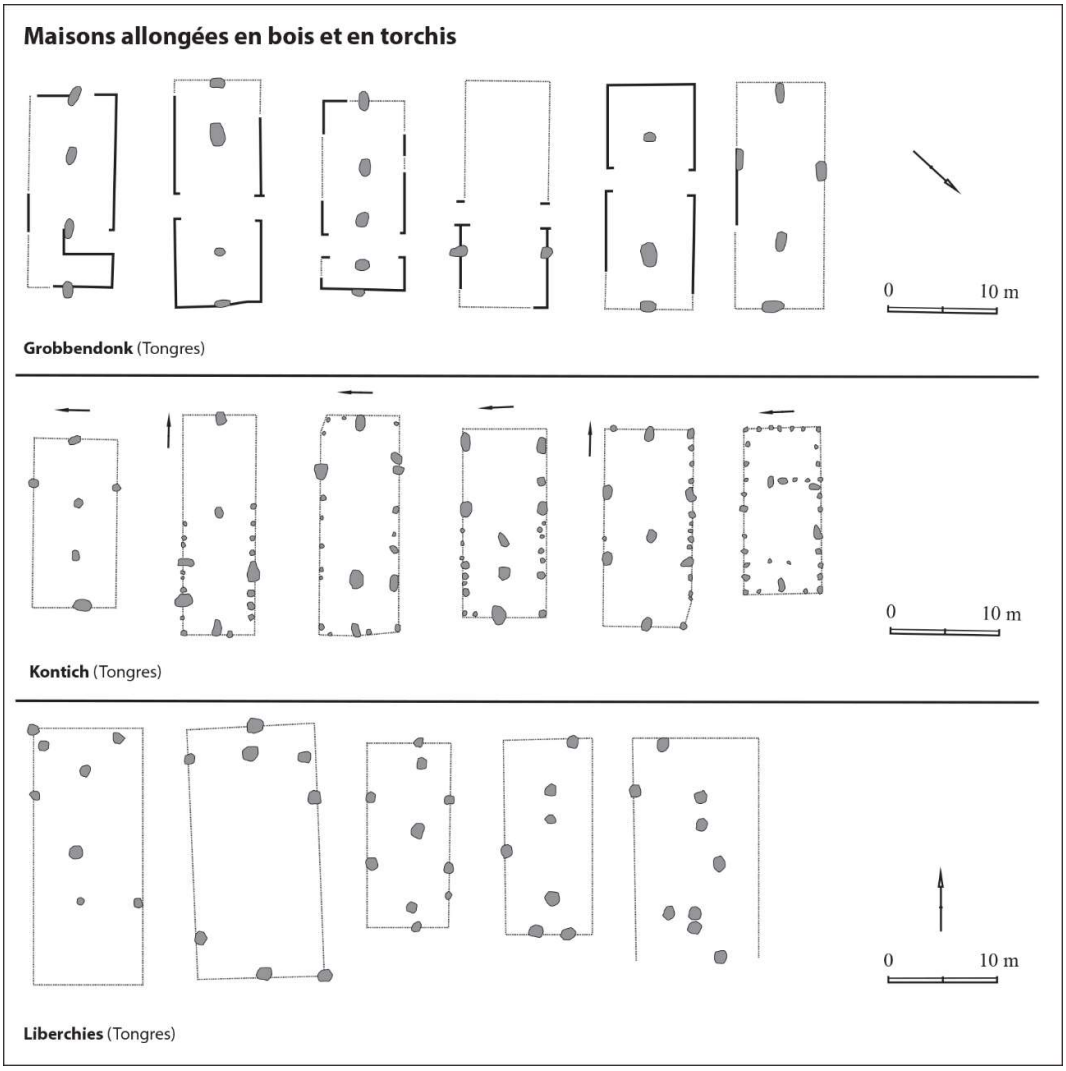

Fig. 46. Quelques exemples de maisons allongées en bois et en torchis découvertes au sein des agglomérations de Grobbendonk, Kontich et Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : AUVERTIN, 2018, p. 266, fig. 2.22 (Grobbendonk et Kontich) ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2 (Liberchies)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

5.5.3. Les maisons gallo-romaines

A partir de l'époque flavienne, et plus intensément encore au II^e^ siècle après J.-C., on assiste au sein d'une bonne partie des agglomérations investiguées à un profond changement, dû à une plus grande ouverture des populations à la culture méditerranéenne. Cette mutation trouve son expression dans le renouvellement des modèles architecturaux domestiques qui privilégient l'usage de la pierre, tantôt inspirés clairement de prototypes italiques, tantôt intégrant des éléments romains dans des formes issues d'un répertoire rural et d'origine indigène. Ce mélange des cultures débouche, au sein des agglomérations investiguées, sur la

formation de quatre types de maisons gallo-romaines que sont les maisons longues (ou *Streifenhaüser*) et les maisons à cour intérieure (ou *domus*), pouvant être classées parmi les modèles importés, les halles barlongues et les maisons de type *villa*, relevant pour leur part d'un répertoire rural[1539].

La maison longue (ou *Streifenhaus*) constitue la forme résidentielle la plus représentative de l'habitat des agglomérations étudiées. Elle est sans doute associée à une classe sociale modeste, formée essentiellement d'artisans et de commerçants[1540]. Les halles barlongues, les maisons de type *villa* et les maisons à cour intérieure (ou *domus*) s'insèrent quant à elles de manière plus ponctuelle dans le paysage domestique et dans certaines agglomérations. La taille des bâtisses, leur aménagement interne plus complexe et surtout le mobilier associé à ces dernières, montrant la présence de diverses formes d'agréments et de décors parfois très soignés, témoignent d'un certain niveau de vie de leurs occupants.

Les maisons longues (ou Streinfenhäuser*)*

L'époque flavienne constitue une période charnière dans le développement des agglomérations approchées. On assiste en effet à la mise en place d'une organisation planifiée de l'espace qui se matérialise par un découpage en parcelles[1541]. Cette nouvelle division administrative conditionne inévitablement l'installation et la forme des habitats qui, dans la plupart des cas, va aboutir à la création d'un prototype de maisons en bande reconnues dans tout le monde romain[1542]. Ce modèle est défini par S. Sommer sous le terme de *Streifenhaus*[1543], un vocable assez bien accepté depuis et couramment repris par la littérature scientifique[1544].

La maison allongée se présente sous la forme d'une bâtisse rectangulaire, le petit côté aligné et ouvert sur la voie. Son pignon se situe donc en façade et sa toiture est en bâtière[1545]. R. Auvertin estime leur largeur entre 4 et 17 m et leur longueur entre 7 et 48 m[1546], ce qui correspond globalement aux dimensions relevées pour ce type d'habitat au sein des

[1539] Les différents types de maisons d'inspiration italique répertoriées au sein des agglomérations du Nord de la Gaule ont été investiguées de manière très détaillée par R. Auvertin (AUVERTIN, 2018). Nous renvoyons donc le lecteur à cette étude pour tous compléments d'informations concernant les maisons longues (type 2), les halles barlongues (type 6), les maisons à pavillons d'angle (type 7) et les maisons à cour intérieure (type 1).
[1540] COQUELET, 2011a, p. 178.
[1541] Ce phénomène est assez bien illustré par les exemples de Famars (noyau habité nord-ouest – site du Technopôle), Grobbendonk, Kontich, Liberchies ou encore Braives.
[1542] COQUELET, 2001.
[1543] KAISER & SOMMER, 1994, p. 374-376.
[1544] À noter que l'expression « « maisons profonde » commence également à gagner du terrain au sein du monde scientifique francophone.
[1545] COQUELET & VILVORDER, 2002.
[1546] AUVERTIN, 2018, p. 232.

agglomérations étudiées[1547]. Concernant leur aménagement interne, il ne répond absolument pas à un schéma standard, mais présente des cas de figure extrêmement variés (Fig. 47). Dans les grandes lignes, nous pouvons observer des volumes internes uniques ou des divisions comprenant souvent trois parties distinctes que l'on peut caricaturer comme suit : la pièce avant de l'habitat, parfois utilisée comme espace utilitaire pour des fonctions commerciales ou artisanales, la pièce arrière dévolue à la sphère privée, parfois dotée d'un hypocauste, et la pièce centrale, généralement la plus grande, interprétée comme un *atrium* ou une cour couverte servant à abriter les activités domestiques ou des travaux professionnels[1548]. Plus qu'une simple habitation, la maison longue s'avère donc être souvent un lieu multifonctionnel.

Si l'origine italique des maisons longues est très bien acceptée et la plus véhiculée parmi les chercheurs[1549], d'autres avancent différentes explications sur son apparition. La première idée est celle d'une origine militaire. Ces maisons seraient ainsi calquées sur la transposition du modèle de la caserne ou de la maison de centurion[1550]. Une autre hypothèse serait d'y voir une adaptation à une architecture rurale dans l'optique de répondre aux besoins du commerce et de l'artisanat[1551]. Une autre encore serait d'envisager cette forme domestique comme une création *ex nihilo*, formée à la suite des nouveaux besoins engendrés par l'intégration des régions gauloises dans l'Empire romain[1552].

[1547] Les exemples les plus complets appréhendés dans un environnement et une organisation bâtie très bien documentés se retrouvent au sein des agglomérations d'Amay-Ombret, Clavier, Braives (BRULET, 2008a, p. 99, fig. 122 pour le tableau synthétique des maisons longues de ces trois agglomérations) et de Liberchies (BRULET, 1987d ; BAILLEUX & GRAFF, 1992 ; BRULET, 1993 ; BRULET & DEMANET, 1997 ; BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008 ; DEMANET & VILVORDER, 2013 ; DEMANET, 2015 ; DEMANET *et al.*, 2015).

[1548] WALLACE-HADRILL, 2007, p. 65 ; BRULET, 2008a, p. 100 ; AUVERTIN, 2018, p. 233-237.

[1549] STAMBAUGH, 1988, p. 174 ; KAISER & SOMMER, 1994, p. 373-375 ; PRECHT, 2002, p. 192 ; MAQMAHON, 2003, p. 21-22.

[1550] HURST, 1999 ; PERRING, 2002, p. 31.

[1551] PERRING, 2002, p. 56.

[1552] MARTENS & MAGERMAN, 2008.

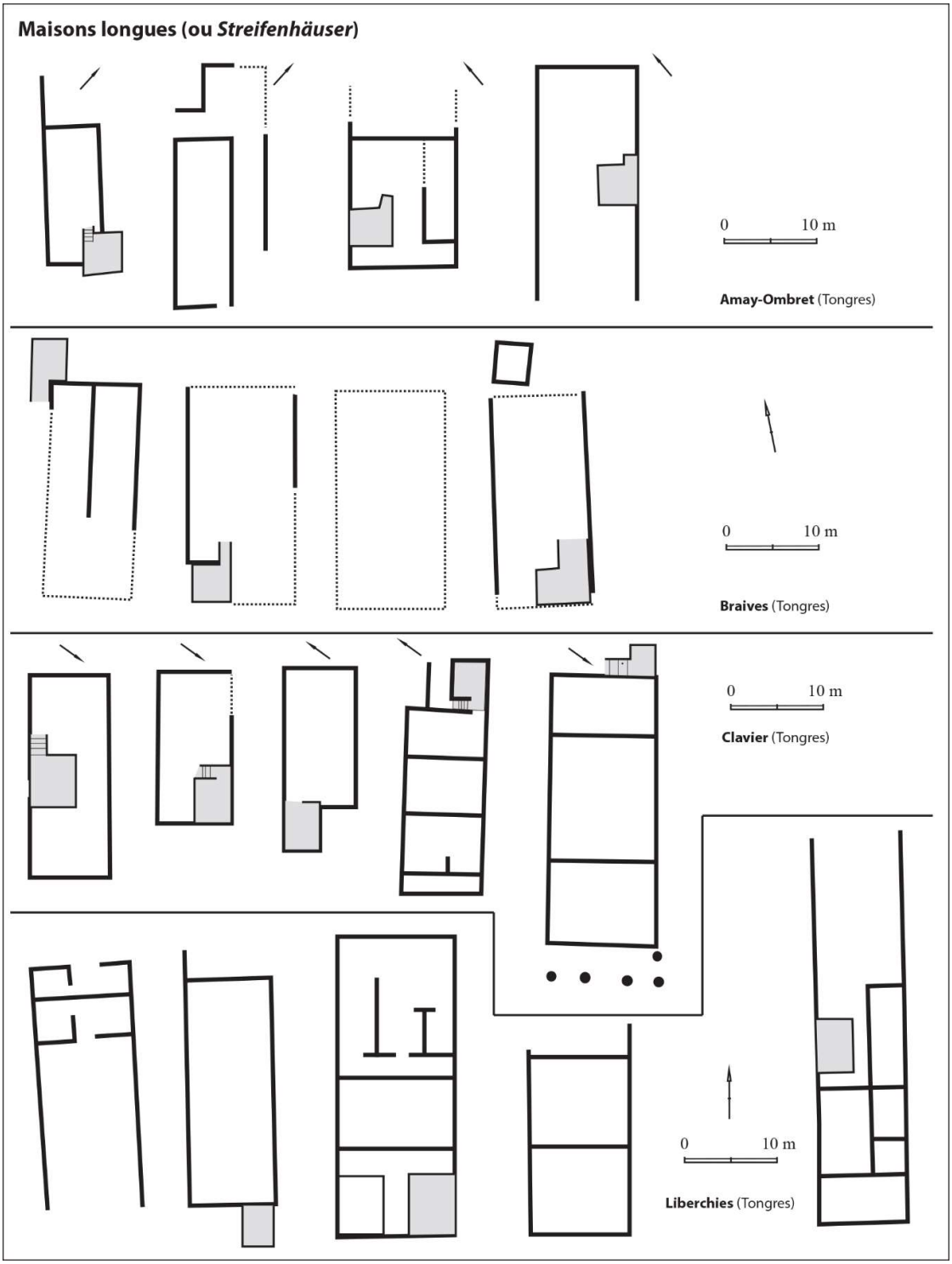

Fig. 47. Quelques exemples de maisons longues (ou Streifenhäuser*) découvertes au sein des agglomérations d'Amay-Ombret, Braives, Clavier et Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : BRULET, 2008a, p. 99, fig. 122 (Amay-Ombret, Braives et Clavier) ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 3 (Liberchies)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).*

Les maisons à cour intérieure (ou **domus***)*

La maison à cour interne est l'archétype par excellence de la demeure méditerranéenne. Ce modèle est véhiculé sous d'innombrables variantes dans tout l'Empire romain, où il est surtout appréhendé dans les grands centres urbains[1553]. Six exemplaires ont néanmoins pu être pointés au sein des agglomérations investiguées. Si le terme *domus* est à prendre avec prudence pour quatre de ces bâtisses retrouvées dans les bourgades de Tournai[1554], Les Rues-des-Vignes[1555], de Jupille-sur-Meuse[1556] et de Namur[1557], et ce, en raison de l'état lacunaire des vestiges, il peut être employé sans aucune forme de retenue pour les deux dernières demeures retrouvées dans l'agglomération de Famars, au sein du secteur dit de la « Rhônelle » et érigées dans le courant de la première moitié du IIe siècle après J.-C. (Fig. 48)[1558]. R. Auvertin classe ces bâtisses dans la catégorie des *domus* à volume complexe qui peuvent résulter d'opérations de réfections, d'adaptation à certaines contraintes posées par un bâti préexistant ou d'une volonté de privilégier les espaces construits aux espaces ouverts. Dans le cas précis des *domus* de Famars, une influence des types ruraux s'exerce, selon lui, dans leur aménagement qui s'articule ainsi autour d'une vaste cour[1559].

[1553] AUVERTIN, 2018, p. 215-216.
[1554] AMAND & BAPTISTE, 1981, p. 29-31.
[1555] DELMAIRE, 1996, p. 371-372 (n° 14).
[1556] SCHUERMANS, 1872, p. 471-472 ; GUSTIN, 2008, p. 419.
[1557] VERBEEK *et al.*, 2002, p. 253 ; VANMECHELENT & VERBEEK, 2006, p. 71.
[1558] CLOTUCHE, 2020, p. 217 (bâtiment C) et p. 217-218 (bâtiment H).
[1559] AUVERTIN, 2018, p. 228-229.

Fig. 48. Exemples de maisons à cour intérieure (ou domus*) découvertes au sein de l'agglomération de Famars (cité des Nerviens) (Fond de carte : CLOTUCHE, 2020, p. 99, fig. 122) (Infographie © UCLouvain-*

Les halles barlongues

La halle simple barlongue relève d'un type rural qui remplace progressivement les constructions traditionnelles sur poteaux plantés au cours du I^er^ siècle après J.-C. Cette architecture se caractérise par des bâtisses construites sur sablières basses ou des soubassements maçonnés[1560]. Ce type de maisons ne reste pas cantonné aux campagnes proprement dites, mais il est également introduit en contexte d'habitat aggloméré. Le meilleur exemple est celui de la bourgade de Kerkhove, où ces bâtisses constituent la seule forme architecturale reconnue de l'agglomération au cours de sa dernière phase d'occupation, au début III^e^ siècle après J.-C. (Fig. 49)[1561]. Les cinq halles inventoriées y forment un alignement non mitoyen et se déclinent en maisons rectangulaires d'en moyenne 18,80 m de largeur pour 32,24 m de longueur. Couvrant ainsi une superficie de 600 m², ces maisons sont parmi les plus imposantes de ce modèle. Concernant leur organisation interne, cette dernière se révèle être, elle aussi, plus

[1560] AUVERTIN, 2018, p. 270.
[1561] DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 14-15.

complexe que les autres bâtisses de ce type car elle associe plusieurs groupes de pièces placées en enfilade et aménagées parfois sur hypocauste. Le mobilier découvert dans les remblais de ces demeures atteste d'un certain standing, comme le prouvent les fragments d'enduits peints et de colonnes[1562].

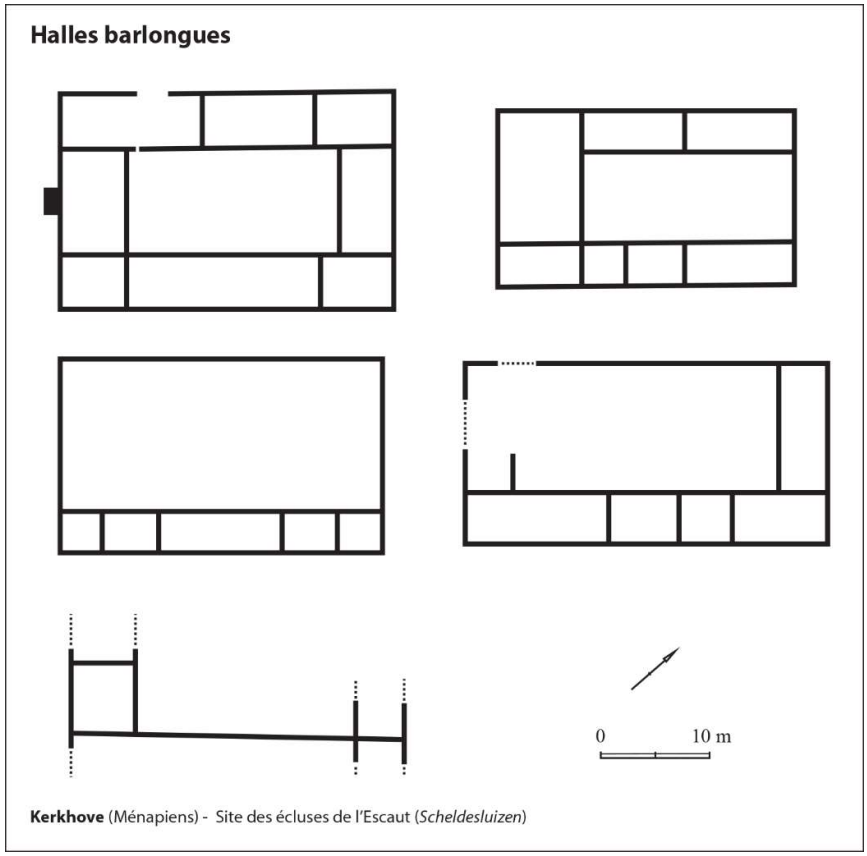

Fig. 49. Exemples de halles barlongues découvertes au sein de l'agglomération de Kerkhove (cité des Ménapiens) (Fond de carte : DE COCK & ROGGE, 1988, p. 16-17, fig. 7) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Les maisons de type villa

L'agglomération de Famars, déjà prise en exemple pour avoir fourni des *domus* (Cf. supra), est à nouveau citée dans le cadre des maisons qui s'inspirent des modèles de *villae* gallo-romaines qui parsèment les campagnes. Tout comme les *domus* dont ils sont contemporains (première moitié du II^e^-début IV^e^ siècle après J.-C.), les cinq bâtiments ici relevés ont été découverts dans le secteur de la « Rhônelle » et forment avec ces dernières un noyau habité cohérant, établi au nord-est de l'agglomération, non loin d'un secteur public comprenant un

[1562] AUVERTIN, 2018, p. 270 et p. 272.

temple et un théâtre[1563]. Si pour trois de ces maisons, la vision partielle de leur aménagement rend les réflexions difficiles à leur sujet, deux de ces demeures sont clairement inspirées des maisons à pavillons d'angle (Fig. 50)[1564]. Ce modèle architectural se présente de manière générale sous la forme d'une halle rectangulaire simple contre laquelle est accolée une façade avec galerie et flanquée de part et d'autre par une pièce carrée intégrée au volume ou faisant saillie[1565]. Un autre exemple de ce type est sans doute relevé au sein de l'agglomération de Velzeke où l'une des maisons romaines y est décrite comme une bâtisse prenant la forme de la lettre U et dont l'une des pièces d'angle abrite une cave[1566]. Cette maison s'avère par ailleurs plus ancienne au regard des cas relevés par R. Auvertin, en étant en effet datée de la fin du I^{er} siècle après J.-C. et non du siècle suivant[1567].

[1563] CLOTUCHE, 2020.
[1564] Maison 1 = ROGER, 2007, p. 183 ; maison 2 = ROGER, 2001, p. 43 ; ROGER, 2007, p. 183.
[1565] AUVERTIN, 2018, p. 276.
[1566] JANSSENS, 1977, p. 95 ; BRAECKMAN, DE MULDER & ROGGE, 1995, p. 273-280 .
[1567] AUVERTIN, 2018, p. 279.

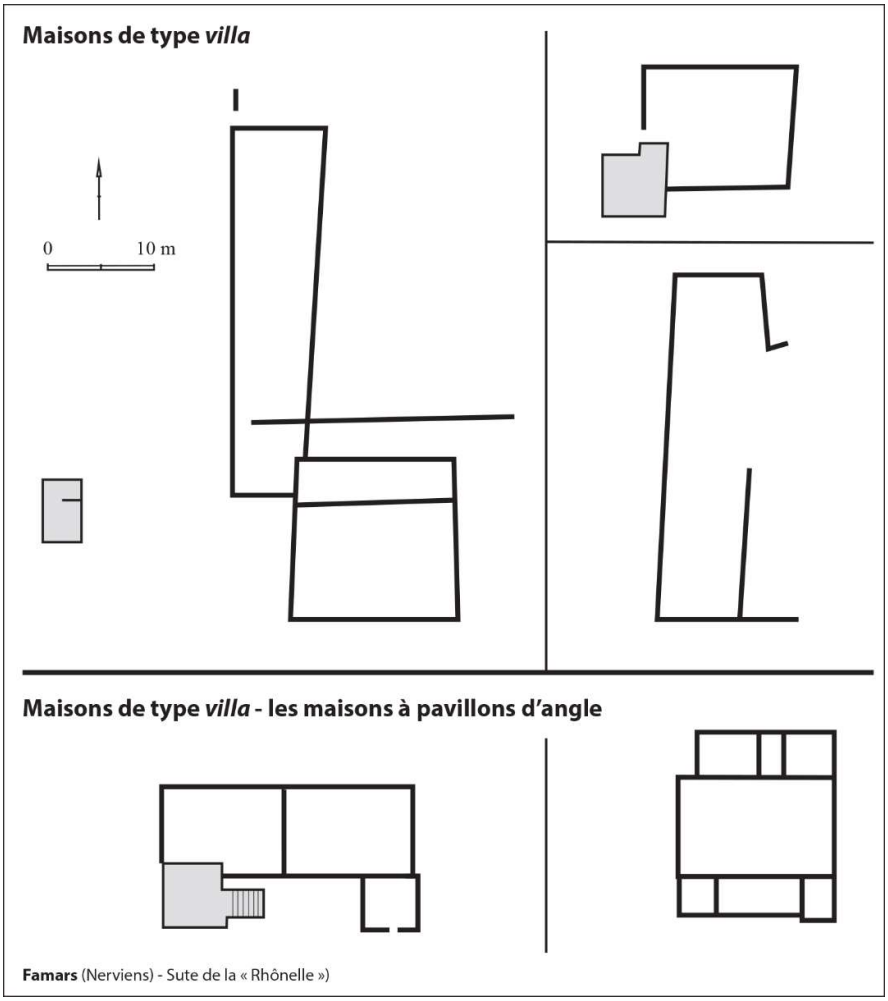

Fig. 50. Exemples de maisons de type villa*, découvertes au sein de l'agglomération de Famars (cité des Nerviens) (Fond de carte : CLOTUCHE, 2020, p. 99, fig. 122) (Infographie © UCLouvain-CRAN).*

5.6. Les vestiges liés à la fonction commerciale

Les vestiges liés à la fonction commerciale concernent des bâtiments et des lieux au sein desquels sont échangés, vendus, achetés ou stockés des marchandises pouvant se décliner en matières premières ou produits finis.

5.6.1. État général de la documentation

Au sein de la base de données, 26 entrées relatives à la fonction commerciale ont été relevées, soit 1,9 % des enregistrements (Tabl. 17[1568]).

[1568] Au sein de la base de données, plusieurs numéros peuvent être attribués à une même zone à en fonction des observations de terrain. Pour des raisons de clarté, ces numéros ont été regroupés en un seul enregistrement

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Boutiques et étals de marchands										
38	Sains-du-Nord	Bâtiment sur fondations en dur	1	COM	1	Boutiques (rue Dr Chevalier)	2	1	90/120-IVa	3-5+
38	Sains-du-Nord	Structures sur poteaux	1	COM	1	Étals de marchands (rue Moulin à Vent/rue Gabriel Petit)	2	1	IIc-III	4-5+
44	Clavier	Édifice en bois puis sur fondations en pierre	1	COM	1	*Taberna* (parcelle c. 260b)	1	1	69/70-IIIc	3-5
Horreae										
07	Kerkhove	Édifice su fondations en dur	1	COM	1	*Horreum* (parcelle c. 0269)	1	1	IIa-IIc	4
16	Tournai	Baraquements en bois	1	COM	1	Zone d'*horrea* (Luchet d'Antoing)	1	2	Ib-Id	2-3
28	Famars	Bâtiment sur fondations en dur	1	COM	1	*Horreum* (site « Rhönelle »)	1	1	IIB-IVA	4-5+
41	Amay-Ombret	Édifice sur fondations dur	1	COM	1	*Horreum* 1 (Ombret – parcelle c. 93w)	2	1	IIa-IIIb0	4-5
41	Amay-Ombret	Édifice sur fondations dur	1	COM	2	*Horreum* 2 (Amay – parcelle c. 89r)	2	1	[IIa-IIIc]	[4-5]
41	Amay-Ombret	Édifice sur fondations dur	1	COM	2	*Horreum* 3 (Amay – parcelle c. 89r)	2	1	[IIa-IIIc]	[4-5]
44	Clavier	Édifice sur fondations en pierre	1	COM	1	*Horreum* 1 (parcelle c. 260b)	2	1	II-IIIb	4-5
44	Clavier	Édifice sur fondations en pierre	1	COM	1	*Horreum* 2 (parcelle c. 260b)	2	1	II-IIIb	4-5
47	Grobbendonk	Édifice sur poteaux	1	COM	1	*Horreum* (parcelle c. 0198)	2	1	[69/70-100]	3
51	Jupille-sur-Meuse	Bâtiment sur fondations en pierre	1	COM	1	*Horreum* (Place des Combattants)	1	1	IId	5
52	Namur	Bâtiment sur fondations en pierre	1	COM	2	*Horreum* 1 ? (rue des Brasseurs)	2	1	II-III	4-5
52	Namur	Bâtiment sur fondations en pierre	1	COM	1	*Horreum* 2 (Place d'Armes)	2	1	IIa-III	4-5
52	Namur	Bâtiment sur fondations en pierre	1	COM	1	*Horreum* 3 (Place d'Armes)	2	1	IIa-III	4-5
58	Tirlemont	Édifice sur poteaux	1	COM	1	*Horreum* (Zijdelingsestraat/ Spikdorenstraat)	1	1	Flaviens-IIa	3-4
Ports fluviaux, quais et débarcadères										
03	Courtrai	Pieux	1	COM	1	Débarcadères (entre la Lys & Minister Liebaertlaan)	1	2	Flaviens-IIIc	3-5
04	Destelbergen	Matériaux de construction	2	COM	2	Débarcadères	2	3	Romain	/
35	Pommerœul	Quais et poteaux	1	COM	1	Port 1	1	1	40-III	2-5+
35	Pommerœul	Quais en pierre	1	COM	1	Port 2	1	1	Romain	/
36	Pont-sur-Sambre	Zone d'épandage de mobiliers	2	COM	2	Quai (parcelle c. AB0175)	2	2	Romain	/
52	Namur	Berges aménagées	1	COM	1	Port (site du « Grognon »)	1	1	I[a]-III	[1]-5+

Tabl. 17. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux associés à la fonction commerciale, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification

Description des vestiges (Id1) – La plupart des vestiges se déclinent en bâtiments ou en structures aménagés dans le sol qui permettent de localiser avec précision un lieu donné (indice évaluation 1). Dans deux cas toutefois, les données se rapportent à une concentration de mobiliers, suggérant la présence d'une occupation à cet endroit, mais sans plus d'exactitude. Ces données ont donc été rangées dans la catégorie des indices indirects (indice évaluation 2).

Indentification de la fonction (Id2) – En fonction de l'architecture de l'édifice, du mobilier associé ou de l'implantation de la zone concernée, une grande partie des vestiges a pu être attribuée à la fonction commerciale (indice évaluation 1). Cette fonction demeure, en

dans le tableau synthétique. C'est la raison pour laquelle on peut observer une différence entre le nombre des enregistrements repris au sein de la base de données et celui qui résulte du tableau ci-dessus.

revanche, soupçonnée dans quatre cas, les bâtiments ou restes archéologiques observés pouvant tout aussi bien convenir à une autre fonction (indice évaluation 2).

Interprétation des vestiges (Id3) – Une architecture différente du reste de l'environnement bâti n'entraîne pas automatiquement une interprétation précise de l'activité du lieu et cet exercice de reconnaissance est encore plus difficile pour les zones qui ne sont reconnues que par des indices indirects. C'est la raison pour laquelle dans un plus de 50 % des cas relevés (14 cas), la prudence reste de mise dans les attributions octroyées (indice évaluation 2). Pour le reste (12 cas), les vestiges ont pu être associés à une activité commerciale avec un certain degré de précision (indice évaluation 1).

Évaluation de la localisation

Les indices procurés par les publications et les rapports de fouilles documentent assez bien la localisation des vestiges liés à la fonction commerciale, pouvant dès lors être pointés selon un haut degré d'exactitude (indice évaluation 1). Dans 4 cas, la parcelle cadastrale constitue la seule source d'information (indice évaluation 2) et dans 1 cas, enfin, l'implantation du lieu n'a pu être déterminée (indice évaluation 3).

Datation des vestiges

La datation des édifices à caractère commercial ou soupçonné de l'être est assez précise, procurée par le mobilier issu de leurs remblais. En revanche, pour les ports ou les débarcadères, la chronologie s'avère parfois plus difficile à fournir, datant ces endroits en zones romaines sans plus de précisions.

5.6.2. Des bâtiments et des infrastructures à caractère commercial

L'interprétation accordée aux vestiges relevant de la fonction commerciale a permis de mettre en évidence des bâtiments spécifiques à cette activité (boutiques, étals et *horrea*) et des infrastructures associées au commerce et à l'échange (ports fluviaux, quais et débarcadères).

Concernant la dispersion générale des lieux investigués ici, ils se répartissent de manière assez homogène entre les trois cités. Il s'avère toutefois qu'en matière de commerce, la voie navigable joue un rôle prépondérant dans le choix de leur implantation, raison pour laquelle bâtiments et infrastructures sont le plus souvent mis au jour au sein d'agglomérations fluvio-routières (Courtrai, Destelbergen, Kerkhove, Tournai, Pommerœul, Amay/Ombret, Jupille-sur-

Meuse, Namur ou encore Maastricht) ou localisés non loin d'une rivière reconnue comme potentiellement navigable durant l'Antiquité, telle la Rhônelle (Famars)[1569] ou la Nette (Grobbendonk)[1570] par exemple (Fig. 51). Si ce critère est intéressant et même important à relever pour les aménagements commerciaux spécifiques que sont les *horrea*, il est en revanche d'une évidence certaine pour les installations portuaires. Ces dernières sont placées sur les bords d'axes fluviaux importants ou secondaires que sont à l'époque l'Escaut (Destelbergen), la Lys (Courtrai), la Haine (Pommerœul), la Sambre (Pont-sur-Sambre) et la Meuse (Namur). Soulignons par ailleurs que le nombre de ports, quais et débarcadères annoncés ici découle d'un état de la recherche et est donc bien en en-deçà de la réalité. En ce sens, on ne peut pas douter de la présence de tels aménagements dans d'autres agglomérations comme Tournai, placée sur l'Escaut et où ils sont d'ailleurs fortement soupçonnés[1571], ou encore Maastricht, agglomération implantée sur la Meuse.

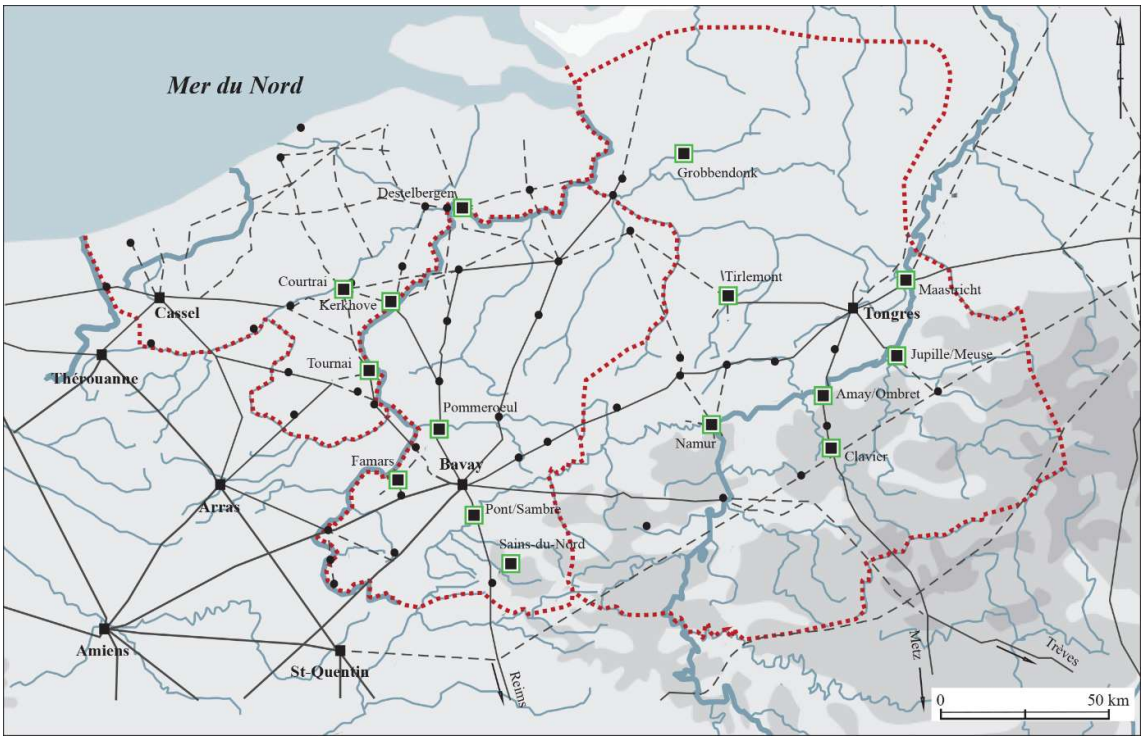

Fig. 51. Localisation des vestiges liés à la fonction commerciale, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des agglomérations concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

[1569] CLOTUCHE, 2013b, p. 13.
[1570] DE BOE, 1986b, p. 105.
[1571] AMAND, 1968b ; VERSLYPE, 2009.

Les boutiques et les étals marchands

Boutiques et étals sont des aménagements destinés à la vente des biens.

La boutique (ou *taberna*) est la structure commerciale permanente minimale. Elle permet de stocker une certaine quantité de marchandises et de la présenter à la vente. La boutique est soit indépendante soit accolée à d'autres boutiques soit encore intégrée au sein de bâtiments à fonctions diverses. Tel est le cas par exemple des boutiques placées à l'arrière d'un portique longeant une rue commerçante[1572]. Au sein des agglomérations investiguées, être capable de reconnaître ce type d'aménagement s'avère être une gageure. En effet, les boutiques existent, mais elles sont le plus souvent intégrées aux habitations tout comme d'ailleurs certains ateliers. Boutiques et ateliers y forment alors des sortes de locaux à usage professionnel qui demeurent difficile à appréhender, du moins pour les locaux commerciaux dépourvus d'installations spécifiques marquant leur présence[1573]. Au sein de la région étudiée, deux agglomérations ont cependant fourni des témoignages assez parlants pour entrevoir des boutiques aménagées hors de ce cadre domestique. Il s'agit de Clavier et Sains-du-Nord.

C'est au cœur de l'antique bourgade de Clavier, qu'a été découverte une *taberna*[1574]. Cette dernière a connu deux phases d'aménagements, l'une en bois remontant à l'époque flavienne, l'autre en pierre datée du II^e^ siècle après J.-C. Dans sa phase finale, qui demeure la mieux connue, la bâtisse est de plan rectangulaire, présentant une largeur de 13 m et une longueur de 33 m. Son espace interne est divisé en cinq pièces, auxquelles s'ajoute une cave construite postérieurement. Sa façade, côté voirie, s'ouvre sur une galerie scandée de colonnes en bois posées sur des bases en pierre (Fig. 52). Cette description pourrait autant convenir à une maison quelconque de plan allongé de l'agglomération (ou *Streifenhaus*), si, à l'intérieur même du bâtiment, n'avait pas été mise au jour une grande quantité de goulots de cruches associés à de nombreux restes fauniques[1575]. Cette similitude entre ces aménagements commerciaux et l'habitat allongé est une problématique bien mise en lumière dans les travaux d'A. Maq Mahon consacrés aux *tabernae* de la Bretagne romaine[1576]. Ce dernier souligne qu'elle engendre

[1572] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 117.

[1573] Sur la mise en lumière de l'existence de ces locaux à usages professionnels au sein des habitations, voir l'exemple bien documenté de la ville romaine d'Alésia (Bourgogne-Franche-Comté, France) (MANGIN, 1981, p. 297 et suivantes).

[1574] Le terme *taberna* a été traduit erronément par les fouilleurs par « taverne » et non par « échoppe, boutique ou magasin » comme il est d'usage de le faire (GAFFIOT, 1989, p. 567). La description qui en découle laisse donc supposer la présence d'un lieu de restauration ou de débit de boissons et non d'une boutique proprement dite (WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170).

[1575] WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170.

[1576] MAQ MAHON, 2000.

souvent des confusions dans les interprétations et sous-estime la présence de ces boutiques au sein des occupations[1577].

C'est un autre genre de boutiques qu'offre l'exemple de Sains-du-Nord. L'opération menée à la rue du Docteur Chevalier a en effet permis d'observer des structures à caractère commercial, aménagées, dès la période flavienne, au sein d'un programme architectural plus vaste[1578]. Ces dites structures se présentent en deux pièces appartenant à un même bâtiment érigé sur des fondations maçonnées, mais dont le périmètre total n'a pu être cerné en raison de l'étroitesse de la fenêtre d'observation (Fig. 52). Les pièces investiguées couvrent une superficie oscillant entre 16 m² et 21 m². Pour les fouilleurs, les dimensions de ces espaces peuvent donc tout-à-fait convenir à des boutiques. Ces locaux sont outre précédés d'un portique à colonnade qui couvre, à cet endroit, l'un des trottoirs de l'une des rues internes de la bourgade.

L'étal est le dispositif de vente le plus simple, permettant de présenter et d'« étaler » la marchandise. Il peut éventuellement être protégé par une tente ou par une baraque démontable[1579]. En raison de l'emploi de matériaux légers dans son aménagement, il demeure donc assez difficile à repérer sur le terrain. Un seul cas a été relevé au sein des agglomérations approchées et a été pointé à nouveau dans la bourgade de Sains-du-Nord et, plus précisément, dans la zone même du sanctuaire qui domine l'ancien site romain. En effet, c'est à l'arrière du dernier temple aménagé et de son portique sud, à une distance comprise entre 1,40 m et 1,80 m de ces derniers, qu'a été observée une série de trous de poteaux, correspondant sans doute à des étals de marchands. Ces derniers devaient y vendre les produits consommés dans le sanctuaire. Ces probables dispositifs, remontant au milieu du II^e^ siècle après J.-C., s'ouvrent enfin sur l'une des rues de la bourgade qui est assez large à cet endroit pour accueillir ce genre d'activités commerciales provisoires[1580].

Les horrea

Dans le cadre de l'étude des agglomérations, la définition que R. Ginouvès donne des *horrea* dans son *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine* est sans doute celle qui convient le mieux. Il les décrit en effet comme des entrepôts au sein desquels les marchandises sont placées avant leur présentation à la clientèle ou après leur achat. Il ajoute que ces bâtiments commerciaux peuvent contenir des denrées particulières telles que des

[1577] MAQ MAHON, 2005, p. 48.
[1578] NEAUD, 2017, p. 162.
[1579] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 117.
[1580] NEAUD, 2017, p. 162.

céréales. Ils sont alors appelés greniers et se caractérisent par la juxtaposition d'un nombre, parfois important, de cellules simples ou doubles en profondeur, s'ouvrent sur un ou des couloirs voire sur l'extérieur et pouvant se placer sur un ou plusieurs étages[1581].

Poser cette définition est un acte important pour notre propos car les études consacrées aux *horrea* des provinces septentrionales de la Gaule sont essentiellement abordées sous l'angle des campagnes, où ces structures remplissent un rôle bien défini[1582]. Elles y sont en effet nombreuses et servent particulièrement à stocker les récoltes de céréales produites dans les propriétés environnantes, avant qu'elles ne soient distribuées à une plus grande échelle. Les réflexions et les problématiques soulevées qui découlent de ces travaux restent, par conséquent, axées sur le milieu rural et sur sa capacité à produire[1583]. Dans cette émulation intellectuelle, la recherche des *horrea* des villes et des agglomérations fait donc figure de parent pauvre[1584]. Les approches sur les greniers ruraux n'en sont pas moins instructives pour notre propos, à commencer par les typologies qui en ont été dressées spécifiquement pour les greniers et au sein desquelles des éléments de comparaisons peuvent être mis en évidence[1585]. En outre, quel que soit le milieu dans lequel apparaissent les *horrea*, l'introduction de cette architecture et des capacités de stockage qu'elle permet est, dans la région investiguée, en rupture avec les formes matérielles de la période gauloise précédente, où silos excavés et greniers en bois, à plateforme et souvent de petites dimensions, sont la norme[1586].

Au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres, treize bâtiments au moins ont été pointés en tant qu'*horrea*. Mais, de cet ensemble, seuls cinq peuvent être interprétés comme tels avec certitude. Il s'agit des entrepôts de Kerkhove, de Tournai, de Famars, de Tirlemont et de Jupille-sur-Meuse. On peut toutefois raisonnablement adjoindre à cette liste les *horrea* de Clavier, Grobbendonk et Namur, dont les aménagements sont assez significatifs pour être définis en tant que tels. En revanche, la question reste entière pour les « *horrea* » d'Amay-Ombret, en raison du peu d'informations publiées à leur sujet[1587]. Les entrepôts dont il est question ici fonctionnent comme les *horrea* urbains proprement dits et sont

[1581] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 119-120.
[1582] Pour se faire une idée, il suffit d'observer les quelques colloques ou ouvrages collectifs récents consacrés au sujet (TREMENT, 2017 ; MARTIN, 2019).
[1583] Voir notamment les essais de calcul d'A. Ferdière relatifs aux capacités de stockage des greniers en fonction de leur surface (FERDIERE, 2015 ; FERDIERE, 2019).
[1584] REDDÉ, 2019, p. 129 et p. 135.
[1585] Voir notamment les typologies dressées par xxx Habermehl et A. Ferdière et pour les greniers du Nord de la Gaule (HABERMEHL, 2013 ; FERDIERE, 2015 ; FERDIERE, 2019).
[1586] FERDIERE, 2015, p. 2.
[1587] À Clavier, J. Willems a d'ailleurs interprété ces bâtiments comme des *macella*, ou marchés couverts (WILLEMS, 1967a, p. 14). Or, cette interprétation s'avère plus que douteuse car le plan de ces bâtisses ne réponde pas aux aménagements relevés pour ce genre d'édifices (DE RUYT, 1983).

donc en lien avec un contexte d'approvisionnement administré des populations locales[1588]. En ce sens, l'usage du terme « *horreum* » est, dans leur cas, réalisé dans un sens générique qui est celui de « bâtiment de stockage à vocation publique » plutôt que privé[1589]. Ces bâtiments se distinguent donc de leur environnement construit en présentant des dimensions beaucoup plus importantes[1590]. Certains peuvent même paraître surdimensionnés comme c'est le cas à Tirlemont où la longueur de l'édifice atteint 56 m[1591]. Une dernière chose à souligner est que la marchandise entreposée ne se limite pas aux céréales produites comme c'est le cas des greniers ruraux. Si les entrepôts de Kerkhove[1592] et de Tirlemont[1593] semblent bien avoir été exclusivement utilisés en ce sens, les *horrea* de Tournai, liés à des infrastructures portuaires fortement soupçonnées[1594], ont certainement dû avoir un usage multiple et conserver céréales et produits manufacturés tout comme servir au commerce de la pierre[1595].

Les entrepôts de Tournai et de Tirlemont et l'*horreum* probable de Grobbendonk sont les plus anciens, remontant, pour Tournai, dès l'époque claudienne et, pour les deux autres, au cours de la période flavienne. Ils sont tous érigés sur poteaux plantés. Les *horrea* de Tournai[1596] tout comme celui de Grobbendonk[1597] sont assez mal appréhendés car leurs plans sont en grande partie occultés par les niveaux d'occupation romaine postérieurs. Néanmoins, on peut encore observer au sein de l'agglomération de Grobbendonk, une bâtisse sur poteaux placés selon des rangées parallèles et cernés d'un fossé. Ces pieux délimitent un espace rectangulaire, large de 12,5 à 14 m et long de 27 m. L'*horreum* de Tirlemont est le mieux conservé[1598] (Fig. 52). C'est un bâtiment répondant à un plan rectangulaire de 3,60 m de large pour 56 m de long. Son sol est constitué d'un plancher surélevé, reposant sur quatre rangées de 125 trous de poteaux, placés à des distances irrégulières. Ce système permet une meilleure ventilation et donc de mieux préserver les marchandises de l'humidité. En ce sens, ce dispositif semble indiquer que des denrées, de type céréales, devaient sans doute être entreposées dans la bâtisse[1599]. Une série de portes scandaient également les longs côtés latéraux et l'un de ces côtés s'ouvrait directement sur la voirie (Fig. 52). L'entrepôt de Tirlemont, que l'on pourrait donc nommer ici « grenier »,

[1588] POUX, 2017.
[1589] FERDIERE, 1988, p. 283.
[1590] POUX, 2017.
[1591] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 139.
[1592] DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 14.
[1593] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 140.
[1594] VERLSYPE, 2009, p. 117.
[1595] AMAND, 1968b, p. 58-59.
[1596] AMAND, 1968b, p. 11-27 (bassin **A**).
[1597] DE BOE, 1977, p. 17-18.
[1598] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 139-142.
[1599] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 140.

présente une forme originale[1600], mais qui peut trouver une certaine parenté avec les *horrea* en bois des sites militaires du Nord de la Gaule[1601] et, en particulier, avec celui découvert à Voorburg-Arentsburg (Hollande méridionale, Pays-Bas)[1602].

Les *horrea* de Kerkhove[1603], Famars[1604], Jupille-sur-Meuse[1605] et Namur[1606] ainsi que les très probables entrepôts d'Amay-Ombret[1607] et de Clavier[1608] sont construits au cours du II^e^ siècle après J.-C. Ces bâtiments ne sont plus érigés sur poteaux, mais sont désormais aménagés sur des fondations en « dur ». La documentation archéologique relative à ces entrepôts s'avère être toute aussi inégale que pour les *horrea* en bois. En croisant néanmoins les données disponibles, on observe un plan rectangulaire commun, présentant en moyenne 17,50 m de largeur pour 30 m de longueur. Pour les entrepôts au plan bien documenté, certains parallélismes peuvent, en outre, être effectués avec la typologie des « greniers ruraux » établie par A. Ferdière[1609]. Par exemple, le présumé *horreum* 1 de Clavier présente un aménagement interne en deux nefs scandées par une série de bases de piliers ou de colonnes en bois, destinées à supporter un plancher important et la toiture. Par cet aménagement, la bâtisse répond assez bien aux *horrea* à piliers internes (type 3) (Fig. 52). Ces derniers se caractérisent en effet par la présence de piliers, puissants et parfois en nombre, dont la première raison d'être est de soutenir un plancher surélevé pour la conservation des denrées en atmosphère aérée ou de constituer les alignements des nefs[1610]. L'*horreum* de Kerkhove et les entrepôts 2 et 3 de Namur, découverts sous la place d'Armes, semblent, quant à eux, apparentés aux *horrea* à murets parallèles internes (type 5), une catégorie qui trouve de grandes similitudes avec les entrepôts urbains ou militaires (Fig. 52)[1611]. La multiplication des murs internes, parfois très rapprochés comme dans le cas de l'entrepôt de Kerkhove, permettent de supporter des planchers surélevés, créant ainsi des vides sanitaires. Le grain ou d'autres denrées se retrouvent ainsi isolés de l'humidité du sol et des animaux nuisibles. Le séchage des récoltes est en outre assuré par le passage de l'air sous

[1600] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 140.
[1601] RICKMAN 1971, p. 213-270 ; MANNING ,1975.
[1602] HOLWERDA, 1923, carte générale annexe.
[1603] ROGGE & VANDOORSELAER, 1977 ; DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 14.
[1604] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[1605] GUSTIN & VANGUESTAINE, 2002, p. 115 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13.
[1606] *Horreum* 1 = PLUMIER, 1996b, p. 83 ; *Horrea* 2 et 3 = PLUMIER, VANMECHELEN & DUPONT, 1998, p. 184 ; VANMECHELEN & VERBEECK, 2006, p. 72.
[1607] *Horreum* 1 = WITVROUW *et al.*, 1993-1995, p. 73-74 ; *Horreum* 2 = WILLEMS, 1968, p. 29, n°13 ; *Horreum* 3 = BRULET, 2008b, p. 384, fig. 174.
[1608] *Horreum* 1 = WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170-171 ; *Horreum* 2 = WILLEMS, 1967a, p. 14.
[1609] FERDIERE, 2015, p. 39-40.
[1610] FERDIERE, 2015, p. 19-20.
[1611] FERDIERE, 2015, p. 30.

les planchers et, pour certains cas, dans les espaces de stockage via les ouvertures pratiquées dans les murets[1612]. L'entrepôt supposé 2 de Clavier peut sans doute intégrer lui aussi la catégorie des *horrea* à murets parallèles internes, mais ce rapprochement est à prendre avec toutes les réserves d'usage. Enfin, l'*horreum* de Famars s'avère être un mélange des entrepôts à piliers internes (types 3) et des entrepôts à murets parallèles internes (type 4). Toute la partie septentrionale de l'édifice est en effet subdivisée par des cloisonnements formant des petites cellules quadrangulaires, tandis que sa partie méridionale est scandée par une rangée de piliers (Fig. 52).

Les ports fluviaux, quais et débarcadères

Ports, quais et débarcadères constituent, en Gaule romaine, les indices significatifs de la présence d'un réseau de communication utilisé parallèlement et de manière complémentaire au réseau routier[1613].

Les ports attestés au sein des agglomérations étudiées relèvent des ports fluviaux, c'est-à-dire associés à un cours d'eau navigable. Les ports observés à Pommerœul[1614], bourgade placée sur la Haine, et Namur[1615], agglomération située à la confluence de la Sambre et de la Meuse, montrent que les bateaux bénéficient, pour aborder, de constructions aménagées en bois ou en pierre et ne sont donc pas tenus à une certaine distance des berges. Les ports pointés ici ont une fonction principalement commerciale[1616].

Quais et débarcadères constituent d'autres types d'aménagements fluviaux repérés au sein des bourgades. La présence de quais est ainsi soupçonnée à Pont-sur-Sambre, où cette hypothétique voie aménagée le long du cours d'eau ne se révèle qu'à travers une concentration de mobiliers se déclinant en tuiles, briques, mortier, pierres équarries et tessons de céramique[1617]. Enfin, des surfaces spécifiques à l'embarquement et au débarquement de marchandises (les débarcadères)[1618] sont attestées le long de la Lys, à la hauteur de l'agglomération de Courtrai[1619], mais demeurent soupçonnées sur les bords de l'Escaut à son passage au niveau de la bourgade de Destelbergen[1620].

[1612] POUX *et al.*, 2013, p. 220.
[1613] CORBIAU, 2000, p. 94.
[1614] Port 1 = BLOCH, BAUSIER & DUHANT, 2008, p. 39-40 (n°26) ; Port 2 = BLOCH, BAUSIER & DUHANT, 2008, p. 38 (n°19).
[1615] PLUMIER, 1996b, p. 83 ; PLUMIER, 2013, p. 46.
[1616] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 187-188.
[1617] DELMAIRE, 1996, p. 359 (n° 22).
[1618] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 189.
[1619] DESPRIET, 2008, p. 33.
[1620] DE LOGI & DALLE, 2013, p. 14.

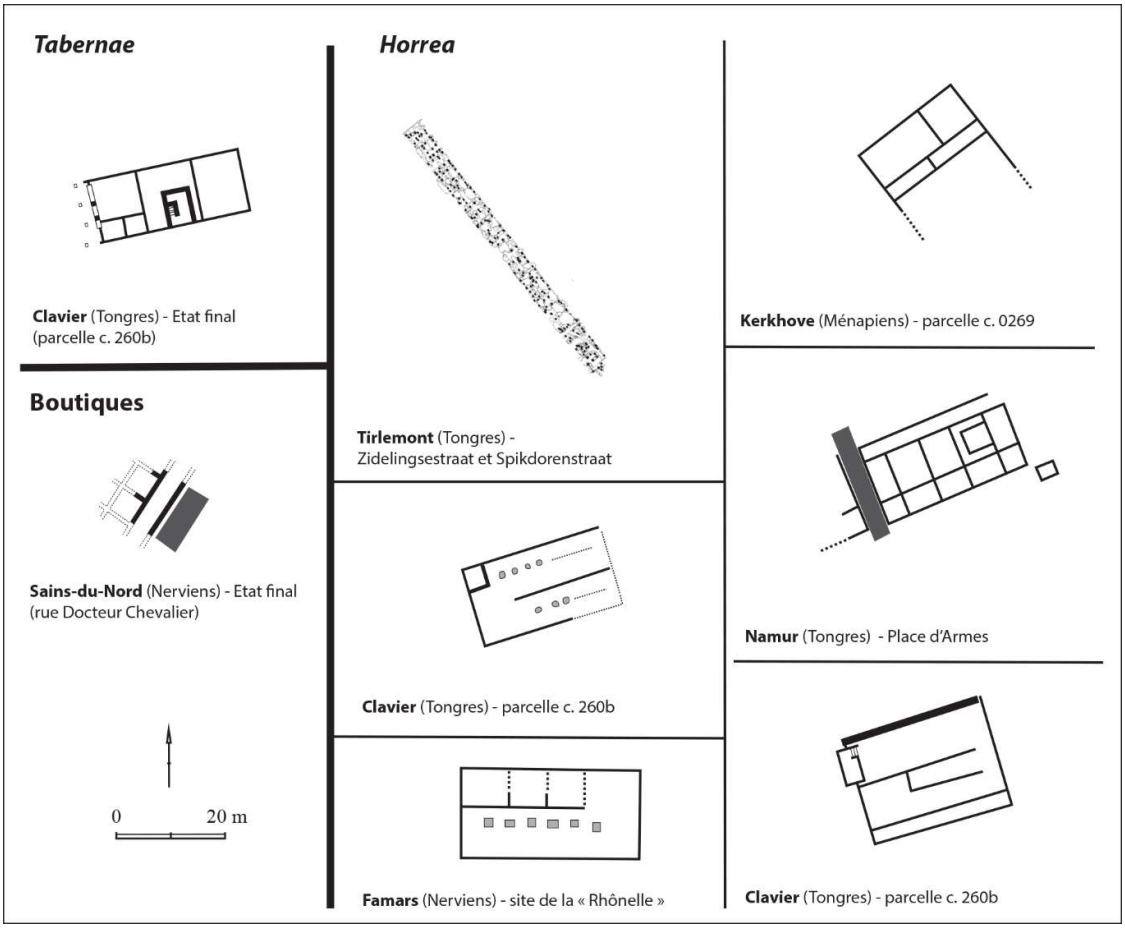

*Fig. 52. Quelques exemples de boutiques et d'*horrea *retrouvés au sein des agglomérations de Kerkhove (cité des Ménapiens), de Famars et de Sains-du-Nord (cité des Nerviens), de Clavier, Namur et Tirlemont (cité des Tongres) (Fonds de cartes : DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 16-17, fig. 2 (Kerkhove) ; CLOTUCHE, 2020, p. 214, fig. 3 (Famars) ; NEAUD, 2017, p. 137, fig. 8 (Sains-du-Nord) ; BRULET, 2008a, p. 89, fig. 106 (Clavier) ; PLUMIER, 2013, p. 47, fig. 52 (Namur) ; VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 140, fig. 11 (Tirlemont) (Infographie © UCLouvain-CRAN).*

5.7. Les vestiges liés à la fonction artisanale

L'artisanat est ici entendu comme un processus visant à transformer des matières premières, qu'elles soient durables ou périssables, en produits finis destinés à être commercialisés[1621]. Cette définition, énoncée par F. Blondé et A. Muller, a l'avantage d'être plus ouverte que celle formulée par A. Ferdière qui limite le terme « artisanat » aux objets manufacturés. Ce dernier exclut donc les produits issus des métiers alimentaires (boulangers, bouchers…) et ceux issus de la construction proprement dite, tout en gardant cependant la discussion ouverte aux domaines touchant à l'acquisition et à la production de matériaux de

[1621] BLONDÉ & MULLER, 1998b, p. 835.

construction (tuiles, briques, chaux…)[1622]. À juste titre, les produits de consommation tels que le pain ou la viande sont difficilement quantifiables en termes économiques, mais l'observation de certaines installations et lieux d'implantation liés aux activités de panification et de boucherie/charcuterie relevées au sein des bourgades étudiées laissent toutefois présager l'existence d'une production de proximité, destinée à alimenter la population des lieux. C'est la raison pour laquelle, nous avons intégré ces activités artisanales dans nos réflexions, même si les produits qui en résultent ne sont pas destinés à être vendus aux marchés des environs. Les éléments de mouture (meule), de tissage et de filage (poids et fusaïoles) peuvent également être considérés comme des indices potentiels d'activités artisanales. Or, dans les agglomérations approchées, ces éléments sont souvent isolés ou peu nombreux pour être significatifs et donnent davantage l'image d'outils liés à un travail réalisé dans un cadre purement domestique qu'au sein d'un atelier artisanal proprement dit. Ces éléments ont donc été mis de côté.

Les activités artisanales se révélant très variées en fonction de la matière première travaillée et des techniques de fabrication ou de transformation, il est d'usage de les classer. En fonction des vestiges découverts au sein des agglomérations, nous avons répartis lesdites activités en trois catégories distinctes. La première regroupe les « artisanats du feu », c'est-à-dire les artisanats qui transforment les matières premières minérales à l'aide de la chaleur. Les activités liées à cette définition recourent donc à l'usage de structures de chauffe tel le four ou le foyer. La deuxième catégorie rassemble les activités liées à la transformation des matières animales : peau, viande, os et colle animale ; tandis que la troisième catégorie concerne les activités liées à la transformation des matières végétales, exclusivement représentées par les céréales dans le cadre des agglomération investiguées.

À quelques exceptions près, la fonction artisanale est systématiquement relevée au sein des agglomérations (Fig. 53). Cette présence massive dans les bourgades se traduit évidemment par un nombre d'enregistrements assez élevés, soit 226 entrées au sein de la base de données, ce qui représente 16,2 % des lieux fonctionnels relevés. En raison de ce nombre conséquent, il est apparu plus opportun de présenter les indices récoltés par catégorie artisanale, et ce, afin de rendre le discours plus éclairant. Notons enfin que treize lieux artisanaux n'ont pu se voir attribuer une activité définie (soit 6 % des données artisanales)[1623]. Ils n'ont donc pas été pris en compte dans l'analyse, n'apportant en effet que peu d'informations au discours

[1622] FERDIERE, 2005a, p. 7.

[1623] Lieux artisanaux découverts à Courtrai, Destelbergen, Gand, Templemars et Wervik (cité des Ménapiens) ; à Pommerœul et Les Rues-des-Vignes (cité des Nerviens) ; à Grobbendonk et Namur (cité des Tongres).

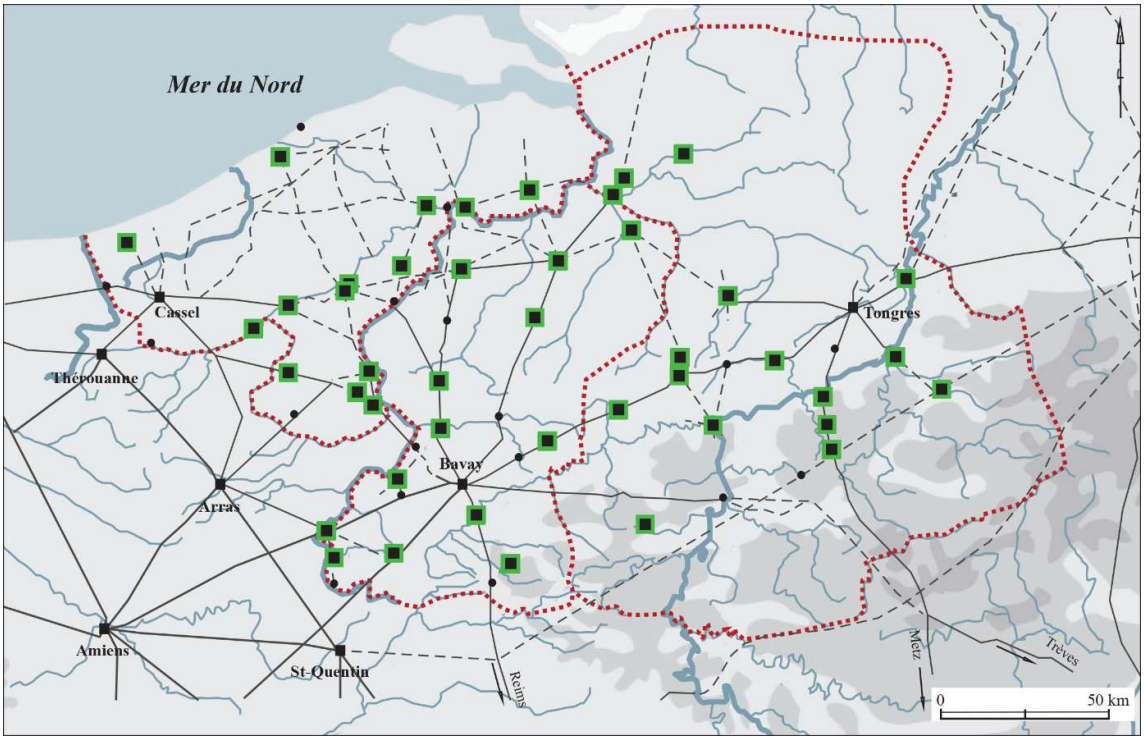

Fig. 53. Visualisation de la dispersion des lieux liés à la fonction artisanale, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

5.7.1. Les artisanats du feu

Les activités répertoriées dans la catégorie des « artisanats du feu » concernent, pour les agglomérations étudiées, le travail de la céramique (travail des potiers et des tuiliers/briquetiers), des métaux (travail des artisans du fer, des alliages cuivreux et autres métaux), du verre, de la pierre (travail des chaufourniers) et du sel (travail des sauniers).

Le travail de la céramique

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA DOCUMENTATION

Le travail de la céramique concerne 75 enregistrements (Tabl. 18)[1624], soit un tiers des données artisanales récoltées (33 %). La part importante occupée par cet artisanat doit beaucoup à ses vestiges bien perceptibles et retrouvés en grande quantité, auxquels s'ajoute une

[1624] Au sein de la base de données, plusieurs numéros peuvent être attribués à un même un atelier en fonction de son étendue. Pour des raisons de clarté, ces numéros ont été regroupés en une seule ligne dans le tableau synthétique, raison pour laquelle on peut observer une différence entre le nombre des enregistrements repris au sein de la base de données et celui qui résulte du tableau ci-dessus.

production manufacturée qui se conserve assez bien[1625]. Cet artisanat se distingue entre l'activité des artisans potiers, de loin la plus importante, et celle des artisans tuiliers/briquetiers.

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Travail des potiers										
10	Oudenburg	Rebus de cuisson	2	ART	1	Travail de la céramique (poteries) (Hoogwegel)	1	1	Haut-Empire	/
11	Ploegsteert	Ratés de cuisson	2	ART	1	Travail de la céramique (poteries) (parcelle c. 563b)	1	1	II	4-5
13	Taintignies	Lot de production	2	ART	1	Travail de la céramique (poteries) (Déroderie/Rû Faluche)	1	1	I-II	[2-5]
16	Tournai	Sole de four	1	ART	1	**Atelier** de potiers (rue des Choraux)	1	2	IIa	4
17	Waasmunster	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers (parcelle c. 0908)	1	1	Id-IIa	3-4
20	Wervik	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (Steenakker)	1	1	Ib-Ic	2-3
20	Wervik	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (Nieuwstraat)	1	1	Romain	/
21	Asse	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (Krokegemseweg)	1	1	50-75	2-3
21	Asse	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (Pottenbakkersweg)	1	1	Ic-IIa	2-4
21	Asse	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 3 (Prieestraat)	1	1	IIc-IIIa	4-5
23	Blicquy	Treize fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers (Chaussée Brunehault)	1	1	37-54	1-2
24	Cambrai	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers (rue du Beffroi/rue de Noyon)	1	1	[II]	[4-5]
25	Elewijt	Un four probable	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (parcelle c. 0246)	1	2	Ic-IIa	2-4
25	Elewijt	Fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (parcelle c. 0245)	1	2	Romain	/
28	Famars	Bâtiment sur fondations en dur et deux fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (détournement de la D958)	1	1	Flaviens-IId/IIIa	3-5
28	Famars	Deux bâtiments artisanaux et un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (site du « Technopôle »)	1	1	Id/IIa-IId	3/4-5
28	Famars	Bâtiment sur fondations en dur et trois fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 3 (rue de Maing)	1	1	Id IId/IIIa	3 5
28	Famars	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 4 (site du « Technopôle »)	1	1	IIc-IId	4-5
28	Famars	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 5 (site du « Technopôle »)	1	1	II-III	4-5+
28	Famars	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 6 (rue de Querenaing)	1	1	IIB-III	4-5+
28	Famars	Deux soles de four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 7 (rue de Maing et D958)	1	1	IId/IIIa-III	5-5+
28	Famars	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 8 (site du « Technopôle »)	1	1	IIIa	5
35	Pommerœul	Ratés de cuisson	2	ART	1	Travail de la céramique (poteries) (parcelle c. 200b)	1	1	Romain	/
35	Pommerœul	Ratés de cuisson	2	ART	1	Travail de la céramique (poteries) (parcelle c. 389b)	1	1	Romain	/
36	Pont-sur-Sambre	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (rue des Bois Blancs)	1	1	Romain	/
36	Pont-sur-Sambre	Un four probable	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (D961 et D117)	1	2	Romain	/
36	Pont-sur-Sambre	Trois soles de four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 3 (ruelle Malette)	1	2	40-99	2-3
36	Pont-sur-Sambre	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 4 (parcelle c. AD0123)	1	2	Ic-IId	2-5
36	Pont-sur-Sambre	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers ou de tuiliers (parcelle c. AC0550)	2	2	Romain	/
36	Pont-sur-Sambre	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers ou de tuiliers (parcelle c. AB0023)	2	1	Romain	/
38	Sains-du-Nord	Bâtiment sur fondation en dur et un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (site « le Mur »)	1	1	IIIb-[IV]	5-[5+]
38	Sains-du-Nord	Deux fours, un four indéterminé et un local de tournage	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (site « le Mur »)	1	1	IIIb-[IV]	5-[5+]
38	Sains-du-Nord	Deux fours et un local de tournage	1	ART	1	**Atelier** de potiers 3 (site « le Mur »)	1	1	IIIb-[IV]	5-[5+]
39	Velzeke	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (parcelle c. 0788)	1	2	150-200	4-5
39	Velzeke	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (parcelle c. 0907)	1	1	Romain	/

[1625] La prépondérance du travail de la céramique sur les autres artisanats, grâce à une meilleure documentation de ces infrastructures et de sa production, n'est pas un phénomène exclusif à la région investiguée, mais elle est largement relevée partout ailleurs en Gaule (FERDIERE, 2005a, p. 8 ; FERDIERE, 2010, p. 167-169).

40	Waudrez	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1	1	1	II	4
40	Waudrez	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2	1	3	IId-III	5
41	Amay-Ombret	Trois fours en batterie et trois foyers	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (Amay - rue du Soir Paisible)	1	1	50-70	2-3
41	Amay-Ombret	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (Amay- rue du Soir Paisible)	1	1	Id	3
42	Braives	Un bâtiment en bois et douze fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (parcelles c. 23 2a et 23 4a)	1	1	41-60	2
42	Braives	Quatre fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (parcelle c. 23 4a)	1	1	41-60	2
42	Braives	Fosse avec rebuts de production	2	ART	1	Travail de la céramique (poteries) (parcelle c. 23 4a)	1	1	60-100	2-3
44	Clavier	Sept fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (parcelles c. 124a & 260b)	1	1	40-Id	2-3
44	Clavier	Trois fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (parcelle c. 124a)	1	1	41-68	2-3
44	Clavier	Deux fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 3 (parcelle c. 260b)	1	1	69/70-IId	3-5
44	Clavier	Trois fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 4 (parcelles c. 124a & 260b)	1	1	80-100	3-4
46	Grobbendonk	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers (parcelle c. 0198)	1	1	IId	5
47	Jupille-sur-Meuse	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers (Place des Combattants)	1	2	[IIa-IIc]	[4]
49	Kontich	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers (« Steenakker »)	1	1	75-115	3-4
50	Liberchies	Cinq fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers (site des « Bons-Villers »)	1	1	IId-IIIc	5
53	Rumst	Un four probable	1	ART	1	**Atelier** de potiers (Nijverheidsstraat)	2	2	Romain	/
58	Tirlemont	Deux fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 1 (site du « Grijpenveld »)	1	1	85/90-110/120	3-4
58	Tirlemont	Deux fours	1	ART	1	**Atelier** de potiers 2 (site du « Grijpenveld »)	1	1	85/90-110/120	3-4
58	Tirlemont	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers 3 (Tramstraat)	1	1	IId-IIIA	5
59	Tourinnes-St Lamb.	Un four	1	ART	1	**Atelier** de potiers (parcelle c. 492b)	1	1	Romain	/
59	Tourinnes-St Lamb.	Dépotoir avec ratés de cuisson	2	ART	1	Travail de la céramique (poteries) (parcelle c. 420b)	1	1	180-230	5
Travail des terres cuites architecturales										
14	Templemars	Four ou dépotoir	2	ART	1	Travail de la céramique (terres cuites architecturales) (Route de la Ferrière)	1	2	Romain	/
16	Tournai	Un four	1	ART	1	**Atelier** de tuiliers 1 (site du « Grand Bazar »)	1	1	IIa	4
16	Tournai	Deux fours	1	ART	1	**Atelier** de tuiliers 2 (« Luchet d'Antoing »)	1	2	II	4
23	Blicquy	Un four	1	ART	1	**Atelier** de tuiliers (Chaussée Brunehault)	2	2	[37-54]	[1-2]
36	Pont-sur-Sambre	Un four	1	ART	1	**Atelier** de tuiliers (rue Bel-Air)	1	1	Roman	/
36	Pont-sur-Sambre	Rebus de cuisson	2	ART	1	Travail de la céramique (terres cuites architecturales) (parcelle c. AB0175)	1	1	Romain	/
37	Les Rues-des-Vignes	Deux fours	1	ART	1	**Atelier** de briquetiers et de tuiliers (?) (rue Haute)	1	1	avant II	[3]
39	Velzeke	Fosses avec rebuts de cuisson	2	ART	1	Travail de la céramique (terres cuites architecturales) (Paddestraat)	1	1	Ic-IIIa	2-5

Tabl. 18. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail de la céramique, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification -

Description des vestiges (Id1) – Le travail de la céramique jouit d'une indentification assurée, permise par la bonne conservation des structures de chauffe qui localisent, dans environ 90 % des cas rencontrés, le lieu de production. Ces vestiges sont donc qualifiés de directs (indice évaluation 1). Dans 8 cas toutefois, l'activité est reconnue à l'aide d'indices indirects que sont les rebus de production ou les ratés de cuisson (indice évaluation 2).

Indentification de la fonction (Id2) – L'activité artisanale est assurée dans tous les cas rencontrés (indice évaluation 1).

Interprétation des vestiges (Id3) – Les structures de chauffe sont généralement accompagnées de traces de production (rebus et ratés) qui permettent d'interpréter le type d'activité pratiquée au sein du lieu investigué (indice évaluation 1) : le travail des potiers ou celui des tuiliers/briquetiers. Dans deux cas toutefois, l'état de conservation de la structure de chauffe et l'absence d'indices indirects dans ses environs laissent l'interprétation soupçonnée (indice évaluation 2).

Évaluation de la localisation – Dans un peu plus de 80 % des cas, les lieux artisanaux sont bien documentés et localisés avec précision (indice évaluation 1). En revanche, pour 13 d'entre eux, nous n'avons que la mention de la parcelle cadastrale (indice évaluation 2) et pour un lieu artisanal relevé, il n'a pas été possible de le situer (indice évaluation 3).

Datation des vestiges – Dans la même proportion, soit un peu plus de 80 % des cas, une datation précise a pu être accordée aux lieux artisanaux, grâce notamment à l'étude du matériel céramique ou par l'analyse archéomagnétique des fours. Dans 14 cas cependant, aucune datation précise n'a pu être donnée.

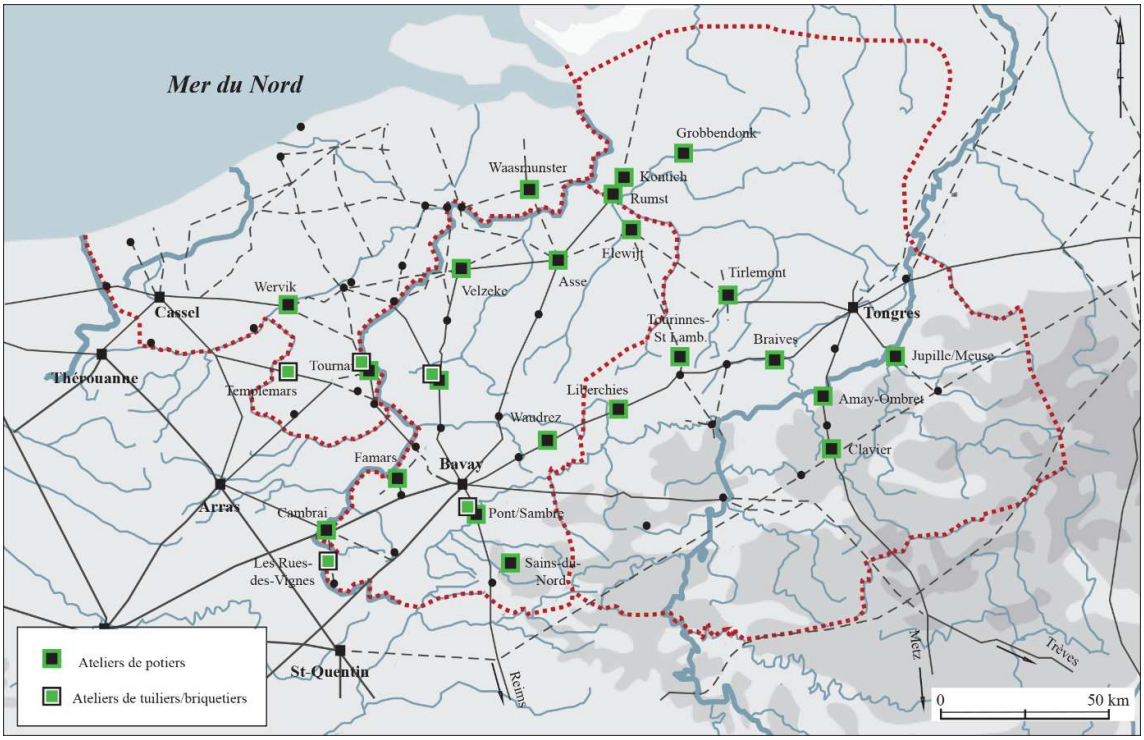

Fig. 54. Localisation des ateliers de potiers et de tuiliers/briquetiers, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

LES ATELIERS DE POTIERS

49 ateliers de potiers ont été reconnus au sein de la région approchée et se répartissent entre 22 agglomérations, toutes cités confondues (Fig. 54). Les bourgades de Tournai[1626], Waasmunster[1627], Blicquy[1628], Cambrai[1629], Grobbendonk[1630], Jupille-sur-Meuse[1631], Kontich[1632], Liberchies[1633], Rumst[1634] et Tourinnes-Saint-Lambert[1635] comptent chacune une

[1626] AMAND & LAMBERT, 1978, p. 50.
[1627] VAN HOVE, 1996, p. 72-73.
[1628] DE LAET, 1961a, p. 514 ; VAN DOORSELAER, 1962, p. 55 ; AMAND & DEMAREZ, 1971b, p. 30-33 ; DE LAET *et al.*, 1972, p. 15 (n° 8).
[1629] ROUMÉGOUX, 1995, p. 28-30 ; DELMAIRE, 1996, p. 163 (n° 30) ; GEOFFROY, 1997, p. 432-433 ; HERBIN, PILARD & LORIDANT, 2019.
[1630] JANSSENS & DE GREEF, 1966, p. 61-62 ; MERTENS, 1966, p. 11-12 ; DE BOE, 1986b, p. 114 ; THOEN & NOUWEN, 1997, p. 145-146.
[1631] VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13.
[1632] CLERBAUT, 2010.
[1633] VILVORDER, 2002c, p. 87-91.
[1634] SAVENANTS & VAN HEERSCH, 1987/1988, p. 26.
[1635] DENS & POIL, 1911, p. 288-293.

officine, tandis que les agglomérations de Wervik[1636], Elewijt[1637], Velzeke[1638], Waudrez[1639], Amay-Ombret[1640] et Braives[1641] en comptabilisent deux et celles d'Asse[1642], Sains-du-Nord[1643] et Tirlemont[1644], trois. Dans cette présentation générale du nombre d'officines par site, les occupations de Clavier[1645], de Pont-sur-Sambre[1646] et de Famars[1647] font office de centres de production importants en regroupant respectivement chacune quatre, six et huit ateliers. Or, la plupart de ces officines ne fonctionnent pas simultanément. Certaines apparaissent en effet quand d'autres déclinent ou que leur production est tout simplement arrêtée.

Si l'atelier de Blicquy est la plus ancienne officine repérée en contexte d'habitat, mise en fonction dès 37 après J.-C., la production de poteries au sein des bourgades ne prend vraiment son essor qu'au cours de la période claudienne. Les officines vont ensuite se multiplier au gré des besoins durant tout le Haut-Empire, sans que soit noté un quelconque « pic » des aménagements à un moment donné. Les derniers ateliers à voir le jour, soit avant la période de transition vers l'Antiquité tardive, remontent au cours du second quart du III^{e} siècle après J.-C. et sont tous localisés au sein de l'agglomération de Sains-du-Nord.

Le four constitue l'élément archéologique minimal permettant de reconnaître la présence d'un atelier de potiers de manière assurée. Sur les 49 lieux de production recensés, 32 ateliers comptent une structure de chauffe au moins. Pour le reste, 7 officines ont conservé 2

[1636] Officine 1 = GOEMINNE, 1970, p. 12 (tranchée 10) ; officine 2 = BONQUET & DE GRYSE, 2014, p. 68-69 (S6) et p. 88.
[1637] Officine 1 = MERTENS, 1954, p. 60 ; officine 2 = MAGERMAN, 2005a, p. 101.
[1638] Officine 1 = THOEN & NOUWEN, 1997, p. 146 ; officine 2 = DESCHIETER & DE MULDER, 1998, p. 18.
[1639] Officine 1 = DERAMAIX, 2006, p. 46-47 ; officine 2 = HANUT, CAPERS & ANSIEAU, 2003, p. 7.
[1640] Officine 1 = AMAND, DOCQUIER & WILLEMS, 1962 ; WILLEMS, 1968, p. 10, n° 18 ; officine 2 = DANDOY, 1968 ; WILLEMS, 1968, p. 12, n°26.
[1641] Officine 1 = Brulet, 1983b, p. 12-54 ; officine 2 = Brulet, 1990b, p. 18-22.
[1642] Officine 1 = CLERBAUT & MAGERMAN, 2011, p. 34-35 ; officine 2 = MAGERMAN *et al.*, 2010, p. 37-38 ; CLERBAUT & MAGERMAN, 2011, p. 32-34 ; officine 3 = MAGERMAN, PEDE & LODEWIJCKX, 2008, p. 93-95.
[1643] Officine 1 = LORIDANT, 1997a, p. 12-14 (033, 010, 053) ; LORIDANT, 1997b ; officine 2 = LORIDANT, 1997a, p. 17-19 (004, 007, 018, 050) ; LORIDANT, 1997b ; officine 3 = LORIDANT, 1997a, p. 15-16 et p. 20 (009, 032, 051) ; LORIDANT, 1997b.
[1644] Officines 1 & 2 = MARTENS & HARTOCH, 2001 ; MARTENS *et al.*, 2002, p. 45 ; officine 3 = DE CLERCQ, 1983, p. 23-24.
[1645] Officine 1 = WILLEMS, DOCQUIER & LAUWERIJS, 1966 ; WILLEMS, 1969b ; officines 2 & 3 = WILLEMS, DOCQUIER & LAUWERIJS, 1966 ; officine 4 = WILLEMS, 1969b.
[1646] Officine 1 = DELMAIRE, 1996, p. 357 (n° 4) ; officine 2 = GRICOURT, 1967, p. 710 ; DELMAIRE, 1996, p. 357 (n° 5) ; officine 3 = BOUCLY, 1979, p. 253, note 26 ; DELMAIRE, 1996, p. 359 (n° 25) ; officine 4 = CARMELEZ, 1994, p. 237-263 ; DELMAIRE, 1996, p. 359 (n° 26) ; officines 5 & 6 = THUILLIER, 1993, p. 179 ; DELMAIRE, 1996, p. 358 (n^{os} 3 & 13).
[1647] Officine 1 = VANBRUGGHE, 1989, p. 79-88 ; GRICOURT & VANBRUGGHE, 1995, p. 218 ; DELMAIRE, 1996, p. 231 (n° 42) ; officine 2 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four 1335) ; FAVENNEC *et al.*, 2019 ; officine 3 = BEAUSSART, 1976b, p. 325-638 ; DELMAIRE, 1996, p. 231 (n° 40) ; officine 4 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four 1382) ; FAVENNEC *et al.*, 2019 ; officine 5 = FAVENNEC *et al.*, 2019, p. 69, fig. 8 ; officine 6 = HERBIN & ROGER, 2005 ; WILLEMS *et al.*, 2019 ; FAVENNEC *et al.*, 2019 ; officine 7 = BEAUSSART, 1976b, p. 639-641 ; DELMAIRE, 1996, p. 235, p. 235 (n° 51) ; officine 8 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four 5134) ; FAVENNEC *et al.*, 2019.

fours (ateliers 1 et 7 de Famars, ateliers 2 et 3 de Sains-du-Nord, l'atelier 3 de Clavier, les ateliers 1 et 2 de Tirlemont), 5 ateliers en comptent 3 (l'atelier 3 de Famars, l'atelier 3 de Pont-sur-Sambre, l'atelier 1 d'Amay-Ombret, les ateliers 2 et 4 de Clavier), l'atelier 2 de Braives en compte 4 et celui de Liberchies en compte 5. L'atelier 1 de Clavier, l'officine 1 de Braives et celle de Blicquy sont de loin les plus importants en termes de nombre de fours en regroupant respectivement 7, 12 et 13 exemplaires. Ces derniers semblent donc intégrer la catégorie des « grosses » officines alors que les autres lieux de production pointés se révèlent davantage être des petits ateliers[1648]. Concernant les fours eux-mêmes, des typologies ont été dressées et sur lesquelles les chercheurs peuvent s'appuyer. Le premier essai significatif est sans doute celui de P. Duhamel[1649] dont le travail a ensuite été repris et complété par B. Dufaÿ[1650] et surtout par F. Thuillier qui a concentré ses réflexions sur le Nord de la Gaule et donc sur une bonne partie des structures de chauffe relevées ici[1651]. Si l'état de conservation des fours inventoriés ne permet pas à tous d'être classés, on remarque toutefois une nette représentation des fours à deux volumes, séparés par une sole perforée (à Wervik, Asse, Famars, Sains-du-Nord, Amay-Ombret, Braives, Clavier, Kontich, Liberchies ou encore Tirlemont). Cette sole peut être soutenue par une languette, un muret ou un pilier central et sa fonction consiste à laisser passer le flux d'air chaud de la chambre inférieure vers le laboratoire. Ce type de four est le plus répandu dans le Nord de la Gaule et le plus communément reconnu en Gaule romaine[1652].

Les fours constituent peut-être les éléments fondamentaux d'un atelier, mais ils ne résument pas à eux seuls toute l'organisation d'une officine donnée. Cette dernière comporte également des structures annexes telles que les aires de préparation de l'argile (pourissage, tournage) et de stockage des produits finis qui demeurent cependant difficiles à appréhender sur le terrain. Une approche du fonctionnement de ces lieux artisanaux a pu néanmoins être réalisée pour quelques officines étudiées. L'atelier 3 d'Asse, par exemple, est formé de deux fours qui se partagent la même aire de travail et qui constituent le point focal de la zone de production. Autour de cette dernière, gravitent plusieurs fosses qui sont utilisées pour la préparation de l'argile et comme dépotoirs pour les rebus de cuisson[1653]. L'atelier 1 d'Amay-Ombret se révèle également intéressant à ce sujet en étant constitué de trois fours disposés en batterie et de deux autres foyers dont la destination demeure incertaine. Deux fosses

[1648] THUILLIER, 1990, p. 220.
[1649] DUHAMEL, 1973a ; DUHAMEL, 1973b ; DUHAMEL, 1974.
[1650] DUFAŸ, 1996.
[1651] THUILLIER, 2003.
[1652] THUILLIER, 1990, p. 221.
[1653] MAGERMAN, PEDE & LODEWIJCKX, 2008, p. 93-95.

accompagnent ces structures de chauffe et sont attribuées au traitement de l'argile. Elles comprenaient encore de la terre de teinte gris noir, du charbon de bois, des lambeaux de terre plastique et des rebus de production[1654]. L'organisation de l'officine de Liberchies est un peu plus complexe. On y compte cinq fours, dont un est éloigné des autres d'une vingtaine de mètres. Dans l'environnement immédiat de ces structures de chauffe, a été creusée une série de fosses ayant servi comme dépotoirs après avoir sans été doute des lieux de stockage de l'argile. On y remarque également la présence d'un espace délimité par un mur assez long qu'on peut sans doute identifier à une aire de travail, et ce, en raison de la découverte de réserves d'argile. Cet espace devait aussi comporter un bassin de foulage ainsi qu'une aire de tournage et de séchage[1655]. Enfin, nous pouvons encore citer les exemples de l'officine 1 de Braives et des trois ateliers de Sains-du-Nord dont l'intérêt réside dans le fait qu'aux côtés des fosses dépotoirs et des cuves destinées au stockage, au pourrissage et au malaxage de l'argile, des infrastructures spécifiques ont été découvertes (Fig. 55). À Braives, les fouilles ont en effet permis de mettre en évidence l'existence d'un petit bâtiment en bois qui abrite l'aire de travail d'un des douze fours répertoriés et d'un auvent associé à un autre four qui protégeait l'artisan lors de la mise en chauffe[1656]. À Sains-du-Nord, le premier atelier comporte une bâtisse annexe au four, construite sur des fondations maçonnées et de forme rectangulaire (8 m x 11 m). Cette dernière a la particularité de présenter au sein de son espace interne une canalisation de tuiles qui traverse longitudinalement la structure. Cette canalisation pourrait correspondre à un drain d'assainissement visant à lutter contre l'humidité intérieure et désigner la bâtisse comme un lieu de séchage des poteries avant leur cuisson. Or, la superficie de la construction permet également de l'envisager comme lieu de stockage des céramiques avant leur mise en vente[1657]. Quant aux deux autres ateliers de la bourgade, ils ont l'originalité de réoccuper des espaces précédemment dévolus à des habitations. Les artisans potiers ont ainsi investi d'anciens hypocaustes pour y aménager le lieu de tournage de leurs céramiques. L'un des fours de l'atelier 3 est, en outre, aménagé dans la partie avant même d'un bâtiment, présentant un plan rectangulaire (8 m x 11 m). Cette implantation peu habituelle d'un four au sein d'un espace fermé doit certainement nécessiter des infrastructures spécifiques afin d'assurer l'évacuation correcte des fumées engendrées par l'activité dudit four, mais ces dernières n'ont malheureusement pas été conservées[1658].

[1654] AMAND, DOCQUIER & WILLEMS, 1962 ; WILLEMS, 1968, p. 10, n° 18.
[1655] VILVORDER, 2002c, p. 88.
[1656] VILVORDER, 2006a, p. 53.
[1657] NEAUD, 2017, p. 159.
[1658] NEAUD, 2017, p. 150.

On ne peut clôturer le point consacré aux ateliers de potiers sans aborder brièvement leurs productions. Ce sont des produits de première nécessité, servant à la préparation des aliments, au service de table, au stockage et au transport des aliments. Ces objets manufacturés sont donc étroitement liés aux sociétés qui les consomment, évoluant au gré des demandes et des effets de « mode ». Au cours de la période claudienne, époque correspondant au début du développement de l'artisanat des potiers au sein des agglomérations, les premiers ateliers vont essentiellement focaliser leurs productions sur des pots et des assiettes en céramique dite « belge » (Wervik (atelier 2), Asse (ateliers 1 et 2), Blicquy, Amay-Ombret (atelier 1), Braives (ateliers 1 et 2) et Clavier (ateliers 1 et 2))[1659]. Cette dernière se décline en deux catégories qui se distinguent par le mode de cuisson employé : un mode oxydant pour la *terra rubra*, un mode réducteur la *terra nigra*. Si la production de poteries en *terra rubra*, imitant assez bien les terres sigillées italiques, va rester cantonnée au I^er^ siècle après J.-C., les récipients en *terra nigra* connaîtront un succès beaucoup plus long et continueront à être fabriqués au sein de nouveaux ateliers qui fleurissent au cours de la période flavienne (Waasmunster, Clavier (ateliers 3 et 4) et Kontich), voire plus tardivement encore à la fin du II^e^ siècle (Waudrez (atelier 2))[1660]. À partir de la fin du I^er^ siècle après J.-C., la gamme des récipients produits devient beaucoup plus large, s'ouvrant à toutes les formes utilitaires, et cette diversité se maintiendra au cours des II^e^ et III^e^ siècles[1661]. On ne compte plus donc les ateliers proposant toutes sortes de céramiques communes que ces dernières soient à pâte sombre (Asse (atelier 3), Famars (atelier 8), Sains-du-Nord (ateliers 1 à 3), Tirlemont (ateliers 1 et 2)), claire (Asse (atelier 3), Famars (ateliers 2 et 8), Velzeke (atelier 2), Grobbendonk, Tirlemont (ateliers 1 et 2)) ou encore fumée (Tirlemont (atelier 3)). Toutes ces productions sont peut-être des biens consommables, mais ce sont également des biens qui circulent. Mais, cette question constitue à elle seule un sujet d'étude à part entière et sort du cadre du sujet qui nous occupe[1662]. Nous pouvons toutefois souligner le fait qu'en implantant leurs officines à proximité d'une agglomération, les potiers s'assurent d'être au plus près d'un centre de consommation et de réduire les coûts de transport de la marchandise, la clientèle étant en effet sur place[1663]. Mais, une partie de la production peut évidemment être vendue à l'arrière-pays ou aux bourgades environnantes (ex. les productions des ateliers de Tirlemont)[1664].

[1659] VILVORDER, 2006b, p. 123.
[1660] DERU, 1996.
[1661] VILVORDER, 2006b, p. 123.
[1662] Voir par exemple : MARTENS & WILLEMS, 2002 ; BRULET, VILVORDER & DELAGE, 2010.
[1663] THUILLIER, 1990, p. 220.
[1664] VILVORDER, 2006b, p. 120-121.

LES ATELIERS DE TUILIERS/BRIQUETIERS

Avec ses cinq ateliers reconnus à Tournai[1665], (probablement à) Blicquy[1666], Pont-sur-Sambre[1667] et Les Rues-des-Vignes[1668], le travail des terres cuites architecturales fait office de parent pauvre de l'artisanat de la céramique pratiqué au sein des agglomérations (Fig. 55). Cette situation illustre, en fait, une réalité constatée un peu partout en Gaule. Les études consacrées à ce sujet montrent en effet que les campagnes demeurent des lieux privilégiés pour l'implantation de cette activité, tout en veillant à bien choisir des positions autorisant à réaliser des allers/retours en une journée (marchandise comprise) vers les centres de consommation que sont les villes et les agglomérations[1669]. Pour expliquer en partie la découverte de ce genre d'infrastructures en contexte d'habitat, comme ici au sein des agglomérations citées, les chercheurs s'appuient sur l'idée d'une demande ponctuelle en matériaux, qui peut notamment survenir à l'occasion d'un chantier de construction important[1670]. L'atelier 1 de tuiliers de Tournai, implanté au cœur de l'espace habité au début du II^e^ siècle après J.-C., a sans doute été aménagé en ce sens[1671]. Le deuxième atelier de tuiliers découvert à Tournai (II^e^ siècle) tout comme le supposé atelier de Blicquy (alentours du milieu du I^er^ siècle après J.-C.) sont, quant à eux, placés en périphérie des occupations. Elles semblent donc fonctionner comme des lieux de production classique dont la vocation est de fournir à la population des matériaux de construction au gré de la demande voire à en exporter une partie. Pour les officines de Pont-sur-Sambre et des Rues-des-Vignes le rapport avec la bourgade reste plus difficile à établir, en raison de la totale méconnaissance du centre habité.

Concernant l'organisation générale des officines relevées, on sait très peu de choses à vrai dire car tout se résume à la présence du four, exceptionnellement à la présence de deux fours (Tournai (atelier 2)). Ces derniers sont malheureusement peu décrits en raison de conditions d'observation assez difficiles (ex. les officines de Tournai) ou parce que les fouilleurs de l'époque n'ont pas jugé bon d'en dire davantage, pour ne pas dire rien (ex. ateliers de Blicquy et de Pont-sur-Sambre). L'atelier de briquetiers et sans doute également de tuiliers de l'agglomération des Rues-des-Vignes reste donc le mieux appréhendé, aménagé avant le II^e^ siècle après J.-C. Il se compose de deux structures de chauffe dont l'une est clairement attribuée

[1665] Atelier 1 = AMAND, 1973, p. 12-14 ; atelier 2 = AMAND, 1968b, p. 27-29 (bassin **A**).
[1666] AMAND, 1966, p. 65 ; DE LAET *et al.*, 1972, p. 15.
[1667] DELMAIRE, 1996, p. 357-358 (n° 9).
[1668] DELMAIRE, 1996, p. 372-374 (n° 15).
[1669] LE NY, 1988 ; FERDIÈRE, 2012 ; LEBRUN *et al.*, 2012, p. 193.
[1670] ARNAUD, 1998a, p. 68 ; FERDIÈRE, 2012, p. 26.
[1671] AMAND, 1973, p. 14.

à l'activité des briquetiers (Fig. 55). Il s'agit d'un four de forme carrée de 2,90 m de côté, pourvu de trois murets de soutènement en briques crues. Il contenait encore des briques en pisé. Du second four, il ne subsiste aucune description. Son attribution supposée à l'activité des tuiliers demeure donc sujette à caution.

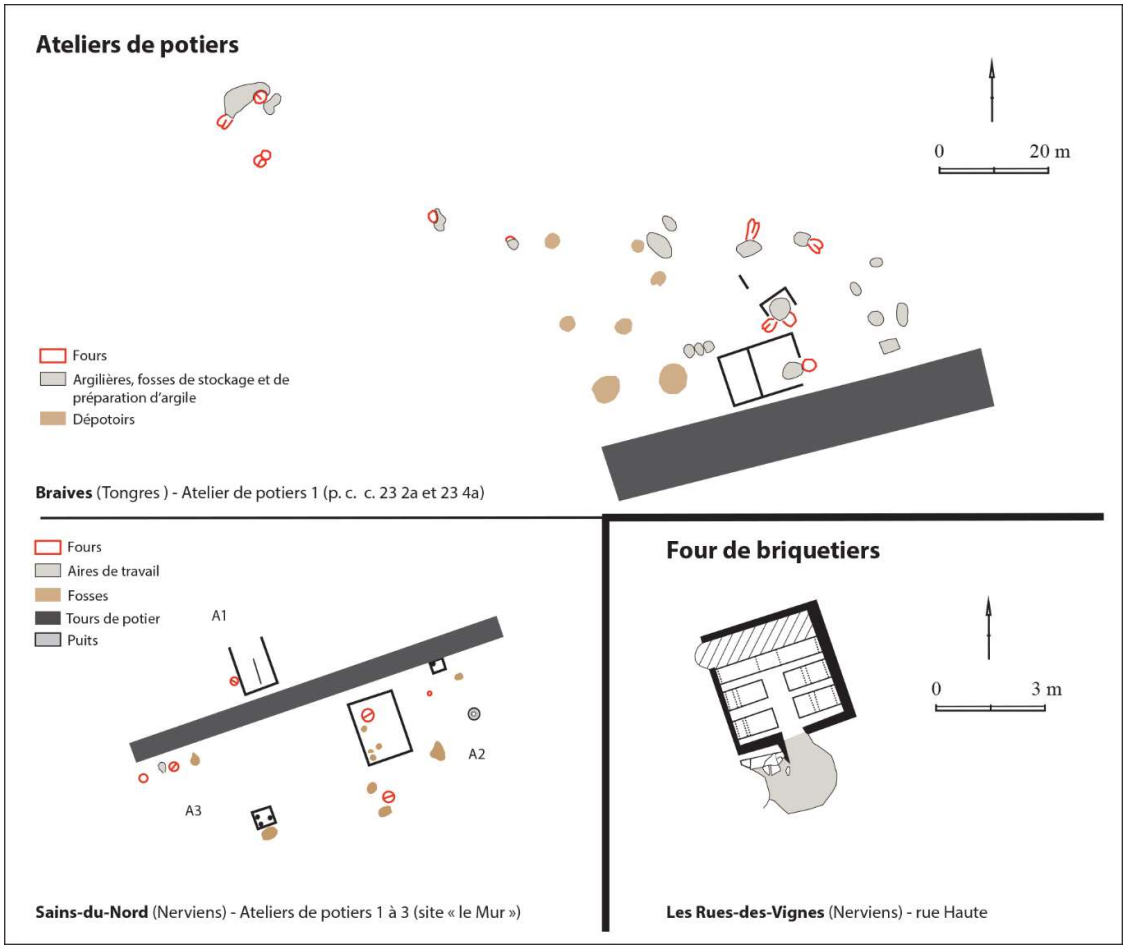

Fig. 55. Quelques exemples d'organisation d'ateliers de potiers, illustrés par les officines de Braives (atelier 1) (cité des Tongres) et de Sains-du-Nord (cité des Nerviens) (Fonds de cartes : VILVORDER, 2006a, fig. p. 53 (Braives) ; NEAUD, 2017, p. 133, fig. 1 (Sains-du-Nord) (Infographie © UCLouvain-CRAN). Exemple d'atelier de briquetiers, illustré par l'officine des Rues-des-Vignes (cite des Nerviens) (Fond de carte : DELMAIRE, 1996, p. 374, fig. 141 (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Le travail des métaux

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA DOCUMENTATION

Le travail des métaux concerne 88 enregistrements (Tabl. 19), soit 39 % des données artisanales récoltées. Cette représentation massive s'explique, comme pour le travail de la céramique, par la bonne conservation des infrastructure liées à cet artisanat, mais également par un outillage et des déchets très caractéristiques qui résultent de son activité[1672]. Dans les agglomérations investiguées, les métaux travaillés au Haut-Empire sont essentiellement le fer et les alliages cuivreux, mais on note également quelques exemples attestant du travail du plomb et du mercure.

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Travail des artisans du fer										
03	Courtrai	Fragments de four	2	ART	1	Travail du fer (Kleine Leiestraat)	1	2	Ic	2
04	Destelbergen	Déchets (scories)	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 0224)	1	2	170/180-260/275	4-5
04	Destelbergen	Déchets (scories)	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 0224)	1	2	170/180-260/275	4-5
06	Harelbeke	Scories et fragments de fours	2	ART	1	Travail du fer (Kollegelaan/Olmenlaan)	1	2	Flaviens-III	3-5
06	Harelbeke	Scories et fragments de fours	2	ART	1	Travail du fer (entre l'autoroute Courtrai-Gand & KSA-hoeve)	1	3	II	4-5
06	Harelbeke	Scories et fragments de fours	2	ART	1	Travail du fer (Kollegelaan)	1	1	Haut-Empire	/
08	Kruishoutem	Scories	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 0862)	1	2	Flaviens	3
08	Kruishoutem	Scories	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 0009)	1	2	80-170	3-4
09	Merendree	Scories	2	ART	1	Travail du fer (Molenkouter)	1	2	70-275	3-5
10	Oudenburg	Scories	2	ART	1	Travail du fer (Hoogwegel)	1	2	Haut-Empire	/
10	Oudenburg	Scories	2	ART	1	Travail du fer (Kasteeldreef)	1	1	Romain	/
11	Ploegsteert	Scories	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 553d)	1	1	Romain	/
17	Waasmunster	Cinq foyers	1	ART	1	**Atelier** de forge (parcelle c. 0896)	1	1	[II-III]	[4-5]
21	Asse	Dépotoir (laitiers et objets en cours de fabrication)	2	ART	1	Travail du fer (Nerveriërsstraat)	1	2	Ic-Id	2-3
21	Asse	Fragments de bas-fourneaux	2	ART	1	Travail du fer (« Kalkhoven »)	1	2	Romain	/
23	Blicquy	Un bas-fourneau	1	ART	1	**Atelier** de réduction (parcelle c. 15b)	1	1	Romain	/
25	Elewijt	Un foyer central entouré de foyers plus petits et de fosses à déchets	1	ART	1	**Atelier** de forge (parcelle c. 0046)	1	2	Ia	1
25	Elewijt	Creusets et scories	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 0246)	1	2	Romain	/
25	Elewijt	Scories	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 0046)	1	2	Romain	/
28	Famars	Scories	2	ART	1	Travail du fer (rue de Quernaing)	1	1	II-III	4-5+
28	Famars	Scories et culots de forge	2	ART	1	Travail du fer (forge) (site du « Technopôle »)	1	1	II-III	4-5+
32	Kester	Foyers et scories	1	ART	1	**Atelier** de forge (parcelle c. 0284)	1	2	Haut-Empire	/
38	Sains-du-Nord	Scories et fragments de parois de foyers	2	ART	1	Travail du fer (forge) (site « le Mur »)	1	1	IIB/IIIa	4-5
39	Velzeke	Trois foyers de forge	1	ART	1	**Atelier** de forge (parcelle c. 0790)	1	1	IIa-III	4-5
41	Amay-Ombret	Bas-fourneau et four	1	ART	1	**Atelier** de réduction (Ombret - parcelle c. 93w)	1	1	Ic-Id	2-3
41	Amay-Ombret	Petite bâtisse et scories de fer	1	ART	1	**Atelier** de forge 1 (Ombret – parcelle c. 139c)	1	1	avant IIa	3
41	Amay-Ombret	Petite bâtisse et scories de fer	1	ART	1	**Atelier** de forge 2 (Amay – parcelle c. 494k)	1	1	[IIa-IIc]	[4-5]
41	Amay-Ombret	Petite bâtisse et scories de fer	1	ART	1	**Atelier** de forge 3 (Amay – parcelle c. 494k)	1	1	[IIa-IIc]	[4-5]
41	Amay-Ombret	Petite bâtisse et scories de fer	1	ART	1	**Atelier** de forge 4 (Amay – parcelle c. 89r)	1	1	[IIa-IIc]	[4-5]

[1672] MOREL, 2010, p. 136.

41	Amay-Ombret	Scories de fer	2	ART	1	Travail du fer (forge) (Amay – parcelle c. 89r)	1	1	[IIa-IIc]	[4-5]
42	Braives	Fosses avec scories	2	ART	1	Travail du fer (forge) (parcelle c. 2a)	1	1	II-III	4-5
44	Clavier	Scories et déchets	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 124a)	1	2	Romain	/
46	Grobbendonk	Bas-fourneau et scories	1	ART	1	**Atelier** de réduction (parcelle c. 0198)	1	1	Ic-Id	2-3
46	Grobbendonk	Bâtisse et réserves de limonite	1	ART	1	**Atelier** ? (réserve) (parcelle c. 0198)	1	1	IIa-III	4-5
46	Grobbendonk	Scories, creusets et tuyères	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 0198)	1	1	Romain	/
46	Grobbendonk	Scories, creusets et tuyères	2	ART	1	Travail du fer (parcelle c. 0198)	1	1	Romain	/
47	Jupille-sur-Meuse	2 foyers et un bâtiment annexe	1	ART	1	**Atelier** de forge 1 (rue Dassonville/rue Abbé Genten)	1	1	Ic-Id	2-3
47	Jupille-sur-Meuse	5 foyers et 3 bâtiments	1	ART	1	**Atelier** de forge 2 (Place des Combattants)	1	1	IIa-IIc	4
47	Jupille-sur-Meuse	Culots de forge, battitures, billes de scories	2	ART	1	Travail du fer (forge) (rue Pokietonov)	1	1	Flaviens	3
47	Jupille-sur-Meuse	Culots de forge, battitures, billes de scories	2	ART	1	Travail du fer (forge) (rue Derrière le Château)	1	1	[Flaviens]	[3]
49	Kontich	5 Foyers	1	ART	1	**Atelier** de forge (« Steenakker »)	1	1	II-III	4-5
50	Liberchies	Un Bas-fourneau	1	ART	1	**Atelier** de réduction (site des « Bons-Villers »)	1	1	14-68	1-2
50	Liberchies	Cinq foyers et un bas-fourneau	1	ART	1	**Atelier** de réduction et d'affinage et ou de forge (site des « Bons-Villers »)	1	1	14-68	1-2
50	Liberchies	Un foyer	1	ART	1	**Atelier** de forge 1 (site des « Bons-Villers »)	1	1	14-68	1-2
50	Liberchies	Un foyer	1	ART	1	**Atelier** de forge 2 (parcelle c. 170c)	1	1	69-100	3
52	Namur	Structures de combustion et scories	1	ART	1	**Atelier** 1 (place Maurice Servais)	1	1	Ia	1
52	Namur	12 fours et foyers avec scories	1	ART	1	**Atelier** 2 (rue d'Harscamp)	1	1	Ia-Id	1-3
54	Sauvenière	40 foyers et scories	1	ART	1	**Atelier** de forge (parcelle c. 235h)	1	1	225-325	4-5+
55	Strée	Locaux sur poteaux et scories de fer	1	ART	1	**Atelier** (parcelle c. 63 5r)	1	1	Romain	/
59	Tourinnes-St Lamb.	Structure de combustion allongée	1	ART	1	**Atelier** de cinglage	1	3	80-130	3-4
60	Vodecée	18 fourneaux et scories	1	ART	1	**Atelier**	1	3	Id-IIb	3-4
Travail des bronziers										
01	Blâharies-Hollain	Dépotoir (mâchefers et objets en bronze)	2	ART	1	Travail du bronze (fonderie) (« Espain »)	1	1	Id-IId	3-5
03	Courtrai	Creusets et objets à recycler	2	ART	1	Travail du bronze (fonderie) (entre la Lys & la Minister Liebaertlaan)	1	2	[Flaviens-IIIc]	[3-5]
08	Kruishoutem	Un foyer	1	ART	1	**Atelier** de fonderie (parcelle c. 0862)	1	1	Flaviens	3
10	Oudenburg	Déchets et objets en cours de fabrication	2	ART	1	Travail du bronze (fonderie) (Kerkstraat)	1	2	260-280	5-5+
42	Braives	Cuvette avec lamelles en bronze et 2 creusets	2	ART	1	Travail du bronze (parcelle c. 94b)	1	1	II-[III]	4-[5]
50	Liberchies	Fosse circulaire contenant des foyers	1	ART	1	**Atelier** de fonderie 1 (site des « Bons-Villers »)	1	1	14-68	1-2
50	Liberchies	Un foyer circulaire implanté dans une habitation	1	ART	1	**Atelier** de fonderie 2 (site des « Bons-Villers »)	1	1	100-IIIc	4-5
50	Liberchies	Fosse (objets à recycler et déchets) dans une habitation	1	ART	1	**Atelier** d'un récupérateur (site des « Bons-Villers »)	1	1	100-IIIc	4-5
60	Vodecée	Pas d'informations détaillées	[1]	ART	1	**Atelier** 1	1	3	[Id-IIb]	[3-4]
60	Vodecée	Pas d'informations détaillées	[1]	ART	1	**Atelier** 2	1	3	[Id-IIb]	[3-4]
Des lieux de travail combiné										
28	Famars	Bâtiments, scories et culots de forge. Creusets et plaques de bronze	1	ART	1	**Atelier** de forge et travail du bronze (site de la « Rhônelle »)	1	1	IIA-IVa (fer) [III-IVa]	4-5+ [5-5+]
35	Pommerœul	Scories et fragments de bas-fourneau	2	ART	1	Travail du fer et du bronze (réduction et fonderie)	1	1	Romain	/
39	Velzeke	Foyer et déchets (scories)	1	ART	1	**Atelier** de fonderie et de forge (parcelle c. 1438c)	1	2	Claude-Néron	2
39	Velzeke	Fosses avec scories, coulées de bronze et laitiers de fer	2	ART	1	Travail du bronze et du fer (parcelles c. 0903/0904)	1	2	Romain	/
40	Waudrez	Concentration d'objets en fer et en bronze	2	ART	1	Travail fer et bronze (dépôt de récupérateurs) (parcelle c. 67b)	1	1	Romain	/
52	Namur	Creusets, scories de fer et de bronze	2	ART	1	Travail du fer et du bronze (place du Marché-aux Légumes)	1	1	Id	3
58	Tirlemont	Des foyers implantés dans un bâtiment	1	ART	1	**Atelier** de fonderie et de forge 1 (Spikdorenstraat – côté est)	1	1	Flaviens-III	3-5
58	Tirlemont	Vingtaine de foyers en batterie, creusets et déchets	1	ART	1	**Atelier** de fonderie et de forge 2 (Spikdorenstraat – côté ouest)	1	1	IIb-IIc	4
38	Sains-du-Nord	2 lingots : en fer et en plomb	2	ART	1	Travail du fer et du plomb (rue Docteur Chevalier/rue Wiart)	1	2	Romain	/

57	Theux	Foyers et scories	1	ART	1	**Atelier** travaillant le fer et le plomb 1 (parcelle c. 902a4)	1	2	Romain	/
57	Theux	Substructions et foyers	1	ART	1	**Atelier** travaillant le fer et le plomb 2 (parcelle c. 903p3)	1	2	Romain	/
57	Theux	Foyer, plomb fondu et cinabre	1	ART	1	**Atelier** travaillant le plomb et le mercure 3 (parcelle c. 911s2)	1	2	Romain	/
Travail du métal										
03	Courtrai	Déchets (scories)	2	ART	1	Travail du métal (« Tweede abdij van Groeninge »)	1	2	50-IId	2-5
03	Courtrai	Creuset	2	ART	1	Travail du métal (Groeningeabdij)	1	2	Romain	/
06	Harelbeke	Creuset et fragments de fours	2	ART	1	Travail du métal (Olmenlaan)	1	2	Haut-Empire	/
09	Merendree	Déchets (scories)	2	ART	1	Travail du métal (Kouterslag)	1	2	Haut-Empire	/
09	Merendree	Déchets (scories)		ART	1	Travail du métal (Molenkouter)	1	2	IIB-III	4-5
10	Oudenburg	Quatre foyers	1	ART	1	**Atelier** de métallurgistes (Kapellestraat)	1	1	Haut-Empire	/
29	Flobecq	Scories		ART	1	Travail du métal	1	2	Romain	/
33	Montay	Foyers et scories	1	ART	1	**Atelier** de métallurgistes (parcelle c. OU1081)	1	2	Romain	/
39	Velzeke	Un foyer	1	ART	1	**Atelier** de métallurgistes (parcelle c. 0790)	1	2	IIa-IIb	4
39	Velzeke	Un foyer	1	ART	1	**Atelier** de métallurgistes (parcelle c. 0916)	1	2	IId-IIIa	5
39	Velzeke	Bâtiment associé à des fosses dépotoirs avec scories	1	ART	1	**Atelier** de métallurgistes (parcelle c. 1440)	1	2	Romain	/
46	Grobbendonk	Scories, creusets et tuyères	2	ART	1	Travail du métal (Wijngaardstraat)	1	1	Romain	/
52	Namur	Un foyer	1	ART	1	**Atelier** de métallurgistes (rue Ruplémont)	1	1	II	4-5
52	Namur	Fragments de parois de fours et scories	2	ART	1	Travail du métal (rue Saintraint)	1	1	IId-IIId	5-5+
57	Theux	Pas d'informations détaillées	[1]	ART	1	**Atelier** de métallurgistes (« Juslenville »)	1	1	[Ic-IIId]	[2-5+]

Tabl. 19. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail des métaux, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification -

Description des vestiges (Id1) – Le travail des métaux est essentiellement reconnu au sein des agglomérations par les rebus de production qu'engendre son activité (les scories par ex.) et des éléments d'outillage tout-à-fait caractéristiques (les creusets par ex.). Ces indices indirects ne permettent cependant pas de localiser un atelier avec précision (indice évaluation 2). Pour un peu plus d'un tiers des lieux relevés (33 cas), les vestiges comprennent des infrastructures de chauffe qui, en revanche, assurent la présence d'un lieu de production (indice évaluation 1).

Indentification de la fonction (Id2) – L'activité artisanale est assurée dans tous les cas rencontrés (indice évaluation 1).

Interprétation des vestiges (Id3) – Les foyers, fours, rejets de production et outillages sont assez parlants et spécifiques pour permettre une interprétation de la fonction générale du lieu et, dans la plupart des cas, d'identifier le métal concerné et l'étape de travail associée au processus de fabrication des objets (indice évaluation 1).

Évaluation de la localisation – Une partie des indices liés au travail des métaux se déclinant en rejets de production, les fouilleurs n'ont pas toujours pris la peine de localiser ces

déchets avec précision[1673] (42 cas) et d'autant plus quand ces déchets ont été retrouvés en position dispersée (indice évaluation 2). Dans 47 cas au moins, le lieu de la découverte est bien documenté (indice évaluation 1), contre 5 données artisanales qui n'ont pu, quant à elles, être pointées (indice évaluation 3).

Datation des vestiges – Aucune chronologie n'a pu être attribuée pour un peu moins d'un tiers des lieux enregistrés, démunis en effet de tout indice datable dans leur environnement immédiat (28 cas). Ce fait constitue une réelle problématique dans l'approche de l'évolution de cet artisanal au cours du Haut-Empire.

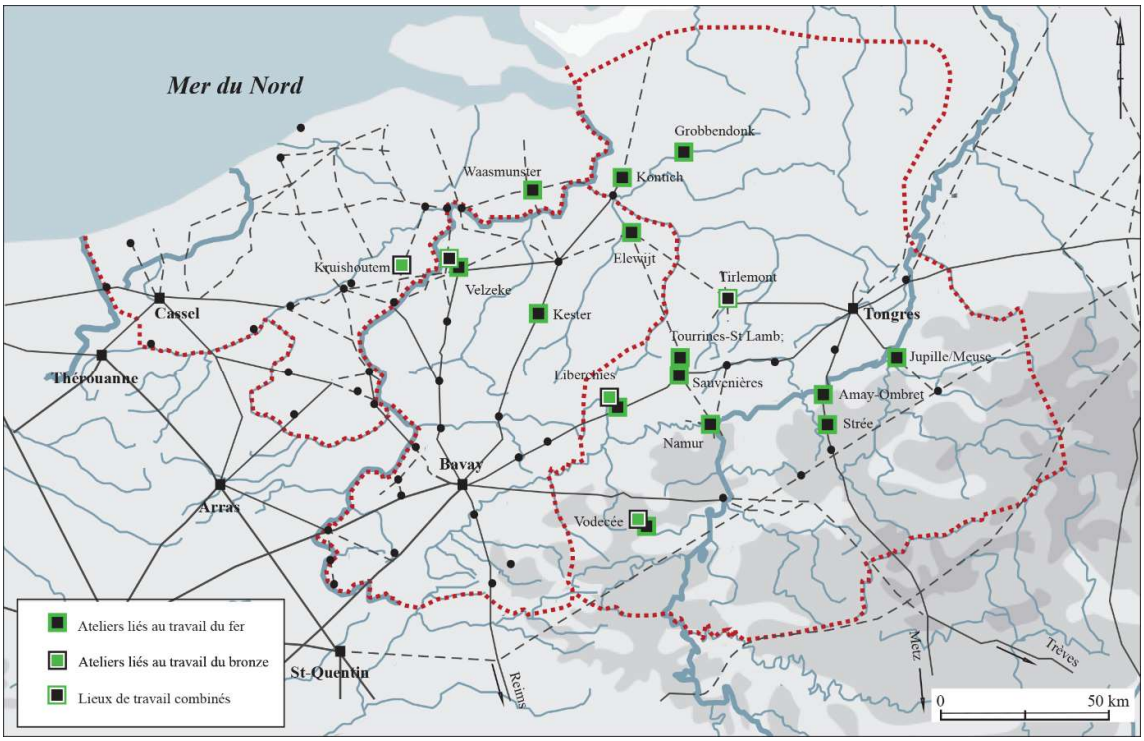

Fig. 56. Localisation des ateliers de métallurgistes, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

LE TRAVAIL DES ARTISANS DU FER

La métallurgie du fer est un artisanat qui se décompose en plusieurs étapes de travail qu'il est nécessaire de rappeler avant d'analyser la présence de cette activité au sein des agglomérations étudiées. En mettant de côté la phase préliminaire d'extraction du minerai de fer qui ne nous concerne pas ici, la chaîne opératoire relative au travail de ce métal se distingue

[1673] Ces cas de figure concernent surtout les opérations anciennes et les opérations de prospections.

en trois séquences. La première étape correspond à la production primaire du fer. C'est l'opération de réduction qui consiste à transformer le minerai en fer métallique. Les deux étapes suivantes sont regroupées sous l'appellation commune de « post-réduction ». La deuxième étape est le travail d'épuration, ou dit encore raffinage, qui transforme le produit métallique brut en produit forgeable. La troisième étape est la phase d'élaboration (ou forgeage) au cours de laquelle le produit forgeable est transformé en un objet forgé[1674]. Les forges peuvent, en outre, comprendre le travail d'entretien des objets qui inclut les réparations et le recyclage[1675].

Chacune de ces trois étapes laissent dans le paysage des infrastructures et des déchets bien différenciés. Dans les grandes lignes, le travail de réduction est identifié par des structures de chauffe de type « four » (appelés aussi « bas-fourneaux »), réalisées en terre cuite fortement transformée en raison de l'impact thermique ou par des fragments de parois de ces fours. Les déchets associés à cette séquence se présentent sous la forme de résidus de minerai non utilisés ou partiellement réduits et des scories montrant des traces d'écoulement. Les deux étapes de post-réduction, soit l'affinage et l'élaboration, sont quant à elles plus difficiles à différencier. Le recours au foyer est noté dans les deux cas et les résidus liés se déclinent en scories en forme de calotte hémisphérique, des scories torsadées, des rognons oxydés et magnétiques, des fragments métalliques et des battitures[1676].

Depuis ces vingt dernières années, les études consacrées aux déchets métallurgiques se sont multipliées[1677]. L'intérêt croissant porté à ce sujet répond premièrement à une demande des archéologues de terrain, car l'appréhension de la métallurgie du fer demeure en grande partie liée aux indices indirects, peu aux infrastructures qui restent difficiles à interpréter lorsqu'elles sont retrouvées sans déchets associés. Deuxièmement, cet intérêt fait suite à toute une période au cours de laquelle ces déchets métalliques n'ont eu que peu d'importance. L'interprétation de ces indices a donc souvent été erronée et associée à un contexte de découverte qui n'a pas toujours été correctement appréhendé, ce qui a notamment engendré une surinterprétation des lieux dédiés au travail de réduction[1678]. En effet, l'avancée des recherches menées ces dernières années a clairement mis en évidence une présence manifeste des étapes de post-réduction en milieu habité, mais ont également démontré que le travail de réduction semble être une activité qui se pratique loin des habitations[1679]. Si des traces concrètes de cette

[1674] MANGIN, 2004 ; LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 306.
[1675] FABRE & COUSTURES, 2005, p. 305 ; LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 319.
[1676] LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 306.
[1677] Voir par exemple : MANGIN, 2004 ; BIENFAIT, 2002 ; LE CARLIER *et al.*, 2007 ; LEROY & MERLUZZO, 2010.
[1678] LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 316.
[1679] LEROY, 2001.

production primaire du fer est explicitement attestée au sein d'occupations, elle doit davantage se comprendre comme une activité occasionnelle[1680].

L'approche de la métallurgie du fer dans les agglomérations étudiées confirme la nette représentation des déchets dans la reconnaissance des lieux dédiée au travail de ce métal (29 lieux inventoriés) (Fig. 56). La plupart de ces résidus ont été simplement identifiés en tant que « scories ». En revanche, à Courtrai[1681], Harelbeke[1682] et Asse[1683], les fouilleurs les mettent en relations avec des fragments de « fours », souvent assimilés à des bas-fourneaux. À Sains-du-Nord[1684] et Jupille-sur-Meuse[1685], les indications sont plus précises et on y mentionne des restes de foyers et des culots de forge.

Concernant les ateliers proprement dits, on en relève 24. Si l'opération pratiquée au sein de quatre ateliers n'a pu être déterminée (relevés à Namur[1686], Strée[1687] et Vodécée[1688]), pour les 21 lieux de production restants le travail de réduction est spécifiquement réalisé à Blicquy[1689], Amay-Ombret[1690] et Grobbendonk[1691], le travail de raffinage sans doute à Tourinnes-Saint-Lambert[1692] et l'activité de forge, la plus répandue, à Waasmunster[1693], Elewijt[1694], Kester[1695], Velzeke[1696], Amay-Ombret[1697], Jupille-sur-Meuse[1698] et Kontich[1699]. Quelques ateliers ont toutefois révélé, au sein même de leur espace, la réalisation de plusieurs

[1680] LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 316.
[1681] DESPRIET, 1971a, p. 83.
[1682] DESPRIET, 1968 ; DESPRIET, 1971b ; DESPRIET, 1973, p. 257 ; DESPRIET, 1975, p. 199.
[1683] *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 150507 (https://cai.onroerenderfgoed.be/).
[1684] NEAUD, 2013a, p. 84.
[1685] COQUELET & GUSTIN, 2013b, p. 164 ; COQUELET, 2016, p. 163.
[1686] Atelier 1 = VANMECHELEN & DANESE, 2010, p. 199 ; atelier 2 = VERBEEK *et al.*, 2002, p. 253 ; VANMECHELEN & VERBEEK, 2006, p. 71.
[1687] CORBIAU, 1986, p. 58 (F).
[1688] GHENNE & HERINCKX, 2008b, p. 568.
[1689] AMAND, 1968a, p. 68 ; DE LAET *et al.*, 1972, p. 15 (n° 10).
[1690] WITVROUW *et al.*, 1993-1995, p. 66-68.
[1691] Atelier 1 = DE BOE, 1977, p. 20 ; atelier 2 = DE BOE, 1984b, p. 76.
[1692] BOSQUET, HANUT & CHAMPION, 2012, p. 17-18.
[1693] VAN HOVE, 1996, fig. p. 70 (n° 9) ; *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 32766 (https://cai.onroerenderfgoed.be/).
[1694] VYNCKIER, 2018, p. 36.
[1695] MAGERMAN, 2005a, p. 165.
[1696] SCHUERMAN, 1995, p. 183-191 ; SCHUERMAN, 1997, p. 189-195.
[1697] Forge 1 = GAVA & WITVROUW, 2010, p. 111-112 ; forge 2 = WILLEMS, LAUWERIJS & BOULET, 1966, p. 123 ; MIGNOLET, 1967 ; WILLEMS, 1968, p. 12, n°25 ; forge 3 = WILLEMS, DEJAIVE & MOMBER, 1998, plan général, H ; forge 4 = WILLEMS, 1972 ; DE BERNARDY DE SIGOYER, 2000.
[1698] Forge 1 = COQUELET, 2012, p. 18 ; forge 2 = GUSTAIN & VANGUESTAINE, 2000b, p. 109 ; GUSTIN & VANGUESTAINE, 2002, p. 113-114 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13.
[1699] LAUWERIJS, 1968, p. 65-66.

étapes du processus de fabrication. Le travail combiné d'épuration et de forge est ainsi attesté à Sauvenière[1700] et toutes les étapes de chaîne opératoire à Liberchies[1701] (Fig. 56).

Mis à part l'atelier de Blicquy qui n'a fourni aucune donnée chronologique, les lieux de production spécialisée dans l'opération de réduction interviennent à une période assez précoce au cours de l'histoire des bourgades, soit durant les trois premiers quarts du I^er^ siècle après J.- C. L'atelier 2 de Grobbendonk se démarque cependant de ce tableau en remontant au début du II^e^ siècle après J.-C. Cette datation plus tardive peut sans doute et partiellement s'expliquer par le fait que ce lieu ne prend pas la forme d'un atelier proprement dit, mais d'une réserve de limonite stockée dans un bâtiment. Certains y verront-ils peut-être une matière première destinée davantage à la vente qu'à la production locale[1702].

Concernant l'organisation de ces espaces artisanaux, nous en avons une vision sommaire pour ceux de Blicquy et de Grobbendonk (atelier 1), où un voire plusieurs bas-fourneaux sont associés à des scories. En revanche, pour l'atelier d'Amay-Ombret, la description est plus complète (Fig. 57). Ce dernier est composé d'un bas-fourneau et d'un four aménagé postérieurement à ce dernier. Le bas-fourneau prend la forme d'une cuvette (050 m x 0,55 m) creusée dans l'argile, aux parois verticales rubéfiées et conservées sur une hauteur de 10 à 15 cm. Le fond de la structure en argile cuite est en pente vers l'orifice de défournement situé au nord-ouest. Le sol des alentours est jonché de fragments de limonite. Le four, protégé par un appentis, se place dans une cuvette rectangulaire (1,40 m x 1 m), profonde de 0,20 m. Ses parois et son fond sont également rubéfiés sur une épaisseur d'environ 3 cm. La zone artisanale est complétée par une large fosse, sans doute utilisée comme fosse de stockage de matières premières pour les fondeurs. L'organisation de l'atelier de Liberchies est encore plus complexe car au travail de réduction, se joignent les opérations de « post-réduction » que sont le raffinage et l'élaboration (ou forgeage). Les installations liées à chacune de ces étapes forment une vaste zone de production qui se répartit sur une trentaine de mètres le long de la voie. On y compte au moins deux bas-fourneaux qui se présentent sous la forme de foyers à scories piégées, placés dans des cuves circulaires creusées à même le sol. L'une de ces structures de chauffe est encore munie d'une cuve d'1 m de diamètre au moins, partiellement surmontée d'une cheminée tronconique dont le diamètre supérieur atteignait encore 0,40 m. Les foyers d'affinage ou de forgeage prennent l'aspect d'une simple fosse ovale de 0,70 à 1 m de large, sur 1 m, voire plus, de long. Ces fosses sont sans doute pourvues d'un muret servant de

[1700] PLUMIER, 2008, p. 530.
[1701] VILVORDER, WEINKAUF & PIGIÈRE, 2014, p. 218-219.
[1702] DE BOE, 1984b, p. 76.

support à un soufflet. D'ailleurs, deux des foyers contenaient encore le fragment d'une tuyère dans leur remblai d'abandon, mêlés à de nombreux déchets (culots de forge et scories).

Les lieux d'approvisionnement de ces ateliers demeurent une problématique à part entière. On sait par ailleurs que l'agglomération de Grobbendonk était située non loin de gisements de fer ou de limonite[1703], tout comme la bourgade de Liberchies qui pouvait s'approvisionner en matière première à 1 km, à Saint-Amand et à Villers-Perwin[1704].

Le travail de raffinage, nommé parfois cinglage, est très difficile à appréhender si on ne se base que sur les infrastructures de chauffe. Le recours à l'analyse des scories s'avère donc ici essentiel. On sait déjà que cette étape se pratiquait à Liberchies au cours des trois premiers quarts du I^{er} siècle, mais à cet atelier peuvent s'ajouter sans doute celui pointé au sein l'agglomération de Tourinnes-Saint-Lambert, en activité entre 80 et 130 après J.-C., et certainement celui de Sauvenière, établi à quelques kilomètres au sud et plus tardif, étant mis en service à partir de 225. De l'atelier de Tourinnes-Saint-Lambert, ne subsiste qu'une structure de chauffe de forme allongée de plus de 3 m de long sur 1,50 à 0,80 m de large. Sous la sole de ce four, au fond plat et composé d'argile rubéfiée, sont placés à plat une pierre de grès et plusieurs gros fragments de dolium. Si les fouilleurs demeurent prudents quant à l'interprétation de ce four, sa fonction est assurément liée à l'activité des métallurgistes et, sans doute à l'activité de cinglage en raison des nombreuses scories spécifiques à cette opération qui ont été retrouvées dans ses environs immédiats. L'atelier de Sauvenière occupe les ruines de l'ancien sanctuaire qui s'y érigeait précédemment au II^{e} siècle après J.-C. Ce lieu de production se révèle être un vaste complexe artisanal ne comptant pas moins d'une trentaine de foyers rectangulaires et d'une dizaine, plutôt circulaires. Les structures de chauffe allongées ont une longueur oscillant entre 1,50 m et 2,50 m de long. Leurs parois sont rubéfiées, tandis que le fond est à peine rougi par le feu. Des cloisons maçonnées de pierres et d'argile subdivisent parfois leurs espaces intérieurs. Les foyers circulaires, voire pour certains piriformes, sont moins profonds et leur fond est généralement cuit à l'entrée de la structure. Ici encore, la fonction de ces fours n'a pu être déterminée que par les rejets de production, retrouvés en masse et formant plusieurs centaines de kilos. Ces scories se présentent sous la forme de calottes, généralement de grandes dimensions (0,12 m de moyenne), qui désignent les deux activités exercées par ces fours, à savoir le raffinage, à travers laquelle étaient traitées les éponges brutes, et la forge, par laquelle les lingots étaient mis en forme et les longs objets façonnés.

[1703] DE BOE, 1984b, p. 78.
[1704] BRULET, 1987b, p. 10 ; LADURON, 2002b, p. 44.

Au sein des agglomérations traitées ici, les découvertes de forges sont les plus nombreuses et on ne compte pas moins de 11 lieux de production. La fabrication d'objets manufacturés destinés à un marché local, à laquelle se combinent l'entretien ou la réparation de matériel destinés à satisfaire la population du lieu, sont sans doute des activités très fréquemment pratiquées au sein de ces ateliers. Or, il ne faut pas oublier que ces agglomérations, dans leur grande majorité, sont des bourgades routières. En ce sens, une partie du travail réalisé dans ces forges doit aussi être liée au passage quotidien des charrois et de leurs besoins spécifiques[1705]. Les plus anciennes forges placées au sein des agglomérations de la région investiguée remontent au début du I^er^ siècle après J.-C. et sont pointées à Liberchies (forge 1) et Elewijt. Le nombre de ces ateliers s'accroît au cours de la seconde moitié de ce siècle (Amay (forge 1), Jupille-sur-Meuse (forge 1) et Liberchies (forge 2)), mais c'est à partir du II^e^ siècle qu'ils sont les plus nombreux (Waasmunster, Velzeke, Amay (forges 2 à 4), Jupille-sur-Meuse (forge 2) et Kontich). La forge de Sauvenière qui se combine au travail de cinglage est la plus tardive en étant mise en service au début du III^e^ siècle.

Les forges repérées sont conservées à des degrés divers. On peut toutefois observer deux tendances dans les aménagements : les ateliers composés d'un bâtiment fermé et munis d'un foyer de forge, rarement deux, et les ateliers « ouverts », mais qui devaient être au moins protégés par une structure légère, équipés souvent de plusieurs structures de chauffe. Mais, quelle que soit l'organisation prise par ces ateliers, toutes les structures de chauffe sont ici posées ou creusées dans le sol et forme circulaire ou allongée. Aucun exemple de foyer sur table n'a pu être décelé[1706].

La présence d'espaces fermés caractérise les ateliers de Liberchies (forge 2) et de Jupille-sur-Meuse (forge 2). On pourrait sans doute ajouter trois des quatre des forges d'Amay-Ombret (forges 2 à 4), mais ces dernières s'avèrent démunies de leurs structures de chauffe, rendant difficile toute interprétation à leur sujet. La forge flavienne de Liberchies a la particularité se placer dans la pièce avant d'une habitation érigée en matériaux légers, donnant directement sur la voirie. Il s'agit donc ici d'une maison-atelier (Fig. 57). L'aire de travail se compose d'un foyer allongé, creusé à 0,95 m dans le sol. Son fond est légèrement arrondi et tapissé d'une couche terre rougie par le feu, elle-même recouverte d'une argile noirâtre. La forge 2 de Jupille-sur-Meuse a connu plusieurs phases d'aménagement. Dans son état final, elle se compose de trois bâtisses rectangulaires et parallèles, construites sur des solins ou des fondations au sens strict. Elles sont chacune munie d'un foyer, placé en position centrale. Le

[1705] LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 319.
[1706] LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 316.

plus vaste atelier possède même deux de ces structures de chauffe, constituées de carreaux de terre cuite et délimitées par des murets rectilignes ou semi-circulaires. Les quatre foyers de forge sont rectangulaires et sont accompagnés de nombreuses fosses comportant des rebuts d'activité (scories, sphérules, battitures et fragments de parois de fours vitrifiées) et de grandes zones d'épandages ou de dépotoirs de scories.

Des aires de travail démunies d'infrastructures de protection élaborées sont ce qui distingue les autres forges approchées, où l'on note par ailleurs une tendance à multiplier les foyers (3 à 5 foyers en moyenne). Elles ont été observées à Waasmunster, Elewijt, Velzeke, Jupille-sur-Meuse (forge 1) et Kontich. La forge 1 de Jupille-sur-Meuse est de loin la plus intéressante car l'aménagement et l'organisation de ce lieu de production ont pu être assez bien appréhendés, contrairement aux autres forges relevées n'ayant conservé que leurs structures de chauffe. L'atelier de Jupille-sur-Meuse est aménagé en deux temps. Dans sa phase finale, il est protégé par une structure légère, faite d'une simple toiture charpentée qui prend appui sur des poteaux massifs dont deux négatifs ont été reconnus, distants de 6 m environ (Fig. 57). On note également la présence de drains dont la fonction était de recueillir les eaux excédentaires à l'aplomb de la toiture de l'atelier et de les évacuer en direction de la rue. Ces rigoles sont de simples creusements pratiqués dans les sols séparant l'atelier de la chaussée. Concernant son organisation propre, la forge est composée d'un foyer installé et placé à moins de 2 m d'un bloc de pierre ayant sans doute rempli la fonction d'enclume. Ces structures sont entourées d'une épaisse couche de déchets métallurgiques et de fosses remplies de billes de scories et de battitures. À cette aire de travail, s'ajoute un bâtiment annexe en construction légère, de plan rectangulaire.

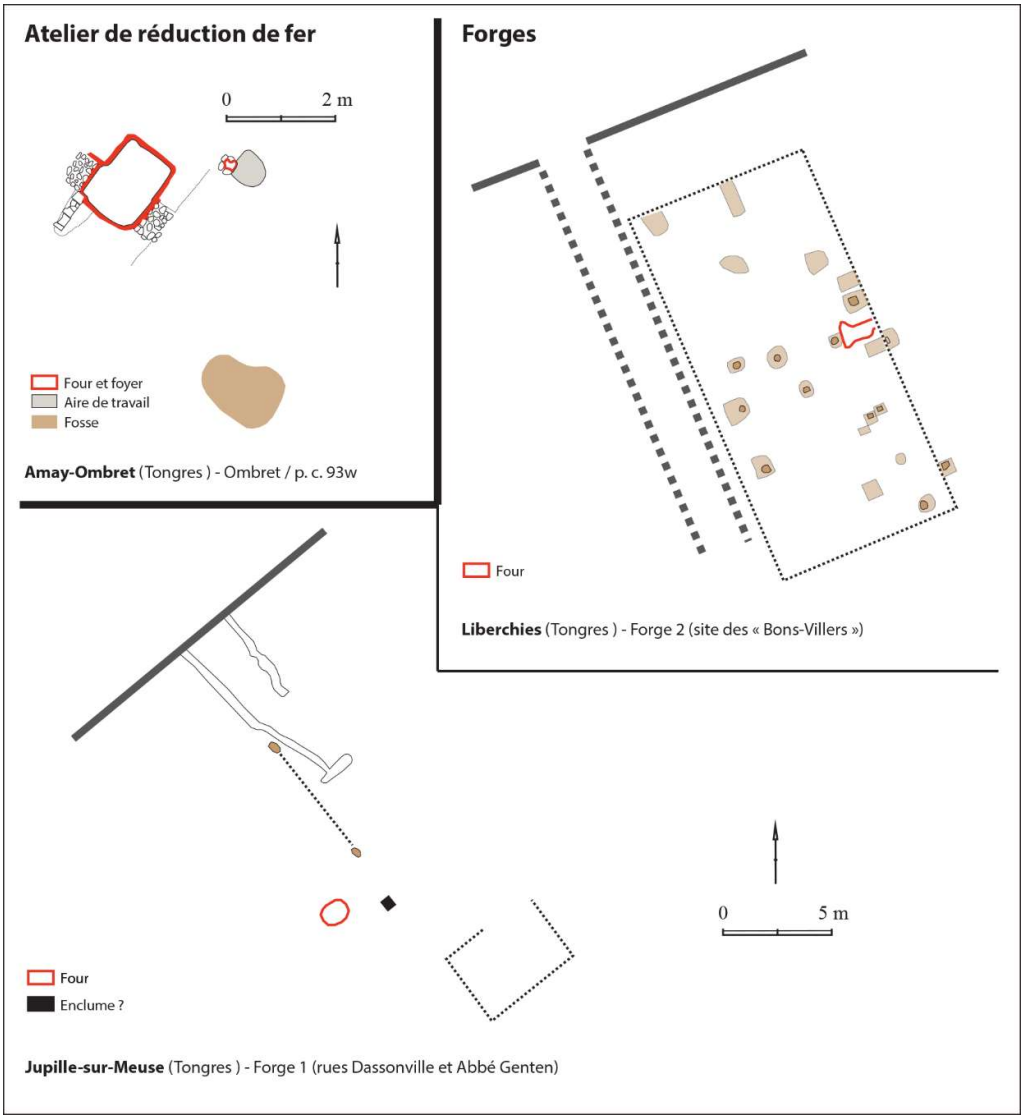

Fig. 57. Quelques exemples d'organisation d'ateliers de métallurgistes : l'atelier de réduction d'Amay-Ombret (cité des Tongres) et les forges de Liberchies (forge 2) et de Jupille-sur-Meuse (forge 1) (Fonds de cartes : Witvrouw et al., 1993-1995, p. 66-68 (Amay-Ombret) ; Demanet, 2015, p. 57, fig. 54 (Liberchies) ; COQUELET, 2012, p. 20, fig. 1 (Jupille-sur-Meuse) (Infographie © UCLouvain-CRAN)

LE TRAVAIL DES BRONZIERS

Les traces liées spécifiquement au travail des alliages cuivreux sont beaucoup moins nombreuses au sein des agglomérations étudiées, et ce, au regard des vestiges laissés par les artisans du fer. On dénombre en effet six ateliers de bronziers (ou fonderies), répartis entre trois

agglomérations (Kruishoutem[1707], Liberchies[1708] et Vodecée[1709]) (Fig. 56), et au moins cinq zones artisanales, repérées grâce aux déchets produits par cette activité (Bléharies-Hollain[1710], Courtrai[1711], Oudenburg[1712] et Braives[1713]). Loin d'illustrer un artisanat moins développé, cette faible représentation résulte davantage d'installations qui demandent peu de moyens techniques ou d'espace et quand des structures de chauffe sont détectées, leur état de conservation n'est pas optimal et sont donc difficilement identifiables. Cette activité reste donc essentiellement appréhendée par ses résidus bien caractéristiques (scories, chutes et lamelles) et son outillage (creusets et moules)[1714]. C'est également un artisanat basé sur le principe du recyclage[1715], c'est pourquoi dans les lieux cités ici, se retrouvent des dépôts (Bléharies-Hollain et Liberchies (atelier 3)).

Des six ateliers inventoriés, les deux fonderies de Liberchies sont les mieux conservées. Le plus ancien atelier de cette bourgade remonte au début du I^er^ siècle après J.-C. et fonctionne avec le complexe sidérurgique présenté au point précédent. Il se compose encore d'une vaste fosse circulaire creusée dans le sol à une profondeur de 1,20 m. Elle devait être à l'origine couverte et fermée. Au sein de cette aire de travail, sont placés des petits foyers circulaires de 0,20 m de diamètre qui contenaient encore des scories et de nombreux déchets ou coulées de bronze ainsi qu'un fragment de creuset. La seconde fonderie, mise en activité au début du II^e^ siècle après J.-C., est implantée au sein même d'une habitation érigée sur des fondations en pierre et précisément dans la pièce avant de cette dernière, donnant directement sur la voirie (Fig. 58). Cette implantation illustre ici encore le cas d'une maison-atelier. L'aire de travail se compose d'un petit foyer circulaire de 0,30 m de diamètre, auquel est associée une fosse qui comprenait encore une quinzaine de fragments de creusets. Ajoutons que cet atelier devait sans doute fonctionner avec le dépôt d'objets à recycler, conservé au sein de la maison voisine et contemporaine, et qui renfermait encore des objets en bronze, - pièces d'ameublement, d'équipement de char ou d'harnachement de cheval -, ainsi que divers des déchets de production.

[1707] VERMEULEN, ROGGE & VAN DURME, 1993, p. 155.
[1708] DEMANET, 2015, p. 50-52 (atelier 1), p. 96 (atelier 2), p. 92 (atelier 3).
[1709] GHENNE & HERINCKX, 2008b, p. 568 (ateliers 1 & 2).
[1710] DELRIVE & LEFÈBVRE, 1966.
[1711] DESPRIET, 2008, p. 33.
[1712] VANHOUTTE, 2007a ; VANHOUTTE, 2007b.
[1713] BRULET, 1993c, p. 27 (Secteur R, 18).
[1714] QUÉREL & LE BRAZIDEC, 1999, p. 151 ; FERDIERE, 2010, p. 167.
[1715] La matière première peut en effet s'acquérir facilement parmi la vaisselle domestique (QUÉREL & LE BRAZIDEC, 1999, p. 151).

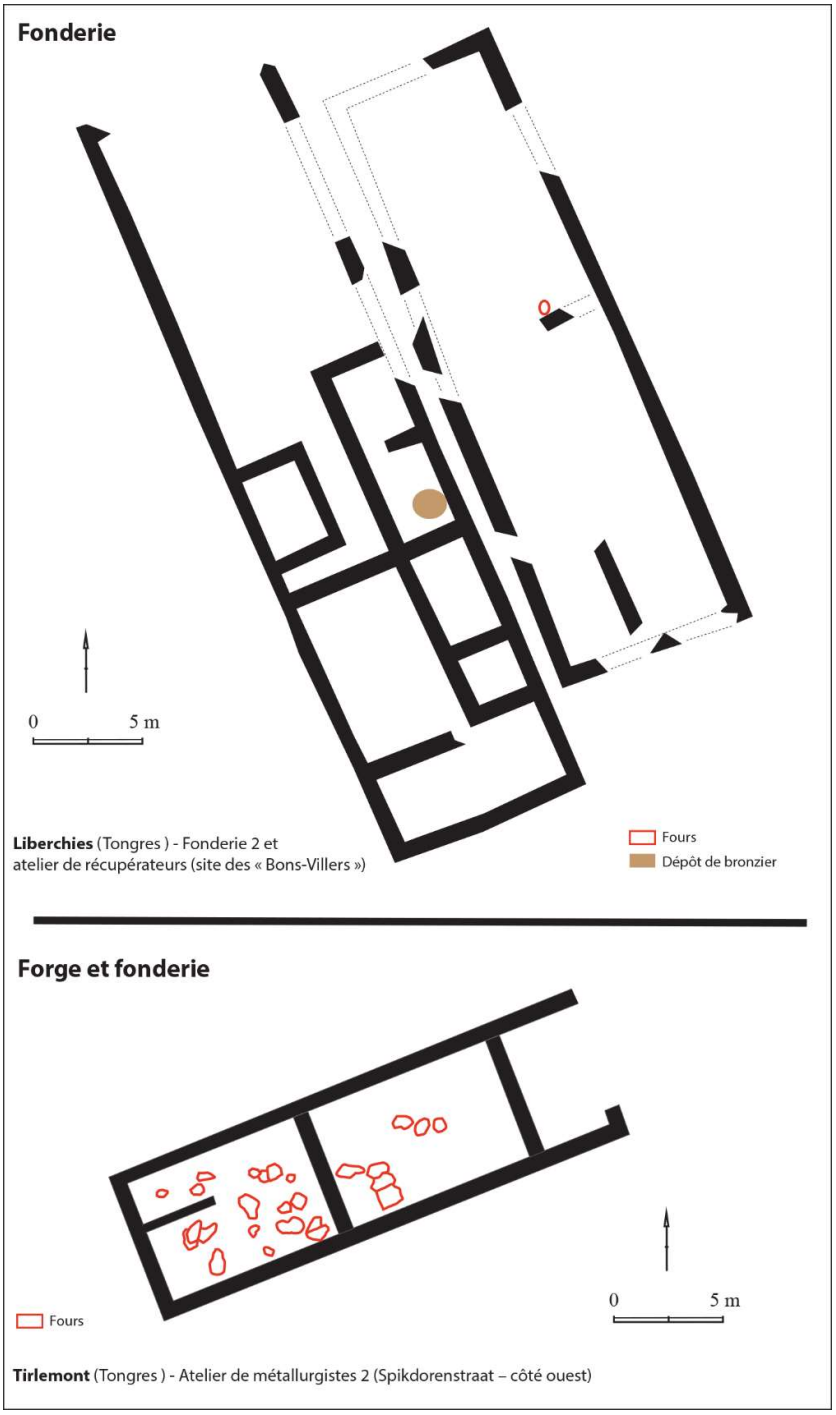

Fig. 58. Quelques exemples d'organisation d'ateliers de métallurgistes : la fonderie 2 de Liberchies et l'atelier de métallurgistes 2 de Tirlemont (cité des Tongres) (Fonds de cartes : DEMANET, 2015, p. 90, fig. 91 (Liberchies) ; VANDERHOEVEN, VYNCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 147, fig. 23 (Tirlemont) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

DES LIEUX DE TRAVAIL COMBINÉ

Aux ateliers spécifiquement tournés vers le travail du fer et des alliages cuivreux, s'ajoutent des lieux de production où ces artisans métallurgistes occupent un même espace. Si ce fait demeure supposé à Pommerœul[1716], Waudrez[1717] et Namur[1718] par la présence d'indices indirects, il est concrètement attesté à Famars[1719], Velzeke[1720] et Tirlemont[1721] (Fig. 56). Cette manière de travailler caractérise l'artisanat des métaux au sein Tirlemont durant toute la durée de son occupation. Un premier atelier est en effet mis en service à partir de l'époque flavienne. Il se compose d'un vaste bâtiment subdivisé en trois pièces. Au sein de deux de ces pièces, se succèdent des foyers, témoins d'un renouvellement constant des structures de chauffe et dédiés au travail de fonderie (bronze) et de forge (fer). Un second atelier est érigé en face du premier, toujours en activité, au cours du deuxième quart du II^e^ siècle. Ce lieu de production a la particularité d'être implanté au sein d'une habitation bâtie sur des fondations en dur et précisément dans les deux pièces arrière de ladite maison. Ce fait confirme encore une fois l'existence de maison-atelier (Fig. 58). L'aire de travail est composée d'une vingtaine de petits foyers parfois disposés en batterie. Ces structures de chauffe sont accompagnées de fosses creusées à proximité, contenant des creusets et des déchets de bronze et de fer qui témoignent bien de l'activité métallurgique qui était pratiquée au sein de cet espace de travail.

La combinaison du travail du fer et des alliages cuivreux n'est pas la seule relevée au sein des ateliers de métallurgistes. L'agglomération de Theux a ainsi fourni quelques exemples concrets de lieux de production où l'artisanat du fer peut occuper le même espace que celui du plomb (ateliers 1 et 2)[1722] ou encore le travail du plomb être associé à celui du mercure (atelier 3)[1723]. Le travail du plomb et du mercure sont, en réalité, des activités artisanales très marginales d'où leur faible représentation dans cet inventaire. Le plomb n'exige en outre pas de structures de production spécifiques et demeure donc assez mal identifié[1724].

Le regroupement des artisans métallurgistes en un seul et même atelier suggère une solidarité et une organisation rationnelle des tâches pouvant être accompagnées d'une

[1716] BLOCH, BAUSIER & DUHANT, 2008, p. 39 (n°25).
[1717] DEKEGEL & MASSART, 1983, p. 9 ; ANSIEAU, 1990, p. 12.
[1718] MEES & PLUMIER, 1996-1997 ; VANMECHELEN & VERBEEK, 2006, p. 73.
[1719] CLOTUCHE, 2003, p. 48 ; CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[1720] DE MULDER, BRAECKMAN & ROGGE, 1999, p. 33-36.
[1721] Atelier 1 = MARTENS *et al.*, 2006 ; MARTENS & HAYEN, 2015 ; atelier 2 = VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 147-148.
[1722] DE LIMBOURG, 1870, p. 291-293 ; RASSEAUX, 1993, p. 165-167.
[1723] DE LIMBOURG, 1870, p. 290 ; RASSEAUX, 1993, p. 165-167.
[1724] COCHET, 2000 ; FERDIERE, 2010, p. 167.

éventuelle complémentarité du travail. Cette complémentarité pourrait se décliner sous la forme d'une production commune. Si ce fait n'a pu être mis en lumière au sein des ateliers approchés, des exemples de ce type sont bien attestés ailleurs et notamment au sein de l'agglomération d'Autun (Saône-et-Loire, France), où artisans du fer et bronziers, travaillant dans un même périmètre, ont développé une importante production spécialisée au cours des II^e^ et III^e^ siècles après J.-C. Cette dernière consiste en la fabrication de bagues, cloches et autres objets recouverts d'un alliage à base de cuivre, élaborés à partir de tiges ou de produits plats en fer[1725].

Le travail du verre, de la pierre et du sel

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA DOCUMENTATION

Le travail du verre, de la pierre et du sel constitue les derniers artisanats du feu recensés au sein des agglomérations approchées. Ensemble, ils concernent 17 enregistrements (Tabl. 20), soit 7,5 % des données artisanales récoltées. Cette faible représentativité résulte d'un effet certain de la recherche, mais découle également de certaines caractéristiques que revêtent ces artisanats. Le travail de la pierre et du sel sont en effet réalisés dans des contextes particuliers, où la proximité avec la matière première se révèle être une conditions essentielle. Le travail du verre a premièrement longtemps souffert d'une méconnaissance de ses infrastructures, qui ont souvent été confondues avec celles des métallurgistes, et est deuxièmement très pauvre en dépotoirs équivalents à ceux que l'on trouve dans les ateliers de potiers, et ce, en raison du recyclage dont son matériau fait l'objet[1726].

[1725] CHARDRON-PICAULT & PERNOT, 1999 ; CHARDRON-PICAULT, 2006b, p. 31.
[1726] FOY, 2003b, p. 271 ; FERDIÈRE, 2010, p. 168.

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Travail du verre										
38	Sains-du-Nord	Un creuset	2	ART	1	Travail du verre (rue Docteur Chevalier)	1	2	Romain	/
50	Liberchies	Creusets et déchets	2	ART	1	Travail du verre (site des « Bons-Villers »)	1	1	III	5
50	Liberchies	Creusets et déchets	2	ART	1	Travail du verre (site des « Bons-Villers »)	1	1	III	5
50	Liberchies	Creusets et déchets	2	ART	1	Travail du verre (site des « Bons-Villers »)	1	1	III	5
50	Liberchies	Creusets et déchets	2	ART	1	Travail du verre (site des « Bons-Villers »)	1	1	III	5
58	Tirlemont	Un four	1	ART	1	**Atelier** de verriers (site du « Grijpenveld »)	1	1	II	4-5
58	Tirlemont	Fosse avec fragments de verre et verre fondu	2	ART	1	Travail du verre (Spikendorenstraat/ Zijdelingsestraat)	1	1	Romain	/
Travail de la pierre										
16	Tournai	Un four	1	ART	1	**Atelier** de chaufourniers 1 (place Paul-Émile Janson)	1	2	Ic-Id	2-3
16	Tournai	Un four	1	ART	1	**Atelier** de chaufourniers 2 (jardin de l'Évêché)	1	2	Ic-Id	2-3
16	Tournai	Un four	1	ART	1	**Atelier** de chaufourniers 3 (Terrasse Saint-Brice)	1	1	IIc-IVd	4-5+
42	Braives	Zone aménagée et fosses dépotoirs	2	ART	1	Travail de la chaux (parcelle c. 86a)	1	1	100-275	4-5
Travail du sel										
12	Steene	Deux fours	1	ART	1	**Atelier** de sauniers (parcelle c. OB1138)	1	2	I-II	[1/2]-5
12	Steene	Chenets et vases servant à l'évaporation de l'eau	2	ART	1	Travail du sel	1	3	Romain	/
12	Steene	Chenets et vases servant à l'évaporation de l'eau	2	ART	1	Travail du sel	1	3	Romain	/
12	Steene	Chenets et vases servant à l'évaporation de l'eau	2	ART	1	Travail du sel	1	3	Romain	/
12	Steene	Chenets et vases servant à l'évaporation de l'eau	2	ART	1	Travail du sel	1	3	Romain	/
12	Steene	Chenets et vases servant à l'évaporation de l'eau	2	ART	1	Travail du sel	1	3	Romain	/

Tabl. 20. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail du verre, de la pierre et des sauniers, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification -

Description des vestiges (Id1) – La plupart des vestiges liés au travail du verre, de la pierre et du sel se déclinent en rejets de production ou en outillage ne pouvant à eux seuls localiser un atelier (indice évaluation 2). Dans cinq cas toutefois, des infrastructures ont été découvertes, matérialisant un lieu de production de verre, trois lieux de production de la pierre et un lieu de production de sel (indice évaluation 1).

Indentification de la fonction (Id2) – L'activité artisanale est assurée dans tous les cas rencontrés (indice évaluation 1).

Interprétation des vestiges (Id3) – Les infrastructures, les rebus de production et l'outillage sont assez parlants au sein des trois catégories (verre, pierre et sel) pour déterminer avec précision l'activité qui leur est associée (indice évaluation 1).

Évaluation de la localisation – Les niveaux relatifs à la précision de la localisation sont très variables d'une activité à l'autre. Pour le travail du verre, l'ensemble des localisations est très précis (indice évaluation 1). Pour l'artisanat de la pierre, si la plus grande précision n'est pas toujours de mise (indice évaluation 1), nous avons possédons toujours assez d'éléments

pour recaler les découvertes au sein d'une parcelle cadastrale (indice évaluation 2). En revanche, pour le travail du sel la situation est plus difficile. L'infrastructure de chauffe associée à cette activité est une découverte récente qui a bénéficié d'un enregistrement complet (indice évaluation 2), mais les indices indirects liés à ce travail résultent de fouilles et de prospections anciennes, entraînant des descriptions et des localisations assez vagues (indice évaluation 3).

Datation des vestiges – Le travail du verre et de la pierre bénéficient d'une assez bonne connaissance chronologique des témoignages qui leur sont associés. Le travail du sel demeure le moins bien loti, dont la seule datation relevée concerne la structure de chauffe.

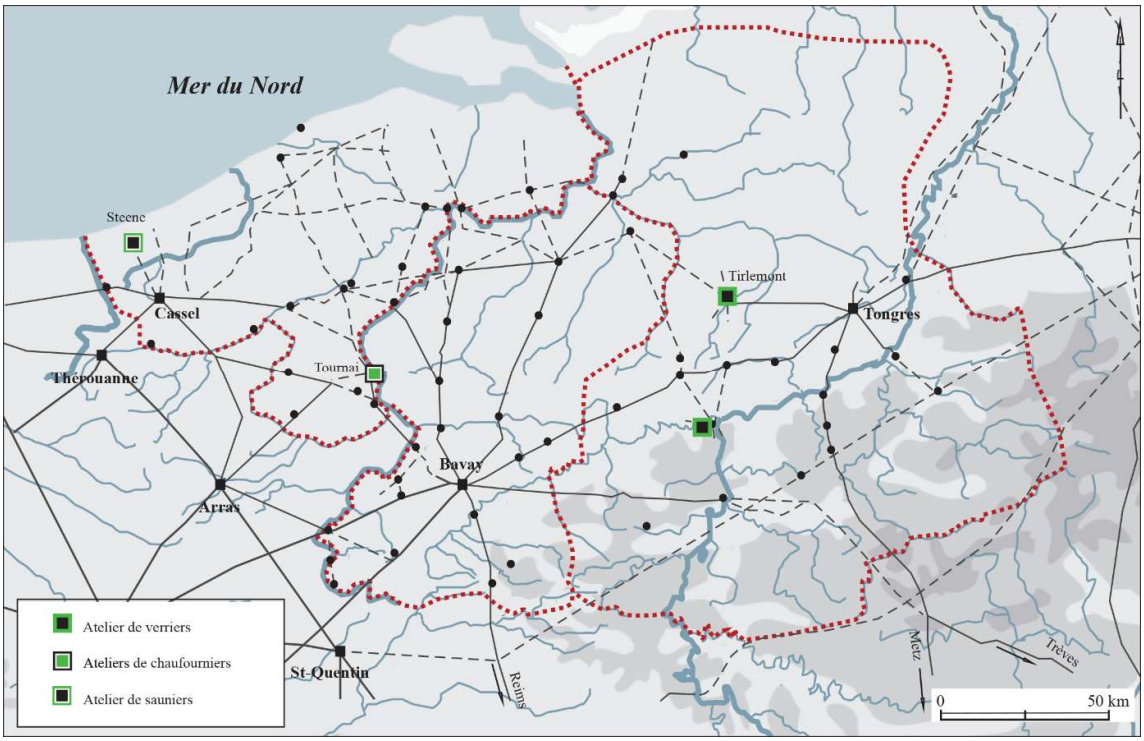

Fig. 59. Localisation des ateliers de verriers, de chaufourniers et de sauniers, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Le travail du verre

Le travail du verre est un artisanat très segmenté. Au cours de la période romaine, on ne fait pas tout en tous lieux. En effet, l'élaboration du verre est réalisée à partir de sables locaux et de natron, exploité sur place ou emporté, et cette étape est exclusivement exécutée au sein d'ateliers primaires installés en Méditerranée orientale. La transformation du verre brut importé et le verre recyclable en produits manufacturés est la deuxième étape de la chaîne opératoire du

verre qui est élaborée dans des ateliers secondaires se déployant, quant à eux, dans tout l'Empire[1727]. Ce système de production hiérarchisé impacte bien évidemment la localisation de ces ateliers secondaires, obligés d'entrer dans les circuits d'échanges avec le monde méditerranéen. Ces derniers vont donc de préférence se positionner près des villes, ces grands centres de marchés, afin de bénéficier de l'arrivage de verre brut et de s'assurer d'une collecte suffisante en verre à recycler[1728]. Cette situation de dépendance vis-à-vis des grandes occupations urbaines expliquent sans doute aussi pourquoi les fouilles ont fourni très peu d'indices concernant cet artisanat au sein des agglomérations qui demeurent des bourgades spatialement et démographiquement beaucoup plus réduites au regard des chefs-lieux de cité.

Quelques indices liés à ce travail ont néanmoins été pointés au sein des agglomérations de Sains-du-Nord, de Liberchies et de Tirlemont (Fig. 59). Si dans les deux premiers cas, ces vestiges se déclinent essentiellement en creusets, gouttes, mors et masses de verre[1729], à Tirlemont, ils sont bien plus concrets et sont associés à un atelier secondaire[1730]. D'un point de vue chronologique, les indices indirects relevés à Liberchies montrent que cet artisanat s'y est mis en place assez tard, au cours du III^{e} siècle après J.-C., tandis qu'à Tirlemont les artisans verriers développent déjà leurs activités un siècle plus tôt.

L'atelier de verriers de Tirlemont a été mis au jour sur le site du « Grijpenveld ». On connaît peu de son organisation qui se résume à l'observation de son four (Fig. 60). De ce dernier, ne subsiste que sa fondation formée de *tegulae* et d'*imbrices*. Ces dernières sont partiellement recouvertes d'argile cuite à basse température. La fondation se divise en quatre parties bien distinctes. La première est le foyer lui-même, rempli de cendres, de charbon de bois, d'ossements et de limon brûlés. La deuxième est l'alandier, creusé dans le limon et rougi à cause de l'oxydation du fer par la chaleur. La troisième est associée au foyer et consiste en une construction circulaire au centre de laquelle s'érige un banc d'argile. Sa paroi externe occidentale est consolidée par des tuiles placées en travers, tandis que la paroi interne est placardée de tuiles placées horizontalement. Enfin, la quatrième partie se trouve dans le prolongement de la structure circulaire précédente. Il s'agit d'une partie rectangulaire, munie d'un canal interposé et dont le centre est pourvu de tuiles entassées.

[1727] FOY, 2010, p. 346.
[1728] FOY, 2010, p. 347.
[1729] Un creuset de verriers a été retrouvé à Sains-du-Nord (NEAUD, 2017, p. 154). À Liberchies, ces indices sont un peu plus nombreux et répartis en plusieurs secteurs. À l'outillage caractéristique (creusets), se joignent de nombreuses chutes de verres et même une plaque à intailles (CLAES *et al.*, 1974-1978, p. 43 ; BRULET, 1993, p. 123-124 (Secteur F, **162**) ; BRULET & DEMANET, 1997, p. 21-23 (Secteur G, **27a**), p. 33 (**37**), p. 35 (**40a**) et p. 71-76 (**135**)).
[1730] COSYNS, 2001 ; COSYNS & MARTENS, 2002-2003.

LE TRAVAIL DE LA PIERRE

La production de la chaux demande une quantité importante de pierre qui détermine assurément les lieux d'implantation des ateliers de chaufourniers et impacte leur développement au sein des agglomérations. Ce n'est pas le fruit du hasard si les témoignages relatifs à cet artisanat de multiplient à partir de l'Antiquité tardive, où cette matière première est d'avantage disponible en raison d'agglomérations parfois désertées, laissant habitats et édifices érigés sur des fondations en pierre aux mains de ces récupérateurs[1731].

Les seuls ateliers de chaufourniers du Haut-Empire appréhendés au sein des agglomérations se concentrent tous dans la bourgade de Tournai (Fig. 59). Cet artisanat y est même très important et pour lequel on ne compte pas moins de trois lieux de production[1732]. Cette présence importante doit beaucoup à un environnement riche en carrières. Un de ces lieux d'extraction est d'ailleurs soupçonné non loin du futur cœur habité de l'agglomération, où la roche devait affleurer à 6 m de profondeur[1733]. L'atelier 3 est sans doute celui qui a reçu la meilleure attention (Fig. 60). C'est également le plus tardif, mis en service à partir du deuxième quart du II^e^ siècle après J.-C., alors que les deux autres remontent dans la seconde moitié du I^er^ siècle après J.-C. Ce lieu de travail se compose d'un four aménagé dans la roche à une profondeur d'1,60 m qui présente un plan circulaire d'un diamètre intérieur de 4 m à la base. Sur ses parois internes est plaqué un parement de moellons en pierre bleue tapissé d'une fine couche de chaux. Le canal de chauffe est situé sur le côté occidental de la chambre de cuisson L'aire de chauffe extérieure dessine un plan quadrangulaire et cette fosse est creusée en déclivité vers le gueulard. On note également la présence de trois trous de poteaux, repérés dans les environs immédiats du four et qui suggèrent l'aménagement d'un auvent de protection.

[1731] A titre d'exemple, citons les ateliers tardifs de Famars (CLOTUCHE, 2009, p. 64) et de Braives (Brulet, 1990b, p. 33).
[1732] Atelier 1 = AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 95 et p. 116 ; atelier 2 = AMAND, 1951, p. 393 ; AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 95-96 ; atelier 3 = VILVORDER, 1990, p. 38 (XII).
[1733] AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 95.

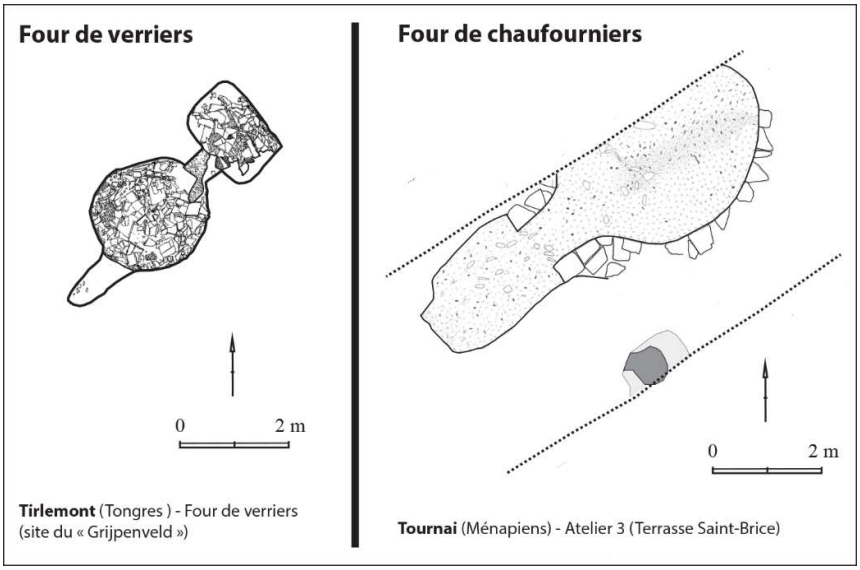

Fig. 60. Exemples de fours de verriers (Tirlemont) et de chaufourniers (Tournai, atelier 3) (Fonds de cartes : COSYNS & MARTENS, 2002-2003, p. 36, fig. 2 (Tirlemont) ; VILVORDER, 1990, p. 39, fig. 35 (Tournai) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

LE TRAVAIL DU SEL

L'artisanat du sel est lié à des centres de production étroitement localisés qui se regroupent dans la plaine maritime pour la région investiguée[1734]. C'est d'ailleurs au sein de cette zone particulière qu'est implantée la bourgade ménapienne de Steene qui demeure la seule agglomération du littoral à avoir fourni des traces concrètes de cet artisanat, exhumées de la fouille de la « rue du Château »[1735] (Fig. 59). Cet atelier, daté des I^er^ et II^e^ siècles après J.-C., est composé de deux fours, l'un à grille, l'autre à piliers. Ils sont tous deux associés à un nombre très important de rejets liés à l'exploitation du sel tels des fragments de piliers et de terre cuite, des éléments de gobelets à sel ou encore des résidus charbonneux issus de multiples combustions. Les deux structures de chauffe sont entourées de puits, d'une mare et d'un réseau de fossés. La présence de ces éléments semble indiquer un essai de canalisation et de stockage de l'eau des sauniers, soit à des fins artisanales, soit pour un usage domestique.

[1734] HOCQUET, 1994, p. 9 ; DUCROCQ, 1999.
[1735] BARET, 1999, p. 78 ; FAUPIN, 2006, p. 137.

5.7.2. Les artisanats liés à la transformation des matières animales

Les activités répertoriées dans la catégorie des « artisanats des matières animales » concernent, pour les agglomérations approchées, le travail du cuir et de la peau (travail des tanneurs et des cordonniers), le travail de la viande (travail des bouchers et des charcutiers), le travail de l'os et de la corne (travail des tabletiers) ainsi que de la colle animale.

État général de la documentation

Le travail centré sur la transformation des matières animales concerne 28 enregistrements (Tabl. 21), soit 12,3 % des données artisanales récoltées. Cette faible représentation s'explique par le fait que les différentes activités répertoriées ici ne nécessitent souvent pas d'infrastructures développées et lourdes. La plupart du temps, elles sont donc appréhendées par leurs déchets de production, mis en lumière depuis un peu plus d'une vingtaine d'années par les études archéozoologiques auxquelles recourent désormais systématiquement les fouilleurs[1736].

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Travail du cuir et de la peau animale										
03	Courtrai	Déchets (chutes de cuir, cornes de bovins...)	2	ART	1	Travail du cuir (tannerie) (entre la Lys & la Minister Liebaertlaan)	1	2	[Flaviens-IIIc]	[3-5]
16	Tournai	Trois « cuves »	1	ART	1	**Tannerie** (église Saint-Piat)	2	1	Id	3
16	Tournai	Déchets (chutes de cuir)	2	ART	1	Travail du cuir (tannerie et/ou cordonnerie) (rue de Pont)	2	1	[Ib-Id]	[2-3]
21	Asse	Crânes de chiens et cornes de vaches	2	ART	2	Travail du cuir (tannerie) ou décharge publique (« Kalkhoven »)	2	3	Romain	/
28	Famars	15 fosses au remblais organiques et cendreux	1	ART	1	**Tannerie** (site du « Technopôle »)	1	1	III-[IVa]	4-[5+]
32	Kester	Outils de tanneurs dans une fosse	2	ART	1	Travail du cuir (tannerie) (parcelle c. 0285)	1	2	Romain	/
35	Pommerœul	Chutes de cuir, cornes de bovidés	2	ART	1	Travail du cuir (tannerie et/ou cordonnerie) (parcelle c. 185h)	2	2	Romain	/
35	Pommerœul	Chutes de cuir, cornes de bovidés	2	ART	1	Travail du cuir (tannerie et/ou cordonnerie)	2	2	[IIIA]	[5]
38	Sains-du-Nord	Structure fossoyée et récipient à urine	1	ART	1	**Tannerie** (rue des Fossés à Marne)	2	1	IIB/IIIa	4-5
50	Liberchies	Cinq cuves et zones de travail	1	ART	1	**Tannerie** 1 avec activité de cordonnerie (site des « Bons-Villers »)	1	1	80-175	3-4
50	Liberchies	Une cuve	1	ART	1	**Tannerie** 2 avec activité de cordonnerie (site des « Bons-Villers »)	1	1	Avant 130/150	[3]-4
51	Maastricht	Dépotoir (chutes de cuir et semelles non assemblées)	2	ART	1	Travail du cuir (cordonnerie) (Houtmaas)	1	2	Flaviens-IIa	3-4
Travail de la viande										
28	Famars	Épandages d'ossements	2	ART	1	Travail de la viande (abattage et boucherie) (site du « Technopôle »)	1	2	II-IVa	4-5+
38	Sains-du-Nord	Os de bœufs avec traces de décarnisation	2	ART	1	Travail de la viande (boucherie) (rue Docteur Chevalier)	1	2	Flaviens-[IVa]	3-[5+]
38	Sains-du-Nord	Os de bœufs avec traces de décarnisation	2	ART	1	Travail de la viande (boucherie) (rue des Fosses à Marne)	1	1	III	5
42	Braives	Fosse avec os de bovidés de grande taille	2	ART	1	Travail de la viande (boucherie/charcuterie) (parcelle c. 23 4a)	1	1	avant IIIc	[4]-5
47	Jupille-sur-Meuse	Fosse contenant des omoplates de bœufs	2	ART	1	Travail de la viande (boucherie)	1	1	milieu I	2

[1736] FERDIÈRE, 2010, p. 169.

						(rues Dassonville et Abbé Genten)				
50	Liberchies	Foyer, aire de travail et déchets	1	ART	1	**Atelier** de fumage de viande bovine (site des « Bons-Villers »)	1	1	69-100	3
50	Liberchies	Crânes de bœufs avec traces de découpes et omoplates percées	2	ART	1	Travail de la viande (boucherie/charcuterie) (site des « Bons-Villers »)	1	1	IIIB	5
52	Namur	Fosse avec quantité d'ossements	2	ART	1	Travail de la viande (boucherie) (Place du Marché-aux-Légumes)	1	1	IIIc	5
Travail de l'os et de la corne										
28	Famars	Cornes découpées	2	ART	1	Travail de l'os et de la corne (tabletterie) (site du « Technopôle »)	1	2	II-IVa	4-5+
50	Liberchies	Cornillons de bovidés	2	ART	1	Travail de la corne (tabletterie) (site des « Bons-Villers »)	1	1	69-100	3
52	Namur	Fosse avec quantité d'ossements	2	ART	1	Travail de l'os (tabletterie) (Place du Marché-aux-Légumes)	1	1	Id	3
Travail de la colle animale										
28	Famars	Ossements concassés	2	ART	1	Travail de la colle animale (*glutinaria*) (site du « Technopôle »)	1	2	II-IVa	4-5+
28	Famars	Ossements concassés	2	ART	1	Travail de la colle animale (*glutinaria*) (site du « Technopôle »)	1	1	II-Iva	4-5+
50	Liberchies	Os à fort taux de fragmentation	2	ART	1	Travail de la colle animale (*glutinaria*) (site des « Bons-Villers »)	1	1	80-175	3-4
50	Liberchies	Os à fort taux de fragmentation	2	ART	1	Travail de la colle animale (*glutinaria*) (site des « Bons-Villers »)	1	1	80-175	3-4
58	Tirlemont	Os bovins sans moelle et matière grasse	2	ART	1	Travail de la colle animale (*glutinaria*) (Spikdorenstraat)	1	1	Romain	/

Tabl. 21. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail des matières animales, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification –

Description des vestiges (Id1) – La surreprésentation des déchets engendrés par les diverses activités liées au traitement des matières animales mentionnée dans l'introduction est bien ici confirmée. Dans 22 cas, le travail est en effet appréhendé par des indices indirects (indice évaluation 2), tandis que pour les 6 cas restants, des infrastructures ont pu être pointées, localisant un lieu de production (indice évaluation 1).

Indentification de la fonction (Id2) – L'activité artisanale est assurée de manière globale (indice évaluation 1), à l'exception d'un cas où la nature des déchets relevés (crânes de chiens entre autres) laisse présager la possibilité de voir dans le lieu pointé une autre fonction (un dépotoir public et non des résidus artisanaux) (indice évaluation 2).

Interprétation des vestiges (Id3) – Les rejets d'activités sont assez parlants pour interpréter de manière assurée le travail qui y est lié (22 cas) (indice évaluation 1). En revanche pour les lieux associés au travail du cuir, cette assurance ne peut pas toujours être donnée. Cela vaut notamment pour les lieux de production dont les infrastructures manquent parfois de données supplémentaires pour pouvoir les nommer indiscutablement en tant que tanneries (indice évaluation 2).

Évaluation de la localisation – Une localisation assurée a pu être accordée à 18 lieux artisanaux (indice évaluation 1), tandis que 9 autres zones ont été pointées en fonction du numéro de la parcelle cadastrale (indice évaluation 2). Pour un seul cas, les indices sont trop faibles pour pouvoir le situer (indice évaluation 3).

Datation des vestiges – Les zones associées à l'artisanat des matières animales sont bien datées grâce au mobilier céramique associé. Dans 4 cas toutefois, la chronologie n'a pu être précisée.

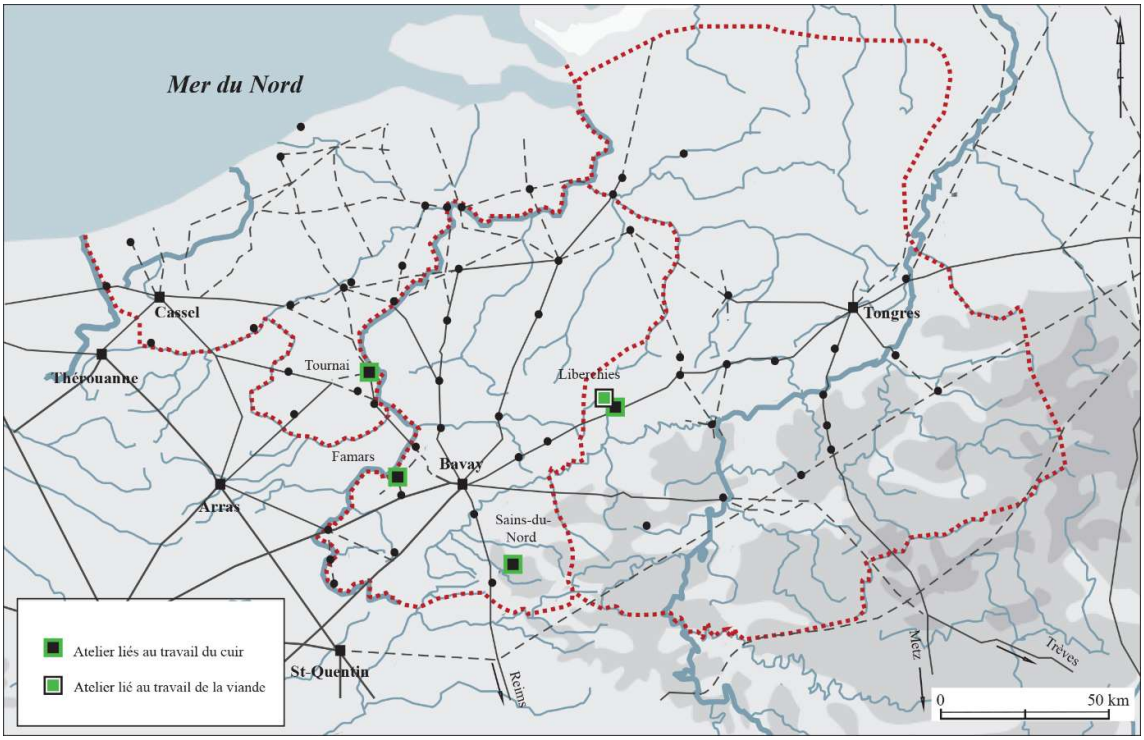

Fig. 61. Localisation des ateliers liés à la transformation des matières animales, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Le travail du cuir et de la peau animale

L'artisanat du cuir est ici entendu comme « la transformation d'une peau brute par un procédé physico-chimique (le tannage) en une matière imputrescible (le cuir), plus ou moins souple et résistante à l'eau »[1737]. Le cuir n'est toutefois pas le seul produit fini réalisé par les artisans tanneurs et s'ajoutent ainsi des peaux qui n'ont pas subi de vraie transformation

[1737] VOLKEN, 2010, p. 415.

chimique et qui sont donc en partie préservées. La chaîne de transformation de la peau animale comprend donc plusieurs étapes de travail qu'il est nécessaire de connaître, car à chaque stade du processus correspondent des infrastructures et des déchets spécifiques[1738]. Enfin, au travail de transformation succède le travail d'assemblage des découpes de cuir afin de façonner divers objets dont des chaussures. Cette activité est dévolue aux cordonniers.

Le travail de rivière est la première phase du procédé de transformation. Elle se subdivise trois étapes principales. La première consiste à préparer la peau brute avant le tannage en les plongeant dans des bassins étanches, remplis de substances qui peuvent se décliner en une soude caustique, formée de cendre de bois ou de chaux, voire d'enzymes d'origine animale (crotte de chiens ou fiente de volailles). Les peaux sont ensuite rincées et subissent le travail d'ébourrage et d'écharnage, effectués dans un espace aéré. Les peaux passent enfin par les procédés de déchaulage (les peaux sont nettoyées des dernières substances collantes) et de confitage en étant à nouveau baignées dans un bain composé de produits animaux ou végétaux. Sorties de ces cuves, elles sont rincées. Les peaux sont encore, à ce stade, putrescibles. C'est la deuxième et dernière phase du procédé de transformation, soit le tannage proprement dit, qui permet de stopper ce processus de décomposition à l'aide de produits tels que les tannins végétaux, des sels minéraux, des huiles et des graisses et des aldéhydes (liquides dérivés de l'alcool obtenus par oxydation)[1739]. Le procédé de fabrication des objets finis débute lorsque les peaux sont totalement traitées. Les activités de cordonnerie sont ainsi étroitement liées à celles des tanneurs. Elles coexistent même souvent en un même lieu, ce qui rend difficile leur distinction à partir de l'observation simple des chutes de cuir.

À travers cette présentation sommaire des étapes du processus, de la transformation à la mise en forme des objets en peaux traitées, on perçoit des lieux de travail en grande partie à ciel ouvert ou, du moins, ne nécessitant pas d'infrastructures de protection élaborées. Pour les tanneries, en particulier, l'atelier est ainsi localisé par la présence de cuves ou de fosses aux parois régulières et/ou aménagées constituent les seuls indices matériels ancrés dans le sol. Or, ces structures fossoyées ne constituent pas à elles seules des critères suffisants pour s'assurer de l'existence d'une tannerie, encore faut-il qu'elles soient accompagnées de déchets significatifs. C'est à ce stade de l'enquête qu'interviennent les études archéozoologiques et chimiques. La pratique du tannage peut en effet être perçue à travers les restes osseux présentant des particularités. Les traces de découpes laissées sur les crânes de bœufs ou de chèvres par exemple attestent du travail de dépiautage. De même, une surreprésentation des chevilles

[1738] VOLKEN, 2010, p. 415-416.
[1739] VOLKEN, 2010, p. 416-417.

osseuses et d'os des bas des pattes est un autre signe de l'artisanat des tanneurs car les peaux sont souvent vendues à ces derniers avec les cornes et les os du pied encore attachés, leur permettant d'identifier clairement l'animal acheté[1740]. Les analyse micromorphologiques et chimiques portent quant à elles sur les déchets organiques et cendreux récoltés au sein de ces cuves. Si les résultats montrent la présence de poils d'animaux et de certains lipides, il est permis d'identifier avec une certaine assurance ces structures fossoyées comme étant les restes matériels ayant servi à la chaîne opératoire du traitement des peaux animales tels le pelanage et le tannage[1741].

Au sein des agglomérations investiguées, neuf bourgades ont livré des indices pouvant être attachés à l'artisanat du cuir et à ses divers procédés. Ces vestiges n'ont pas tous la même qualité documentaire. Ainsi, à Courtrai[1742], Tournai[1743], Asse (?)[1744], Kester[1745], Pommerœul[1746] et Maastricht[1747], le travail de la peau animale est perçu par des témoignages attestant indirectement de son existence. Ces derniers se déclinent essentiellement en chutes de cuir auxquelles se mêlent une quantité importante de crânes de bovidés et/ou de cornes, ce qui les lient à l'activité de tannage mais également de cordonnerie. À Maastricht, la distinction entre les deux est beaucoup plus claire car les chutes ne sont associées qu'à des semelles de chaussures non assemblées, ciblant donc clairement le travail de cordonnerie (Fig. 61).

À Tournai[1748], Famars[1749], Sains-du-Nord[1750] et Liberchies, ces vestiges se déclinent en infrastructures fixes que sont les cuves et qui sous-entendent la présence de cinq ateliers (l'agglomération de Liberchies en comptant à elle seule deux[1751]). La présence de restes osseux spécifiques (Tournai et Liberchies), une céramique particulière qu'est le pot d'aisance servant à récolter l'urine (Sains-du-Nord) ainsi que les analyses chimiques pratiquées dans les remblais

[1740] PIGIÈRE & ERVYNCK, 2006, p. 117.
[1741] Des analyses de ce type ont ainsi été effectuée pour des cuves mises au jour dans l'agglomération de Famars et dont les résultats ont pu clairement attester la présence d'une tannerie (NGUYEN TU *et al.*, 2013).
[1742] DESPRIET, 2008, p. 33.
[1743] AMAND, 1973, p. 32.
[1744] Un doute subsiste pour la bourgade d'Asse, car si la présence de nombreux crânes de vaches au lieu-dit « Kalkhoven » s'avère être en accord avec la typologie des déchets de l'artisanat du cuir, leur association avec les crânes de chiens fait d'avantage penser à la présence d'un dépotoir public (*Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 1207 (https://cai.onroerenderfgoed.be/)).
[1745] À Kester, les vestiges ne sont pas des résidus, mais un lot d'outils de tanneurs retrouvés dans une fosse (MAGERMAN, 2005a, p. 164).
[1746] Deux zones artisanales regroupant des indices indirects ont été découvert au sein de cette bourgade (BLOCH, BAUSIER & DUHANT, 2008, p. 39 (lieu 1) et p. 41 (n° 28) (lieu 2)).
[1747] PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 49-50 ; VAN DRIEL MURRAY, 1987.
[1748] AMAND, LAMBERT & ROOSENS, 1980, p. 20 et p. 21, fig. 7, n° 1.
[1749] CLERGET *et al.*, 2012, p. 53 ; CLERGET *et al.*, 2013, p. 61 ; CLOTUCHE, 2013g, p. 27 ; NGUYEN *et al.*, 2013.
[1750] NEAUD, 2017, p. 154, note 39.
[1751] BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 18-49 (tannerie 1) et p. 13-17 (tannerie 2).

des fosses (Famars) sont les éléments qui ont permis d'attribuer ces cuves au travail des tanneurs, mais les archéologues préfèrent toutefois rester prudents pour les ateliers de Tournai et de Sains-du-Nord. Les lieux de production plus anciens se situent à Tournai et à Liberchies (tanneries 1et 2[1752]) et remontent à l'époque flavienne, tandis que les autres sont mis en service dans le courant du II^e siècle (Sains-du-Nord), voir plus tardivement encore au III^e siècle (Famars).

Le nombre de cuves par atelier est assez variable. La tannerie de Sains-du-Nord et l'atelier 2 de Liberchies en comptent chacune une. Ce nombre s'élève à 3 à Tournai, 5 dans la tannerie 1 de Liberchies et 15 dans celle de Famars, faisant donc de cette dernière la plus étendue. La présence et la multiplication de ces structures n'engendrent cependant pas une lecture aisée des différentes étapes du processus de transformation des peaux animales. La tannerie 1 de Liberchies demeure donc le seul atelier où toute l'organisation du travail de rivière a pu être assez bien appréhendée, depuis le nettoyage des peaux jusqu'au traitement du derme (Fig. 62). La tannerie est installée à l'arrière d'une bâtisse donnant directement sur la voirie principale, en bordure du ruisseau Monplaisir, à partir duquel se déploie un système de captage d'eau et d'évacuation des eaux usées par un égout en pierre et des canalisations en bois. L'atelier proprement dit est composé de cinq cuves de différentes dimensions et de formes variées (circulaires, rectangulaires ou carrées). Elles sont en pierre ou creusées dans un demi-tronc de chêne voire taillées dans le sol. Des zones de travail sont aménagées dans leur entourage comme l'attestent un empierrement de moellons calcaires et de grès carbonifères, des traces de sols en terre battue et un alignement de pieux de grandes dimensions qui devaient supporter à l'origine un plancher recouvrant l'avaloir.

[1752] BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 13-17.

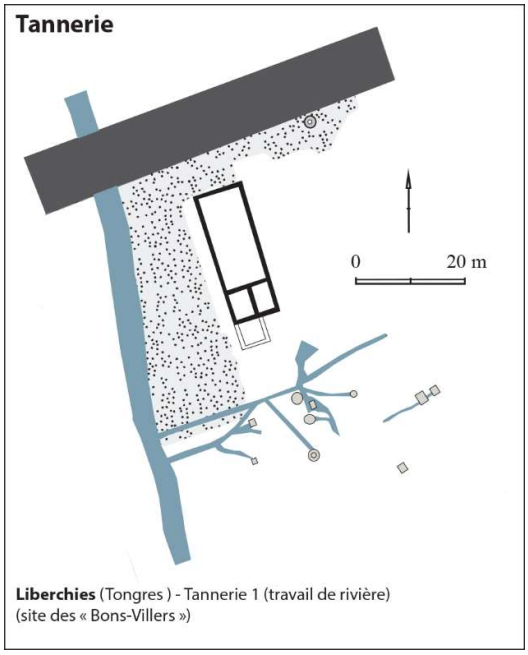

Fig. 62. Exemples d'organisation de tannerie : la tannerie 1 de Liberchies (travail de rivière) (Fond de carte : BRULET & VILVORDER, 2008, p. 358, fig. 133) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Le travail de la viande

Cet artisanat répond clairement à une demande locale et quotidienne et se développe essentiellement au sein des villes et des agglomérations[1753]. Il ne nécessite cependant pas d'infrastructures spécifiques. Les activités liées, que sont la boucherie et la charcuterie, sont donc appréhendées par les restes fauniques et mises en lumière par les études archéozoologiques[1754]. Plusieurs ensembles osseux ont ainsi été découverts à Famars[1755], Sains-du-Nord[1756], Braives[1757], Jupille-sur-Meuse[1758], Liberchies[1759] et Namur[1760] (Fig. 61). Ils se caractérisent généralement par la présence d'os de bœuf pour l'essentiel qui portent des traces de décarnisation produites à l'aide de couperets et des traces de désossage en long ou qui se déclinent en omoplates percées, indices de l'accrochage de l'épaule à un crochet en vue de la fumer. Cette activité de fumage de viande bovine est d'ailleurs attestée à Liberchies par la

[1753] FERDRIERE, 2010, p. 170.
[1754] Voir notamment LEPETZ, 2003.
[1755] CLOTUCHE, 2010, p. 56 ; YVINEC, 2013, p. 81.
[1756] NEAUD, 2013a, p. 84 ; NEAUD, 2017, p. 155-156.
[1757] BRULET, 1981b, p. 67-68 (Secteur C, 15).
[1758] COQUELET, 2012, p. 18.
[1759] BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008, p. 24-26 (Secteur I4, 63).
[1760] PLUMIER, 1996b, p. 76-79.

présence d'une structure de chauffe prévue à cet effet et aménagée au cours de la période flavienne[1761]. Elle se présente sous la forme d'un foyer et d'une aire de travail, auxquels sont associés plusieurs assemblages fauniques attestant de cette activité. Cet atelier est établi à l'arrière d'une maison en bois de l'agglomération, dont il est contemporain.

Le travail de l'os, de la corne et de la colle animale

Le travail de l'os, de la corne et de la colle animale reste des activités uniquement appréhendées par les analyses archéozoologiques. Elles sont qualifiées d'activités de récupération car elles récoltent les déchets des boucheries. Tabletteries et *glutinaria* se situent donc généralement non loin de ces dernières et se développent particulièrement, elles aussi, au sein des villes et des agglomérations[1762].

Le travail de l'os et de la corne relève de l'activité de tabletterie. Les signes indicateurs de cet artisanat se révèlent essentiellement par les objets en cours de fabrication et par la présence de chutes de chevilles osseuses, cornes et cornillons sciés[1763]. Ces signes caractéristiques ont également été repérés au sein des bourgades de Famars[1764], de Liberchies[1765] et de Namur[1766]. À Liberchies même, ces déchets étaient placés dans une fosse creusée à l'avant de l'une des habitations en bois flavienne et qui pourrait donc avoir fait office d'atelier de tabletiers.

Le travail de la colle animale est pratiqué dans les *glutinaria*. Les déchets liés à cette activité sont très spécifiques, matérialisés par un taux de fragmentation important d'os, notamment des diaphyses d'humérus, de radius, de fémur et de tibia bovins. Ce concassage permet ainsi d'exposer le maximum de surface de l'os à l'action de l'eau bouillante et d'en extraire, à chaud, le collagène[1767]. Ce type de dépôts a été repéré à Famars[1768], Liberchies[1769] et Tirlemont[1770].

[1761] DEMANET, 2015, p. 121-123 (Secteur J4, 232/233).
[1762] FERDIERE, 2010, p. 169-170.
[1763] BERTRAND, 2008b, p. 5.
[1764] CLOTUCHE, 2010, p. 56 ; THUET, 2013, p. 87-88 ; CLOTUCHE *et al.*, 2017, p. 225.
[1765] BRULET & DEMANET, 1997, p. 63 (Secteur G3, 95).
[1766] PLUMIER, 1996b, p. 76-79.
[1767] YVINEC, 2013, p. 83.
[1768] CLOTUCHE, 2013g, p. 56 ; YVINEC, 2013, p. 84 ; CLERGET *et al.*, 2014, p. 64.
[1769] DEMANET, 2015, p. 24 et p. 39.
[1770] VANDERHOEVEN, VYNCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 151.

5.7.3. Les artisanats liés à la transformation des matières végétales

Les activités répertoriées dans la catégorie des « artisanats des matières végétales » concernent, pour les agglomérations approchées, le travail de minoterie, de panifictaion et de torréfaction.

État général de la documentation

Le travail centré sur la transformation des matières végétales concerne 5 enregistrements (Tabl. 22), soit environ 2,2 % des données artisanales récoltées. Cette faible représentation confirme ce qui a été observé ailleurs en Gaule, où il demeure difficile là aussi de détecter des lieux artisanaux liés au travail des meuniers et des boulangers[1771]. Les indices indirects de minoterie sont pourtant très nombreux et sont souvent représentés par les meules. Mais, ces dernières présentent systématiquement un caractère domestique qui rend difficile toute association avec un travail artisanal. Afin de réduire un maximum les fausses interprétations, nous avons donc décidé de nous arrêter uniquement sur les lieux de production et non sur les indices indirects associés.

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
50	Liberchies	Bâtisse sur fondations en pierre	1	ART	1	**Meunerie** (site des « Bons-Villers »)	1	1	100-IIIc	4-5
16	Tournai	Trois fours en batterie	1	ART	2	**Boulangerie** (place Saint-Pierre)	2	1	II	4-[5]
41	Amay-Ombret	Fours	1	ART	1	**Des boulangeries** (Amay – parcelle c. 89r)	1	1	Ic-Id	2-3
50	Liberchies	Un four	1	ART	2	**Boulangerie** (site des « Bons-Villers »)	1	1	100-IIIc	4-5
09	Merendree	Un four	1	ART	2	**Atelier** de torréfaction (Molenkouter/Kouterslag)	2	2	Haut-Empire	/

Tabl. 22. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail des matières végétales, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

NIVEAUX D'IDENTIFICATION

Description des vestiges (Id1) – Le choix de ne cibler que les structures de production impacte bien évidemment le niveau d'identification des données récoltées ici qui marquent toutes la présence d'un lieu de travail (indice évaluation 1).

Indentification de la fonction (Id2) – La fonction artisanale accordée à ces vestiges reste sujet à discussion pour 3 cas rencontrés (indice évaluation 2) car on ne peut mettre de côté le fait que l'activité concernée ne puisse être réalisée que dans un cadre purement domestique.

[1771] COULON 2006, p. 105.

Pour deux cas au moins, l'importance des infrastructures et leur nombre observé au sein d'une zone délimitée, tendent plutôt à y voir clairement une volonté de produire à une échelle plus grande que celle liée aux besoins d'une famille (indice évaluation 1).

Interprétation des vestiges (Id3) – Les infrastructres observées ne se révèlent pas toujours aussi parlantes. Pour deux cas, l'interprétation est donnée au regard du contexte de la découverte et les fouilleurs préfèrent, en ce sens, être prudents et n'accorder à la découverte qu'une identification hypothétique (indice évaluation 2). Pour les trois cas restants, la typologie des structures inventoriées et la présence de certains éléments caractéristiques dans leur entourage permettent de les interpréter de manière assurée (indice évaluation 1).

ÉVALUATION DE LA LOCALISATION

Les indices procurés par les publications et les rapports de fouilles documentent assez bien la localisation des vestiges liés à cet artisanat (indice évaluation 1). Pour deux cas toutefois, leur position ne peut être établie qu'à partir de la parcelle cadastrale (indice évaluation 2).

DATATION DES VESTIGES

La datation des lieux artisanaux observés ici jouissent d'une assez bonne datation procurée par le mobilier céramique associé. Un seul cas n'a pu être daté avec précision.

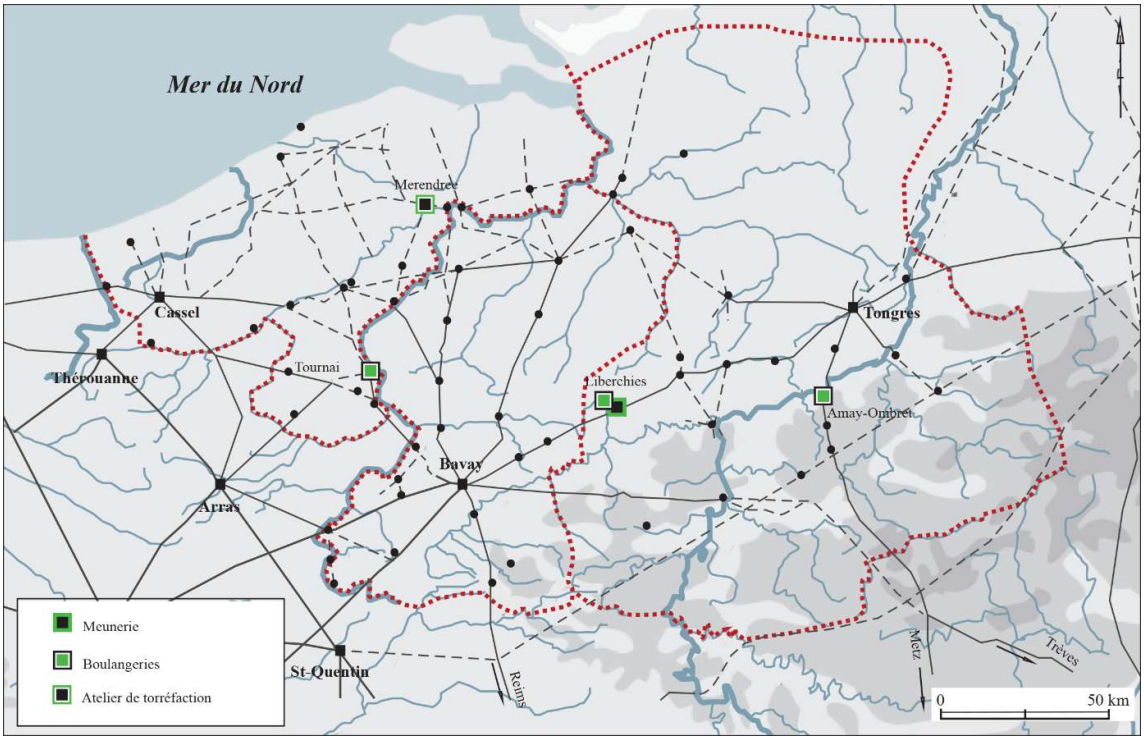

Fig. 63. Localisation des ateliers liés à la transformation des matières végétales, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

La meunerie de l'agglomération de Liberchies

L'agglomération de Liberchies reste, à ce jour, la seule bourgade de la région investiguée à avoir fourni une meunerie, établie dans les environs immédiats du ruisseau Monplaisir au début du II^e^ siècle après J.-C.[1772] (Fig. 63). L'importance des infrastructures découvertes ici démontre une capacité importante à produire de la farine qui devait faire l'objet d'un véritable commerce.

La meunerie se présente sous la forme d'un bâtiment construit en matériaux durs, légèrement trapézoïdal, mesurant 29,40 m de long pour une largeur maximale de 14 m (Fig. 64). La bâtisse est établie sur toute sa longueur en bordure d'une rue interne de la bourgade et est probablement précédée d'un portique large de 3 m. Elle est subdivisée en deux pièces dont la plus petite doit être flanquée d'un espace bâti en raison d'un départ de fondation dans le prolongement du mur de séparation des deux pièces *extra muros*. Le plus grand espace renferme les structures artisanales. Dans l'angle nord-ouest de la pièce, subsiste un lit de pierres sans liant de quatre canaux rayonnants de 0,25 m, s'apparentant à une structure de séchage. À

[1772] DEMANET & VILVORDER, 2013.

l'opposé, est creusée une fosse ovale en forme de cuvette, au bord de laquelle ont été découverts plusieurs éléments en fer appartenant à une meule rotative (cône de dosage, anille en double queue d'aronde, axe de meule et crapaudine).

Les boulangeries

Trois lieux artisanaux repérés au sein des agglomérations ont été identifiés comme étant des boulangeries ou, du moins, supposés l'être. La boulangerie de Liberchies[1773] compte un four, la probable boulangerie de Tournai en totalise trois[1774] et celle d'Amay-Ombret en dispose de plusieurs également, mais aucun chiffre précis n'a été communiqué à ce sujet[1775] (Fig. 63). C'est d'ailleurs le lieu de panification le plus ancien découvert, remontant à l'époque flavienne, tandis que les autres sont mis en activité à partir du début du II^e^ siècle après J.-C.

Tous les fours inventoriés ont la caracatéristique d'être réalisés à l'aide de tuiles, en l'occurrence des *tegulae* qui sont soigneusement jointes et qui forment le foyer. Ce dernier doit à l'origine être recouvert d'un dôme. Dans certains cas, comme dans la boulangerie supposée de Tournai, on peut encore observer des couloirs d'alimentation, aménagés grâce à l'alignement de dalles d'environ 0,30 m de large sur une longueur de 1,40 m.

La portée artisanale de ces infrastructures peut tout-à-fait être discutée, mais certains indices tendent toutefois à y voir des ateliers tournés vers le commerce du pain. Les fours de Liberchies et de Clavier occupent chacun l'espace interne d'une habitation. À Liberchies, cette structure est même placée à l'avant de ladite maison, partie qui entre donc en contact direct avec la voirie principale (Fig. 64). Ce type d'aménagement fait donc penser au cas de maisons-ateliers que l'on a déjà rencontré pour le travail du fer ou du bronze par exemple. Pour Tournai et Amay-Ombret, c'est le nombre des infrastructures de chauffe et de leur dispoition éventuelle en batterie (Tournai) qui poussent à y voir davantage des lieux artisanaux (Fig. 64).

[1773] DEMANET *et al.*, 2014, p. 110.
[1774] BRULET & VERSLYPE, 1999, p. 29-30.
[1775] WILLEMS, 1996-1997, p. 95 ; WILLEMS & DEJAIVE, 1996, p. 54.

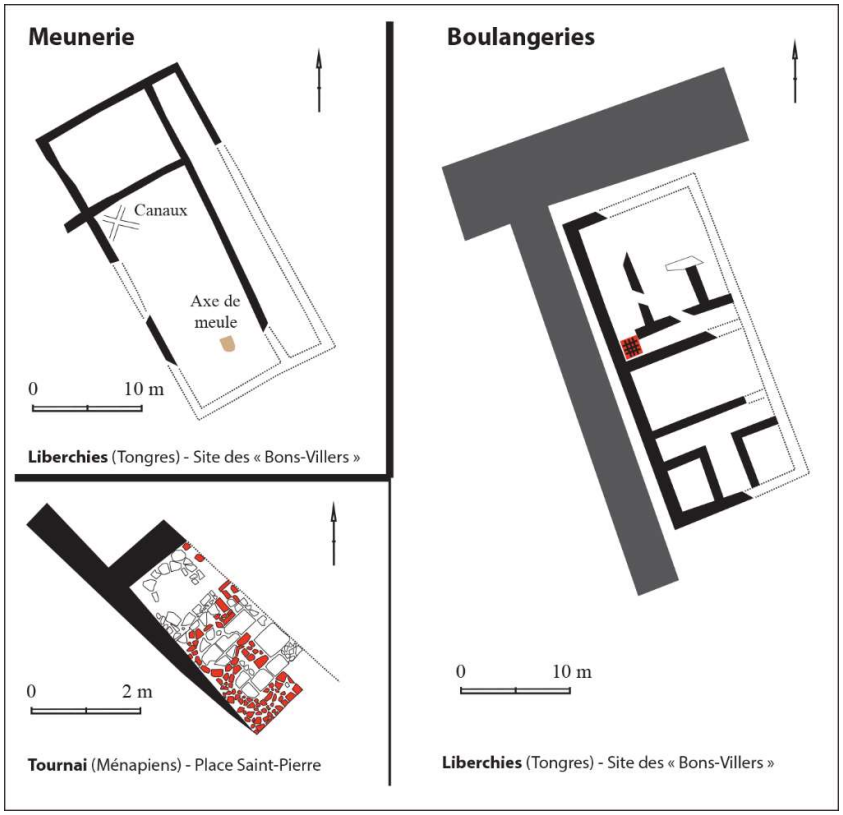

Fig. 64. Exemples de meuneries et de boulangeries, repérées au sein de l'agglomération de Tournai (cité des Ménapiens) et de Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : DEMANET & VILVORDER, 2013, p. 49, fig. 2 (Liberchies – meunerie) ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 3 (Liberchies – boulangerie) ; BRULET & VERSLYPE, 1999, p. 29, fig. 21 (Tournai)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Le travail de torréfaction à Merendree

L'agglomération ménapienne de Merendree a fourni une infrastructure de chauffe assez particulière, mise en service à partir de la période flavienne[1776] (Fig. 63). La forme prise par cette dernière est assez semblable à celle des fours de potiers, mais il n'en est rien ici. Cette structure est plutôt associée à un four destiné aux aliments et qui a pu servir à torréfier des céréales et un silo a été découvert dans l'environnement immédiat de ce four. La question relative à la place à accorder à cette activité dans le circuit artisanal reste ouverte. Mais, elle répond sans doute, comme le travail des boulangers, à des besoins quotidiens de la population locale.

[1776] DE CLERCQ *et al.*, 1998.

5.8. Les vestiges liés à la fonction de services

On entend par « fonction de services » toute activité qui procure un bien-être supplémentaire tant à la population résidente qu'aux hôtes de passage. Cette fonction n'est donc pas nécessaire à la survie de la communauté ni à son économie ni à sa gouvernance[1777].

5.8.1. État général de la documentation

Au sein de la base de données, 13 entrées relatives à la fonction de services ont été relevées, soit 1 % des enregistrements (Tabl. 23).

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Auberges										
21	Asse	Édifice sur fondations en dur	1	SERV	1	Auberge (Pottenbakkersweg)	2	1	II	4-5
27	Etroeungt	Fondations et sol piétiné	1	SERV	1	Auberge (« La Pairée »)	2	2	Romain	/
44	Clavier	Édifice en bois	1	SERV	1	Auberge (parcelle c.260b)	1	1	Flaviens	3
44	Clavier	Édifice sur fondations en pierre	1	SERV	1	Auberge (parcelle c. 260b)	1	1	IIa-IIIc	4-5
46	Grobbendonk	Édifice sur poteaux	1	SERV	1	Auberge (parcelle c. 0198)	1	1	40-100	2-3
46	Grobbendonk	Édifice sur fondations en pierre	1	SERV	1	Auberge (parcelle c. 0198)	2	1	IIa-III	4-5
50	Liberchies	Bâtiment sur poteaux	1	SERV	1	Auberge (site des « Bons-Villers »)	1	1	69-100	3
50	Liberchies	Bâtiment sur fondations en pierre	1	SERV	1	Auberge (site des « Bons-Villers »)	1	1	100-IIIc	4-5
51	Maastricht	Bâtiment sur fondations en pierre	1	SERV	1	Auberge 1 (Maastrichter Smeedenstraat)	2	1	II-III	4-5
51	Maastricht	Bâtiment sur fondations en pierre	1	SERV	1	Auberge 2 (Plankstraat)	2	1	II-III	4-5
Latrines publiques										
41	Amay-Ombret	Bâtiment en dur avec rigole interne	1	SERV	1	Latrines publiques (Ombret – parcelle c. 105m2)	1	1	[IIa-IIIc]	[4-5]
50	Liberchies	Bâtiment sur fondations en dur avec rigole interne	1	SERV	1	Latrines publiques (site des « Bons-Villers »)	1	1	IId/IIIa-IIIc	4-5
Décharges « publiques »										
16	Tournai	Dépotoir	1	SERV	1	Décharge "publique" (rue des Choraux)	1	1	II	4-[5]
16	Tournai	Dépotoir	1	SERV	1	Décharge "publique" (rue des Choraux)	1	1	II	4-[5]

Tabl. 23. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux liés à la fonction de services, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification

Description des vestiges (Id1) – Tous les vestiges sont des édifices ou des structures fossoyées assez caractéristiques qui localisent chacun des lieux fonctionnels précis (indice évaluation 1).

Indentification de la fonction (Id2) – La fonction de services est assurée pour chaque zone fonctionnelle inventoriée liée à cette activité (indice évaluation 1).

[1777] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 49.

Interprétation des vestiges (Id3) – Le plan des édifices, la localisation topographique des lieux et le mobilier associé caractéristique rendent les interprétations fiables dans la grande majorité des cas (9 cas) (indice évaluation 1). Pour 5 enregistrements, les fouilleurs préfèrent rester prudents et ajoutent le qualificatif « probable » à leur indentification (indice évaluation 2).

Évaluation de la localisation

Tous les lieux concernés par la fonction de services sont pointés avec un degré de précision optimale (indice évaluation 1), à l'exception d'un seul cas pour lequel on ne peut se fier qu'à la parcelle cadastrale (indice évaluation 2).

Datation des vestiges

À l'exception d'un cas, tous les lieux liés à la fonction de services ont pu être datés grâce au mobilier associé, retrouvés dans leur entourage ou leurs remblais.

5.8.2. Des lieux de restauration et d'accueil, des lieux d'aisance et des lieux voués à la salubrité publique

L'interprétation accordée aux vestiges relevant de la fonction de services a permis de mettre en évidence trois types de lieux précis. Le premier est lié à l'une des fonctions que remplissent les bourgades en tant qu'étapes routières et concerne les auberges-relais. Le deuxième type est associé aux lieux d'aisance, soit les latrines. Nous n'avons pas pris en compte ici les latrines éventuellement aménagées sur des parcelles privées, mais bien les bâtiments construits à cet effet et qui revêtent un caractère public. Enfin, le troisième type regroupe les décharges. Il ne s'agit pas non plus ici de dépotoirs privés ou de dépotoirs artisanaux, mais bien des décharges qui matérialisent un souci de salubrité publique par la mise en place d'un système d'évacuation des déchets engendrés par les diverses activités de l'occupation.

Concernant la dispersion générale des lieux de services, on en compte au moins un exemple par cité, mais la *civitas* des Tongres demeure la plus fournie en espaces de ce genre. Les auberges-relais, en particulier, sont évidemment placées au sein d'agglomérations situées sur le réseau routier principal, à l'exception toutefois de la bourgade de Grobbendonk, localisée en bordure d'une voie secondaire (Fig. 65).

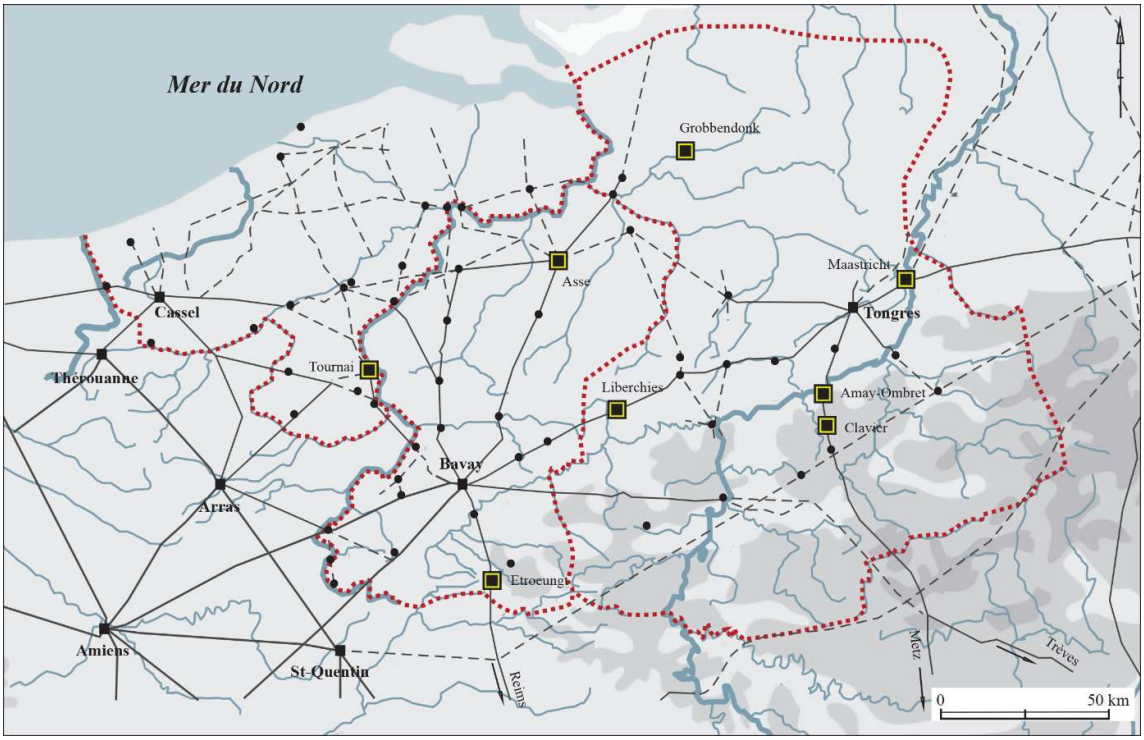

Fig. 65. Localisation des lieux liés à la fonction de services, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Les auberges

La politique routière des Romains rend les déplacements très aisés par voie terrestre. Les chaussées sont ainsi parcourues par les marchands et les simples voyageurs, entraînant la mise en place d'équipements aux fonctions bien précises telles les auberges, les locaux pour les véhicules ou encore les étables pour les animaux[1778]. Ces bâtiments et lieux de services peuvent être aménagés par les autorités ou être issus d'initiatives privées[1779].

L'auberge, en particulier, peut être désignée sous le nom latin *mansio* car le sens le plus fréquent attribué à ce terme est celui de bâtiment destiné à l'accueil et à l'hébergement des voyageurs[1780]. Cependant, les chercheurs demeurent prudents quant à l'usage de cette désignation latine et préfèrent recourir à des termes comme « relais » ou « auberge »[1781]. Certains, comme M. Monteil et L. Tranoy par exemple, parlent même de « ferme-auberge »[1782],

[1778] LEVEAU, 2014a, p. 21 ; LEVEAU, 2014b, p. 7.
[1779] CORBIAU, 2009-2010, p. 96 ; LEVEAU, 2014a, p. 21 .
[1780] LEVEAU, 2016, p. 281.
[1781] NOUVEL *et al.*, 2016, p. 292.
[1782] MONTEIL & TRANOY, 2008, p. 39.

mais P. Leveau déconseille fortement cette expression car une auberge est un bâtiment spécifique qui se distingue bien de la « ferme »[1783].

M.-H. Corbiau a approché ces bâtiments d'accueil et plus spécifiquement ceux établis dans le Nord de la Gaule. Elle les décrit comme des bâtisses qui adoptent le plus souvent « une architecture spécifique qui répond aux besoins de leur fonction. Ce sont des bâtiments de plan ramassé et aligné sur l'axe routier. Ils comptent plusieurs pièces, centrées sur un espace intérieur souvent assez vaste pour accueillir les attelages. On y accède par une porte charretière ouvrant en façade. Certains comportent des installations plus particulières comme des ateliers de forge. Leurs qualités topographiques et architecturales attirent l'attention sur leur capacité d'accueil du voyageur ou du transporteur »[1784]. Si ces établissements répondent bien à des traits architecturaux communs, ils ne sont cependant pas érigés selon un canevas standard. À l'observation de la configuration générale du site, il s'avère donc nécessaire de s'appuyer également sur l'analyse du mobilier récolté dans les remblais car ce dernier est tout aussi révélateur de la fonction du lieu. Il y a tout d'abord la qualité du répertoire céramique. Une concentration importante de forme de récipients du même type, utilisés pour la consommation des liquides, des aliments ou encore pour la cuisson de ces derniers (céramiques culinaires), est un indice sérieux. Il y a ensuite la présence de mobilier métallique, mais les objets doivent s'y accumuler en grand nombre pour être considérés comme des témoins significatifs de la présence d'une auberge[1785].

Les auberges se rencontrent assez fréquemment dans le Nord de la Gaule et sont observées dans différents contextes. Elles peuvent être liées aux agglomérations ou à de petits groupements d'habitats ou encore se retrouver en situation isolée en milieu rural[1786]. Pour la région étudiée et, plus particulièrement au sein des agglomérations qui la composent, dix de ces formes architecturales ont été reconnues à Asse[1787], Etroeungt[1788], Clavier, Grobbendonk[1789], Liberchies et Maastricht. Les bourgades de Clavier[1790], de Liberchies[1791] et de Maastricht[1792] en compte chacune deux. Dans les deux premiers cas, il s'agit en fait de la reconstruction d'une première auberge en bois en une bâtisse sur fondations en pierre, tandis que dans le dernier cas,

[1783] LEVEAU, 2014a, p. 15.
[1784] CORBIAU, 2009/2010, p. 95.
[1785] NOUVEL *et al.*, 2016, p. 290.
[1786] NOUVEL *et al.*, 2016, p. 292.
[1787] MAGERMAN *et al.*, 2010, p. 35.
[1788] DELMAIRE, 1996, p. 205.
[1789] DE BOE, 1977, p. 12-16 ; DE BOE, 1986b, p. 107.
[1790] WILLEMS, 1972b ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 171 (états 1 & 2).
[1791] BRULET & DEMANET, 1997, p. 43-45 (état 1) et p. 50-54 (état 2).
[1792] Auberge 1 = PANHUYSEN, 1996, p. 36 (gebouw E) ; auberge 2 = PANHUYSEN, 1996, p. 36-37 (gebouw F).

l'agglomération compte deux auberges supposées et contemporaines. Les probables auberges de Maastricht ne se révèlent que partiellement[1793], mais la forme prise par les murs restants[1794], la localisation de l'emprise des structures dans une *insula* bien délimitée et proche des thermes rappellent une situation similaire observée à *Carnuntum*, où a été découvert un quartier tout aussi bien délimité et qui a fourni des installations d'accueil du même type[1795].

Les auberges les plus anciennes relevées au sein des agglomérations approchées sont en bois. L'auberge de Grobbendonk est la première, construite dès l'époque claudienne. Elle est suivie, à l'époque flavienne, par celles de Clavier et de Liberchies, dans leur premier état. Les auberges sur fondations en « dur » n'apparaissent pas avant le début du II^e^ siècle après J.-C. et sont illustrées par les bâtisses d'Asse, Clavier (état 2), Liberchies (état 2) et par les deux auberges supposées de Maastricht.

Les auberges en bois les mieux appréhendées sont celles de Grobbendonk et de Liberchies (Fig. 66). Le relais de Grobbendonk présente un aménagement proche des modèles généraux relevés pour ce type d'installation. Il s'agit d'un bâtiment aménagé en léger décalage par rapport à la voirie antique, lui offrant ainsi son plus long côté. De plan rectangulaire, il présente une largeur de 22 m et une longueur de 38 m. La partie nord de son espace interne est la seule à avoir bien été appréhendée. Dans un premier temps, elle se décline en un vaste espace central, encadré par une large pièce au nord et une série de cellules sur ses flancs est et ouest. Le toit est soutenu par une rangée de poteaux, placés à des intervalles allant de 0,80 à 1,80 m. Dans un second temps, le grand espace central est partiellement fermé et subdivisé, tandis que la pièce qui le borde, côté nord, est remplacée par deux espaces étroits, longs de 2,50 m chacun. Côté extérieur, la bâtisse est bordée de deux petites annexes rectangulaires, érigées en bordure directe de la voie. L'auberge en bois de Liberchies présente un plan beaucoup plus simple et adopte la même configuration que les demeures sur poteaux de l'agglomération en alignant son petit côté vers la voirie. C'est une bâtisse rectangulaire de 14 m de large pour 25 m de long. Elle est subdivisée en trois voire quatre travées sur toute sa longueur, assurant ainsi le soutien d'un toit. Deux celliers sont aménagés dans l'angle nord-ouest du relais qui est, en outre, muni d'une paroi interne et d'une galerie couverte en façade.

Les auberges aménagées sur fondations en pierre présentent des configurations tout aussi différentes les unes des autres (Fig. 66). La reconstruction en « dur » du relais de

[1793] PANHUYSEN, 1996, carte annexe 3.
[1794] Ces vestiges rappellent la forme de certaines *mansio* de Bretagne romaine (BURNHAM & WACHER, 1990, p. 36 et p. 19, fig. 4.
[1795] BLACK, 1995, p. 89-96.

Liberchies, sur le périmètre même de l'auberge précédente, montre une modification importante de l'architecture initiale en bois. Le nouvel édifice est cependant partiellement appréhendé, mais il doit au moins être composé de deux pièces ouvrant sur la chaussée. Ces espaces sont construits de part et d'autre d'un couloir donnant probablement accès au corps de logis proprement dit[1796]. Le relais de Clavier est réaménagé lui aussi au II^e siècle et demeure placé le long de la chaussée. Dans son état final, l'auberge se présente comme une bâtisse de forme allongée de 16 m de large pour 32 m de long, flanquée par trois pièces sur ses côtés avant, lui donnant ainsi une physionomie en T. Le vaisseau central comprend un vaste local en façade, doté d'une cave interne, et contre lequel sont accolées les deux annexes susmentionnées. À l'arrière de ce premier local, se déploie une pièce subdivisée par une cloison longitudinale. La partie septentrionale comprend elle-même deux autres petits espaces accolés.

[1796] COQUELET & VILVORDER, 2002, p. 66.

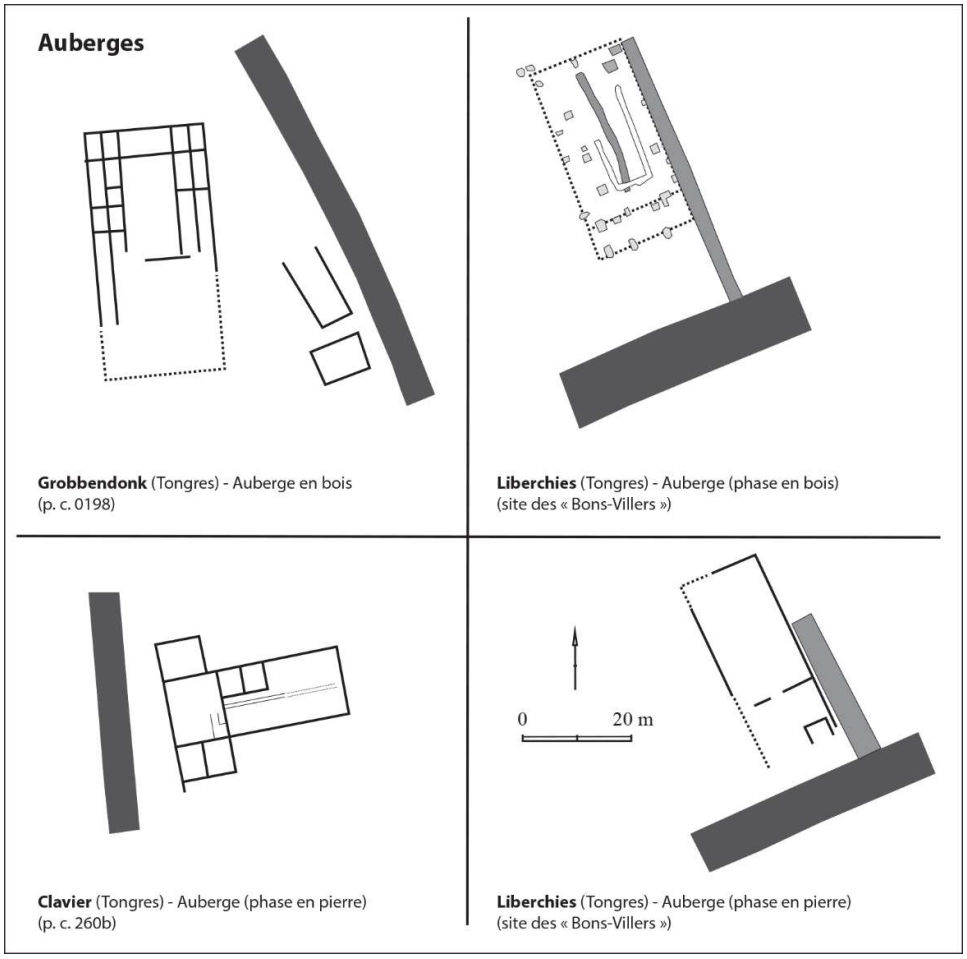

Fig. 66. Exemples d'auberges en bois et sur fondations en pierre, repérées au sein des agglomérations de Clavier, Grobbendonk et Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : CORBIAU, 2009-2010, p. 113, fig. 6 (Clavier) ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2 et 3 (Liberchies) ; DE BOE, 1986b, p. 108, fig. 4 (Grobbendonk) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Les latrines publiques

Les latines sont des lieux d'aisance qui se développent dès le Haut-Empire. Elles s'insèrent dans une dynamique de salubrité publique qui caractérise la civilisation romaine[1797]. Les latrines peuvent être aménagées au sein même des habitations ou constituer des annexes à ces dernières[1798], voire intégrer l'espace interne des bâtiments thermaux[1799]. Les latrines

[1797] BOUET, 2009.
[1798] L'agglomération de Liberchies a livré quelques exemples de latrines domestiques, creusées dès l'époque flavienne et placées à l'arrière des habitations (DEMANET & VILVORDER, 2015). Pour la mise en valeur de leur localisation voir DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2 et 3.
[1799] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 95.

répertoriées ici ne font pas partie de ces catégories, mais concernent des lieux d'aisance collectifs, placés dans un bâtiment indépendant et construit à ce seul effet[1800].

Le principe d'installation de ce genre d'aménagement est assez répétitif et est principalement caractérisé, au sol, par la présence d'un canal placé en pente vers un égoût. En bordure de ce canal, se placent des bancs dont la mise en oeuvre peut varier d'une situation à l'autre, mais qui sont toujours percés d'ouvertures circulaires. Une rigole peut également être creusée dans le sol, juste devant lesdits bancs et qui amène l'eau nécessaire à la toilette intime[1801]. Cette description de lieux d'aisance publics correspond parfaitement à deux bâtisses découvertes dans les agglomérations d'Amay-Ombret[1802] et de Liberchies[1803], érigées chacune non loin d'ensembles balnéaires au début du II^{e} siècle après J.-C.

À Amay-Ombret, les latrines sont situées en bordure de la chaussée Tongres-Metz. Elles sont placées dans une bâtisse construite sur des fondations en pierre qui prend une forme rectangulaire de 6,20 m de largeur pour 9,20 m de longueur (Fig. 67). De l'aménagement interne, ne subsiste que peu de choses. On y observe encore toutefois le canal d'évacuation courant le long des murs. Les latrines de Liberchies sont beaucoup mieux conservées (Fig. 67). Elles ne sont pas édifiées en bordure de route comme celles de l'agglomération précédente, mais placées sur la parcelle voisine de l'auberge et à l'arrière des thermes. Les latrines sont abritées dans un bâtiment rectangulaire de 6,50 m de large sur 9 m de long, des dimensions qui correspondent exactement à celles du lieu d'aisance d'Amay-Ombret. La superficie totale ainsi constituée, soit 40 m², pouvait accueillir 20 à 30 personnes au moins. L'édifice est construit sur des fondations en pierres calcaires et les murs (en pierre ? en bois ?) devaient être au moins percés de quelques fenêtres vitrées et soutenir un toit de tuiles. L'espace interne comporte encore l'égout aménagé au bas des murs qui devait être surplombé par des banquettes en bois percées d'orifices régulièrement espacés. Cet égout débouche sans doute sur le ruisseau Monplaisir voisin, mais récupère bien les eaux usagées des thermes afin d'assurer l'entretien des latrines[1804].

[1800] Un exemplaire très complet de ce type d'édifice a été découvert à Bolsena (région du Latium, Italie) (HALLIER *et al.*, 1982, p. 55-71) qui a d'ailleurs débouché sur un essai de restitution du volume et de l'architecture (HALLIER *et al.*, 1982, p. 67, fig. 37).
[1801] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 95-96.
[1802] WILLEMS, 1969, p. 61.
[1803] BRULET & DEMANET, 1997, p. 21-30 (Secteur G1, 27).
[1804] BRULET, 2002a, p. 68-69.

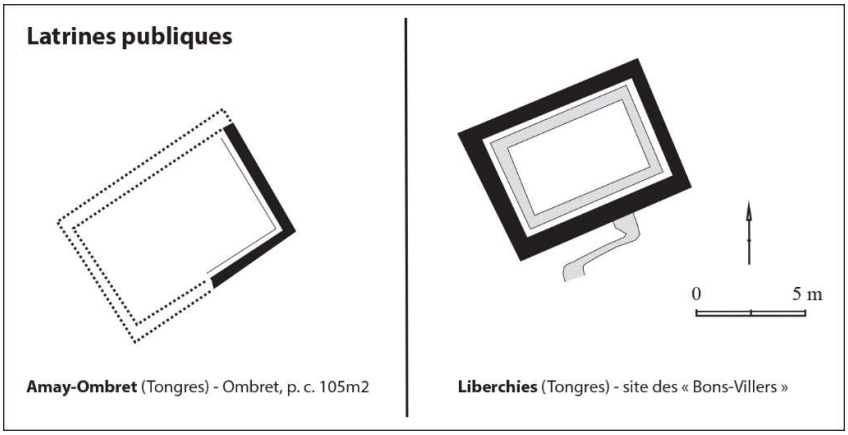

Fig. 67. Les latrines publiques des agglomérations de Clavier et de Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : WILLEMS, 1969, p. 62, fig. 1 (Clavier) ; BRULET & VILVORDER, 2008, p. 355, fig. 127 (Liberchies)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Les décharges « publiques »

La salubrité et l'hygiène passent également par la gestion des déchets et de leur élimination, du moins les rebus qui ne peuvent être valorisés par le principe de la récupération ou du recyclage[1805]. Au sein de chaque occupation, on ne compte ainsi plus les dépotoirs domestiques et artisanaux, creusés à proximité ou tenus éloignés de maisons et des ateliers qui générèrent nombre de rejets de toutes sortes. Dans le cadre de groupements humains organisés que sont les villes et les agglomérations romaines, on peut voir aussi apparaître des lieux spécifiques qui prennent la forme de décharges publiques et qui sont le plus souvent aménagées aux abords des espaces habités.

Mais, repérer des espaces de rejets en marge des habitats ne signifie pas automatiquement que ces derniers relèvent du domaine public car ils peuvent être les témoins d'un habitat périphérique très modeste dont on a gardé aucune trace[1806]. Ce qui procure le caractère communautaire de ces ensembles détritiques est, en réalité, leur contenu et particulièrement des restes fauniques assez caractéristiques. Il ne s'agit pas ici de rejets de boucheries, de charcuteries ou encore de tabletteries, mais des restes d'animaux morts dans la ville ou dans l'agglomération et qui ne sont pas consommés à la période romaine tels le cheval et le chien. Ces équidés et canidés ne se retrouvent donc pas dans le circuit habituel des rejets

[1805] BALLET, CORDIER & DIEUDONNE-GLAD, 2003, p. 14-15.
[1806] Hypothèse avancée notamment pour des dépotoirs *extra muros* de l'agglomération d'Autun (Saône-et-Loire, France) (KASPRZYCK & LABAUNE, 2003, p. 103).

domestiques et artisanaux, mais dans d'autres types de dépotoirs que sont les décharges[1807]. C'est, par exemple, la présence de lots constitués de crânes et d'os longs appartenant à des chevaux qui ont ainsi permis d'identifier avec assurance l'existence d'une décharge publique dans l'un des dépôts périphériques de la ville romaine de Tours (Indre-et-Loire, France)[1808] et c'est également ces mêmes restes fauniques qui ont permis d'identifier, dans deux dépotoirs de l'agglomération de Tournai, deux espaces de rejets à caractère public[1809].

Les deux décharges sont placées, dans le courant du II^e^ siècle après J.-C., à la limite nord-ouest de la bourgade romaine tournaisienne, un secteur qui correspond actuellement à la rue des Choraux. La première fosse présente un diamètre de plus de 8 m et son comblement contient de nombreux restes osseux de chevaux, soit sept individus au moins, et le crâne complet d'un probable chien. Certaines parties des squelettes d'équidés sont encore en connexion anatomique, principalement des tronçons de rachis, associés parfois à un enchevêtrement de côtes. La deuxième fosse se situe à moins d'1 m au nord-ouest de la première et a également livré des os de chevaux. Elle présente un contour ovale et des dimensions plus petites, sa largeur étant d'1 m environ. Aux côtés des restes fauniques, des fragments de tuiles et des moellons de calcaire bleu ont été exhumés de son remblai sablonneux.

Si les dépotoirs de Tournai demeurent actuellement les seules décharges à caractère public à avoir été identifiées au sein des agglomérations étudiées, elles ne sont probablement pas les uniques exemplaires. Un des dépotoirs de la bourgade nervienne d'Asse, retrouvé au lieu-dit Kalkhoven, pourrait, par exemple, tout-à-fait répondre au sujet car il contenait encore, outre des cornes de vaches, des crânes de chiens[1810]. Pour mesurer toute l'étendue de ce phénomène dans la région investiguée, il serait nécessaire de réexaminer attentivement chaque dépotoir signalé comme périphérique et en analyser concrètement leur contenu. Cette expertise ne pourrait se faire sans le regard attentif de l'archéozoologie et déboucherait, dans tous les cas, sur des pistes de recherches intéressantes.

[1807] LEPETZ, 2003, p. 213 ; LEPETZ, RIVIERE & FRERE, 2013.
[1808] DUBANT, 2003, p. 166.
[1809] MOULAERT, 2015, p. 154-155 ; MOULAERT & INGELS, 2015.
[1810] *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 1207 (https://cai.onroerenderfgoed.be/).

5.9. Les vestiges liés à la fonction de loisirs

Les vestiges liés à la fonction de loisirs concernent, par définition, des lieux de « détente », qualifiés ainsi en raison des activités de délassement et de spectacle qu'on peut y pratiquer. Thermes et théâtres ont donc raisonnablement leur place au sein de cette catégorie. Cette vision très contemporaine de la question débouche toutefois sur une approche très réduite de ces édifices et de ce qu'ils représentent réellement au sein de la société romaine. En effet, il ne faut pas oublier que les thermes publics sont non seulement des lieux d'hygiène et de délassement, mais aussi des lieux d'interactions sociales très importants. De même, les théâtres ne sont pas que des lieux de représentations, mais ils revêtent également des fonctions religieuse et politique qu'on a souvent tendance à occulter[1811]. Dans le cadre de cette thèse et pour des raisons tout-à-fait pratiques, nous maintiendrons ces différents lieux dans la catégorie des édifices de loisirs, en étant toutefois conscients des limites que cette décision arbitraire engendre.

5.9.1. État général de la documentation

Au sein de la base de données, 21 entrées relatives à la fonction de loisirs ont été relevées, soit 1,5 % des enregistrements (Tabl. 24[1812]).

[1811] DUMASY, 2011, p. 1.

[1812] Les opérations menées sous d'actuels centres urbanisés ne permettent pas toujours d'appréhender entièrement le volume des édifices. Certains bâtiments peuvent donc être approchés grâce à plusieurs fenêtres d'observation, auxquelles on accorde à chacune un numéro de localisation. Ce cas de figure concerne ici les supposés thermes publics de Cambrai, où les trois numéros d'inventaire ont été ramenés en un seul enregistrement au sein du tableau synthétique.

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Thermes publics et privés										
16	Tournai	Cuves et sols	1	LOIS	2	Ensemble thermal 1 (Eglise St Piat)	2	1	II-[III]	4-5
16	Tournai	Bâtiment thermal sur fondations en dur	1	LOIS	1	Ensemble thermal 2 (Vieux-Marché-aux-Jambons)	1	1	[IIa]-IId	[4]-5
16	Tournai	Baignoire	1	LOIS	1	Ensemble thermal 3 (thermes publics ?) (quai Vifquin)	1	1	II-III	4-5
16	Tournai	Baignoire	1	LOIS	1	Ensemble thermal 4 (thermes publics ?) (« Luchet d'Antoing »)	1	2	[IIa]-IId/IIIa	[4]-5
16	Tournai	Piscine	1	LOIS	1	Ensemble thermal 5 (thermes publics ?) (« Luchet d'Antoing »)	1	2	II-[III]	4-5
24	Cambrai	Hypocauste, restes d'hypocauste et de tuyaux, sol bétonné et fragments de colonne	1	LOIS	2	Thermes publics (Lycée Fénelon)	2	1	Romain	/
28	Famars	Bâtiment thermal sur fondations en dur	1	LOIS	1	Thermes publics (rue de Maing)	1	1	IIa-IIIB/IV	4-5+
40	Waudrez	Édifice sur fondations en dur avec hypocauste	1	LOIS	2	Thermes publics (parcelle c. 204g)	2	2	[II-III]	[4-5]
41	Amay-Ombret	Édifice thermal	1	LOIS	1	Thermes publics (Ombret – parcelle c. 105n2)	1	1	IIA-260	4-5
42	Braives	Édifice sur hypocauste	1	LOIS	1	Thermes publics (parcelle c. 2a)	1	1	100-275	4-5
44	Clavier	Édifice thermal	1	LOIS	1	Thermes publics (parcelle c. 260b)	1	1	IIa-IIIb	4-5
44	Clavier	Édifice thermal	1	LOIS	2	Thermes privés (parcelle c. 260b)	2	1	IIa-IIIA	4-5
46	Grobbendonk	Édifice thermal	1	LOIS	1	Thermes publics (parcelle c. 0198)	1	1	IIa-III	4-5
50	Liberchies	Édifice thermal	1	LOIS	1	Thermes publics (site des « Bons-Villers »)	1	1	100-IIIc	4-5
51	Maastricht	Bâtiment thermal	1	LOIS	1	Thermes publics (Havenstraat)	1	1	II-270	4-5
52	Namur	Édifice thermal	1	LOIS	1	Thermes publics (rue des Échasseurs/rue des Brasseurs)	1	1	II-IIIB	4-5
58	Tirlemont	Bâtiment thermal	1	LOIS	1	Thermes publics (Spikdorenstraat)	1	1	Id-IIa	3-4
60	Tourrines-St Lamb.	Édifice sur hypocauste	1	LOIS	2	Thermes publics (parcelle c. 13e)	2	1	Romain	/
Théâtre										
28	Famars	Édifice en forme d'hémicycle	1	LOIS	1	Théâtre (rue des Aubépines)	1	1	IIa-IIIB-IV	2-5+

Tabl. 24. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des édifices et des lieux liés à la fonction de loisirs, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification

Description des vestiges (Id1) – Tous les vestiges sont des restes d'édifices, entièrement ou partiellement dégagés ou conservés. Ces témoignages sont donc des indices directs qui renvoient à une identification précise du lieu d'activité (indice évaluation 1), sauf dans un cas (indice évalutation 2).

Indentification de la fonction (Id2) – Dans 16 cas relevés, le plan reconstitué à partir des vestiges est assez caractéristique pour que l'on soit assuré de la fonction de loisirs de la bâtisse (indice évaluation 1). En revanche, pour les 5 cas restants, cette attribution demeure hypothétique car les indices observés, tels les hypocaustes, sont communs à d'autre fonctions comme la fonction résidentielle (indice évaluation 2).

Interprétation des vestiges (Id3) – L'incertitude observée dans la désignation de la fonction est corollaire à celle de l'interprétation. On est donc assuré de cette dernière dans 16 cas (indice évaluation 1) ; elle reste hypothétique pour les 5 autres (indice évaluation 2).

Évaluation de la localisation

Les données spatiales et les documents graphiques fournis par les diverses interventions de terrain sont assez complets pour localiser avec une grande précision 18 zones pointées (indice évaluation 1). Pour les 3 restantes, nous ne possédons que la parcelle cadastrale pour situer le lieu (indice évaluation 2).

Datation des vestiges

La grande majorité des structures observées bénéficie d'une bonne chronologie fournie par le mobilier archéologique relevé dans leurs remblais (céramique). Pour deux cas cependant, aucune datation précise n'a pu être donnée. Ces lieux sont les fruits d'anciennes fouilles ou découvertes dont les responsables n'ont pas pris soin d'effectuer un enregistrement complet de la stratigraphie.

5.9.2. Des bâtiments d'eau et de spectacles

L'interprétation accordée aux vestiges relevant de la fonction de loisirs a permis de mettre en évidence deux types de lieux auxquels nous avons fait allusion dans l'introduction. Le premier concerne les complexes thermaux et le second les théâtres et, plus précisément, un théâtre mis au jour au sein de l'agglomération de Famars.

Ces lieux sont sans doute parmi les meilleurs témoins du degré d'appréciation du mode de vie méditerranéen. Si on se penche sur la répartition des ensembles thermaux, la présence des théâtres étant en effet exceptionnelle (Famars), les agglomérations de la cité des Tongres sont particulièrement sensibles à l'aménagement de ces édifices romains, moins les bourgades nerviennes et moins encore celles de la cité des Ménapiens, où seule l'agglomération de Tournai fait office d'exemple (Fig. 68). Les conclusions que l'on peut tirer de ce déséquilibre doivent rester prudentes car, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, le territoire tongres et, en particulier les bourgades qui le composent, sont parmi les mieux appréhendées[1813]. On peut néanmoins souligner que plus des trois-quarts des agglomérations concernées par la découverte de thermes sont placées sur des artères routières importantes qui rejoignent les différents chefs-lieux de cité du Nord de la Gaule et dont font partie Cassel, Bavay et Tongres.

[1813] Les ensembles thermaux de ce territoire, qu'ils soient publics ou privés, ont d'ailleurs fait l'objet d'une étude spécifique de X. Deru (DERU, 1994).

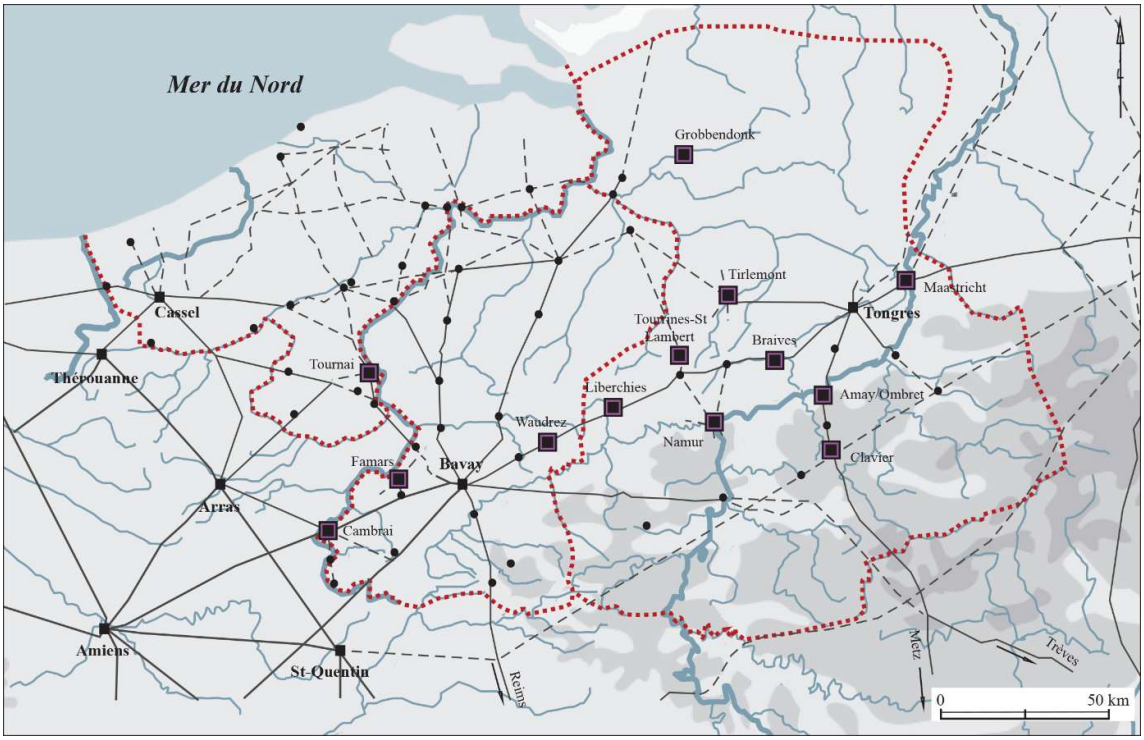

Fig. 68. Localisation des lieux liés à la fonction de loisirs, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Les thermes publics et privés

Dans le monde romain, les thermes sont des bâtiments d'eau destinés au soin du corps, mais aussi au soin de l'esprit, ce qui leur a progressivement octroyé un rôle dépassant très largement la simple propreté corporelle[1814]. Au sein de la région approchée, il existe deux catégories de bains : les thermes publics, lieux d'interactions sociales visés par notre propos, et les thermes domestiques[1815]. Si l'adjectifs « privé » est ici avancé dans le titre, c'est que pour l'agglomération de Tournai, qui a fourni pas moins de cinq ensembles thermaux sur lesquels nous reviendrons, il demeure difficile de distinguer ceux qui relèvent clairement d'un usage commun ou d'une initiative privée[1816].

[1814] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 102.
[1815] Le caractère « privé » est ainsi octroyé aux bains supposés de l'agglomération de Clavier, construits juste à côté d'un ensemble thermal important relevant bien, quant à lui, de la sphère publique (GRAFF, 1965, p. 16 ; WILLEMS, 1968a, p. 189). Ce petit bâtiment thermal n'est, en ce sens, pas traité au sein de ce chapitre.
[1816] BRULET & COQUELET, 2008, p. 372.

Treize agglomérations ont livré des traces de bâtiments thermaux. Il s'agit de Tournai, déjà citée, de Cambrai[1817], Famars[1818], Waudrez[1819], Amay-Ombret[1820], Braives[1821], Clavier[1822], Grobbendonk[1823], Liberchies[1824], Maastricht[1825], Namur[1826], Tirlemont[1827] et Tourrines-Saint-Lambert[1828]. À l'exception de Tournai, chacune de ces bourgades compte un ensemble thermal au caractère public établi avec une certaine assurance, au regard de leurs grandes dimensions et de leur position en bordure des chaussées[1829]. Pour l'agglomération de Tournai, une initiative publique est sans doute à l'origine des thermes repérés au quai Vifquin[1830] et sur le site du « Luchet d'Antoing »[1831], ce qui n'est sans doute pas le cas de l'ensemble thermal de l'église Saint Piat[1832] et de celui de la rue du Vieux-Marché-aux-Jambons[1833], dont les aménagements suggèrent plutôt des constructions de type privé[1834].

L'ensemble thermal de Tirlemont est le plus ancien en étant érigé au cours de la période flavienne. C'est une exception car la majorité des thermes inventoriés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres ne sont pas construits avant le début du II^e^ siècle après J.-C. L'activité de ces lieux perdure tout au long du siècle suivant, à l'exclusion encore une fois des thermes de Tirlemont qui ne sont plus en usage dès la fin du II^e^ siècle.

Si l'on se penche plus spécifiquement sur les thermes publics, ces derniers sont conservés à des degrés divers et couvrent encore, dans leur ensemble, une superficie oscillant entre 150 et 400 m², comme l'illustrent les exemples d'Amay-Ombret (177,50 m²), Tirlemont (224 m²), Grobbendonk (230 m²) et Liberchies (400 m²). Les thermes de Clavier et de Famars sont, quant à eux, beaucoup plus étendus[1835]. À Clavier, l'ensemble balnéaire s'étend ainsi sur

[1817] BRUYELLE, 1865, p. 67 ; WILBERT, 1865, p. 49 et 56 ; COULON, 1895, p. 58 ; COULON, 1899, p. 30-31 ; DELMAIRE, 1996, p. 159-160 (n° 6).
[1818] DELMAIRE, 1996, p. 216-225 (pour la bibliographie complète sur le sujet) ; CLOTUCHE, 2013e, p. 56-59 (pour la description générale).
[1819] ANSIEAU, 2008, p. 316.
[1820] WITVROUW, 1985-1986.
[1821] BRULET, 1981d, p. 52-53 (Secteur B, 1-28).
[1822] WILLEMS, 1967a, p. 11-12 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 169.
[1823] DE BOE, 1977 ; DE BOE, 1986b, p. 113.
[1824] BRULET & DEMANET, 1997, p. 14-21.
[1825] PANHUYSEN, 1996, p. 40-43.
[1826] LAUWERIJS, 1969.
[1827] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 142-147.
[1828] DENS & POIL, 1911, p. 293-299.
[1829] COQUELET, 2006, p. 36.
[1830] VERSLYPE, 1996-1997, p. 66-67.
[1831] AMAND, 1968b, p. 30-31 (bassin **A**) et p. 43-46 (bassin **B**, face à la plage b).
[1832] AMAND, LAMBERT & ROOSENS, 1980, 22-24.
[1833] AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 124-125.
[1834] COQUELET, 2006, p. 36.
[1835] Les thermes de Braives sont les seuls à être conservés de manière très partielle. Il n'en subsiste que quelques murs et le *caldarium*. Les essais de restitution de son volume permettent néanmoins d'évaluer sa superficie à au

880 m², tandis qu'à Famars, l'ensemble thermal s'avère gigantesque au regard des dimensions données jusqu'ici, en occupant en effet un espace de 3600 m².

Les bâtiments thermaux proprement dits ne présentent pas une architecture standardisée, mais répondent néanmoins à un canevas général conçu selon une distribution linéaire des salles, avec ou sans retour à angle droit, qui caractérise assez bien les bains et les thermes des provinces gauloises (Fig. 69)[1836]. Ces salles se composent au moins du *caldarium* (bain chaud) et du *frigidarium* (bain froid), auxquelles s'ajoutent, en fonction de la complexité des plans, le *tepidarium* (bain tiède), le *sudatorium/laconicum* (étuve humide/sèche) et l'*apoditerium* (vestiaire)[1837]. Les exemples de Grobbendonk, de Clavier et de Famars montrent en outre des aménagements supplémentaires qui donnent à ces ensembles l'allure de véritables complexes thermaux monumentaux. À Grobbendonk, cet aménagement a été conservé très partiellement. Les vestiges concernés se rapportent à un portique[1838], construit à 15 m à l'est des bains et qui définit la limite du complexe de ce côté. L'espace laissé entre ce portique et le bâtiment thermal pourrait dès lors correspondre à une cour. Dans leur dernier état d'aménagement, les thermes de Clavier sont également complétés par la construction d'un portique. Ce dernier s'appuie sur le mur sud d'une palestre bien identifiée qui longe la rue interne de l'agglomération menant au sanctuaire. L'aspect monumental du complexe de Famars vient avant tout de sa taille surdimensionnée. Il est, lui aussi, pourvu d'une palestre aménagée au nord des salles thermales et est, en outre, directement alimenté par un aqueduc.

moins 830 m², soit l'équivalent de la superficie de l'ensemble balnéaire de Clavier (essai de restitution : BRULET, 1994a, p. 49, fig. 40).

[1836] GROS, 1996, p. 406.

[1837] COQUELET, 2006, p. 36.

[1838] DE BOE, 1977, p. 40-41 (**G**).

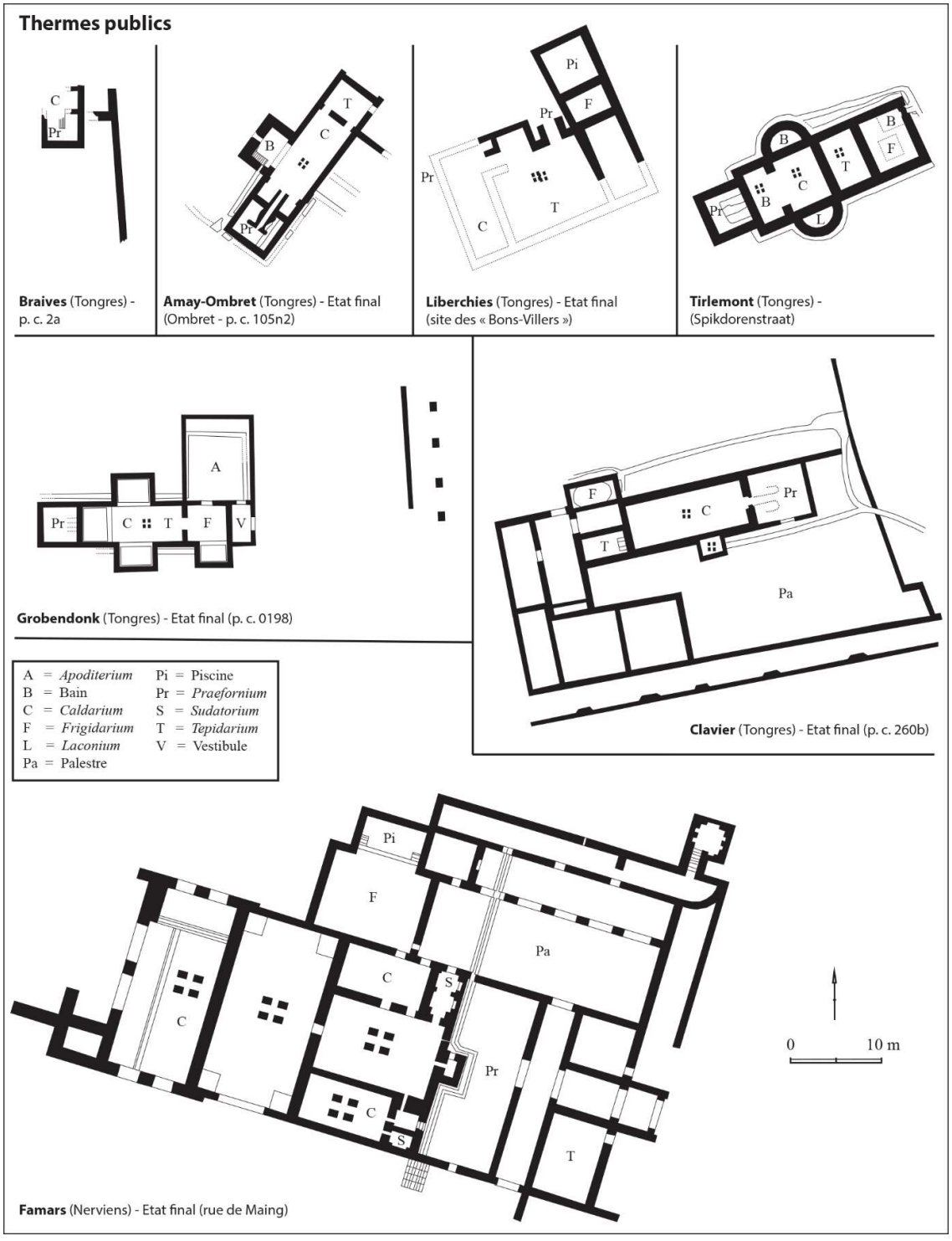

Fig. 69. Quelques exemples de thermes publics retrouvés au sein des agglomérations de Famars (cité des Nerviens), d'Amay-Ombret, Braives, Clavier, Grobbendonk, Liberchies et Tirlemont (cité des Tongres) (Fonds de cartes : CLOTUCHE, 2013, p. 57, fig. 54 (Famars) ; BRULET, 2008a, p. 97, fig. 120 (Amay-Ombret) ; COQUELET, 2006, fig. p. 57 (Braives) ; BRULET, 2008a, p. 89, fig. 106 (Clavier) ; de Boe, 1977, p. 40, fig. 22 (Grobbendonk) ; BRULET & VILVORDER, 2008, p. 355, fig. 127 (Liberchies) ; VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 143, fig. 33 (Tirlemont) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Le théâtre de l'agglomération de Famars

Dans la société romaine, un théâtre est une construction destinée à recevoir des spectateurs pour des représentations musicales, orchestiques ou dramatiques (tragédie, comédie...), mais il peut également servir de lieu de réunion avec d'autres finalités[1839]. Parmi ces finalités, figurent les activités de culte. C'est la raison pour laquelle, en Gaule du moins, les théâtres sont souvent érigés non loin d'un sanctuaire ou constituent avec lui un ensemble intégré[1840].

Cette mesure d'aménagement est bien illustrée par le seul exemple de théâtre répertorié ici et pointé dans l'agglomération de Famars[1841]. Ce dernier est en effet implanté, au cours du II^e^ siècle après J.-C. à quelques dizaines de mètres d'un temple qui lui est contemporain. Ensemble, ces deux édifices résultent d'un même programme édilitaire, en étant intégrés au sein d'un espace public délimité du reste de l'occupation qui se déploie plus au nord. Le théâtre proprement dit n'a été approché que partiellement par les fouilles, mais il a fait l'objet de prospections par photographies aériennes antérieures qui ont permis de restituer son volume (Fig. 70). L'édifice prend ainsi la forme d'un hémicycle pourvu de structures rayonnantes, des *vomitoria*, et d'un mur de scène. Sa longueur doit s'élever à 84 m à la base et ses rayons atteindre les 46 m. Un relief imposant et linéaire occupe toute la base de l'hémicycle et pourrait correspondre à un *postscenium*, soit la partie arrière de la scène. Si la découverte d'un théâtre s'avère être un fait exceptionnel pour les agglomérations de la région investiguée, l'édifice de Famars n'est toutefois pas le seul à avoir été mis au jour. Au sein de la même cité, celle des Nerviens, mais à des dizaines de kilomètres plus au nord, un autre théâtre est en effet localisé. Le contexte est cependant bien différent car cet édifice est associé à un sanctuaire et non à une bourgade proprement dite. Ce sanctuaire est celui de Blicquy (*Ville d'Anderlecht*) qui se situe à 1,5 km à l'ouest de l'agglomération romaine du même nom. L'aménagement du théâtre est beaucoup mieux appréhendé. Construit dans le courant de la première moitié du II^e^ siècle après J.-C., il prend également une forme hémisphérique dont la base s'élève à 70 m de longueur. Il est composé d'une charpente en bois, à l'exception des murs externes, du bâtiment de scène et d'une partie de l'ossature supérieure de la *cavea* construits en maçonnerie de pierre[1842]. Le théâtre est peut-être situé à l'extérieur de l'enceinte cultuelle, mais il revêt bien

[1839] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 130.
[1840] DUMASY, 2011, p. 6.
[1841] LEROY, 2009 ; LEROY, 2013 ; CLOTUCHE *et al.*, 2017, p. 224 et p. 225, fig. 2.
[1842] GILLET, DEMAREZ & HENTON, 2009, p. 149-176.

une vocation religieuse et doit être considéré comme un espace où dieux et membres de la communauté se retrouvent[1843].

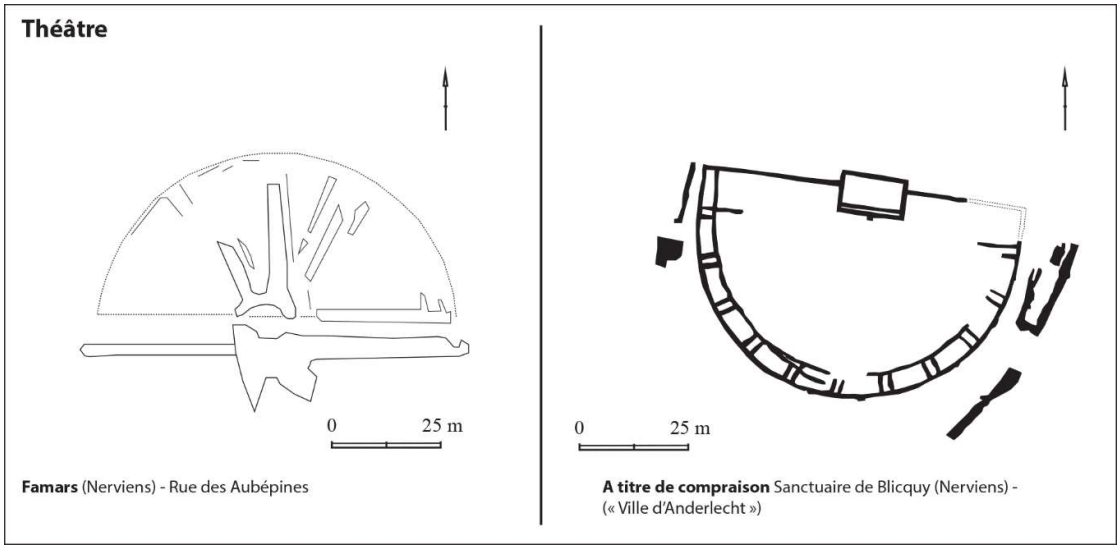

Fig. 70. Le théâtre de l'agglomération de Famars et, à titre de comparaison, le théâtre du sanctuaire de Blicquy (cité des Nerviens) (Fonds de cartes : LEROY, 2009, fig. p. 67 (Famars) ; BRULET, 2008a, p. 340, fig. 102 (Blicquy – sanctuaire) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

5.10. Les vestiges liés à la fonction funéraire

Les vestiges liés à la fonction funéraire concernent des lieux qui touchent aux sépultures et à leurs aménagements.

5.10.1. État général de la documentation

Au sein de la base de données, 151 entrées relatives à la fonction funéraire ont été relevées, soit 10,8 % des enregistrements (Tabl. 25[1844]).

[1843] PARIDAENS, GILLET & DEMAREZ, 2006, p. 93.

[1844] Les nécropoles peuvent se déployer sur de larges surfaces. C'est la raison pour laquelle, plusieurs numéros de localisation sont parfois attribués à un même champ funéraire. Dans un souci de compréhension et de clarté, ces différents numéros ont été ramenés à un seul enregistrement. Cette opération explique donc la différence entre le nombre d'enregistrements annoncés dans l'introduction et le nombre constaté au sein du tableau synthétique.

N°	Agglomération	Description	Eval. Id1	Fonction	Eval. Id2	Interprétation	Eval. Id3	Eval. Lieu	Datation	Phases
Nécropoles										
01	Bléharies-Hollain	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole	1	1	IId-III	5-5+
02	Bouvines	Mobilier funéraire	2	FUN	1	Nécropole 1 (chaussée Brunehaut/rue Félix Dehau)	1	1	Haut-Empire	/
02	Bouvines	Mobilier funéraire	2	FUN	1	Nécropole 2 (rue Saint-Hubert)	1	1	Haut-Empire	/
03	Courtrai	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (Molenstraat, actuellement la Langermeersstraat)	1	1	30-IIIa	1-5
04	Destelbergen	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (parcelles c. 0211, 0224)	1	1	Id-IV	3-5+
05	Gand	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (Sint-Barbaracollege/ Savaanstraat)	1	1	Romain	/
06	Harelbeke	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 1 (Molhoek/Heerbaan)	1	2	Haut-Empire	/
06	Harelbeke	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (Populierendreef)	1	2	Haut-Empire	/
08	Kruishoutem	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (site du « Kerkkakers »)	1	1	I[b]-IV	2-5+
10	Oudenburg	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 1 (Hovenierstraat/ Groeningestraat/ Stedebeekpad)	1	1	Haut-Empire	/
10	Oudenburg	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (Ettelgemsestraat/ Riethove)	1	1	avant IId	[3]-4
11	Ploegsteert	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (parcelles c. 544b, 553c & d)	1	1	[II-III]	[4-5]
12	Steene	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (Rue ou route du Château)	1	2	[I-II]	[2-5]
16	Tournai	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 1 (Grand-Place-Rue Perdue)	1	1	Ib-IVB	2-5+
16	Tournai	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (rues Monnel, Childéric/rue Bayeart)	1	1	Ic-IId	2-5
16	Tournai	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 3 (hameau Allain)	1	2	Id-IV	3-5+
16	Tournai	Incinérations (?) et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 4 (site de la citadelle)	1	2	II-IV	4-5+
16	Tournai	Incinérations ( )	1	FUN	1	Nécropole 5 (rue Saint-Eleuthère)	1	3	IIc-IId	4-5
17	Waasmunster	Incinérations et 3 piliers funéraires	1	FUN	1	Nécropole (parcelles c. 0898 & 0908)	1	1	Ic-III	2-5
18	Watten	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (aux pieds du Mont de Watten)	1	3	Romain	/
20	Wervik	Incinérations et 1 monument funéraire	1	FUN	1	Nécropole (site « De Pionier »)	1	1	Ib-III	2-5
21	Asse	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 1 (Prieelstraat/Nerviërsstraat)	1	1	Ic-IIIb	2-5
21	Asse	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (rue Putberg)	1	1	IIc-IIIa	4-5
22	Bermerain	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (parcelles c. ZA0030 & ZA0033)	1	1	Romain	/
23	Blicquy	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (parcelle c. 15b)	1	1	30/41-IIIb	1/2-5
24	Cambrai	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 1 (cour du Grand Séminaire)	1	1	I-II	[1]-5
24	Cambrai	Mobilier funéraire	2	FUN	1	Nécropole 2 (rue de la Prison)	1	1	Haut-Empire	/
24	Cambrai	Inhumations	1	FUN	1	Nécropole 3 (rue Beffroi/rue Noyon)	1	1	IIId	5+
28	Famars	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 1 (Maing -bois de Fontenelle)	1	1	Haut-Empire	/
28	Famars	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (Aulnoy-lez-Valenciennes)	1	1	Haut-Empire	/
32	Kester	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (hameau de Brugge)	1	1	Romain	/
34	Nimy-Maisières	Mobilier funéraire	2	FUN	1	Nécropole (Chemin d'Enghien)	1	2	Romain	/
35	Pommerœul	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 1 (parcelle c. 200b)	1	1	Id-IIIa	3-5
35	Pommerœul	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (parcelle c. 143e)	1	1	Romain	/
35	Pommerœul	Sépultures	1	FUN	1	Nécropole 3 (parcelle c. 135e)	1	1	Romain	/
36	Pont-sur-Sambre	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole (jardin du presbytère)	1	1	Romain	/
37	Les Rues-des-Vignes	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 1 (parcelle c. OB0745)	1	1	III	5
37	Les Rues-des-Vignes	Inhumations	1	FUN	1	Nécropole 2 (parcelle c. ZK)	1	1	IIIB	5-5+
37	Les Rues-des-Vignes	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 3 (parcelle c. ZH0060)	1	1	III-VII	5-5+
38	Sains-du-Nord	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (site « le Mur »)	1	2	Romain	/
39	Velzeke	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 1 (parcelles c. 0919, 0924, 0927)	1	1	[Ia-III+]	[1-5+]
39	Velzeke	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (parcelles c. 1438, 1459)	1	1	[Ia-III+]	[1-5+]
40	Waudrez	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole	1	1	Ic-Id	2-3

43	Ciney	Mobilier funéraire	2	FUN	1	Nécropole 1 (route de Dinant/rue de l'Univers)	1	1	Flaviens	3
43	Ciney	Mobilier funéraire	2	FUN	1	Nécropole 2 (Porte de Namur)	1	1	[Flaviens-II]	3-4
43	Ciney	Mobilier funéraire	2	FUN	1	Nécropole 3 (Porte du Marché ou Porte d'En Haut)	1	1	[II-III]	[4-5]
45	Dinant	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (St Martin)	1	1	Flaviens-III	3-5
46	Grobbendonk	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 1 (Wijngaardstraat)	1	1	50-IId	2-5
46	Grobebndonk	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (Floris Primsstraat)	1	1	IId-IIIa	5
46	Grobbendonk	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 3 (Floris Primsstraat)	1	1	[IIIa]	[5]
47	Jupille-sur-Meuse	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 1 (Place des Combattants)	1	1	Ic-Id	2-3
47	Jupille-sur-Meuse	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (Place Gallo-romaine)	1	1	Id-IIIa	3-5
51	Maastricht	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 1 (Brusselstraat/Oude Tweebergenpoort/Sint Servaasklooster)	1	1	II-IV	4-5+
51	Maastricht	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (Boschstraat)	1	1	II-IV	4-5+
51	Maastricht	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 3 (Coclerstraat/Parallelweg/ Sint Maartenslaan/ Meerssenerweg)	1	1	II-IV	4-5+
52	Namur	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 1 (« la Motte-le-Comte »)	1	1	Ia-IIId	1-5+
52	Namur	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (Place de la Wallonie)	1	1	Ic-III+	2-5+
52	Namur	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 3 (quai Saint-Martin à la Plante)	1	1	II-III+	4-5+
57	Theux	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 1 (site « Sur les Minières »)	1	1	IB-IIIa	2-5
57	Theux	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (site « Pierreuchamp »)	1	1	81-IId/IIIa	3-5
58	Tirlemont	Incinérations et inhumations	1	FUN	1	Nécropole 1 (site du « Grijpenveld »)	1	1	Auguste-300	1-5+
58	Tirlemont	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 2 (site du « Grijpenveld »)	1	1	70-300	3-5+
58	Tirlemont	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole 3 (Astridvest/Danebroekstraat)	1	2	[II]	[4-5]
58	Tirlemont	Sépultures	1	FUN	1	Nécropole 4 (Withuisstraat)	1	2	[II]	[4-5]
59	Tourinnes-St Lamb.	Incinérations	1	FUN	1	Nécropole (parcelles c. 399b & 399h)	1	1	Romain	/
Tumuli										
09	Merendree	5 structures circulaires	1	FUN	1	5 *tumuli* (St. Gerolfsweg)	1	2	Romain	/
21	Asse	Structure circulaire	1	FUN	2	*Tumulus* (Mergelweg)	2	1	[II]	[4-5]
42	Braives	Tertre funéraire	1	FUN	1	*Tumulus* (parcelle c. 3a)	1	1	81-96	3
46	Grobbendonk	Tertre funéraire arasé	1	FUN	1	*Tumulus* (Floris Primsstraat)	1	1	IId-IIIa	5
52	Namur	Tertre funéraire	1	FUN	1	*Tumulus* (situ du « Grognon »)	1	1	-15 - 0	1
58	Tirlemont	Tertre funéraire	1	FUN	1	*Tumulus* 1 (site du « Grijpenvled »)	1	1	IId	5
58	Tirlemont	Chambre funéraire aux parois en bois	1	FUN	1	*Tumulus* 2 (Leuvenselaan)	1	1	IId	5
Tombes isolées										
02	Bouvines	Inhumation	1	FUN	1	Tombe isolée (Rue Gruson)	1	2	Ia-Ib	1-2
03	Courtrai	Incinération	1	FUN	1	Tombe isolée (Condédreef)	1	1	I/Ic	1/2
05	Gand	Incinération	1	FUN	1	Tombe isolée (Botermarkt)	1	2	Id	3
15	Thiennes	Incinération	1	FUN	1	Tombe isolée	1	3	Romain	/
16	Tournai	Incinération	1	FUN	1	Tombe isolée (rue des Augustins)	1	2	IIc-IId	4-5
16	Tournai	Incinération	1	FUN	1	Tombe isolée (rue de la Ture)	1	2	IIIc	5
16	Tournai	Incinération	1	FUN	1	Tombe isolée (rue Saint-Brice)	1	1	IId	5
50	Liberchies	Incinération	1	FUN	1	Tombe isolée (parcelle c. 129e)	1	1	Id/IIa	3/4
52	Namur	Inhumation	1	FUN	1	Tombe isolée (site du « Grognon »)	1	1	[-15 – 0]	[1]

Tabl. 25. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux funéraires, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire.

Niveaux d'identification

Description des vestiges (Id1) – Les vestiges répertoriés ici sont des éléments qui laissent des traces assez caractéristiques au sol pour servir de repères et donc constituer des indices fiables dans la reconnaissance de lieux sépulcraux des agglomérations approchées (indice évaluation 1). Dans 6 cas toutefois, les contours des témoignages archéologiques n'étaient plus visibles et il ne restait que le mobilier funéraire (céramiques et récipients en verre conservés dans un état impeccable et remplis de cendre par exemple). Ce mobilier n'atteste cependant pas un lieu défini, pouvant être en effet déplacé, et demeure considéré comme un indice indirect (indice évaluation 2).

Indentification de la fonction (Id2) – La fonction funéraire est assurée pour tous les lieux relevés (indice évaluation 1), à l'exception d'un enregistrement. Cette situation particulière illustre un cas de figure où la forme prise par l'élément observé renvoie à un aménagement funéraire caractéristique (ici un *tumulus*), mais duquel aucun mobilier n'a pu être extrait. Cette absence d'indice supplémentaire constitue donc pour les fouilleurs un argument valable de rester prudent (indice évaluation 2).

Interprétation des vestiges (Id3) – Le niveau de précision de l'interprétation des vestiges est corollaire à celui de l'identification de la fonction. À tous les indices relevés, correspond ainsi une reconnaissance assurée (indice évaluation 1), sauf dans un cas où elle demeure hypothétique pour les raisons invoquées ci-dessus (indice évaluation 2).

Évaluation de la localisation

Les informations fournies par les publications et les rapports de fouilles sont suffisants pour localiser la plupart des vestiges avec une certaine précision (indice évaluation 1) ou en fonction de la parcelle cadastrale comme seul indice (indice évaluation 2). En revanche, 2 lieux funéraires n'ont pu être localisés, fruits de découvertes anciennes qui sont restées assez vagues sur la position de ces découvertes (indice évaluation 3).

Datation des vestiges

Plus des trois-quarts des lieux funéraires sont datés avec une certaine précision et ces chronologies sont permises par l'analyse du mobilier associé (céramiques, verreries, objets métalliques, objets en os…). Pour le quart restant, l'absence de cette donnée s'explique par plusieurs raisons : découverte fortuite non consignée par un archéologue, perte des objets

associés aux sépultures rendant tout réexamen irréalisable, tombes pillées lors de la découverte, mauvais enregistrements des indices relevés sur le terrain…

5.10.2. Des champs funéraires et des sépultures de prestige

L'interprétation accordée aux vestiges relevant de la fonction funéraire a permis de mettre en évidence deux types de lieux que sont les nécropoles et les *tumuli*. Le travail d'inventorisation des données a également mis en lumière la présence de plusieurs tombes isolées, mais non protégées ici par un tertre funéraire, sur lesquelles nous ouvrirons une parenthèse.

À toute occupation, est indissociablement lié un lieu où les défunts peuvent être enterrés et honorés. Cette association étroite entre le monde des vivants et le monde des morts se reflète à travers la répartition des divers aménagements funéraires relevés. Plus de la moitié des agglomérations en sont ainsi pourvues (36), à l'exception de quelques-unes comme Wenduine, Elewijit, Kontich, Amay-Ombret ou encore Clavier pour ne citer que ces bourgades (Fig. 71). Cette absence de structures funéraires constatée en ces endroits ne signifie aucunement que ces agglomérations en étaient exemptes. Comme dans d'autres régions de la Gaule où ce phénomène a également été constaté, cette situation résulte en grande partie d'un effet de la recherche[1845]. Ces aménagements funéraires n'ont donc tout simplement pas encore été découverts voire pas encore fouillés.

[1845] GEORGES, 2012, p. 107.

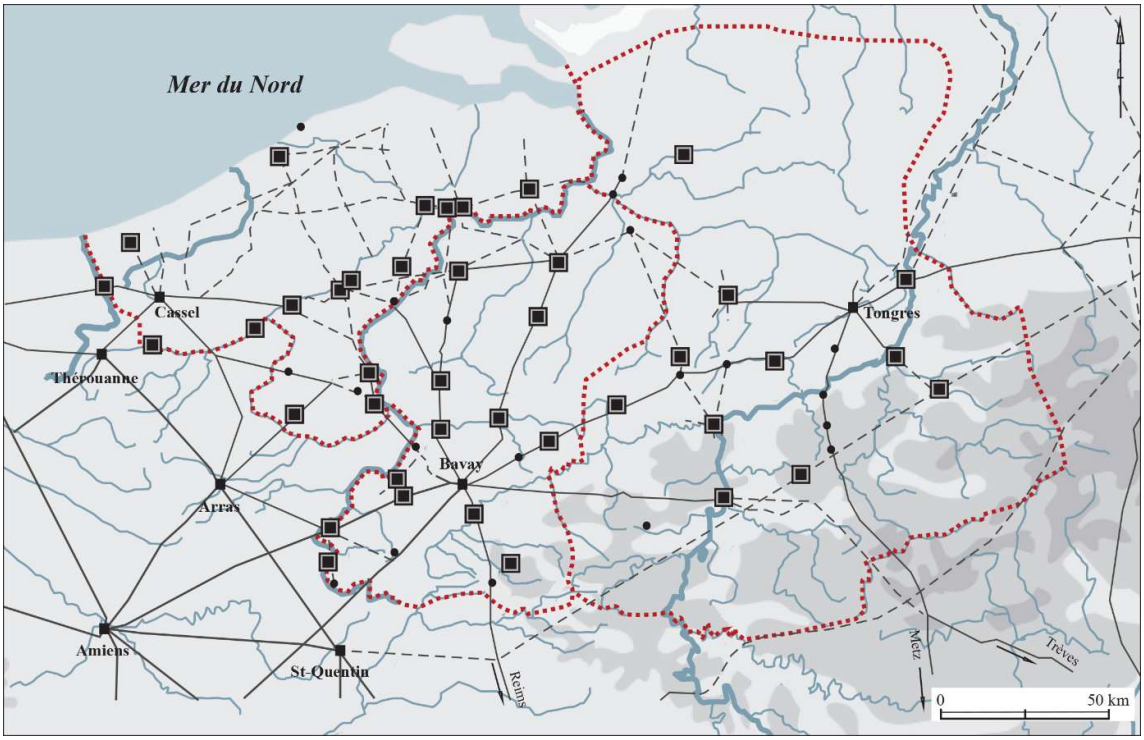

Fig. 71. Visualisation de la dispersion des lieux liés à la fonction funéraire, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Les nécropoles

Depuis le XIX^e^ siècle, il est d'usage de désigner par « nécropole » tout regroupement de sépultures gréco-romaines. Or, ce néologisme ne satisfait plus et est actuellement remis en question. L'argumentaire porte sur l'absence de vocable antique désignant les lieux funéraires et sur la conception erronée des espaces funéraires anciens engendrée par le nom propre grec « Nékropolis »[1846], traduit par « ville des morts », dont il est la translittération[1847]. Si ces réflexions sont nécessaires, notamment dans la compréhension de l'approche de ces lieux par les anciens, le terme « nécropole » est passé dans le langage courant et est utilisé de manière assez neutre et rien n'empêche donc d'en faire usage[1848].

Les nécropoles envisagées dans ce chapitre concernent des lieux d'ensevelissement dont la relation avec les agglomérations est assurée. Cette appartenance est établie selon quatre critères : la contemporanéité et une distance raisonnable entre ces deux composantes, le caractère communautaire de la nécropole et la corrélation du mobilier funéraire avec celui de l'habitat. Le caractère communautaire doit être ici compris comme relevant d'un ensemble de

[1846] Terme notamment utilisé par Strabon (STRABON, *Géographie*, XVII, 1, 10).
[1847] TRANOY *et al.*, 2009, p. 289.
[1848] BARRAND, 2012, p. 73.

personnes liées par une proximité géographique, culturelle ou autre, et non d'un regroupement d'une population vivant sous le même toit ou liée étroitement[1849]. Ce critère s'avère notamment essentiel dans le cas de noyaux funéraires assez proches des occupations pour laisser sous-entendre un probable lien avec ces dernières. Nous pouvons ainsi citer l'exemple de la petite nécropole située à quelques centaines de mètres au sud-ouest de l'agglomération de Clavier qui a été écartée de notre discours. La raison en est le caractère familial qui se dégage de ses six sépultures à incinération agencées autour d'un pilier funéraire monumental[1850].

En se reposant sur les quatre critères de reconnaissance présentés au point précédent, il a été permis de recenser pas moins de 65 champs funéraires, répartis entre 36 agglomérations de la région étudiée. Un peu plus de la moitié de ces bourgades compte au moins une nécropole (Bléharies-Hollain[1851], Courtrai[1852], Destelbergen[1853], Gand[1854], Kruishoutem[1855], Ploegsteert[1856], Steene[1857], Waasmunster[1858], Watten[1859], Wervik[1860], Bermerain[1861], Blicquy[1862], Kester[1863], Nimy-Maisières[1864], Pont-sur-Sambre[1865], Sains-du-Nord[1866], Waudrez[1867], Dinant[1868], Tourinnes-Saint-Lambert[1869]), mais il est très courant d'en observer plusieurs qui encadrent alors les occupations. On en inventorie généralement deux

[1849] ANCEL, 2012, p. 147.
[1850] GUEURY & VANDERHEOEVEN, 1990.
[1851] DELRIVE, 1978.
[1852] LÉVA & COENE, 1969.
[1853] DE LAET *et al.*, 1970 (secteurs B, C & D) ; DE LAET *et al.*, 1976, p. 47-48 (secteur A) et p. 23-25 (secteur F) ; DE LAET *et al.*, 1978, p. 44 (secteur D) ; DE VOS, 2004 (secteur K).
[1854] *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 222187 (https://cai.onroerenderfgoed.be/) ; BRADT, 2012.
[1855] VERMEULEN, ROGGE & VAN DURME, 1993, p. 70.
[1856] BOURGEOIS, 1978, p. 40 et p. 43.
[1857] FAUPIN, 2006, p. 137 ; DELAUNEY, 2012, p. 95.
[1858] *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 215159 (https://cai.onroerenderfgoed.be/) ; VAN HOVE, 1996, p. 73-78.
[1859] DELMAIRE, 1996, p. 435.
[1860] VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 114-121 ; VERBRUGGE, 2010, p. 60-61.
[1861] HÉNAULT, 1927, p. 333 ; VAN DOORSELAER, 1964, p. 178 ; DELMAIRE, 1996, p. 132 (n^{os} 13 & 14).
[1862] DE LAET *et al.*, 1972.
[1863] CUMONT, 1898-1907, p. 270 ; BEECKMANS, 1991, p. 136.
[1864] LEBLOIS, 2006, p. 65-66.
[1865] DELMAIRE, 1996, p. 358 (n° 19).
[1866] NEAUD, 2017, p. 163.
[1867] DERAMAIX, 2006, p. 39.
[1868] DEBAILLE, 1922 ; VRIELYNCK *et al.*, 2013 ; VERBEEK *et al.*, 2014.
[1869] DENS & POIL, 1911, p. 293-299.

(Bouvines[1870], Harelbeke[1871], Oudenburg[1872], Asse[1873], Famars[1874], Velzeke[1875], Jupille-sur-Meuse[1876], Theux[1877]) ou trois (Cambrai[1878], Pommerœul[1879], Les Rues-des-Vignes[1880], Ciney[1881], Grobbendonk[1882], Maastricht[1883], Namur[1884]), plus rarement quatre (Tirlemont[1885]) voire cinq (Tournai[1886]). Parmi ces nécropoles, certaines demeurent les témoignages matériels les plus probants d'une occupation pour lesquelles les données archéologiques relevées ne sont pas suffisantes pour restituer les contours de son espace habité. Il s'agit notamment des nécropoles de Bléharies-Hollain, Gand, Oudenburg, Ploegsteert et Waasmunster, en cité des Ménapiens, de Nimy-Maisières et Les Rues-des-Vignes, en cité des Nerviens, de Ciney, Dinant et Theux, en cité des Tongres.

L'aménagement et l'évolution des nécropoles sont étroitement liés au développement des occupations auxquelles elles se rattachent. Ce schéma de dépendance est cependant mis à

[1870] Nécropole 1 = LEMAN, 1974, p. 495 ; DELMAIRE, 1996, p. 144 (n° 5) et p. 145 (n° 6) ; Nécropole 2 = RÉVILLON, 1987, p. 170-172 ; DELMAIRE, 1996, p. 144 (n° 3) et p. 145 (n° 7).

[1871] *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 71092 (https://cai.onroerenderfgoed.be/) ; DESPRIET, 2009 ; Nécropole 2 = *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 70354.

[1872] Nécropole 1 = *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n°s 151022 à 151039 et n° 151063 (https://cai.onroerenderfgoed.be/) ; HOLLEVOET, 1993 ; HOLLEVOET, 1994 ; nécropole 2 = DHAEZE & VANHOUTTE, 2009.

[1873] Nécropole 1 = VAN LIEFFERINGE, 2017, p. 24-37 ; Nécropole 2 = MATHIJS, 1970, p. 9-10 ; SCHELTENS, 1979, p. 22.

[1874] Nécropole 1 = GUILLAUME, 1965, p. 601-604 ; DELMAIRE, 1996, p. 330 (Maing) ; Nécropole 2 = BESNARD, 1891, p. 338 ; DELMAIRE, 1996, p. 103.

[1875] Nécropole 1 = ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61 ; ROGGE & VERMEULEN, 1993, p. 71 ; VERMEULEN & ROGGE, 1993, p. 117 et p. 119 ; Nécropole 2 = *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n°s 500035 et 500302 (https://cai.onroerenderfgoed.be/) ; VERMEULEN & ROGGE, 1993, p. 117 et p. 119.

[1876] Nécropole 1 = THISSE-DEROUETTE, 1947 [1950] ; GUSTIN & VANGUESTAINE, 2000b, p. 109 ; GUSTIN & VANGUESTAINE, 113 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13 ; nécropole 2 = SERVAIS, 1923 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2003, p. 103-105.

[1877] HERINCKX, 2008c, p. 434.

[1878] Nécropole 1 = VAN DOORSELAER, 1964, p. 182 (Cambrai II) ; DELMAIRE, 1996, p. 163 (n° 34) ; nécropole 2 = BRUYELLE, 1868, p. 411, pl. IV, 2-4 ; DELMAIRE, 1996, p. 163 (n° 35) ; GEOFFROY, 1997, p. 433-434 ; nécropole 3 = ROUMÉGOUX, 1995, p. 28-30 ; DELMAIRE, 1996, p. 163 (n° 30) ; HERBIN, PILARD & LORIDANT, 2019.

[1879] BLOCH, BAUSIER & DUHANT, 2008, p. 42 (n° 33) (nécropole 1), p. 42 (n° 34) (nécropole 2), p. 42 (n° 35) (nécropole 3).

[1880] Nécropoles 1 & 2 = GAILLARD & ROGER, 1999 ; nécropole 3 = GAILLARD & ROGER, 1999, p. 218.

[1881] Nécropole 1 = GHENNE, 2008, p. 512-513 ; nécropoles 2 & 3 = GHENNE, 2008, p. 512.

[1882] Nécropole 1 = VERBEECK, 2010 ; nécropole 2 = JANSSENS, 1966b ; REYNS & VAN STEAY, p. 31-33 ; nécropole 3 = JANSSENS, 1966a.

[1883] Nécropole 1 = VAN DOORSELAER, 1964, p. 325-326 (II) ; PANHUYSEN, 1996, p. 65-66 ; nécropole 2 = HABETS, 1881, p. 99-100 et 167 ; PANHUYSEN, 1996, p. 28 et note 59 ; nécropole 3 = VAN DOORSELAER, 1964, p. 326 (IV et V) ; PANHUYSEN, 1996, p. 66-67.

[1884] Nécropole 1 = BECQUET, 1861-1862 ; BREUER, 1939 ; MERTENS, 1955 ; DASNOY, 1988, p. 12-14 ; nécropole 2 = HANUT & PLUMIER, 2014a et 2014b ; nécropole 3 = VAN OSSEL, 1988, p. 277-294.

[1885] MARTENS, 2012 p. 157 et suivantes (nécropole 1) et p. 182 (nécropole 2) ; MERTENS, 1972, p. 157-158 (n°s 9 & 10) (nécropole 3) et p. 157 (n° 11) (nécropole 4).

[1886] Nécropole 1 = SOIL DE MORIAMÉ, 1916 ; MERTENS & RÉMY, 1972 ; AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 50 ; BRULET & COULON, 1977 ; BRULET, 1996 ; BOUCHE, ESPEL & WEINKAUF, 2011 ; nécropole 2 = AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 35-43 ; nécropole 3 = SOIL DE MORIAMÉ, 1886, p. 291 ; AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 33-34 ; nécropole 4 = AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 78-85 ; nécropole 5 = AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 34.

mal dans le cas de découverte de nécropoles tardives et demeurant les seuls champs funéraires connus pour l'occupation. Cet exemple est illustré par les agglomérations de Bléharies-Hollain et de Maastricht dont les nécropoles associées ne sont pas creusées avant le II^e^ siècle après J.- C. ou de la bourgade des Rues-des-Vignes dont les sépultures sont encore plus tardives, ne remontant pas avant le III^e^ siècle après J.-C. Ces nécropoles suggèrent donc la possible existence d'autres noyaux funéraires dans les environs ou ne reflètent que la partie la plus récente d'un champ sépulcral bien plus large dont l'entièreté n'a pas encore été appréhendée. Nous pouvons également ajouter que la multiplication progressive des nécropoles autour d'un même site n'est pas toujours le signe d'une éventuelle augmentation de sa population (comme c'est le cas à Tournai, Asse, Grobbendonk, Namur, Theux ou encore Tirlemont), mais peut être le reflet d'une délocalisation de la fonction funéraire. Tel est le cas de l'agglomération de Jupille-sur-Meuse, où l'abandon de la nécropole de la Place des Combattants est engendré par la poussée de l'occupation et entraîne la nécessité d'aménager un autre lieu funéraire à la fin du I^er^ siècle après J.-C. (la nécropole de la Place Gallo-romaine), établi cette fois bien plus loin des habitats, le long d'une chaussée principale.

La plupart des nécropoles approchées sont composées de sépultures à incinération. Si des tombes à inhumation sont constatées parmi ces dernières, elles sont le plus souvent tardives à l'exception toutefois de quelques-unes, contemporaines des incinérations et pointées au sein de la nécropole 1 d'Oudenburg[1887] et de la nécropole du « Grijpenveld » de Tirlemont[1888]. Parmi les vestiges relevés, on compte aussi des indices attestant de l'existence d'aménagements funéraires plus élaborés que les sépultures communes et qui semblent se multiplier à partir du II^e^ siècle après J.-C. Ces témoignages se déclinent en monuments et piliers, retrouvés dans les nécropoles de Waasmunster et de Wervik, et en plusieurs fragments sculptés, exhumés des nécropoles de Blicquy et de Maastricht[1889]. On peut ajouter à cette liste quelques inscriptions funéraires découvertes à Tournai, à Namur, à Jupille-sur-Meuse et à Theux[1890]. Au regard du nombre de nécropoles découvertes dans les environs des agglomérations, ces quelques exemples s'avèrent donc bien maigres et ne reflètent sans doute qu'une partie des aménagements funéraires qui devaient alors exister. Il demeure donc difficile de restituer le paysage funéraire des agglomérations investiguées en y incluant la présence de ces monuments de tailles diverses, au caractère parfois très ostentatoire, et d'évaluer leur importance et leur

[1887] HOLLEVOET, 1993, p. 208.
[1888] MARTENS, 2012.
[1889] Pour Maastricht, voir les études de T. Panhuysen (PANHUSEN, 1996 ; PANHUYSEN, 2008).
[1890] Cf. Annexe 1.

éventuelle scénographie[1891]. La rareté de ces découvertes résulte sans doute de nombreux pillages dont ces nécropoles ont fait l'objet par la suite et auxquels s'est associé un travail de récupération systématique des matériaux.

Sépultures, monuments et piliers funéraires évoluent au sein d'espaces parfois très étendus, desquels on perçoit difficilement une organisation spatiale claire. Nous n'aborderons pas ici les moyens mis en œuvre par les populations pour signaler la présence de tombes sans architecture, car aucune trace significative n'a en effet été relevée à ce sujet au sein des nécropoles étudiées. En revanche, nous pouvons émettre quelques remarques à propos de la possible présence de circuits de déplacement ou de la mise en place d'un système de séparation des sépultures. La preuve la plus claire de l'existence de chemins internes nous vient du champ funéraire de Place Gallo-romaine de Jupille-sur-Meuse, où un axe empierré a clairement été mis au jour, de part et d'autre duquel s'alignent les tombes à incinération. Dans d'autres cas, les moyens mis en œuvre pour assurer les déplacements sont perçus de manière plus subtile comme le montre, par exemple, la nécropole de la Grand-Place/rue Perdue à Tournai. On y constate en effet plusieurs regroupements de sépultures et une multiplication d'espaces vides qui laissent soit présager la présence de chemin en terre battue soit la présence d'éléments végétaux faisant office de séparations entre les tombes (haies, arbustes ou arbres)[1892]. Cette idée est tout-à-fait envisageable, sachant que les Romains ont parfois développé, au sein de leurs nécropoles, ce qu'on pourrait appeler des « jardins funéraires »[1893] où les tombes étaient réparties entre les arbres et d'autres éléments végétaux et parmi lesquels on pouvait également retrouver des constructions prévues pour les visiteurs[1894].

Concernant l'implantation des nécropoles, ces dernières demeurent premièrement bien séparées des centres habités en fonction de leur stade d'évolution[1895]. Cette séparation entre le monde des vivants et celui des morts respecte bien, dans le cas des agglomérations étudiées ici, l'interdit d'ordre juridique romain obligeant la dissociation de ces deux espaces et dont la plus ancienne mention est la Loi des XII Tables[1896]. Dans certains cas rencontrés, cette distance est cependant réduite à quelques dizaines de mètres et soulève la question d'une éventuelle séparation matérielle, à l'image de l'exemple donné par nécropole de Waasmunster, où le noyau

[1891] MARTIN-KILCHER, 2006, p. 202 ; LAUBRY, 2009.
[1892] BRULET, 1996, p. 24.
[1893] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 54.
[1894] TOYNBEE, 1971, p. 94-100.
[1895] L'analyse spatiale des lieux funéraires doit toujours tenir compte des phases topo-chronologiques propres aux occupations, sous peine d'avancer des conclusions erronées.
[1896] CICÉRON, *Traité des Lois*, livre 2, XXIII, 58 (Chapitre 2).

sépulcral ouest est bien dissocié de l'habitat proche par des fossés et une palissade[1897]. Deuxièmement, les nécropoles romaines ne sont pas des endroits de paix et de recueillement, mais des lieux de mémoire et de commémoration[1898]. Ce fait joue donc un rôle important dans le choix des terrains funéraires, placés de préférence aux abords des axes fréquentés, ce qui est le cas pour les deux tiers des nécropoles investiguées. Le tiers restant est situé en retrait, mais demeure accessible, parfois même depuis la chaussée principale grâce à la présence d'un axe (diverticule ou rue), comme le montre les exemples de Grobbendonk (nécropole 1)[1899] et de Pommerœul (nécropole 1)[1900]. Cet éloignement laisse toutefois présager l'existence de facteurs qui ont pu influencer le choix des implantations de ces nécropoles. La récupération d'anciens lieux funéraires constitue un premier élément de réponse. Ce cas de figure est illustré par la nécropole de Destelbergen qui s'installe au sein d'un espace autrefois occupé par des sépultures remontant à la civilisation des champs d'urnes[1901]. L'attrait d'un monument funéraire prestigieux peut également expliquer l'implantation de certaines nécropoles comme, par exemple, la nécropole 2 de Grobbendonk, dont le *tumulus* planté au milieu des sépultures semble avoir joué un rôle fondateur[1902]. Mais l'observation du paysage met également en lumière d'autres raisons potentielles à ces choix singuliers. On peut ainsi citer une position surélevée qui peut créer une sorte de scénographie où le champ funéraire pourrait être mis en valeur (nécropole 1 de Grobbendonk) ou encore des terrains peu propices au développement de l'habitat, placés en bordure de ruisseau ou de fleuve et donc potentiellement humides et inondables. Tel est ainsi peut-être le cas de la nécropole de Destelbergen et la nécropole 3 de Tournai, implantées toutes deux le long de l'Escaut, ou encore de la nécropole de Ploegsteert, située sur le bord du ruisseau la Rabèque. Enfin, la sélection des champs funéraires ne peut pas toujours être appréhendée par les données archéologiques ou par l'observation du cadre naturel. Les sépultures sont en effet situées au sein de parcelles achetées par la famille des défunts, au prix variant en fonction du terrain[1903].

[1897] VAN HOVE, 1996, p. 73.
[1898] TRANOY *et al.*, 2009, p. 254.
[1899] DE BOE, 1986b, p. 102.
[1900] BLOCH, BAUSIER & DUHANT, 2008, p. 42.
[1901] DE LEAT *et al.*, 1986.
[1902] MERTENS, 1961.
[1903] TRANOY *et al.*, 2009, p. 283.

Les tumuli

Les *tumuli* sont par définition des tertres aménagés au-dessus d'une ou plusieurs tombes afin de les signaler et en même temps les protéger en les rendant moins accessibles[1904]. Cette architecture funéraire particulière est assez bien appréhendée, pour la période romaine et dans la région investiguée, grâce aux travaux de C. Massart[1905]. Au *tumulus* de Braives[1906], abordé dans son étude, on peut ajouter neuf *tumuli* gravitant dans les environs immédiats des agglomérations romaines et dont certains sont issus de récentes recherches. Il s'agit des cinq tertres supposés de l'agglomération de Merendree[1907], du *tumulus* soupçonné d'Asse[1908], des tertres de Grobbendonk[1909] et de Namur[1910] et des deux tertres de Tirlemont[1911].

Exceptés les supposés *tumuli* de Merendree qui demeurent non datés[1912], le tertre le plus ancien s'avère être celui de Namur, aménagé en effet peu avant le tournant de notre ère pour un gaulois d'une vingtaine d'année. La période romaine proprement dite est inaugurée par la construction du *tumulus* de Braives, à la fin du I^er^ siècle après J.-C., et qui était encore doté d'un riche mobilier. Les *tumuli* d'Asse, de Grobbendonk et de Tirlemont font, quant à eux, partie de cette vague de construction de ces édifices qui prend cours, dans la région investiguée, dans le courant du II^e^ siècle après J.-C.[1913]

Comme C. Massart le souligne très bien, ces *tumuli* sont, comme les nécropoles, aménagés le plus souvent le long de routes et sur des hauteurs pour être vus de loin. Mais ces tombes monumentales ont la particularité d'être l'expression matérielle du pouvoir social et économique détenu par les défunts qu'ils abritent. Ces personnes peuvent être de riches propriétaires terriens ou, dans le cas qui nous occupe, de riches habitants de l'agglomération. Dans tous les cas, les habitations de ces personnes, désormais mortes et placées sous ces tertres, étaient souvent assez proches[1914].

À l'époque romaine, cette architecture funéraire particulière se retrouve essentiellement dans les provinces du Nord de l'Empire romain, soit dans le Nord de la Gaule, en Bretagne

[1904] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 60.
[1905] MASSART, 1994.
[1906] GUEURY & VANDERHOEVEN, 1994 ; MASSART, 1994, p. 53-54.
[1907] *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 971642 (https://cai.onroerenderfgoed.be/).
[1908] MAGERMAN & SAERENS, 2010b, p. 7.
[1909] MERTENS, 1961, p. 5-18.
[1910] PLUMIER & ERVYNCK, 1994.
[1911] Tertre 1 = MARTENS, DEBRIYNE & VAN DEN VONDER, 2005 ; MARTENS, 2012, p. 219-231 ; tertre 2 = PROVOOST, 1981.
[1912] Ces infrastructures ont en effet été repérées par prospection mais n'ont pas encore été fouillées.
[1913] MASSART, 1994, p. 15.
[1914] MASSART, 1994, p. 15.

insulaire, dans les provinces danubiennes (surtout en Norique et en Pannonie) et dans les Balkans (en Mésie et en Thrace). Ces édifices ne sont pas conçus selon des normes standardisées, mais révèlent une grande variété dans leur construction et leurs aménagements, tant intérieurs qu'extérieurs, et dans les rites funéraires choisis pour les défunts qui y reposent[1915].

Le cas des sépultures isolées

Neuf sépultures isolées sont signalées sur le territoire des agglomérations approchées. Ces dernières sont localisées à Bouvines[1916], Courtrai[1917], Gand[1918], Thiennes[1919], Tournai (qui en compte trois)[1920], Liberchies[1921] et Namur[1922]. Ces découvertes doivent être prises pour ce qu'elles sont, des tombes isolées, et non de probables témoins de nécropoles éventuelles[1923]. On soulève toutefois une exception à cette réflexion prudente. Il s'agit de l'incinération de Liberchies qui constitue sans doute bien l'indice d'un champ funéraire devant s'étendre le long de la Bavay-Tongres, au nord-est de l'occupation. Cette hypothèse est appuyée par une bonne connaissance du contexte habité, de la chronologie accordée à la sépulture et des indices récoltés par les fouilleurs au cours de leurs investigations.

Soulignons également qu'à Namur, l'inhumation relevée n'est pas si isolée que cela. Elle est en effet placée à 35 m au nord-est du *tumulus* précédemment évoqué à cet endroit. Les deux structures funéraires sont toutes deux creusées peu avant le tournant de notre ère à la pointe de la zone de confluence de la Sambre et la Meuse et cette topographie particulière n'est sans doute pas dénuée d'un certain sens pour les proches ayant enterré leurs défunts en ce lieu précis.

Enfin à Tournai, les sépultures signalées aux rues de la Ture et Saint-Brice sont anormalement placées au sein de la zone limite de l'espace habité dans son dernier état de développement au Haut-Empire. Les tombes sont respectivement datées d'avant le milieu du III^e^ siècle après J.-C. et de la fin du siècle précédent. Leur présence en cet endroit suggère peut-être déjà un mouvement de repli de l'occupation à cette période, du moins à ces emplacements,

[1915] MASSART, 1994, p. 13.
[1916] DELFLORENNE, 2013, p. 37.
[1917] MERTENS, 1981.
[1918] BRADT, 2012.
[1919] TRAWKA, 2007, p. 108.
[1920] AMAND & EYCKENS-DIERICKX, 1960, p. 32 (tombe 1), p. 32-33 (tombe 2) et p. 32 (tombe 3).
[1921] BAILLEUX & GRAFF, 1992, p. 40.
[1922] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 199-200.
[1923] GEORGES, 2012, p. 105.

qui se matérialisera au cours de l'Antiquité tardive par la construction d'une enceinte en rive gauche de l'Escaut[1924].

[1924] AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 32-33 (sépulture rue de la Ture) et p. 32 (sépulture rue Saint-Brice).

CHAPITRE 6

DISCRIMINATION DES AGGLOMERATIONS PAR LE RECOURS AUX DONNEES FONCTIONNELLES

Les divers lieux et aménagements construits relevés au chapitre 5 apparaissent au sein d'occupations très diversifiées et s'agencent selon une organisation spécifique, même si les sites en question s'avèrent très inégaux d'un point de vue documentaire. Il est donc nécessaire de procéder à une discrimination des agglomérations pour, d'une part, évaluer de manière objective la capacité de chaque site à pouvoir répondre à une approche spatiale complète de leurs composantes fonctionnelles et pour, d'autre part, être en mesure de comparer des trajectoires individuelles de développement associées à des agglomérations répondant à des caractéristiques communes.

Dans cet exercice de distinction objective des agglomérations étudiées, les données fonctionnelles tiennent une place prépondérante dans la liste des descripteurs. Le recours au lieux fonctionnels comme éléments discriminants n'est pas neuf et caractérise également les paramètres pris en compte dans l'élaboration d'autres classements tel celui proposé par P. Garmy[1925] et surtout celui mis en place par F. Baret[1926] (Chapitre 2). Ces chercheurs les exploitent à travers diverses mises en œuvre, méthodes et analyses multifactorielles, qui leur permettent de confronter les résultats et d'atteindre au final un classement hiérarchique le plus fiable possible des agglomérations approchées. La distinction des sites souhaitée ici ne poursuit pas le même but car le seul intérêt dans la problématique qui nous occupe est de rapprocher des occupations qui répondent aux mêmes spécificités. En ce sens, l'emploi d'une méthode suffit. Cette dernière doit être aisée à mettre en place et doit surtout avoir prouvé son efficacité. Ces raisons nous ont donc conduit à opter pour la méthode dite de « palmarès » (Chapitre 4).

6.1. Mise en œuvre de la méthode dite de « palmarès »

La méthode dite de « palmarès » consiste, pour rappel, à attribuer une note à chaque modalité définie par un descripteur et la somme obtenue par l'addition de ces notes se présente

[1925] GARMY, 2009 ; GARMY, 2012b.
[1926] BARET, 2015.

sous la forme d'un score que l'on octroie aux sites étudiés. En fonction des points accumulés, le site peut ensuite être placé au sein d'une classification réfléchie[1927].

Au vu de l'explication donnée ci-dessus, la mise en œuvre de cette démarche s'avère être assez simple, elle demande toutefois une réflexion en aval assez importante qui concerne notamment le choix des descripteurs, leurs modalités associées et les scores à attribuer à chacun de ces éléments (Chapitre 4). Cette méthode nécessite également un travail préalable de transposition de la masse documentaire accumulée en tableaux synthétiques et simplifiés afin d'attribuer lesdits points le plus justement possible.

6.1.1. Préparation des données et application de la méthode

La mise en forme des tableaux synthétiques en question et les rubriques associées suivent les modèles mis au point par J.-L. Massy[1928], repris d'ailleurs tels quels au sein des actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim/Bitche de 1994, consacrés aux agglomérations secondaires de Gaule Belgique et des Germanies[1929] (Chapitre 4). Ces outils de comparaison, spécifiquement créés pour des occupations agglomérées que sont les bourgades (et non pour tous types d'habitat[1930]), ont cependant été quelque peu modifiés ici afin de correspondre exactement à la documentation archéologique fournie par les agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres. Les tableaux synthétiques servant à confronter les données au tableau de scores regroupent, pour rappel, trois catégories d'informations :

- Les indices se rapportant à l'organisation générale des agglomérations, c'est-à-dire les données métriques concernant la superficie des espaces habités et l'étendue des zones périphériques associées (distances minimum et maximum), un module consacré aux inscriptions latines découvertes sur le site, un point sur le réseau de communication de la bourgade et sa structuration (présence ou non d'axes

[1927] BARET, 2015, p. 192.
[1928] MASSY, 1997, p. 426-431.
[1929] PETIT & MANGIN, 1994b.
[1930] Le groupe *Archaeomedes*, par exemple, envisageant de décrire de manière homogène toutes les formes des établissements retenus dans la région de la moyenne et basse vallée du Rhône (France) durant les deux derniers millénaires, est dans l'obligation de couvrir un très large éventail de descripteurs, ou variables de nature archéologique, chronologique et environnementale pour atteindre cet objectif (FAVORY *et al.*, 1998, p. 157-158 ; LEVEAU, 2012, p. 170 ; VAN DER LEEUW, FAVORY & FICHES, 2003, p. 5-7). Notre étude étant ciblée sur des territoires délimités, engagée dans un cadre chronologique précis et pour un type d'occupation particulier, les descripteurs et leurs variables associées peuvent être plus restreints et plus spécifiques. C'est la raison pour laquelle les tableaux synthétiques proposés par J.-L. Massy ont été sélectionnés ici.

principaux, de diverticules, de rues internes…) et les autres composantes fonctionnelles qui s'insèrent dans ce paysage aménagé (Annexes 2, 3 et 4) ;

- Les indices liés aux diverses activités repérées sur le site, appréhendées de manière beaucoup plus détaillée (Annexes 5, 6 et 7) ;
- Les indices chronologiques, c'est-à-dire l'évaluation de la durée de l'occupation au Haut-Empire en ce compris un regard sur une éventuelle occupation antérieure et postérieure (Antiquité tardive et période médiévale) (Annexes 8, 9 et 10).

Les scores attribués à chaque agglomération au regard des notes données par les diverses modalités des descripteurs définis se distinguent en deux palmarès (Annexe 11). Le premier palmarès illustre les scores donnés par les 14 descripteurs relatifs à la chronologie des bourgades, leur morphologie et leurs composantes fonctionnelles. Le deuxième palmarès reflète l'ajout de points procurés par les descripteurs « bonus ». Pour rappel, ces descripteurs « bonus » concernent les inscriptions latines mises au jour sur le site et la présence d'infrastructures hydrauliques. La raison d'être de ces descripteurs spécifiques est d'apporter une nuance aux résultats en illustrant, d'une part, un certain degré d'acculturation à la civilisation romaine (inscriptions) et, d'autre part, une adaptation manifeste aux agréments de la vie « à la romaine » (infrastructures hydrauliques).

6.1.2. Remarques générales sur les résultats des deux palmarès

La proposition du premier palmarès, c'est-à-dire le calcul sans bonus, montre une valeur maximale de 34 points et une valeur minimale de 3 pour une moyenne de 14,08 points. Le classement est très serré, de l'ordre de 0 à 1 ou 2 points d'écart entre chaque site. Un groupe de tête se démarque toutefois très clairement, bénéficiant d'un écart de points plus important au regard des scores attribués aux autres agglomérations. Il s'agit de Tournai (34 points), Famars (33 points) et Namur (27 points). Pour les 56 bourgades restantes, on note bien une décroissance entre Velzeke (25 points) et Montay (3 points), mais il est très difficile de percevoir des paliers évidents entre les différents totaux observés. La valeur médiane de 14,08 points demeure donc le seul élément de discrimination, permettant de distinguer deux groupes de sites en fonction de leur qualité documentaire. Quelques anomalies sont cependant à noter. Les agglomérations d'Harelbeke, Merendree, Templemars et Vodecée intègrent en effet le groupe des valeurs faibles alors qu'on est en mesure de percevoir les grandes lignes de leur occupation. Leur maigre score doit en fait beaucoup à une durée d'occupation au Haut-Empire plus courte au

regard de certaines autres bourgades et d'une occupation postérieure souvent absente, auxquelles s'ajoute l'impossibilité de délimiter clairement leur espace habité.

La proposition du deuxième palmarès, c'est-à-dire avec l'ajout des points issus des descripteurs « bonus », affiche une valeur maximale de 41 points et une valeur minimale de 3 pour une moyenne de 15,56 points. Ces points « bonus » profitent réellement à quelques sites comme Maastricht, Liberchies, Tirlemont ou encore Theux qui opèrent une remontée notable dans le classement établi par le palmarès 1. Le groupe de tête précédemment formé est à nouveau confirmé ici. On y retrouve donc Tournai, toujours au sommet du classement avec un nouveau score de 41 points, puis Famars (38 points), Namur (37 points) et Maastricht qui intègre désormais le peloton avec 36 points. L'ajout des points bonus ne creuse pas de réel écart entre les sites dans la suite du classement, mais il permet cependant de mieux les discriminer et d'obtenir des regroupements très cohérents. La valeur médiane établie ici, de l'ordre de 15,56 points, demeure le point de référence au-dessus duquel les sites relevés montrent une documentation archéologique suffisante pour les appréhender dans leur ensemble, mais sous lequel les indices matériels se révèlent de plus en plus partiels. Les anomalies placées sous cette barre de distinction et relevées dans le palmarès 1 demeurent dans le second classement. Les agglomérations d'Harelbeke et de Vodecée ont en effet peut-être profité d'un point supplémentaire par la mise en place des « bonus », mais elles restent sous la valeur médiane tout comme les bourgades de Merendree et de Templemars. Or, grâce au nouveau palmarès, ces « anomalies » constituent avec quelques autres sites un groupe bien distinct qui permet de les discriminer des agglomérations restantes. Les points « bonus » apportent donc ici une nuance supplémentaire dans le classement ce que les scores du premier palmarès ne permettaient pas.

En conclusion, les points attribués par les modalités chronologiques, structurelles et fonctionnelles permettent d'établir un premier palmarès assez cohérent dans son ensemble, mais c'est l'ajout des points procurés par les modalités des descripteurs bonus (inscriptions et aménagements hydrauliques) qui donne à ce classement originel les nuances nécessaires pour distinguer le plus clairement possible des groupes d'agglomérations répondant à des caractéristiques communes. Ces points bonus apportent donc un éclairage supplémentaire sur la réalité des sites approchés que les données purement structurelles et fonctionnelles ne peuvent pas procurer à elles seules. Pour toutes ces raisons, le palmarès 2 a donc été choisi comme le classement des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres le plus pertinent et le plus proche des observations de terrain (Tabl. 26).

Cité des Ménapiens			Cité des Nerviens			Cité des Tongres		
Classe 1								
16	Tournai	41 pts	28	Famars	38 pts	52	Namur	38 pts
						51	Maastricht	36 pts
Classe 2								
			38	Sains-du-Nord	26 pts	50	Liberchies (Bons-Villers)	34 pts
			39	Velzeke-Ruddershove	26 pts	58	Tirlemont	28 pts
Classe 3								
10	Oudenburg	20 pts	24	Cambrai	24 pts	46	Grobbendonk	25 pts
			21	Asse	22 pts	47	Jupille-sur-Meuse	25 pts
			35	Pommerœul	21 pts	41	Amay-Ombret	22 pts
			25	Elewijt (Zemst)	20 pts	44	Clavier (Vervoz)	22 pts
						42	Braives	21 pts
Classe 4								
3	Courtrai	19 pts	37	Les Rues-des-Vignes	17 pts	49	Kontich	17 pts
2	Bouvines	18 pts	40	Waudrez	17 pts	59	Tourinnes-Saint-Lambert	16 pts
20	Wervik	17 pts	23	Blicquy (Camp romain)	16 pts			
8	Kruishoutem	17 pts	32	Kester	15 pts			
4	Destelbergen	16 pts						
7	Kerkhove	15 pts						
17	Waasmunster (Pontrave)	15 pts						
Classe 5								
6	Harelbeke	14 pts	36	Pont-sur-Sambre	13 pts	43	Ciney	13 pts
1	Bléharies-Hollain	13 pts				57	Theux	13 pts
14	Templemars	13 pts				45	Dinant	12 pts
9	Merendree	11 pts				56	Taviers	11 pts
						60	Vodecée	11 pts
Classe 6								
5	Gand	9 pts	34	Nimy-Maisières	9 pts	54	Sauvenière (Baudecet)	10 pts
12	Steene	9 pts	30	Givry	9 pts	55	Strée	10 pts
11	Ploegsteert	8 pts	29	Flobecq	8 pts	53	Rumst	9 pts
13	Taintignies	6 pts	31	Gouy	8 pts	48	Kemexhe	7 pts
19	Wenduine	5 pts	27	Etrœungt	7 pts			
15	Thiennes	3 pts	22	Bermerain	6 pts			
18	Watten	3 pts	26	Escautpont	5 pts			
			33	Montay	4 pts			

Tabl. 26. Classement des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres selon la méthode dite de « palmarès » : scores obtenus en fonction du palmarès 2.

6.2. Classement des agglomérations en fonction du palmarès 2

Les scores attribués par le palmarès 2 permettent de regrouper les agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres en six classes. La classe 1 représente les bourgades qui ont obtenu le plus de points, tandis que la classe 6 rassemble, en conséquence, celles qui en ont obtenu le moins.

6.2.1. Les agglomérations de classe 1

4 sites (scores de 36 à 41 points) : Tournai (41 points), Famars (38 points), Namur (38 points) et Maastricht (36 points).

La classe 1 est composée d'agglomérations dont la durée d'occupation au Haut-Empire est assez longue. La présence romaine de deux d'entre elles remonte d'ailleurs à la période augustéenne (Tournai et Namur). Ce sont également des sites qui présentent déjà une fréquentation, voire une occupation attestée avant l'arrivée des Romains (Famars), et qui perdurent au-delà de 275 jusqu'au haut Moyen-Âge au moins. Les agglomérations de Tournai, Famars et Maastricht connaissent d'ailleurs une destinée importante. Au IV^{e} siècle après J.-C., Tournai accède en effet au rang de chef-lieu de cité au détriment de Cassel, puis devient siège d'évêché comme Maastricht au détriment ici de la ville de Tongres. L'agglomération de Famars devient, quant à elle, un poste militaire stratégique en assurant un double contrôle, l'un de l'Escaut via son affluent la Rhônelle, l'autre du diverticule mettant en relation Bavay et Cambrai. Cet ensemble fortifié fait ainsi sans doute partie de la ligne défensive du *litus saxonicum* partant de Bavay vers Boulogne.

La superficie habitée est sans doute l'un des critères sur lequel les quatre agglomérations concernées ne se rejoignent pas réellement. Si Tournai et Famars sont parmi les agglomérations les plus importantes en taille au sein de la région investiguée, Namur et Maastricht se situent aux alentours de la moyenne. En revanche, les quatre bourgades sont des nœuds fluvio-routiers importants qui vont développer des trames viaires régulières (ou quadrillage), sauf Famars dont le réseau de rues demeure irrégulier.

Les composantes fonctionnelles des sites de la classe 1 se révèlent très variées. Nous pouvons particulièrement souligner la présence d'un voire plusieurs édifices de fonction publique (Tournai, Namur et Maastricht), une évolution de l'habitat tendant vers des formes plus complexes et différentes (*Streifenhaüser*, *domus*, *villae*), des lieux spécialisés dans l'entreposage de marchandises tout comme un artisanat diversifié (artisanats du feu et des matières animales), le développement de lieux de loisirs (thermes) et, surtout, une multiplication des noyaux funéraires qui gravitent autour de ces bourgades.

Ces sites bénéficient tous d'un système de canalisation et d'un réseau d'égouttage et, pour Tournai et Famars, se joint l'aménagement d'un aqueduc[1931]. Enfin, ces quatre agglomérations ont fourni un nombre non négligeable d'inscriptions latines.

[1931] À Famars, cet aqueduc alimente d'ailleurs des thermes monumentaux (CLOTUCHE, 2013e, p. 56-59).

Tournai, Famars, Maastricht et Namur sont sans doute les agglomérations qui se rapprochent le plus de la physionomie et de l'organisation spatiale de leur chef-lieu respectif.

6.2.2. Les agglomérations de classe 2

4 sites (scores de 26 à 34 points) : Liberchies (34 points), Tirlemont (28 points), Sains-du-Nord (26 points) et Velzeke (26 points).

La classe 2 est constituée de bourgades dont les prémices romaines sont ancrées dès la période augustéenne, voire même un peu avant (Sains-du-Nord), entraînant par ce fait une durée de leur occupation qui couvre tout le Haut-Empire et qui se prolonge parfois au-delà, au cours de la période romaine tardive (Sains-du-Nord et Liberchies).

Les superficies des agglomérations de la classe 2 se situent toutes au-dessus de la moyenne, mais l'étendue de Velzeke se révèle encore bien plus grande et est comparativement proche de celle de Tournai (classe 1). Ce qui distingue ici les agglomérations du groupe 2 des bourgades de la classe supérieure, c'est une organisation de l'espace habité qui demeure centrée sur un axe de communication principal et auquel se greffent progressivement des voies secondaires (rues, dessertes de maison). L'ajout de ces éléments n'entraîne cependant pas une structuration régulière de ces occupations.

Les composantes fonctionnelles qui caractérisent les bourgades de la classe 2 se concentrent essentiellement sur le religieux (chacune d'elles comptant en effet un sanctuaire), un habitat présentant des stades d'évolution (habitations en bois auxquelles succèdent les *Streifenhaüser* ou des matériaux différents dans la construction des fondations), un artisanat assez bien développé et très varié (artisanats du feu, des matières animales et végétales) et des bâtiments de loisirs tels des thermes (à Liberchies et Tirlemont notamment). Si Liberchies et Sains-du-Nord sont des agglomérations dont on ignore encore tout des nécropoles associées, les bourgades de Velzeke et de Tirlemont ont, en revanche, bien fourni plusieurs champs funéraires gravitant autour de leur espace habité.

Enfin, ces sites ont laissé des témoignages d'aménagements de caniveaux (Liberchies et Tirlemont) et ont offert une partie des inscriptions latines relevées au sein des agglomérations de la région investiguée.

Sains-du-Nord, Velzeke, Liberchies et Tirlemont sont des bourgades relevant d'une certaine importance, mais qui n'atteindront jamais le stade de développement observé pour les agglomérations de la classe 1.

6.2.3. Les agglomérations de classe 3

10 sites (scores de 20 à 25 points) : Grobbendonk (25 points), Jupille-sur-Meuse (25 points), Cambrai (24 points), Clavier (22 points), Amay-Ombret (22 points), Asse (22 points), Braives (21 points), Pommerœul (21 points), Oudenburg (20 points) et Elewijt (20 points).

Avant de développer plus en avant le propos, il est nécessaire de mettre de côté trois sites de la liste des agglomérations de la classe 3, à savoir Oudenburg, Cambrai et Elewijt. La raison de cet écartement est que les connaissances relatives à l'organisation fonctionnelle et spatiale de ces bourgades demeurent très lacunaires pour la période du Haut-Empire. Leur intégration au sein de ce groupe doit en fait beaucoup à des traits spécifiques qui ressortent des analyses de leurs composantes et qui leur octroient en ce sens un certain nombre de points (implantation précoce, présence d'un carrefour routier, multiplication des noyaux funéraires). Mais, nous préférons rester prudents à leur sujet en les maintenant à l'écart et en attendant d'avoir d'éventuels compléments d'informations.

Pour le reste, la classe 3 est composée d'une majorité d'agglomérations qui ne se développent pas avant la période claudienne. Le destin de ces sites est assez contrasté. Certains demeurent en effet occupés ou fréquentés au cours de la période romaine tardive (Grobbendonk, Clavier, Amay-Ombret et Braives), tandis que d'autres sont abandonnés dès la fin du Haut-Empire (Jupille-sur-Meuse, Asse et Pommerœul).

Les agglomérations de la classe 3 présentent une taille moyenne, sauf Clavier qui révèle une plus petite surface. Ces sont des bourgades routières placées sur le réseau de communication principal (Jupille-sur-Meuse, Clavier, Amay-Ombret, Asse, Braives et Pommerœul) ou secondaire (Grobbendonk) et qui se structurent essentiellement en fonction du passage de la chaussée ou du diverticule.

Les composantes fonctionnelles observées pour les bourgades de la classe 3 ne changent pas fondamentalement au regard de celles de la classe 2. On y observe les mêmes stades d'évolution de l'habitat, la même diversité des activités artisanales et l'aménagement d'édifices religieux, de services, de loisirs ainsi que la présence de lieux funéraires qui peuvent se multiplier dans certains cas (Grobbendonk et Asse par exemple). Ce que l'on observe en particulier ici c'est le rôle des fonctions religieuse et artisanale, implantées dès les premières années de l'occupation, et qui vont certainement jouer un rôle « moteur » dans le développement de ces bourgades.

La plupart des sites considérés ont fourni des témoignages attestant de la présence d'un réseau de caniveaux et quelques inscriptions latines.

Les agglomérations de la classe 3 et celles de la classe 2 présentent, au final, de grandes similitudes, mais ce qui les distingue se joue sur la modalité « superficie », les bourgades de la classe 2 se révélant en effet plus petites. Ces dernières peuvent donc être considérées en ce sens comme des occupations de moyenne importance.

6.2.4. Les agglomérations de classe 4

13 sites (scores de 15 à 19 points) : Courtrai (19 points), Bouvines (18 points), Wervik (17 points), Kruishoutem (17 points), Les Rues-des-Vignes (17 points), Waudrez (17 points), Kontich (17 points), Destelbergen (16 points), Blicquy (16 points), Tourinnes-Saint-Lambert (16 points), Kerkhove (15 points), Waasmunster (15 points) et Kester (15 points).

Plus on avance dans le classement, plus il devient difficile de formuler des remarques sur tous les scores apportés par les différentes modalités. Hormis Wervik, Kontich et Kerkhove qui présentent des données suffisantes pour effectuer une analyse complète, les autres agglomérations de ce groupe révèlent certaines lacunes qui empêchent d'émettre, par exemple, toute réflexion quant à leur superficie.

Les données chronologiques montrent des débuts d'occupation romaine à plusieurs vitesses. Les plus anciennes prennent racine au cours de la période augustéenne (Wervik et Kontich), tandis que d'autres n'émergent pas avant l'époque tibérienne (Courtrai, Bouvines, Blicquy et Les Rues-des-Vignes) et, plus encore, pas avant l'époque claudienne (Destelbergen, Kerkhove, Kruishoutem, Waasmunster, Kester, Waudrez et Tourinnes-Saint-Lambert). Le devenir de ces bourgades est tout aussi différent d'un cas à l'autre. Certaines sont abandonnées dès la fin du Haut-Empire (Kontich, Blicquy, Tourinnes-Saint-Lambert), alors que d'autres subsistent encore quelques temps au cours de l'Antiquité tardive (Destelbergen et Waasmunster), voire continuent à être occupées jusqu'au haut Moyen-Âge (Courtrai, Bouvines, Kruishoutem et Les-Rues-des-Vignes).

Les exemples bien documentés de Kerkhove, Wervik et Kontich montrent que ces occupations présentent des superficies de taille moyenne voire inférieure à la moyenne et qu'elles ne se caractérisent pas par un réseau viaire très développé. Les occupations demeurent en général concentrées sur la chaussée et s'y joignent, dans certains cas, des diverticules ou des rues internes.

La diversité fonctionnelle constatée dans les trois premières classes est moins ressentie ici, mais cette perception peut partiellement être expliquée par un état évident de la recherche. On peut néanmoins souligner la tendance de certaines bourgades à ne développer qu'un seul type d'habitat, restant ainsi assez fermées à toute évolution architecturale (Wervik, Kruishoutem, Kontich ou encore Destelbergen) et une inclinaison à se spécialiser dans un type d'activités artisanales spécialisé, notamment métallurgiques (Courtrai, Kruishoutem et Destelbergen).

Ces agglomérations ont fourni peu d'indices concernant les aménagements hydrauliques tout comme un nombre très limité d'inscriptions latines.

Les agglomérations regroupées au sein de la classe 4 peuvent donc se définir comme des petites bourgades, parfois spécialisée dans un type d'artisanat donné.

6.2.5. Les agglomérations de classe 5

10 sites (scores de 11 à 14 points) : Harelbeke (14 points), Bléharies (13 points), Templemars (13 points), Pont-sur-Sambre (13 points), Ciney (13 points), Theux (13 points), Dinant (12 points), Merendree (11 points), Taviers (11 points) et Vodecée (11 points).

La classe 5 joue le rôle de palier intermédiaire entre les dernières occupations pour lesquelles nous disposons d'une documentation, certes limitée, mais suffisante pour percevoir la présence claire d'une bourgade, et les sites dont le dossier archéologique est extrêmement lacunaire. Les réflexions qui peuvent être émises pour ce groupe reposent donc sur l'analyse d'un nombre restreint d'agglomérations que sont Harelbeke, Templemars, Merendree et Vodecée.

Ces quatre bourgades sont parmi les plus tardives de la région investiguée avec une occupation qui ne se déploie pas avant l'époque flavienne. Mis à part Templemars qui demeure occupée au cours de l'Antiquité tardive et au-delà, les trois autres sites sont abandonnés dès la fin du Haut-Empire.

Rien ne peut être formulé concernant leur superficie, mais on remarque cependant une organisation de leur espace habité en fonction d'un seul axe structurant. Merendree est ainsi placée sur la voie venant de Gand, Templemars sur un diverticule en provenance de Cassel et, quant à Harelbeke et Vodecée, ces sites se placent en retrait du réseau des routes connues et se développent en fonction d'un axe interne.

Les composantes fonctionnelles sont assez limitées, mais on peut notamment souligner une évolution dans l'art de bâtir les maisons (Harelbeke et Templemars) ou un maintien de traditions dans leur construction (Merendree et Vodecée) et une tendance à développer un artisanat spécialisé (Harelbeke et Vodecée).

L'aménagement d'infrastructures hydrauliques n'est pas ce qui caractérise ces occupations tout comme ce qui touche aux inscriptions latines (sauf peut-être Harelbeke où un graffite est recensé).

Ces quatre agglomérations se rapprochent des bourgades relevées pour la classe 4, mais ce qui les distingue de ces dernières se joue sur les modalités liées au descripteur chronologique, ces bourgades se révélant en effet plus tardives.

6.2.6. Les agglomérations de classe 6

19 sites (scores de 3 à 10 points) : Sauvenière (10 points), Strée (10 points), Gand (9 points), Steene (9 points), Nimy-Maisières (9 points), Gouy (9 points), Rumst (9 points), Ploegsteert (8 points), Flobecq (8 points), Givry (8 points), Kemexhe (7 points), Etrœungt (7 points), Taintignies (6 points), Bermerain (6 points), Wenduine (5 points), Escautpont (5 points), Montay (4 points), Thiennes (3 points) et Watten (3 points).

Cette dernière classe regroupe une série de sites pour lesquels les données archéologiques se révèlent très insuffisantes, soit parce que les bourgades n'ont été que très partiellement approchées, soit parce que leur documentation provient de fouilles anciennes dont les résultats n'ont jamais été publiés (Gouy ou Kemexhe par exemple).

Le regroupement de ces occupations au sein d'une classe spécifique ne tient donc qu'à leur qualité documentaire médiocre et non à des caractéristiques morphologiques ou fonctionnelles semblables. Leur seule raison d'être dans l'approche fonctionnelle que nous menons ici réside dans les nuances que ces sites apportent par la mise en lumière de certains lieux fonctionnels pouvant être confrontés avec d'autres zones de ce genre aux contextes archéologiques mieux documentés.

6.3. Détermination du niveau de fiabilité et sélection des sites exploitables

La mise en perspective de ces six classes d'agglomérations permet clairement de distinguer deux types d'occupation en fonction de leur qualité documentaire. Il est vrai que cette distinction peut déjà être pressentie à partir d'un premier regard critique de la documentation archéologique disponible[1932], mais nous avons voulu ici opérer cette discrimination à partir d'une approche plus objective des occupations approchées, établie selon une même grille d'analyse : le tableau des scores. Ce travail permet donc de formuler deux niveaux de fiabilité des agglomérations (Tabl. 27) :

- Le niveau 1 concerne les agglomérations avérées, c'est-à-dire les occupations pour lesquelles les données sont suffisantes pour octroyer à ces lieux le statut d'agglomération. Il s'agit de sites au plan plus ou moins bien appréhendé, mais qui n'inclut pas forcément une connaissance détaillée de leur structuration interne. Ce plan est, dans tous les cas, suffisant pour reconstituer, selon des degrés de précisions variables, les différentes parties du paysage habité au sein desquelles se développent les divers lieux fonctionnels ;
- Le niveau 2 concerne les « sites d'agglomérations », c'est-à-dire les occupations pour lesquelles les données archéologiques ne sont pas assez suffisantes, mais qui laissent néanmoins fortement présager la présence d'une agglomération : concentration d'éléments en un endroit circonscrit, étalement des vestiges le long d'un ou plusieurs axes structurants, présence d'une voire plusieurs nécropoles importantes. L'emploi de l'expression « site d'agglomération » est donc une expression d'attente. Ce niveau de fiablité peut être à tout moment modifié de par la découverte d'éléments éventuels qui pourraient venir préciser la nature du lieu.

[1932] C. Cribellier a procédé de cette manière pour les agglomérations « secondaires » en région Centre (France) (CRIBELLIER, 1999, p. 14-16) et F. Baret l'a testée également pour les agglomérations « secondaires » établies dans le Massif Central (France) (BARET, 2015, p. 189-191).

Cité des Ménapiens		Cité des Nerviens		Cité des Tongres	
Agglomérations avérées					
2	Bouvines	21	Asse	41	Amay-Ombret
3	Courtrai	23	Blicquy (Camp romain)	42	Braives
4	Destelbergen	24	Cambrai	44	Clavier (Vervoz)
6	Harelbeke	25	Elewijt (Zemst)	46	Grobbendonk
7	Kerkhove	28	Famars	47	Jupille-sur-Meuse
8	Kruishoutem	32	Kester	49	Kontich
9	Merendree	35	Pommerœul	50	Liberchies (Bons-Villers)
10	Oudenburg	37	Les Rues-des-Vignes	51	Maastricht
14	Templemars	38	Sains-du-Nord	52	Namur
16	Tournai	39	Velzeke-Ruddershove	58	Tirlemont
17	Waasmunster (Pontrave)	40	Waudrez	59	Tourinnes-Saint-Lambert
20	Wervik			60	Vodecée
Sites d'agglomération					
1	Bléharies-Hollain	22	Bermerain	43	Ciney
5	Gand	26	Escautpont	45	Dinant
11	Ploegsteert	27	Etrœungt	48	Kemexhe
12	Steene	29	Flobecq	53	Rumst
13	Taintignies	30	Givry	54	Sauvenière (Baudecet)
15	Thiennes	31	Gouy	55	Strée
18	Watten	33	Montay	56	Taviers
19	Wenduine	34	Nimy-Maisières	57	Theux
		36	Pont-sur-Sambre		

Tabl. 27. Répartition des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres selon leur degré de fiabilité : les agglomérations avérées et les sites d'agglomération.

L'approche spatiale des zones fonctionnelles ne se résume pas seulement en une inventorisation des usages du sol et en leur pointage sur une carte, mais elle consiste également à comprendre leur agencement et leur relation qui s'opèrent au fil du temps et à procurer des clés de lecture afin de percevoir derrière cette organisation des éléments le reflet de la société qui les met en place. Cette dernière étape de la démarche est l'analyse topo-chronologique des données fonctionnelles. Comme son nom l'indique, ce stade final de la réflexion nécessite avant tout une bonne connaissance des composantes d'une agglomération donnée, mais également une localisation suffisante de tous ses indices tout comme une chronologie assez précise de chacun de ceux-ci à partir de laquelle pourront être établies les phases de développement. Ces conditions mettent automatiquement de côté les sites d'agglomération pour lesquels le dossier archéologique est insuffisant. Restent donc les agglomérations avérées. Cependant, cette désignation n'apporte pas automatiquement l'assurance d'une exploitation possible de leurs éléments fonctionnels. Un problème majeur demeure en effet pour certaines de ces bourgades et qui est celui de la donnée chronologique. Cette dernière, quand elle n'est pas absente, se révèle parfois assez vague et ne permet donc pas le degré de précision nécessaire à la création de phasages rigoureux.

L'analyse topo-chronologique des zones fonctionnelles repose donc, au final, sur un échantillon de dix-sept agglomérations, sélectionnées selon les conditions voulues par la démarche. Ces dernières se répartissent en trois bourgades ménapiennes, quatre nerviennes et dix tongres. Chacune se reporte à l'une des quatre premières classes établies précédemment et qui rassemblent uniquement des agglomérations avérées. Par ce jeu de regroupement, il devient donc aisé de confronter les différentes trajectoires de développement individuel et d'extraire les éléments les plus marquants (Tabl. 28). L'analyse topo-chronologique complète et détaillée de ces bourgades est développée au sein du volume 2 de cette thèse (Catalogue et annexes).

Agglomérations classe 1		**Agglomérations classe 2**		**Agglomérations classe 3**		**Agglomérations classe 4**	
18	Tournai	38	Sains-du-Nord	21	Asse	07	Kerkhove
28	Famars	39	Velzeke-Ruddershove	41	Amay-Ombret	10	Wervik
51	Maastricht	50	Liberchies (Bons-Villers)	42	Braives	49	Kontich
52	Namur	58	Tirlemont	44	Clavier		
				46	Grobbendonk		
				47	Jupille-sur-Meuse		

Tabl. 28. Les agglomérations avérées sélectionnées pour l'analyse topo-chronologiques des zones fonctionnelles.

CHAPITRE 7

CONFRONTATION DES TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES

L'analyse topo-chronologique des lieux d'activité constitue la dernière étape de la mise en œuvre de l'approche spatiale des zones fonctionnelles. Comme nous l'avons souligné au chapitre précédent, elle n'est opérante que sur des agglomérations bénéficiant d'un dossier archéologique suffisant, qui doit en outre être combiné à une bonne connaissance topographique des lieux et à une chronologie assez fine de ces derniers. Espace et temps se révèlent donc être les deux paramètres essentiels de l'analyse car ce n'est qu'à partir de ceux-ci que peuvent être restitués les différents stades de développement des occupations.

Dix-sept agglomérations, toutes cités confondues, répondent à ces conditions précises. Chacune a fait l'objet d'une étude approfondie et d'une approche spatiale complète de leurs composantes fonctionnelles (Cf. vol 2 – Catalogue et annexes). La présente synthèse est totalement fondée sur les résultats de ces diverses enquêtes et la présentation des données y est structurée en fonction du classement des agglomérations précédemment établi (Chapitre 6). Ce classement montre ici toute son utilité et son importance en permettant de confronter diverses trajectoires individuelles en fonction de groupes distincts, rassemblant des bourgades unies par un même faisceau de caractéristiques. Pour rappel, les dix-sept agglomérations sélectionnées appartiennent à l'une des quatre premières classes établies par le palmarès 2, qui réunissent chacune, exclusivement ou essentiellement, des bourgades avérées et non des sites d'agglomérations comme les deux autres classes restantes. Ces classes 1 à 4 constituent donc les groupes les plus pertinents pour mener une analyse spatio-temporelle complète des composantes fonctionnelles. Sont ici traités tous les sites repris au sein des classes 1 et 2. En revanche, la classe 3 est représentée par un peu plus de la moitié des agglomérations qu'elle englobe et la classe 4, par près d'un quart de ses effectifs. Pour ces deux derniers groupes, on ne dispose donc que d'un échantillonage, mais qui se révèle être assez représentatif des classes en question.

Les comparaisons et mise en évidence des éléments spécifiques ou communs entre ces quatre classes d'agglomération portent ici sur trois aspects indissociablement liés au paysage construit des bourgades. Le premier n'est autre que la composition de leur territoire, comprenant un centre habité d'une part, une périphérie associée d'autre part. Le deuxième aspect concerne leur structuration qui est influencée par les éléments topographiques naturels et qui est déterminée par l'aménagement des divers axes de communication. Ces occupations

ainsi formées et agencées accueillent en leur sein différents lieux d'activité, sujet du troisième aspect de la question, qu'elles répartissent selon une logique organisationnelle qui leur est propre. L'évolution de ces trois points de vue est appréhendée selon un canevas chronologique harmonisé établi pour les trois cités romaines étudiées. Pour mémoire, ce canevas couvre tout le Haut-Empire et a été formulé dès le début de la thèse sur base de l'observation du fait urbain dans le Nord de la Gaule et de son développement au cours de cette période romaine particulière (Chapitre 3). Chaque phase établie correspond donc à une étape-clé de l'évolution des chefs-lieux des trois cités approchées et des agglomérations placées sous leur autorité. Grâce à l'examen détaillé des trajectoires individuelles des dix-sept agglomérations sélectionnées, ces jalons temporels peuvent ici être précisés et commentés sous l'angle spécifique des bourgades.

7.1. Évolution des agglomérations investiguées au regard du canevas chronologique harmonisé

Si le propos de la thèse se concentre exclusivement sur le Haut-Empire, divisé en cinq phases chronologiques bien distinctes, l'histoire des sites apporchés débute parfois bien avant l'arrivée des Romains et perdure bien après 275, date à partir de laquelle commence la transition vers l'Antiquité tardive. Nous avons donc incorporé cet avant et cet après dans la présentation de l'évolution temporelle des agglomérations investiguées afin d'appréhender le phénomène des bourgades dans sa globalité (Tabl. 29).

7.1.1. Les antécédents (La Tène III finale ou La Tène D2)

Par « antécédents », nous entendons la période qui précède directement la conquête romaine et qui est traditionnellement désignée sous le nom de La Tène III finale ou La Tène D2. Ce bref regard en arrière offre la possibilité d'observer une éventuelle continuité de l'occupation depuis le temps de l'Indépendance et de déterminer l'impact réel de cet établissement humain dans la mise en place du noyau d'occupation romain suivant.

L'analyse du tableau synthétique relatif à l'évolution des agglomérations investiguées montre qu'une minorité de ces sites relève d'une création *ex nihilo* (Tabl. 29). Cette situation concerne les bourgades de Jupille-sur-Meuse, Amay-Ombret et Braives, appartenant à la classe 3, et de Kontich et Kerkhove, agglomérations associées à la classe 4, qui émergent de terrains vierges de toute occupation et même de toute fréquentation. Pour le reste des occupations approchées, on note la présence d'indices mobiliers ou immobiliers antérieurs, dont le contexte et la fréquence des découvertes illustrent une certaine diversité des situations.

Le premier cas de figure est celui où le terme « fréquentation » est usité pour caractériser la période de La Tène finale des sites approchés. Cette désignation recouvre très souvent la mise au jour d'éléments céramiques ou numéraires qui se révèlent être, au regard des descriptions fournies, des témoignages ponctuels, dispersés et à la chronologie peu précise. Comme le fait très justement remarquer C. Coquelet, qui rencontre le même phénomène dans le cadre des villes de Belgique et des Germanies, la désignation d'un site fréquenté doit, en ce sens, être pris avec la plus grande réserve[1933]. Si cette prudence est à mettre en application et selon toute vraisemblance pour les sites de Tournai[1934] (classe 1), Velzeke[1935] (classe 2), Clavier[1936] (classe 3) et Wervik[1937] (classe 4) dont les indices laténiens demeurent en effet disséminés et peu consistants, le terme « fréquentation » semble justifié pour les sites de Namur (classe 1) et de Liberchies (classe 2), où ces indices se concentrent à la confluence de la Meuse et de la Sambre pour le premier[1938], autour de la « Fontaine des Turcs » pour le second[1939]. Dans un cas comme dans l'autre, la localisation de ces accumulations de mobiliers n'impacte cependant d'aucune manière l'implantation de la future bourgade romaine.

Le deuxième cas de figure concerne la découverte de témoins fiables qui assurent la présence d'une occupation protohistorique. Dans le cadre des sites investigués, cette dernière peut se décliner sous deux formes : le groupement habité et le lieu fortifié.

Un établissement de nature pérenne est attesté à Famars, Maastricht (classe 1), Sains-du-Nord (classe 2) et Grobbendonk (classe 3). Mis à part Maastricht dont les indices archéologiques restent cantonnés à des ensembles céramiques cohérents et circonscrits en rive gauche de la Meuse, à l'endroit où aboutit la route en provenance de l'*oppidum* celtique de Caestert[1940], les trois autres sites ont bien livré des aménagements construits, soit des traces d'habitations en bois pour Grobbendonk[1941] et les contours d'un enclos pour Famars[1942] et Sains-du-Nord[1943], qui attestent de l'implantation de petits établissements ruraux précédant le développement de ces bourgades romaines. Dans le cas de Sains-du-Nord, on a sans doute plus précisément affaire à une ferme domaniale, à proximité de laquelle sont creusées deux

[1933] COQUELET, 2012, p. 29.
[1934] BRULET & COQUELET, 2008, p. 370.
[1935] ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 63.
[1936] RENARD, 1904.
[1937] BONCQUET & DE GRYSE, 2014, p. 11.
[1938] PLUMIER, 2008, p. 554.
[1939] CHAIDRON & WESTHOVENS, 1967, p. 19 ; CLAES & MILLIAU, 1965.
[1940] DIJKMAN, 1989, p. 1-7 ; PANHUYSEN, 2013, p. 371.
[1941] DE BOE, 1986a, p. 10.
[1942] CLOTUCHE, 2013b, p. 13-14
[1943] NEAUD, 2017, p. 135.

sépultures à incinération de personnages de haut rang. Cette petite zone funéraire se révèle être un lieu déterminant dans la suite de l'histoire du site en se transformant en lieu de culte au cours de la première moitié du I^er^ siècle après J.-C. (phase 1), qui va alors attirer dans son sillage les premières maisons romaines[1944]. Les établissements laténiens de Maastricht et de Famars impactent également l'emplacement des futures bourgades romaines en jouant, pour leur part, un rôle d'épicentre. C'est en effet à partir des terrains occupés par ces noyaux habités primitifs que prennent place les premières traces d'occupation du Haut-Empire.

Concernant la deuxième forme d'occupation laténienne constatée sur les sites investigués, soit le lieu fortifié, elle a été pointée à Tirlemont[1945] (classe 2) et à Asse[1946] (classe 3). Cette interprétation est du moins fortement soupçonnée pour ce dernier site au regard des indices indirects récoltés, ceux-ci se déclinant en effet en une concentration de mobilier céramique, tandis que pour Tirlemont, cette identification est avérée par la découverte d'un ouvrage défensif. Dans les deux cas, les archéologues hésitent fortement à qualifier ces lieux d'*oppida*. Les endroits choisis pour ces aménagements sont, dans tous les cas, assez stratégiques et sont placés sur des sites de hauteur que sont Wijngaardberg à Tirlemont et le Borgstad à Asse, des positions qui leur permettent ainsi de dominer les environs. Ces lieux à caractère défensif n'influencent toutefois aucunement la localisation de l'occupation du Haut-Empire qui se développe, tant pour Tirlemont que pour Asse, à des centaines de mètres de ces buttes.

7.1.2. Le Haut-Empire (-20/-10 à 270/275)

Le Haut-Empire est la période au cours de laquelle les agglomérations romaines du Nord de la Gaule prennent naissance et atteignent leur plein épanouissement. Cette évolution est progressive et peut être séquencée en cinq phases distinctes couvrant environ trois siècles. Ce phasage débute par la mise en place du réseau routier augustéen (- 20/- 10) et des chefs-lieux de cité (phase 1) et se termine par les années de troubles de la seconde moitié du III^e^ siècle après J.-C., marquées par une série d'incursions germaniques (270/275) (phase 5). L'examen attentif de la trajectoire individuelle des dix-sept agglomérations avérées, sélectionnées dans le cadre de la thèse et réparties entre les quatre classes les plus pertinentes du palmarès, offre ici la possibilité de poser un regard plus détaillé sur la mise en place et le développement de ce

[1944] NEAUD, 2014, p. 95.
[1945] MARTENS, 2004, p. 26.
[1946] DE LAET, 1974, p. 467.

phénomène que sont les agglomérations au sein de cette région septentrionale, placée aux marges de l'Empire.

L'observation attentive du tracé des chaussées principales et secondaires ainsi que des diverticules qui quadrillent le territoire approché montre que la majeure partie des agglomérations avérées et des sites d'agglomération sont judicieusement placés sur ces différents parcours. En ce sens, ces implantations situées à des distances régulières ne sont en aucun cas le fruit du hasard, mais le reflet d'un programme d'infrastructures mis en place par le pouvoir romain et basé sur un système d'étapes devant assurer un certain rythme dans les haltes sur les axes de communication[1947]. La plupart des agglomérations du Nord de la Gaule sont donc des formes évoluées de ces stations routières originelles, aménagées dans le cadre du *cursus publicus* créé par Auguste et qui disposent d'une infrastructure officielle de poste pouvant se décliner en relais, étables, forge, auberge, greniers ou encore bureau de contrôle[1948]. L'analyse de la carte de répartition des bourgades soulève également quelques implantations placées en marge de ces dispositions régulières. Leur implantation ne résulte donc pas ici de cette politique d'aménagement routier, mais illustre une formation tributaire d'une occupation continue du lieu depuis la période laténienne ou de la réoccupation de celui-ci après un certain hiatus voire encore de la formation d'un groupement humain autour d'un lieu symbolique tel qu'une infrastructure cultuelle. Mais, quel que soit l'élément qui active leur mise en place, les agglomérations ne naissent pas sous la forme que nous leur connaissons et qui a été définie au chapitre 2. Elles le deviennent progressivement, même si, dans quelques cas (classe 1 : Tournai, Famars, Namur ; classe 2 : Velzeke ; classe 3 : Asse ; classe 4 : Kerkhove), le passage entre le premier embryon habité et la forme agglomérée structurée s'avère extrêmement rapide, rendant toute différenciation difficile à établir entre ces deux états à partir des vestiges archéologiques récoltés. Dans tous les cas, les limites des bourgades ne sont pas prédéfinies comme le sont celles des chefs-lieux[1949] et leur extension n'est pas conçue comme un projet, mais découle d'une évolution spontanée, activée par plusieurs paramètres, dont un terroir riche en ressources naturelles et un réseau de communication efficace qui constituent ensemble des conditions essentielles au déploiement des activités de ces agglomérations en formation.

L'examen des dix-sept agglomérations investiguées appuie cette réflexion en démontrant assez bien que chacune d'elles suit sa propre logique de développement. De ces trajectoires individuelles, ressortent néanmoins des formes d'évolution répétitives qui se

[1947] BRULET, 2008a, p. 43 ; RAEPSAET-CHARLIER & RAEPSAET, 2011, p. 654-655.
[1948] RAEPSAET-CHARLIER & RAEPSAET, 2011, p. 655.
[1949] COQUELET, 2011a, p. 61.

reproduisent d'un site à l'autre, soit aux mêmes séquences soit en léger décalage. Leur développement maximal est en outre l'œuvre d'un processus d'évolution souvent opéré en deux étapes, moins fréquemment en une (classe 4 : Wervik et Kontich), en trois (classe 1 : Maastricht ; classe 4 : Kerkhove) ou en quatre (classe 1 : Namur ; classe 2 : Velzeke).

Phase 1 (-20/-15 à + 40) : administration et gestion des territoires conquis

La phase 1 s'ouvre sur une période assez bénéfique pour le Nord de la Gaule grâce à l'action concrète d'Auguste sur les territoires conquis au cours des deux dernières décennies du I^er^ siècle avant J.-C. L'objectif de Rome est alors de doter les régions septentrionales d'une bonne infrastructure routière, de procéder à une réorganisation administrative et parfois territoriale de celles-ci, d'implanter des villes-capitales et de mettre en place des établissements militaires, destinés à appuyer des opérations ou à servir de bases logistiques[1950]. Dans ce programme de grande ampleur, où l'administration et la gestion de ces régions intégrées à l'Empire sont une priorité, la question relative notamment à l'aménagement de relais ou de stations sur le parcours des voies quadrillant ces nouveaux territoires est plutôt secondaire. L'histoire des dix-sept agglomérations investiguées illustrent assez bien cet état de fait et met en lumière le rôle joué par l'armée dans la genèse de certaines bourgades (Tabl. 29).

Au cours des premières années de la phase 1, l'occupation de quatre futures agglomérations étudiées est en effet marquée par la présence de militaires. Les bourgades concernées par ce phénomène sont Tournai (classe 1), Velzeke (classe 2), Grobbendonk (classe 3) et Wervik (classe 4). Si pour Tournai, la nature militaire du fossé défensif découvert sur le site de La Loucherie est toujours discuté[1951], les traces de camps mis au jour à Wervik[1952], Asse[1953], Velzeke[1954] et Grobbendonk[1955] assurent davantage l'existence de soldats en ces lieux. La question concernant l'établissement d'un noyau militaire précoce est également posée à Namur[1956] et Liberchies[1957]. Les raisons en sont la concentration importante de mobilier céramique caractéristique (de la terre sigillée notamment) qui constitue, pour certains chercheurs, un argument suffisant pour attester d'une occupation temporaire de soldats.

[1950] BRULET, 2008a, p. 37 et p. 41-42.
[1951] BRULET & COQUELET, 2008, p. 371.
[1952] VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 89-106 ; VERBRUGGE, 2010, p. 57-59.
[1953] MERTENS, 1983b, p. 161-162.
[1954] ROGGE, 1980.
[1955] DE BOE, 1977, p. 12-13 ; DE BOE, 1986b, p. 105.
[1956] RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 1997, p. 271-272.
[1957] LEPOT & VILVORDER, 2013, p. 153-154.

Cependant, l'emplacement exact de ces bases sont toujours à situer au sein de ces sites et, surtout, à confirmer.

Les bases militaires attestées occupent des positions stratégiques au sein des territoires investigués, en étant placées sur ou à proximité de routes ou de diverticules importants. Ces axes de communication peuvent donner accès aux territoires les plus septentrionaux (Velzeke et Grobbendonk) ou encore croiser des cours d'eau majeurs qu'est notamment l'Escaut (Tournai et Wervik). Ces routes et ces fleuves facilitent donc la circulation des hommes, des équipements et des denrées à travers tout le territoire jusqu'aux camps militaires placés sur la frontière. J. Mertens, qui s'est penché spécifiquement sur ces lieux militaires intérieurs, les envisage ainsi davantage comme des centres d'appuis logistiques que de bases arrière d'opérations militaires, même si cette dernière hypothèse ne peut totalement être exclue[1958]. Ces camps peuvent donc servir de lieux d'approvisionnement, de casernement de corps de génie militaire ou encore de poste de surveillance du trafic fluvial.

L'activité militaire n'est cependant pas la seule fonction à être repérée sur le territoire des futures agglomérations romaines au début de la phase 1. A Tirlemont (classe 2) et à Kontich (classe 4), on assiste ainsi à la formation de lieux cultuels au caractère indigène très marqué. Les structures associées se déclinent sous la forme d'enclos rituels[1959], auxquels s'ajoute, pour le site de Kontich, la présence d'une aire sacrée[1960]. Les recherches menées ces dernières années sur les aménagements cultuels gaulois, tels qu'ici les enclos, éclairent de manière assez significative la présence de ceux-ci à un stade très précoce dans le mécanisme de développement des bourgades. Les enclos rituels sont incontestablement liés au culte des ancêtres au sein des sociétés indigènes et sont à l'origine placés à proximité des lieux funéraires. À l'époque augustéenne, ces enclos deviennent des lieux religieux à part entière en focalisant l'attention sur un « ancien » en particulier, désormais perçu comme le fondateur (sans doute mythique) du lieu[1961]. Dans cette perspective, s'y matérialise le rite de fondation de l'occupation et tel est certainement le cas de la structure fossoyée découverte à Tirlemont[1962]. Les enclos de Kontich ne peuvent, en revanche, jouer ce rôle de manière assurée et conservent peut-être la fonction première attribuée à ces aménagements cultuels. Mais, envisager une telle éventualité entraîne la réinterprétation de l'aire sacrée associée à ces structures fossoyées en un lieu

[1958] MERTENS, 1983b, p. 162-164.
[1959] Tirlemont : MARTENS *et al.*, 2002, p. 45 ; MERTENS, 2004, p. 26 ; MARTENS, 2012, p. 153 et p. 169-171 ; Kontich : VENANT *et al.*, 2015, p. 238-239.
[1960] VENANT *et al.*, 2015, p. 235-237.
[1961] SLOFSTRA & VAN DER SANDEN, 1978, p. 157-158 et p. 161.
[1962] MARTENS, 2012, p. 153.

funéraire[1963]. Le culte des ancêtres peut également prendre une autre forme dans la région investiguée au cours des premières années de la phase 1. Cet exemple est ainsi illustré par Sains-du-Nord (classe 2), où deux incinérations laténienne, liées à l'établissement domanial des environs, font l'objet d'un aménagement spécifique qui prend l'aspect d'un véritable monument funéraire[1964].

Dans ce panorama général, où le militaire et le cultuel occupent une part importante dans l'histoire de certaines occupations approchées, on ne relève pas encore de groupements humains organisés susceptibles d'évoluer vers la création de bourgades. Les choses changent quelque peu vers la fin de la phase 1, soit peu avant le milieu du I^er^ siècle après J.-C., lorsque l'administration militaire se focalise désormais sur les frontières rhénanes. Les camps et les bases logistiques intérieures sont alors abandonnés et l'arrière-pays est remis aux mains des civils[1965]. On assite alors à la formation d'un premier noyau d'occupation assez rapide au sein de certains sites tels Namur (classe 1), Liberchies et Velzeke (classe 2). Si ce premier embryon prend la physionomie d'une halte routière à Liberchies, le développement de Namur et de Velzeke atteint déjà un tel niveau qu'il est difficile de ne pas qualifier ces sites d'agglomérations. Chacune de ces bourgades bénéficie d'une situation topographique avantageuse pour ses activités, en étant placée à des carrefours importants de nature routière (Velzeke) ou fluvio-routière (Namur), qui a dû ainsi jouer un rôle majeur dans l'extension rapide de leur territoire. À l'aube de la période claudienne, la bourgade de Namur est en outre dotée d'un système parcellaire assez précoce, bien attesté dans le secteur dit de la « Corbeille », situé en rive gauche de la Sambre[1966]. À cette liste de noyaux avancés, on peut ajouter le cas de Maastricht (classe 1), un lieu déjà occupé dès la Tène finale. Les indices relatifs à la formation de l'embryon romain sur ce site demeurent mal appréhendés, mais sont suffisants pour percevoir l'implantation de ce dernier en rive gauche de la Meuse, le long de la Tongres-Cologne, à l'emplacement même de l'ancienne occupation laténienne[1967]. Au regard du contexte et du passage de la voie, ce premier établissement romain devait, selon toute vraisemblance, se présenter comme Liberchies sous la forme d'une halte routière, placée ici avant la traversée du fleuve.

[1963] VENANT *et al.*, 2015, p. 237.
[1964] NEAUD, 2014, p. 89.
[1965] MERTENS, 1983b, p. 162-164.
[1966] VANMECHELEN & DANESE, 2010, p. 199.
[1967] PANHUYSEN, DE LA HAYE & GAUTHIER, 2002, p. 99 ; PANHUYSEN, 1996, p. 32.

Phase 2 (40-69/70) : développement d'un programme d'infrastructures

Le début de la phase 2 coïncide avec les premières années du règne de Claude. Les territoires septentrionaux sont alors assurément pacifiés et dotés d'une solide assise administrative représentée par les chefs-lieux de cité. Le pouvoir central peut donc désormais consacrer son énergie à d'autres projets de développement dont celui de compléter le réseau routier et d'y multiplier des étapes. La période claudienne tout comme l'époque néronienne suivante constituent donc des moments-clés dans la formation de la genèse de la plupart des agglomérations et sites d'agglomérations de la région approchée et cette situation est bien illustrée par l'échantillon formé par les dix-sept bourgades analysées (Tabl. 29).

Si le processus de formation des sites de Namur, Maastricht (classe 1), Liberchies et Velzeke (classe 2) est déjà entamé dès la phase 1, les prémices de l'occupation romaine des autres lieux investigués ne démarre généralement pas avant le milieu du I^er^ siècle après J.-C. La plupart des cas rencontrés intègre le programme d'infrastructure encouragé par Rome et se présentent dès lors comme des petites haltes routières qui scandent les différents parcours routiers. Les chaussées principales sont évidemment les premières sections à être concernées par ces initiatives d'aménagement (classe 3 : Jupille-sur-Meuse, Clavier et Braives) tout comme les lieux placés à des carrefours fluvio-routiers (classe 3 : Amay-Ombret ; classe 4 : Kerkhove). De même, les sites précédemment occupés par des bases militaires se révèlent être encore une fois des opportunités de développement d'étapes, en étant déjà localisés à des endroits topographiquement très favorables (Cf. phase 1) (classe 1 : Tournai ; classe 3 : Grobbendonk ; classe 4 : Wervik). Les lieux de cultes indigènes formés à la phase chronologique précédente jouent également un rôle fondateur dans la création d'occupations routières. Ce fait n'est pas une surprise pour le site de Tirlemont (classe 2), où l'enclos aménagé dès la période augustéenne est bien interprété comme la matérialisation de l'acte de fondation de la bourgade. Les traces tangibles du premier noyau de cette formation ne sont cependant observées qu'à la période claudienne[1968]. Pour le site de Kontich (classe 4), si les enclos rituels ne sont pas autorisés à être envisagés dans ce même cadre, on ne peut nier le rôle attractif que ces derniers opèrent sur les premiers habitats en bois qui s'installent à proximité[1969]. Dans le processus de formation des bourgades engagé à la phase 2, toutes les occupations relevées ne sont pas issues de la politique d'aménagement d'haltes routières menée par Rome. Le site de Sains-du-Nord (classe 2) fait partie de ces exemples en étant implanté en léger décalage par rapport au réseau

[1968] DE CLERCK, 1983, p. 15-16.
[1969] VENANT *et al.*, 2015, p. 236, fig. 1.

routier principal. Le noyau primitif de la bourgade découle en réalité d'une occupation rurale préexistante, dont la particularité est d'avoir érigé, à la période augustéenne, un ensemble monumental autour de deux sépultures à incinérations de personnages de haut rang (phase 1). Ce monument funéraire est rejoint, à la phase 2, par un temple à galerie de type *fanum* qui confère dorénavant au site son caractère religieux. Ce lieu de culte ainsi formé constitue alors le point de départ de l'occupation en attirant dans son sillage les premières habitations romaines[1970].

La phase 2 voit peut-être l'émergence de l'embryon d'occupation de la plupart des agglomérations, mais elle est aussi la période au cours de laquelle on observe déjà un premier stade d'évolution de certains sites étudiés, à commencer par les formations établies depuis la phase 1. Si Namur (classe 1), Liberchies et Velzeke (classe 2) maintiennent, pour leur part, leur occupation dans un état relativement constant jusqu'à la période flavienne (phase 3), l'étape routière de Maastricht (classe 1) se transforme en une agglomération désormais répartie sur les deux rives de la Meuse. Les haltes nouvellement formées à la phase 2 peuvent également connaître une transformation très rapide. Tel est ainsi le cas de Tournai[1971] (classe 1), d'Asse (classe 3) et de Kerkhove (classe 4) qui, en quelques années, passent d'une petite occupation à la forme d'une bourgade proprement dite. Le point commun entre toutes ces occupations est à nouveau leur implantation favorable à la croisée de voies routières (Asse) ou d'une voie routière principale ou secondaire et d'un cours fluvial d'importance (Tournai et Kerkhove) qui favorise indéniablement les échanges et le commerce.

L'observation des trajectoires individuelles des agglomérations investiguées met en lumière un cas où l'embryon de l'occupation n'est pas encore établi. Il s'agit du site de Famars (classe 1) qui, comme celui de Sains-du-Nord (classe 2), ne se conforme pas au même processus de création que la plupart des agglomérations approchées. Le site de Famars est en effet placé en retrait des grands axes routiers, mais bénéficie de la croisée de plusieurs diverticules. À la phase 2, une partie de son territoire est occupée par une vaste habitation aménagée près du Mont-Houy et enserrée d'un enclos[1972]. Cette construction répond donc davantage à un établissement rural qu'à un noyau de bourgade en formation.

[1970] NEAUD, 2014, p. 89 ; NEAUD, 2017, p. 139.
[1971] Un petit noyau formé par les plus anciennes traces domestiques (huttes ou fonds de cabanes) remontant dès le règne de Claude a été repéré sur le site de « La Loucherie », en rive gauche de l'Escaut, soit à l'endroit où s'érigeait précédemment le fossé défensif augustéen (MERTENS & REMY, 1974, p. 11-12).
[1972] CLERGET *et al.*, 2014, p. 64.

Phase 3 (69/70-100) : généralisation du phénomène des agglomérations

La phase 3 couvre toute la dynastie flavienne. Cette période est une nouvelle étape-clé dans le processus de formation des bourgades car c'est au cours de ces trente années que la plupart des noyaux d'occupation, mis en place à la phase précédente (phase 2), entament un développement significatif de leurs infrastructures. Cette évolution débouche sur la formation d'habitats prenant désormais la physionomie de véritables agglomérations. Au vu de leur essor en constante progression, ces agglomérations commencent à compter dans le paysage politique[1973]. L'analyse des dix-sept bourgades sélectionnées illustre assez bien la généralisation de ce phénomène, tout en mettant en lumière des cas particuliers dont la croissance différenciée n'entre pas dans le cadre strict de ce schéma de développement (Tabl. 29).

Si le passage de la forme embryonnaire (phase 2) à celle d'une bourgade proprement dite (phase 3) s'opère selon une évolution progressive dans la plupart des cas analysés, il n'en est pas de même pour le site de Famars (classe 1). De petit établissement à caractère rural à la phase 2, il devient une bourgade à proprement parler dès la phase 3 suivante. Sa transformation résulte donc d'un développement extrêmement rapide, à l'image des agglomérations de Tournai et Namur (classe 1), de Velzeke (classe 2), d'Asse (classe 3) et de Kerkhove (classe 4), formées elles aussi en très peu de temps au cours des phases 1 et 2.

Les bourgades de Namur, Maastricht (classe 1) et Velzeke (classe 2) demeurent en marge du processus général de formation présenté. Elles se démarquent en effet du reste des agglomérations approchées en entamant leur deuxième phase de développement qui voit une augmentation de la superficie de leur noyau d'occupation et une densification de leur habitat.

Enfin, si le terme évolution est accolé à l'ensemble des bourgades étudiées, il ne peut être appliqué au site de Kontich (classe 4). La petite halte routière qui y est installée ne présente en effet aucun indice de développement, même si elle est rejointe à la période flavienne par un sanctuaire la dominant désormais à quelques dizaines de mètres au nord-ouest[1974].

Phase 4 (100-172/174) : période d'apogée des agglomérations

Les agglomérations arrivent au faîte de leur développement au cours de la phase 4 qui couvre les trois premiers quarts du II^{e} siècle après J.-C. Cet Âge d'or résulte d'un contexte économique très favorable à la croissance des bourgades, actionné par une exploitation optimale

[1973] BRULET, 2008a, p. 110.
[1974] VERBEECK, 2001.

des ressources locales et par une bonne circulation des produits tant régionaux qu'étrangers. Au sein des agglomérations, cette prospérité se traduit par une extension maximale de leur superficie, généralement accompagnée par une transformation du bâti qui se manifeste à des degrés divers selon les lieux et qui est notamment permise par l'adoption des techniques de construction romaine[1975]. Au regard des dix-sept agglomérations étudiées, ces profondes modifications s'opèrent généralement lors de leur deuxième stade de développement (Tabl. 29).

Dans ce schéma évolutif assez commun aux bourgades approchées, Namur (classe 1), Velzeke (classe 2) et les agglomérations de la classe 4, soit Wervik, Kontich et Kerkhove, présentent une trajectoire de développement différente. Le site de Kontich est sans doute celui qui se conforme le plus au contexte général présenté ci-dessus. La halte routière devient enfin une agglomération proprement dite à la phase 4, soit en décalage par rapport au reste des bourgades flaviennes déjà formées, mais atteint bien son plein épanouissement au II^{e} siècle après J.-C. Ce stade d'évolution maximale est, en revanche, déjà concret pour la bourgade de Wervik dès la période flavienne (phase 3). La phase 4 ne s'ouvre donc pas sur de réels changements pour ce lieu qui semble maintenir son espace habité en l'état. « Sembler » est le verbe exact car les connaissances acquises pour son territoire demeurent basées sur des fenêtres d'observation assez réduites. Quant aux agglomérations de Namur (classe 1), Velzeke (classe 2) et Kerkhove (classe 4), elles connaissent elles aussi une même période de fortune. Contrairement aux autres bourgades rencontrées, cette dernière ne correspond cependant pas à leur état de formation final, mais bien à une simple phase de développement, le deuxième pour Kerkhove, le troisième pour Namur et Velzeke.

Phase 5 (172/174-270/275) : entre maintien et premiers signes de crises

La phase 5 est la plus longue période du canevas chronologique établi, couvrant en effet une centaine d'années. C'est également la période la moins paisible de toutes les phases présentées, étant ponctuée d'incursions et de crises tant politiques qu'économiques. La phase 5 est ainsi inaugurée par les invasions des Chauques qui secouent le Nord de la Gaule vers 174. Ces incursions sont rapidement contenues et n'impactent pas réellement le développement des bourgades. Ces premières violations du territoire septentrional romain sont suivies par une crise politique à Rome, à la fin du II^{e} siècle, mais qui n'a, là aussi, que peu de répercussions au sein des agglomérations du Nord de la Gaule. En réalité, la situation économique tout comme celle

[1975] BRULET, 2008a, p. 110.

des bourgades se maintient assez bien jusqu'à la fin de la dynastie des Sévères, soit vers 235[1976]. Elle se maintient même plus que mieux pour les agglomérations de Namur (classe 1), de Velzeke (classe 2) et de Kerkhove (classe 4) qui atteignent leur plein épanouissement dès la fin du II^e^ siècle après J.-C. (Tabl. 29).

Les choses commencent à changer dans le courant du deuxième quart du III^e^ siècle après J.-C. Une crise économique assez sévère frappe en effet la région investiguée et s'y installe pour une longue durée. L'impact qu'a cette dernière sur les agglomérations est certain et est bien souligné par l'échantillon de bourgades étudiées. Si cette crise touche les quatre classes approchées, la classe 1 est de loin la moins bouleversée par cet évènement. Famars[1977] et Maastricht[1978] maintiennent ainsi leurs activités jusqu'à la période de transition vers l'Antiquité tardive, tandis que Namur continue à vivre une période assez florissante[1979]. Pour le reste, les signes annonciateurs d'un profond changement se manifestent concrètement sur le terrain et selon différentes manières. Le premier phénomène n'est autre que la légère régression ou le recul manifeste de l'étendue habitée des occupations. Il concerne la bourgade de Tournai (classe 1) ainsi que celles de Liberchies, Tirlemont et Sains-du-Nord (classe 2) et s'opère généralement pour ces sites aux alentours du milieu du III^e^ siècle, rarement avant. Le seul cas relevé est celui de l'agglomération de Tirlemont qui entame déjà une réduction de son espace dès la fin du II^e^ siècle après J.-C.[1980] Le deuxième phénomène se révèle dans les traces d'abandon ou de destruction que l'on peut relever au sein des habitations. Des désertions se manifestent ainsi dans les agglomérations de Liberchies[1981] et Velzeke[1982] (classe 2), de Grobbendonk[1983] et de Braives[1984] (classe 3) et de Kerkhove[1985] (classe 4), tandis qu'incendies et dégradations sont notées dans les bourgades de Sains-du-Nord[1986] (classe 2), Amay-

[1976] BRULET, 2008a, p. 110.
[1977] CLOTUCHE *et al.*, 2017, p. 224.
[1978] PANHUYSEN, 2013, p. 372.
[1979] PLUMIER, 2013, p. 46-49.
[1980] Pour l'agglomération de Tournai (classe 1), le phénomène de repli spatial est assez subtil. Il est matérialisé par la présence de deux sépultures à incinération isolées, l'une dans le secteur habité sud-est de la rive gauche de l'Escaut (actuellement rue de la Ture), datée d'avant le milieu du III^e^ siècle après J.-C., et, l'autre, sur la rive opposée, dans le secteur nord-est (actuellement rue Saint-Brice) et datée de la fin du II^e^ siècle (AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 32-33). Pour les autres cas, la régression de l'occupation est assez manifeste et est notamment illustrée par la récupération d'anciens secteurs habités par des officines de potiers, exemple donné ainsi par Tirlemont, dès la fin du II^e^ siècle déjà (DE CLERCQ, 1983, p. 23-24), et par Sains-du-Nord, dans le deuxième quart du III^e^ siècle (LORIDANT, 1997b).
[1981] DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 56.
[1982] VERMEULEN & ROGGE, 1993, p. 119.
[1983] DE BOE, 1986a, p. 15.
[1984] BRULET & VILVORDER, 2008, p. 396.
[1985] DE COCK & ROGGE, 1988, p. 13-14 ; MESTDAGH & GLABEKE, 2013, p. 19-20.
[1986] NEAUD, 2014, p. 95.

Ombret[1987] et Clavier[1988] (classe 3). Ces témoignages sont un peu plus tardifs par rapport à la diminution constatée des espaces, en intervenant à partir du milieu du III^e^ siècle, voire à l'extrême fin de la phase 5, soit vers 270. Cette date correspond à de nouvelles incursions de peuples germaniques dont le Nord de la Gaule est victime entre 268 et 275[1989]. Ce nouveau coup dur infligé à la région investiguée peut également expliquer certaines des destructions relevées comme c'est le cas à Sains-du-Nord par exemple[1990] et la construction d'ouvrages défensifs sur la ligne routière majeure qu'est la Bavay-Tongres, représentée notamment par le *burgus* de Liberchies érigé dans la deuxième moitié du III^e^ siècle[1991].

Malgré la crise économique et l'instabilité des frontières, la plupart des agglomérations du Nord de la Gaule approchées maintiennent leur occupation jusqu'à l'aube de la transition avec l'Antiquité tardive. Ces revers de fortune ont cependant raison de certaines d'entre elles, spécifiquement répertoriées au sein des classes 3 et 4. Jupille-sur-Meuse (classe 3) est la première d'entre elles à se voir complètement désertée dans la première du III^e^ siècle[1992], suivie de deux des agglomérations de la classe 4, à savoir Kerkhove[1993] et Kontich[1994], qui sont pour leur part abandonnées dans la seconde moitié de ce siècle.

7.1.3. L'Antiquité tardive (270/275-476) et pérennité au haut Moyen Âge (476-X^e^ siècle)

Si les points précédents ont permis d'appréhender la genèse et le processus de formation des agglomérations, le phénomène lié aux bourgades ne peut être approché de manière complète sans attirer l'attention sur leur devenir au-delà du cadre chronologique que nous nous sommes fixés, d'autant plus que la plupart des occupations étudiées sont encore en activité après 270/275 (Tabl. 29).

Au lendemain de cette date repère, les agglomérations qui se maintiennent survivent sous une forme généralement plus réduite et leur activité économique est souvent assez limitée. Pour nombre de bourgades, cette situation de déclin s'accélère au début du IV^e^ siècle et entraîne

[1987] WILLEMS, DEJAIVE & MOMBER, 1998, p. 71 ; BRULET, 2008b, p. 283.
[1988] WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 173-174 ; HERINCKX, 2008b, p. 401.
[1989] BRULET, 2008a, p. 110.
[1990] NEAUD, 2014, p. 95.
[1991] BRULET, 1996-1997.
[1992] COQUELET, 2016, p. 162.
[1993] DE COCK & ROGGE, 1988, p. 13-14 ; MESTDAGH & GLABEKE, 2013, p. 19-20.
[1994] Datation de la fin du site établie sur la base de la chronologie des diverses structures relevées, dont l'occupation perdure au moins jusque dans la première moitié du III^e^ siècle.

inévitablement leur chute. On voit alors disparaître les occupations de Famars[1995] (classe 1), Liberchies[1996], Tirlemont[1997], Sains-du-Nord[1998], Velzeke[1999] (classe 2), Amay-Ombret[2000], Clavier[2001], Braives[2002] (classe 3) ainsi que Wervik[2003] (classe 4). La fin sonne par ailleurs plus tardivement pour Asse (class 3) qui, d'après le mobilier numismatique, est encore debout jusqu'à la fin du IV^e^ siècle[2004], tandis que pour Grobbendonk (classe 3), elle prend cours beaucoup plus précocement, à la fin du siècle précédent[2005]. Notons qu'avant l'abandon total des habitations, certaines bourgades, bénéficiant d'une position stratégique évidente pour le pouvoir central, sont choisies pour y ériger des fortifications militaires afin d'assurer la sécurité des axes de communication importants et suite à la multiplication des incursions germaniques. Inauguré par l'exemple de Liberchies (classe 2) où un *burgus* routier est installé sur la voie Bavay-Tongres dans la seconde moitié du III^e^ siècle, soit à la phase 5 du Haut-Empire, ce phénomène se multiplie dès la fin de ce même siècle. L'agglomération de Braives (classe 3), située sur le même axe routier, devient ainsi le siège d'un *castellum* érigé sur le point le plus élevé du site[2006]. Une fortification est également construite en 320 au sein de la bourgade de Famars (classe 1). Ce poste militaire intègre sans doute la ligne défensive du *litus saxonicum* partant de Bavay vers Boulogne et remplit un double objectif : celui de surveiller l'Escaut via son affluent, la Rhônelle, et celui de défendre le diverticule mettant en relation Bavay et Cambrai, agglomération nervienne désormais devenue le nouveau chef-lieu de cité nervien dans le courant du IV^e^ siècle[2007].

Une situation bien différente se profile pour les agglomérations liées à une voie d'eau importante que sont Tournai, Maastricht et Namur (classe 1). Ces occupations subissent, comme partout ailleurs, le phénomène de rétractation de leur espace et occupent désormais une seule rive du fleuve le long duquel elles sont implantées. Cet espace habité réduit est toutefois enserré d'une enceinte qui oblige la population de ces bourgades à réorganiser leur lieu

[1995] CLOTUCHE, 2013d, p. 37-39.
[1996] BRULET & VILVORDER, 2008, p. 354.
[1997] MERTENS & HAYEN, 2015, p. 11-12.
[1998] NEAUD, 2017, p. 139.
[1999] VERMEULEN & ROGGE, 1993, p. 120.
[2000] BRULET, 2008b, p. 383.
[2001] Si l'agglomération semble désertée avant la fin du IV^e^ siècle, le site du sanctuaire reste en activité durant le V^e^ siècle (VILVORDER, 2014, p. 125-126).
[2002] BRULET & VILVORDER, 2008, p. 396.
[2003] BONQUET & DE GRYSE, 2014, p. 14.
[2004] MAGERMAN, 2005b ; MAGERMAN *et al.*, 2019, p. 89.
[2005] DE BOE, 1986a, p. 15.
[2006] BRULET & VILVORDER, 2008, p. 396.
[2007] CLOTUCHE, 2013d, p. 37-39.

communautaire et de vie, mais qui lui assure une certaine protection d'un autre côté. Cette sécurité permet dès lors à ces agglomérations de se maintenir tout au long de l'Antiquité tardive, alors qu'à la même période on note une multiplication des abandons de bourgades au sein des territoires ménapiens, nerviens et tongres. Si des trois agglomérations, Namur va demeurer la plus modeste jusqu'à l'aube du haut Moyen Âge, repliée sur la rive droite de la Sambre, à la zone de confluence de la rivière avec la Meuse[2008], cette période de mutation se révèle, en revanche, très positive pour les bourgades de Tournai et de Maastricht. Tournai, par sa position favorable de carrefour fluvio-routier, est en effet élevé au rang de chef-lieu de cité au détriment de Cassel dans le courant du IV^e^ siècle. Cette montée en puissance ne fera ensuite que croître et sera un atout dans sa nomination en tant que siège d'un évêché au haut Moyen Âge[2009]. L'agglomération de Maastricht connaît un développement tout aussi remarquable. Entre le milieu du IV^e^ siècle et la fin du V^e^ siècle, les murs de l'enceinte ne sont plus suffisants pour contenir une population sans cesse croissante qui est dès lors obligée de coloniser les terrains *extra muros*. Cette importance progressive du lieu vaut également à Maastricht d'être choisie comme siège d'évêché à la place de la ville de Tongres un siècle plus tard, sans que les raisons exactes de ce transfert soient vraiment connues[2010].

Si Tournai, Maastricht et Namur (classe 1) continuent sans interruption leur trajectoire bien au-delà de la période romaine, Famars présente le même phénomène mais sous une autre forme. Le site est en effet bien occupé au Bas-Empire, mais principalement par des militaires casernés dans le *castrum*. Cet ouvrage défensif est investi au cours de la période mérovingienne, après quoi le site habité est transféré à Valenciennes sous les Carolingiens[2011]. Parallèlement, d'anciennes bourgades du Haut-Empire reprennent également vie à l'époque mérovingienne après un hiatus de plus de deux siècles. On constate ainsi l'installation d'une nouvelle communauté humaine à Sains-du-Nord[2012] (classe 2), Jupille-sur-Meuse[2013], Grobbendonk[2014] (classe 3) ainsi qu'à Wervik[2015] et Kerkhove[2016] (classe 4).

[2008] PLUMIER, 2013, p. 49-50.
[2009] BRULET & COQUELET, 2008, p. 374.
[2010] PANHUYSEN, DE LA HAYE & GAUTHIER, 2002, p. 105-106 ; PANHUYSEN, 2013, p. 375.
[2011] CLOTUCHE *et al.*, 2017, p. 223.
[2012] NEAUD, 2017, p. 139.
[2013] GUSTAIN & VANGUSTAINE, 2000a, p. 120.
[2014] JANSSENS & ROOSENS, 1963 ; VERBEECK, 2010, p. 10, fig. 1.
[2015] BONCQUET & DE GRYSE, 2014, p. 15.
[2016] ROGGE, 1981, p. 100.

7.1.4. Conclusion

L'analyse des trajectoires individuelles des dix-sept agglomérations sélectionnées pour l'étude permet d'apporter un regard plus éclairé sur le processus de formation et de développement des bourgades du Nord de la Gaule. Elle autorise ainsi à considérer sous un angle nouveau les autres agglomérations et sites d'agglomérations beaucoup moins bien documentés et implantés dans la région investiguée, en offrant un cadre chronologique mieux cerné au sein duquel les informations relatives aux dates de début, d'apogée et de fin, seules données temporelles à pouvoir être données pour ces occupations, prennent davantage de sens. Cet examen donne également lieu à une précision concernant le mécanisme d'évolution des quatre premières classes d'agglomérations du palmarès 2 qui n'était que brièvement présenté au chapitre 6, en mettant en lumière les spécificités propres à chacun de ces groupes en matière de développement.

Les agglomérations de la **classe 1** (Tournai, Famars, Namur et Maastricht) sont caractérisées par une histoire extrêmement longue, dont les racines s'ancrent bien avant l'arrivée des Romains. À La Tène finale, elles prennent la forme d'une occupation déjà en place (Famars et Maastricht) ou d'une fréquentation des lieux (Tournai et Namur). Leur continuité perdure sans interruption jusqu'à nos jours ou, au moins, jusqu'au début du Moyen Âge (Famars). Ce sont des bourgades qui bénéficient d'une topographie avantageuse, baignées en effet par un fleuve important ou une rivière navigable et desservies par un réseau de voies routières. Ces positions privilégiées sont, dès le début de l'occupation romaine, un atout majeur dans le choix d'implantation de postes militaires augustéens (Tournai ?), mais sont surtout, pour la suite de l'évolution de ces sites, à l'origine d'un développement très rapide de leur bâti en une forme agglomérée et structurée et un avantage certain pour leur économie. L'espace de temps écoulé entre la formation du premier noyau d'habitat et la physionomie d'agglomération telle que nous l'entendons s'effectue ainsi en quelques années. Ces implantations demeurent enfin des lieux stratégiques pour le pouvoir central. Dès l'Antiquité tardive, ces bourgades à l'espace habité désormais réduit sont cernées d'une enceinte qui assurent leur protection (Tournai, Namur et Maastricht) ou sont le siège d'un ouvrage de surveillance militaire important (Famars). Une partie de ces agglomérations se singularisent également par l'importance qu'elles prennent au cours de et après cette période romaine tardive, accédant en effet à une promotion urbaine en devenant chef-lieu de cité (Tournai), puis en étant choisies comme siège d'évêché au haut Moyen Âge (Tournai et Maastricht).

Les agglomérations de la **classe 2** (Liberchies, Tirlemont, Sains-du-Nord et Velzeke) sont caractérisées par une trajectoire d'évolution assez similaire. Occupées (Sains-du-Nord et Tirlemont) ou fréquentées (Velzeke et Liberchies) déjà à la période laténienne, leur évolution se centre surtout sur le Haut-Empire avant que ces lieux ne déclinent et cessent d'être habités au IV^{e} siècle après J.-C. Seule l'agglomération de Sains-du-Nord connaît une certaine pérennité après cette date en étant à nouveau investie par une communauté mérovingienne. Ces sites sont essentiellement des bourgades implantées le long d'axes routiers importants, exceptionnellement en retrait (Sains-du-Nord), dont la genèse est en partie liée aux aménagements logistiques et militaires augustéens (Velzeke) ou découle de la formation d'un lieu cultuel (Sains-du-Nord et Tirlemont). Dans tous les cas, le processus de transformation de leur habitat primitif, souvent d'une halte routière (Velzeke, Liberchies et Tirlemont), en une agglomération proprement dite se réalise progressivement ; exceptionnellement de manière très rapide (Velzeke). Leur histoire en tant qu'agglomération s'achève au début de l'Antiquité tardive. Notons qu'avant cet abandon définitif, la bourgade de Liberchies fait l'objet d'une attention particulière de la part de Rome en devenant le siège d'un *burgus* qui intègre la ligne défensive placée sur la chaussée Bavay-Tongres. La désertion de ce dernier en même temps que les derniers habitats, laisse la place à une nouvelle zone militaire qui sera déployée à 600 m au sud-ouest de l'ancienne bourgade[2017].

Les trajectoires d'évolution des agglomérations de la **classe 3** (Grobbendonk, Jupille-sur-Meuse, Asse, Amay-Ombret, Clavier et Braive) ne deviennent commune qu'à partir de la formation de leur premier noyau d'habitat aux alentours du milieu du I^{er} siècle après J.-C. (phase 2). Tout comme les agglomérations de la classe 2, leur développement se centre surtout sur le Haut-Empire avant que ces lieux ne déclinent et cessent d'être habités au IV^{e} siècle après J.-C., voire plus tôt, dans le courant de la première moitié du III^{e} siècle (Jupille-sur-Meuse) ou à la fin de ce même siècle (Grobbendonk). Ces sites ne connaissent pas de réelle pérennité après la désertion de leur territoire, mis à part Grobbendonk et Jupille-sur-Meuse. Toutes ces agglomérations sont des bourgades routières, créées *ex nihilo* (Amay-Ombret, Clavier et Braives) ou qui trouvent leurs origines dans l'implantation d'anciens camps militaires augustéens (Grobbendonk ?). Cette situation en bordure de voie fait donc de ces lieux des endroits parfait pour l'implantation de haltes routières. Cette forme d'habitat primitif ne prend ensuite sa physionomie d'agglomération qu'au terme d'une évolution progressive, exceptionnellement de manière très rapide (Asse). Si ces agglomérations prennent fin au cours

[2017] MERTENS & BRULET, 1974.

du IV^{e} siècle, on note, dans certains cas, un maintien temporaire d'une certaine forme d'occupation. Le sanctuaire de Clavier continue ainsi à être fréquenté pendant au moins un siècle après la désertion définitive des habitats. Enfin, le site de Braives, placé sur la chaussée Bavay-Tongres, intègre, comme Liberchies (classe 2), la ligne défensive qui se met en place sur cette voie dès la fin du III^{e} siècle après J.-C. On y érige parmi les quelques maisons restantes une fortification routière.

Les agglomérations de la **classe 4** (Wervik, Kontich et Kerkhove,) sont des bourgades dont les trajectoires d'évolution sont les moins similaires. Leur développement se concentre par ailleurs sur le Haut-Empire. La fin de cette période coïncide ainsi généralement avec la fin de ces occupations (Kontich et Kerkhove) qui peut toutefois intervenir plus tardivement, dans le courant du IV^{e} siècle (Wervik). Après une longue période d'inoccupation, certains de ces sites sont réinvestis par une communauté mérovingienne (Wervik et Kerkhove). Toutes ces agglomérations sont des bourgades routières, dont la genèse découle parfois d'une occupation militaire augustéenne (Wervik) ou de la formation d'un lieu de culte indigène (Kontich). Dans tous les cas, leur premier noyau habité intègre le programme des haltes routières mis en place par le pouvoir central. Leur transformation en agglomération peut ensuite s'effectuer très rapidement (Kerkhove) ou de manière progressive (Wervik et Kontich). À noter que la bourgade de Kerkhove est totalement détruite à la fin du II^{e} siècle après J.-C., mais se relève très vite au début du siècle suivant pour alors atteindre son plein potentiel. Wervik, Kontich et Kerkhove font partie de cette vague de désertion des agglomérations qui se manifeste dès la période de transition vers l'Antiquité tardive.

	Agglomérations	Antécédents (La Tène III finale)	Phase 1 (-20/-15 à +40)	Phase 2 (40-69/70)	Phase 3 (69-70-100)	Phase 4 (100-172/174)	Phase 5 (172/174-270/275)	Antiquité tardive (270/275-476)	Haut moyen-Âge (476-X^{e} siècle)
CLASSE 1	Tournai	- Fréquentation ?	- Occupation militaire ? (fossé défensif)	- Halte routière - Développement 1 : **agglomération**	- Pas de changement	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changement - Premier indice d'une rétractation de l'espace habité	- Occupation réduite et enserrée d'une enceinte - Statut de chef-lieu	- Siège d'évêché
	Famars	- Occupation rurale		- Occupation rurale ?	- Développement 1 : **Agglomération**	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changement	**- Fin de la bourgade (IVa)** - Construction d'un *castrum*	- Occupation mérovingienne dans le *castrum*
	Namur	- Fréquentation	- Occupation militaire hypothétique (céramique précoce) - Développement 1 : **Agglomération**	- Pas de changement	- Développement 2 : extension de la superficie habitée	- Développement 3 : extension de la superficie habitée	- Développement 4 : extension maximale de l'occupation	- Occupation réduite et enserrée d'une enceinte	- Maintien de l'occupation en rive droite
	Maastricht	- Occupation	- Halte routière	- Développement 1 : **agglomération**	- Développement 2 : extension de la superficie habitée	- Développement 3 : réaménagement du centre habité	- Pas de changement	- Occupation réduite et enserrée d'une enceinte	- Siège d'évêché
CLASSE 2	Liberchies	- Fréquentation	- Occupation militaire hypothétique (céramique précoce) - Halte routière	- Pas de changement	- Développement 1 : **agglomération**	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changement - Réduction de l'espace habité et construction d'un *burgus*	**- Fin de la bourgade (IVa)** et abandon du *burgus*	
	Tirlemont	- Site fortifié (Wijngaardberg)	- Lieu cultuel (enclos rituel), nécropole et habitation à caractère rural	- Halte routière	- Développement 1 : **agglomération**	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Réduction de l'espace habité	**- Fin de la bourgade (IVa)**	
	Sains-du-Nord	- Occupation rurale	- Occupation rurale et lieu cultuel (monument funéraire)	- Noyau d'occupation	- Développement 1 : **agglomération**	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changement - Premier indice d'une rétractation de l'espace habité et habitations incendiées	**- Fin de la bourgade (IVa)**	- Réoccupation à la période mérovingienne
	Velzeke	- Fréquentation ?	- Occupation militaire (camp) - Halte routière - Développement 1 : **agglomération**	- Pas de changement	- Développement 2 : extension de la superficie habitée	- Développement 3 : extension de la superficie habitée	- Développement 4 : extension maximale de l'occupation - Signe de régression et d'abandon	**- Fin de la bourgade (IVa)**	
CLASSE 3	Grobbendonk	- Occupation rurale	- Occupation militaire ? (camp)	- Halte routière	- Développement 1 : **agglomération**	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changement - Signes d'abandon	**- Fin de la bourgade (IIId)**	- Réoccupation à la période mérovingienne
	Jupille-sur-Meuse			- Halte routière	- Développement 1 : **agglomération**	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changement **- Abandon de la bourgade (IIIA)**		- Réoccupation assurée à partir du milieu du VII^{e} s.
	Asse	- Site fortifié ? (Borgstad)	- Occupation militaire hypothétique (céramique précoce)	- Halte routière - Développement 1 : **agglomération**	- Pas de changement	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changements	**- Fin de la bourgade (IVd)**	
	Amay-Ombret			- Halte routière	- Développement 1 : **agglomération**	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changement - Destruction de plusieurs habitats	**- Fin de la bourgade (IV)**	
	Clavier	- Fréquentation ?		- Halte routière	- Développement 1 : **agglomération**	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changement - Nombreuses dégradations constatées	**- Fin de la bourgade (IV)**, mais sanctuaire encore occupé (V)	
	Braives			- Halte routière	- Développement 1 : **agglomération**	- Développement 2 : extension maximale de l'occupation	- Pas de changement - Signes d'une profonde récession et abandon partiel de l'habitat	- Construction d'une fortification routière **- Fin de la bourgade (IVa)**	
CLASSE 4	Wervik	- Fréquentation ?	- Occupation militaire (camp)	- Halte routière	- Développement 1 : **agglomération**	- Pas de changement	- Pas de changement - Désertion progressive de l'habitat < III	**- Fin de la bourgade (IV)**	- Réoccupation à la période mérovingienne
	Kontich		- Lieu cultuel (aire sacrée et enclos rituels)	- Halte routière	Pas de changement	- Développement 1 : **agglomération** et extension maximale de l'occupation	- Pas de changement **- Abandon de la bourgade (IIIB)**		
	Kerkhove			- Développement 1 :**Agglomération**	Pas de changement	- Développement 2 : extension de l'habitat	- Destruction du site - Développement 3 : reconstruction et extension maximale de l'occupation **- Désertion de l'habitat (IIIc)**		- Nouveau noyau d'occupation (VB ou VIA)

Tabl. 29. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles des dix-sept agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres investiguées, classées en fonction des quatre premières classes établies par le palmarès 2. En gris, le stade d'évolution maximale des bourgades approchées.

7.2. Reconstitution du territoire des agglomérations sélectionnées par l'analyse des marqueurs spatiaux

Les agglomérations romaines sont des formations spatiales groupées, organisées et structurées comme le sont également les villes, c'est-à-dire leurs chefs-lieux de cité respectifs, mais à une toute autre échelle. Les occupations qui nous concernent se composent donc d'un centre habité, correspondant au noyau densément bâti, autour duquel gravitent des terrains définis sous le terme générique de « périphérie » et qui intègrent des activités et des fonctions qui servent directement les intérêts dudit centre habité[2018]. Cette zone périphérique constitue peut-être le prolongement du centre habité, mais elle garde, comme ce dernier, son identité propre[2019]. Pour cerner et comprendre l'organisation générale d'une agglomération, l'approche spatiale doit par conséquent autant porter sur chacune de ces deux parties formant le territoire de la bourgade, car ces espaces influent constamment l'un sur l'autre[2020].

Dans le cadre d'occupations ouvertes comme le sont les agglomérations approchées, la césure entre le centre habité et la périphérie est difficilement cernable, d'autant plus que cette limite immatérielle est de loin d'être statique et qu'elle évolue sans cesse au gré du développement des bourgades. Face à ce constat, nous avons opté pour un procédé visuel de reconstitution du territoire qui permet de circonscrire au mieux ces deux parties inhérentes et indissociables des agglomérations. Cette méthode est ainsi basée sur la reconnaissance des marqueurs spatiaux (Chapitre 3). Pour rappel, les marqueurs spatiaux sont des zones fonctionnelles auxquelles on attribue une valeur selon leur nature et qui est conditionnée par le principe du « bien vivre ensemble » dicté par la société romaine (Chapitre 2). Cette valeur est dite « inclusive » lorsque l'usage du sol peut être intégré au centre habité, témoignant donc d'un caractère non préjudiciable et non dérangeant pour la communauté, et est qualifiée dès lors d'« exclusive » lorsque l'usage du sol est écarté du centre habité en raison de son inadéquation avec la vie communautaire. Cette dualité spatiale, exprimée dans les travaux de D. Perring[2021] et d'A. Wallace-Hadrill[2022], est complétée ici par l'ajout de marqueurs spatiaux à valeur neutre qui, comme cet adjectif le souligne, sont approchés sans aucun jugement de valeur car leur position n'influe aucunement la détermination des espaces. Ils servent à appréhender et à afficher les différentes voies de communication qui structurent autant le centre habité que la

[2018] LEVEAU, 2013, p. 16 ; BOUFFIER, MENJOT & BRELOT, 2015, p. 327 ; MENARD & PLANA-MALLART, 2015b, p. 19.
[2019] PLANA-MALLART, 2013, p. 128.
[2020] LEMAIRE, 2015, p. 33 et 42.
[2021] PERRING, 1991.
[2022] WALLACE-HADRILL, 1995.

zone périphérique. Enfin, la traduction graphique de cette discrimination spatiale est réalisée à l'aide de teintes. À chaque marqueur spatial, est en effet attribuée une couleur correspondant à la valeur qui lui est définie.

Par la mise en œuvre de ce procédé, l'objectif est de déterminer le plus justement possible les contours du centre habité sur base de la concentration des marqueurs spatiaux à valeur inclusive et de percevoir au mieux l'étendue de la zone périphérique par l'observation de la dispersion des marqueurs spatiaux à valeur exclusive. Ce travail est réalisé systématiquement au regard de chaque phase relevant du canevas chronologique harmonisé. Cette manière de travailler permet ainsi de nous prémunir de toute estimation subjective, de toute surestimation du centre habité[2023] et de tout calcul faussé par une vision diachronique de la répartition des vestiges, des situations qui ne tiennent aucunement compte de la variation spatiale et de la césure entre le centre habité et la zone périphérique[2024]. L'intégration des marqueurs spatiaux à valeur neutre se révèle également essentielle dans cet exercice de reconstitution, car chaque espace approché est structuré en fonction des voies de communication qui influencent inévitablement sa morphologie.

Définir le centre habité et la zone périphérique constitue une démarche évidente lorsqu'on se penche sur le développement de lieux habités organisés comme le sont les agglomérations, mais elle se révèle être plus qu'importante pour l'analyse des activités qui est l'étape suivante de nos réflexions. Cette dernière est en effet menée dans une optique bien précise qui est celle de pouvoir déterminer le processus d'acculturation des bourgades par l'examen de l'approche spatiale. La restitution des limites des deux composantes géographiques des agglomérations est donc essentielle si on veut être capable de mesurer l'assimilation des habitudes romaines en matière d'implantation des zones d'activités, c'est-à-dire d'évaluer jusqu'à quel point les us et coutumes à ce sujet sont respectés par les communautés gauloises conquises par Rome et de détecter d'éventuelles anomalies pour ensuite être autorisé à en expliquer les raisons.

[2023] MASSY, 1997, p. 413 ; BRULET, 2008a, p. 86.

[2024] TRÉMENT, 2000, p. 5. Ajoutons que cette question relative à l'estimation des superficies constitue un véritable problème pour F. Baret dans son approche des agglomérations du Massif Central (France). Le chercheur est, en effet, bien conscient que les chiffres donnés pour sa modalité "superficie" (SUP) sont à prendre avec une extrême prudence car ils correspondent à des réalités parfois fort différentes : superficie de la zone la plus densément occupée, superficie estimée pour l'ensemble de l'occupation de l'agglomération ou superficie de l'extension maximale des vestiges. Ne pouvant clairement différencier l'une ou l'autre de ces situations dans l'approche qu'il a entreprise, il conclut donc que la confrontation des étendues des agglomérations reste impossible à réaliser et que la modalité "superficie" mise en place dans sa recherche demeure davantage un indicateur qu'une donnée fiable (BARET, 2015, p. 278).

7.2.1. Les centres habités

Le centre habité représente le cœur de l'agglomération. Il concentre les structures domestiques et regroupe des aménagements, des bâtiments et des activités qui ne gênent en rien le bon fonctionnement du « bien vivre ensemble ». Bien qu'on ne soit jamais assuré d'avoir atteint les frontières exactes du centre habité, ce dernier se dessine néanmoins comme un espace cohérant dont il est au moins possible d'estimer la superficie hypothétique. Cette surface cernée est en outre tributaire de facteurs topographiques. Les éléments naturels, tel un fleuve ou une rivière importante, influencent indéniablement sa forme générale en un ou deux noyaux par exemple, tandis que les éléments anthropiques, tels les axes de communication, finissent par conditionner définitivement sa morphologie. Ces mêmes axes de circulation déterminent également l'organisation interne des centres habités, en dictant le sens de la circulation, en permettant des accès et en cloisonnant des espaces, eux-mêmes subdivisés en parcelles pouvant être perçues au sein de certaines bourgades approchées.

Un nouveau regard sur l'estimation des superficies des centres habités

La reconstitution des contours des centres habités des dix-sept sites approchés, établie au regard des cinq phases chronologiques définies pour le Haut-Empire, permet d'aborder la problématique des superficies de ces espaces sous trois angles différents :

- Distinction entre la surface constatée pour les noyaux habités primitifs, que ces derniers soient identifiés à des haltes routières ou non, et celle calculée pour les agglomérations proprement dites ;
- Analyse des rapports des surfaces des agglomérations d'une phase chronologique à l'autre à travers l'examen des trajectoires individuelles ;
- Confrontation des superficies des agglomérations à leur stade d'extension maximale.

Les agglomérations étudiées sont les fruits d'un processus d'évolution qui démarre avec la formation d'un premier noyau habité primitif se présentant généralement sous la forme d'une halte routière. Ce noyau originel ne peut pas toujours être cerné à partir de la documentation archéologique disponible (classe 3 : Grobbendonk Amay-Ombret et Clavier) ou parce que la transformation du lieu en une forme agglomérée structurée est très rapide, n'autorisant dès lors pas une dissociation claire entre les deux états (classe 1 Tournai, Famars, Namur ; classe 2 : Velzeke ; classe 4 : Kerkhove). Nous disposons néanmoins d'un nombre suffisant de sites pour

lesquels cet exercice a pu être réalisé. Les résultats de ces démarches indiquent ainsi que les premiers embryons habités présentent une étendue moyenne de 1,2 ha.

Une fois l'occupation des sites reconnue comme étant une agglomération proprement dite, le processus d'évolution jusqu'au développement maximal de ces bourgades s'opère généralement en deux étapes, moins fréquemment en une (classe 4 : Wervik et Kontich), en trois (classe 1 : Maastricht ; classe 4 : Kerkhove) ou en quatre (classe 1 : Namur ; classe 2 : Velzeke). Chaque phase de transition est généralement accompagnée d'une augmentation de la superficie habitée, sauf cas exceptionnel (Tabl. 30). Ce fait concerne notamment le passage entre les phases de développement 2 et 3 de Maastricht (classe 1), où le plein épanouissement atteint par la bourgade à la phase 4 (100-172/174), soit au cours de sa troisième phase de transition, n'est pas marquée par la dilatation maximale de son espace habité, mais par le complet réaménagement de son noyau d'occupation placé en rive gauche de la Meuse.

Dans tous les cas, le rapport calculé entre la première superficie des bourgades approchées et l'étendue de leur état final montre une surface :

- Triplée et voire plus :
  - Classe 1 : Namur ;
  - Classe 2 : Liberchies et Velzeke ;
  - Classe 3 : Grobbendonk ;
  - Classe 4 : Kerkhove.
- Plus ou moins doublée :
  - Classe 1 : Tournai et Famars ;
  - Classe 2 : Tirlemont et Sains-du-Nord ;
  - Classe 3 : Asse, Amay-Ombret et Clavier.
- A l'extension faible voire quasi inexistante :
  - Classe 1 : Maastricht ;
  - Classe 3 : Jupille-sur-Meuse et Braives ;
  - Classe 4 : Wervik et Kontich.

Si un chiffre doit être donné en matière de superficie des agglomérations, c'est bien celui attribué au faîte de leur développement qui, comme nous l'avons exposé au point précédent de ce chapitre, peut déjà se réaliser précocement (phase 3) ou plus tardivement (phase 5) au regard de la plupart des cas observés (phase 4) (Tabl. 30). En portant un regard sur cette étendue précise pour chaque agglomération rencontrée, on est à même de procéder à des

confrontations pertinentes. L'analyse des résultats de ces comparaisons met ainsi en lumière trois types de bourgades, réparties en fonction de leur superficie maximale :

- Les grandes agglomérations présentant une superficie de 20 ha ou plus :
  Classe 1 : Famars (54,6 ha) et Tournai (33,6 ha) ;
  Classe 2 : Velzeke (24,4 ha).
- Les agglomérations moyennes, les plus nombreuses, avec une superficie de 5 ha à 20 ha :
  Classe 1 : Namur (9,3 ha) et Maastricht (5,4 ha) ;
  Classe 2 : Liberchies (7,6 ha), Sains-du-Nord (6,3 ha) et Tirlemont (5,9 ha) ;
  Classe 3 : Asse (9,5 ha), Jupille-sur-Meuse (7,2 ha) ; Amay-Ombret (7 ha), Braives (6 ha) et Grobbendonk (5 ha) ;
  Classe 4 : Kerkhove (6,3 ha) et Wervik (5,8 ha).
- Les petites agglomérations de moins de 5 ha :
  Classe 3 : Clavier (1,7 ha) ;
  Classe 4 : Kontich (3,4 ha).

Avant de clôturer ce point, il est intéressant de porter un regard sur le phénomène de rétractation des espaces habités qui s'opère pour certains sites dès la phase 5 (172/174-270/275)[2025]. Si ce mécanisme s'avère très subtil pour l'agglomération de Tournai qui maintient une superficie similaire à l'aube de la période de transition avec l'Antiquité tardive, cette réduction spatiale est bien attestée pour les bourgades de Liberchies, Tirlemont et Sains-du-Nord, toutes regroupées au sein de la classe 2. La confrontation de leur superficie maximale avec celle observée à la phase 5 montre que chacune d'elles revient à une étendue assez équivalente à celle de leur premier stade de développement en tant qu'agglomération.

[2025] Les signes concrets de ce phénomène sont expliqués au point précédent de ce chapitre (phase 5), p. 477, note 1980.

	Agglomérations	Phase 1 (-20/-15 à +40)	Phase 2 (40-69/70)	Phase 3 (69-70-100)	Phase 4 (100-172/174)	Phase 5 (172/174-270/275)
CLASSE 1	Tournai	/	**Agglomération** 13,9 ha	13,9 ha	33,6 ha	33,6 ha
	Famars	/	/	**Agglomération** 35 ha	54,6 ha	54,6 ha
	Namur	**Agglomération** 2,7 ha	2,7 ha	8,8 ha	9,1 ha	9,3 ha
	Maastricht	Halte routière 0,8 ha	**Agglomération** 3,9 ha	5,4 ha	5,4 ha	5,4 ha
CLASSE 2	Liberchies	Halte routière 1,8 ha	1,8 ha	**Agglomération** 2,6 ha	7,6 ha	entre 3,5 ha et 4 ha
	Tirlemont	/	Halte routière 1 ha	**Agglomération** 3,2 ha	5,9 ha	3,3 ha
	Sains-du-Nord	/	Noyau habité primitif 0,5 ha	**Agglomération** 3,4 ha	6,3 ha	4,8 ha
	Velzeke	**Agglomération** 4,8 ha	8,2 ha	12,4 ha	12,4 ha	24,4 ha
CLASSE 3	Grobbendonk	/	Halte routière ?	**Agglomération** 1,5 ha	5 ha	5 ha
	Jupille-sur-Meuse	/	Halte routière 2,4 ha	**Agglomération** 6,5 ha	7,2 ha	7,2 ha
	Asse	/	**Agglomération** 4,5 ha	4,5 ha	9,5 ha	9,5 ha
	Amay-Ombret	/	Halte routière ?	**Agglomération** 3,6 ha	7 ha	7 ha
	Clavier	/	Halte routière ?	**Agglomération** 0,6 ha	1,7 ha	1,7 ha
	Braives	/	Halte routière 1,9 ha	**Agglomération** 5,1 ha	6 ha	6 ha
CLASSE 4	Wervik	/	Halte routière 3,5 ha	**Agglomération** 5,8 ha	5,8 ha	5,8 ha
	Kontich	/	Halte routière 0,08 ha	0,08 ha	**Agglomération** 3,4 ha	3,4 ha
	Kerkhove	/	**Agglomération** 1,7 ha	1,7 ha	3 ha	6,3 ha

Tabl. 30. Tableau récapitulatif des superficies calculées des dix-sept agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres investiguées (réparties en fonction des classes établies par le palmarès 2), au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire. En gris, le stade d'évolution maximale des bourgades approchées.

Forme des implantations, morphologie des centres habités

Les réflexions relatives à l'aspect général des agglomérations ne sont pas neuves. Les études menées à ce sujet par des chercheurs comme R. Brulet (agglomérations de la Belgique)[2026], F. Tassaux (agglomérations d'Aquitaine – France)[2027] ou encore F. Baret (agglomérations du Massif central – France)[2028] en sont la preuve. Quelle que soit la région de la Gaule investiguée, les résultats de leurs observations montrent des points communs indéniables entre les formes prises par les bourgades, car ces morphologies demeurent, dans tous les cas, déterminées par les éléments topographiques, que ces derniers soient d'origine naturelle ou anthropique. Si R. Brulet et F. Tassaux simplifient respectivement leur typologie en quatre (plan centré, plan dispersé, « village-rue » et plan polynucléaire) et six cas de figure (plan allongé, formation autour d'un carrefour routier, près d'un carrefour routier, rôle capital d'une voie navigable, site fluvio-routier et site éloigné des grands axes de circulation), F. Baret pousse beaucoup plus loin son analyse et propose un classement réparti en deux niveaux

[2026] BRULET, 1986b ; BRULET, 1994a ; BRULET, 2008a, p. 84.
[2027] TASSAUX, 1994.
[2028] BARET, 2015, p. 391-396.

d'observation, dont le second est lui-même subdivisé en treize situations possibles en fonction de la topographie (site de plaine, de versant…), des cours d'eau navigable, des axes routiers et de la présence d'un franchissement. Si cette manière de voir est la plus complète en matière de morphologie des agglomérations, elle ne simplifie pas la confrontation des trajectoires individuelles et assure encore moins la mise en valeur de certains aspects de l'évolution des agglomérations.

Tout en nous nourrissant de l'apport que chaque auteur a versé au dossier, nous voulons ici aborder la forme des bourgades ménapiennes, nerviennes et tongres de manière beaucoup plus simplifiée. En conséquence, l'objectif est de réduire au maximum les cas de figure tout en respectant les diverses situations et en y incluant la notion de développement dans les réflexions. Cette démarche se base avant tout sur l'examen des plans retravaillés des dix-sept bourgades approchées, un exercice nécessaire afin de représenter le plus clairement possible les nombreuses réalités du terrain (Tabl. 31 à Tabl. 34). Ces dits plans sont de cette manière dépourvus de tous détails superflus pour la démonstration (courbes de niveaux et des marqueurs spatiaux) pour ne garder que les contours de l'espace habité, les axes de circulation et les éléments naturels tels les cours d'eau. Routes et voies fluviales sont en outre volontairement appuyés, raison pour laquelle leurs traits sont parfois grossis. Mis à part ces modifications, chaque élément spatial présenté est respecté dans sa forme originale et tous les sites placés à la même échelle. Les plans font enfin l'objet d'une mise en série qui débute avec la formation de leur embryon habité et qui se termine par leur situation à la veille de la période de transition avec l'Antiquité tardive. Chaque plan est ainsi placé au regard de l'une des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire.

L'analyse des divers schémas démontre la pertinence de l'approche en deux niveaux proposée par F. Baret. Cette dernière permet en effet d'aborder la question en posant un premier regard sur l'implantation générale des sites, pour ensuite poursuivre l'examen par l'observation de la forme même des occupations. Nous avons donc suivi ce cheminement pour notre propre réflexion du sujet.

Formes des implantations

Le **niveau 1** concerne la forme de l'implantation. L'agglomération est, par définition, un habitat groupé. En ce sens, son centre habité est unique et constitue un espace bien circonscrit. Toute agglomération est donc **mononucléaire**. Or, pour les occupations évoluant en bordure d'une voie navigable, cette configuration peut être différente par la présence d'un

autre pôle habité sur la rive opposée, présent dès l'origine de l'implantation ou résultant d'une phase de développement ultérieure. Le centre habité est dès lors éclaté et l'agglomération est ou devient **polynucléaire**. En dehors de ce cadre précis de formation spatiale, on ne peut envisager une agglomération à plusieurs noyaux. Tout groupement satellite constaté autour d'un espace habité défini matérialise, et ce, en fonction de la distance établie entre les deux, soit la présence d'une zone périphérique associée, soit un autre type d'occupation n'ayant aucun lien avec la bourgade (ferme, hameau par exemple).

Les dix-sept agglomérations investiguées se répartissent donc comme suit en fonction de la forme prise par leur implantation :

- Les agglomérations mononucléaires :
  - Classe 1 : Famars ;
  - Classe 2 : Liberchies, Tirlemont, Sains-du-Nord et Velzeke ;
  - Classe 3 : Grobbendonk, Jupille-sur-Meuse, Asse, Braives et Clavier ;
  - Classe 4 : Wervik, Kontich et Kerkohove.
- Les agglomérations polynucléaires :
  - Classe 1 : Tournai, Namur et Maastricht ;
  - Classe 3 : Amay-Ombret.

Notons ici que, si les bourgades de Kerkhove et de Wervik (classe 4) sont établies le long d'une voie navigable qu'est l'Escaut, leur implantation demeure bien mononucléaire durant toute la durée de leur histoire (Tabl. 34). En revanche, les sites de Namur (classe 1) et d'Amay-Ombret (classe 3) présentent une forme polynucléaire dès leur origine et cette configuration spatiale se révèle être un signe de développement pour les agglomérations de Tournai et de Maastricht (classe 1) (Tabl. 31 et Tabl. 33).

MORPHOLOGIES DES CENTRES HABITÉS

Le **niveau 2** concerne la morphologie du centre habité. Un élément naturel comme un fleuve ou une rivière navigable joue peut-être un rôle certain dans la formation des implantations, mais ce sont les voies terrestres qui définissent, au final, les morphologies des centres habités. Si on se penche sur les différents cas de figure proposés par R. Brulet, F. Tassaux et F. Baret, l'axe structurant principal demeure l'acteur prédominant de leurs réflexions. Chaque ossature formée à partir de cet élément, c'est-à-dire une structure à une voie, en patte d'oie, formée par un carrefour routier à deux ou plusieurs voies, influence donc

indéniablement pour eux la physionomie de la bourgade en question. Or, lorsqu'on observe le processus de formation et de développement de chaque agglomération approchée dans le cadre de la thèse, on perçoit l'impact tout aussi important des voies secondaires qui se greffent progressivement à cet axe structurant et qui finissent par conditionner elles aussi la forme du centre habité. La prise en compte de ces nouveaux éléments entraîne inévitablement la multiplication des cas de figure que nous voulons justement éviter. Pour sortir de cette impasse, nous sommes donc retournés à la logique d'installation des communautés. Dans le cadre de la mise en place des premiers noyaux habités des bourgades, le moyen le plus rationnel et le plus facile pour ces dernières est d'exploiter premièrement les abords directs de la voie routière existante ou de la formation routière déjà mise en place (carrefour par exemple). Cet embryon habité ainsi formé peut ensuite se développer en longueur, en suivant le tracé de l'axe structurant principal (ou des axes structurants dans le cas des carrefours) donnant ainsi à l'espace habité un aspect **étiré**. Cette occupation de forme allongée peut progresser durant toute la durée de l'occupation ou changer de direction par la mise en place de nouvelles voies de communication que sont les rues internes. Ces dernières vont en effet permettre aux habitants d'accéder à des terrains placés en retrait de la voie principale et autoriser l'occupation à se développer en largeur et non plus uniquement en longueur. L'espace habité prend dès lors un aspect **dilaté**. En ne recourant qu'à ces deux formules, étiré et dilaté, nous sommes capables de traiter toutes les structurations, de la plus simple (le passage d'une seule voie) à toutes les combinaisons de voies possibles, qui donnent aux agglomérations une morphologie qui leur est finalement propre et qui peut changer d'une phase d'évolution à l'autre.

Dans le cadre spécifique des dix-sept agglomérations étudiées, le maintien d'une forme étirée durant toute la durée de l'occupation caractérise des bourgades répertoriées au sein des classes 2 à 4. Nous retrouvons ainsi Tirlemont (classe 2), Grobbendonk, Clavier et Braives (classe 3). Pour le reste des agglomérations, ces dernières manifestent à un moment donné de leur histoire une dilatation de leur espace habité. Ce phénomène peut s'opérer très rapidement au regard de la formation du premier noyau habité (classe 1 : Famars et Namur ; classe 2 : Velzeke ; classe 3 : Jupille-sur-Meuse et Asse ; classe 4 : Wervik) ou intervenir à une phase d'évolution ultérieure (classe 1 : Tournai et Maastricht ; classe 2 : Liberchies et Sains-du-Nord ; classe 3 : Amay-Ombret ; classe 4 : Kontich et Kerkhove). Notons que pour les agglomérations polynucléaires, la forme prise par les deux pôles de l'occupation peut être différente ou évoluer de manière désynchronisée. Le meilleur exemple est ainsi celui de Maastricht (classe 1) où le pôle placé en rive droite de la Meuse reste accroché à la voie Tongres-Cologne, tandis que celui placé en rive gauche s'impose progressivement comme le centre principal et se déploie bien au-

delà des limites de la voie dès l'époque flavienne (phase 3). Enfin, dans l'exercice de restitution des espaces, si la découverte de voies secondaires demeure le moyen le plus sûr de s'assurer d'une dilatation spatiale, il est des cas où ce phénomène n'est perceptible que par l'observation de la concentration de marqueurs spatiaux à valeur inclusive en retrait de la route principale. Or, ces lieux d'activités doivent, d'une manière ou d'une autre, être accessibles et être mis en relation avec le reste du réseau viaire par la présence de voies qui reste, dans ces cas précis, fortement supposée en attendant des preuves plus tangibles à leur sujet.

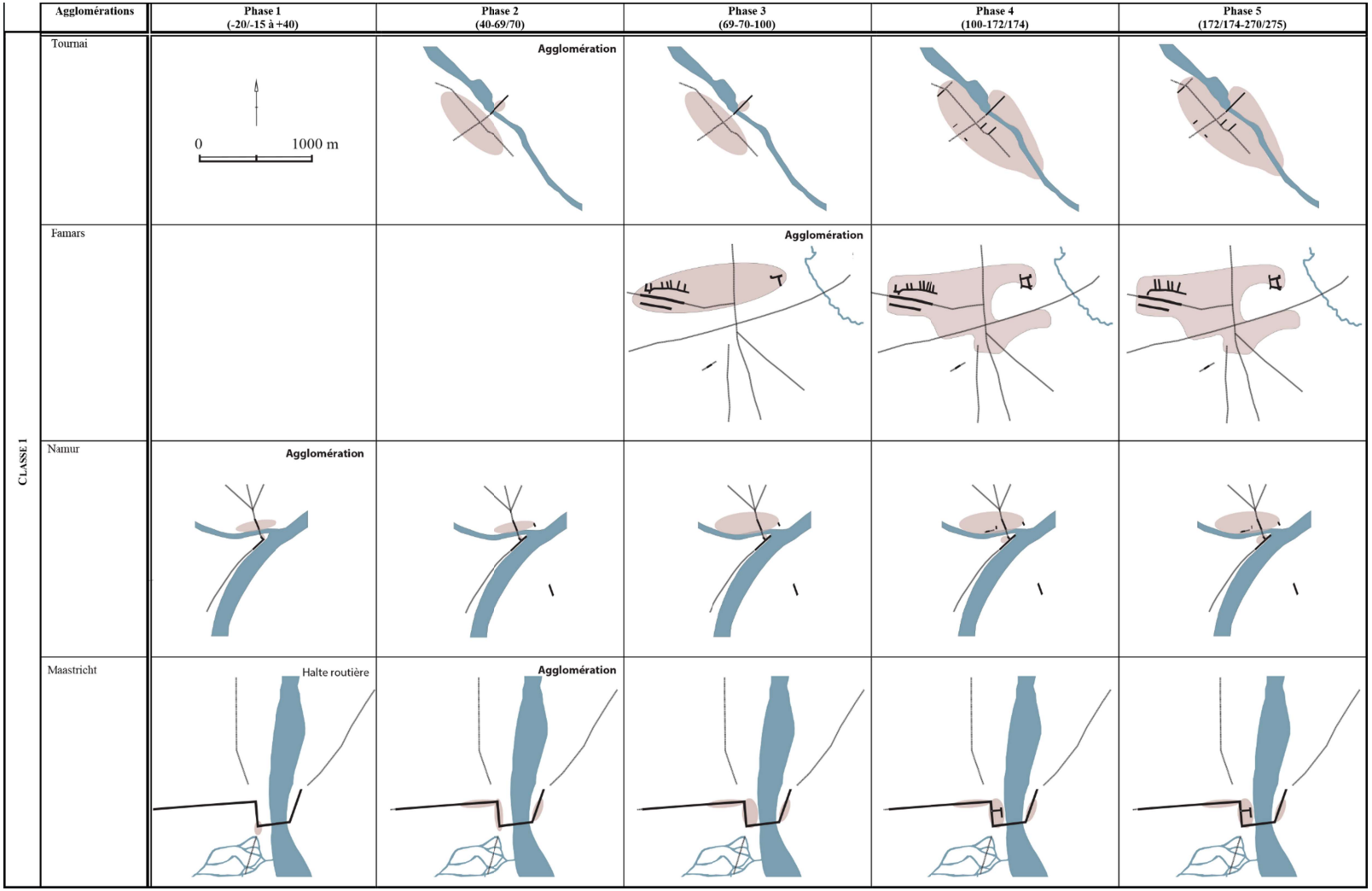

Tabl. 31. Tableau récapitulatif des formes d'implantation et des morphologies prises par le centre habité des agglomérations de la classe 1 au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN).

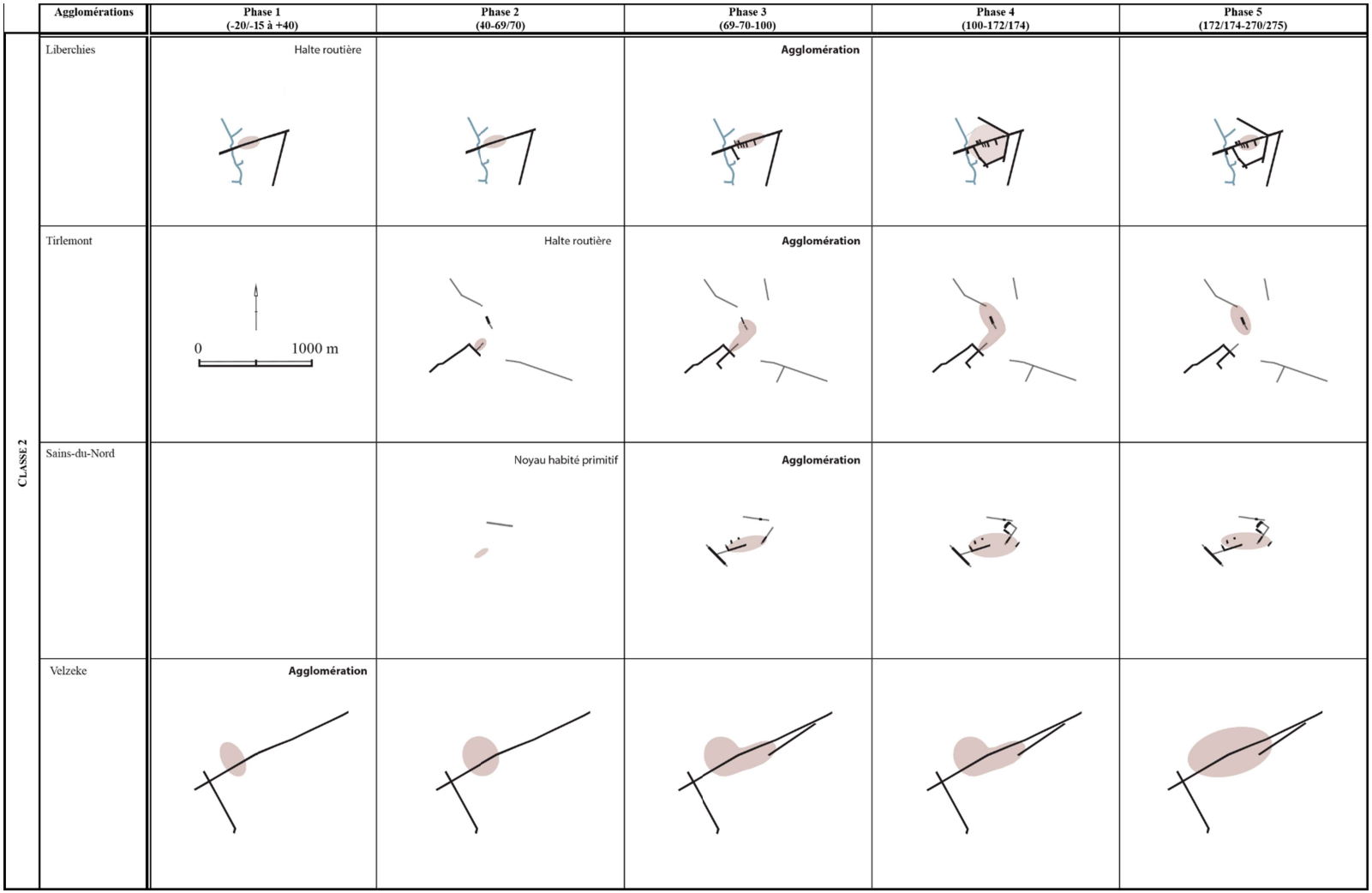

Tabl. 32. Tableau récapitulatif des formes d'implantation et des morphologies prises par le centre habité des agglomérations de la classe 2 au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN).

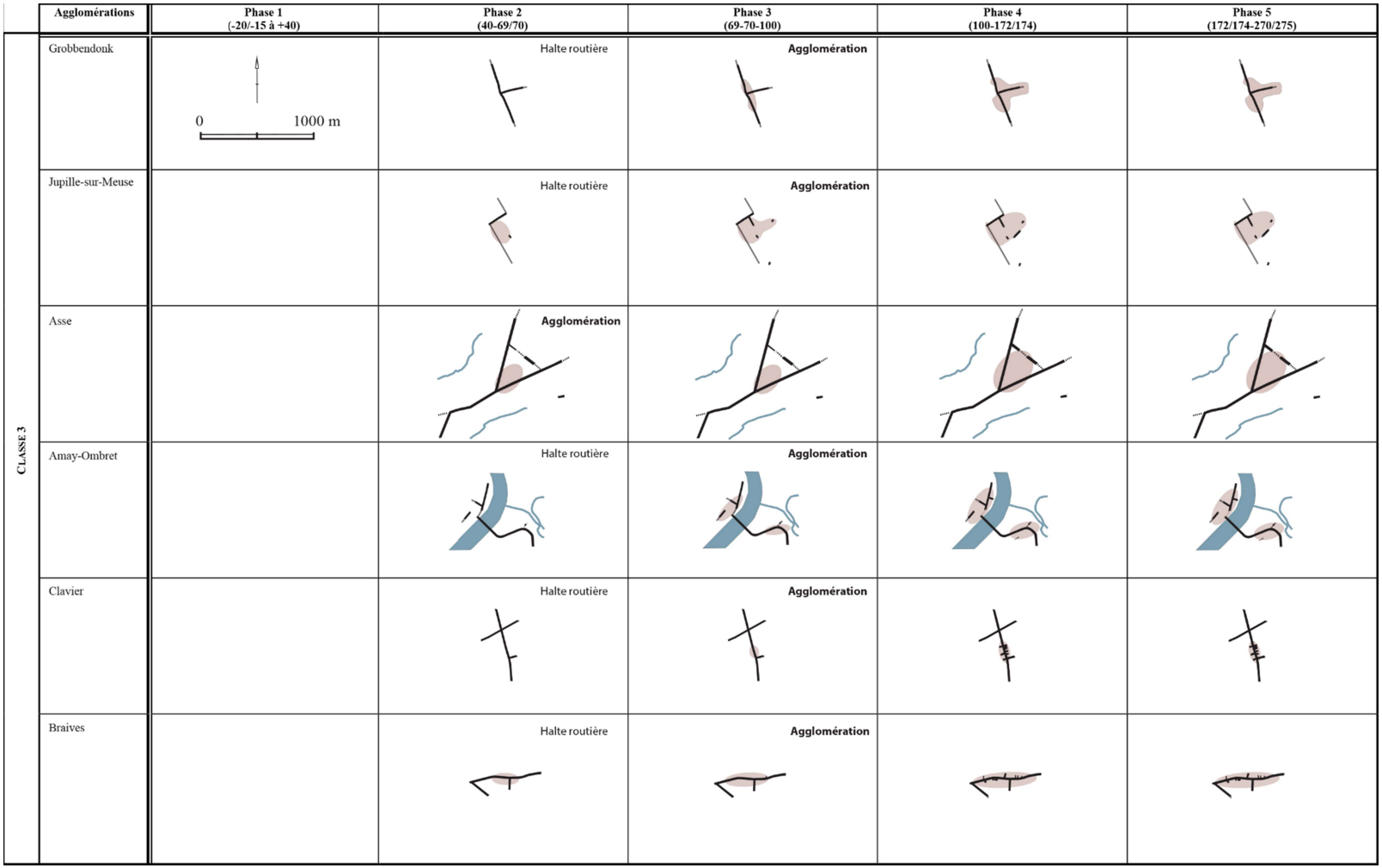

Tabl. 33. Tableau récapitulatif des formes d'implantation et des morphologies prises par le centre habité des agglomérations de la classe 3 au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN).

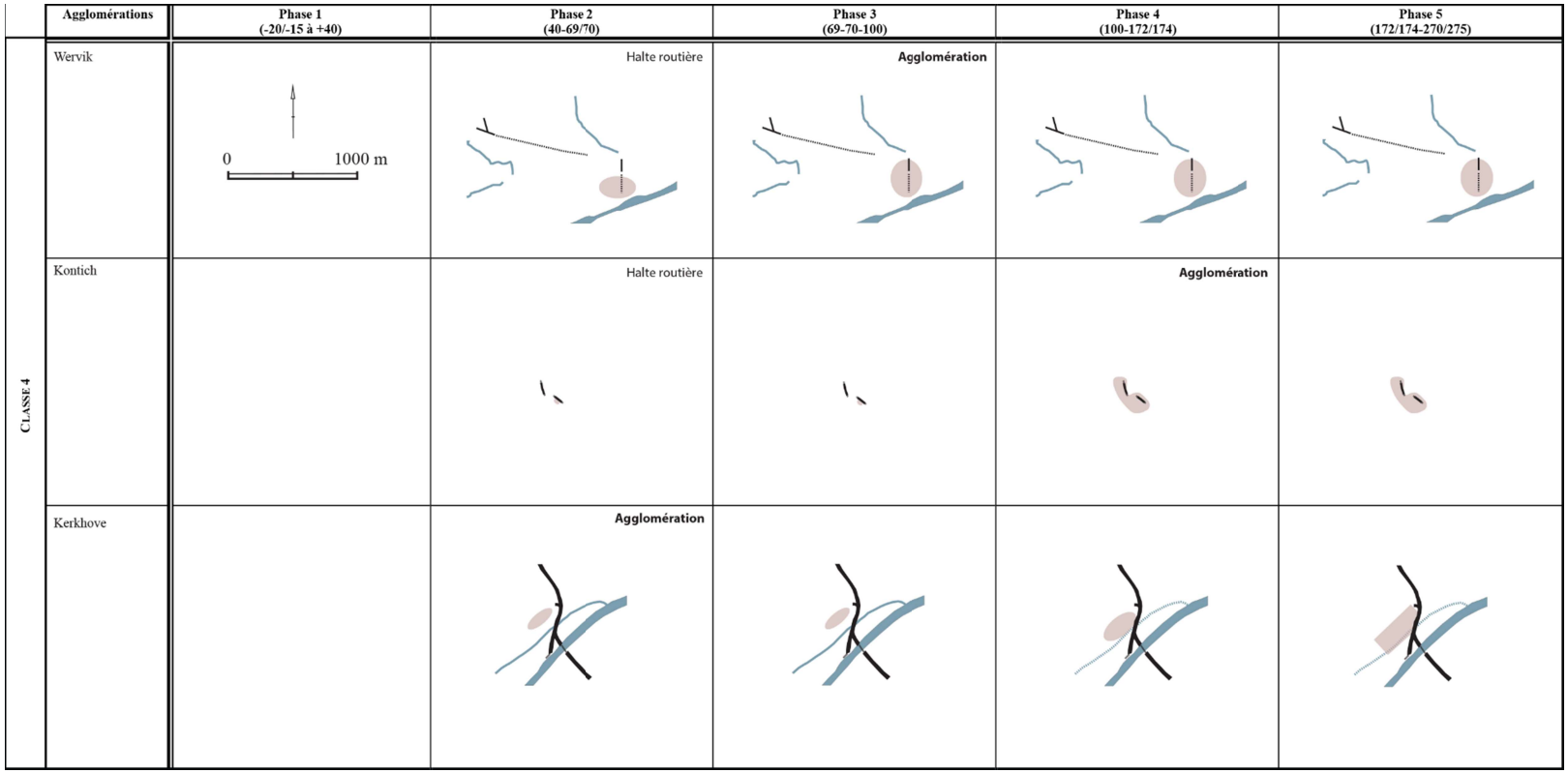

Tabl. 34. Tableau récapitulatif des formes d'implantation et des morphologies prises par le centre habité des agglomérations de la classe 4 au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN).

Réseau viaire et parcellaire

Les voies de circulation ne conditionnent pas seulement la morphologie des centres habités, elles structurent également leur espace interne. De la chaussée à la desserte de maison, chaque axe se combine ainsi à un autre pour former le **réseau viaire** de l'occupation. Bien entendu, on est loin des trames urbaines régulières qui caractérisent les chefs-lieux de cité et qui se forment dans un contexte bien encadré contrairement aux agglomérations[2029] ; néanmoins, on observe, au sein des bourgades, des découpages spatiaux qui peuvent parfois s'apparenter à de véritables îlots, mais beaucoup moins conformes et de superficies très hétérogènes[2030]. Dans le cadre des agglomérations, la restitution du réseau demeure une question délicate et difficile car elle se base souvent sur des bribes d'information qu'il faut pouvoir relier avec une certaine assurance afin de procurer un schéma cohérent et au plus près de la vérité.

Comme nous l'avons précédemment souligné, les agglomérations ne sont pas des occupations figées. En effet, leur état final découle généralement d'un processus de développement formé de deux à quatre étapes. Approcher de manière pertinente leur réseau viaire nécessite donc de déterminer le moment à partir duquel ces bourgades présentent leur structuration définitive (et non leur moment d'apogée lié souvent à leur extension spatiale maximale). L'analyse des plans des dix-sept agglomérations étudiées montre que la phase 4 (100-172/174) constitue la période déterminante à ce sujet (Tabl. 31 à Tabl. 34). L'examen des données associées à cette phase autorise donc à formuler plusieurs observations qu'il est indispensable de présenter en fonction des formes prises par les espaces habités.

Les agglomérations à la morphologie dilatée sont sans doute les meilleurs terrains d'exploration en matière de réseau viaire. Leur déploiement tout en largeur permet en effet d'appréhender la structuration générale de leur centre habité ou, du moins, pressentir l'orientation des rues qui desservent cet espace à partir des segments de voies relevés. Or, tous les sites étudiés appartenant à cette catégorie d'occupation ne sont pas logés à la même enseigne. Le dossier documentaire en matière d'axes structurants secondaires fait défaut dans certains cas et il demeure alors impossible d'émettre tout avis sur la question. Il s'agit des bourgades de Velzeke (classe 2), Asse (classe 3), Wervik et Kontich (classe 4). Pour le reste des occupations, nous pouvons souligner deux types de structuration : régulière (ou tendant vers la régularité) et irrégulière.

[2029] COQUELET, 2011a, p. 61 et p. 64.
[2030] BÉNARD *et al.*, 1994, p. 229 ; PAULI-GABI, STEINER & WIBBÉ, 2002, p. 93 ; BRULET, 2008a, p. 95.

Un réseau viaire régulier caractérise les occupations de Tournai, Namur et Maastricht (pôle habité en rive gauche de la Meuse) (classe 1), Sains-du-Nord (classe 2), Jupille-sur-Meuse et Amay-Ombret (pôle habité en rive gauche de la Meuse) (classe 3) (Tabl. 31 et Tabl. 33 – phase 4). Certes, la structuration de leur espace habité demeure partielle, mais l'orientation des segments de rues qui ont pu être découverts ont tendance à suivre parallèlement ou perpendiculairement le tracé de l'axe ou des axes structurants principaux, donnant au final cette impression de régularité. Il n'est nulle question ici d'orthogonalité, mais d'un découpage réglé de l'espace. Une exception est à noter pour la bourgade de Tournai dont le pôle habité en rive gauche de l'Escaut tend, dès la phase 4, vers ce quadrillage assez caractéristique des structurations urbaines. La disposition des tronçons des voies secondaires associés à celle des éléments bâtis démontre en effet la formation d'une trame orientée 38° ouest -52° est, mais qui demeure cependant impossible à restituer dans son ensemble[2031].

Une trame viaire irrégulière détermine, en revanche, les centres habités de Famars (classe 1), de Liberchies (classe 2) et d'Amay-Ombret (pôle habité en rive droite de la Meuse) (classe 3) (Tabl. 31, Tabl. 32 et Tabl. 33 – phase 4). À Liberchies, par exemple, cette irrégularité transparait assez bien à travers l'orientation spécifique que prend chaque axe secondaire découvert. Les rues qui encadrent le centre habité de la bourgade s'accrochent ainsi obliquement à la chaussée principale, soit la Bavay-Tongres, tandis que le système de circulation qui morcelle l'intérieur de cet espace circonscrit s'y greffe perpendiculairement[2032].

Les agglomérations à la morphologie étirée peuvent également se structurer au minimum. Les exemples de Clavier et de Braives (classe 3) en sont la preuve. Les dessertes de maisons, en terre battue ou empierrées, y jouent en effet un rôle fondamental en partitionnant les espaces, moins les rues internes, souvent uniques, dont la fonction est de donner accès à des secteurs périphériques placés en retrait de la chaussée. Ces voies secondaires se greffent perpendiculairement à l'axe routier principal, offrant un aspect régulier à la structuration des terrains placés en bord de voie.

Quelle que soit la forme, quelle que soit la structuration, l'enchevêtrement des voies débouche sur la formation d'îlots. Ce phénomène reste cependant difficile à appréhender au sein des bourgades en raison de la vision partielle de leur organisation. Il a pu néanmoins être approché au sein des agglomérations de Famars et Maastricht (classe 1), Liberchies (classe 2), Clavier et Braives (classe 3). « Approcher » est le terme car, mis à part Maastricht, où la forme complète de l'*insula* en question a bien été cernée, seule la largeur des îlots peut assurément

[2031] AMAND, 1973, p. 44, fig. 14 ; BRULET & COQUELET, 2008, p. 371.
[2032] BRULET & VILVORDER, 2008, p. 354.

être observée dans les autres cas. L'examen des données métriques relevées pour ces exemples (état à la phase 4) montre bien toute la diversité des modules existants et la variation de ces derniers au sein d'un même espace habité. Les largeurs minimales peuvent ainsi osciller entre 6 et 15 m et les largeurs maximales atteindre une centaine de mètres (Tabl. 35).

	Agglomérations	Module 1	Module 2	Module 3
CLASSE 1	Famars	l. entre 26 et 38 m	71 m	/
	Maastricht	83,80 x 129 m	/	/
CLASSE 2	Liberchies	l. entre 6 à 15 m	l. 23 m	l. 70 m
CLASSE 3	Clavier	12 m	20 m	40 m
	Braives	15 m	73 m	107 m

Tabl. 35. Tableau récapitulatif de la taille des îlots observés au sein des agglomérations de Famars et Maastricht (classe 1), Liberchies (classe 2), Clavier et Braives (classe 3). Données métriques réparties en fonction des modules relevés.

Le centre habité de toute agglomération est divisé en parcelles ou **propriétés**. Quand les îlots peuvent être appréhendés (cf. supra), ces derniers accueillent une voire plusieurs de ces propriétés qui demeurent souvent difficiles à délimiter en raison de l'état de conservation des vestiges[2033]. Dix des dix-sept agglomérations étudiées dans le cadre de la thèse apportent néanmoins des informations substantielles à la problématique. Il s'agit de Famars, Namur (classe 1), Liberchies, Tirlemont (classe 2), Grobbendonk, Amay-Ombret, Clavier, Braives (classe 3), Kontich et Kerkhove (classe 4), dont les fouilles pratiquées sur de larges secteurs autorisent une bonne observation de l'ordonnance de leurs habitations.

L'approche des propriétés est ici menée selon une démarche tout-à-fait pratique, c'est-à-dire à partir des données de terrain, et non à l'aide de méthodes et d'outils ayant recours aux Systèmes d'Information Géographiques (SIG)[2034] qui montrent en effet leurs limites dans la restitution des parcelles des agglomérations romaines (Chapitre 3). La question du découpage spatial des bourgades en propriétés ne peut être abordée sans faire référence au travail de R. Auvertin qui a consacré une partie de son étude à cette problématique particulière[2035]. Selon ce chercheur, si on opte pour une approche pragmatique, il existe trois moyens de percevoir les limites des parcelles[2036] :

- Par la présence de double mur ou de murs de séparation ;

[2033] BENARD *et al.*, 1994, p. 230 ; COQUELET, 2011a, p. 88.
[2034] Par exemple l'outil MorphAL, développé par le programme ANR ALPAGE (AnaLyse diachronique de l'espace urbain PArisien : approche GEomatique), peut être gratuitement téléchargé sur le site même du projet : http://alpage.tge-adonis.fr/index.php/fr/cartographie/extension-sig.
[2035] AUVERTIN, 2018, p. 293-318.
[2036] AUVERTIN, 2018, p. 296.

- Par l'aménagement de palissades, de fossés ouverts ou de fossés laissant entrevoir la présence de haies ou de clôtures en bois ;
- Par l'analyse du plan des maisons, un exercice qui s'avère très lisible dans le cas de forte rationalisation du parcellaire.

Si nous n'avons pas relevé de limites maçonnées au sein de l'échantillon formé par les dix agglomérations, les bourgades de Famars et de Namur (classe 1) ont bien révélé la présence d'une démarcation matérielle de leurs parcelles. À Famars, ce phénomène est ciblé dans le secteur nord-ouest, communément appelé par les archéologues le « site du Technopôle ». Dès l'époque flavienne (phase 3), c'est-à-dire au cours du processus de formation de la bourgade proprement dite, les terrains y sont découpés en propriétés régulières, aux limites circonscrites par des palissades, des fossés ou des haies[2037]. Ces parcelles sont de forme rectangulaire et ne répondent pas à un module standard. Chacune d'elles comprend un accès à l'eau (puits), une zone de stockage (cellier) et un bâtiment sur poteaux ou un fond de cabane[2038]. Elles sont scandées par une série d'*ambitus* qui forment des îlots d'habitation. Aux phases ultérieures 4 (100-172/174) et 5 (172/174-270/275), ce secteur semble maintenir cette manière d'ordonner l'espace, mais les dimensions et les formes prises par les propriétés sont progressivement modifiées, sans connaître toutefois des changements radicaux. À Namur, une partition de l'espace est constatée dans le secteur dit de la « Corbeille » qui se situe sur la rive gauche de la Sambre, entre les actuelles place Maurice Servais et rues des Brasseurs, du Bailly et des Échasseurs, et qui est considéré comme le berceau de l'occupation. On y a mis au jour un parcellaire remontant dès le règne de Tibère (phase 1) et qui présente une trame orthogonale, matérialisée par plusieurs petits fossés rectilignes. Ces derniers sont creusés perpendiculairement à la Sambre et servent à maintenir des pièces de bois verticales, témoins de clôtures. Chaque parcelle ainsi formée accueille une maison en bois et torchis dont le plan reste malheureusement impossible à reconstituer[2039]. Le devenir de ce parcellaire reste une énigme. Le manque de données à ce sujet provoque ainsi un certain hiatus jusqu'au début de la phase 4 (100-172/174), période à partir de laquelle le secteur est complètement repensé et des rues aménagées parallèlement ou perpendiculairement à la Sambre[2040].

[2037] CLERGET *et al.*, 2014, p. 64.
[2038] CLERGET *et al.*, 2014, p. 64.
[2039] VANMECHELEN & DANESE, 2010, p. 199.
[2040] PETIT, TARTE & LEBRUN, 1994, p. 36 (section approchée rue du Bailly) ; SIEBRAND, 2012, p. 221-222 (section approchée rue des Brasseurs).

Pour les huit autres sites investigués, soit Liberchies, Tirlemont (classe 2), Grobbendonk, Amay-Ombret, Clavier, Braives (classe 3) ainsi que Kontich et Kerkhove (classe 4), la perception des parcelles qui constituent leur centre habité résulte de l'ordonnance de leurs habitations et non d'un quelconque signe matériel de découpage spatial. Cet examen ne peut toutefois être réalisé qu'à partir du moment où leur occupation commence à se densifier et où les plans des maisons deviennent assez clairs pour être restitués. L'analyse des parcellaires se fait donc à plusieurs vitesses. Pour le site de Kerkhove, l'observation du processus débute dès la phase 2 (40-69/70), pour Liberchies, Grobbendonk et Braives, dès la phase 3 (69/70-100), tandis que pour les sites de Tirlemont, Amay-Ombret, Clavier et Kontich, il ne peut être opéré qu'à partir de la phase 4 (100-172/174), période à partir de laquelle on possède enfin une documentation pertinente pour leurs habitats ou, dans le cas de Kontich, période à partir de laquelle l'occupation devient une agglomération. Concrètement, la restitution des propriétés s'opère à partir de l'examen de l'orientation prise par les habitations, du parallélisme des façades avec la voirie, de l'alignement des maisons et de la superposition des différentes phases de construction[2041]. L'axe de circulation joue donc ici un rôle essentiel car il ne structure pas simplement l'occupation, il oriente et délimite aussi partiellement les propriétés et demeure un élément fixe. En ce sens, le meilleur moyen de percevoir le système de partition spatial des centres habités, que ces derniers prennent une forme étirée ou dilatée, est donc de focaliser l'attention sur les abords des rues car les parcelles y sont les plus stables, les lignes de façade ne pouvant en effet se déplacer[2042], sauf cas exceptionnel[2043]. Sans entrer de manière détaillée dans la physionomie des parcelles observées à l'issue de cet examen et qui est exposée ci-après, nous pouvons d'ores et déjà noter que le maintien de la forme du parcellaire initial est assez manifeste au sein des bourgades permettant une observation sur plusieurs phases d'occupation (Liberchies, Grobbendonk, Braives et Kerkhove). Le léger décalage ou le décalage manifeste du périmètre des maisons d'un stade de construction à un autre démontre toutefois que, si le système de partition spatial reste respecté durant toute l'histoire de ces sites, les limites des propriétés ne sont pas définies par un moyen visuel clair, pouvant entraîner de ce fait un glissement partiel de certaines propriétés sur la parcelle voisine.

[2041] AUVERTIN, 2018, p. 299.
[2042] AUVERTIN, 2018, p. 297.
[2043] Dans de rares cas en effet, on note toutefois une réduction de la largeur de la route provoquée par l'avancée de bâtiments sur cet espace public. Le meilleur exemple est celui de Sains-du-Nord, où la rue interne 8, qui joue le rôle d'axe structurant principal de l'agglomération, est réduite de près de 2 m afin de construite une bâtisse imposante sur le nouveau bord occidental aménagé au début du III^e^ siècle après-J.-C. (NEAUD, 2017, p. 138). Cet aménagement n'a cependant aucune incidence sur l'orientation de la parcelle concernée, mais bien sur ses limites.

L'exercice de restitution réalisé, l'analyse des parcelles désormais visualisées permet de mettre en lumière trois types de propriétés discriminées en fonction de leur forme :

- Les parcelles laniérées, perpendiculaires à la voirie ;
- Les parcelles allongées, parallèles à la voirie ;
- Les parcelles cernées d'un enclos.

Les parcelles laniérées sont des propriétés allongées, placées perpendiculairement à la voirie (Fig. 72)[2044]. Elles sont fondamentalement associées à un urbanisme régulier[2045] qui semble s'opérer, dans les agglomérations de la région investiguée, à partir de la période flavienne (phase 3). Ce format étiré est le plus représentatif des parcellaires observés au sein de l'échantillon formé par les dix bourgades précédemment citées. On retrouve ainsi cette forme à Liberchies, Tirlemont (classe 2), Grobbendonk, Amay-Ombret, Clavier, Braives (classe 3) et à Kontich (classe 4). Si la physionomie générale des parcelles se répète bien d'un site à l'autre, d'une propriété à l'autre, ce système ne répond pas à des modules standards. On peut du moins l'affirmer en observant les largeurs variables de ces espaces et non à partir de leurs longueurs qui ne sont généralement pas perceptibles. Dans le cas des agglomérations investiguées, cette lacune provient, d'une part, des choix opérés par les fouilleurs de privilégier les espaces bâtis et non les espaces ouverts placés à l'arrière des maisons[2046] et, d'autre part, elle découle de la non-matérialisation des limites des propriétés répondant à ce format et qui n'assure donc pas aux chercheurs d'avoir atteint le fond des parcelles[2047]. L'organisation des occupations en propriétés laniérées laisse peu de place entre les habitats, dont le pignon est systématiquement tourné vers la voirie, et oblige les occupants à aménager structures et bâtiments annexes éventuels à l'arrière des maisons et sur des superficies qui demeurent évidemment limitées en largeur.

Dans la catégorie des parcelles allongées, il en existe qui ne répondent pas à la définition stricte qui est celle de se présenter perpendiculairement à la voirie, mais de s'étendre parallèlement à cette dernière (Fig. 72). Ces cas particuliers sont illustrés par l'exemple de la bourgade de Kerkhove (classe 4). Depuis sa création et de sa formation en occupation agglomérée qui s'opère dès l'époque claudienne (phase 2), Kerkhove témoigne d'une organisation planifiée de son espace bâti. Les maisons s'alignent ainsi les unes à côtés des autres

[2044] GAUTHIEZ, 2003, p. 219 ; CAMACHO-HÜBNER, 2009, p. 37.
[2045] AUVERTIN, 2018, p. 299.
[2046] AUVERTIN, 2018, p. 297 et p. 299.
[2047] BRULET, 2008a, p. 95.

de manière très régulière, mais tournent vers la voie leur mur gouttereau et non leur pignon. Comme pour les propriétés de forme laniérée, ces espaces ne répondent pas à des modules standards au vu ici de leur longueur et leur fond de parcelle demeure difficile à établir en l'absence de limites matérielles[2048].

Les parcellaires observés dans des secteurs bien définis des agglomérations de Famars et de Namur (classe 1) mettent en lumière un autre type de structuration de l'espace, délimitée cette fois par des éléments matériels soulignant la formation de propriétés cernées d'enclos (Fig. 72). Dans un cas comme dans l'autre, l'ensemble de ces propriétés dessinent une trame tendant vers l'orthogonalité. Dans tous les cas, ces propriétés en enclos présentent des formes rectangulaires variables au sein desquelles se place l'habitation, parfois accompagnée d'un ou de deux bâtiments annexes. Elles sont en outre assez larges pour permettre aux occupants de jouir d'un plus grand espace de vie, de même qu'une plus grande liberté dans l'implantation de leur aménagement et ces possibilités ne sont pas du tout autorisées aux propriétaires des deux autres formes de parcellaire précédemment décrites. Pour R. Auvertin, la faible densité bâtie de ces parcelles est d'ailleurs l'une de leurs caractéristiques essentielles. Il ajoute que ce type de lotissement en enclos est une alternative au parcellaire laniéré qui se manifeste dans la plupart des agglomérations et qui rappelle la mise en forme des propriétés agro-pastorales de la période laténienne. En ce sens, cette forme de découpage parcellaire illustre le poids des modèles ruraux et indigènes sur ceux d'inspiration italique, telles les propriétés en bande, qui incitent quant à elles au rapprochement des habitats et à la mitoyenneté[2049]. Dans le cas de Namur, cette mise en forme du parcellaire est très précoce, aménagée dès la période tibérienne (phase 1), et pourrait effectivement illustrer la continuité d'un aménagement spatial ancestralement bien connu. La perte de sa trace aux phases de développement suivantes et l'adoption d'une forme de découpage plus « romain » à la phase 4 (100-172/174) pourrait donc matérialiser, comme le suggère R. Auvertin, un changement des habitants face à leur environnement bâti, mais, selon nous, cette transformation est davantage actionnée par la densification progressive de l'occupation dans ce secteur et donc de la nécessité pour la communauté d'opérer cette métamorphose spatiale. La situation est différente pour l'agglomération de Famars. L'aménagement en enclos des parcelles concerne avant tout un seul secteur de cette bourgade qui fait suite à une occupation à caractère rural qui s'y installe dans la première moitié du

[2048] DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 13-14.
[2049] AUVERTIN, 2018, p. 310-312.

I^er siècle après J.-C. (phase 2)[2050]. Contrairement à d'autres « quartiers » de l'agglomération[2051], cette zone à vocation essentiellement artisanale ne va pas fondamentalement modifier son organisation spatiale et garder ainsi cette division en enclos jusqu'au III^e siècle au moins (phase 5).

[2050] CLERGET *et al.*, 2014, p. 64.

[2051] Le secteur nord-est notamment (site de « la Rhônelle ») sujet à de profonds bouleversements tant de son espace et que de son bâti au cours de la phase 4 (100-172/174) (CLOTUCHE, 2020).

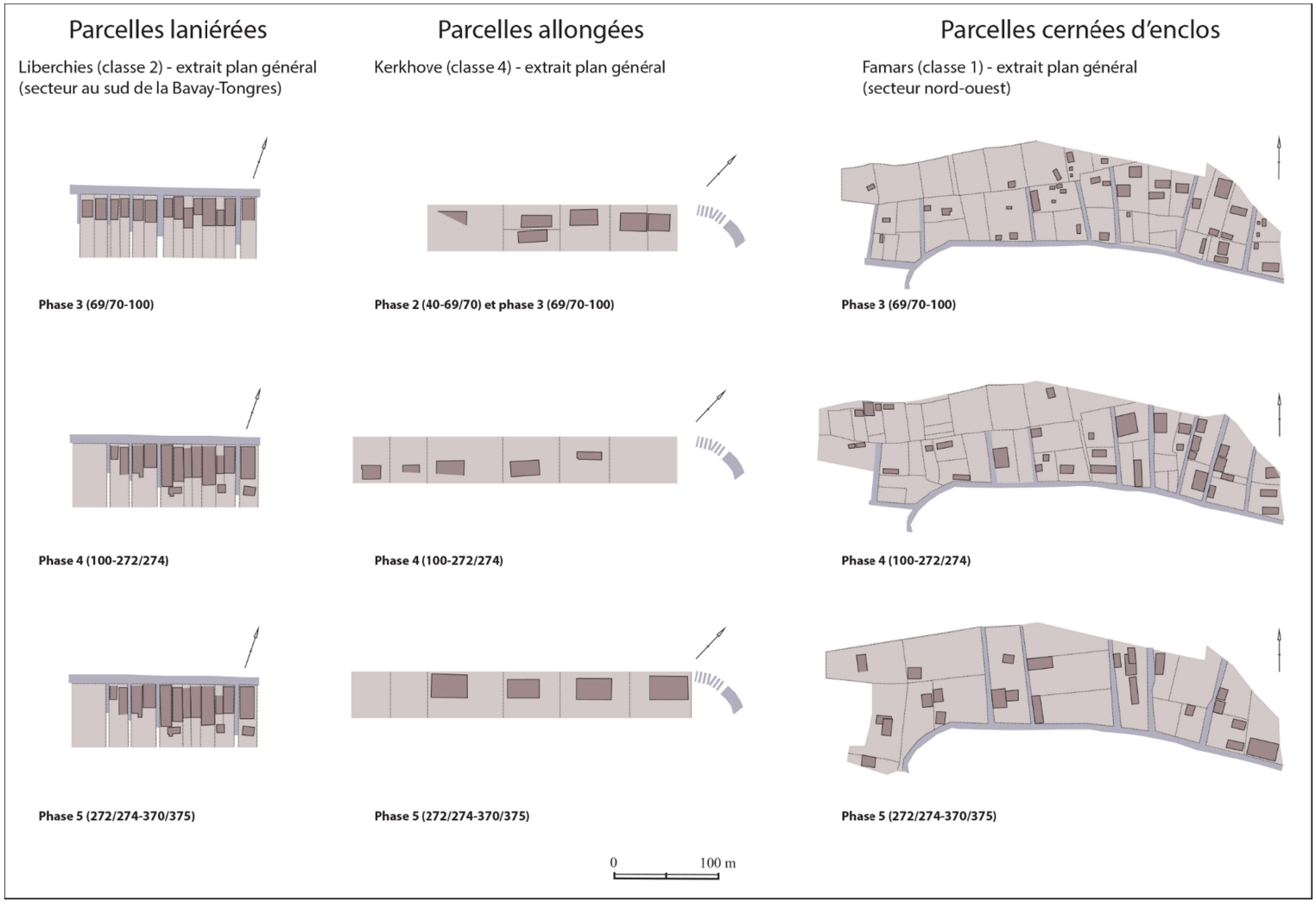

Fig. 72. Parcelles laniérées, parcelles allongées et parcelles cernées d'enclos à partir des exemples des agglomérations de Liberchies (classe 2), Kerkhove (classe 4) et Famars (classe 1) et au regard de leurs phases d'évolution (Fonds de cartes : DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2-3 (Liberchies) ; DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 16-17, fig. 7 (Kerkhove) ; FAVENNEC et al., 2019, p. 69, fig. 8 et p. 69, fig. 9 (Famars)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

7.2.2. La zone périphérique

Si le centre habité représente le cœur de l'agglomération, la périphérie en constitue les marges[2052]. Elle accueille des activités qui, par leur nature ou leur travail, entrent en conflit avec le bien-être de tous ou qui trouvent un avantage certain à se positionner plus en retrait des noyaux agglomérés, au sein d'espaces moins densément occupés (Chapitre 3)[2053]. Les terrains périphériques ont en effet comme caractéristique de présenter un bâti beaucoup plus lâche[2054]. Ainsi, les infrastructures s'y ordonnent davantage en différents noyaux séparés les uns des autres que sous un aspect groupé débouchant sur la formation d'un seul et même espace cohérent. Ces cellules périphériques ne représentent en outre qu'une partie des marges des bourgades dont il demeure impossible d'être assuré de leur totale exploration. Tout exercice de calcul de superficie des terrains périphériques se révèle donc ici inadéquat. En revanche, l'estimation de la distance qui sépare les noyaux périphériques du centre habité proprement dit est beaucoup plus pertinente. Enfin, on ne peut clore le point présenté ici sans aborder la physionomie générale des marges des occupations approchées et qui se dessine à partir de l'ordonnance des différents noyaux périphériques pointés.

Une question de distance : périphérie proche et périphérie éloignée

En matière de périphérie, Rome demeure un site à la documentation écrite et archéologique tout-à-fait exceptionnelle. Son *suburbium* a donc longtemps servi de modèle explicatif aux marges des autres villes romaines occidentales, avant que les chercheurs ne s'en émancipent et tentent de fonder leurs réflexions sur des parallélismes plus proches des réalités provinciales[2055]. Or, comme le fait très justement remarquer M. Reddé, on ne peut mettre de côté le précieux apport des données abondantes et inédites fournies par la capitale de l'Empire à ce sujet, mais loin de considérer les faubourgs de Rome comme un modèle, il faut les exploiter comme le meilleur moyen d'appréhender la problématique des terrains placés au-delà des centres habités[2056]. L'examen du dossier romain fournit de cette manière deux contributions majeures. La première concerne la notion de distance, la seconde porte sur la manière la plus juste de calculer les extensions des périphéries.

[2052] LEVEAU, 2013, p. 16.
[2053] PLANA-MALLART, 2013, p. 134.
[2054] BESSON, BLIN & TRIBOULOT, 2016, p. 22.
[2055] FABRE, 2012, p. 22 ; MÉNART & PLANA-MALLART, 2015b, p. 22.
[2056] REDDÉ, 2016, p. 649.

La Table d'Héraclée est le texte législatif romain sur lequel se fonde le plus souvent la définition légale de la frontière du *suburbium* de Rome. Une limite de 1 mille, soit 1,495 km, est ainsi avancée à plusieurs reprises dans le document[2057], mais dans les faits cette distance doit être un peu plus étendue[2058]. Pour P. Arnaud, cette donnée métrique est loin d'être le fruit d'une décision juridique arbitraire, mais elle correspond davantage à une réalité économique ou urbanistique[2059]. Pour cet auteur, 1 mille est en effet l'équivalent d'un trajet d'une demi-heure pour un piéton, pour un âne ou pour un voyageur en litière et, pour les artisans et producteurs installés dans les marges, la distance maximale permettant d'acheminer leurs produits jusqu'à la ville sans que cela engendre un coût trop excessif de transport[2060]. Si on peut rétorquer que cette distance de « 1 mille » demeure spécifique à la ville de Rome, elle constitue, dans tous les cas, une donnée métrique maximale de référence en matière d'économie qui est à même d'être transposée dans le cadre des marges des occupations gallo-romaines. Les faubourgs des villes provinciales, tout comme ceux des agglomérations placées sous leur autorité, sont en effet des espaces d'interactions économiques basés sur des échanges quotidiens avec le centre habité dont ils dépendent[2061]. En ce sens, ils sont donc eux-aussi soumis aux mêmes contraintes engendrées par le rapport distance/coûts de transports. Enfin, l'estimation de la distance séparant les marges des centres habités provinciaux dont elles relèvent ne doit pas s'effectuer de n'importe quelle manière, mais en suivant scrupuleusement le cheminement des voies de communication, comme on se doit de le faire pour cette limite de 1 mille affectée aux faubourgs de Rome[2062].

Cette règle, nous l'avons suivie autant que faire se peut dans le calcul des distances séparant les différents noyaux périphériques des centres habités des agglomérations approchées dans le cadre de la thèse[2063]. L'exercice a, en outre, été reproduit à chaque étape d'évolution de ces bourgades, car leur centre habité tout comme les marges qui les entourent sont en perpétuel mouvement. L'objectif étant ici de mettre en évidence un seuil d'occupation à l'image de celui exprimé pour la ville de Rome, le recours à la moyenne arithmétique de toutes les distances calculées ne se révèle pas être une démarche pertinente, au contraire de la prise en considération

[2057] *Table d'Héraclée*, 20 (*C.I.L.*, I, 00593) ; 25-27 (*C.I.L.*, I, 00593) ; 50-51 (*C.I.L.*, I, 00593) ; 62-65 (*C.I.L.*, I, 00593) ; 66-67 (*C.I.L.*, I, 00593) ; 68-69 (*C.I.L.*, I, 00593).
[2058] AGUSTA-BOULAROT, 1998, p. 51-52 ; ARNAUD, 1998a, p. 69 ; ARNAUD, 1998b, p. 11 ; CHEVALLIER, 1998, p. 25-26.
[2059] ARNAUD, 1998a, p. 72.
[2060] ARNAUD, 1998a, p. 75-80.
[2061] ARNAUD, 1998a, p. 80-81.
[2062] ARNAUD, 1998a, p. 81 ; PLANA-MALLART, 2013, p. 134 ; BESSON, BLIN & TRIBOULOT, 2016, p. 22-23.
[2063] En effet, si le réseau principal des voies terrestres est assez bien documenté pour la région investiguée, le maillage des axes secondaires et locaux comporte souvent des lacunes, nous obligeant, dans certains cas, à nous reporter sur la prise de distance « à vol d'oiseau ».

des valeurs extrêmes, c'est-à-dire la distance minimale et la distance maximale, pointées pour chaque phase de développement observée (Tabl. 36).

	Agglomérations	Phase 1 (-20/-15 à +40)	Phase 2 (40-69/70)	Phase 3 (69-70-100)	Phase 4 (100-172/174)	Phase 5 (172/174-270/275)
CLASSE 1	Tournai	/	**Agglomération** Min. 0 m Max. 300 m	Min. 0 m Max. 300 m	Min. 0 m Max. 330 m	Min. 0 m Max. 330 m
	Famars	/	/	**Agglomération** Min. / Max. 285 m	Min. 0 m Max. 380 m	Min. 0 m Max. 380 m
	Namur	**Agglomération** Min. 0 m Max. 260 m	Min. 0 m Max. 480 m	Min. 0 m Max. 480 m	Min. 0 m Max. 600 m	Min. 0 m Max. 600 m
	Maastricht	Halte routière /	**Agglomération** /	Min. 0 m Max. /	Min. 0 m Max. 320 m	Min. 0 m Max. 320 m
CLASSE 2	Liberchies	Halte routière /	/	**Agglomération** Min. 0 m Max. 40 m	Min. 0 m Max. 200 m	Min. 0 m Max. 335 m
	Tirlemont	/	Halte routière Min. 95 m Max. 145 m	**Agglomération** Min. 0 m Max. 40 m	Min. 0 m Max. 620 m	Min. 130 m Max. 880 m
	Sains-du-Nord	/	Noyau habité primitif Min. / Max. 195 m	**Agglomération** Min. / Max. 35 m	Min. 0 m Max. 97 m	Min. 0 m Max. /
	Velzeke	**Agglomération** /	Min. 45 m Max. 330 m	Min. 45 m Max. 330 m	Min. 45 m Max. 330 m	Min. 0 m Max. 230 m
CLASSE 3	Grobbendonk	/	Halte routière /	**Agglomération** Min. 0 m Max. 250 m	Min. 0 m Max. 180 m	Min. 0 m Max. 250 m
	Jupille-sur-Meuse	/	Halte routière Min. 30 m Max. 85 m	**Agglomération** Min. 0 m Max. 200 m	Min. 0 m Max. 200 m	Min. 0 m Max. 200 m
	Asse	/	**Agglomération** Min. 65 m Max. 360 m	Min. 65 m Max. 360 m	Min. 0 m Max. 320 m	Min. 0 m Max. 320 m
	Amay-Ombret	/	Halte routière /	**Agglomération** Min. 0 m Max. /	/	/
	Clavier	/	Halte routière /	**Agglomération** Min. 25 m Max. 63 m	Min. 0 m Max. 133 m	Min. 0 m Max. 180 m
	Braives	/	Halte routière Min. 0 m Max. /	**Agglomération** Min. 0 m Max. 323 m	Min. 0 m Max. 323 m	Min. 0 m Max. 323 m
CLASSE 4	Wervik	/	Halte routière Min. 50 m Max. 1,2 km	**Agglomération** Min. 200 m Max. 950 m	Min. 120 m Max. 950 m	Min. 120 m Max. 950 m
	Kontich	/	Halte routière Min. / Max. 100 m	Min. 23 m Max. 75 m	**Agglomération** Min. 0 m Max. /	Min. 0 m Max. /
	Kerkhove	/	**Agglomération** /	/	Min. 0 m Max. /	/

Tabl. 36. Tableau récapitulatif des distances minimales et maximales relevées entre les noyaux périphériques et les centres habités des dix-sept agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres investiguées (réparties en fonction des classes établies par le palmarès 2), au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire. En gris, le stade d'évolution maximale des bourgades approchées.

L'analyse des données fournies par le tableau 33 permet d'exprimer plusieurs constatations. Ainsi, quelle que soit la phase de développement considérée :

- Les marges peuvent border la limite du centre habité ;
- La distance comprise entre 300 et 400 m est la donnée métrique la plus souvent relevée comme valeur maximale ;
- Cet intervalle peut dans certains cas être dépassé, mais la distance alors calculée n'excède pas les 900 m, sauf cas exceptionnel.

Ces remarques sont importantes car elles ne révèlent pas seulement la distance maximale que les périphéries des agglomérations approchées peuvent atteindre, elles mettent surtout en lumière l'existence de deux types de périphérie qui se distinguent ici en fonction de leur extension :

- La périphérie proche, de loin, la plus représentée, comprend les terrains placés depuis la limite reconnue du centre habité jusqu'à 400 m au moins de ce dernier en suivant les voies de communication ;
- La périphérie éloignée, quant à elle, incorpore les zones comprises entre 400 m et 900 m, voire un peu plus, mais jamais au-delà de 1 km. En ce sens, toute découverte signalée plus loin que cette démarcation maximale ne peut plus être raisonnablement attribuée au territoire périphérique d'une agglomération. Remarquons que la distance de 1 mille (ou 1,495 km) procurée par les textes et accordée aux faubourgs de Rome n'est ici ni dépassée ni atteinte.

Le rapport évolution des centres habités/formation des périphéries ne se confirme pas dans l'analyse des plans de reconstitution des espaces, attestant par ce fait que l'émergence des marges se réalise bien en fonction des besoins des agglomérations et non parce que ces dernières se développent de manière plus importante. L'apparition de périphéries se marque donc généralement dès la formation des occupations. La phase 4 (100-172/174) se révèle néanmoins une période charnière, où l'on voit une multiplication effective des noyaux périphériques et une nette tendance de ces derniers à prendre spatialement de l'ampleur au regard de centres habités qui atteignent dans l'ensemble leur amplitude maximale. L'examen des plans révèle également que toutes les marges ne tendent pas vers un processus de multiplication et d'extension, mais qu'elles peuvent tout aussi bien devenir moins nombreuses et se réduire comme l'atteste le cas de l'agglomération de Kontich (classe 4), où on perçoit assez bien ce phénomène dès la phase 4, voire même disparaître comme cela est illustré par les exemples d'Amay-Ombret (classe 3) et Kerkhove (classe 4).

Des ceintures non continues aux multiples pôles structurés

Si les centres habités présentent une densité certaine et forment des occupations aux limites cohérentes, les périphéries débutent lorsque cette densité d'occupation s'estompe et qu'apparaissent de multiples pôles[2064]. En effet, les marges des bourgades ne sont pas des

[2064] BESSON, BLIN & TRIBOULOT, 2016, p. 22.

ceintures continues[2065], mais sont composées de divers noyaux distincts qui s'agencent à des distances variables par rapport aux limites reconnues du cœur des agglomérations. En fonction de leur implantation, ces cellules intègrent l'un des deux paliers déterminés pour les marges des agglomérations et que sont la périphérie proche (0 à 400 m) et la périphérie éloignée (400 m à 1 km).

Dans cet environnement éclaté, le rôle des axes de communication est important car il assure le maintien du lien nécessaire entre ces différents pôles périphériques et l'occupation que ceux-ci desservent. Mais, les voies routières impactent également la structuration de chacune de ces cellules et influencent leur forme. Dans son approche des marges des villes et des agglomérations, P. Arnaud constate en effet que les pôles périphériques qui s'écartent des voies routières importantes sont les plus proches des centres habités et contre lesquels ils viennent alors s'écraser. À l'inverse, les noyaux périphériques établis sur les axes de circulation qui structurent le territoire des bourgades ont, quant eux, toute la possibilité de se déployer le long de leur tracé et de s'étendre sur une plus longue distance[2066].

Cette discrimination dans la forme adoptée par les cellules périphériques au regard de leur implantation, loin ou proche des routes, se confirme assez bien à travers la restitution des marges des agglomérations investiguées dans le cadre de la recherche (Tabl. 37 à Tabl. 40). On peut compléter les réflexions de P. Arnaud en ajoutant que la forme « aplatie » constatée pour certaines cellules périphériques, accrochées directement aux limites des espaces habités et éloignées des voies routières importantes, résulte très certainement de la présence d'axes internes (rues ou même dessertes de maisons) qui se prolongent au-delà de l'habitat proprement dit et dont ces marges tirent profit. Par manque d'indices archéologiques, cette réflexion reste de l'ordre de l'hypothèse, mais elle se fond sur une nécessité tout-à-fait logique de connecter cette périphérie très proche au centre habité dont elle dépend. L'analyse détaillée des différents schémas résultant de l'exercice de reconstruction des espaces offre également l'occasion de soulever quelques remarques :

- L'implantation d'un noyau périphérique en bordure d'un axe routier important n'implique pas toujours que ce dernier se développe exclusivement en s'étirant le long de la route. Cette observation est faite pour la nécropole sud-ouest de l'agglomération de Jupille-sur-Meuse (classe 3), ou nécropole de la Place Gallo-romaine, qui est

[2065] BEDON, 1998, p. 11.
[2066] ARNAUD, 1998a, p. 81.

aménagée dès l'époque flavienne (phase 3)[2067]. En effet, si ce champ funéraire évolue partiellement le long du tracé de la Tongres-Trèves, elle s'étend davantage à l'est de cette chaussée où son espace est alors structuré par un empierrement, correspondant à un axe assurant la circulation des personnes au sein de la nécropole ;

- L'état de la documentation archéologique ne permet pas toujours d'appréhender tous les axes de communication quadrillant l'ensemble du territoire des agglomérations (centre et périphérie). Cette lacune se traduit, sur les plans, par la formation de cellules périphériques qui gravitent autour des centres habités sans qu'aucune attache routière reconnue ne puisse leur être reliée. C'est notamment le cas de la nécropole sud-est de la bourgade de Tournai (classe 1), ou nécropole de la Citadelle, placée en rive gauche de l'Escaut et dont la mise en activité se place sans doute dans le courant du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4)[2068], ou l'exemple du secteur domestique périphérique sud-est de l'agglomération de Famars (classe 1) qui s'implante à la même époque bien en retrait du diverticule reliant la bourgade au site de Cambrai[2069] ;
- Enfin, une voie fluviale importante peut impacter la forme des espaces périphériques au même titre qu'un tracé routier. Ce fait est relevé pour les agglomérations de Tournai (classe 1) et de Wervik (classe 4), toutes deux implantées le long de l'Escaut, et pour lesquelles on note la formation de marges en bordure de ce fleuve et qui s'étirent en fonction de la courbe de sa rive[2070].

[2067] SERVAIS, 1923 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2003, p. 103-105.
[2068] AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 78-85.
[2069] DELMAIRE, p. 229 (n° **25**) ; ROGER, 2007, p. 179 (n° **27**).
[2070] À Tournai, le secteur périphérique en question est situé au Luchet d'Antoing, en bordure droite de l'Escaut. Il est matérialisé par des entrepôts qui sont installés dès le milieu du I^er^ siècle après J.-C., rasés et réoccupés ensuite par de l'habitat au cours du II^e^ siècle après J.-C. (AMAND, 1968b, p. 11-27 (bassin **A**)). À Wervik, le noyau périphérique est implanté en rive gauche de l'Escaut, sous l'actuel secteur de l'Oosthove Motte. Il s'agit d'une petite zone résidentielle qui se développe dès l'époque flavienne et qui y restera jusqu'à la fin de l'occupation (*Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 76182 (https://cai.onroerenderfgoed.be/).

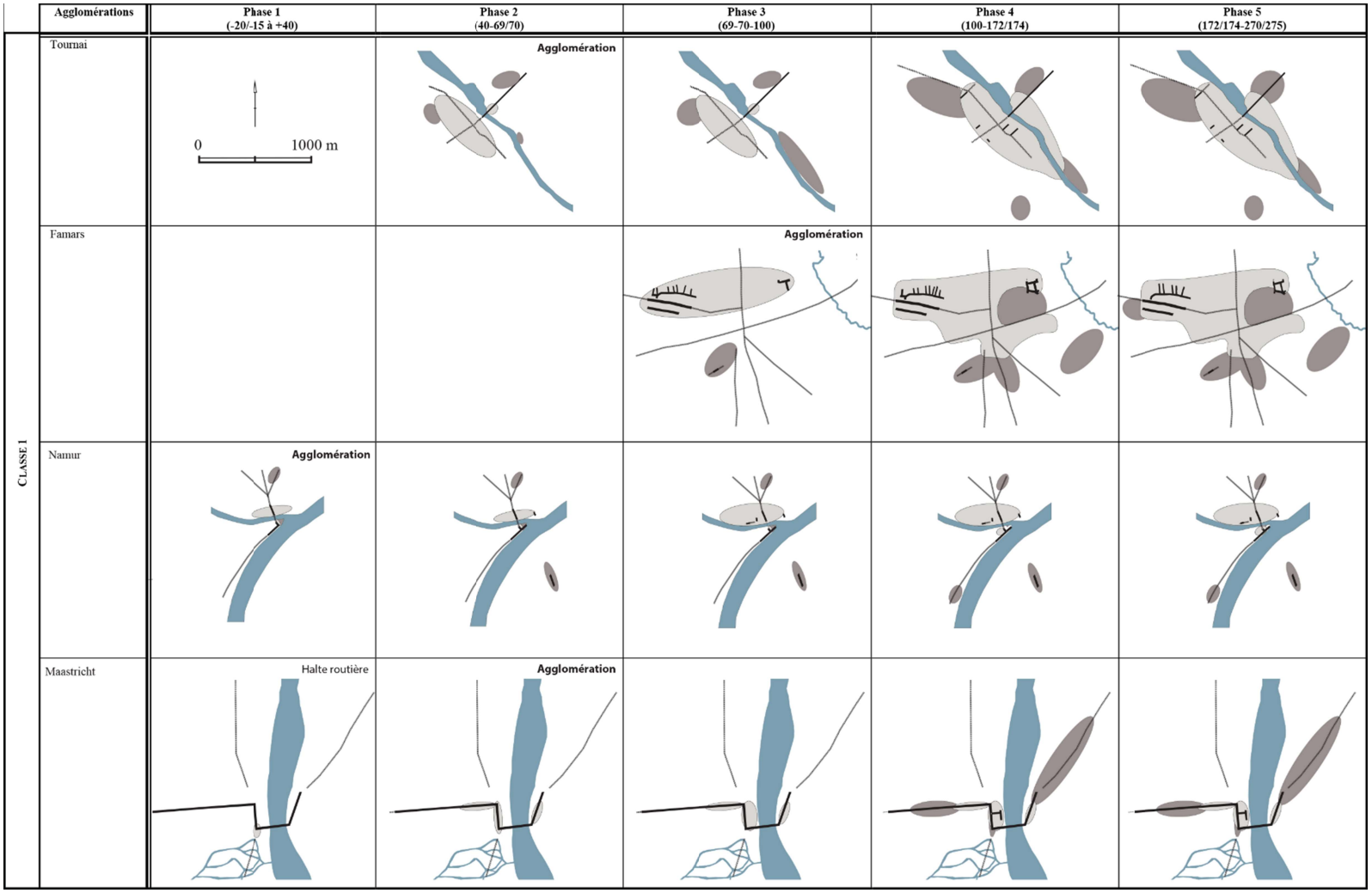

Tabl. 37. Reconstitution des espaces périphériques (brun foncé) et de leur implantation par rapport aux centres habités reconnus (brun clair) des agglomérations de la classe 1, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN).

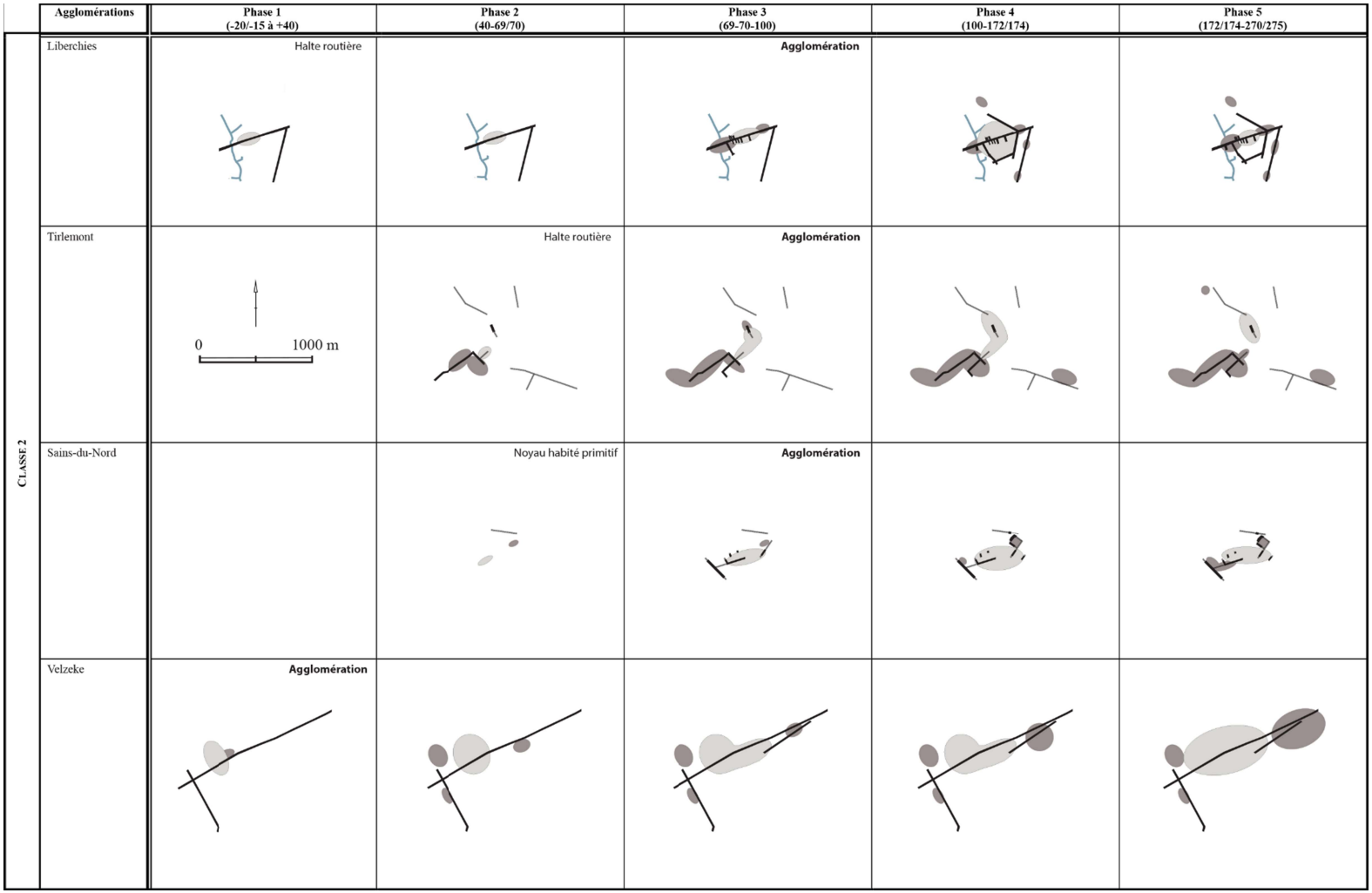

Tabl. 38. Reconstitution des espaces périphériques (brun foncé) et de leur implantation par rapport aux centres habités reconnus (brun clair) des agglomérations de la classe 2, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN).

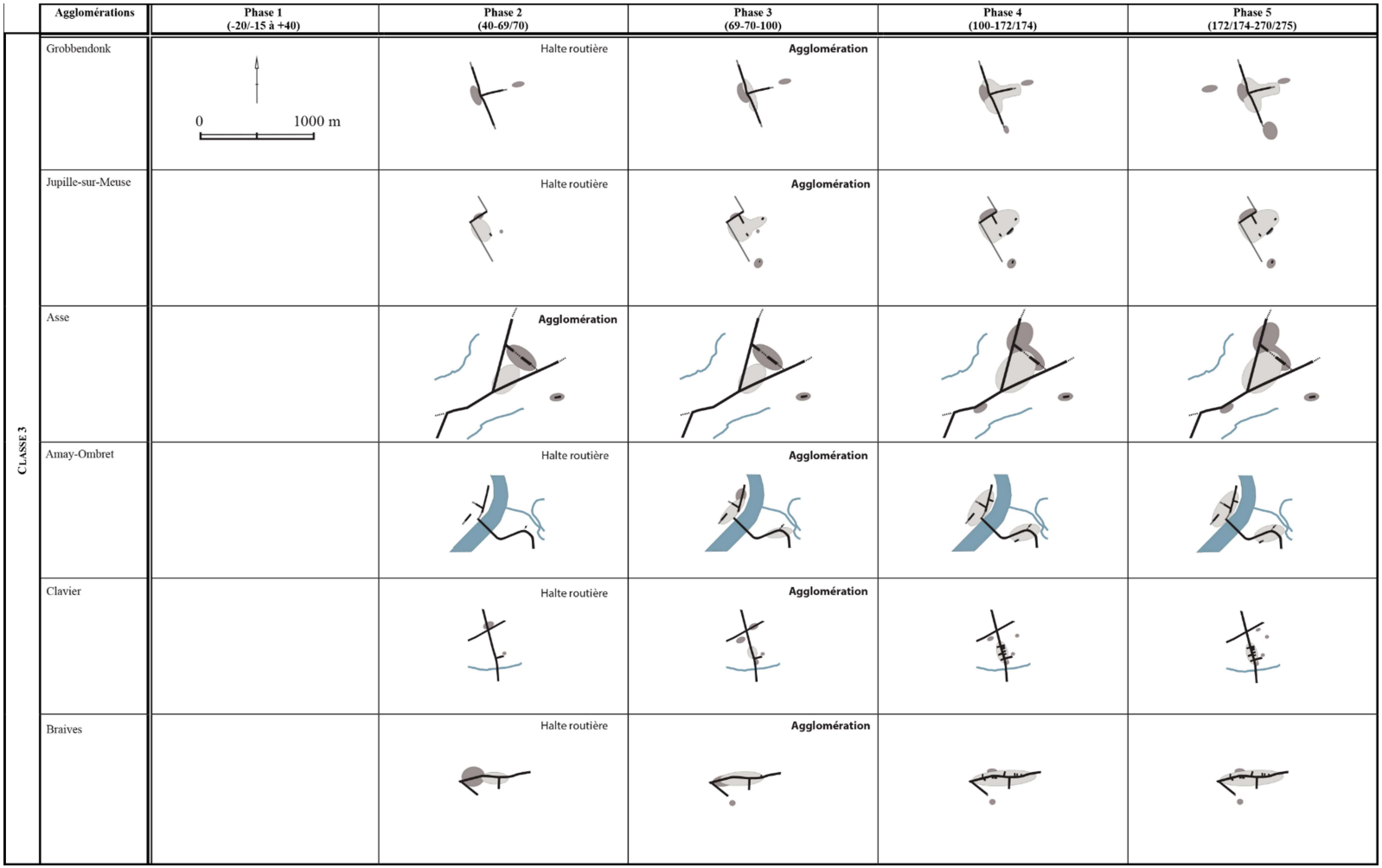

Tabl. 39. Reconstitution des espaces périphériques (brun foncé) et de leur implantation par rapport aux centres habités reconnus (brun clair) des agglomérations de la classe 3, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN).

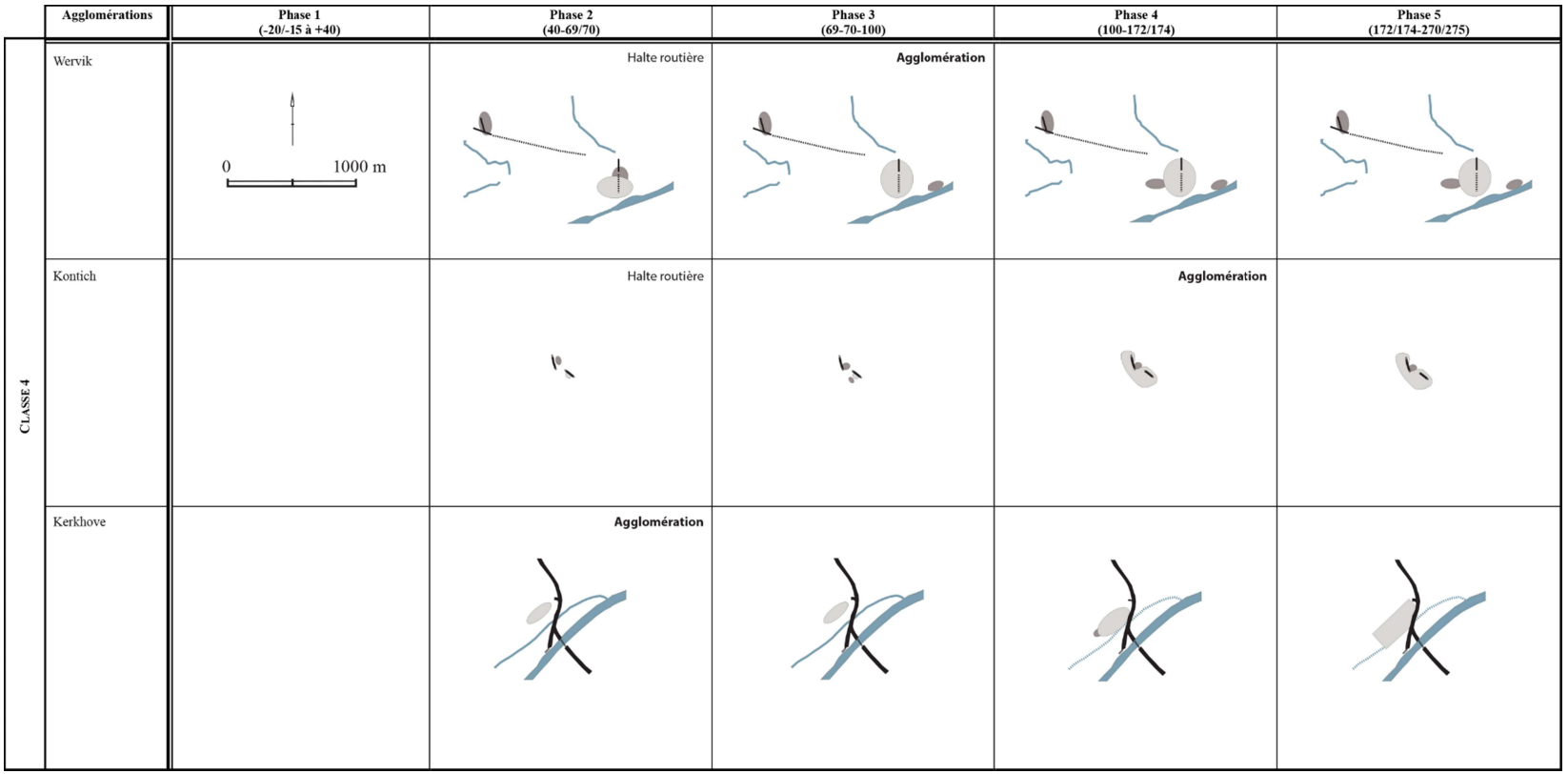

Tabl. 40. Reconstitution des espaces périphériques (brun foncé) et de leur implantation par rapport aux centres habités reconnus (brun clair) des agglomérations de la classe 4, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN).

7.2.3. Conclusion

L'approche du territoire des agglomérations par l'analyse des marqueurs spatiaux se révèle essentielle si on veut pouvoir clairement distinguer les deux parties différentes et indissociables qui le constitue, soit le centre habité et sa périphérie, et restituer au plus juste ces implantations, leurs limites respectives ainsi que leur structuration. Le centre habité étant, par essence, un espace densément occupé, c'est par la concentration des marqueurs spatiaux à valeur inclusive qu'il peut être appréhendé. La périphérie étant, par nature, un vaste espace au bâti plus lâche et formé de multiples pôles, c'est par la dispersion des marqueurs spatiaux à valeur exclusive que chaque noyau périphérique peut être localisé. Centre et périphérie sont chacun structuré et mis en relation par des voies de communication, de la chaussée à la desserte de maison, dont le passage est signalé par la présence des marqueurs spatiaux à valeur neutre. Cet exercice de restitution ne se réalise pas de n'importe quelle manière, mais en rassemblant les données selon leur contemporanéité afin d'obtenir des schémas spatiaux respectant chaque phase d'évolution marquante des agglomérations approchées.

La confrontation des plans de restitution des espaces des dix-sept bourgades investiguées dans le cadre de l'étude (Tabl. 31à Tabl. 34 et Tabl. 37 à Tabl. 40) permet de constater que les agglomérations de la **classe 1** (Tournai, Famars, Namur et Maastricht) ne font pas automatiquement partie des agglomérations de grandes dimensions. Si Tournai (33,6 ha) et Famars (54,6 ha) sont bien répertoriées au sein de cette catégorie lorsqu'elles atteignent leur développement maximale, Namur (9,3 ha) et Maastricht (5,4 ha) intègrent, quant à elles, les occupations de taille moyenne (de 5 ha à 20 ha). Les agglomérations de la classe 1 présentent généralement un centre habité scindé en deux noyaux d'occupation (Tournai, Namur et Maastricht) qui s'établissent sur les deux rives d'un fleuve (Escaut ou Meuse). Ces noyaux se développent souvent de manière dissymétrique, chacun prenant alors une forme dilatée ou étirée. Au cours de son développement maximal, le noyau d'occupation de forme dilatée tend vers une structuration d'aspect plus ou moins orthogonal. L'agglomération de Famars demeure un cas à part au sein de cette classe. Son centre habité unique prend un aspect dilaté, mais sa structuration demeure mal appréhendée. En revanche, le découpage parcellaire d'un des secteurs composant son habitat a pu être mis en valeur. Il se décline en une organisation des propriétés cernées d'enclos, témoignant peut-être d'un maintien d'une certaine tradition indigène dans l'appropriation des espaces. Les quatre agglomérations développent chacune des périphéries proches (en dessous de 400 m). À partir de la phase 4 (100-172/174), les marges de Namur vont toutefois être repoussées au-delà des 400 m. Les noyaux périphériques qui

constituent les marges des bourgades trouvent généralement place le long d'axes routiers importants leur conférant des physionomies allongées assez caractéristiques. Les périphéries de Namur et de Maastricht en sont d'excellents exemples.

Les agglomérations de la **classe 2** (Liberchies, Tirlemont, Sains-du-Nord et Velzeke) sont des bourgades de taille moyenne (de 5 ha à 20 ha), à l'exception de l'agglomération de Velzeke qui, avec ses 24,4 ha, intègre les agglomérations de plus de 20 ha. Leur centre habité est composé d'un seul noyau d'occupation. Lorsque ces bourgades atteignent leur phase d'extension maximale, ce dernier prend généralement un aspect dilaté, exceptionnellement étiré (Tirlemont). L'organisation des propriétés de ces agglomérations reste très mal perçue, mise à part celle de la bourgade de Liberchies, où les terrains placés directement en bordure de la chaussée Bavay-Tongres sont agencés selon des parcelles laniérées durant toute la durée de l'occupation. Toutes ces agglomérations développent des périphéries proches (en dessous de 400 m). À partir de la phase 4 (100-172/174), les marges de Tirlemont sont néanmoins repoussées au-delà des 400 m. Les différents noyaux périphériques pointés dans les marges de ces bourgades trouvent généralement place le long des axes routiers importants, leur conférant des physionomies allongées assez caractéristiques.

Les agglomérations de la **classe 3** (Grobbendonk, Jupille-sur-Meuse, Asse, Amay-Ombret, Clavier et Braives) relèvent généralement de la catégorie des agglomérations de moyennes dimensions (de 5 ha à 20 ha), hormis la bourgade de Clavier qui intègre la catégorie des petites occupations en présentant une surface de 1,7 ha. Ce sont des agglomérations qui se développent le plus souvent en un noyau d'occupation, exceptionnellement en deux (Amay-Ombret). Les noyaux uniques relevés ne répondent pas à une physionomie particulière, pouvant autant se présenter sous une forme étirée (Grobbendonk, Clavier et Braives) que dilatée (Jupille-sur-Meuse et Asse). Les deux noyaux habités de l'occupation d'Amay-Ombret, séparés par le cours de la Meuse, se distinguent quant à eux par un aspect dilaté, une uniformité qui diffère de la dissymétrie des espaces constatée pour les autres agglomérations polynucléaires de ce genre. Côté parcellaire, cette bourgade comme celles de Grobbendonk, Clavier et Braives offrent de beaux exemples de propriétés placées au sein de parcelles laniérées, un découpage spatial qui caractérise les centres habités de ces agglomérations durant toute la durée de leur occupation. Toutes ces bourgades développent des périphéries proches (à moins de 400 m).

Les agglomérations de la **classe 4** (Wervik, Kontich et Kerkhove) se répartissent en moyenne (Wervik et Kerkhove) (de 5 ha à 20 ha) ou petites occupations (Kontich) (moins de 5 ha). Ce sont toutes des bourgades mononucléaires au centre habité dilaté (Wervik et Kerkhove) ou étiré (Kontich). L'intérieur de ces espaces peut être morcelé en parcelles

allongées comme l'atteste l'exemple de Kerkhove ou en parcelles laniérées, représentées par le cas de Kontich. Ces agglomérations développent des périphéries proches (à moins de 400 m), mais la bourgade de Wervik présente déjà des terrains périphériques très éloignés dès la formation de son occupation (phase 2).

7.3. Des lieux fonctionnels connectés répondant à une même organisation spatiale

Derrière les marqueurs spatiaux, se cachent des réalités matérielles qui répondent toutes à une fonction précise. Ces zones fonctionnelles ainsi pointées s'intègrent dans l'un des espaces qui composent le territoire des agglomérations, centre habité et périphérie, et selon une organisation qui demeure propre à chacune de ces occupations. L'agencement de ces éléments est en effet dicté par la société qui habite les lieux et est assez révélateur des positions adoptées par cette dernière en matière de répartition spatiale de ses activités[2071].

Dans une recherche où l'objectif est de percevoir derrière ces organisations le reflet d'une société qui se romanise, il est tout d'abord essentiel de pouvoir confronter chaque zone fonctionnelle répertoriée sur le terrain au schéma d'implantation des lieux d'activités supposé répondre aux « codes » romains (Chapitres 2 et 3). Toute anomalie au regard de ces références établies doit donc pouvoir être expliquée, que cette différence soit activée par une nécessité quelconque, par une contrainte ordonnée par la topographie ou être le reflet d'un maintien de traditions indigènes.

Centres habités et périphéries sont en outre des espaces en perpétuel mouvement. On assiste ainsi à des phénomènes de regroupement d'activités, d'occupation de diverses fonctions au sein d'un même espace ou de réappropriation de lieux abandonnés ou détruits entraînant un changement fonctionnel certain de ces zones. Ces agencements et ces modifications spatiales sont actionnés par les communautés elles-mêmes qui transforment leur lieu de vie, le structurent et déterminent chaque activité selon leurs besoins, leurs règles et les opportunités du moment[2072]. Toutes ces actions s'inscrivent dans des phases d'évolution distinctes qui illustrent chacune une modification du comportement des sociétés face à leurs espaces qu'il faut tenter également d'appréhender.

[2071] GALINIE, 1999, p. 13.
[2072] GALINIE, 2000, p. 77 ; SEGAUX, 2007, p. 11 et p. 145 ; ZANKER, 2000, p. 25.

7.3.1. Une question d'implantation : le principe d'inclusion et d'exclusion des espaces à l'épreuve des données de terrain

Percevoir l'adoption des « codes » romains en matière de répartition spatiale à travers l'analyse de la restitution des territoires des dix-sept agglomérations investiguées implique qu'on puisse réaliser la confrontation des données à partir de référents solides. Ces référents ne proviennent pas de principes abstraits et universels ni encore de théories de l'espace construit que Rome aurait échafaudé, car ces concepts et ces idées demeurent pour cette dernière complètement étrangers[2073]. Or, dans une société, où ordre et clarté sont les maîtres mots, il est difficile de concevoir que les agglomérations, au même titre que les chefs-lieux sous l'autorité desquels elles sont placées, ne soient pas au moins réglementées par quelques principes communs afin d'éviter au minimum des conflits de voisinage ou pour répondre à des questions simples d'hygiène, de sécurité voire de bon sens[2074].

Ce postulat de départ nous a conduit à nous intéresser aux travaux de D. Perring[2075] et d'A. Wallace-Hadrill[2076] qui ont pour point commun d'expliquer l'organisation des villes romaines par deux formes générales et fondamentales d'agencement spatial qui sont celles de l'inclusion et de l'exclusion (Chapitre 2). Pour D. Perring, ces formes s'expriment à travers l'organisation urbaine, en favorisant un usage public de l'espace et en encourageant le développement de lieux spécifiques et bien identifiables afin de promouvoir la cohésion sociale (inclusion), ou, au contraire, en construisant les lieux de telle manière à exclure ou dissuader des personnes ou des activités jugées indésirables afin de réserver l'espace communautaire à des usages estimés plus acceptables (exclusion)[2077]. Pour A. Wallace-Hadrill, ces formes s'inscrivent dans les éléments construits pouvant eux aussi contenir une certaine « charge » éthique, les autorisant soit à s'installer au plus près du centre urbain (inclusion) soit à les interdire et à les en éloigner (exclusion)[2078]. Pour D. Perring, ce qui est inclus ou exclu tire le plus souvent son origine de lois voire de règles implicites, dictées par des pressions économiques ou sociales (ou principes moraux[2079]).

Les villes et les agglomérations provinciales étant intégrées à la civilisation romaine, c'est donc naturellement vers les textes latins que nous nous sommes d'abord penchés afin d'y

[2073] LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 27.
[2074] PERRING, 1991, p. 273-274.
[2075] PERRING, 1991.
[2076] WALLACE-HADRILL, 1995.
[2077] PERRING, 1991, p. 274.
[2078] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 39.
[2079] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 39.

déceler lois, règles ou coutumes en matière d'implantation spatiale. Cette approche par les sources écrites est justifiée par le fait que les preuves archéologiques qui peuvent être observées sur le terrain et ces dits documents proviennent du même contexte historique et culturel[2080]. Même si les réalités approchées par ces textes diffèrent des agglomérations concernées, et ce, en termes de population, de superficie et d'organisation des éléments bâtis, ces témoignages peuvent toutefois contribuer à mieux cerner la conception que nous avons de la société romaine et de ses occupations « urbaines ». Cette contribution doit être considérée comme un principe directeur et non comme un paradigme déterminant[2081]. Le retour aux textes antiques a permis l'élaborer une première liste (Chapitre 2, Tabl. 1). Si cet inventaire révélait déjà de précieuses indications sur la valeur intégrative ou exclusive d'éléments bâtis, il ne couvrait cependant pas toutes les activités susceptibles d'être pointées au sein des agglomérations et en particulier les lieux commerciaux et artisanaux qui y occupent pourtant une place prépondérante[2082]. Nous avons donc complété cette liste initiale par l'ajout d'autres usages du sol dont la valeur intégrative ou exclusive est établie par un travail de déduction, lui-même basé sur la logique qui peut être dégagée des lois et des usages et que l'on peut nommer le « bien vivre ensemble » (Chapitre 3, Tabl. 3).

Dans une approche globale du paysage des agglomérations, les lieux construits auxquels on accorde une valeur inclusive et exclusive deviennent donc des référents topographiques essentiels que F. Martens nomme *spatial markers* ou marqueurs spatiaux[2083]. Ces derniers ont pour rôle de pouvoir déterminer les limites du centre habité et d'appréhender la périphérie qui les entoure, mais également de percevoir jusqu'à quel point les autorités locales, qui déterminent elles-mêmes les emplacements bâtis conformément aux exigences des lieux ou qui les érigent en fonction de la place disponible[2084], respectent les « codes » romains établis.

Le tableau 41 récapitule les fonctions ainsi que les activités ou bâtiments associés qui ont été repérés au sein des dix-sept agglomérations étudiées. Au regard de chacun de ces éléments, figure la valeur inclusive ou exclusive qui leur est accordée en tant que marqueur spatial et cette valeur est déterminée, comme nous venons de l'expliquer, sur base de l'analyse des textes latins ou d'un travail de déduction. Dans tous les cas, ces valeurs illustrent les « codes » romains en matière de répartition des espaces. À chaque valeur est attribuée une couleur. Le vert pour la valeur inclusive, le rouge pour la valeur exclusive et le gris pour une

[2080] LAURENCE, 1995, p. 64.
[2081] LAURENCE, 1995, p. 64.
[2082] FERDIÈRE, 2006/2007, p. 10.
[2083] MARTENS, 2005, p. 241.
[2084] ZANKER, 2000, p. 39.

valeur qu'on ne peut déterminer. C'est le cas d'éléments bâtis qui ne sont pas mentionnés par les sources ou pour lesquels nous n'avons aucun point d'appui (caractéristiques particulières, besoin d'espace au développement…) pour élaborer une réflexion permettant d'entrevoir leur éventuelle valeur en tant que marqueur spatial.

Certaines fonctions reprises dans le tableau ne sont pas présentées de manière détaillée, c'est-à-dire en énumérant les divers aménagements qui leur sont associés, car il n'est tout simplement pas nécessaire de le faire. Il s'agit de la fonction « publique », de la fonction résidentielle et de la fonction funéraire. Quelle que soit leur forme, les bâtiments et bâtisses associés aux fonctions « publique » et résidentielle ont une valeur inclusive appuyée en tant que marqueurs spatiaux. Les édifices publics travaillent en effet pour une cohésion sociale forte au sein des occupations romaines et les maisons sont, par essence, la base de toute occupation agglomérée[2085]. Le monde des morts est le miroir de l'occupation des vivants. Les textes tout comme le bon sens en matière d'hygiène et de santé publique appuient assez bien la nécessité d'écarter tout type de lieu ou d'aménagement funéraire de la vie communautaire. La valeur exclusive est donc très forte pour ces marqueurs spatiaux, et ce, quelle que soit leur déclinaison. Pour les autres fonctions, il est en revanche nécessaire de décomposer ce qui se cache derrière ces intitulés car les activités ou les éléments bâtis qui leur sont associés ne sont pas toujours susceptibles de recevoir la même valeur.

La confrontation des réalités observées sur le terrain avec les « codes » romains en matière d'implantation spatiale est, dans la grande majorité des cas, réalisée à partir de données qui relèvent des indices directs, c'est-à-dire qui renvoient à un lieu fonctionnel bien en place. Pour des activités artisanales telles que la tabletterie ou l'ostéocolle, cette démarche ne peut malheureusement être effectuée de la même manière car ces activités demeurent appréhendées, non par des infrastructures fixes, mais à partir d'indices indirects ou de rebus de production. Les constats soulevés pour ce type d'artisanat doivent donc être abordés avec toutes les précautions d'usage.

[2085] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41.

Fonctions et activités/bâtiments		Valeur accordée en tant que marqueur spatial	Position au sein du centre habité	Position au sein de la périphérie	Anomalie(s) détectée(s) (x) détectées à
Fonction « publique »			x		
Fonction religieuse			x	x	- Velzeke (phases 2 et 3)
Fonction militaire				x	
Fonction résidentielle			x	x	
Fonction commerciale	- Boutique/étal		x	x	
	- *Horreum*		x	x	- Namur (phases 4 et 5) - Amay-Ombret (phases [4 à 5]) - Clavier (phases 4 et 5)
	- Port			x	
Fonction artisanale	- Travail des terres cuites		x	x	- Tournai (phase 4) - Famars (phases 3 à 5 +) - Grobbendonk (phase 5)
	- Travail des métaux		x	x	
	- Travail du verre			x	
	- Travail de la chaux		x	x	
	- Travail de la viande		x	x	
	- Traitement des peaux animales		x	x	- Tournai (phase 3)
	- Travail des peaux animales		x	x	
	- Travail de l'os/corne		x	x	
	- Travail de la colle animale		x		
	- Travail des produits céréaliers		x		
Fonction de services	- Auberge-relais		x	x	- Maastricht (phases 4 à 5) - Liberchies (phases 4 à 5)
	- Latrines publiques		x		
	- Décharge « publique »		x		- Tournai (phases 4 à [5])
Fonction de loisirs			x	x	
Fonction funéraire			x	x	- Tournai (phase 5)

Tabl. 41. Tableau récapitulatif des fonctions et de la valeur leur correspondant en tant que marqueurs spatiaux. Ajout de leur position dans ou en dehors des centres habités et mention des lieux où des anomalies éventuelles sont détectées.

Des implantations dans le respect du sens commun prôné par Rome

Les mesures romaines en matière de répartition spatiale ne sont pas seulement des lois ou des interdits d'ordre juridique ou religieux, ce sont avant tout des règles émanant de la raison, du savoir vivre ensemble, de la sécurité et de l'hygiène. L'analyse de la confrontation des implantations observées au sein des agglomérations prises en compte ici, et ce au regard de la valeur qui leur est attribuée en tant que marqueurs spatiaux, montre assez bien l'adoption d'usages relevant du sens commun par les différentes communautés locales. Peu d'anomalies sont ainsi constatées dans la répartition des espaces fonctionnels. Les anomalies concernent exclusivement les marqueurs spatiaux à valeur exclusive. En effet, dans le cadre strict des agglomérations que nous nous sommes fixés, tous les lieux fonctionnels considérés comme éléments constitutifs des centres habités (marqueurs spatiaux à valeur inclusive) ne sont frappés d'aucun interdit les empêchant d'également se placer en périphérie. En revanche, si des lieux fonctionnels sont définis comme des espaces périphériques (pour des raisons sanitaires,

techniques, pratiques, de nuisance ou de sécurité) et qu'ils intègrent le centre des occupations, il y a là une irrégularité qu'il faut comprendre et dont les causes peuvent être diverses.

LA FONCTION PUBLIQUE

La fonction publique rassemble des édifices qui assurent, au sein de la société romaine, une certaine cohésion sociale[2086]. En effet, ils ne servent pas seulement la communauté, mais favorisent également le contrôle impérial et renforce le modèle citadin romain[2087]. Leur valeur en tant que marqueurs spatiaux est donc inclusive et est assez bien soulignée par une source écrite : Vitruve. Dans sa description très théorique de la ville, Vitruve dresse la liste des bâtiments publics les plus significatifs que tout centre urbain se doit d'être doté. Il s'agit du forum, de la basilique, de la curie, des temples, du théâtre ou encore des thermes publics[2088]. Cette liste ne s'avère pas être une énumération idéale, mais se confirme assez bien sur le terrain grâce aux travaux de P. Zanker qui attestent, par de multiples exemples concrets, de l'importance de ces éléments architecturaux en tant que base de la vie citadine[2089]. Dans le cadre de la présente recherche et selon la répartition fonctionnelle mise au point par les sciences géographiques et les sciences sociales (Chapitre 2), des édifices relevant de cette catégorie « publique », tels les temples, les théâtres ou encore les thermes publics, intègrent des classes fonctionnelles plus précises. Forum, basilique et curie forment-ils alors ici les seuls édifices de cette catégorie ? Dans le cadre des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres, la réponse est non. En effet, si les agglomérations peuvent intégrer la catégorie des occupations urbaines[2090], elles ne sont en aucun cas des villes (Chapitre 2). Elles ne sont donc pas des centres de représentation du pouvoir qui se matérialise notamment par l'aménagement de ces bâtiments politico-administratifs et judiciaires spécifiques. Dans le contexte précis des agglomérations étudiées, le terme « public » doit, en fait, davantage s'entendre comme un qualificatif générique attribué à des bâtiments dont la forme architecturale demeure complètement incertaine, mais qui comportent une structure bâtie qui diffère de celle des habitats locaux et qui revêt d'une certaine importance, sous-entendant dès lors un usage plutôt communautaire. Les édifices mis

[2086] PERRING, 1991, p. 274.
[2087] WHITTAKER, 1997, p. 145 ; FAVRO, 1996, p. 144-167 ; HINGLEY, 2005, p. 80.
[2088] VITRUVE, *De l'architecture*, livre I, VII, §1 ; livre V, I, §4 ; livre V, II, §1 ; livre I, VII, §1 ; livre V, III, §1 ; livre V, IX, §9 ; X, §1.
[2089] ZANKER, 2000, p. 33-39.
[2090] BARET, 2016, p. 170.

au jour à Tournai[2091], Namur[2092], Maastricht[2093] (classe 1), Sains-du-Nord[2094] (classe 2) et Kontich[2095] (classe 4) peuvent être ainsi sujets à de multiples interprétations, mais les chercheurs préfèrent rester prudents et continuer à leur accoler le terme « public » sans aucune autre forme de précision. La seule exception concerne le bâtiment découvert sur le site de « La Loucherie » à Tournai, présenté comme une probable basilique de marché. Quoiqu'il en soit, l'implantation de ces bâtiments publics s'insèrent systématiquement au sein du centre habité des agglomérations mentionnées, respectant par ce fait la valeur inclusive dont ils sont porteurs en tant que marqueurs spatiaux.

LA FONCTION RELIGIEUSE

Comme nous venons de le présenter, la fonction religieuse est peut-être apparentée à la fonction publique, mais il est plus pertinent de la considérer comme une fonction à part entière dans le cadre d'une approche spatiale. En effet, la position des sanctuaires et des temples, ou plus largement encore d'un lieu de culte, dans ou en dehors des centres habités de l'Empire, ne se révèle pas aussi simple. Selon la conception romaine, les sanctuaires et les temples sont censés être des lieux qui abritent la présence « physique » de protecteurs divins[2096]. Les dieux ne pouvant, semble-t-il, protéger que ce qu'ils ont sous les yeux[2097], Vitruve souligne l'importance de placer chaque temple à des endroits précis du tissu urbain pour que cette protection soit la plus efficace possible (la triade capitoline sur le point le plus élevé afin que Jupiter, Junon et Minerve puissent assurer la protection de la plus grande partie de l'enceinte, le temple de Mercure près du *forum*…)[2098]. Par cette réflexion, l'architecte romain considère donc bien les lieux religieux comme éléments construits indissociables de la vie citadine. La valeur inclusive semble, en ce sens, pouvoir leur être accordée. Or, parallèlement, Vitruve ajoute que certains temples ne sont pas les bienvenus sur le sol urbain ou qu'il est préférable de les éloigner en raison du caractère de la divinité honorée, jugée trop violente, trop hostile, trop voluptueuse ou, au contraire, trop morale aux yeux de Romains vertueux[2099]. L'implantation de ces lieux religieux n'est cependant jamais trop loin des limites urbaines car les autorités doivent

[2091] MERTENS & RÉMY, 1974, p. 12-22.
[2092] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 202-203.
[2093] PANHUYSEN, 1996, p. 37-39 (gebouw A).
[2094] NEAUD, 2012, p. 88 ; NEAUD, 2017, p. 149.
[2095] LAUWERS, 1968, p. 65.
[2096] GROS, 1996, p. 122.
[2097] PECHOUX, 2015, p. 250.
[2098] Vitruve, *De l'architecture*, livre I, VII, §1.
[2099] Vitruve, *De l'architecture*, livre I, VII, §1-2.

pouvoir maintenir un certain contrôle de ces cultes et y accéder facilement afin d'y mener des cérémonies officielles[2100]. Le bannissement de sanctuaires des centres urbains, et notamment de Rome, s'explique également par le contexte politique assez changeant d'une période à l'autre. Toute divinité liée à un territoire en guerre avec l'Empire devient, *de facto*, hostile à Rome et doit en être éloignée[2101]. Dion Cassius nous compte ainsi l'exclusion de divinités égyptiennes dont les sanctuaires ont été repoussés au-delà des limites de la capitale peu avant la bataille d'Actium et du maintien de cette obligation de distance bien après cet évènement[2102]. Cependant, le développement des temples au-delà des limites urbaines ne s'expliquent pas toujours au regard de la nature ou du caractère de la divinité honorée, mais pour des raisons tout-à-fait pratiques qui est le manque de place en ville[2103]. En outre, pour les provinces en particulier, la création de nouveaux centres de culte en dehors des limites des occupations est souvent due à la récupération d'anciens lieux protohistoriques décentrés au regard de ces dernières[2104] ou, plus souvent encore, à la possibilité offertes aux élites locales d'envoyer un signal fort à tout voyageur avant leur arrivée aux portes de leur ville, en leur présentant en effet un bâtiment d'une certaine monumentalité conférant au lieu un caractère prestigieux, censé par ce fait matérialiser leurs capacités de financement et d'assimilation des modèles romains[2105]. Éléments urbains, les sanctuaires et les temples sont donc également des lieux indissociables des périphéries, que les raisons en soient morales, protectrices, pratiques, sociologiques ou découlant d'un emplacement protohistorique. La fonction religieuse bénéficie de cette manière d'une double position qui peut entraîner des difficultés dans les essais de restitution des espaces si une valeur dominante en tant que marqueur spatial n'est pas accordée aux lieux de culte. Cette décision ne peut cependant être prise sans tenir compte de la nature des occupations investiguées et du contexte général dans lequel l'exercice de reconstruction du paysage est réalisé. Deux paramètres importants conditionnent donc ici les réflexions : le milieu provincial dans lequel est menée l'enquête et la forme d'occupation urbaine approchée qu'est l'agglomération et non la ville proprement dite. Il n'est pas sans rappeler que les agglomérations procèdent d'une évolution et ne naissent pas en tant que telles. L'agencement des espaces qui résulte de ce processus est ainsi le fruit du dynamisme des communautés et de la liberté qui leur est octroyée par l'autorité centrale de disposer comme elles l'entendent des différents lieux

[2100] SCHEID, 2002, p. 57 ; PÉCHOUX, 2010, p. 22-23 ; FABRE, 2012, p. 24.
[2101] SCHEID, 2002, p. 56-57.
[2102] Dion Cassius, *Histoire romaine*, livre XL, 47, §3-4 ; livre LIII, 2, §3-4 ; livre LIV, 6, §6 (PATTERSON, 2000, p. 92 ; SCHEID, 2002, p. 57 ; PÉCHOUX, 2010, p. 23).
[2103] ZIOLKOWSKI, 1992, p. 278.
[2104] PÉCHOUX, 2010, p. 33.
[2105] PÉCHOUX, 2015 p. 242-253.

fonctionnels qu'elles développent, tout comme cette autorisation est donnée aux villes de l'Empire[2106]. Dans ce contexte, la construction d'édifices publics comme le sont les temples peut être perçue comme une décision prise collectivement ou un moyen de servir l'intérêt commun[2107]. La mise en valeur des bâtiments religieux devient, pour cette raison, un critère important dans le choix de l'implantation de ces édifices et la périphérie proche est un endroit tout indiqué pour la réalisation de cette scénographie. Cette raison nous a donc poussé à procurer aux lieux de cultes des agglomérations provinciales étudiées ici une valeur davantage exclusive plutôt qu'inclusive en tant que marqueur spatial. Il est important de noter que cette valeur exclusive n'est nullement élaborée ici à partir d'un interdit formulé afin que le principe du « bien vivre ensemble » soit respecté, mais bien comme le reflet d'une position périphérique assez répandue de ces lieux religieux dans le cadre spécifique de ces occupations provinciales romaines.

Cette décision s'est révélée être, au final, assez juste, confirmée en effet par les données de terrain relevées au sein d'agglomérations issues des quatre classes approchées par l'étude : Famars[2108], Namur[2109], Maastricht[2110] (classe 1), Liberchies[2111], Tirlemont[2112], Sains-du-Nord[2113], (classe 2), Grobbendonk[2114], Jupille-sur-Meuse[2115], Clavier[2116], (classe 3) et Kontich[2117] (classe 4). La seule exception à noter concerne l'agglomération de Velzeke (classe 2) où l'aménagement du premier sanctuaire associé à la bourgade ne répond pas au schéma d'implantation relevé pour ce genre d'occupation provinciale. Ce dernier, construit aux alentours du milieu du I^er^ siècle après J.-C. (phase 2), s'insère bien au sein du tissu habité jusqu'à la fin de la période flavienne (phase 3)[2118]. Ce n'est qu'au début du siècle suivant (phase 4) que la décision est prise d'abandonner cet ancien lieu de culte et d'en aménager un nouveau aux « portes » occidentales de l'occupation, en marge du centre habité, mais non loin

[2106] ZANKER, 2000, p. 39.
[2107] PÉCHOUX, 2015 p. 242-253.
[2108] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[2109] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-202.
[2110] PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 37-48 ; PANHUYSEN, 1996, p. 46-51.
[2111] CLAES, 1970, p. 37-38 ; CLAES, 1974.
[2112] MARTENS, 2004.
[2113] NEAUD, 2014.
[2114] MERTENS, 1972 ; MERTENS & DE BOE, 1972 ; DE BOE, 1977, p. 21-28 ; DE BOE, 1986b, p. 111 et 113 ; REYNS & BRUGGEMAN, 2019, p. 137-140.
[2115] VANGUESTAINE & GUSTIN, 2004, p. 111-112 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2006, p. 167-169 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2007, p. 113 ; COQUELET, 2011b, p. 39-40 ; COQUELET & GUSTIN, 2013, p. 25-28.
[2116] WITVROUW, 1975-1976.
[2117] VERBEECK, 2001.
[2118] ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61.

toutefois de ce dernier[2119]. Dès le IIe siècle, l'agglomération de Velzeke s'aligne donc, comme les autres bourgades de la région, sur cette manière de disposer et de mettre en évidence le sanctuaire qui lui est associé.

Concernant le choix des terrains sur lesquels sont érigés les édifices religieux, il ne relève pas toujours d'une situation topographique avantageuse ou d'une opportunité quelconque, mais il est parfois tributaire d'une occupation cultuelle bien plus ancienne. Ce phénomène n'est absolument pas exceptionnel comme le remarque L. Péchoux dans son approche des sanctuaires périphériques de Gaule[2120]. Le sanctuaire de Namur (classe 1), placé à la confluence de la Sambre et de la Meuse dès le début du IIe siècle (phase 4), fait ainsi suite à une aire sacrée formée à cet endroit un siècle plus tôt (phase 1)[2121], tandis que le sanctuaire de Sains-du-Nord est érigé dès l'époque augustéenne (phase 1) autour d'un monument funéraire protégeant des sépultures d'élites locales protohistoriques[2122]. Les sanctuaires de Tirlemont (classe 2) et de Kontich (classe 4), quant à eux, s'établissent dans un secteur occupé précédemment par des enclos rituels remontant à la période augustéenne (phase 1)[2123]. Si, dans le cas de Tirlemont, la fonction religieuse du secteur va temporairement s'effacer au profit d'installation artisanales de la période flavienne au début du IIe siècle après J.-C. (phases 3 et 4)[2124], cette dernière émerge à nouveau au IIIe siècle avec l'installation d'un mithraeum[2125]. À Kontich, en revanche, le souvenir de ces enclos rituels restera très vivace durant toute la durée de l'occupation[2126]. Aucune construction ne sera jamais tolérée à leur emplacement précis et le sanctuaire romain qui leur fait suite, à l'époque flavienne (phase 3), sera implanté à quelques mètres plus au sud[2127].

LA FONCTION MILITAIRE

Toutes les agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres sont bien des occupations civiles. La fonction militaire est mentionnée au sein de l'étude parce que des éléments résiduels ou des éléments construits qui lui sont liés ont été détectés sur certains sites investigués. Si les

[2119] MEEX & MERTENS, 1973.
[2120] PÉCHOUX, 2010, p. 33.
[2121] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-202.
[2122] NEAUD, 2014, p. 89.
[2123] Tirlemont = MARTENS *et al.*, 2002, p. 45 ; MARTENS, 2004, p. 26 ; MARTENS, 2012, p. 153 et p. 169-171 ; Kontich = VENANT *et al.*, 2015, p. 238-239.
[2124] MARTENS & HARTOCH, 2001 ; MARTENS *et al.*, 2002, p. 45.
[2125] MARTENS, 2004.
[2126] VENANT *et al.*, 2015, p. 247.
[2127] VERBEECK, 2001.

sources écrites demeurent muettes concernant d'éventuelles positions militaires au regard de centres habités établis, le travail de déduction n'apporte, lui non plus, aucune aide dans la détermination de la valeur que l'on peut accorder à ces lieux en tant que marqueurs spatiaux. Les zones militaires sont donc intégrées parmi les marqueurs à valeur indéterminée. L'analyse de terrain n'apporte guère plus d'informations car la plupart des vestiges remontent en effet bien avant l'émergence des occupations concernées (classe 1 : Tournai[2128], Namur[2129] ; classe 2 : Liberchies[2130], Velzeke[2131] ; classe 3 : Grobbendonk[2132], Asse[2133] ; classe 4 : Wervik[2134]). Il n'y a donc aucun moyen de confronter les implantations militaires relevées au regard d'un centre habité, même à l'état embryonnaire. Le seul indice en matière de répartition spatiale est procuré par la construction, à la fin du III^e^ siècle après J.-C. (phase 5), d'un *burgus* au sein de l'agglomération de Liberchies (classe 2)[2135]. Ce dernier est aménagé dans le secteur habité oriental, sur la Bavay-Tongres même et sur les ruines d'une partie des habitats qui s'y dressaient de part et d'autre, matérialisant ainsi un recul de l'espace habité et donc d'une implantation de l'ouvrage militaire en dehors de ce dernier.

LA FONCTION RÉSIDENTIELLE

La fonction résidentielle est sans aucun doute la fonction la plus évidente de toute occupation quelle que soit la forme que cette dernière est amenée à prendre, car « habiter » et donc s'abriter et se loger sont des actions qui relèvent d'un fait anthropologique concernant toute l'espèce humaine[2136]. Vitruve parle bien évidemment des maisons au sein de son traité et aborde la question sous l'angle de leur architecture qui se révèle très diversifiée au sein des villes romaines. Pour lui, l'hétérogénéité de ces infrastructures doit beaucoup au statut social du propriétaire, mais aussi à l'activité professionnelle exercée par ce dernier[2137]. La maison urbaine romaine n'est donc pas que résidentielle, elle peut être également multifonctionnelle. En dehors de ces considérations sociologiques et pratiques, toute habitation est, par sa nature même, un marqueur spatial à forte valeur intégrative, sur lequel repose en grande partie la

[2128] MERTENS & RÉMY, 1974, p. 10-11.
[2129] RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 1997, p. 271-272.
[2130] LEPOT & VILVORDER, 2013.
[2131] ROGGE, 1980.
[2132] DE BOE, 1977, p. 12-13.
[2133] GRAFF & LENOIR, 1981.
[2134] VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 89-106 ; VERBRUGGE, 2010, p. 57-59.
[2135] GRAFF, 1955-1960 ; BAILLEUX & GRAFF, 1992, p. 33-35 ; BRULET, 1996-1997.
[2136] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 41 ; BRUNET, 2001, p. 20 ; SÉGAUX, 2007, p. 65.
[2137] VITRUVE, *De l'architecture*, livre VI, V, §1-3.

détermination des centres habités. C'est en effet la forte concentration de ces lieux en un endroit précis du territoire qui permet de cerner avec assez d'exactitude le cœur des agglomérations. Or, les cartes révèlent aussi parfois des marqueurs isolés, placés *de facto* au sein des marges des occupations. Anomalie ? Non, bien évidemment car aucune loi ni règlement romain n'interdit d'aménager sa demeure en retrait des centres habités. Les sources écrites, comme la Loi d'Urso[2138] et ou un passage de Columelle[2139], font d'ailleurs part de ces habitats placés au-delà des limites urbaines reconnues, mais focalisent leur attention sur les maisons les plus prestigieuses : les *domus* suburbaines. Ces dernières appartiennent souvent à des membres de l'autorité de la ville et sont construites à une distance raisonnable des centres urbains afin que cet éloignement ne gêne en rien les activités publiques de ces personnes[2140]. Les gens aisés ne sont évidemment pas les seuls à préférer établir leur maison (ou, dans certains cas, leur lieu de villégiature), au sein de zones moins densément peuplées que sont les marges. Mais, dans le cadre des occupations étudiées ici, il demeure difficile de reconstituer clairement le plan de ces habitats, censés révéler le statut de l'occupant, et ce, sur la base des indices archéologiques laissés. On est en mesure de le faire pour deux agglomérations au moins. La bourgade de Jupille-sur-Meuse (classe 3) offre ainsi le cas d'une demeure d'un certain standing, relevant du type *domus*, placée en périphérie septentrionale au cours du II^e^ siècle après J.-C. (phase 5)[2141], tandis que le site de Liberchies (classe 2) présente le cas d'une maison plus modeste, à l'image des *Streifenhaüser* qui s'installent au sein du centre habité, construite également dès le II^e^ siècle dans la périphérie sud-ouest[2142].

La fonction commerciale

La fonction commerciale est extrêmement peu documentée dans les sources latines à notre disposition. Vitruve en fait assez rapidement mention à travers sa description des maisons urbaines et ne s'attache qu'aux boutiques qui peuvent en constituer l'une des pièces[2143]. Ces quelques mots énoncés par l'architecte attestent néanmoins de la présence de lieux de vente au sein des villes et cette situation peut évidemment s'étendre à des occupations telles que les agglomérations comme celles approchées dans le cadre de la recherche. Les boutiques, qu'elles soient pérennes ou éphémères, sont en effet des lieux essentiels à toute communauté organisée

[2138] *Loi d'Urso*, XCI = *C.I.L.*, II, 05439.
[2139] COLUMELLE, *De l'agriculture*, livre I, I, §19.
[2140] ARNAUD, 1998a, p. 68 ; BEDON, 1998, p. 13 ; FABRE, 2012, p. 27.
[2141] SCHUERMANS, 1872, p. 471-472 ; GUSTIN, 2008, p. 419.
[2142] BRULET, 1987d, p. 34-35 (Secteur A).
[2143] VITRUVE, *De l'architecture*, VI, V, 2.

car elles répondent à des besoins quotidiens de la population en termes d'alimentation et d'habillement ou à des besoins moins vitaux telle que la vente de produits de luxe par exemple. Une boutique n'engendre, en outre, aucune nuisance et ne nécessite pas d'infrastructures importantes, une pièce pouvant en effet tout aussi bien faire l'affaire voire l'aménagement un étal temporaire. L'importance que ces lieux commerciaux revêtent tant pour l'économie que pour les besoins des habitants justifient ainsi leur présence dans le centre habité et leur octroie une valeur inclusive en tant que marqueurs spatiaux. La facilité avec laquelle une boutique peut être aménagée[2144] et le peu d'indices concrets que laisse cette activité commerciale rend toutefois sa détection sur le terrain assez difficile. Deux agglomérations approchées dans l'étude ont néanmoins fourni des témoignages assez spécifiques pour émettre l'hypothèse de la présence de lieux qu'on peut attribuer avec un certain degré de certitude à des échoppes. La bourgade de Clavier est la première. Au cœur de son espace habité, une *taberna* a été reconnue, caractérisée par deux phases d'aménagements, l'une en bois remontant à l'époque flavienne (phase 3), l'autre en pierre datée du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4)[2145]. L'agglomération de Sains-du-Nord est la seconde. Elle a fourni une série de cellules assimilées à des boutiques mises en place dès la période flavienne (phase 3), au sein d'un programme architectural plus vaste intégré à son centre habité[2146]. Cette même agglomération a également permis d'appréhender des infrastructures commerciales beaucoup plus légères que sont les étals, implantés cette fois, au milieu du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), à l'arrière du dernier temple construit au sein du sanctuaire et de son portique sud. Cette découverte atteste que des boutiques peuvent tout aussi bien se développer en marge des occupations sans que cela gêne ou ne remette en question le bien-être de la communauté. En se plaçant aux portes du sanctuaire, les marchands y trouvent tout simplement leur compte en vendant les produits issus des sacrifices effectuées dans le sanctuaire[2147].

Dans le cadre de la recherche, les boutiques ne sont pas les seuls éléments commerciaux à être mis en valeur. Des lieux de stockage (*horrea*) et d'embarquement ou débarquement de marchandises (ports fluviaux et débarcadères) ont en effet été découverts. Nulle information n'est malheureusement donnée par les textes concernant l'utilité à les intégrer ou, au contraire, à les préférer hors du cadre habité. La valeur qui leur est accordée en tant que marqueurs

[2144] A l'image des maisons installées en ville, celles établies au sein des agglomérations peuvent également accueillir des locaux à usages professionnels (MANGIN, 1981, p. 297 et suivantes). L'activité commerciale n'y laisse malheureusement pas de traces d'installations spécifiques marquant leur présence.
[2145] WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170.
[2146] NEAUD, 2017, p. 162.
[2147] NEAUD, 2017, p. 162.

spatiaux reposent donc entièrement sur un travail de réflexion et de déduction. Les entrepôts sont tout d'abord des lieux de stockage de marchandises, de denrées alimentaires ou de matériaux de construction dont les dimensions dépassent largement celles d'une simple boutique. La question relative au besoin d'espace joue donc sans doute ici en faveur d'une implantation de ces bâtisses en des lieux permettant leur installation et leur déploiement. La zone périphérique semble être ainsi tout indiquée[2148], entraînant en conséquence l'attribution d'une valeur exclusive. Notons, en outre, que cet emplacement dans les marges des occupations doit coïncider avec la présence d'une voie routière proche ou d'une voie navigable afin de faciliter le transit des produits destinés à être stockés ou vendus. Cette déduction concernant l'aménagement de ces espaces commerciaux s'est, en tous cas, vue confirmée sur le terrain à travers les exemples pointés au sein des agglomérations de Tournai[2149], Famars[2150] (classe 1), Tirlemont[2151] (classe 2), Jupille-sur-Meuse[2152] (classe 3) et Kerkhove[2153] (classe 4). Ces entrepôts sont en effet tous érigés dans les marges de ces bourgades, pour la plupart construits au cours du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), à l'exception des *horrea* de Tournai (installés dès le règne de Claude – phase 2) et de celui de Tirlemont (construit dès la période flavienne – phase 3). Si la voie fluviale est bien attestée dans le cas des bâtiments de Tournai et la voie routière pour les entrepôts de Tirlemont et de Jupille-sur-Meuse, cet indice s'avère absent pour les autres exemples observés. En revanche, on ne peut confirmer une installation en périphérie à travers les localisations des *horrea* de Namur[2154] (classe 1), d'Amay-Ombret[2155] et de Clavier[2156] (classe 3), toutes intégrées dès le II^e^ siècle après J.-C. (phase 4) au sein du centre habité de ces bourgades. La nature particulière des sites de Namur et d'Amay-Ombret explique assez bien la présence d'une partie de leurs entrepôts au sein de la vie communautaire. Ce sont, en effet des agglomérations fluviales dont une seule des rives occupées permet d'établir des constructions de ce genre le long du cours d'eau concerné (la Sambre et la Meuse) et qui bénéficie, en outre, du passage d'un axe routier. Ces conditions s'avèrent donc optimales pour des édifices commerciaux de stockage. Dans le cas de Namur, la pointe de confluence de la Sambre et de la Meuse est déjà densément occupée, empêchant le déploiement de structures

[2148] BEDON, 1998, p. 13 ; BARRAND, 2012, p. 72 ; LEMAIRE, 2015, p. 36.
[2149] AMAND, 1968b, p. 11-27 (bassin **A**).
[2150] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[2151] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 139-142.
[2152] GUSTIN & VANGUESTAINE, 2002, p. 115 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13.
[2153] ROGGE & VANDOORSELAER, 1977 ; DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 14.
[2154] LAUWERIJS, 1969, p. 67-68 ; PLUMIER, VANMECHELEN & DUPONT, 1998, p. 184 ; VANMECHELEN & VERBEECK, 2006, p. 72.
[2155] WILLEMS, 1968, p. 29, n° 13 ; WITVROUW *et al.*, 1993-1995, p. 73-74 ; BRULET, 2008b, p. 384, fig. 174.
[2156] WILLEMS, 1967a, p. 14 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170-171.

imposantes dans le voisinage direct du port. La seule solution est donc d'établir les entrepôts sur la rive de la Sambre opposée, juste après le passage du fleuve, le long du diverticule principal. Dans le cas d'Amay-Ombret, la rive gauche de la Meuse s'avère la seule à pouvoir disposer d'un terrain assez plat et dégagé en bordure du fleuve, l'autre côté étant en effet beaucoup plus accidenté et en dénivelé dès le pied de la butte. Au début du II^e^ siècle après J.- C. (phase 4), la construction d'une rue interne dans ce secteur permet de réaliser une jonction entre la chaussée Tongres-Metz et les berges du fleuve et autorise désormais un accès aux terrains situés à l'arrière des maisons qui s'alignent de part et d'autre de l'axe routier principal. Ces conditions ont donc très certainement contribué à l'installation des entrepôts à cet endroit précis. Pour les autres *horrea* de Namur, d'Amay-Ombret et de Clavier, si un des dénominateurs communs est une position qui s'ouvre directement sur un axe routier principal, une chaussée dans le cas d'Amay-Ombret et de Clavier, une rue interne importante pour Namur, un autre élément commun tout aussi frappant est celui de l'entourage construit dans lequel ces édifices prennent naissance et qui présente un caractère public avéré. Dans un cas comme dans l'autre, ces entrepôts sont en effet établis non loin de thermes publics[2157]. Coïncidence ? Ce fait s'avère assez répétitif pour être le fruit du hasard, mais l'usage précis des entrepôts dans la gestion quotidienne des ensembles thermaux ne peut clairement être expliquer à partir des vestiges retrouvés.

Les ports de la région investiguée relèvent des installations fluviales et non maritimes. Ils constituent des lieux économiques importants, où sont quotidiennement embarquées et débarquées des tonnes de marchandises. Outre l'espace que les ports requièrent, la nuisance sonore que leurs activités engendrent incite sans doute à tenir ces secteurs à une certaine distance des centres habités. Le meilleur exemple concret illustrant la nécessité d'éloigner les installations portuaires en perpétuel mouvement est celui du nouveau port de Rome, l'*Emporium*, construit volontairement en dehors de la ville (*extra Portam Trigeminam*) au début du II^e^ siècle avant J.-C.[2158]. Ce besoin de place et cette pollution sonore sont les deux raisons qui nous ont poussé à attribuer une valeur exclusive aux ports fluviaux. Des dix-sept agglomérations approchées dans le cadre de l'étude, seule l'agglomération de Namur (classe 1) a fourni assez de traces concrètes pour entrevoir la présence d'une installation de ce type à la pointe de la zone de confluence entre la Sambre et la Meuse[2159]. Le port y est aménagé peu

[2157] Namur = LAUWERIJS, 1969 ; Amay-Ombret = WITVROUW, 1985-1986 ; Clavier = WILLEMS, 1967a, p. 11-12 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 169.
[2158] MOREL, 2001, p. 252.
[2159] PLUMIER, 1996b, p. 83 ; PLUMIER, 2013, p. 46.

avant le milieu du I^er^ siècle après J.-C. et cet espace constitue bien un secteur placé en marge du reste de l'agglomération romaine. Il le restera durant toute la durée de l'occupation, confirmant dans son cas la valeur exclusive attribuée aux installations portuaires.

LA FONCTION ARTISANALE

La fonction artisanale constitue avec le commerce la base de l'économie des villes et des agglomérations romaines[2160]. Or, les sources écrites latines qui ont pu être épargnées par le temps sont très peu loquaces quant aux divers ateliers qui composent leur paysage. Des informations ont néanmoins pu être extraites de documents législatifs (Loi d'Urso), d'œuvres techniques (Frontin), rhétoriques (Dion Chrysostome) et poétiques (Martial et Juvénal) ainsi que de fragments épigraphiques. Ces données concernent quatre activités artisanales en particulier que sont le travail des forgerons[2161], des foulons[2162], des tuiliers[2163] et des tanneurs[2164]. Au regard des règles et des habitudes qui sont censées assurer le bon fonctionnement de la vie communautaire, on peut être étonné de l'autorisation octroyée aux forgerons, utilisateurs de foyers, et aux foulons, aux activités nauséabondes, de s'installer en ville, alors que tuiliers et tanneurs qui présentent les mêmes caractéristiques n'y sont pas clairement les bienvenus. Pour comprendre ces paradoxes et appréhender la logique des installations artisanales, il est nécessaire de s'écarter de la logique traditionnellement véhiculée par la littérature qui soutient le renvoi systématique dans les marges d'activités artisanales jugées dangereuses ou préjudiciables au bien-être des citoyens[2165].

Il faut tout d'abord prendre en considération l'appartenance ou non de certaines activités artisanales à l'**économie dite de proximité**[2166]. Par « proximité », on entend un travail qui dépend directement de la consommation locale et qui consiste ainsi à répondre à des besoins rapides et directs de la communauté en fournissant des produits essentiels du quotidien. Les activités artisanales répondant à ces critères trouvent donc légitimement leur place au sein du centre habité et une valeur inclusive en tant que marqueur spatial peut leur être attribuée. La forge peut être considérée comme une activité de ce type. Elle assure en effet la fabrication

[2160] FERDIÈRE, 2006/2007, p. 10.
[2161] DION CHRYSOSTOME, *Discours*, XL, 8-9 ; XLVII, 11.
[2162] FRONTIN, *Les aqueducs de la Ville de Rome*, XCIV, 1-4 ; *C.I.L.*, IV, Suppl. I, 3340, 141 ; *C.I.L.*, XIII, 3202.
[2163] *Loi d'Urso*, LXXVI = *C.I.L.*, II, 05439.
[2164] MARTIAL, *Épigrammes*, livre VI, XCIII ; JUVÉNAL, *Satires*, XIV, 198-205.
[2165] CHEVALLIER, 1998, p. 28 ; PATTERSON, 2000, p. 93 ; DRINKWATER, 2002, p. 347 ; BARRAND, 2012, p. 69 ; LEMAIRE, 2015, p. 36.
[2166] Par activités artisanales, nous entendons ici les activités visant à transformer les matières premières, qu'elles soient durables ou périssables, en produits finis destinés à être commercialisés (BLONDÉ & MULLER, 1998b, p. 835).

d'objets manufacturés destinés à un marché local, à laquelle se combinent l'entretien ou la réparation de matériel destiné à satisfaire la population du lieu tout comme les besoins liés au passage fréquent de charrois et de leurs besoins spécifiques[2167]. Même si les forges emploient effectivement un ou plusieurs foyers pour réaliser les tâches qui leur incombent, et donc être des sources potentielles de dégagement de fumée et d'incendies, leurs infrastructures sont néanmoins peu lourdes, atténuant ainsi suffisamment les risques liés au feu et les autorisant à se développer au sein des espaces habités[2168]. Le travail de ces métallurgistes n'est évidemment pas le seul à fournir des produits essentiels à la population et à s'insérer assez facilement dans des lieux ne nécessitant pas d'importantes constructions. C'est le cas ainsi des ateliers de bronziers[2169] et de plombiers, répondant à des demandes d'entretien journalier, et des artisanats liés à la transformation des matières animales (boucherie, charcuterie, cordonnerie, tabletterie et activité d'ostéocolle) ou végétales (meunerie, menuiserie), procurant des produits d'alimentation et de consommation de première nécessité[2170]. Au sein des agglomérations approchées, l'analyse de la répartition spatiale des fonctions confirme assez bien l'hypothèse de départ relative à l'intégration de ces activités artisanales spécifiques. Métallurgistes, cordonniers, artisans de la viande et de l'os, cordonniers, meuniers et boulangers se mêlent ainsi aux habitats dans la grande majorité des cas. Mais, par contrainte, nécessité ou opportunité, il arrive que ces artisans soient amenés à développer leur savoir-faire au sein des marges des occupations. Cette présence y est très souvent caractérisée par une forme d'association avec une autre fonction. Tel est par exemple le cas des ateliers de métallurgistes attestés dans la périphérie des agglomérations de Grobbendonk[2171] et de Jupille-sur-Meuse[2172] (classe 2). Le premier atelier montre ainsi un lien assez significatif avec le sanctuaire qui domine l'occupation dans la seconde moitié du I^er^ siècle après J.-C. (phases 2 et 3), tandis que le second atelier, une forge, occupe un secteur de travail commun avec une officine de potiers au cours du II^e^ siècle (phase 4). À Liberchies, la zone périphérique ouest de l'agglomération, implantée à l'est du ruisseau Monplaisir, devient un lieu spécialisé dans le travail des matières animales à partir du

[2167] LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 319.
[2168] DUVAUCHELLE, 2010, p. 52.
[2169] OLIVIER, 1988, p. 64.
[2170] FERDIÈRE, 2001, p. 13 ; SCHÜTZ, 2005, p. 122 ; FERDIÈRE, 2006/2007, p. 7 et p. 9 ; DUVAUCHELLE, 2010, p. 52 ; MOREL, 2010, p. 140.
[2171] DE BOE, 1977, p. 20.
[2172] GUSTIN & VANGUESTAINE, 2000b, p. 109 ; GUSTIN & VANGUESTAINE, 2002, p. 113-114 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13.

début II^e siècle après J.-C. (phase 4). Une tannerie s'y installe en effet et entraîne dans son sillage le développement d'activités comprenant le travail de cordonnerie et de tabletterie[2173].

Les éléments à prendre ensuite en compte dans l'approche des activités artisanales et de leur implantation sont les **nécessités techniques** et le **besoin de matières premières** que demande le bon fonctionnement des ateliers, des aspects auxquels le centre habité des villes et des agglomérations est le seul à pouvoir répondre. Ces points de vue sont particulièrement illustrés par les fouleries « urbaines » dont parlent les sources et qui dépendent en effet de centres agglomérés, de leur population (besoin important en urine), de leurs fabricants d'étoffe et de leurs installations spécifiques telles que les aqueducs (pour l'approvisionnement en eau) et les égouts (pour l'évacuation des eaux usagées) afin de développer pleinement et correctement leurs activités[2174]. Dans le panel des artisanats reconnus au sein de la région investiguée, les fouleries ou tout autre activité demandant une nécessité technique particulière procurée par les villes et les agglomérations ne sont pas relevées. Si la confrontation avec des données de terrain s'avère donc ici impossible à réaliser, ce besoin spécifique ne peut être mis de côté car il contribue à comprendre, lui aussi, l'intégration d'activités dites « polluantes » au sein des espaces habités. En revanche, l'aspect « ressources » est pointé à travers les exemples des ateliers de verriers. Ces artisans sont en effet très dépendants des centres habités car ces derniers sont leur premier fournisseur en matières premières, c'est-à-dire du verre à recycler[2175]. Mais, contrairement aux foulons, ce lien étroit avec les occupations agglomérées s'arrête à ce stade. Les études menées par D. Foy montrent bien qu'en Gaule, leurs ateliers sont systématiquement installés à une distance respectable de ces villes et des agglomérations et sont toujours placés non loin d'une voie de circulation importante[2176]. L'artisanat du verre peut, par conséquent, recevoir une valeur exclusive en tant que marqueur spatial. Cette décision a bien été confirmée par l'atelier de verre de l'agglomération de Tirlemont, aménagé en périphérie sud-ouest au II^e siècle après J.-C. (phase 4), le long d'une rue interne construite sous la période flavienne (phase 3)[2177].

Enfin, si aucune considération économique ou technique ne vient justifier la présence d'artisanats potentiellement dangereux au sein des centres habités ou pouvant engendrer des nuisances pour le voisinage, ces derniers n'ont donc raisonnablement ou logiquement de choix

[2173] BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 16 ; BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008, p. 24 (Secteur I4, **62**) et p. 39 (Secteur I5, **89**).
[2174] BÉAL, 2002, p. 10-11.
[2175] FOY, 2010, p. 347.
[2176] FOY, 2010, p. 347-351.
[2177] COSYNS, 2001 ; COSYNS & MARTENS, 2002/2003.

que de s'installer dans leurs marges. L'implantation des tuileries et des tanneries en périphérie, soutenue et commentée par les textes, est ainsi souvent mise en évidence pour illustrer la mise à l'écart de certains artisanats pour ces raisons sanitaires et de sécurité. Pour de nombreux chercheurs, le passage de la loi d'Urso relatif au rejet des tuileries[2178] est d'ailleurs l'un des exemples les plus significatifs de dispositions de protection prises contre les incendies et les nuisances engendrées par les fumées de fours artisanaux[2179]. Mais tous les auteurs ne s'accordent pas avec ce point de vue et préfèrent y voir ici l'assurance du maintien d'un artisanat davantage aux mains des grands propriétaires terriens[2180]. Quoiqu'il en soit, le passage extrait de la loi d'Urso offre la possibilité d'entrevoir différemment la problématique liée aux implantations artisanales en soulevant la notion d'**espace nécessaire au déploiement des installations**. Le texte stipule en effet que les officines de plus de « 300 tuiles » et tout *tegularium* sont interdits dans les limites de la colonie. En d'autres mots, les ateliers présentant cette capacité de production[2181], ou s'étalant sur une superficie équivalente à 300 tuiles[2182], de même que les lieux d'entreposage de ces matériaux de construction (*tegularium*)[2183] ne sont pas autorisés à se développer parmi les habitats. Cette formule met donc en lumière des graduations entre les officines où les plus petites ne semblent visiblement pas concernées par le décret au contraire des plus importantes visant une échelle de production plus élevée et qui ont dès lors besoin d'espace pour établir leurs différents postes de travail et aménager leurs stocks. Dans des centres agglomérés souvent densément bâtis, les espaces artisanaux d'une certaine étendue peuvent donc très vite devenir « encombrants » et être alors une source de nuisances qu'on ne peut nier. Face à cette réalité, l'implantation d'ateliers dans les marges des occupations doit en ce sens davantage s'envisager selon une question de disponibilité de l'espace plutôt qu'en terme de sécurité et de désagrément. Ce point de vue est par ailleurs partagé par des chercheurs comme A. Duvauchelle pour les officines de potiers par exemple[2184], et ce, même si l'image traditionnellement véhiculée pour cet artisanat reste encore celle d'une activité incommodante, automatiquement reléguée à une certaine distance des maisons[2185]. C'est sans doute aussi une

[2178] *Loi d'Urso*, LXXVI = *C.I.L.*, II, 05439.
[2179] MOREL, 1987, p. 131, note 15 ; ARNAUD, 1998a, p. 69.
[2180] Tel est le cas de J.-C. Béal pour qui la Loi d'Urso ne fait que confirmer, par la réglementation, une pratique habituelle et ne légifère en rien pour la sécurité de l'espace public. Elle ne fait que préserver la part de « majesté » de la ville et permet aux propriétaires terriens de conserver une source de revenus substantiels (BÉAL, 2002, p. 10).
[2181] MOMMSEN, 1877, p. 112 ; JACQUES, 1990, p. 151-152 ; ARNAUD, 1998a, p. 68.
[2182] MINGAZZINI, 1959, p. 79-80.
[2183] BÉAL, 2002, p. 8.
[2184] DUVAUCHELLE, 2010, p. 53.
[2185] CHARDRON-PICAULT, 2007b, p. 29 ; JOLY, 2010, p. 44-45 ; BARRAND, 2012, p. 69.

question de place qui conduit les tanneurs à préférer les marges des occupations plutôt que les milieux relativement bien occupés. Ces réflexions nous ont donc amenés à octroyer aux tanneries, tuileries et officines de potiers une valeur exclusive en tant que marqueur spatial, mais tout en gardant à l'esprit que leur intégration au sein des espaces demeure possible si leurs installations sont assez réduites. L'examen de ces lieux artisanaux à travers l'exemple des dix-sept agglomérations approchées confirment assez bien ces deux possibilités. En effet, si la majorité des ateliers associés au travail des tuiliers, des potiers et des tanneurs sont placés systématiquement en marge des bourgades, il existe quelques exceptions qui infirment la règle établie pour ce type d'installation. Des officines de potiers sont ainsi repérées au sein des centres habités de Tournai[2186], Famars[2187] (classe 1) et Grobbendonk[2188] (classe 3). Elles illustrent ici l'intégration de petites unités de production composées d'un seul four, exceptionnellement deux, et ce faible déploiement des infrastructures a donc sans doute joué en leur faveur, leur permettant ainsi d'être assez bien tolérés parmi les habitats. Pour le cas des tuileries installées au sein des bourgades, une autre perspective peut être envisagée et qui est celle d'une réponse à un besoin en matériaux pour la construction d'un ou plusieurs édifices et pour période bien définie. Tel est sans doute le cas de l'une des tuileries pointées en rive gauche de l'agglomération de Tournai[2189] (classe 1). Sa durée d'utilisation s'avère premièrement assez courte, sous-entendant un usage temporaire, et, deuxièmement, son aménagement survient au cours du II^{e} siècle (phase 4), une période correspondant pour le site à une phase de pleine expansion et d'urbanisation où nombre de chantiers devaient bourgeonner et demander une importante quantité de matériaux de construction. Enfin, les tanneries sont elles aussi concernées par ce phénomène d'intégration et l'exemple qui repose sur cette constatation est à nouveau pointé au sein de l'agglomération de Tournai (classe 1). À l'époque flavienne (phase 3), la bourgade voit en effet l'emménagement d'un lieu très probablement dédié au travail des peaux animales au sein de son noyau habité en rive gauche, non loin du passage de la chaussée Bavay-Cassel[2190]. Une implantation excentrée par rapport au reste de l'occupation est sans doute ce qui a favorisé l'intégration de cet atelier qui devait dès lors disposer à cet endroit de la bourgade d'assez de place pour déployer ses installations.

[2186] AMAND & LAMBERT, 1978, p. 50.
[2187] Officine 2 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four **1335**) ; FAVENNEC *et al.*, 2019 ; officine 4 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four **1382**) ; FAVENNEC *et al.*, 2019 ; officine 5 = FAVENNEC *et al.*, 2019, p. 69, fig. 8 ; officine 7 = BEAUSSART, 1976b, p. 639-641 ; DELMAIRE, 1996, p. 235, p. 235 (n° **51**).
[2188] JANSSENS & DE GREEF, 1966, p. 61-62 ; MERTENS, 1966, p. 11-12 ; DE BOE, 1986b, p. 114 (**R**) ; THOEN & NOUWEN, 1997, p. 145-146.
[2189] AMAND, 1973, p. 12-14.
[2190] AMAND, LAMBERT & ROOSENS, 1980, p. 20 et p. 21, fig. 7, n° 1.

Au final, reposer la problématique de l'implantation des espaces artisanaux sur des considérations d'ordre sécuritaire et sanitaire s'avère être extrêmement réducteur. La question est en effet beaucoup plus complexe et implique plusieurs facteurs. Il est essentiel de tenir compte de chacun de ces aspects si on veut comprendre l'intégration et l'exclusion des ateliers dans le cadre des agglomérations et qu'on peut résumer comme suit :

- Détermination de l'appartenance de l'activité à l'économie de proximité ;
- Évaluation de la dépendance des ateliers vis-à-vis des infrastructures urbaines ;
- Évaluation des besoins des ateliers en matières premières fournies par le centre aggloméré ;
- Évaluation de l'espace nécessaire au déploiement des installations et au bon fonctionnement des ateliers.

Sur la base de ces réflexions, est-on en mesure d'apporter un nouvel éclairage sur l'activité des chaufourniers dont les lieux de travail sont associés aux marqueurs spatiaux à valeur indéterminée ? La réponse donnée demeure toute relative et nécessite de la prudence. L'artisanat de la chaux est avant tout lié aux métiers de la construction comme l'est le travail des tuiliers. Les ateliers de chaufourniers peuvent donc être aménagés dans le cadre d'un chantier et, par ce fait, occuper temporairement les centres habités. Cet artisanat requiert également une matière première spécifique qu'est la pierre. Ces artisans sont donc de grands récupérateurs de matériaux ou installent de préférence leurs infrastructures non loin des carrières qui leur assurent un débit continu en pierres pour alimenter leur four. Ces lieux d'extraction ne se situent généralement pas au cœur des espaces habités, mais de préférence dans leurs marges ou dans les campagnes environnantes. Au sein des dix-sept agglomérations approchées, le travail des chaufourniers demeure une activité assez peu représentée et les seuls ateliers attestés proviennent de la bourgade de Tournai (classe 1). L'analyse de leur implantation résume à elle seule toute la complexité de déterminer une valeur à ces lieux artisanaux en tant que marqueur spatial. Les deux plus anciennes unités de production, aménagées dans la seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C. (phases 2 et 3), sont en effet situées au cœur de l'occupation en rive gauche de l'Escaut[2191], tandis que la plus récente, développée de l'autre côté du fleuve à partir du deuxième quart du II^{e} siècle (phases 4 et 5), se place, d'après la simulation spatiale, en bordure intérieure du centre habité, à une très faible distance des

[2191] Atelier de la place Paul-Émile Janson (AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 95 et p. 116) et du Jardin de l'Évêché (AMAND, 1951, p. 393 ; AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 95-96).

marges directes[2192]. La situation est donc tout autre ici en présentant une position très excentrée, reflet sans doute d'un écartement volontaire dans une zone qu'on pourrait qualifier de transitoire. Pour comprendre ces implantations contrastées, il est nécessaire de replacer la bourgade dans son contexte environnemental. Elle est en effet implantée dans une région riche en carrières. Un lieu d'exploitation est d'ailleurs pressenti non loin du cœur de l'occupation de la rive gauche[2193], à peu de distance des deux plus anciens ateliers de chaufourniers recensés, expliquant par ce fait leur existence dans les limites mêmes du centre habité à l'aube du II^e^ siècle. Le développement et l'urbanisation intense que connaît l'agglomération à partir de cette date a sans doute stoppé cet apport en pierres locales et poussé ces artisans à trouver une autre source et autre point de chute. Les portes occidentales du noyau en rive droite sont ainsi devenues un endroit tout indiqué car les pierres acheminées par bateau depuis les carrières d'Antoing par exemple, pouvaient être facilement remontées de la rive par les axes de circulation terrestres jusqu'à ce nouvel atelier[2194]. Les réflexions ne pouvant s'appuyer que sur ces maigres exemples, il reste très difficile de trancher sur la valeur « spatiale » à accorder à cet artisanat. Pour obtenir une réponse plus pertinente, il serait donc nécessaire d'ouvrir le champ d'investigation à une région plus large que celle déterminée dans le cadre de la recherche pour donner la possibilité de confronter un plus grand nombre de données.

LA FONCTION DE SERVICES

Au sein de la région approchée, la fonction de services se décline en deux types de bâtiments, les auberges et les latrines publiques, et en un lieu spécifique, la décharge publique.

Dans le contexte spécifique des villes et des agglomérations, la fonction des auberges est d'accueillir tout voyageur ou commerçant devant y séjourner, mais qui n'ont pas la possibilité d'être logés par les autorités publiques ou par des amis auxquels ils sont liés par un contrat d'*hospitium*[2195]. Quel n'est donc pas de meilleur endroit que la zone précédant directement les « portes » de ces occupations pour offrir ce service d'accueil ? Cette hypothèse est, en tous cas, appuyée par P. Leveau[2196] qui, pour assoir son propos, retourne à quelques lignes écrites par Valère Maxime narrant les aventures de deux Arcadiens dont l'un avait dû séjourner dans l'une des auberges installées en périphérie de la ville de Mégare[2197]. Cette

[2192] Atelier de la Terrasse Saint-Brice (VILVORDER, 1990, p. 38 (**XII**)).
[2193] AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 95.
[2194] AMAND, 1968b, p. 58-59.
[2195] BEDON, 1998, p. 16 ; LEVEAU, 2013, p. 15-16 ; LEVEAU, 2016, p. 281-282.
[2196] LEVEAU, 2016.
[2197] VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, livre I, VII, externa 10.

réflexion a elle-même alimenté notre propos et déterminé la valeur exclusive accordée aux auberges en tant que marqueur spatial. Cette décision s'est révélé être, au final, assez cohérente au regard des données de terrain récoltées car, sur les six emplacements observés pour ces bâtiments de services au sein des dix-sept agglomérations approchées, quatre répondaient à une position périphérique[2198]. Ce constat soulève donc la présence de certaines auberges au sein des centres habités qui peut être expliquée pour deux raisons. La première est liée à l'extension de l'occupation en direction des bâtiments concernés et qui finissent par être intégrés. Leurs activités ne remettant aucunement en cause ni l'intégrité ni l'organisation de l'agglomération, la communauté n'a donc aucune raison de les déloger ou de les délocaliser. C'est le cas, par exemple, de l'auberge de Liberchies (classe 2) qui évolue parmi l'habitat à partir du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), à l'endroit précis, où à l'époque flavienne précédente (phase 3), elle en occupait les marges[2199]. La deuxième raison est d'ordre plutôt stratégique et illustre les probables auberges de Maastricht (classe 1) qui trouvent en effet place, dès le II^e^ siècle après J.- C. (phase 4), au sein de l'*insula* de la rive gauche de la Meuse, poumon économique de la bourgade placée juste avant le passage du fleuve[2200].

Les décharges publiques ne sont pas explicitement citées dans la Table d'Héraclée[2201] ou dans les *Annales* de l'historien romain Tacite[2202]. Leur présence y est en effet indirectement attestée par l'évocation de dispositions prises par les édiles de Rome en matière d'évacuation des déchets engendrés par l'activité urbaine, transportés ensuite vers de sous-entendus vastes dépotoirs périphériques[2203]. La disposition marginale de ces décharges publiques découlant de raisons sanitaires évidentes leur vaut une valeur exclusive indiscutable en tant que marqueur spatial. Cette implantation est d'ailleurs justifiée sur le terrain et n'est pas propre à la capitale de l'Empire. L'existence de dépotoirs publics est en effet bien reconnue dans les environs immédiats de plusieurs villes provinciales[2204] et, dans le cadre spécifique des bourgades investiguée ici, au sein de l'agglomération de Tournai (classe 1)[2205]. Ces décharges y sont plus précisément placées dans le courant du II^e^ siècle (phase 4) et, selon la simulation spatiale, aux portes occidentales de l'occupation, à la zone de transition entre l'espace habité et la périphérie

[2198] Il s'agit des auberges pointées au sein des agglomérations d'Asse (MAGERMAN *et al.*, 2010, p. 35), Clavier (WILLEMS, 1972b ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 171) et Grobbendonk (DE BOE, 1977, p. 12-16 ; DE BOE, 1986b, p. 107) et de l'auberge flavienne de la bourgade de Liberchies (BRULET & DEMANET, 1997, p. 43-45).
[2199] BRULET & DEMANET, 1997, p. 50-54.
[2200] PANHUYSEN, 1996, p. 36 (gebouw E) et p. 36-37 (gebouw F).
[2201] *Table d'Héraclée*, 66-67 = *C.I.L.*, I, 00593.
[2202] TACITE, *Annales*, livre XI, 32, §3.
[2203] ROBINSON, 1992, p. 69-73 ; PATTERSON, 2000, p. 93.
[2204] LEPETZ, 2003, p. 213 ; LEPETZ, RIVIERE & FRERE, 2013.
[2205] MOULAERT, 2015, p. 154-155 ; MOULAERT & INGELS, 2015.

proche. Nous ne nous trouvons donc pas dans les marges proprement dites, mais cette implantation très excentrée démontre assez bien la volonté de tenir cette zone aussi éloignée que possible des habitats environnants.

Enfin, rien en termes de sources écrites ne vient accréditer de la présence ou du rejet des latrines publiques au sein même des occupations. C'est la raison pour laquelle, ces bâtiments spécifiques ont intégré, dès le début de la recherche, le groupe des marqueurs spatiaux à valeur indéterminée. Le peu d'exemples relevés dans la région étudiée, soit à Liberchies[2206] (classe 1) et à Amay-Ombret[2207] (classe 3), montrent par ailleurs que ces latrines sont étroitement associées avec les thermes publics construites au II^e^ siècle après J.-C (phase 4) et que leur emplacement est systématiquement situé dans les centres habités. Cette constatation tend donc à démontrer une certaine forme d'acceptation de ces éléments construits.

LA FONCTION DE LOISIRS

La fonction de loisirs regroupe, dans le cadre de l'étude, les thermes publics et les théâtres, deux formes architecturales indissociables des espaces urbains romains. Vitruve en fait bien évidement mention dans ses écrits, mais loin de déterminer des endroits spécifiques pour ces bâtisses, présente les agents environnementaux propices à leur installation dans la sphère urbaine (des endroits salubres pour les théâtres et chauds pour les thermes)[2208]. Même si l'architecte romain demeure évasif quant à leur implantation, leur intégration au sein des centres habités est indéniable et appuyée par de nombreux exemples concrets répartis dans tous l'Empire[2209]. Toutes ces preuves leur octroient ainsi une valeur inclusive indiscutée en tant que marqueurs spatiaux.

L'analyse de la disposition des thermes au sein même du centre des agglomérations approchées ne contrecarrent pas cette constatation générale. En revanche, le seul théâtre répertorié parmi ces dernières, observé à Famars (classe 1), présente une disposition quelque peu différente[2210]. L'édifice de spectacle est en effet érigé au début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4) au sein d'une zone publique clairement délimitée et en marge de l'occupation. Cette mise à l'écart volontaire est ici clairement le reflet d'une scénographie dont le rôle est d'octroyer à cette zone un caractère monumental et de prestige. L'ensemble sera d'ailleurs complété par

[2206] BRULET & DEMANET, 1997, p. 21-30 (Secteur G1, 27).
[2207] WILLEMS, 1969, p. 61.
[2208] VITRUVE, *De l'architecture*, livre V, III, §1 ; livre V, IX, §9 ; X, §1.
[2209] ZANKER, 2000, p. 33-39.
[2210] LEROY, 2009.

la construction d'un temple quelques années plus tard, soit dans la seconde moitié du II^e siècle[2211]. La mise en valeur du théâtre rappelle celle des sanctuaires des agglomérations provinciales, placés plus volontiers dans les marges afin d'accentuer leur caractère exceptionnel. Si pour ces bâtiments religieux une valeur exclusive a, par ce fait, été donnée, nous ne pouvons pas ici appliquer la même démarche. Ce théâtre est en effet le seul à avoir été appréhendé en contexte habité, ce qui empêche tout exercice de confrontation des données. Sa valeur inclusive en tant que marqueur spatial a donc été maintenue.

LA FONCTION FUNÉRAIRE

La fonction funéraire est à la périphérie ce que la fonction résidentielle est au centre habité, c'est-à-dire la fonction la plus évidente. Les lieux funéraires sont en effet frappés par la plus forte et la plus importante exclusion dictée par la société romaine[2212]. C'est également la fonction la mieux documentée par les sources écrites latines qui illustrent les interdits religieux et juridiques régissant toutes cités afin de protéger le centre habité de la souillure engendrée par la mort[2213]. On dispose ainsi de deux sources législatives importantes à ce sujet, que sont la Loi des XII Tables[2214] et la Lois d'Urso[2215], et d'un texte romain plus tardif écrit par l'agronome Agennius Urbicus[2216]. Le respect total de ces mesures tant au sein des villes que dans les agglomérations de la région considérée montre qu'elles ont bien été exportées et intégrées par les nouvelles occupations romaines[2217]. Mais cette affirmation doit cependant être relativisée car cette volonté de séparer le monde des vivants de celui des morts sur base d'un principe sanitaire assez manifeste est une pratique déjà en usage à l'époque laténienne dans les régions du Nord de la Gaule, comme l'attestent les ensembles funéraires liés aux *oppida* de Bibracte et du Titelberg[2218]. Dans l'analyse de la répartition des lieux funéraires des dix-sept agglomérations étudiées, on détecte néanmoins deux anomalies répertoriées au sein de la bourgade de Tournai (classe 1). Il s'agit de deux sépultures à incinération découvertes aux rues de la Ture et Saint-Brice[2219]. Datées respectivement d'avant le milieu du III^e siècle et de la fin

[2211] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[2212] DRINKWATER, 1983, p. 151 ; BEDON, 1998, p. 10-11 ; PATTERSON, 2000, p. 92 ; TRANOY *et al.*, 2009, p. 253 ; FABRE, 2012, p. 27.
[2213] BARRAND, 2012, p. 72.
[2214] CICÉRON, *Traité des lois*, livre II, XXIII, §58 ; livre II, XXIV, §61.
[2215] *Loi d'Urso*, LXXIII = *C.I.L.*, II, 05439 ; LXXIV = *C.I.L.*, II, 05439.
[2216] AGENNIUS URBICUS, *Controverses*, 86.8.
[2217] BARRAND, 2012, p. 70.
[2218] TRANOY *et al.*, 2009, p. 253-254.
[2219] AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 32-33.

du siècle précédent (phase 5), ces tombes sont creusées à la limite d'espaces correspondant à l'époque au secteur sud-est du noyau habité en rive gauche de l'Escaut et nord-est du centre habité de la rive droite. Or, loin d'illustrer une transgression intolérable pour la société romaine ou, comme le suggère P. Georges, le signe d'une désaffectation de la bourgade ou de la présence d'une sépulture rurale[2220], elles reflètent davantage ici les premiers signes d'un recul des limites habitées qui s'opère déjà dans ces zones habitées de la bourgade.

Double position et anomalie : expressions d'une forme de liberté et matérialisations d'opportunités et de stratégies

Le tableau récapitulatif 41, regroupant autant les positions générales que les singularités, donne à première vue la fausse impression que les marqueurs spatiaux, quelle que soit leur valeur, peuvent se retrouver autant dans les centres habités que dans leurs marges. Or, les doubles positions de certains marqueurs spatiaux à valeur inclusive (habitats, boutiques, ateliers de métallurgistes, boucheries, cordonneries et tabletteries) et les anomalies détectées pour quelques marqueurs spatiaux à valeur exclusive (sanctuaires, *horrea*, officines de potiers et de tuiliers, tanneries, auberges, décharges publiques et tombes isolées) demeurent des exemples marginaux. Ces exceptions n'entravent donc pas l'exercice de restitution des espaces. Les limites du centre habité des dix-sept agglomérations approchées sont ainsi toujours bien circonscrites et l'étendue de leur périphérie bien appréhendée, et ce, au regard de chaque phase chronologique établie par l'étude. Cette cohérence générale dans le rapport valeur/position spatiale indique surtout que les nouvelles occupations concernées ici respectent très bien les mesures romaines prises en matière d'implantation fonctionnelle. En ce sens, les quelques particularités observées doivent-elles être perçues comme des infractions aux codes du « bien vivre ensemble » ou une forme de maintien de traditions locales ? Elles ne sont, en réalité, ni l'une ni l'autre, mais l'expression d'une forme de liberté octroyée aux occupations dans l'aménagement de leurs activités et la matérialisation d'opportunités et de stratégies qui s'offrent à elles.

Cette notion de liberté donnée aux agglomérations dans le développement et l'implantation de leurs espaces fonctionnels se situe dans le sillage de celle accordée par Rome à leurs chefs-lieux respectifs. Ces derniers font partie des villes occidentales pour lesquelles on constate une certaine forme de répétition tant dans la planification régulière de leur espace que

[2220] GEORGES, 2012, p. 108.

dans la présence de bâtiments monumentaux spécifiques[2221]. Mais, cette harmonisation est toute relative car on remarque également des particularismes régionaux et provinciaux assez manifestes à propos de ces aspects[2222]. Ressemblances et différences trouvent en réalité leurs origines dans le fait que Rome doit, d'une part, s'assurer de contrôler un minimum la forme et l'architecture urbaine[2223], les villes étant des vitrines du pouvoir central, de sa politique de paix et de civilisation[2224], tout en ayant, d'autre part, l'intelligence de ne pas imposer un quelconque un idéal citadin trop rigide[2225]. La population de chaque ville est donc autorisée à interpréter ce modèle urbain observable aux quatre coins de l'Empire, et ce, selon ses intérêts et ses goûts et en fonction de la disponibilité des ressources locales[2226]. Donc, si à la tête des occupations « urbaines » des territoires ménapiens, nerviens et tongres, la notion de liberté en matière d'implantation spatiale est une réalité et non un principe abstrait, cette dernière doit être tout aussi appliquée aux agglomérations placées sous l'autorité des chefs-lieux, d'autant plus que celles-ci n'endossent aucun rôle de représentation et ne sont tenues à aucune forme de « canevas urbain ».

Ce principe de liberté permet donc aux agglomérations de parfois se distancier des mesures spatiales habituellement notées pour les occupations romaines. La présentation de l'implantation de chaque fonction opérée au point précédent montre que ces écarts sont actionnés par des opportunités, des avantages ou encore positions stratégiques qui s'offrent aux agglomérations et non par une tradition locale que la communauté des lieux aurait maintenue. Pour comprendre ce mécanisme, il faut ici rappeler que, contrairement à leurs chefs-lieux, les bourgades ne deviennent des occupations agglomérées qu'au terme d'un développement qui peut être rapide ou plus lent suivant les cas[2227]. Leur structuration, leur extension tout comme l'implantation de leurs divers espaces fonctionnels ne s'effectuent donc que progressivement, au gré des besoins et de la capacité de sa population à développer ces dites activités. Chaque lieu fonctionnel est érigé en des endroits propices à son bon fonctionnement ou servant l'intérêt de ses occupants ou encore l'intérêt communautaire, mais toujours dans le respect d'un bien-être général devant assurer un certain ordre pour éviter les conflits. Mais, dans cette trajectoire

[2221] WOOLF, 1998, p. 116-117 ; WOOLF, 2000b, p. 123 ; GROS, 2010, p. 522.
[2222] PELLETIER, 1982, p. 35 ; CHEVALLIER, 1981, p. 9 ; PITTE, 1983, p. 66 ; PINON, 1986, p. 26-27 ; FÉVRIER, 1992, p. 183 ; BEDON, 1999, p. 268 ; NEVETT & PERKINS, 2000, p. 216 ; COQUELET, 2011a, p. 61 et p. 64 ; PICHON, 2011, p. 278 ; AUVERTIN, 2018, p. 313.
[2223] ALCOCK, 2000, p. 224.
[2224] OWENS, 1991, p. 121 ; LE ROUX, 1998, p. 39 ; VAN ANDRINGA, 2015, p. 19.
[2225] HINGLEY, 2005, p. 82 ; VAN ANDRIGA, 2015, p. 20.
[2226] OWENS, 1991, p. 133 ; NEVETT & PERKINS, 2000, p. 239 et p. 241 ; HINGLEY, 2005, p. 82 ; LAFON, 2006, p. 76 ; GROS, 2010, p. 522.
[2227] Cf. point 7.1.2 de ce chapitre.

évolutive, il se peut qu'à un moment donné, la topographie, la perspective d'un avantage ou d'un intérêt certain ne se profilent et constituent des raisons valables pour entraîner la décision de placer une activité à un endroit de l'occupation, centre ou périphérie, qui n'est pas habituellement le sien au regard de la dispersion fonctionnelle établie par les sources écrites ou à partir des données spatiales récoltées pour cette activité. Ces dispositions peu conventionnelles demeurent toutefois dans les limites du « raisonnable », n'entraînant en effet aucunement un dysfonctionnement dans l'organisation des espaces ni de nuisances majeures pour le reste de l'occupation. Il n'y a donc pas d'infractions puisqu'une certaine liberté existe, tout comme il n'y a pas de maintien d'une certaine forme d'implantation spatiale indigène puisque les écarts concernés ici reposent sur des raisons pratiques, tactiques ou encore utiles. Ces « anomalies » fonctionnelles sont bien à comprendre comme des aménagements spatiaux tout-à-fait nouveaux, nés de besoins locaux. En outre, si ces nouveautés, qui restent marginales par rapport à la masse documentaire relevée, s'observent davantage au sein des agglomérations de la cité des Tongres (Amay-Ombret, Clavier, Grobbendonk, Liberchies, Maastricht et Namur), et ce, au regard des bourgades des territoires nervien (Famars et Velzeke) et ménapien (Tournai), ce fait résulte surtout d'une meilleure connaissance de l'implantation et du développement des occupations agglomérées de cette cité plutôt que d'une certaine tendance qu'ont ces dernières à se démarquer des schémas de répartition des activités habituellement observés pour les villes et les agglomérations romaines.

7.3.2. De l'implantation à l'organisation des espaces fonctionnels

Les implantations relevées au point précédent se placent au sein du centre ou de la périphérie des agglomérations et s'y ordonnent selon une organisation établie par la communauté elle-même. La structuration de ces deux espaces tout comme l'aménagement des lieux fonctionnels se révèlent donc très divers et peuvent être modifiés à chaque phase de développement des occupations. Cette hétérogénéité des situations entraîne une grande diversité des plans de répartition, ce qui, visuellement, ne facilite aucunement l'exercice de confrontation des données devant permettre la mise en évidence de points communs, de cas répétitifs, de cas singuliers ou de différences majeures. Le seul moyen de surmonter cette difficulté graphique et de contrer, par la même occasion, les carences heuristiques qui se manifestent pour certains sites est de recourir l'outil conceptuel qu'est la modélisation.

Les zones fonctionnelles ne constituent pas des cellules spatiales autonomes. Elles sont en effet matériellement reliées entre elles par un réseau d'axes routiers qui assure leur

connexion et qui permet aussi leur accès. Elles sont parfois amenées à partager un secteur bien circonscrit de l'occupation ou à occuper un même élément bâti ou, en revanche, à se développer à l'écart du reste des activités pour une raison ou une autre. En outre, toute modification des occupations engendre une réorganisation parfois importante des espaces qui les constituent. Cela ne se manifeste pas seulement par une extension ou une régression de leur centre ou de leur périphérie, mais également par la réoccupation de certains lieux fonctionnels par d'autres, voire par l'abandon, la destruction ou la délocalisation d'une zone spécifique en un endroit plus propice à son activité ou en raison de sa nature devenue inadéquate avec l'environnement bâti qui lui est immédiat.

La modélisation spatiale, un outil conceptuel indispensable

Tout comme les villes dont elles dépendent, les agglomérations sont des construits sociaux[2228]. Leur structuration et leur organisation sont ainsi façonnées par leur communauté respective en fonction de leurs besoins et non actionnées par un modèle d'implantation type et rigide qui serait imposé par Rome[2229]. Dans le cadre des dix-sept agglomérations étudiées, chaque trajectoire individuelle se révèle donc unique et est appréhendée à partir d'une documentation archéologique pouvant être assez variable d'un site à l'autre. Ces réalités ont des répercussions inévitables sur les plans de répartition des espaces et des zones fonctionnelles qui forment, au final, des appuis visuels très hétérogènes. Derrière ces apparentes singularités, se cachent néanmoins des logiques, des répétitions ou, en revanche, des cas tout-à-fait particuliers. Mais, ces situations sont difficiles à mettre en lumière si on s'obstine à exploiter les ressources graphiques sous leur aspect premier. Le seul moyen de les dévoiler est donc de recourir à une simplification et à une homogénéisation des représentations et cet exercice ne peut être réalisé qu'en recourant à la modélisation.

L'outil conceptuel mis en œuvre dans la présente étude est entièrement fondé sur l'outil élaboré par le Centre national d'archéologie urbaine de l'Université de Tours (CNAU), pensé spécifiquement pour les villes historiques : la chrono-chorématique[2230] (Chapitre 2). Si la même méthodologie actionne donc ici le traitement des éléments spatiaux et qu'un même rendu graphique est opéré, l'adoption de cet instrument de travail nécessite néanmoins des adaptations

[2228] ZANKER, 2000, p. 25 ; SÉGAUD, 2007, p. 11.
[2229] GALINIÉ, 2000, p. 77 ; SÉGAUD, 2007, p. 145.
[2230] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005 ; *Atelier chrono-chorématique*, 2010 ; DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013.

en raison du champ d'étude de la thèse (les agglomérations), de sa problématique (les zones fonctionnelles) et de son cadre chronologique (le Haut-Empire) (Chapitre 3).

Les quelques ajustements apportés à la chrono-chorématique ont permis de mettre au point des représentations spatiales assez éclairantes pour les dix-sept agglomérations envisagées dans le cadre de l'étude. Ces modélisations sont regroupées au sein des tableaux 42 à 46 et s'ordonnent en fonction des quatre classes établies, des trajectoires individuelles et des cinq phases chronologiques élaborées pour le Haut-Empire.

D'un point de vue graphique, on peut observer le maintien de la forme circulaire de l'outil conceptuel de référence correspondant au centre habité et qui ressort d'un fond blanc associé aux marges de l'occupation. Ces éléments n'ont ni échelle ni orientation ni datation, car le modèle ne donne à voir que des positions relatives. Ce qui diffère ici est l'apposition, dans certains cas, d'un second cercle de teinte plus claire sur le centre habité de couleur plus foncée et qui coïncide avec la zone tampon. La zone tampon est, pour rappel, la manifestation concrète de la dynamique des espaces (centre et périphérie). Elle se rapporte ainsi à une zone transitoire sur laquelle glisse la frontière immatérielle du centre habité, témoignage de sa progression ou de sa régression. Sur les plans schématisés, étapes indispensables de tout processus de méodélisation[2231], la zone tampon est déterminée par la limite de l'espace habité primitif, sensé être le noyau minimal, et la limite de son extension maximale. La représentation de cette zone sur les graphiques conceptuels est essentielle car, dans le cadre de l'analyse des lieux fonctionnels, c'est en son sein que les changements de réaffectation du sol sont les plus manifestes.

Sur la forme circulaire est appliquée une série d'éléments et de symboles au nombre beaucoup plus réduit que ceux proposés par la chrono-chorématique[2232]. Ainsi, le cercle est parfois amené à être modifié en raison de la présence d'un élément géomorphologique important qui impacte indéniablement l'implantation de l'occupation[2233]. Dans le cas des dix-sept agglomérations approchées, l'élément naturel récurrent est le cours d'eau navigable. Sa présence est, en conséquence, représentée sur les plans des sites concernés (classe 1 : Tournai, Namur, Maastricht ; classe 3 : Amay-Ombret) et se manifeste par l'image d'une bande épaisse de teinte bleue qui scinde la forme circulaire de base en de deux demi-cercles. Le deuxième type d'élément apporté aux schémas concerne les voies de comunication routières. Comme pour

[2231] FERRAS, 1993, p. 10-12.
[2232] Voir le tableau de synthèse des éléments et des symboles utilisés par la chrono-chorématique dans DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013, fig. 2.
[2233] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 73.

le modèle original, l'idée est de ne pas quadriller la surface circulaire de lignes, ce qui serait à l'opposé de l'idée d'une représentation simplifiée prônée par la modélisation[2234]. On ne représente donc que les axes structurants, c'est-à-dire ceux qui influent profondément l'organisation des espaces à l'image de l'impact joué par les cours d'eau majeurs. Pour les occupations qui nous occupent, l'axe principal n'est pas toujours une chaussée importante, mais il peut être associé à un diverticule (par ex. classe 1 : Famars ; classe 3 : Grobbendonk) ou à une rue interne (par ex. classe 2 : Sains-du-Nord). Sur les plans, et suivant la complexité de la structurationn des occupations, un axe ou deux peuvent être signalés. Ces derniers sont alors représentés par une croisiée, symbolisant la présence d'un carrefour.

Concernant les symboles qui se déclinent en pastilles colorées, ils se rapportent aux neuf des dix fonctions relevées pour les occupations urbaines[2235] (public, religieuse, militaire, résidentielle, commerciale, artisanales, de services, de loisirs et funéraire) (Chapitre 2). Ce nombre est augmenté par rapport à l'outil chrono-chorématique original qui n'en compte que cinq. Les membres du CNAU ont, en fait, rassemblé certaines activités sous un même intitulé (ex. fonction artisanat et fonction commerciale sous le titre « fonction économique »). Mais, dans une analyse fonctionnelle détaillée comme celle menée ici, il s'avère essentiel de pouvoir préciser chaque fonction relevée dans le paysage des agglomérations. À noter que la fonction résidentielle n'est pas représentée lorsqu'elle pointée dans le centre habité. Essence même du cœur des occupations, la symboliser dans cet espace précis n'est en effet aucunement pertinent et ne ferait, en outre, qu'allourdir des dessins conceptuels voulus les plus simples possibles. Elle est donc confondue avec le cercle symbolisant le centre des occupations. En revanche, elle est bien mentionnée lorsqu'elle se situe dans la zone tampon ou dans les marges car ces implantations diffèrent avec sa localisation habituelle.

Enfin, les représentations conceptuelles sont associées aux cinq phases chronologiques établies pour le Haut-Empire et qui correspondent aux étapes importantes du fait urbain dans le Nord de la Gaule (Chapitre 3). Si cette notion de division temporelle est bien reprise de l'outil chrono-chorématique, car celle-ci s'avère nécessaire à la mise en place des trajectoires individuelles, les phases élaborées dans le cadre de la thèse se distinguent très clairement des

[2234] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 73 ; DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013, § 18.

[2235] N'est pas reprise ici la fonction de communication symbolisée par les axes structurants présentés au point précédent. Pour le reste, chaque fonction est associée à une couleur : fonction publique (rouge), fonction religieuse (bleu), fonction militaire (noir), fonction résidentielle (rose), fonction commerciale (blanc cerné de vert), fonction artisanale (vert), fonction de services (jaune), fonction de loisirs (mauve) et fonction funéraire (gris).

épisodes chrono-chorméatiques pensés sur du long terme et sur le cas précis des villes proprement dites[2236].

Recourir à la modélisation, c'est donc offrir la possibilité de confronter les trajectoires individuelles des dix-sept agglomérations approchées, quels que soient l'état de leur documentation archéologique, de leur forme, de leur structuration et de leur composantes fonctionnelles. L'analyses des ces diversités, qui s'expriment désormais ici sous la forme de représentations conceptuelles, permet au final une observation assez claire de la position des divers lieux d'activité les uns par rapport aux autres et au regard des principaux éléments structurants, tout comme elle autorise à mettre en lumière les éventuels regroupements des zones fonctionnelles ou, au contraire, leurs possibles isolements.

[2236] L'outil original compte ainsi huit épisodes : l'oppidum (épisode 1 : jusqu'à -50), la ville ouverte (épisode 2 : -50/250), la cité enclose ou ville réduite (épisode 3 : 250/900), la ville multiple (épisode 4 : 900/1250), la ville réunie (épisode 5 : 1250/1600), la ville royale (épisode 6 : 1600/1840), la ville industrielle (épisode 7 : 1840/1945) et la ville de l'automobile (épisode 8 : 1945/nos jours) (BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005, p. 70 ; DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013, § 20).

Agglomérations	Phase 1 (-20/15 - +40)	Phase 2 (40 – 69/70)	Phase 3 (69/70 – 100)	Phase 4 (100 – 172/174)	Phase 5 (172/174 – 270/275)
Tournai		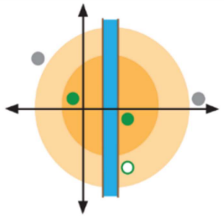	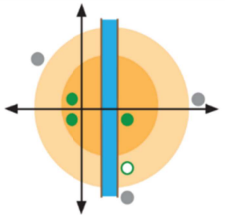	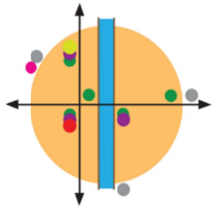	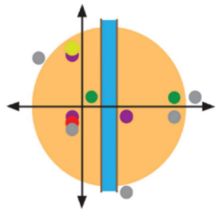
Famars			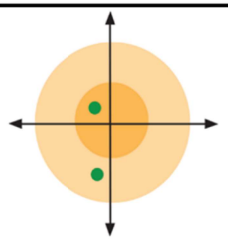	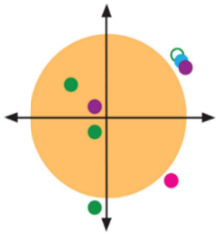	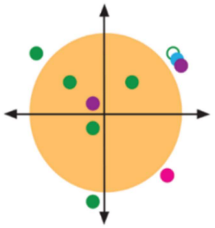
Namur	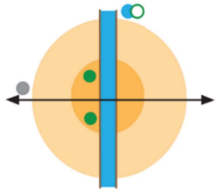	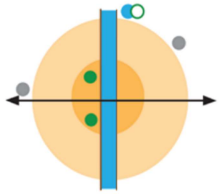	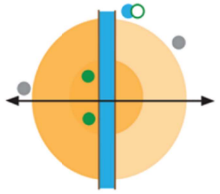	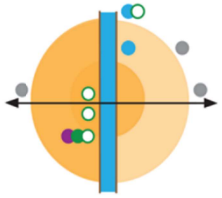	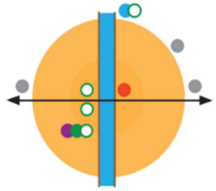
Maastricht	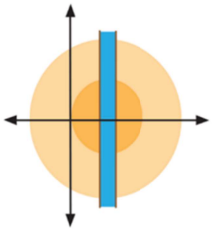	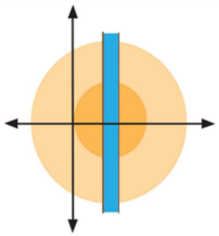	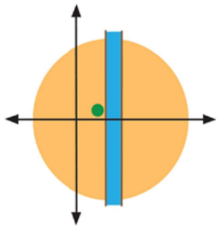	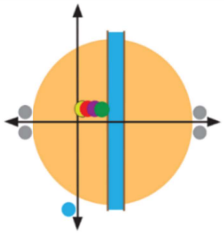	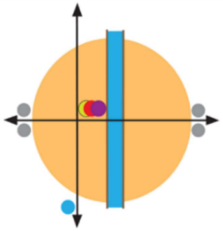

Tabl. 42. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 1 (infographie © UCLouvain-CRAN).

Agglomérations	Phase 1 (-20/15 - +40)	Phase 2 (40 – 69/70)	Phase 3 (69/70 – 100)	Phase 4 (100 – 172/174)	Phase 5 (172/174 – 270/275)
Liberchies	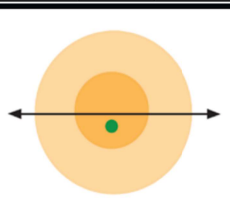	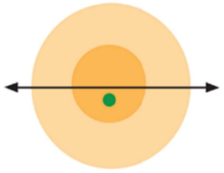	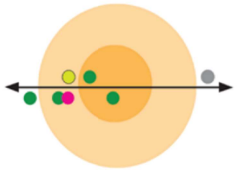	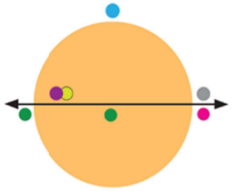	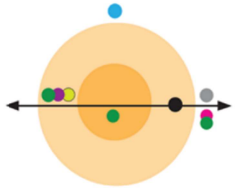
Tirlemont		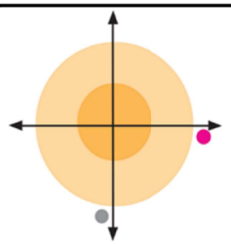	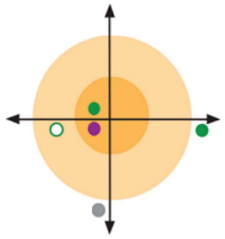	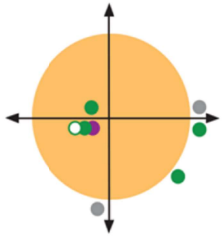	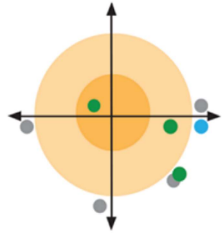
Sains-du-Nord		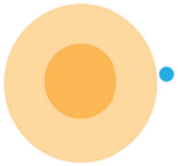	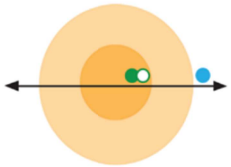	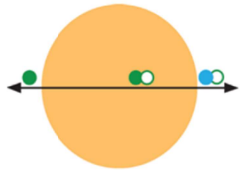	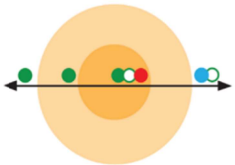
Velzeke	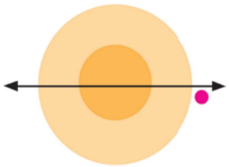	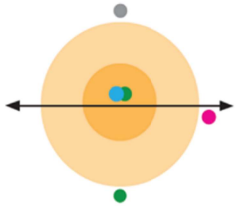	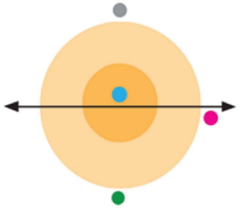	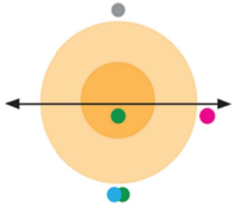	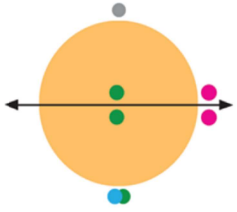

Tabl. 43. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 2 (infographie © UCLouvain-CRAN).

Agglomérations	Phase 1 (-20/15 - +40)	Phase 2 (40 – 69/70)	Phase 3 (69/70 – 100)	Phase 4 (100 – 172/174)	Phase 5 (172/174 – 270/275)
Grobbendonk		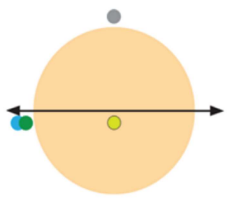	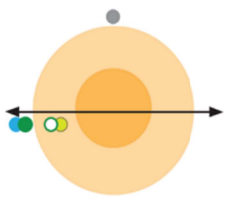	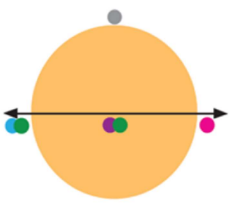	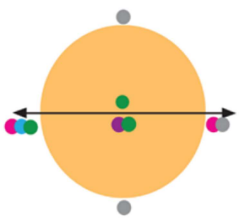
Jupille-sur-Meuse		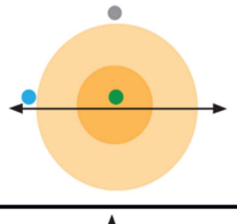	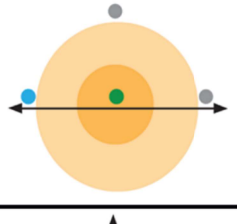	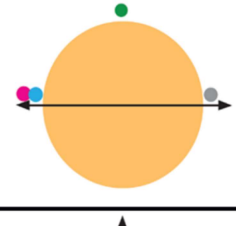	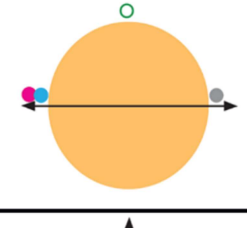
Asse		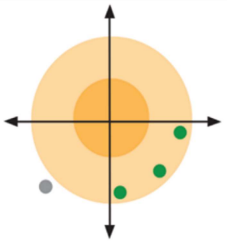	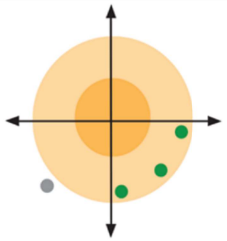	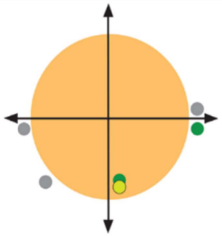	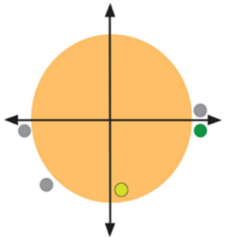

Tabl. 44. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 3 (partie 1) (infographie © UCLouvain-CRAN).

Agglomérations	Phase 1 (-20/15 - +40)	Phase 2 (40 – 69/70)	Phase 3 (69/70 – 100)	Phase 4 (100 – 172/174)	Phase 5 (172/174 – 270/275)
Amay-Ombret		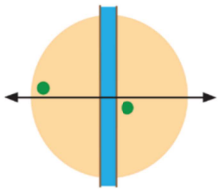	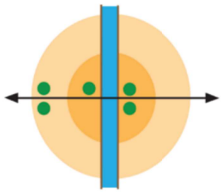	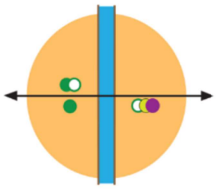	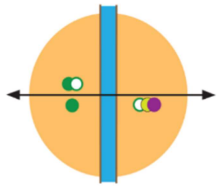
Clavier		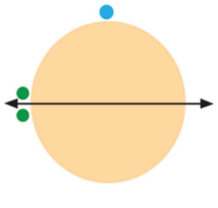	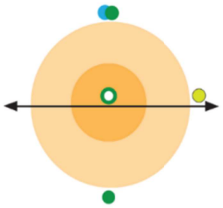	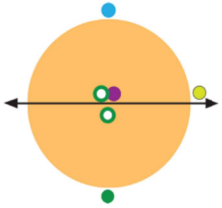	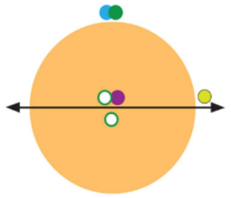
Braives		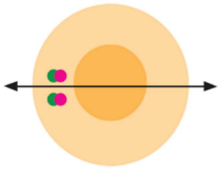	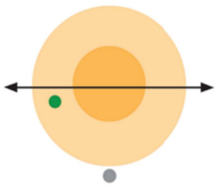	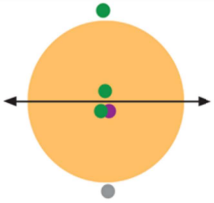	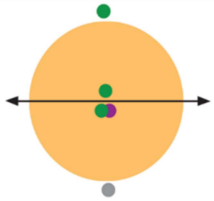

Tabl. 45. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 3 (partie 2) (infographie © UCLouvain-CRAN).

Agglomérations	Phase 1 (-20/15 - +40)	Phase 2 (40 – 69/70)	Phase 3 (69/70 – 100)	Phase 4 (100 – 172/174)	Phase 5 (172/174 – 270/275)
Wervik		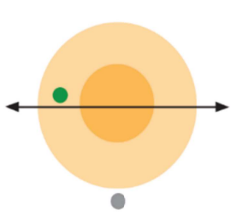	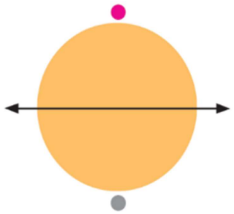	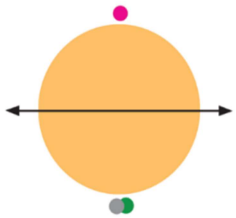	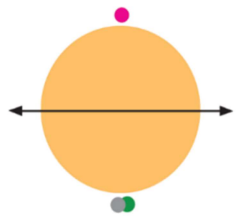
Kontich		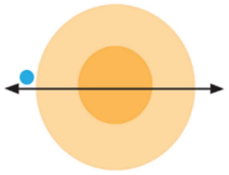	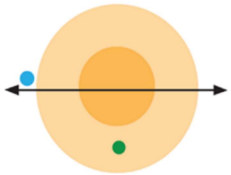	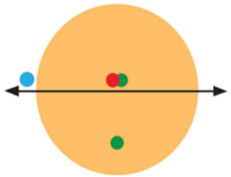	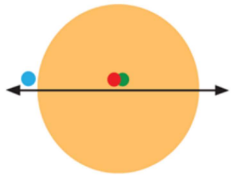
Kerkhove		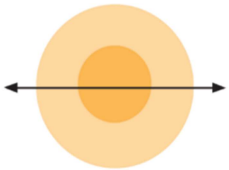	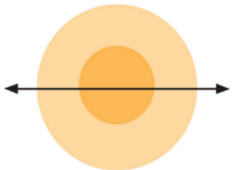	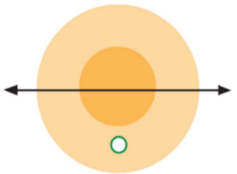	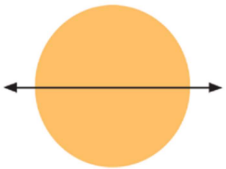

Tabl. 46. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 4 (infographie © UCLouvain-CRAN).

Les axes routiers et les éléments topographiques, des facteurs déterminants dans l'emplacement des zones d'activités

Au sein des sociétés agglomérées comme le sont les bourgades, les axes routiers n'ont pas seulement pour rôle de les connecter aux autres centres habités environnants. Ils assurent également les échanges internes, c'est-à-dire les liaisons entre les différents lieux fonctionnels qui composent le territoire des occupations, tout comme ils gèrent le flux de circulation qui traverse quotidiennement celles-ci, que ce mouvement soit en provenance de l'extérieur ou qu'il soit actionné depuis le cœur des agglomérations[2237]. Si les données de terrain ne permettent pas toujours de l'observer, chaque lieu d'activité pointé est donc placé de manière assurée le long de l'une de ces voies. L'axe de circulation est peut-être l'élément récurrent en matière d'implantation des espaces, mais il n'est pas le seul à impacter le choix des localisations. Des terrains surélevés, la proximité d'une voie navigable ou d'un simple cours d'eau peuvent eux aussi constituer des facteurs révélateurs en la matière, sélectionnés pour l'intérêt qu'ils apportent à la bonne marche des activités, pour leur intérêt pratique ou encore pour l'opportunité de mise en scène qu'ils permettent (Tabl. 47).

D. Perring, R. Laurence et A. Wallace-Hadrill sont sans doute les chercheurs qui ont le plus insisté sur le rôle joué par les routes et les rues dans l'organisation fonctionnelle des espaces romains (Chapitre 2). Elles sont, pour eux, des lieux d'interaction sociale forts et, en ce sens, la clé de compréhension de l'agencement des occupations. Leur approche respective de la question permet donc d'appréhender l'ossature des voies des centres habités sous un angle différent de celui de simples régulateurs de circulation. Pour les trois auteurs, la rue a en effet pour autre fonction celle de donner l'accès[2238]. Cet accès se détermine à partir des « portes » des occupations, desquelles partent des rues qui facilitent les déplacements jusqu'à certains secteurs fonctionnels, tandis que d'autres complexifient les cheminements jusqu'à des lieux spécifiques. Cette question d'accessibilité impacte bien évidemment le taux de fréquentation des axes routiers et le flux des voyageurs de passage, tout comme elle détermine également la nature des activités qui sont autorisées ou encouragées à se placer à leurs abords. Cette perspective envisagée pour les villes dans les études de D. Perring, R. Laurence et A. Wallace-Hadrill peut tout aussi bien être considérée dans l'approche des agglomérations. Leur structuration n'est, certes, pas aussi complexe que celle des grands centres urbains, mais elle ne se limite généralement pas au seul passage d'une route.

[2237] BRUNET, 2001, p. 28-29 ; DOUADY, 2014, p. 148.
[2238] PERRING, 1991, p. 275-280 ; LAURENCE, 1995, p. 65-66 ; WALLACE-HADRILL, 1995.

Fonctions et activités/bâtiments		Axe routier structurant	Autres axes routiers	Voie navigable	Terrains surélevés
Fonction « publique »		7			
Fonction religieuse		11	4		
Fonction commerciale	Boutique/étal	2	1		
	Horreum	7	1	5	
	Port			1	
Fonction artisanale	Travail des potiers	19	15		
	Travail des tuiliers	1		1	
	Travail du fer	18	10	2	
	Travail des alliages cuivreux	3	1		
	Travail du métal	3	3		
	Travail des verriers	2	2		
	Travail de la chaux	2			
	Travail de la viande	5	2		
	Traitement des peaux animales	2	3		
	Travail des peaux animales	1		1	
	Travail de l'os/corne	1	1		
	Travail de la colle animale	1	4		
	Travail des produits céréaliers	1	1		
Fonction de services	Auberge	6			
	Latrines publiques	2			
	Décharge publique	1			
Fonctions de loisirs	Thermes publics	9	2	2	
	Théâtre		?		
Fonction funéraire	Tombe isolée	1	2		1
	Tumulus	2	3		1
	Nécropole	13	6	1	3
Fonction résidentielle (périphérie)		22	2	2	

Tabl. 47. Fréquence relative aux positions des lieux fonctionnels appréhendés au sein des dix-sept agglomérations approchées, au regard de l'élément topographique qui impacte le plus leur implantation.

LE RÔLE PRÉPONDÉRANT DE L'AXE ROUTIER STRUCTURANT

L'analyse des trajectoires individuelles des agglomérations, modélisées et réalisées dans le cadre de la thèse, montre assez bien l'influence prépondérante de l'axe routier structurant en matière d'implantation des lieux fonctionnels (Tabl. 42 à Tabl. 46). Dans notre approche des espaces, l'axe structurant (ou les axes structurants selon les cas) est la voie à partir de laquelle toute l'occupation s'articule et à laquelle se greffe la plupart des lignes de circulation secondaires. Cette voie est donc l'élément routier le plus important. Les bourgades étudiées étant majoritairement implantées sur le réseau routier principal, cet axe est fréquemment la chaussée. Mais, dans le cadre des agglomérations placées en retrait de cette organisation, c'est un diverticule ou une rue secondaire, comme à Sains-du-Nord (classe 2), à Kontich ou à Kerkhove (classe 4), qui prend en charge cette fonction. Dans un contexte où l'axe structurant joue un rôle déterminant dans le développement des bourgades, mettre en lumière sa fonction attractive ne constitue pas une information surprenante. Là où la réflexion devient intéressante, c'est lorsque ce magnétisme continue à persister sur l'implantation de la plupart des activités, alors que l'occupation entame son plein développement et que de nouveaux moyens de communication routier apparaissent, permettant un accès à des terrains prêts à être investis.

La force attractive de l'axe structurant ne s'appréhende pas de la même manière dans le centre habité et en périphérie. Dans le centre habité, cet axe est le passage obligé pour tout voyageur qui traverse l'occupation. C'est donc la voie la plus fréquentée et, en raison de cela, l'artère stratégique et économique des agglomérations. L'ajout éventuel de nouvelles connexions routières internes ne change pas fondamentalement cette situation car il ne modifie en rien le sens de la circulation et continue à permettre le maintien du flux des déplacements sur l'axe structurant. En ce sens, s'éloigner de la voie principale n'est pas la meilleure décision à prendre pour certaines activités, surtout pour celles qui tirent essentiellement profit et leurs revenus du passage de cette route. Lorsqu'une ouverture en retrait de l'axe structurant se manifeste, elle est donc d'avantage exploitée par les zones résidentielles (classe 1 : Tournai ; classe 2 : Liberchies, Sains-du-Nord, Velzeke ; classe 3 : Jupille-sur-Meuse, Asse, Amay-Ombret).

L'examen des plans de répartition des dix-sept agglomérations étudiées souligne assez bien la logique tactique et économique qui anime les activités qui demeurent de préférence placées sur la voie la plus fréquentée. Ainsi, les sites documentent assez bien une implantation généralisée le long de cette route des **édifices monumentaux** qui se développent à partir du II^e^ siècle après J.-C. (classe 4), que ces derniers soient des bâtiments publics (classe 1 : Tournai[2239], Namur[2240], Maastricht[2241] ; classe 2 : Sains-du-Nord[2242] ; classe 3 : Kontich[2243]) ou des

[2239] À Tournai, cette position concerne la probable basilique de marché découverte sur le site de « La Loucherie », érigée le long de la chaussée Arras/Thérouanne-Tournai (MERTENS & RÉMY, 1974, p. 12-22).

[2240] Les trois édifices fortement soupçonnés d'être publics ont été découverts, à Namur, à la pointe de la zone de confluence, dans le quartier du Grognon. Au sein de l'agglomération antique, ces derniers sont placés le long du diverticule principal (VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 203).

[2241] L'édifice public a été découvert, à Maastricht, entre la Havenstraat et la Stokstraat. Sa construction est placée le long de la Tongres-Cologne (PANHUYSEN, 1996, p. 37-39 (gebouw A) ; BAKELS & DIJKMAN, 2010, p. 13).

[2242] Le probable édifice public de Sains-du-Nord, appréhendé sous l'un des terrains longeant l'actuelle rue Docteur Chevalier, est implanté le long de la rue interne de l'agglomération romaine faisant office d'axe structurant (NEAUD, 2012, p. 88 ; NEAUD, 2017, p. 149).

[2243] À Kontich, le probable édifice public a été découvert entre les secteurs « Kapelleveld » et « Steenakker » et se place, à l'époque romaine, le long de la rue interne qui fait fonction d'axe principal (LAUWERS, 1968, p. 65).

ensembles thermaux (classe 1 : Tournai[2244], Famars[2245], Maastricht[2246] ; classe 2 : Liberchies[2247], Tirlemont[2248] ; classe 3 : Clavier[2249], Braives[2250]). L'axe structurant ne permet pas seulement ici de procurer un accès aisé à ces édifices qui assurent une certaine cohésion sociale[2251], il sert également comme support et instrument à la diffusion du prestige des agglomérations qui les édifient.

Se placer le long de l'axe structurant, c'est aussi donner une chance à ses activités de se développer de manière optimale. En effet, avoir pignon sur la voierie la plus fréquentée augmente la possibilité de voir passer un plus grand nombre de consommateurs potentiels et cette clientèle quotidienne est décisive pour les **boutiques** (classe 2 : Sains-du-Nord[2252] ; classe 3 : Clavier[2253]) et les **ateliers artisanaux de proximité**, telles que les forges, les boucheries, les tabletteries ou encore les boulangeries (classe 2 : Liberchies[2254], Tirlemont[2255], Sains-du-

[2244] Trois ensembles thermaux relevés à Tournai sont situés le long des deux axes structurants qui impactent l'organisation de la bourgade. Les thermes mis au jour sous l'église Saint-Piat (AMAND, LAMBERT & ROOSENS, 1980, p. 22-24) et à la rue du Vieux-Marché-aux-Jambons (AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 124-125) sont ainsi localisés en rive gauche de l'Escaut, le long de la Bavay-Cassel, tandis que les thermes découverts au quai Vifquin se placent sur la rive opposée (VERSLYPE, 1996-1997, p. 66-67), le long de l'Arras/Thérouanne-Tournai-territoire nervien. Même si pour C. Coquelet les deux premiers ensembles thermaux sont probablement des initiatives privées (COQUELET, 2006, p. 36), il n'en demeure pas moins que l'emplacement de ces aménagements répond à cette position systématique de bord de voie qui caractérise ce type de bâtiment.

[2245] Les thermes de Famars sont localisés à quelques dizaines de mètres au nord de la rue de Maing, dont le tracé correspond globalement à celui du diverticule est-ouest, l'un des deux axes structurants de la bourgade romaine (CLOTUCHE, 2013e, p. 56-59).

[2246] L'ensemble thermal de Maastricht a été mis au jour sous l'actuelle place Op de Thermen, lieu situé à l'époque le long de la Tongres-Cologne (PANHUYSEN, 1996, p. 40-43).

[2247] Les thermes de Liberchies s'ouvrent directement sur la Bavay-Tongres (BRULET & DEMANET, 1997, p. 14-21).

[2248] L'édifice thermal de Tirlemont, découvert à l'ouest de la Spikdorenstraat, est localisé le long de la Cassel-Tongres (VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 142-147).

[2249] L'ensemble thermal de Clavier est localisé le long de la Tongres-Metz, à l'angle de son point de rencontre avec la rue interne menant au sanctuaire (WILLEMS, 1967a, p. 11-12 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 169).

[2250] Les thermes de Braives sont directement positionnés le long de la Bavay-Tongres (BRULET, 1981d, p. 52-53 (Secteur B, 1-28)).

[2251] PERRING, 1991, p. 274 et p. 280-282.

[2252] À Sains-du-Nord, des boutiques fortement soupçonnées, mis au jour non loin de la rue Docteur Chevalier, sont installées le long de la rue interne, voie principale de l'agglomération romaine (NEAUD, 2017, p. 162).

[2253] La *taberna* (ou boutique) de Clavier est située le long de la Tongres-Metz (WILLEMS & LAUWERIJS, 1969, p. 68 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170).

[2254] À Liberchies, le passage de la Bavay-Tongres est propice à l'installation de plusieurs ateliers dédiés au travail du fer (BRULET & DEMANET, 1993, p. 75 (Secteur F, 8) et p. 78-80 (Secteur F, 20-26) ; DEMANET, 2015, p. 107 (Secteur J4, 171) et p. 57 (Secteur J2, 37)) et des alliages cuivreux (DEMANET, 2015, p. 50-52 (Secteur J2, 26) et p. 96 (Secteur J3, 142)) ainsi que des lieux de travail consacrés au traitement de la viande (DEMANET, 2015, p. 121-123 (Secteur J4, 232/233)), du travail de cordonnerie (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 16) et la corne animale (BRULET & DEMANET, 1997, p. 63 (Secteur G3, 95)).

[2255] À Tirlemont, les deux ateliers de métallurgistes travaillant autant le fer que le bronze, découverts de part et d'autre de la Spikdorenstraat, sont placés le long de la Cassel-Tongres (A1 = MARTENS *et al.*, 2006 ; MARTENS & HAYEN, 2015 ; A2 = VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 147-148). Le deuxième atelier accueille en outre l'activité d'ostéocolle, repérée à l'aide d'indices indirects (VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 151).

Nord[2256], Velzeke[2257] ; classe 3 : Grobbendonk[2258], Jupille-sur-Meuse[2259], Amay-Ombret[2260], Braives[2261] ; classe 4 : Kontich[2262]). Dans le cas des **artisanats de non-proximité**, telle l'activité des chaufourniers, la voie principale est davantage un moyen aisé de faire parvenir une matière première assez lourde qu'un vecteur commercial. À Tournai (classe 1), seule agglomération à avoir fourni des ateliers[2263], les chaussées principales servent ainsi de supports secondaires à un transport de pierres qui s'effectue d'abord par bateau depuis les régions environnantes riches en calcaire[2264].

L'aspect très pratique de l'axe structurant n'est pas non plus à négliger car ce dernier permet d'établir une relation étroite entre le centre habité et son environnement proche, c'est-à-dire sa périphérie, de même qu'avec les territoires placés au-delà. Les produits et les denrées peuvent donc être convoyés très aisément entre ces différents lieux et être entreposés dans des ***horrea*** aménagés au sein même des occupations, sur l'un des côtés de l'axe principal comme

[2256] À Sains-du-Nord, des traces d'une activité bouchère/charcutière ont été découvertes en deux endroits de l'agglomération, le long de la rue interne qui fait office d'axe structurant. La première est située à l'ouest de l'actuelle Docteur Chevalier (NEAUD, 2017, p. 155-156) et la seconde sur le site de la rue des Fosses à Marne (NEAUD, 2013a, p. 84).

[2257] Deux ateliers de métallurgistes découverts à Velzeke sont placés le long de Cassel-Tongres (A3 = SCHUERMAN, 1995, p. 183-191 ; SCHUERMAN, 1997, p. 189-195 ; A4 = DESCHIETER & DE MULDER, 1999, p. 159).

[2258] L'une des bâtisses scandant le tracé du diverticule faisant office d'axe principal comporte deux grandes fosses, identifiées comme étant des réserves pour le traitement de la limonite, minerai de fer, et probablement pour le commerce de cette dernière (DE BOE, 1984b, p. 76 (O)).

[2259] Une forge et les restes d'une activité bouchère ont découverts à Jupille-sur-Meuse, à l'angle des rues Dassonville et Abbé Genten, un lieu établi à l'époque romaine sur le tracé de la Tongres-Trèves (COQUELET, 2012, p. 18).

[2260] Les abords de la Tongres-Metz qui traverse les deux noyaux de l'occupation d'Amay-Ombret, agglomération située de part et d'autre de la Meuse, sont occupés par plusieurs ateliers artisanaux. En rive gauche, ils se déclinent en deux lieux de travail dédiés au traitement du fer (A3 = WITVROUW *et al.*, 1993-1995, p. 66-68 ; A4 = GAVA & WITVROUW, 2010, p. 111-112) et de probables boulangeries (WILLEMS, 1996-1997, p. 95 ; WILLEMS & DEJAIVE, 1996, p. 54). En rive droite, les ateliers repérés concernent uniquement le travail du fer (A5 = WILLEMS, LAUWERIJS & BOURLET, 1966, p. 123 ; MIGNOLET, 1967 ; WILLEMS, 1968, p. 12, n° 25 ; A6 = WILLEMS, DEJAIVE & MOMBER, 1998, plan général, H).

[2261] À Braives, ce type d'artisanat est reconnu indirectement le long de la chaussée Bavay-Tongres et concerne des indices liés au travail des artisans bronziers (BRULET, 1993c, p. 27 (Secteur R, 18)) et de l'activité de boucherie/charcuterie (BRULET, 1981b, p. 67-68 (Secteur C, 15)).

[2262] À Kontich, un atelier spécialisé dans le travail du fer, découvert sur le site du « Steenakker », est placé le long de la rue interne et axe principal de l'occupation romaine (LAUWERIJS, 1968, p. 65-66).

[2263] Il s'agit de l'atelier découvert à la place Paul-Émile Janson (AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 95 et p. 116), placé en rive gauche de l'Escaut et le long de la Bavay-Cassel, et celui mis au jour lors des fouilles de la Terrasse Saint-Brice (VILVORDER, 1990, p. 38 (XII)), implanté sur l'autre rive, le long de l'Arras/Thérouanne-Tournai-territoires nerviens.

[2264] Une carrière est fortement soupçonnée près du cœur de l'agglomération antique, exploitée sans doute au cours des premières années de l'occupation (AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 95). Cependant, les artisans de l'époque ont dû également importer une partie de leur matière première depuis les carrières environnantes, parmi lesquelles on retrouve celle d'Antoing (HENNEBERT, 2012, p. 46-47).

l'attestent les exemples de Namur[2265] (classe 1) et d'Amay-Ombret[2266] et de Clavier[2267] (classe 3).

Enfin, les **bâtiments** et **lieux de services** trouvent, eux aussi, un intérêt particulier à occuper les abords de l'accès principal du centre habité. Si des points de comparaison manquent cependant dans notre étude pour des aménagements tels que les décharges (classe 1 : Tournai[2268]) et les latrines publiques (classe 2 : Liberchies[2269] ; classe 3 : Amay-Ombret[2270]), on peut aisément imaginer que l'axe structurant facilite leur organisation. Dans le premier cas, cette facilité est envisagée dans le cadre d'un éventuel système de rassemblement et d'acheminement par chariots des déchets du cœur de l'occupation jusqu'à ses « portes », où prennent alors place ces zones de déversement de détritus[2271]. Dans le second cas, la voie principale favorise un flux important de personnes qui assure la raison d'être même de ces bâtiments d'utilité publique. Cette position ne se fait cependant pas à n'importe quel endroit sur le parcours de l'axe fréquenté, mais en la corrélant avec un point de rencontre important tel qu'un centre de convergence populaire[2272]. Au sein des dix-sept agglomérations approchées, ces centres de convergence sont représentés par les thermes, comme l'illustrent les exemples de Liberchies et de Clavier, des bâtiments souvent eux aussi placés le long des voies principales. En ce qui concerne les auberges, le lien qui les relie à cet axe provient de leur nature même en tant qu'infrastructures routières[2273]. Leur raison d'être n'a donc de sens que si elles se positionnent sur la voie la plus fréquentée qui voit journellement transiter voyageurs et commerçants itinérants. Cette implantation systématique est maintenue tant par les auberges

[2265] Deux des entrepôts de l'agglomération de Namur, appréhendés sous l'actuelle place d'Armes, en rive gauche de la Sambre, sont ainsi localisés de part et d'autre du diverticule principal, à quelques dizaines de mètres après son passage sur la rivière (PLUMIER, VANMECHELEN & DUPONT, 1998, p. 184 ; VANMECHELEN & VERBEECK, 2006, p. 72).
[2266] L'un des probables entrepôts d'Amay-Ombret a été mis au jour dans le noyau placé en rive droite de la Meuse, le long de la Tongres-Metz (WITVROUW *et al.*, 1993-1995, p. 73-74).
[2267] À Clavier, les deux probables *horrea* sont placés côte à côté, le long du tracé de la Tongres-Metz (H1 = WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170-171 ; H2 = WILLEMS, 1967a, p. 14).
[2268] Cette décharge a été découverte à la rue des Choraux, un secteur situé à l'époque à la porte occidentale de l'agglomération, le long de la Cassel-Bavay (MOULAERT, 2015, p. 154-155 ; MOULAERT & INGELS, 2015).
[2269] Les latrines publiques de Liberchies se situent dans la dépendance immédiate des thermes de l'agglomération s'ouvrant sur la Bavay-Tongres (BRULET & DEMANET, 1997, p. 21-30 (Secteur G1, 27)).
[2270] Établies dans le noyau d'occupation de la rive droite de la Meuse, les latrines publiques d'Amay-Ombret précèdent l'ensemble thermal de l'agglomération depuis les abords de la Tongres-Metz (WITVROUW, 1985-1986).
[2271] LEPETZ, 2003, p. 216-217.
[2272] GROS, 1996, p. 447.
[2273] CORBIAU, 2009/2010.

qui intègrent le centre habité (classe 1 : Maastricht[2274] ; classe 2 : Liberchies[2275] (phases 4-5)) que par celles qui prennent place dans la périphérie proche des occupations (classe 2 : Liberchies (phase 3) ; classe 3 : Grobbendonk[2276], Asse[2277], Clavier[2278]).

Cette dernière réflexion nous permet d'introduire le maintien du rôle important que continue à jouer l'axe structurant sur l'implantation des fonctions en dehors du centre habité. Le tracé de la voie routière principale ne s'arrête bien évidemment pas aux limites définies par le cœur de l'agglomération. Si ce prolongement s'avère être restreint pour les rues internes qui remplissent ce rôle d'articulation, il n'en est pas de même pour les chaussées et les diverticules qui continuent à traverser la campagne environnante jusqu'à atteindre de nouvelles occupations. Le taux de fréquentation important dont ces axes routiers jouissent ne cesse donc pas non plus passées les « portes » des bourgades. Leur intérêt demeure donc entier pour les lieux fonctionnels périphériques qui égrènent leur parcours tant en termes de stratégie qu'en termes d'économie.

L'axe structurant conserve toute sa pertinence pour la mise en valeur des édifices publics placés en périphérie. Au sein des dix-sept agglomérations approchées, les bâtisses monumentales de références des marges sont les **sanctuaires**. L'effet de prestance est assuré ici par le fait que ces bâtiments sont placés peu avant l'entrée du cœur des bourgades, sur des terrains permettant une mise en valeur certaine de leurs aménagements (classe 1 : Namur[2279],

[2274] L'agglomération de Maastricht a fourni deux auberges, l'une découverte à la hauteur de la Maastrichter Smeedenstraat (PANHUYSEN, 1996, p. 36 (gebouw **E**)) et l'autre au nord de la Plankstraat (PANHUYSEN, 1996, p. 36-37 (gebouw **F**)), qui sont toutes deux établies sur le passage de la chaussée Tongres-Cologne.

[2275] À Liberchies, l'auberge est implantée à l'ouest de l'occupation, le long de la Bavay-Tongres. Dans son premier état d'aménagement, à l'époque flavienne (phase 3), l'auberge construite en bois est bien placée en périphérie directe de la bourgade et accueille les voyageurs venant de la capitale des Nerviens (BRULET & DEMANET, 1997, p. 43-45 (Secteur G2, 46)). Dans son deuxième état, au début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), elle est érigée sur fondations en pierre et intègre désormais un centre habité en plein expansion (BRULET & DEMANET, 1997, p. 50-54 (Secteur G2, 74/75/77/78)).

[2276] A Grobbendonk, l'auberge, mise au jour près de la Nijverheidstraat, occupe le côté occidental du diverticule principal, face au carrefour de ce dernier avec la route menant à la nécropole est de la bourgade (DE BOE, 1977, p. 12-16 ; DE BOE, 1986b, p. 107).

[2277] L'auberge, découverte près de la Pottenbakkersweg, ouvre ses portes sur la Cassel-Tongres (MAGERMAN *et al.*, 2010, p. 35).

[2278] L'auberge de Clavier, implantée le long de la Tongres-Metz, précède l'entrée méridionale de la bourgade (WILLEMS, 1972b ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 171).

[2279] C'est dans le quartier du Grognon, dans la zone de confluence de la Sambre et de la Meuse, que se place le complexe religieux de l'agglomération antique namuroise et qui s'implante en bordure du diverticule principal (VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-202).

Maastricht[2280] ; classe 2 : Tirlemont[2281], Sains-du-Nord[2282], Velzeke[2283] (phases 2-3) ; classe 3 : Grobbendonk[2284], Jupille-sur-Meuse[2285] ; classe 4 : Kontich[2286]). Comme L. Péchoux le souligne, le but de cette scénographie est avant tout de matérialiser les capacités de financement des élites locales et de montrer leur assimilation aux modèles romains à toute personne étrangère empruntant la voie[2287]. Notons qu'à Namur, l'aménagement du complexe religieux à la zone de confluence de la Sambre et de la Meuse, au début du IIe siècle après J.-C. (phase 4), n'est pas choisi au hasard sur l'axe principal. En effet, il fait suite à une aire sacrée étroitement liée aux voies fluviales et installée à cet endroit depuis le Ier siècle après J.-C. (phase 1)[2288].

Les **entrepôts** périphériques maintiennent également un lien étroit avec l'axe structurant (classe 2 : Tirlemont[2289] ; classe 4 : Kerkhove[2290]). La voie principale demeure en effet pour eux un endroit tout-à-fait stratégique, étant un support routier étroitement connecté avec les environs et qui favorise les nombreux transports quotidiens de produits de toutes sortes tant vers l'intérieur des agglomérations que vers l'extérieur.

Les **artisanats de non-proximité** trouvent le même avantage économique à se positionner directement sur la route principale. Mais, les raisons sont peut-être ici davantage

[2280] Découvert à l'angle de la Plankstraat et de l'Onze Lieve Vrouweplein, le sanctuaire de Maastricht ouvre directement ses portes sur la chaussée Tongres-Cologne (PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 37-48 ; PANHUYSEN, 1996, p. 46-51).

[2281] Le *mithraeum*, mis au jour lors des fouilles du site du Grijpenveld, est établi le long de la Cassel-Tongres (MARTENS, 2004).

[2282] Le sanctuaire de Sains-du-Nord, découvert à l'angle des rues du Moulin à Vent et de Gabriel Péri, se positionne le long de la rue principale de l'agglomération qui fait office d'axe structurant (NEAUD, 2014).

[2283] À Velzeke, ce fait concerne l'implantation du premier sanctuaire érigé avant le IIe siècle après J.-C. (phase 4) le long de la Cassel-Tongres et à l'angle formé par la Provinciebaan et du Doolbosweg (ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61). Il constitue cependant une exception car il est, en réalité, intégré au centre habité et non placé en périphérie. La poussée de l'urbanisme qui s'opère de manière importante au IIe siècle constitue sans doute la raison qui pousse la communauté à aménager un autre centre religieux plus à l'est et en marge cette fois de la bourgade ; un endroit jugé probablement plus propice à la mise en valeur de ce nouvel édifice (MEEX & MERTENS, 1973).

[2284] Le vaste complexe religieux de Grobbendonk, appréhendé en bordure de la Vorselaarsebaan, occupe le flanc occidental du principal diverticule (MERTENS, 1972 ; MERTENS & DE BOE, 1972 ; DE BOE, 1977, p. 21-28 ; DE BOE, 1986b, p. 111-113 ; REYNS & BRUGGEMAN, 2019, p. 137-140).

[2285] Mis au jour non loin de l'actuelle Place Gît-le-Coq, le sanctuaire de Jupille-sur-Meuse est implanté le long de la Tongres-Trèves, à l'entrée nord de l'occupation (VANGUESTAINE & GUSTIN, 2004, p. 111-112 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2006, p. 167-169 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2007, p. 113 ; COQUELET, 2011b, p. 39-40 ; COQUELET & GUSTIN, 2013, p. 25-28).

[2286] Le sanctuaire gallo-romain de Kontich, localisé dans le secteur « Kapelleveld » et qui fait suite à la probable aire sacrée et aux deux enclos rituels, se place en bordure de la rue interne de la bourgade qui fait office d'axe structurant (VERBEECK, 2001).

[2287] PÉCHOUX, 2015 p. 242-253.

[2288] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201.

[2289] L'entrepôt de Tirlemont, mis au jour entre la Zijdelingsestraat et la Spikdorenstraat, est situé au nord de l'occupation, le long de la Cassel-Tongres (VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 139-142).

[2290] L'entrepôt de Kerkhove est établi à l'ouest de l'occupation, à l'extrémité de la rue interne de la bourgade qui office d'axe structurant (ROGGE & VANDOORSELAER, 1977 ; DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 14).

liées à des questions de facilité de transport de marchandises et d'accès à la matière première qu'à une nécessité d'être en contact direct avec des clients de passage. C'est le cas notamment des officines de potiers (classe 1 : Tournai[2291], Famars[2292] ; classe 2 : Tirlemont[2293], Sains-du-Nord[2294] ; classe 3 : Asse[2295], Amay-Ombret[2296], Clavier[2297], Braives[2298] ; classe 4 : Wervik[2299]) et de tuiliers/briquetiers (classe 2 : Velzeke[2300]), dont la cargaison, pouvant être assez lourde, est à même d'être facilement acheminée jusqu'au centre habité et d'être tout aussi aisément transportée par charriots vers les territoires environnants. En outre, la situation de certaines officines suggère que leur emplacement sur l'axe structurant n'est pas choisi de manière aléatoire, mais qu'il répond à une raison très pratique liée à une meilleure évacuation des fumées engendrées par leurs fours. En se positionnant en hauteur au regard du reste de l'occupation, l'atelier de la rue de Querenaing à Famars et ceux Sains-du-Nord, Tirlemont et Clavier assurent ainsi le bon fonctionnement de ce processus. Quant aux artisans verriers, leur installation en bordure de l'axe le plus fréquenté de l'occupation n'est malheureusement appréhendée que par

[2291] À Tournai, l'atelier de potiers concerné a été repéré à la rue des Choraux (AMAND & LAMBERT, 1978, p. 50). Il se situe sur la rive gauche de l'Escaut, à l'ouest du tracé de la Bavay-Cassel.

[2292] Il s'agit ici de l'officine de potiers 6, retrouvée le long de la rue de Querenaing (HERBIN & ROGER, 2005 ; WILLEMS *et al.*, 2019 ; FAVENNEC *et al.*, 2019). Il est situé en périphérie sud de l'occupation, le long du diverticule principal nord-sud.

[2293] L'agglomération de Tirlemont compte trois officines de potiers, dont les deux plus anciennes ont été découvertes dans le secteur du Grijpenveld (A1 & A2 = MARTENS & HARTOCH, 2001 ; MARTENS *et al.*, 2002, p. 45) et la plus récente le long de la Tramstraat (A3 = DE CLERCQ, 1983, p. 23-24). Ces trois ateliers prennent place au sud de l'agglomération, le long de la Cassel-Tongres.

[2294] Les trois ateliers de potiers de Sains-du-Nord ont tous été découverts sur le site « le Mur ». Ils y forment un secteur artisanal placé de part et d'autre de la rue interne principale, là où jadis s'élevaient des habitations (LORIDANT, 1997a, p. 12-20 ; LORIDANT, 1997b).

[2295] Les trois officines de potiers découvertes à Asse sont établies au nord de l'occupation. Deux d'entre elles, mises au jour près des actuels Krokegemseweg et Pottenbakkersweg, sont implantées le long de la voie Bavay-Asse-Utrecht (A1 = CLERBAUT & MAGERMAN, 2011, p. 34-35 ; A3 = MAGERMAN, PEDE & LODEWIJCKX, 2008, p. 93-95), tandis que la troisième, découverte le long du Pottenbakkersweg, est mise en place le long de la Cassel-Tongres (A2 = MAGERMAN *et al.*, 2010, p. 37-38 ; CLERBAUT & MAGERMAN, 2011, p. 32-34).

[2296] Les deux ateliers de potiers d'Amay-Ombret sont établis au nord du noyau d'occupation de la rive gauche de la Meuse, le long de Tongres-Metz (A1 = AMAND, DOCQUIER & WILLEMS, 1962 ; Willems, 1968, p. 10, n° 18 ; A2 = DANDOY, 1968 ; WILLEMS, 1968, p. 12, n° 26).

[2297] À Clavier, le secteur périphérique septentrional est le lieu privilégié pour l'implantation de plusieurs ateliers de potiers dont les plus anciens, aménagés dès le règne de Claude (phase 2), occupent les abords de la Tongres-Metz (A1 = WILLEMS, DOCQUIER & LAUWERIJS, 1966 ; WILLEMS, 1969b ; A2 = WILLEMS, DOCQUIER & LAUWERIJS, 1966).

[2298] Deux vastes officines occupent tout le secteur occidental de l'agglomération de Braives. Elles s'étendent sur 1,5 ha de part et d'autre de la chaussée Bavay-Tongres (A1 = BRULET, 1983b, p. 12-54 (Secteurs E, F, G et H) ; A2 = BRULET, 1990b, p. 18-22 (Secteur K, 20-21 ; secteur L, 7-8 et 10, secteur M, 18-22)).

[2299] C'est au nord de l'agglomération romaine de Wervik qu'ont été mises au jour deux officines de potiers, établies de part et d'autre de la Bavay-Cassel. L'une a été appréhendée au Steenakker (GOEMINNE, 1970, p. 12 (tranchée 10), l'autre dans la Nieuwstraat (BONCQUET & DE GRYSE, 2014, p. 68-69 (S6) et p. 88).

[2300] Le travail des tulliers est reconnu de manière indirecte à Velzeke. Les rebus de production ont été mis au jour le long de la Paddestraat, un secteur correspondant à une zone placée le long de la Bavay-Velzeke (DE MULDER & DESCHIETER, 2004, p. 38).

des indices indirects au sein des dix-sept agglomérations approchées (classe 2 : Liberchies[2301] et Tirlemont[2302]). Les réflexions doivent donc demeurer prudentes. Néanmoins, les études de D. Foy montrent que ces positions sont tout-à-fait fréquentes pour ce type d'artisanat car la voie principale met cette activité en communication avec deux sources de matières premières importantes : le centre habité qui lui fournit la plus grande partie des matériaux par le verre à recycler et les ateliers primaires plus lointains qui lui procure le verre brut[2303]. Dans le cas des tanneries, le rôle joué par l'axe structurant ne recouvre pas la même importance. En effet, pour cet artisanat, se positionner à proximité de celui-ci signifie davantage une opportunité en termes de place qu'une raison économique de le faire (classe 1 : Tournai[2304] ; classe 2 : Liberchies[2305]). L'implantation des tanneries est, en réalité, actionnée par d'autres facteurs topographiques et pratiques présentés plus loin dans le texte et non par la nécessité d'entrer en communication directe avec la voie principale.

Enfin, on ne peut clore ce point sans mentionner le rôle essentiel des axes structurants dans l'aménagement des **nécropoles**. Pour comprendre cette relation quasi systématique, il faut rappeler ici la fonction même des sépultures romaines qui est celle de remplir un rôle de mémoire et de commémoration. En ce sens, elles ne sont pas destinées à être creusées au sein d'un espace de paix et de recueillement, mais dans un lieu de préférence ouvert et fréquenté[2306]. Ce fait impacte donc de manière certaine le choix des terrains destinés à l'aménagement des champs funéraires et des sépultures de prestiges (*tumuli*), qui sont dès lors plutôt choisis aux abords des axes les plus fréquentés. Cette réalité est assez bien mise en avant par les secteurs funéraires repérés au sein des dix-sept agglomérations approchées. On n'y compte plus le

[2301] À Liberchies, ces indices se situent notamment de part et d'autre de la Bavay-Tongres, dans le secteur occidental de l'occupation (BRULET, 1993, p. 123-124 (Secteur F, 162) ; BRULET & DEMANET, 1997, p. 21-23 (Secteur G, 27a), p. 33 (37), p. 35 (40a) et p. 71-76 (135)).

[2302] À Tirlemont, ces indices ont été découverts près de l'angle de la Spikendorenstraat et Zijdelingsestraat, un secteur qui se trouvait jadis le long du tracé de la Cassel-Tongres (MARTENS, 2012, p. 43).

[2303] FOY, 2010, p. 347-351.

[2304] Nous avons délibérément intégré ici le cas de la découverte de la présumée tannerie de Tournai, établie le long de la Bavay-Cassel et mise au jour sous l'église Saint-Piat, et ce, même si cette dernière se retrouve en réalité dans le centre habité de la rive gauche de l'Escaut et non en périphérie comme le sujet du paragraphe le présente (AMAND, LAMBERT & ROOSENS, 1980, p. 20 et p. 21, fig. 7, n° 1). L'intérêt est de bien montrer au lecteur que, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la voie principale ne constitue pas un facteur décisif dans l'implantation de ces espaces fonctionnels.

[2305] Cette implantation en bordure de l'axe structurant concerne la deuxième tannerie de Liberchies, établie dans la périphérie occidentale de l'occupation, le long de la Bavay-Tongres (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 13-17).

[2306] TRANOY *et al.*, 2009, p. 254.

nombre d'exemples de nécropoles (classe 1 : Tournai[2307], Famars[2308], Namur[2309], Maastricht[2310] ; classe 2 : Tirlemont[2311], Sains-du-Nord[2312], Velzeke[2313] ; classe 3 : Grobbendonk[2314], Jupille-sur-Meuse[2315], Asse[2316] ; classe 4 : Wervik[2317]), de tertres funéraires (classe 2 : Tirlemont[2318] ; classe 3 : Asse[2319]) et de tombes isolées (classe 2 : Liberchies[2320]) qui prennent place le long de l'axe routier principal et qui assure à ces secteurs d'être vus par tout passant avant son entrée dans le centre habité. Ce constat est loin d'être un phénomène spécifique aux bourgades de la Gaule, mais se répète dans le reste de l'Empire. Cette situation récurrente a donc amené des chercheurs à voir dans ces « voies sépulcrales » un modèle assimilé

[2307] Cet aménagement concerne la nécropole 2 de Tournai, mise au jour aux angles des rues Monnel et Childéric et à la rue Bayeart, et qui est implantée en rive droite de l'Escaut, le long de l'Arras/Thérouanne-Tournai-territoire nervien (AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 35-43).

[2308] La nécropole orientale de Famars a été mise au jour au-delà de la rive droite de la Rhônelle, un territoire appartenant actuellement à la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes. Cet endroit est situé, à l'époque romaine, le long du diverticule principal qui traverse l'agglomération d'est en ouest (BESNARD, 1891, p. 338 ; DELMAIRE, 1996, p. 103).

[2309] Deux des trois nécropoles de Namur sont concernées par cette implantation. Il s'agit de la « nécropole de la Motte-le-Comte », située en rive gauche de la Sambre, au nord du noyau habité, qui se situe sur le prolongement d'un des bras du diverticule principal prenant la direction de Taviers (BECQUET, 1861-1862 ; BREUEUR, 1939 ; MERTENS, 1955 ; DASNOY, 1988, p. 12-14) et de la « nécropole du quai Saint-Martin à la Plante », placée sur l'autre rive, au sud de l'occupation et le long du diverticule principal (HANUT & PLUMIER, 2011, p. 208).

[2310] Deux des trois nécropoles de l'agglomération de Maastricht se placent aux portes de l'occupation, sur le principal accès routier. La nécropole occidentale accueille, sur la rive droite de la Meuse, tout voyageur en provenance de Tongres (VAN DOORSELAER, 1964, p. 325-326 (II) ; PANHUYSEN, 1996, p. 65-66). Quant à La nécropole orientale, implantée de l'autre côté du fleuve, elle occupe les abords de la voie se dirigeant vers Cologne (VAN DOORSELAER, 1964, p. 326 (IV et V) ; PANHUYSEN, 1996, p. 66-67).

[2311] Une des quatre nécropoles recensées au sein de l'agglomération de Tirlemont est directement placée le long de la Cassel-Tongres. Il s'agit du champ funéraire oriental découvert entre l'Astridvest et la Danebroekstraat (MERTENS, 1972, p. 157-158 (n^{os} 9 et 10)).

[2312] La nécropole de l'agglomération romaine de Sains-du-Nord demeure soupçonnée. Elle devrait cependant se situer au sud-ouest du site « le Mur » et prendre ainsi position à l'angle de la rue principale et du diverticule sud (NEAUD, 2017, p. 163).

[2313] Nécropole située à l'ouest de l'occupation, le long de la Bavay-Velzeke (ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61 ; ROGGE & VERMEULEN, 1993, p. 71 ; VERMEULEN & ROGGE, 1993, p. 117 et p. 119)

[2314] Des trois nécropoles encadrant l'agglomération de Grobbendonk, seul le champ funéraire méridional, mis au jour à la Schrantsstraat, est aménagé le long du diverticule principal (JANSSENS, 1966a).

[2315] La seconde nécropole aménagée à Jupille-sur-Meuse au cours de la période flavienne (phase 3) est implantée le long de la voie Tongres-Trèves, au sud de l'occupation (SERVAIS, 1923 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2003, p. 103-105).

[2316] La nécropole sud-ouest de la bourgade d'Asse, découverte au bord de la rue Putberg, est implantée le long de la Cassel-Tongres (MATHIJS, 1970, p. 9-10 ; SCHELTENS, 1979, p. 22).

[2317] La nécropole de Wervik, découverte sur le site « De Pionier », est établie au nord de l'occupation, le long de la chaussée Bavay-Cassel (VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 114-121 ; VERBRUGGE, 2010, p. 60-61).

[2318] L'un des deux *tumuli* que compte l'agglomération de Tirlemont, mis au jour près de de la Leuvenselaan, précède l'entrée septentrionale de la bourgade en étant placé le long de la Cassel-Tongres (PROVOOST, 1981).

[2319] Le probable *tumulus* d'Asse, localisé près du Mergelweg, est érigé au nord de l'occupation, le long de la chaussée Bavay-Utrecht (MAGERMAN & SAERENS, 2010b, p. 7).

[2320] La tombe à incinération, découverte à l'entrée orientale de l'agglomération de Liberchies et au bord de la voie Bavay-Tongres, n'est sans doute pas une découverte isolée, mais fait sans doute partie d'un champ funéraire plus large qui reste à appréhender (BAILLEUX & GRAFF, 1992, p. 40).

à un élément de romanisation[2321]. Or, envisager les choses sous cet angle, c'est réduire les explications à un seul critère déterminant les implantations funéraires et faire quelque peu abstraction de l'unique raison d'être d'une tombe romaine qui est celle d'être vue. L'axe routier n'est, en réalité, que le support le plus simple et le plus logique d'un processus de démonstration essentielle. C'est pourquoi, comme S. Martin-Kilcher le souligne assez bien, s'il y a effectivement un élément de romanisation dans l'aménagement des nécropoles, il ne s'inscrit nullement dans la formation de « voies sépulcrales », mais dans l'adoption d'une représentation funéraire où, aux côtés de tombes modestes sans aucune architecture, vont être érigés des monuments de tailles diverses, au caractère parfois très ostentatoire[2322].

LE RÔLE DES AXES ROUTIERS SECONDAIRES ET DES FACTEURS TOPOGRAPHIQUES

L'axe structurant règle peut-être la majeure partie des implantations des zones fonctionnelles au sein des bourgades et maintient tout autant sa forte attraction tout au long de leur histoire, mais d'autres voies routières ou facteurs topographiques entrent également en ligne de compte et incitent les activités à trouver un intérêt à se positionner autrement qu'au regard de la voie fréquentée, et ce, tant au sein du centre habité qu'en périphérie.

Ainsi, un emplacement aux « portes » des occupations et en bordure de la voie principale ne constituent pas les seuls moyens pour les communautés de mettre en valeur leurs **sanctuaires**. Elles peuvent aussi davantage appuyer leur isolement au sein des périphéries en les aménageant le long d'une rue interne, souvent connectée à l'axe structurant (classe 1 : Famars[2323] ; classe 2 : Liberchies[2324], Velzeke[2325] (phases 4-5) ; classe 3 : Clavier[2326]). Ce nouvel accès intègre complètement la scénographie en ouvrant un chemin vers l'édifice religieux et en permettant ainsi d'accentuer sa majesté. Cette situation peut être soulignée par l'ajout d'un élément topographique qui augmente l'ostentation du lieu. C'est le cas de Liberchies, où la rue interne donne accès à un sanctuaire positionné au nord-ouest de l'occupation, sur l'une des parties les plus hautes du site.

[2321] Notamment VON HESBERG & ZANKER, 1988.
[2322] MARTIN-KILCHER, 2006, p. 202 ; LAUBRY, 2009.
[2323] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[2324] CLAES, 1970, p. 37-38 ; CLAES, 1974.
[2325] À Velzeke, cette implantation concerne le temple le plus récent de l'agglomération, aménagé au II^e^ siècle après J.-C., et qui fait suite au temple flavien construit sur la chaussée Cassel-Tongres même (MEEX & MERTENS, 1973).
[2326] Cet aménagement concerne le premier sanctuaire de l'agglomération, construit dès le milieu du I^er^ siècle après J.-C. (phase 2), situé à l'est de l'occupation (WITVROUW, 1975-1976).

L'analyse spatiale des zones fonctionnelles des dix-sept agglomérations approchées a clairement bien montré l'intégration des édifices publics, tels que les **thermes**, au sein des centres habités et leur position systématique sur les axes structurants. Or, dans certains cas, il s'avère que ce schéma pourtant assez répétitif ne soit pas suivi, et ce, pour des raisons qui doivent être présentées au cas par cas. À Amay-Ombret[2327] (classe 3) par exemple, l'ensemble thermal est intégré au noyau habité de la rive droite de la Meuse. C'est un secteur qui se caractérise par un dénivelé plus marqué, étant en effet placé aux pieds du massif du Thier-d'Olne. Au début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), la décision est prise de remanier la partie occidentale de la zone à partir du bord de la Tongres-Metz, afin de dégager un espace suffisant pour accueillir de nouveaux édifices. Cette opération est permise par l'aplanissement des terrains, effectué en entaillant largement la colline[2328]. Les abords de la route ne laissant sans doute que peu d'espace pour l'aménagement de l'édifice thermal, c'est plus en retrait de la chaussée qu'il est construit, connecté cependant à cette dernière par une rue interne. Les thermes de Grobbendonk[2329] (classe 3) sont construits au début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4). C'est une période qui coïncide avec une intensification du bâti de part et d'autre du diverticule principal et qui laisse là aussi peu de place pour l'aménagement d'un nouvel édifice public sur ses abords. C'est donc à l'arrière des maisons placées sur le côté oriental de la route que l'ensemble balnéaire trouve une superficie suffisante pour se développer. Les fouilles n'ont malheureusement pas permis de mettre en évidence une connexion routière qui établirait un lien entre la zone thermale et le diverticule principal. Mais, ce manque d'indices n'est évidemment pas la preuve de son absence car un accès devait bel et bien exister entre les deux. Cette lacune en matière de voies de circulation est ce qui caractérise également le cas de deux des ensembles thermaux de l'agglomération de Tournai (classe 1), établis au sein du noyau habité de la rive droite de l'Escaut, à la hauteur du site dit du « Luchet d'Antoing »[2330]. Ces bâtiments ont, pour C. Coquelet, un caractère public assez certain[2331]. Or, leur position excentrée et loin de l'axe structurant reconnu de ce côté du fleuve diffère du schéma d'implantation habituellement noté pour ce type d'édifice. Cette situation assez exceptionnelle ne peut donc se comprendre que si on accepte l'idée de l'existence d'une voie qui devait être assez importante pour ordonner toute cette partie de l'occupation de la rive droite, très étendue et demeurant pourtant dépourvue de toute route reconnue.

[2327] WITVROUW, 1985-1986.
[2328] WITVROUW *et al.*, 1993-1995, p. 105.
[2329] DE BOE, 1977 (F) ; DE BOE, 1986b, p. 113 (F).
[2330] AMAND, 1968b, p. 30-31 (bassin **A**) et p. 43-46 (bassin **B**, face à la plage b).
[2331] COQUELET, 2006, p. 36.

Pour les bourgades approchées, si des **points de vente** ne sont pas situés le long de la route la plus fréquentée, c'est que la garantie d'obtenir une clientèle suffisante est procurée par la présence d'un lieu ou d'une activité spécifique. Des espaces fonctionnels drainant un afflux important de personnes, comme le sont les sanctuaires, peuvent donc tout-à-fait remplir ce rôle et amener les marchands à se détacher de leur implantation de prédilection et surtout à s'éloigner du centre habité. Cet exemple est illustré par l'agglomération de Sains-du-Nord (classe 2), où des étals de marchands sont sans doute placés sur les abords d'une rue interne, le long de la façade du temple et de l'un de ses portiques, afin d'y revendre les produits issus des sacrifices opérés au sein de l'enceinte religieuse[2332]. L'implantation des ***horrea*** répond à des besoins tout à fait pratiques liés à l'acheminement des marchandises, c'est la raison pour laquelle ces entrepôts sont souvent placés le long de la voie principale, que ces derniers soient implantés dans ou en dehors des centres habités (Cf. supra). Mais, les marchandises peuvent également transiter par voie fluviale. On assiste alors à l'aménagement de ces centres de distribution sur les rives des fleuves navigables, comme l'illustrent les exemples de Tournai[2333] (classe 1) et d'Amay-Ombret[2334] (classe 3). Ces zones commerciales ne sont cependant jamais loin des infrastructures routières. Si à Amay-Ombret, une rue interne assure cette connexion, à Tournai, cette relation est difficile à établir en l'absence de preuves attestant le passage d'une route sur la rive droite de l'Escaut. Des infrastructures marchandes, tels les **ports,** ne répondent évidemment pas à la logique des infrastructures routières, mais sont bien liées à la voie fluviale. Le seul port attesté parmi les agglomérations étudiées est celui de la bourgade de Namur[2335] (classe 1). Ce dernier est implanté en un lieu stratégique du site, à l'endroit même où se situe la zone de confluence entre deux grands cours d'eau que sont la Meuse et son affluent, la Sambre. Une connexion est cependant assurée avec le reste de l'occupation par la présence d'une rue interne qui relie en effet les quais au diverticule principal.

L'**artisanat de proximité** peut également être amené à prendre position sur des axes routiers secondaires et non à ouvrir ses portes sur la voirie la plus fréquentée. Ce phénomène est principalement appréhendé par de très nombreux indices indirects liés au travail des métaux

[2332] NEAUD, 2017, p. 162.
[2333] Les entrepôts sont situés sur la rive droite de l'Escaut, à la hauteur du site du « Luchet d'Antoing » (AMAND, 1968b, p. 11-27 (bassin **A**)).
[2334] Il s'agit ici des probables entrepôts placés sur la rive gauche de la Meuse, intégrés au noyau habité de ce côté du fleuve (WILLEMS, 1968, p. 29, n° 13 ; BRULET, 2008b, p. 384, fig. 174).
[2335] PLUMIER, 1996b, p. 83 ; PLUMIER, 2013, p. 46.

(traitement du fer et/ou des alliages cuivreux[2336]), de la viande (classe 2 : Liberchies[2337]) et de la colle animale (classe 2 : Liberchies[2338]), mais nous disposons fort heureusement de la présence de quelques lieux de travail attestés qui nous permet d'obtenir une observation plus précise de ce phénomène. Les ateliers relevés concernent l'activité des métallurgistes (classe 2 : Velzeke[2339] ; classe 3 : Amay-Ombret[2340]) et celle des meuniers (classe 2 : Liberchies[2341]). Ces trois lieux de production débutent leurs activités à une période qui correspond au plein épanouissement de Velzeke, de Liberchies et d'Amay-Ombret, soit au début du II^{e} siècle après J.-C. (phase 4). Cet essor se manifeste notamment au sein de ces agglomérations par une densification du bâti qui s'opère avant tout sur leur axe le plus fréquenté. Privés certainement de la place nécessaire afin de déployer leurs infrastructures, ces artisans n'ont donc de choix que de se rabattre sur les voies secondaires, mais en des lieux voisins de la route principale qui demeure en effet leur principale source de revenus. Dans l'approche spatiale des activités, l'exploitation des indices indirects reste délicate. Cette prudence est d'autant plus manifeste pour les résidus liés à l'activité des métallurgistes que ces derniers attestent tout au plus d'une production réalisée dans les environs. Ils peuvent donc être déplacés ou être détournés afin d'être utilisés comme éléments de remblais, matériaux de construction ou encore comme moyens d'assainir les sols[2342]. En revanche, pour les rejets produits par les artisanats liés à la transformation des matières animales, leur contexte de découverte très particulier autorise à émettre un constat. Lorsque ces derniers ne se situent pas au bord de la voie principale, ils sont

[2336] Ces traces sont notamment relevées à Famars (fer - BEAUSSART, 1976a, p. 15 ; CLOTUCHE, 2003, p. 48 ; CLOTUCHE, 2009, p. 64 ; CLERGET *et al.*, 2012, p. 53 ; bronze - CLOTUCHE, 2009, p. 64), Sains-du-Nord (fer - NEAUD, 2013a, p. 84), Asse (fer - MAGERMAN *et al.*, 2011, p. 103), Clavier (Fer - WILLEMS, 1968b), Grobbendonk (fer - JANSSENS & DE GREEF, 1966, p. 61 ; métaux - *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 158043 (https://cai.onroerenderfgoed.be/)) et Jupille-sur-Meuse (fer - COQUELET & GUSTIN, 2013b, p. 164 ; COCQUELET, 2016, p. 163).

[2337] Les traces indirectes d'une activité de boucherie/charcuterie ont été mises au jour à l'est du ruisseau Monplaisir, un secteur desservi par une rue interne et précédemment occupé par l'une des tanneries de Liberchies (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008, p. 24-26 (Secteur I4, 63)).

[2338] L'ostéocolle est reconnue de manière indirecte à Liberchies dans le secteur de la tannerie établie à l'est du ruisseau Monplaisir et desservie par une rue interne (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008, p. 24 (Secteur I4, 62) et p. 39 (Secteur I5, 89)).

[2339] Cette implantation concerne l'atelier de métallurgistes 2 découvert au centre de l'occupation, le long de la rue interne qui rejoint la Cassel-Tongres, l'une des deux voies principales qui organisent la bourgade de Velzeke (BRAECKMAN, DE MULDER & DESCHIETER, 1997, p. 11-12).

[2340] À Amay, l'un des cinq ateliers de métallurgistes appréhendés se situe sur les bords d'un diverticule, non loin cependant du carrefour que forme ce dernier avec la Tongres-Metz reconnue comme axe structurant de l'occupation (WILLEMS, 1972 ; DE BERNARDY DE SIGOYER, 2000).

[2341] La meunerie de Liberchies est située dans le secteur occidental de l'occupation et ouvre ses portes sur une rue interne qui rejoint quelques mètres plus loin la Bavay-Tongres, chaussée reconnue comme axe majeur (DEMANET & VILVORDER, 2013).

[2342] DIEUDONNÉ-GLAD, 1999, p. 40 ; BIENFAIT, 2002, p. 71 ; MEYLAN KRAUSE, 2008, p. 6 ; LEROY & MERLUZZO, 2010, p. 308-310.

en effet mis au jour dans des secteurs spécifiques, tournés vers l'exploitation des différentes parties animales. Ces implantations sont donc dictées par la nécessité de se regrouper autour d'une même matière première.

Concernant les **artisanats de non-proximité**, tel le travail des potiers, des tuiliers, des verriers et des tanneurs, la voie principale peut, elle aussi, être délaissée pour leurs aménagements au profit d'axes de communication secondaires. On ne peut pas toujours comprendre ce qui motivent ces artisans à opérer ce choix, sans doute parce qu'il n'y a justement pas de raison particulière, seulement une opportunité de s'installer en ces endroits[2343]. Mais, l'observation de la topographie et des activités environnantes peuvent apporter quelques éléments de réponses. Nous avons déjà soulevé l'intérêt tout-à-fait pratique de se positionner sur des terrains surélevés pour des artisanats usant d'infrastructures de chauffe car cette situation est un moyen de gérer plus facilement le dégagement des fumées engendrées par l'activité de leurs fours. Cette raison revient également ici et explique au moins partiellement le choix dans l'implantation de certains lieux de production tenus éloignés de l'axe routier le plus fréquenté, mais desservis par un diverticule ou une rue interne. Au sein des dix-sept agglomérations approchées, cette position est relevée pour plusieurs officines de potiers observées à Famars[2344] (classe 1), Liberchies[2345] (classe 2) et Clavier[2346] (classe3) ainsi que pour l'atelier de verriers de Tirlemont[2347] (classe 2) et le secteur oriental de Liberchies[2348] (classe 2), dédié sans doute lui aussi à cette activité. Il ne faut pas non plus négliger l'importance de la voie navigable dans la fixation des lieux de production car les cargaisons par bateaux permettent de transporter plus aisément des productions assez lourdes. C'est sans doute ce qui

[2343] Ce fait concerne notamment l'atelier de potiers 3 de Famars, découvert le long de l'actuelle rue de Maing (BEAUSSART, 1976b, p. 325-638 ; DELMAIRE, 1996, p. 231 (n° 40)), et de la seule officine de potiers de l'agglomération de Grobbendonk (JANSSENS & DE GREEF, 1966, p. 61-62 ; MERTENS, 1966, p. 11-12 ; DE BOE, 1986b, p. 114 (R) ; THOEN & NOUWEN, 1997, p. 145-146).

[2344] Cette implantation concerne en particulier l'officine de potiers 1 de Famars, mise au jour lors du détournement de la D958 (VANBRUGGHE, 1989, p. 79-88 ; GRICOURT & VANBRUGGHE, 1995, p. 218 ; DELMAIRE, 1996, p. 231 (n° 42)). Elle est située le long d'une rue interne, sur l'une des parties les plus hautes du site, en périphérie sud de l'occupation.

[2345] L'officine de potiers de Liberchies est localisée au sud-est de l'occupation, le long d'un diverticule, et domine l'occupation depuis cet endroit (VILVORDER, 2002c, p. 87-91).

[2346] Durant toute la durée de l'occupation de Clavier, le secteur périphérique septentrional est spécifiquement dédié au travail des potiers. Si ces artisans choisissent le passage de la chaussée principale pour s'implanter au milieu du I^er^ siècle après J.-C. (phase 2), ces derniers vont progressivement s'en écarter à partir de la période flavienne (phase 3) et privilégier les abords du diverticule qui traverse d'est en ouest la voie routière (WILLEMS, DOCQUIER & LAUWERIJS, 1966 ; WILLEMS, 1969b).

[2347] Atelier découvert sur le site du Grijpenveld, au sud-est de l'occupation (COSYNS, 2001 ; COSYNS & MARTENS, 2002-2003).

[2348] Des traces indirectes de ce travail ont été mises au jour dans le secteur sud-est de l'occupation, un des lieux le plus élevé du site. Elles se positionnent non loin de l'officine de potiers établie le long d'un diverticule (CLAES *et al.*, 1974-1978, p. 43).

a motivé un des ateliers de tuiliers de l'agglomération de Tournai (classe 1) à venir s'installer sur les bords de la rive droite de l'Escaut[2349].

Enfin, l'installation d'infrastructures artisanales est parfois amenée à se comprendre dans la relation étroite qu'elle entretient avec celle d'une autre activité. C'est le cas, par exemple, de l'officine de potiers de l'agglomération de Velzeke (classe 2) qui s'implante en périphérie orientale, le long de la rue interne de la bourgade, dans le voisinage immédiat du nouveau sanctuaire qui lui est contemporain (phases 4-5). Cette proximité suggère sans doute une forme de collaboration avec le temple, dont on ne peut malheureusement en apporter la preuve[2350]. Quant aux tanneries, ces dernières s'établissent toujours à un endroit qui leur permet de développer leurs infrastructures et non en un lieu dicté par un facteur particulier. C'est la raison pour laquelle, il est difficile de déterminer un schéma d'implantation clair pour cette activité. On note cependant pour l'une des tanneries de Liberchies (classe 2), desservie par une rue interne, une position en bordure d'un ruisseau qui est largement exploité pour le bon fonctionnement de ses différentes cuves[2351]. Si un fait récurent doit être soulevé pour ces lieux, il concerne la collaboration que ces derniers entretiennent avec d'autres activités liées à la transformation animale et se comprend, à l'instar de ce qui a été dit plus haut, comme un moyen aisé de partager une même matière première. Les tanneries peuvent constituer des lieux attractifs pour ce genre de collaboration (classe 2 : Liberchies[2352], Sains-du-Nord[2353]) ou, à l'inverse, s'établir dans des secteurs déjà dévolus au travail des matières animales (classe 1 : Famars[2354]).

Quant aux **espaces funéraires**, si l'axe structurant et donc la voie la plus fréquentée reste le meilleur moyen de les mettre en valeur, cette scénographie peut également être obtenue par d'autres procédés. Le premier n'est autre que la route secondaire qui draine elle aussi son lot de personnes et qui prend en charge ce rôle quand les circonstances l'exigent ou qu'il n'y a

[2349] L'atelier concerné est situé dans le secteur du « Luchet d'Antoing » (AMAND, 1968b, p. 27-29 (bassin **A**)). À noter que l'agglomération compte une autre officine de ce genre sur l'autre rive du fleuve, mais cet atelier est à mettre plutôt en relation avec un chantier de construction temporaire (AMAND, 1973, p. 12-14).
[2350] DE MULDER & DESCHIETER, 1998.
[2351] Tannerie située à l'est du ruisseau Monplaisir (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 18-49).
[2352] Aux côtés des cuves de la tannerie placée à l'est du ruisseau Monplaisir (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 18-49), l'activité d'ostéocolle est attestée par des rebus de production découverts dans des fosses (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008, p. 24 (Secteur I4, 62) et p. 39 (Secteur I5, 89)).
[2353] Non loin de la tannerie supposée, découverte sur le site de la rue des Fossés à Marne (NEAUD, 2017, p. 154, note 39), des indices indirects de l'activité bouchère ont en effet été découverts (NEAUD, 2013a, p. 84).
[2354] La tannerie de l'agglomération de Famars s'installe dans le courant du III^e^ siècle (phase 5) (CLERGET *et al.*, 2012, p. 53 ; CLERGET *et al.*, 2013, p. 61 ; CLOTUCHE, 2013g, p. 27 ; NGUYEN *et al.*, 2013), dans le secteur nord-ouest de la bourgade, déjà bien occupé par des activités liées à la transformation des matières animales (CLOTUCHE, 2010, p. 56 ; THUET, 2013, p. 87-88 ; YVINEC, 2013, p. 81 ; CLOTUCHE *et al.*, 2017, p. 225).

pas (ou plus) d'autres possibilités d'établir les champs funéraires sur la ligne routière principale (classe 1 : Famars[2355], Namur[2356], Maastricht[2357] ; classe 2 : Tirlemont[2358], classe 3 : Asse[2359], Braives[2360]). Le deuxième procédé observé peut également être actionné par un élément topographique qui participe de manière importante à la mise en valeur des zones sépulcrales et qui répond au principe d'« être vu », c'est-à-dire la hauteur. Ce critère se révèle d'autant plus déterminant pour les exemples relevés à Tournai[2361] (classe 1), Tirlemont[2362] (classe 2) ou encore Grobbendonk[2363] (classe 3) que la chaussée principale, pourtant libre de ces occupations, pouvait accueillir ces nécropoles mais qu'elle n'a délibérément pas été choisie. Enfin, il y a des positions qui peuvent nous sembler tout-à-fait assez singulières, mais qui, en réalité, résultent d'une récupération d'un ancien lieu de culte[2364] ou illustrent nos lacunes en matière de connaissance du réseau de communication ou qui ne peuvent tout simplement être appréhendées par les données archéologiques ou par l'observation du cadre naturel. En effet, il ne faut pas oublier que les sépultures sont situées au sein de parcelles achetées par la famille des défunts, au prix variant en fonction du terrain et de sa qualité[2365]. Des terrains peu propices à la formation

[2355] Nécropole située à l'ouest de l'agglomération de Famars, sur la localité de Maing (GUILLAUME, 1965, p. 601-604 ; DELMAIRE, 1996, p. 330 (Maing)).

[2356] Il s'agit de la nécropole 2 de l'agglomération de Namur, appelée « nécropole de la Place de la Wallonie », établie sur la rive droite de la Meuse, le long d'un diverticule menant à la bourgade (HANUT & PLUMIER, 2014a et 2014b).

[2357] Cette implantation concerne la nécropole 2 de Maastricht qui se déploie, en rive gauche de la Meuse, le long de la Maastricht-Nimègue (HABETS, 1881, p. 99-100 et 167 ; PANHUYSEN, 1996, p. 28 et note 59).

[2358] Il s'agit du petit noyau funéraire établi au sud-ouest de l'occupation de Tirlemont, le long du diverticule allant dans la direction de Sauvenière (MARTENS, 2012, p. 182).

[2359] À Asse, la nécropole concernée est celle mise au jour entre les actuelles Prieelstraat et Nerviërsstraat. Elle est établie au sud-est de l'occupation romaine, le long d'un diverticule (VAN LIEFFERINGE, 2017, p. 24-37).

[2360] Le *tumulus* d'Avesnnes s'érige au sud de l'agglomération de Braives, le long d'un de ses diverticules. Cette tombe de prestige ne doit sans doute pas être isolée car certains indices laissent penser que la zone est également réservée à d'autres enfouissements funéraires (BRULET, 1994b, p. 62).

[2361] La nécropole de la Grand-Place/rue Perdue est concernée par cet aménagement, placée en rive gauche de l'Escaut, sur les versants de la colline en déclivité vers le fleuve et non le long de la Bavay-Cassel passant pourtant dans les environs (BRULET & COULON, 1977 ; BRULET, 1996 ; BOUCHE, ESPEL & WEINKAUF, 2011). On assiste également au même phénomène pour la nécropole de la Citadelle, implantée sur la même rive, au sud-est de l'occupation (AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 78-85).

[2362] À Velzeke, ce type d'emplacement est noté pour la vaste nécropole sud-ouest, établie le long du diverticule allant vers Sauvenière et d'un *tumulus* (MARTENS, 2012, p. 157 et suivantes), établi non loin, le long d'une rue interne (MARTENS, DEBRUYNE & VAN DEN VONDER, 2005 ; MARTENS, 2012, p. 219-231).

[2363] Deux des nécropoles de Grobbendonk sont établies sur les terrains les plus élevés de l'occupation qui encadrent à l'est (VERBEECK, 2010) et à l'ouest (JANSSENS, 1966b ; REYNS & VAN STAEY, 2013, p. 31-33) le centre habité.

[2364] Tel est le cas de la nécropole de Destelbergen, agglomération ménapienne non reprise ici dans la synthèse, la nécropole est installée au sein d'un espace autrefois occupé par des sépultures remontant à la civilisation des champs d'urnes (DE LEAT *et al.*, 1986).

[2365] TRANOY *et al.*, 2009, p. 283.

d'habitat, marécageux ou potentiellement inondables peuvent donc sans doute jouer un rôle et déterminer l'emplacement de certaines nécropoles (classe 1 : Tournai[2366])[2367].

LES CENTRES HABITÉS DE FAMARS, NAMUR ET JUPILLE-SUR-MEUSE : DES CAS PARTICULIERS

Au sein des dix-sept agglomérations approchées, les centres habités de Famars, Namur (classe 1) et Jupille-sur-Meuse (classe 3) ont une relation différente vis-à-vis de leur axe structurant (Tabl. 42 et Tabl. 44). Ces occupations s'y accrochent bien, mais leur développement spatial s'effectue très largement en retrait. Ce décalage et la superficie habitée formée sont tels que l'attraction opérée par la voie principale dans l'implantation de leurs fonctions s'estompe. Ce magnétisme se reporte donc sur le réseau de rues internes. L'ordonnance de certaines activités ne répond dès lors pas aux schémas d'implantation habituellement relevés et qui sont souvent déterminés par le passage de la rue la plus fréquentée. Les thermes et l'un des entrepôts probables de Namur sont ainsi érigés au cœur du centre habité très étendu de la rive gauche de la Sambre, sur les abords d'une rue longeant la rivière[2368]. L'endroit n'est sans doute pas choisi au hasard car il correspond au noyau primitif de l'occupation. En ce sens, ce secteur a dû maintenir un caractère particulier pour la communauté et constituer l'endroit tout désigné pour l'aménagement de ce type d'édifices. En ce qui concerne les activités économiques, les trois centres habités approchés montrent assez bien que ces dernières ont tendance à se « diluer » sur toute la superficie et cette dispersion du tissu économique trouve des parallélismes certains avec les grands centres urbains. N. Monteix a en effet bien démontré que, dans des villes comme Pompéi, il est très difficile d'énoncer une logique générale permettant d'expliquer l'organisation des activités marchandes et artisanales. Plus qu'avoir à tout prix pignon sur rue, c'est en réalité une réponse donnée aux besoins de la population, la facilité d'approvisionnement en matières premières et les impératifs techniques qui dictent davantage l'installation des boutiques et des ateliers[2369]. Ces logiques d'implantation se révèlent donc être très semblables au sein des trois agglomérations et le meilleur exemple pour illustrer ce propos est sans aucun doute celui de la formation du secteur nord-ouest du centre habité de Famars. Parmi les maisons qui s'articulent en fonction du passage d'un diverticule et de rues internes, on note une concentration importante de diverses activités

[2366] Cette situation concerne la nécropole située en bordure de la rive droite de l'Escaut, au hameau Allain (SOIL DE MORIAMÉ, 1886, p. 291 ; AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 33-34).
[2367] TRANOY *et al.*, 2009, p. 283.
[2368] LAUWERIJS, 1969.
[2369] MONTEIX, 2010, p. 158.

artisanales, travail de la céramique[2370], des matières animales[2371] et certainement du travail de forgeage[2372], dont la présence trouve tout son sens dans les sources d'approvisionnement en matières premières situées dans les environs immédiats. Les alentours sont effet desservis par une zone d'extraction d'argile, de minerai de fer et le secteur accueille également en son sein une zone d'abattage importante[2373].

LES ZONES RÉSIDENTIELLES PÉRIPHÉRIQUES

Enfin, avant de clore ce chapitre, il est nécessaire d'apporter quelques précisions concernant les zones résidentielles, non au regard de leur position au sein des centres habités qui est leur lieu d'implantation par nature, mais en fonction de leur situation dans les marges des occupations (Tabl. 42 à Tabl. 46). Cette analyse ciblée se révèle en effet beaucoup plus pertinente et participe, comme pour les autres fonctions, à la compréhension globale des logiques d'implantations des lieux d'activités. La voie principale est sans surprise l'axe prisé dans l'établissement des habitations périphériques (classe 1 : Famars[2374] ; classe 2 : Tirlemont[2375] , Velzeke[2376] ; classe 3 : Grobbendonk[2377], Jupille-sur-Meuse[2378], Braives[2379]), mais les diverticules greffés à cet axe majeur jouissent également d'une certaine influence, même si cette attraction s'avère moins prégnante au sein des agglomérations approchées

[2370] Les officines 2 (WILLEMS *et al.*, 2019 (four 1335) ; FAVENNEC *et al.*, 2019) ; 4 (WILLEMS *et al.*, 2019 (four 1382) ; FAVENNEC *et al.*, 2019) ; 5 (FAVENNEC *et al.*, 2019, p. 69, fig. 8) et 8 (WILLEMS *et al.*, 2019 (four 5134) ; FAVENNEC *et al.*, 2019).

[2371] Zone d'activité bouchère (CLOTUCHE, 2010, p. 56 ; YVINEC, 2013, p. 81), activité de tabletterie (CLOTUCHE, 2010, p. 56 ; THUET, 2013, p. 87-88 ; CLOTUCHE *et al.*, 2017, p. 225) et travail de la colle animale (CLOTUCHE, 2013g, p. 56 ; YVINEC, 2013, p. 84 ; CLERGET *et al.*, 2014, p. 64).

[2372] CLERGET *et al.*, 2012, p. 53.

[2373] FORT & TISSERAND, 2013, p. 67, fig. 67.

[2374] Habitation dont il ne subsiste que la cave mise au jour au sein du secteur périphérique méridional, le long du diverticule principale nord-sud (ROGER, 2007, p. 179 (n° 32)).

[2375] Première maison en bois découverte sur le site du Grijpenveld et placée, à l'époque romaine, le long de la Cassel-Tongres (MARTENS, 2012, p. 153).

[2376] Plusieurs noyaux résidentiels périphériques scandent le tracé de la Cassel-Tongres au cours de l'histoire du site et en fonction de la dilatation de l'espace habité (ZD1 = *Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 500012 (https://cai.onroerenderfgoed.be/) ; H25 = DE MULDER & DESCHIETER, 2003, p. 276-277; DESCHIETER, 2003, p. 30 ; H26 = DE MULDER & DESCHIETER, 2005, p. 29-30 ; H28 = DE MULDER & DESCHIETER, 2003, p. 278-285 (H28)).

[2377] Petit noyau domestique implanté dans la zone périphérique méridionale, le long du diverticule principal (VANSWEEVELT & ANNAERT, 2007).

[2378] Le noyau résidentiel périphérique observé ici a été découvert sous l'actuelle la place Gît-le-Coq. Il s'agit d'une *domus*, implantée en périphérie septentrionale, le long de la Tongres-Trèves (SCHUERMANS, 1872, p. 471-472 ; GUSTIN, 2008, p. 419).

[2379] Cinq fonds de cabane sont repérés au sein de la zone périphérique occidentale de l'occupation, associés aux officines des potiers qui occupent de part et d'autre les abords de la chaussée Bavay-Tongres (HB1 = BRULET, 1983b, p. 21 (Secteur G, 13) ; HB2 = BRULET, 1985b, p. 28 (Secteur J, 63) ; HB3 = *Idem*, p. 28-29 (Secteur J, 66) ; HB4 = BRULET, 1990b, p. 12 (Secteur K, 5) ; HB5 = *Idem*, p. 11 (Secteur K, 3)).

(classe 2 : Liberchies[2380]). Les rives d'une voie navigable peuvent, elles-aussi, constituer des lieux propices à l'émergence de petits noyaux résidentiels (classe 1 : Famars[2381] ; classe 4 : Wervik[2382]). Or, on ne dispose pas vraiment d'arguments logiques pour expliquer cet attrait, tout comme nous n'en avons pas davantage pour appréhender des implantations qui semblent disséminées autour des centres habités, et ce, par manque d'indices éclairants sur de probables voies de communication existantes (classe 1 : Tournai[2383], Famars[2384]).

Centre habité et périphérie : des organisations fonctionnelles différenciées

L'approche relative à la formation des espaces (centre et périphérie) et l'analyse des facteurs influençant la mise en place des lieux fonctionnels constituent deux étapes de réflexion importantes dans la problématique qui nous anime car elles permettent de déjà appréhender en filigrane l'organisation générale des activités liées aux agglomérations. Les résultats de ces enquêtes mettent en effet en évidence des logiques de placement qui se révèlent être assez répétitives. Ces dernières répondent au sens commun, à des raisons pratiques et techniques, à des impératifs économiques ainsi qu'aux intérêts de la communauté et ces conditions se corrèlent à des éléments construits (les axes routiers) et des éléments topographiques (voie navigable, site en hauteur) qui déterminent ensemble l'endroit le plus adéquat pour l'activité concernée. Le processus d'agencement spatial actionné par ce rapport des composantes se traduit cependant sur le terrain par des organisations fonctionnelles assez divergentes entre le centre habité et ses marges car les lieux d'activités y interagissent différemment.

Le centre habité : tendance à une certaine mixité fonctionnelle des secteurs

Le centre habité est, par définition, le noyau aggloméré de l'occupation[2385]. Malgré une superficie fluctuant suivant le cours de son développement, le centre demeure un espace

[2380] Deux noyaux domestiques ont été appréhendés le long du diverticule desservant tout la zone périphérique sud-est de l'occupation (HP22 = Brulet, 1987d, p. 34-35 (Secteur A) ; C6 = Claes *et al.*, 1974-1978, p. 32-33).
[2381] Habitat sur fondations en pierre érigé dans le secteur périphérique sud-est, sur la rive occidentale de la Rhônelle (Roger, 2007, p. 179 (n° 27)).
[2382] Le petit noyau périphérique, découvert sur le site de l'Oosthove Motte, réside en périphérie sud-ouest de l'occupation, en rive gauche de l'Escaut (*Centraal archeologische inventaris (CAI) Databank* : n° 76182 (https://cai.onroerenderfgoed.be/)).
[2383] La petite zone résidentielle, découverte sur le site de l'« Ancien Théâtre » , occupe les abords de la nécropole de la Grand-Place/rue Perdue, secteur périphérique sud-ouest de l'occupation de la rive gauche de l'Escaut (Ghenne-Dubois, 1984, p. 182-185).
[2384] Habitat sur fondations en pierre mis au jour dans le secteur périphérique sud-est (Delmaire, p. 229 (n° 25)).
[2385] Faider-Feytmans, 1953, p. 12 ; Chevallier, 1976b, p. 3 ; Metzler, 1994, p. 249 ; Barruol, 1998, p. 33-34 ; Brulet, 2008a, p. 84 ; Coquet, 2011, p. 75 ; Vilvorder, 2013, p. 31 ; Nouvel *et al.*, 2016, p. 279.

délimité au sein duquel les fonctions prennent place et cette contrainte spatiale entraîne, *de facto*, une interaction très forte entre celles-ci (Tabl. 42 à Tabl. 46). Les activités sont ainsi appelées à coexister, à collaborer et à cohabiter en occupant parfois un seul et même espace.

La toile de fond de toute occupation est l'habitat. Les maisons sont partout et s'installent sur tous les axes de communication disponibles, ce qui les distingue assez bien des autres activités dont l'implantation est souvent dictée par une raison pratique, économique ou un motif de représentation précis. Toutes les fonctions relevées au sein du cœur des occupations sont donc amenées d'une manière ou d'une autre à **coexister** avec les habitations et à s'insérer au mieux avec ces dernières dans le découpage parcellaire, que ce dernier soit « laniéré » ou organisé par enclos (classe 1 : Famars[2386], Namur[2387] (phases 1-2)). Tout comme avec les maisons, les activités secondaires et tertiaires sont également appelées à coexister entre elles, à devenir mitoyennes ou à s'établir les unes en face des autres, tout en respectant les « codes » du bien vivre ensemble. Le bon fonctionnement de ces mélanges est assez bien illustré par l'exemple de Maastricht (classe 1), où au sein de l'*insula* établie en rive gauche de la Meuse et longeant la Tongres-Cologne se côtoient un bâtiment public, des thermes et des auberges[2388]. L'agglomération de Sains-du-Nord (classe 2) fournit également un cas assez significatif où de part et d'autre de la rue principale menant au sanctuaire, se placent un ensemble de boutiques et un probable édifice à caractère public[2389]. Enfin, on ne peut ne pas mentionner la bourgade de Clavier, occupée en son centre par un regroupement de constructions différentes telles que des thermes, une *taberna* et sans doute des *horrea*[2390].

Dans certains cas, cette proximité des zones fonctionnelles n'illustre pas seulement une adaptation face aux impératifs dictés par les limites spatiales, elle éclaire aussi l'existence de **collaborations** ou, du moins, un intérêt commun à se rassembler dans un même secteur. Au sein des dix-sept agglomérations approchées, ce fait est assez bien mis en avant à travers la combinaison de certains artisanats et du lien étroit qui unit les ensembles thermaux avec des bâtiments commerciaux et de services. La promiscuité d'activités artisanales différenciées peut signifier plusieurs choses à commencer par un partage d'une même matière première. C'est le cas des artisanats liés à la transformation des matières animales établis dans le secteur habité nord-ouest de l'agglomération de Famars (classe 1) et regroupées autour d'une vaste zone

[2386] CLERGET *et al.*, 2014, p. 64.
[2387] VANMECHELEN & DANESE, 2010, p. 199.
[2388] PANHUYSEN, 1996, p. 36-37 (gebouwen E & F : auberges) ; p. 37-39 (gebouw A : édifice public) ; p. 40-43 (thermes).
[2389] NEAUD, 2017, p. 88 (édifice public) et p. 162 (boutiques).
[2390] WILLEMS, 1967a, p. 14 (probable entrepôt 2) ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 169 (thermes), p. 170 (*taberna*), p. 170-171 (probable entrepôt 1).

d'abattage[2391]. Ces regroupements peuvent également signifier des formes de coopération technique et logistique et le meilleur exemple est sans aucun doute donné par les artisans métallurgistes. Si on reprend le cas de Famars (classe 1), le secteur habité nord-est est desservi par des forges qui, à partir du III^e^ siècle après J.-C. (phase 5), partagent leur espace de travail avec des artisans bronziers, amenés sans doute à utiliser les mêmes infrastructures de chauffe[2392]. Cet intérêt technique est parfois difficile à comprendre lorsque les artisanats sont forts divergents. Se pose alors la question de la complémentarité, c'est-à-dire d'une forme de collaboration dans le processus de fabrication des objets où l'association des métallurgistes et des tabletiers par exemple peut avoir un sens[2393]. A Famars[2394] et Namur[2395] (classe 1), par exemple, ces artisanats sont bien retrouvés dans les mêmes secteurs, mais il reste difficile de soutenir l'hypothèse d'une éventuelle association d'intérêts car ces activités demeurent appréhendées par des indices indirects et non par des lieux de travail bien attestés. L'analyse de la répartition des espaces fonctionnels met également en lumière l'implantation répétitive de certaines activités dans les environs immédiats des thermes publics. Citons ainsi les latrines à caractère tout aussi public, repérées à Liberchies[2396] (classe 2) et Amay-Ombret[2397] (classe 3) et placées comme dépendances par rapport à leur établissement thermal respectif. Cette relation observée ici ne relève pas d'un fait exceptionnel ou spécifique au Nord de la Gaule, mais s'observe un peu partout dans l'Empire. Elle atteste d'une part de préoccupations hygiéniques et manifeste d'autre part la nécessité de placer ces bâtiments de service à proximité de lieux de rassemblements importants qui, dans les agglomérations approchées, sont souvent représentés par les thermes publics[2398]. Comme nous l'avons cité précédemment dans notre discours, les ensembles balnéaires attirent également dans leur sillage l'aménagement d'entrepôts. Ce fait a particulièrement été mis en évidence à Namur[2399] (classe 1), Tirlemont[2400] (classe 2), Amay-

[2391] CLOTUCHE, 2010, p. 56 ; YVINEC, 2013, p. 81.
[2392] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[2393] CHARDRON-PICAULT, 2006, p. 31.
[2394] Ces indices artisanaux contemporains sont repérés au sein du secteur nord-ouest de l'occupation (site du « Technopôle ») (CLOTUCHE, 2010, p. 56 ; CLERGET *et al.*, 2012, p. 53 ; THUET, 2013, p. 87-88 ; CLOTUCHE *et al.*, 2017, p. 225).
[2395] C'est au cœur du noyau habité en rive gauche de la Sambre (place du Marché-aux Légumes) que ces indices indirects et contemporains ont été mis au jour (PLUMIER, 1996b, p. 76-79).
[2396] BRULET & DEMANET, 1997, p. 14-21 (thermes) et p. 21-30 (latrines).
[2397] WILLEMS, 1969, p. 61 (latrines) ; WITVROUW, 1985-1986 (thermes).
[2398] GROS, 1996, p. 447-448.
[2399] LAUWERIJS, 1969.
[2400] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 139-142 (*horreum*) et p. 142-147 (thermes).

Ombret[2401] et Clavier[2402] (classe 3), mais les raisons de ce regroupement fonctionnel demeurent toujours assez mal appréhendées. Un début d'explication pourrait être trouvé si on accepte l'idée de la formation de centres de convergence populaire au sein des agglomérations et sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Si les relations fonctionnelles mises en évidence ci-dessus se manifestent par un rapprochement de leurs espaces, elles peuvent s'afficher de manière encore plus claire lorsque les activités en viennent à **cohabiter** au sein d'un même lieu. Dans l'approche des agglomérations étudiées dans le cadre de la thèse, cette cohabitation se matérialise par la présence de maisons-ateliers, de boutiques-ateliers et d'ateliers à activités artisanales différenciées. La densité d'occupation qui caractérise les abords des axes structurants obligent certains marchands et artisans à fusionner leur lieu de vie avec leur boutique et leur atelier. Les maisons-boutiques existent bien, mais elles demeurent très difficiles à identifier car les activités commerciales ne laissent que très peu de traces[2403]. En revanche, l'usage d'un local à des fins artisanales et intégré à l'habitat est assez bien repéré car il conserve des installations ou des déchets spécifiques qui marquent assurément la présence de l'activité en question. Plusieurs cas de ces habitations particulières ont été mis en évidence au sein de bourgades ménapiennes, nerviennes et tongres et les activités artisanales observées concernent toutes l'économie de proximité. Les maisons peuvent ainsi accueillir des forges (classe 2 : Liberchies[2404]), des fonderies (classe 2 : Liberchies[2405]), des tabletteries (classe 2 : Liberchies[2406]), des cordonneries (classe 1 : Maastricht[2407]) ou encore des boulangeries (classe 1 : Tournai[2408] ; classe 2 :

[2401] WITVROUW, 1985-1986 (thermes) ; WITVROUW *et al.*, 1993-1995, p. 73-74 (*horreum*).
[2402] WILLEMS, 1967a, p. 14 (*horreum* 2) ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 169 (thermes) ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170-171 (*horreum* 1).
[2403] Nous rappelons ici les exemples bien documentés de la ville romaine d'Alésia (Bourgogne-Franche-Comté, France) où les archéologues ont pu mettre en évidence l'existence de locaux à usage professionnel au sein des habitations (MANGIN, 1981, p. 297 et suivantes).
[2404] Forge 4 (DEMANET, 2015, p. 57 (Secteur J2, 37)), mise en place à la fin du I^er^ siècle après J.-C., dans la pièce avant de la maison en bois 17 (DEMANET, 2015, p. 56 (Secteur J2, C1)).
[2405] Fonderie 2 (DEMANET, 2015, p. 96 (Secteur J3, 142)) et dépôt de bronziers (DEMANET, 2015, p. 92 (Secteur J3, 132)) installés respectivement dans les maisons sur fondations en pierre 14 (DEMANET, 2015, p. 94-96 (Secteur J3, F2)) et 13 (DEMANET, 2015, p. 91-94 (Secteur J3, E2)).
[2406] Déchets attestant du travail de la corne et retrouvés dans une fosse (BRULET & DEMANET, 1997, p. 63 (Secteur G3, 95)), placée dans la pièce avant de l'habitat en bois 7 (DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2) dont elle est contemporaine, soit datée de la période flavienne.
[2407] Les vestiges, liés au travail de cordonnerie retrouvés à Maastricht, se déclinent en un dépotoir ayant livré une quantité non négligeable de chutes de cuir présentant de nombreuses traces de découpes et diverses parties de chaussures non assemblées (PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 49-50 ; VAN DRIEL MURRAY, 1987). L'atelier supposé fonctionner avec ce dépotoir doit être établi dans la maison en bois 3 (BOGAERS, 1951, p. 80 ; PANHUYSEN, 1996, p. 19-20, note 9).
[2408] Boulangerie présumée installée dans la maison sur fondations en pierre 21 (BRULET & VERSLYPE, 1999, p. 29-30).

Liberchies[2409]). Quant aux boutiques-ateliers, elles sont tout aussi difficilement repérables que les maisons-boutiques, mais un exemple de cette relation commerce-atelier peut sans doute être pointé dans l'agglomération de Sains-du-Nord (classe 2). La rue principale de la bourgade est en effet scandée d'une série de cellules attribuées à des boutiques[2410], dont l'une d'elles doit accueillir une boucherie de détail au vu de la concentration d'os de bœuf trouvés à proximité, portant des traces de décarnisation produites à l'aide de couperets ou des traces de désossage en long[2411]. Enfin, des cas d'ateliers à activités différenciées ont bien été mis en évidence au sein de la bourgade de Tirlemont (classe 2). De part et d'autre de la Cassel-Tongres, s'installent en effet deux lieux de travail attestés, où artisans travaillant le fer et les alliages cuivreux partagent un même espace[2412]. L'un de ces ateliers ajoute à ces activités métallurgiques, le travail de l'ostéocolle appréhendé par la présence d'une fosse contenant une quantité non négligeable de fragments d'os de bovins, dépourvus de moelle et autre matière grasse[2413].

La coexistence étroite de l'habitat et des diverses activités secondaires et tertiaires auquel s'ajoutent les collaborations et les cohabitations manifestes des espaces aboutissent, au final, à la formation de centres habités caractérisés par une certaine mixité fonctionnelle de leurs secteurs et non à une spécialisation de ces derniers où une activité prendrait le pas sur une autre.

LA PÉRIPHÉRIE : TENDANCE À UNE CERTAINE UNIFORMITÉ FONCTIONNELLE DES SECTEURS

La périphérie est placée à l'articulation du centre habité et en constitue son prolongement[2414]. À la différence du cœur des agglomérations, elle ne forme pas un espace densément occupé, mais présente un bâti beaucoup plus lâche qui s'ordonne en différents noyaux séparés[2415]. Les fonctions qui prennent place au sein des marges ne subissent donc pas une interaction forte, ce qui entraîne dès lors l'élaboration de secteurs ayant tendance à se spécialiser (Tabl. 42 à Tabl. 46).

Cette inclination à l'uniformité des lieux d'activités périphériques trouve de nombreux exemples au sein des agglomérations approchées à commencer par les sanctuaires établis aux

[2409] Four de boulanger présumé (DEMANET *et al.*, 2014, p. 110) installé dans la pièce avant de l'habitat sur fondations en pierre 20 (DEMANET *et al.*, 2015, p. 118-119).
[2410] NEAUD, 2017, p. 162.
[2411] NEAUD, 2017, p. 155-156.
[2412] Travail attesté dans les deux cas par la présence de foyers de forge et de fonderie (A1 = MARTENS *et al.*, 2006 ; MARTENS & HAYEN, 2015 ; A2 = VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 147-148).
[2413] Fosse retrouvée dans l'atelier des métallurgistes 2 (VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 151).
[2414] BOUFFIER, MENJOT & BRELOT, 2015, p. 327 ; MÉNART & PLANA-MALLART, 2015b, p. 19.
[2415] BESSON, BLIN & TRIBOULOT, 2016, p. 22.

portes des occupations (classe 1 : Maastricht[2416] ; classe 2 : Liberchies[2417], Tirlemont[2418] ; classe 3 : Jupille-sur-Meuse[2419] , Clavier[2420] ; classe 4 : Kontich[2421]). Les secteurs commerciaux, notamment incarnés par les *horrea* (classe 1 : Tournai[2422] ; classe 4 : Kerkhove[2423]), sont également concernés par ce phénomène, tous comme les ateliers artisanaux préférant se placer à l'extérieur des centres habités.

Les officines de potiers sont particulièrement concernées par ce phénomène. Un atelier peut constituer à lui seul un même secteur (classe 1 : Famars[2424] ; classe 2 : Sains-du-Nord[2425], Liberchies[2426], Tirlemont[2427] ; classe 3 : Asse[2428], Amay-Ombret[2429] ; classe 4 : Wervik[2430], Kontich[2431]) ou il peut être amené à se regrouper avec d'autres officines et former ensemble des

[2416] PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 37-48 ; PANHUYSEN, 1996, p. 46-51.
[2417] CLAES, 1970, p. 37-38 ; CLAES, 1974.
[2418] MARTENS, 2004.
[2419] VANGUESTAINE & GUSTIN, 2004, p. 111-112 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2006, p. 167-169 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2007, p. 113 ; COQUELET, 2011b, p. 39-40 ; COQUELET & GUSTIN, 2013, p. 25-28.
[2420] Ce fait concerne autant le sanctuaire placé dans les marges directes de l'occupation (WITVROUW, 1975-1976) que le sanctuaire supposé plus tardif, établi dans le secteur nord-ouest (HAZÉE, 1965, p. 18 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1972, fig. p. 83, n°2).
[2421] VERBEECK, 2001.
[2422] Position périphérique constatée pour les entrepôts découverts sur la rive droite de l'Escaut (site du Luchet d'Antoing) avant la formation, au II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), d'un noyau habité à cet endroit (AMAND, 1968b, p. 11-27 (bassin **A**)).
[2423] *Horreum* placé en périphérie sud-ouest de l'occupation dans le courant du II^e^ siècle (phase 4), avant sa destruction à la fin de ce siècle avec le reste des maisons datées de cette période (ROGGE & VANDOORSELAER, 1977 ; DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 14).
[2424] Cette implantation périphérique et isolée de toute autre fonction ne concerne que quelques ateliers repérés en marge de l'occupation et tous établis au sud de l'agglomération. Il s'agit de l'atelier découvert lors du détournement de la D958 (VANBRUGGHE, 1989, p. 79-88 ; GRICOURT & VANBRUGGHE, 1995, p. 218 ; DELMAIRE, 1996, p. 231 (n° 42)), de celui mis au jour le long de la route de Maing (BEAUSSART, 1976b, p. 325-638 ; DELMAIRE, 1996, p. 231 (n° 40)) et celui de la rue de Querenaing (HERBIN & ROGER, 2005 ; WILLEMS *et al.*, 2019 ; FAVENNEC *et al.*, 2019).
[2425] Les trois officines reconnues de Famars forment un secteur artisanal cohérant, placé au sud-ouest de l'occupation (LORIDANT, 1997a ; LORIDANT, 1997b).
[2426] VILVORDER, 2002c, p. 87-91.
[2427] Cet isolement concerne les ateliers de potiers retrouvés au sud-ouest de l'occupation (site du Grijpenveld) (MARTENS & HARTOCH, 2001 ; MARTENS *et al.*, 2002, p. 45) et de l'officine plus tardive, découverte plus au nord, le long de la Cassel-Tongres (site de la Tramstraat) (DE CLERCQ, 1983, p. 23-24).
[2428] Les trois officines de potiers découvertes à Asse fonctionnent toutes de manière indépendante dans le secteur périphérique nord de l'occupation (A1 = CLERBAUT & MAGERMAN, 2011, p. 34-35 ; A2 = MAGERMAN *et al.*, 2010, p. 37-38 ; CLERBAUT & MAGERMAN, 2011, p. 32-34 ; A3 = MAGERMAN, PEDE & LODEWIJCKX, 2008, p. 93-95).
[2429] Seule la localisation de l'atelier 2 peut réellement être confrontée à la visualisation de la formation d'un noyau habité flavien en rive gauche de la Meuse. Cette officine est ainsi placée dans la périphérie nord de ce dernier (DANDOY, 1968 ; WILLEMS, 1968, p. 12, n° 26).
[2430] Les deux officines de potiers découvertes sur le site se situent toutes deux au nord de l'occupation (A1 = GOEMINNE, 1970, p. 12 (tranchée 10) ; A2 = BONCQUET & DE GRYSE, 2014, p. 68-69 (S6) et p. 88).
[2431] L'atelier de potiers a été repéré au sud-ouest de la bourgade (CLERBAUT, 2010).

zones spécifiques s'étendant parfois sur plus d'un hectare (classe 3 : Clavier[2432], Braives[2433]). L'analyse des implantations fonctionnelles a précédemment bien démontré que cette mise à l'écart n'est pas actionnée ici par la volonté des communautés d'éloigner un artisanat considéré comme polluant et dangereux par l'usage d'infrastructures de chauffe[2434], mais que cet isolement doit davantage se comprendre comme la décision des potiers de disposer d'un espace de travail plus important et d'avoir la possibilité d'augmenter leur production en développant leurs installations de manière beaucoup plus libre[2435]. Les tanneries ont également tendance à trouver refuge dans les marges des occupations, mais contrairement aux officines de potiers, elles entrent souvent en interaction avec d'autres activités liées, comme elles, à la transformation des matières animales. Si le travail s'avère donc différent ici, il se reporte néanmoins à artisanat commun, entraînant là aussi des regroupements « spécialisés ». Les questions relatives à l'espace et à la liberté d'agencer au mieux les aménagements sont aussi ce qui animent ces artisans à se positionner en retrait des centres habités, mais à ces raisons doivent sans doute être corrélés ici aussi avec un souci d'efficacité et le bénéfice de disposer d'une matière première commune (classe 1 : Famars[2436] ; classe 2 : Liberchies[2437], Sains-du-Nord[2438])[2439].

Enfin, nous ne pouvons pas aborder la spécificité des secteurs fonctionnels périphériques sans tenir compte des nécropoles qui demeurent elles aussi des zones qui n'entrent en interaction avec aucune autre fonction. Ce fait est, en tous cas, bien attesté par tous

[2432] Les installations des potiers de Braives forment un ensemble très cohérent à l'ouest de l'occupation, se développant sur une superficie évaluée à plus de 1,5 ha (A1 = BRULET, 1983b, p. 12-54 (Secteurs E, F, G et H) ; A2 = BRULET, 1990b, p. 18-22 (Secteur K, 20-21 ; secteur L, 7-8 et 10, secteur M, 18-22)).

[2433] Toutes les officines de potiers de Clavier sont établies en périphérie nord de l'occupation (WILLEMS, DOCQUIER & LAUWERIJS, 1966 ; WILLEMS, 1969b).

[2434] L'agglomération de Famars est en effet un très bel exemple d'intégration de cet artisanat au sein de parcelles habitées (A2 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four 1335) ; FAVENNEC *et al.*, 2019 ; A4 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four 1382) ; FAVENNEC *et al.*, 2019 ; A5 = FAVENNEC *et al.*, 2019, p. 69, fig. 8 ; A8 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four 5134) ; FAVENNEC *et al.*, 2019). Les ateliers pointés au sein du secteur nord-ouest se définissent cependant comme des petites cellules de production, ce qui a dû avantager leur incorporation parmi les maisons.

[2435] CHARDRON-PICAULT, 2002, p. 205-206.

[2436] Si la tannerie de Famars est bien établie dans le secteur périphérique nord-ouest (site du « Technopôle »), elle est localisée non loin d'activités centrées elles aussi sur le travail lié à la transformation de matières animales et qui s'organisent autour d'une vaste zone d'abattage (CLERGET *et al.*, 2012, p. 53 ; CLERGET *et al.*, 2013, p. 61 ; CLOTUCHE, 2013g, p. 27 ; NGUYEN *et al.*, 2013).

[2437] Ce fait concerne premièrement la tannerie 1, implantée dans le secteur périphérique occidental, sur la rive est du ruisseau Monplaisir (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 18-49), et associée au travail de l'os (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2008, p. 24 (Secteur I4, 62) et p. 39 (Secteur I5, 89)) et de cordonnerie (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 16). Il concerne aussi la tannerie 2 (), située dans le même secteur périphérique, mais à l'ouest du ruisseau (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 13-17), où le travail de cordonnerie y est reconnu de manière indirecte (BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 16).

[2438] La probable tannerie est implantée dans le secteur périphérique sud-ouest de la bourgade, non loin d'une zone concentrant les indices indirects d'une activité bouchère (NEAUD, 2017, p. 154, note 39 et p. 156).

[2439] CHARDRON-PICAULT, 2002, p. 205-206.

les champs funéraires qui encadrent les centres habités de Tournai, Famars, Namur, Maastricht (classe 1), Tirlemont, Velzeke (classe 2), Grobbendonk, Jupille-sur-Meuse, Asse (classe 3) et Wervik (classe 4).

Si la tendance est donc à l'uniformité fonctionnelle au sein des secteurs périphériques, on note cependant quelques exceptions. Ces contre-exemples concernent en particulier les zones religieuses. Les sanctuaires sont en effet, comme les thermes, des centres de convergences importants. Ces lieux attirent donc d'autres activités qui trouvent un bénéfice certain à se positionner dans leur dépendance immédiate. C'est le cas, par exemple, des zones économiques tels les lieux marchands. Ce fait est notamment illustré par l'ensemble religieux de Sains-du-Nord (classe 2), où plusieurs étals commerciaux sont sans doute placés contre la façade nord-ouest du troisième temple et des portiques associés et qui ont pour fonction de revendre le surplus des denrées sacrifiées dans l'enceinte du sanctuaire[2440]. Les ateliers artisanaux ne sont pas en reste non plus, mais, si leur installation près des temples peut être conçue comme un moyen de s'assurer de la présence d'une clientèle, on peut ne peut mettre de côté leur éventuelle collaboration avec les édifices religieux où les produits manufacturés seraient tournés vers les besoins du culte et des infrastructures. Telle est peut-être la raison d'être de l'officine de potiers installée à proximité du deuxième sanctuaire de Velzeke[2441] (classe 2) ou encore des deux ateliers, dont l'un dédié au travail métallurgique, placés tous deux dans les environs immédiats du vaste complexe religieux de Grobbenkonk[2442] (classe 3).

Les relations qu'entretiennent les temples avec les activités environnantes ne reposent pas toujours sur un intérêt économique ou d'échanges, mais elles peuvent tout aussi bien être liées au culte lui-même comme l'atteste l'exemple de l'agglomération de Famars (classe 1). Lors de sa construction dans le courant de la deuxième moitié du II^{e} siècle après J.-C. (phase 4), le temple de la bourgade n'est pas le premier édifice à occuper la zone périphérique sud-est[2443] car un théâtre y est en effet aménagé quelques dizaines d'années plus tôt (phase 4)[2444]. Ce regroupement illustre bien ici la volonté d'y former un ensemble intégré où chaque bâtisse entre en interaction avec l'autre. Cette promiscuité spatiale de ces deux fonctions est assez bien reconnue dans le monde romain et surtout systématiquement bien notée pour les agglomérations

[2440] NEAUD, 2017, p. 162.
[2441] THOEN & NOUWEN, 1997, p. 146.
[2442] L'atelier de métallurgistes est le plus ancien, fonctionnant dans la deuxième moitié du I^{er} siècle après J.-C. (phases 2-3) (DE BOE, 1977, p. 20), tandis que le second, dont l'activité demeure indéterminée, se positionne à proximité du sanctuaire à partir du début du II^{e} siècle (phase 4) (DE BOE, 1977, p. 33-36 (E)).
[2443] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[2444] LEROY, 2009 ; LEROY, 2013 ; CLOTUCHE *et al.*, 2017, p. 224 et p. 225, fig. 2.

provinciales romaines[2445]. Le théâtre n'a en effet pas pour seule fonction de recevoir des spectateurs pour des représentations musicales, orchestiques ou dramatiques (tragédie, comédie...), mais il peut également servir de lieu de réunion avec d'autres finalités[2446]. Servir le culte est l'une d'elles et ce rôle se manifeste par la possibilité de rassembler au même endroit les dieux et les membres de la communauté[2447].

La cohabitation d'un espace religieux avec une autre fonction peut également découler de la particularité topographique du secteur. C'est le cas de l'agglomération de Namur (classe 1) où le secteur de confluence de la Sambre et de la Meuse y forme un endroit particulier et symbolique depuis le début de l'occupation. S'y côtoient d'abord un lieu de culte et des installations commerciales, avant que ne s'ajoutent des édifices publics. Pourtant disposées à peu de distance les unes des autres, ces trois fonctions n'ont, en réalité, que peu d'interaction entre elles. Le choix de les positionner à cet endroit résulte en fait de la nature même du lieu. Si placer un port à la pointe de cette zone découle d'une décision tout-à-fait pratique, technique et stratégique[2448], l'installation non loin d'une aire sacrée à laquelle s'associe des dépôts monétaires dans le lit de la Sambre participent, pour leur part, à un même phénomène cultuel, lié au confluent et à la traversée de la rivière[2449]. Ces éléments renvoient en effet à une forme de rituel issu du monde celtique qui consiste à déposer des offrandes métalliques dans un milieu liquide ou humide laissé à l'état naturel[2450]. Au début du II^{e} siècle après J.-C. (phase 4), le port maintient bien ses activités, mais l'aire sacrée est abandonnée au profit d'un sanctuaire qui permet de conserver le caractère religieux de la zone[2451]. À la fin de ce siècle et dans le courant de la première moitié du III^{e} siècle (phase 5), se joint à ces aménagements la construction d'édifices à caractère public[2452]. Leur relation avec la zone de confluence n'est pas clairement établie, mais leur installation paraît toute pertinente si on considère cette zone comme un lieu de fréquentation élevée en raison de la présence des lieux de culte.

Enfin, une dernière exception à relever dans la non-uniformité de certains secteurs périphériques concerne la formation de zones économiques à artisanats diffiérenciés. Cet exemple est donné par le secteur sud-est placé dans les marges de l'agglomération de Jupille-

[2445] Si on se reporte à d'autres exemples notés au sein d'agglomérations des provinces romaines gauloises, les théâtres qui y sont implantés sont toujours associés à un temple (DUMASY, 2011, p. 195 ; BARET, 2015, p. 263).
[2446] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 130.
[2447] DUMASY, 2011, p. 6.
[2448] PLUMIER, 1996b, p. 83 ; PLUMIER, 2013, p. 46.
[2449] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-202.
[2450] MORET, 2008, p. [5].
[2451] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-202.
[2452] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 203.

sur-Meuse, où potiers et artisans métallurgiques se cotoient au II^e siècle après J.-C. (phase 4)[2453]. Le regroupement de ces activités est actionné par les mêmes raisons qui poussent des artisans d'horizons différents à parfois se réunir dans les centres habités, c'est-à-dire le développement d'une certaine collaboration, d'une complémentarité ou l'association d'intérêts. Mais, dans le cadre spécifique de cette zone, aucune de ces relations interprofessionnelles ne peut malheueusement être clairement appuyée[2454].

La formation de zones de convergence populaire

L'analyse des éléments bâtis effectuée au chapitre 5 montre que les lieux fonctionnels recensés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres ne se différencient guère des activités qu'on peut observer au sein de leurs chefs-lieux, à une exception près cependant. En effet, les agglomérations n'étant pas des villes au sens propre du terme, elles ne sont tenues par aucune obligation de représentation du pouvoir central et ne développent donc pas un centre public systématiquement articulé autour d'un forum et d'édifices associés tels que la basilique[2455] et la curie[2456]. Même si dans certaines agglomérations provinciales comme Bliesbruck[2457], une place publique semble se confirmer, les bourgades approchées dans le cadre de la thèse n'en ont livré aucun témoignage. En revanche, des zones de convergence populaire semblent bien se profiler pour ces dernières.

Parmi le panel des édifices publics typiquement romains qui sont introduits au sein des agglomérations étudiées, nous retrouvons les temples, les théâtres et les ensembles balnéaires. Par leur nature, ces lieux fonctionnels ont la capacité de drainer chaque jour une foule importante de personnes et cette force attractive en vient à stimuler la construction de divers bâtiments fonctionnels qui s'établissent alors dans leur entourage immédiat. Ces regroupements amènent donc progressivement à la formation de centres névralgiques, autrement dits, de secteurs caractérisés par une concentration humaine importante, entraînant des mouvements de

[2453] Atelier de potiers (VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13) et forge (GUSTIN & VANGUESTAINE, 2000b, p. 109 ; GUSTIN & VANGUESTAINE, 2002, p. 113-114 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13) découverts sur le site de la Place des Combattants.

[2454] A titre d'exemple, ces relations interprofessionnelles ont bien été mises en évidence au sein de la ville d'Autun-*Augustodunum*, chef-lieu des Eduens. Les potiers fournissent aux bronziers des récipients artisanaux lutés et des couvercles de creusets tournés et stéréotypés. Cette collaboration est d'autant plus efficace que les ateliers de ces artisans sont voisins (CHARDRON-PICAULT, 2006, p. 31).

[2455] L'agglomération de Tournai a sans doute livré le cas d'une basilique, mais les archéologues ont toutefois tenu toutefois à lui associer celui de « marché » qui stipule bien l'absence de toute administration de la justice notée en ce lieu (MERTENS & RÉMY, 1974, p. 12-22).

[2456] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 240-241 ; ZANKER, 2000, p. 37.

[2457] Bourgade romaine importante, localisée dans le département de la Moselle (France) (PETIT & SANTORO, 2016).

foule journaliers. La mise en place de ces points focaux ne s'effectue pas avec la construction des sanctuaires, premiers édifices publics à être introduits dès la première moitié du I^er^ siècle après J.-C. (phases 1et 2) au sein des bourgades alors en formation[2458]. Mais, ces dispositions spatiales ne prennent toute leur importance qu'avec l'aménagement des ensembles thermaux qui se généralise à partir du début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), lorsque les occupations, devenues agglomérations, atteignent pour la plupart leur plein développement.

Les zones de convergence populaire ne sont ni l'apanage des centres habités ni des périphéries et se placent d'ailleurs souvent à cheval entre ces deux espaces. Elles ne constituent donc pas des secteurs isolés ou délimités, mais sont davantage ouvertes et forment un point de liaison important entre le cœur des occupations et leurs marges proches. Cette vision non circonscrite de ces espaces trouve cependant une exception, localisée au sein de la périphérie sud-est de l'agglomération de Famars (classe 1). À partir du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), le secteur habité nord-est vient en effet à être bordé, au sud, par une zone périphérique, matériellement séparée du noyau habité par un fossé et qui prend assez vite un caractère public suite à l'aménagement d'un théâtre. L'usage du fossé est abandonné au milieu du II^e^ siècle, mais la zone publique formée quelques années auparavant demeure bien à l'écart du reste de l'occupation. En effet, la construction d'édifices ou d'habitations n'est toujours pas tolérée, à l'exception d'un temple, aménagé d'ailleurs partiellement sur le tracé de l'ancien fossé et qui rejoint désormais le théâtre implanté à quelques dizaines de mètres plus à l'est[2459]. Le cas de Famars illustre sans doute la formation d'une sorte d'esplanade publique à l'image de celle qui a été mise en évidence à Corent, agglomération établie dans le Massif Central (France)[2460].

Pour les autres cas de lieux de convergence, non circonscrits cette fois, ils peuvent tout aussi bien être pointés au sein des centres habités, mais encore plus souvent de part et d'autre de la frontière virtuelle établie entre le cœur des occupations et leur périphérie proche. Les positions « dans » ou « à cheval » dépendent en réalité de l'implantation des édifices publics concernés et de la localisation des lieux fonctionnels placés dans leur voisinage. Les zones de convergence populaire peuvent de cette manière s'organiser autour d'une combinaison d'éléments construits assez simple :

[2458] Les sanctuaires romains les plus précoces sont pointés au sein des agglomérations de la classe 2, Sains-du-Nord (NEAUD, 2014) et Velzeke (ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61), et de la classe 3, Clavier (WITVROUW, 1975-1976) et Grobbendonk (MERTENS, 1972 ; DE BOE, 1977, p. 21-27 ; DE BOE, 1986b, p. 111-113 ; REYNS & BRUGGEMAN, 2019, p. 137-140).
[2459] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[2460] BARET, 2015, p. 310-311.

- Thermes et *horreum*/*horrea* avec éventuellement des latrines publiques : Namur/noyau habité de la rive gauche de la Sambre[2461] (classe 1), Tirlemont[2462] (classe 2) et Amay-Ombret[2463] (classe 3) ;
- Thermes et auberge(s) avec éventuellement des latrines publiques : Liberchies[2464] (classe 2) ;
- Sanctuaire et édifice(s) public(s) : Namur/noyau habité de la rive droite de la Sambre[2465] (classe 1), Kontich[2466] (classe 4) ;
- Sanctuaire et thermes : Grobbendonk[2467] (classe 3).

Voire plus complexe :

- Sanctuaire, bâtiment(s) public(s), thermes et auberge(s) : Maastricht/noyau habité de la rive gauche de la Meuse[2468] (classe 1) ;

[2461] Au début du II^e siècle après J.-C. (phase 4), le cœur du centre habité de la rive gauche de la Sambre, voit la formation d'une zone publique formée d'une part par des thermes publics, non loin desquels est probablement aménagé un *horreum* (LAUWERIJS, 1969 ; PLUMIER, 2013, p. 48).

[2462] L'agglomération de Tirlemont fournit l'exemple le plus précoce de la forme d'une zone de convergence établie à cheval entre un centre habité, au sein duquel se placent des thermes publics, et sa périphérie proche qui accueille, pour sa part, un vaste *horreum*. Ces édifices sont contemporains en étant tous deux construits à l'époque flavienne et leur utilisation perdure jusqu'au début du II^e siècle (VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 139-147).

[2463] À Amay-Ombret, le II^e siècle après J.-C. (phase 4) s'ouvre sur des travaux de terrassements importants entamés sur la rive droite de la Meuse. Leur objectif est de permettre d'élargir le noyau habité placé à cet endroit précis du fleuve afin d'y établir une zone à caractère public, formée de thermes (WITVROUW, 1985-1986), de latrines (WILLEMS, 1969, p. 61) et sans doute d'un *horreum* (WITVROUW *et al.*, 1993-1995, p. 73-74).

[2464] Au début du II^e siècle après J.-C. (phase 4), les abords de la chaussée Bavay-Tongres deviennent densément occupés à Liberchies. La communauté décide néanmoins d'y ériger des thermes publics (BRULET & DEMANET, 1997, p. 14-21), mais n'a d'autre solution que de les aménager le long du ruisseau Monplaisir, sur la parcelle voisine de l'auberge, reconstruite à l'époque sur des fondations en pierre (BRULET & DEMANET, 1997, p. 50-54). L'édification de l'ensemble balnéaire entraîne ainsi le prolongement de l'espace habité dans le secteur ouest de l'occupation et la formation d'une zone de convergence importante. Les thermes et l'auberge sont rejoints, à la fin du II^e siècle (phase 5), par des latrines publiques, mais dont la construction n'est alors possible qu'à l'arrière des thermes placés à front de rue (BRULET & DEMANET, 1997, p. 21-30).

[2465] C'est à la fin du II^e siècle après J.-C. (phase 5), que le sanctuaire établi sur la rive droite de la Sambre se déleste d'un de ses temples au profit de la construction d'un nouvel édifice sans doute à caractère public. Si l'aménagement de ce bâtiment fait progresser la limite habitée dans ce secteur de confluence, il amène également dans son sillage l'édification de deux autres bâtisses qui complètent la parure publique de la zone. Cette dernière devient ainsi un lieu de convergence, placé à cheval entre centre habité en progression et une périphérie en recul (VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 203).

[2466] Le sanctuaire, aménagé à Kontich au cours de la période flavienne (phase 3) (VERBEECK, 2001), est bordé par un édifice montrant les signes d'un caractère public au début du II^e siècle après J.-C. (phase 4) (LAUWERS, 1968, p. 65). L'aménagement de cette nouvelle bâtisse débouche dès lors sur la formation d'une zone de convergence, placée à cheval entre le centre habité et la périphérie.

[2467] La formation d'une zone de convergence n'apparaît clairement à Grobbendonk qu'à partir du début du II^e siècle après J.-C. (phase 4), lorsque des thermes publics (DE BOE, 1977 ; DE BOE, 1986b, p. 113) sont aménagés au sud du secteur périphérique septentrional, qui accueille un sanctuaire depuis la période claudienne (MERTENS, 1972 ; DE BOE, 1977, p. 21-27 ; DE BOE, 1986b, p. 111-113 ; REYNS & BRUGGEMAN, 2019, p. 137-140).

[2468] Au début du II^e siècle après J.-C. (phase 4), le noyau habité de l'agglomération de Maastricht, placé en rive gauche de la Meuse, connaît une transformation importante de son espace bâti, désormais agencé au regard d'une *insula* nouvellement aménagée. Ce quartier regroupe à lui seul les principales fonctions secondaires et

- Sanctuaire, édifice(s) public(s) et boutique(s) : Sains-du-Nord[2469] (classe 2)
- Sanctuaire, thermes, *horreum*/*horrea* et boutique(s) : Clavier[2470] (classe 3).

La matérialisation de l'interaction entre le centre habité et sa périphérie : réaffectations et déplacements des activités

Les agglomérations sont des occupations ouvertes ; leur centre habité n'est donc souligné par aucune limite construite (enceinte)[2471]. Or, cet espace est loin d'être figé. Il est, au contraire, en perpétuelle évolution et entre donc régulièrement en contact avec la périphérie qui l'encadre[2472]. Mais, ces marges peuvent elles aussi être amenées, à un moment donné, à impacter de manière significative le centre qu'elles servent[2473]. Comme le souligne H. Tréziny, si ce jeu d'influence réciproque n'est pas appréhendé de manière précise, les observations peuvent déboucher sur des conclusions erronées où des implantations fonctionnelles, pourtant bien placées en périphérie, peuvent être intégrées de manière trop hâtive au sein de l'habitat[2474]. Pour éviter justement ce genre de maladresses, nous avons mis au point, dans le cadre de la thèse, un système visuel basé sur la reconnaissance de la valeur intégrative ou exclusive qu'on peut attribuer à chaque espace fonctionnel relevé. Il s'agit des marqueurs spatiaux (Chapitre 3). En combinant ces marqueurs selon leur couleur et leur chronologie, nous sommes alors en mesure de reconstituer le plus fidèlement possible les superficies habitées et d'appréhender l'extension des périphéries placées dans leurs alentours. Ce système visuel permet également

tertiaires que comptent l'agglomération, ce qui fait de ce dernier le poumon économique de la bourgade. On y retrouve ainsi un bâtiment public (PANHUYSEN, 1996, p. 37-39 (A) ; BAKELS & DIJKMAN, 2010, p. 13), des thermes (PANHUYSEN, 1996, p. 40-43) et au moins deux auberges (PANHUYSEN, 1996, p. 36-37 (E & F) et p. 37, note 106). Cette *insula* est, en outre, bordée au sud par une zone périphérique qui accueille en son sein un sanctuaire (PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 37-48 ; PANHUYSEN, 1996, p. 46-51) et tous deux forment ensemble une zone de convergence populaire très importante.

[2469] Une zone de convergence populaire ne prend une forme concrète à Sains-du-Nord que lors de la construction tardive d'un édifice public, au début du III^e^ siècle après J.-C. (phase 5) (NEAUD, 2012, p. 88 ; NEAUD, 2017, p. 149). Ce dernier est en effet aménagé le long de la rue commerciale scandée de boutiques (NEAUD, 2017, p. 162) qui aboutit à quelques dizaines de mètres plus loin au sanctuaire de la bourgade, placé en périphérie septentrionale (NEAUD, 2014).

[2470] C'est au début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4) qu'un centre névralgique se met en place à Clavier. Le point focal n'est autre que le carrefour formé par la chaussée Tongres-Metz et de la rue interne, qui mène au sanctuaire établi à quelques dizaines de mètres plus loin, en périphérie occidentale (WITVROUW, 1975-1976). La zone de convergence est complétée par une série de bâtisses qui scandent les abords de la chaussée et qui se composent de thermes publics (WILLEMS, 1967a, p. 11-12 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 169), de deux probables *horrea* (WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170-171 ; WILLEMS, 1967a, p. 14) et d'une boutique (WILLEMS & LAUWERIJS, 1969, p. 68 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170).

[2471] REDDÉ, 2016, p. 651.

[2472] MÉNART & PLANA-MALLART, 2015b, p. 20.

[2473] LEMAIRE, 2015, p. 33.

[2474] TRÉZINY, 2012, p. 38-40.

d'appréhender la zone tampon. La zone tampon est l'écart spatial constaté entre la limite de l'espace habité primitif, sensé être le noyau minimal, et la limite de son extension maximale. C'est donc au sein de cette zone que glisse la frontière immatérielle du cœur des occupations et le lieu où, concrètement, ce dernier entre en interaction avec sa périphérie. Sur les cartes de répartition générale, cela se traduit par de nombreux chevauchements de marqueurs spatiaux, et notamment des marqueurs spatiaux à valeur inclusive et exclusive, et qui renvoient le plus souvent à des changements de réafectation du sol ou à des déplacement d'activités.

IMPACT DU CENTRE HABITÉ SUR SA PÉRIPHÉRIE

Si on retourne aux plans modélisés des trajectoires individuelles des dix-sept agglomérations approchées (Tabl. 42 à Tabl. 46), l'analyse de la zone tampon, qui y est clairement représentée, permet d'appréhender de nombreux exemples illustrant l'avancée concrète du centre habité sur une série de lieux fonctionnels placés à l'origine en marge de l'occupation. Cette réaffectation de l'usage du sol par les maisons et autres bâtisses à valeur intégrative ne concerne pas une fonction particulière, mais touche quasiment l'ensemble des activités qui trouvent habituellement place au sein des périphéries.

Réoccupation de lieux religieux – Les lieux de culte sont peut-être des zones sacrées, mais ils ne sont pas à l'abri d'une réapropriation de leur espace ni d'une décision de les délocaliser au profit de l'aménagement de secteurs résidentiels. Les deux exemples illustrant ces phénomènes, pointés à Velzeke (classe 2) et Kontich (classe 4), montrent que ces changements s'opèrent à la période charnière du début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), lorsque ces deux bourgades entament une densification importante de leur occupation. Le premier sanctuaire de Velzeke n'est pas à proprement situé en périphérie. Placé le long de la Cassel-Tongres, il intègre en effet assez bien le noyau habité de la première moitié du I^er^ siècle après J.- C. (phase 2) et continue à y occuper une place centrale jusqu'à la fin de la période flavienne (phase 3)[2475]. Parrallèlement, la bourgade se construit et se densifie au point d'englober complètement la zone religieuse, lui otant par ce fait tout effet de scénographie. Or, connaissant l'importance qu'accordent les communautés gallo-romaines à promouvoir leurs lieux de culte auprès des personnes extérieures, il n'est pas surprenant que cette situation inadaptée ait fini par entraîner l'abandon de cet espace religieux, contrebalancé toutefois par la construction d'un nouvel édifice au début du II^e^ siècle (phase 4), mais placé cette fois en

[2475] ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61.

périphérie orientale, le long d'une rue interne nouvellement aménagée[2476]. Le site de Kontich présente un caractère religieux bien affirmé avant l'aménagement des premiers habitats dans le courant de la seconde moitié du I^er^ siècle après J.-C. (phase 2). La future bourgade est en effet occupée dès le tournant de notre ère par une aire sacrée, rejointe quelques années plus tard par deux enclos rituels (phase 1)[2477]. Ces lieux de culte ne sont déjà plus en activité lorsqu'un sanctuaire est érigé à l'époque flavienne (phase 3)[2478] et que les maisons commencent à se mulitplier sur le site à partir du début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4). Ces dernières occupent chaque espace libre. Mais, si l'emplacement de l'aire sacrée est réinvesti par des zones résidentielles sans que cela ne semble constituer un problème[2479], on ne note aucune construction dans le secteur des anciens enclos. Cette réserve souligne sans doute un souvenir encore vivace de ces aménagements cultuels ou la présence encore visible des fossés, incitant l'un comme l'autre la population à respecter cette zone[2480]. À ces deux exemples, on peut ajouter un troisième cas illustrant cette fois la réoccupation partielle d'une zone religieuse afin d'y placer un secteur à caractère public à valeur intégrative plus forte. Ce cas est celui du sanctuaire de Namur, construit au sein de la zone de confluence de la Sambre et de la Meuse au début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4). Formé à l'origine de trois temples, l'un, le plus au sud, est sacrifié peu avant la fin de ce siècle au profit de l'émergence d'une bâtisse à caractère public (phase 5), suivie par la suite de deux autres bâtiments qui prennent place dans son voisinage immédiat[2481].

Récupération de lieux commerciaux – Les lieux commerciaux concernés ici sont incarnés par des *horrea*, placés en périphérie et implantés le long de voies de communication routières et fluviales qui permettent aisément de faire transiter les produits et les denrées. Ces entrepôts ont été repérés dans les agglomérations de Tournai (classe 1), de Tirlemont (classe 2) et de Grobbendonk (classe 3) où ils cèdent leur espace respectif au bénéfice d'habitations et de bâtisses à valeur intégrative au début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4). Les *horrea* en bois de Tournai sont ainsi implantés sur la rive droite de l'Escaut dès l'époque claudienne (phase 2), où ils doivent fonctionner avec des installations portuaires localisées non loin[2482]. Le secteur périphérique dans lequel ils s'insèrent devient résidentiel et intégré à l'occupation à l'aube du second siècle de notre ère (phase 4). Cette progression de l'habitat entraîne malheureusement

[2476] MEEX & MERTENS, 1973.
[2477] VENANT *et al.*, 2015, p. 235-239.
[2478] VERBEECK, 2001.
[2479] VENANT *et al.*, 2015, p. 236, fig. 1.
[2480] VENANT *et al.*, 2015, p. 247.
[2481] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-203.
[2482] AMAND, 1968b, p. 11-27 (bassin **A**).

leur suppression et la construction, à leur place même, de maisons sur fondations en pierre[2483]. L'entrepôt en bois de Tirlemont, de dimensions assez remarquables, est placé à l'entrée septentrionale de l'occupation à l'époque flavienne (phase 3)[2484]. Le début du II^e^ siècle est, comme pour de nombreuses agglomérations de la région à l'époque, synonyme de développement important qui incitent les habitations à davantage s'étendre le long de la chaussée principale. L'imposant édifice de service gêne sans doute cette progression et il est dès lors arasé et remplacé par de nouvelles constructions domestiques sur fondations en pierre[2485]. Le probable entrepôt de Grobbendonk se situe quelque peu en décalage par rapport au diverticule principal qui dessert la bourgade[2486]. Placé à l'arrière de l'auberge à l'époque flavienne (phase 3), l'*horreum* va lui aussi être arasé au début du II^e^ siècle après J.-C. (phase 4), lorsque l'occupation entame une réorganisation importante de son bâti et de son architecture, désormais caractérisée par l'usage de la pierre. L'espace désormais libéré par la destruction de l'entrepôt profite à l'aménagement de thermes publics, faisant dès lors avancer l'espace habité dans cette direction[2487].

Récupération de lieux artisanaux – Au sein des dix-sept agglomérations approchées, on ne peut nier l'attrait particulier qu'exercent les marges sur l'implantation des officines de potiers qui trouvent en effet en ces lieux la place nécessaire pour déployer leurs activités et augmenter leur volume de production. En étant parfois très proche de la limite du centre habité, leur position périphérique en vient cependant à être mise à mal lorsque l'occupation entame une de ses phases de développement. En ce sens et contrairement aux autres fonctions abordées ci-dessus, la récupération de ces espaces artisanaux ne se réalise donc pas à une période spécifique. Les plus anciennes réappropriations d'officines par de l'habitat remontent à l'époque flavienne (phase 3) et se manifestent au sein des bourgades de Braives[2488] (classe 3) et de Wervik[2489] (classe 4). Cette période correspond à la transformation de leur noyau d'occupation primitif en agglomération proprement dite. Ces dernières s'étendent davantage sur l'axe structurant principal, la Bavay-Tongres pour la première, la Bavay-Cassel pour la seconde, et finissent dès

[2483] AMAND, 1968b, p. 37-39 (bassin **A**).
[2484] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 139-142.
[2485] HP 12 à 14 = MERTENS, 1972, p. 125 ; HP 15 = VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 147-152 ; HP 16 = MARTENS *et al.*, 2002, p. 44.
[2486] DE BOE, 1977, p. 17-18.
[2487] DE BOE, 1977 (F) ; DE BOE, 1986b, p. 113 (F).
[2488] Les deux vastes officines établies dans le secteur occidental de l'occupation, de part et d'autre de la Bavay-Tongres, dès le milieu du I^er^ siècle après J.-C. (phase 2) (A1 = BRULET, 1983b, p. 12-54 (Secteurs E, F, G et H) ; A2 = BRULET, 1990b, p. 18-22 (Secteur K, L, & M), sont réoccupées par des maisons flaviennes en bois (phase 3) (notamment par HB9 = BRULET, 1985b, p. 25 (Secteur Q) et HB10 = BRULET, 1993c, p. 12 (Secteur P).
[2489] L'officine de potiers, découverte au Steenakker (GOEMINNE, 1970, p. 12) et datée du milieu du I^er^ siècle (phase 2), est remplacée par une zone d'habitats en bois au début du siècle suivant (phase 4) (GOEMINNE, 1970, p. 14).

alors par englober les espaces périphériques proches desservis par la voie, dont les ateliers de potiers installés à ces endroits depuis le milieu du I^er^ siècle (phase 2). Le II^e^ siècle (phase 4) amorce une phase de développement important pour de nombreuses occupations dont Asse, Amay-Ombret (classe 3) et Kontich (classe 4). Si à Asse, les officines les plus proches du centre habité finissent par être abandonnées à partir de la fin de la période flavienne (phase 3), les potiers ne se résignent pas à arrêter leurs activités et trouvent refuge sur des terrains périphériques plus favorables, placés dans les marges septentrionales, le long de la voie allant vers Utrecht[2490]. Ce déplacement d'activités, et donc la continuité de cet artisanat, n'est malheureusement plus attesté à Amay-Ombret, dont l'espace est récupéré par des artisans métallurgistes[2491], et à Kontich, dont l'espace est occupé par une série d'habitations[2492].

Récupération de lieux de services – Le développement des centres habités oblige également les communautés à réorganiser fonctionnellement certains secteurs de l'occupation, précédemment voués à des activités de services placés en périphérie. C'est le cas, par exemple, de l'agglomération de Grobbendonk (classe 3) dont l'auberge, établie en retrait des habitats depuis le début de la formation de la bourgade, au milieu du I^er^ siècle (phase 2)[2493], est arasée et son espace réinvesti par l'une des nouvelles demeures sur fondations en pierre qui scandent de part et d'autre le tracé du diverticule principal[2494].

Récupération de lieux funéraires – Malgré leur caractère « intouchable » procédant des nombreuses lois et règles tant religieuses que juridiques édictées à leur encontre[2495], les zones funéraires peuvent, elles aussi, être amenées à disparaître et à être déplacées si leur implantation gêne d'une façon ou d'une autre le plein développement des espaces habités. Ces exemples nous sont fournis par les agglomérations de Namur (classe 1) et de Jupille-sur-Meuse (classe 3).

[2490] Les potiers s'installent d'abord, au milieu du I^er^ siècle (phase 2), aux deux carrefours formés par la rue interne et les deux chaussées structurant l'occupation, la Bavay-Utrecht (A1 = CLERBAUT & MAGERMAN, 2011, p. 34-35) et la Cassel-Tongres (A2 = MAGERMAN *et al.*, 2010, p. 37-38 ; CLERBAUT & MAGERMAN, 2011, p. 32-34). Ils s'établissent ensuite plus au nord, dans la seconde moitié du II^e^ siècle (phase 4), le long de la chaussée menant vers les territoires septentrionaux (A3 = MAGERMAN, PEDE & LODEWIJCKX, 2008, p. 93-95).

[2491] À Amay-Ombret, les deux officines de potiers, installées de part et d'autre de la chaussée Tongres-Metz depuis le milieu du I^er^ siècle (phase 2) (A1 = AMAND, DOCQUIER & WILLEMS, 1962 ; Willems, 1968, p. 10, n° 18 ; A2 = DANDOY, 1968 ; WILLEMS, 1968, p. 12, n° 26), sont remplacées par deux ateliers de métallurgistes au début du II^e^ siècle (phase 4) (A6 = WILLEMS, DEJAIVE & MOMBER, 1998, plan général, H ; A7= WILLEMS, 1972 ; DE BERNARDY DE SIGOYER, 2000).

[2492] À Kontich, l'espace couvert par l'officine de potiers implantée en marge méridionale de l'occupation dès le troisième quart du I^er^ siècle (phase 3) (CLERBAUT, 2010) est réinvesti par les habitations en bois qui s'étendent dans cette direction à partir du début du II^e^ siècle (phase 4) (VERBEECK, LAUWERS & DE BOE, 1986, p. 61-62 ; VENANT *et al.*, 2015, p. 236, fig. 1).

[2493] DE BOE, 1977, p. 12-16 ; DE BOE, 1986b, p. 107.

[2494] La maison en pierre 1 (DE BOE, 1977, p. 31-33 (D)).

[2495] CICÉRON, *Traité des lois*, livre II, XXIII, §58 et XXIV, §61 ; *Loi d'Urso*, LXXIII = *C.I.L.*, II, 05439 et LXXIV = *C.I.L.*, II, 05439 ; AGENNIUS URBICUS, *Controverses*, 86.8.

Avant d'être un secteur religieux et commercial important dès le début du Ier siècle après J.-C. (phase 1)[2496], la zone de confluence de la Sambre et de la Meuse à Namur est le siège d'un espace funéraire comprenant deux sépultures, dont une placée sous tertre, aménagées au tournant de notre ère[2497]. Dès le début de son établissement, au milieu du Ier siècle après J.-C. (phase 2), la bourgade de Jupille-sur-Meuse est composée d'une nécropole qui se développe en périphérie orientale, loin du passage de la Tongres-Trèves[2498]. L'extension progressive de l'habitat et de ses marges proches, qui débute dès la période flavienne (phase 3), s'accentue de manière telle au début du IIe siècle (phase 4) qu'elle oblige la communauté à se défaire de ce champ funéraire ancien, très vite remplacé par une officine de potiers[2499] et un atelier de métallurgistes[2500], et à aménager une nouvelle nécropole dans un secteur périphérique mieux adapté. Ce dernier est ainsi choisi plus au sud-est, le long de la chaussée principale[2501].

IMPACT DE LA PÉRIPHÉRIE SUR LE CENTRE HABITÉ

Si le développement des centres habités impacte profondément les marges qui les entourent, la progression des zones périphériques peut à son tour bouleverser le cœur des occupations. Cette influence inverse n'est pas uniquement dictée par un recul manifeste des espaces habités, elle peut aussi relever de la décision des pouvoirs locaux de développer davantage des secteurs périphériques jouant un rôle certain pour l'image de la communauté, tels les sanctuaires par exemple.

Progression des secteurs religieux – Ce cas de figure est illustré par un seul exemple, celui du site de Grobbendonk (classe 3). Le sanctuaire de la bourgade est érigé dès le milieu du Ier siècle après J.-C. (phase 2) et se compose alors d'un seul *fanum*[2502]. À l'époque flavienne, le centre habité prend de l'ampleur et les habitats se multiplient de part et d'autre du diverticule principal jusqu'à occuper des terrains placés aux portes de la zone religieuse[2503]. Cette proximité n'est que de courte durée car, quelques années après la construction des bâtisses, le sanctuaire s'étend vers le sud, où deux nouveaux temples viennent désormais compléter sa

[2496] Port (PLUMIER, 1996b, p. 83 ; PLUMIER, 2013, p. 46) et aire sacrée (VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-202).
[2497] Sépulture à inhumation sous *tumulus* (PLUMIER & ERVYNCK, 1994) et inhumation placée dans ses environs immédiats (VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 199-200).
[2498] THISSE-DEROUETTE, 1947 [1950] ; GUSTIN & VANGUESTAINE, 2000b, p. 109 ; GUSTIN & VANGUESTAINE, 2002, p. 113 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13.
[2499] VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13.
[2500] GUSTIN & VANGUESTAINE, 2000b, p. 109 ; GUSTIN & VANGUESTAINE, 2002, p. 113-114 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13.
[2501] SERVAIS, 1923 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2003, p. 103-105.
[2502] MERTENS, 1972 ; DE BOE, 1977, p. 21-25 ; DE BOE, 1986b, p. 113 ; REYNS & BRUGGEMAN, 2019, p. 137-140.
[2503] Concerne notamment l'habitat en bois 2 (DE BOE, 1986b, p. 108, fig. 4).

parure. Mais, cette progression condamne *de facto* une partie de l'occupation qui s'était étendue jusque-là[2504].

Progressions des secteurs artisanaux – Les secteurs artisanaux envisagés dans le présent point sont ceux qui ne relèvent pas de l'économie de proximité et qui trouvent un intérêt certain à se positionner dans les marges, c'est-à-dire les officines de potiers. L'analyse de la répartition spatiale des fonctions a bien démontré que cet artisanat, bien que centré en périphérie, peut tout-à-fait être amené à intégrer les centres habités, sous certaines conditions toutefois[2505]. Mais, les exemples présentés ici ne reflètent absolument pas ce cas, mais attestent au contraire de l'opportunité offerte à ces artisans d'implanter leur lieu de travail sur d'anciennes zones habitées, désormais abandonnées. C'est le cas notamment de deux des trois officines de potiers de l'agglomération de Sains-du-Nord (classe 2), datées du second quart du III^e^ siècle (phase 5), qui se servent d'aménagements résidentiels désaffectés, des hypocaustes notamment, pour y développer leurs propres infrastructures[2506]. Cette réutilisation des espaces montre donc bien qu'au début du III^e^ siècle, le cœur de l'occupation entre dans une phase de récession et que son secteur sud-ouest recule au profit des marges qui le bordent. L'agglomération de Tirlemont (classe 2) présente une situation assez semblable. En effet, l'extrémité sud de son centre habité, proche de la zone périphérique sud-ouest, est encore bien occupée jusqu'au milieu du II^e^ siècle (phase 4)[2507], mais l'habitat la déserte à partir de cette date, laissant le champ libre à l'aménagement d'une nouvelle officine de potiers dès la fin de ce siècle (phase 5)[2508].

Progressions des secteurs funéraires – La transgression de zones funéraires au sein d'un centre habité encore en activité se révèle extrêmement rare au sein des dix-sept agglomérations approchées, mais elle est bien attestée à Tournai (classe 2) et sur les deux rives de son occupation établie le long de l'Escaut. Il ne faut pas ici s'imaginer de grands espaces sépulcraux empiétant sur les terrains desservant le cœur de la bourgade, mais bien se figurer un phénomène beaucoup plus subtil. Les zones funéraires concernées sont en effet deux tombes à incinération

[2504] Temple en bois 2 = DE BOE, 1977, p. 25-27 ; DE BOE, 1986b, p. 111 ; temple en bois 3 = MERTENS & DE BOE, 1972 ; DE BOE, 1977, p. 27-28.

[2505] Certains ateliers de potiers de la bourgade de Famars constituent les meilleurs exemples. Ces derniers sont en effet intégrés au sein du centre habité, dans le secteur nord-ouest précisément. Ils sont aménagés au sein de propriétés en enclos assez larges et constituent des petites cellules de travail (A2 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four 1335) ; FAVENNEC *et al.*, 2019 ; A4 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four 1382) ; FAVENNEC *et al.*, 2019 ; A5 = FAVENNEC *et al.*, 2019, p. 69, fig. 8 ; A8 = WILLEMS *et al.*, 2019 (four 5134) ; FAVENNEC *et al.*, 2019).

[2506] Le local de tournage de l'officine de potiers 2 (LORIDANT, 1997a, p. 17-19 ; LORIDANT, 1997b) occupe l'ancien hypocauste 3 (BRÖEZ, 1987, p. 47 et p. 49), tandis que celui de l'atelier 3 (LORIDANT, 1997a, p. 15-16 et p. 20 ; LORIDANT, 1997b) occupe lui aussi un hypocauste désaffecté voisin (BRÖEZ, 1987, p. 47 et p. 49).

[2507] L'occupation de la zone est en effet attestée par la présence d'une cave (DE CLERCK, 1983, p. 17) et des substructions liées à une maison (DE CLERCQ, 1983, p. 18).

[2508] DE CLERCQ, 1983, p. 23-24.

isolées que l'on vient creuser en bordure de l'espace habité. Ce processus commence dès la fin du II^e siècle (phase 5) sur la rive droite de l'occupation[2509] et s'enclenche avant le milieu du III^e siècle (phase 5) sur la rive gauche[2510]. Ces incursions, bien que très timides, démontrent sans doute que, de part et d'autre de l'occupation, un mouvement de repli des deux centres habités commence à se mettre en mouvement et qui ne fera que s'accentuer par la suite, lorsque l'agglomération de Tournai se repliera définitivement sur la rive gauche du fleuve et se réduira autour d'une enceinte au cours du IV^e siècle[2511].

7.3.3. Conclusion

L'implantation des diverses zones fonctionnelles pointées au sein des dix-sept agglomérations approchées respecte assez bien la valeur inclusive ou exclusive dont chacun de ces secteurs est porteur en tant que marqueur spatial. Cela démontre donc très clairement que ces nouvelles occupations que sont les bourgades observent bien les règles implicites, plus rarement légiférées (pour les nécropoles notamment), établies par la société romaine en matière de répartition des espaces et qui se veulent édictées pour le bien général des communautés.

L'analyse des anomalies repérées dans la distribution fonctionnelle des zones ne tient pas à une sorte de maintien de traditions locales, mais sont dictées par des raisons très pratiques ou des intérêts économiques. Ces décalages, au regard d'un schéma de répartition des espaces somme toute assez répétitif, montrent en tous cas la grande liberté accordée aux agglomérations dans l'aménagement de leurs zones d'activités et de leur capacité à exploiter au mieux leur milieu naturel ainsi que les infrastructures routières et fluviales mises à leur disposition. L'enquête apporte également un regard nouveau sur l'approche des secteurs artisanaux, encore trop souvent imprégnés de l'idée d'une intégration ou d'un rejet des centres habités qui serait décidé en fonction de la nature de leurs activités, jugées ou non polluantes, bruyantes voire dangereuses. L'implantation des ateliers n'est en effet pas déterminée par la présence ou non d'un four, d'un foyer ou de l'usage de substances pouvant être nauséabondes, mais bien selon le but recherché par leurs productions (artisanat de proximité ou non), les matières premières, les infrastructures ou les éléments naturels disponibles ainsi que la nécessité de disposer d'un espace de travail suffisant pour le déploiement de leurs aménagements et du stockage de leurs produits manufacturés.

[2509] AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 32.
[2510] AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 32-33.
[2511] BRULET & COQUELET, 2008, p. 375.

Concernant l'organisation spatiale des activités, l'examen des données met en lumière toute l'importance accordée aux voies structurantes, c'est-à-dire aux axes qui ordonnent toute l'occupation, centre habité et périphérie comprise, et à partir desquelles se greffent les lignes routières secondaires. Pour comprendre toute la portée de cette attraction, il est nécessaire de rappeler le rôle prépondérant des fonctions commerciales et artisanales dans l'économie des bourgades et qui permet en ce sens de les distinguer d'autres occupations gardant, pour toutes activités, des travaux de simple maintenance ou d'autarcie locale[2512]. Les agglomérations tirent véritablement leurs revenus de la vente de leurs produits artisanaux et des services qu'elles proposent et qui sont liés au passage des charrois, des voyageurs de tous horizons et des marchands itinérants. La voie la plus fréquentée est en conséquence l'endroit où artisans, commerçants et aubergistes doivent se positionner s'ils veulent s'assurer d'une clientèle régulière. Les axes structurants ne sont pas seulement des artères économiques pour les agglomérations, ce sont également des moyens efficaces qui servent leur politique de démonstration visant à montrer leur attachement à Rome[2513]. Les édifices publics, les sanctuaires et les thermes, souvent relevés au sein des bourgades, sont implantés le long des voies principales.

Si les axes structurants dictent la plupart des implantations fonctionnelles, toutes les activités ne peuvent prendre position le long de ces voies pour des raisons tout d'abord de place assez évidente. Le relais est alors assuré par les diverticules et les rues internes qui complètent la parure routière. Le choix de se positionner en retrait des axes principaux est également conditionné par d'autres éléments. Une voie secondaire peut ainsi mieux servir un projet de scénographie (pour l'aménagement des sanctuaires par exemple) ou elle peut desservir des espaces à la topographie plus favorable ou plus pertinente pour l'implantation de secteurs commerciaux, artisanaux voire funéraires. Enfin, si les voies principales perdent parfois leur force attrayante, c'est en raison du développement spatial même des centres habités, très élargis et qui tendent à se détacher de leur emprise. Les diverses activités se déploient et s'ordonnent alors selon le réseau de diverticules et de rues internes qui se met en place pour assurer un minimum de communication entre les secteurs fonctionnels. Ces organisations spatiales particulières ne sont pas une généralité. Elles concernent en effet deux agglomérations de la classe 1, Famars et Namur, et une bourgade de la classe 3, Jupille-sur-Meuse. Toutes les autres agglomérations, et même celles qui finissent par se déployer de manière importante par l'ajout

[2512] ROUGIER, 1976, p. 175 ; TERNES, 1976, p. 25 ; METZLER, 1994, p. 249 ; FERDIÈRE, 2006/2007, p. 10 ; COQUELET, 2011a, p. 75 ; VILVORDER, 2013, p. 31.
[2513] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 240-241.

de rues internes, maintiennent en effet toute leur attention et placent une grande partie de leurs activités sur les routes importantes qui les traversent et les organisent.

Enfin, l'implantation assez libre des espaces fonctionnels octroyée aux agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres débouche sur la formation, pour nombre d'entre elles, d'une zone de convergence populaire. Ce secteur d'affluence ne concerne pas seulement les agglomérations les mieux cotées du classement, elle s'observe également au sein de bourgades placées à tous les niveaux du palmarès établi. Cette zone s'organise en fonction de diverses combinaisons de bâtiments qui se rassemblent dans un secteur particulier des centres habités, mais toujours autour d'un édifice public assez récurrent qu'est l'ensemble balnéaire. Ce phénomène apparaît timidement à l'époque flavienne (phase 3), date à partir de laquelle les plus anciens thermes de la région étudiée sont érigés (à Tirlemont notamment), pour se généraliser ensuite au début du II^{e} siècle (phase 4). Bien que la constitution de cette zone n'a pu être mise en évidence au sein de tous les centres habités approchés, son existence, qui n'est pas le fruit d'un cas particulier, montre que les agglomérations sont elles aussi capables de constituer des pôles publics, éloignés certes du *forum* de leur chef-lieu, mais des secteurs favorisant néanmoins et quotidiennement le rassemblement et la circulation d'un nombre important de personnes.

PARTIE 4

DES TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES AU RESEAU DES AGGLOMERATIONS MENAPIENNES, NERVIENNES ET TONGRES

CHAPITRE 8

LES AGGLOMÉRATIONS, ENTRE ACCULTURATION ET ANCRAGE DANS LE TERROIR

À la suite de la conquête romaine, les territoires du Nord de la Gaule sont profondément remaniés et réorganisés en cités, à la tête desquelles Rome place des chefs-lieux dont le rôle est de représenter et d'assoir son autorité. Les villes de Cassel, Bavay et Tongres sont ainsi créées au cours des deux dernières décennies du I^er^ siècle avant J.-C. (phase 1) et deviennent respectivement les capitales des pays des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres. Si le pouvoir en place est à l'initiative de la fondation des villes de ces territoires, il encourage d'un autre côté la formation de regroupements humains en occupations de taille plus réduite. De cette politique, naît le phénomène des agglomérations qui se généralise à partir de la période flavienne (phase 3). Pour Rome, stimuler l'émergence de ces nouveaux centres habités n'est pas dépourvu d'intérêts. En effet, en concentrant leurs activités sur le commerce et l'artisanat, les bourgades concourent progressivement au développement économique des régions, et ce, de manière importante et, en se déployant sur une bonne partie du territoire des cités, les agglomérations deviennent au fur et à mesure des maillons intermédiaires non négligeables d'une structuration politique et administrative qui demeure chapeautée par les chefs-lieux[2514].

Les dix-sept agglomérations étudiées de manière approfondies au chapitre 7 ne constituent donc qu'une partie d'un vaste réseau de bourgades qui quadrille les territoires et dont il est à présent nécessaire d'en appréhender l'articulation. En effet, l'analyse des zones fonctionnelles entamée dans le cadre de la recherche n'est pas seulement une approche spatiale touchant l'organisation des occupations, elle a également pour objectif de percevoir le phénomène de romanisation de ces sociétés derrière l'agencement et la construction de leurs lieux d'activités. Mais, pour comprendre de manière globale ce processus d'acculturation, il est indispensable d'amener les observations tirées des trajectoires individuelles à une échelle plus large qui est celle du réseau.

En choisissant comme médiateurs matériels l'architecture et l'espace pour appréhender la romanisation des agglomérations, on peut être en mesure d'approcher ce processus selon deux angles différents. Le premier est basé sur la notion de « progression », le second sur celle d'« intensité ». Le terme « processus » délibérément employé depuis le début du discours pour caractériser le phénomène de l'acculturation est assez clair. En effet, les communautés qui se

[2514] BRULET, 2008a, p. 83.

regroupent et s'organisent sous l'impulsion de la politique romaine en matière d'implantation des occupations sont, à l'origine, des populations indigènes ayant leur propres us et coutumes en matière de vie communautaire et d'organisation. L'acceptation et surtout l'adhésion aux pratiques et coutumes de l'Empire sont donc de profondes modifications sociétales qui prennent du temps et qui s'opèrent en différentes étapes. Le seul moyen d'appréhender ces étapes-clés est dès lors de recourir aux trajectoires individuelles des dix-sept agglomérations établies et analysées au chapitre 7, pour lesquelles nous détenons en effet des données chronologiques fiables et solides. Concernant la notion d'« intensité », elle recouvre l'idée que d'un territoire à l'autre, le processus d'acculturation est susceptible de différer. Dans ce cas précis, la prise en considération des dix-sept agglomérations n'est pas suffisante, car appréhender le degré d'intensité de la romanisation, et ce, d'un pays à l'autre, nécessite de tenir compte ici de l'ensemble des occupations de chaque territoire et de croiser toutes les données architecturales et spatiales disponibles à leurs sujets (informations issues du chapitre 5 notamment). C'est donc à partir de la somme des connaissances acquises pour l'ensemble des bourgades qu'on peut espérer être capable de percevoir et de mesurer, au sein de chaque cité, l'imprégnation réelle de la romanisation en matière de bâti et d'espace.

8.1. Un réseau d'agglomérations, trois configurations différentes

Dans son étude consacrée aux agglomérations romaines du Massif Central (France), F. Baret procède à une analyse complète de leur réseau, en basant son examen sur une série de paramètres[2515]. Ces variables répondent évidemment aux objectifs fixés par sa recherche, mais certaines d'entre elles s'avèrent pertinentes pour notre propos et peuvent aisément servir de lignes directrices pour le discours envisagé dans le présent chapitre. Les paramètres concourant à mieux cerner l'approche du réseau des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres et donc retenus pour l'enquête sont les suivants :

- Analyse du réseau de voies de communication fluviales et terrestres ;
- Analyse de l'impact des marges et du chef-lieu de la *civitas* dans l'implantation et le développement des bourgades ;

En tenant compte de ces éléments, l'objectif poursuivi ici est de reconstituer le plus justement possible l'ensemble du réseau des occupations, mais également de tenir compte des

[2515] BARET, 2015.

configurations régionales qui se révèlent en effet très différentes d'une cité à l'autre. Appréhender chaque implantation des bourgades en fonction de ces maillages spécifiques doit en outre servir à mieux cerner le processus de romanisation, à comprendre, en somme, la formation de ce qu'on peut appeler des « foyers d'acculturation » au regard d'autres bourgades présentant un profil beaucoup plus ancré dans leur terroir.

8.1.1. Une ossature réticulée dictée par les voies de communication

Les voies de communication, qu'elles soient fluviales ou routières, ne sont pas seulement des moyens par lesquels s'opèrent les connexions entre les diverses formes habitées constituant un territoire donné, elles jouent également le rôle de faisceaux assurant la cohésion entre les maillons d'un réseau d'occupations, dans le cas présent, les agglomérations.

Si les cours des voies fluviales de la région investiguée ont connu quelques aménagements depuis la période romaine (canalisation, déviation…), leur tracé suit encore globalement leur lit initial. En revanche, le système routier antique découle d'un exercice de reconstitution archéologique dont l'intérêt, pour cette partie de l'Empire, remonte au XIX^{e} siècle au moins[2516]. Mais, ce sont les travaux pionniers de J. Mertens[2517], puis les études de J.-C. Carmelez[2518], P. Leman[2519] et M.-H. Corbiau[2520] qui ont le plus contribué à une restitution assez précise de l'articulation routière des territoires étudiés et de sa chronologie.

Si l'ossature des chaussées et des diverticules principaux est donc bien appréhendée, des lacunes subsistent cependant pour certaines connexions terrestres secondaires. La résorption de ces carences est souvent assurée par des travaux régionaux. Dans cette recherche des voies antiques, la cité des Ménapiens est sans doute celle qui bénéficie le plus de ces initiatives scientifiques[2521]. Le territoire des Tongres fait malheureusement office de parent pauvre, offrant, tant au nord qu'au sud de son territoire, de larges espaces démunis de tout axe routier (Fig. 73). Or, c'est parfois au sein de ces couvertures territoriales non desservies par les routes que s'installent des agglomérations et qui demeurent en nombre fort heureusement limité dans

[2516] BRULET, 2008a, p. 63.
[2517] MERTENS, 1957 ; MERTENS, 1983c.
[2518] CARMELEZ *et al.*, 1988.
[2519] LEMAN, 2001.
[2520] M.-H. Corbiau demeure la personne référence sur la question des voies routières dans le Nord de la Gaule et notamment, des axes traversant la cité des Tongres. Une partie de ses travaux est reprise dans la bibliographie générale à laquelle nous renvoyons le lecteur.
[2521] Voir notamment VERMEULEN & ANTROP, 2001.

la région investiguée[2522]. Loin d'être des électrons libres, ces bourgades se rattachent assurément au système routier, mais tout essai de raccord de ces occupations à l'une des voies routières reconnues constitue en lui-même un travail de recherche qui n'a pas été envisagé ici.

La relative bonne connaissance du système routier et des voies fluviales navigables de la région[2523] permet, au final, de restituer l'articulation générale du réseau de communication qui se décline de manière fort différente d'une cité à l'autre. En fonction du territoire approché, il offre en effet une configuration tout-à-fait spécifique qui impacte inévitablement l'implantation et la répartition des agglomérations qui scandent son parcours.

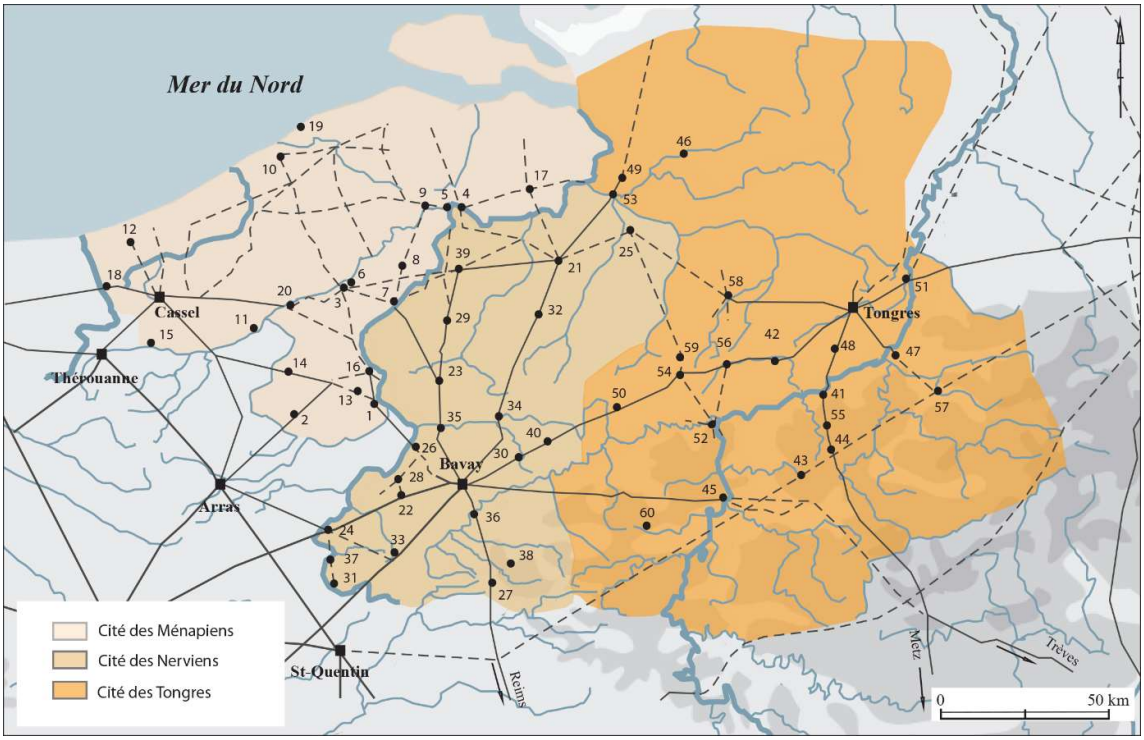

Fig. 73. Répartition des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres en fonction des voies de communication fluviales et terrestres. Les numéros associés aux diverses positions renvoient aux agglomérations citées dans le texte (Infographie © UCLouvain-CRAN).

L'ossature du réseau des agglomérations ménapiennes

La cité des Ménapiens est le territoire situé le plus à l'ouest de la région approchée (Fig. 73). Elle est bordée par la mer du Nord et est traversée ou longée par plusieurs cours d'eau navigables parmi lesquels trois fleuves (l'Aa, l'Yser et l'Escaut) et une rivière (la Lys, affluent

[2522] Cité des Ménapiens : Ploegsteert (n° 11), Thiennes (n° 15), Wenduine (n° 19) ; cité des Nerviens : Sains-du-Nord (n° 38) ; cité des Tongres : Grobbendonk (n° 46), Vodecée (n° 60).
[2523] Voir notamment les recherches de M.-H. Corbiau sur la navigabilité des cours d'eau traversant le territoire belge à l'époque romaine (CORBIAU, 2000).

de l'Escaut). Le littoral tout comme les rives de ces artères fluviales constituent des terrains propices au développement des agglomérations car 15 bourgades sur 20 que comptent ce pays y sont en effet reconnues (soit 75 %). Onze d'entre elles combinent cette position avec le passage d'un axe routier identifié qui se décline en une chaussée importante, la Boulogne-Cassel-Bavay[2524] et la Cassel-Tongres[2525], ou un diverticule[2526].

L'attrait majeur qu'exercent les éléments hydrographiques dans l'établissement de l'habitat aggloméré impacte de manière importante la configuration du réseau des agglomérations ménapiennes. Ces dernières se retrouvent ainsi placées massivement à l'est du territoire, plus sporadiquement à l'ouest, le long du cordon dunaire. Il en résulte un paysage contrasté, où la partie centrale du territoire semble désertée par les bourgades alors que cette zone offre pourtant un lacis de routes sur lequel ces occupations peuvent s'appuyer. Si la situation doit sans doute beaucoup à un effet de la recherche, les travaux de W. De Clercq montrent que les plaines de Flandre sont loin d'être inoccupées, mais qu'elles sont davantage le siège d'établissements à caractère rural[2527].

Pour comprendre ce déséquilibre dans la répartition des bourgades sur le territoire, il est nécessaire de rappeler le cadre naturel du pays ménapien. Ce dernier n'est pas caractérisé par la richesse de son sol de nature sableuse[2528] et ses ressources naturelles se concentrent en des secteurs disparates : l'exploitation du sel en bord de mer[2529], l'exploitation d'une limonite de faible qualité au nord de la cité[2530] et l'exploitation de carrières au sud[2531]. Les agglomérations, vivant essentiellement de l'artisanat et du commerce, vont donc devoir composer avec ces réalités et opter pour des emplacements qui favorisent davantage les échanges. Les carrefours fluvio-routiers et le littoral deviennent ainsi les meilleurs emplacements pour leur développement.

[2524] Watten (n° 18), Wervik (n° 20), Tournai (n° 16), Bléharies-Hollain (n° 1).
[2525] Courtrai (n° 3).
[2526] Destelbergen (n° 4), Gand (n° 5), Kerkhove (n° 7), Merendree (n° 9), Oudenburg (n° 10), Steene (n° 12).
[2527] DE CLERCQ, 2009.
[2528] *Deuxième atlas de Belgique*, 1978-1984, caret II.3.
[2529] Sur les salines ménapiennes en Flandre maritime dont l'agglomération de Steene (n° 1) fait partie, voir DUCROCQ, 1999.
[2530] Un article vieilli, mais toujours pertinent a été écrit en 1969 par S. J. de Laet et A. van Doorselaer sur l'exploitation, au cours de la période romaine, d'un minerai de fer très pauvre en Flandre orientale et qui a permis le développement de certaines bourgades ménapiennes dont Destelbergen (n° 4) (DE LAET & VAN DOORSELAER, 1969).
[2531] L'exploitation du calcaire dans la région de l'agglomération de Tournai (n° 16) est attestée dès l'Antiquité (ROLLAND, 1944 ; AMAND, 1984b ; NYS, 1993, p. 49-52). Certains chercheurs soulèvent même l'hypothèse de la présence d'une carrière non loin du cœur de la bourgade romaine (AMAND & EYKENS-DIERICKX, 1960, p. 95).

L'ossature du réseau des agglomérations nerviennes

La cité des Nerviens occupe la partie centrale de la région approchée, coincée entre la cité des Ménapiens, dont elle est séparée par le cours de l'Escaut, et la cité des Tongres, dont la frontière est en partie établie par les cours de la Hante, du Piéton, de la Dyle, puis enfin celui du Ruppel dont la confluence avec l'Escaut détermine la limite nord de son territoire (Fig. 73)[2532]. Cette cité est sans aucun doute le meilleur exemple d'un pays dont les 20 agglomérations reconnues se répartissent de manière assez homogène sur l'ensemble de sa superficie. Cette configuration uniforme doit beaucoup à l'ossature du réseau routier dont les branches partent dans toutes les directions à partir de la ville chef-lieu de Bavay, établie dans la partie méridionale de la cité. Treize de ces bourgades, soit 65 % des effectifs, se positionnent ainsi sur six des sept voies bien attestées en partance de Bavay que sont la Bavay-Cassel[2533], la Bavay-Tongres[2534], la Bavay-Reims[2535], la Bavay-Velzeke[2536], la Bavay-Asse-Utrecht[2537] et la Bavay-Vermand[2538]. À ces chaussées, s'ajoutent la dorsale routière septentrionale, la Cassel-Tongres, et une série de diverticules qui vont tout autant favoriser le développement des bourgades nerviennes[2539]. Seule l'agglomération de Sains-du-Nord (n° 38) demeure en retrait du système de voies terrestres reconnu, établie à quelques kilomètres à l'est du passage de la Bavay-Reims à laquelle elle devait sans doute être reliée par un diverticule.

Si on assiste à la formation de bourgades fluvio-routières, établies le long de l'Escaut[2540] ou de rivières navigables à l'époque romaine telles que la Haine[2541], la Rhônelle[2542] ou la Sambre[2543], ces dernières demeurent en minorité. Cela démontre donc qu'au sein de la cité des Nerviens, l'implantation et le développement des agglomérations sont davantage dictés par l'axe routier et que par la nécessité de conjuguer cette position avec une voie fluviale comme c'est le cas pour les bourgades ménapiennes voisines. La raison est que le réseau de communication terrestre couvre un terroir beaucoup plus riche. Vers le sud de la cité des Nerviens, s'élève en effet une série de plateaux, soit les plateaux de Hesbaye, du Hainaut et du

[2532] FAIDER-FAYTMANS, 1952, p. 347-358 ; DERU, 2009, p. 187-190.
[2533] Escautpont (n° 26).
[2534] Givry (n° 30), Waudrez (n° 40).
[2535] Pont-sur-Sambre (n° 36), Etrœungt (n° 27).
[2536] Pommerœul (n° 35), Blicquy (n° 23), Flobecq (n° 29), Velzeke (n° 39).
[2537] Nimy-Maisières (n° 34), Kester (n° 32), Asse (n° 21).
[2538] Montay (n° 33).
[2539] Bermerain (n° 22), Cambrai (n° 24), Elewijt (n° 25), Famars (n° 28), Gouy (n° 31), Les Rues-des-Vignes (n° 37).
[2540] Gouy (n° 31), Les Rues-des-Vignes (n° 37), Cambrai (n° 24).
[2541] Pommerœul (n° 35), Nimy (n° 34).
[2542] Famars (n° 28).
[2543] Pont-sur-Sambre (n° 36).

Cambrésis, qui sont recouverts d'une épaisse couche de lœss chargée d'un humus très fertile[2544]. Cette couche limoneuse continue jusqu'à la pointe méridionale du territoire, où elle y est toutefois moins épaisse et plus discontinue[2545]. Quoiqu'il en soit, l'exploitation de ces terres ont dû doper toute une économie et favoriser l'éclosion des agglomérations qui ont su tirer avantage de cette situation et favoriser grandement les échanges en se positionnant stratégiquement sur les voies les plus importantes du pays.

L'ossature du réseau des agglomérations tongres

La cité des Tongres est établie à l'est de la région investiguée et constitue le territoire le plus vaste des trois *civitates* étudiées (Fig. 73). Le pays est traversé d'ouest en est par la chaussée Bavay-Tongres-Cologne qui la sépare en son milieu. Cette artère routière est dédoublée à quelques dizaines de kilomètres au sud par deux cours d'eau navigables que sont la Meuse et son affluent la Sambre. Ensemble ces axes fluviaux et cet axe terrestre constituent les voies économiques majeures de la cité et favorisent l'implantation de 10 des 20 agglomérations pointées au sein du territoire (soit 50 %)[2546]. Les autres bourgades prennent place sur des chaussées qui encadrent ou recoupent ces voies de communication, la Cassel-Tongres[2547], la Tongres-Metz[2548] et la Tongres-Trèves[2549], ou s'établissent bien plus au nord[2550] ou plus au sud[2551], sans que pour certaines de ces occupations (Grobbendonk et Vodecée), une connexion routière puisse leur être attribuée. Ce jeu de recoupement participe à la formation de carrefours fluvio-routiers propices au développement d'agglomérations qui demeurent toutefois en infériorité numérique (Amay-Ombret, Dinant, Maastricht, Namur et Rumst) au regard de l'ensemble des habitats agglomérés relevés dans la cité.

Toutes ces implantations offrent, au final, une configuration particulière au réseau des agglomérations tongres qui forment une bande d'occupations compacte, articulée et orientée selon la direction prise par le sillon Sambre-et-Meuse et par la chaussée Bavay-Tongres-Cologne. Toute cette zone, qui occupe globalement un tiers du territoire de la cité, correspond en réalité à la couverture lœssique précédemment décrite dans le cadre de la cité des Nerviens.

[2544] GODART & FELTZ, 2009, p. 30 et p. 34-37.
[2545] GODART, 2014, p. 30 et p. 35-39.
[2546] Amay-Ombret (n° 41), Braives (n° 42), Dinant (n° 45), Jupille-sur-Meuse (n° 47), Liberchies (n° 50), Maastricht (n° 51), Namur (n° 52), Sauvenière (n° 54), Taviers (n° 56).
[2547] Tirlemont (n° 58).
[2548] Kemexhe (n° 48), Strée (n° 55), Clavier (n° 44).
[2549] Theux (n° 57).
[2550] Rumst (n° 53), Kontich (n° 49), Grobbendonk (n° 46).
[2551] Vodecée (n° 60).

Tout comme pour les bourgades de ce territoire voisin, l'implantation des agglomérations tongres sont dictées par ce même terroir riche qui va favoriser leur développement. De grands espaces « vides » d'habitats agglomérés caractérisent en conséquence l'extrême sud de la cité, où s'élève un relief plus escarpé, la région ardennaise, et l'extrême nord du pays, la Campine aux sols sableux plus pauvres, moins propices à l'installation de bourgades[2552], et sans doute archéologiquement moins bien connue au regard du reste du territoire. On note toutefois la présence d'une cellule d'occupations au nord-ouest (Grobbendonk, Kontich et Rumst), proche de la frontière nervienne, qui est desservie par le passage de la route venant de Bavay vers les sites implantés en bordure du Rhin.

8.1.2. L'influence des marges et du chef-lieu dans le développement des agglomérations

Sur chaque articulation formée par les voies de communication présentée ci-dessus, se positionnent des bourgades qui se développent à différents niveaux. Ces degrés d'évolution, nous avons tenté de les appréhender grâce à la mise en place d'un système de classes (Chapitre 6), basé sur le principe d'une approche normalisée élaborée à partir d'une série de descripteurs chronologiques, morphologiques et fonctionnels ainsi que d'éléments « bonus » (inscriptions et équipement hydraulique) (Chapitres 4). Ce classement est bien entendu toujours à même d'évoluer en fonction de l'avancée de la recherche de terrain. Néanmoins, il offre déjà une base de travail solide sur laquelle nous pouvons émettre de nombreuses observations (Fig. 74).

La qualité du terroir et les capacités de croissance propre à chaque agglomération constituent des facteurs de développement déterminants, mais d'autres éléments peuvent également impacter l'évolution des occupations. C'est le cas des marges du territoire et du chef-lieu de cité au regard desquels les bourgades se placent. La zone frontalière est la porte d'accès au territoire. C'est donc une zone de rencontres importante, susceptible d'être marquée par une concentration des habitats agglomérés[2553], parmi lesquels des agglomérations d'un certain poids[2554] ou abritant un lieu de culte particulier[2555] et pouvant donc constituer les meilleures « vitrines » de la cité. Le chef-lieu est non seulement le centre politique et administratif du pays, mais il est également un pôle économique important au même titre que les agglomérations placées sous son autorité. Pour une bourgade, être située dans le rayonnement direct de la ville

[2552] VANDERHOEVEN, 2013, p. 388 et p. 390.
[2553] MANGIN & TASSAUX, 1992, p. 466.
[2554] BARET, 2015, p. 413-414.
[2555] FERDIERE, 2011, p. 75.

peut apporter certains avantages et bénéfices, mais cette situation peut tout aussi bien être source de concurrences et impacter en conséquence sa propre économie et, par ce fait, son propre développement[2556].

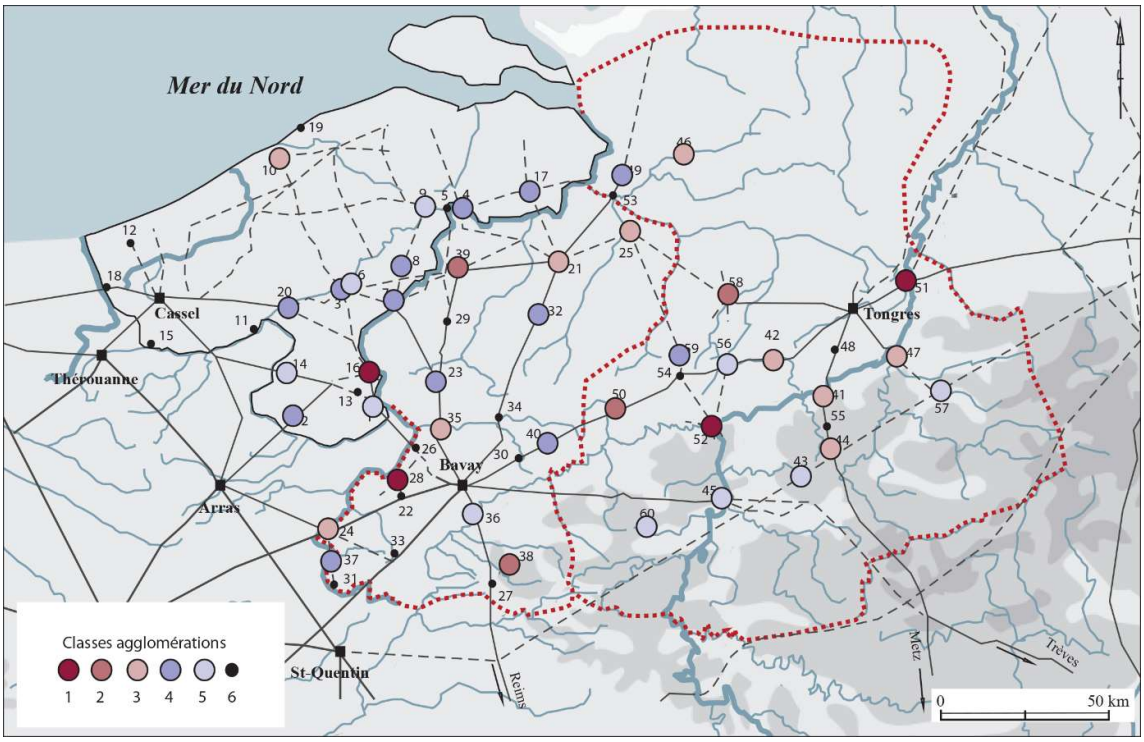

Fig. 74. Répartition des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres selon les six classes établies par le palmarès 2. Cité des Ménapiens à l'ouest, cité des Nerviens au centre et cité des Tongres à l'est (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Le rapport aux frontières

Porter l'attention sur les relations qu'entretiennent les agglomérations avec les frontières nécessite de mettre en place certaines balises et de poser des objectifs clairs. Il est en effet préalablement indispensable de cibler les agglomérations qui sont à même de répondre à la question posée. Nous n'envisageons donc ici que les bourgades révélant une implantation pertinente au regard des limites territoriales, c'est-à-dire les agglomérations établies à la limite même de la cité ainsi que les premières agglomérations rencontrées après avoir franchi la frontière et corolairement implantées sur une des voies terrestres reconnues pénétrant le territoire. Le but de cet exercice est de déterminer si les marges des trois territoires sont effectivement des zones de concentration importantes de ce type d'habitat et si ces occupations

[2556] MANGIN & TASSAUX, 1992, p. 467.

relèvent de bourgades majeures, marquant ainsi de manière ostentatoire l'entrée dans le territoire des cités[2557], et si elles peuvent revêtir un caractère cultuel particulier.

CITE DES MENAPIENS			CITE DES NERVIENS			CITE DES TONGRES		
Agglomération	**Classe**	**Distance frontière (km)**	**Agglomération**	**Classe**	**Distance frontière (km)**	**Agglomération**	**Classe**	**Distance frontière (km)**
16. Tournai	1	0	24. Cambrai	2	0	53. Rumst	6	0
4. Destelbergen	4	0	37. Les Rues-des-Vignes	4	0	51. Maastricht	1	8,20
7. Kerkhove	4	0	26. Escautpont	6	0	59. Tourinnes-Saint-Lambert	4	12,30
1. Bléharies-Hollain	5	0	31. Gouy	6	0	50. Liberchies	2	11
5. Gand	6	0	28. Famars	1	2,73	58. Tirlemont	2	17,80
11. Ploegsteert	6	0	25. Elewijt	3	4,10	57. Theux	5	30,13
15. Thiennes	6	0	27. Etrœungt	6	4,10	44. Clavier	3	34,24
18. Watten	6	0	39. Velzeke	2	5,47	45. Dinant	5	68,49
14. Templemars	5	4,10	40. Waudrez	4	12,32			
2. Bouvines	4	5,47	33. Montay	6	12,32			
17. Waasmuntser	4	6,84	21. Asse	3	15,06			
			23. Blicquy	4	24,65			

Tabl. 48. Liste des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres dont la localisation au regard des marges de leur cité est la plus pertinente. Le calcul des distances par rapport à la frontière la plus proche est exprimé en km.

Sur les 20 agglomérations que comptent la cité des Ménapiens, 11 bourgades, soit plus de 50 %, occupent une position assez parlante aux regards des marges du territoire (Tabl. 48). La frontière même joue un rôle dans l'implantation de 8 d'entre elles, qui se trouvent placées de cette manière au plus près des pays morin[2558], atrébate[2559] et nervien voisins[2560]. Ce sont toutes des agglomérations fluviales, implantées sur la rive ménapienne des fleuves Aa et de l'Escaut et sur celle de son affluent, la Lys. Dans ces localisations bien définies, l'agglomération de Tournai fait office d'exception en occupant les deux rives de l'Escaut. Sur le plan strict de la géographie politique, son noyau habité en rive droite relève de la cité des Nerviens, mais c'est bien sur la rive gauche que se placent le cœur primitif et la majeure partie de l'occupation[2561]. Les trois autres agglomérations situées plus en retrait de la ligne frontalière sont localisées à des distances évaluées à moins de 7 km de cette dernière[2562]. Les 11 agglomérations concernées ici ne sont pas systématiquement desservies par une chaussée importante. Seules les agglomérations de Bléharies-Hollain, Tournai et Watten sont accessibles par la voie Boulogne-Cassel-Bavay. Pour les autres bourgades dont l'emplacement a pu être

[2557] BARET, 2015, p. 414.
[2558] Thiennes (n° 15), Watten (n° 18).
[2559] Ploegsteert (n° 11).
[2560] Bléharies-Hollain (n° 1), Destelbergen (n° 4), Kerkhove (n° 7), Tournai (n° 16), Gand (n° 5).
[2561] BRULET & COQUELET, 2008, p. 368.
[2562] Templemars (n° 14) (4,10 km), Bouvines (n° 2) (5,47 km), Waasmunster (n° 17) (6,84 km).

relié à un axe routier, soit Bouvines, Destelbergen, Gand, Kerkhove, Templemars et Waasmunster, c'est un diverticule qui reprend ce rôle (Fig. 74).

La cité des Nerviens compte 20 agglomérations dont 12, soit 60 % de l'ensemble, occupent une position pertinente au regard des limites territoriales (Tabl. 48). Sur ces 12 bourgades, 4 sont situées à la frontière même[2563]. Elles sont concentrées dans la partie sud-ouest de la cité, séparée du pays des Atrébates voisin par le passage de l'Escaut. Les agglomérations placées au plus près des limites de la cité sont donc à nouveau ici des bourgades fluviales. La rive droite nervienne de l'Escaut perd ensuite tout son attrait dans l'implantation des agglomérations à partir du point de rencontre des territoires nervien et ménapien, et ce, jusqu'à la pointe septentrionale de la cité. Les 8 autres agglomérations nerviennes sont donc établies plus en retrait des frontières, à moins ici de 25 km de ces dernières[2564]. Concernant la relation qu'entretiennent les bourgades avec le réseau de voies de communication terrestres, Asse, Blicquy, Cambrai, Elewijt, Escautpont, Etrœungt, Montay, Velzeke et Waudrez se placent sur l'une des chaussées partant de leur chef-lieu, Bavay, tandis que Famars, Gouy et Les Rues-des-Vignes sont, quant à elles, accessibles par des diverticules (Fig. 74).

Sur les 20 agglomérations recensées au sein de la cité des Tongres, 9 bourgades, soit un peu 45 % du total général, occupent une position spécifique vis-à-vis des frontières du territoire (Tabl. 48). Deux de ces occupations seulement se placent à l'extrême limite de la cité. Il s'agit une nouvelle fois encore d'une bourgade fluviale, implantée sur la rive droite du Ruppel[2565]. Le reste des agglomérations concernées se situent à moins de 70 km des frontières[2566]. Dans le cas de la cité des Tongres, les chaussées majeures jouent également un rôle important dans l'implantation des bourgades liées aux marges. Les agglomérations de Clavier, Dinant, Liberchies, Maastricht, Rumst, Theux, et Tirlemont se trouvent ainsi placées le long de ces dernières. Quant à la bourgade de Tourinnes-Saint-Lambert, elle est accessible depuis le territoire nervien par un diverticule la reliant à l'occupation d'Elewijt (n° 25) (Fig. 74).

L'approche menée selon l'implantation pertinente des agglomérations au regard des démarcations entre les cités montre assez bien des situations contrastées d'une cité à l'autre, tant dans le déploiement et le nombre d'agglomérations amassées à leurs frontières que dans la distance maximale constatée entre leurs marges et certaines de leurs agglomérations

[2563] Cambrai (n° 24), Escautpont (n° 26), Gouy (n° 31), Les Rues-des-Vignes (n° 37).
[2564] Famars (n° 28) (2,73 km), Elewijt (n° 25) (4,10 km), Etrœungt (n° 27) (4,10 km), Velzeke (n° 39) (5,47 km), Waudrez (n° 40) (12,32 km), Asse (n° 21) (15,06 km) et Blicquy (n° 23) (24, 65 km).
[2565] Rumst (n° 53).
[2566] Maastricht (n° 51) (8,20 km), Liberchies (n° 50) (11 km) ; Tourinnes-Saint-Lambert (n° 59) (12,30 km), Tirlemont (n° 58) (17,80 km), Theux (n° 57) (30,13 km), Clavier (n° 44) (34,24 km) et Dinant (n° 45) (68,49 km).

fonctionnant comme des bourgades d'entrée sur leur territoire. La cité des Ménapiens est sans aucun doute le pays où le rapport des agglomérations vis-à-vis des marges est le plus manifeste. Cette constatation n'est pas étonnante sachant toute l'importance que revêtent la combinaison des voies routières avec les axes fluviaux dans le développement des agglomérations de cette cité. L'implantation régulière de bourgades sur les cours d'eau navigables constituant les limites naturelles du pays participe ainsi à la formation d'un cordon d'occupations de 7 km (Tabl. 48 et Fig. 74) sur l'ensemble de la démarcation territoriale. La situation par rapport aux marges est beaucoup moins marquée dans le cas des agglomérations nerviennes et tongres. Dans le cas de la cité des Nerviens, seules les limites nord et sud-ouest présentent clairement une concentration de bourgades à leur périphérie, aboutissant à la formation de zones frontalières larges de moins de 16 km (Tabl. 48 et Fig. 74). Les secteurs avoisinants le reste du pourtour du territoire se révèlent, pour leur part, être de grands espaces non couverts par de l'habitat aggloméré. C'est la raison pour laquelle, la bourgade de Blicquy (n° 23) est une des premières agglomérations rencontrées à l'ouest du territoire, à plus de 24 km de la frontière via un diverticule rejoignant le site à l'agglomération ménapienne de Kerkhove (n° 9). La cité des Tongres est la moins concernée par le processus de rassemblement de bourgades en périphérie de son territoire. Un net alignement d'agglomérations se manifeste toutefois le long de sa limite avec le pays nervien voisin, entre le passage de la voie Bavay-Asse-Utrecht, au nord, et celui de la Bavay-Trèves, au sud, et qui y forme un cordon d'occupations frontalières large de moins de 18 km et ciblé dans la partie centre ouest du territoire (Tabl. 48 et Fig. 74). Mis à part cela, les zones frontalières sont totalement désertées par les agglomérations, hormis peut-être à l'est de la cité, où on note la présence de Maastricht, bourgade placée près de la limite avec la cité des Ubiens. Par conséquent, les grandes chaussées qui pénètrent sur le territoire par le sud, en provenance de Metz et de Trèves, donnent accès à des premières agglomérations, comme Clavier (n° 44), Dinant (n° 45) et Theux (n° 57), très éloignées en réalité de la limite de la cité, soit entre 30 et 70 km.

En reliant les agglomérations relevées par l'analyse et la classe qui leur est attribuée (Fig. 74), nous constatons que la majorité des bourgades issues des **deux premières catégories**, soit les occupations les plus importantes en termes de développement et de diversité fonctionnelle, se situent dans les zones frontalières mêmes de chaque territoire que nous avons définies précédemment, c'est-à-dire à moins de 7 km des marges dans le cas de la cité des Ménapiens[2567], à moins de 16 km pour la cité des Nerviens[2568] et à moins de 18 km pour la cité

[2567] Classe 1 : Tournai (n° 16).
[2568] Classe 1 : Famars (n° 28) ; classe 2 : Velzeke (n° 39).

des Tongres[2569]. Les agglomérations de la **classe 3**, présentant un niveau de développement tout aussi certain mais à une autre échelle, ne sont, quant à elles, que quelques-unes à se déployer au plus près des frontières[2570], ou à constituer les premières bourgades des territoires à partir de leurs limites[2571]. Pour le reste, c'est davantage à l'intérieur des terres que leur position est la plus marquante. La plupart des agglomérations de la **classe 4**, soit 8 d'entre elles sur 13, occupent la zone frontalière[2572] ou constituent les agglomérations d'« entrée »[2573]. Ces agglomérations fournissent chacune un dossier documentaire illustrant des activités de nature différente, mais d'une diversité moindre au regard des bourgades des trois premières catégories. Enfin, quelques agglomérations des **classes 5 et 6**, c'est-à-dire les occupations les moins bien diversifiées en termes d'activités et les moins bien documentées également, complètent peut-être le tableau des bourgades frontalières[2574] et des premières bourgades d'entrée des territoires[2575], mais ces sites ont davantage tendance à se positionner plus en retrait des limites des pays. L'approche par classes souligne donc le rapport important qui unit les marges aux agglomérations des catégories 1, 2 et 4, dont la majorité des effectifs se développent dans la zone frontalière même, exceptionnellement comme points d'entrée depuis la limite des territoires (Blicquy). La présence bien marquée de la plupart des bourgades des classes 1 et 2 constitue surtout un indicateur fort de l'existence, dans les marges des trois cités, d'occupations présentant un certain niveau économique et qui abritent chacune un ou plusieurs complexes monumentaux pouvant se décliner en temples, en thermes et même en un théâtre dans le cas de l'agglomération de Famars (nº 28)[2576]. Mais plus que voir dans la construction de ces édifices monumentaux une volonté de marquer de manière ostentatoire l'entrée des cités[2577], elle doit peut-être davantage se concevoir comme la conséquence même d'une économie florissante, actionné par une position favorable des agglomérations concernées. En effet, les marges sont des zones transitoires marquées par de nombreux échanges de nature variée dont ces agglomérations tirent indéniablement profit et qui peuvent d'ailleurs s'intensifier grâce aux axes de communication importants. Il n'est ainsi pas étonnant de constater que les

[2569] Classe 1 : Maastricht (n° 51) ; classe 2 : Liberchies (n° 50), Tirlemont (n° 58).
[2570] Asse (n° 21), Cambrai (n° 24), Elewijt (n° 25).
[2571] Clavier (n° 44).
[2572] Bouvines (n° 2), Destelbergen (N° 4), Kerkhove (n° 7), Waasmunster (n° 17), Les Rues-des-Vignes (n° 37), Waudrez (n° 40).
[2573] Blicquy (n° 23).
[2574] Classe 5 : Bléharies-Hollain (n° 1), Templemars (n° 14) ; classe 6 : Gand (n° 5), Ploegsteert (n° 11), Thiennes (n° 15), Watten (n° 18), Ecautpont (n° 26), Etrœungt (n° 27), Gouy (n° 31), Montay (n° 33).
[2575] Classe 5 : Templemars (n° 14), Dinant (n° 45), Theux (n° 57).
[2576] LEROY, 2009.
[2577] BARET, 2015, p. 414.

agglomérations des classes 1 et 2 sont toutes positionnées sur les voies terrestres majeures (classe 2 : Velzeke, Liberchies et Tirlemont), auxquelles se conjugue, dans certains cas, une voie fluviale navigable (classe 1 : Tournai et Maastricht). La bourgade de Famars (classe 1), quant à elle, n'est peut-être pas située sur le réseau routier principal, mais elle est bien desservie par un nœud de communications routières secondaires qui la mettent en relation avec son chef-lieu et avec la cité des Atrébates voisine, tandis que la Rhônelle qui la dessert la met en connexion directe avec l'Escaut coulant à quelques kilomètres à l'ouest.

Si l'évaluation de l'importance économique des bourgades est réalisée sur la base de l'analyse des classes, leur rôle en tant que lieu de culte aux portes des territoires ne peut s'appréhender qu'en retournant aux données archéologiques relatives à cette fonction et récoltées pour chacune des agglomérations concernées. Il s'avère ainsi que 9 bourgades sur les 32 ayant un rapport particulier aux marges témoignent de la présence d'un sanctuaire sur leur sol. Il s'agit de Famars (n° 28)[2578] et de Maastricht (n° 51)[2579], relevant de la classe 1, de Velzeke (n° 39)[2580], Liberchies (n° 50)[2581] et Tirlemont (n° 58)[2582], appartenant à la classe 2, de Clavier (n° 44)[2583], issue de la classe 3, des Rues-des-Vignes (n° 37)[2584], placée dans la classe 4, et de Templemars (n° 14)[2585] et Theux (n° 57)[2586], associées à la classe 5. De cette liste, les agglomérations de Clavier et de Theux, toutes deux situées en cité des Tongres, sont les seules à ne pas être des bourgades frontalières proprement dites, mais les premières agglomérations rencontrées sur le territoire en venant de la frontière sud et est. Leur emplacement au regard des marges se situe donc en décalage, mais leur position n'est cependant pas dénuée d'intérêt pour la réflexion engagée ici. Au vu de la documentation disponible, on ne peut nier la présence des lieux de culte au sein des bourgades qui occupent une position pertinente vis-à-vis des limites territoriales, mais on ne peut toutefois affirmer la généralisation de ce phénomène pour ces occupations en particulier. En revanche, il est intéressant de porter attention à la période à partir de laquelle ce phénomène s'intensifie. En effet, si les sanctuaires les plus anciens sont érigés dans le courant du I^er^ siècle après J.-C., à Velzeke et à Clavier, la construction des édifices religieux dans les bourgades positionnées de manière pertinente aux marges ne prend réellement

[2578] CLOTUCHE, 2009, p. 64.
[2579] PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 37-48 ; PANHUYSEN, 1996, p. 48-51.
[2580] MEEX & MERTENS, 1973 (second sanctuaire) ; ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61 (premier sanctuaire).
[2581] CLAES, 1970, p. 37-38 ; CLAES, 1974.
[2582] MARTENS, 2004.
[2583] WITVROUW & WITVROUW, 1975-1976.
[2584] BLONDEAU, 2010.
[2585] Présence ici très probable, mais non assurée (LASSAUNIÈRE, 2010, p. 102).
[2586] BERTHOLET *et al.*, 1983 ; HERINCKX, 2008c, p. 433.

son ampleur qu'après le II^e siècle après J.-C.[2587], soit au cours de la période correspondant au plein épanouissement des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres. Plus qu'y voir là aussi une volonté de marquer religieusement l'entrée des territoires, la multiplication des sanctuaires en ces endroits spécifiques doit sans doute davantage se concevoir comme une conséquence d'une politique édilitaire fortement encouragée par un contexte économique florissant. D'autres sites à consonance religieuse très marquée peuvent être vus comme des sites-sanctuaires remplissant un rôle complémentaire dans cette dynamique de symbolique des frontières, le cas le plus clair à cet égard étant celui du plateau des Castellains à Fontaine-Valmont, proche de la Sambre et sur la limite des deux cités[2588]. S'ils sont plus anciens, ils se développent aussi grâce à un environnement économique favorable.

Le rapport aux chefs-lieux

La question de la distance entre les agglomérations et leur chef-lieu poursuit un double objectif. Le premier est de comprendre comment se répartissent les bourgades selon leur classe au regard d'un chef-lieu fonctionnant comme le site le plus important du réseau des occupations. Le deuxième est de voir si le chef-lieu impacte effectivement peu ou prou le développement des agglomérations en fonction de leur éloignement et de déterminer, en ce sens, la distance à partir de laquelle cette éventuelle influence de la capitale semble perdre son intensité.

Cette approche nécessite de prendre ici en considération l'ensemble des agglomérations placées sous l'autorité de chaque chef-lieu concerné, à savoir Cassel, Bavay et Tongres. Elle implique donc une multiplication des mesures et soulève une question d'ordre méthodologique concernant la manière la plus pertinente de les relever. En effet, si le réseau routier de la région investiguée est assez bien appréhendé, des zones d'ombre demeurent ne permettant pas de restituer de manière assurée le parcours entre la capitale et les agglomérations non rattachées aux voies terrestres connues. Une question reste également pour les bourgades dont la position est bien reconnue sur le réseau, mais qui se situent très loin de leur chef-lieu et qui sont séparées de ce dernier par un lacis de routes, constituant autant d'itinéraires possibles permettant de relier ces deux destinations. Afin d'établir une base de réflexions formée de données métriques obtenues de manière uniforme, nous avons donc opté pour une simplification de la prise des

[2587] Notons également que c'est également après cette date, qu'un nouveau sanctuaire est bâti à Velzeke (MEEX & MERTENS, 1973) et que les premiers temples de Clavier sont restaurés après avoir été détruit par un incendie (WITVROUW & WITVROUW, 1975-1976).
[2588] FAIDER-FAYTMANS, 1995 ; DOYEN, 2014, p. 148-149.

mesures en recourant à la distance la plus courte séparant deux lieux et qui est obtenue en traçant une ligne directe entre les deux emplacements visés par le calcul. Il s'agit de la distance « à vol d'oiseau ». Ce choix implique bien évidemment de considérer l'espace dans lequel évolue les bourgades comme homogène et isotrope, laissant en ce sens de côté les contraintes naturelles pouvant éventuellement impacter les mouvements et les relations entre les sites[2589]. Mais, dans la démonstration engagée ici, cette approche simplifiée n'a pour d'autre objectif que de procurer une donnée métrique indicative, mais assez parlante et objective toutefois pour permettre d'observer et de comparer les différentes distances qui séparent la ville de ses agglomérations (Tabl. 49).

Cite des Menapiens			Cite des Nerviens			Cite des Tongres		
Agglomération	**Classe**	**Distance Cassel (km)**	**Agglomération**	**Classe**	**Distance Bavay (km)**	**Agglomération**	**Classe**	**Distance Tongres (km)**
15. Thiennes	6	13,69	36. Pont-sur-Sambre	5	8,90	48. Kemexhe	6	12,32
18. Watten	6	16,43	22. Bermerain	6	17,80	51. Maastricht	1	17,80
12. Steene	6	17,80	26. Escautpont	6	17,80	47. Jupille-sur-Meuse	3	18,49
11. Ploegsteert	6	30,82	35. Pommerœul	3	17,80	41. Amay-Ombret	3	27,39
20. Wervik	4	39,04	30. Givry	6	18,49	42. Braives	3	28,08
14. Templemars	5	44,52	28. Famars	1	19,17	57. Theux	5	34,93
2. Bouvines	4	53,42	34. Nimy-Maisières	6	22,60	55. Strée	6	35,61
3. Courtrai	4	54,79	38. Sains-du- Nord	2	28,08	58. Tirlemont	2	37,67
10. Oudenburg	3	56,16	40. Waudrez	4	28,08	56. Taviers	5	41,09
6. Harelbeek	5	57,53	33. Montay	6	28,76	44. Clavier	3	42,46
13. Taintignies	6	65,06	27. Etrœungt	6	30,82	43. Ciney	5	51,36
16. Tournai	1	65,75	23. Blicquy	4	31,50	59. Tourinnes-Saint-Lambert	4	52,73
7. Kerkhove	4	69,86	24. Cambrai	3	41,78	52. Namur	1	54,79
1. Bléharies-Hollain	5	71,23	37. Les Rues-des-Vignes	4	45,20	54. Sauvenière	6	54,79
8. Kruishoutem	4	72,60	31. Gouy	6	47,94	46. Grobbendonk	3	67,80
19. Wenduine	6	81,50	29. Flobecq	6	48,63	45. Dinant	5	68,49
9. Merendree	5	84,24	32. Kester	4	55,47	50. Liberchies	2	75,34
5. Gand	6	89,72	39. Velzeke	2	63,69	49. Kontich	4	79,45
4. Destelbergen	4	93,15	21. Asse	3	72,60	53. Rumst	6	79,45
17. Waasmunster	4	128,76	25. Elewijt	3	90,41	60. Vodecée	5	89,04

Tabl. 49. Calcul des distances séparant les agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres de leur chef-lieu respectif, Cassel-Bavay et Tongres, selon la méthode dite du « parcours théorique ». Les distances données sont exprimées en km. Palier 1 : moins de 5 km (bleu clair) ; palier 2 : entre 16 et 29 km (bleu foncé) ; palier 3 : entre 30 et 44 km (jaune clair) ; palier 4 : entre 45 et 58 km (jaune moyen) ; palier 5 : entre 63 et 80 km (jaune foncé) ; palier 6 : entre 80 et 96 km (orange clair) ; palier 7 : plus de 96 km (orange foncé).

L'observation des distances relevées entre chaque agglomération et leur chef-lieu permet de déterminer sept paliers qui se répètent de la même manière d'une cité à l'autre et qui définissent des intervalles de plus ou moins 15 km (Tabl. 49) :

[2589] Garmy *et al.*, 2005, p. 87.

- Le premier palier est établi à moins de 15 km et compte 3 agglomérations[2590] ;
- Le deuxième palier est compris entre 16 et 29 km et rassemble 15 agglomérations[2591] ;
- Le troisième palier est compris entre 30 et 44 km et regroupe 11 agglomérations[2592] ;
- Le quatrième palier est compris entre 45 et 58 km et se compose de 13 agglomérations[2593] ;
- Le cinquième palier est compris entre 63 et 80 km et compte 11 agglomérations[2594] :
- Le sixième palier est compris entre 80 et 96 km et réunit 7 agglomérations[2595] ;
- Le septième palier se situe au-delà des 96 km et compte une seule agglomération[2596].

Les paliers 1 et 2 sont intéressants à plus d'un titre car ils constituent les périmètres d'occupation les plus proches des chefs-lieux. En portant une attention particulière sur ces derniers, on est en mesure d'évaluer l'attraction qu'exerce chacune des capitales sur leurs agglomérations. La distance minimale constatée entre Cassel et la première agglomération rencontrée au-delà de ses limites est de 13,69 km (Thiennes). En comptant Thiennes, 2 autres agglomérations (Steene et Watten) se situent dans un rayon de moins de 30 km autour de la capitale, représentant ainsi ensemble 15 % des bourgades de la cité. La distance minimale calculée entre Bavay et la première agglomération rencontrée au-delà de ses limites est de 8,90 km (Pont-sur-Sambre). En comptant Pont-sur-Sambre, 9 autres bourgades (Bermerain, Escautpont, Famars, Givry, Montay, Nimy-Maisières, Pommerœul, Sains-du-Nord et Waudrez) se développent dans un rayon de moins de 30 km autour de la ville, représentant donc ensemble 50 % des habitats agglomérés nerviens. La distance minimale constatée entre Tongres et la première agglomération rencontrée au-delà de ses limites est de 12,32 km (Kemexhe). En comptant Kemexhe, 4 autres bourgades (Amay-Ombret, Braives, Jupille-sur-Meuse et Maastricht) se développent dans un rayon de moins de 30 km autour du chef-lieu, représentant ensemble 25 % des agglomérations tongres. Des trois chefs-lieux, c'est donc la ville de Bavay qui exerce sans aucun doute et le plus clairement une attraction importante sur les

[2590] Thiennes (n°15), Pont-sur-Sambre (n° 36) et Kemexhe (n° 48).
[2591] Steene (n° 12), Watten (n° 18), Bemerain (n° 22), Escautpont (n° 26), Famars (n° 28), Givry (n° 30), Montay (n° 33), Nimy-Maisières (n° 34), Pommerœul (n° 35), Sains-du- Nord (n° 38), Waudrez (n° 40), Jupille-sur-Meuse (n° 47), Maastricht (n°51), Amay-Ombret (n° 41), Braives (n° 42).
[2592] Ploegsteert (n° 11), Templemars (n° 14), Wervik (n° 20), Blicquy (n° 23), Cambrai (n° 24), Etrœungt (n° 27), Clavier (n° 44), Strée (n° 55), Taviers (n° 56), Theux (n° 57), Tirlemont (n° 58).
[2593] Bouvines (n° 2), Courtrai (n° 3), Oudenburg (n° 10), Harelbeek (n° 6), Templemars (n° 14), Gouy (n° 31), Flobecq (n° 29), Kester (n° 32), Les Rues-des-Vignes (n° 37), Ciney (n° 43), Namur (n° 52), Sauvenière (n° 54), Tourinnes-Saint-Lambert (n° 59).
[2594] Bléharies-Hollain (n° 1), Kerkhove (n° 7), Kruishoutem (n° 8), Taintignies (n° 13), Tournai (n° 16), Asse (n° 21), Velzeke (n° 39), Dinant (n° 45), Grobbendonk (n° 46), Kontich (n° 49), Liberchies (n° 50), Rumst (n° 53).
[2595] Destelbergen (n° 4), Gand (n° 5), Merendree (n° 9), Wenduine (n° 19), Elewijt (n° 25), Vodecée (n° 60).
[2596] Waasmunster (n° 17).

agglomérations placées sous son autorité. Ce magnétisme s'explique en grande partie par la position qu'occupe la capitale même au sein du territoire, c'est-à-dire une situation, certes décentrée, mais au milieu toutefois de la partie méridionale de la cité, permettant de cette manière un déploiement des occupations autour d'elle. La formation de cette couronne de bourgades est, en outre, accentuée par les nombreuses chaussées partant de Bavay et sur lesquelles les agglomérations vont pouvoir se développer. Les chefs-lieux de Cassel et de Tongres sont, quant à eux, stratégiquement moins bien positionnés pour offrir ce genre d'organisation autour de leur territoire. Cassel se situe, en effet, tout-à-fait à l'ouest de la cité des Ménapiens et très proche de la cité voisine des Morins. Ce chef-lieu constitue, pour sa part, celui qui exerce sans doute la moins forte attraction sur ses agglomérations, qui ont même tendance à s'en écarter. La ville de Tongres est également placée à l'extrémité de sa cité, mais à l'est cette fois, proche de cette manière de la frontière avec les Ubiens. La ville exerce elle aussi un relatif attrait sur ses bourgades, davantage implantées à l'est, à l'ouest et au sud de son occupation, laissant ainsi, au nord, une vaste zone vide d'occupations agglomérées.

Si on tient compte de la classe attribuée aux agglomérations et de la distance que ces dernières ont avec leur chef-lieu (Fig. 74), on observe que les bourgades associées à la **classe 1** sont situées entre 16 et 80 km de leur capitale, avec une moitié placée entre 16 et 29 km (Famars et Maastricht) et l'autre entre 45 et 80 km (Tournai et Namur). Les agglomérations de la **classe 2** se situent dans le même intervalle, soit entre 16 et 80 km, mais avec une nette majorité localisée entre 45 et 80 km (Velzeke, Liberchies et Tirlemont). Les occupations de la **classe 3** sont positionnées entre 16 et 96 km, dont un peu moins de la moitié est placée entre 16 et 29 km (Pommerœul, Jupille-sur-Meuse, Amay-Ombret, Braives). Les agglomérations de la **classe 4** se situent entre 30 et 129 km, dont plus de la moitié se localisent entre 45 et 80 km (Kruishoutem, Kerkhove, Kontich, Courtrai, Bouvines, Les Rues-des-Vignes, Kester et Tourinnes-Saint-Lambert). Les agglomérations de la **classe 5** se placent entre 8 et 96 km, sans qu'un intervalle bien spécifique ne puisse leur être attribué. Enfin, les agglomérations de la **classe 6** se situent entre 12 et 96 km, avec une nette concentration de ces dernières, soit plus de la moitié, entre 16 et 29 km (Steene, Watten, Nimy-Maisières, Givry, Bermerain, Escautpont et Montay). Dans cette approche de la question par les classes, on remarque très nettement que les agglomérations occupant le haut du classement et présentant un certain degré de développement économique, soit les bourgades des classes 1, 2 et 3, peuvent tout-à-fait être proches ou éloignées de leur capitale. Dans le cas des classes 1 et 3, il n'y a pas une situation davantage privilégiée au détriment de l'autre, mais, pour les occupations de la classe 2, on perçoit toutefois une tendance à occuper une position plus éloignée. Le développement des agglomérations les

plus proches concernées ici doit sans doute beaucoup aux nombreux échanges quotidiens avec leur chef-lieu[2597], grandement favorisés par une connexion routière directe ou par un réseau de voies secondaires, et à une implantation propice permettant à ces bourgades de ne pas connaître de réelles concurrences directes dans leur environnement immédiat. Cette liberté dans le déploiement des activités commerciales et artisanales est ce qui favorise également le développement des agglomérations plus éloignées qui, avec l'aide des voies de circulation majeures, routières et fluviales, sur lesquelles elles s'implantent, leur permet de se positionner comme des relais économiques du chef-lieu[2598]. La formation de ces « centres régionaux » doit à son tour impacter l'évolution des bourgades qui en sont établies non loin, notamment les occupations de la classe 4, marquées par une certaine prépondérance à occuper des positions éloignées vis-à-vis de leur capitale et qui manifestent un développement économique moins marqué. Concernant les agglomérations de la classe 5, présentant une économie limitée, et les agglomérations de la classe 6, les moins bien documentées, il est difficile d'établir des réflexions. Il est cependant interpellant de constater que les premières bourgades rencontrées, passé les limites de la ville, appartiennent à ces catégories. Cette remarque nous permet finalement de nous interroger sur la limite en-deçà de laquelle l'influence de la capitale est telle que ses intérêts économiques sont susceptibles d'entrer en concurrence immédiate avec celles des agglomérations trop proches. Les données récoltées jusqu'ici nous montre que la distance de 15 km s'avère être une limite repère cohérente, et ce, pour les trois cités approchées. Elle correspond, en effet, à la limite maximale du premier des sept paliers établis précédemment et la distance à partir de laquelle commence à s'implanter les agglomérations des classes 1, 2 et 3.

8.2. Les agglomérations, meilleures sources d'approche pour l'étude de l'acculturation

Toutes les démarches et les réflexions entreprises jusqu'ici ne poursuivent qu'un seul objectif, celui de mettre en évidence le processus de romanisation à travers l'aménagement des agglomérations. Dans cette approche très spécifique de la question, les bourgades se révèlent être les meilleurs terrains d'investigation. En effet, à la différence des chefs-lieux sous l'autorité desquels ils sont placés, les habitats agglomérés n'ont ni le rôle de maintenir l'autorité de

[2597] Les agglomérations de Famars (n°28) et de Maastricht (n° 51), relevant de la classe 1, profitent également des échanges importants avec les cités voisines, étant en effet toutes deux positionnées dans la zone frontalière de leur cité.
[2598] BARET, 2015, p. 416.

l'Empire et la paix ni la charge de promouvoir la civilisation au sens romain du terme[2599] et qui s'opère notamment via un système de communication officiel, aux moyens principalement visuels[2600] et exprimés à travers les monuments, les bâtiments, l'architecture et la trame dans laquelle ces derniers s'insèrent[2601]. Les agglomérations sont donc très libres dans l'aménagement et la construction de leur occupation. En ce sens, si des modifications architecturales et spatiales à caractère romain se développent au sein des agglomérations, ces données peuvent être assurément considérées comme de véritables révélateurs d'un certain niveau d'adhésion à une pratique culturelle plus générale[2602]. En outre, ce fait est d'autant plus prégnant que ces agglomérations demeurent profondément ancrées dans leur terroir respectif[2603]. Mais, aborder le processus de romanisation à travers le cas des bourgades, c'est également donner la possibilité de percevoir cette acculturation à une échelle bien plus large qui est celle du territoire de la cité car ces occupations, comme nous l'avons vu, y forment un véritable réseau.

Appréhender la romanisation en archéologie passe obligatoirement par des médiateurs matériels[2604]. En optant pour une approche des agglomérations par l'analyse de leurs zones fonctionnelles, l'architecture et l'espace se sont naturellement imposés en tant que tels. Dans notre approche de la question, ces deux composantes sont ainsi considérées comme des matériaux culturels, car tout édifice, tout habitat, toute activité et toute position qu'occupent ces constructions dans l'espace constituent autant d'éléments qui incorporent des matériaux pouvant être acquis ou adaptés par d'autres cultures[2605]. Les chapitres 5 et 7 ont été chacun consacrés à l'une de ces deux thématiques et l'analyse qui en a été faite nous a permis de pointer des changements culturels certains. Il est désormais nécessaire de compiler ces informations distillées dans le discours et de les regrouper sous la forme de critères, car c'est sur ces critères qu'on peut espérer mesurer la progression de la rencontre entre ces deux cultures, romaine et indigène, et évaluer son intensité d'une région à l'autre.

[2599] OWENS, 1991, p. 121 ; LE ROUX, 1998 p. 39 ; VAN ANDRINGA, 2015, p. 19.
[2600] BONFANTE, 2001, p. 5.
[2601] FAVRO, 1996, p. 6-7 ; MILES, 2000, p. 48-50 ; WOOLF, 2000a, p. 875-876 ; HINGLEY, 2005, p. 72-73.
[2602] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 240-241.
[2603] MARTIN, 1977, p. 175 ; MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 17 ; POULTER, 2002, p. 388.
[2604] MACMULLEN, 2003, p. 183-187.
[2605] HINGLEY, 2005, p. 73.

8.2.1. Architecture et espace comme médiateurs matériels d'acculturation au sein des agglomérations

L'approche de la romanisation des agglomérations à travers les médiateurs matériels que sont l'architecture et l'espace se veut une démarche la plus normalisée possible et non une synthèse d'impressions subjectives. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir des critères, soit des indices architecturaux et spatiaux forts, dont le rôle est de démontrer des changements certains dans les habitudes et les coutumes en la matière des sociétés ici conquises. Ces critères sont établis à partir des informations distillées dans le chapitre 5, consacré aux vestiges archéologiques des différents lieux fonctionnels associés aux bourgades, et dans le chapitre 7, centré sur la répartition et l'intégration de ces mêmes lieux fonctionnels au sein des centres habités et des périphéries qui constituent le territoire des agglomérations.

Cette liste d'indices comprend une grande majorité de données architecturales qui demeurent les témoins les plus visibles et les plus remarquables des occupations concernées ainsi que les plus commentées par la littérature. Nous retrouvons de cette manière :

- L'introduction d'édifices publics issus de la culture romaine ;
- L'adoption de nouvelles formes résidentielles ;
- La multiplication et la diversification des lieux commerciaux et artisanaux ;
- Le développement de bâtiments de stockage en rupture avec des formes gauloises ;
- Le recours à des formes architecturales funéraires plus visuelles.

Les indices spatiaux forts sont beaucoup moins tranchés et aisés à synthétiser. Les données récoltées au chapitre 7 ont, en effet, clairement démontré le respect certain de l'implantation des divers lieux fonctionnels des agglomérations au regard des principes romains en matière de répartition des espaces. La preuve par la facilité avec laquelle l'exercice de restitution des espaces (centre habité et périphérie), effectué sur bases des marqueurs spatiaux inclusifs et exclusifs, a été réalisé pour les 17 agglomérations les mieux documentées et le peu d'anomalies relevées dans l'organisation spatiale de ces occupations comparées à la masse des situations observées. En outre, ces anomalies se sont révélées ne pas être des formes de résistances indigènes, mais une adaptation de la situation des lieux en fonction des besoins de l'activité ou de l'opportunité liée à un meilleur emplacement et qui s'opèrent toujours, dans les deux cas, selon le respect du principe du « bien vivre ensemble ». Cette adoption massive des habitudes romaines en matière d'implantation des zones fonctionnelles doit effectivement beaucoup à ce fondement rationnel qui assure aux nouvelles occupations une organisation saine

et ordonnée, soit la garantie d'une tranquillité certaine et nécessaire à leur plein développement. Mais face à ce tableau sans doute trop parfait, notre regard est peut-être biaisé. En effet, l'analyse de la répartition et de la localisation des zones d'activités qui a été effectuée ici a été réalisée à partir des agglomérations les mieux documentées de la région investiguées, appartenant aux quatre premières classes du palmarès et sensées, par ce fait, être les mieux développées. Les bourgades de la classe 4 affichent cependant une diversité fonctionnelle moindre que les autres, mais la logique de répartition respectant les coutumes romaines est tout aussi bien constatée pour ces dernières. On verrait sans doute quelques différences pour des agglomérations davantage ancrées dans leur terroir, comme cela semble être le cas pour les sites ménapiens de Destelbergen ou de Merendree par exemple (classes 4 et 5), ou pour des agglomérations centrées sur le développement massif d'une activité artisanale particulière, comme l'atteste l'agglomération nervienne de Pont-sur-Sambre (classe 5), mais les données restent trop lacunaires et les indices chronologiques trop peu fiables pour étayer une quelconque hypothèse à leur sujet. Les faits constatés en matière de répartition spatiale restent donc basés sur les 17 agglomérations les mieux documentées et les réflexions engagées à partir des résultats obtenus pour ces dernières nous permettent de pointer deux critères spatiaux forts qui résultent de nos analyses :

- La mise en place d'un système de découpage spatial régulier et d'un parcellaire « en bande » ;
- La formation d'esplanades publiques et de zones de convergence populaire.

Ces huit critères architecturaux et spatiaux ainsi établis constituent une assise pertinente et solide qui doit nous permettre d'appréhender au mieux le processus d'acculturation au regard de sa progression dans la région investiguée et de son degré d'intensité en fonction de chaque cité approchée. Dans le premier cas, l'analyse de l'introduction progressive de ces éléments se fera en portant un regard sur les trajectoires individuelles des 17 agglomérations les mieux documentées et aux données les mieux datées ; dans le second cas, l'évaluation de la percée de l'acculturation s'effectuera en comptant le nombre de critères relevés pour chaque agglomération appartenant aux trois territoires étudiés. Les résultats de cette deuxième approche ne pourront cependant être que des indicateurs car comptabiliser le nombre de ces indices s'effectue à partir des connaissances acquises pour chacun des sites et cette documentation est loin d'être uniforme et complète.

Introduction d'édifices publics issus de la culture romaine dans l'espace construit des agglomérations

La question des édifices publics est étroitement liée à celle des villes, incarnées dans la présente étude par les chefs-lieux. On ne peut en conséquence appréhender et apprécier le rôle de ces bâtisses en tant qu'indices d'acculturation au sein des agglomérations qu'en portant d'abord une attention sur leur introduction dans les hauts lieux urbains provinciaux. Ainsi, s'il n'existe pas de politique programmée en matière d'aménagement des nouvelles villes au sein de la société romaine[2606], l'Empire se doit toutefois de se doter d'un système visuel clair et fort et inévitablement nécessaire pour unifier son vaste territoire formé de peuples et de cultures extrêmement diversifiés. Dans la mise en place de cette opération de communication et de propagande, l'architecture constitue un support visuel solide sur lequel Rome peut s'appuyer pour diffuser sa culture de manière efficace[2607]. L'Empire a néanmoins l'intelligence de procéder en la matière selon le principe d'une adhésion volontaire de ces nouvelles sociétés et non en imposant son idéologie avec force[2608]. Cette politique de souplesse a néanmoins quelques limites car Rome a besoin que ses organes de pouvoir puissent être comparables. C'est la raison pour laquelle, la construction d'espaces et d'édifices tels que le forum, la basilique et la curie ont dû au moins être imposés au sein des villes. Quant aux autres équipements indispensables à la pratique du mode de vie romain tels les temples, les théâtres et les ensembles thermaux, ils ne sont pas sujets à cette même pression. Ce sont donc eux qui constituent les véritables révélateurs de l'adhésion des populations aux codes de la civilisation romaine[2609]. Temples, théâtres et thermes ne se cantonnent cependant pas au seul espace des villes. En effet, les agglomérations vont elles aussi les adopter et les développer, reflétant avec d'autant plus de force en ces endroits l'adhésion des communautés locales à une pratique culturelle plus générale.

Le système visuel développé par Rome repose sur le principe d'une architecture commune, car tout citadin et tout voyageur occasionnel doivent être capables de reconnaître n'importe quel édifice public dans n'importe quelle ville ou occupation de l'Empire[2610]. Mais, si le pouvoir central encourage les élites locales, ces évergètes provinciaux qui financent

[2606] Et, selon B. Gruet, dans le monde antique en général (GRUET, 2008, p. 101-102 et p. 106-107).
[2607] FAVRO, 1996, p. 6-7 ; MILES, 2000, p. 48-50 ; WOOLF, 2000a, p. 875-876 ; BONFANTE, 2001, p. 5 ; HINGLEY, 2005, p. 72-73.
[2608] HINGLEY, 2005, p. 82 ; VAN ANDRIGA, 2015, p. 20.
[2609] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 240-241.
[2610] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 217.

certaines de ces réalisations monumentales[2611], à les construire selon un canon architectural dit augustéen[2612], il témoigne également dans ce domaine d'une certaine souplesse. La traduction de cette liberté se manifeste, en conséquence, dans la modification de la forme et du rendu de ces édifices, illustrant les intérêts et les goûts des locaux tout comme la disponibilité des ressources régionales[2613]. De cette manière, le **temple** est peut-être l'espace religieux romain par excellence[2614], mais, dans le Nord de la Gaule, la diffusion de ce lieu de culte s'effectue exceptionnellement sous sa forme architecturale gréco-romaine[2615]. Les temples y sont en effet davantage construits selon un modèle spécifique qui est celui du *fanum*, c'est-à-dire un édifice à *cella* et déambulatoire[2616]. Cette adaptation architecturale d'inspiration régionale n'enlève cependant en rien au rôle même de ces édifices qui est celui de diffuser les cultes de la cité ainsi que le culte impérial[2617]. Le **théâtre** est l'une des composantes par excellence de l'*urbanitas*[2618]. Si son plan comprend souvent des irrégularités par rapport au modèle classique romain dans les régions provinciales [2619], sa fonction demeure, là aussi, la même et va bien au-delà de celle d'un monument de spectacle, en remplissant également une tâche sociale, religieuse et politique[2620]. Dans le cadre de la problématique qui nous occupe, s'assoir devant un mur de scène, où prennent place des représentations du personnel dirigeant à travers les effigies des empereurs régnants et de leurs divinités protectrices, constitue surtout un acte d'allégeance et une autre manière de manifester son appartenance à la grande communauté des citoyens romains[2621]. Les **ensembles balnéaires** publics sont les édifices les plus répandus tant en ville que dans les agglomérations[2622]. Ils ne présentent pas une architecture standardisée, mais répondent néanmoins à un canevas général conçu selon une distribution linéaire des salles, avec ou sans

[2611] PELLETIER, 1982, p. 7 ; PAULI-GABI, STEINER & WIBLÉ, 2002, p. 77 ; LAFON, MARC & SARTRE, 2003, p. 19 ; GROS, 2010, p. 522.
[2612] MACDONALD, 1986b ; LAURENCE, 1994, p. 20 ; WALLACE-HADRILL, 2000, p. 299-303.
[2613] OWENS, 1991, p. 133 ; NEVETT & PERKINS, 2000, p. 239 et p. 241 ; HINGLEY, 2005, p. 82 ; LAFON, 2006, p. 76 ; GROS, 2010, p. 522.
[2614] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 34 et p. 185.
[2615] Dans le Nord de la Gaule, le recours au modèle gréco-romain pour la construction des temples se manifeste surtout dans les villes proprement dites, comme le montre l'exemple du chef-lieu de Tongres (COQUELET, CREEMERS & DREESEN, 2014). La découverte récente, dans l'agglomération romaine de Namur, d'un petit temple à simple *cella* et *pronaos* d'inspiration classique montre néanmoins que les hauts lieux urbains ne sont pas les seuls à ériger des sanctuaires de ce type, mais que les bourgades peuvent, elles aussi, opter pour ce genre d'architecture (VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-202). Ce fait demeure toutefois un cas exceptionnel pour la région investiguée.
[2616] COQUELET, 2011a, p. 150.
[2617] BARET, 2015, p. 365.
[2618] PICHON, 2011, p. 263.
[2619] COQUELET, 2011a, p. 151.
[2620] ZANKER, 2000, p. 38 et p. 69 ; GROS, 2009, p. 291.
[2621] GROS, 1996, p. 291 ; GROS, 2010, p. 524.
[2622] COQUELET, 2011a, p. 158.

retour à angle droit, qui caractérise assez bien les bains et les thermes des provinces gauloises[2623]. Les thermes sont assurément les complexes architecturaux qui témoignent le mieux de la romanisation des provinces[2624]. En effet, s'ils sont considérés à juste titre comme des facteurs d'amélioration de l'hygiène publique[2625], ils constituent également des lieux de rencontres sociales importants au même titre que le forum ou la basilique[2626].

Adoption de nouvelles formes résidentielles

Si les édifices approchés précédemment constituent les éléments architecturaux les plus visibles des occupations, les infrastructures domestiques peuvent elles aussi, et au même titre que ces derniers, être révélatrices de l'adoption ou de l'adaptation de traditions romaines[2627]. L'analyse des données fonctionnelles des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres effectuée au chapitre 5 a ainsi mis en évidence l'apparition de nouvelles formes résidentielles, dont certaines sont clairement inspirées de prototypes italiques et dont la construction est permise grâce à l'introduction de l'usage de la pierre dans les fondations.

La **maison en bande** constitue la forme résidentielle la plus représentative de l'habitat des agglomérations étudiées et un type de demeures reconnu dans tout le monde romain[2628]. S'inspirant de la culture méditerranéenne[2629], ce modèle est nommé par S. Sommer *Streifenhaus*[2630] en raison de la forme même de ces maisons, présentant un plan allongé et le petit côté aligné et ouvert sur la voie. Ces habitats sont plutôt associés à une classe sociale modeste, formée essentiellement d'artisans et de commerçants[2631]. Un autre type de maison, moins courant, mais bien présent au sein des agglomérations, est la maison à cour interne, autrement nommée, ***domus***. Ce modèle résidentiel est l'archétype par excellence de la demeure méditerranéenne et est véhiculé sous d'innombrables variantes dans tout l'Empire romain,

[2623] GROS, 1996, p. 406.
[2624] DRINKWATER, 1983, p. 147 ; PAULI-GABI, STEINER & WIBLÉ, 2002, p. 116.
[2625] GROS, 2010, p. 531.
[2626] WOOLF, 2001, p. 181 ; GROS, 2010, p. 531.
[2627] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 216.
[2628] COQUELET, 2011a, p. 179.
[2629] L'origine italique des maisons longues est assez bien acceptée au sein de la communauté des chercheurs (STAMBAUGH, 1988, p. 174 ; KAISER & SOMMER, 1994, p. 373-375 ; PRECHT, 2002, p. 192 ; MAQMAHON, 2003, p. 21-22), mais d'autres avancent des raisons bien différentes concernant l'apparition de ce type de demeure : une origine militaire (HURST, 1999 ; PERRING, 2002, p. 31), une adaptation à une architecture rurale (PERRING, 2002, p. 56) ou encore une création *ex nihilo*, formée à la suite des nouveaux besoins engendrés par l'intégration des régions gauloises dans l'Empire romain (MARTENS & MAGERMAN, 2008).
[2630] KAISER & SOMMER, 1994, p. 374-376.
[2631] COQUELET, 2011a, p. 178.

principalement dans les grands centres urbains que sont les villes[2632]. Il relève d'un plan plus élaboré qui n'est pas à la portée de tout un chacun. Dans l'esprit romain, la *domus* symbolise en effet une certaine réussite sociale[2633]. Elle appartient donc à une catégorie de personnes aisées, essentiellement des locaux aspirant à une certaine reconnaissance sociale et/ou ayant amassé assez d'argent pour ériger de telles demeures[2634]. L'adoption par l'élite locale de cette architecture domestique spécifique, caractérisée par une subdivision de l'espace interne plus complexe et incluant de nouvelles pièces chauffées par hypocauste ou des salles d'eau, révolutionne très clairement leurs relations familiales et leur offrent une nouvelle manière de vivre, qui est plus proche des habitudes romaines que de leurs traditions[2635].

Multiplication et diversification des lieux commerciaux et artisanaux

La question de l'adoption des coutumes romaines en matière de lieux commerciaux et d'ateliers artisanaux est beaucoup moins posée[2636]. Or, le commerce et l'artisanat s'avèrent être deux activités prépondérantes au sein des agglomérations[2637], des fonctions qui leur permettent de dépasser largement les travaux de simple maintenance ou d'autarcie locale et de devenir de véritables petits centres économiques[2638]. Les aménagements liés à ces deux activités peuvent donc tout aussi bien apporter des éléments de réponses dans l'approche de la problématique qui nous occupe, en révélant notamment des changements significatifs dans les habitudes des populations conquises en termes de consommation. En effet, l'Empire n'importe pas seulement une nouvelle langue, une nouvelle culture ou une nouvelle manière d'organiser la société, de construire, d'aborder le culte ou encore de rendre hommage aux défunts, il apporte également des nouveaux besoins qui se manifestent par une autre manière de se vêtir, de se parer, de cuisiner, de choisir le mobilier ou encore de décorer l'intérieur des lieux domestiques et publics. Ces nouvelles adoptions entraînent inévitablement le développement et la diversification des lieux de fabrication et d'achat qui seront à même de répondre à ces demandes tout comme d'ailleurs aux besoins des premières nécessités. Le meilleur moyen d'aborder ces nouveaux comportements en matière de consommation reste l'approche par le mobilier, mais cette analyse constitue à elle seule un sujet de recherches à part entière. En optant ici pour un examen de la

[2632] ELLIS, 2000 ; COQUELET, 2011a, p. 183-186; AUVERTIN, 2018, p. 215-216.
[2633] HALES, 2003 ; WALLACE-HADRILL, 1994, p. 10-11.
[2634] WALLACE-HADRILL, 1994, p. 14 ; HALES, 2003, p. 245.
[2635] HALES, 2003, p. 193 ; HINGLEY, 2005, p. 88.
[2636] NEVETT & PERKINS, 2000, p. 241-242 ; HINGLEY, 2005, p. 81.
[2637] FERDIÈRE, 2006/2007, p. 10.
[2638] ROUGIER, 1976, p. 175 ; TERNES, 1976, p. 25 ; METZLER, 1994, p. 249 ; FERDIÈRE, 2006/2007, p. 10 ; COQUET, 2011, p. 75 ; VILVORDER, 2013, p. 31.

question par un médiateur matériel qui est le lieu d'activité, on ne peut apporter que des indices, mais qui s'avèrent tout aussi importants pour la compréhension globale du sujet.

Les *Streifenhaüser*, ces nouveaux lieux résidentiels d'inspiration italique, ne sont pas seulement dévolus à l'habitat. Ces maisons peuvent également accueillir en leur sein les fonctions commerciales et artisanales. L'introduction de ces activités en ces lieux débouchent ainsi sur la formation de **maison-boutiques** et de **maisons-ateliers**, bien connues dans le monde romain et soulignées par un passage de Vitruve décrivant les divers types de maisons urbaines dont l'architecture est déterminée non seulement par le statut social du propriétaire, mais également par la profession qu'il exerce[2639]. Ces boutiques et ses ateliers prennent donc place dans l'une des pièces de la maison qui devient, par ce fait, un local à usage professionnel. Ce dernier reste toutefois difficile à appréhender pour la sphère commerciale en l'absence d'installations spécifiques associées à cette activité[2640]. Les lieux commerciaux peuvent par ailleurs occuper des bâtiments qui leur sont spécifiquement destinés que sont notamment les ***tabernae***, dont l'architecture se confond souvent avec les *Streifenhaüser*[2641], ou les **boutiques** proprement dites se présentant sous la forme de petites cellules indépendantes ou accolées les unes aux autres ou encore intégrées à un ensemble architectural pouvant être matérialisé par un portique par exemple, derrière lequel elles prennent place[2642]. Pour l'artisanat, l'atelier est le lieu par excellence de cette fonction. Or, les vestiges qui sont associés aux zones de production ne forment généralement pas des ensembles architecturaux cohérents, sauf dans de très rares cas[2643]. L'intérêt de l'artisanat pour la question qui nous occupe ne peut donc résider dans la mise en forme de ses installations, mais davantage dans la nature de ses activités. La **diversité des activités artisanales** constatée sur un site donné peut en effet constituer un indice pertinent dans le sens où il autorise à prendre conscience du réel dynamisme économique dont fait preuve l'occupation en question et de sa capacité à fournir une large gamme de produits manufacturés à sa population ainsi qu'aux personnes de passage. La mesure de cette pluralité reste cependant délicate car elle dépend pour beaucoup de l'état de connaissance du lieu. Le regard sur cette question peut également être biaisé par la surreprésentation de certains artisanats, comme celui

[2639] VITRUVE, *De l'architecture*, livre VI, V, 1-3.

[2640] Sur la mise en lumière de l'existence de ces locaux à usages professionnels au sein des habitations, voir l'exemple bien documenté de la ville romaine d'Alésia (Bourgogne-Franche-Comté, France) (MANGIN, 1981, p. 297 et suivantes).

[2641] MAQ MAHON, 2005, p. 48.

[2642] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 117.

[2643] Dans la région investiguée par exemple, la meunerie de l'agglomération de Liberchies demeure un des rares cas où l'atelier se présente encore sous la forme d'un bâtiment dont l'une des pièces renferme les structures artisanales (DEMANET & VILVORDER, 2013). Pour le reste, les ateliers artisanaux sont généralement identifiés par la découverte des infrastructures restantes (Chapitre 5).

de la céramique et de la métallurgie, dont les infrastructures de chauffe sont les plus résistantes au temps[2644]. Nous avons donc défini la notion de « diversité artisanale » à au moins trois activités différentes et contemporaines, un chiffre qui permet de dépasser le couple céramique-métallurgie qui domine largement les découvertes réalisées au sein des agglomérations[2645].

Développement de bâtiments de stockage en rupture avec des formes gauloises

Les ***horrea*** sont des bâtiments de stockage typiquement romains, créés et développés dès le début du II^e^ siècle avant J.-C. à Rome, en réponse à une accélération de sa démographie et à l'amplification très importante de ses activités commerciales[2646]. Ce sont donc des entrepôts présentant un certain volume, dont le rôle est, d'une part, de stocker la marchandise avant sa présentation à la clientèle ou après son achat et, d'autre part, de contenir des denrées particulières telles que des céréales. Dans ce cas précis, les *horrea* sont alors appelés greniers[2647]. Si le monde gaulois connaît lui aussi des infrastructures de stockage, ces derniers se présentent sous la forme de silos excavés et de greniers en bois à plateforme qui n'atteignent toutefois pas les dimensions de ces nouveaux édifices romains ni leur capacité[2648]. Au regard des autres lieux commerciaux qui se développent au sein des agglomérations, ces vastes entrepôts participent donc tout autant à l'accroissement économique de ces occupations. En tant que greniers, ces *horrea* illustrent surtout la nécessité de gérer au mieux le stockage et la conservation de denrées (et notamment des céréales qui constituent la base alimentaire de la société)[2649] et démontrent également les relations étroites et les multiples échanges qu'entretiennent ici les agglomérations avec leur terroir environnant.

Développement d'infrastructures de services

La Gaule pacifiée, Rome introduit des éléments construits dont la fonction ne se révèle pas nécessaire à la survie des populations conquises ni à leur économie ni encore à leur gouvernance. Ce sont les bâtiments de services[2650].

[2644] FERDIÈRE, 2005a, p. 8 ; FERDIÈRE, 2010, p. 167-169 ; MOREL, 2010, p. 136.
[2645] Ce fait est indéniable pour les agglomérations de la région approchée dans le cadre de la thèse (Chapitre 5), mais il est aussi largement relevé partout ailleurs en Gaule (voir notamment BÉNARD *et al.*, 1994, p. 236-237 ; MASSY, 1997, p. 417-418 ; BARET, 2015, p. 375-376).
[2646] GROS, 1996, p. 465.
[2647] GINOUVES *et al.*, 1998, p. 119-120.
[2648] FERDIERE, 2015, p. 2.
[2649] GROS, 1996, p. 465.
[2650] PELLETIER & DELFANTE, 2000, p. 49.

Le développement des **auberges** est le résultat d'une politique romaine favorable aux déplacements par voie routière. La forte fréquentation du réseau entraîne en effet l'apparition de nouveaux besoins, impliquant eux-mêmes d'établir une série d'équipements aux fonctions bien précises et dont les auberges font partie[2651]. Ces lieux de services peuvent être aménagés par les autorités ou être issus d'initiatives privées[2652]. Dans le Nord de la Gaule, ces établissements répondent à des traits architecturaux communs et propres à leurs activités, c'est-à-dire un plan ramassé, plusieurs pièces et un espace interne assez vaste pour accueillir les attelages, mais, malgré ces lignes directrices de construction, il n'existe en réalité aucune forme standard[2653]. Les **latrines publiques** sont un autre type de bâtiment de services qui se développe dès le Haut-Empire, dans le cadre d'une dynamique de salubrité publique qui caractérise la civilisation romaine[2654].

Recours à des formes architecturales funéraires plus visuelles

Face aux multiples exemples, tant à Rome que dans le reste de l'Empire, de la formation de voies sépulcrales au sortir des occupations, les études consacrées aux nécropoles des villes et des agglomérations ont longtemps véhiculé ce phénomène, nommé par les chercheurs allemands *Gräberstaßen*[2655], comme un élément significatif de la romanisation. Or, ces groupements funéraires établis le long des voies routières ne sont pas réellement propre à la civilisation romaine car, dès l'Âge du Fer, en Gaule septentrionale notamment, leur existence est déjà attestée comme l'illustre l'exemple de la nécropole de Wederath-*Belginum*, établie en cité trévire[2656]. Cet exemple demeure isolé, mais il est suffisant pour ne pas faire de ce schéma d'implantation sépulcrale un critère fort en matière d'acculturation. En revanche, ce qui est réellement nouveau, c'est l'adoption par les populations conquises d'un mode funéraire, où aux côtés de tombes modestes, sans aucune architecture, vont être **érigés des monuments de tailles diverses, au caractère parfois très ostentatoire**[2657]. L'adoption de ces éléments construits sont des modifications qui touchent profondément en effet les pratiques funéraires gauloises car, « tant par leur forme que par le recours à la langue latine, ils marquent l'emprunt d'éléments de la culture romaine qui se développe dans une grande partie de l'Italie à la fin de

[2651] LEVEAU, 2014a, p. 21 ; LEVEAU, 2014b, p. 7.
[2652] CORBIAU, 2009/2010, p. 96 ; LEVEAU, 2014a, p. 21 .
[2653] CORBIAU, 2009/2010, p. 95.
[2654] BOUET, 2009.
[2655] VON HESBERG & ZANKER, 1988.
[2656] HAFFNER, 1989.
[2657] MARTIN-KILCHER, 2006, p. 202 ; LAUBRY, 2009.

l'époque républicaine »[2658]. Le pillage et la récupération quasi systématique de ces édifices sur les sites approchés empêchent malheureusement d'en évaluer toute l'importance. L'usage de ces nouvelles formes architecturales plus visuelles ne peut donc qu'être partiellement approché, et ce, à travers les quelques monuments funéraires encore en place, les quelques fragments sculptés issus de ces édifices et pouvant être glanés au sein des nécropoles et à travers également les inscriptions funéraires qui constituent les témoignages indirects les plus nombreux de ce phénomène.

Mise en place d'un système de découpage spatial régulier et d'un parcellaire « en bande »

Un **découpage régulier** des occupations, composé de parcelles, elles-mêmes délimitées par des rues, n'est peut-être pas le fruit de la culture romaine proprement dite, trouvant en effet ses racines dans les sociétés grecques et étrusques[2659], mais il permet à Rome de créer un agencement spatial des lieux directement lié à une idéologie de contrôle qui doit aider à façonner les institutions sociales et les attitudes de chacun dans un certain respect de l'ordre établi[2660]. Si la trame viaire « orthogonale » s'avère être le propre des villes romaines, certaines agglomérations vont, elles aussi, être enclines à tendre vers cette organisation spatiale régulière.

La parcellisation des espaces, quant à elle, est une question délicate car, en l'absence de délimitations claires, cette dernière ne reste perceptible que sur base de l'état de conservation des vestiges construits qui occupent les propriétés[2661]. R. Auvertin a consacré une partie de ses réflexions à ce sujet dans le cadre de son approche des agglomérations du Nord de la Gaule[2662]. Les résultats de son enquête tendent ainsi à voir dans les **parcelles laniérées**, ou en bande, caractérisant plusieurs bourgades de la région, un découpage du centre habité qui se rapproche davantage d'une organisation spatiale romaine, c'est-à-dire, d'une organisation des occupations qui tend à la mitoyenneté, favorise la densité du bâti et qui détermine la morphologie allongée des habitats. De cette manière, les parcelles laniérées se distinguent des propriétés en enclos, inspirées sans doute des unités agro-pastorale remontant à la période laténienne, qui permettent,

[2658] LAUBRY, 2009, §1.
[2659] MUMFORD, 1961, p. 206-207 ; DUVAL, 1962, p. 219 ; WARD-PERKINS, 1970, p. 5-6 ; CLAVEL & LÉVÊQUE, 1971, p. 104 ; CHEVALLIER, 1974, p. 692 ; WARD-PERKINS, 1974, p. 27-32 ; OWENS, 1991 ; GARMY, 2009, p. 90-91.
[2660] CLAVEL & LÉVÊQUE, 1971, p. 105 ; PITTE, 1983, p. 59 ; PERRING, 1991, p. 273-274 ; HINGLEY, 2005, p. 79.
[2661] BENARD *et al.*, 1994, p. 230 ; COQUELET, 2011a, p. 88.
[2662] AUVERTIN, 2018, p. 293-319.

de leur côté, un agencement plus libre des maisons et une tendance à les écarter les unes des autres[2663].

Formation d'esplanades publiques et de zones de convergence populaire

L'introduction d'édifices publics romains, soit les temples, les théâtres et les thermes, dans l'espace construit des agglomérations est un critère d'acculturation certain (Cf. supra). Mais, la présence de ces édifices à caractère monumental débouche également sur la formation, au sein des bourgades, de zones particulières, délimitées ou non, que sont les **esplanades publiques** et les **secteurs de convergence populaire**. L'esplanade publique est peut-être ce qui se rapproche le plus du forum, ou place publique, dont toute ville est pourvue, avec les édifices associés, curie et basilique, en moins. C'est un secteur qui se distingue bien du reste de l'occupation par la matérialisation d'une démarcation. Ce cas reste toutefois rare au sein des agglomérations approchées au contraire des zones de convergence populaire. Ces dernières sont, quant à elles, des espaces ouverts dont la formation ne découle pas d'une volonté de créer un secteur public isolé. Ces zones résultent, en fait, du regroupement de plusieurs bâtiments publics ou d'un bâtiment public et d'un tout autre lieu d'activité attractif en un endroit précis de l'occupation, aboutissant ainsi à la formation de centres névralgiques, caractérisés par des mouvements de foule journaliers et pouvant être assimilés, en ce sens, au cœur économique des agglomérations. Ces lieux sont donc sans doute ce qui rappelle le mieux, dans une certaine mesure et sous une forme tout-à-fait locale toutefois, ces esplanades présentes dans toute ville romaine.

8.2.2. Une acculturation progressive, mêlée à un terroir restant bien présent

La présentation des critères architecturaux et spatiaux considérés comme forts dans le processus d'acculturation des agglomérations en matière de bâti et d'occupation montre de manière assez claire que si un de ces éléments romains est adopté par leur population, cette introduction dans le paysage construit de ces sociétés ne se réalise pas sans certaines adaptations. Cette constatation rejoint en cela les réflexions de G. Woolf concernant les villes provinciales gauloises pour lesquelles ce dernier souligne également des ajustements tant en matière de forme urbaine que de monumentalité, ajoutant que ces modifications impactent de manière plus qu'importante la formation d'une nouvelle expression du pouvoir et de l'autorité

[2663] AUVERTIN, 2018, p. 312.

romaine[2664]. La romanisation en Gaule est en ce sens pour lui un processus culturel très complexe qui ne se réalise pas de manière rapide ou en une seule fois, mais qui procède de la succession de phases débouchant sur l'émergence d'une culture « hybride », ou culture gallo-romaine, propre à cette région de l'Empire[2665]. Nous rappelons ici brièvement les quatre étapes du processus d'acculturation qui émergent de ses réflexions (Chapitre 2) :

- **Étape 1** - La pré-conquête : échanges commerciaux ;
- **Étape 2** - La conquête : soumission à un nouvel ordre et persistance de la diversité culturelle ;
- **Étape 3** - La période formative : création de nouvelles différences entre les classes sociales, les régions et les individus ;
- **Étape 4** - La nouvelle culture : création d'un nouvel ordre.

Pour constituer ce schéma de progression, G. Woolf prend en considération le phénomène de la romanisation dans sa globalité ainsi que la totalité du territoire gaulois. Les quatre étapes qui résultent de son étude forment dès lors un tableau assez généraliste. Si ces étapes constituent un excellent canevas directeur pour la présente recherche, il est cependant nécessaire de les préciser car l'approche de l'acculturation se focalise ici sur une partie de la Gaule, limitée à trois cités (celles des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres), et sur un type d'occupations particulières que sont les agglomérations et qu'elle est appréhendée à travers deux médiateurs matériels spécifiques que sont l'architecture et l'espace. La prises en compte de ces paramètres dans l'analyse du processus amènent donc à revoir et à adapter la vision d'ensemble très large de G. Woolf et cet exercice conduit ainsi à proposer un schéma de progression spécifique, construit au regard du canevas chronologique établi dans le cadre de la thèse et formulé sur base de l'évolution du « fait urbain » dans le Nord de la Gaule. Au sein de cette région de l'Empire, le processus d'acculturation en matière d'architecture et d'espace débute ainsi plus tardivement par rapport à l'étape 1 de G. Woolf (la romanisation commence en effet ici à l'étape 2 de l'archéologue) et il doit ensuite être plus nuancée, entraînant la nécessité de subdiviser l'étape 3 de G. Woolf en deux phases de progression distinctes (Tabl. 50).

[2664] WOOLF, 2000b.
[2665] WOOLF, 1997 ; WOOLF, 1998 ; WOOLF, 2001.

Étape 2 (Woolf)	**Phase 1**	-20/-15 à +40	Le « choc » des cultures
Étape 3 (Woolf)	**Phase 2**	40 à 69/70	Les premiers signes concrets d'acculturation
	Phase 3	69/70 à 100	Un profond changement sociétal en marche
Étape 4 (Woolf)	**À partir de la phase 4**	À partir de 100	Habiter et aménager l'espace à la manière « gallo-romaine »

Tabl. 50. Adaptation des étapes du processus d'acculturation de la Gaule énoncées par G. Woolf (WOOLF, 1998), débouchant sur la formation de quatre phases relatives à ce même processus, mais propres à la région du Nord de la Gaule et en fonction des médiateurs matériels que sont l'architecture et l'espace et du terrain d'investigation que sont les agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres.

La notion de progression qui caractérise l'aspect de la question nécessite de travailler à partir d'une base de données archéologiques pertinentes, suffisantes et datées pour en tirer des conclusions valables. C'est la raison pour laquelle nous avons à nouveau recours ici aux trajectoires individuelles des 17 agglomérations les mieux documentées de la région investiguée.

Phase 1 (-20/-15 à +40) : le « choc » des cultures

Dans le Nord de la Gaule et, en particulier, au sein des territoires ménapiens, nerviens et tongres, le phénomène des agglomérations apparaît timidement peu avant le règne de Claude (phase 1), pour ensuite se généraliser au début de la période flavienne (phase 3). L'émergence de ces nouvelles occupations dans la région approchée se situe donc en décalage au regard du schéma de progression de la romanisation de G. Woolf, dont l'étape 1 correspond en effet à la période de pré-conquête qui témoigne d'indices d'acculturation très subtils, diffusés à travers les échanges commerciaux.

Dans notre adaptation du canevas établi par l'archéologue et spécifiquement centrée sur les bourgades, la première étape clé commence ainsi ici avec la période de la conquête, soit à partir de l'étape 2 de G. Woolf, une période concordant avec la phase 1 du canevas chronologique arrêté dans le cadre de la présente thèse (-20/-15 à +40) (Tabl. 50). Pour G. Woolf, la conquête est perçue par les populations conquises comme un « choc » face à l'obligation imposée par l'Empire de s'adapter à la nouvelle organisation provinciale et municipale ainsi qu'aux nouvelles structures administratives. Cette contrainte peut engendrer une certaine résistance de la part de ces sociétés au processus d'acculturation, susceptible de se manifester sous différentes formes.

Au sein de la région approchée, si les chefs-lieux des trois cités sont bien fondés au cours des deux dernières décennies du I^{er} siècle avant J.-C., les bourgades proprement dites

n'existent pas encore. Pourtant, le territoire de certaines d'entre elles est déjà occupé dès le règne d'Auguste par des camps militaires romains, avérés (Wervik[2666]) ou probables (Tournai[2667], Wervik[2668] et Grobbendonk[2669]), voire au moins fréquenté par des soldats (Asse[2670], Liberchies[2671] et Namur[2672]) et par des lieux cultuels aux accents indigènes, matérialisés par des enclos et des aires sacrées (Tirlemont[2673] et Kontich[2674]) ainsi que par des monuments funéraires construits autour de sépultures de personnages locaux importants (Sains-du-Nord[2675]).

Ce n'est qu'avec le retrait des militaires vers les frontières rhénanes, peu avant le milieu du I^er^ siècle après J.- C., que l'on note enfin la formation et l'organisation de premières communautés civiles au sein de quelques sites envisagés ici, à Velzeke (cité des Nerviens), Liberchies, Maastricht et Namur (cité des Tongres). Nous ne disposons cependant que d'une information limitée concernant ces premières noyaux habités, mais les indices sont suffisants pour déterminer la présence d'une halte routière à Liberchies et sans doute à Maastricht, de même qu'à Velzeke. Cette dernière se transforme d'ailleurs très rapidement en une agglomération tout comme Namur. Si les témoignages en matière de bâti et d'aménagement spatial récoltés pour le site de Maastricht demeurent extrêmement maigres, empêchant toute réflexion relative à la question de l'acculturation des lieux, quelques données intéressantes à ce sujet peuvent être extraites des cas de Velzeke, Liberchies et Namur, où on note une multiplication d'indices montrant un maintien certain d'us et coutumes gaulois. Leurs premières communautés construisent ainsi leurs habitats avec du bois et du torchis et ces matériaux sont employés dans l'aménagement de maisons traditionnelles. À Liberchies, par exemple, ces demeures sont spécifiquement identifiées comme étant des « fonds de cabanes »[2676], bien typiques du répertoire domestique indigène[2677]. Les populations de ces lieux développent également des activités limitées, centrées notamment sur l'artisanat du fer

[2666] ROGGE, 1980.
[2667] BRULET & COQUELET, 2008, p. 371.
[2668] VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 89-106 ; VERBRUGGE, 2010, p. 57-59.
[2669] DE BOE, 1977, p. 12-13 ; DE BOE, 1986b, p. 105.
[2670] GRAFF & LENOIR, 1981.
[2671] RAEPSAET & RAEPSAET-CHARLIER, 1997, p. 271-272.
[2672] LEPOT & VILVORDER, 2013, p. 153-154.
[2673] MARTENS *et al.*, 2002, p. 45 ; MERTENS, 2004, p. 26 ; MARTENS, 2012, p. 153 et p. 169-171.
[2674] VENANT *et al.*, 2015, p. 235-239.
[2675] NEAUD, 2014a, p. 89.
[2676] DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 53.
[2677] AUVERTIN, 2018, p. 255.

(Liberchies et Namur[2678]) auquel s'associe parfois le bronze (Liberchies[2679]), et qui répondent avant tout aux nécessités de la route. Ces témoignages domestiques et artisanaux s'organisent au sein d'un découpage spatial qui demeure difficile à appréhender pour Velzeke et Liberchies, mais non pour Namur, où on perçoit déjà une organisation parcellaire bien visible en rive gauche de la Sambre, au sein de la « Corbeille ». La trame y est orthogonale, dessinée par plusieurs petits fossés rectilignes creusés perpendiculairement à la rivière et dans lesquels sont maintenues des pièces de bois verticales[2680]. Comme R. Auvertin le souligne, ces propriétés en enclos ne sont aucunement spécifiques à la culture romaine, mais sont davantage inspirées des unités agro-pastorale remontant à la période laténienne, qui permettent un agencement plus libre des maisons et une tendance à les écarter les unes des autres[2681]. Toujours à Namur, on note également, à la même période, l'aménagement d'une aire sacrée, à la pointe de la confluence de la Meuse et de la Sambre[2682], qui vient ainsi s'ajouter aux autres zones cultuelles gauloises précédemment répertoriées à Sains-du-Nord, Kontich et Tirlemont. Tous ces indices montrent donc que les premiers noyaux habités de la région approchées demeurent marqués par leur mode de vie ancestrale. Mais, plus que révéler une forme de résistance qu'annonce G. Woolf dans ces réflexions, ce maintien des traditions illustre, en réalité, la reproduction de schémas connus de ces populations à qui la culture romaine reste tout-à-fait étrangère, et ce, malgré le passage et la présence de militaires au sein de leur région depuis la fin de la conquête.

Phase 2 (40-69/70) : les premiers signes concrets d'acculturation

L'étape 3 du processus de romanisation en Gaule établi par G. Woolf se caractérise par l'émergence de nouvelles tendances et demandes qui impactent fortement les productions et les constructions appelées désormais à satisfaire ces divers besoins. Si cette période s'avère plus créative au regard de la phase précédente, elle demeure une époque de transition et de germination. L'archéologue situe cette étape entre le I^er^ siècle avant et le I^er^ siècle après J.-C., mais dans la région approchée et pour les agglomérations considérées, cette étape ne débute en réalité qu'avec le règne de Claude, règne correspondant au commencement de la phase 2 du canevas chronologique établi ici. L'approche de l'acculturation des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres par le biais de l'architecture et l'espace n'entraîne pas

[2678] VERBEEK *et al.*, 2002, p. 253 ; VANMECHELEN & DANESE, 2010, p. 199.
[2679] VILVORDER, WEINKAUF & PIGIÈRE, 2014, p. 218-219.
[2680] VANMECHELEN & DANESE, 2010, p. 199.
[2681] AUVERTIN, 2018, p. 312.
[2682] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201.

seulement un recul temporel de l'étape 3 de G. Woolf, elle oblige également à la dédoubler au vu des indices matériels récoltés, entrainant ainsi la formation d'une nouvelle étape de progression qui se manifeste particulière au cours de la période flavienne ou phase 3 du canevas chronologique de la thèse (Cf. infra).

Peu avant le milieu du I^er^ siècle après J.-C., les premiers indices concrets de l'adoption à certaines coutumes romaines se manifestent enfin clairement au sein des agglomérations de la région investiguée, dont le nombre croît mais reste mesuré. L'indice d'un changement significatif et le plus prégnant pour cette période concerne un aspect fondamental de la société qu'est la religion. On assite ainsi à l'émergence de nouveaux lieux de culte qui sont dorénavant dotés d'un temple, sensé, selon la vision romaine, matérialiser la présence « physique » du protecteur divin[2683]. Si les communautés gauloises adoptent la conception de la demeure divine, elles la traduisent à leur manière au sein des agglomérations en érigeant des *fana* et non des temples dans un style gréco-romain pur. Dans la mise en place de cette nouvelle mouvance cultuelle, les sanctuaires des agglomérations nerviennes de Sains-du-Nord[2684] et de Velzeke[2685] et des bourgades tongres de Clavier[2686], Grobbendonk[2687] et Jupille-sur-Meuse[2688] comptent parmi les premiers à être mis en place. Les lieux de culte gaulois signalés à la phase 1 précédente (- 20/-15 à + 40) ne sont cependant pas abandonnés, même si à Kontich et Tirlemont leur usage est clairement arrêté. À Sains-du-Nord, le nouveau *fanum* est ainsi établi aux côtés du monument funéraire toujours bien présent et, à Namur, l'aire sacrée continue à servir de centre religieux et à être d'ailleurs la seule zone cultuelle attestée de l'occupation.

Les modifications ne se limitent pas à la seule sphère religieuse. Comme le note très justement G. Woolf, de nouveaux besoins apparaissent, entraînant la construction de bâtiments jusqu'alors inédits dans le répertoire architectural des sociétés conquises. Au sein des agglomérations de la région approchée, ces nouveaux besoins sont d'abord liés aux nécessités de la route, engendrées par une politique romaine favorable aux déplacements terrestres. L'auberge repérée sur le site de Grobbendonk est ainsi une des premières constructions de services à être recensée au sein des bourgades approchées[2689]. Si le développement économique n'est pas encore ce qui caractérise de manière importante les agglomérations de cette période,

[2683] DRINKWATER, 2002, p. 345 ; GROS, 1996, p. 122.
[2684] NEAUD, 2014a, p. 89.
[2685] ROGGE, THOEN & VERMEULEN, 1990, p. 61.
[2686] WITVROUW, 1975-1976.
[2687] MERTENS, 1972 ; DE BOE, 1977, p. 21-25 ; DE BOE, 1986b, p. 113 ; REYNS & BRUGGEMAN, 2019, p. 137-140.
[2688] VANGUESTAINE & GUSTIN, 2004, p. 111-112 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2006, p. 167-169 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2007, p. 113 ; COQUELET, 2011b, p. 39-40 ; COQUELET & GUSTIN, 2013, p. 25-28.
[2689] DE BOE, 1977, p. 12-16 ; DE BOE, 1986b, p. 107.

la bourgade de Tournai montre déjà les signes d'un site commercial de poids par la construction d'*horea* sur la rive droite de son occupation[2690]. Ces bâtiments sont en effet en rupture avec les silos et autres petits greniers sur poteaux de la période gauloises antérieures et permettent de stocker une quantité importante de marchandises transportées ici par bateaux via l'Escaut.

Phase 3 (69/70-100) : un profond changement sociétal en marche

La période flavienne (ou phase 3) n'est pas seulement associée à la généralisation du phénomène des agglomérations dans la région approchée, elle correspond également à un moment décisif dans le processus d'acculturation de ces bourgades en matière d'architecture et d'organisation spatiale.

La fin du I^er^ siècle après J.-C. reste propice au développement des bâtiments romains déjà introduits à la phase précédente et remaniés selon les exigences et les goûts des sociétés gauloises. En cité des Tongres, l'agglomération de Kontich livre ainsi un nouvel exemple de *fanum*[2691], les bourgades de Clavier et de Liberchies, des auberges[2692], et les occupations de Grobbendonk et de Tirlemont, des *horrea*[2693]. Reflets d'un monde en pleine mutation aux attentes différentes, ces bâtisses sont désormais accompagnées d'autres lieux prouvant que les besoins des populations se modifient profondément. Nous pouvons ainsi citer la diversification de l'artisanat qui se manifeste au sein des agglomérations tongres de Liberchies et d'Amay-Ombret ou encore de l'introduction, au sein de la bourgade de Tirlemont, établie dans la même cité, du plus ancien ensemble thermal de la région[2694]. Mais, les plus grands changements se révèlent surtout dans les aspects les plus personnels des sociétés concernées que sont leurs lieux de résidence et les lieux de sépultures de leurs défunts. C'est en effet au cours de la période flavienne que s'opère les premières modifications dans l'art de bâtir les maisons jusque-là construites entièrement en matériaux légers et aménagées selon des modèles indigènes. On assite ainsi à Tournai[2695] (cité des Ménapiens), Famars[2696], Velzeke[2697] (cité des Nerviens) et Namur[2698] (cité des Tongres) aux premières habitations sur fondations en « dur ».

[2690] AMAND, 1968b, p. 11-27 (bassin **A**).
[2691] VERBEECK, 2001.
[2692] Clavier : WILLEMS, 1972b ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 171 ; Liberchies : BRULET & DEMANET, 1997, p. 43-45 (Secteur G2, 46).
[2693] Grobbendonk : DE BOE, 1977, p. 17-18 ; Tirlemont : VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 139-142.
[2694] VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 142-147.
[2695] MERTENS & RÉMY, 1974, p. 12.
[2696] BEAUSSART, 1984, p. 108 ; DELMAIRE, 1996, p. 228-229 (n° 24) ; ROGER, 2001, p. 44.
[2697] JANSSENS, 1977, p. 95 ; BRAECKMAN, DE MULDER & ROGGE, 1995, p. 273-280.
[2698] VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 200.

Malheureusement, dans cette catégorie domestique, ces habitats demeurent les moins bien documentés et il reste difficile de les attribuer aux fameuses *Streifenhaüser* de la période suivante qui tirent leurs origines de prototypes italiques. Concernant les nécropoles, l'introduction de monuments ostentatoires comme moyens de signalement de certaines sépultures est attestée sur le territoire des bourgades dès l'époque flavienne, comme du reste ailleurs en Gaule et en Germanie où ce phénomène prend tout son essor[2699]. Pour la région approchée, les témoignages demeurent malheureusement pauvres et se déclinent souvent, à quelques exceptions près (ex. Wervik[2700]), en inscriptions funéraires (ex. Tournai[2701], Jupille-sur-Meuse[2702] et Namur[2703]).

Jusqu'ici le processus de romanisation a été essentiellement appréhendé grâce aux indices les plus visuels, c'est-à-dire les critères architecturaux. Mais, à la période flavienne, l'espace devient lui aussi un champ propice au phénomène de l'acculturation. Le premier signe et non des moindres est la mise en place, au sein de plusieurs agglomérations telles Braives, Grobbendonk, Kontich et Liberchies, d'un découpage du parcellaire en bandes qui témoigne d'une organisation désormais planifiée de leur occupation et d'une exploitation maximale de l'espace, notamment en bordure des axes routiers principaux. Le second concerne la formation des premiers lieux de convergence populaire, permis grâce au développement et au regroupement d'édifices et de bâtisses attirant quotidiennement à eux un nombre certain de personnes. L'un de ces espaces ouverts particuliers a ainsi pu être pointé en cité des Tongres, dans l'agglomération de Tirlemont, où la zone est formée grâce à l'implantation des thermes à proximité de l'*horreum*.

Si la romanisation prend donc un tournant particulier à la période flavienne, le processus n'atteint cependant pas encore son plein épanouissement.

À partir de la phases 4 (à partir de 100) : habiter et aménager l'espace à la manière « gallo-romaine »

La dernière étape du canevas de G. Woolf constitue la phase finale du processus de la romanisation des provinces gauloises. L'adaptation aux us et coutumes de l'Empire y atteint ainsi son degré maximum. Cette imprégnation désormais profonde des sociétés gauloises ne

[2699] LAUBRY, 2009, §12.
[2700] VERBRUGGE, LAMBRECHT & MAZEREEL, 2010, p. 114-121 ; VERBRUGGE, 2010, p. 60-61.
[2701] *ILB²*, 1 & 2.
[2702] *ILB²*, 42 & 42bis ; RAEPSAET-CHARLIER, 2006, p. 113.
[2703] *ILB²*, 33 à 38 et 165.

donne toutefois pas lieu à une assimilation totale de la culture de l'autre et donc à la perte de l'identité indigène, mais bien à la naissance d'une nouvelle culture, fruit du mélange de coutumes et de traditions anciennes, d'éléments importés et d'éléments résultant du brassage culturel : la culture gallo-romaine. « Becoming Roman, becoming different »[2704], ces quelques mots écrits par G. Woolf résument à eux seuls ce qu'est le processus de l'acculturation en Gaule et prennent tout leur sens dans l'approche du phénomène par le biais de l'architecture et de l'espace au sein des agglomérations, où, en effet, depuis l'apparition des premiers signes, l'adoption d'éléments romains en termes de bâti et d'aménagement est systématiquement associée à une adaptation aux besoins et aux goûts des sociétés locales.

Dans le cadre de l'approche spécifique de la romanisation entamée ici, la dernière étape du schéma de G. Woolf coïncide avec le début du II^e^ siècle, soit, d'après notre canevas chronologique, à partir de la phase 4. La période post-flavienne constitue en effet un moment décisif pour de nombreuses agglomérations qui prennent, à partir de cette date précise, des configurations totalement différentes, résultant de profondes modifications de leur bâti et de leur morphologie spatiale. En termes d'indices d'acculturation, les éléments les plus significatifs sont sans aucun doute ceux liés à la multiplication des bâtiments publics et à l'adoption appuyée de nouvelles formes résidentielles. Dans la politique édilitaire qui se développe dès le II^e^ siècle dans les bourgades ménapiennes, nerviennes et tongres, les sanctuaires[2705] et les édifices publics[2706] occupent bien évidemment une place de choix, exceptionnellement les théâtres[2707] et les latrines publiques[2708], quant aux ensembles thermaux, ils sont la manifestation la plus parlante d'un profond changement de mode de vie en étant intensément construits. Ils sont notamment pointés à Tournai, établie en cité des Ménapiens, où leur nombre est d'ailleurs assez impressionnant[2709], à Famars[2710], placée en cité des Nerviens,

[2704] WOOLF, 1998, p. 241.
[2705] Construction de nouveaux espaces de culte dans l'agglomération nervienne de Famars (CLOTUCHE, 2009, p. 64) et des bourgades tongres de Liberchies (CLAES, 1970, p. 37-38 ; CLAES, 1974), Maastricht (PANHUYSEN, BOYENS & DIJKMAN, 1984, p. 37-48 ; PANHUYSEN, 1996, p. 48-51) et Namur (VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 201-202).
[2706] Notamment, à Tournai (MERTENS & REMY, 1974, p. 12-22), Kontich (LAUWERS, 1968, p. 65) et Maastricht (PANHUYSEN, 1996, p. 37-39 (gebouw A)). D'autres édifices publics seront érigés plus tardivement à Sains-du-Nord (NEAUD, 2012, p. 88 ; NEAUD, 2017, p. 149) et Namur (VANMECHELEN *et al.*, 2019, p. 203), entre la fin du II^e^ et le début du III^e^ siècle.
[2707] Le seul théâtre reconnu au sein des agglomérations approchées se situe dans la bourgade nervienne de Famars (LEROY, 2009 ; LEROY, 2013).
[2708] On note la présence de ces infrastructures d'aisance à Amay-Ombret (WILLEMS, 1969, p. 61), puis un peu plus tardivement, à la fin du II^e^ siècle, à Liberchies (BRULET & DEMANET, 1997, p. 21-30 (Secteur G1, 27)).
[2709] BRULET & COQUELET, 2008, p. 372.
[2710] DELMAIRE, 1996, p. 216-225 ; CLOTUCHE, 2013e, p. 56-59.

et à Amay-Ombret[2711], Braives[2712], Clavier[2713], Grobbendonk[2714], Liberchies[2715], Maastricht[2716] et Namur[2717], toutes positionnées en cité des Tongres. Les modifications constatées à l'époque flavienne en matière d'architecture résidentielle prennent toute leur ampleur au II^e^ siècle. Les habitats d'agglomérations telles qu'Amay-Ombret, Braives, Clavier, Grobbendonk et Liberchies sont ainsi complètement transformés et érigés sur des fondations solides et selon des modèles d'inspiration italique, les *Streifenhaüser*. L'introduction de ces nouvelles maisons sont également constatées à Asse, Jupille-sur-Meuse et Tirlemont, mais leur réelle représentation à l'échelle de toute l'occupation reste difficile à mesurer. Dans d'autres cas, comme à Tournai, Famars et Sains-du-Nord, si l'usage de la pierre dans l'édification des demeures est également constaté, le volume pris par les vestiges reste souvent difficile à établir et on ne peut être assuré de leur appartenance aux fameuses « maisons longues ». Ces maisons ne sont d'ailleurs pas les seuls modèles d'habitats à se développer au sein des agglomérations dès cette époque. Les maisons à cour intérieure (ou *domus*)[2718], autres prototypes purement italiques, les halles barlongues[2719] et les maisons de type « *villae* »[2720] viennent également compléter la gamme des résidences gallo-romaines des agglomérations provinciales, mais leur nombre reste toutefois restreint. *Quid* dès lors de maisons traditionnelles en bois qui caractérisaient les agglomérations jusqu'à l'aube du II^e^ siècle ? Elles ne sont, en réalité, aucunement abandonnées au sein des trois cités, sauf dans les agglomérations qui décideront de modifier totalement leur habitat et que nous avons cité plus haut. Dans les autres cas, si quelques habitats en bois subsistent, notamment à Famars et Velzeke, en cité des Nerviens, et à Maastricht, en cité des Tongres, ils restent les résidences de choix de la population à Wervik et à Kontich, respectivement localisées en cité des Ménapiens et des Tongres. Toutes ces modifications significatives en termes d'architecture tant publique que privée s'accompagnent d'une multiplication des lieux commerciaux, notamment à travers l'aménagement des *horrea*[2721], et des lieux artisanaux de

[2711] WITVROUW, 1985-1986.
[2712] BRULET, 1981d, p. 52-53 (Secteur B, 1-28).
[2713] WILLEMS, 1967a, p. 11-12 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 169.
[2714] DE BOE, 1977 ; DE BOE, 1986b, p. 113.
[2715] BRULET & DEMANET, 1997, p. 14-21. BRULET & COQUELET
[2716] PANHUYSEN, 1996, p. 40-43.
[2717] LAUWERIJS, 1969.
[2718] *Domus* hypothétiques à Tournai (AMAND & BAPTISTE, 1981, p. 29-31), Jupille-sur-Meuse (SCHUERMANS, 1872, p. 471-472 ; GUSTIN, 2008, p. 419) et Namur (VERBEEK *et al.*, 2002, p. 253 ; VANMECHELENT & VERBEEK, 2006, p. 71). *Domus* bien attestées à Famars (CLOTUCHE, 2020, p. 217 (bâtiment C) et p. 217-218 (bâtiment H)).
[2719] Modèle de maisons d'inspiration rurale bien présent à Kerkhove (DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 14-15).
[2720] Modèle observé notamment à Famars et s'inspirant des maisons rurales à pavillons d'angle (ROGER, 2001, p. 43 ; ROGER, 2007, p. 183).
[2721] La construction de ces édifices commerciaux est notamment constatée à Kerkhove (ROGGE & VANDOORSELAER, 1977 ; DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 14), en cité des Ménapiens, à Famars (CLOTUCHE, 2009, p. 64), en cité des

nature diversifiée[2722], témoignant du réel dynamisme économique qui secouent les bourgades dès cette époque et qui participent tout autant à leur développement important.

Ces nouvelles constructions s'insèrent au sein d'une organisation spatiale, si pas mieux appréhendées au IIe siècle, complètement modifié dès cette époque. L'organisation du parcellaire en bande constatée dès la période flavienne dans certaines agglomérations, comme Braives, Grobbendonk, Kontich et Liberchies, continue à persister, mais elle s'affiche désormais aussi de manière beaucoup plus claire pour d'autres bourgades telles qu'Amay-Ombret, Clavier ou encore Tirlemont, toutes trois établies en cité des Tongres. Pour les bourgades de Tournai, Maastricht et Namur, c'est un autre cas de figure qui se présente. Leur espace tend en effet, dès le IIe siècle, à se régulariser et à présenter de cette manière une trame viaire qui se rapproche beaucoup du réseau orthogonal qui se manifeste au sein même des chefs-lieux. Enfin, la multiplication des édifices publics entraîne la constitution de lieux de convergence qui ne sont plus l'apanage de quelques exemples isolés. Ces zones spécifiques se manifestent en effet désormais un peu partout comme par exemple à Famars[2723], Amay-Ombret, Clavier, Grobbendonk, Kontich, Liberchies, Maastricht et Namur.

Le processus de romanisation des agglomérations en matière d'architecture et d'espace arrive donc à son terme dès le IIe siècle et débouche sur la formation d'occupations présentant des configurations, certes diversifiées, mais reliées entre elles par des traits communs tout-à-fait significatifs, fruits de la fusion de deux cultures : romaine et gauloise. L'appropriation de ces éléments ne se fait évidemment pas partout avec la même intensité et certaines bourgades peuvent même se montrer éventuellement réfractaires à ces changements. Si pour des raisons de nature documentaire évidente, la notion de variation paraît difficile à établir, il est néanmoins nécessaire de l'aborder car le processus d'acculturation est, contrairement à ce que laisse peut-être sous-entendre le canevas évolutif présenté ici, loin d'être homogène et ses effets tout aussi loin d'être prégnants d'un site à l'autre voire d'une région à l'autre.

Nerviens, et à Amay-Ombret (WILLEMS, 1968, p. 29, n°13 ; WITVROUW *et al.*, 1993-1995, p. 73-74 ; BRULET, 2008b, p. 384, fig. 174) , Clavier (WILLEMS, 1967a, p. 14 ; WILLEMS & LAUWERIJS, 1974, p. 170-171), Namur (PLUMIER, 1996b, p. 83 ; PLUMIER, VANMECHELEN & DUPONT, 1998, p. 184 ; VANMECHELEN & VERBEECK, 2006, p. 72) et, plus tard, à la fin du IIe siècle, à Jupille-sur-Meuse (GUSTIN & VANGUESTAINE, 2002, p. 115 ; VANGUESTAINE & GUSTIN, 2002, p. 13), en cité de Tongres.

[2722] Cette diversification de l'artisanat se manifeste notamment dans l'agglomération ménapienne de Tournai, dans les bourgades nerviennes de Famars et Sains-du-Nord et dans les occupations tongres de Braives et de Tirlemont.

[2723] À Famars, on peut même parler de véritable esplanade publique, isolée du reste de l'occupation par une limite bien perceptible (CLOTUCHE, 2009, p. 64).

8.2.3. L'acculturation différenciée selon les régions : des indications plus que des affirmations arrêtées

Si le processus d'acculturation est déjà un phénomène complexe à appréhender, l'évaluation de son degré d'adoption par les sociétés placées désormais sous l'égide de Rome l'est encore davantage. Il est un fait certain que chaque région ne réagit pas de la même manière ni simultanément et de nombreux chercheurs ont tenté d'en trouver les raisons et parmi eux N. Roymans. Les facteurs ethniques et géographiques constituent ainsi la base de la réflexion de cet archéologue, travaillant en particulier sur les franges septentrionales de l'Empire[2724]. Pour lui, la romanisation est une question de particularismes, dictée par l'ethnie même qui continue à vivre sur ces territoires désormais occupés et encline ou non à adopter de nouveaux usages. Identifier ces ethnies, appréhender leur mécanisme sociétal et percevoir le degré d'attachement à leurs coutumes forment une première étape importante dans la compréhension du processus d'acculturation[2725]. Mais, ce facteur ethnique ne s'avère pas le seul car le milieu naturel dans lequel ces anciennes tribus gauloises évoluent constitue lui aussi un agent non négligeable du processus, car plus les terres sont riches en ressources naturelles, plus ces régions captent l'attention de Rome, entraînant sans doute, par ce fait, une acculturation plus intense et plus rapide dans ces régions[2726]. L'approche de N. Roymans pourrait également tout aussi bien être menée sous l'angle des cultures dont sont issues les tributs qu'il aborde. En effet, le Nord de la Gaule constitue un carrefour de deux civilisations, celtique et germanique, qui se sont longtemps côtoyées et mélangées à cet endroit à travers le commerce et les mouvements de peuples[2727]. D'après les dernières études sur le mobilier et les pratiques funéraires, une ligne de démarcation peut *a priori* être établie de l'embouchure de la Canche jusqu'au nord du confluent de la Meuse et de l'Ourthe et qui pourrait correspondre à la limite de ces deux aires culturelles et/ou économiques[2728].

Ces réflexions et cette vision de la romanisation en particularismes régionaux voire micro-régionaux ont activé depuis une série de recherches qui se sont jusqu'ici bornées à utiliser comme médiateur matériel la céramique[2729], un vecteur pertinent très parlant mais également très particulier. L'objectif de ce chapitre est donc de nous approprier ces questionnements et de les soumettre cette fois au prisme de l'analyse de deux autres médiateurs matériels que sont

[2724] ROYMANS, 1996b.
[2725] ROYMANS, 1996b, p. 100.
[2726] ROYMANS, 1990 ; DE CLERCQ, 2009.
[2727] FICHTL, 2004 ; CUNLIFFE, 2006.
[2728] LEMAN, 2004 ; LEMAN-DELRIVE, 2009 ; MATHIOT, 2013, p. 67-70.
[2729] Voir entre autres BARRIER, 2014 et LEPOT, 2014.

l'architecture et l'espace. La méthode employée est assez simple, comme nous l'avons souligné plus haut, et se décline en un comptage des critères octroyés à chaque agglomération composant les trois territoires pris en compte dans l'étude, critères considérés comme éléments forts de l'acculturation en matière de bâti et d'organisation des occupations. De ce dénombrement, synthétisé au sein des tableaux 51 à 53, résulte une carte de répartition des résultats qui figure le nombre maximal de critères obtenus par chaque agglomération de la région étudiée (Fig. 75). Cette carte est à manier avec prudence car elle est le reflet d'un état de la recherche actuelle et dépend entièrement de la documentation archéologie dont on dispose pour chacun de ces sites. Les constatations et réflexions engagées ici doivent donc être prises pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des indications, et non des affirmations arrêtées.

CLASSES	N° SITE	AGGLOMÉRATIONS	Introduction bâtiments publics	Nouvelles formes résidentielles	Commerce & diversité artisanale	*Horrea*	Introduction de bâtiments de services	Adoption de formes architecturales funéraires plus visuelles	Mise en place d'un découpage spatial régulier et de parcelles « en bande »	Mise en place d'esplanades & lieux de convergence	Nombre de critères calculés par phase (1 à 5)					Nombre max. de critères obtenus
											1	2	3	4	5	
1	16	Tournai	< Phase 4 (Basilique & thermes)	< Phase 3	< Phase 4	Phases 2 & 3		< Phase 3 (Inscriptions)	< Phase 4		/	1	3	5	5	5
3	10	Oudenburg		< Phase 4							/	/	/	1	1	1
4	3	Courtrai		< Phase 3	< Phase 5						/	/	1	1	2	2
	2	Bouvines		< Phase 4							/	/	/	1	1	1
	20	Wervik						< Phase 3 (Monument)			/	/	1	1	1	1
	8	Kruishoutem	< Phase 3 (Sanctuaire)								/	/	1	1	1	1
	4	Destelbergen									/	/	/	/	/	0
	7	Kerkhove		< Phase 4		Phase 4					/	/	/	2	1	2
	17	Waasmunster		< Phase 5				< Phase 4 (Piliers)			/	/	/	1	2	2
5	6	Harelbeke	< Phase 5 (Sanctuaire)	< Phase 4							/	/	/	1	2	2
	1	Bléharies-Hollain		?							/	/	/	/	/	1
	14	Templemars	< Phase 4 (Sanctuaire ?)	< Phase 3							/	/	1	2	2	2
	9	Merendree									/	/	/	/	/	0
6	5	Gand									/	/	/	/	/	0
	12	Steene									/	/	/	/	/	0
	11	Ploegsteert									/	/	/	/	/	0
	13	Taintignies									/	/	/	/	/	0
	19	Wenduine									/	/	/	/	/	0
	15	Thiennes									/	/	/	/	/	0
	18	Watten									/	/	/	/	/	0

Légende : < (à partir de)

Tabl. 51. Tableau récapitulatif des critères architecturaux et spatiaux forts en termes de romanisation en fonction de chaque agglomération ménapienne répartie selon sa classe. Évaluation du nombre de ces critères par phase chronologique et nombre maximal de ces critères constaté pour chaque bourgade en dehors de toute considération temporelle. En gris, les agglomérations les mieux documentées.

CLASSES	N° SITE	AGGLOMÉRATIONS	Introduction bâtiments publics	Nouvelles formes résidentielles	Commerce & diversité artisanale	*Horrea*	Introduction de bâtiments de services	Adoption de formes architecturales funéraires plus visuelles	Mise en place d'un découpage spatial régulier et de parcelles « en bande »	Mise en place d'esplanades & lieux de convergence	Nombre de critères calculés par phase (1 à 5)					Nombre max. de critères obtenus
											1	2	3	4	5	
1	28	Famars	< Phase 4 (Sanctuaire, théâtre & thermes)	< Phase 3	< Phase 4	< Phase 4				< Phase 4	/	/	1	5	5	5
2	38	Sains-du-Nord	< Phase 2 (Sanctuaire) < Phase 5 (Edifice public)	< Phase 4	< Phase 4					< Phase 5	/	1	1	3	4	4
	39	Velzeke	< Phase 2 (Sanctuaire)	< Phase 3					< Phase 4		/	1	2	3	3	3
3	24	Cambrai	< Phase 4 (Thermes ?)	< Phase 4							/	/	/	2	2	2
	21	Asse		< Phase 4	Haut-Empire		< Phase 4 (Auberge)				/	/	/	2	2	3
	35	Pommeroeul	? (Sanctuaire ?)	< Phase 4	< Phase 4 ?						/	/	/	2	2	3
	25	Elewijt		< Phase 4							/	/	/	1	1	1
4	37	Les Rues-des-Vignes	< Phase 5 (Sanctuaire)	?							/	/	/	/	1	2
	40	Waudrez	< Phase 4 (Thermes)	< Phase 4							/	/	/	2	2	2
	23	Blicquy		< Phase 4				< Phase 3 (?) (Monuments)			/	/	1	2	2	2
	32	Kester	? (Sanctuaire)	?	?						/	/	/	/	/	3
5	36	Pont-sur-Sambre									/	/	/	/	/	0
6	34	Nimy-Maisières		< Phase 3							/	/	1	1	1	1
	30	Givry									/	/	/	/	/	0
	29	Flobecq									/	/	/	/	/	0
	31	Gouy		< Phase 3							/	/	1	1	1	1
	27	Etroeungt		< Phase 3			? (Auberge)				/	/	1	1	1	2
	22	Bermerain		?							/	/	/	/	/	1
	26	Escautpont		?							/	/	/	/	/	1
	33	Montay		?							/	/	/	/	/	1

Légende : < (à partir de)

Tabl. 52. Tableau récapitulatif des critères architecturaux et spatiaux forts en termes de romanisation en fonction de chaque agglomération nervienne répartie selon sa classe. Évaluation du nombre de ces critères par phase chronologique et nombre maximal de ces critères constaté pour chaque bourgade en dehors de toute considération temporelle. En gris, les agglomérations les mieux documentées.

CLASSES	N° SITE	AGGLOMÉRATIONS	Introduction bâtiments publics	Nouvelles formes résidentielles	Commerce & diversité artisanale	*Horrea*	Introduction de bâtiments de services	Adoption de formes architecturales funéraires plus visuelles	Mise en place d'un découpage spatial régulier et de parcelles « en bande »	Mise en place d'esplanades & lieux de convergence	Nombre de critères calculés par phase (1 à 5)					Nombre max. de critères obtenus
											1	2	3	4	5	
1	52	Namur	< Phase 4 (Sanctuaire & thermes) < Phase 5 (Edifices publics)	< Phase 3	< Phase 5	< Phase 4		< Phase 3 (Inscriptions)	< Phase 4	< Phase 4	/	/	2	6	7	7
	51	Maastricht	< Phase 4 (Sanctuaire, édifice public & Thermes)				< Phase 4 (Auberges)	< Phase 3 (Monuments & inscriptions)	< Phase 4	< Phase 4	/	/	1	5	5	5
2	50	Liberchies	< Phase 4 (Sanctuaire & thermes)	< Phase 4	< Phase 3		< Phase 3 (Auberge) < Phase 5 (Latrines publiques)		< Phase 3	< Phase 4	/	/	3	6	6	6
	58	Tirlemont	Phases 3 & 4 (Thermes) < Phase 5 (Sanctuaire)	< Phase 4	< Phase 4	Phases 3 & 4			< Phase 4	Phases 3 & 4	/	/	3	6	6	6
3	46	Grobbendonk	< Phase 2 (Sanctuaire) < Phase 4 (Thermes)	< Phase 4		Phases 3 & 4	Phases 2 & 3 (Auberge)		< Phase 3	< Phase 4	/	2	4	4	4	4
	47	Jupille-sur-Meuse	< Phase 2 (Sanctuaire)	< Phase 4		< Phase 5		< Phase 3 (Inscriptions)			/	1	2	3	4	4
	41	Amay-Ombret	< Phase 4 (Thermes)	< Phase 4	Phase 3	< Phase 4	< Phase 4 (Latrines publiques)		< Phase 4	< Phase 4	/	/	1	6	6	6
	44	Clavier (Vervoz)	< Phase 2 (Sanctuaire) < Phase 4 (Thermes)	< Phase 4		< Phase 4	< Phase 3 (Auberge)		< Phase 4	< Phase 4	/	1	2	6	6	6
	42	Braives	< Phase 4 (Thermes)	< Phase 4	< Phase 4				< Phase 3		/	/	1	4	4	4
4	49	Kontich	< Phase 3 (Sanctuaire) < Phase 4 (Edifice public)						< Phase 3	< Phase 4	/	/	2	3	3	3
	59	Tourinnes-Saint-Lambert	< Phase 4 ? (Thermes)	< Phase 4							/	/	/	2	2	2
5	43	Ciney		?							/	/	/	/	/	1
	57	Theux	< Phase 4 (Sanctuaire)					< Phase 3 (Inscriptions)			/	/	1	2	2	2
	45	Dinant		< Phase 4							/	/	/	1	1	1
	56	Taviers		< Phase 4							/	/	/	1	1	1
	60	Vodecée	< Phase 4 (Sanctuaire)								/	/	/	1	1	1
6	54	Sauvenière	< Phase 4 (Sanctuaire)								/	/	/	1	1	1
	55	Strée		?							/	/	/	/	/	1
	53	Rumst									/	/	/	/	/	0
	48	Kemexhe									/	/	/	/	/	0

Légende : < (à partir de)

Tabl. 53. Tableau récapitulatif des critères architecturaux et spatiaux forts en termes de romanisation en fonction de chaque agglomération tongre répartie selon sa classe. Évaluation du nombre de ces critères par phase chronologique et nombre maximal de ces critères constaté pour chaque bourgade en dehors de toute considération temporelle. En gris, les agglomérations les mieux documentées.

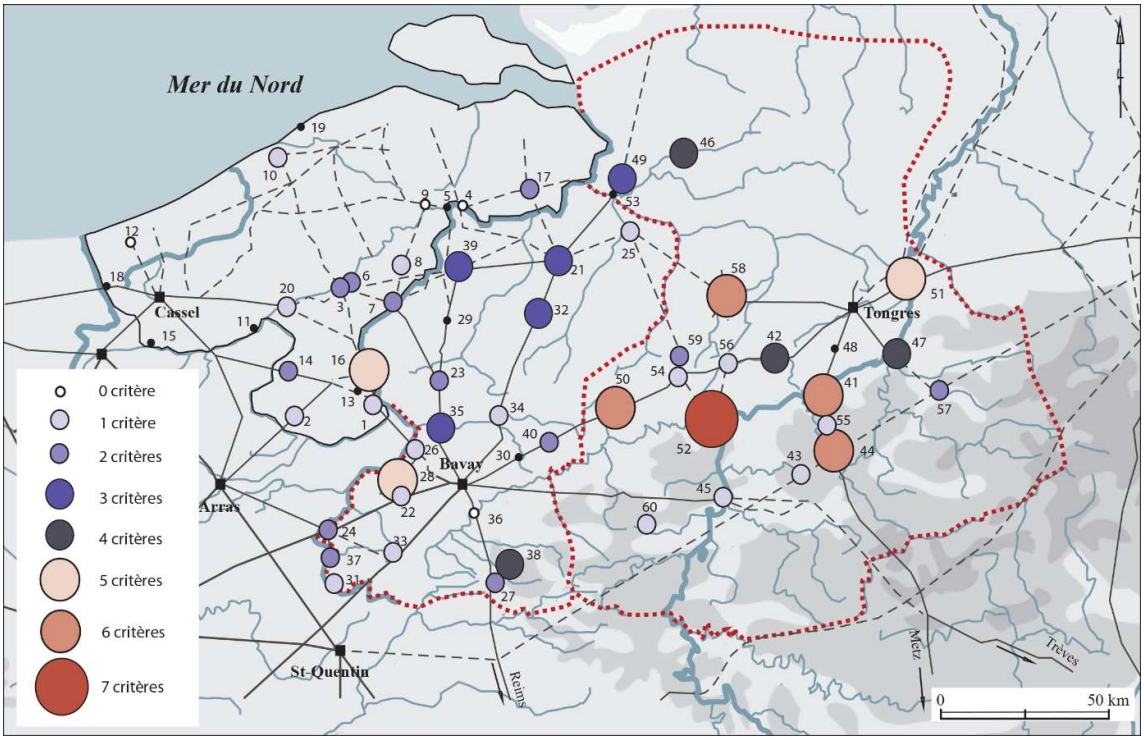

Fig. 75. Visualisation du niveau d'imprégnation de l'acculturation des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres sur base des médiateurs matériels que sont l'architectures et l'espace. La taille des pastilles et les couleurs associées renvoient au nombre maximal de critères liés à ces matières, recensés au sein de chaque site et considérés comme forts en matière de romanisation (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Profil des agglomérations en fonction du nombre de critères accordés

Le nombre maximal de critères d'acculturation en matière d'architecture et d'espace qui est accordé à chaque agglomération au terme du processus n'est pas seulement un indicateur du niveau de « romanisation » de chacune (Tabl. 50 à 52), il permet également de regrouper les bourgades ayant obtenu un score semblable et de déterminer leur profil respectif. La mise au point de ces profils est essentielle pour la perspective envisagée ici, soit celle de définir le plus clairement possible le niveau d'acculturation propre à chaque territoire, car elle permet de dépasser le simple travail de comptage des indices et de révéler ce qui se cache réellement derrière les pastilles de différentes tailles et couleurs visibles sur la figure 75. Dans ce travail de détermination, sept agglomérations sont extraites de l'analyse car leur dossier documentaire se révèle inexploitable pour la démarche entamée ici. Il s'agit de Thiennes (n° 15) et Watten (n° 18), localisées en cité des Ménapiens, de Flobecq (n° 29) et Givry (n° 30), établies en pays nervien, et de Kemexhe (n° 48) et Rumst (n° 53), situées en territoire tongre. À partir des scores attribués pour les 53 bourgades restantes, huit profils d'agglomérations peuvent être dressés.

PROFIL 1 - Les agglomérations comptabilisant 0 critère

Sites concernés : Destelbergen (n° 4), Merendree (n° 9), Steene (n° 12) et Pont-sur-Sambre (n° 36).

Ces agglomérations présentent une organisation simple. Elles sont formées d'habitats maintenant, durant toute la durée de l'occupation, une structure en bois de plans indigènes et centrent leurs activités sur un artisanat en particulier tel que le travail de la céramique (Pont-sur-Sambre), de la métallurgie (Destelbergen) ou encore du sel (Steene). Ces bourgades ne montrent aucun signe d'acculturation au vu des indices archéologiques récoltés jusqu'ici.

PROFIL 2 - Les agglomérations comptabilisant 1 critère

Sites concernés : Blélharies-Hollain (n° 1), Bouvines (n° 2), Kruishoutem (n° 8), Oudenburg (n° 10), Wervik (n° 20), Bermerain (n° 22), Elwijt (n° 25), Escautpont (n° 26), Gouy (n° 31), Montay (n° 33), Nimy-Maisières (n° 34), Ciney (n° 43), Dinant (n° 45), Sauvenière (n° 54), Strée (n° 55), Taviers (n° 56) et Vodecée (n° 60).

Ces agglomérations présentent également une occupation simple, formée, à partir du II^e^ siècle, par un habitat généralement érigé sur des fondations en « dur » et qui développe essentiellement un artisanat de base (travail de la céramique et de la métallurgie). Des lieux de cultes peuvent également être aménagés dans leurs marges et des sépultures ostentatoires sont parfois pointées dans leurs nécropoles (Wervik).

PROFIL 3 - Les agglomérations comptabilisant 2 critères

Sites concernés : Courtrai (n° 3), Harelbeke (n° 6), Kerkhove (n° 7), Templemars (n° 14), Waasmunster (n° 17), Blicquy (n° 23), Cambrai (n° 24), Etrœungt (n° 27), Les Rues-des-Vignes (n° 37), Waudrez (n° 40), Theux (n° 57) et Tourinnes-Saint-Lambert (n° 59).

Dès le II^e^ siècle, ces agglomérations se regroupent généralement autour de maisons érigées sur des fondations en pierre et développent un artisanat de base, soit un travail de la céramique et de la métallurgie. Ce qui change, au regard du profil précédent, est la variété plus importante des bâtiments fonctionnels intégrés à leur espace habité et à leurs périphéries, soit des sanctuaires, des thermes, des *horrea* et des bâtiments de services, mais sans que l'un ou l'autre de ces édifices ne soit un trait majeur ressortant du profil. Notons que quelques-unes de ces agglomérations manifestent également des changements visuels dans l'aménagement de certaines tombes de leurs nécropoles.

PROFIL 4 – Les agglomérations comptabilisant 3 critères

Sites concernés : Asse (n° 21), Kester (n° 32), Pommerœul (n° 35), Velzeke (n° 39) et Kontich (n° 49).

Ces agglomérations présentent, au II^e siècle, un habitat tendant vers la mixité où, aux côtés des maisons sur fondations en pierre, persistent toujours des demeures en bois de tradition indigène. Cette diversité se manifeste également dans leur artisanat qui a en effet tendance à multiplier la nature de ses activités. Les bâtiments fonctionnels associés à ces occupations se limitent généralement aux sanctuaires, mais on note la présence d'un bâtiment de services dans un cas au moins (Asse). Le phénomène de la parcellisation en bandes est constaté pour deux cas (Velzeke et Kontich), au sein de l'un desquels s'ajoute la formation d'un lieu de convergence populaire (Kontich).

PROFIL 5 – Les agglomérations comptabilisant 4 critères

Sites concernés : Sains-du-Nord (n° 38), Braives (n° 42), Grobbendonk (n° 46) et Jupille-sur-Meuse (n° 47).

À partir du II^e siècle, toutes ces agglomérations s'articulent autour de maisons construites sur des fondations en pierre et développent soit un artisanat diversifié soit un artisanat de base (céramique et métallurgie). Les bourgades se distinguent ici par la diversité des éléments bâtis qui est introduite au sein même de leur espace habité, soit des bâtiments publics, des thermes et des boutiques, ou dans leur périphérie, c'est-à-dire des sanctuaires, des *horrea* et des auberges, et par des modifications importantes apportées dans le signalement de certaines tombes (Jupille-sur-Meuse). Toutes ces constructions évoluent au sein d'un espace pouvant être clairement organisé en bandes (Braives et Grobbendonk), marqué, dans certains cas (Sains-du-Nord et Grobbendonk), par l'apparition de zones de convergence populaire due au regroupement de certains édifices publics (Sains-du-Nord et Grobbendonk).

PROFIL 6 – Les agglomérations comptabilisant 5 critères

Sites concernés : Tournai (n° 16), Famars (n° 28) et Maastricht (n° 51).

Ces agglomérations regroupent trois des quatre bourgades occupant la plus haute marche du classement des occupations établi au chapitre 4 (classe 1). À partir du II^e siècle, ces sites présentent peut-être des habitats sur fondations en pierre et érigés d'ailleurs selon divers modèles résidentiels, mais les constructions en bois n'y sont pas pour autant abandonnées (Famars et Maastricht). Cette diversification est également constatée dans leurs activités artisanales, mais si pour le site de Maastricht, rien ne peut venir étayer cette hypothèse. Ce qui distingue nettement ces bourgades des autres agglomérations décrites jusqu'ici est

l'introduction massive, tant au sein de leur espace habité qu'en périphérie, de bâtiments publics se déclinant notamment en temples, thermes et, pour le site spécifique de Famars, en un théâtre. À ces édifices, s'ajoutent la présence ponctuelle d'*horrea* (Tournai), de constructions de services (Maastricht) ainsi que des traces manifestes de changement dans le signalement des sépultures (Tournai et Maastricht). D'un point de vue de l'espace, la multiplication des édifices publics entraîne pour ces agglomérations la formation de lieux de convergence qui s'articulent, pour Tournai et Maastricht, au sein d'un espace tendant désormais vers une certaine « orthogonalité ».

PROFIL 7 – Les agglomérations comptabilisant 6 critères

Sites concernés : Amay-Ombret (n° 41), Clavier (n° 44), Liberchies (n° 50) et Tirlemont (n° 58).

Les opérations archéologiques intensives menées sur ces sites et conjuguées à une très bonne conservation de leurs vestiges valent à ces agglomérations de figurer parmi les bourgades les mieux documentées en matière d'acculturation. Dès le II^e^ siècle, leurs occupations s'articulent autour de maisons désormais érigées sur des fondations en pierre. Leur artisanat s'avère diversifié, hormis le site de Clavier où la prépondérance du travail de la céramique est manifeste. L'espace habité de ces occupations se voit doté de thermes, accompagnés, dans certains cas, par des latrines publiques (Amay-Ombret et Liberchies) et, dans leurs périphéries, évoluent généralement des sanctuaires. Ces bâtisses publiques peuvent être accompagnées d'*horrea* ou d'auberges (Liberchies). La particularité de ces agglomérations est de clairement présenter un système parcellaire en bandes, au sein duquel se forment des lieux de convergence sous l'impulsion de regroupements d'édifices à forte attraction populaire.

PROFIL 8 – L'agglomération comptabilisant 7 critères

Site concerné : Namur (n° 52).

L'agglomération de Namur peut être considérée comme le foyer d'acculturation le plus important de la région investiguée. À partir du II^e^ siècle, l'habitat est en effet érigé sur des fondations en pierre dont une maison relève sans doute des modèles de *domus* urbaine. Son artisanat est diversifié et l'occupation se dote parallèlement de lieux de stockage importants. La sphère publique est assez bien représentée par la présence d'un sanctuaire à plusieurs temples, de bâtiments publics et de thermes. Quant aux nécropoles environnantes, l'ostentation de certaines sépultures est palpable via les restes d'inscriptions funéraires retrouvées sur le site. L'agglomération fait partie, comme Tournai et Maastricht, de ces bourgades dont l'organisation

va davantage s'articuler, au IIe siècle, autour d'un plan très régulier et au sein duquel peuvent être clairement notée la formation de lieux de convergence.

La cité des Ménapiens : une romanisation mesurée

L'analyse de la répartition des sites ménapiens en fonction du nombre de critères de romanisation relevés en leur sein (Fig. 75) montre la nette domination des agglomérations relevant des profils 2[2730] et 3[2731], auxquelles s'ajoutent quelques bourgades associées au profil 1[2732] et une dernière au profil 6, Tournai (no 16), considérée comme le seul foyer d'acculturation important du territoire.

Si on met de côté l'agglomération de Tournai, l'imprégnation de la romanisation est assez modérée au sein du pays ménapien. Elle est y principalement matérialisée par la transformation du bâti résidentiel et, dans une moindre mesure, par l'introduction d'édifices publics (les sanctuaires), par l'intégration de nouvelles formes de stockage (*horrea*) et par l'adoption de nouveaux usages visuels dans le domaine funéraire. Si le recours à la pierre dans les fondations des maisons se multiplie à partir du IIe siècle (phase 4), les populations demeurent toutefois fort attachées à leurs modèles traditionnels en bois. La pierre ne s'impose ainsi que dans quelques agglomérations (Bouvines, Courtrai, Kerkhove et Tournai), alors que dans d'autres, elle n'est employée que pour une partie de l'habitat, le reste restant en matériaux légers (Harelbeke, Oudenburg, Templemars et Waasmunster). Dans d'autres cas encore, la pierre ne semble jamais avoir été introduite dans l'aménagement des maisons (Destelbergen, Gand, Kruishoutem, Merendree, Steene, Wenduine et Wervik). L'habitat étant le foyer, le cœur de la vie familiale, cette forme de résistance aux nouveaux modèles résidentiels au sein des agglomérations ménapiennes constitue un indice fort du poids qu'exerce le terroir sur ces sociétés, sans les rendre toutefois totalement fermées à la culture romaine. Si l'attachement important que portent les populations à leurs coutumes et à leur mode de vie est sans aucun doute un facteur déterminant dans l'acculturation mesurée des agglomérations ménapiennes, il ne peut cependant tout expliquer. Le rôle joué par le milieu naturel, ce facteur déjà souligné par N. Roymans mais ici envisagé bien différemment, et par les voies de communication est tout aussi considérable dans cette romanisation modérée.

[2730] Bléharies-Hollain (n° 1), Bouvines (n° 2), Kruishoutem (n° 8), Oudenburg (n° 10) et Wervik (n° 20).
[2731] Courtrai (n° 3), Harelbeke (n° 6), Kerkhove (n° 7), Templemars (n° 14) et Waasmunster (n° 17).
[2732] Destelbergen (n° 4), Merendree (n° 9) et Steene (n° 12).

Il est ainsi interpellant de constater que les agglomérations, où l'usage de la pierre s'est imposé pour les constructions résidentielles et où les édifices publics ont été aménagés, soient toutes placées dans la « botte » sud-orientale de la cité, c'est-à-dire dans la zone délimitée par le passage de la Cassel-Tongres au nord, par le cours de l'Escaut à l'est et par le cours de Lys à l'ouest. De tout le territoire ménapien, cette région est sans doute la mieux servie en matières premières, riche en gisements calcaires[2733] et propice au développement de l'activité céramique, comme l'atteste d'ailleurs la concentration, en cet endroit, de la plupart des officines de potiers reconnues directement ou indirectement dans la cité[2734]. Ce milieu naturel plus favorable au regard des secteurs occidentaux et septentrionaux du pays, dont le sel et les filons de limonite[2735] constituent les principales ressources, active toute une dynamique en termes d'artisanat qui bénéficie de surcroît de la présence d'artères économiques importantes que sont la Cassel-Tongres et les deux cours d'eau navigables, l'Escaut et son affluent la Lys. Les agglomérations établies au sud-est vont donc tirer avantage de cette configuration plus que propice, mais celle qui va véritablement tirer son épingle du jeu est sans aucun doute Tournai. Cette dernière va en effet progressivement s'imposer comme la plaque tournant de l'économie ménapienne, une position soutenue par une implantation idéale à mi-chemin entre son chef-lieu Cassel et la capitale nervienne Bavay et par le passage de deux voies commerciales importantes que sont la chaussée Cassel-Bavay et l'Escaut.

Ces facteurs naturels et de communication réunis ont donc favorisé de multiples échanges dans la zone sud-est du territoire ménapien, dopant ainsi la circulation des personnes, des biens et surtout des idées. Les agglomérations qui s'y sont développées ont donc été davantage plus sensibles au processus d'acculturation que ne l'ont été celles établies à l'ouest et au nord, restées pour la plupart en marge des voies routières principales dont celles en provenance directe de leur capitale, ce lieu représentant le pouvoir en place et censé être le foyer de romanisation par excellence de la cité. Ancrées en outre dans un milieu naturel moins propice au développement économique, ces agglomérations n'ont, en réalité, jamais su tirer le moindre avantage de leur situation, malgré une localisation proche de l'Escaut pour certaines. Ces occupations ont donc maintenu des activités artisanales de base et sont restées quant à elles plus sensibles aux traditions de leurs ancêtres.

[2733] AMAND, 1984b ; NYS, 1993, p. 49-52.

[2734] L'activité potière est reconnue dans cette région ménapienne au sein d'agglomérations comme Ploegsteert (BOURGEOIS, 1989), Taintignies (DUDANT & TROBEC, 1982), Tournai (AMAND & LAMBERT, 1978, p. 50) ou encore Wervik (GOEMINNE, 1970, p. 12 ; BONCQUET & DE GRYSE, 2014, p. 68-69 (S6) et p. 88) et, en milieu rural, sur les sites par exemple d'Antoing (Bruyelle) (HERINCKX, 2008a, p. 307 (bibliographie, p. 308-309)), d'Howardries (AMAND, 1971), de Fretin (DELMAIRE, 1996, p. 256) ou encore de Lesquin (DELMAIRE, 1996, p. 297).

[2735] DE LAET & VAN DOORSELAER, 1969.

La cité des Nerviens : une imprégnation de l'acculturation à tous les niveaux

L'analyse de la répartition des sites nerviens en fonction du nombre de critères de romanisation relevés en leur sein (Fig. 75) montre une majorité d'agglomérations relevant des profils 2[2736], 3[2737] et 4[2738], auxquelles s'ajoutent trois autres occupations, associées pour l'une au profil 1 (Pont-sur-Sambre), pour l'autre au profil 5 (Sains-du-Nord) et pour la troisième au profil 6 (Famars). Les deux dernières agglomérations peuvent ainsi être considérées comme les plus importants foyers d'acculturation du territoire.

La percée de la romanisation est nettement plus perceptible au sein des agglomérations nerviennes. Elle se matérialise essentiellement par une adoption quasi généralisée de la pierre dans les constructions domestiques et par la multiplication d'édifices publics plus variés (sanctuaires, bâtiments publics, théâtres et thermes), dans une moindre mesure, par l'introduction de nouveaux bâtiments de stockage (*horrea*) et de services (auberges), par le développement d'un artisanat tendant vers la diversification ainsi que par l'adoption de nouveaux usages visuels dans le domaine funéraire. Au regard de la cité ménapienne précédente, l'usage de matériaux solides comme éléments principaux de l'aménagement des fondations des demeures s'impose, à partir du II^e^ siècle, dans des agglomérations beaucoup plus nombreuses (Asse, Bermerain, Cambrai, Escautpont, Etrœungt, Gouy, Kester, Montay, Nimy-Maisières, Pommerœul, Les Rues-des-Vignes, Sains-du-Nord et Waudrez) ou, du moins, pour une partie de leur habitat (Elewijt, Blicquy, Famars et Velzeke). L'adoption de nouveaux modèles résidentiels est donc beaucoup plus prégnante au sein de ce territoire et atteste d'un changement important de ces populations face à leur manière de construire traditionnelle et surtout face à leur cadre de vie. Cette ouverture à la culture de l'autre est en outre accentuée par la construction d'édifices publics plus nombreux et qui ne se limitent plus à des sanctuaires, mais qui s'ouvrent davantage à d'autre formes architecturales diffusées à travers tout le territoire et non plus pointées au sein d'un ou deux cas particuliers comme le montraient précédemment les occupations ménapiennes.

La sensibilité plus accrue au mode de vie romain dont manifestent les sociétés des agglomérations nerviennes doit beaucoup à la configuration du réseau routier, formé de voies importantes et toutes en provenance direct de la capitale Bavay, ce qui a ainsi grandement facilité les communications et les connexions avec le premier foyer d'acculturation du territoire.

[2736] Bermerain (n° 22), Elewijt (n° 25), Escautpont (n° 26), Gouy (n° 31), Montay (n° 33) et Nimy-Maisières (n° 34).
[2737] Blicquy (n° 23), Cambrai (n° 24), Etrœungt (n° 27), Les Rues-des-Vignes (n° 37) et Waudrez (n° 40).
[2738] Asse (n° 21), Kester (n° 32), Pommerœul (n° 35) et Velzeke (n° 39).

Toutes ces voies terrestres desservent également des bourgades qui ont assez bien tiré profit de leurs ressources naturelles, abondantes et variées, ce qui a activé tout une dynamique économique et accentué les échanges tant en interne qu'avec les cités voisines. Si l'acculturation est donc bien présente au sein de la plupart des agglomérations nerviennes, on ne peut cependant pas les considérer comme des foyers majeurs de romanisation. Les seules à pouvoir réellement prétendre à ce titre sont Famars et Sains-du-Nord dont les connaissances en matière de bâti et d'espace se sont multipliées ces dernières années grâce à de nombreuses opérations de terrain. Outre une intégration massive d'éléments architecturaux d'inspiration romaine, ces sites sont les premiers témoins de la cité à fournir des indices concernant la formation de centres de convergence populaire qui se déclinent plus précisément, pour Famars, en une esplanade publique, comprenant un temple et un théâtre bien isolés du reste de l'occupation par une limite matérialisée.

La cité des Tongres : siège de grands foyers d'acculturation

L'analyse de la répartition des sites tongres en fonction du nombre de critères de romanisation relevés en leur sein (Fig. 75) montre une majorité d'agglomérations relevant des profils 2[2739], 5[2740] et 7[2741], auxquelles s'ajoutent quelques occupations associées aux profils 3[2742], 4[2743] et 6[2744] et une dernière bourgade appartenant au profil 8, soit Namur, considérée comme le plus grand foyer d'acculturation de la région investiguée après les chefs-lieux de cité.

Si la diffusion de la romanisation est déjà bien perceptible au sein de la cité des Nerviens, elle est encore plus manifeste dans la cité des Tongres, où le nombre et la variété des indices d'acculturation explosent littéralement. Ils ne se matérialisent pas seulement dans la construction désormais généralisée, au II^e^ siècle, de maisons érigées sur des fondations en pierre (Amay-Ombret, Braives, Ciney, Clavier, Dinant, Grobbendonk, Jupille-sur-Meuse, Liberchies, Strée, Taviers, Tirlemont et Tourinnes-Saint-Lambert), mais également dans l'introduction, dans presque chaque agglomération que compte le territoire, d'au moins un édifice public (se déclinant en sanctuaire, bâtiment public, thermes et latrines publiques), dans la multiplication des bâtiments de stockages (*horrea*) et de services (auberges), dans l'adoption plus présente de nouveaux usages visuels dans le domaine funéraire, de même que dans des changements bien

[2739] Ciney (n° 43), Dinant (n° 45), Sauvenière (n° 54), Taviers (n° 56) et Vodecée (n° 60).
[2740] Braives (n° 42), Grobbenfonk (n° 46) et Jupille-sur-Meuse (n° 47).
[2741] Amay-Ombret (n° 41), Clavier (n° 44), Liberchies (n° 50) et Tirlemont (n° 58).
[2742] Theux (n° 57) et Tourinnes-Saint-Lambert (n° 59).
[2743] Kontich (n° 49).
[2744] Maastricht (n° 51).

perceptibles de l'organisation spatiale de nombreuses bourgades. Certaines de ces agglomérations vont ainsi offrir un parcellaire en bandes (ou laniéré), permettant d'exploiter au maximum la superficie des occupations (Amay-Ombret, Braives, Clavier, Grobbendonk, Kontich, Liberchies et Tirlemont), d'autres encore tendre vers un découpage spatial plus régulier, de plus en plus proche de la trame orthogonale de leur chef-lieu Tongres (Maastricht et Namur). La présence quasi systématique au sein des agglomérations d'au moins un édifice public va également entraîner la formation de lieux de convergence populaire dont le nombre est démultiplié au sein de la cité au regard du précédent territoire nervien (Amay-Ombret, Clavier, Grobbendonk, Kontich, Liberchies, Maastricht, Namur et Tirlemont).

La documentation extrêmement riche dont on dispose pour de nombreuses agglomérations tongres compte sans doute pour beaucoup dans la description de leur occupation, jugée fortement imprégnée des habitudes romaines. Cependant, elle n'explique sans doute pas tout. En effet, si on ne tient compte dans la réflexion que des foyers d'acculturation, c'est-à-dire les agglomérations qui présentent plus de la moitié des critères de romanisation établis, on s'aperçoit très vite qu'ils se situent tous dans la large et riche bande lœssique qui traverse le territoire d'ouest en est. Ils sont également situés sur et de part et d'autre du sillon Sambre-et-Meuse, dédoublé par une des artères économiques majeures du Nord de la Gaule, la Bavay-Tongres-Cologne. Ensemble, ces éléments convergent vers la capitale de la cité, elle-même foyer par excellence de l'acculturation. Ces agglomérations occupent donc une position stratégique et jouissent d'un terroir naturel riche qui leur permettent d'exploiter au maximum leurs ressources et d'écouler facilement leurs produits. Cette acculturation importante que l'on note au sein de ces sites est donc le reflet d'intenses échanges de toutes natures dont la circulation est garantie par la chaussée susmentionnée et la Meuse, mais également par les embranchements qui se greffent à ces voies et dont le point de convergence est, pour les routes, la ville de Tongres.

Pour les trois cités investiguées, l'approche du phénomène de la romanisation des agglomérations à travers deux médiateurs matériels que sont l'architecture et l'espace relativise fortement le rôle joué par le facteur ethnographique dans le processus d'acculturation et n'accrédite aucunement l'influence culturel qui découlerait de la rencontre entre les civilisations germanique et celtique dans la région en question. Les facteurs déterminants l'imprégnation aux habitudes romaines se révèlent être ici d'un autre ordre et résultent de la conjonction entre le milieu naturel (procurant les ressources) et la configuration du réseau des voies de communication. En somme, plus ces deux éléments favorisent les activités des

agglomérations et dopent leur économie, plus cette situation florissante va encourager les échanges et amener les bourgades à se tourner davantage vers l'extérieur et donc à se sensibiliser plus fortement aux changements et aux nouveautés culturelles, diffusés notamment par la capitale du territoire même, vitrine de l'Empire et de son mode de vie. Le développement de l'artisanat et du commerce n'est donc pas seulement ce qui détermine les agglomérations et les distingue des établissements ruraux, centrés sur des travaux de simple maintenance ou d'autarcie locale[2745], il détermine également leur degré de réponse vis-à-vis du processus d'acculturation dont les principaux vecteurs de diffusion restent les voies de communication.

8.3. L'organisation fonctionnelle et spatiale des agglomérations au Haut-Empire, reflet de sociétés en mutation

L'approche des zones fonctionnelles par leur bâti (Chapitre 5) et par leur implantation (Chapitre 7) n'a poursuivi jusqu'ici qu'un seul objectif, celui d'appréhender l'organisation spatiale des agglomérations en envisageant que derrière tout aménagement construit peut être perçu le reflet de la société qui en est à l'origine et qui se romanise ici (Chapitre 8). Nous sommes donc partis du postulat que chaque communauté occupant ces lieux transforme son milieu de vie selon ses besoins, la structure selon sa propre organisation et qu'elle en détermine ses fonctions[2746]. Selon ce principe, la société et l'espace sont donc deux entités qui ne peuvent être séparées car chacune agit constamment sur l'autre. En ce sens, elles ne peuvent être comprises que dans leurs interrelations[2747].

Le choix de porter cette approche sur les agglomérations en particulier a été activé par le fait que ces occupations sont le résultat du développement de petits noyaux d'habitats non structurés et formés de populations locales et non un « produit » importé par Rome comme le sont, en revanche, leurs capitales. Profondément ancrées dans leur terroir dès l'origine, tout signe d'acculturation perçu au sein de ces nouvelles formes habitées, tant en matière d'architecture que d'organisation spatiale, constitue donc des indices d'autant plus parlants et révélateurs de l'ouverture progressive de ces sociétés conquises à la culture romaine.

Depuis le début de l'enquête, la recherche est activée par trois questions importantes (Chapitre 1) qui ont fortement impacté la conduite des réflexions et la mise en place des

[2745] ROUGIER, 1976, p. 175 ; TERNES, 1976, p. 25 ; METZLER, 1994, p. 249 ; FERDIÈRE, 2006/2007, p. 10 ; COQUET, 2011, p. 75 ; VILVORDER, 2013, p. 31.
[2746] GALINIÉ, 2000, p. 77 ; SÉGAUD, 2007, p. 145.
[2747] HILLIER & HANSON, 1984 ; SANDERS, 1990, p. 44 ; LAURENCE, 1994, p. 19 ; LAFON, SATRE & MARC, 2011, p. 7.

différentes méthodologies. Arrivés au terme de l'analyse, il est temps d'en donner les réponses et d'en extraire les principaux enseignements.

> *À partir de la documentation archéologique disponible, est-on bien en mesure de dégager, de l'ordonnance générale des éléments construits, des indices pertinents révélant une adoption ou a contrario un rejet du schéma d'implantation fonctionnel des occupations romaines traditionnellement véhiculé par la littérature et les constats de terrain ?*

Grâce à la mise en place d'une méthode de reconnaissance visuelle opérée sur les cartes de répartition et qui recourt aux marqueurs spatiaux (Chapitre 4), nous pouvons clairement répondre à cette question par l'affirmative. Ces marqueurs spatiaux sont des repères qui permettent de discriminer la position des zones fonctionnelles selon la charge inclusive ou exclusive dont elles sont porteuses et qui est établie à partir des textes et des témoignages littéraires latins ainsi qu'à partir de déductions basées sur le principe rationnel du « bien vivre ensemble » et dont font systématiquement preuve les aménagements construits de la société romaine. L'aisance avec laquelle le paysage habité de chaque agglomération bien documentée a été réalisée grâce à cette approche et au regard de chaque phase chronologique (Cf. Catalogue) appuie l'hypothèse que, dès leur formation en occupation structurée jusqu'à la formation plus complexe de leur espace par la multiplication des lieux d'activités, ces bourgades adoptent des usages « romains » dont le fondement repose, en réalité, non sur des lois strictes (sauf pour les sépultures) ou des règles d'urbanisation préétablies, mais sur des préceptes évitant un maximum de conflits de voisinage et répondant à des questions simples d'hygiène, de sécurité voire de bon sens[2748], des conditions en somme essentielles pour le bon développement et la prospérité de ces bourgades considérées comme des petits centres économiques de leur territoire. Dans une société organisée telle que Rome, où les principes d'ordre et de clarté sont les maîtres mots, ces éléments ont davantage été formalisés et véhiculés sans doute, et en premier lieu, au sein des capitales des cités, avant d'atteindre les nouvelles formes d'habitats agglomérés qui nous concerne ici et dont l'Empire, ne l'oublions pas, a soutenu développement.

Si chaque élément bâti trouve donc sa place dans le centre ou en périphérie des agglomérations selon cette logique rationnelle romaine, on note toutefois l'existence de quelques anomalies qui apparaissent généralement à un stade d'évolution avancé des occupations (phases 4 et 5). L'analyse de chacune de ces dispositions spatiales peu

[2748] PERRING, 1991, p. 273-274.

conventionnelles montre que la plupart d'entre elles sont en réalité le reflet d'opportunités et de stratégies et qu'elles demeurent bien dans les limites du « raisonnable », n'entraînant par ce fait aucun dysfonctionnement dans l'organisation des espaces ni de nuisances majeures pour le reste de l'occupation (Chapitre 7). Elles ne constituent donc pas des formes de « rejet » vis-à-vis des dispositions spatiales romaines et reflètent encore moins un maintien de coutumes indigènes, mais sont les témoins les plus visibles d'une nouvelle manière d'appréhender son espace, propres aux communautés locales.

Toutes ces constatations sont toutefois établies à partir de l'analyse des occupations les mieux documentées et qui révèlent au minimum un critère de romanisation en matière de bâti et d'espace (profil d'agglomération 2). Des questions demeurent donc pour les bourgades qui ne présentent aucun indice d'acculturation et qui semblent maintenir davantage leurs usages traditionnels (profil d'agglomération 1). Le manque de données fonctionnelles et d'indices chronologiques surtout empêchent malheureusement de formuler des constats plus approfondis à leur sujet et qui pourraient potentiellement révéler des indications et des tendances différentes.

> *Les agglomérations étant des lieux construits, tout changement perçu dans l'architecture ou dans la manière de bâtir peut-il à son tour signifier une modification de la société à son espace et induit-il corolairement un réagencement topographique des fonctions ?*

Les données récoltées au cours de l'enquête montrent que cette question peut être non seulement posée pour le bâti mais également pour l'espace lui-même et que la réponse est en mesure d'être affirmative dans les deux cas et en fonction, pour chacune d'elle, d'une phase chronologique particulière (phases 3 et 4).

Jusqu'à l'aube de la période flavienne, peu de bourgades atteignent leur forme agglomérée et les seuls indices d'acculturation qui s'y manifestent se déclinent en l'introduction d'un type d'édifice « public » particulier, le sanctuaire, et de quelques bâtisses de stockage important (les *horrea*) (phase 2). Ces éléments d'inspiration romaine n'impactent toutefois pas l'organisation de ces agglomérations au nombre limité et à l'espace bâti au demeurant assez réduit ni n'activent la transformation architecturale des maisons qui restent construites en bois et selon des modèles indigènes. Un tournant décisif dans l'histoire des bourgades de la région approchée est opéré dès le début du règne de Vespasien car c'est à partir de cette date précise que le phénomène des agglomérations se généralise (phase 3). Cette vague de formations agglomérées est accompagnée d'un changement radical dans la structuration de ces lieux et qui apparaît notamment à travers une rationalisation de l'espace bâti, c'est-à-dire à travers la mise

en place d'un parcellaire. Si ce découpage spatial demeure difficile à appréhender dans la plupart des cas, certaines bourgades livrent néanmoins des traces significatives d'un parcellaire formé de propriétés laniérées et qui s'inspire clairement d'une notion toute italique d'exploitation maximale des surfaces bâties par l'incitation au rapprochement des habitats et à la mitoyenneté [2749]. L'introduction de ce parcellaire dans des agglomérations comme Braives et Liberchies par exemple, toutes deux établies en cité de Tongres, montre assez bien le profond réagencement topographique des fonctions qui s'opère dès cette époque pour ces occupations, jusque-là formées d'un petit embryon habité composé de fonds de cabanes et d'ateliers artisanaux déployés sur de grandes surfaces. Ce parcellaire n'implique pas seulement ici l'arasement de ces vastes lieux de production, il oblige également leur population à aménager différemment leurs maisons toujours construites en bois pour coller à ces nouvelles parcelles et à complètement réorganiser leurs espaces artisanaux, dans ou en dehors de ce centre habité récemment formé, et ce, en fonction de la nature de leurs activités et de la place nécessaire au bon fonctionnement de ces dernières.

Si la structuration de base des agglomérations est établie dès la période flavienne par la mise en place du parcellaire, entraînant déjà des modifications fonctionnelles importantes des lieux, la configuration générale des bourgades n'est finalisée qu'à partir du II^{e} siècle (phase 4) par l'introduction plus massive de différentes formes bâties romaines (bâtiments publics, commerciaux, de services ou encore de loisirs) et par une adoption généralisée d'une architecture résidentielle tout droit inspirée de prototypes italiques (les *Sreifenhaüser* et, dans une moindre mesure, les *domus*). Ces profonds changements du bâti entraînent corolairement de multiples modifications dans l'organisation fonctionnelle de nombreuses occupations. Dès cette époque, on ne compte en effet plus les exemples de réaffectations des lieux ou de déplacements des activités, opérés au regard de nouveaux besoins et de nécessités liés au maintien de l'« ordre » et d'un certain « équilibre » obligatoires au bon fonctionnement de la vie communautaire (Chapitre 7). C'est également au cours de cette période que se forment des espaces tout-à-fait spécifiques et propres à certaines agglomérations et que sont les lieux de convergences, fruits d'une présence plus importante de lieux à forte concentration populaire et représentés notamment par les édifices publics, et qui rappellent, dans une certaine mesure et sous une forme tout-à-fait locale, ces esplanades présentes dans toute ville romaine. Enfin, toute cette émulation architecturale à laquelle s'associe le réaménagement fonctionnel des espaces ne marquent pas seulement le II^{e} siècle, ils sont également accompagnés, dans certains cas, par

[2749] AUVERTIN, 2018, p. 312.

la volonté des communautés locales d'apporter leur empreinte dans la structuration de leur milieu de vie. On voit ainsi apparaître des rues internes et des *ambiti* supplémentaires, dont le but est clairement de donner accès à de nouveaux terrains et d'augmenter en conséquence les surfaces bâties. Ces entreprises débouchent sur la création d'ossatures diversifiées (Chapitre 7), dont certaines prennent clairement une forme proche du schéma orthogonal caractérisant les chefs-lieux (Tournai, Maastricht et Namur).

> *Toutes les modifications observées, tant dans le choix des lieux d'implantation des activités que dans le construit des bâtisses, peuvent-elles être considérées comme les effets de la « romanisation » à elles seules ?*

La réponse à donner à cette question est assez partagée et différenciée en fonction de la nature des éléments pris en considération : l'architecture ou le lieu d'implantation.

Une affirmation claire peut ainsi être donnée en matière de bâti. L'analyse des formes et de l'architecture des éléments fonctionnels effectuée au chapitre 5 montre en effet clairement que l'introduction de nouveaux bâtiments au sein des sociétés conquises est en lien direct avec le processus d'acculturation qui engendre des nouveaux besoins, une nouvelle manière de vivre et une nouvelle manière d'honorer les divinités. Les modifications dans l'architecture de lieux associés à des fonctions déjà connues avant l'arrivée des Romains, comme les habitats par exemple, résultent également de ce contact permanent avec la nouvelle culture proposée. Toutes ces importations et changements dans l'art de bâtir ne sont cependant pas le reflet d'une appropriation totale des caractéristiques architecturales romaines, mais d'une adaptation des formes en fonction des besoins et des goûts locaux et qui engendre la création d'éléments construits hybrides, fruits de la fusion de la culture romain et indigène.

Une affirmation plus nuancée est à donner, quant à elle, en matière des choix des lieux d'implantation des zones d'activités. Nous avons précédemment souligné la globale cohérence entre la localisation des éléments bâtis pointés au sein des différentes bourgades approchées et la place que ces derniers doivent occuper selon la logique rationnelle romaine en matière de répartition des espaces, insérés dans le centre habité ou établis dans les périphéries associées. La non-adéquation de ce rapport constaté dans certains cas montre toutefois que certaines décisions prises en matière d'emplacement sont activées par d'autres raisons suffisantes pour prendre le contre-pied des schémas traditionnels. Loin de porter préjudice au bien-être commun et à l'ordre établi, les nécessités du terrain, une position économiquement avantageuse ou permettant de mieux mettre en valeur la fonction du lieu constituent autant de motifs à se placer « ailleurs ». Ces cas singuliers concernent particulièrement les activités économiques

(commerce et artisanat) pour lesquels une position optimale nécessite de prendre en considération divers facteurs qu'ils soient d'ordre topographique (l'importance de se placer près d'une voie navigable par ex.) ou spatial (l'importance de disposer d'assez d'espace pour se développer) ou qu'ils soient liés au besoin d'être proche de la matière première ou encore à celui d'être situé le long d'une voie de communication routière devant faciliter le transit des produits manufacturés ou destinés à être stockés voire vendus. Les quelques exemples de distanciation que nous avons pu ainsi noter illustrent également le fait que si les bourgades se plient assez naturellement à cette logique très sensée du pouvoir en matière d'organisation spatiale et fonctionnelle, elles maintiennent une certaine forme de liberté dans leurs aménagements et cette liberté a d'ailleurs toujours été souhaitée et préconisée par Rome[2750].

L'approche spatiale et fonctionnelle des agglomérations que nous avons menée jusqu'ici montre qu'au Haut-Empire, ces occupations sont bien le fruit de sociétés en pleine mutation et dont la maturité est atteinte dès le II^{e} siècle. Cette plénitude ne se manifeste pas par une assimilation totale à la culture de l'autre, mais au terme d'un processus d'acculturation qui débouche sur la création d'une société nouvelle : la société gallo-romaine. Mais, comme le souligne très justement G. Woolf à travers ses différentes recherches[2751], la romanisation demeure un processus culturel très complexe car elle touche de multiples médiateurs matériels qui peuvent assimiler les habitudes romaines à différentes vitesses et selon une intensité différente. Ainsi, en abordant la question de la romanisation sous l'angle particulier de l'architecture et de l'espace, nous n'avons abordé que les éléments les plus visibles des occupations, mais qu'en est-t-il, par exemple, des habitudes au sein des foyers mêmes, au cœur de la vie des habitants qui demeure une sphère très privée et la moins visible ? Est-on en mesure d'y constater la même progression et le même degré d'acculturation ?

Ces différences d'imprégnation aux habitudes romaines se posent également en termes de bâti et d'espace mêmes pour les agglomérations. La mise au point des huit profils présentés au sein de ce chapitre montre ainsi assez bien la diversité des cas de figure. Ce classement n'est cependant pas arrêté car il est totalement fondé sur la documentation archéologique disponible qui peut, à tout instant, être modifié par l'ajout de nouvelles découvertes. Il n'en demeure pas moins que cet exercice de discrimination montre assez bien des différences assez marquantes entre les sites et met notamment en lumière des occupations qui se situent en marge du

[2750] OWENS, 1991, p. 133 ; NEVETT & PERKINS, 2000, p. 239 et p. 241 ; HINGLEY, 2005, p. 82 ; LAFON, 2006, p. 76 ; GROS, 2010, p. 522.
[2751] WOOLF, 1997 ; WOOLF, 1998 ; WOOLF, 2001.

processus d'acculturation (profil 1). Ces sites figurent malheureusement parmi les occupations les moins bien appréhendées et dont la chronologie des éléments bâtis nécessite davantage de précision. À l'heure actuelle, il nous est donc difficile d'étayer des conclusions à leur sujet et de les comparer de manière pertinente aux autres occupations manifestant une acculturation au moins minimale (profil 2). Nous devons donc rester attentifs aux futures explorations de ces occupations car, de leur analyse, pourraient sans doute être mis en lumière des comportements et des tendances différentes des populations face à leur environnement bâti et à son organisation. Cette mise en lumière sur les sites peu « sensibles » au processus d'acculturation souligne également que toutes les réflexions et les constatations réalisées au cours de la recherche reposent principalement sur les occupations les mieux documentées et que les conclusions que nous avons étayées jusqu'ici peuvent être quelques peu biaisées et c'est un fait dont il faut être conscient. Néanmoins, le travail réalisé à partir de la sélection de ces sites les plus pertinents et les plus complets archéologiquement parlants nous a permis, au final, d'établir un schéma d'évolution du processus d'acculturation, au regard duquel peuvent être confrontées les informations récoltées pour les autres occupations moins bien cernées, et des points de comparaisons fiables en termes de formation et d'organisation spatiale des fonctions auxquels nous pouvons facilement nous référer.

Enfin, l'élaboration des profils des agglomérations tout comme la construction du classement des bourgades établi suivant le palmarès 2 (Chapitre 6) montrent à quel point les agglomérations se révèlent différentes dans leur forme, dans leur bâti et dans leur organisation alors que toutes répondent, en réalité, à une définition commune (Chapitre 2). Ces classifications mettent surtout en lumière des degrés différents de développement et, corolairement, de romanisation que manifeste chacune de ces occupations approchées et qui laissent présager la possibilité de créer une hiérarchie entre ces sites. De cette possibilité P. Garmy[2752] et F. Baret[2753] en ont fait une réalité, mais leurs démarches respectives soulignent assez bien le fait que la réalisation de cet exercice se révèle, non un travail aisé à réaliser, mais une recherche en soi. En effet, entamer une telle démarche nécessite de multiplier les angles d'approches et de recourir à des méthodes d'analyses multivariées (les statistiques), dont le croisement des résultats est nécessaire pour établir un classement hiérarchique normalisé, c'est-à-dire probant et au plus près de la réalité, afin de dégager de nouvelles perspectives de recherche en s'affranchissant des typologies et des classements traditionnels. L'ouverture à des analyses statistiques ouvre donc la voie à des réflexions tout-à-fait novatrices et prometteuses,

[2752] GARMY, 2012b.
[2753] BARET, 2015.

mais elle engage également un travail conséquent et une maîtrise totale de ces outils. C'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas aventurés sur cette voie dans le cadre de la présente thèse. Il n'en demeure pas moins que cette approche du réseau des agglomérations par niveaux hiérarchiques ne doit pas être mise de côté, mais doit au moins être tentée à l'avenir car elle pourrait servir à mieux discriminer les sites entre eux, à cerner la couverture de chaque territoire de cité par les agglomérations afin de juger de la réelle influence que chacune des bourgades exerce sur ses voisines et d'évaluer leur réel rayonnement économique et, enfin, à appréhender les rapports des agglomérations avec leur arrière-pays (observation de l'implantation d'habitats ruraux autour des bourgades notamment) ou, plus largement, avec les territoires environnants (relation entre les agglomérations et les lieux de cultes, tels les grands sanctuaires par exemple). Chaque réponse donnée au regard de ces points de vue servirait donc à davantage cerner le réseau d'occupations qui se distinguent ici en trois configurations bien différentes et à apporter sans doute de nouveaux éclairages et réflexions sur la romanisation de ces territoires.

CONCLUSION

Plus que les villes sans doute, les agglomérations constituent les meilleurs terrains d'exploration du processus de l'acculturation des occupations provinciales romaines. Fruits du développement de petits noyaux d'habitats non structurés et formés de populations locales, ces bourgades sont en effet davantage ancrées dans leur terroir que ne le sont leurs chefs-lieux et chaque indice de romanisation perçu en leur sein est un élément d'autant plus parlant et révélateur de l'ouverture progressive de ces sociétés conquises à la culture romaine[2754]. C'est donc naturellement vers ces formes d'habitats que nous nous sommes tournés pour expérimenter l'analyse des zones fonctionnelles proposées par le réseau FRER (Chapitre 1), visant la mise en évidence des effets dudit processus de romanisation à travers le bâti et l'aménagement des occupations provinciales, pour tenter de discerner ce qui répond clairement à une ordonnance fonctionnelle romaine, reflet d'une organisation architecturale et spatiale importée, ou les éléments qui s'en éloignent, témoins d'un maintien de traditions indigènes ou reflets d'une manière de bâtir et de disposer des lieux tout à fait nouvelle et issue de la combinaison romano-gauloise. Cette approche a donc été testée sur les agglomérations de trois cités particulières établies dans le Nord de la Gaule, les territoires des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres, et dans un cadre chronologique particulier qu'est le Haut-Empire, période charnière pour ces occupations au cours de laquelle elles prennent en effet forme, se structurent et atteignent leur plein épanouissement.

En envisageant l'approche des zones fonctionnelles par le biais des agglomérations, nous nous sommes engagés sur un terrain jusque-là inexploré. Depuis le XIX^{e} siècle, la ville est en effet le sujet central de cette démarche qui a d'abord été développée par les sciences sociales et spatiales, puis adaptée, plus d'une centaine d'années plus tard, par l'archéologie (Chapitre 2). De multiples études et démarches étaient donc à notre disposition, mais ni l'une ni l'autre ne se sont révélés pertinentes pour l'approche en question et sur un champ d'investigation tel que les agglomérations. Outre le fait que la ville demeure un lieu géographique tout à fait spécifique dans ses composantes intrinsèques indifféremment de la période envisagée, d'autres raisons nous ont poussés à n'opter pour aucune des démarches

[2754] MARTIN, 1977, p. 175 ; MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986, p. 17 ; POULTER, 2002, p. 388.

proposées. D'une part, un constat très clair a été établi sur la non-universalité des procédés[2755]. L'organisation fonctionnelle d'une occupation historique reste en effet particulière et se distingue nettement de celle d'une occupation contemporaine car la société est bien différente dans les deux cas[2756]. D'autre part, toutes les démarches envisagées en archéologie ont été construites en fonction de certaines contraintes inhérentes à la discipline que sont les conditions de terrain et l'état de conservation des vestiges. Or, ces exigences forment la base de toute réflexion avant la constitution d'une approche fonctionnelle et les démarches qui ont jusqu'ici été proposées ne sont, en réalité, applicables que sur des sites archéologiques totalement dégagés, aux structures bien conservées[2757], ou sur des occupations conservées sous des couvertures non-construites[2758]. Face à des agglomérations enfouies sous des terrains densément ou partiellement urbanisés, nous n'avons eu d'autre choix que de construire entièrement l'approche des zones fonctionnelles pour ces occupations particulières.

Si la prise en compte des conditions de terrain et des visions très partielles des occupations antiques en résultant ont été les premiers facteurs qui ont conditionné le paramétrage de l'approche spatiale, nous avons également dû prendre en considération le fait qu'aucun retour sur site n'était envisagé et que la base documentaire était, en conséquence, uniquement issue de publications et de rapports de fouilles. Le fondement de notre approche reposait donc entièrement sur des cartes de répartition des zones fonctionnelles incomplètes, enrichies parfois par des acquisitions d'informations récentes. Afin d'aplanir au maximum ces problèmes heuristiques, nous avons construit l'approche des zones fonctionnelles comme un processus d'analyse composé de quatre étapes successives (Chapitre 3).

La première étape s'est articulée autour de l'**analyse critique de la documentation archéologique**. L'assise documentaire étant exclusivement composée de données archéologiques publiées, ces dernières se devaient d'être enregistrées de la manière la plus complète et critique possible car c'est en élaborant une base de données valables et exploitables qu'on peut espérer engager des réflexions et des raisonnements pertinents[2759]. Chaque indice archéologique exhumé a donc été identifié selon trois niveaux de reconnaissance, la localisation de ce dernier a été précisée et pointée selon un Système d'Information Géographique (SIG) et,

[2755] Une inadéquation des approches bien illustrée par l'exemple de l'étude menée par R. A. Raper sur le site de Popméi et de son usage de démarches fonctionnelles modélisées issues des sciences sociales (RAPER, 1977).
[2756] LAURENCE, 1994, p. 18-19.
[2757] Pour le site de Pompéi en particulier : LAURENCE, 1994 ; LAURENCE, 1995 ; WALLACE-HADRILL, 1995 ; MONTEIX, 2010.
[2758] Voir notamment les travaux des autres groupes de recherches associés au PAI : VERMEULEN & BOULLART, 2001 ; Martens, 2004 ; Martens, 2005 ; BINTLIFF *et al.*, 2008 ; VERMEULEN, 2008 ; BINTLIFF, 2013.
[2759] GALINIÉ, 2009, p. 201.

lorsque cela a été possible, la datation du vestige a premièrement été donnée selon le système temporel choisi par l'archéologue (date précise, période, siècle...), puis traduite selon une des cinq phases du canevas chronologique établies dans le cadre de la thèse afin d'harmoniser au tant que faire se peut les données temporelles[2760].

La **restitution du paysage construit** des agglomérations a constitué la deuxième étape du processus. Elle a été basée sur le principe que les agglomérations, au même titre que les villes[2761], se composent de deux parties bien distinctes, mais indissociables, que sont le centre habité et la zone périphérique (Chapitre 2). Prendre en considération cette bipolarité spatiale s'est révélée être fondamentale dans la restitution, l'étude et la compréhension de l'ensemble des phénomènes concernant ces occupations[2762] car chaque zone fonctionnelle reste déterminée et organisée par la communauté qui les anime, selon une logique spatiale qui tient compte du bien-être de tous. Pour mener à bien cet exercice, nous sommes donc retournés aux travaux de D. Perring[2763] et d'A. Wallace-Hadrill[2764] qui ont chacun, et selon leur théorie, développé un principe fondamental en sciences spatiales, celui de l'inclusion/exclusion, impliquant l'existence de lieux ou de bâtiments recelant en eux une valeur inclusive ou exclusive dictant leur implantation au sein ou en dehors des habitats. Cette réflexion a ainsi été fondamentale dans la mise en œuvre d'une méthode de reconnaissance visuelle, essentielle à la démarche entreprise ici et basée sur l'élaboration de marqueurs spatiaux[2765]. Ces derniers ont constitué des repères graphiques cruciaux qui ont permis de discriminer la position des zones fonctionnelles selon cette charge inclusive ou exclusive, déterminée ici à partir des textes et des témoignages littéraires latins ainsi qu'à partir de déductions basées sur le principe rationnel du « bien vivre ensemble » et dont font systématiquement preuve les aménagements construits de la société romaine. Le centre habité pouvait ainsi être aisément déduit par le regroupement des marqueurs spatiaux à valeur inclusive et les périphéries par l'observation de la dispersion des marqueurs spatiaux à valeur exclusive.

[2760] Pour rappel, ces cinq phases ont été élaborées à partir de l'étude individuelle des villes et des agglomérations des cités ménapiennes, nerviennes et tongres opérées dans un autre travail de recherche. Chaque approche a été replacée à une échelle d'observation plus large, ce qui a permis d'élaborer les étapes marquantes de l'histoire de ces sites, transformées en épisodes chronologiques nécessaires à l'approche des zones fonctionnelles et qui couvrent les premières années de l'installation définitive romaine dans le Nord de la Gaule ainsi que tout le Haut-Empire : phase 1 (-20/-15 à + 40), phase 2 (40-69/70), phase 3 (69/70-100), phase 4 (100-172/174) et phase 5 (172/174-270/275).
[2761] PLANA-MALLART, 2013, p. 128.
[2762] GRECO, 1996, p. 233.
[2763] PERRING, 1991, p. 273-274.
[2764] WALLACE-HADRILL, 1995, p. 39.
[2765] Nomenclature inspirée de F. Martens (MARTENS, 2005, p. 241).

Dans l'approche des zones fonctionnelles, le facteur temporel étant l'élément clé pour la compréhension du développement de chaque agglomération approchée, il a donc été essentiel, en troisième lieu du processus, d'**élaborer**, dans la mesure du possible, **les phases topo-chronologiques des zones fonctionnelles** de chaque site approché en regroupant les indices archéologiques selon leur contemporanéité. Cette démarche pouvait donc conduire à la formulation des grands jalons de développement des occupations et à l'observation de la variation de leur étendue de même que de leur organisation fonctionnelle. Cet exercice ne pouvait cependant être réalisé qu'au regard d'un système évolutif facilitant les comparaisons, c'est pourquoi chaque phase topo-chronologique a été opérée selon les cinq étapes du canevas de datations harmonisées, élaboré dès le départ pour les trois *civitates* investiguées.

Si la représentation graphique des plans topo-chronologiques pouvait déjà procurer des renseignements importants, le visuel de ces plans restait peu optimal pour l'observation des particularités, des spécificités ou encore des anomalies dans l'implantation de certains usages du sol et ce visuel restait également fort dépendant de la documentation archéologique, entrainant, dans certains cas, des lacunes non négligeables dans le graphisme. Afin de surmonter cette difficulté visuelle et de contrer, par la même occasion, les carences heuristiques, nous avons eu recours à la **modélisation des espaces**, aux résultats plus que démontrés et présentant l'avantage certain de ramener tout plan et tout élément, aussi complexes soient-ils, à une représentation élémentaire, révélant à son tour l'organisation spatiale sous-jacente[2766]. C'est dans les travaux dirigés par le Centre national d'archéologie urbaine de Tours (CNAU, France) que nous avons trouvé l'outil parfait car pensé spécifiquement pour les « villes » historiques : la chrono-chorématique[2767]. Toutefois, si la même méthodologie a actionné le traitement des éléments spatiaux et qu'un même rendu graphique a été opéré, l'adoption de cet instrument de travail a nécessité des adaptations en raison du champ d'études de la thèse (les agglomérations), de sa problématique (les zones fonctionnelles) et de son cadre chronologique (le Haut-Empire).

La démarche construite et formulée dans ces moindres détails, nous nous sommes ensuite penchés sur le champ d'investigations lui-même : l'agglomération. Sujet à débat depuis des années, il a été nécessaire dans un premier temps de reprendre le dossier et de proposer une définition claire de ce type d'occupations longtemps absente (Chapitre 2). Cette définition, élaborée sur une série de critères archéologiques systématiquement associés aux bourgades, a ensuite servi d'outil de discrimination dans l'approche des agglomérations ou prétendues l'être

[2766] FERRAS, 1993, p. 12.
[2767] BOISSAVIT-CAMUS *et al.*, 2005 ; *Atelier chrono-chorématique*, 2010 ; DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013.

des trois cités ménapienne, nervienne et tongre (Chapitre 4). Grâce à cet exercice de « nettoyage », nous avons pu dresser une liste de 60 occupations qui pouvaient prétendre à cette notion, réparties en 20 agglomérations ménapiennes, 20 agglomérations nerviennes et 20 agglomérations tongres, et commencer le travail heuristique. Dans ce travail de recherche, toutes les sources disponibles ont été envisagées : données archéologiques, mais aussi textes littéraires, inscriptions épigraphiques et itinéraires routiers. La récolte des renseignements a parallèlement été gérée et organisée en fonction d'un modèle de notice descriptive normalisée dont l'avantage est de décrire uniformément et complètement chaque agglomération inventoriée. Inspirées des formulaires d'enregsitrement développés pour les agglomérations romaines établies en Franche-Comté[2768], en Côte-d'Or[2769], en Lorraine[2770], en région Centre[2771], en Languedoc-Roussillon[2772] ou encore en Massif Central[2773] (France), les rubriques du modèle employé ici ont toutefois nécessité quelques arrangements pour répondre de manière optimale aux objectifs poursuivis par la thèse, centrés sur l'étude et l'approche des zones fonctionnelles des agglomérations.

La mise au point de cette fiche technique descriptive standard nous a permis de relever 1399 lieux fonctionnels répartis entre les 60 agglomérations de l'inventaire. Ces éléments ont ensuite fait l'objet d'un traitement détaillé au chapitre 5 et cette analyse a été menée en suivant les dix fonctions à laquelle chacun de ces lieux d'activité appartient (Chapitre 2) : fonction de communication (COMMU), fonction publique (PUB), fonction religieuse (REL), fonction militaire (MIL), fonction résidentielle (RESID), fonction commerciale (COM), fonction artisanale (ART), fonction de services (SERV), fonction de loisirs (LOIS) et fonction funéraire (FUN). Le retour complet sur ces divers lieux et aménagements construits a révélé toute la diversification des occupations approchées tant dans leur organisation et que dans leur dossier documentaire. Une descrimination des agglomérations s'est donc assez vite révélée nécessaire, d'une part, pour évaluer de manière objective la capacité de chaque site à pouvoir répondre à une approche spatiale complète de leurs composantes fonctionnelles, d'autre part, pour être en mesure de comparer des trajectoires individuelles de développement associées à des agglomérations répondant à des caractéristiques communes (Chapitre 6). L'idée de rassembler les agglomérations en groupes distincts, unis chacun par un même faisceau de caractéristiques,

[2768] MANGIN, JACQUET & JACOB, 1986.
[2769] BÉNARD *et al.*, 1994.
[2770] MASSY, 1997.
[2771] BELLET, CRIBELLIER & FERDIÈRE, 1999.
[2772] FICHES, 2002.
[2773] BARET, 2015, p. 142-145.

a donc germé et nous nous sommes dès lors tournés vers les travaux de P. Garmy[2774] et de F. Baret[2775] pour la constitution d'un classement voulu le plus pertinent et le plus juste possible. Nous avons donc eu recours à une série de descripteurs et à des modalités associées que nous avons construits en nous inspirant des critères formulés par les deux auteurs, mais en insistant sans doute plus ici sur l'aspect fonctionnel des indices discriminants. Ces paramètres ont ensuite été interrogés selon une méthode d'analyse simple à mettre en place mais à l'efficacité prouvée : la méthode dite de « palmarès ». En attribuant une note à chaque modalité définie par un descripteur, puis en comptabilisant ces dites notes, nous avons pu attribuer un score à chaque agglomération inventoriée. La classification réfléchie des bourgades a donc été établie en fonction des points accumulés [2776]. Par cette démarche, six classes d'agglomérations se sont dessinées. Au sein des quatre premières classes, nous avons ensuite sélectionné un échantillon de dix-sept bourgades, reconnues comme les plus pertinentes en vue d'une exploitation optimale de l'approche spatiale envisagée ici (Catalogue).

L'analyse des dix-sept sites sélectionnés a permis de réaliser un travail de confrontation important de leur trajectoire individuelle et d'extraire les éléments les plus marquants de l'approche spatiale de leurs zones fonctionnelles (Chapitre 7).

En travaillant sur les sites les mieux documentés et les mieux datés, l'examen a d'abord offert la possibilité de définir un **cadre chronologique mieux cerné** relatif au phénomène des bourgades dans les cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres. Il a ensuite autorisé à préciser le processus de formation et de développement des agglomérations, à mieux comprendre en somme le mécanisme complexe de l'évolution de ces occupations qui ne naissent pas sous leur forme agglomérée et structurée, mais qui le deviennent au terme d'un développement effectué rapidement ou, plus généralement, en plusieurs étapes.

L'exercice de confrontation des trajectoires individuelles a également mis en lumière d'autres éléments indissociablement liés au paysage construit de ces agglomérations et dont le premier n'est autre que la **composition de leur territoire**, formé d'un centre habité et d'une périphérie associée. L'exploitation des marqueurs spatiaux, nécessaire à la discociation de ces deux composantes spatiales, a ainsi fourni des éléments importants pour la compréhension du mécanisme de leur formation. Les superficies maximales des centres habités ont de cette manière été complètement revues, enfin libérées des avis subjectifs qui avaient souvent entraîné

[2774] GARMY, 2009 ; GARMY, 2012b.
[2775] BARET, 2015.
[2776] BARET, 2015, p. 192.

jusqu'ici des surestimations[2777], de par la vision souvent diachronique de la répartition des vestiges et de par la non-prise en compte de la césure spatiale entre le centre et sa périphérie[2778]. Leur physionomie a également été mieux cernée et approchée selon deux niveaux d'analyse, l'un centré sur la forme des implantations (mononucléaire ou polynucléaire), l'autre sur leur morphologie, déterminée en fonction de deux aspects à la formule étirée ou dilatée plus générale permettant ainsi de prendre en compte tous les cas de figures sur le terrain. Enfin, leur structuration a été approchée de manière approfondie et la question du parcellaire a été posée. Si ce dernier point demeure difficile à appréhender, la présence des propriétés laniérées s'est avérée appuyée au sein des bourgades, inspirées clairement d'une notion toute italique d'exploitation maximale des surfaces bâties par l'incitation au rapprochement des habitats et à la mitoyenneté [2779], et, dans des cas exceptionnels, nous avons pu relever un maintien de parcelles en enclos qui rappellent, quant à elles, la mise en forme des propriétés agro-pastorales de la période laténienne[2780]. L'analyse des périphéries s'est également révélée instructive et a premièrement cassé la vision traditionnelle de terrains à l'occupation continue. Les marges sont en effet des espaces moins densément occupés, au bâti plus lâche et qui s'ordonnent davantage en différents noyaux séparés les uns des autres que sous un aspect groupé[2781]. C'est donc en termes d'extension qu'il a fallu les appréhender et non en termes de superficie. Les indices récoltés ont ainsi permis de mieux cerner les limites des occupations périphériques des agglomérations et de déterminer deux types précis de marges : les périphéries proches, d'une part, qui sont de loin les plus nombreuses et qui comprennent les terrains placés depuis la limite reconnue du centre habité jusqu'à 400 m au moins de ce dernier, et les périphéries éloignées, d'autre part, comprises entre 400 m et 900 m, voire un peu plus, mais jamais au-delà de 1 km. En ce sens, toute découverte signalée plus loin que cette démarcation maximale n'est plus raisonnablement attribuée au territoire périphérique d'une agglomération.

Centres habités et périphéries étant des espaces construits, l'analyse s'est ensuite portée sur leurs **composantes fonctionnelles**. Dans ces sociétés censées se romaniser, la première question a été de vérifier si chacune des zones fonctionnelles pointées respectait bien les « codes » romains en matière de répartition des activités basés sur le principe d'inclusion/exclusion, sous-entendu ici de l'espace habité. Le recours aux marqueurs spatiaux s'est révélé encore une fois plus que nécessaire. Nous avons ainsi noté, dès la formation des

[2777] MASSY, 1997, p. 413 ; BRULET, 2008a, p. 86.
[2778] TRÉMENT, 2000, p. 5.
[2779] AUVERTIN, 2018, p. 312.
[2780] AUVERTIN, 2018, p. 310-312.
[2781] PLANA-MALLART, 2013, p. 134 ; BESSON, BLIN & TRIBOULOT, 2016, p. 22.

bourgades en occupations agglomérées, la parfaite adéquation entre les implantations fonctionnelles observées et celles dictées par les usages de Rome et dont le fondement repose, en réalité, non sur des lois strictes (sauf pour les sépultures) ou des règles d'urbanisation préétablies, mais sur des préceptes évitant au maximum les conflits de voisinage et répondant à des questions simples d'hygiène, de sécurité voire de bon sens[2782], des conditions en somme essentielles pour le bon développement et la prospérité de ces bourgades considérées comme des petits centres économiques de leur territoire. Ce tableau de correspondances ne s'est toutefois pas révélé parfait et nous avons noté à plusieurs reprises des anomalies dans les répartitions, en nombre réduit toutefois au regard de la masse documentaire relevée. Ces incompatibilités sont généralement apparues à un stade d'évolution avancé des occupations (phases 4 et 5) et concernent particulièrement les zones d'activités économiques (lieux commerciaux et artisanaux) pour lesquelles une position optimale nécessite de prendre en considération divers facteurs qu'ils soient d'ordre topographique ou spatial voire qu'ils soient liés au besoin d'être proche de la matière première ou à celui d'être situé le long d'une voie de communication routière devant faciliter le transit des produits manufacturés ou destinés à être stockés voire vendus. Reflets d'opportunités et de stratégies pour l'essentiel, ces positions singulières demeurent toutefois bien dans les limites du « raisonnable », n'entraînant par ce fait aucun dysfonctionnement dans l'organisation des espaces ni de nuisances majeures pour le reste de l'occupation. Loin d'être considérées comme des formes de « rejet » vis-à-vis des « codes » spatiaux romains ou comme des illustrations du maintien de coutumes indigènes, ces dispositions spatiales peu conventionnelles se sont avérées, en fait, être les témoins les plus visibles d'une nouvelle manière d'appréhender l'espace, propres aux communautés locales.

L'approche des zones fonctionnelles a ensuite soulevé deux dernières questions, celle de l'**organisation** générale de ces lieux, tant dans le centre habité qu'en périphérie, et celle de leur **interrelation**, pour ne pas dire, leur interconnexion dans certains cas. Ces interrogations obligeant à travailler sur des réalités très diverses et parfois très complexes, nous n'avons eu d'autre choix, pour y répondre, que de recourir à la modélisation des espaces. Un des principaux éléments à retenir ici est qu'au sein des agglomérations approchées, l'organisation des lieux d'activités s'opère d'abord par une implantation adéquate dictée par certains facteurs topographiques. En ce sens, les voies de circulation terrestres demeurent les éléments attractifs les plus récurrents en matière de disposition spatiale, mais des terrains surélevés, la proximité d'une voie navigable ou d'un simple cours d'eau peuvent tout aussi bien constituer des facteurs

[2782] PERRING, 1991, p. 273-274.

révélateurs en la matière, sélectionnés pour l'intérêt qu'ils apportent à la bonne marche des activités, pour leur intérêt pratique ou encore pour l'opportunité de mise en scène qu'ils permettent. Mais, si un de ces éléments doit être particulièrement mis en avant dans l'aménagement des fonctions développées au sein des agglomérations, c'est sans aucun doute l'axe structurant, c'est-à-dire la voie à partir de laquelle toute l'occupation s'articule et à laquelle se greffent la plupart des lignes de circulation secondaires et qui ne sont pas toujours associées à la chaussée principale, mais peuvent tout aussi bien être un diverticule voire même une rue interne. La prépondérance de cet aménagement routier dans la plupart des bourgades ne réside pas seulement dans le fait qu'il est l'élément articulateur, mais dans le fait qu'il constitue le vecteur de communication le plus important assurant la circulation des personnes et des biens. De cette manière, il peut servir comme support et instrument à la diffusion du prestige des agglomérations en accueillant le long de son parcours des bâtiments monumentaux assurant une certaine cohésion sociale[2783] (temples et thermes par exemple) ou constituer également une chance aux activités commerciales et artisanales de se développer de manière optimale, car avoir pignon sur la voierie la plus fréquentée augmente la possibilité de voir passer un plus grand nombre de consommateurs potentiels et cette clientèle quotidienne est décisive pour ses marchands et artisans. C'est enfin un axe vital pour les relations entre le centre habité et ses périphéries et entre le centre habité et les terres placées au-delà de ses marges par lesquelles arrivent nombre de voyageurs et de marchandises.

Les zones fonctionnelles ne constituent pas des cellules spatiales autonomes, d'abord parce qu'elles sont matériellement reliées entre elles par un réseau d'axes routiers, ensuite parce qu'elles sont appelées à interagir entre elles. Dans ce jeu de rapports, les relations entre les activités ne vont pas s'effectuer de la même manière au sein du centre habité et dans les périphéries. En effet, les données ont clairement mis en évidence que malgré une superficie fluctuant tout au long de son développement, le centre demeure un espace délimité au sein duquel les fonctions prennent place et cette contrainte spatiale entraîne, *de facto*, une interaction très forte entre celles-ci. Les activités sont ainsi appelées à coexister, à collaborer et à cohabiter en occupant parfois un seul et même espace. En revanche, les périphéries ne formant pas des lieux densément occupés, les fonctions y prenant place ne subissent pas d'interaction forte entre elles, ce qui entraîne dès lors l'élaboration de secteurs ayant tendance à se spécialiser. À partir du II^{e} siècle après J.-C., un phénomène de rassemblement fonctionnel spécifique à certaines bourgades des trois cités étudiées va se développer et va donner naissance à la formation de

[2783] PERRING, 1991, p. 274 et p. 280-282.

lieux de convergences, fruits d'une présence plus importante de lieux à forte concentration populaire et représentés notamment par les édifices publics. Ces lieux délimités à de rares occasions ou ouverts le plus fréquemment, présents dans le centre habité ou en périphérie voire à cheval entre les deux, sont sans doute ce qui rappelle le mieux ces esplanades présentes dans toute ville romaine, mais à une toute autre échelle et sous une forme tout-à-fait locale.

Si l'analyse centrée sur les trajectoires individuelles des dix-sept agglomérations les mieux documentées a été nécessaire pour procurer les jalons chronologiques essentiels pour la compréhension du phénomène des bourgades dans le Nord de la Gaule et pour donner les éléments de lecture clé indispensables en matière de structuration et d'organisation de leurs zones fonctionnelles, les réflexions ont dû ensuite être menées à une échelle plus vaste, celle du réseau, afin d'approcher plus globalement le processus d'acculturation des occupations, cet objectif final vers lequel la recherche a toujours été orientée (Chapitre 8).

Toute étude relative à un réseau d'occupations passant d'abord par la compréhension de son articulation, nous nous sommes d'abord penchés sur l'analyse des divers embranchements fluviaux et routiers de la région étudiée car ce sont ces éléments qui assurent avant tout la connexion et la cohésion des maillons. Si l'examen a bien démontré que ces axes de communication jouent un rôle majeur dans l'implantation des bourgades, la répartition des ressources naturelles au sein des terroirs impactent tout autant l'emplacement et la formation des agglomérations et, de cette adéquation, résultent des déploiements de ces occupations propre à chaque cité étudiée. L'approche de ces trois configurations sous l'angle spécifique des classes d'agglomérations montre également que les zones frontalières et une position proche ou lointaine des chefs-lieux participent, quant à elles, de manière concrète au développement important de certaines occupations. En effet, les marges des cités ne se limitent pas à des portes d'accès au territoire, elles constituent également des espaces de transition extrêmement favorables aux échanges de nature variée dont les agglomérations placées à proximité tirent indéniablement profit et qui peuvent d'ailleurs s'intensifier grâce aux axes de communication importants. Dans le cadre des chefs-lieux, se placer dans le rayonnement proche de la ville, c'est s'assurer de nombreux échanges quotidiens avec ces derniers et donc de jouir d'un bon développement. Les analyses ont cependant démontré qu'une distance d'au moins 15 km doit être respectée pour que les intérêts économiques des deux parties n'entrent pas en conflit. En outre, une position lointaine vis-à-vis des villes n'est pas forcément négative car les agglomérations concernées, hors de toutes concurrences directes, peuvent se positionner

comme des relais économiques du chef-lieu[2784] et avoir la capacité d'impacter à leur tour l'évolution d'autres bourgades établies à proximité.

Sur ce réseau s'ordonnent des agglomérations qui présentent non seulement un développement diversifié, mais qui sont également imprégnées de manière très différente par l'acculturation. Pour appréhender au mieux le phénomène de romanisation de ces occupations, nous avons opté encore une fois pour une approche normalisée des éléments en établissant dès le départ des critères d'acculturation issus de l'analyse de l'architecture des éléments bâtis (Chapitre 5) et de l'analyse spatiales des bourgades (Chapitre 7), ces deux médiateurs matériels qui se cachent en réalité derrière l'expression « zone fonctionnelle ». Munis de cette liste de critères « forts », nous avons ensuite abordé le phénomène de l'acculturation selon deux angles d'approche différents. Le premier s'est référé à l'aspect temporel car l'acceptation et surtout l'adhésion aux pratiques et coutumes de l'Empire sont de profondes modifications sociétales qui prennent du temps et qui s'opèrent en différentes étapes. Cette analyse a une nouvelle fois fait appel aux trajectoires individuelles des dix-sept agglomérations les mieux documentées dont les indices chronologiques demeurent assurés. Les résultats ont été plus que satisfaisants. Nous avons tout d'abord pu adapter et réajuster au cas très particulier des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres le schéma de progression de la romanisation de la Gaule élaboré par l'archéologue de référence en ce domaine, G. Woolf [2785]. Nous avons ensuite été capables, au travers de l'évolution du bâti et de l'organisation spatiale de ces occupations, de souligner la justesse de la théorie de ce même archéologue centrée sur l'idée que la mutation des sociétés gauloises ne débouche pas sur une assimilation totale à la culture de l'autre, mais qu'elles en tirent profit pour élaborer une toute nouvelle culture : la culture gallo-romaine. Le second angle d'approche de la romanisation s'est fondé sur le principe d'« intensité », partant du principe que d'un territoire à l'autre, le processus d'acculturation est susceptible de différer, car chaque pays ne réagit pas de la même manière ni simultanément. Dans cette approche spécifique de la question, le recours à l'ensemble des occupations du réseau s'est révélé être le seul moyen d'apporter au sujet le cadre général nécessaire. Mais, la prise en considération de toutes les agglomérations, mêmes celles aux dossiers archéologiques lacunaires, a engagé la réflexion sur le chemin de la prudence et nous a obligé, dès le départ, à considérer les résultats comme des indications et non comme des affirmations arrêtées. Cette précaution prise, nous avons ensuite pointé pour chaque bourgade le nombre maximal de critères de romanisation obtenus, puis dressé, en fonction de ces totaux, huit profils d'agglomérations différents qui se

[2784] BARET, 2015, p. 416.
[2785] WOOLF, 1998.

sont avérés être beaucoup plus parlants qu'une simple liste de « scores ». L'analyse de ces profils a permis de mettre en lumière une acculturation différente et propre à chacun des trois territoires approchés.

La cité des Ménapiens est le pays où la romanisation est la plus mesurée. L'acculturation n'y est en effet matérialisée que par l'introduction de quelques édifices publics (les sanctuaires) et, dans certains cas, par l'intégration de nouvelles formes de stockage (*horrea*) et par l'adoption de nouveaux usages visuels dans le domaine funéraire. Elle est toutefois plus prégnante dans la transformation du bâti résidentiel, mais son impact reste relatif dans ce domaine car les populations ménapiennes demeurent fort attachées à leurs modèles traditionnels en bois. La pierre employée dans la construction des fondations des maisons ne s'impose en effet que dans quelques agglomérations (Bouvines, Courtrai, Kerkhove et Tournai), alors que dans d'autres, elle n'est employée que pour une partie de l'habitat, le reste restant en matériaux légers (Harelbeke, Oudenburg, Templemars et Waasmunster). Dans d'autres cas encore, la pierre ne semble jamais avoir été introduite dans l'aménagement des habitats (Destelbergen, Gand, Kruishoutem, Merendree, Steene, Wenduine et Wervik). Cette forme de résistance aux modèles résidentiels romains constitue, certes, un indice fort du poids qu'exerce le terroir sur ces sociétés, mais cette attache aux traditions ne les rend toutefois pas totalement fermées à la culture de l'autre et n'explique certainement pas à elle seule la romanisation modérée qui se manifeste au sein de ce territoire. L'impact du cadre naturel et de la configuration des voies de communication est, en réalité, tout aussi considérable pour ce pays et il est sans doute le premier facteur dans la diffusion des idées novatrices parmi ces communautés. La région la plus touchée par l'acculturation se situe de cette manière dans la « botte » sud-orientale de la cité. Cette dernière est la mieux servie en matières premières (gisements calcaires et d'argile) et bénéficie de la présence d'artères économiques importantes que sont la Cassel-Tongres et les deux cours d'eau navigables, l'Escaut et son affluent la Lys. Cette configuration plus que propice favorise en conséquence la multiplication des échanges, dopant ainsi la circulation des personnes, des biens et surtout des idées. Les agglomérations qui s'y développent, et parmi lesquelles figure Tournai, foyer important d'acculturation, sont donc davantage sensibles au processus de romanisation au regard des bourgades établies à l'ouest et au nord du territoire, qui sont restées pour la plupart en marge des voies routières principales (dont celles en provenance directe de leur capitale) et qui n'ont, en réalité, jamais su tirer le moindre avantage de leur situation, malgré une localisation proche de l'Escaut pour certaines. Ces occupations ont donc maintenu des activités artisanales de base et sont restées, quant à elles, plus sensibles aux traditions de leurs ancêtres.

Le processus d'acculturation est davantage perceptible au sein des agglomérations nerviennes. Il est concrètement signalé par la construction d'édifices publics plus nombreux qui ne se limitent plus à des sanctuaires, mais qui s'ouvrent davantage à d'autre formes architecturales diffusées à travers tout le territoire (bâtiments publics, théâtres et thermes), par l'introduction de nouveaux bâtiments de stockage (*horrea*) et de services (auberges), par le développement d'un artisanat tendant vers la diversification ainsi que par l'adoption de nouveaux usages visuels dans le domaine funéraire. La romanisation est également bien visible dans l'adoption généralisée de la pierre dans les constructions domestiques (Asse, Bermerain, Cambrai, Escautpont, Etrœungt, Gouy, Kester, Montay, Nimy-Maisières, Pommerœul, Les Rues-des-Vignes, Sains-du-Nord et Waudrez) ou, du moins, utilisée pour une partie de l'habitat qui comprend toujours des demeures en matériaux légers (Elewijt, Blicquy, Famars et Velzeke). Ce changement plus significatif ici dans l'art de bâtir les maisons atteste ainsi d'une modification importante de ces populations face à leur traditionnel cadre de vie. L'imprégnation davantage marquée de la culture romaine qui se manifeste au sien de ce territoire doit par ailleurs pour beaucoup à la configuration du réseau routier qui le structure et qui est formé de voies importantes, toutes en provenance directe de la capitale Bavay. Ce réseau de communication facilite ainsi grandement les relations et les connexions avec le premier foyer d'acculturation du territoire. À ces voies bien agencées, s'ajoute un environnement naturel riche dont les bourgades tirent assurément profit et qui active tout une dynamique économique et accentue les échanges tant en interne qu'avec les cités voisines. Mais, si les traces de romanisation sont ici plus nombreuses au regard de la cité ménapienne voisine, le phénomène doit être relativisé car il ne débouche pas sur la multiplication de grands foyers d'acculturation, sauf dans le cas de Famars et de Sains-du-Nord. Ces sites sont en effet les témoins d'une imprégnation importante de la manière de vivre à la romaine et sont également des exemples illustrant la formation de centres de convergence populaire qui se déclinent plus précisément pour Famars en une esplanade publique, comprenant un temple et un théâtre bien isolés du reste de l'occupation par une limite matérialisée.

La romanisation est encore plus manifeste au sein des agglomérations de la cité des Tongres, où le nombre et la variété des indices d'acculturation explosent littéralement. Dans presque chaque agglomération que compte le territoire, on relève ainsi au moins un édifice public (sanctuaire, bâtiment public, thermes ou latrines publiques). On note également la présence plus appuyée de bâtiments de stockages (*horrea*) et de services (auberges), de même que de nouveaux usages visuels dans le domaine funéraire et on perçoit beaucoup mieux des changements significatifs dans l'organisation spatiale de nombreuses bourgades, offrant soit un

parcellaire en bandes (ou laniéré), permettant d'exploiter au maximum la superficie des occupations (Amay-Ombret, Braives, Clavier, Grobbendonk, Kontich, Liberchies et Tirlemont), soit un découpage spatial plus régulier, de plus en plus proche de la trame orthogonale de leur chef-lieu Tongres (Maastricht et Namur). Enfin, l'aménagement de maisons sur fondations en pierre devient la norme (Amay-Ombret, Braives, Ciney, Clavier, Dinant, Grobbendonk, Jupille-sur-Meuse, Liberchies, Strée, Taviers, Tirlemont et Tourinnes-Saint-Lambert), à quelques exceptions près (Maastricht, Namur et Vodecée). Dans cet environnement domestique en pleine mutation, la présence quasi systématique d'au moins un édifice public par agglomération entraîne la formation de lieux de convergence populaire dont le nombre est démultiplié au sein de la cité au regard du précédent territoire nervien (Amay-Ombret, Clavier, Grobbendonk, Kontich, Liberchies, Maastricht, Namur et Tirlemont). Si le degré d'imprégnation à la culture romaine que l'on constate pour ces bourgades doit pour beaucoup à la meilleure connaissance de leurs occupations, elle n'explique cependant pas tout. La plupart des grands foyers d'acculturation de la région se situent tous en effet dans la large et riche bande lœssique qui traverse le territoire d'ouest en est et sont également implantés sur et de part et d'autre du sillon Sambre-et-Meuse, dédoublés par une des artères économiques majeures du Nord de la Gaule, la Bavay-Tongres-Cologne. Cette acculturation importante de ces bourgades est en conséquence le fruit d'intenses échanges de toutes natures dont la circulation est garantie par cette chaussée et la Meuse, mais également par les embranchements qui se greffent à ces voies et dont le point de convergence est, pour les routes, la ville de Tongres, foyer par excellence de romanisation de la cité.

L'approche du phénomène de la romanisation des agglomérations au travers de l'architecture et l'espace relativise finalement très fort le rôle joué par le facteur ethnographique dans le processus d'acculturation, un facteur cher notamment à N. Roymans[2786], et n'accrédite aucunement non plus l'influence culturelle qui découlerait de la rencontre entre les civilisations germanique et celtique dans la région en question. Les facteurs déterminants l'imprégnation aux habitudes romaines sont ici d'un autre ordre et résultent de la conjonction entre le milieu naturel (procurant les ressources) et la configuration du réseau des voies de communication. Ces deux éléments favorisent en effet les activités des agglomérations et dopent leur économie. Plus ils rendent leur situation florissante, plus cet état encourage les échanges et amène les bourgades à se tourner davantage vers l'extérieur et donc à se sensibiliser plus fortement aux changements et aux nouveautés culturels, diffusés notamment par la capitale du territoire même,

[2786] ROYMANS, 1996b.

vitrines de l'Empire et de son mode de vie. Le niveau de développement du commerce et de l'artisanat au sein des agglomérations va donc déterminer en quelque sorte leur degré de réponse vis-à-vis du processus d'acculturation dont les principaux vecteurs de diffusion restent les voies de communication.

En optant pour les agglomérations en tant que champs d'investigations de l'approche des zones fonctionnelles et non leurs chefs-lieux, lieux multifonctionnels par excellence, le pari pouvait être risqué. Ce choix s'est révélé, au contraire, une source de réflexions très enrichissante. L'étude de ces bourgades est apparue tout aussi intéressante au regard du processus d'acculturation car elles se sont avérées sur ce point, et sans doute plus que les villes d'ailleurs, les meilleures illustrations de la formation de cette nouvelle culture gallo-romaine à travers le bâti et dans l'organisation des espaces de vie. Mais, la recherche engagée ici n'a pas seulement permis de répondre aux questions posées dès le début du travail, elle a également soulevé d'autres interrogations et éveillé notre curiosité pour des sujets corolaires.

L'approche en réseau, qui n'a été qu'abordée ici, constitue un des enjeux actuels de la recherche sur les agglomérations comme l'illustrent très bien les travaux de P. Garmy et de F. Baret. L'objectif de ces diverses démarches tend à comprendre et à caractériser les interactions entre toutes les formes d'occupations constituant un territoire donné et de proposer des niveaux hiérarchiques pour chacune d'elles avec, en tête, les chefs-lieux[2787]. Au sein de la thèse, l'élaboration de classes des agglomérations, construites en grande partie sur leurs composantes fonctionnelles, et la constitution des profils des bourgades, réalisés en fonction de la somme des critères d'acculturation pointés en leur sein, dessinent déjà pour les agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres des niveaux de différenciation très palpables qu'il serait intéressant de mieux cerner à l'avenir. Mais, introduire cette notion de hiérarchie nécessite de recourir à une multiplication des méthodes d'analyses multivariées, un paramètre de recherche en effet indispensable pour établir une classification la plus juste et au plus près de la réalité.

Plus que les classes, les profils des agglomérations approchées ont également mis en évidence l'existence de bourgades particulières qui, même si elles répondent aux conditions de la définition de l'agglomération, révèlent une configuration simple de leur espace, une variété minimale de leurs fonctions et aucun signe réel d'acculturation que ce soit dans leur bâti ou dans leur organisation. Ces occupations prennent en ce sens le contrepied de l'image véhiculée par ce que nous avons nommé les « grands foyers d'acculturation », dont la physionomie et les

[2787] BARET, 2015, p. 17-18.

fonctions tendent à se complexifier et à se diversifier et pour lesquels les signes de romanisation sont beaucoup plus présents. Si les études consacrées aux agglomérations se sont particulièrement focalisées ces dernières années sur ces bourgades bien développées, en mettant notamment en valeur leurs nombreuses correspondances avec les chefs-lieux, il serait tout aussi intéressant de nous pencher dès à présent sur ces agglomérations moins « typées » et de les confronter à des réalités plus proches de leurs caractéristiques et que les chercheurs prennent désormais l'habitude de nommer « hameaux » ou « villages de paysans », comme l'illustre d'ailleurs assez bien un des derniers articles parus dans la revue *Gallia*[2788].

Dans une région où les villes sont en nombre limité, les agglomérations ne vont pas seulement jouer le rôle de relais économiques, elles vont également assurer à leur échelle la diffusion de la culture romaine. Mieux cerner encore ce réseau d'occupations par la mise en pratique d'autres méthodes et à l'aide de nouvelles questions permettrait à l'avenir de préciser davantage encore l'importance de ces maillons et leurs relations avec les établissements ruraux, d'une part, dont ils assurent la transformation des produits issus des exploitations[2789] et avec leur chef-lieu, d'autre part, en assurant en grande partie de la distribution et de la diffusion des produits manufacturés[2790].

[2788] NÜSSLEIN *et al.*, 2020.
[2789] LABRE & BONVALOT, 1986, p. 239.
[2790] BRULET, 2017a, p. 316.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES LITTÉRAIRES

AGENNIUS URBICUS, *Controverses sur les terres (Corpus Agrimensorum Romanorum VI)*, texte éd. & trad. par O. Behrens, M. Clavel-Lévêque *et al.*, Paris (Cost Action A 27), 2005 (**En ligne** : https://ista.univ-fcomte.fr/ed-src/gromatiques/car/418-car-vi).

AMMIEN MARCELIN, *Histoire, Livres XIV-XVI*, texte éd. & trad. par É. Galletier & J. Fontaine, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1968.

AMMIEN MARCELIN, *Histoire, Livres XVII-XIX*, texte éd., trad. & annoté par G. Sabbah, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1970.

APPIAN, *Roman History*, texte trad. par H. White, Londres, Harvard University Press (The Loeb classical library), 1912.

CÉSAR, *La guerre des Gaules*, Livres I-IV, texte trad. par L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1937.

CÉSAR, *La guerre des Gaules*, Livres V-VIII, texte trad. par L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1926.

CICÉRON, *Discours, Philippiques*, texte éd. & trad. par P. Wuilleumier, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1960.

CICÉRON, *Traité des lois*, texte éd. & trad. par G. De Plinval, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1968.

[COLUMELLE] LUCIUS JUNIUS MODERATUS COMLUMELLA, *On Agriculture, Books I-IV*, texte éd. & trad. par H. B. Ash, Cambridge, Harvard University Press (The Loeb Classical Library), 1941.

[DION CASSIUS] DIO, *Roman History*, texte trad. par E. Cary, VI, Cambridge, Harvard University Press (The Loeb Classical Library), 1968.

DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livres 38, 39 & 40*, texte éd. par G. Lachenaud, trad. & annoté par G. Lachenaud & M. Coudry, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 2011.

[Dion CHRYSOSTOME] DIO CHRYSOSTOM, *Discourses*, texte éd. & trad. par H. L. Crosby, IV, Cambridge, Harvard University Press (The Loeb Classical Library), 1946.

FRONTIN, *Les aqueducs de la ville de Rome*, texte éd., trad. & annoté par P. Grimal, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1944.

GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, texte éd. & trad. par R. Latouche, Paris, Les Belles Lettres (Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge), 1996.

ISIDORE DE SÉVILLE, *Étymologies. Livre 15. Les constructions et les terres*, texte trad. & annoté par J.- Y. Guillaumin & P. Monat, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté (« ISTA », Institut des Sciences et des Techniques de l'Antiquité), 2004 (**En ligne** : https://ista.univ-fcomte.fr/ed-src/gromatiques/car/732-isidsev-etymo15).

Itineraria Romana. 1. *Itineraria Antonini Augusti et Burdigalense*, texte éd. par O. Cuntz, Leipzig, Teubner, 1929.

JUSTINIEN, *Corpus iuris civilis (Corpus de droit civil)*. *Digestorum seu Pandectarum (Digeste ou Pandectes)*, texte éd. & trad. par H. Hulot, J.-F. Berthelot, P.-A. Tissot & A. Berenger, Metz, 1803 (**En ligne** : http://www.histoiredudroit.fr/corpus_iuris_civilis.html).

JUVÉNAL, *Satires*, texte éd. & trad. par P. de Labriolle & F. Villeneuve, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1971.

MARTIAL, *Épigrammes, Livres XIII-XIV*, texte éd. & trad. par H. J. Izaac, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1933.

NISARD M. (dir.), 1841. *Cornelius Nepos, Quinte-Curce, Justin, Valère Maxime, Julius Obsequens*, texte éd. & trad., Paris.

Notitia dignitatum *accedunt Notitia urbis Constantiopolitanae et latercula prouinciarum*, texte éd. par O. Seeck, Frankfort am Main, Minerva, 1962 (édition anastatique de 1876) (**Cet ouvrage comprend la *Notitia Galliarum***).

PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle, Livre IV*, texte éd., trad. & annoté par H. Zehnacker & A. Silberman, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 2015.

PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle, Livre XVII*, texte éd., trad. & annoté par J. André, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1964.

PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle, Livre XVIII*, texte éd., trad. & annoté par H. Le Bonniec & A. Le Boeuffle, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1972.

PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle, Livre XXXI*, texte éd., trad. & annoté par G. Serbat, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1972.

POMPEIUS FESTUS, *De la signification des mots*, texte éd. & trad. par M. A. Savagner, Paris, C. L. F. Panckoucke Éditeur (Seconde série de la bibliothèque latine-française), 1846 (**En ligne** : https://gallica.bnf.fr/).

[PTOLÉMÉE] CLAUDII PTOLEMAEI, *Geographia*, texte éd. & trad. en latin par C. Müllerus, Paris Alfredo Firmin Didot, 1883.

SAINT JÉRÔME, *Lettres*, texte éd. & trad. par J. Labourt, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1961.

SÉNÈQUE, *Dialogues*. 2. *De la vie heureuse. De la brièveté de la vie*, texte éd. & traduit par A. Bourgery, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1949.

STRABON, *Géographie. Livres III-IV*, texte éd. & trad. par F. Lasserre, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1966.

TACITE, *Annales, Livres XI-XII*, texte éd. & trad. par P. Wuilleumier, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1976.

TACITE, *La Germanie*, texte éd. & trad. par J. Perret, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1949.

TACITE, *Histoires*, Livres IV et V, texte trad. par H. Le Bonniec & annoté par J. Hellegouarc'h, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1992.

VARRON, *Économie rurale, Livre I*, texte trad. & annoté par J. Heurgon, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1978.

[VARRON] VARRO (VARRON), *On the Latin Language*, texte éd. & trad. par R. G. Kent, Cambridge, Harvard University Press (The Loeb Classical Library), 1938 (**En ligne** : https://archive.org/).

VITRUVE, *De l'architecture, Livre I*, texte éd., trad. & annoté par P. Fleury, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1990.

VITRUVE, *De l'architecture, Livre V*, texte éd., trad. & annoté par C. Saliou, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 2009.

VITRUVE, *De l'architecture, Livre VI*, texte éd., trad. & annoté par L. Callebat, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 2004.

SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

AÉ *= Année épigraphique*.

HENZEN W. (éd.), 1877. *Ephemeris Epigraphica. Corporis inscriptionum Latinarum supplementum*, III, Rome/Berlin.

HIRSCHFELD O. & ZANGEMEISTER C. (éd.), 1888-1943. *Corpus Inscriptionum Latinarum*. XIII. *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum Latinae*, Berlin (**En ligne** : https://arachne.uni-koeln.de/drupal/?q=de_DE/node/291).

HÜBNER A. E. M. (éd.), 1869. *Corpus Inscriptionum Latinarum*. II. *Inscriptiones Hispaniae Latinae*, Berlin (**En ligne** : https://arachne.uni-koeln.de/drupal/?q=de_DE/node/291).

ILB **= DEMAN A. & RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 1985**. *Les inscriptions latines de Belgique (ILB)*, Bruxelles (Sources et Instruments, 7).

ILB² **= DEMAN A. & RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2002**. *Nouveau recueil des inscriptions latines de Belgique (ILB²)*, Bruxelles (Latomus, 264).

MOMMSEN T. (éd.), 1883. *Corpus Inscriptionum Latinarum*. X. *Inscriptiones Bruttiorum, Lucaniae, Campaniae, Siciliae, Sardiniae Latinae*, Berlin (**En ligne** : https://arachne.uni-koeln.de/drupal/?q=de_DE/node/291).

MOMMSEN T. & WILHELM K. F. (éd.), 1863. *Corpus Inscriptionum Latinarum*. I. *Inscriptiones latinae antiquissimae ad C. Caesaris mortem*, Berlin.

WILLEUMIER P., 1977. *Inscriptions latines des trois Gaules (France)*, Paris (Gallia, Supplément, 17).

ZANGEMEISTER A. & WILHELM K. F. (éd.), 1898. *Corpus Inscriptionum Latinarum*. IV, suppl. I. *Inscriptionum parietariarum pompeianarum. Supplementum*, Berlin (**En ligne** : https://arachne.uni-koeln.de/drupal/?q=de_DE/node/291).

***Actes du colloque Francqui : Philosophie, histoire, philologie, archéologie*, 1983**. Bruxelles, 28-29 décembre 1980, Bruxelles, p. 235-241.

ADAMESTEANU D., BIANCOFIORE F. & CREMONESI G., 1979. *La Puglia dal Paleolitico al tardoromano*, Milan (Civiltà e culture in Puglia).

***Les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne*, 2006**. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 38-39.

AGUSTA-BOULAROT S., 1998. *Suburbia*. De l'étude du vocabulaire aux données archéologiques, dans BEDON 1998, p. 35-62.

ALAIX C. M., 2013. Castalia. La carte archéologique de Barcelone, un outil de gestion et de recherche pour réinterpréter la topographie historique de la ville, dans LORANS & RODIER 2013, p. 135-147.

ALCOCK S. E., 1991. Urban Survey and the Polis of Phlius, *The Journal of the American School of Classical Studies at Athens*, 60/4, p. 421-463 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

ALCOCK S. E., 2000. Heroic Myths, but no for our Times, dans FENTRESS 2000, p. 221-226

ALCOCK S. E., 2001. Vulgar Romanization and the dominance of Elities, dans KEAY & TERRENATO 2001, p. 226-230.

ALEXANDER X., 1976. *De la synthèse de la forme : essai*, trad. de l'anglais par J. Engelmann, nouvelle éd., Paris (Aspects de l'urbanisme, 4).

ALEXANDERSSON G., 1956. *The Industrial Structure of American Cities, a Geographic Study of Urban Economy in the United States*, Stockholm.

ALLISON P. M., 2001. Using the Material and Written Sources. Turn of the Millennium Approaches to Roman Domestic Space, *American Journal of Archaeology*, 105/2, p. 181-208 (**En ligne** : http://www.jstor.org/).

ALLISON P.M., 2004. *Pompeian Households. An Analysis of the Material Culture*, Los Angeles.

ALTEKAMP S. & SCHÄFFER A. (éd.), 2001. *The Impact of Rome on Settlement in the Northwestern and Danube Provinces. Lectures held at the Winckelmann-Institut der Hambold-Universität zu Berlin in Winter 1998/1999*, Oxford (British archaeological reports. International series, 921).

AMAND M., 1951. *Turnacum Romanum*, *L'Antiquité Classique*, 20, p. 383-408.

AMAND M., 1956. Nouvelles substructions d'époque gallo-romaine à Tournai, *Archéologie*, 2, p. 428-433.

AMAND M., 1958. Blicquy, *Archéologie*, 2, p. 424-425.

AMAND M., 1966. Les recherches dans le Hainaut Occidental en 1966, *Archéologie*, 2, p. 63-65.

AMAND M., 1968a. Blicquy-Aubechies : un établissement d'époque romaine, *Archéologie*, 2, p. 67-68.

AMAND M., 1968b. *Un nouveau quartier romain à Tournai. Les fouilles du Luchet d'Antoing*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 102).

AMAND M., 1968c. Tournai : rue de la Wallonie, *Archéologie*, 1, p. 13-16.

AMAND M., 1971. *L'industrie de la céramique dans le site du Bois de Flines, à Howardries*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 127).

AMAND M., 1973. *L'approvisionnement en eau du Tournai romain*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 143).

AMAND M., 1984a. Fouilles à Tournai en 1941-42, *Vie archéologique*, 22, p. 31-43.

AMAND M., 1984b. L'industrie de la taille et le commerce de la pierre dans le bassin du Tournaisis à l'époque romaine, *Revue du Nord/Archéologie*, 66/260, p. 209-219.

AMAND M. & BAPTISTE F., 1981. Bâtiment public d'époque romaine à Tournai, dans *Conspectus MCMLXXX*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 238), p. 27-31.

AMAND M. & DEMAREZ L., 1971a. Aubechies, coupe dans la chaussée vers Bavai, *Archéologie*, 1, p. 9-10.

AMAND M. & DEMAREZ L., 1971b. Blicquy : fours de potier, *Archéologie*, 1, p. 30-33.

AMAND M. & EYKENS-DIERICKX I., 1960. *Tournai romain*, Bruxelles (Dissertationes Archaeologicae Gandenses, V).

AMAND M. & LAMBERT H., 1976. Bâtiments et fosses d'époque romaine à Tournai, dans *Conspectus MCMLXXVII*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 186), p. 76-79.

AMAND M. & LAMBERT H., 1978. Traces d'occupation romaine, rue des Coraux à Tournai, dans *Conspectus MCMLXXVII*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 206), p. 48-50.

AMAND J., LAMBERT H. & D'HAYER A., 1972. Tournai : vestiges d'époque romaine à la rue des Clairisses, *Archéologie*, 2, p. 63-66.

AMAND M., LAMBERT H. & ROOSENS H., 1980. *Le sous-sol archéologique de l'église Saint-Piat à Tournai*. I. *Vestiges romains et édifices religieux*, Bruxelles (Achaeologia Belgica, 222).

AMAND M. & WILLEMS J., 1963. Notes sur le *vicus* gallo-romain d'Amay. Un habitat détruit vers 270, *Chronique archéologique du Pays de Liège*, LIV, p. 3-19.

AMAND M., WILLEMS M. & DOCQUIER J., 1962. Une officine de potier belgo-romain à Amay, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 75, 1962, p. 5-36.

AMIN S., 1973. *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris (Grands documents).

ANCEL M.-J., 2012. *Pratiques et espaces funéraires : la crémation dans les campagnes romaines de la Gaule Belgique*, Montagnac (Archéologie et histoire romaine, 23).

ANDERSON N. & LINDEMAN E. C., 1928. *Urban Sociology : an Introduction to the Study of Urban Communities*, New York (**En ligne** : https://books.google.be/).

ANDREAE B. & KYRIELEIS H. (éd.), 1975. *Neue Forschungen in Pompeji und den anderen vom Vesuvausbruch 79 n. Chr. verschütteten Städten*, Recklinghausen.

ANDREAU J., 1974. *Les affaires de Monsieur Jucundus*, Rome (Collection de l'École française de Rome, 19).

ANDRÉ-LAMAT V., JEAN-COURRET E., LAVAUD S. & PISSOAT O., 2013. Réinvestir la chrono-chorématique : expériences bordelaises, dans LORANS & RODIER 2013a, p. 371-382.

ANNAERT R., 1993. Een Viereckschanze op de Alfberg te Kontich (prov. Antwerpen) : meer dan een cultusplaats, *Archeologie in Vlaanderen*, III, p. 53-125.

ANNAERT R., 1994. Aanvullend onderzoek van de Gallo-Romeinse nederzetting Kontich-Kappellveld (prov. Antwerpen). Interimverslag 1993, *Archeologie in Vlaanderen*, IV, p. 85-93 (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/AIVT/4/AIVT004-005.pdf).

ANNAERT R. avec la collaboration de COOREMANS B., 1995-1996. De Alfsberg te Kontich (prov. Antwerpen). Eindrapport, *Archeologie in Vlaanderen*, V, p. 41-68.

ANNAERT R. & VERVOORT R., 2003. Romeinse kelder in de Hoogveldstraat te Grobbendonk (Prov. Antwerpen), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Louvain, 8 février 2003, Louvain, p. 87-88 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

ANSIEAU C., 1988. *Le* vicus *gallo-romain de Waudrez*, mémoire de Licence, Louvain-la-Neuve (R. Brulet, promoteur).

ANSIEAU C., 1990. *Le* vicus *gallo-romain de Waudrez. Structures archéologiques au nord de la voie antique*, Louvain-la-Neuve (Collection J. Mertens, VI = DAR, III), p. 8-37.

ANSIEAU C., 2000. Tenneville/Erneuville: dégagement d'un passage à gué de l'Ourthe à Wyompont, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 8, p. 164-165 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

ANSIEAU C., 2008. Binche, Waudrez, dans BRULET 2008a, p. 316-318.

***Antiquités découvertes à Tongres*, 1780**. *Esprit des Journaux*, 9 (mars 1780) /3, p. 221-224.

***Antiquités découvertes à Tongres, la plus ancienne ville du Pays de Liège*, 1781**. *Esprit des Journaux*, 11 (février 1981) /2, p. 282-288.

***L'archéologie en Hainaut occidental (1973-1978) de la Préhistoire au Moyen-Âge*, 1978**. Catalogue de l'exposition organisée à Flobecq, 23 septembre – 22 octobre 1978, II, Ath.

***L'archéologie en région wallonne*, 1993**. Namur (Dossiers de la Commission royale des monuments, sites et fouilles, 1).

***Archéologie urbaine*, 1982**. Actes de colloque, Tours, 17-20 novembre 1980, Paris.

ARNAUD P., 1998a. Vers une définition géodynamique des *suburbia* : éléments pour une zonation des zones péri-urbaines, dans BEDON 1998, p. 63-81.

ARNAUD P., 1998b. Les *suburbia*, réalité juridique, réalité socio-économique, dans *Les villes et leurs faubourgs en Gaule romaine* 1998, p. 8-13.

***Atelier Chrono-chorématique*, 2010**. Une frise-modèle du temps long urbain, *M@ppemonde*, 100, p. 1-21 (**En ligne** : http://mappemonde.mgm.fr/num28/articles/art10402.html).

AUDOUZE F. & BUCHSENSCHUTZ O., 1989. *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique : du début du II^e^ millénaire à la fin du I^er^ siècle avant J.-C.*, Paris (Bibliothèque d'archéologie).

AUDOUZE F., CAHEN D., KEELEY L.-H. & SCHMIDER B., 1981. Le site magdalénien du Buisson Campin à Verberie (Oise), *Gallia préhistoire*, 24/1, p. 99-143 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

AUPERT P., FINCKER M. & TASSAUX F., 1998. Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine Atlantique, dans GROS 1998, p. 45-69.

AUTHIER J.-Y. & COUDROY DE LILLE L., 2015. Chantiers pour l'étude des espaces périurbains. Problèmes de définition, dans BOUFFIER, BRELOT & MENJOT 2015, p. 17-20.

AUVERTIN R., 2011. *Les agglomérations romaines, du Haut-Empire à la période mérovingienne. Gaule septentrionale et Germanie*, mémoire de Master, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, Lille (J. Arce & X. Deru, promoteurs).

AUVERTIN R., 2018. *Habiter dans les agglomérations du nord de la Gaule (I^er^-III^e^ s.). Analyse architecturale de la maison romaine*, thèse de doctorat, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, Lille (J. Arce & X. Deru, directeurs).

AUXIETTE G. & MENIEL P. (éd.), 2013. *Les dépôts d'ossements d'animaux en France, de la fouille à l'interprétation*, actes de colloque, Bibracte, 15-17 octobre 2012, Montagnac (Archéologie des plantes et des animaux, 4).

AYENI B., 1979. *Concepts and Techniques in Urban Analysis*, Londres (Croom Helm Series in Geography and Environment).

BABETTE L. *et al.* (éd.), 2010. *Trade and Communication Networks of the First Millenium AD in the Northern Part of Central, Europe : Central Places, Beach Markets, Landing Places and Trading Centres*, Hannovre (Neue Studien zur Sachsenforschung, 1).

BAGNALL S. *et al.* (éd.), 2013. *The Encyclopedia of Ancient History*, Oxford.

BAILLEUX G. & GRAFF Y., 1992. *Liberchies (I) (*Les Bons Villers*). Chaussée, « vicus » et fortin du III^e^ sicèle après J.-C. Plan du secteur oriental (Centre). Fouilles de Romana*, s.l.

BAILLY A. S. (coord.), 1998. *Les concepts de la géographie humaine*, 4^e^ éd., Paris (Collection U. Géographie).

BAILLY A. S., FERRAS R. & PUMAIN D. (dir.), 1992. *Encyclopédie de géographie*, Paris.

BAKELS C. C., 2009. *The Western European Loess Belt. Agrarian History, 5300 BC - AD 1000*, New-York.

BAKELS C. C. & DIJKMANS W., 2010. *Maastricht in the First Millenium. The Archaeobotanical Evidence*, Maastricht (Archaeologica Mosana, II).

BAKER P., FORCEY C., JUNDI S. & WITCHER R. (éd.), 1999. *TRAC 1998. Proceedings of the Eighth Annual Theoretical Roman Archaeology Conference*, actes de colloque, Leicester, 1998, Oxford.

BALLET P., CORDIER P. & DIEUDONNÉ-GLAD N. (dir.) 2003. *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages*, actes de colloque, Poitiers, 19-21 septembre 2002, Montagnac (Archéologie et histoire romaine, 10).

BARET F., 2013. Les agglomérations antiques du Massif central, dans TRÉMENT 2013, p. 31-69.

BARET F., 2015. *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif central (cités des Arvernes, Vellaves, Gabales, Rutènes, Cadurques et Lémovices). I^er^ siècle avant J.-C. – V^e^ siècle après J.-C.*, thèse de doctorat présentée à Clermont Université, Clermont (F. Trément, directeur) (**En ligne** : https://www.theses.fr/).

BARET F., 2016. Le réseau des agglomérations antiques dans les cités du Massif central (I^er^ s. av. J.-C.-V^e^ s. apr. J.-C.), *Gallia*, 73/2, p. 169-212.

BARET M., 1999. Steene. Rue du Château, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 78.

BARRAND H., 2012. *Les pratiques funéraires liées à la crémation dans les ensembles funéraires des capitales de cités du Haut-Empire en Gaule Belgique : Metz-Dividorum, Bavay-Bagacum, Thérouanne-Tervanna*, thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, Lyon (M. Poux, directeur) (**En ligne** : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2012/barrand_h#p=0&a=top).

BARRIER S., 2014. *La romanisation en question. Vaisselle céramique et processus d'acculturation à a fin de l'âge du Fer en Gaule interne*, Glux-en-Glenne (Bibracte, 25).

BARRUOL G., 1976. La résistance des substrats préromains en Gaule méridionale, dans PIPPIDI 1976, p. 389-406

BARRUOL G., 1998. Les agglomérations gallo-romaines des Alpes du Sud, dans GROS 1998, p. 27-43.

BARRUOL G., FICHES J.-L. & GARMY P. (dir.), 2011. *Les ponts routiers en Gaule romaine*, actes de colloque, Le Pont du Gard, 8-11 octobre 2008, Montpellier (Supplément à la Revue archéologique de Narbonnaise, 41).

BATARDY C., BUCHSENSCHUTZ O. & DUMASY F. (dir.), 2001. *Le Berry antique. Atlas 2000*, Paris (Revue Archéologique du Centre de la France (R.A.C.F.), 21).

BAUSIER K., DUHANT G. & MARCHANT C. (coord.), 2008. *Boisson d'immortalité. Regards sur Pommeroeul gallo-romain*, Catalogue d'exposition, Espace gallo-romain d'Ath, 20 juin au 24 décembre 2008.

BAUWENS-LESENNE M., 1962. *Bibliographisch repertorium der oudheidkundige vondsten in Oost-Vlaanderen (vanaf de vroegste tijden tot aan de Noormannen)*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, II).

BAUWENS-LESENNE M., 1963. *Bibliographisch repertorium der oudheidkundige vondsten in West-Vlaanderen (vanaf de vroegste tijden tot aan de Noormannen)*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, IV).

BAUWENS-LESENNE M., 1965. *Bibliographisch repertorium der oudheidkundige vondsten in Antwerpen (vanaf de vroegste tijden tot de Noormanne)*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, VI).

BAUWENS-LESENNE M., 1968. Bibliografisch repertorium van de oudheidkundige vondsten in Limburg, behoudens Tongeren-Koninksem (vanaf de vroegste tijden tot de Noormannen), Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, VIII).

BAUWENS-LESENNE M., 1975. *Bibliografisch repertorium van de oudheidkundige overblijfselen te Tongeren*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : Répertoires bibliographiques), p. 57-85.

BÉAL J.-C., 2002. L'artisanat et la ville : relecture de quelques textes, dans BÉAL & GOYON 2002, p. 5-14.

BÉAL J.-C. & GOYON J.-C. (éd.), 2002. *Les artisans dans la ville antique*, actes de colloque, Université de Lyon II, 16-17 novembre 2000, Lyon/Paris (Collection d'Archéologie et d'Histoire de l'Antiquité, 6, Université Lumière-Lyon 2).

BEALS R., 1953. Acculturation, dans KROEBER 1953, p. 621-41.

BEAUJARD B. & PRÉVOT F., 2004. Introduction à l'étude des capitales « éphémères » de la Gaule (I^er^ s.-début VII^e^ s.), dans FERDIÈRE 2004, p. 17-37.

BEAUJEU-GARNIER J. & CHABOT G., 1963. *Traité de géographie urbaine*, Paris.

BEAUSSART P., 1976a. Les vases à bustes de Famars, *Revue du Nord/Archéologie*, 58, p. 15-26.

BEAUSSART P., 1976b. L'exploration de Famars : les données du Haut-Empire, *Revue du Nord/Archéologie*, 58, p. 621-671.

BEAUSSART P., 1984. Famars : les fouilles de la parcelle AC 69, premier bilan, *Revue du Nord/Archéologie*, 66/260, p. 103-114.

BECQUET A., 1861-1862. Cimetières belgo-romain de la Motte Le Comte à Namur, *Annales de la Société archéologique de Namur*, VII, p. 409-422.

BECQUET A., 1877. Antiquités découvertes à Namur en 1875, *Annales de la Société archéologique de Namur*, 14, p. 1-20.

BEDON R. (éd.), 1983. *Les voies de communication à proximité et à l'intérieur des villes de Gaule d'après les auteurs anciens*, actes de colloque, Paris, 5-6 juin 1982, Tours (Caesarodunum, 18).

BEDON R., 1984. *Les carrières et les carriers de la Gaule romaine*, Paris.

BEDON R., 1985. Les incidences de la réorganisation urbaine à l'époque d'Auguste sur la population des trois Gaules, dans *Les débuts de l'urbanisation en Gaule et dans les provinces voisines* 1985, p. 83-102.

BEDON R. (éd.), 1996. *Les villes de la Gaule lyonnaise,* actes de colloque, Limoges, 1995, Limoges (Caesarodunum, XXX).

BEDON R. (éd.), 1998. *SVBVRBIA. Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines*, actes de colloque, Limoges, 16-17 mai 1997, Limoges (Caesarodunum, 32).

BEDON R., 1999. *Les villes des trois Gaules de César à Néron dans leur contexte historique, territorial et politique*, Paris.

BEDON R., 2001. *Atlas des villes, bourgs, village de France au passé romain*, Paris.

BEDON R., (éd.), 2011/2012. Confina*. Confins et périphéries dans l'Occident romain*, actes de colloque, Limoges, 19-20 octobre 2012, Limoges (*Caesarodunum*, XLV-XLVI).

BEDON R., CHEVALLIER R. & PINON P. (dir.), 1988a. *Architecture et urbanisme en Gaule romaine*. 1. *L'architecture et les villes en Gaule romaine*, Paris (Collection des Hespérides).

BEDON R., CHEVALLIER R. & PINON P. (dir.), 1988b. *Architecture et urbanisme en Gaule romaine*. 2. *L'urbanisme en Gaule romaine*, Paris (Collection des Hespérides).

BEECHING A. & BROCHIER J. L., 1991. Quelle carte ? Carte de quoi ?, *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 45, p. 12-14 (**En ligne** : http://www.researchgate.net/).

BEECKMANS L., 1991. Enkele vroegere vondsten uit de Gallo-Romeinse *vicus* aan Kester (gem. Gooik), *Archeologie in Vlaanderen*, I, p. 135-139.

BEGUIN H., 1992. La localisation des activités banales, dans BAILLY, FERRAS & PUMAIN 1992, p. 515-531.

BELARTE C. & PLANA-MALLART P. R. (éd.), 2012. *El paisatge periurbé e la Mediterrània occidental durante la Protohistoria i Antiquitat/ Le paysage périurbain pendant la protohistoire et l'Antiquité en Méditerranée occidentale*, actes de colloque, Tarragone, 6-8 mai 2009, Tarragone (Documenta).

BELLENS T. *et al.*, 2012. Archeologisch onderzoek van de Antwerpse burcht, *M&L. Monumenten, Landschappen en Archeologie*, 31/1, p. 4-21.

BELLENS T., VANDENBRUAENE M. & ERVYNCK A., 2007. Een Gallo-Romeins crematiegraf in Antwerpen (prov. Antwerpen), *Relicta*, 3, p. 183-198.

BELLET M.-E., 1999. Avant-Propos, dans BELLET, CRIBELLIER & FERDIÈRE 1999, p. 7-8.

BELLET M.-E., CRIBELLIER C. & FERDIÈRE A. (éd.), 1999. *Les agglomérations secondaires antiques en Région Centre*, 1, Tours (Revue archéologique du Centre de la France, suppl. 17).

BÉNABOU M., 1976. *La résistance africaine à la romanisation*, Paris.

BÉNARD J., MANGIN M., GOGUEY R. & ROUSSEL L., 1994. *Les agglomérations antiques de Côte d'Or*, Besançon (Annales Littéraires de l'Université de Besançon, 522 ; Série Archéologie, 39).

BENCA D. (éd.), 2001. *In memoriam Dumitru Tudor*, Timisoara.

BENEVOLO L., 2004. *Histoire de la ville*, trad. de l'italien C. Peyre, 4e éd., Marseille.

BENNASSAR B. (éd.), 1996. *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne*, actes de colloque, Abbaye de Flaran, 10-12 septembre 1993, Toulouse (Flaran, 15).

BERANGER E. M. & FORTINI P., 1978. Autopsia delle inscrizioni latine di Arpinum, *Epigraphica*, 40, p. 157-160.

BERARD F., 1993. *Vikani, Kanabenses, Consistenses* : remarques sur l'organisation des agglomérations militaires romaines, dans CALBI, DONATI & POMA 1996, p. 61-90.

BERGER J.-F., BERTONCELLO F. & BRAEMER F. (éd.), 2005. *Temps et espaces de l'homme en société. Analyses et modèles spatiaux en archéologie*, actes de colloque, Antibes, 21-23 octobre 2004, Antibes.

DE BERNARDY DE SIGOYER S., 2000. Mission archéologique dans le *vicus* gallo-romain d'Amay (1999), dans LÉOTARD 2000, p. 109-117.

DE BERNARDY DE SIGOYER S. & TAILDEMAN F., 2013. Amay/Amay : suivi archéologique allée du Rivage, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 20, p. 148-150 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

BERNASCONI J., 1982. Réflexions sur le zonage, *La semaine juridique. Édition générale*, I, 3084.

BERRENDONNER C., 2003. L'Étrurie septentrionale entre la conquête et Auguste : des cités sans magistrats ?, dans CÉBEILLAC-GERVASONI & LAMOINE, 2003, p. 149-169.

BERTHOLET P., COUNASSE P., LAUSBERG P. & PIRNAY L., 1980. Theux-Juslenville (Lg) : *Fanum*, dans *L'Archéologie en Wallonie. Découvertes récentes des cercles d'archéologie. Catalogue de l'exposition organisée en 1980*, p. 109-111, nº 47.

BERTHOLET P., LAUSBERG P., MARCOLUNGO D. & PIRNAY L., 1983. Le temple gallo-romain de Juslenville et l'occupation antique de Theux, *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, LXIII.

BERTONCELLO F., 2002. *Villa/vicus* : de la forme de l'habitat au réseau de peuplement, dans GARMY & LEVEAU 2002, p. 39-58.

BERTRAND I. (dir.), 2008a. *Le travail de l'os, du bois de cerf et de la corne à l'époque romaine : un artisanat en marge ?*, actes de colloque, Chauvigny (Vienne, France), 8-9 décembre 2005, Montagnac (Monographie Instrumentum, 34).

BERTRAND I., 2008b. Le travail de l'os et du bois de cerf à l'époque romaine : bilan et perspective de la recherche sur un artisanat « mineur », dans BERTRAND 2008a, p. 3-13.

BERTRANDY F., CHEVRIER M & SERRALONGUE J., 1999. *Carte archéologique de la Gaule. La Haute Savoie* 74, Paris.

BESNARD J., 1891. Trouvailles archéologiques à Famars, *Revue agricole de Valenciennes*, 41, p. 338 (**En ligne** : https://gallica.bnf.fr/).

BESSON C., BLIN O. & TRIBOULOT B. (éd.), 2016. *Franges urbaines confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, actes de colloque, Versailles, 29 février – 3 mars 2012, Bordeaux (Mémoires, 41).

BESUIJEN G. P. A., 2008. *Rodanum : a Study of the Roman Settlement at Aardenburg and its Metal Finds*, Leiden (**En ligne** : http://books.google.be/books).

BIENFAIT M., 2002. La sidérurgie en milieu urbain dans la Gaule de l'est : réflexions sur les types d'activités pratiquées, dans BÉAL & GOYON 2002, p. 69-76.

BIÉVELET H., 1950. Notes sur les hypocaustes de Bavai, *L'Antiquité classique*, XIX, p. 81-92.

BIEVELET H., 1961. L'exploration archéologique de Bavai. Dans l'ancien couvent des récollets, *Les Etudes Classiques*, XXIX, 1961, p. 166-176.

BIEVELET H., 1961-1962. Un collectionneur heureux : note sur la collection de l'abbé Carlier, *Documents et rapports de la société archéologique et de palynologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, 50, p. 3-50.

BINFORD L. R., 1962. Archaeology as Anthropology, *American Antiquity*, 28/2, p. 217-225 (**En ligne** : http://www.jstor.org/).

BINFORD L. R., 1972. *An Archaeological Perspective*, New-York.

BINFORD S. R & BINFORD L. R., 1968. *New Perspectives in Archaeology*, Chicago.

BINTLIFF J. L., 2012. Contemporary Issues in Surveying Complex Urban Sites in the Mediterranean Region : the Example of the City of Thespiai (Boeotia, Central Greece), dans VERMEULEN *et al.* 2012, p. 44–52 (**En ligne** : https://www.academia.edu/).

BINTLIFF J., 2013. Intra-Site Artefact Surveys, dans CORSI, SLAPSAK & VERMEULEN, 2013, p. 193-208.

BINTLIFF J., EVELPIDOU N., FARINETTI E., MUSIC B., RIMAR I., SBONIAS K., SIGALOS L., SLAPSAK B., STISSI V. & VASSILOPOULOS A., 2002. The Leiden Ancient Cities of Boeotia Project. Preliminary Report on the 2001 Season, *Pharos. Journal of the Netherlands Institute in Athens*, 9, p. 33-73.

BINTLIFF J. L., HOWARD P. & SNODGRASS A., 1999. The Hidden Landscape of Prehistoric Greece, *Journal of Mediterranean Archaeology*, 12/2, p. 139–168 (**En ligne** : https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/8427).

BINTLIFF J. L. & SNODGRASS A. M., 1985. The Cambridge/ Bradford Boeotian Expedition : the First Four Years, *Journal of Field Archaeology*, 12, p. 123–161 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

BINTLIFF J. & SNODGRASS A. 1988a. Mediterranean Survey and the City, *Antiquity*, 62, p. 57-71 (**En ligne** : https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/7970).

BINTLIFF J. & SNODGRASS A. 1988b. Off-site Pottery Distributions : a Regional and Interregional Perspective, *Current Anthropology*, 29, p. 506–513 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

BINTLIFF J. & SNODGRASS A. 1988c. The End of the Roman Countryside : a View from the East, dans JONES *et al.* 1988, p. 175-217 (**En ligne** : https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/7968).

BINTLIFF J. *et al.*, 2008. The Tanagra project : Investigations at an Ancient City and its Countryside (2000–2002), *Bulletin de Correspondance Hellenique*, 128/129, p. 541–606.

BLACK E., 1995. *Cusrus Publicus. The Infrastructure of Government in Roman Britain*, Oxford (BAR British Series, 241).

BLAGG T. F. C. & MILLETT M. (éd.), 1990. *The Early Roman Empire in the West*, Oxford.

BLAIZOT F. (dir.), 2009. *Pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité*, Paris (Gallia Suppl., 66/1).

BLASQUEZ J.-M. & ALVAR J. (éd.), 1996. *La Romanizacion en Occidente*, Madrid.

BLOCH N., BAUSIER K. & DUHANT G., 2008. L'occupation romaine. Structures et organisation de la bourgade, dans BAUSIER, DUHANT & MARCHANT 2008, p. 35-43.

BLOEMERS J., 1971-1972. Archeologische kroniek van Limburg over de jaren 1969-1970, *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, 107-114, p. 7-75.

BLOEMERS J. H. F., 1973a. *Meer dan 130 jaren oudheidkundig onderzoek in het Stokstraatgebied te Maastricht*, Maastricht (Overdrukken R.O.B., 44).

BLOEMERS J. H. F., 1973b. Twenty-Five Years. ROB Research in Roman Limburg, *Bericht van Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, 23, p. 237-258 (**En ligne** : https://collectie.huisvanhilde.nl/pdf/bROB23.pdf).

BLOEMERS J. H. F., 1983. Acculturation in the Rhine/Meuse Basin in the Roman Period : a Preliminary Survey, dans BRANDT & SLOFSTRA 1983, p. 159-210.

BLOEMERS J. H. F., 1990. Lower Germany. *Piura consilio quam vi*. Proto-urban Settlement Development and the Integration of Native Society, dans BLAGG & MILLETT 1990, p. 72-86.

BLONDÉ F. & MÜLLER A. (dir.), 1998a. *L'artisanat en Grèce ancienne : les artisans, les ateliers*, *Topoi*, 8/2.

BLONDÉ F. & MÜLLER A., 1998b. Artisanat, artisans, ateliers en Grèce ancienne : définition, esquisse de bilan, dans BLONDÉ & MÜLLER 1998a, p. 831-845.

BLONDEAU R., 2010. *Le sanctuaire – Les-Rues-des-Vignes (59) – Essai de restitution du sanctuaire rural gallo-romain d'après l'étude des photographies aériennes de Guy Soudan en 1976 – DRAC-SRA-NPDC– évaluation* (Rapport final de fouilles) (**En ligne** : https://www.academia.edu/).

BIJVANCK A.W., 1931. *Excerpta Romana*. *De bronnen der romeinsche geschiedenis van Nederland*, La Haye.

BODEL J., 1994 [1986]. Graveyards and Graves : a Study of the *Lex Lucerina*, *American Journal of Ancient History*, 11 (**En ligne** : https://www.academia.edu).

DE BOE G., 1966. *De Gallo-Romeinse nederzetting op de Steenakker te Mortsel*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 94).

DE BOE G., 1977. *De Romeinse* vicus *op de Steenberg te Grobbendonk*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 197).

DE BOE G., 1978. *Aanvullend onderzoek in de Romeinse* vicus *te Grobbendonk*, dans *Conspectus MCMLXXVII*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 206), p. 55-59.

DE BOE G., 1983. Asse (Bt), *Archéologie*, 2, p. 106.

DE BOE G., 1984a. Nieuw onderzoek in de Romeinse *vicus* te Grobbendonk : de Houtbouwfase, dans *Conspectus MCMLXXXIII*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 258), p. 69-73.

DE BOE G., 1984b. Nieuw onderzoek in de Romeinse *vicus* te Grobbendonk : de Steenbouwfase, dans *Conspectus MCMLXXXIII*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 258), p. 74-78.

DE BOE G., 1986a. Un exemple de *vicus* (?) belge : Grobbendonk, dans *Le vicus gallo-romain* 1986, p. 9-17.

DE BOE G., 1986b. *Het ontstaan en de ontwikkeling van de romeinse « vicus » te Grobbendonk*, Louvain (Acta Archaeologica Lovaniensia, 24), p. 101-118.

DE BOE G. & BRULET R., 1994. Belgique (Flandres) – Pays-Bas, dans PETIT & MANGIN 1994b, p. 287.

BOGAERS J. E., 1951. Maastricht, *De Maasgouw*, 70, col. 48 et col. 80.

BOGAERS J. E., 1971. *Germania inferior*, Gallia Belgica en de *civitates* van de Frisiavones en de *Tungri*, *Helinium*, 11, p. 228-237.

BOISLÈVE J., JARDEL K. & TENDRON G. (dir.), 2012. *Décor des édifices publics civils et religieux en Gaule durant l'Antiquité, I^er^-IV^e^ siècle. Peinture, mosaïque, stuc et décor architectonique*, actes de colloque, Caen, 7-8 avril 2011, Caen (Mémoire XLV).

Boissavit-Camus B., Djament G., Dufaÿ B., Galinié H., Grataloup C., Guilloteau C. & Rodier X., 2005. Chrono-chorématique urbaine : figurer l'espace-temps des villes, dans Berger, Bertoncello & Braemer 2005, p. 67-79.

Boncquet T. & De Gryse J., 2014. *Archeologisch onderzoek Centrumstraten (Wervik)*, Ruben Willaert rapport 66, Sijsele (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/ROEV/509/ROEV0509-001.pdf).

Bonenfant P.-P., 1983. Les origines de la sidérurgie en Entre-Sambre-et-Meuse, dans *Actes du colloque Francqui* 1983, p. 235-241.

Bonenfant P.-P., De Fosse P. et Fontana A., 1986. La paléosidérurgie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. 1. Techniques sidérurgiques et typologie des fours, dans *La région de Viroin* 1986, p. 13-27.

Bonfante L., 2001. Introduction, dans Sebesta & Bonfante 2001, p. 1-12.

Bonnamour L. (dir.), 2000. *Archéologie des fleuves et des rivières*, Paris.

Bonnie R., 2009. *Cadastres, Misconceptions & Northern Gaul. A Case Study from the Belgian Hesbaye Region*, Leiden.

Bosquet D., Hanut Fr. & Champion L., 2012. Walhain/Tourinnes-Saint-Lambert : fouilles de sauvetage dans le *vicus*, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 19, p. 15-20 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

Bouche Y., Espel G. & Weinkauf E., 2011. *Tournai. Rue Perdue. Fouilles archéologiques préventives liées au projet d'aménagement de parkings souterrains sous la rue Perdue*, Rapport de fouilles, Louvain-la-Neuve, inédit.

Boucly J.-L., 1979. Les chaussées de Reims et de Tongres en pays nervien, *Gallia*, 37/2, p. 247-262.

Bouet A., 2009. *Les latrines dans les provinces gauloises, germaniques et alpines*, *Gallia*, Suppl. 59.

Bouet A. & Verdin F. (éd.), 2005. *Territoires et paysages de l'Age du Fer au Moyen Âge. Mélanges offerts à Philippe Leveau. Mémoires*, Bordeaux.

Bouffier S., Brelot C.-I. & Menjot D. (dir.), 2015. *Aux marges de la ville. Paysage, sociétés, représentations*, actes de colloque, Lyon, 5-7 mai 2011, Paris (Villes, Histoire, Culture, Société).

Bouffier S. Menjot D. & Brelot C.-I., 2015. Le périurbain, objet d'histoire, dans Bouffier, Brelot & Menjot 2015, p. 37-57.

Bourgeois A. & Pomadère M., 2020. *La forme de la maison dans l'antiquité*, actes de colloque, Amiens, 19-20 novembre 2015, Drémil-Lafage (Archéologie et Histoire romaine, 43).

Bourgeois J., 1978. Le *vicus* gallo-romain de Ploegsteert (Comines), dans *L'archéologie en Hainaut occidental* 1978, p. 39-51.

Bourgeois J., 1989. Indice d'une production céramique dans le village gallo-romain de Ploegsteert, *Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, XIX, p. 26-42.

Bourgeois J., Hageman B., Semey J. & Vermeulen F., 2001. Some Excavated Protohistoric and Roman Field Systems in Sandy Flanders, dans Vermeulen & Antrop 2001, p. 139-150.

BOWMAN A., GARNSEY P. & RATHBONE D. (éd.), 2000. *Cambridge Ancient History*. 11. *The High Empire*, AD 70-192, Cambridge.

BOXHORNIUS M., 1633. *De Leodiensi Republica*, Amsterdam (**En ligne :** https://books.google.be/).

BRADLEY B. A., 1993. Planning, Groth, and Functional Differenciation at a Prehistoric Pueblo : a Case Study from SW Colorado, *Journal of Field Archaeology*, 20/1, p. 23-42 (**En ligne** : http://www.jstor.org/).

BRADT T., 2012. Gent Savaanstraat (Oost-Vlaanderen), *Archaeologia Mediaevalis*, 35, p. 43-46.

BRAECKMAN K., DE MULDER G. & DESCHIETER J., 1997. Noodopgravingen in de Romeinse *vicus* van Velzeke : "Het Kwakkelproject", een eerste evaluatie, *VOBOV-info*, 46, p. 11-14.

BRAECKMAN K., ROGGE M. & DE MULDER G., 1997. Opgravingen in de Gallo-Romeinse *vicus* te Velzeke. Een interimverslag 1995-1996, *Handelingen van het Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde*, VIII, p. 199-211.

BRAECKMAN K., DE MULDER G. & ROGGE M., 1995. Opgravingen in de *vicus* te Velzeke en op een romeins wegtracé te strijpen. Een voorlopig verslag 1993-1995, *Handelingen van het Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde*, 7, p. 273-288 (Archeologische Kroniek van Zuid-Oost-Vlaanderen, 4).

BRANDL U. (dir.), 2008. *Frauen und Römisches Militär*, actes de colloque, Xanten, 7-9 juillet 2005, Oxford (BAR International series, 1759).

BRANDT R. & SLOFSTRA J. (éd.), 1983. *Roman and Native in the Low Countries : Spheres of Interaction*, Oxford (BAR international series, 184).

BRAUND S. M., 2012. Juvenal (Decimus Iunius Iuvenalis), dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 782-783.

BRENNAN P., 1996. The *Notitia Dignitatum*, dans *Les littératures techniques dans l'antiquité romaine*, p. 147-178.

BREUER J., 1928. Recherches à Morlanwelz exécutées par le Service des Fouilles des Musées royaux, *Bulletin de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 7, p. 7-9.

BREUER J., 1930. Service des Fouilles de l'Etat. Fouille d'un fortin du IV^e^ siècle à Morlanwelz, *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 3^e^ série, 4, p. 110-111.

BREUER J., 1939. Archéologie. Namur – Cimetière romain, *Archéologie,* 2, p. 229.

BREUER J., 1944. *La Belgique romaine*, Bruxelles (Notre passé, série II, 1).

BROËZ A., 1985. Fouilles archéologiques sur le site de Sains-du-Nord, *Mémoires de la Société archéologiques et historique de l'arrondissement d'Avesnes*, XXIX, p. 183-262.

BROËZ A., 1987. Essai de synthèse des fouilles menées sur le « Vicus » de Sains-du-Nord, *Revue du Nord/Archéologie*, 69, p. 45-58.

BROTTON J., 2013. *Une histoire du monde en 12 cartes*, trad. de l'anglais par S. Weiss, Paris (Au fil de l'histoire).

BROWN A. (dir.), 1995. *Roman Small Towns in Eastern England and Beyond*, Oxford (Oxbow Monograph 53).

BRUGGEMAN J., REYNS N. & VERBEECK H. 2014. *Archeologische opgraving Grobbendonk – Nijverheidsstraat 2-4 (zuiveringsstation),* Bornem (Rapporten All-Archeo bvba 088) (Rapport de fouilles inédit) (**En ligne** : https://www.all-archeo.be/rapporten/088_Grobbendonk_Nijverheidsstraat/Rapport088GrobbendonkNijverheidsstraat.pdf).

BRÜGGLER M., 2010. Types, Meaning and Significance of "Centrale Places" in the Germanic Provinces of the Roman Empire, dans BABETTE *et al.* 2010, p. 14-25.

BRULET R., 1964. Découverte d'une officine de céramique avec fours, *Romana Contact*, IV, p. 6-7.

BRULET R., 1967. Liberchies. Exploration du secteur ouest du *vicus*, *De Gallia*, VI, p. 12-14.

BRULET R. (dir.), 1981a. *Braives gallo-romain*. I. *La zone centrale*, Louvain-La-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, XXVI).

BRULET R., 1981b. Cadre historique, dans BRULET 1981a, p. 23-25.

BRULET R., 1981c. Historique des recherches, dans BRULET 1981a, p. 27-39.

BRULET R., 1981d. Les structures, dans BRULET 1981a, p. 41-76.

BRULET R., 1981e. Synthèse, dans BRULET 1981a, p. 207-214.

BRULET R. (dir.), 1983a. *Braives gallo-romain*. II. *Le quartier des potiers*, Louvain-La-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, XXXVII).

BRULET R., 1983b. Les structures, dans BRULET 1983a, p. 10-67.

BRULET R. (dir.), 1985a. *Braives gallo-romain*. III. *La zone périphérique occidentale*, Louvain-La-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, XLVI).

BRULET R., 1985b. Les structures, dans BRULET 1985a, p. 9-29.

BRULET R., 1985c. Synthèse, dans BRULET 1985a, p. 161-166.

BRULET R., 1985d. Les origines du *vicus* à la lumière des recherches récentes en Belgique méridionale, *Etudes Classiques*, 53 (Mélanges d'archéologie nationale offerts au R. André Wankenne S. J.), p. 51-60.

BRULET R., 1986a. Les fortifications routières du Bas-Empire romain de Morlanwelz, *Documents d'Archéologie régionale*, 1, p. 70-87.

BRULET R., 1986b. Topographie du *vicus* gallo-romain en Belgique, *Acta Archaeologica Lovaniensia*, 25, p. 67-76.

BRULET R. (dir.), 1987a. *Liberchies I,* vicus *gallo-romain. Bâtiment méridional et la Fontaine des Turcs*, Louvain-la-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, LIV).

BRULET R., 1987b. Introduction, dans BRULET 1987a, p. 7-10.

BRULET R., 1987c. Le *vicus*, dans BRULET 1987a, p. 15-20.

BRULET R., 1987d. Les structures, dans BRULET 1987a, p. 30-51.

BRULET R., 1987e. Synthèse, dans BRULET 1987a, p. 173-181.

BRULET R. (dir.), 1990a. *Braives gallo-romain*. IV. *La zone centre-ouest*, Louvain-La-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, LXXVII).

BRULET R., 1990b. Les structures, dans BRULET 1990a, p. 10-36.

BRULET R. (dir.), 1990c. *Les fouilles du quartier Saint-Brice à Tournai*. 1. *L'environnement funéraire de la sépulture de Childéric*, Louvain-La-Neuve (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, LXXIII ; Collection d'Archéologie Joseph Mertens, III).

BRULET R., 1990d. *La Gaule septentrionale au Bas-Empire : occupation du sol et défense du territoire dans l'arrière-pays du Limes aux IV^e^ et V^e^ siècles*, Trèves (Trierer Zeitschrift für Geschichte und Kunst des Trierer Landes und seiner Nachbargebiete, 11).

BRULET R., 1990e. *Le sarcophage gallo-romain de Tournai*, Louvain-la-Neuve (Collection Joseph Mertens, 4).

BRULET R. (dir.), 1990f. *Tournai, une ville face à son archéologie. 10 ans d'archéologie urbaine (1979-1989)*, catalogue d'exposition, Tournai, 27 avril au 3 juin 1990, Tournai.

BRULET R., 1991. Le *Litus Saxonicum* Continental, dans MAXFIELD & DOBSON 1991, p. 155-169.

BRULET R. (dir.), 1993a. *Braives gallo-romain*. V. *La fortification du Bas-Empire*, Louvain-La-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, LXXXIII).

BRULET R., 1993b. Chroniques des recherches, dans BRULET 1993a, p. 5-9.

BRULET R., 1993c. Les structures, dans BRULET 1993a, p. 11-74.

BRULET R., 1993d. Les structures, dans BRULET & DEMANET 1993, p. 69-125.

BRULET R., 1994a. Les agglomérations secondaires de Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 122-129.

BRULET R. (éd.), 1994b. *Braives-La-Romaine. Bilan de vingt ans de recherches archéologiques dans l'agglomération gallo-romaine de Baives*, 1973-1992, Louvain-La-Neuve (Collection d'Archéologie Jospeh Mertens, IX).

BRULET R., 1994c. L'agglomération de Braives, dans BRULET 1994b, p. 45-63.

BRULET R., 1996. *La nécropole du Bas-empire romain de la rue Perdue à Tournai*, Louvain-la-Neuve (Publication d'Histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 91).

BRULET R., 1996-1997. Pont-à-Celles/Luttre : le fortin du III^e^ siècle des « Bons-Villers », *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 4/5, p. 29 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

BRULET R., 2002a. Une petite ville gallo-romaine. Les thermes, dans BRULET & VILVORDER, 2002, p. 67-69.

BRULET R., 2002b. L'Antiquité tardive militarisée, dans BRULET & VILVORDER 2002, p. 132-139.

BRULET R. (dir.), 2006. *La Belgique romaine*, Dijon (*Dossiers Archéologie*, 315).

BRULET R. (dir.), 2008a. *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles.

BRULET R., 2008b. Amay, Amay-Ombret, dans BRULET 2008a, p. 383-387.

BRULET R., 2008c. Pont-à-Celles, Liberchies, dans BRULET 2008a, p. 360-361.

BRULET R. (dir.), 2012a. *La cathédrale Notre-Dame de Tournai. L'archéologie du site et des monuments anciens*. 1. *Cadres généraux, structures et états*, Namur (Études et Documents. Archéologie, 27).

BRULET R. (dir.), 2012b. *La cathédrale Notre-Dame de Tournai. L'archéologie du site et des monuments anciens*. 2. *Matériaux et céramiques*, Namur (Études et Documents. Archéologie, 28).

BRULET R., 2017a. Les agglomérations. Le débat terminologique et le concept, dans SANTORO 2017, p. 315-336.

BRULET R., 2017b. Les agglomérations de Germanie Seconde aux IV^e^ et V^e^ s. apr. J.-C., dans KASPRZYK & MONTEIL 2017a, p. 119-146.

BRULET R., 2019. La fortification routière, dans VILVORDER & VERSLYPE 2019, p. 55-86.

BRULET *et al.*, 1994. Belgique (Wallonie) – Grand-Duché du Luxembourg, dans PETIT & MANGIN, 1994b, p. 251-267.

BRULET R., CHARLIER J. & POTY E., 1981. Introduction, dans BRULET 1981a, p. 9-22.

BRULET R. & COQUELET C., 2008. Tournai, Tournai, dans BRULET 2008a, p. 368-379.

BRULET R. & COULON G., 1977. *La nécropole gallo-romaine de la rue Perdue à Tournai*, Louvain-la-Neuve (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université de Louvain, 7).

BRULET R. & DEMANET J.-C. (dir.), 1993. *Liberchies II,* vicus *gallo-romain. Sondages de Pierre Claes et Edmund Milliau (1957, 1961 et 1963). Zone d'habitat au sud de la voie antique (Fouilles de PRO GEMINIACO 1969-1986)*, Louvain-La-Neuve **(**Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, LXXXII).

BRULET R. & DEMANET J.-C. (dir.), 1997. *Liberchies III,* vicus *gallo-romain. Les thermes (Fouilles du CRAN 1973 et 1989-1990) et zone d'habitat au nord de la voie antique (Fouilles de PRO GEMINIACO 1979-80 et 1987-94)*, Louvain-La-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, XCIV).

BRULET R., DEWERT J.-P. & VILVORDER F. (dir.), 2001. *Liberchies IV,* vicus *gallo-romain. Travail de rivière (Fouilles du Musée de Nivelles 1986/87 et 1991/97)*, Louvain-La-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, CI).

BRULET R., DEWERT J.-P. & VILVORDER F. (dir.), 2008. *Liberchies V,* vicus *gallo-romain. Habitat de la tannerie et sanctuaire tardif (Fouilles du Musée de Nivelles 1996 à 2003)*, Lovain-La-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, CII).

BRULET R. & VERSLYPE L., 1999. *La place Saint-Pierre de Tournai. Archéologie d'un monument. Archéologie d'un quartier*, Louvain-la-Neuve (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université de Louvain, 99).

BRULET R. & VILVORDER F. (dir.), 2002. *Liberchies, entre Belgique et Germanie. Guerres et paix en Gaule romaine*, catalogue d'exposition, Musée royal de Mariemont, 11 octobre 2002-26 janvier 2003, Morlanwez.

BRULET R. & VILVORDER F., 2008. Pont-à-Celles, Liberchies, dans Brulet 2008a, p. 351-359.

BRULET R., VILVORDER F. & DELAGE R., 2010. *La céramique romaine en Gaule du Nord : dictionnaire des céramiques - la vaisselle à large diffusion*, Turnhout.

BRULET R. & WEINKAUF E., 2017. L'activité des potiers au sein des agglomérations du Nord-Ouest de la Gaule. Illustration de la répartition spatiale des fonctions, dans SANTORO 2017, p. 371-384.

BRUNET R., 1980. La composition des modèles dans l'analyse spatiale, *L'Espace géographique*, 9/4, p. 353-265 (**En ligne** : http://www.persee.fr/).

BRUNET R., 1987. *La Carte, mode d'emploi*, Paris.

BRUNET R., 2001. *Le Déchiffrement du monde : théorie et pratique de la géographie*, Paris (Mappemonde, 401).

BRUNET R., FERRAS R. & THERRY H., 1992. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier/Paris (Collection Dynamiques du territoire).

BRUNT P. A., 1960. Tacitus on the Batavian Revolt, *Latomus*, 19, p. 494-517 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

BRUNT P. A., 1976. The Romanization of the Local Ruling Classes in the Roman Empire, dans PIPPIDI 1976, p. 161-173.

BRUYELLE A., 1865. Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai, *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 28/2, p. 67-80.

BRUYELLE A., 1868. Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai, *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 30/2, p. 401-416.

BUCHSENSHUTZ O., 1994. Les habitats groupés à la Tène Moyenne et finale, dans PETIT & MANGIN, 1994a, p. 149-152.

BUCHSENSCHUTZ O., 2000. Les oppida celtiques, un phénomène original d'urbanisation, dans GUICHARD, SIEVERS & URBAN 2000, p. 61-64.

BUCHSENSHUTZ O., CHARDENOUX M.-B., KRAUSZ S. & VAGINAY M. (dir.), 2009. *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire. Les Gaulois sont dans la ville*, actes de colloque, Bourges, 1er-4 mai 2008, Paris/Tours (Revue archéologique du Centre de la France, suppl. 35).

BURGESS E. N., 1967. The Growth of the City : an Introduction to a Research Project, dans PARK, BURGESS & MCKENZIE 1967, p. 47-62.

BURNAND Y., 1994. Remarques sur quelques problèmes institutionnels du pagus et du *vicus* en Narbonnaise et dans les Trois Gaules, *Latomus*, 53, p. 737-744.

BURNHAM B. C., 1986. The Origins of Romano-British "Small Towns", *Oxford Journal of Archaeology*, 5/2, p. 185-203.

BURNHAM B. C., 1987. The Morphology of Romano-British "Small Towns", *The Archaeological Journal*, 144, p. 156-190.

BURNHAM B. C., 1988. A Survey of Building Types in Romano-British "Small Towns", *Journal of the British Archaeological Association*, 141, p. 35-59.

BURNHAM B. C., 1994. Les « petites villes » de la Bretagne romaine : présentation de l'état des connaissances actuelles, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 227-238.

BURNHAM B. C., 1995. Small Towns : The British Perspective, dans BROWN 1995, p. 7-17.

BURNHAM B. C. & WACHER J., 1990. *The "Small Towns" of Roman Britain*, Londres.

BURNOUF J., 2008. *Archéologie médiévale en France. Le second Moyen Âge (XIIe-XVIe siècle)*, Paris (Archéologies de la France).

CABUY Y., 1991. *Les temples gallo-romains des cités des Tongres et des Trévires*, Braine-l'Alleud (Amphora, 12).

CADIOU P.-Y., 2008. *Le droit de l'urbanisme et les zones écologiques. Contribution à l'étude de l'intégration des espaces naturels*, thèse de doctorat, Université de Bretagne occidentale, Ecole doctorale des sciences de la mer, Brest (D. Le Morvan, directeur) (**En ligne** : https://tel.archives-ouvertes.fr/).

CALBI A., DONATI A. & POMA G. (éds.), 1993. *L'Epigrafia del Villaggio*, actes de colloque, Borghesi, 27-30 septembre 1990, Faenza (Epigrafia e antichità, 12).

CAMACHO-HÜBNER E., 2009. *Traduction des operations de l'analyse historique dans le langage conceptuel des systèmes d'information géographique pour une exploration des processus morphologiques de la ville et du territoire*, thèse de doctorat, École Polytechnique fédérale de Lausanne, Lausanne (F. Golay & S. Malfroy, directeurs) (**En ligne** : http://www.researchgate.net/).

CAMPBELL D. J., 2012. Agennius Urbicus, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 38.

CAMPBELL D. J. & PURCELL N., 2012. Iulius Frontinus, Sextus, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 762-763.

CANCIK H. & SCHNEIDER H. (éd.), 2003. *Brill's Encyclopaedia of the Ancient World New Pauly*, 2 & 3, Leiden/Boston.

CANCIK H. & SCHNEIDER H. (éd.), 2004. *Brill's Encyclopaedia of the Ancient World New Pauly*, 5, Leiden/Boston.

CANCIK H. & SCHNEIDER H. (éd.), 2005. *Brill's Encyclopaedia of the Ancient World New Pauly*, 7 & 8, Leiden/Boston.

CANCIK H. & SCHNEIDER H. (éd.), 2006. *Brill's Encyclopaedia of the Ancient World New Pauly*, 9, Leiden/Boston.

CANCIK H. & SCHNEIDER H. (éd.), 2008. *Brill's Encyclopaedia of the Ancient World New Pauly*, 12, Leiden/Boston.

CANCIK H. & SCHNEIDER H. (éd.), 2010. *Brill's Encyclopaedia of the Ancient World New Pauly*, 15, Leiden/Boston.

CARMELEZ J.-C., 1981. Les objets en os du musée de Bavay, *Fouilles et Etudes. Archéologie et Pédagogie*, 1981, 3, p. 84-12.

CARMELEZ J.-C., 1990. La céramique gallo-belge conservée au musée de Bavay (1), *Fouilles et études. Archéologie et Pédagogie*, 12, p. 143-187.

CARMELEZ J.-C., 1994. Un quartier de potier gallo-romain à Pont-sur-Sambre, *Fouilles et études. Archéologie et pédagogie*, 14, p. 237-262.

CARMELEZ J.-C. *et al.*, 1988. Les voies romaines, témoignage de pérennité dans le paysage et dans la mémoire collective. L'exemple des voies rayonnant de Bavay, *Fouilles et études. Archéologie et Pédagogie*, N° spécial bilan, p. 107-170.

CAROLL M., 2001. *Romans, Celts & Germans. The German Provinces of Rome*, Stroud.

CARPENTIER J., 1953. Wervicq, bourgade gallo-romaine, dans *Fédération historique et archéologique de Belgique,* actes de colloque, Courtrai, 26-30 juillet 1953, Courtrai, p. 49-58.

CARRIÉ J.-M. & ROUSSELLE A., 1999. *L'empire romain en mutation. Des Sévères à Constantin 192-337*, Paris.

CAVALIERI M. (dir.), 2012. *Indvstia Apivm. L'archéologie : une démarche singulière, des pratiques multiples. Hommages à Raymond Brulet*, Louvain-la-Neuve (Fervet Opvs, 1).

CAUWE N., DOLUKHANOV P., KOZLOWSKI J. & VAN BERG P.-L., 2007. *Le néolithique en Europe*, Paris (Collection U, Histoire).

CÉBEILLAC-GERVASONI M. & LAMOINE L. (dir.), 2003. Les élites et leurs facettes, Rome/Clermont-Ferrand (Collection de l'École française de Rome, 309).

CERDÀ I., 1979. *La théorie générale de l'urbanisation*, trad. par A. Lopez de Aberasturi, Paris (Espacements) (réimpression de 1867).

CESSION-LOUPPE J. (dir.), 2009. *Les celtes aux racines de l'Europe*, actes de colloque, Parlement de la Communauté française de Belgique et au Musée royal de Mariemont, 20-21 octobre 2006, Mariemont (Monographies du Musée royal de Mariemont, 18).

CESSION-LOUPPE J. & DONNAY G., 1982. Un milliaire romain à Péronnes-lez-Binche, *Les Cahiers de Mariemont*, 13, p. 28-33.

CHABOT G., 1952. *Les villes. Aperçu de géographie humaine*, 2e éd. Paris.

CHAIDRON J. & WESTHOVENS P., 1967. Liberchies et son occupation à l'époque néolithique, *De Gallia*, VI, p. 19-21.

CHAILLOU A & THOMAS J., 2007. L'application Patriarche, *Les nouvelles de l'archéologie*, 107 (**En ligne** : http:// journals.openedition.org/).

CHALLE S., 2002. *Les agglomérations secondaires belges de la cité des nerviens du Haut-Empire*, mémoire de Licence, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve (R. Bulet, promoteur).

CHAMPION T.C., 1989. *Centre and Periphery. Comparative Studies in Archaeology*, Londres.

CHAMPLIN E., 1982. The *Suburbium* of Rome, *American Journal of Ancient History*, 7, p. 97-117 (**En ligne** : https://www.academia.edu).

CHAPOULIE J.-M., 2009. Le laboratoire des idées neuves de l'Amérique, *L'histoire*, 339, p. 58-59.

CHARDRON-PICAULT P., 2002. Les îlots artisanaux d'*Augustodunum*, dans BÉAL & GOYON 2002, p. 199-207.

CHARDRON-PICAULT P. (dir.), 2006a. *Autun : une capitale gallo-romaine*, Dijon (Dossier de l'archéologie, 316).

CHARDRON-PICAULT P., 2006b. Les implantations artisanales, dans CHARDRON-PICAULT 2006a, p. 30-35.

CHARDRON-PICAULT (dir.), 2007a. *Hommes de feu – Hommes du feu : l'artisanat en pays éduen*, catalogue d'exposition, Musée Rolin, 22 septembre 2007 – 28 janvier 2008, s.l.

CHARDRON-PICAULT P., 2007b. Origine et développement des activités artisanales, dans CHARDRON-PICAULT 2007a, p. 28-29.

CHARDRON-PICAULT P. (dir.) 2010. *Aspect de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain*, actes de colloque, Autun, 20-22 septembre 2007, Dijon (RAE, suppl. 28).

CHARDON-PICAULT P. & PERNOT M. (dir.), 1999. *Un quartier antique d'artisanat métallurgique à Autun (Saône-et-Loire). Le site du Lycée Militaire*, Paris (Document d'Archéologie Française, 76).

CHARLIER J., FFSLER R., MOUREAU G., SIEBRAND M. & VILVORDER F., 2001. Braives/Avennes : sondages et prospections géophysiques sur le site du *vicus*, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 9, p. 112-113.

CHARLTON J. M. T., 1961. Excavations at the Roman Site of Holditch 1957-1959, *North Staffordshire Journal of Field Studies*, 1, p. 26-50.

CHEVALLIER R. (dir.), 1966. *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire offerts à André Piganiol*, 2, Paris.

CHEVALLIER R., 1974. Cité et territoire. Solutions romaines aux problèmes de l'organisation de l'espace, *Aufstiege und Niedergang der römischen Welt*, 2/1, 1974, p. 649-788.

CHEVALLIER R. (dir.), 1976a. *Le* vicus *gallo-romain*, actes de colloque, Tours, 14-15 juin 1975, Tours (Caesarodunum, 11, n° spécial).

CHEVALLIER R., 1976b. Les sources de la recherche, dans CHEVALLIER 1976a, p. 2-8.

CHEVALLIER R. (éd.), 1980. *Archéologie du paysage urbain*, actes de colloque, Paris, 9-10 juin 1979, Paris (Caesarodunum, 15).

CHEVALLIER C., 1981. *Présence de l'architecture et de l'urbanisme romain***,** dans CHEVALLIER & PINON 1981, p. 1-12.

CHEVALLIER R., 1988. Conclusion, dans BEDON, CHEVALLIER & PINON 1988a, p. 397-410.

CHEVALLIER R., 1997. *Les voies romaines*, Paris.

CHEVALLIER R., 1998. Problématique du *suburbium*. L'image de la ville vue de l'extérieur, dans BEDON 1998, p. 21-33.

CHEVALLIER C. & PINON P. (dir.), 1981. *Présence de l'architecture et de l'urbanisme romain*, Paris (Caesarodunum, suppl. 38).

CHOAY F., 1996. Urbanisme. Théories et réalisations, dans *Encyclopaedia Universalis*, 23, Paris, p. 187-197.

CHOUQUER G., 1983. Dégradation et fossilisation des cadastres centuriés. Étude morphologique, dans CLAVEL-LÉVÊQUE 1983, p. 137-157.

CHOUQUER G., 1994. Le plan de la ville antique et de la ville médiévale de Besançon, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 45/2, 166, p. 361-407.

CHOUQUER G. & WATTEAUX M., 2013. *L'archéologie des disciplines géohistoriques*, Paris.

CHRISTALLER W., 1966. *Central Places in Southern Germany*, traduit par C. W. Baskin, New Jersey.

CITRONI M., 2012. Martial (Marcus Valerius Martiallis), dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 904-906.

***La ciudad en el mundo romano*, 1994**. Actes de colloque, Tarragone, 5-11 septembre 1993, 1, Tarragone.

CLAES P., 1969. Les fossés-limites de la chaussée Bavai-Cologne dans la région de Liberchies, *Helinium*, IX/2, p. 138-150.

CLAES P., 1970. Les fouilles dans le *vicus* des Bons-Villers à Liberchies, *Annales de la fédération archéologique et historique de Belgique*, XLI, II, p. 31-43.

CLAES P., 1974. Liberchies Bons-Villers : temple, *Archéologie*, 2, p. 78-79.

CLAES P., 1975. Liberchies Bons-Villers : industrie du fer, *Archéologie*, 2, p. 77-78.

CLAES P. & MILLIAU E., 1965. Silex néolithiques trouvés au cours de fouilles du site gallo-romains des Bons-Villers (Liberchies), *Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, LXXV, p. 5-11.

CLAES P., WERNER G. P., LURQUIN E. & DE PUYDT C., 1974-1978. Liberchies Bons-Villers. Vestiges de bâtiments romains le long du *diverticulum* vers Gosselies et fossé ancien, *Documents et Rapports de la Société royale de paléontologie et d'archéologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, LVII, p. 23-55.

CLAESSEN H. J. M., 1983. Kinship, Chiefdom, and Reciprocity – on the Use of Anthropological Concepts in Archaeology, dans BRANDT & SLOFSTRA 1983, p. 211-222.

CLARK C., 1960. *Les conditions du progrès économique*, trad. par A. Morin-Rambert, 3e éd., Paris.

CLARKE D. L. (éd.), 1972a. *Models in Archaeology*, Londres.

CLARKE D. L., 1972b. Models and Paradigms in contemporary Archaeology, dans CLARKE 1972a, p. 1-60.

CLARKE D. L. (éd.), 1977a. *Spatial Archaeology*, Londres.

CLARKE D. L., 1977b. Spatial Information in Archaeology, dans CLARKE 1977a, p. 1-32.

CLAVAL P., 1968. La théorie des villes, *Revue de géographie de l'Est*, 8/1, p. 3-56 (**En ligne** : http://www.persee.fr/).

CLAVAL P. (éd.), 1986. *Géographie historique des villes d'Europe occidentales*. II. *Espaces sociaux et paysages urbains*, actes de colloque, Paris.

CLAVAL P., 1999. Les interprétations fonctionnalistes et les interprétations symboliques de la ville, *Cybergeo : European Journal of Geography*, 81, p. 1-21 (**En ligne** : http://journals.openedition.org/).

CLAVAL P., 2010. Urbanisation, dans MERLIN & CHOAY, 2010, p. 796-797.

CLAVAL P. & MERLIN P., 2010. Agglomération, dans MERLIN & CHOAY, 2010, p. 20-21.

CLAVEL M. et LÉVÊQUE P. 1971. *Villes et structures urbaines dans l'Occident romain*, Paris, 1971.

CLAVEL-LÉVÊQUE M. (dir.), 1983. *Cadastres et espace rural. Approches et réalités antiques*, actes de colloque, Besançon, mai 1980, Paris.

CLÉDA B., REYNS N. & BRUGGEMAN J., 2016. Gallo-Romeinse bewoningssporen in Kontich, Groeningenlei 26-34 (prov. Antwerpen), *Signa*, 5, p. 31-34 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

CLERBAUT T., 2010. De Gallo-Romeinse pottenbakkersoven van Kontich herbekeken, *AVRA Bulletin*, 10, p. 46-52.

CLERBAUT T., 2011. Recent onderzoek naar de lokale aardewerkproductie in de Gallo-Romeinse *vicus* van Asse. De *vicus* van Asse als artisanaal centrum in 'Belgische context', *Archeologie 2011 : Recent archeologie in Vlaams Brabant*, p. 5-7 (**En ligne** : https://docplayer.nl/9116161-Archeologie-2011-recent-archeologisch-onderzoek-in-vlaams-brabant.html).

CLERBAUT T. & MAGERMAN K., 2011. Recent onderzoek naar de lokale aardewerkproductie te Asse-Nerviërsstraat : twee ovens, twee verschillende verhalen, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 30 avril 2011, Bruxelles, p. 31-37 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

CLERGET J., CLOTUCHE R., TEYSSEIRE G. & TIXADOR A., 2012. Famars. Technopôle, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 50-54 (**En ligne** : https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Les-publications-du-Nord-Pas-de-Calais-du-Service-regional-de-l-archeologie-SRA).

CLERGET J., CLOTUCHE R., TEYSSEIRE G. & TIXADOR A., 2013. Famars. Technopôle. Mont Houy, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 59-61 (**En ligne** : https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Les-publications-du-Nord-Pas-de-Calais-du-Service-regional-de-l-archeologie-SRA).

CLERGET J., CLOTUCHE R., TEYSSEIRE G. & TIXADOR A., 2014. Famars. Technopôle Transalley, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 63-66 (**En ligne** : https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Les-publications-du-Nord-Pas-de-Calais-du-Service-regional-de-l-archeologie-SRA).

CLEUZIOU S., SCHNAPP A., DEMOULE J.-P. & SCHNAPP A., 1973. Renouveau des méthodes et théorie de l'archéologie (note critique), *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 1, p. 35-51 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

CLOTUCHE R., 2003. Famars. La Rhônelle II, *Bilan scientifique de la région Nord - Pas-de-Calais*, p. 48.

CLOTUCHE R., 2009. Famars. La Rhônelle II, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 64.

CLOTUCHE R. (dir.), 2013a. *La ville antique de Famars*, catalogue d'exposition, Musées des Beaux-Arts de Valenciennes, 12 avril-16 septembre 2013, Valenciennes.

CLOTUCHE R., 2013b. Avant-propos, dans CLOTUCHE 2013a, p. 13-18.

CLOTUCHE R., 2013c. Historique des fouilles, dans CLOTUCHE 2013a, p. 37-36.

CLOTUCHE R., 2013d. Abandon de la ville et installation du *castrum*, dans CLOTUCHE 2013a, p. 37-47.

CLOTUCHE R., 2013e. Les thermes, dans CLOTUCHE 2013a, p. 53-67.

CLOTUCHE R., 2013f. Les habitations, dans CLOTUCHE 2013a, p. 117-123.

CLOTUCHE R., 2013g. L'agglomération de *Fanum Martis* : entre habitat et artisanat (3 hectares de fouilles en 2012), *Signa*, 2, p. 24-28 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

CLOTUCHE R. (dir.), 2020. Premier regard sur les maisons du quartier de la Rhônelle à Fanum Martis, dans BOURGEOIS & POMADÈRE 2020, p. 211-220.

CLOTUCHE R., FORT B., DONNADIEU J., TISSERAND N. & THUET A., 2017. L'agglomération secondaire de Famars/Fanum Martis (Nord) durant l'Antiquité tardive. D'un pôle commercial au centre militaire, dans KASPRZYK & MONTEIL 2017, p. 223-234 (**En ligne** : http://journals.openedition.org/gallia/2415).

COARELLI F., 1985. *L'Italia centrale (Guide archeologiche Laterza)*, Rome/Bari.

COLLEONI (dir.) F., 2016. *Stations routières en Gaule romaine - Architecture, équipements et fonctions*, Gallia, 73/1.

COLLINGWOOD R. G., 1932. *Roman Britain*, Oxford.

COLLINGWOOD R.G. & Myres J. N. L., 1937. *Roman Britain and the English Settlements*, 2e éd., Oxford.

***The Coloniae of Roman Brtitain : New Studies and a Review*, 1999**. Actes de colloque, Gloucester, 5-6 juillet 1997, Portsmouth (Journal of Roman archaeology. Supplementary series, 36).

***Congrès archéologique de France*, 1860**. Actes de colloque, Dunkerque, Le Mans, Cherbourg, Paris, p. 53-55 et 177-179 (**En ligne** : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k356295.image.f3.langFR).

COOK S. A., ADCOCK F. E. & CHARLESWORTH M. P. (éd.), 1996. *Cambridge Ancient History*. 10. *The Augustean Empire*, 43 BC-AD 69, 2e éd., Cambridge.

COOLS E., 1988. Torhout : stand van het ceronderzoek naar de Karolingische kerk, *Westvlaamse Archaeologica*, 4/3, p. 84-88.

COOLS E. *et al.*, 1986. Prospecties en vondsmeldingen, *Westvlaamse Archaeologica*, 2/3, p. 80.

COQUELET C., 2001. Organisation et articulation de l'habitat précoce dans les villes du Nord de la Gaule, *Revue du Nord/Archéologie*, 83/343, p. 9-14 (**En ligne** : http://www.cairn.info/).

COQUELET C., 2005. *L'urbanisme des villes du Nord de la Gaule*, thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, Département d'Archéologie et d'Histoire de l'art, Louvain-la-Neuve (R. Brulet, directeur).

COQUELET C., 2006. Les balnéaires, dans BRULET 2006, p. 36-39.

COQUELET C., 2011a. *Les capitales de cité des provinces de Belgique et de Germanie. Etude urbanistique*, Louvain-La-Neuve (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, CIII).

COQUELET C., 2011b. Liège/Jupille-sur-Meuse : le Sanctuaire de Jupille-sur-Meuse, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 30 avril 2011, Bruxelles, p. 39-40 (**En ligne :** https://signaromana.wordpress.com/publications/).

COQUELET C., 2012. Les fouilles menées sur le site Saint-Amand à Jupille-sur-Meuse : campagne 2010-2011, *Signa*, 1, p. 18-19 (**En ligne :** https://signaromana.wordpress.com/publications/).

COQUELET C. (dir.), 2013. *L'archéologie en Wallonie. L'époque romaine. Voies de communication, établissements ruraux et agglomérations*, Namur (Carnet de Patrimoine, 113).

COQUELET C., 2015. Sondages archéologiques dans l'agglomération gallo-romaine de Jupille-sur-Meuse, dans FRÉBUTE 2015, p. 128-129.

COQUELET C., 2016. Liège/Jupille-sur-Meuse : sondages archéologiques dans le parc de l'Institut Notre-Dame, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 24, p. 161-164 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

COQUELET C., CREEMERS G. & DREESEN R., 2014. Le décor du grand temple Nord de Tongres, *Signa*, 3, p. 55-64 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

COQUELET C. & GUSTIN M., 2009. Liège/Jupille-sur-Meuse : fouilles préventives exécutées sur la parcelle 488k, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 16, p. 136-139 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

COQUELET C. & GUSTIN M., 2010. Liège/Jupille-sur-Meuse : fouilles préventives menées à l'école Saint-Amand, campagne 2008, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 17, p. 138-140 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

COQUELET C. & GUSTIN M., 2013a. Un culte d'Apollon dans le sanctuaire de Jupille-sur-Meuse, dans COQUELET 2013, p. 25-26.

COQUELET C. & GUSTIN M., 2013b. Liège/Jupille-sur-Meuse : voirie et bâtiment d'époque romaine, rue Pokietonov, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 21, p. 163-164 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

COQUELET C. & VILVORDER F., 2002. L'habitat dans le cadre urbanisé des agglomérations gallo-romaines de la cite des Tongres, dans GOGRÄFE & KELL 2002, p. 199-211.

COQUELET C. & WEINKAUF E., 2012. Éléments architectoniques gallo-romains, dans BRULET 2012b, p. 44-55.

COQUET N., avec la collaboration de BARRAL P., NOUVEL P., IZRI S. & JOLY M., 2011. Les agglomérations du nord-est de la Gaule. Bilan critique des données, dans REDDÉ 2011, p. 75-90.

CORBIAU M.-H., 1976. Construction romaine à Wyompont, dans *Conspectus MCMLXXV*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 186), p. 72-75.

CORBIAU M.-H., 1978. *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Luxembourg*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, XI).

CORBIAU M.-H., 1983. La chaussée romaine Reims-Cologne entre la Meuse et Bastogne, dans *Miscellanea archaeologica*, p. 145-164.

CORBIAU H., 1985a. La chaussée romaine Bavai-Trèves. Itinéraire entre Dinant et Nassogne, dans *Mélanges d'Archéologie nationale offerts au R.P. André Wankenne pour son 75e anniversaire*, p. 69-78.

CORBIAU M.-H., 1985b. Voie ancienne à Serinchamps : la chaussée romaine Bavay-Trèves, *Archaeologia Belgica*, 1/2, p. 73-76.

CORBIAU M.-H., 1986. L'agglomération routière romaine de Strée (Com. De Modave), *Archeologia Belgica*, II/1, p. 57-58.

CORBIAU M.-H. (dir.), 1997. *Le patrimoine archéologique de Wallonie,* Namur.

CORBIAU M.-H., 2000. Les cours d'eau au sein des communications antiques. Les témoignages de l'archéologie en Belgique, dans BONNAMOUR 2000, p. 94-98.

CORBIAU M.-H., 2005. La voie romaine Metz-Arlon-Tongres. Itinéraire, équipement et chronologie, dans WITVROUW & GAVA 2005, p. 17-44.

CORBIAU M.-H., 2006. L'organisation routière du nord de la Gaule, dans BRULET 2006, p. 28-31.

CORBIAU M.-H., 2009/2010. Les relais : un équipement routier au service de l'économie en Gaule septentrionale, *Caesarodunum*, XLIII-XLV, p. 95-119.

CORBIAU M.-H., 2012. *La voie romaine Boulogne-Bavay-Tongres-Cologne. Un itinéraire antique à travers l'Europe*, Namur.

CORBIAU M.-H., 2013. Les voies romaines à travers nos régions, dans COQUELET 2013, p. 4-9.

CORBIAU M.-H., 2014. La voie romaine Bavay-Trèves : de Bavay à Dinant, *Annales de la Société archéologique de Namur*, 88, p. 5-21.

CORBIAU H., 2015. La voie romaine Bavay-Trèves : parcours, équipement, chronologie, dans FRÉBUTE 2015, p. 121-123.

CORBIAU M.-H., 2017a. *Les voies romaines par la Wallonie. La voie Bavay-Trèves*, Namur (Vestiges, 009).

CORBIAU M.-H., 2017b. *Les voies romaines par la Wallonie. La voie Bavay-Velzeke*, Namur (Vestiges, 010)

CORBIAU M.-H., 2017c. *Les voies romaines par la Wallonie. La voie Metz-Tongres*, Namur (Vestiges, 012)

CORBIAU M.-H. & PLUMIER J. (dir.), 1994. *Actes de la deuxième journée d'Archéologie namuroise*, Namur, 26 février 1994, Namur.

CORNEILLE L. & GUY M., 1992. Les trames quadrillées des parcellaires urbains, suburbains et ruraux : relations et problématique, dans MAURIN 1992, p. 237-244.

CORNELL T. J. & LOMAS K. (éd.), 1995. *Urban Society in Roman Italy*, Londres.

CORSI C., SLAPSAK B. & VERMEULEN F. (éd.), 2013. *Good Practice in Archaeological Diagnostics. Non-Invasive Survey of Complex Archaeological Sites*, Heidelberg/ New York/ Dordrecht/ Londres (**En ligne** : https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2F978-3-319-01784-6.pdf).

COSINSCHI M. & RACINE J.-B., 1998. Géographie urbaine, dans BAILLY 1998, p. 123-147.

COSME P., 2011. Les Bataves au centre et à la périphérie de l'Empire : quelques hypothèses sur les origines de la révolte de 69-70, dans HEKSTER & KAIZER 2011, p. 305-320.

COSYNS P., 2001. Un four de verrier romain du deuxième siècle à Tirlemont (Belgique), *Bulletin de l'Association Française pour l'Archéologie du Verre*, p. 8.

COSYNS P. & MARTENS M., 2002/2003. Un four de verrier romain du deuxième siècle à Tirlemont (Belgique), *Bulletin de l'Association Française pour l'Archéologie du Verre*, p. 34-37.

COULON A., 1992. *L'école de Chicago*, Paris (Que sais-je ?, 2639).

COULON G., 1977. Froyennes : substructions romaines, *Archéologie*, 1, p. 15-16.

COULON G., 2006. *Les Gallo-Romains*, Paris (Civilisations et cultures).

COULON H., 1895. De l'usage des strigiles dans l'Antiquité, *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 50, p. 15-59.

COULON H., 1899. Remarques sur une inscription antique, *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 53, p. 17-32.

COURBOT C., 2000. De la ferme indigène à la *villa* gallo-romaine. Facteurs d'évolution et acculturation des établissements ruraux du Nord-Ouest de la Gaule, *Hypothèses*, 1, p. 141-149 (**En ligne** : https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2000-1-page-141.htm).

COUSIN L., 1860. Rapport sur les fouilles archéologiques faites en 1859 à Cassel et à Wissant, dans *Congrès archéologique de France*, p. 53-55 et 177-179.

CRAWFORD M. H. (éd.), 1996. *Roman Statutes*, Londres (BICS Supplement, 64).

CRIBELLIER C., 1999. Introduction, dans BELLET, CRIBELLIER & FERDIÈRE 1999, p. 9-16.

CRIBELLIER C., 2012. Trois siècles de découvertes et trois décennies de recherches sur les agglomérations antiques de la région Centre, dans CRIBELLIER & FERDIÈRE 2012, p. 9-25.

CRIBELLIER C. & FERDIÈRE A. (dir.), 2012. *Agglomérations secondaires antiques en région Centre*, actes de colloque, Orléans, 18-19 novembre 2004, Tours (Revue archéologique du Centre de la France, suppl. 42).

COCHET A., 2000. *Le plomb en Gaule romaine. Techniques de fabrication et produits*, Montagnac (Monographies *instrumentum* 13).

COULON G., 2006. *Les Gallo-Romains : vivre, travailler, croire, se distraire : 51 av. J-C. - 486 apr. J- C.*, Paris (Civilisations et cultures).

CROGIEZ S., 1990. Les stations du *cursus publicus* en Calabre : un état de la recherche, *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité*, 102/1, p. 389-431 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

CROMBEZ A., 2008. Le cœur d'Empire au I^er^ siècle après J.-C. : modélisation d'une Très Grande Rome, *M@ppemonde*, 91, p. 1-10 (**En ligne** : http://mappemonde-archive.mgm.fr/num19/articles/art08304.html).

CUMONT G., 1898/1907. Découvertes d'antiquités romaines et gallo-romaines à Castre-la-Chaussée (Brabant), *Annales du cercle archéologique d'Enghien*, VI, p. 274-291.

CUMONT G., 1905. Monnaies trouvées à Assche-la-Chaussée (Brabant), *Annales de la société d'Archéologie de Bruxelles*, 19, p. 104-124.

CUMONT F., 1914. Comment la Belgique fut romanisée ? Essai historique, *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, XXVIII, p. 77-181 (**En ligne** : https://archive.org/).

CUNLIFFE B., 1985. Aspects of Urbanization in Northern Europe, dans GREW & HOBLEY 1985, p. 1-5.

CUNLIFFE B., 2006. *Les celtes*, trad. de l'anglais de P. Gaillou, Paris.

CUNLIFFE B. W. & DAVENPORT P., 1985. *The Temple of Sulis Minerva at Bath*. 1. *The Site*, Oxford (Monograph/Oxford University Committee for Archaeology, 7).

CUNLIFFE B. & KEAY S. (éds.), 1995. *Social Complexity and the Development Of Towns in Iberia From the Copper Age down to the Second Century AD*, Oxford.

CUVIGNY M., 1994. *Dion de Pruse, Discours bithyniens*, Paris (**En ligne** : https://www.persee.fr).

DANDOIS M., 1968. Un four de potier belgo-romain découvert à Amay, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, VIII, p. 15-18.

D'ANDRIA F., 1979. La Puglia romana, dans ADAMESTEANU, BIANCOFIORE & CREMONESI 1979, p. 314.

DASNOY A., 1988. *Les origines romaines et mérovingiennes,* dans *Namur, le site, les hommes* 1988, p. 9-32.

DAUMAS M. (dir.), 1962. *L'histoire générale des techniques*. 1. *Les origines de la civilisation technique*.

DAUX G., 1948. *Les étapes de l'archéologie*, Paris (Que sais-je ?, 54).

DEBAILLE E., 1922. Découvertes d'antiques pilotis et de sépultures belgo-romaines à Dinant, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 37, 1922, p. 63-65.

DEBRUYNE S., 2007. *Archeologisch onderzoek Grobbendonk – Floris Primsstraat,* Bruxelles (Rapport de fouilles inédit) (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/ROEV/573/ROEV0573-001.pdf).

DEBRUYNE S., 2007. *Rapportage vondstmelding. Grobbendonk, Wijngaaardstraat*, Bruxelles (Rapport de fouilles inédit) (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/ROEV/206/ROEV0206-001.pdf).

***Les débuts de l'urbanisation en Gaule et dans les provinces voisines*, 1985**. Actes de colloque, Paris, 18-20 mai 1984, Paris (Caesarodunum, XX)

DECHEZLEPÊTRE T., 2015. L'agglomération antique de Grand (Vosges) : les grandes phases de la recherche, dans DECHEZLEPÊTRE, GRUEL & JOLY 2015, p. 7-35.

DECHEZLEPÊTRE T., GRUEL K. & JOLY M. (dir.), 2015. *Agglomérations et sanctuaires. Réflexions à partir de l'exemple de Grand*, actes de colloque, Grand, 20-23 octobre 2011, Epinal (Collection Grand, Archéologie et territoire, 2).

DE CLERCK M., 1983. Vicus *Tienen. Eerste resultaten van een systematisch onderzoek naar een Romeins verleden*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 7-24 septembre 1982, Tirlemont.

DE CLERCQ W., 2001. Nevele - Merendree. Archeologische waarnemingen bij rioleringswerken in de Dorpswegel en bij herinrichtingswerken rond de Radegundiskerk, dans *Monumentenzorg en Cultuurpatrimonium. Jaarverslag van de Provincie Oost-Vlaanderen 2000*, Gand, p. 218-219.

DE CLERCQ W., 2003. L'habitat gallo-romain en Flandre orientale (Belgique). Recherches 1990-2001 dans les *civitates Menapiorum* et *Nerviorum* (1990-2001), *Revue du Nord/Archéologie*, 85/353, p. 161-179 (**En ligne** : http://www.cairn.info/).

DE CLERCQ W., 2009. *Lokale gemeenschappen in het Imperium Romanum Transformaties in rurale bewoningsstructuur en materiële cultuur in de landschappen van het noordelijk deel van de civitas Menapiorum. (Provincie Gallia-Belgica, ca. 100 v. Chr. – 400 n. Chr.)*, thèse de doctorat, Universiteit Gent, Faculteit Letteren en Wijsbegeerte, Gand (A.V.A.J. Bosman, directeur) (**En ligne** : https://biblio.ugent.be/publication/).

DE CLERCQ W., 2010. Aux confins septentrionaux des Gaules, la « romanisation » des campagnes du nord de la *ciuitas Menapiorum*, dans OUZILIAS & TRANOY 2010, p. 213-229.

DE CLERCQ W., DESCHIETER J., HAGEMAN B., THOEN H. & VERMEULEN F., 1998. Recent Romeins archeologisch onderzoek in de vallei van de Kale, grondgebied Land van Nevele : sites en structuren, *VOBOV-info*, 47, p. 28-33.

DE COCK S., 1988. Onderzoek van een gallo-Romeinse *villa* te Tiegem (gem. Anzegem), *Westvlaamse Archaeologica*, 4/3, p. 76-83.

DE COCK S., 1996. Van archeologische site tot openluchtmuseum. De Gallo-Romeinse baanpost en Merovingische nederzetting van Kerkhove, ca. midden 1e eeuw – late Middeleeuwen, dans VAN ROEYEN 1996, p. 79-88.

DE COCK S. & ROGGE M., 1988. De V.O.B.o.W.-activiteiten te Kerkhove (gem. Avelgem) in 1986-1987 : Romeinse bewoning, *Westvlaamse Archaeologica*, 4/1, p. 13-19.

***Les découpages du territoire*, 1998**. [Paris] (coll. Méthodes, 76/77/78) (**En ligne** : https://sites.univ-lyon2.fr/iul/Decoupages.pdf).

DEFIZE-LEJEUNE A. M., 1964. *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Liège (depuis l'âge du bronze jusqu'aux Normands)*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, V).

DE FOSSE P., 1986. La paleosiderurgie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans *Mines et métallurgie en Gaule* 1986, p. 271-274.

DE FOSSE P., 1993. Recherches paléosidérurgiques dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans *L'archéologie en région wallonne* 1993, p. 116-117.

DEGRYSE H. & BIESBROUCK B. (dir.), 2013. *Tussen stad en platteland. De Romeinse* vici *van Vlaams-Brabant*, Louvain.

DEKEGEL P. & MASSART C., 1983. Trouvailles anciennes provenant du *vicus* de Waudrez, Waudrez (collection De Gennaro).

DE LAET S. J., 1947. Romeinse houdheden gevonden te Hofstade bij Aalst (O. Vl.), *Antiquité classique*, XVI, p. 287-306.

DE LAET S. J., 1960. Schets van het onstaan en de ontwikkeleing van stedelijke agglomeraties in Noord-Gallië in de Romeinse tijd, *Mededelingen van de Koninklijke academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België. Klasse der letteren*, 6.

DE LAET S. J., 1961a. Blicquy. Nécropole romaine, *Archéologie*, 2, p. 513-514.

DE LAET S. J., 1961b. Les limites des cités des Ménapiens et des Morins, *Helinium*, 1961, I, p. 20-34.

DE LAET S. J., 1966. Claude et la romanisation de la Gaule septentrionale, dans CHEVALLIER 1966, p. 951-961.

DE LAET S. J., 1974. *Prehistorische culturen in het zuiden der Lage Landen*, Wetteren.

DE LEAT S. J. & NENQUIN J., 1953. Een gallo-Romeinse *vicus* te Velzeke-Ruddershove, *Kultureel Jaarboek voor de Provincie Oost-Vlanderen*, VII, p. 3-57.

DE LAET S. J., THOEN H. & BOURGEOIS J., 1986. *Les fouilles du séminaire d'archéologie de la Rijksuniversiteit te Gent à Destelbergen-Eenbeekeinde (1960-1984) et l'histoire la plus ancienne de la région de Gent (Gand)*. L. *La période préhistorique*, Bruges (Dissertationes Archaeologicae Gandenses, XXIII).

DE LAET S. J. et VAN DOORSELAER A., 1969. Sidérurgie locale en Belgique occidentale, *Mededelingen van de Kononklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schoene Kunsten van Belgïe*, 31, 4, p. 3-27.

DE LAET S. J., VAN DOORSELAER A., DESITTERE M. & THOEN H., 1967. Verdere opgravingen in een Romeinse nederzetting te Destelbergen (1965-1966), dans *Oudheidkundige opgravingen en vondsten in Oost-Vlaanderen*, IV, Gand (Kultureel Jaarboek Oost-Vlaanderen), p. 129-166.

DE LAET S.J., VAN DOORSELAER A., DESITTERE M., THOEN H., 1970. Hoofdstuk II. Het gallo-romeinse grafveld van Destelbergen, dans *Oudheidkundige opgravingen en vondsten in Oost-Vlaanderen*, V, Gand (Kultureel Jaarboek Oost-Vlaanderen), p. 23-116.

DE LAET S.J., VAN DOORSELAER A., DESITTERE M., THOEN H., 1976. De opgravingen te Destelbergen. Eindverslag over opgravingsvlak A, dans *Oudheidkundige opgravingen en vondsten in Oost-Vlaanderen*, VII, Gand (Kultureel Jaarboek Oost-Vlaanderen Bijdragen, 2), p. 21-72.

DE LAET S.J., VAN DOORSELAER A., DESITTERE M., THOEN H., 1978. Hoofdstuk I. De opgravingen te Destelbergen-Eenbeekeinde, dans *Oudheidkundige opgravingen en vondsten in Oost-Vlaanderen, VIII*, Gand (Kultureel Jaarboek Oost-Vlaanderen Bijdragen 6), p. 8-63.

DE LAET S.J., VAN DOORSELAER A., SPITAELS P. & THOEN H., 1972. *La nécropole gallo-romaine de Blicquy (Hainaut-Belgique)*, Brugge (Dissertationes Archaelogicae Gandensens, XIV).

DELAUNEY A., 2012. Steene. Rue du Château, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 94-95.

DELESTRE X. & MARCHESI H., 2010. *Archéologie des rivages méditerranéens : 50 ans de recherche*, actes de colloque, Arles, 28-29-30 octobre 2009, Paris.

DELFLORENNE C., 2013. Bouvines. Rue de Gruson, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 37.

DELMAIRE R. (dir.), 1996. Carte *archéologique de la Gaule. Pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de M. Provost. Le Nord. 59*, Paris**.**

DELMAIRE R., 2001. Indigènes et Romains en Gaule du Nord. Onomastique et statut social d'après les inscriptions, *Historiens et Géographes*, 331, p. 213-217.

DELMAIRE R., 2004. Permanences et changements des chefs-lieux de cités au Bas-Empire : l'exemple du nord-ouest de la Gaule Belgique, dans FERDIÈRE 2004, p. 39-50.

DELMAIRE R., CARMELEZ J.-C., LORIDANT F. & LOUVION C. (dir.), 2011. *Le Nord, Bavay*, Paris (Carte archéologique de la Gaule, 59/2).

DE LOGI A. & DALLE S., 2013. Destelbergen – Panhuisstraat. Archeologisch onderzoek -2011, Gand (DL&H – Rapport, 8) (**En ligne** : http://www.dl-h.be/sites/default/files/rapporten/DLH8_DESTopg2011_Part1.pdf).

DE LONGPERIER A., 1853. Notice sur un vase gaulois de la collection du Louvre, *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, 3, p. 207-213 (**En ligne** : https://books.google.be/).

DELPLACE C., 1997. Les peintures murales, dans BRULET & DEMANET 1997, p. 289-293.

DELRIVE H., 1978. Le cimetière gallo-romain du village de Bléharies, *Bulletin de la Société tournaisienne de géologie, préhistoire et archéologie*, 37, p. 166-192.

DELRIVE H. & LEFÈBVRE G., 1966. Dépotoir d'une fonderie à Bléharies/Espain, *Bulletin de la Société tournaisienne de géologie, préhistoire et archéologie*, 12, p. 1-5.

DEMANET J.-C., 1988. Liberchies (Pont-à-Celles, Ht) : *vicus* des Bons Villers, *Archéologie*, 2, p. 160-161.

DEMANET J.-C., 2002. Historique des fouilles. Un siècle de recherches, dans BRULET & VILVORDER 2002, p. 207-211.

DEMANET J.-C., 2015. Les structures, dans DEMANET & VILVORDER 2015a, p. 13-145.

DEMANET J.-C., LURQUIN E., BAYOT W., SOLLAS X., CLAVEL Ph. & VERGAUTS P., 2014. Pont-à-Celles/Luttre : campagne de fouilles 2013 de Pro Geminiaco au *vicus* des Bons-Villers à Liberchies, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 22, p. 109-110 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

DEMANET J.-C., LURQUIN E., BAYOT W., SOLLAS X., CLAVEL Ph. & VERGAUTS P., 2015. Pont-à-Celles/Luttre : campagne de fouilles 2014 de Pro Geminiaco au *vicus* des Bons-Villers à Liberchies, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 23, p. 118-119 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

DEMANET J.-C. & VILVORDER F., 2013. Une meunerie dans le *vicus* de Liberchies (Pont-à-Celles, Ht), *Signa*, 2, p. 48-52 (**En ligne :** https://signaromana.wordpress.com/publications/).

DEMANET J.-C. & VILVORDER F. (dir.), 2015. *Liberchies VI,* vicus *gallo-romain. Zone d'habitat dans le quartier ouest*, Louvain-La-Neuve (Collection Joseph Mertens, XVI).

DEMANET J.-C. & VILVORDER F., 2016. Structuration et évolution des espaces privés dans le *vicus* de Liberchies, *Signa*, 5, p. 53-57 (**En ligne :** https://signaromana.wordpress.com/publications/).

DE MAYER G., 1966. Gallo-Romeinse bewoningsporen te Grobbendonk, *Archeogro*, I, p. 7-42.

DEMELENNE M. & DOCQUIER G. (dir.), 2014. *Trésor ? / Trésor !. Archéologie au cœur de l'Europe*, catalogue d'exposition, Musée royal de Mariemont, 10 mai-30 novembre 2014, Bruxelles.

DEMEULDER H., 1953. Le développement de la ville de Namur des origines aux temps modernes, *Annales de la Société archéologique de Namur*, XLVII, p. 18-69.

DEMOUGIN S. & NAVARRO CABALLERO M. (éd.), 2014. *Se déplacer dans l'Empire romain : approches épigraphiques*, actes de colloque, Bordeaux 7-8 octobre 2011, Bordeaux (Scripta antiqua (Ausonius), 59).

DEMOULE J.-P. (dir.), 2007. *L'archéologie préventive dans le monde : apports de l'archéologie préventive à la connaissance du passé*, actes de colloque, Paris, 30 septembre-1er octobre 2005, Paris (Recherches, La Découverte).

DE MULDER G., BRAECKMAN K. & ROGGE M., 1999. Het archeologisch onderzoek van de vindplaats, dans DE MULDER & ROGGE 1999, p. 17-37.

DE MULDER G. & DESCHIETER J., 2003. Het preventief onderzoek in de Gallo-Romeinse *vicus* te Velzeke (2001-2002) Een archeologisch vervolgverhaal, *Handelingen van het Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde,* XI, p. 259-289.

DE MULDER G. & DESCHIETER J., 2004. Het archeologisch onderzoek van de gallo-romeinse *vicus* te Velzeke in 2003, dans *Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Namur, 24 avril 2004, Namur, p. 37-39.

DE MULDER G., DESCHIETER J. & BRAECKMAN K., 1998. Het recent archeologisch onderzoek in de Gallo-Romeinse *vicus* te Velzeke (1993-1998), *AVRA Jaarboek* 1998, p. 44-51.

DE MULDER G. & ROGGE M., 1995. *Twee urnenveldgraven te Zottegem-Velzeke,* Zottegem (Publicaties van het Provinciaal Archeologisch Museum van Zuid-Oost-Vlaanderen - site Velzeke. Gewone reeks – 1).

DE MULDER G. & ROGGE M. (éd.), 1999. *De Gallo-Romeinse* vicus *te Velzeke*. I. *Sporen van Flavische en 2de–eeuwse bewoning*, Zottegem (Publicaties van het Provinciaal Archeologisch Museum van Zuid-Oost-Vlaanderen - site Velzeke. Gewone reeks - 2).

DENIAUX E., 1990. L'activité des foulons d'Evreux et le contrôle impérial à l'époque d'Antonin, dans *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, p. 53-67 (**En ligne** : https://www.persee.fr).

DENIAUX E., 1995. L'artisanat du textile en Gaule : remarques sur quelques inscriptions, *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, VI, p. 195-206 (**En ligne** : https://www.persee.fr).

DENIMAL C., 2009. Wervicq-Sud. Zac des Près de Lys, *Bilan scientifique de la Région Nord-Pas-de-Calais*, p. 112-114.

DENS C. & POILS J., 1911. Habitations et cimetières belgo-romains. Commune de Tourinnes-Saint-Lambert. La ville des sarrasins, *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 25, p. 281-305.

DENTI M. & VILETTE M. (dir.), 2019. *Archéologie des espaces artisanaux : fouiller et comprendre les gestes des potiers*, actes de colloque, Rennes, 27-28 novembre 2014, Lattes (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, HS 9).

DE PUYDT C. & CLAES P., 1982-1985. Plaque métallique d'époque romaine portant des empreintes de poinçons ou d'intailles, *Documents et Rapports de la Société royale de paléontologie et d'archéologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, LIX, p. 127-131.

DERAMAIX I., 2006. *Binche, Waudrez. Chaussée romaine, constructions riveraines et nécropole : rapport de fouilles menées lors d'aménagements modernes*, Namur (Etudes et Documents, Archéologie, 11).

DERAMAIX I. & SARTIEAUX P., 2001. Tournai/Tournai : fouilles préventives à la rue des Puits l'Eau, *Chroniques de l'Archéologie wallonne*, 9, p. 82 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

DERKS T., 1998. *Gods, Temples and Ritual Practices : the Transformation of Religious Ideas and Values in Roman Gaul*, Amsterdam.

DERKS T. & ROYMANS J. A. M., 2006. Returning Auxiliary Veterans : Some Methodological Considerations, *Journal of Roman Archaeology*, 19/1, p. 121-135 (**En ligne** : https://www.cambridge.org/core/journals/).

DERU X., 1994. Les bains publics et domestiques dans la Cité des Tongres, dans *Documents d'Archéologie Régionale*, 4, p. 5-63.

DERU X., 1996. *La céramique belge dans le nord de la Gaule : caractérisation, chronologie, phénomènes culturels et économiques*, Louvain-la-Neuve (*Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain*, 89).

DERU X., 2009. Cadres géographiques du territoire des Nerviens, *Revue du Nord/Archéologie*, 91/383, p. 181-201 (**En ligne** : http://www.cairn.info/).

DERU X. avec la collab. de R. Delmaire, 2016. *La Gaule Belgique*, Paris.

DERU X., BRULET R. & GROENEN M. (éd.), 2004. *Section 13 : époque romaine : sessions générales et posters*, actes du colloque *La Néolithisation*, Université de Liège, 2-8 septembre 2001, Oxford (BAR International-Series, 1312).

DERU X. & VILVORDER F., 1997. Les contextes de référence et les horizons chronologiques, dans BRULET & DEMANET 1997, p. 297-317.

DE RUYT C., 1983. Macellum*, marché alimentaire des Romains*, Louvain-la-Neuve (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 35).

DERYCKE P.-H., 1992. L'organisation de l'espace dans les villes, dans BAILLY, FERRAS & PUMAIN 1992, p. 665-688.

DESACHY B. & DJAMENT-TRAN G., 2013. Visualiser et interroger la composition urbaine par la chrono-chorématique, dans LORANS & RODIER 2013a, p. 325-339 (**En ligne** : https://books.openedition.org/pufr/7693?lang=fr).

DESACHY B. & GUILHOT J.-O. (dir.), 1999. *Archéologie des villes. Démarches et exemples en Picardie*, Châlon-en-Champagne (numéro spécial de Revue Archéologique de Picardie, 212) (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

DESBORDES J.-M., 1974. Jalons pour l'étude des noyaux urbains dans l'antiquité gallo-romaine : exemples régionaux, *Cahiers archéologiques de Picardie*, 1, p. 97-102 (**En ligne** : https://www.persee.fr).

DESCHIETER J., 2003. Over grachten, grenzen en gebouwen in de uithoek van een *vicus*. Het archeologisch noodonderzoek op de "Kwakkel"-site te Velzeke (2002-2003), *Vobov-info*, 58, p. 26-39.

DESCHIETER J. & DE MULDER G., 1998. Een Gallo-Romeinse pottenbakkersoven te Velzeke, *VOBOV-info*, 48, p. 15-19.

DESCHIETER J. & DE MULDER G., 1999. Archeologisch noodonderzoek in de Gallo-Romeinse *vicus* te Velzeke 1997-1998, *Handelingen van het Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde,* IX, p. 155-179.

DESCHIETER J. & DE MULDER G., 2000. Zottegem-Velzeke. Van Gallo-Romeins tot Middeleeuwen. Een rapport over de werkzaamheden 1999, dans *Monumentenzorg en Cultuurpatrimonium. Jaarverslag van de Provincie Oost-Vlaanderen* 1999, Gand, p. 161-163.

DESCHIETER J. & DE MULDER G., 2001. Archeologisch noodonderzoek in de Gallo-Romeinse *vicus* te Velzeke (1999-2000), *Handelingen van het Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde*, X/1, p. 143-161.

DE SIMONE A. *et al.* (éd.), 1988. *Pompeii : l'informatica al servizio di una città antica*, Rome.

DESITTERE M., 1963. *Bibliografisch repertorium der oudheidkundige vondsten in Brabant (vanaf de bronstid tot aan de Noormannen)*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, III).

DE SMYTTÈRE P. J. E., 1860. Mémoire sur Cassel, dans *Congrès archéologique de France*, p. 179-241.

DESPRIET P. 1968. Harelbeke-Stasegem : tempel ?, *Archéologie*, 2, p. 76.

DESPRIET P., 1970a. Harelbeke-Stacegem : *vicus*, *Archéologie*, 1, p. 15.

DESPRIET P. 1970b. Nieuwe oudheidkundige bodemvondsten te Harelbeke, *De Leiegouw*, XII/3-4, p. 332.

DESPRIET, P. 1971a. Gallo-Romeinse en Middeleeuwse vondsten, *Archéologie*, 2, p. 82-83.

DESPRIET P. 1971b. Harelbeke : Gallo-Romeinse vondsten en opgravingen, *Archéologie*, 2, p. 99.

DESPRIET P. 1973. Het oudheidkundige bodemonderzoek in het arrondissement Kortrijk in 1972, *De Leiegouw*, XV/3, p. 243-258.

DESPRIET P. 1975. Romeins Harelbeke, *De Leiegouw*, XVII/1-2, p. 195-212.

DESPRIET, P. 1983. Romeinse wegen in Zuid-West-Vlaanderen, *De Leiegouw*, XX/1, p. 59-77.

DESPRIET P., 2008. Kortrijk : romeinse haven, dans *Romeinendag – Journées d'archéologie romaine*, actes de colloque, Bruxelles, le 19 avril 2008, Bruxelles, p. 33.

DESPRIET P. 2009. Harelbeke-Stasegem : terreinverkennend onderzoek in de Gallo-Romeinse *vicus*, dans *Zuid-Westvlaamse opgravingen 2008*, Courtrai (Archeologische en historische monografieën Zuid-West-Vlaanderen 70), p. 12-13.

DESTEXHE G., 1982. Deux fours de potiers belgo-romains à Momalle (Hesbaye liégeoise), *Archéologie Hesbignonne*, I, p. 1-23.

***Deuxième atlas de Belgique*, 1978-1984**. Bruxelles (**En ligne** : https://old.atlas-belgique.be/cms2/index.php?page=v2_fr).

DE VOS S., 2004. Het Gallo-Romeins grafveld van Destelbergen-Eenbeekeinde : studie van 60 brandrestengraven en 4 ustrina uit de opgravingscampagne van 1998, *VOBOV-Info*, 59, p. 17-26.

DEWERT J.-P., RAEPSAET G. & VILVORDER F., 2008. Les objets en bronze, dans BRULET, DEWERT & VILVORDER 2008, p. 124-162.

DEWERT J.-P., VILVORDER F. & BRULET R., 2001. Les structures, dans BRULET, DEWERT & VILVORDER, 2001, p. 11-49.

DE WITTE H. (dir.), 1988. *Brugge Onder-Zocht. Tien jaar stadarcheologisch onderzoek 1977-1987*, Bruges (Archeo-Brugge, 1).

DHAEZE W., 2010. *Waarderend Archeologisch Onderzoek te Oudenburg, site Ettelgemsestraat (17 t.e.m. 20 november 2009)*, Oudenburg (Rapport inédit) (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/ROEV/1905/ROEV1905-001.pdf).

DHAEZE W., 2011. *De Romeinse kustverdediging langs de Noordzee en het Kanaal Chr. Een onderzoek naar de rol van de militaire sites in de kustverdediging en drie casestudies over de militaire*

versterkingen van Maldegem-Vake, Aardenburg en Boulogne-sur-Mer, thèse de doctorat, Universiteit Gent, Faculteit Letteren & Wijsbegeerte, Gand (J. Bourgeois, directeur) (**En ligne** : https://biblio.ugent.be/publication/8505147).

DHAEZE W., DECORTE J. & VANHOUTTE S., 2008. Sporen aan de rand van de romeinse nederzetting van Oudenburg. De opgraving langs de Ettelgemsestraat (project Riethove), dans *Romeinendag – Journées d'archéologie romaine*, actes de colloque, Bruxelles, 19 avril 2008, Bruxelles, p. 35-36.

DHAEZE W. & VANHOUTTE S., 2009. Archeologisch nieuws uit romeins Oudenburg : onderzoek 2008 – voorjaar 2009, dans *Romeinendag – Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 9 mai 2009, Bruxelles, p. 83-87.

DIEUDONNÉ-GLAD N., 1999. Métallurgie du fer et habitat rural. Comment reconnaître les vestiges archéologiques ?, dans POLFER 1999, p. 39-43.

DIJKMAN W., 1989. *Een vindplaats uit de Ijzertijd te Maastricht-Randwyck*, Amersfoort.

DIJKMAN W., 1991. Maastricht in 1e eeuw : (langs) de weg, *Archeologie in Limburg*, 50, p. 61-63 (**En ligne** : https://lgog.nl/publicaties/archeologie-in-limburg-ail/archeologie-in-limburg-50-1991).

DIJKMAN W. & ERVYNCK A., 1998. *Antler, Bone, Horn, Ivory and Teeth: the Use of Animal Skeletal Materials in Roman and Early Medieval Maastricht,* Maastricht (Archeologica Mosana, 1).

DJAMENT-TRAN G. & GRATALOUP C., 2010. E pluribus urbibus una : modéliser les trajectoires de villes, *M@ppemonde*, 100, p. 1-13 (**En ligne** : http://mappemonde.mgm.fr/num28/articles/art10401.html).

DJINDJIN F., 2011. *Manuel d'archéologie : méthodes, objets et concepts*, Paris.

DOCTER R. F. & MOORMANN E. M. (éd.), 1999. *Classical Archaeology towards the Third Millennium : Reflections and Perspectives*, actes de colloque, Amsterdam, 12-17 juillet 1998, Amsterdam (Allard Pierson series, 12).

DOMERGUE C., SERNEELS V., CAUUET B., PAILLER J.-M. & ORZECHOWSKI S., 2006. Mines et métallurgies en Gaule à la fin de l'âge du fer et à l'époque romaine, dans PAUNIER 2006b, p. 131-162.

DONDIN-PAYRE M., 2007. Les composantes des cités dans les Trois Gaules : subdivisions et agglomérations du territoire. Problématique et méthodologie, dans HANOUNE 2007, p. 397-404.

DONDIN-PAYRE M., 2012. L'organisation du territoire civique en Gaule : l'exemple des cités des Gaules centrales, dans CRIBELLIER & FERDIÈRE 2012, p. 153-163.

DONDIN-PAYRE M. & RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.), 1999. *Cités, municipes, colonies : : les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain,* Paris (Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, 53).

DOOL J., WHEELER H. *et al.* (éd.), 1985. *Roman Derby : Excavations 1968-1983*, *Derbyshire Archaeological Journal*, 105 (**En ligne** : https://archaeologydataservice.ac.uk).

DOUADY C.-L. (dir.), 2014. *De la trace à la trame. La voie, lecture du développement urbain*, Paris.

DOUDOU E., 1901-1902 [1903]. Étude géologique et archéologique des environs d'Ombret, *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, XX, VI, p. 1-10.

DOUGLAS M., 1972. Symbolic Orders in the Use of Domestic Space, dans UCKO, TRINGHAM & DIMBLEBY 1972, p. 512-521.

DOYEN J.-M., 2014. Quelques sanctuaires entre seine et Meuse sous les Valentiniens et les Théodosiens, dans VAN ANDRINGA 2014, p. 148-149.

VAN DRIEL-MURRAY C., 2008. Those Who Wait at Home : The Effect of Recruitment on Women in the Lower Rhine Area, dans BRANDL 2008, p. 82-91.

DRIESEN F. & VAN HERCK J., 1796. *Derde uitgeevinge der beschryvinge of analise van de bergstoffelyke, en yzeragtige waters van de fontyne kort by de stad van Tongren*, Maastricht (**En ligne** :https://www.delpher.nl/nl/boeken/view?coll=boeken&identifier=dpo%3A8638%3Ampeg21%3A0154).

DRINKWATER J. F., 1983. *Roman Gaul : Three Provinces, 58 BC-AD 260*, Londres.

DRINKWATER J. F., 1985. Urbanization in the Three Gauls : Some Observations, dans GREW & HOBLEY 1985, p. 49-55.

DRURY P. J., 1988. *The Mansio and Other Sites in the South-Eastern Sector of Caesaromagus*, Londres (CBA research reports, 66 ; Chelmsford archaeological trust reports, 3.1) (**En ligne** : https://archaeologydataservice.ac.uk/library).

DUBANT D., 2003. Une décharge publique gallo-romaine (fin I^{er}-début II^{e} siècle ap. J.-C.) à Tours (Indre-et-Loire, France), dans BALLET, CORDIER ET DIEUDONNÉ-GLAD 2003, p. 165-179.

DUBOIS Y., 2012. Un sanctuaire aux marges de la sphère publique : le *mithraeum* (état des lieux), dans BOISLÈVE, JARDEL & TENDRON 2012, p. 425-446.

DUBY G. (dir.), 1980. *Histoire de la France urbaine*. I. *La ville antique des origines au IX^{e} siècle*, Paris (L'univers historique).

DUCROCQ P., 1999. Les salines ménapiennes en Flandre maritime : une implantation de *metalla* sur les communes de Steene, Pitgam et Looberghe, dans *Première journée archéologique des Flandres* 1999, p. 9-19.

DUDANT A. & TROBEC A., 1982. Céramiques gallo-romaines du Rû Faluche à Taintignies (Prov. de Hainaut), *Vie Archéologique*, 2, p. 20-38.

DUFAŸ B., 1996. Les fours de potiers gallo-romains : synthèse et classification. Un nouveau panorama, dans *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque, Dijon, 1996, Marseille, p. 297-312.

DUFAŸ B., 2002. De la topographie à l'histoire : comprendre l'évolution des villes anciennes, *M@ppemonde*, 67, p. 32-37 (**En ligne** : http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M302/Dufay.pdf).

DUHAMEL P., 1973a. *Les fours céramiques en Gaule romaine, étude morphologique*, thèse de doctorat, École pratique des hautes études, IV^{e} section, Paris (P.-M. Duval, directeur).

DUHAMEL P., 1973b. Les fours céramiques gallo-romains, dans DUVAL 1973, p. 141-154.

DUHAMEL P., 1974. Les fours de potiers, *Les Dossiers de l'archéologie*, 6, p. 54-66.

DUMASY F., 2001. Les agglomérations à l'époque romaine, dans BATARDY, BUCHSENSCHUTZ & DUMASY 2001, p. 81-83.

DUMASY F., 2011. Théâtres et amphithéâtres dans les cités de Gaule romaine : fonctions et répartition, dans FUCHS & DUBOSSON 2011, p. 1-21 (**En ligne** : http://journals.openedition.org/edl/115).

DUPUIS X., 1982. *Recherches sur les inscriptions latines de la Belgique seconde*, thèse de doctorat, Université de Lille III, Lille.

DUPUIS X., 1988. Inscriptions latines de Bavay, *Revue du Nord/Archéologie*, 70/276, 1988, p. 69-75.

DURAND-DASTÈS F., 1992. Les modèles en géographie, dans BAILLY, FERRAS & PUMAIN 1992, p. 311-324.

DURAND-DASTÈS F., FAVORY F., FICHES J.-L., MATHIAN H., PUMAIN D., RAYNAUD C., SANDERS L. & VAN DER LEEUW S., 1998. *Des oppida aux métropoles, Archéologues et géographes en vallée du Rhône*, Paris (coll. Villes).

DUVAL P.-M., 1962. L'apport technique des romains, dans DAUMAS 1962, p. 218-254.

DUVAL P.-M. (éd.), 1973. *Recherches d'archéologie celtique et gallo-romaine*, Paris/Genève.

DUVAL P.-M. & FRÉZOULS E. (dir.), 1977. *Thèmes de recherches sur les villes antiques d'Occident*, actes de colloque, Strasbourg, 1-4 octobre 1971, Paris (Colloque internationaux du Centre national de la Recherches scientifique, 542).

DUVAUCHELLE A., 2010. L'artisanat dans les villes romaines de Suisse, dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 47-54.

EATON J., 2013. Canabae, dans BAGNALL *et al.* 2013, p. 1294-1295.

EHRENBERG V., 1951. *People of Aristophanes*, Oxford.

ELLIS S. P., 2000. *Roman Housing*, Londres.

ELLISON A. & HARRISS J., 1972. Settlement and Land Use in the Prehistory and Eraly History of Southern England : a Study Based on Locational Models, dans CLARKE 1972a, p. 911-962.

***Encyclopaedia Universalis*, 1996**. Paris.

ERVYNCK A. *et al.*, 1999. Human Occupation because of a Regression, or the Cause of a Transgression ? A critical Review of the Interaction between Geological Events and Human Occupation in the Belgian Coastal Plain during the First Millennium AD, *Probleme der Küstenforschung im südlichen Nordseegebiet*, 26, p. 97-121 (**En ligne** : https://www.researchgate.net/).

ERVYNCK A. & VANDERHOEVEN A., 1998. Het artisanaal gebruik van dierlijke grondstoffen in Romeins Tongeren en Tienen, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 1er avril 1998, Bruxelles, p. 9-10 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

ESCHEBACH H., 1970. *Die Städtebauliche Entwicklung des antiken Pompeji mit einem Plan 1:1000 und einem Exkurs : die Baugeschichte der Stabianer Thermen*, Heidelberg (Mitteilungen des Deutschen Archdologischen Instituts, Romische Abteilung, 17).

ESCHEBACH H., 1975. Die stadtebauliche Entwicklung des antiken Pompeji, dans ANDREAE & KYRIELEIS 1975, p. 331.

ESPOSITO A. & SANIDAS G. M. (éd.), 2013. *Quartiers artisanaux en Grèce ancienne : une perspective méditerranéenne*, actes de colloque, Université de Lille 3, 16-17 décembre 2009, Villeneuve d'Ascq (Archéologia).

ÉTIENNE R., 2004. *Athènes, espaces urbains et histoire. Des origines à la fin du III^e siècle après J.-C.*, Paris.

***L'Europe avant les Celtes*, 1988**. Dijon (Archéologia, 237).

FABRE G., 2012. Les sources écrites concernant le *suburbium* des villes de l'Occident romain, dans BELARTE C. & MALLART 2012, p. 15-20

FABRE J.-M. & COUSTURES M.-P., 2005. La recherche sur la sidérurgie antique en France. Chronique bibliographique 1985-2004, *Pallas. Revue d'Etudes latines*, 67, p. 293-325.

FAIDER-FEYTMANS G., 1952. Les limites de la cité des Nerviens, *L'Antiquité classique*, XXI/2, p. 338-358.

FAIDER-FAYTMANS G., 1953. Les *vici* du Nord de la Gaule, dans *Fédération archéologique et historique de Belgique*, p. 11-16.

FAIDER-FAYTMANS G., 1965. *La nécropole gallo-romaine de Thuin*, Morlanwelz (Fouilles du Musée de Mariemont, 2) (**En ligne** : www.musee-mariemont.be).

FAIDER-FEYTMANS G., 1995. Le site gallo-romain des Castellains à Fontaine-Valmont, Morlanwelz (Musée royal de Mariemont. Monographies, 7).

FAUDUET I., 2010. *Les temples de tradition celtique*, éd. revue et augmentée, Paris.

FAUPIN G., 2010. Steen. Lotissement de la rue du Château II, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 100-101.

FAVENNEC B., WILLEMS S., COTUCHE R. & BOGERS B., 2019. Nouvelles mises en perspectives, interprétations et particularités de l'officine de Famars (Nord), dans *Société française d'Etude de la Céramique antique en Gaule*, actes de colloque, Maubeuge-Bavay, 30 mai – 2 juin 2019, Marseille, p. 65-86.

FAVORY F., 2012. La dure condition des agglomérations secondaires, *Les nouvelles de l'archéologie*, 127, p. 40-44 (**En ligne** : URL : http:// nda.revues.org/1340).

FAVORY F., 2016. Genèse de l'archéologie spatiale, dans FAVORY *et al.* 2016, p. 11-19.

FAVORY F., GIRARDOT J.-J. & RAYNAUD C., 2003. Typologie archéologique de l'habitat rural, dans VAN DER LEEUW, FAVORY & FISCHES 2003, p. 201-238.

FAVORY F., MATHIAN H., RAYNAUD C. & SANDERS L. 1998. *Sélection géographique, déterminisme et hasard*, dans DURAND-DATÈS *et al.* 1998, p. 151-248.

FAVORY F., VAN DER LEEUW S. E., BERTONCELLO F., GAUDEY J. & TURINA B. (textes réunis par), 2016. *Voyage dans l'archéologie spatiale anglo-saxonne*, Besançon (Les Cahiers de la MSHE Ledoux ; 25 Les Cahiers de la MSHE Ledoux. Dynamiques territoriales ; 8 Presses universitaires de Franche-Comté ; 1371).

FAVRO D., 1996. *The Urban Image of Augustan Rome*, Cambridge.

FEAD M. I., 1933. Notes on the Developments of the Cartographic Representation of Cities, *Geographical Review*, 23/3, p. 441-456 (**En ligne** : http://www.jstor.org/).

***Fédération archéologique et historique de Belgique*, 1953**. Actes de colloque, Courtrai, 26-30 juillet 1953, Courtrai

FENTRESS E. (éd.), 2000. *Romanization and the City, Transformations and Failures*, actes de colloque, Rome, 14-16 mai 1998, Portsmouth (Journal of Roman Archaeology, Supplementary Series, 38).

FERDIÈRE A., 1996. Voyage à travers les campagnes de la Gaule romaine, VII. 89. Habitat groupé/dispersé: les agglomérations secondaires, *Revue archéologique du Centre de la France*, 35, p. 193-202 (**En ligne** : http://www.persee.fr/).

FERDIÈRE A., 2001. La « distance critique » : artisans et artisanat dans l'antiquité romaine et en particulier en Gaule, *Les petits cahiers d'Anatole*, 1 (**En ligne** : http://citeres.univ-tours.fe/doc/lat/pecada/F2_1.pdf).

FERDIÈRE A. (dir.), 2004. *Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive*, actes de colloque, Tours, 6-8 mars 2003, Tours (RACF, suppl. 25).

FERDIÈRE A., 2005a. L'artisanat en Gaule romaine, dans *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque, Blois, 5-8 mai 2005, Marseille, p. 7-14.

FERDIÈRE A. (dir.), 2005b. *Les Gaules. II^e^ s. av. J.-C. – V^e^ s. apr. J.-C.*, Paris (Collection U).

FERDIÈRE A., 2006. Les transformations des campagnes et de l'économie rurale en Gaule, dans PAUNIER 2006, p. 109-130.

FERDIÈRE A., 2006/2007. La place de l'artisanat en Gaule romaine du Centre, Nord-Ouest et Centre-Ouest (province de Lyonnaise et cités d'Aquitaine septentrionale), *Revue archéologique du Centre de la France*, 45/46, p. 1-35 (**En ligne** : http://racf.revues.org/758).

FERDIÈRE A., 2010. Réflexions sur la relativité de la valeur heuristique des sources en histoire économique et sociale pour l'Antiquité : l'exemple des différents artisanats en Gaule romaine, dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 163-172.

FERDIÈRE A., 2011. *La Gaule Lyonnaise*, Paris.

FERDIÈRE A., 2012. La production de terres cuites architecturales en Gaule et dans l'Occident romain, à la lumière de l'exemple de la Lyonnaise et des cités du nord-est de l'Aquitaine : un artisanat rural de caractère domanial ?, *Revue archéologique du Centre de la France*, 51, p. 17-187 (**En ligne** : http//journals.openedition.org/).

FERDIÈRE A., 2015. Essai de typologie des greniers ruraux de Gaule du Nord, *Revue archéologique du Centre de la France*, 54, p. 1-51 (**En ligne** : https://journals.openedition.org/racf/2294).

FERDIÈRE A., 2019. De nouvelles formes de stockage de céréales à l'époque romaine en Gaule : quels changements, avec quel(s) moteur(s) ?, dans MARTIN 2019, p. 73-105.

FERRAS R., 1993. *Les modèles graphiques en géographie*, Montpellier/Paris (coll. Géo-poche).

FEUGÈRE M., PASSELAC M., PELLECUER C. & GARMY P., 1998. Signes de la romanisation, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 31, p. 299-353 (**En ligne** : http://www.persee.fr/).

FÉVRIER P.-A., 1992. Approches récentes du fait urbain dans les Gaules, dans MAURIN 1992, p. 177-190.

FÉVRIER P.-A., FIXOT M., GOUDINEAU C. & KRUTA V., 1980. La ville antique des origines au IX^{e} siècle, 1, dans DUBY 1980.

FEVRIER P.-A. et LEVEAU P., 1982. *Villes et campagnes dans l'Empire romain*, actes de colloque, Aix-en-Provence, 16-17 mai 1980, Aix, 1982.

FICHES J.-L., 1993. L'archéologie française et les paléo-environnements, *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 48/1, p. 17-41 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

FICHES J.-L. (éd.), 2002. *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon : projet collectif de recherche (1993-1999)*, Lattes (Monographies d'archéologie méditerranéenne, 13-14).

FICHTL S., 1994. *Les Gaulois du Nord de la Gaule (150-20 av. J.-C.)*, Paris.

FICHTL S., 2004. *Les peuples gaulois, III^{e}-I^{er} siècles av. J.-C.*, Paris.

FICHTL S., 2005. *La ville celtique. Les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.*, Paris (Collection des Hespérides).

FLANNERY K. V. (éd.), 1976. *The Early Mesoamerican Village*, New York (Studies in Archaeology).

FLORIN B & GAUMÉ E., 1985. Une station gallo-romaine à Montay, *Jadis en Cambrésis*, 29, p. 12-15.

FLUTSCH L., NIFFELER U. & ROSSI F., 2002. *La Suisse du paléolithique à l'aube du Moyen-Age : de l'homme de Néandertal à Charlemagne*.1. *Époque romaine*, Bâle.

FONDRILLON M. *et al.*, 2005. Aborder la question de l'identité en archéologie : bilan bibliographique et réflexions dans des thèses en cours, *Les petits cahiers d'Anatole*, 18 (**En ligne** : http://citeres.univ-tours.fr/doc/lat/pecada/pecada_18.pdf).

FONDRILLON M., AUGIER L., LAURENT A. & ROLLAND X., 2013. Évaluation et modélisation du potentiel archéologique urbain à Bourges, dans LORANS & RODIER 2013a, p. 277-291.

FONTAINE F., SATRE S. & TEKKI A. (éd.), 2011. *La ville au quotidien. Regards croisés sur l'habitat et l'artisanat antiques. Afrique du Nord, Gaule et Italie*, actes de colloque, Aix-en-Provence, 23 et 24 novembre 2007, Aix-en-Provence.

FORBES P. & SMITH M. H. (éd.), 1989. *Harrap's Compact. Dictionnaire Anglais-Français/Français-Anglais*, rééd., Paris.

FORT B., 2013. Influence du monde romain dans la vie quotidienne. La parure, dans CLOTUCHE 2013a, p. 127-129.

FORT B. & TISSERAND N., 2013. La métallurgie à Famars : une activité présente mais mal identifiée, dans CLOTUCHE 2013a, p. 67-78.

FOULLON R. P., 1735. *Historia Leodiensis, per Episcoporum et principium seriem digesta*, Liège (**En ligne** : https://books.google.be/).

FOY D. (dir.), 2003a. *Cœur de verre : production et diffusion du verre antique*, catalogue d'exposition, Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, 19 décembre 2003 – 25 avril 2004, Gollion.

FOY D., 2003b. Les ateliers secondaires en Gaule, dans FOY 2003a, p. 36-39.

FOY D., 2010. L'implantation des ateliers de verriers en Gaule : centres urbains, périurbains et ruraux, dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 345-362.

FRANCE J. & NELIS-CLÉMENT J. (dir.) 2014. *La* statio*. Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'empire romain*, Bordeaux (Scripta Antiqua, 66).

FRANCOVICH R. & PATTERSON H. (éd.), 2000. *Extracting Meaning from Ploughsoil Assemblages*, actes de colloque, Oxford (The Archaeology of Mediterranean Landscapes 5).

FRÉBUTE C. (coord.), 2015. *Journées d'Archéologie en Wallonie*, pré-actes de colloque, Rochefort, 18-20 novembre 2015, Namur (Rapports, Archéologie, 1).

FRÉBUTTE C. et GUSTIN M., 2006. La tuilerie d'Hermalle-sous-Huy, dans BRULET 2006, p. 104-107.

FREEMAN P. W. M., 1997. Mommsen through Haverfield : the Origins of Romanization Studies in Late 19th-c. Britain, dans MATTINGLY 1997a, p. 27-50.

FREYSSINET E., 2007. *L'organisation du territoire entre Meuse et Rhin à l'époque romaine*, thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg II, Strasbourg (A.-M. Adam, directrice) (**En ligne** : http://scd-theses.u-strasbg.fr/571/01/freyssinet.pdf).

FRÉZOULS E., 1984. A propos de l'urbanisation de la Gallia Belgica, dans *Les villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire* 1984, p. 73-88.

FRIER P.-L. (dir.), 2004. *Le nouveau droit de l'archéologie préventive*, Paris.

FUCHS M. E. & DUBOSSON B. (dir.), 2011. *Theatra et spectacula. Les grands monuments des jeux dans l'Antiquité*, Lausanne (Études de Lettres, 1/2).

FUSTEL DE COULANGES N.-D., 1866. *La Cité antique*, Paris.

GAFFIOT F., 1989. *Dictionnaire latin-français*, éd. revue et corrigée par C. Magnien, Paris.

GAFFNEY V., PATTERSON H. & ROBERTS P., 2004. Forum Novum (Vescovio : a New Study of the Town and Bishopric, dans PATTERSON 2004, p. 237-251.

GAIFFE O., IZAC-IMBERT L. & PISANI P., 2013. Toulouse, une métropole à l'épreuve de l'archéologie urbaine. Bilans, acquis et perspectives 2002-2012, dans LORANS & RODIER 2013, p. 25-36.

GAILLARD D. & ROGER D., 1999. Une zone funéraire gallo-romaine aux Rues-des-Vignes (Nord), *Revue du Nord/Archéologie*, 81, 1999, p. 211-218.

GAILLOU P., 1994. Les petites villes de l'Armorique romaine, DANS PETIT & MANGIN 1994a, p. 223-226.

GAILLOU P., 1996. Villes et bourgades maritimes de l'Armorique romaine, dans BEDON 1996, p. 321-344.

GALINIÉ H., 1999. Enjeux en archéologie urbaine, dans DESACHY & GUILHOT 1999, p. 13-15.

GALINIÉ H., 2000. *Ville, espace urbain et archéologie*, Tours (Sciences de la ville, 16) (**En ligne** : https://halshs.archives-ouvertes.fr/).

GALINIÉ H., 2009. Vers une appréhension partagée de l'archéologie des villes, dans BUCHSENSHUTZ *et al.* 2009, p.199-206.

GALSTERER H., 2003. Colonia, dans CANCIK & SCHNEIDER 2003, col. 545-554.

GALSTERER H., 2005. Lex Ursoniensis, dans CANCIK & SCHNEIDER 2005, col. 476.

GANDINI C., 2006. *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive : la dynamique de l'habitat rural dans la cité des* Biturges Cubi *(II^e s. av. J.-C. – VII^e s. ap. J.-C.)*, thèse de doctorat, Université de Paris I, Paris (F. Dumasy, directrice) (**En ligne** : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00128373v3).

GARCIA D. (dir.), 2013. *L'habitat en Europe celtique et en Méditerranée préceltique - Domaines urbains*, Arles/ Paris.

GARMY P., 1992. Traditions et nouveautés dans les cadres de la vie urbaine au début de l'Empire, dans MAURIN 1992, p. 223-235.

GARMY P., 1994. Intervention dans PAUNIER 1994, p. 286-287.

GARMY P., 1997. L'archéologie urbaine en France depuis le colloque de Tours (1980), *Les cahiers du centre de recherches historiques sur la ville. Cultures, Arts et Sociétés des villes européennes*, 2/3, p. 201-211 (**En ligne** : https://www.academia.edu/).

GARMY P., 2002. *Villa-vicus* : une question d'espace ?, dans GARMY & LEVEAU 2002, p. 27-37.

GARMY P., 2009. *Villes, réseaux et systèmes de villes : contribution de l'archéologie*, mémoire scientifique présenté dans le cadre d'une HDR, Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris (J. Burnouf, directeur) (**En ligne** : https://tel.archives-ouvertes.fr/).

GARMY P., 2011. Le pont et la ville : questions d'urbanisme et d'environnement, dans BARRUOL, FICHES & GARMY 2011, p. 573-588.

GARMY P., 2012a. Les mots et la chose : à propos des agglomérations secondaires antiques, dans CRIBELLIER & FERDIÈRE 2012, p. 183-187.

GARMY P., 2012b. *Villes, réseaux et systèmes de villes. Contribution de l'archéologie*, Paris.

GARMY P. *et al.*, 2005. Logiques spatiales et « systèmes de villes » en Lodévois de l'Antiquité à la période moderne, dans *Temps et espaces de l'homme en société*, p. 1-12.

GARMY P. & LEVEAU P. (dir.), 2002. *Dossier* villa *et* vicus *en Gaule Narbonnaise*, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 35 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

GAUTHIER N. (éd.), 2002. *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*. 12. *Province ecclésiastique de Cologne (Germania Secunda)*, Paris.

GAUTHIEZ B., 1999. Approche morphologique des plans de villes, archéologie et sources écrites, dans DESACHY & GUILHOT 1999, p. 17-25.

GAUTHIEZ B., 2003. *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, Paris (Principes d'analyse scientifique).

GAVA G. & WITVROUW J. 1994. Amay : pont romain, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 2, p. 79 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

GAVA G. & WITVROUW J., 2010. Amay/Ombret : découverte fortuite de vestiges romains, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 17, p. 111-112 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

GECHTER M., 1995. Small Towns of the *Ubii* and *Cugerni/Baetasii Civitates* (Lower Gennany), dans BROWN 1995, p. 193-203.

DE GEER S., 1923. Greater Stockholm : a Geographical Interpretation, *Geographical Review*, 13/4, p. 497-506 (**En ligne** : http://www.jstor.org/).

GEISLER W., 1918. *Danzig, ein siedlungsgeographischer Versuch*, Halle (**En ligne** : https://ia601700.us.archive.org/22/items/danzigeinsiedlun00geis/danzigeinsiedlun00geis.pdf).

***La Genèse et les premiers siècles des villes médiévales dans les Pays-Bas méridionaux. Un problème d'archéologique et historique*, 1990**. Actes de colloque, Spa, 6-8 septembre 1988, Bruxelles (Crédit communal de Belgique. Collection Histoire Pro Civitate, 8/83).

GENTELLE P., 1992. Géographie et archéologie, dans BAILLY, FERRAS & PUMAIN 1992, p. 221-233.

GEOFFROY J.-F., 1997. La céramique en usage à Cambrai à l'époque gallo-romaine d'après les fouilles du quartier de l'ancienne église Saint-Martin (rue de Noyon), dans *Société Française d'Etude de la céramique antique en Gaule*, actes de colloque, Mans, 8-11 mai 1997, Marseille, p. 431-444.

GEORGES P., 1993. *Dictionnaire de la Géographie*, 5e éd., Paris.

GEORGES P., 2012. Espaces funéraires et agglomérations secondaires antiques en région Centre : écueils méthodologiques et perspectives de recherche, dans CRIBELLIER & FERDIÈRE 2012, p. 101-110.

VON GERKAN A., 1924. *Griechische Städteanlagen : Untersuchungen zur Entwicklung des Städtebaues im Altertum*, Berlin.

GERRITSEN F., 2002. *Local Identities. Landscape and Community in the Late Prehistoric Meuse-Demer-Scheldt Region*, Amsterdam (Amsterdam Archeological Studies, 9) (**En ligne** : https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/35102).

GEUBEL A., 1939. Wyompont gallo-romain, *Bulletin de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 15/2, p. 33-37.

GHENNE M.-J., 2008. Ciney, Ciney, dans BRULET 2008a, p. 512-513.

GHENNE M.-J. et HERINCKX A.-M., 2008a. Eghezée, Taviers, dans BRULET 2008a, p. 525-526.

GHENNE M.-J. et HERINCKX A.-M., 2008b. Philippeville, Vodecée, dans BRULET 2008a, p. 566-568.

GHENNE-DUBOIS M.-J., 1984. Fouilles sur le site de l'Ancien théâtre à Tournai, *Activités du SOS Fouilles*, 3, p. 181-199.

GHENNE-DUBOIS M.-J., 1990. Quartier 9 : rue des Carliers, dans BRULET 1990f, p. 79-80.

GIARDINA A., 2006. Préface, dans QUET 2006, p. 11-18.

GILLES K. J., 1994. Les agglomérations secondaires de Rhénanie, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 136-148.

GILLET E., DEMAREZ L. & HENTON A., 2009. *Le sanctuaire de Blicquy « Ville d'Anderlecht »*, Namur (Etudes et Documents, Archéologie, 12).

GINOUVÈS R. *et al.*, 1998. *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*. III. *Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Rome (Publications de l'École française de Rome, 84) (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

GIORDANA A. & SCHIAVONE A. (éd.), 1981. *Società romana e produzione schiavistica*. I. *L'Italia : insediamenti e forme economiche*, Rome/Bari.

GLOTZ G. 1928. La Cité grecque, Paris (« L'Évolution de l'humanité»).

GODART M.-F., 2014. *L'Ardenne centrale. La Thiérache*, Namur (Atlas des Paysages de Wallonie, 5) (**En ligne** : https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/texte_integral.pdf).

GODART M.-F. & FELTZ C. (dir.), 2009. *Les Plateaux brabançon et hesbignon*, Namur (Atlas des Paysages de Wallonie, 2) (**En ligne** : https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/all.pdf).

GODART M.-F. & FELTZ C. (dir.), 2010. *Le Plateau condrusien*, Namur (Atlas des Paysages de Wallonie, 3) (**En ligne** : https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/atlas-3_0_0.pdf).

GOEMINNE H., 1969. Artrijke en Torhout : Romeinse munten, *Archéologie*, 1, p. 15-16.

GOEMINNE H., 1970. *Opgraving in de Romeinse* vicus *te Wervik*, Bruxelles (Arcghaeologia Belgica, 117).

GOGRÄFE R. & KELL K. (éd.), 2002. *Haus und Siedlung in den romischen Nordwestprovinzen. Grabungsbefund, Architektur und Ausstattung*, actes de colloque, Homburg, 23-24 novembre 2000, Homburg.

GONZÁLEZ-PÉREZ J. A., GONZÁLEZ-VILA F. J., JIMÉNEZ-MORILLO N. T. & ALMENDROS G. (éd.), 2013. *Organic Geochemistry : Trends for the 21st Century*, résumé des communications, Tenerife (Îles Canaries), 15-20 septembre 2013, 1, Tenerife (**En ligne** : http://hdl.handle.net/10261/81640).

GOODMAN P. J., 2013. Forum, dans BAGNALL *et al.* 2013, p. 2732-2734

GOUDINEAU C., 1980. Les villes de la paix romaine, dans FÉVRIER *et al.* 1980, p. 233-391.

GOUDINEAU C., FÉVRIER P. A. & FIXOT M., 1980. Le réseau urbain, dans FÉVRIER *et al.* 1980, p. 70-123.

GOUDINEAU C. & PEYREC., 1993. *Bibracte et les Éduens : à la découverte d'un peuple gaulois*, Paris (Hauts lieux de l'histoire - Errance).

GOUDINEAU C. & KRUTA V., 1980. Les antécédents : y-a-t-il une ville protohistorique ?, dans FÉVRIER *et al.* 1980, p. 131-231.

GRAFF Y., 1955-1960. Découverte d'un fortin romain aux Bons-Villers (Liberchies), *Documents et Rapports de la Société royale de paléontologie et d'archéologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, L, p. 39-63.

GRAFF Y., 1965. Un bâtiment de plan basilical, *Romana Contact*, V, p. 16-17.

GRAFF Y. & LEBLOIS P. 1970. Asse (Bruxelles, Brabant). - Découverte d'un cimetière du II^{ème}-III^{ème} siècle et coupe de la chaussée romaine, *Romana Contact*, 10-I/IV, p. 10-11.

GRAFF Y. & LENOIR P., 1981. Asse. Borgstad, *Romana Contact*, 1-4, p. 13-15.

GRAFMEYER Y. & JOSPEH I., 2004. *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, nouvelle édition, Paris (Champs, 571).

GRAHAME M., 2000. *Reading Space. Social Interaction and Identity in the Houses of Roman Pompeii*, Oxford.

***Le Grand Larousse de la langue française*, 1971-1978**. Paris.

***Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 1996**. 2e éd., Paris.

GRATALOUP C., 1993. Le même et l'autre : renouvellement de la chorématique, *Espaces temps*, 51-52, p. 143-196 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

GRATALOUP C., 1996. *Lieux d'histoire. Essai de géohistoire systématique*, Montpellier (coll. Espaces modes d'emploi, 200).

GRECO E., 1996. La città e il territorio, dans PUGLIESE CARRATELLI 1996, p. 233-242.

GREEN R. P. H., 2012. Ausonius, Decimus Magnus, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 213.

GREGORY D., JOHNSTON R., PRATT G., WATTS M. J. & WHATMORE S. (éd.), 2009. *The Dictionary of Human Geography*, 5^{e} éd., Oxford (**En ligne** : http://www.univpgri-palembang.ac.id/perpus-fkip/Perpustakaan/Geography/Kamus%20Geografi/Kamus%20Geografi%20Manusia.pdf).

GRENIER A., 1934. *Manuel d'archéologie gallo-romaine*. VI. *L'archéologie du sol, navigation et occupation du sol*, Paris.

GREW F. O. & HOBLEY B. (éd.), 1985. *Roman Urban Topography in Britain and the Western Empire*, Londres (Council for British Archaeology Research Report, 59).

GRICOURT J., 1967. A propos d'une marque sur pelve découverte à Lewarde (Nord). Notes sur la fabrication et le commerce de ce type de poterie à Bavay, *Revue du Nord/Archéologie*, 49, p. 703-714.

GRIMAL P., 1961. *À la recherche de l'Italie antique*, Paris.

GRIMAL P., 1983. *Les villes romaines*, 6^{e} éd., Paris.

GROENMAN-VAN WAATERINGE W., 1980. Urbanization and the Northwest Frontier of the Roman Empire, dans HANSON & KEPPIE 1980, p. 1037-1044.

GROENMAN-VAN WAATERINGE W., 1983. The Disastrous Effect of the Roman Occupation, dans BRANDT & SLOFSTRA 1983, p. 147-157.

GROS P., 1996. *L'architecture romaine*. I. *Les monuments publics*, Paris.

GROS P. (éd.), 1998. *Villes et campagnes en Gaule romaine,* actes de colloque, Aix-en-Provence, 1995, Paris.

GROS P., 2005. La ville comme symbole. Le modèle central et ses limites, dans INGLEBERT 2005, p. 155-232.

GROS P., 2009. Le rôle de l'architecture sacrée dans la définition et la hiérarchisation des espaces de la ville romaine impériale, dans MATEOS *et al.* 2009, p. 336-339.

GROS P., 2010. *Italia verius quam provincia*. Formes et signification de l'équipement monumental des villes de Gaule Narbonnaise au début de l'Empire, dans DELESTRE & MARCHESI 2010, p. 521-532.

GROSJEAN B., 2010. *Urbanisation sans urbanisme : une histoire de la "ville diffuse"*, Wavre.

GRUET B., 2008. Retour sur Hippodamos de Milet : à propos d'un mythe moderne, *Histoire urbaine*, 21/1, p. 87-110 (**En ligne** : https://www.cairn.info/).

GRÜNEWALD T. (éd.), 2001. *Germania Inferior. Besiedlung, Gesellschaft und Wirtschaft an der Grenze der römisch-germanischen Welt*, Berlin/New York.

GUEURY M.-C. & VANDERHOEVEN M., 1989. La tombe gallo-romaine de Vervoz aux Musées Royaux d'art et d'histoire, *Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire*, 60, p. 107-124.

GUEURY M.-C. & VANDERHOEVEN M., 1990. L'ensemble funéraire gallo-romain de Vervoz (commune de Clavier), *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 102, p. 61-278.

GUEURY M.-C. & VANDERHOEVEN M., 1994. Les tombes sous tumulus au Musée Curtius (1). Braives (Avennes), *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 106, p. 5-76.

GUICHARD V., SIEVERS S. & URBAN O. H. (dir.), 2000. *Les processus d'urbanisation de l'âge du fer*, actes de colloque, Glux-en-Glenne, 8-11 juin 1998, Glux-en-Glenne (Bibracte, 4).

GUIGNET P. & HIERNARD J. (éd.), avec la collab. de MANTRANT P., 1995. *Les réseaux urbains dans le Centre-Ouest atlantique de l'Antiquité à nos jours*, actes de colloque, Poitiers, 13-15 mai 1993, Poitiers (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers).

GUILHEMBET J.-P., 2010. De la topographie urbaine à la métropole étendue, *Histoire urbaine*, 29, p. 181-198 (**En ligne** : https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2010-3-page-181.htm).

GUILLAUME A., 2010. L'inventaire des sites et le zonage archéologiques de Wallonie, *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 77, p. 61-66 (**En ligne** : http://docum1.wallonie.be/documents/CAHIERS/CU77/MRW040_CDU77_061-066.pdf).

GUILLAUME A., COLLETTE O., PFEIFFER M. & DETRY G., 2013. Le zonage archéologique, dans *Journées d'archéologie en Wallonie*, résumé des communications, Bouge, 21-22 novembre 2013, s. p.

GUILLAUME H., 1965. Les cimetières gallo-romains du Bois de Fontenelle à Maing et de Trith-St-Léger, *Revue du Nord/Archéologie*, 187, p. 601-606.

GUSTIN M., 1987. La verrerie, dans BRULET 1987a, p. 83-85.

GUSTIN M., 1998. Liège/Jupille : vestiges romains, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 6, p. 94 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

GUSTIN M., 2001. Liège/Jupille-sur-Meuse : *vicus* gallo-romain, fouilles rue Pépin le Bref, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 9, p. 113-114 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

GUSTIN M., 2008. Liège, Jupille-sur-Meuse, dans BRULET 2008a, p. 418-421.

GUSTIN M. & VANGUSTAINE M., 2000a. Occupations romaine et post-médiévale à Jupille, dans LÉOTARD 2000, p. 119-123.

GUSTIN M. & VANGUESTAINE M., 2000b. Liège/Jupille-su-Meuse : fouilles archéologiques, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 8, p. 109-110 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

GUSTIN M. & VANGUESTAINE M., 2002. Liège/Jupille-sur-Meuse : *vicus* gallo-romain, fouilles sur la place des Combattants, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 10, p. 113-115 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

GUYARD L. et al., 2015. Le Vieil-Évreux (Eure) : ville sanctuaire ?, dans DECHEZLEPÊTRE, GRUEL & JOLY 2015, p. 191-238.

HABERMEHL D. S., 2011. *Settling in a Changing World.* Villa *Development in the Northern Provinces of the Roman Empire*, thèse de doctorat, Université libre d'Amsterdam, Amsterdam (N. G. A. M. Roymans, directeur ; A. M. J. Derks, co-directeur) (**En ligne** : https://research.vu.nl/en/publications/).

HABETS J., 1881. Découvertes d'antiquités dans le Duché de Limbourg II. Période préhistorique, âge de pierre, de bronze et de fer. Période romaine et franques. Routes, tombeaux, cimetières, substructions, objets d'art etc., *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg,* 18, p. 3-300.

VON HAEHLING R. & SCHAUB A. (éd.), 2013. *Römisches Aachen. Archäologisch-historische Aspekte zu Aachen und der Euregio*, Regensburg.

HAFFNER A. (dir.), 1989. *Gräber - Speigel des Lebens zum totenbrauchtum der Kelten un Römer am Beispiel des Trever-Gräberfeldes Wedertah-Belginum*, Mainz am Rhein (Schriftenreihe des Rheinischen Landesmuseums Trier, 2).

HAGGETT P., 1965. *Locational Analysis in Human Geography*, Londres.

HALES S., 2003. *The Roman House and Social Identity*, Cambridge.

HALLIER G. *et al.*, 1982. *Bolsena*. VI. *Les abords du Forum. Le côté Nord-Ouest (fouilles 1971-1973)*, Rome (Publications de l'École française de Rome, 6/6) (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

HALLOWELL A. I., 1945. Sociopsyhological Aspects of Acculturation, dans LINTON 1945, p. 171-200.

HAMMOND N. D. C., 1972. Locational Models and the Site of Lubaantun : a Classic Maya Centre, dans CLARKE 1972a, p. 757-800.

HANOUNE R. (dir.), 2007. *Les villes romaines du Nord de la Gaule*, *Revue du Nord/Archéologie* (Hors série. Collection Art et Archéologie, 10).

HANOUNE R. & MULLER A., 1993. Recherches archéologiques à Bavay, XIII, *Revue du Nord/Archéologie*, 75/301, p. 11-20.

HANSON W. S. & KEPPIE L. J. F. (éd.), 1980. *Roman Frontier Studies*, Oxford (BAR international series, 71).

HANUT F., CAPERS P. & ANSIEAU C., 2003. Un puits à comblement cultuel gallo-romain du *vicus* de Waudrez Vodgoriacum (Hainaut, Belgique) : étude du matériel archéologique et interprétation chronologique, *Vie Archéologique*, 60, p. 5-103.

HANUT F. & PLUMIER J., 2011. Namur (Belgique) : continuité, déclin démographique et repli stratégique d'un petit *vicus* à la fin du 3ème siècle, dans SCHATZMANN & MARTIN-KILCHER 2011, p. 201-219.

HANUT F. & PLUMIER J., 2014a. *La Nécropole gallo-romaine de la Place de la Wallonie à Jambes (Namur). Texte*, Namur (Études et Documents. Archéologie, 33).

HANUT F. & PLUMIER J., 2014b. *La Nécropole gallo-romaine de la Place de la Wallonie à Jambes (Namur). Catalogue*, Namur (Études et Documents. Archéologie, 33).

HARMS A., 2010. *Wohnhäuser in Himera. Untersuchungen zur Stadtentwicklung, Raumorganisation und-funktion*, thèse de doctorat, Université de Hambourg, Hambourg (I. Nielsen & M. Seifert, directrices) (**En ligne** : http://ediss.sub.uni-hamburg.de/volltexte/2010/4949/pdf/Dissertation_Harms.pdf).

HARRIS C. D., 1943. A Functional Classification of Cities in United States, *Geographical Review*, 33/1, p. 86-99 (**En ligne** : http://www.jstor.org/).

HARRIS C. D. & ULLMAN E. L., 1945. The Nature of Cities, *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, CCXLII, p. 7-17 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

HARRIS W. V., 1971. *Rome in Etruria and Umbria*, Oxford.

HART J. F., 1955. Functions and Occupational Structures of Cities of the American South, *Annals of the Association of American Geographers*, 45/3, p. 269-286 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

HARTLEY B. R., 1952. Excavations at Heronbridge 1947-8, *Journal of Chester and North Wales Archaeological Society*, NS 39, p. 1-20.

HARTLEY B. R., 1954. Bronze-Worker's Hearth (Heronbridge), *Journal of Chester and North Wales Archaeological Society*, NS 41, p. 1-14.

HARTLEY B. R. & KAINE K. F., 1954. Roman Dock and Buildings, *Journal of Chester and North Wales Archaeological Society*, NS 41, p. 15-37.

HARTLEY B. & WACHER J. (éd.), 1983. *Rome and the Northern Provinces. Papers Presented to Sheppard Frere in Honor of his Retirement from the Chair of the Archaeology of the Roman Empire*, Oxford.

HARTOCH E. & MARTENS M., 2001. La production de céramiques dans le *vicus* de Tirlemont (Belgique). Compositions des pâtes liées à la fonction des céramiques, dans *Société Française*

d'Étude de la Céramique antique en Gaule, actes de colloque, Lille-Bavay, 24-27 mai 2001, Marseille, p. 29-39.

HARTZ C., 2015. Historiographie des grands sanctuaires en Gaule, dans DECHEZLEPÊTRE, GRUEL & JOLY 2015, p. 129-146.

HASELGROVE C., 1987. Culture Process on the Periphery : Belgic Gaul and Rome during the Late Republic and Early Empire, dans ROWLANDS, LARSEN & KRISTIANSEN, 1987, p. 104-124.

HASELGROVE C., MILLETT M. & SMITH I. (éd.), 1985. *Archaeology from the Ploughsoil : Studies in the Collection and Interpretation of Field Survey Data*, Sheffield.

HASELGROVE C. & SCULL C. J., 1992. The Romanisation and de-Romanisation of Belgic Gaul : the Rural Settlement Evidence, dans QUEIROGA & WOOD 1992, p. 9-23.

***Haus und Siedlung in den römischen Nordwestprovinzen. Grabungsbefund, Architektur und Ausstattung*, 2002**. Actes de colloque, Homburg, 24-28 novembre 2000, Homburg/Saar (Forschungen im römischen Schwarzenacker, 4).

HÄUSSLER R., 1999. Architecture, Performance and Ritual : the Role of State Architecture in Roman Empire, dans BAKER *et al.* 1998, p. 1-13.

HAVERFIELD F. J., 1913. *Ancient Town Planning*, Oxford (**En ligne** : http://www.efm.bris.ac.uk/het/haverfield/AncientTownplanning.pdf).

HAVERFIELD F. J., 1915. *The Romanization of Roman Britain*, Oxford (**En ligne** : https://archive.org).

HAZÉE H., 1965. La photographie aérienne et ses applications à l'archéologie, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, V, p. 7-20.

VAN HEESCH J., 1998. *De muntcirculatie tijdens de Romeinse periode in het noordwesten van Gallia Belgica. De Civitas van de Nerviërs en de Menapiërs (ca. 50 v.c.- 450 n.c.)*, Bruxelles (Koninklijke Musea voor Geschiedenis en Kunst. Monografie van nationale archeologie, 11).

HEINRICHS J., 2001. Römische Perfidie und germanischer Edelmut ? Zur Umsiedlung protocugemischer Gruppen in den Raum Xanten 8 v. Chr., dans GRÜNEWALD 2001, p. 54-92.

HEKSTER O. & KAIZER T. (éd.), 2011. *Frontiers in the Roman World*, actes de colloque, Durham, 16-19 avril 2009, Leyde (Impact of Empire (Roman Empire, c. 200 B.C. - A.D. 476, 13).

HELLEMANN M.-C., 2013. Quartiers ou rues ? La notion de quartier économique spécialisé dans le monde grec : comparaison des données textuelles et archéologiques, dans ESPOSITO & SANIDAS 2013, p. 23-37.

HÉNAULT M., 1926. Bavay. Fouilles et découvertes (1925), *Pro Nervia*, 3, p. 341-393.

HÉNAULT M., 1927. Bermeraing. L'oeuvre du Dr Tremblin. Recherche sur *Hermoniacum*. Les fouilles. L'autel payen, *Pro Nervia*, 3, p. 321-333.

HENNEBERT M., 2012. Le contexte géologique, dans BRULET 2012a, p. 44-61.

HERBIN P., PILARD V. & LORIDANT F., 2019. Cambrai, route de Crèvecœur (Nord) : concomitance d'une activité potière et d'un espace sépulcral, dans *Société Française d'Étude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque, Maubeuge-Bavay, 30 mai-2 juin 2019, Marseille, p. 273-289.

HERINCKX A.-M., 2008a. Antoing, Bruyelle, dans BRULET 2008a, p. 305-309.

HERINCKX A.-M., 2008b. Clavier, Clavier, dans BRULET 2008a, p. 400-405.

HERINCKX A.-M., 2008c. Theux, Theux, dans BRULET 2008a, p. 432-434.

HERSKOVITS M. J., 1938. *Acculturation : the study of culture contact*, New York (**En ligne** : https://archive.org).

HERVÉ C., 2012. Les agglomérations secondaires de la civitas Turonorum, dans CRIBELLIER & FERDIÈRE 2012, p. 27-48.

HERZ P., 2003. Castellum, dans CANCIK & SCHNEIDER 2003, col. 1178-1179.

VON HESBERG H. & ZANKER P. (éd.), 1988. *Römische Gräberstraßen : Selbstdarstellung, Status, Standard*, actes de colloque, Munich, 28-30 octobre 1985, Munich (Abhandlungen, neue Folge, 96).

HEYLEN P. J., 1783. Dissertatio de antiquis Romanorum monumentis in Austriaco Belgio superstitibus aliisque non ita pridem abolitis, nec non iis quae apud Tungros & Bavacenses reperta fuerunt, [Anciens] *Mémoires de l'Académie impériale de Bruxelles*, 4, p. 407-490 (**En ligne** : https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=hvd.32044091132100;view=1up;seq=574).

HIDDINK H. A., 1991. Rural Centres in the Roman Settlement System of Northern Gallia Belgica and Germania Inferior, dans ROYMANS & THEUWS 1991, p. 201-233.

HIEBERT D., 1994. Chicago School, dans JOHNSTON, GREGORY & SMITH 1994, p. 61-64.

HIÉRNARD J. 1995. Le premier réseau à caractère urbain du Centre-Ouest de la Gaule, dans GUIGNET & HIÉRNARD 1995, p. 35-56.

HILLEWAERT B. *et al.* (éd.), 2011. *Op het raakvlak van twee landschappen. De vroegste geschiedenis van Brugge*, catalogue d'exposition, 8 avril 2011 - 16 octobre 2011, Brugge, Bruggemuseum-Gruuthuse, Bruges.

HILLIER B. & HANSON J., 1984. *The Social Logic of Space*, Cambridge.

HINGLEY R., 1997. Resistance and Domination : Social Change in Roman Britain, dans MATTINGLY 1997a, p. 81-102.

HINGLEY R., 2005. *Globalizing Roman Culture: Unity, Diversity and Empire*, Londres.

HOARE T., 1994. Zoning, dans JOHNSTON, GREGORY & SMITH 1994, p. 682-683.

HÖCKER C., 2004. Forum, dans CANCIK & SCHNEIDER 2004, col. 510-519.

HOCQUET J.-C., 1994. Production et commerce du sel à l'Âge du Fer et à l'époque romaine dans l'Europe du Nord-Ouest, *Revue du Nord. Archéologie*, 76/308, p. 9-20.

HODDER I. R., 1972. Locational Models and the Study of Romano-British Settlement, dans CLARKE 1972a, p. 887-910.

HODDER I. R., 1975. The Spatial Distribution of Romano-British Small Towns, dans RODWELL & ROWLEY 1975, p. 67-74.

HOËT-VAN CAUWENBERGHE C., 2007. Un bloc épigraphique découvert dans la muraille de Bavay et le bouclier des Amazones, *Revue du Nord/Archéologie*, 373/5, p. 49-59 (**En ligne** : https://www.cairn.info/revue-du-nord-2007-5-page-49.htm#no47).

HOËT-VAN CAUWENBERGHE C., 2010. Fragment de borne inscrite à Bagacum (Bavay), *Revue du Nord/Archéologie*, 388/5, p. 225-236 (**En ligne** : https://www.cairn.info).

HOËT-VAN CAUWENBERGHE C., 2013. Supports d'écriture et gestion de production au quotidien dans le nord de la Gaule (Nerviens, Atrébates) : estampilles et graffiti sur briques et sur tuiles, *Gallia*, 70/2, p. 295-313.

HOLFORD-SREVENS L., 2012. Gellius Aulus, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 606.

HOLLEVOET Y., 1986. Aartrijke (W.-Vl.) : sporen van vroeg-romeinse aanwezigheid, *Archéologie*, 2, p. 103-104.

HOLLEVOET Y. 1993. Speuren onder het sportveld. Romeinse en middeleeuwse sporen ten zuiden van de Stedebeek te Oudenburg (prov. West-Vlaanderen). Interimverslag 1990-1992, *Archeologie in Vlaanderen*, II, p. 195-207.

HOLLEVOET Y., 1994. Verrassingen in een verkaveling. Romeins grafveld te Oudenburg (prov. West-Vlaanderen). Interimverslag, *Archeologie in Vlaanderen*, III, p. 207-216.

HOLLEVOET Y. 2011. Een Romeinse Versterking in Brugge ?, dans HILLEWAERT *et al.* 2011, p. 72-75.

HOLWERDA J. H., 1923. *Arentsburg, een romeinsch militar Vlootstalion bij Voorburg*, Leiden.

HOMO L., 1971. *Rome impériale et l'urbanisme dans l'antiquité*, Paris (L'Évolution de l'humanité) (réimpression de 1951).

HONDIUS-CRONE A., 1970. Nehalennia, *Spiegel Historiael*, 5, p. 619-623.

HOPE V. M. & MARSHALL E. (éd.), 2000. *Death and Disease in the Ancient City*, Londres-New-York.

HORNBLOWER S. & SPAWFORTH A. (éd.), 2012. *The Oxford Classical Dictionary*, 4e éd., Oxford/New York.

HORNE P. D. & KING A. C., 1980. Romano-Celtic Temples in Continental Europe : a Gazetteer of Those with Known Plans, dans RODWELL 1980, p. 369-555.

HOUZÉ V., 1859. Les voies romaines dans l'arrondissement d'Avesnes, 1ère partie, séance publique tenue le 18 août 1858, *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 26, p. 197-225.

HOWARD E., 1898. *To-Morrow : a Peaceful Path to Real Reform*, Londres (**En ligne** : https://archive.org/).

HOWARD E., 1902. *Garden Cities of To-Morrow*, Cambridge (**En ligne** : https://archive.org/details/gardencitiestom00howagoog/page/n11).

HOYT H., 1939. *The Structure and Growth of Residential Neighborhoods in American Cities*, Washington (**En ligne** : https://archive.org/).

HURIOT J.-M., 1994. *Von Thünen : économie et espace*, Paris (Bibliothèque de science régionale).

HURST H. R., 1999. Topography and Identity in Glevum Colonia, dans *The Coloniae of Roman Brtitain* 1999, p. 113-135.

HUSKINSON J. (éd.), 2000. *Experienting Rome : Culture, Identity and Power in the Roman Empire*, Londres.

HUYBRIGTS F., 1897-1898. Trouvailles. Epoque romaine à Tongres, *L'ancien Pays de Looz*, 1, p. 23-25 et p. 40.

INGELS D., 2000. Tournai : recherches archéologiques dans le périmètre du couvent des Frères Mineurs, *Chroniques de l'Archéologie wallonne*, 8, p. 84 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

INGELS D., 2001. Tournai/Tournai : recherches archéologiques dans le périmètre du couvent des Frères mineurs, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 9, p. 57 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

INGLEBERT H. (dir.), 2005. *Histoire de la civilisation romaine*, Paris.

***Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VI (2007-2011)*, 2006**. Louvain, rapport inédit.

***Interuniversity Attraction Poles (IAP). Phase VII (2012-2017)*, [2011]**. Louvain, rapport inédit.

JACQUES F., 1990. *Les cités de l'Occident romain du I^er^ siècle avant J.-C. au IV^e^ siècle après J.-C.,* Paris, 1990.

JACQUES F. & SCHEID J., 1990. *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. – 260 ap. J.- C.)*. 1. *Les structures de l'Empire romain*, Paris (Nouvelle Clio).

JACQUET-RIMASSA P. (éd.), 2008. *Voyages en Antiquité. Mélanges offerts à Hélène Guiraud*, *Pallas*, 76.

DE JAEGHERE M., 2015. *Les derniers jours : la fin de l'empire romain d'Occident*, Paris.

JAMES P. E., 1933. Rio de Janeiro and Sao Paulo, *Geographical Review*, 23/2, p. 271-298 (**En ligne** : http://www.jstor.org/).

JAMES S. & MILLET M. (éd.), 2001. *Britons and Romans : Advancing an Archaeological Agenda*, York (Council for British Archaeology Report, 125) (**En ligne** : http://archaeologydataservice.ac.uk/archives/view/cba_rr/rr125.cfm).

JANKHUN H., SCHUTZEICHEL R. & SCHWIND F. (éd.), 1977. *Das Dorf der Eisenzeit und des Frühen Mittelalters. SiedlungsformWirtschaftliche Funktion-Soziale Struktur*, Gôttingen (Philologisch-Historische Klasse, dritte Folge, 101).

JANSSENS P., 1966a. Gallo-Romeinse grafurn uit Grobbendonk, *Hades*, 5/15, p. 31-32.

JANSSENS P., 1966b. *Het gallo-romeins grafveldje van Grobbendonk*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 93).

JANSSENS P., 1977. Zottegem-Velzeke : oorgartsstempel, *Archéologie*, 2, p. 95.

JANSSENS P. & DE GREEF H., 1966. De Romeinse *vicus* te Grobbendonk, *Archéologie*, 2, p. 61-62.

JANSSENS P. & ROOSENS H., 1963. Lijkverbranding en lijkbegraving op het merovingisch grafveld te Grobbendonk, *Helinium*, 3, p. 265-272.

JARMAN M. R., 1972. A Territorial Model for Archaeology : a Behavioural and Geographical Approach, dans CLARKE 1972a, p. 705-734.

JOHNE K. P., 2006a. *Notitia Dignitatum*, CANCIK & SCHNEIDER 2006, col. 818-819.

JOHNE K. P., 2006b. *Notitia Galliarum*, dans CANCIK & SCHNEIDER 2006, col. 830.

JOHNSON S., 1975. Vici in the Lowland Britain, dans RODWELL & ROWLEY 1975, p. 75-83

JOHNSTON R. J., GREGORY D. & SMITH D. M. (éd.), 1994. *The Dictionary of Human Geography*, 3e éd., Oxford.

JOLY M., 2010. Les artisans dans les capitales de cité de l'est de la Gaule, dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 33-46.

JONES R. H. F., BLOEMERS J. H. F., DYSON S. L. & BIDDLE M. (éd.), 1988. *First Millennium Papers*, Oxford (British Archaeological Reports International Series, 401).

JULIAN C., 1920-1926. *Histoire de la Gaule*, 6e éd., Paris.

KADDOURI L., 2004. *Structures spatiales et mises en réseaux de villes pour la régionalisation des territoires*, thèse de doctorat, Université Paul Valéry Montpellier III, Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales, Montpellier (Jean-Paul Cheylan, directeur) (**En ligne** : http ://www.mgm.fr/UMR/ Kaddouri/Doctorat.html).

KAHIL L. & AUGÉ C. (éd.), 1981. *Mythologie gréco-romain, mythologies périphériques : études d'iconographie*, actes de colloque, Paris, 17 mai 1979, Paris (Colloques internationaux du Centre national de la recherche scientifique, 593).

KAISER H. & SOMMER C. S., 1994. *Lopodunum I. Die römischen Befunde der Ausgrabungen an der Kellerei in Ladenburg, 1981-1985 und 1990*, Stuttgart (Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg, 50).

KAISIN J., 1901. Rapport sur la fouille faites aux Bons-Villers à Liberchies, *Documents et Rapports de la Société royale de paléontologie et d'archéologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, XXV, p. 223-286.

KASPRZYK M. & LABAUNE Y., 2003. La gestion des déchets à *Augustodunum* (Autun, Saône-et-Loire) durant l'époque romaine : les données archéologiques, dans BALLET, CORDIER ET DIEUDONNÉ-GLAD 2003, p. 99-116.

KASPRZYK M. & MONTEIL M. (dir.), 2017a. *Agglomérations,* vici *et* castra *du Nord de la Gaule entre Antiquité tardive et début du haut Moyen Âge*, Besançon, 16-17 décembre 2014, Paris (Gallia, 74.1).

KASPRZYK M. & MONTEIL M., 2017b. Agglomérations, *vici* et *castra* du Nord de la Gaule (IIIe-VIe s. apr. J.-C.) : esquisse d'un bilan, dans KASPRZYK & MONTEIL 2017a, p. 1-12.

KEAY S., CREIGHTON J. & JORDAN D., 1991. Sampling Ancient Towns, *Oxford Journal of Archaeology*, 10, 1991, p. 371-383 (**En ligne** : https://onlinelibrary.wiley.com/).

KEAY S., MILLETT M., POPPY S., ROBINSON J., TAYLOR J. & TERRENATO N., 2000. Falerii Novi : a New Survey of the Walled Area, *Papers of the British School at Rome*, 68, p. 1-93 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

KEAY S., MILLETT M. *et al.*, 2004. New Approaches to Roman Urbanism in the Tiber Valley, dans PATTERSON 2004, p. 223–236.

KEAY S. & TERRENATO N. (éd.), 2001. *Italy and the West. Comparative Issues in Romanization*, Oxford, 2001.

KENT S. (éd.), 1990. *Domestic Architecture and the Use of Space. An Interdisciplinary cross-Cultural Study*, Cambridge (New Directions in Archaeology).

KING A., 1990. The Emergence of Romano-Celtic Religion, dans BLAGG & MILLETT 1990, p. 220-241.

KING A., 1995. Secondary Urban Centers in Gaul, dans BROWN 1995, p. 183-192.

KING A. & HENING M. (éd.), 1981. *The Roman West in the Third Century : Contributions from Archaeology an History*, Oxford (British archaeological reports. Int. series, 109/1).

KNAPEN-LESCRENIER A. M., 1960. *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques en Brabant. Les âges de la pierre*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, I).

KNAPEN-LESCRENIER A. M., 1966. *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Liège. Les âges de la pierre*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, VII).

KNAPEN-LESCRENIER A. M., 1970. *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Namur*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, IX).

KOLB A., 2005. Mansio, dans CANCIK & SCHNEIDER 2005, col. 253.

KOLB A., 2013. Mansiones, mutationes, dans BAGNALL *et al.* 2013, p. 4264-4265.

KOLB F., 1984. *Die Stadt in Altertum*, Münich.

KOSSO P. & KOSSO C., 1995. Central Place Theory and The Reciprocity Between Theory and Evidence, *Philosophy of Science*, 62/4, p. 581-598 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

KRAUSSE D. & J. BIEL (éd.), 2005. *Frühe Zentralisierungs- und Urbanisierungsprozesse nördlich der Alpen*, actes de colloque, Tübingen, mai 2005, Tübingen.

KRAUSE J.-U. & WITSCHEL C. (éd.), 2006. *Die Stadt in der Spätantike : Niedergang oder Wandel ?*, actes de colloque, Münich, 30-31 mai 2003, Stuttgart (Historia, 190).

KRÖCHER H., 1913. *Stettin. Ein Beitrag zur modernen Stadtgeographie*, Greifswald (**En ligne** : http://pbc.gda.pl/dlibra/).

KROEBER A. (éd.), 1971. *Anthropology Today : an Encyclopedic Inventory*, 8e éd., Chicago.

KRUTA V., 1979. *Les Celtes*, Parsi (Que sais-je ?, 1649).

KUKLICK H., 1980. Chicago Sociology and Urban Planning Policy. Sociological Theory as Occupational Ideology, *Theory and Society*, 9, p. 821-845 (**En ligne** : https://link.springer.com/article/10.1007/BF00169091).

KÜNOW J., 1988. Zentrale Orte in der Germania Inferior, Archäologisches Korrespondenzblatt, 18, p. 55-67.

LABRE S. & BONVALOT N., 1986. Habitat rural et habitat groupé antiques dans la vallée de la Saône et la basse vallée de l'Ognon. Approche méthodologique, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 37, p. 223-246.

LEBRUN G., MUNSCHY M., NODOT E. & LOUIS E., 2012. Les ateliers de tuilier du Nord de la Gaule : étude de cas de la région d'Orchies (59), *Revue du Nord/Archéologie*, H.S. 17, p. 191-205 (**En ligne** : http://www.academia.edu/).

LADRIÈRE J., 1889-1890. Une station romaine à Montay près du Coteau (Nord), *Annales de la Société géologique du Nord*, 17, p. 298-299.

LADURON D., 2002a. Le milieu. Géographie et géomorphologie, dans BRULET & VILVORDER 2002, p. 43.

LADURON D., 2002b. Le milieu. Pédologie et géologie, dans BRULET & VILVORDER 2002, p. 43.

LAFON X., 2001. Le *suburbium*, dans *La ville de Rome sous le Haut-Empire*, p. 199-214.

LAFON X., 2006. Urbanisation en Gaule romaine, dans PAUNIER 2006a, p. 67-79.

LAFON X., 2012. Construire au-delà des remparts : un programme concerté à Orange, colonie de citoyens romains en Narbonnaise ?, dans BELARTE C. & PLANA-MALLART 2012, p. 57-66.

LAFON X., MARC J.-Y. & SARTRE M., 2003. La ville antique, dans PINOL 2003, p. 17-284.

LAFON X., MARC J.-Y. & SARTRE M., 2011. La ville antique, dans PINOL 2011.

LALEMAN M. C. *et al.*, 1991ba. Vondstmeldingen. Slachthuisstraat, Slachthuis, *Stadsarcheologie. Bodem en monument in Gent*, 15/1, p. 63-64.

LALEMAN M. C. *et al.*, 1991b. Vondstmeldingen. Nieuwe Beestenmarkt-Slachthuisstraat, *Stadsarcheologie. Bodem en monument in Gent*, 15/2, p. 34.

LAMBERT P.-T., 2001. Une inscription provenant de Sains-du-Nord, *Revue du Nord/Archéologie*, 83/843, p. 67-70.

LAMBIEZ J.-B., 1773. Mémoires sur les antiquités de la ville de Bavay adressé aux auteurs de ce journal, *Journal Encyclopédique ou Universel*, III/3, p. 307-311.

LANCIEN A., 1900. La pierre milliaire de Tongres. La voie romaine de Cassel à Arras, *Bulletin de la Comission Historique du Département du Nord*, 22, p. 135-149 (**En ligne** : http://gallica.bnf.fr/).

LANCIEN A., 1904. Les voies romaines du Nord. La Table de Peutinger. Hermoniacum – son emplacement, *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, 26, p. 61-70.

***Landscpaes and Human Development : the Contribution of European Archaeology*, 2009**. Actes de colloque, Kiel, 1er-4 avril 2009, Bonn (Universitätsforschungen zur prähistorischen Archäologie, 191).

LASSAUNIÈRE G., 2010. Templemars. Rue de la Chapelle, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 102-103.

LA TORRE G. F., 1988. Gli impianti commerciali ed artigianali nel tessuto urbano di Pompei, dans DE SIMONE *et al.*, p. 75-102.

LAUBRY N., 2009. Aspects de la romanisation en Gaule et en Germanie : les monuments et les inscriptions funéraires sous le Haut-Empire, *Pallas*, 80, p. 281-305 (**En ligne** : https://journals.openedition.org/pallas/1843?lang=en).

LAURENCE R., 1994. *Roman Pompéii. Space and Society*, Londres/New York.

LAURENCE R., 1995. The Organization of Space in Pompeii, dans CORNELL & LOMAS 1995, p. 63-78.

LAUWERIJS E., 1969. Sauvetage archéologique en 1967-1969, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, IX, p. 67-74.

LAUWERIJS E., 1972. Namur : nouvelle rue antique, *Archéologie*, p. 16-18.

LAUWERS F., 1966. Kontich : Romeinse *vicus*, *Archéologie*, 2, p. 62-63.

LAUWERS F., 1967. Kontich: Romeinse *vicus*, *Archéologie*, 2, p. 53-55.

LAUWERS F., 1968. Kontich: Romeinse *vicus*, *Archéologie*, 2, p. 65-66.

LAUWERS F., 1969. Kontich : *vicus*, *Archéologie*, 2, p. 63-64.

LAUWERS F., 1970. Kontich : Romeinse *vicus*, *Archéologie*, 1, p. 8-9.

LAUWERS F., 1971. Kontich : Romeinse *vicus*, *Archéologie*, 1, p. 16-17.

LAUWERS F., 1973. Kontich-Alfsberg : romeinse overblijfselen, *Archéologie*, 2, p. 70.

LAUWERS F., 1974. Kontich : Romeinse overblijfselen, *Archéologie*, 2, p. 81.

LAUWERS V., 2013. Oppida, dans BAGNALL *et al.* 2013, p. 4905-4907.

LAVEDAN P., 1926. *Histoire de l'urbanisme*, 1, Paris.

LEACH P., 1982. *Ilchester*. 1. *Excavations 1974-1975 the Roman and Medieval Town*, Lincoln (Western Archaeological Trust Monography, 3).

LEBEAU A., 1871a. Lettre sur l'emplacement de *Duronum*. Découverte d'un milliaire romain à Etrœungt (arrondissement d'Avesnes), *Bulletin de la Commission historique du Département du Nord*, 11, p. 375-378 (**En ligne** : https://gallica.bnf.fr/).

LEBEAU A., 1871b. Lettre sur la découverte d'un milliaire romain et de sépultures gallo-romaines à Godin, commune de Haut-Lieu, arrondissement d'Avesnes, *Bulletin de la Commission historique du Département du Nord*, 11, p. 379-386 (**En ligne** : https://gallica.bnf.fr/).

LEBECQ S., 1996. L'homme au péril de l'eau dans les plaines littorales des anciens Pays-Bas au début du Moyen Âge, dans BENNASSAR 1996, p. 27-42.

LEBLOIS E., 2006. Le *vicus* gallo-romain de Nimy-Maisières. Historique des recherches. La verrerie et le matériel céramique céramique conservés au musée de Maisières et dans les différentes collections privées (Duez et Leblois), *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, 80, p. 59-170.

LE BOHEC Y., 2013. *The Encyclopedia of Roman Army*, 1, Hoboken.

LE CARLIER C., LEROY M. & MERLUZZO P., 2007. L'apport de l'analyse morphologique, microscopique et chimique des scories en forme de culot à la restitution des activités de forges, *Archéoscience. Revue d'Archéométrie*, 31, p. 23-35.

LEDAY A., 1980. *La campagne à l'époque romaine dans le Centre de la Gaule.* Villa*,* vici *et sanctuaires dans la Cité des Bituriges*, Oxford (BAR International Series, 73.1), p. 203-275.

LEFÈVRE B., 2016. La modélisation chrono-chorématique : un outil pour analyser la rétraction urbaine de l'Antiquité tardive, dans BESSON, BLIN & TRIBOULOT 2016, p. 309-326.

LE GOFF J. & NORA P. (éd.), 1974. *Faire de L'Histoire*, Paris.

LEHANCE H., GAVA G. & WITVROUW J., 1999. Amay/Ombret : *vicus* romain, découverte fortuite, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 7, p. 82-83 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

LEHANCE H. & WILLEMS J., 1987. Le cimetière belgo-romain d'Amay. Les tombes mises au jour en 1986, *Vie Archéologique*, 24, p. 45-64.

LEMAIRE B., 2015. Le périurbain : évolution des approches et des pistes de recherche à partir de quelques exemples de Méditerranée occidentale, dans MÉNART & PLANA-MALLART 2015a, p. 33-42.

LEMAIRE L., 1912. L'ingénieur Claude Masse en 1731, *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes*, 10, 1912, p. 81-127 (**En ligne** : https://gallica.bnf.fr/).

LEMAN P., 1967. Aux confins méridionaux de la cité des Ménapiens, *Revue du Nord/Archéologie*, 49/195, p. 721-739 (**En ligne** : https://www.persee.fr).

LEMAN P., 1974. Les recherches archéologiques dans le département du Nord en 1973, *Revue du Nord/Archéologie*, 56, p. 493- 501 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

LEMAN P., 1979. Les villes gallo-romaines de la région Nord/Pas de Calais à la lumière des fouilles récentes, *Revue Archéologique*, 1, p. 168-176.

LEMAN P., 1983. Informations archéologiques, *Gallia*, 41/2, p. 217-229 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

LEMAN P., 1984. Cassel, chef-lieu de la Cité des Ménapiens : état de la question et projet, dans *Les villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire*, p. 139-147.

LEMAN P., 1985. Réflexions à propos de la voie Boulogne-Bavay-Cologne. Sources antiques et documentation archéologique, *Les Études Classique*, 53, p. 61-68.

LEMAN P., 1994. Nord-Pas-de-Calais, dans PETIT & MANGIN 1994b, p. 247-250.

LEMAN P., 2001. Les voies romaines de la Belgique. Les carrefours occidentaux : Bavay, Cambrai, Arras, Tournai et Cassel, dans LODEWIJCKX 2001, p. 89-94.

LEMAN P., 2004. La frontière linguistique : nouvelles propositions (région Nord-Pas-de-Calais), dans DERU, BRULET & GROENEN 2004, p. 29-31.

LEMAN P., 2010. *À la recherche des voies romaines dans le Nord-Pas-de-Calais. Archéologie, pédagogie et tourisme*, Bouvignies.

LEMAN-DELRIVE G., 2009. Délimitations et spécificités du peuplement celtique dans la partie occidentale de la Gaule Belgique (III^{e}-I^{er} s. av. J.-C.), dans CESSION-LOUPPE 2009, p. 123-133.

LE NY F., 1988. *Les fours de tuiliers gallo-romains : méthodologie, étude technologique et statistique, chronologie*, Paris (Documents d'Archéologie Française, 12).

LÉOTARD J.-M. (éd.), 2000. *Journée d'archéologie en province de Liège*, actes de colloque, Amay, 27 novembre 1999, Liège.

LÉOTARD J.-M. & COURA G. (éd.), 1996. *Journée d'archéologie en province de Liège*, actes de colloque, Amay, 7 décembre 1996, Liège.

LÉOTARD J.-M. & GUSTIN M., 1996/1997. Liège/Jupille : structures gallo-romaines, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 4/5, p. 98 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

LEPELLEY C. (dir.), 2008. *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. – 260 après J.-C.)*. 2. *Approches régionales du Haut-Empire romain*, 2e éd., Paris (Nouvelle Clio. L'histoire et ses problèmes).

LEPETZ S., 2003. Gérer les rejets de boucherie et les cadavres d'animaux dans les villes de Gaule romaine, dans BALLET, CORDIER ET DIEUDONNÉ-GLAD 2003, p. 209-217.

LEPETZ S., RIVIERE J. & FRERE S., 2013. Des accumulations de cadavres d'équidés aux portes des villes romaines : pratiques hygiénistes, récupération de matières premières et équarrissage, dans AUXIETTE & MENIEL 2013, p. 221-228.

LEPLUS S., 2014. Bouvines. Rue de Gruson, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 48-49 (**En ligne** : https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Les-publications-du-Nord-Pas-de-Calais-du-Service-regional-de-l-archeologie-SRA).

LEPOT A., 2009. GIS and Artefact Distribution : A Case Study on Regional Cooking Ware in North Gaul, dans Moore *et al.* 2009, p. 41-52.

LEPOT A., 2014. *Céramique et alimentation en Gaule du Nord. Trois siècles d'acculturation des populations dans les régions de Bavay, Tournai et Tongres*, thèse de doctorat, Faculté de Philosophie, Arts et Lettres, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve (R. Brulet, directeur ; L. Verlsype, co-directeur).

LEPOT A. & VILVORDER F., 2013. Liberchies militaire - Liberchies civile : culture matérielle des premiers occupants du site, dans *Société Française d'Étude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque, Amiens, 9-12 mai 2013, Marseille, p. 147-155.

LE ROUX P., 1998. *Le Haut-Empire romain en Occident (d'Auguste aux Sévères)*, Paris.

LE ROUX P., 2004. La romanisation en question, *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 2, p. 287-311 (**En ligne** : https://www.cairn.info/).

LEROY G., 2009. Famars. Rue des Aubépines, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 65-67.

LEROY M., 2001. La production sidérurgique en Gaule : changements et mutations perceptibles entre le Haut-Empire et les débuts du haut Moyen Âge, dans POLFER 2001, p. 79-95.

LEROY M. & MERLUZZO P., 2010. Les déchets des activités de métallurgie du fer dans les agglomérations de gaule romaine : ateliers, dépotoirs et rebus déplacés, dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 305-322.

LESENNE M., 1981. *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques à Tournai*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, XII).

LESENNE M., 1985. *Répertoire bibliographique des sites et trouvailles archéologiques de la province du Hainaut (depuis la préhistoire au VIII^e^ siècle après J.-C.) (arrondissements d'Ath, de Mouscron et de Tournai)*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, XIII) (**En ligne** : http://hainaut.mariemont.museum/Upload_Mariemont/Pdf/ELB-MRM-C_248_A_13.pdf).

LESENNE M., 1987. *Répertoire bibliographique des sites et trouvailles archéologiques de la province du Hainaut (depuis la préhistoire au VIII^e^ siècle après J.-C.) (arrondissement de Soignies)*, Bruxelles (Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques, XIV).

LETESSON Q., 2009. *Du phénotype au génotype. Analyse de la syntaxe spatiale en architecture minoenne (MMIIIB-MRIB)*, Louvain (Aegis – thèses de doctorat, 2).

LETTA C., 2005. Vicus rurale e vicus urbano nella definizione di Festo, *Rivista di Cultura Classica a Medioevale*, 47/1, p. 81-96.

LÉVA C., 1957. Les fouilles de la Société archéologique de Namur en 1957, *Namurcum*, 31, p. 49-56.

LÉVA C., 1961. L'importance des récentes découvertes romaines de Courtrai, *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, XCII, p. 269-270.

LÉVA C. & COENE, 1969. *Het gallo-Romeins Grafveld in de Molenstraat te Kortrijk*, Bruxelles (Archaelogia Belgica, 114).

LEVA C & VIÉRIN J., 1961. Courtrai, *Archéologie*, 1, p. 161-164.

LEVEAU P., 1983. La ville antique et l'organisation de l'espace rural : villa, ville, village, *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 4, p. 920-942 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

LEVEAU P. (éd.), 1985. *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique*, actes de colloque, Aix-en-Provence, 11-12 mai 1984, Aix-en-Provence (Publications de l'Université de Provence).

LEVEAU P., 1993. Agglomérations secondaires et territoires en Gaule Narbonnaise, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 26, p. 277-299.

LEVEAU J.-P., 1994. La recherche sur les agglomérations secondaires en Gaule narbonnaise, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 181-196.

LEVEAU P., 2002. Introduction : Les incertitudes du terme *villa* et la question du *vicus* en Gaule narbonnaise, dans GARMY & LEVEAU 2002, p. 5-26.

LEVEAU P., 2006. Les agglomérations de la cité de Vienne, un dossier en devenir, dans *Les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne* 2006, p. 157-169.

LEVEAU P., 2012. *Vicus*, « agglomération secondaire ». Des mots différents pour une même entité ?, dans CRIBELLIER & FERDIÈRE 2012, p. 165-175.

LEVEAU P., 2013. Du bon usage de l'anachronisme dans la recherche archéologique sur les agglomérations protohistoriques et gallo-romaines, dans GARCIA 2013, p. 9-18.

LEVEAU P., 2014a. Épigraphie et archéologie des lieux d'hébergement : une confrontation des données, dans DEMOUGIN & NAVARRO CABALLERO 2014, p. 11-29.

LEVEAU P., 2014b. Stations routières et *stationes viarum* : une contribution à l'archéologie de la station en Gaule Narbonnaise et dans les provinces alpines voisines, dans FRANCE & NELIS-CLÉMENT 2014, p. 17-55 (**En ligne** : http://www.academia.edu/).

LEVEAU P., 2016. Périphérie urbaine et lieux d'accueil des voyageurs et commerçants, dans BESSON, BLIN & TRIBOULOT 2016, p. 281-294.

LÉVI A. & LÉVI M., 1967. *Itineraria Picta,* Bologne.

LÉVY J., 1999. *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris (Mappemonde, 1275-2975).

LÉVY J. & LUSSAULT M. (dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris/Berlin.

LÉVY J. & LUSSAULT M. (dir.), 2013. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, éd. revue et augmentée, Paris.

LÉVY-STRAUSS C., 1971. Social Structure, dans KROEBER 1971, p. 524-553.

DE LIMBOURG P., 1870. Fouilles de Juslenville. Quatrième rapport, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, X, p. 285-294.

LINTON R. (éd.), 1945. *The Science of Man in the World Crisis*, New York.

***Les littératures techniques dans l'antiquité romaine. Statut, public et destination, tradition*, 1996**. Entretiens tenus à Vandoeuvres-Genève, 21 et 25 août 1995, Genève (Entretiens sur l'Antiquité classique, XLII).

LITVAK KING J. & GARCIA MOLL R., 1972. Set Theory Models : an Approach to Taxonomic and Locational Relationships, dans CLARKE 1972a, p. 735-756.

LODEWIJCKX M. (éd.), 1995. *Archaeological and Prehistorical Aspects of West-European Societies. Album Amicorum André Van Doorselaer*, Louvain (Acta Archaeologica Lovaniensia Monographiae, 8).

LODEWIJCKX M. (éd.), 1996. *Arehaeologieal and Historical Aspects of West-European Societies. Album Amieorum André Van Doorselaer*, Louvain (Acta Archaeologica Lovaniensia, Monographiae 8).

DE LOË A., 1895. Exploration des *tumulus* de Tirlemont, *Annales de la société archéologique de Bruxelles*, IX, p. 419-453.

DE LOË A., 1904. Découverte de puits antiques à Contich, *Bulletin des Musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles*, III, p. 95-97.

DE LOË A., 1919. Rapport general sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société pendant exercise de 1913, *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, 28, p. 65-75.

LORIDANT F., 1991. *Inventaire des découvertes de Maurice Hénault dans les sablières de Bavay. Catalogue et essai d'interprétation*, mémoire de D.E.A, Université Charles De Gaulle Lille 3, Lille.

LORIDANT F., 1997a. *Fouilles d'un quartier artisanal gallo-romain à Sains-du-Nord (59)*, rapport de fouilles, 1997 (Conseil général département du Nord, Mission culturelle. Service archéologique) (rapport inédit).

LORIDANT F., 1997b. Une production de céramiques communes à Sains-du-Nord (Nord), dans *Actes de la Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque, Mans, 8-11 mai 1997, Marseille, p. 445-455.

LORIDANT F., 1998. Sains-du-Nord, Le Mur, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 61-62.

LÖSCH A., 1967. *The Economics of Location*, 3e éd. traduite et revue par W. H. Woglom avec l'assistance de W. F. Stolper, New Haven/Londres

LORANS E. & RODIER X. (dir.), 2013. *Archéologie de l'espace urbain*, actes de colloque, Tours, avril 2012, Paris (Perspectives villes et territoires).

LUSSAULT M., 2006. Ville, dans MESURE & SAVIDANT 2006, p. 1218-1222.

MACDONALD W. L., 1986a. *The Architecture of the Roman Empire*. 2. *An Urban Appraisal*, New Haven/Londres.

MACDONALD W. L., 1986b. Empire Imagery in Augustean Architecture, dans WINKES 1986, p. 137-148.

MACMULLEN R., 1984. Notes on Romanization, *Bulletin of the American Society of Papyrologists*, 21, p. 161-177.

MACMULLEN R., 2003. *La romanisation à l'époque d'Auguste*, Paris.

MAGERMAN K., 2005a. *De* Vici. *Een inventarisatie en functionele analyse van enkele zogenaamde* vici *in Vlaanderen tussen het begin van de 1e eeuw n.C. en het einde van de 4e eeuw n.C.*, mémoire de Licence, Katholieke Universiteit Leuven (KUL), Louvain (M. Lodewijckx, promoteur).

MAGERMAN K., 2005b. De *vicus* van Asse – een archeologische beschouwing op basis van de munten, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 16 avril 2004, p. 53-57 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MAGERMAN K., 2006. De *vici* : een inventarisatie en functionele analyse van enkele zogenaamde vici in Vlaanderen tussen het begin van de 1e eeuw N.C. en het einde van de 4e eeuw N.C., dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Gand, 6 mai 2006, Gand, p. 79-82 (**En ligne** : https://signaromana.files.wordpress.com/2012/03/jar-2006.pdf).

MAGERMAN K., 2007. Sporen van een gebouw uit de Romeinse periode aan de Nerviërsstraat in Asse (Vlaams-Brabant), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Namur, 21 avril 2007, Namur, p. 15-19 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MAGERMAN K., BORGERS B. *et al.*, M., 2019. La production céramique dans l'agglomération d'Asse (Belgique, Brabant flamand) entre le I^er^ et le III^e^ siècle : caractérisation, évolution et approche intégrale et intégrée basée sur des analyses typologiques et archéométriques, dans *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque, Maubeuge-Bavay, 30 mai-2 juin 2019, Marseille, p. 87-93.

MAGERMAN K., DE BEENHOUWER J., VAN COUWENBERGHE B. & LODEWIJCKX M., 2011. Restanten van een steenbouw en een vierde pottenbakkersoven langsheen de Nerviërsstraat in Asse (provincie Vlaams-Brabant), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 30 avril 2011, Bruxelles, p. 103-110 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MAGERMAN K., LODEWIJCKX M., VAN COUWENBERGHE B. & DE BEENHOUWER J., 2010. Restanten van de romeinse steenbouw, een geplaveide weg, een pottenbakkersoven, watterputten en andere sporen aan de Nerviërsstraat in Asse (Provincie Vlaams-Brabant), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Louvain-la-Neuve, 24 avril 2010, Louvain-la-Neuve, p. 35-40 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MAGERMAN K., PEDE R. & LODEWIJCKX M., 2008. Een romeins pottenbakkersatelier, spitsgrachten en andere romeinse sporen te Asse-Krokegemseweg (Provincie Vlaams-Brabant), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 19 avril 2008, Bruxelles, p. 93-97 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MAGERMAN K., PEDE R., LODEWIJCKX M., VAN NEER W. & VAN DE VIJVER K., 2009. Een geplaveide romeinse weg, religieuze keramiek, massa's dierlijk botmateriaal en andere romeinse sporen aan de Nerviërsstraat in Asse (Provincie Vlaams-Brabant), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 9 mai 2009, Bruxelles, p. 5-12 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MAGERMAN K., PEDE R., VAN DE VIJVER K & LODEWIJCKX M., 2008. Asse-Nerviërsstraat. Eerste resultaten van het archeologisch onderzoek (januari-maart 2008), *Archeologie 2008. Recent archeologisch onderzoek in Vlaams-Brabant*, 3-5.

MAGERMAN K. & SAERENS S., 2010a. Geofysich onderzoek in de romeinse nederzetting van Asse (Provincie Vlaams Brabant), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Louvain-la-Neuve, 24 avril 2009, Louvain-la-Neuve, p. 81-85 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MAGERMAN K. & SAERENS S. 2010b. Grootschalig geofysisch onderzoek in de Romeinse nederzetting van Asse, *Archeologie 2010 : Recent archeologisch onderzoek in Vlaams-Brabant*, p. 5-8.

MAGERMAN K., VAN COUWENBERGHE B., LODEWIJCKX M. & SAERENS S., 2013. Asse-Nerviërsstraat en Asse-Kalkoven 2012. Het *vicus* verhaal gaat verder..., *Signa*, 2, p. 105-110 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MAGINI M., 2003. In viaggio lungo le strade della Tabula Peutingeriana, dans PRONTERA 2003, p. 7-15.

MALCOLM T., 2004. *The early Germans*, 2e éd., Malden (Peoples of Europe).

MALINOWSKI B., 1961. *The Dynamics of Culture Change : an Inquiry into Race Relations in Africa*, rééd. de 1945, New Haven (Yale paperbounds, 47).

DE MAN M., 1899. Que sait-on de la plage de Dombourg? *Tijdschrift voor mllnt- en penningkunde*, 7, p. 5-116 (**En ligne** : http://fr.scribd.com/doc/52253917/Que-sait-on-de-la-plage-de-Dombourg-Marie-de-Man).

MANCONI D., TOMEI M. A. & VERZAR M., 1981. La situazione in Umbria dal III a. C. alla tarda antichità, dans GIORDANA & SCHIAVONE 1981, p. [373].

MANGIN M., 1981. *Un quartier de commerçants et d'artisans d'Alesia : contribution à l'histoire de l'habitat urbain en Gaule*, Paris (Publications de l'Université de Dijon, 60).

MANGIN M., 1983. Agglomérations gallo-romaines du Centre-Est et acculturation sous le Haut-Empire, dans *La patrie gauloise d'Agrippa au VIe siècle*, p. 39-56.

MANGIN M., 1985. Artisanat et commerce dans les agglomérations secondaires du Centre-Est de la Gaule sous l'Empire, dans LEVEAU 1985, p. 113-130.

MANGIN M., 1987. Réseau urbain gallo-romain et spécificités régionales : l'exemple des agglomérations secondaires séquanes, *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1, p. 303-313 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

MANGIN M., 1994. Les agglomérations secondaires antiques dans les régions de Franche-Comté et de Bourgogne, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 45-79.

MANGIN M., 1995. Les « agglomérations secondaires » de l'Occident romains : publications récentes, *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 21/1, p. 302-314 (**En ligne** : http://www.persee.fr/).

MANGIN M., 1996. Artisanat, économie et société dans les Gaules de l'Est à l'époque romaine, dans *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque Dijon, 16-19 mai 1996, Marseille, p. 7-14.

MANGIN M., 2004. *Le fer*, Paris (coll. Archéologiques).

MANGIN M., JACQUET B. & JACOB J.-P. (dir.), 1986. *Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine*, Paris (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 337 ; Série archéologie, 34).

MANGIN M. & TASSAUX F., 1992. Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine, dans MAURIN 1992, p. 461-496.

MANNING W. H., 1975. Roman Military Timber Granaries in Britain, *Saalburg Jahrbuch*, XXXII, p. 105-129.

MANSON R. J., 1972. Locational Models of Transvaal Iron Age Settlements, dans CLARKE 1972a, p. 871-886.

MANSUELLI G., 1982. Note sur l'identité culturelle des agglomérations dans le monde provincial européen, *Revue archéologique de l'Est*, 33/1, p. 31.

MAQ MAHON A., 2000. The *Taberna* Structures of Roman Britain, thèse de doctorat, Durham University, Department of Archaeology, Durham (**En ligne** : http://www.academia.edu/).

MAQ MAHON A., 2003. *The Taberna Structures of Roman Britain*, Oxford (BAR British series, 356).

MAQ MAHON A., 2005. The Shops and Workshops of Roman Britain, dans MAC MAHON & PRICE 2005, p. 48-69 (**En ligne** : http://www.academia.edu/).

MAQ MAHON A. & PRICE J. (éd.), 2005. *Roman Working Lives and Urban Living*, Oxford.

MARCH L. & STEADMAN P., 1971. *The Geometry of Environment : an Introduction to Spatial Organization in Design*, Londres.

MARCY T., 2002. Famars. Ensemble scolaire Joliot-Curie, *Bilan scientifique de la région Nord - Pas-de-Calais*, p. 41.

MARIËN, M. E. 1967. *Par la chaussée Brunehaut de Bavai à Cologne*, 2e édit., Bruxelles.

MARTENS F., 2004. *Interdisciplinary Research Concerning the Urban Development of Sagalassos. Settlement Development, Urban Layout and Infrastructure*, thèse de doctorat, Faculteit Letteren, Katholieke Universiteit Leuven, Louvain (M. Waelkens, directeur).

MARTENS F., 2005. The Archaeological Urban Survey of Sagalassos (South-West Turkey) : The Possibilities and Limitations of Surveying a "Non-Typical' Classical Site, *Oxford Journal of Archaeology*, 24/3, p. 229-254 (**En ligne** : http://onlinelibrary.wiley.com/).

MARTENS F., VANHAVERBEKE H. & WAELKENS M., 2008. Town and Suburbium at Sagalassos. An Interaction Investigated through Survey, dans VANHAVERBEKE *et al.* 2008, p. 127-149.

MARTENS M., 2003. De opgravingen op het Grijpenveld (Tienen) 1997-2003 : Archeologie 2003, *Recent archeologisch onderzoek in Vlaams-Brabant*, 23.

MARTENS M., 2004. The *mitreum* in Tienen (Belgium), Small finds and what they can tell us, dans MARTENS & DE BOE 2004, p. 25-56.

MARTENS M., 2012. *Life and Culture in the Roman Small Town of Tienen. Transformations of cultural behavior by Comparative Analysis of Material Culture Assemblages*, thèse de doctorat, Vrije Universiteit Amsterdam, Amsterdam (L. M. Bouter, directeur de thèse) (**En ligne** : https://research.vu.nl/en/publications/life-and-culture-of-the-roman-small-town-of-tienen-transformation).

MARTENS M. & DE BOE G., 2004. *Reman Mitraism : the Evidence of the Small Finds*, actes de colloque, Tirlemont, 7-8 novembre 2001, Bruxelles (Archeologie in Vlaanderen, 4).

MARTENS M., DEBRUYNE T., VAN DEN VODCER I. & PAUWELS D., 2006. Een gallo-romeins gebouw met pyrotechnische ateliers en een fallus in de Spikdorenstraat in Tienen, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Gand, 6 mai 2006, Gand, p. 37-39 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

MARTENS M., DEBRUYNE T. & VAN DEN VONDER I., 2005. De gallo-romeinse tumulus van Tienen-Grijpen, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 16 avril 2005, Bruxelles, p. 61-64 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

MARTENS M., HANUT F., ERVYNCK A., LENTAKER A. *et al.*, 2002. Ensemble détritique ou contexte cultuel ? Etude du matériel archéologique et des restes fauniques d'une grande fosse (S 082) du *vicus* de Tirlemont (Tienen, Belgique), *Revue du Nord/Archéologie*, 84, p. 43-89.

MARTENS M., HARTOGH E., DEBRUYNE T. & VANDERHOEVEN A., 2000. Noodopgraving in de romeinse *vicus* te Tienen (Vlaams-Brabant), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Louvain, 19 avril 2000, Louvain, p. 17-22 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

MARTENS M. & HAYEN M., 2015. *Preventief archeologisch onderzoek in de Spikdorenstraat te Tienen, 2005 (prov. Vlaams-Brabant)*, Bruxelles (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/ROEV/1329/ROEV1329-001.pdf).

MARTENS M. & MAGERMAN K., 2008. *Vici*, dans VANDERHOEVEN *et al.*, s. p. (**En ligne** : https://onderzoeksbalans.onroerenderfgoed.be/onderzoeksbalans/archeologie/romeinse_tijd/bronnen/archeologisch/civiele_nederzettingen/vici).

MARTENS M. & VANDERHOEVEN A., 1998. Een noodopgraving in de zuidelijke periferie van de romeinse *vicus* van Tienen, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 1er avril 1998, Bruxelles, p. 7-8 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

MARTENS M. & VANDERHOEVEN A., 1999. Het archeologisch noodonderzoek op het Grijpenveld te Tienen, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Gand, 24 mars 1999, Gand, p. 11-13 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

MARTENS M. & WILLEMS S., 2002. La production et la diffusion locales. Les exemples de Tirlemont et Tongres, dans *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque, Bayeux, 9-12 mai 2002, p. 331-342.

MARTIN F., 2016-2017. *Atuatuques, Condruses, Eburons... Culture matérielle et occupation du sol dans le territoire de la future civitas Tungrorum, de la fin de l'âge du Fer au début de l'époque gallo-romaine*, thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, Bruxelles (E. Warmenbol, directeur).

MARTIN F., 2017. Culture matérielle et occupation du sol en *civitas Tungrorum*, de la conquête à la romanisation : recherches récentes, *Signa*, 6, p. 77-84 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MARTIN L. & MARCH L., 1972. *Urban Space and Structures*, Cambridge (Cambridge Urban and Architectural Studies).

MARTIN R., 1955. Rôle des principes fonctionnels dans l'urbanisme de la Grèce antique, *Les cahiers techniques de l'art*, III/2, p. 5-22.

MARTIN R., 1974. *L'urbanisme dans la Grèce antique*, 2e éd., Paris.

MARTIN R., 1977. Formation et développement de l'habitat urbain en Gaule romaine, dans DUVAL & FRÉZOULS 1977, p. 173-183.

MARTIN R., 1987a. *Architecture et urbanisme*, Rome (Publications de l'École française de Rome, 99) (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

MARTIN R., 1987b. Rôle des principes fonctionnels dans l'urbanisme de la Grèce antique, dans MARTIN 1987a, p. 89-117.

MARTIN R. & WOORDMAN A. J., 2012. Tacitus, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 1426-128.

MARTIN S. (éd.), 2019. *Rural Granaries in Northern Gaul (Sixth Century BCE – Fourth Century CE) : from Archaeology to Economic History*, Leide/Boston (Radboud Studies in Humanities, 8) (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

MARTIN-KILCHER S., 2006. Pratiques funéraires en Gaule du I^er^ au III^e^ siècle, dans PAUNIER 2006, p. 193-217.

MASSART C., 1994. *Les tumulus gallo-romains conservés en Hesbaye : étude topographique*, Bruxelles (Monographies d'Archéologie nationale, 9).

MASSY J.-L., 1994. Les agglomérations secondaires de Lorraine, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 103-112.

MASSY J.-L. (Dir.), 1997. *Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine*, s.l., 1997 (Institut des Sciences et des Techniques de l'Antiquité, 161).

MATEOS P., CELESTINO S., PIZZO A. & TORTOSA T. (éd.), 2009. *Santuarios, oppida y ciudades : arquitectura sacra en el origen y desarrollo urbano del Mediterraneo occidental*, Mérida, 2000, Maréda (Anejos de archivo espanol de arqueologia, XLV).

MATHIOT D., 2012. Les habitats ruraux des cinq derniers siècles avant notre ère entre le cours de la Somme et le delta Meuse-Rhin : formes et organisations, dans *Revue du Nord/Archéologie*, 398/5, p. 7-26 (**En ligne** : http://www.cairn.info/).

MATHIOT D., 2013. Les campagnes au second Âge du Fer chez les Nerviens : un état de la question, *Revue du Nord/Archéologie*, 403/5, p. 53-72 (**En ligne** : http://www.cairn.info/).

MATTHYS A., 1970. Asse : romeins grafveld, *Archéologie*, 1, p. 9-10.

MATTINGLY D. J. (éd.), 1997a. *Dialogues in Roman Imperialism : Power, Discourse, and Discrepant Experience in the Roman Empire*, Portsmouth (Journal of Roman Archaeology. Supplementary series number, 23).

MATTINGLY D. J., 1997b. Dialogues of Power and Experience in the Roman Empire, dans MATTINGLY 1997a, p. 7-26.

MATTINGLY D., 2002. Vulgar and Weak 'Romanization', or Time for a Paradigm Shift ?, *Journal of Roman Archaeology*, 15, p. 536-540.

MAURIN L. (dir.), 1992. *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule*, actes de colloque, Bordeaux, 13-15 septembre 1990, Bordeaux (Aquitania, suppl. 6).

MAXFIELD V. A. & DOBSON M. J. (éd.), 1991. *Roman Frontier Studies 1989. Proceedings of the XV^th^ International Congress of Roman Frontier Studies*, actes de colloque, Canterbury, 1989, Exeter.

MCCANN E., 2009. Zoning, dans GREGORY, JOHNSTON, PRATT, WATTS. & WHATMORE 2009, p. 816.

MCKENZIE R. D., 1933. *The Metropolitan Community*, New York.

MEES N. & PLUMIER J., 1996-1997. Namur : niveaux romains et médiévaux rue Ruplémont, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 4/5, p. 201 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

MEEX F. & MERTENS J., 1973. *Een gallo-romeinse tempel te Velzeke (Zottegem)*, Bruxelles (Archaelogia Belgica, 142).

***Mélanges d'Archéologie nationale offerts au R.P. André Wankenne pour son 75e anniversaire*, 1985**. *Les Études classiques*, LIII.

MÉNART H. & PLANA-MALLART R. (coord.), 2015a. *Espaces urbains et périurbains dans le monde méditerranéen antique*, Montpellier.

MÉNART H. & PLANA-MALLART R., 2015b. La périurbain comme objet d'étude : état de la question, dans MÉNART & PLANA-MALLART 2015a, p. 15-26.

MENGET P., 1996. Fonction et fonctionnalisme. 1. Des origines à la problématique durkheimienne, dans *Encyclopaedia Universalis* 1996, p. 608-612.

MERLIN P. (éd.), 1985. *Morphologie urbaine et parcellaire*, actes de colloque, Arc-et-Senans, 28 octobre, Vincennes (« Espaces »).

MERLIN P. & CHOAY F., 2010. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris.

MERTENS J., 1949. Houten waterputten, *Archéologie*, 2, p. 416-417.

MERTENS J., 1950. Een Romeinse Kassei te Elewijt, *Eigen Schoon en de Brabander*, XXXIII, p. 193-198.

MERTENS J., 1951. *Archeologisch onderzoek van een Romeinse straat te Asse (Brab.)*, Bruxelles (Archaelogia Belgica, 4).

MERTENS J., 1952. Une riche tombe gallo-romaine découverte à Tirlemont (Belgique), *L'Antiquité classique*, 1952, XXI, p. 39-73.

MERTENS J., 1954. *De romeinse* vicus *te Elewijt. Verslag over de Opgravingen van 1947-53*, Bruxelles (Archaelogia Belgica, 19).

MERTENS J., 1955. Namur, *Archéologie*, 1, p. 140.

MERTENS J., 1956. Kester (Brab.), *Archéologie*, 1, p. 128.

MERTENS J., 1957. *Les routes romaines de la Belgique*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 33).

MERTENS J., 1961. Gallo-romeins graf uit Grobbendonk, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 53).

MERTENS J., 1962. *Oudenburg et le Litus Saxonicum en Belgique*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 62).

MERTENS J., 1965. Velzeke : Gallo-romeinse trechter (?), *Archéologie*, 1, p. 18.

MERTENS J., 1966. Grobbendonk : pottenbakkersoven, *Archéologie*, 1, p. 11-12.

MERTENS J., 1972a. Grobbendonk : tempelcomplex, *Archéologie*, 1, p. 23-24.

MERTENS J., 1972b. *Tienen, een Gallo-Romeinse nederzetting*, Bruxelles (Acta Archaeologica Lovaniensia, 5).

MERTENS J., 1978. Juslenville (Theux, Lg) : temple romain, *Archéologie*, 2, p. 77-78.

MERTENS J., 1980. Réflexions sur le rapport ville-campagne dans le Nord de la Gaule, dans CHEVALLIER 1980, p. 75-78.

MERTENS J., 1981. Gallo-Romeins incineratiegraf, *Archéologie*, p. 32.

MERTENS J., 1983a. Elewijt, site augustéen, *Bulletin des Musées royaux d'art et d'histoire/Koninklijke Musea Kunst en Geschiedenis*, 54, p. 69-81.

MERTENS J., 1983b. The Military Origins of some Roman Settlements in Belgium, dans HARTLEY & WACHER 1983, p. 155-168.

MERTENS J., 1983c. Quelques aspects chronologiques du réseau routier romain en Belgique, dans BEDON 1983, p. 329-337.

MERTENS J., 1985. Les débuts de l'urbanisation dans le Nord de la Gaule, dans *Les débuts de l'urbanisation en Gaule et dans les provinces voisines* 1985, p. 261-280.

MERTENS J., 1986. Nord de la Gaule. Au berceau des villes romaines, dans *Premières villes en Gaule* 1986, p. 38-49.

MERTENS J., 1996. Quelques aspects de l'urbanisation dans les régions septentrionales de la Gaule Belgique à l'époque romaine, dans BEDON 1996, p. 361-395.

MERTENS J. & DE BOE G., 1972. Grobbendonk, *Archéologie*, 2, p. 80-81.

MERTENS J. & BRULET R., 1974. *Le* castellum *du Bas-Empire romain de Brunehaut-Liberchies*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 163).

MERTENS J. & RÉMY H., 1972. *La nécropole antique sous l'église Saint-Quentin à Tournai*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 137).

MERTENS J. & RÉMY H., 1974. *Tournai. Fouilles à la Loucherie*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 165).

MESTDAGH B. & GLABEKE E., 2013. *Archeologische opgraving Waarmaarde Aquafintracé (prov. West-Vlaanderen)*, Rapport Monument Vandekerckhove 2013/ 14, Ingelmunster (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/ROEV/440/ROEV0440-001.pdf)

MESURE S. & SAVIDAN P. (dir.), 2006. *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris.

METZLER J., 1994. Table ronde n°2. Première partie : les origines des agglomérations secondaires. Introduction, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 249-254.

MEUNIER H., 2013. Le Mans : étude chrono-chorématique (I^er^ siècle av. J.-C. – XVIII^e^ siècle), dans LORANS & RODIER 2013a, p. 341-352.

MEYLAN KRAUSE M.-F., 2008. L'artisanat romain : aux limites de l'archéologie, *Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, 65, 1/2, p. 5-9.

MIGNOLET A., 1967. Les fouilles dans le *vicus* belgo-romain d'Amay en 1967, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, VII, p. 70.

MILES R., 2000. Communicating Culture, Identity and Power, dans HUSKINSON 2000, p. 29-62

MILLETT M., 1990. Romanization : Historical issues and Archaeological Interpretation, dans BLAGG & MILLETT 1990, p. 35-44.

MILLETT M., 2001. Approaches to Urban Societies, dans JAMES & MILLET 2001, p. 60-66.

MILLETT M. & GRAHAM D., 1986. *Excavations on the Romano-British Small Town at Neatham, Hampshire, 1969-1979*, Hampshire (Hampshire Field Club Monograph, 3).

MILLON R., 1964. The Teotihuacán Mapping Project, *American Antiquity*, 29, p. 345–352 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

***Mines et métallurgie en Gaule et dans les provinces voisines*, 1986**. Actes de colloque, Paris, 26 et 27 avril 1986, Tours (Caesarodunum, XXII).

MINGAZZINI P., 1959 [1956-1958]. Tre brevi note sui laterizi antichi, *Bullettino della Commissione Archeologica Comunale di Roma*, LXXVI/4, p. 77-92.

MIRAEUS A., 1624. *Rerum belgicarum Annales […]*, Bruxelles (**En ligne** : https://books.google.be/).

***Miscellanea archaeologica in honorem H. Roosens*, 1983**, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 255).

MOATTI C., 1994. *À la recherché de la Rome antique*, Paris.

MODÉRAN Y., 2003. *L'Empire romain tardif 235-395 ap. J.-C.*, Paris (L'Antiquité : une histoire).

MOITRIEUX G., 2011-2012. Réflexions introductives, dans BEDON 2011/2012, p. 11-13

MOMMSEN T., 1877. Legis Coloniae Juliae Genetivae urbanorum sive Ursonis datae A. V. C. DCCCX fragmenta nova, *Ephemeris Epigraphica*, III, p. 86-112.

MOMMSEN T., 1931-1933 [1854-1856]. *Römische Geschichte*, Berlin.

MONTEIL M., 2007. Les agglomérations secondaires gallo-romaines de Bretagne et Pays de la Loire : un programme collectif de recherche, *Aremorica*, 1, p. 73-83.

MONTEIL M., 2012. *Contribution à l'étude des agglomérations secondaires des gaules romaines : les cités de l'ouest de la province de Lyonnaise (Bretagne et Pays de la Loire)*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches (MDHR), Université François-Rabelais, Tours.

MONTEIL M., 2014. La question des « villages » en Gaule romaine. Entre débat sur les mots et données archéologiques, *Archéopages*, 40, p. 50-55.

MONTEIL M. & TRANOY L., 2008. *La France Gallo-romaine,* Paris.

MONTEIX N., 2010. La localisation des métiers dans l'espace urbain : quelques exemples pompéiens, dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 147-162.

MOORE A., TAYLOR G., HARRIS E., GIRDWOOD P.R & SHIPLEY L., 2009. *TRAC 2009 : Proceedings of the Nineteenth Annual Theoretical Roman Archaeology Conference*, actes de colloque, Michigan et Southampton, 17-18 avril 2009, Oxford.

MOREL J.-P., 1987. La topographie de l'artisanat et du commerce dans la Rome antique, dans *L'Urbs : espace urbain et histoire,* p. 127-155.

MOREL J.-P., 2001. Artisanat et manufacture à Rome (I^{er} siècle av. n. è. – II^{e} siècle de n. è.), dans *La ville de Rome sous le Haut-Empire*, p. 243-263.

MOREL J.-P., 2010. Topographie de l'artisanat et organisation du travail en Gaule méridionale et en Méditerranée occidentale jusqu'au début de l'Empire, dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 135-146.

MORET P., 2008. Tolosa, 106-47 av. J.-C. : topographie et histoire, dans JACQUET-RIMASSA 2008 (**En ligne** : Tiré à part disponible sur http://www.researchgate.net/).

MOULAERT V., 2015. Tournai/Tournai : fouille préventive dans le centre historique. Premier état de la question, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 23, p. 154-158 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

MOULAERT V. & INGELS D., 2015. Tournai : fouille préventive dans le centre historique. Découverte d'ossements d'équidés et d'un bâtiment en *opus africanum*. Premier état de la question, *Signa*, 4, p. 201-205 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

MOULIN J., 1993. La verrerie, dans BRULET & DEMANET 1993, p. 167-171.

MOUREAU G. & VILVORDER F., 1996-1997. Braives : *vicus*, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 4/5, p. 97 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

MUMFORD L., 1961. *The City in History. Its Origins, its Transformations, and its Prospects,* Londres.

NAKOINZ O., 2009. Zentralortforschung und Zentralörtliche Theorie, *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 39, p. 361-380 (**En ligne** : https://www.researchgate.net/).

NAKOINZ O., 2010. Concepts of Central Place Research in Archaeology, dans *Landscpaes and Human Development* 2009, p. 251-263 (**En ligne** : https://www.researchgate.net).

NAKOINZ O. & KRAUSSE D., 2005. Krausse, Siedlungshierarchie und kulturelle Räume : Ziele und Konzepte, dans KRAUSSE & BIEL 2005, p. s.p. (**En ligne** : https://www.researchgate.net/).

NAKOINZ O. & STEFFEN M., 2007. Siedlungshierarchien, kulturelle Räume, soziale Evolution und Territorialität im 8. bis 4. Jahrhundert v. Chr. in Südwestdeutschland und den angrenzenden Regionen, dans TREBSCHE *et al.* 2007, p. 381 – 398 (**En ligne** : https://www.academia.edu).

***Namur, le site, les hommes. De l'époque romaine au XVIIIe siècle*, 1988**. Bruxelles (Crédit Communal, Collection Histoire, 15).

NEAUD P., 2009. Sains-du-Nord. Rue du moulin à vent, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 103-104.

NEAUD P., 2010. Sains-du-Nord. Rue Edmond Wiart, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 93.

NEAUD P., 2012. Sains-du-Nord. Rue du Docteur Chevalier, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 88-89.

NEAUD P., 2013a. Sains-du-Nord. Rue des fosses à Marnes, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 83-84.

NEAUD P., 2013b. Sains-du-Nord. Rue du Docteur Chevalier, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 84.

NEAUD P., 2014a. Développement et abandon d'un sanctuaire au III^e siècle à Sains-du-Nord chez les Nerviens, dans VAN ANDRINGA 2014, p. 81-95.

NEAUD P., 2014b. Templemars. Rue Étienne Dollet, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 93.

NEAUD P., 2017. Sains-du-Nord (Nord) : une agglomération de la cité des Nerviens, *Gallia*, 74/2, p. 131-167.

NELSON H. J., 1955. A Service Classification of Amercian Cities, *Economic Geography*, 31/3, p. 189-210 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

NEVETT L., 1999. *House and Society in the Ancient Greek World*, Cambridge.

NEVETT L., 2008. Artefact Assemblages and Activity Area Analysis. A Comparison from Greek Domestic Contexts, dans VANHAVERBEKE *et al.* 2008, p. 153-160.

NEVETT L. & PERKINS P., 2000. Urbanism and urbanization in the roman world, dans HUSKINSON 2000, p. 213-244.

NGUYEN T. T. T., CAMMAS C., PLESSIS M., GRIRA K., CLOTUCHE R., GORET J.-F. & DERENNE S., 2013. Organic Matter from Archaeological Tanning Pits : first Insights from Combined Micromoprhology & Lipid Biomarkers, dans GONZÁLEZ-PÉREZ *et al.* 2013, p. 234-235 (**En ligne** : http://hdl.handle.net/10261/81640).

NICOLET C., 1987. La Table d'Héraclée et les origines du cadastre romain, dans *L'Urbs, espace urbain et histoire*, p. 1-25 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

NICOLET C., 1988. *L'inventaire du monde : géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris (Nouvelles études historiques).

NOIZET H. & GROSSO E., 2011. The ALPAGE Project : Paris and its Suburban Area at the Intersection of History and Geography (9th-19th century), dans *Proceedings of the 25th International Cartographic Conference*, p.1-10 (**En ligne** : http://www.semanticscholar.org/).

NOUVEL P., GAËTAN L., JOLY M. & VENAULT S., avec la collaboration de VINOT-BATTISTONI B., 2016. Le centre-est de la Gaule. Stations routières et groupements de bord de voie, dans COLLEONI 2016, p. 275-295.

NÜSSLEIN A., FLOTTÉ P., HIGELIN M. & ROTH-ZEHNER M., 2020. Hameaux et villages paysans de la période romaine en plaine d'Alsace, *Gallia*, 77/2, p. 97-121 (**En ligne** : https://journals.openedition.org/gallia/5197).

NYS L., 1993. *La pierre de Tournai : son exploitation et son usage aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Tournai (Tournai, art et histoire, 8).

NYNS C.-H., 1981. Le sauvetage du quartier de La Loucherie à Tournai, *Activités 80 du SOS Fouilles*, 2, p. 29-43.

OELMANN F., 1923. Gallo-römische Straßen Siedlungen und Kleinhausbauten, *Bonner Jahrbücher des Rheinischen Landesmuseums in Bonn und des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 128, p. 77-97.

OKUN M. L., 1989. *The Early Roman Frontier in the Upper Rhine Area : Assimilation and Acculturation on a Roman Frontier*, Oxford.

OLIVIER A., 1988. Mâlain en Bourgogne. Un village de bronziers gallo-romains, dans *L'Europe avant les Celtes* 1988, p. 62-78.

OOST T. 1987. De bewoning te Antwerpen tijdens de Gallo-Romeinse periode, dans WARMENBOL 1987, p. 107-126.

OPSTEYN L., 1996. La céramique gallo-Romaine extraite de deux fosses à détritus lors d'un sondage à Wervik (FI. Occ.), dans LODEWIJCKX 1996, p. 175-181.

ORTELIUS A(BRAHAM). & VIVIANUS I., 1584. *Itinerarium per nonnullas Gallia Belgica partes*, Anvers (**En ligne** : https://books.google.be/).

OUZOULIAS P. & TRANOY L. (dir.), 2010. *Comment les Gaules devinrent romaines*, Paris (Hors collection Sciences Humaines).

OWENS E. J., 1991. *The City in the Greek and Roman World*, Londres.

PAEPE R., 1960. La plaine maritime entre Dunkerque et la frontière belge, *Bulletin de la société belge d'études géographiques*, XXIX/1, p. 47-66 (**En ligne** : www.vliz.be/imisdocs/publications/ocrd/236345.pdf).

PANHUYSEN T., 1996. *Romeins Maastricht en zijn beelden. Een wetenschappelijke proeve op het gebied van de letteren*, Maastricht/ Assen (Corpus Signorum Imperii Romani. Corpus van de Romeinse Beeldhouwkunst. Nederland -Germania Inferior - Maastricht, 1).

PANHUYSEN T., 2000. Pon(te)s Mosae. De romeinse brug(gen) van Maastricht. Nieuwe duikcampagnes, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Louvain, 19 avril 2000, Louvain, p. 43-44 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

PANHUYSEN T., 2006. Maastricht. Les fortifications militaires, dans REDDÉ 2006, p. 316–318.

PANHUYSEN T., 2008. Grabmäler des 2. und 3. Jhs. in Maastricht, *Kölner Jahrbuch*, 41, p. 699–730.

PANHUYSEN T., 2013. Eine kurze Geschichte Maastrichts – von der Römerzeit bis ins Mittelalter, dans VON HAEHLING & SCHAUB 2013, p. 369-386 (**En ligne** : https://www.academia.edu/).

PANHUYSEN T., BOYENS P. & DIJKMAN W., 1984. *Maastricht staat op zijn verleden*, Maastricht (Verslag van archeologisch bodemonderzoek in Maastricht. Stichting Historische Reeks Mastricht, 3).

PANHUYSEN T., DE LA HAYE R. & GAUTHIER N., 2002. Maastricht, dans GAUTHIER 2002, p. 91-115.

PANHUYSEN T. & LEUPEN P., 1990. Maastricht in de eerste Millenium. De vroegste stadsontwikkeling in Nederland, dans *La Genèse et les premiers siècles des villes médiévales dans les Pays-Bas méridionaux* 1990, p. 441-449.

PARK R. E., BURGESS E. N. & MCKENZIE R. D. (éd.), 1967. *The City*, 4e éd., Chicago.

PARIDAENS N., GILLET E. & DEMAREZ L., 2006. Blicquy, à la « Ville d'Anderlecht » : sanctuaire de cité ?, dans BRULET 2006, p. 90-93.

PARIDAENS N. *et al.*, 2010. Une cachette d'objets de valeur des années 260 apr. J.-C. dans une *villa* de la cité des Nerviens (Merbes-Le-Château, Belgique), *Gallia*, 67/2, p. 209-253 (**En ligne** : https://www.jstor.org).

PARTRIDGE C. R., 1981. *Skeleton Green : a Late Iron Age and Romano British Site*, Londres (Britannia Monograph, 2) (**En ligne** : https://archaeologydataservice.ac.uk/library).

PASQUINUCCI M. & TRÉMENT F. (éd.), 2000. *Non-Destructive Techniques Applied to Landscape Archaeology,* Oxford (The archaeology of mediterranean Landscapes, 4).

***La patrie gauloise d'Agrippa au VIe siècle*, 1983**. Actes de colloque, Lyon, 1981, Lyon (Publications de l'Université Jean Moulin. Centre d'études romaines et gallo-romaines, 3).

PATTERSON H. (éd.), 2004. *Bridging the Tiber. Approaches to Regional Archaeology in the Middle Tiber Valley*, Londres (Archaeological monograph 13. The British School at Rome).

PATTERSON H. *et al.*, 2004. The Re-Evaluation of the South Etruria Survey : the First Results from Veii, dans PATTERSON 2004, p 11–28.

PATTERSON J. R., 2000. On the Margins of the City of Rome, dans HOPE & MARSHALL 2000, p. 85-103

PAULI-GABI, STEINER & WINBLÉ, 2002. Agglomérations et urbanisme, dans FLUTSCH, NIFFELER & ROSSI 2002, p. 75-133.

***Paulys-real-encyclopaedie der classischen altertumswissenschaft*, 2001**. 10, Stuttgart.

PAUNIER D., 1994. Table ronde n°4 : Spécificité du *vicus*. Introduction, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 283-290.

PAUNIER D. (dir.), 2006. *Celtes et Gaulois. L'archéologie face à l'Histoire. La romanisation et la question de l'héritage celtique*, actes de colloque, Lausanne, 17-18 juin 2005, Glux-en Glenne (Celtes et Gaulois : l'archéologie face à l'histoire, 5) (Collection Bibracte, 12/5).

PÉCHOUX L., 2010. *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*, Montagnac (Archéologie et Histoire romaine, 18).

PÉCHOUX L., 2015. La périphérie des villes de gaule romaine : un espace de représentation pour la ville et ses habitants, dans VOISIN & DE BECHILLON 2015, p. 241-253.

PIGAULT DE BONAPARTE A., 1858-1859. Voie de Cassel à la mer vers Mardick, *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 6, p. 83-85 (**En ligne** : https://gallica.bnf.fr/).

PRECHT G., 2002. Konstruktion und Aufbau sogenannter römischer Streifenhäuser am Beispiel von Köln (CCAA) und Xanten (CUT), dans *Haus und Siedlung* 2002, p. 181-198.

PRECHT G. & ZIELING N. (éd.), 2001. *Genese, Struktur und Entwicklung römischer Städte im 1. Jahrundert n. Chr. in Nieder- und Obergermanien*, actes de colloque, Xanten, 17-19 février 1998, Mainz am Rhein (Xantener Berichte, 9).

PELLECUER P., 2005. Les territoires de la *villa* et de l'agglomération à propos de la Narbonnaise occidentale, dans BOUET & VERDIN 2005, p. 101-110

PELLETIER A., 1982. *L'urbanisme romain sous l'Empire*, Paris.

PELLETIER J. & DELFANTE C., 2000. *Villes et urbanisme dans le monde*, Paris, 2000 (Collection U).

PENN W. S., 1958. Excavation of the Bakery, Site A, *Archaeologia Cantiana*, 71, p. 53-105.

PENN W. S., 1959. Excavation of the Watling Street, Shop and Pedestal, Site B, *Archaeologia Cantiana*, 72, p. 77-110.

PENN W. S., 1960. Excavation of Temple 1, Site Cl, *Archaeologia Cantiana*, 73, p. 1-61.

PENNANT B., 1985. *Contribution à l'étude de la campagne au Haut Empire romain en Pevele-Mélantois-Tournaisis*, mémoire de Licence, Louvain-la-Neuve (J. Mertens, promoteur).

PERRING D., 1991. Spatial Organisation and Social Change in Roman Towns, dans RICH & WALLACE-HADRILL 1991, p. 273-293.

PERRING D., 2002. *The Roman House in Britain,* Londres, New York/Routledge.

PÉTERS C., 1998. Recherches archéologiques à Huy de 1993 à 1998, *Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, 52, p. 11-35.

Le Petit Larousse illustré, 1990. Paris.

PETIT J.-P. & MANGIN M., avec la collab. de BRUNELLA P., 1994a. *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, actes de colloque, Bliesbruck-Reinhaim/Bitche (Moselle), 21-24 octobre 1992, Paris.

PETIT J.-P. & MANGIN M., avec la collab. de BRUNELLA P., 1994b. *Atlas des agglomérations secondaires ; la Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Paris.

PETIT J.-P. & SANTORO S. (dir.), 2007. *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, Paris.

PETIT J.-P. & SANTORO S., 2016. Le centre public d'une agglomération secondaire de la cité des Médiomatriques : Bliesbruck (Moselle), *Gallia*, 73/2, p. 213-283 (**En ligne** : https://journals.openedition.org/gallia/2734).

PETIT V., TARTE T. & LEBRUN R., 1994. Cartes topographiques de Namur aux périodes romaine et mérovingienne, dans CORBIAU & PLUMIER 1994, p. 35-45.

VON PETRIKOVITS H., 1977. Kleinstiidtige und nichtstiidtige Siedlungen im Nordwesten des römischen Reiches, dans JANKHUN, SCHUTZEICHEL & SCHWIND 1977, p. 86-135.

PICARD G.-C., 1981. La mythologie au service de la Romanisation dans les provinces occidentales de l'Empire romain, dans KAHIL & AUGÉ 1981, p. 41-52.

PICARD G.-C., 1970 [1972]. Les *conciliabula* en Gaule, *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, p. 66-69.

PICARD G.-C., 1983. Evergétisme et romanisation des campagnes dans la Gaule Chevelue aux II^{e} et III^{e} siècles après J.-C., dans *La patrie gauloise d'Agrippa au VI^{e} siècle*, p. 273-282.

PICHARD C., 2013. Étude chrono-chorématique de Reims pré-industrielle (I^er siècle av. J.-C. – XIX^e siècle), dans LORANS & RODIER 2013a, p. 353-370.

PICHON B. (dir.), 2000. *L'Aisne*, Paris (Carte archéologique de la Gaule, 2).

PICHON B., 2011. La naissance des villes en Gaule du Nord (II^e s. av. J.-C. – milieu du I^er s. apr. J.-C.), *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 697/698, p. 263-286.

PICHON B., 2012. Le destin des agglomérations secondaires urbaines de l'ouest de la Gaule Belgique aux III^e et IV^e siècles, dans CAVALIERI 2012, p. 123-133.

PICOT J.-P., 2002. *Dictionnaire historique de la Gaule des origines à Clovis, d'après des documents originaux et des textes du XIX^e siècle et contemporains*, Paris.

PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN P., 1938. « Metae sanctae Rictrudis ». Recherches sur la voie romaine de Cassel à Arras, *Bulletin de la Commission historique du Département du Nord*, 35, p. 292-301 (**En ligne** : https://gallica.bnf.fr/).

PIGIÈRE F. et ERVYNCK A., 2006. Tannerie et artisanats associés, dans BRULET 2006, p. 117.

PINGEL V., 2007. Oppidum. II. Celtic, dans CANCIK & SCHNEIDER 2007, col. 166-169

PINOL J.-L. (dir.), 2003. *Histoire de l'Europe urbaine*. I. *De l'Antiquité au XVIII^e siècle. Genèse des villes européennes*, Paris.

PINOL J.-L. (dir.), 2011. *Histoire de l'Europe urbaine*, 1^ère éd. revue et augmentée, Paris.

PINON P., 1986. Les premières grandes villes. L'urbanisme romain en Gaule, dans *Premières villes en Gaule* 1986, p. 24-29.

PINON P., 1988. L'urbanisme gallo-romain, dans BEDON, CHEVALLIER & PINON 1988b, p. 5-42.

PIPPIDI D. M. (éd.), 1976. *Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien. Travaux du VI^e congrès international d'Études classiques*, actes de colloque, Madrid, 4-10 septembre 1974, Paris.

PITTE J.-R., 1983. *Histoire du paysage français*. I. *Le sacré de la Préhistoire au XV^e siècle*, Paris

PLANA-MALLART R., 2013. Le périurbain en question, dans GARCIA 2013, p. 127-138.

PLUMIER J., 1984. La *villa* gallo-romaine des Grandes Pièces à Latinne, dans VAN OSSEL, PLUMIER & CLAEYS 1984, p. 69-82.

PLUMIER J., 1993. *Archéologie d'un quartier namurois. De la CGER à la Place Marché aux Légumes*, Namur.

PLUMIER J. (dir.), 1996a. *Cinq années d'archéologie en province de Namur 1990-1995*, Namur (Etudes et Documents, Fouilles, 3).

PLUMIER J., 1996b. Namur. L'époque romaine, dans PLUMIER 1996a, p. 73-90.

PLUMIER J., 2007. Vingt années d'archéologie préventive en Belgique francophone, dans DEMOULE 2007, p. 176-188.

PLUMIER J., 2008. Namur, Namur, dans BRULET 2008a, p. 551-557.

PLUMIER J., 2013. Namur, port de confluence, dans COQUELET 2013, p. 45-50.

PLUMIER J. & ERVYNCK A., 1994. Une tombelle augustéenne au Grognon, à Namur, dans CORBIAU & PLUMIER 1994, p. 51-54.

PLUMIER J. & PLUMIER-TORFS S., 1996. Le site gallo-romain de Baudecet à Gembloux/Sauvenière, dans PLUMIER 1996a, p. 19-22.

PLUMIER J., VANMECHELEN R. & DUPONT C., 1998. Namur : poursuite de l'opération d'archéologie préventive à la place d'Armes, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 6, p. 183-185 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

POLFER M. (dir.), 1999. *Artisanat et productions artisanales en milieu rural dans les provinces du nord-ouest de l'Empire romain*, actes de colloque, Erpeldange (Lux.), mars 1999, Montagnac (Monographies Instrumentum, 9).

POLFER M. (dir.), 2001. *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures (Italie et provinces occidentales),* actes de colloque, Erpeldange (Lux.), 26-28 octobre 2001, Montagnac (Monographies *instrumentum*, 20).

POLFER M. (dir.), 2005. *Artisanat et économie romaine : Italie et provinces occidentales de l'Empire*, actes de colloque, Erpeldange (Lux.), 14-16 octobre 2004, Montagnac (Monographie *instrumentum*, 32).

DE POLIGNAC F., 2006. Analyse de l'espace et urbanisations en Grèce archaïque : quelques pistes récentes, *Revue des études anciennes*, 108/1, p. 203-223.

POTTER T. W. & TROW S. D., 1988. *Puckeridge-Braughing, Herts : The Ermine Street Excavations, 1971-1972. The Late Iron Age and Roman settlement*, *Hertfordshire Archaeological*, 10, p. 1-191.

POULTER A., 2002. Townships and Villages, WACHER 2002, p. 388-411.

POUX M. *et al.*, 2013. *Panossas « Les Buissières ». Commune de Panossas (Isère). Campagne de fouille annuelle 2013*, Rapport de fouilles (**En ligne** : http://garom.fr/wp-content/uploads/2016/04/pannosas2013.pdf).

POUX M., 2017. Le granarium des "Buissières" à Panossas : contribution à l'étude des réseaux d'entrepôts de grande capacité dans les Gaules et les Germanies (I^{er}-III^{e} s. p.C.), dans TRÉMENT 2017, p. 407-436 (**En ligne** : https://hal.uca.fr/).

POWNALL L. L., 1953. The Functions of New Zealand Towns, *Annals of the Association of American Geographers*, 43/4, p. 332-350 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

***Première journée archéologique des Flandres*, 1999**. Résumé des communications, Bailleul, 18 septembre 1999, Bailleul.

***Premières villes en Gaule*, 1986**. Dijon (Dossiers de l'archéologie, 109).

***Proceedings of the 25th International Cartographic Conference*, 2011**. Actes de colloque, Paris, 3-8 juillet 2011, Paris.

PRONTERA F. (dir.), 2003. *Tabula Peutingeriana : le antiche vie del mondo*, Florence (Biblioteca di Geographia antiqua, 3).

PROVOOST A., 1981a. *Blik op het bodemarchief van Oost-Branbant. Opgravingen in Bierbeek, Hoegaarden, Holsbeek, Landen, Leuven, Opheylissem, Orp-le-Grand, Orsmaal, Rotselaar en Tienen*, Louvain.

PROVOOST A., 1981b. Tienen : Tumulus van Avendoren, dans PROVOOST 1981a, p. 67-69.

PUGLIESE CARRATELLI G. (dir.), 1996. *I Greci in Occidente*, catalogue d'exposition, Venise, 1996, Milan.

PUMAIN D., 2004. Lieux centraux, *Hypergéo*, p. 1-4 (**En ligne** : http://www.hypergeo.eu/IMG/_article_PDF/article_13.pdf).

PUMAIN D., PACQUOT T. & KLEINSCHMAGER R., 2006. *Dictionnaire. La ville et l'urbain*, Paris (collection Villes).

PUMAIN D., SANDERS L. & SAINT-JULIEN T., 1989. *Villes et auto-organisation*, Paris.

PURCELL N., 1990. The Creation of Provincial Landscape : the Roman Impact on Cisalpine Gaul, dans BLAGG & MILLETT 1990, p. 7-29.

PURCELL N., 1995. The Roman *Villa* and the Landscape of Production, dans CORNELL & LOMAS 1995, p. 157-184 (**En ligne** : https://www.taylorfrancis.com).

PURCELL N., 2012a. Municipium, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 973.

PURCELL N., 2012b. Pliny the Elder, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 1162.

QUEIROGA F. & WOOD M. (éd.), 1992. *Current Research on the Romanization of Western Provinces*, Oxford (British Archaeological Reports – International series, 575).

QUÉREL P. & LE BRAZIDEC M.-L., 1999. Considérations générales sur le problème de reconnaissance et de définition de la métallurgie du bronze sur les sites ruraux : les 'unités artisanales' de Govieux (Oise) et Roye (Somme), dans POLFER 1999, p. 151-163.

QUET H. H. (dir.), 2006. *La « crise » de l'Empire romain, de Marc-Aurèle à Constantin*, Paris.

RAEPSAET G., 2013. L'ethnogenèse de la *civitas Tungrorum* et la formation de la Province de Germanie, *L'Antiquité Classique*, 82, p. 111-148.

RAEPSAET G. & RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 1997. Namur. De l'histoire à l'archéologie : Namur et la politique augustéenne dans le nord de la Gaule, dans CORBIAU 1997, p. 270-273.

RAEPSAET G. & RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2007. Les briques et tuiles inscrites de Sains-du-Nord (Cité des Nerviens). Réflexions sur l'usage économique de l'écriture dans le monde gallo-romain, *L'antiquité classique*, 76, p. 133-143.

RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 1994. La cité des Tongres sous le Haut-Empire : problèmes de géographie historique, *Bönner Jahrbücher*, 194, p. 43-59.

RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 1995. Municipium Tungrorum, *Latomus*, 54, p. 361-369.

RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2004. Nouvelles inscriptions latines découvertes au Château des Comtes de Namur, *Annales de la Société archéologique de Namur*, 78, p. 57-94.

RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2006. Liège/Jupille-sur-Meuse : nouvelle inscription funéraire latine, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 13, p. 113-115 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2008a. Les Gaules et les Germanies, dans LEPELLEY 2008, p. 143-195.

RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2008b. Liège/Jupille-sur-Meuse : Inscription sur un bassin de purification trouvé dans le sanctuaire gallo-romain, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 15, p. 98-103 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2019. Apollon à Taviers, en cité des Tongres et en Germanie inférieure, dans VILVORDER & VERSLYPE 2019, p. 87-97.

RAEPSAET-CHARLIER M.-T. & DEMAN A., 1983. L'inscription du *fanum* de Juslenville, *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, LXIII, p. 197-202.

RAEPSAET-CHARLIER M.-T. & RAEPSAET G., 2011. Villes et agglomérations de Belgique sous le Principat. Les statuts, dans *Villes et villages* 2011, p. 633-67.

RAEPSAET-CHARLIER M.-T. & RAEPSAET G., 2013. La Zélande à l'époque romaine et la question des Frisiavons, *Revue du Nord/Archéologie*, 95/403, p. 209-242 (**En ligne** : http://www.cairn.info/).

RAEPSAET-CHARLIER & RAEPSAET, 2015. Les graffiti sur céramique, dans DEMANET & VILVORDER 2015, p. 478-487.

RAPSAET-CHARLIER M.-T. & VANDERHOEVEN A., 2004. Tongres au Bas-Empire romain, dans FERDIÈRE 2004, p. 51-73.

RAPER R., 1977. The Analysis of the Urban Structure of Pompeii : a Sociological Examination of Land Use (Semimicro), dans CLARKE 1977a, p. 189-221.

RASSEAUX J.-F., 1993. *La production du fer et du bronze dans la Civitas des Tongres*, mémoire de Licence, Louvain-la-Neuve (Promoteur R. Brulet).

RAWSON E., 1987. Discrimina Ordinum : the Lex Julia Theatralis, *Papers of British School at Rome*, 55, p. 83-114.

RÉVILLON S., 1987. La collection Louis Théry à Lille, *Revue du Nord/Archéologie*, 69, p. 143-181 (**En ligne** : https://www.persee.fr/).

REYNAUD A., 1992. Centre et périphérie, dans BAILLY, FERRAS & PUMAIN 1992, p. 599-615.

RAYNAUD C., 2002. De la conquête romaine au Moyen Âge, dans FICHES 2002, p. 39-53.

***Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, 1990**. Caen (Cahiers des Annales de Normandie, 23).

REDDÉ M. (dir.), 2006. *Les fortifications militaires. L'architecture de la Gaule romaine*, *Documents d'archéologie française*, 100.

REDDÉ M. 2015. Les capitales des cités gauloises, simulacra Romae ?, dans RÉDDÉ & VAN ANDRINGA 2015, p. 1-17.

REDDÉ M., 2016. Franges urbaines, confins territoriaux : quelles notions, pour quelle réflexion, dans BESSON, BLIN & TRIBOULOT 2016, p. 649-660.

REDDÉ M., 2019. Des greniers ruraux aux greniers militaires et urbains. Les enjeux historiques d'une enquête archéologique, dans MARTIN 2019, p. 128-144.

REDDÉ M. *et al.* (dir.), 2011. *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne (Collection Bibracte, 21/1).

REDDÉ M. & VAN ANDRINGA W. (dir.), 2015. *La naissance des capitales de cités en Gaule chevelue*, *Gallia*, 72/1.

REFIELD R., LINTO R. & HERSKOVITS M. J., 1936. Memorandum for the Study of Acculturation, *American Anthropologist*, 38/1, p. 149-152 (**En ligne** : https://www.jstor.org).

***La région de Viroin du temps des cavernes au temps des châteaux*, 1986**. 2. *La protohistoire et l'histoire,* Viroinval (Dossiers pédagogiques).

RENARD L., 1904. Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1904, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XXXIV, p. I-XXIV (**En ligne** : http://www.ialg.be/publications/bial/archives/bial034.html).

RENFREW A. C., 1974. *Before Civilisation : The Radiocarbon Revolution and Prehistoric Europe*, Londres.

REVELL L., 2009. *Roman Imperialism and Local Identities*, Cambridge/New-York.

***La révolution romaine après Ronald Syme : bilans et perspectives*, 2000**. Genève (Entretiens sur l'Antiquité classique, 46).

REYNS N. & BUGGEMAN J., 2019. Een Gallo-Romeins tempelcomplex, een langgerekt gebouw en ambachtelijke in de *vicus* van Grobbendonk (Nijverheidsstraat 6) (prov. Antwerpen), *Signa*, 8, p. 137-148 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

REYNS N. & VAN STAEY A. 2013. *Archeologische opgraving Grobbendonk – Floris Primsstraat 'Uitbreiding saunacomplex',* Bornem (Rapporten All-Archeo bvba 146) (Rapport de fouilles inédit) (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/ROEV/573/ROEV0573-001.pdf).

RICH J., 2012. Cassius Dio, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 288.

RICH J. & WALLACE-HADRILL A. (éd.), 1991. *City and Country in the Ancient World*, Londres/New-York.

RICKMAN G., 1971. *Roman Granaries and Store Buildings*, Londres.

ROBERT S., 2003. Comment les formes du passé se transmettent-elles ?, *Études rurales*, 167-168, p. 115-131 (**En ligne** : https://journals.openedition.org/).

ROBERT S., GROSSO E. & CHAREILLE P., 2013. MorphAL (Morphological Analysis) : un outil d'analyse de morphologie urbaine, dans LORANS & RODIER 2013, p. 325-339.

ROBINSON O. F., 1992. *Ancient Rome : City Planning and Administration*, Londres/New York.

RODIER X. (dir.), 2011. *Information spatiale et archéologie*, Paris (Coll. « Archéologiques »).

RODRIGUEZ HIDALGO J. M., KEAY S. et al., 1994. Nueva vision de la ltalica de Adriano, dans *La ciutat en el món romà* 1994, p. 364-365.

RODRIGUEZ HILDALGO J. M. & KEAY S., 1995. Recent Work at Italica, dans CUNLIFFE & KEAY 1995, p. 395-420 (**En ligne** : https://www.thebritishacademy.ac.uk/pubs/proc/files/86p395.pdf).

RODRIGUEZ HIDALGO J.M., KEAY S.J., JORDAN D. & CREIGHTON J., 1999. La Italica de Adriano. Resultados de las prospecciones arqueologicas de 1991 y 1993 [Una nueva vision de la Italica de Adriano : prospeciones de superficie 1991-92], *Archivo Español de Arqueología*, 72, p. 73-78 (**En ligne :**https://search.proquest.com/docview/1302132530/fulltextPDF/77CE77334F4A426FPQ/9?accountid=12156).

RODWELL W. (éd.), 1980. *Temples, Churches and Religion in Roman Britain*, Oxford (BAR British Series, 77).

RODWELL K., 1988. *The Prehistoric and Roman Settlement at Kelvedon*, Dorchester (CBA Research Report, 63 ; Chelmsford Archaeological Trust Report, 6) (**En ligne** : https://archaeologydataservice.ac.uk).

RODWELL W. & ROWLEY T. (éd.), 1975. *The « Small Town » of Roman Britain*, actes de colloque, Oxford, 3-5 janvier 1975, Oxford (British Archaeological Reports, 15).

ROGER D., 2001. Famars. Lotissement de la Rhônelle, *Bilan scientifique de la région Nord - Pas-de-Calais*, p. 43-44.

ROGER D., 2007. Le *vicus* gallo-romain de Famars (Nord), une ville à la campagne ?, *Revue du Nord/Archéologie*, HS 10, p. 177-185.

ROGGE M., 1971. Een bijdrage tot de studie van het Gallo-Romeins wegennet in de streek tussen Schelde en Dender, *Helinium,* 2, p. 124-153.

ROGGE M., 1976. Kataloog van de vondsten uit de Gallo-Romeinse nederzettingen van Zottegem-Velzeke, *Oudheidkundige Opgravingen en Vondsten in Oost-Vlaanderen*, VII, p. 73-186.

ROGGE M., 1980. Een legerplaats uit de vreog-romeinse tijd te Velzeke, *Hermeneus. Tijdschrift voor antieke cultuur*, 2, p. 71-75.

ROGGE M., 1981. Een Merovingische nederzetting te Avelgem – Kerkhove (West-Vlaanderen), dans VAN DOORSELAER 1981, p. 67-102.

ROGGE M., 1989. De opgravingen van het archeologisch museum van Zuid-Oost-Vlaanderen in 1987-1988. Een beknopt verslag, *Handelingen van het Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde,* IV, p. 181-189.

ROGGE M. & BRAECKMAN K., 1996. Kruishoutem-Kapellekouter : cultusplaats en woonsite vanaf de Romeinse tijd tot in de Middeleeuwen ca. midden 1ste eeuw - Late Middeleeuwen, dans VAN ROEYEN 1996. p. 89-102

ROGGE M., TOEN H. & VERMEULEN F., 1990. Oost-Vlaanderen in de romeinse tijd, *Vobov-Info*, 38-40/1, p. 55-70.

ROGGE M. & VAN DOORSELAER A., 1977. Kerkhove (W-Vl.) : Romeinse nederzetting, *Archéologie*, 2, p. 98.

ROGGE M. & VERMEULEN F., 1993. Kruishoutem onder Romeins bewind, dans VERMEULEN, ROGGE & VAN DURME 1993, p. 57-74.

ROLAND E., 2003. La découverte de l'Italie antique du XV^e^ au XIX^e^ siècle, *Clio* (**En ligne** : https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/la_decouverte_de_litalie_antique_du_xve_au_xixe_siecle.asp).

ROLLAND P., 1944. La pierre de Tournai : son emploi dans le passé, *Mémoires de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, n.s. 1, p. 87-115.

***Rome en pays nervien : retour sur notre passé antique*, 2015**. Catalogue d'exposition, Forum antique de Bavay et Espace gallo-romain d'Ath, 5 février au 25 août 2015, Bavay/Ath.

RONCAYOLO M., 1996. *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines de Marseille*, Paris.

RONIERE S., 2009. Vroeg-Romeinse horizonten in de Civitas Menapiorum. Materiaalestudie van de « hoogtesites » Kooigembos en Artrijke-oliemphoren, dans *Romeinendag - Journée d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 9 mai 2009, Bruxelles, p. 39-50 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

RORISON K. D., 2001. *Vici in Roman Gaul*, Oxford (British Archaeoiogical Reports International Series, 933).

ROSTOVTZEFF M., 1926. *The social and economic History of the Roman Empire*, 2^e^ éd., Oxford (**En ligne** : https://archive.org).

ROTHE U., 2013. Romanization, dans BAGNALL *et al.* 2013, p. 5875-5881.

ROUGIER J., 1976. Le *vicus* d'Aoste, dans CHEVALLIER 1976a, p. 172-134.

ROULEZ M., 1843. Commission des antiquités nationales*, Bulletin de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles,* X/2, p. 17-21 (**En ligne** : https://www.biodiversitylibrary.org).

ROUMÉGOUX Y., 1995. Cambrai. Église Saint-Martin, rue de Noyon, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 28-30.

ROUX C. & CHIMIER J.-P., 2012. L'artisanat dans les agglomérations, de la Tène moyenne au Bas-Empire : inventaire et mise en perspective des données anciennes et récentes pour la Loire moyenne, dans CRIBELLIER & FERDIÈRE 2012, p. 85-100.

ROWLANDS M., LARSEN M. & KRISTIANSEN K. (éd.). 1987. Centre and Periphery in the Ancient World, Cambridge (New directions in archaeology).

ROYMANS N., 1983. The North Belgic Tribes in the 1^st^ Century B. C. : a Historical-Anthropological Perspective, dans BRANDT & SLOFSTRA 1983, p. 43-70.

ROYMANS N., 1990. Tribal Societies in Northern Gaul : an Anthropological Perspective, Amsterdam (**En ligne** : https://www.academia.edu).

ROYMANS N. (éd.), 1996a. *The Sword or the Plough. Three Studies on the Earliest Romanisation of Northern Gaul*, Amsterdam (Amsterdam Archaeological Studies, 1).

ROYMANS N., 1996b. The Sword or the Plough. Regional Dynamics in the Romanisation of Belgic Gaul and the Rhineland area, dans ROYMANS 1996a, p. 9-126.

ROYMANS N., 2004. *Ethnic ldentity and Imperial Power*, Amsterdam (**En ligne** : https://www.oapen.org/download?type=document&docid=340232).

ROYMANS N. & THEUWS F. (éd.), 1991. *Image of the Past. Studies on Ancient Societies in Northwestern Europe*, Amsterdam (Studies in Pre- en Protohistorie, 7).

RUBY C., 2003. Fonctionnalisme, dans LÉVY & LUSSAULT 2003, p. 370-371.

RUST T. C., 2006. *Architecture, Economics, and Identity in Romano-British 'Small Towns'*, Oxford (British Archaeological Reports International Series 1547).

RUTEAU A., 1648. *Annales de la province et comté d'Haynau […]*, Mons (**En ligne** : https://books.google.be/).

SALIOU C., 2013. Artisanats et espace urbain dans le monde romain : droit et projets urbains (I^er^ siècle av. J.-C.- VI^e^ siècle ap. J.-C.), dans ESPOSITO & SANIDAS 2013, p. 39-53.

SALLES C., 1982. Les cachets d'oculistes, *Revue archéologique du Centre de la France*, 21/3, p. 227-240 (**En ligne** : https://www.persee.fr).

SANDERS D. H., 1990. Behavioral Conventions and Archaeology : Methods of the Analysis of Ancient Architecture, dans KENT 1990, p. 43-42.

SANDERS L., 1989. *L'analyse des données statistiques en géographie*, Montpellier.

SANTORO S., 1999. Stato e prospecttive delle ricerche italianie sugli insediamenti minori romani di area alpina», dans DOCTER & MOORMANN 1999, p. 347-349.

SANTORO S. (éd.), 2017. *Emptor et mercator. Spazi e rappresentazioni del commercio romano*, Studi e ricerche internazionali coordinate da Sara Santoro, Bari.

SAUNDERS P., 1981. *Social Theory and the Urban Question*, Londres.

SEVENANTS W. & VAN HEERSCH J., 1987/1988. The Roman coin moulds of Rumst (Belgium), *Acta Archaeologica Lovaniensia*, 26-27, p. 29-39.

SCHATZMANN R. & MARTIN-KILCHER S. (réd.), 2011. *L'empire romain en mutation. Répercussions sur les villes dans la deuxième moitié du III^e^ siècle*, actes de colloque, Bern/Augst (Suisse), 3-5 décembre 2009, Montagnac (Archéologie et Histoire romaine, 20).

SCHEID J., 2002. *La religion des Romains*, Paris.

SCHEID J., 2015. Discussion de clôture, dans DECHEZLEPÊTRE, GRUEL & JOLY 2015, p. 453-456.

SCHELTENS E., 1979. Asse (BT), *Archéologie*, 2, p. 22-23.

SCHERRER F., 1998. Découper pour l'action : naissance et évolution des découpages liés à l'aménagement urbain, dans *Les découpages du territoire* 1998, p. 35-43.

SCHUERMAN E., 1995. De Gallo-Romeinse ijzerindustrie: proces, archeologisch materiaal, ruimtelijke spreiding, dans LODEWIJCKX 1995, p. 183-191.

SCHUERMAN E., 1997. IJzersmederijen in het Gallo-Romeinse Velzeke, *Handelingen van het Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde*, VIII, p. 189-197.

SCHUERMANS H., 1871. *Genius TURNACENSIUM*, *Bulletins des commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 10, p. 23-49 (**En ligne** : http://ialg.be/ebibliotheque/bcrmsf.html).

SCHUERMANS H., 1872. Fouilles faites à Jupille près de Liège, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 11, p. 469-496.

SCHÜTZ G., 2005. L'artisanat antique dans l'espace urbain : essai de synthèse sur l'agglomération de Reims Durocortorum (Marne, France) et première approche topographique), dans POLFER 2005, p. 111-124.

SCHÜTZ G., 2010. L'artisanat antique dans le chef-lieu de cité de vieux *Aregenua* (Calvados), dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 95-107.

SCHWARZ G., 1966. *Allgemeine Siedlungsgeographie*, 3° éd., Berlin.

SCOBIE A., 1986. Slums, Sanitation, and Mortality in the Roman world, *Klio*, 68, p. 399-433 (**En ligne** : https://www.degruyter.com).

SEBESTA J. L. & BONFANTE L. (éd.), 2001. *The World of Roman Costume*, Londres.

SEGAUD M., 2007. *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, 2007.

SEMEY J. & ROMMELAERE J., 1987. Merendree (Nevele, O.-Vl.) : bewoningssporen, *Archéologie*, 2, p. 153.

SERGANT J. *et al.*, 2019. De Schelde-oversteek van de weg bavay-Aardenburg te Kerkhove Multidisciplinair onderzek naar Romeinse sporen in het Scheldealluvium (W.-Vl.), *Signa*, 8, p. 149-159 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

SERVAIS J., 1923. Compte-rendu sommaire et préliminaire des fouilles exécutées dans le cimetière belgo-romain de Jupille, par l'Institut archéologique liégeois, en 1922, *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 14/2, p. 29-32.

SIEBRAND M., 2012. Namur/Namur : éléments de topographie gallo-romaine. Découvertes 2009-2010, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 19, p. 220-223 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

SIEBRAND M., 2013. Namur/Namur : suivi archéologique à l'école Saint-Jacques des Bateliers, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 20, p. 281-283 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

SIEBRAND M., HANUT F. & COLETTE O., 2011. Namur : occupation pré-flavienne à la rue des Bouchers. Découvertes 2009, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 30 avril 2011, Bruxelles, p. 121-126 (**En ligne :** https://signaromana.wordpress.com/publications/).

SITTE C., 1996. *L'art de bâtir les villes. L'urbanisme selon ses fondements artistiques*, trad. D. Wieczorec, Paris (Points. Essais, 324) (réimpression de 1889).

SJOBERG G., 1965. *The Preindustrial City, Past and Present*, 2e éd., Londres/New-York.

SLOFSTRA J., 1983. An Anthropological Approach to the Study of Romanization Processes, dans BRANDT & SLOFSTRA 1983, p. 71-104.

SLOFSTRA J. & VAN DER SANDEN W., 1978. Rurale cultusplaatsen uit de Romeinse tijd in het Maas-Demer-Scheldegebied, *Analecta Praehistorica Leidensia*, 20, p. 127-131 (**En ligne** : https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/28115).

SMITH R. F., 1987. *Roadside Settlements in Lowland Roman Britain : a Gazetteer and Study of their Origins, Growth and Decline, Property Boundariesand Cemeteries*, Oxford (British archaeological reports, 198 ; British archaeological reports. British series, 157).

SOIL DE MORIAMÉ E.-J., 1916. Le cimetière romain de la Grand'Place, fouilles de 1821, 1853, 1895, 1905 et 1914, *Annales de la Société royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, 16, p. 128-235.

SOMMER C. S., 1994. Les agglomérations secondaires de la Germanie transrhénane, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 89-102.

SOMMER C. S., 2001. Kastellvicus und Kastell – Modell für die Canabae Legionis ?, dans BENCA 2001, p. 47-70

SOMMER R., 1969. *Personal Space : the Behavioral Basis of Design*, New Jersey (**En ligne** : https://csiatim.uvt.ro/NOU/BHAUT/ro/pdf/2001_art7.pdf).

SORNASSE C. avec la collab. d'HANUT F., 2012. Occupation pré-flavienne au cœur de l'agglomération du *Camp romain* a Blicquy (Hainaut), *Signa*, 1, p. 126-130 (En ligne : **En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

SOUMOY M., 1992. Découverte d'un temple gallo-romain à Mellet (Bons-Villers), *Annales du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, résumé des communications, Liège, 20-23 août 1992, 8/I, Liège, p. 58.

SOUMOY M., 1993. Namur : rue des Brasseurs 104-106, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 1, p. 120 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

SPICKERMANN W., 2001. Romanisation, dans *Paulys-real-encyclopaedie der classischen altertumswissenschaft*, col. 1121-1122.

SPITAELS P., 1965. Een zeldzame gallo-romeinse ornitomorfe fibula uit Velzeke-Ruddershove (o-Vl.). Een nieuwe versieringstechniek voor brons, *Helenium*, V, p. 49-53.

SPRENGER J., 1951. Een romeins graf uit het midden der eerste eeuw na Christus te Wyck-Maastricht, *De Maasgouw*, 70, p. 22-26.

SPURR M. S., 2012. Columella, Lucius Iunius Moderatus, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 353.

STAMBAUGH J. E., 1988. *The Ancient Roman City,* Baltimore, Londres (Ancient Society and History).

STEAD I. M. & RIGBY V., 1986. *Baldock : the Excavation of a Roman and pre-Roman Settlement, 1968-72*, Londres (Britannia Monograph, 7) (**En ligne** : https://archaeologydataservice.ac.uk/library).

STEK T. D. & PELGROM J. (éd.), 2014. *Roman Republican Colonization. New Perspectives from Archaeology and Ancient History*, Rome (Papers of the Royal Netherlands Institute in Rome, 62).

STEM R., 2013. Varro, Marcus Terentius, dans BAGNALL *et al.* 2013, p. 6948-6949.

STEVENSON G. H. & MOMIGLIANO A., 1996. Rebellion within the Empire, dans COOK, ADCOCK & CHARLESWORTH 1996, p. 840-865.

STONE D. L., MATTINGLY D. J. *et al.*, 2011. *Leptiminus (Lamta) Report no. 3: the Field Survey*, Portsmouth Rhode Island (Journal of Roman Archaeoly, Suppl. Series 87).

STROOBANT L., 1905. La nécropole par incinération de Grobbendonck (Campine anversoise), *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, p. 36-55.

STROOBANT L., 1909. Découverte d'une *villa* romaine à Grobbendonk, *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, p. 67-74.

SYME R., 1967. *La Révolution Romaine*, trad. de l'anglais par R. Stuveras, Paris.

SYME R., 1996. The Northern Frontiers under Augustus, dans COOK, ADCOCK & CHARLESWORTH 1996, p. 340-382.

TARPIN M., 1993. Inscriptions des *vici* et des *pagi* dans les trois Gaules et les Germanies : remarques et problèmes, dans CALBI, DONATI & POMA 1993, p. 217-236.

TARPIN M., 1999. *Oppida vi capta*, *vici incensi* ... Les mots latins de la ville, *Latomus*, 58/2, p. 279-297.

TARPIN M., 2002. *Vici et Pagi dans l'Occident romain*, Rome (Collection de l'École française de Rome, 299).

TARPIN M., 2009. Organisation politique et administrative des cités d'Europe occidentale sous l'Empire, *Pallas*, 80, p. 127-145 (**En ligne** : http://pallas.revues.org/).

TARPIN M., 2012. *Vici* et agglomérations secondaires : quelques faux problèmes, dans CRIBELLIER & FERDIÈRE 2012, p. 177-182.

TASSAUX F., 1994. Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine : morphologie et réseaux, dans PETIT & MANGIN 1994a, p. 197-214.

TAVERNIER R. & AMERYCKX J., 1970. *Côte, dunes, polders*, Bruxelles (Atlas de Belgique, planche 17) (**En ligne** : http://www.vliz.be/).

***Temps et espaces de l'homme en société, analyses et modèles spatiaux en archéologie*, 2005**. Antibes.

TERMOTE J., 1991. Het stadsarcheologisch onderzoek in Wervik in 1991, *Verslagen en mededelingen van de Stedelijke oudheidkundige commissie Wervik. Jaarboek*, p. 155-167.

TERMOTE J. & DEBONNE S., 1991. Wervik : onderzoek op het Sint-Maartensplein, *Archaeologia Mediaevalis*, résumé des communications, Jette, 14 au 16 mars 1991, Jette, p. 97 (**En ligne** : https://archaeologiamediaevalis.be/drupal_e/?q=fr/chroniques).

TERNES C.-M., 1976. Le *vicus* d'époque gallo-romaine en pays trévire et rhénan, dans CHEVALLIER 1976a, p. 18-31.

TERRENATO N., 1998. Tam Firmum Municipium : The Romanization of Volaterrae and its Cultural Implications, *Journal of Roman Studies*, 88, p. 94-114 (**En ligne** : https://www.jstor.org).

THÉBERT Y., 1978. Romanisation et déromanisation en Afrique : histoire décolonisée ou histoire inversée ?, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 33/1, p. 64-82 (**En ligne** : https://www.jstor.org).

THÉRY H., 1986. *Brésil, un atlas chorématique*, Paris.

THILL J., 1968. Un relais à Bergilers sur la chaussée romaine Bavai-Cologne, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, 8, p. 47-52.

THIRION M., 1961. Le trésor d'*aurei* découvert à Aartrijke en 1806 ou 1808, *Revue belge de Numismatique*, CVII, p. 211-214 (**En ligne** : http://www.numisbel.be/1961_M.pdf).

THIRION M., 1967. Le deuxième trésor romain de Clavier, *Bulletin du Cercle d'Études numismatiques*, IV, 2, p. 35-36.

THIRION M., 1972. *Le trésor de Liberchies*, Bruxelles.

THISSE-DEROUETTE J., 1947 [1950]. Notes à propos de l'existence d'un nouveau cimetière romain à Jupille (Liège), *Annales du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* 1, Anvers, p. 73-77.

THOEN H., 1978. De Belgische Kustvlakte in de Romeinse tijd. Bijdrage tot de studie van de landelijke bewoningsgeschiedenis, *Verhandelingen van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België - Klasse der Letteren*, XL/88.

THOEN H., 1981. The Third Century Roman Occupation in Belgium : the Evidence of the Costal Plain, dans KING & HENING 1981, p. 245-257.

THOEN H. & NOUWEN R., 1997. De productie van Gallo-Romeins aardewerk bij de Tungri, de Nervii en de Menapii, *Uit Aarde en vuur. Keramiek in Vlaanderen. Vlaanderen*, 46/3, 266, p. 143-148.

THEON H. & RYCKAERT M., 1988. Een te verifiëren hypothses : het « romeinse castellum » van Brugge, dans DE WITTE 1988, p. 64-70.

THOLLARD P. (avec le concours de CARMELEZ J.-C. et LEMAN P.), 1996. *Bavay antique (Nord)*, Guides archéologiques de la France, Paris.

THUET A., 2013. La production d'objets en matière dure animale dans la ville de *Fanum Martis*, dans CLOTUCHE 2013a, p. 85-89.

THUILLIER F., 1990. Inventaire des ateliers de potiers gallo-romains de la région Nord : un exemple de bilan régional, dans *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque, Mandeure-Mathay, 24-27 mai 1990, p. 219-223.

THUILLIER F., 1993. Inventaire des ateliers de tulliers-briquetiers gallo-romains dans la région Nord-Pas-de-Calais, *Revue du Nord/Archéologie*, 75, p. 169-187.

THUILLIER F., 2003. *Les ateliers céramiques d'époque romaine dans le nord de la Gaule : organisation et typologie des structures de production*, thèse de doctorat, université de Tours, Tours (A. Ferdière, directeur).

VON THÜNEN J. H., 1910. *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie*, éd. anastatique de la réédition de 1842, Rostock (**En ligne** : https://archive.org/).

THURNWALD R. C., 1932. The psychology of acculturation, *American Anthropologist*, 34, p. 557-69 (**En ligne** : https://www.jstor.org).

TISSERAND N., 2010. Les outils en fer du site romain de Vertault-Vertillum (Côte-d'Or), dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 251-265

TODD M., 1970. The "Small Towns" of Roman Britain, *Britannia*, 1, p. 114-130.

TORELLI M., 1996. La romanizacion de Lucania, dans BLASQUEZ & ALVAR 1996, p. 69-99.

TOWER W. S., 1905. The Geography of American Cities, *Bulletin of the American Geographical Society*, 37/10, p. 577-588 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

TOYNBEE J. M. C., 1971. *Death an Burial in the Roman World*, Londres.

TRANOY L., BLAIZOT F., BEL V. & GEORGES P., 2009. Les espaces funéraires, dans BLAIZOT 2009, p. 253-310.

TRAWKA H., 2007. Thiennes. Sentier de l'église, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais*, p. 108.

TREBSCHE P., BALZER I., EGGL C., KOCH J. K., NORTMANN H. & WIETHOLD J. (éd.), 2007. *Die unteren Zehntausend - auf der Suche nach den Unterschichten der Eisenzeit*, actes de colloque, Xanten, 2006, Langenweissbach (Beiträge zur Ur- und Frühgeschichte Mitteleuropas, 47).

TREISTER M. Y., 1996. *The Role of Metals in Ancient Greek History*, Leiden/New York/Cologne (Mnemosyne. Bibliotheca Classica Batava).

TRÉMENT F., 2000. L'apport des méthodes non-destructives à l'analyse des sites archéologiques : le point de vue de l'archéologue, dans PASQUINUCCI & TREMENT 2000, p. 1-14.

TRÉMENT F. (dir.), 2013. *Dossiers : les Arvernes et leurs voisins du Massif central à l'époque romaine : une archéologie du développement des territoires*, 2 (Revue d'Auvergne, 600-601).

TRÉMENT F. (dir), 2017. *Produire, transformer et stocker dans les campagnes des Gaules romaines. Problèmes d'interprétation fonctionnelle et économique des bâtiments d'exploitation et des structures de production agro-pastorale*, actes de colloque, Clermont-Ferrand, 11-13 juin 2014, Bordeaux (Aquitania, suppl. 38).

TRÉZINY H., 2012. L'espace péri-urbain dans les villes grecques occidentales, dans BELARTE C. & PLANA-MALLART 2012, p. 33-45.

TRIMPE BURGER J.A., 1992. *Romeins Aardenburg*, Aardenburg.

TSUJIMURA S., 1991. Ruts in Pompeii : the traffic system in the Roman city, *Opuscula Pompeiana*, 1, p. 58-86.

UCKO P. J., TRINGHAM R. & DIMBLEBY G. W. (éd.), 1972. *Man, Settlement and Urbanism*, Londres.

ULRIX F., 1963. Où faut-il situer Geminiacum et Perniciacum ?, *Helinium*, 3, p. 258-264.

***L'Urbs, espace urbain et histoire (Ier s. av. J.-C. - IIIe s. ap. J.-C.)*, 1987**. Actes de colloque, Rome, 8-12 mai 1985, Rome (Collection EFR, 98).

VAN ANDRINGA W. (dir.) avec la collaboration de RAEPSAET-CHARLIER M.-T., 2014. *La fin des dieux. Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III^e^ au V^e^ siècle apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, *Gallia*, 71-1.

VAN ANDRINGA W., 2015. Le cens, l'autel et la ville chef-lieu. Auguste et l'urbanisation des Trois Gaules, dans REDDÉ & VAN ANDRINGA 2015, p. 19-33.

VAN BERCHEM D., 1973. L'itinéraire Antonin et le voyage en Orient de Caracalla (214-215), *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 117/1, p. 123-126 (**En ligne** : https://www.persee.fr).

VAN BERCHEM D., 1977. Réflexions sur la dynamique du développement des villes antiques, dans DUVAL & FRÉZOULS 1977, p. 21-28.

VANBRUGGHE N., 1989. Recherches archéologiques à Famars (1986-1988), *Revue du Nord/Archéologie*, LXXI, 280, p. 79-103.

VANDEKASTEELE M., 2013. *La nécropole de la Place Gallo-romaine à Jupille*, mémoire de Master, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve (C. Coquelet, promotrice).

VANDEKERKOVE A., 1990. Dix années de fouilles à Tournai, dans BRULET 1990f, p. 15-21.

VANDERHOEVEN A., 1967. De terra sigillata te Tongeren. De italische terra sigillata, *Helenium*, VII, p. 225.

VANDERHOEVEN A., 1996. The Earliest Urbanization in Roman Gaul. Some Implications of Recent Research in Tongres, dans ROYMANS 1996a, p. 189-260.

VANDERHOEVEN A., 2013. Die römische Stadt Tongeren, dans von HAEHLING & SCHAUB 2013, p. 387-411.

VANDERHOEVEN A., DE CLERCQ W., HOLLEVOET Y., MARTENS M. & VANHOUTTE S. (éd.), 2008. *Onderzoeksbalans archeologie*, Bruxelles.

VANDERHOEVEN A., MARTENS J. & VYNCKIER G., 2001. Romanization and Settlement in the Central Part of the Civitas Tungrorum, dans ALTEKAMP & SCHÄFFER 2001, p. 57-90.

VANDERHEOVEN A., VYNCKIER G. & WOUTERS W., 1997-1998. Het oudheidkundig bodemonderzoek aan de Zijdelingsestraat te Tienen (prov. Vlaams-Brabant), *Archéologie in Vlaanderen*, VI, p. 133-160.

VAN DER LEEUW S. E., 1983. Acculturation as Information Processing, dans BRANDT & SLOFSTRA 1983, p. 11-42.

VAN DER LEEUW S., FAVORY F. & FISCHES J.-L. (dir.), 2003. *Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Études multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme Archeomedes*, Paris (Monographies du CRA, 27).

VAN DESSEL M. C., 1876. Mélanges archéologiques. I. L'établissement belgo-romain d'Assche (Brabant), *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, XXXIII, 3e série, III, p. 574-594.

VAN DE WEERD H., 1930. Enceintes et vieux murs de Tongres, *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 9/1, p. 95-119 (**En ligne** : http://www.persee.fr/).

VAN DOORSELAER A., 1962. Blicquy : nécropole romaine, *Archéologie*, 2, p. 54-55.

VAN DOORSELAER A., 1964. *Répertoire des nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale*. II. *France, Pays-Bas*, Bruxelles.

VAN DOORSELAER A. (éd.), 1981. *De Merovingische Beschaving in de Scheldevallei*, Courtrai.

VAN DRIEL-MURRAY C., 1987. Een schoenmaker aan het Houtmaas te Maastricht, *De Maasgouw*, 106, p. 21-28.

VAN DURME L. & ROGGE M., 1995. Het romeinse wegennet en de romanizering resp. germanizering van noordelijk Henegouwen en zuidelijk Oost-Vlannderen, dans LODEWIJCKX 1995, p. 145-152.

VAN DYCK G., 1982. *Grobbendonk. Het historische verhaal van een kleine gemeenschap.* 1. *Van de Steentijd tot de Late Middeleeuwen*, Anvers.

VAN ES W. A. (dir.), 1982. *Het bodemarchief bedreigd : archeologie en planologie in de binnensteden van Nederland*, Amersfoort.

VANGUESTAINE M. & GUSTIN M., 2001. Liège/Jupille-su-Meuse : *vicus* gallo-romain, fouilles sous la maison de la Laïcité, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 9, p. 143 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VANGUESTAINE M. & GUSTIN M., 2002. Liège/Jupille. Le quartier artisanal du *vicus*, dans *Journées d'archéologie en Wallonie*, résumé des communications, Liège, 21-22 juin 2002, Liège, p. 13-14.

VANGUESTAINE M. & GUSTIN M., 2003. Liège/Jupille-su-Meuse : fouilles au sein de la nécropole du *vicus*, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 11, p. 103-105 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VANGUESTAINE M. & GUSTIN M., 2004. Liège/Jupille-su-Meuse : agglomération gallo-romaine, fouilles Pépin le Bref et Abbé Genten, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 12, p. 111-112 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VANGUESTAINE M. & GUSTIN M., 2006. Liège/Jupille-su-Meuse : sanctuaire gallo-romain et sépultures du Haut Moyen Âge, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 13, p. 167-169 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VANGUESTAINE M. & GUSTIN M., 2007. Liège/Jupille-su-Meuse : Le sanctuaire gallo-romain, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 14, p. 113 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VANHAVERBEKE H., 2008. Thinking about Space. Introduction, dans VANHAVERBEKE *et al.* 2008, p. 1-7.

VANHAVERBEKE H., POBLOME J., VERMEULEN F., WAELKENS M. & BRULET R. (éd.), 2008. *Thinking about Space. The Potential of Surface Survey and Contextual Archaeology in Defining Space in Roman Times*, Turnhout (Studies in Eastern Mediterranean Archaeology, 8).

VANHOUTTE S., 2007a. Het Romeins castellum van Oudenburg : post-excavation-onderzoek resulteert in nieuwe chronologie, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Namur, 21 avril 2007, Namur, p. 39-43.

VANHOUTTE S., 2007b. Het Romeinse castellum van Oudenburg (prov. West-Vlaanderen) herontdekt : de archeologische campagne van augustus 2001 tot april 2005 ter hoogte van de zuidwesthoek. Interim-rapport, *Relicta*, 3, p. 199-236.

VAN HOVE R. 1996. Het Gallo-Romeins grafveld van de *vicus* Waasmunster-Pontrave. Stille getuigen van de dodenzorg binnen een relatief welvarende handelsnederzetting ca. 70-275 n. Chr., dans VAN ROEYEN 1996, p. 67-78.

VAN LIEFFERINGE N., 2017. *Het archeologisch onderzoek aan de Prieelstraat te Asse*, Tienen (Studiebureau archeologie Archeo-rapport 424) (Rapport de fouilles inédit) (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/item/2025).

VANMECHELEN R. *et al.*, 2019. Le Grognon à Namur : centre public et religieux d'abord, quartier artisanal ensuite. Nouvelles données sur l'organisation gallo-romaine du confluent Sambre-et-Meuse, à l'issue de l'opération d'archéologie préventive, *Signa*, 8, p. 197-205 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

VANMECHELEN R. & DANESE V., 2010. Namur/Namur : archéologie préventive sous la place Maurice Servais. De la fondation augustéenne à la disparition de la rue du Four, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 17, p. 198-201 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VANMECHELEN R. & VERBEEK M., 2006. Namur gallo-romain : apports récents de l'archéologie préventive à la topographie du *vicus* (1996-2006), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Gand, 6 mai 2006, Gand, p. 69-77 (**En ligne :** https://signaromana.wordpress.com/publications/).

VANMECHELEN R. & VERBEEK M., 2007. Namur/Namur : occupation gallo-romaine précoce, rempart(s) et habitats médiévaux à la rue des Brasseurs, n^{os} 51-55, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 14, p. 227-230 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VANMECHELEN R., VERBEEK M. & CNOCKAERT L., 2007. Namur/Namur : l'ancienne école des Bateliers. Première approche, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 14, p. 222-226 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VAN PASSEN R., 1964. *Geschiedenis van Kontich*, Kontich.

VAN OSSEL P., 1985. Un petit établissement proche du *vicus* à Lens-Saint-Remy, dans BRULET 1985a, p. 149-160.

VAN OSSEL P., 1986. Les cimetières romains du Haut-Empire à Namur. I. Les cimetières périphériques de la rive droite de la Meuse, *Annales de la Société archéologique de Namur*, 64, p. 197-251.

VAN OSSEL P., 1988. Les cimetières romains du Haut-Empire à Namur. II. Les cimetières périphériques de la rive gauche de la Meuse, *Annales de la Société archéologique de Namur*, 65, p. 249-294.

VAN OSSEL P., PLUMIER J. & CLAEYS P.-J. (coord.), 1984. *Archéolo-J : 15 années, 15 chantiers. Rétrospective des activités des Jeunesses archéologiques belges*, Rixensart.

VAN ROEYEN J.-P., 1996. *Uit Vlaamse bodem. 10 archeologische verhalen*, catalogue d'exposition, Sint-Niklaas.

VANSWEEVELT J., 2006. *Intern Rapport : Grobbendonk-Melkerijstraat 2006. Opdracht Profil Invest*, Bruxelles (Rapport de fouilles inédit).

VANSWEEVELT J. & ANNAERT R., 2007. Archeologisch noodonderzoek op de site Grobbendonk-*Melkerijtstraat*, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Namur, 21 avril 2007, Namur, p. 85-88 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

VANVINCKENROYE W., 1994. Een Romeins votiefaltaar te Tongeren, *Limburg*, LXXIII, p. 225-237.

VENANT N., CLERBAUT T., VERBEECK H. & VERSTAPPEN P., 2015. Enkele recthoekige greppelstructuren uit de vroeg-Romeinse tijd te Kontich-Kappelveld : aardewerkstudie en vergelijkend perpectief, *Signa*, 4, p. 235-248 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com).

VERBEECK H., 2001. Le temple Gallo-Romain à Kontich-Kazerne (B. prov. d'Anvers), *Acta Archaeologica Lovaniensia, Monographiae*, 13, p. 197-206.

VERBEECK H., 2010. Het oostelijke Gallo-Romeinse grafveld te Grobbendonk (prov. Antwerpen), *Relicta*, 6, p. 9-40.

VERBEECK H. & LAUWERS F. 1987. De Gallo-Romeinse nederzetting te Kontich, *Archaeologia Belgica*, NR III, p. 139-144.

VERBEEK M., 2011. Deux maisons romaines à la place Patenier à Dinant : première structure d'un *vicus* pressenti, dans *Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 30 avril 2011, Bruxelles, p. 147-150.

VERBEEK M. *et alii*, 2002. Namur/Namur : mise en défense et urbanisation d'un quartier périphérique, rue d'Harscamp, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 10, p. 252-255 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VERBEEK M. & VANMECHELEN R., 2007. Namur/Namur : le Houyoux canalisé dans l'ancien fossé de la ville, rue Bas de la Place, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 14, p. 209-210 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VERBEEK M., VRIELINCK O., HANUT Fr. & HARDY C., 2014. Dinant/Dinant : suivi des travaux d'assainissement des eaux rue Saint-Martin, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 21, p. 270-273 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VERBRUGGE A., 2005. Romeins aardewerk uit Wervik – Viroviacum (W.-Vl.), dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Bruxelles, 16 avril 2004, Bruxelles, p. 85-90 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

VERBRUGGE A., 2010. Archeologisch onderzoek te Wervik – De pioneer (prov. West-Vlaanderen). Sporen uit de late ijzertijd en de romeinse periode net buiten de romeinse *vicus*, dans *Romeinendag - Journées d'archéologie romaine*, résumé des communications, Louvain-La-Neuve, 24 avril 2011, Louvain-la-Neuve, p. 53-61 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

VERBRUGGE A., LAMBRECHT G. & MAZEREEL S., 2010. *Archeologisch onderzoek te Wervik - De Pionier (prov. West-Vlaanderen)*, Intern rapport VIOE, Zarren (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/ROEV/3902/ROEV3902-001.pdf).

VERMEULEN F., 1992. Céramique non tournée du Haut et du Bas-Empire en Flandre sablonneuse (Belgique), dans *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, actes de colloque, Tournai, 28-31 mai 1992, Marseille, p. 279-290.

VERMEULEN F., 2001. The Basic Roman Road Network in the Civitas Menapiorum, dans VERMEULEN & ANTROP 2001, p. 77-81.

VERMEULEN F., 2008. Functional Zoning and Changes in the Use of Space in the Roman Town of Potentia : an Integreted Survey Approach, dans VANHAVERBEKE *et al.* 2008, p. 233-249.

VERMEULEN F., 2012. Integration of Survey, Excavation and Historical Data in Northern Picenum, *Journal of Roman Archaeology*, Supplements 88, p. 43-54 (**En ligne** : https://biblio.ugent.be/publication/3151965).

VERMEULEN F., 2014. Republican Colonization and Early Urbanization in Central Adriatic Italy : the Valley of the River Flosis, dans STEK & PELGROM 2014, p. 141-159 (**En ligne** :https://iap-cores.be/publications/published_papers_and_posters/p2-frank-vermeulen/Vermeulen2014Republicancolonisation).

VERMEULEN F & ANTROP M. (éd.), 2001. *Ancient Lines in the Landscape. A Geo-Archaeological Study of Protohitoric and Roman Roads and Field Systems in Northwestern Gaul*, Louvain (Babesch. Bulletin Antieke Beschaving, Annual Papers on Classical Archaeology, suppl. 7).

VERMEULEN F. & BOULLART C., 2001. The Potenza Valley Survey : Preliminary Report on Field Campaign 2000, *BABesch*, 76, p. 1-18 (**En ligne** : http://www.potenza.ugent.be/file/3).

VERMEULEN F. & BRAECKMAN K., 1995. Een romeinse weg in Kruishoutem, dans *Handelingen van het Zottegems Genootschap voor Geschiedenis en Oudheidkunde*, 7, Courtrai (Archaelogische Kroniek van Zuid-Oost-Vlaanderen, 4), p. 259-272.

VERMEULEN F., BURGERS G.-J., KEAY S. & CORSI C. (éd.), 2012. *Urban landscape Survey in Italy and the Mediterranean*, Oxford.

VERMEULEN F., DE DAPPER M., CROMBÉ P., DE VLIEGER B.-M., MONSIEUR P., BOULLART C., GOETHALS T., VERREYKE H., VERHOEVEN G., DEVRIENDT L., VANHEDDEGHEM G. & SEMEY J., 2003. The Potenza Valley Survey : Preliminary Report on Field Campaign 2002, *BABesch*, 78, p.

71-106 (**En ligne** : http://poj.peeters-leuven.be/content.php?url=issue&journal_code=BAB&issue=0&vol=78).

VERMEULEN F., MONSIEUR P. & BOULLART C., 2002. The Potenza Valley Survey : Preliminary Report on Field Campaign 2001, *BABesch*, 77, p. 49-71 (**En ligne** : http://poj.peeters-leuven.be/content.php?url=issue&journal_code=BAB&issue=0&vol=77).

VERMEULEN F., MONSIEUR P., BOULLART C., VERREYKE H., VERHOEVEN G., DE DAPPER M., GOETHALS T., GOOSSENS R. & DE VLIEGHER B.-M., 2005. The Potenza Valley Survey : Premiminary Report on Field Campaign 2003, *BABesch*, 80, p. 33-63 (**En ligne** : https://www.researchgate.net/).

VERMEULEN F. & ROGGE M., 1993. De Gallo-Romeinse *vicus*, dans VERMEULEN, ROGGE & VAN DURME 1993, p. 57-74.

VERMEULEN F., ROGGE M. & VAN DURME L. (dir.), 1993. *Terug naar de bron. Kruishoutem archeologisch doorgelicht*, Gand (Archeologische Inventaris Vlaandere. Buitengewone reeks, 2).

VERMEULEN F. & VERHOEVEN G., 2004. The Contribution of Aerial Photography and Field Survey to the Study of Urbanization in the Potenza Valley (Picenum), *Journal of Roman Archaeology*, 17, p. 57-82 (**En ligne** : https://www.researchgate.net/).

VERMEULEN F., VERHOEVEN G. & SEMEY J., 2005. The Integration of Aerial Photography and GIS in the Potenza Valley Survey, dans BOURGEOIS & MEGANCK 2005, p. 371-382 (**En ligne** : https://www.researchgate.net/).

VERSLYPE L., 1996/1997. Tournai. Sondage au Quai Vifquin. Un ensemble thermal public du Haut-Empire sur la rive droite de l'Escaut ?, *Chroniques de l'Archéologie wallonne*, 4-5, p. 66-67 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VERSLYPE L., 2003. Limites sans frontières. Réflexions sur la perception archéologique de l'espace en Neustrie septentrionale (V^{e}-VIII^{e} siècle) », *Revue du Nord/Archéologie*, 85/351, p. 551-572 (**En ligne** : http://www.cairn.info/).

VERSLYPE L., 2008. Flobecq, Flobecq, dans BRULET 2008a, p. 331-334.

VERSLYPE L., 2009. Ville en mouvement, fleuve immobile… ? L'évolution des berges de l'Escaut à travers les siècles, *Revue du Nord/Archéologie*, hors-série, 14, p. 113-127.

VERSTAPPEN P., 2000. Mortsel-Steenakker en omgeving, *AVRA Bulletin*, 1, p. 85.

VERWERFT D. *et al.*, 2015. *Hoge Rokerstraat. Aartrijke (Zodelgem)*, rapport de fouilles (inédit) (**En ligne** : https://oar.onroerenderfgoed.be/publicaties/ROEV/1127/ROEV1127-001.pdf).

DE VEZLY L., 1909. *Les Fana ou Petits temples gallo-romains de la région normande*, Rouen.

VIÉRIN J., 1959. Courtrai : fossés romains en V, *Archéologie*, 1, p. 146-148.

DE VILLENFAGNE H., 1788. *Mélanges de littérature et d'histoire*, Liège (**En ligne** : https://books.google.be/).

***La ville de Rome sous le Haut-Empire. Nouvelles connaissances, nouvelles réflexions,* 2001**. Actes de colloque, Rome, 5-8 mai 2001, *Pallas*, 55.

VILLERS L., 1885. *Étude sur les chaussées romaines du département du Nord*, Tournai.

***Le vicus gallo-romain*, 1986**. Actes de colloque, Tours, 14-15 juin 1975, Tours (Caesarodunum, 11, bulletin spécial).

***Les villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire*, 1984**. Actes de colloque, Saint-Riquier (Somme), 22-24 octobre 1982, Revue archéologique de Picardie, 3-4.

***Les villes et leurs faubourgs en Gaule romaine*, 1998**. Paris (Dossiers d'archéologie, 237).

***Les villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire*, 1984**. Actes de colloque, Saint-Riquier (Somme), 22-24 octobre 1982, *Revue archéologique de Picardie*, 3-4.

***Villes et villages. Organisation et représentation de l'espace, mélanges offerts à Jean-Marie Duvosquel à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire*, 2011**. *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 89, 2.

VILVORDER F., 1990. L'occcupation gallo-romaine. Les structures, dans BRULET 1990c, p. 36-60.

VILVORDER F., 1993a. Braives : *vicus*, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 1, p. 63 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VILVORDER F., 1993b. Les objets en argent et en bronze, dans BRULET 1993a, p. 92-99.

VILVORDER F., 1994. Braives/Avennes : *vicus*, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 2, p. 79 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

VILVORDER F., 1997. La verrerie et l'artisanat du verre, dans BRULET & DEMANET 1997, p. 146-151.

VILVORDER F., 2001. La verrerie, dans BRULET, DEWERT & VILVORDER 2001, p. 104-110.

VILVORDER F. 2002a. Une petite ville gallo-romaine. La chaussée romaine, dans BRULET & VILVORDER, 2002, p. 55-56.

VILVORDER F., 2002b. Une petite ville gallo-romaine. Les sanctuaires, dans BRULET & VILVORDER 2002, p. 69-72.

VILVORDER F., 2002c. Une économie de production. L'officine des potiers, dans BRULET & VILVORDER 2002, p. 87-91.

VILVORDER F., 2006a. Braives, une agglomération à la campagne, dans BRULET 2006, p. 52-55.

VILVORDER F., 2006b. Les céramiques régionales, dans BRULET 2006, p. 118-125.

VILVORDER F. 2007, *Liberchies : une agglomération semi-urbaine*, dans HANOUNE 2007, p. 221-227.

VILVORDER F., 2008. La verrerie, dans BRULET, DEWERT & VILVORDER 2008, p. 191-200.

VILVORDER F., 2013. Les agglomérations, dans COQUELET 2013, p. 31-34.

VILVORDER F., 2014. Le temple tardif de l'agglomération de Liberchies dans le cadre de la cité des Tongres, dans VAN ANDRINGA 2014, p. 119-129.

VILVORDER F. & PIGIÈRE F., 2002. Une économie de production. Le travail de rivière, dans BRULET & VILVORDER 2002, p. 80-84.

VILVORDER F. & Sas K., 2002. Une économie de production. L'artisanat du verre et la fabrication d'intailles, dans BRULET & VILVORDER 2002, p. 78-80.

VILVORDER F. & VERSLYPE L., 2019. *Taviers gallo-romain. L'agglomération et la fortification*, Namur (Collection Namur. Archéologie 2 ; Collection d'archéologie Joseph Mertens XIX).

VILVORDER F., WEINKAUF E. & PIGIÈRE F., 2014. Des ZAC, des ZAI et des ZAP dans l'Antiquité. Les artisanats de l'agglomération gallo-romaine de Liberchies, dans DEMELENNE & DOCQUIER 2014, p. 216-227.

VOISIN P. & DE BECHILLON M. (éd.), 2015. *L'espace dans l'Antiquité*, actes de colloque, Pau, 21-22 février 2013, Paris (collection Kubaba. Séries Actes).

VOLKEN M., 2010. Le fer et la peau : le cuir et ses outils en milieu urbain, dans CHARDRON-PICAULT 2010, p. 415-424.

VON HAEHLING R. & SCHAUB A. (éd.), 2013. *Römisches Aachen. Archäologisch-historische Aspekte zu Aachen und der Euregio*, Regensburg.

VOS A., 2004. Resten van Romeinse bruggen in de Maas te Maastricht, Amersfoort (Rapportage Archeologische Monumentenzorg, 100) (**En ligne** : https://www.cultureelerfgoed.nl/publicaties/publicaties/2004/01/01/resten-van-romeinse-bruggen-in-de-maas-te-maastricht).

VRIELYNCK O., VERBEEK M., HANUT FR. & HARDY C., 2013. Suivi des travaux d'assainissement des eaux à Dinant, Rue Saint Martin : cimetière du Haut-Empire et bâtiment tardo-antique, *Signa*, 2, p. 180-187 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

VYNCKIER G. 2018. "Van West naar Oost" : archeologische toevalsvondsten in Vlaams-Brabant in 2018, dans *Archeologie 2018. Recent archeologisch onderzoek in Vlaam-Brabant*, p. 34-44.

WACHER J., 1995. Small Towns : then, now – and then ?, dans BROWN 1995, p. 205-208.

WACHER J. (éd.), 2002. *The Roman World*, 1, Londres.

WACHTER S., 2003. Zonage, dans LÉVY & LUSSAULT 2003, p. 1006.

WACHTEL J., 1974. L'acculturation, dans LE GOFF & NORA 1974, p. 124-146.

WALKER L., 1985. Survey of a Settlement : a Strategy for the Etruscan Site at Doganella in the Albegna Valley, dans HASELGROVE, MILLETT & SMITH 1985, p. 87-94.

WALLACE-HADRILL A., 1994. *Houses and Society in Pompei and Herculanum*, Princeton.

WALLACE-HADRILL A., 1995. Public Honour and Private Shame : the Urban Texture of Pompeii, dans CORNELL & LOMAS, p. 39-62.

WALLACE-HADRILL A., 2000. The Roman Revolution and Material Culture, dans *La révolution romaine après Ronald Syme* 2000, p. 283-322.

WALLACE-HADRILL A., 2007. Vivre dans une petite ville : de Pompéi à Bliesbruck, dans PETIT & SANTORO 2007, p. 61-67.

WALLERSTEIN I., 1974-1989. *The Modern World-System*, New York (Studies in social history).

WARD-PERKINS J. B., 1970. From Republic to Empire : Reflections on the Early Provincial Architecture of the Roman West, The Second M. V. Taylor Memorial Lecture, *The Journal of Roman Studies*, 60, p. 1-19 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

WARD-PERKINS J.B., 1974. *Cities of Ancient Greece and Italy : planning in Classical Antiquity*, New-York (Planning and Cities).

WARMENBOL E. (éd.), 1987. *Het ontstaan van Antwerpen. Feiten en fabels*, Anvers.

WANKENNE A., 1972. *La Belgique à l'époque romaine. Sites urbains, villageois, religieux et militaires*, Bruxelles.

WANKENNE A., 1976. Les *vici* de Belgique, dans CHEVALLIER 1976a, p. 32-38.

WANKENNE A., 1979. *La Belgique au temps de Rome*, Namur (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur – Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, 59).

WEBER M., 1921. *Die Stadt*, Munich.

WEBSTER J., 1997. A Negotiated Syncretism : Readings on the Development of Romano-Celtic religion, dans MATTINGLY 1997a, p. 165-184.

WEBSTER J., 2001. Creolizing the Roman Provinces, *American Journal of Archaeology*, 105/2, p. 209-225 (**En ligne** : https://www.jstor.org).

WEINKAUF E., 2015. Les fibules, dans DEMANET & VILVORDER 2015a, p. 179-195.

WERNER E., 2007. *La romanisation de la Germanie*, Paris.

WESEMAEL E. & DEPRAETERE D., avec la collab. de NICHOLLS J., 2015. Geofysich onderzoek op de Gallo-Romeinse *vicus* van Kester en de villasite 'Lombergveld' te Gooik (Vl. Brabant). Onderzoek voor de VLM-Regio Oostin het kader van ruilverkavelingsproject Gooik, *Signa*, 4, p. 253-261 (**En ligne** : https://signaromana.wordpress.com/publications/).

WHALLON R., 1973. Spatial Analysis of Occupation Floors : Application of Dimensional Analysis of Variance, *American Antiquity*, 38/3, p. 266-278 (**En ligne** : http://www.jstor.org/).

WHALLON R., 1974. Spatial Analysis of Occupation Floors : The Application of Nearest Neighbour Analysis, *American Antiquity*, 39/1, p. 16-34 (**En ligne** : http://www.jstor.org/).

WHITTAKER C. R., 1994. Roman Empire. A Social and Economic Study, Baltimore/Londres.

WHITTAKER C. R., 1997. Imperialism and Culture : the Roman initiative, dans MATTINGLY 1997a, p. 143-164.

WIBIN B., 1914. Découverte d'un cimetière belgo-romain à Amay, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XLIV/1, p. 1-14.

WICKENDEN N. P., 1988. *Excavations at Great Dunmow, Essex : a Romano-British Small Town in the Trinovantian civitas*, Essex (East Anglian Archaeology, 41 ; Chelmsford Archaeological Trust Report, 7) (**En ligne** : https://archaeologydataservice.ac.uk).

WIERSCHOWSKI L., 2005. Logistics, dans CANCIK & SCHNEIDER 2005, col. 789-792.

WIGHTMAN E., 1976. Le *vicus* dans le contexte de l'administration et de la société gallo-romaine : quelques réflexions, dans CHEVALLIER 1976a, p. 59-64.

WIGHTMAN E.-M., 1985. *Gallia Belgica*, Londres.

WILBERT A., 1865. Périmètre de Cambrai à l'époque de la domination romaine, *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 28/2, p. 47-65.

WILLEMS J., 1965. Amay, *vicus* belgo-romain, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, V, p. 74.

WILLEMS J., 1967a. Six années de recherches au *vicus* belgo-romain de Vervoz-Clavier, *Chronique archéologique du pays de Liège*, LVIII, p. 7-14.

WILLEMS J., 1967b. Les fouilles à Vervoz en 1967, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, VII, p. 65-66.

WILLEMS J., 1968a. Les fouilles archéologiques de Clavier-Vervoz. Six années de prospection, *Latomus*, XXVII, p. 187-190.

WILLEMS J., 1968b. Signalements et rapports, Clavier-Vervoz, découvertes de traces d'industrie du fer, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, VIII, p. 67.

WILLEMS J., 1968c. Le *vicus* belgo-romain d'Amay et l'occupation médiévale. Plan de situation des découvertes, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, 1968, VIII, p. 5-13.

WILLEMS J., 1969a. Ombret. Sauvetage archéologique en 1969, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, IX, p. 59-65.

WILLEMS J., 1969b. Les potiers gallo-belges de Vervoz (Clavier-Lège), *Bulletin du Cercle archéologique de Hesbaye-Condroz*, IX, p. 5-21.

WILLEMS J., 1970. Le cimetière belgo-romain d'Amay, *Latomus*, XXIX, p. 497-502.

WILLEMS J., 1971. Considérations relatives aux découvertes effectuées au *vicu*s gallo-romain de Vervoz-Clavier, *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, XLI, p. 44-49.

WILLEMS J., 1972a. Fouilles et prospections à Vervoz-Clavier, *Archéologie*, p. 71-72.

WILLEMS J., 1972b. Fouilles au *vicus* belgo-romain d'Amay en 1971-72, *Archéologie*, p. 69-71.

WILLEMS J., 1972c. Un niveau d'époque flavienne à Clavier-Vervoz, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, XII, p. 69-79.

WILLEMS J., 1972d. Le *vicus* belgo-romain d'Ombret, *Bulletin du Cercle Archéologique Hesbaye-Condroz*, XII, 1972, p. 114 - 116.

WILLEMS J., 1973. Le *vicus* de Vervoz à Clavier, *Archéologie*, p. 71-72.

WILLEMS J., 1974. Fouilles à Clavier-Vervoz en 1974, *Archéologie*, p. 15-17.

WILLEMS J., 1975-1976. Implantation des tuiliers gallo-romain N.E.H. et B.P. à Amay, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, 14, p. 217-225.

WILLEMS J., 1993. Amay : limite occidentale du *vicus* belgo-romain de la rive gauche, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 1, p. 60 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

WILLEMS J., 1994. Huy, dans PETIT & MANGIN 1994b, p. 258.

WILLEMS J., 1995. Amay : le passage séculaire de la Meuse et le *vicus* belgo-romain, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 3, p. 84-85 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

WILLEMS J., 1996-1997. Amay : fouilles au *vicus* gallo-romain, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 4/5, p. 95 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

WILLEMS J. & AMAND M., 1960. A propos du cimetière gallo-romain d'Amay (Liège), *Latomus*, XIX, p. 759-767.

WILLEMS J., DANDOY M. & THIRION E., 1969. La *villa* gallo-romaine de la collégiale d'Amay, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, IX, p. 41-57.

WILLEMS J. & DEJAIVE P., 1996. Le *vicus* gallo-romain d'Amay, dans LÉOTARD & COURA 1996, p. 53-54.

WILLEMS J. & DEJAIVE P., 1998. Amay : le *vicus* gallo-romain, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 6, p. 86-87 (**En ligne** : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

WILLEMS J. & DEJAIVE P. 2000. La voie romaine Tongres-Arlon à son passage dans le *vicus* de la rive gauche à Amay, *Vie archéologique*, 53-54, p. 27-35.

WILLEMS J., DEJAIVE P. & MOMBER F., 1998. *Le* vicus *gallo-romain d'Amay. 40 ans d'observations, de surveillance et de prospections*, Amay (Dossier du musée communal d'Amay, fascicule 4).

WILLEMS J., DOCQUIER-HUART J. & LAUWERIJS E., 1961. Notes sur le *vicus* belgo-romain d'Amay, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, II, p. 69-83.

WILLEMS J., DOCQUIER J. & LAUWERIJS E., 1966. Les potiers gallo-romains de Vervoz (Clavier-Vervoz), *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, VI, p. 47-112.

WILLEMS J. & LAUWERIJS E., 1969. Clavier-Vervoz : bâtiment du *vicus* belgo-romain, *Archéologie*, 2, p. 67-69.

WILLEMS J. & LAUWERIJS E., 1972. Douze années de fouilles archéologiques à Clavier-Vervoz, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, XII, p. 81-82.

WILLEMS J. & LAUWERIJS E., 1974. *Le* vicus *belgo-romain de Vervoz à Clavier*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 154).

WILLEMS J., LAUWERIJS E. & BOURLET A., 1966. Le *vicus* belgo-romain d'Amay. Les fouilles de l'été 1966, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, VI, p. 123.

WILLEMS S., BORGERS B., CLERGET J., CLOTUCHE R., TEYSSEIRE G. & TIXADOR A., 2019. *Fanum Martis* (Famars, Nord). Une officine de potiers en plein cœur de l'agglomération, dans DENTI & VILETTE 2019, p. 257-270 (**En ligne** : https://www.researchgate.net/publication/332670293).

WILLEMS W. J. H., 1984. *Romans and Batavians. A Regional Study in the Dutch Eastern River Area*, thèse de doctorat, Faculteit der Wiskunde en Natuurwetenschappen, Universiteit van Amsterdam, Amsterdam (van Es W. A. & Bloemers J. H. F., directeurs) (**En ligne** : https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/11881).

WILLHELM S. M., 1962. *Urban Zoning and Land Use Theory*, New York.

WINKES R. (éd.), 1986. *The Age of Augustus*, actes de colloque, Brown University, 30 avril – 2 mai 1982, Louvain-La-Neuve (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, 94 ; Archaeologia transatlantica, 5).

WITSCHEL C., 1999. *Krise-Rezession-Stagnation ? Der Westen des romischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr.*, Frankfurt a. Main.

WITTICK G. C. & LEVICK B. M., 2012. Valerius Maximus, dans HORNBLOWER & SPAWFORTH 2012, p. 1534.

WITVROUW J. & D., 1975/1976. Le sanctuaire Belgo-romain de Clavier-Vervoz, *Bulletin du cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, 14, p. 147-216.

WITVROUW J., 1985-1986. Les thermes du *vicus* gallo-romain d'Amay-Ombret, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, 19, p. 83-115.

WITVROUW J., 2005. Le pont romain d'Amay, dans WITVROUW & GAVA 2005, p. 129-134.

WITVROUW J. & GAVA G. (dir.), 2005. *Le pont romain et le franchissement de la Meuse à Amay. Archéologie et Histoire*, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, XXIX.

WITVROUW J., GAVA G., DARDENNE L. & GAVA S., 1993-1995. Un quartier de l'agglomération gallo-romaine d'Amay-Ombret, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, XXIII, p. 59-106.

WITVROUW J. & LEHANCE H. 1987. Le franchissement de la Meuse entre Amay et Ombret à l'époque romaine. Vestiges archéologiques recueillis en 1986, *Vie Archéologique*, 27, p. 42-72.

WOOLF G., 1990. World-Systems Analysis and the Roman Empire, *Journal of Roman Archaeology*, 3, p. 44-58 (**En ligne** : https://berlinarchaeology.files.wordpress.com/2013/01/woolf-1990.pdf).

WOOLF G., 1997. Beyond Romans and Natives, *World Archaeology*, 28/3, p. 339-350 (**En ligne** : https://www.jstor.org/).

WOOLF G., 1998. *Becoming Roman : the Origins of Provincial Civilization in Gaul*, Cambridge, 1998.

WOOLF G., 2000a. Literacy, dans BOWMAN, GARNSEY & RATHBONE 2000, p. 875-897.

WOOLF G., 2000b. Urbanization and its discontents in Early Roman Gaul, dans FENTRESS 2000, p. 115-131.

WOOLF G., 2001. Roman Cultural Revolution in Gaul, dans KEAY & TERRENATO 2001, p. 173-186.

WOOLF G., 2002. Generations of Aristocracy. Continuities and Discontinuities in the Societies of Interior Gaul, *Archaeological Dialogues*, 9/1, p. 2-15 & 39-65 (**En ligne** : https://www.academia.edu).

WOOLF G., 2008. Romanization, dans CANCIK & SCHNEIDER 2008, col. 263-267.

WUILLEUMIER P., 1984. *Inscriptions latines des trois Gaules*, Paris (Gallia, Supplément, 17).

YVINEC J.-H., 2003. Animaux, pratique de l'élevage et consommation, dans CLOTUCHE 2013a, p. 79-84.

ZANKER P., 2000. The City as Symbol : Rome and the Creation of an Urban Image, dans FENTRESS 2000, p. 25-42.

ZIELING N., 2001. Konstruktions typen vor coloniae eitlicher Gebäude auf dem Areal der Colonia Ulpia Traiana, dans PRECHT & ZIELING 2001, p. 27-36.

ZIOLKOWSKI A., 1992. *The Temples of Mid-Republican Rome and their Historical and Topographical Context*, Rome.

VAN ZOOLINGEN R.J., 2011. Rural Cult Places in the Civitas Cananefatium, *Journal of Archaeology in the Low Countries*, 3, 1/2, p. 5-30 (**En ligne** : www.dpc.uba.uva.nl).

SITOGRAPHIE

Academia (https://www.academia.edu).

Adlfi. Archéologie de la France – Informations (https://journals.openedition.org/adlfi/).

Agentschap Onroerend Erfgoed (https://oar.onroerenderfgoed.be/reeksen).

Alpage. AnaLyse diachronique de l'espace urbain PArisien : approche GEomatique (http://alpage.tge-adonis.fr/index.php/fr/cartographie/extension-sig).

Annales de la société archéologique de Namur *(ASAN)* (https://neptun.unamur.be/s/neptun/item-set/946).

Archeologische Kroniek. Geschiedenis van Zuid-Holland (https://geschiedenisvanzuidholland.nl/kroniek).

Bibliothèque nationale de France *(Gallica)* (https://gallica.bnf.fr).

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois (BIAL) (http://www.ialg.be/publications/bial/index.html).

Cadastre.gouv.fr (http://www.cadastre.gouv.fr).

Centraal archeologische inventaris *(CAI) Databank* (https://cai.onroerenderfgoed.be/).

Centre national de Ressources textuelles et lexicales *(CNTRL)* (http://www.cnrtl.fr/).

Conversions de coordonnées en Belgique (http://zoologie.umh.ac.be/tc/default.aspx)

DRAC Hauts-de-France. Ressources documentaires. Publications Nord-Pas-de-Calais du Service régional de l'archéologie (SRA)

(https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Les-publications-du-Nord-Pas-de-Calais-du-Service-regional-de-l-archeologie-SRA)

Les géodonnées, votre atout géographique (http://www.ngi.be/FR/FR2-1-9.shtm).

Géoportail de la Wallonie. Le site de l'information géographique wallonne (https://geoportail.wallonie.be).

Google Earth (https://www.google.com/intl/fr/earth/versions).

Info Terre (http://infoterre.brgm.fr).

Inrap. Ressources documentaires (https://multimedia.inrap.fr/Ressources-documentaires/Ressources-en-ligne/p-17043-Rapports-d-operation.htm).

Nordoc'Archéo. Réseau documentaire en archéologie septentrionale (https://www.netvibes.com/nordoc-archeo#Bibliographies).

OpenEdition Books (https://books.openedition.org).

Pdok Viewer (https://pdokviewer.pdok.nl).

Persée (https://www.persee.fr).

Politique scientifique fédérale (Belspo) (http://www.belspo.be).

ResearchGate (https://www.researchgate.net).

Signa romana (https://signaromana.wordpress.com/publications/).

ToolOnLine (http://tool-online.com/conversion-coordonnees.php)

Topomapviewer (http://www.ngi.be/topomapviewer).

Wallonie patrimoine AWaP. Chronique de l'Archéologie wallonne (http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/numeros).

TABLE ET SOURCE DES ILLUSTRATIONS

PARTIE 1. CADRE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE 1. PROJET DE RECHERCHE

Fig. 1. Cadre géographique de la recherche : les cités romaines des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres dans leurs limites provinciales, au Haut-Empire (en rouge : territoire géopolitique de l'actuelle Belgique) (infographie © UCLouvain-CRAN)….. 31
Fig. 2. Géographie physique des territoires (infographie © UCLouvain-CRAN)……. 32
Fig. 3. Les principaux peuples gaulois (en rouge) et tribus clientes (en noir) occupant le Nord de la Gaule à l'époque de l'Indépendance (d'après BRULET, 2008a, p. 27, fig. 24) (Infographie © UCLouvain-CRAN)……. 35
Fig. 4. Réseau routier dans le Nord de la Gaule au Haut-Empire (voies avérées – tracés continus ; voies hypothétiques – tirets) : localisation des chefs-lieux et des agglomérations des cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres et mention des agglomérations signalées dans le texte (Infographie © UCLouvain-CRAN)……. 42

CHAPITRE 2. TERMINOLOGIE, ETAT DES QUESTIONS ET CADRE THEORIQUE

Fig. 5. Projet d'extension d'I. Cerdà des faubourgs de la ville de Barcelone (Espagne) (1859) (Source de l'illustration : https://www.archdaily.com.br/br/880894)..... 56
Fig. 6. Plan fonctionnel de Stettin et de ses environs : espaces urbain, limites administratives et des secteurs industriels (d'après KRÖCHER, 1913, carte annexe)…. 58
Fig. 7. Plan fonctionnel de Danzing : localisation des différents types bâtiments (d'après GEISLER, 1918, carte annexe IV)…….. 58
Fig. 8. Plan fonctionnel de Stockholm : localisation des secteurs économiques (d'après DE GEER, 1923, p. 502, fig. 2)…….. 59
Fig. 9. Plan fonctionnel de Rio de Janeiro : localisation des secteurs résidentiels et économiques (d'après JAMES, 1933, p. 288-289, fig. 9)…… 59
Fig. 10. Modèle de J. H. von Thünen : « Anneaux de Thünen » ou « Cercles de culture ». Taf. I-II - Les cercles et leurs déformations : une rivière navigable et une petite ville. Taf. III-IV – Les cercles et leurs déformations : prix à la ville et fertilités variables (d'après VON THÜNEN, 1910, III[e] partie, Taf. I & II [p. 387] et Taf. III et IV [p. 389])…….. 61
Fig. 11. Modèle des « zones concentriques » d'E. Burgess (d'après BURGESS, 1967, p. 55, fig. 2)…… 62

Fig. 12. Modèle synthétique des « secteurs radians » d'H. Hoyt (d'après HARRIS & ULLMAN, 1945, p. 13, fig. 5)…….. 62
Fig. 13. Modèle synthétique des « noyaux multiples » de R. D. McKenzie, repris et précisé par C. D. Harris et E. L. Ullman (d'après HARRIS & ULLMAN, 1945, p. 13, fig. 5)…….. 63
Fig. 14. Plan des zones fonctionnelles du Pirée au V^e siècle avant J.-C. : zones 1- commerciale ; 2- administrative ; 3- religieuse (d'après MARTIN, 1974, p. 107, fig. 7). 65
Fig. 15. Plan des zones fonctionnelles de Milet au V^e siècle avant J.-C. : zones 1- commerciale ; 2- administrative ; 3- religieuse (d'après MARTIN, 1987, p. 98, fig. 102). 65
Fig. 16. Plan des zones fonctionnelles de Pompéi (I^er siècle après J.-C.) dressé par H. Eschebach. En rose : bâtiments publics, places et bains ; en rose surligné de rouge : sanctuaires ; en brun : services municipaux ; en rouge : maisons de corporations d'artisans et des entrepreneurs de transports ; en jaune : boutiques ; en bleu : tavernes, auberges, bars à vin, restaurants, lupanars et maisons de jeux ; en mauve : entreprises et dépôts commerciaux, maisons privées, dépôts de matériaux de construction ; en beige : bâtiments strictement résidentiels ; en vert : surfaces horticoles, sans traces de péristyle (d'après ESCHEBACH, 1975, carte annexe)…….. 67
Fig. 17. Le site romain de Peñaflor (Espagne) : relevés topographique et géomorphologique (a) ; prospection électromagnétique effectuée sur la partie méridonale du site (b) ; reconstitution du plan général des vestiges (c) (d'après KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991, p. 374, fig. 1 & fig. 2 ; p. 376, fig. 3)…….. 76
Fig. 18. Ville romaine de Peñaflor (Espagne) : quadrillage de la zone urbaine (30 x 30 m) et ramassage de surface (en noir, carré 3 x 3 m) (d'après KEAY, CREIGHTON & JORDAN, 1991, p. 377, fig. 4)…….. 77
Fig. 19. Ville romaine de Helvia Recina (Italie) : les structures majeures repérées par photographies aériennes (d'après VERMEULEN et al., 2005, p. 40, fig. 10)……... 80
Fig. 20. La table des chorèmes : les vingt-huit figures de base de toute distribution spatiale (d'après BRUNET, 1987, p. 161, fig. 64.1)……. 84
Fig. 21. Adaptation de la chrono-chorématique par B. Dufaÿ : exemple d'analyses schématique et chrono-chorématique de la ville d'Ablis (France) (d'après DUFAŸ, 2002, p. 34, fig. 2)……... 86

Fig. 22. Essai d'élaboration de modèles urbains à partir de l'analyse chrono-chorématique des villes d'Albis, de Montfort-l'Amaury, de Beynes et de Mantes-la-Jolie (France) (d'après DUFAŸ, 2002, p. 36, fig. 6)…… 87
Fig. 23. Chrono-chorématique : représentation modélisée de la ville et de la croisée, symbolisant les axes de communication (d'après Lefèvre, 2016, p. 311, fig. 1)…….. 89
Fig. 24. Exemple de l'application de la chrono-chorématique à la ville de Poitiers (France) : les phases de développement identifiées de la ville (col. 1) auxquelles sont associées les plan topo-chronologiques (col. 2), les schématisations (col. 3), les schématisations plus rigoureuses tenant compte des effets de situations et de l'héritage de la phase précédente (col. 4, 5 et 6), les chorotypes (col. 7 et 8) et les chorotypes de références (col. 9) (d'après DESACHY & DJAMENT-TRAN, 2013, § 27, fig. 6)…….. 90
Fig. 25. La trajectoire-type d'une ville de France : l'oppidum (épisode 1), la ville ouverte (épisode 2), la cité enclose ou ville réduite (épisode 3), la ville multiple (épisode 4), la ville réunie (épisode 5), la ville royale (épisode 6), la ville industrielle (épisode 7) et la ville de l'automobile (épisode 8) (d'après *Atelier chrono-chorématique*, 2010, fig. p. 2)……. 25
Fig. 26. Schéma de l'espace périurbain au sein des colonies grecques d'Occident (Sud de l'Italie et Sicile) (d'après Tréziny 2012, p. 35, fig. 2)…… 201

PARTIE 2. CADRE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 3. ELABORATION DE L'APPROCHE SPATIALE DES ZONES FONCTIONNELLES DANS LE CADRE SPECIFIQUE DES AGGLOMERATIONS ROMAINES

Fig. 27. Les quatre étapes de l'approche spatiale des zones fonctionnelles des agglomérations (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 212
Fig. 28. Schéma simplifié du modèle conceptuel des données…….. 222
Fig. 29. Exemple de fiche d'encodage de site dans la base de données APIS (© UCLouvain-CRAN)……... 223
Fig. 30. Tableau récapitulatif des symboles et de leur signification sur les plans topo-chronologiques. Le cercle indique que le lieu est identifié sur base d'indices archéologiques indirects (Infographie © UCLouvain-CRAN…… 240
Fig. 31. Tableau récapitulatif des couleurs associées aux espaces et aux fonctions, exploitées au sein des plans schématiques et de modélisation (Infographie © UCLouvain-CRAN)……..... 242

Fig. 32. Langage graphique utilisé dans la modélisation des agglomérations et de leur organisation fonctionnelle (Infographie © UCLouvain-CRAN)…… 243

CHAPITRE 4. LES AGGLOMERATIONS DES CITES DES MENAPIENS, DES NERVIENS ET DES TONGRES

Fig. 33. Localisation des agglomérations potentielles ménapiennes, nerviennes et tongres citées par la littérature. Les numéros d'attribution se rapportent à ceux établis au tableau 5 (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 250
Fig. 34. Localisation des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres. Les numéros d'attribution se rapportent à ceux établis au tableau 6 (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 259
Fig. 35. Les voies routières répertoriées par l'Itinéraire d'Antonin (fin du IIe et le milieu du IVe siècle après J.- C.), traversant les cités des Ménapiens, des Nerviens et des Tongres : Boulogne-Bavay (en vert) ; Cassel-Tournai (en jaune) ; Cassel-Cologne (en bleu) ; Thérouanne-Tournai (en rose) ; Thérouanne-Reims (en orange) ; Bavay-Reims (en mauve) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…… 271
Fig. 36. Tabula Peutingeriana ou Peutingeriana Tabula Itineraria (Table de Peuntinger), deuxième feuillet (Nord de la Gaule). Les chefs-lieux sont encadrés en vert et les agglomérations répertoriées surlignées en bleu. De gauche à droite : à partir de Castellum Menapiorum (Cassel) - chemin 1 : Virovinum (Wervik), Turnaco (Tournai), Ponte Scaldis (Escautpont), Bagaco Neruio(rum) (Bavay) ; chemin 2 : Terruana (Thérouanne), Nemetaco (Arras), Camaraco (Cambrai), Hermoniacum (Bermerain) : à partir de Bagaco Neruio(rum) (Bavay) – chemin 1 : Vogo Vorgiaco (Waudrez), Geminico Vico (Liberchies), Pernaco (Braives), Atuatuca (Tongres) ; chemin 2 (vers Reims) : Duronum (Etroeungt) (d'après MANGINI, 2003, carte annexe)……... 273
Fig. 37. Exemple de la notice descriptive normalisée utilisée dans le cadre de la thèse……... 296

PARTIE 3. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

CHAPITRE 5. RESULTATS DE L'ANALYSE DES DONNEES FONCTIONNELLES DES AGGLOMERATIONS MENAPIENNES, NERVIENNES ET TONGRES

Fig. 38. Localisation des vestiges liés à la fonction publique, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des agglomérations concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 324

Fig. 39. Exemples de plans d'édifices publics ou supposés l'être, retrouvés au sein des agglomérations de Tournai (cité des Ménapiens) et Kontich (cité des Tongres) (Fonds de cartes : MERTENS & REMY, 1974, p. 32, fig. 14 (Tournai) ; VERBEECK & LAUWERS, 1987, p. 143, fig. 7 (Kontich) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…… 327

Fig. 40. Localisation des vestiges liés à la fonction religieuse, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des agglomérations concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 331

Fig. 41. Les enclos rituels et aire sacrée retrouvés au sein des agglomérations de Kontich, Sauvenière et Tirlemont (Cité des Tongres) (Fonds de cartes : VENANT et al., 2015, p. 236, fig. 1 (Kontich) ; PLUMIER & PLUMIER-TORFS, 1996, fig. p. 20 (Sauvenière) ; MARTENS, 2012, p. 263, fig. 154 (Tirlemont)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Quelques exemples de sanctuaires gallo-romains retrouvés au sein des agglomérations de Velzeke (cité des Nerviens) et de Grobbendonk, Jupille-sur-Meuse, Kontich, Sauvenière, Theux et Vodecée (cité des Tongres) (Fonds de cartes : DE BOE, 1986b, p. 112, fig. 6 (Grobbendonk) ; VERBEECK & LAUWERS, 1987, p. 143, fig. 7 (Kontich) ; GHENNE & HERINCKX, 2008b, p. 567, fig. 522 (Vodecée) ; PLUMIER & PLUMIER-TORFS, 1996, fig. p. 20 (Sauvenière) ; MEEX & MERTENS, 1973, p. 18, afb. 10 ; HERINCKX, 2008c, p. 433, fig. 275 (Theux) ; COQUELET, 2015, p. 128, fig. 91 (Jupille-sur-Meuse)) (Infographie © UCLouvain-CRAN)……. 339

Fig. 41. Les enclos rituels et aire sacrée retrouvés au sein des agglomérations de Kontich, Sauvenière et Tirlemont (Cité des Tongres) (Fonds de cartes : VENANT et al., 2015, p. 236, fig. 1 (Kontich) ; PLUMIER & PLUMIER-TORFS, 1996, fig. p. 20 (Sauvenière) ; MARTENS, 2012, p. 263, fig. 154 (Tirlemont)) (Infographie © UCLouvain-CRAN).

Quelques exemples de sanctuaires gallo-romains retrouvés au sein des agglomérations de Famars et Velzeke (cité des Nerviens) et de Grobbendonk, Jupille-sur-Meuse, Kontich, Sauvenière, Theux et Vodecée (cité des Tongres) (Fonds de cartes : CLOTUCHE, 2020, p. 214, fig. 3 (Famars) ; MEEX & MERTENS, 1973, p. 18, afb. 10 (Velzeke) ; DE BOE, 1986b, p. 112, fig. 6 (Grobbendonk) ; COQUELET, 2015, p. 128, fig. 91 (Jupille-sur-Meuse) ; VERBEECK & LAUWERS, 1987, p. 143, fig. 7 (Kontich) ; PLUMIER & PLUMIER-TORFS, 1996, fig. p. 20 (Sauvenière) ; HERINCKX, 2008c, p. 433, fig. 275 (Theux) ; GHENNE & HERINCKX, 2008b, p. 567, fig. 522 (Vodecée)) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…… 340
Fig. 43. Localisation des vestiges liés à la fonction militaire, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des agglomérations concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 344
Fig. 44. Quelques exemples de camps militaires retrouvés au sein des agglomérations de Wervik et d'Oudenbourg (cité des Ménapiens) et de Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : VERBRUGGE, 2010, p. 53, fig. 1 (Wervik) ; DHAEZE & VANHOUTTE, 2009, p. 84, fig. 1 (Oudenburg) ; BRULET & VILVORDER, 2008, p. 359, fig. 136 (Liberchies)) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…… 348
Fig. 45. Visualisation de la dispersion des lieux liés à la fonction résidentielle, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 349
Fig. 46. Quelques exemples de maisons allongées en bois et en torchis découvertes au sein des agglomérations de Grobbendonk, Kontich et Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : AUVERTIN, 2018, p. 266, fig. 2.22 (Grobbenfonk et Kontich) ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2 (Liberchies)) (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 354
Fig. 47. Quelques exemples de maisons longues (ou *Streifenhäuser*) découvertes au sein des agglomérations d'Amay-Ombret, Braives, Clavier et Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : BRULET, 2008a, p. 99, fig. 122 (Amay-Ombret, Braives et Clavier) ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 3 (Liberchies)) (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 357
Fig. 48. Exemples de maisons à cour intérieure (ou *domus*) découvertes au sein de l'agglomération de Famars (cité des Nerviens) (Fond de carte : CLOTUCHE, 2020, p. 99, fig. 122) (Infographie © UCLouvain-CRAN)……. 359

Fig. 49. Exemples de halles barlongues découvertes au sein de l'agglomération de Kerkhove (cité des Ménapiens) (Fond de carte : DE COCK & ROGGE, 1988, p. 16-17, fig. 7) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…… 360
Fig. 50. Exemples de maisons de type *villa*, découvertes au sein de l'agglomération de Famars (cité des Nerviens) (Fond de carte : CLOTUCHE, 2020, p. 99, fig. 122) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 362
Fig. 51. Localisation des vestiges liés à la fonction commerciale, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des agglomérations concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 365
Fig. 52. Quelques exemples de boutiques et d'*horrea* retrouvés au sein des agglomérations de Kerkhove (cité des Ménapiens), de Famars et de Sains-du-Nord (cité des Nerviens), de Clavier, Namur et Tirlemont (cité des Tongres) (Fonds de cartes : DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 16-17, fig. 2 (Kerkhove) ; CLOTUCHE, 2020, p. 214, fig. 3 (Famars) ; NEAUD, 2017, p. 137, fig. 8 (Sains-du-Nord) ; BRULET, 2008a, p. 89, fig. 106 (Clavier) ; PLUMIER, 2013, p. 47, fig. 52 (Namur) ; VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 140, fig. 11 (Tirlemont) (Infographie © UCLouvain-CRAN). ……. 372
Fig. 53. Visualisation de la dispersion des lieux liés à la fonction artisanale, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 374
Fig. 54. Localisation des ateliers de potiers et de tuiliers/briquetiers, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 378
Fig. 55. Quelques exemples d'organisation d'ateliers de potiers, illustrés par les officines de Braives (atelier 1) (cité des Tongres) et de Sains-du-Nord (cité des Nerviens) (Fonds de cartes : VILVORDER, 2006a, fig. p. 53 (Braives) ; NEAUD, 2017, p. 133, fig. 1 (Sains-du-Nord) (Infographie © UCLouvain-CRAN). Exemple d'atelier de briquetiers, illustré par l'officine des Rues-des-Vignes (cite des Nerviens (Fond de carte : DELMAIRE, 1996, p. 374, fig. 141 (Infographie © UCLouvain-CRAN)……..... 384
Fig. 56. Localisation des ateliers de métallurgistes, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)…… 388

Fig. 57. Quelques exemples d'organisation d'ateliers de métallurgistes : l'atelier de réduction d'Amay-Ombret (cité des Tongres) et les forges de Liberchies (forge 2) et de Jupille-sur-Meuse (forge 1) (Fonds de cartes : WITVROUW et al., 1993-1995, p. 66-68 (Amay-OMbret) ; DEMANET, 2015, p. 57, fig. 54 (Liberchies) ; COQUELET, 2012, p. 20, fig. 1 (Jupille-sur-Meuse) (Infographie © UCLouvain-CRAN). ……. 395
Fig. 58. Quelques exemples d'organisation d'ateliers de métallurgistes : la fonderie 2 de Liberchies et l'atelier de métallurgistes 2 de Tirlemont (cité des Tongres) (Fonds de cartes : DEMANET, 2015, p. 90, fig. 91 (Liberchies) ; VANDERHOEVEN, VYNCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 147, fig. 23 (Tirlemont) (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 397
Fig. 59. Localisation des ateliers de verriers, de chaufourniers et de sauniers, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)……. 401
Fig. 60. Exemples de fours de verriers (Tirlemont) et de chaufourniers (Tournai, atelier 3) (Fonds de cartes : COSYNS & MARTENS, 2002-2003, p. 36, fig. 2 (Tirlemont) ; VILVORDER, 1990, p. 39, fig. 35 (Tournai) (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 404
Fig. 61. Localisation des ateliers liés à la transformation des matières animales, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 407
Fig. 62. Exemples d'organisation de tannerie : la tannerie 1 de Liberchies (travail de rivière) (Fond de carte : BRULET & VILVORDER, 2008, p. 358, fig. 133) (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 411
Fig. 63. Localisation des ateliers liés à la transformation des matières végétales, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 415
Fig. 64. Exemples de meuneries et de boulangeries, repérées au sein de l'agglomération de Tournai (cité des Ménapiens) et de Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : DEMANET & VILVORDER, 2013, p. 49, fig. 2 (Liberchies – meunerie) ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 3 (Liberchies – boulangerie) ;

BRULET & VERSLYPE, 1999, p. 29, fig. 21 (Tournai)) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…... 417
Fig. 65. Localisation des lieux liés à la fonction de services, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)…... 420
Fig. 66. Exemples d'auberges en bois et sur fondations en pierre, repérées au sein des agglomérations de Clavier, Grobbendonk et Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : CORBIAU, 2009-2010, p. 113, fig. 6 (Clavier) ; DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2 et 3 (Liberchies) ; DE BOE, 1986b, p. 108, fig. 4 (Grobbendonk) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…... 424
Fig. 67. Les latrines publiques des agglomérations de Clavier et de Liberchies (cité des Tongres) (Fonds de cartes : WILLEMS, 1969, p. 62, fig. 1 (Clavier) ; BRULET & VILVORDER, 2008, p. 355, fig. 127 (Liberchies)) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…... 426
Fig. 68. Localisation des lieux liés à la fonction de loisirs, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire). Mention des bourgades concernées (Infographie © UCLouvain-CRAN)…... 431
Fig. 69. Quelques exemples de thermes publics retrouvés au sein des agglomérations de Famars (cité des Nerviens), d'Amay-Ombret, Braives, Clavier, Grobbendonk, Liberchies et Tirlemont (cité des Tongres) (Fonds de cartes : CLOTUCHE, 2013, p. 57, fig. 54 (Famars) ; BRULET, 2008a, p. 97, fig. 120 (Amay-Ombret) ; COQUELET, 2006, fig. p. 57 (Braives) ; BRULET, 2008a, p. 89, fig. 106 (Clavier) ; de Boe, 1977, p. 40, fig. 22 (Grobbendonk) ; BRULET & VILVORDER, 2008, p. 355, fig. 127 (Liberchies) ; VANDERHOEVEN, VINCKIER & WOUTERS, 1997-1998, p. 143, fig. 33 (Tirlemont) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…... 434
Fig. 70. Le théâtre de l'agglomération de Famars et, à titre de comparaison, le théâtre du sanctuaire de Blicquy (cité des Nerviens) (Fonds de cartes : LEROY, 2009, fig. p. 67 (Famars) ; BRULET, 2008a, p. 340, fig. 102 (Blicquy – sanctuaire) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…... 436
Fig. 71. Visualisation de la dispersion des lieux liés à la fonction funéraire, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres (Haut-Empire) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…... 441

CHAPITRE 7. CONFRONTATION DES TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES

Fig. 72. Parcelles laniérées, parcelles allongées et parcelles cernées d'enclos à partir des exemples des agglomérations de Liberchies (classe 2), Kerkhove (classe 4) et Famars (classe 1) et au regard de leurs phases d'évolution (Fonds de cartes : DEMANET & VILVORDER, 2016, p. 55, fig. 2-3 (Liberchies) ; DE COCQ & ROGGE, 1988, p. 16-17, fig. 7 (Kerkhove) ; FAVENNEC *et al.*, 2019, p. 69, fig. 8 et p. 69, fig. 9 (Famars)) (Infographie © UCLouvain-CRAN)…….. 507

PARTIE 4. DES TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES AU RESEAU DES AGGLOMERATIONS MENAPIENNES, NERVIENNES ET TONGRES

CHAPITRE 8. LES AGGLOMERATIONS, ENTRE ACCULTURATION ET ANCRAGE DANS LE TERROIR

Fig. 73. Répartition des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres en fonction des voies de communication fluviales et terrestres. Les numéros associés aux diverses positions renvoient aux agglomérations citées dans le texte (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 604

Fig. 74. Répartition des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres selon les six classes établies par le palmarès 2. Cité des Ménapiens à l'ouest, cité des Nerviens au centre et cité des Tongres à l'est (Infographie © UCLouvain-CRAN)…… 609

Fig. 75. Visualisation du niveau d'imprégnation de l'acculturation des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres sur base des médiateurs matériels que sont l'architectures et l'espace. La taille des pastilles et les couleurs associées renvoient au nombre maximal de critères liés à ces matières, recensés au sein de chaque site et considérés comme forts en matière de romanisation (Infographie © UCLouvain-CRAN)……... 647

LISTE DES TABLEAUX

PARTIE 1. CADRE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE 2. TERMINOLOGIE, ETAT DES QUESTIONS ET CADRE THEORIQUE

Tabl. 1. Tableau récapitulatif relatif à l'identification des marqueurs spatiaux en fonction des sources écrites disponibles et à leur localisation dans l'une des deux parties de la ville, soit le centre urbain ou la périphérie…… 195

Tabl. 2. Schéma des quatre phases du processus d'acculturation de la Gaule énoncées par G. Woolf (WOOLF, 1998), synthétisés par A. Lepot (d'après LEPOT, 2014, p. 22, tabl. 1)……. 203

PARTIE 2. CADRE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 3. ELABORATION DE L'APPROCHE SPATIALE DES ZONES FONCTIONNELLES DANS LE CADRE SPECIFIQUE DES AGGLOMERATIONS ROMAINES

Tabl. 3. Listes des marqueurs spatiaux à valeur intégrative et exclusive. En noir : valeur déterminée par une source écrite latine ; en gris : valeur attribuée par déduction…… 229

CHAPITRE 4. LES AGGLOMERATIONS DES CITES DES MENAPIENS, DES NERVIENS ET DES TONGRES

Tabl. 4. Répartition des agglomérations potentielles par cité romaine, listées au sein des principales cartes archéologiques relatives à leur sujet…… 247

Tabl. 5. Liste des agglomérations potentielles par cité romaine avec renvoi aux numéros de localisation présents sur la carte de répartition générale de ces occupations au sein de la région investiguée (Fig. 33). Mention des agglomérations relevées au sein de la littérature principale (colonnes bleues) et travaux régionaux (colonnes blanches) : A – PETIT & MANGIN, 1994b ; B – BRULET, 2008 ; C – AUVERTIN, 2011 ; D – DERU, 2016 ; E – VERMEULEN, 2001 ; F – *Rome en pays nervien*, 2015…… 249

Tabl. 6. Liste arrêtée des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres. Les numéros d'attribution se rapportent à ceux de la carte de répartition générale des sites urbains dans la région investiguée (Fig. 34)…….. 258

Tabl. 7. Tableau récapitulatif du nombre d'inscriptions épigraphiques retrouvées au sein des chefs-lieux et des agglomérations et réparties selon leur nature…… 275

Tabl. 8. Récapitulatif des désignations latines données aux villes et à certaines agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres à partir des sources écrites et cartographiques…….. 283
Tabl. 9. Tableau comparatif relatif à l'organisation des agglomérations……. 298
Tabl. 10. Tableau comparatif relatif à la répartition des fonctions par secteur économique……. 299
Tabl. 11. Tableau comparatif relatif à l'évolution chronologique des agglomérations… 299
Tabl. 12. Tableau des descripteurs et des modalités associées ainsi que la note accordée à chacune d'elles……. 306

PARTIE 3. MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS DE L'APPROCHE SPATIALE DES ZONES FONCTIONNELLES DES AGGLOMERATIONS MENAPIENNES, NERVIENNES ET TONGRES

CHAPITRE 5. ANALYSE CRITIQUE DES DONNEES FONCTIONNELLES

Tabl. 13. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des axes de circulation, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire…… 310
Tabl. 14. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux à caractère public, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire…… 322
Tabl. 15. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des édifices et lieux religieux, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire…… 328
Tabl. 16. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des ouvrages militaire, avérés ou hypothétiques, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire……. 342
Tabl. 17. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux associés à la fonction commerciale, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire…….. 363
Tabl. 18. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail de la céramique, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire…….. 376

Tabl. 19. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail des métaux, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire…….. 385
Tabl. 20. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail du verre, de la pierre et des sauniers, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire……. 400
Tabl. 21. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail des matières animales, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire……. 405
Tabl. 22. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux artisanaux associés au travail des matières végétales, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire……. 413
Tabl. 23. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux liés à la fonction de services, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire…… 418
Tabl. 24. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des édifices et des lieux liés à la fonction de loisirs, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire……. 429
Tabl. 25. Tableau synthétique des données relatives à l'enregistrement des lieux funéraires, relevés au sein des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres au cours du Haut-Empire……. 437

CHAPITRE 6. DISCRIMINATION DES AGGLOMERATIONS PAR LE RECOURS AUX DONNEES FONCTIONNELLES

Tabl. 26. Classement des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres selon la méthode dite de « palmarès » : scores obtenus en fonction du palmarès 2…… 455
Tabl. 27. Répartition des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres selon leur degré de fiabilité : les agglomérations avérées et les sites d'agglomération…… 463
Tabl. 28. Les agglomérations avérées sélectionnées pour l'analyse topo-chronologiques des zones fonctionnelles…… 464

Tabl. 29. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles des dix-sept agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres investiguées, classées en fonction des quatre premières classes établies par le palmarès 2. En gris, le stade d'évolution maximale des bourgades approchées…….. 484
Tabl. 30. Tableau récapitulatif des superficies calculées des dix-sept agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres investiguées (réparties en fonction des classes établies par le palmarès 2), au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire. En gris, le stade d'évolution maximale des bourgades approchées……. 490
Tabl. 31. Tableau récapitulatif des formes d'implantation et des morphologies prises par le centre habité des agglomérations de la classe 1, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN)…… 495
Tabl. 32. Tableau récapitulatif des formes d'implantation et des morphologies prises par le centre habité des agglomérations de la classe 2, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN)…… 496
Tabl. 33. Tableau récapitulatif des formes d'implantation et des morphologies prises par le centre habité des agglomérations de la classe 3, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN)…… 497
Tabl. 34. Tableau récapitulatif des formes d'implantation et des morphologies prises par le centre habité des agglomérations de la classe 4, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-CRAN)…… 498
Tabl. 35. Tableau récapitulatif de la taille des îlots observés au sein des agglomérations de Famars et Maastricht (classe 1), Liberchies (classe 2), Clavier et Braives (classe 3). Donnée métrique répartie en fonction des modules relevés…… 501
Tabl. 36. Tableau récapitulatif des distances minimales et maximales relevées entre les noyaux périphériques et les centres habités des dix-sept agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres investiguées (réparties en fonction des classes établies par le palmarès 2), au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire. En gris, le stade d'évolution maximale des bourgades approchées……. 510

Tabl. 37. Reconstitution des espaces périphériques (brun foncé) et de leur implantation par rapport aux centres habités reconnus (brun clair) des agglomérations de la classe 1, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-RAN)…….. 514
Tabl. 38. Reconstitution des espaces périphériques (brun foncé) et de leur implantation par rapport aux centres habités reconnus (brun clair) des agglomérations de la classe 2, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-RAN)…….. 515
Tabl. 39. Reconstitution des espaces périphériques (brun foncé) et de leur implantation par rapport aux centres habités reconnus (brun clair) des agglomérations de la classe 3, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-RAN)…….. 516
Tabl. 40. Reconstitution des espaces périphériques (brun foncé) et de leur implantation par rapport aux centres habités reconnus (brun clair) des agglomérations de la classe 4, au regard des cinq phases chronologiques associées au Haut-Empire (infographie © UCLouvain-RAN)…….. 517
Fig. 41. Tableau récapitulatif des fonctions et de la valeur leur correspondant en tant que marqueurs spatiaux. Ajout de leur position dans ou en dehors des centres habités et mention des lieux où des anomalies éventuelles sont détectées……. 524
Fig. 42. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 1 (infographie © UCLouvain-CRAN)…… 552
Fig. 43. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 2 (infographie © UCLouvain-CRAN)…… 553
Fig. 44. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 3 (partie 1) (infographie © UCLouvain-CRAN)…… 554
Fig. 45. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 3 (partie 2) (infographie © UCLouvain-CRAN)…… 555
Fig. 46. Tableau récapitulatif des trajectoires individuelles modélisées des agglomérations de la classe 4 (infographie © UCLouvain-CRAN)…… 556
Fig. 47. Fréquence relative aux positions des lieux fonctionnels appréhendés au sein des dix-sept agglomérations approchées, au regard de l'élément topographique qui impacte le plus leur implantation…… 558

Tabl. 48. Liste des agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres dont la localisation au regard des marges de leur cité est la plus pertinente. Le calcul des distances par rapport à la frontière la plus proche est exprimé en km…… 610

Tabl. 49. Calcul des distances séparant les agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres de leur chef-lieu respectif, Cassel-Bavay et Tongres, selon la méthode dite du « parcours théorique ». Les distances données sont exprimées en km. Palier 1 : moins de 5 km (bleu clair) ; palier 2 : entre 16 et 29 km (bleu foncé) ; palier 3 : entre 30 et 44 km (jaune clair) ; palier 4 : entre 45 et 58 km (jaune moyen) ; palier 5 : entre 63 et 80 km (jaune foncé) ; palier 6 : entre 80 et 96 km (orange clair) ; palier 7 : plus de 96 km (orange foncé)……. 616

Tabl. 50. Adaptation des étapes du processus d'acculturation de la Gaule énoncées par G. Woolf (WOOLF, 1998), débouchant sur la formation de quatre phases relatives à ce même processus, mais propres à la région du Nord de la Gaule et en fonction des médiateurs matériels que sont l'architecture et l'espace et du terrain d'investigation que sont les agglomérations ménapiennes, nerviennes et tongres…….. 633

Tabl. 51. Tableau récapitulatif des critères architecturaux et spatiaux forts en termes de romanisation en fonction de chaque agglomération ménapienne répartie selon sa classe. Évaluation du nombre de ces critères par phase chronologique et nombre maximal de ces critères constaté pour chaque bourgade en dehors de toute considération temporelle. En gris, les agglomérations les mieux documentées……. 644

Tabl. 52. Tableau récapitulatif des critères architecturaux et spatiaux forts en termes de romanisation en fonction de chaque agglomération nervienne répartie selon sa classe. Évaluation du nombre de ces critères par phase chronologique et nombre maximal de ces critères constaté pour chaque bourgade en dehors de toute considération temporelle. En gris, les agglomérations les mieux documentées……. 645

Tabl. 53. Tableau récapitulatif des critères architecturaux et spatiaux forts en termes de romanisation en fonction de chaque agglomération tongre répartie selon sa classe. Évaluation du nombre de ces critères par phase chronologique et nombre maximal de ces critères constaté pour chaque bourgade en dehors de toute considération temporelle. En gris, les agglomérations les mieux documentées…… 646